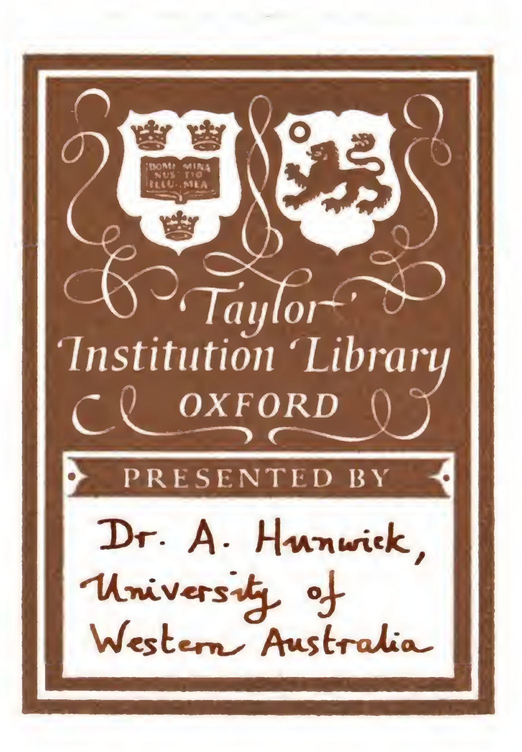

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor
Institution Library
OXFORD
PRESENTED BY
Dr. A. Hunwick,
University of
Western Australia

ŒUVRES COMPLÈTES

DE VOLTAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

ŒUVRES COMPLÈTES

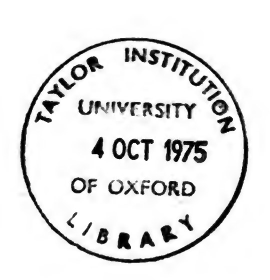
DE VOLTAIRE

TOME VINGT ET UNIÈME

ÉDITION DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs à Paris

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1860


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
4 OCT 1975
OF OXFORD
LIBRARY

MÉLANGES.

(SUITE.)

LES DROITS DES HOMMES,

ET

LES USURPATIONS DES PAPES.

(1739.)

I. *Un prêtre de Christ doit-il être souverain?* — Pour connaître les droits du genre humain, on n'a pas besoin de citations. Les temps sont passés où des Grotius et des Puffendorf cherchaient le tien et le mien dans Aristote et dans saint Jérôme, et prodiguaient les contradictions et l'ennui, pour connaître le juste et l'injuste. Il faut aller au fait.

Un territoire dépend-il d'un autre territoire? Y a-t-il quelque loi physique qui fasse couler l'Euphrate au gré de la Chine ou des Indes? non, sans doute. Y a-t-il quelque notion métaphysique qui soumette une île Moluque à un marais formé par le Rhin et la Meuse? il n'y a pas d'apparence. Une loi morale? pas davantage.

D'où vient que Gibraltar, dans la Méditerranée, appartint autrefois aux Maures, et qu'il est aujourd'hui aux Anglais, qui demeurent dans les îles de l'Océan, dont les dernières sont vers le soixantième degré? c'est qu'ils ont pris Gibraltar. Pourquoi le gardent-ils? c'est qu'on n'a pu le leur ôter; et alors on est convenu qu'il leur resterait : la force et la convention donnent l'empire.

De quel droit Charlemagne, né dans le pays barbare des Austrasiens, dépouilla-t-il son beau-père, le Lombard Didier, roi d'Italie, après avoir dépouillé ses propres neveux de leur héritage? du droit que les Lombards avaient exercé en venant des bords de la mer Baltique saccager l'empire romain, et du droit que les Romains avaient eu de ravager tous les autres pays l'un après l'autre. Dans le vol à main armée, c'est le plus fort qui l'emporte : dans les acquisitions convenues, c'est le plus habile.

Pour gouverner de droit ses frères, les hommes (et quels frères! quels faux frères!), que faut-il? le consentement libre des peuples.

Charlemagne vient à Rome, vers l'an 800, après avoir tout préparé, tout concerté avec l'évêque, et faisant marcher son armée, et sa cassette dans laquelle étaient les présents destinés à ce prêtre. Le peuple romain nomme Charlemagne son maître, par reconnaissance de l'avoir délivré de l'oppression lombarde.

A la bonne heure que le sénat et le peuple aient dit à Charles : « Nous

vous remercions du bien que vous nous avez fait; nous ne voulons plus obéir à des empereurs imbéciles et méchants qui ne nous défendent pas, qui n'entendent pas notre langue, qui nous envoient leurs ordres en grec par des eunuques de Constantinople, et qui prennent notre argent; gouvernez-nous mieux, en conservant toutes nos prérogatives, et nous vous obéirons. »

Voilà un beau droit, sans doute, et le plus légitime.

Mais ce pauvre peuple ne pouvait assurément disposer de l'empire; il ne l'avait pas; il ne pouvait disposer que de sa personne. Quelle province de l'empire aurait-il pu donner? l'Espagne? elle était aux Arabes; la Gaule et l'Allemagne? Pépin, père de Charlemagne, les avait usurpées sur son maître; l'Italie citérieure? Charles l'avait volée à son beau-père. Les empereurs grecs possédaient tout le reste; le peuple ne conférait donc qu'un nom : ce nom était devenu sacré. Les nations, depuis l'Euphrate jusqu'à l'Océan, s'étaient accoutumées à regarder le brigandage du saint empire romain comme un droit naturel; et la cour de Constantinople regarda toujours les démembrements de ce saint empire comme une violation manifeste du droit des gens, jusqu'à ce qu'enfin les Turcs vinrent leur apprendre un autre code.

Mais dire, avec les avocats mercenaires de la cour pontificale romaine (lesquels en rient eux-mêmes), que l'évêque Léon III donna l'empire d'Occident à Charlemagne, cela est aussi absurde que si on disait que le patriarche de Constantinople donna l'empire d'Orient à Mahomet II.

D'un autre côté, répéter après tant d'autres que Pépin l'usurpateur, et Charlemagne le dévastateur, donnèrent aux évêques romains l'exarchat de Ravenne, c'est avancer une fausseté évidente. Charlemagne n'était pas si honnête. Il garda l'exarchat pour lui, ainsi que Rome. Il nomme Rome et Ravenne, dans son testament, comme ses villes principales. Il est constant qu'il confia le gouvernement de Ravenne et de la Pentapole à un autre Léon, archevêque de Ravenne, dont nous avons encore la lettre, qui porte en termes exprès : *Hæ civitates a Carolo ipso una cum universa Pentapoli mihi fuerunt concessæ.*

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit ici que de démontrer que c'est une chose monstrueuse dans les principes de notre religion, comme dans ceux de la politique et dans ceux de la raison, qu'un prêtre donne l'empire, et qu'il ait des souverainetés dans l'empire.

Ou il faut absolument renoncer au christianisme, ou il faut l'observer. Ni un jésuite, avec ses distinctions, ni le diable n'y peut trouver de milieu.

Il se forme dans la Galilée une religion toute fondée sur la pauvreté, sur l'égalité, sur la haine contre les richesses et les riches; une religion dans laquelle il est dit[1] qu'il est aussi impossible qu'un riche entre dans le royaume des cieux qu'il est impossible qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille; où l'on dit que le mauvais riche[2] est damné uniquement pour avoir été riche; où Ananias et Saphira[3] sont punis de mort subite pour avoir gardé de quoi vivre; où il est ordonné

1. Matthieu, XIX, 24. (Éd.) — 2. Luc, XVI, 21-24. (Éd.) — 3. *Actes*, V. (Éd.)

aux disciples[1] de ne jamais faire de provisions pour le lendemain; où Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu lui-même, prononce ces terribles oracles contre l'ambition et l'avarice : « Je ne suis pas venu pour être servi[2] mais pour servir. Il n'y aura jamais[3] parmi vous ni premier ni dernier. Que celui de vous qui voudra s'agrandir soit abaissé. Que celui de vous qui voudra être le premier soit le dernier. »

La vie des premiers disciples est conforme à ces préceptes; saint Paul travaille de ses mains, saint Pierre gagne sa vie. Quel rapport y a-t-il de cette institution avec le domaine de Rome, de la Sabine, de l'Ombrie, de l'Émilie, de Ferrare, de Ravenne, de la Pentapole, du Bolonais, de Comacchio, de Bénévent, d'Avignon? On ne voit pas que l'Évangile ait donné ces terres au pape, à moins que l'Évangile ne ressemble à la règle des théatins, dans laquelle il fut dit qu'ils seraient vêtus de blanc : et on mit en marge, *c'est-à-dire de noir*.

Cette grandeur des papes, et leurs prétentions mille fois plus étendues, ne sont pas plus conformes à la politique et à la raison qu'à la parole de Dieu, puisqu'elles ont bouleversé l'Europe et fait couler des flots de sang pendant sept cents années.

La politique et la raison exigent, dans l'univers entier, que chacun jouisse de son bien, et que tout État soit indépendant. Voyons comment ces deux lois naturelles, contre lesquelles il ne peut être de prescription, ont été observées.

II. *De Naples.* — Les gentilshommes normands, qui furent les premiers instruments de la conquête de Naples et de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement délivrent Salerne au moment qu'elle est prise par une armée de Sarrasins. Sept autres gentilshommes normands, tous frères, suffisent pour chasser ces mêmes Sarrasins de toute la contrée, et pour l'ôter à l'empereur grec qui les avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples, dont ces héros avaient ranimé la valeur, s'accoutumassent à leur obéir par admiration et par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des Deux-Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas plus donner ces États en fief que le royaume de Boutan ou de Cachemire. Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture quand on la leur aurait demandée; car dans le temps de l'anarchie des fiefs, quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adresser qu'à son seigneur suzerain. Or, certainement le pape n'était pas seigneur suzerain de Naples, de la Pouille et de la Calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétendue; mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les jurisconsultes comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conséquences les plus favorables à son parti : mais ce principe est-il vrai? ce premier fait sur lequel ils s'appuient est-il incontestable? c'est ce qu'ils se donnent bien de garde d'exami-

1. Matt., x, 9, I. (Éd.) — 2. Matt., xx, 28. (Éd.) — 3. *Id.*, *ib.*, 26-27. (Éd.)

ner. Ils ressemblent à nos anciens romanciers, qui supposaient tous que Francus avait apporté en France le casque d'Hector. Ce casque était impénétrable, sans doute; mais Hector, en effet, l'avait-il porté? Le lait de la Vierge est aussi très-respectable; mais les sacristies qui se vantent d'en posséder une roquille la possèdent-elles en effet?

Giannone est le seul qui ait jeté quelque jour sur l'origine de la domination suprême affectée par les papes sur le royaume de Naples. Il a rendu en cela un service éternel aux rois de ce pays; et pour récompense, il a été abandonné par l'empereur Charles VI, alors roi de Naples, à la persécution des jésuites; trahi depuis par la plus lâche des perfidies, sacrifié à la cour de Rome, il a fini sa vie dans la captivité. Son exemple ne nous découragera pas. Nous écrivons dans un pays libre; nous sommes nés libres, et nous ne craignons ni l'ingratitude des souverains. ni les intrigues des jésuites, ni la vengeance des papes. La vérité est devant nous, et toute autre considération nous est étrangère.

C'était une coutume dans ces siècles de rapines, de guerres particulières, de crimes, d'ignorance et de superstition, qu'un seigneur faible, pour être à l'abri de la rapacité de ses voisins, mît ses terres sous la protection de l'Église, et achetât cette protection pour quelque argent; moyen sans lequel on n'a jamais réussi. Ses terres alors étaient réputées sacrées : quiconque eût voulu s'en emparer était excommunié.

Les hommes de ce temps-là, aussi méchants qu'imbéciles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes, et redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchants qu'eux, et beaucoup plus sots.

Robert Guiscard et Richard, vainqueurs de la Pouille et de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape Léon IX. Ils s'étaient déclarés vassaux de l'empereur; mais l'empereur Henri III, mécontent de ces feudataires conquérants, avait engagé Léon IX à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'Allemands. Les Normands, qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les Allemands, et prirent le pape prisonnier : mais, pour empêcher désormais les empereurs et les papes de venir les troubler dans leurs possessions, ils offrirent leurs conquêtes à l'Église sous le nom d'*oblata*. C'est ainsi que l'Angleterre avait payé le denier de Saint-Pierre; c'est ainsi que les premiers rois d'Espagne et de Portugal, en recouvrant leurs États contre les Sarrasins, promirent à l'Église de Rome deux livres d'or par an; ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni le Portugal, ne regardèrent jamais le pape comme leur seigneur suzerain.

Le duc Robert, *oblat* de l'Église, ne fut pas non plus feudataire du pape; il ne pouvait pas l'être, puisque les papes n'étaient pas souverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par son sénat : l'évêque n'avait que du crédit; le pape était à Rome précisément ce que l'électeur est à Cologne. Il y a une différence prodigieuse entre être oblat d'un saint, et être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans ses *Actes*, rapporte l'hommage prétendu fait par Robert, duc de la Pouille et de la Calabre, à Nicolas II; mais cette

pièce est fausse, on ne l'a jamais vue, elle n'a jamais été dans aucune archive. Robert s'intitula *duc par la grâce de Dieu et de saint Pierre*; mais certainement saint Pierre ne lui avait rien donné, et n'était point roi de Rome. Si l'on voulait remonter plus haut, on prouverait invinciblement, non-seulement que saint Pierre n'a jamais été évêque de Rome, dans un temps où il est avéré qu'aucun prêtre n'avait de siége particulier, et où la discipline de l'Église naissante n'était pas encore formée; mais que saint Pierre n'a pas plus été à Rome qu'à Pékin. Saint Paul déclare expressément que sa mission était « pour les prépuces entiers, et que la mission de saint Pierre était pour les prépuces coupés[1]; » c'est-à-dire que saint Pierre, né en Galilée, ne devait prêcher que les Juifs, et que lui Paul, né à Tarsus, dans la Caramanie, devait prêcher les étrangers.

La fable qui dit que Pierre vint à Rome sous le règne de Néron, et y siégea pendant vingt-cinq ans, est une des plus absurdes qu'on ait jamais inventées, puisque Néron ne régna que treize ans. La supposition qu'on a osé faire qu'une lettre de saint Pierre, datée de Babylone, avait été écrite dans Rome, et que Rome est là pour Babylone, est une supposition si impertinente qu'on ne peut en parler sans rire. On demande à tout lecteur sensé ce que c'est qu'un droit fondé sur des impostures si avérées.

Enfin, que Robert se soit donné à saint Pierre, ou aux douze apôtres, ou aux douze patriarches, ou aux neuf chœurs des anges, cela ne communique aucun droit au pape sur un royaume; ce n'est qu'un abus intolérable, contraire à toutes les anciennes lois féodales, contraire à la religion chrétienne, à l'indépendance des souverains, au bon sens, et à la loi naturelle.

Cet abus a sept cents ans d'antiquité; d'accord : mais en eût-il sept cent mille, il faudrait l'abolir. Il y a eu, je l'avoue, trente investitures du royaume de Naples données par des papes; mais il y a eu beaucoup plus de bulles qui soumettent les princes à la juridiction ecclésiastique, et qui déclarent qu'aucun souverain ne peut en aucun cas juger des clercs ou des moines, ni tirer d'eux une obole pour le maintien de ses États : il y a eu plus de bulles qui disent, de la part de Dieu, qu'on ne peut faire un empereur sans le consentement du pape. Toutes ces bulles sont tombées dans le mépris qu'elles méritent; pourquoi respecterait-on davantage la suzeraineté prétendue du royaume de Naples? Si l'antiquité consacrait les erreurs, et les mettait hors de toute atteinte, nous serions tous tenus d'aller à Rome plaider nos procès, lorsqu'il s'agirait d'un mariage, d'un testament, d'une dîme; nous devrions payer des taxes imposées par les légats : il faudrait nous armer toutes les fois que le pape publierait une croisade; nous achèterions à Rome des indulgences; nous délivrerions les âmes des morts à prix d'argent; nous croirions aux sorciers, à la magie, au pouvoir des reliques sur les diables; chaque prêtre pourrait envoyer des diables dans le corps des hérétiques; tout prince qui aurait un différend avec le pape perdrait sa

1 *Épître aux Galates*, chap. II.

souveraineté. Tout cela est aussi ancien ou plus ancien que la prétendue vassalité d'un royaume, qui, par sa nature, doit être indépendant.

Certes, si les papes ont donné ce royaume, ils peuvent l'ôter; ils en ont en effet dépouillé autrefois les légitimes possesseurs. C'est une source continuelle de guerres civiles. Ce droit du pape est donc en effet contraire à la religion chrétienne, à la saine politique, et à la raison; ce qui était à démontrer.

III. *De la monarchie de Sicile.* — Ce qu'on appelle *le privilége*, la prérogative de la monarchie de Sicile, est un droit essentiellement attaché à toutes les puissances chrétiennes, à la république de Gênes, à celles de Lucques et de Raguse, comme à la France et à l'Espagne. Il consiste en trois points principaux, accordés par le pape Urbain II à Roger, roi de Sicile :

Le premier, de ne recevoir aucun légat *a latere* qui fasse les fonctions de pape, sans le consentement du souverain;

Le second, de faire chez soi ce que cet ambassadeur étranger s'arrogeait de faire;

Le troisième, d'envoyer aux conciles de Rome les évêques et les abbés qu'il voudrait.

C'était bien le moins qu'on pût faire pour un homme qui avait délivré la Sicile du joug des Arabes, et qui l'avait rendue chrétienne. Ce prétendu privilége n'était autre chose que le droit naturel, comme les libertés de l'Église gallicane ne sont que l'ancien usage de toutes les Églises.

Ces priviléges ne furent accordés par Urbain II, confirmés et augmentés par quelques papes suivants, que pour tâcher de faire un fief apostolique de la Sicile, comme ils l'avaient fait de Naples; mais les rois ne se laissèrent pas prendre à ce piége. C'était bien assez d'oublier leur dignité jusqu'à être vassaux en terre ferme; ils ne le furent jamais dans l'île.

Si l'on veut savoir une des raisons pour laquelle ces rois se maintinrent dans le droit de ne point recevoir de légat, dans le temps que tous les autres souverains de l'Europe avaient la faiblesse de les admettre, la voici dans Jean, évêque de Salisbury : « Legati apostolici.... ita « debacchantur in provinciis, ac Satan ad Ecclesiam flagellandam a facie « Domini. Provinciarum diripiunt spolia, ac si thesauros Crœsi studeant « comparare. » « Ils saccagent le pays, comme si c'était Satan qui flagellât l'Église loin de la face du Seigneur. Ils enlèvent les dépouilles des provinces, comme s'ils voulaient amasser les trésors de Crésus. »

Les papes se repentirent bientôt d'avoir cédé aux rois de Sicile un droit naturel : ils voulurent le reprendre. Baronius soutint enfin que ce privilége était subreptice, qu'il n'avait été vendu aux rois de Sicile que par un antipape; et il ne fait nulle difficulté de traiter de tyrans tous les rois successeurs de Roger.

Après des siècles de contestations et d'une possession toujours constante des rois, la cour de Rome crut enfin trouver une occasion d'as-

servir la Sicile, quand le duc de Savoie, Victor-Amédée, fut roi de cette île en vertu des traités d'Utrecht.

Il est bon de savoir de quel prétexte la cour romaine moderne se servit pour bouleverser ce royaume si cher aux anciens Romains. L'évêque de Lipari fit vendre un jour, en 1711, une douzaine de litrons de pois verts à un grènetier. Le grènetier vendit ces pois au marché, et paya trois oboles pour le droit imposé sur les pois par le gouvernement. L'évêque prétendit que c'était un sacrilége, que ces pois lui appartenaient de droit divin, qu'ils ne devaient rien payer à un tribunal profane. Il est évident qu'il avait tort. Ces pois verts pouvaient être sacrés quand ils lui appartenaient; mais ils ne l'étaient pas après avoir été vendus. L'évêque soutint qu'ils avaient un caractère indélébile; il fit tant de bruit, et il fut si bien secondé par ses chanoines, qu'on rendit au grènetier ses trois oboles.

Le gouvernement crut l'affaire apaisée; mais l'évêque de Lipari était déjà parti pour Rome, après avoir excommunié le gouverneur de l'île et les jurats. Le tribunal de la monarchie leur donna l'absolution *cum reincidentia;* c'est-à-dire qu'ils suspendirent la censure, selon le droit qu'ils en avaient.

La congrégation qu'on appelle à Rome *de l'immunité* envoya aussitôt une lettre circulaire à tous les évêques siciliens, laquelle déclarait que l'attentat du tribunal de la monarchie était encore plus sacrilége que celui d'avoir fait payer trois oboles pour des pois qui venaient originairement du potager d'un évêque. Un évêque de Catane publia cette déclaration. Le vice-roi, avec le tribunal de la monarchie, la cassa, comme attentatoire à l'autorité royale. L'évêque de Catane excommunia un baron Figuerazzi et deux autres officiers du tribunal

Le vice-roi indigné envoya, par deux gentilshommes, un ordre à l'évêque de Catane de sortir du royaume. L'évêque excommunia les deux gentilshommes, mit son diocèse en interdit, et partit pour Rome. On saisit une partie de ses biens. L'évêque d'Agrigente fit ce qu'il put pour s'attirer un pareil ordre; on le lui donna. Il fit bien mieux que l'évêque de Catane; il excommunia le vice-roi, le tribunal, et toute la monarchie.

Ces pauvretés, qu'on ne peut lire aujourd'hui sans lever les épaules, devinrent une affaire très-sérieuse. Cet évêque d'Agrigente avait trois vicaires encore plus excommuniants que lui. Ils furent mis en prison. Toutes les dévotes prirent leur parti; la Sicile était en combustion.

Lorsque Victor-Amédée, à qui Philippe V venait de céder cette île, en prit possession, le 10 octobre 1713, à peine le nouveau roi était arrivé, que le pape Clément XI expédia trois brefs à l'archevêque de Palerme, par lesquels il lui était ordonné d'excommunier tout le royaume, sous peine d'être excommunié lui-même. La Providence divine n'accorda pas sa protection à ces trois brefs. La barque qui les conduisait fit naufrage; et ces brefs, qu'un parlement de France aurait fait brûler, furent noyés avec le porteur. Mais comme la Providence ne se signale pas toujours par des coups d'éclat, elle permit que d'autres brefs arrivassent; un, entre autres, où le tribunal de la mo-

narchie était qualifié de *certain prétendu tribunal*. Dès le mois de novembre, la congrégation de l'immunité assembla tous les procureurs des couvents de Sicile qui étaient à Rome, et leur ordonna de mander à tous les moines qu'ils eussent à observer l'interdit fulminé précédemment par l'évêque de Catane, et à s'abstenir de dire la messe jusqu'à nouvel ordre.

Le bon Clément XI excommunia lui-même nommément le juge de la monarchie, le 5 janvier 1714. Le cardinal Paulucci ordonna à tous les évêques (et toujours avec menace d'excommunication) de ne rien payer à l'État de ce qu'ils s'étaient engagés eux-mêmes à payer par les anciennes lois du royaume. Le cardinal de La Trimouille, ambassadeur de France à Rome, interposait la médiation de son maître entre le Saint-Esprit et Victor-Amédée; mais la négociation n'eut point de succès.

Enfin, le 10 février 1715, le pape crut abolir par une bulle le tribunal de la monarchie sicilienne. Rien n'avilit plus une autorité précaire que des excès qu'elle ne peut soutenir. Le tribunal ne se tint point pour aboli; le saint-père ordonna qu'on fermât toutes les églises de l'île, et que personne ne priât Dieu. On pria Dieu malgré lui dans plusieurs villes. Le comte Maffei, envoyé de la part du roi au pape, eut une audience de lui. Clément XI pleurait souvent, et se dédisait aussi souvent des promesses qu'il avait faites. On disait de lui : « Il ressemble à saint Pierre, il pleure et il renie. » Maffei, qui le trouva tout en larmes de ce que la plupart des églises étaient encore ouvertes en Sicile, lui dit : « Saint-Père, pleurez quand on les fermera, et non quand on les ouvrira. »

IV. *De Ferrare.* — Si les droits de la Sicile sont inébranlables, si la suzeraineté de Naples n'est qu'une antique chimère, l'invasion de Ferrare est une nouvelle usurpation. Ferrare était constamment un fiet de l'empire, ainsi que Parme et Plaisance. Le pape Clément VIII en dépouilla César d'Este, à main armée, en 1597. Le prétexte de cette tyrannie était bien singulier pour un homme qui se dit l'humble vicaire de Jésus-Christ. Le duc Alfonse d'Este, premier du nom, souverain de Ferrare, de Modène, d'Este, de Carpi, de Rovigo, avait épousé une simple citoyenne de Ferrare, nommée Laura Eustochia, dont il avait eu trois enfants avant son mariage, reconnus par lui solennellement en face d'Église. Il ne manqua à cette reconnaissance aucune des formalités prescrites par les lois. Son successeur, Alfonse d'Este, fut reconnu duc de Ferrare. Il épousa Julie d'Urbin, fille de François, duc d'Urbin, dont il eut cet infortuné César d'Este, héritier incontestable de tous les biens de la maison, et déclaré héritier par le dernier duc, mort le 27 octobre 1597. Le pape Clément VIII, du nom d'Adolbrandin, originaire d'une famille de négociants de Florence, osa prétexter que la grand'-mère de César d'Este n'était pas assez noble, et que les enfants qu'elle avait mis au monde devaient être regardés comme des bâtards. Cette raison est ridicule et scandaleuse dans un évêque; elle est insoutenable dans tous les tribunaux de l'Europe : d'ailleurs, si le duc n'était pas

légitime, il devait perdre Modène et ses autres États; et s'il n'y avait point de vice dans sa naissance, il devait garder Ferrare comme Modène.

L'acquisition de Ferrare était trop belle pour que le pape ne fît pas valoir toutes les décrétales et toutes les décisions des braves théologiens qui assurent que le pape *peut rendre juste ce qui est injuste*. En conséquence, il excommunia d'abord César d'Este; et, comme l'excommunication prive nécessairement un homme de tous ses biens, le père commun des fidèles leva des troupes contre l'excommunié, pour lui ravir son héritage, au nom de l'Église. Ces troupes furent battues; mais le duc de Modène et de Ferrare vit bientôt ses finances épuisées et ses amis refroidis.

Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que le roi de France, Henri IV, se crut obligé de prendre le parti du pape, pour balancer le crédit de Philippe II à la cour de Rome. C'est ainsi que le bon roi Louis XII, moins excusable, s'était déshonoré en s'unissant avec le monstre Alexandre VI et son exécrable bâtard le duc Borgia. Il fallut céder; alors le pape fit envahir Ferrare par le cardinal Aldobrandin, qui entra dans cette florissante ville avec mille chevaux et cinq mille fantassins.

Depuis ce temps, Ferrare devint déserte; son terroir inculte se couvrit de marais croupissants. Ce pays avait été, sous la maison d'Este, un des plus beaux de l'Italie; le peuple regretta toujours ses anciens maîtres. Il est vrai que le duc fut dédommagé. On lui donna la nomination à un évêché et à une cure, et on lui fournit même quelques minots de sel des magasins de Cervia; mais il n'est pas moins vrai que la maison de Modène a des droits incontestables et imprescriptibles sur ce duché de Ferrare, dont elle est si indignement dépouillée.

V. *De Castro et Ronciglione*. — L'usurpation de Castro et Ronciglione sur la maison de Parme n'est pas moins injuste; mais la manière a été plus basse et plus lâche. Il y a dans Rome beaucoup de juifs, qui se vengent comme ils peuvent des chrétiens en leur prêtant sur gages à gros intérêts. Les papes ont été sur leur marché. Ils ont établi des banques que l'on appelle *monts-de-piété;* on y prête sur gages aussi, mais avec un intérêt beaucoup moins fort. Les particuliers y déposent leur argent, et cet argent est prêté à ceux qui veulent emprunter, et qui peuvent répondre.

Rainuce, duc de Parme, fils de ce célèbre Alexandre Farnèse qui fit lever au roi Henri IV le siége de Rouen et le siége de Paris, obligé d'emprunter de grosses sommes, donna la préférence au mont-de-piété sur les juifs. Il n'avait cependant pas trop à se louer de la cour romaine. La première fois qu'il y parut, Sixte-Quint voulut lui faire couper le cou pour récompense des services que son père avait rendus à l'Église.

Son fils Odoard devait les intérêts avec le capital, et ne pouvait s'acquitter que difficilement. Barbarin ou Barberin, qui était alors pape sous le nom d'Urbain VIII, voulut accommoder l'affaire en mariant sa

nièce Barbarini ou Barbarina au jeune duc de Parme. Il avait deux neveux qui le gouvernaient : l'un Taddeo Barbarini, préfet de Rome; et l'autre le cardinal Antonio; et de plus un frère, cardinal aussi, mais qui ne gouvernait personne. Le duc alla à Rome voir ce préfet et ces cardinaux, dont il devait être le beau-frère, moyennant une diminution des intérêts qu'il devait au mont-de-piété. Ni le marché, ni la nièce du pape, ni les procédés des neveux ne lui plurent; il se brouilla avec eux pour la grande affaire des Romains modernes, le *puntiglio*, la science du nombre des pas qu'un cardinal et un préfet doivent faire en reconduisant un duc de Parme. Tous les caudataires se remuèrent dans Rome pour ce différend, et le duc de Parme s'en alla épouser une Médicis.

Les Barberins ou Barbarins songèrent à la vengeance. Le duc vendait tous les ans son blé du duché de Castro à la chambre des apôtres pour acquitter une partie de sa dette, et la chambre des apôtres revendait chèrement son blé au peuple. Elle en acheta ailleurs, et défendit l'entrée du blé de Castro dans Rome. Le duc de Parme ne put vendre son blé aux Romains, et le vendit aussi ailleurs, comme il put.

Le pape, qui d'ailleurs était un assez mauvais poëte, excommunia Odoard, selon l'usage, et incaméra le duché de Castro. Incamérer est un mot de la langue particulière à la chambre des apôtres : chaque chambre a la sienne. Cela signifie prendre, saisir, s'approprier, s'appliquer ce qui ne nous appartient point du tout. Le duc, avec le secours des Médicis et de quelques amis, arma pour désincamérer son bien. Les Barberins armèrent aussi. On prétend que le cardinal Antonio, en faisant délivrer des mousquetons bénits aux soldats, les exhortait à les tenir toujours bien propres, et à les rapporter dans le même état qu'on les leur avait confiés. On assure même qu'il y eut des coups donnés et rendus, et que trois ou quatre personnes moururent dans cette guerre, soit de l'intempérie, soit autrement. On ne laissa pas de dépenser beaucoup plus que le blé de Castro ne valait. Le duc fortifia Castro; et, tout excommunié qu'il était, les Barberins ne purent prendre sa ville avec leurs mousquetons. Tout cela ne ressemblait que médiocrement aux guerres des Romains du temps passé, et encore moins à la morale de Jésus-Christ. Ce n'était pas même le *contrains-les d'entrer*[1]; c'était le *contrains-les de sortir*. Ce fracas dura, par intervalles, pendant les années 1642 et 1643. La cour de France, en 1644, procura une paix fourrée. Le duc de Parme communia, et garda Castro.

Pamphile, Innocent X, qui ne faisait point de vers, et qui haïssait les deux cardinaux Barberins, les vexa si durement pour les punir de leurs vexations, qu'ils s'enfuirent en France, où le cardinal Antonio fut archevêque de Reims, grand aumônier, et chargé d'abbayes.

Nous remarquerons en passant qu'il y avait encore un troisième cardinal Barberin, baptisé aussi sous le nom d'Antoine. Il était frère du pape Urbain VIII. Celui-là ne se mêlait ni de vers ni de gouvernement. Il avait été assez fou dans sa jeunesse pour croire que le seul moyen

1. Luc, XIV, 23. (Éd.)

de gagner le paradis était d'être frère lai chez les capucins. Il prit cette dignité, qui est assurément la dernière de toutes; mais étant depuis devenu sage, il se contenta d'être cardinal et très-riche. Il vécut en philosophe. L'épitaphe qu'il ordonna qu'on gravât sur son tombeau est curieuse :

« Hic jacet pulvis et cinis, postea nihil. »
Ci-gît poudre et cendre, et puis rien.

Ce *rien* est quelque chose de singulier pour un cardinal.

Mais revenons aux affaires de Parme. Pamphile, en 1646, voulut donner à Castro un évêque fort décrié pour ses mœurs, et qui fit trembler tous les citoyens de Castro qui avaient de belles femmes et de jolis enfants. L'évêque fut tué par un jaloux. Le pape, au lieu de faire chercher les coupables, et de s'entendre avec le duc pour les punir, envoya des troupes et fit raser la ville. On attribua cette cruauté à dona Olimpia, belle-sœur et maîtresse du pape, à qui le duc avait eu la négligence de ne pas faire de présents lorsqu'elle en recevait de tout le monde. Démolir une ville était bien pis que de l'incamérer. Le pape fit ériger une petite pyramide sur les ruines, avec cette inscription : *Quì fu Castro*[1].

Cela se passa sous Rainuce II, fils d'Odoard Farnèse. On recommença la guerre, qui fut encore moins meurtrière que celle des Barberins. Le duché de Castro et de Ronciglione resta toujours confisqué au profit de la chambre des apôtres, depuis 1646 jusqu'à 1662, sous le pontificat de Chigi, Alexandre VII.

Cet Alexandre VII ayant, dans plus d'une affaire, bravé Louis XIV, dont il méprisait la jeunesse et dont il ne connaissait pas la hauteur, les différends furent poussés si loin entre les deux cours, les animosités furent si violentes entre le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, et Mario Chigi, frère du pape, que les gardes corses de Sa Sainteté tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice, et tuèrent un de ses pages à la portière. Il est vrai qu'ils n'y étaient autorisés par aucune bulle; mais il parut que leur zèle n'avait pas beaucoup déplu au saint-père. Louis XIV fit craindre sa vengeance. Il fit arrêter le nonce à Paris, envoya des troupes en Italie, se saisit du comtat d'Avignon. Le pape, qui avait dit d'abord que « des légions d'anges viendraient à son secours, » ne voyant point paraître ces anges, s'humilia, demanda pardon. Le roi de France lui pardonna, à condition qu'il rendrait Castro et Ronciglione au duc de Parme, et Commacchio au duc de Modène, tous deux attachés à ses intérêts, et tous deux opprimés.

Comme Innocent X avait fait ériger une petite pyramide en mémoire de la démolition de Castro, le roi de France exigea qu'on érigeât une pyramide du double plus haute, à Rome, dans la place Farnèse, où le crime des gardes du pape avait été commis. A l'égard du page tué, il n'en fut pas question. Le vicaire de Jésus-Christ devait bien au moins une pension à la famille de ce jeune chrétien. La cour de Rome fit ha-

1. Ici fut Castro. (Éd.)

bilement insérer dans le traité qu'on ne rendrait Castro et Ronciglione au duc que moyennant une somme d'argent équivalente à peu près à la somme que la maison Farnèse devait au mont-de-piété. Par ce tour adroit, Castro et Ronciglione sont toujours demeurés incamérés, malgré Louis XIV, qui dans les occasions éclatait avec fierté contre la cour de Rome, et ensuite lui cédait.

Il est certain que la jouissance de ce duché a valu à la chambre des apôtres quatre fois plus que le mont-de-piété ne peut redemander de capital et d'intérêts. N'importe, les apôtres sont toujours en possession. Il n'y a jamais eu d'usurpation plus manifeste. Qu'on s'en rapporte à tous les tribunaux de judicature, depuis ceux de la Chine jusqu'à ceux de Corfou ; y en a-t-il un seul où le duc de Parme ne gagnât sa cause? Ce n'est qu'un compte à faire. Combien vous dois-je ? combien avez-vous touché par vos mains? payez-moi l'excédant, et rendez-moi mon gage. Il est à croire que quand le duc de Parme voudra intenter ce procès, il le gagnera partout ailleurs qu'à la chambre des apôtres.

VI. *Acquisitions de Jules II.* — Je ne parlerai point ici de Comacchio; c'est une affaire qui regarde l'empire, et je m'en rapporte à la chambre de Vetzlar et au conseil aulique. Mais il faut voir par quelles bonnes œuvres les serviteurs des serviteurs de Dieu ont obtenu du ciel tous les domaines qu'ils possèdent aujourd'hui. Nous savons par le cardinal Bembo, par Guichardin, et par tant d'autres, comment La Rovère, Jules II, acheta la tiare, et comment il fut élu avant même que les cardinaux fussent entrés dans le conclave. Il fallait payer ce qu'il avait promis, sans quoi on lui aurait représenté ses billets, et il risquait d'être déposé. Pour payer les uns il fallait prendre aux autres. Il commence par lever des troupes; il se met à leur tête, assiége Pérouse, qui appartenait au seigneur Baglioni, homme faible et timide, qui n'eut pas le courage de se défendre. Il rendit sa ville en 1506. On lui laissa seulement emporter ses meubles avec des *agnus Dei*. De Pérouse Jules marche à Bologne, et en chasse les Bentivoglio.

On sait comment il arma tous les souverains contre Venise, et comment ensuite il s'unit avec les Vénitiens contre Louis XII. Cruel ennemi, ami perfide, prêtre, soldat, il réunissait tout ce qu'on reproche à ces deux professions, la fourberie et l'inhumanité. Cet honnête homme se mêlait aussi d'excommunier. Il lança son ridicule foudre contre le roi de France Louis XII, le père du peuple. Il croyait, dit un auteur célèbre, mettre les rois sous l'anathème, comme vicaire de Dieu; et il mettait à prix les têtes de tous les Français en Italie, comme vicaire du diable. Voilà l'homme dont les princes baisaient les pieds, et que les peuples adoraient comme un Dieu. J'ignore s'il eut la vérole, comme on l'a écrit : tout ce que je sais, c'est que la signora Orsini, sa fille, ne l'eut point, et qu'elle fut une très-honorable dame. Il faut toujours rendre justice au beau sexe dans l'occasion.

VII. *Des acquisitions d'Alexandre VI.* — La terre a retenti assez de la simonie qui valut à ce Borgia la tiare, des excès de fureur et de dé-

bauche dont se souillèrent ses bâtards, de son inceste avec Lucrezia sa fille. Quelle Lucrezia! On sait qu'elle couchait avec son frère et son père, et qu'elle avait des évêques pour valets de chambre. On est assez instruit du beau festin pendant lequel cinquante courtisanes nues ramassaient des châtaignes en variant leurs postures, pour amuser Sa Sainteté, qui distribua des prix aux plus vigoureux vainqueurs de ces dames. L'Italie parle encore du poison qu'on prétendit qu'il prépara pour quelques cardinaux, et dont on croit qu'il mourut lui-même. Il ne reste rien de ces épouvantables horreurs que la mémoire; mais il reste encore des héritiers de ceux que son fils et lui assassinèrent, ou étranglèrent, ou empoisonnèrent pour ravir leurs héritages. On connaît le poison dont ils se servaient; il s'appelait *la cantarella*. Tous les crimes de cette abominable famille sont aussi connus que l'Évangile, à l'abri duquel ces monstres les commettaient impunément. Il ne s'agit ici que des droits de plusieurs illustres maisons qui subsistent encore. Les Orsini, les Colonne souffriront-ils toujours que la chambre apostolique leur retienne les héritages de leur ancienne maison?

Nous avons à Venise des Tiepolo, qui descendent de la fille de Jean Sforce, seigneur de Pesaro, que César Borgia chassa de la ville au nom du pape son père. Il y a des Manfredi, qui ont droit de réclamer Faenza. Astor Manfredi, âgé de dix-huit ans, rendit Faenza au pape et se remit entre les mains de son fils, à condition qu'on le laisserait jouir du reste de sa fortune. Il était d'une extrême beauté; César Borgia en devint éperdument amoureux; mais comme il était louche, ainsi que tous ses portraits le témoignent, et que ses crimes redoublaient encore l'horreur de Manfredi pour lui, ce jeune homme s'emporta imprudemment contre le ravisseur; Borgia n'en put jouir que par violence, ensuite il le fit jeter dans le Tibre avec la femme d'un Caraccioli qu'il avait enlevée à son époux.

On a peine à croire de telles atrocités; mais s'il est quelque chose d'avéré dans l'histoire, ce sont les crimes d'Alexandre VI et de sa famille.

La maison de Montefeltro n'est pas encore éteinte. Le duché d'Urbin, qu'Alexandre VI et son fils envahirent par la perfidie la plus noire et la plus célébrée dans les livres de Machiavel, appartient à ceux qui sont descendus de la maison de Montefeltro, à moins que les crimes n'opèrent une prescription contre l'équité.

Jules Varano, seigneur de Camerino, fut saisi par César Borgia dans le temps même qu'il signait une capitulation, et fut étranglé sur la place avec ses deux fils. Il y a encore des Varano dans la Romagne; c'est à eux, sans doute, que Camerino appartient.

Tous ceux qui lisent ont vu avec effroi, dans Machiavel, comment ce César Borgia fit assassiner Vitellozzo, Vitelli, Oliverotto da Fermo, il signor Pagolo, et Francesco Orsini, duc de Gravina. Mais ce que Machiavel n'a point dit, et ce que les historiens contemporains nous apprennent, c'est que, pendant que Borgia faisait étrangler le duc de Gravina et ses amis dans le château de Sinigaglia, le pape son père faisait arrêter le cardinal Orsini, parent du duc de Gravina, et confis-

quait tous les biens de cette illustre maison. Le pape s'empara même de tout le mobilier. Il se plaignit amèrement de ne point trouver parmi ces effets une grosse perle estimée deux mille ducats, et une cassette pleine d'or qu'il savait être chez le cardinal. La mère de ce malheureux prélat, âgée de quatre-vingts ans, craignant qu'Alexandre VI, selon sa coutume, n'empoisonnât son fils, vint en tremblant lui apporter la perle et la cassette; mais son fils était déjà empoisonné, et rendait les derniers soupirs. Il est certain que si la perle est encore, comme on le dit, dans le trésor des papes, ils doivent en conscience la rendre à la maison des Ursins, avec l'argent qui était dans la cassette.

Conclusion. — Après avoir rapporté, dans la vérité la plus exacte, tous ces faits, dont on peut tirer quelques conséquences, et dont on peut faire quelque usage honnête, je ferai remarquer à tous les intéressés qui pourront jeter les yeux sur ces feuilles, que les papes n'ont pas un pouce de terre en souveraineté qui n'ait été acquis par des troubles ou par des fraudes. A l'égard des troubles, il n'y a qu'à lire l'histoire de l'empire et les jurisconsultes d'Allemagne. A l'égard des fraudes, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la donation de Constantin et sur les décrétales.

La donation de la comtesse Mathilde au doux et modeste Grégoire VII est le titre le plus favorable aux évêques de Rome. Mais, en bonne foi, si une femme à Paris, à Vienne, à Madrid, à Lisbonne, déshéritait tous ses parents, et laissait tous ses fiefs masculins, par testament, à son confesseur, avec ses bagues et joyaux, ce testament ne serait-il pas cassé suivant les lois expresses de tous ces États?

On nous dira que le pape est au-dessus de toutes les lois, qu'il peut rendre juste ce qui est injuste; *potest de injustitia facere justitiam; Papa est supra jus, contra jus et extra jus:* c'est le sentiment de Bellarmin[1]; c'est l'opinion des théologiens romains. A cela nous n'avons rien à répondre. Nous révérons le siége de Rome; nous lui devons les indulgences, la faculté de tirer des âmes du purgatoire, la permission d'épouser nos belles-sœurs et nos nièces l'une après l'autre, la canonisation de saint Ignace, la sûreté d'aller en paradis en portant le scapulaire; mais ces bienfaits ne sont peut-être pas une raison pour retenir le bien d'autrui.

Il y a des gens qui disent que si chaque Église se gouvernait par elle-même sous les lois de l'État; si on mettait fin à la simonie de payer des annates pour un bénéfice; si un évêque, qui d'ordinaire n'est pas riche avant sa nomination, n'était pas obligé de se ruiner lui ou ses créanciers, en empruntant de l'argent pour payer ses bulles, l'État ne serait pas appauvri, à la longue, par la sortie de cet argent qui ne revient plus. Mais nous laissons cette matière à discuter par les banquiers en cour de Rome.

Finissons par supplier encore le lecteur chrétien et bénévole de lire l'Évangile, et de voir s'il y trouvera un seul mot qui ordonne le moin-

1. *De Romano pontifice*, tom. I, lib. IV. (Éd.)

dre des tours que nous avons fidèlement rapportés. Nous y lisons, il est vrai, « qu'il faut se faire des amis avec l'argent de la mammone d'iniquité. » Ah! *beatissimo padre*, si cela est, rendez donc l'argent.

LES COLIMAÇONS

DU RÉVÉREND PÈRE L'ESCARBOTIER,

PAR LA GRACE DE DIEU CAPUCIN INDIGNE, PRÉDICATEUR ORDINAIRE ET CUISINIER DU GRAND COUVENT DE LA VILLE DE CLERMONT EN AUVERGNE,

AU RÉVÉREND PÈRE ÉLIE,

CARME CHAUSSÉ, DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

(1768.)

PREMIÈRE LETTRE.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Il y a quelque temps qu'on ne parlait que des jésuites, et à présent on ne s'entretient que des escargots. Chaque chose a son temps; mais il est certain que les colimaçons dureront plus que tous nos ordres religieux; car il est clair que, si on avait coupé la tête à tous les capucins et à tous les carmes, ils ne pourraient plus recevoir de novices; au lieu qu'une limace à qui l'on a coupé le cou reprend une nouvelle tête au bout d'un mois.

Plusieurs naturalistes ont fait cette expérience; et, ce qui n'arrive que trop souvent, ils ne sont pas du même avis. Les uns disent que ce sont les limaces simples, que j'appelle incoques, qui reprennent une tête; les autres disent que ce sont les escargots, les limaçons à coquille. *Experientia fallax*[1], l'expérience même est trompeuse[2]. Il est très-vraisemblable que le succès de cette tentative dépend de l'endroit dans lequel on fait l'amputation, et de l'âge du patient. Je dois, sans vanité, me connaître mieux en colimaçons que messieurs de l'Académie des sciences, et même que la Sorbonne, qui se connaît à tout; car depuis que le bienheureux Matthieu Baschi, à qui Dieu apparut, nous ordonna de rendre notre capuchon plus pointu (dont nous tenons le grand nom de capucin), nous avons toujours mangé des fricassées d'escargots aux fines herbes.

Comme les cuisiniers ont toujours été des espèces d'anatomistes, je

1. Aphorisme d'Hippocrate. (ÉD.)
2. Dans un programme des *Reproductions animales* imprimé, il est dit, page 6, dans l'avis du traducteur, que la tête et les autres parties se reproduisirent dans l'escargot terrestre, et que les cornes se reproduisirent dans le limaçon sans coquille; c'est communément tout le contraire; et d'ailleurs les limaces nues incoques et le colimaçon à coquille sont également terrestres.

me suis donné souvent le plaisir innocent de couper des têtes de colimaçons-escargots à coquille, et de limaces nues incoques. Je vais vous exposer fidèlement ce qui m'est arrivé. Je serais fâché d'en imposer au monde; je suis prédicateur aussi bien que cuisinier : mon métier est de nourrir l'âme comme le corps, et *l'univers* [1] sait que je ne la nourris pas de mensonges.

Le 27 de mai, par les neuf heures du matin, le temps étant serein, je coupai la tête entière avec ses quatre antennes à vingt limaces nues incoques, de couleur mordoré-brun, et à douze escargots à coquille. Je coupai aussi la tête à huit autres escargots, mais entre les deux antennes. Au bout de quinze jours deux de mes limaces ont montré une tête naissante; elles mangeaient déjà, et leurs quatre antennes commençaient à poindre [2]. Les autres se portent bien; elles mangent sous le capuchon qui les couvre, sans allonger encore le cou. Il ne m'est mort que la moitié de mes escargots, tous les autres sont en vie. Ils marchent, ils grimpent à un mur, ils allongent le cou; mais il n'y a nulle apparence de tête, excepté à un seul. On lui avait coupé le cou entièrement, sa tête est revenue; mais il ne mange pas encore. *Unus est, ne desperes; sed unus est, ne confidas* [3].

Ceux à qui l'on n'a fait l'opération qu'entre les quatre antennes ont déjà repris leur museau. Dès qu'ils seront en état de manger et de faire l'amour, j'aurai l'honneur d'en avertir Votre Révérence. Voilà deux prodiges bien avérés : des animaux qui vivent sans tête, des animaux qui reproduisent une tête.

J'en ai souvent parlé dans mes sermons, et je n'ai jamais pu les comparer qu'à saint Denis, qui, ayant eu la tête coupée, la porta deux lieues dans ses bras en la baisant tendrement.

Mais si l'histoire de saint Denis est d'une vérité théologique, l'histoire des colimaçons est d'une vérité physique, d'une vérité palpable, dont tout le monde peut s'assurer par ses yeux. L'aventure de saint Denis est le miracle d'un jour; et celle des colimaçons, le miracle de tous les jours.

J'ose espérer que les escargots reprendront des têtes entières comme les limaces; mais enfin je n'en ai encore vu qu'un à qui cela soit arrivé, et je crains même de m'être trompé.

Si la tête revient difficilement aux escargots, ils ont en récompense des priviléges bien plus considérables. Les colimaçons ont le bonheur d'être à la fois mâles et femelles, comme ce beau garçon [4], fils de Vénus et de Mercure, dont la nymphe Salmacis fut amoureuse. Pardon de vous citer des histoires profanes.

1. Plaisanterie sur Pompignan. (Éd.)

2. On est obligé de dire qu'on doute encore si cet escargot, auquel il revient une tête, et dont une corne commence à paraître, n'est pas du nombre de ceux à qui l'on n'a coupé que la tête et deux antennes. Il est déjà revenu un museau à ceux-ci au bout de quinze jours. Ces expériences sont certaines; les plaisanteries du capucin ne doivent pas les affaiblir. *Ridendo dicere verum quid vetat?* (Hor., I, sat. I, 24-25.)

3. C'est dans les limaçons à coquille que la reproduction de la tête a lieu; il paraît que dans les limaces incoques ce sont seulement certaines parties de la tête, mais non la tête entière qui se reproduit. (*Ed. de Kehl.*)

4. Hermaphrodite. (Éd.)

Les colimaçons sont assurément l'espèce la plus favorisée de la nature. Ils ont de doubles organes de plaisir. Chacun d'eux est pourvu d'une espèce de carquois blanc dont il lance des flèches amoureuses longues de trois à quatre lignes. Ils donnent et reçoivent tour à tour; leurs voluptés sont non-seulement le double des nôtres, mais elles sont beaucoup plus durables. Vous savez, mon révérend père, dans quel court espace de temps s'évanouit notre jouissance. Un moment la voit naître et mourir. Cela passe comme un éclair, et ne revient pas si souvent qu'on le dit, même chez les carmes. Les colimaçons se pâment trois, quatre heures entières. C'est peu par rapport à l'éternité; mais c'est beaucoup par rapport à vous et à moi. Vous voyez évidemment que Louis Racine a tort d'appeler le colimaçon *solitaire odieux;* il n'y a rien de plus sociable. J'ose interpeller ici l'amant le plus vigoureux : s'il était quatre heures entières dans la même attitude avec l'objet de ses chastes amours, je pense qu'il serait bien ennuyé, et qu'il désirerait d'être quelque temps à lui-même; mais les colimaçons ne s'ennuient point. C'est un charme de les voir s'approcher et s'unir ensemble par cette longue fraise qui leur sert à la fois de jambes et de manteau. J'ai cent fois été témoin de leurs tendres caresses. Si les limaçons incoques n'ont ni les deux sexes ni ces longs ravissements, la nature, en récompense, les fait renaître. Lequel vaut mieux? Je le laisse à décider aux dames de Clermont.

Je n'oserais assurer que les escargots nous surpassent autant dans la faculté de la vue que dans celle de l'amour. On prétend qu'ils ont une double paire d'yeux comme un double instrument de tendresse. Quatre yeux pour un colimaçon! ô nature! nature! Cela est très-possible; mais cela est-il bien vrai? M. le prieur de Jonval n'en doute pas dans le *Spectacle de la nature*, et ceux qui n'ont vu de colimaçons que dans ce livre en jurent après lui. Cependant la chose m'a paru fausse. Voici ce que j'ai vu. Il y a un grain noir au bout de leurs grandes antennes supérieures. Ce point noir descend dans le creux de ces deux trompes, quand on y touche, à travers une espèce d'humeur vitrée, et remonte ensuite avec célérité; mais ces deux points noirs me semblent manquer absolument dans les trompes ou cornes, ou antennes inférieures, qui sont plus petites. Les deux grandes antennes sont des yeux; les deux petites me paraissent des cornes, des trompes, avec lesquelles l'escargot et la limace cherchent leur nourriture. Coupez les yeux et les trompes à l'escargot et à la limace incoque, ces yeux se reproduisent dans la limace incoque, peut-être qu'ils ressusciteront aussi dans l'escargot.

Je crois l'une et l'autre espèce sourde; car, quelque bruit que l'on fasse autour d'elles, rien ne les alarme. Si elles ont des oreilles, je me rétracterai; cela ne coûte rien à un galant homme.

Enfin, mon révérend père, qu'ils soient sourds ou non, il est certain que les têtes des limaces ressuscitent, et que les colimaçons vivent sans tête. *O altitudo divitiarum!*

SECONDE LETTRE.

Mes confrères ne pouvaient croire d'abord qu'un être qu'ils mangeaient ressuscitât. J'avais beau leur mettre sous les yeux l'exemple des écrevisses, auxquelles il revient des pattes; de certains vers de terre, non pas tous, auxquels il revient des queues: de nos cheveux, de nos dents, de notre peau, qui renaissent; ils me disaient que notre peau, nos dents, nos cheveux, nos ongles, et les pattes d'écrevisses, ne pensent point; que la tête est le siége de la pensée et le principe de la sensation; que l'âme d'un colimaçon réside dans sa glande pinéale; qu'elle s'enfuit quand la tête est coupée, et ne revient jamais; qu'on n'a point vu d'homme sans tête penser, marcher, raisonner, parler; et que, si cela est arrivé à saint Denis et à d'autres, c'est un miracle qui était nécessaire dans les temps où il fallait planter la foi, mais qui ne l'est plus quand la foi a jeté ses profondes racines.

Je leur répondis qu'on avait depuis peu ressuscité deux pendus, qui se mirent à penser dès qu'ils purent manger. Je leur citai ce brave chirurgien qui prétend très-possible de mettre une tête sur le cou d'un décapité. Il n'y a, dit-il, qu'à faire tenir le patient debout, au lieu de le faire mettre ridiculement à genoux, la tête basse, ce qui dérange le cours des esprits animaux :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.
Ovid., *Met.*, I, 85-86.

Il faut que le patient conserve sa position verticale, qu'un homme adroit et vigoureux lui pose deux mains fermes sur la tête; et dès que l'exécuteur de la justice ou injustice aura coupé le cou, le chirurgien-major et deux aides recoudront promptement la peau. Alors, rien n'ayant été dérangé, le sang coulant dans les mêmes canaux et le fluide nerveux dans les mêmes muscles, la pensée restera toujours à la place où elle était. Voilà comme ce profond anatomiste explique la chose selon les principes de Haller.

Un de nos pères, qui a professé longtemps la philosophie, fut très-content de ce système. « Cela est bel et bon, dit-il; mais qu'est devenue l'âme de votre limace incoque et de votre escargot pendant tout le temps que la tête était séparée du corps? Elle n'était pas dans cette tête coupée qui pourrit au bout de quelques heures. Était-elle dans ce corps sans tête? Y avait-il dans ce corps un germe de quatre cornes, d'yeux, de gosier, de dents, de mufle, et de pensée? »

Cette question curieuse en fit naître d'autres; nous demandâmes tous ce que c'est qu'une âme. Nous ressemblions aux médecins du *Malade imaginaire :*

Quare
Opium facit dormire?
Quia est in eo
Virtus sopitiva
Quæ facit sopire.

Quare
Anima facit cogitare?
Quia est in *ea*
Virtus pensativa
Quæ facit pensare.

Vous, mon révérend père, dont l'esprit est si immense et si creux, dites-moi, je vous prie, ce que c'est qu'une âme, et comment elle peut être reproduite dans un corps sans tête.

RÉPONSE DU RÉVÉREND PÈRE ÉLIE, CARME CHAUSSÉ.

La question que vous me proposez, mon révérend père, est la chose du monde la plus simple et la plus claire, pour peu qu'on ait étudié en théologie. Le grand saint Thomas, l'ange de l'école, dit en termes exprès : « L'âme est en toutes les parties du corps selon la totalité de sa perfection, et de son essence, et non selon la totalité de sa vertu[1]. »

Or la mémoire, en tant que vertu conservatrice des espèces inintelligibles, regarde en partie l'intellect; et, en tant que représentant le passé comme le passé, regarde l'âme sensitive : donc les colimaçons ont une âme.

Or il est dit que l'âme des brutes[2] est dans le sang. Mais les colimaçons n'ont point de sang : donc leur âme est dans leurs cornes; ce qui était à démontrer.

Pour les limaces incoques à qui on a coupé la tête, c'est tout autre chose. Une âme étant si subtile qu'il en tiendrait cent mille sur une puce, il arrive qu'aussitôt que la tête de la limace a été coupée, l'âme s'enfuit à son derrière, et y reste jusqu'à ce que la tête soit reproduite; alors elle reprend son ancien domicile. Rien n'est plus naturel et plus à sa place. La reproduction des parties génitales serait bien plus intéressante; et c'est sur cela que je vous prie de faire les expériences les plus exactes.

Si vous avez encore quelque difficulté, ne m'épargnez pas. Je salue le révérend père Ange *de vino rubro*, et le révérend père *de pediculis*. Je suis fâché de la petite scène que votre couvent a donnée dernièrement en se battant à coups de poing; j'espère que tout tournera à la plus grande gloire de saint François d'Assise et du bienheureux Matthieu Baschi, que Dieu absolve.

TROISIÈME LETTRE

DU RÉVÉREND PÈRE L'ESCARBOTIER.

Je vous envoie, mon révérend père, une dissertation d'un physicien de Saint-Flour en Auvergne, à laquelle je n'entends rien. Je vous supplie de m'en dire votre avis. Je n'ai pas le temps de vous écrire tout au long. Je sors de chaire, et je vais à la cuisine Dieu vous soit en aide.

1. Question LXXVI, partie première.
2. *Deut.*, ch. XII, 23; *Lévit.*, ch. XVII, 11.

DISSERTATION DU PHYSICIEN DE SAINT-FLOUR.

J'adore l'Intelligence suprême dans un colimaçon et dans des millions de soleils allumés par sa puissance éternelle; mais je ne connais ni la structure intime de ces mondes, ni celle d'un colimaçon. Par quel art le polype (si c'est un animal, ce qui n'est pas assurément éclairci) renaît-il quand on l'a coupé en cent morceaux, et produit-il ses semblables des débris mêmes de son corps? par quel mystère non moins incompréhensible le limaçon reprend-il une tête nouvelle avec les organes de la génération? Il est doué certainement du mouvement spontané, de volonté, et de désirs. A-t-il ce qu'on appelle une âme? Je fais gloire de n'en rien savoir et d'ignorer ce que c'est qu'une âme. Tout ce que je sais avec certitude, c'est que la génération des colimaçons est aussi ancienne que le monde, et qu'il est aussi vrai qu'il est né de son semblable, qu'il est vrai que rien ne se fait de rien depuis qu'il existe quelque chose.

Presque tous les philosophes savent aujourd'hui combien on s'empressa de se tromper, il y a environ quinze ans, quand le jésuite irlandais nommé Needham s'avisa de croire et de faire croire que non-seulement il avait fait des anguilles avec de la farine de blé ergoté et avec du jus de mouton bouilli au feu, mais même que ces anguilles en avaient produit d'autres, et que, dans plusieurs de ses expériences, les végétaux s'étaient changés en animaux. Needham, aussi étrange raisonneur que mauvais chimiste, ne tira pas de cette prétendue expérience les conséquences naturelles qui se présentent. Ses supérieurs ne l'eussent pas souffert. Il était en France déguisé en homme, et attaché à un archevêque; personne ne savait qu'il fût jésuite.

Un géomètre, un philosophe, un homme qui a rendu de grands services à la physique, et dont j'ai toujours estimé les travaux, l'érudition, et l'éloquence[1], eut le malheur d'être séduit par cette expérience chimérique. Presque tous nos physiciens furent entraînés dans l'erreur comme lui. Il arriva enfin qu'un charlatan ignorant tourna la tête à des philosophes savants. C'est ainsi qu'un gros commis des fermes, dans la Basse-Bretagne, comme on l'a déjà dit, nommé Malcrais de La Vigne, fit accroire à tous les beaux esprits de Paris qu'il était une jeune et jolie femme, laquelle faisait fort bien des vers.

Si Needham le jésuite avait été en effet un bon physicien, si ses observations avaient été justes; si du persil se change en animal, si de la colle de farine, du jus de mouton bien bouilli et bien bouché dans un vase de verre inaccessible à l'action de l'air, produisent des anguilles qui deviennent bientôt mères, voilà toute la nature bouleversée.

Il est triste que l'académicien qui se laissa tromper par les fausses expériences de Needham, se soit hâté de substituer à l'évidence des germes, ses molécules organiques. Il forma un univers. On avait déjà dit que la plupart des philosophes, à l'exemple du chimérique Descartes, avaient voulu ressembler à Dieu, et faire un monde avec la parole.

1. Buffon. (Éd.)

A peine le père des molécules organiques était à moitié chemin de sa création, que voilà les anguilles mères et filles qui disparaissent. M. Spallanzani, excellent observateur, fait voir à l'œil la chimère de ces prétendus animaux, nés de la corruption, comme la raison la démontrait à l'esprit. Les molécules organiques s'enfuient avec les anguilles dans le néant dont elles sont sorties : elles vont y trouver l'attraction par laquelle un songe-creux formait les enfants dans sa *Vénus physique;* Dieu rentre dans ses droits; il dit à tous les architectes de systèmes, comme à la mer : *Procedes huc, et non ibis amplius*[1].

Il est donné à l'homme de voir, de mesurer, de compter, et de peser les œuvres de Dieu; mais il ne lui est pas donné de les faire.

Maillet, consul au Caire, imagina que la mer avait tout fait, que ses eaux avaient formé les montagnes, et que les hommes devaient leur origine aux poissons. Le même physicien qui, malgré ses lumières, adopta les anguilles de Needham, donna encore dans les montagnes de Maillet. Il est si persuadé de la formation de ses montagnes, qu'il se moque de ceux qui n'en croient rien. Cela s'appelle, en vérité, se moquer du monde. Mais s'il lui est permis, comme à tout homme persuadé, de traiter du haut en bas les incrédules, il n'est pas défendu aux incrédules de lui exposer modestement leurs doutes. Il doit du moins pardonner à celui qui a dit que la formation des mers par le Caucase et par les Alpes serait encore moins ridicule que la formation des Alpes et du Caucase par les mers.

Comment l'Océan, par son flux et par ses courants, aurait-il élevé le mont Saint-Gothard de 16 500 pieds au-dessus du niveau de la mer, telle qu'elle est aujourd'hui? Le lit qui est à présent celui de l'Océan était, dit-on, terre ferme alors, et les Alpes étaient mer. Mais ne voit-on pas que le lit de l'Océan est creusé, et que, sans cette profondeur, la mer couvrirait la superficie du globe? Comment l'Océan aurait-il pu se percher d'un côté sur le Mont-Blanc, et de l'autre sur les Cordilières, à 16, à 17 mille pieds de haut, et laisser à sec toutes les plaines sans eau de rivière? Tout cela n'est-il pas d'une impossibilité démontrée, et n'est-ce pas l'histoire surnaturelle plutôt que la naturelle?

Pour se tirer de cet embarras, on a recours aux îles qui sont des roches, et on prétend que la terre, qui était alors à la place de l'Océan, avait ses rivières qui descendaient de ces îles. Mais il n'y a pas une seule île considérable dans la mer Pacifique, depuis Panama jusqu'aux Mariannes, dans l'espace de 110 degrés. On ne voit pas dans les mers du Sud et du Nord une île qui ait une rivière de 190 pieds de large. Peut-on s'aveugler au point de ne pas voir que les montagnes des deux continents sont des pièces essentielles à la machine du globe, comme les os le sont aux *bipèdes* et aux *quadrupèdes!*

Mais la mer a quitté ses rivages; elle a laissé à sec les ruines de Carthage; Ravenne n'est plus un port de mer, etc. Eh bien! parce que la mer se sera retirée à dix, à vingt mille pas d'un côté, cela prouve-t-il qu'elle ait voyagé pendant des multitudes de siècles, à mille, à deux

1. Job, XXXVIII, 11. (ÉD.)

mille lieues sur la cime des montagnes ? « Oui, dites-vous, car on trouve partout des coquilles de mer, et le porphyre n'est composé que de pointes d'oursin. Il y a des glossopètres, des langues de chiens marins pétrifiés sur les plus hautes montagnes; les cornes d'Ammon, qui sont des pétrifications du nautilus, poisson des Indes, sont communes dans les Alpes; enfin le falun de Touraine, avec lequel on fume les terres, est un long amas de coquilles. On voit de ces tas de coquilles aux environs de Paris et de Reims, etc. »

J'ai vu une partie de tout cela, et j'ai douté. Quand la mer serait venue insensiblement jusqu'en Champagne, et s'en serait retournée insensiblement dans la suite des temps, cela ne prouverait pas qu'elle eût monté sur le mont Saint-Bernard. J'y ai cherché des huîtres, je n'y en ai point trouvé. En dernier lieu tout l'état-major qui a mesuré cette chaîne horrible de rochers n'y a pas vu le moindre vestige de coquilles. Les bords escarpés du Rhône en sont incrustés; mais c'est évidemment de coquilles de colimaçons, de bivalves, de petits testacés, très-fréquents dans tous les lacs voisins. De coquilles de mer, on n'en trouve jamais.

Il n'y a pas longtemps que, dans un de mes champs, à cent cinquante lieues des côtes de Normandie, un laboureur déterra vingt-quatre douzaines d'huîtres; on cria miracle : c'étaient des huîtres qu'on m'avait envoyées de Dieppe il y avait trois ans. Je suis de l'avis de *l'Homme aux quarante écus*, qui dit que des médailles romaines, trouvées au fond d'une cave à six cents lieues de Rome, ne prouvent pas qu'elles avaient été fabriquées dans cette cave. Quant au falun de Touraine, dont on se sert pour fumer les terres, si c'étaient des coquilles de mer, elles feraient assurément un très-mauvais fumier, et on aurait une pauvre récolte. J'ai ouï dire à des Tourangeaux qu'il n'y a pas une seule vraie coquille dans ces minières; que c'est une masse de pierres calcaires calcinées par le temps, ce qui est très-vraisemblable. En effet, si la mer avait déposé dans une suite prodigieuse de siècles ces lits de petits crustacés, pourquoi n'en trouverait-on pas autant dans les autres provinces ?

Faut-il que tous les physiciens aient été les dupes d'un visionnaire nommé Palissi? C'était un potier de terre qui travaillait pour le roi Louis XIII[1]; il est l'auteur d'un livre intitulé : *Le moyen de devenir riche, et la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs trésors et possessions, par maître Bernard Palissi, inventeur des rustiques figulines du roi.* Ce titre seul suffit pour faire connaître le personnage[2]. Il s'ima-

1. Bernard de Palissi, né à Agen vers 1500, était faïencier et peintre sur verre de Henri III. Mort en 1590, il ne peut avoir travaillé sous Louis XIII, qui ne naquit qu'en 1601. Les vitraux si connus de l'*Histoire de Psyché* sont un de ses principaux ouvrages. (*Note de M. Beuchot.*)

2. L'éditeur de la nouvelle édition des *Œuvres de Palissi* prétend que ce titre ridicule n'est point de Palissi, mais d'un ancien éditeur. Cependant il ne serait pas singulier que l'auteur même eût pris ce titre. Il avait fait pour le roi de grandes figures de sa nouvelle faïence, et c'était par ses ouvrages qu'il s'était fait connaître à la cour.

Palissi fut un homme d'un véritable génie; c'est à lui que nous devons l'art

gina qu'une espèce de marne pulvérisée qui est en Touraine était un magasin de petits poissons de mer. Des philosophes le crurent. Ces milliers de siècles, pendant lesquels la mer avait déposé ses coquilles à trente-six lieues dans les terres, les charmèrent, et me charmeraient tout comme eux, si la chose était vraie.

Le porphyre composé de pointes d'oursin ! Juste ciel, quelle chimère ! j'aimerais autant dire que le diamant est composé de pattes d'oie. Avec quelle confiance ne nous répète-t-on pas sans cesse que les glossopètres, dont quelques collines sont couvertes, sont des langues de chiens marins ! Quoi ! dix ou douze mille marsouins seraient venus déposer leurs langues dans le même endroit il y a quelque cinquante mille années ? Quoi ! la nature, qui forme des pierres en étoiles, en volutes, en pyramides, en globe, en cube, ne pourra pas en avoir produit qui ressemblent fort mal à des langues de poisson ! J'ai marché sur cent cornes d'Ammon de cent grandeurs différentes, et j'ai toujours été surpris qu'on n'ait pas voulu permettre à la terre de produire ces pierres, elle qui produit des blés et des fruits plus admirables, sans doute, que des pierres en volutes.

Mais on aime les systèmes; et depuis que Palissi a cru que les mines calcaires de Touraine étaient des couches de pétoncles, de glands de mer, de buccins, de phollades, cent naturalistes l'ont répété. On s'intéresse à un système qui fait remonter les choses à des milliers de siècles. Le monde est vieux, d'accord; mais a-t-on besoin de cette preuve pour réformer la chronologie ? Combien d'auteurs ont répété qu'on avait trouvé une ancre de vaisseau sur la cime d'une montagne de Suisse, et un vaisseau entier à cent pieds sous terre ! Telliamed triomphe sur cette belle découverte. On a vu un vaisseau dans les abîmes de la Suisse en 1460; donc on naviguait autrefois sur le Saint-Bernard et sur le Saint-Gothard; donc la mer a couvert autrefois tout le globe; donc alors le monde n'a été peuplé que de poissons; donc, lorsque les eaux se sont retirées et ont laissé le terrain à sec, les poissons se sont changés en hommes ! Cela est fort beau; mais j'ai de la peine à croire que je descende d'une morue.

Si l'on veut du merveilleux, il en est assez sans le chercher dans de telles hypothèses. Les huîtres, les pucerons, qui produisent leurs semblables sans s'accoupler; les simples vers de terre, qui reproduisent

de faire la faïence, qu'il n'apprit pas des Italiens, mais qu'il devina, et qu'il sut porter à un grand degré de perfection : ce n'était pas d'ailleurs un potier de terre, mais un ingénieur assez instruit pour son temps dans les mathématiques et dans la physique. Sa découverte des productions marines existantes dans les pierres est l'époque de la naissance de l'histoire naturelle en France, et même en Europe. Il était très-zélé protestant ; on le mit en prison ; mais, comme il avait inventé des *rustiques figulines* pour le roi, il ne fut pas brûlé comme tant d'autres. Le falun de Touraine contient réellement un grand nombre de coquilles ; et si elles sont réduites en terre calcaire très-friable, elles peuvent être un fort bon engrais. Quant aux pointes d'oursin dans le porphyre, c'est une de ces rêveries qui, mêlées aux vérités que les bons observateurs avaient découvertes, ont contribué à entretenir M. de Voltaire dans son erreur sur les coquilles fossiles. Rien n'est plus funeste à la vérité que de se trouver en mauvaise compagnie. (*Éd. de Kehl.*)

leurs queues; les limaçons, auxquels il revient des têtes, sont des objets assez dignes de la curiosité d'un philosophe.

Cet animal, à qui je viens de couper la tête, est-il encore animé? Oui, sans doute, puisque l'escargot remue et montre son cou, puisqu'il vit, qu'il l'étend, et que, dès qu'on y touche, il le resserre.

Cet animal a-t-il des sensations, avant que sa tête soit revenue? Je dois le croire, puisqu'il remue le cou, qu'il l'étend, et que, dès qu'on y touche, il le resserre.

Peut-on avoir des sensations sans avoir au moins quelque idée confuse? Je ne le crois pas, car toute sensation est plaisir ou douleur, et on a la perception de cette douleur et de ce plaisir; autrement ce serait ne pas sentir.

Qui donne cette sensation, cette idée commencée? celui qui a fait le limaçon, le soleil, et les astres. Il est impossible qu'un animal se donne des sensations à lui-même : le sceau de la Divinité est dans les aperceptions d'un ciron, comme dans le cerveau de Newton.

On cherche à expliquer comment on sent, comment on pense : je m'en tiens au poëte Aratus que saint Paul a cité, *In Deo vivimus, movemur, et sumus*[1].

Ah! si Malebranche avait voulu tirer de ce principe toutes les conséquences qu'il en pouvait tirer! Peut-être quelqu'un renouera le fil qu'il a rompu.

RÉPONSE DU CARME AU CAPUCIN

ET SON SENTIMENT SUR LA DISSERTATION PRÉCÉDENTE.

Gardez-vous bien, mon révérend père, de vous laisser séduire par les philosophes dangereux qui avancent que tous les animaux et les végétaux naissent d'un germe qui se développe, et que rien ne vient de corruption; c'est une hérésie damnable.

Saint Thomas dit en termes formels : *Primum in generatione est, ultimum in corruptione*, là où la corruption finit la génération commence. Saint Paul, dans la première aux Corinthiens[2], parle ainsi aux incrédules : « Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils? Insensés! ne voyez-vous pas que les grains semés par vous ne se vivifient point, s'ils ne meurent? » Il dit ensuite : « On sème dans la corruption, on recueille dans l'incorruption. » Voyez l'Évangile de saint Jean, chapitre XII[3] : « Si un grain de froment tombant en terre ne meurt pas, il demeure inutile; mais, s'il meurt, il donne beaucoup de fruit. »

Il est donc évident que c'est la pourriture qui est la mère de tout ce qui respire.

A l'égard de l'Océan, qui a couvert les montagnes, saint Thomas n'en dit rien. Aussi je ne vous en parlerai pas. Le nom d'Océan ne se

1. *Actes des Apôtres*, chap. XVII, verset 28. (Éd.)
2. XV, 3, 6. (Éd.) — 3. Verset 24.

trouve jamais dans l'Écriture; de là je juge que cet Océan dont on parle tant est fort peu de chose.

Mais, pour les montagnes, je suis entièrement de l'avis de ceux qui pensent qu'elles se sont formées en peu de temps; car vous trouverez, au psaume 96[1], que les montagnes ont fondu comme de la cire; vous trouverez aussi, au psaume 113[2], qu'elles ont dansé comme des béliers. Or, si, étant fondues (psaume 96), elles ont dansé (psaume 113), il faut donc qu'elles se soient entièrement relevées dans l'espace de 17 psaumes. Cela est démontré en rigueur.

Vous savez que la théorie des montagnes fait une grande partie de notre théologie, surtout quand elles sont plantées de vignes. Nous avons été fondés sur le mont Carmel; mandez-moi s'il est vrai que vous l'ayez été à Montmartre. Adieu; que les colimaçons qui vous sont soumis, et tous les insectes qui vous accompagnent, bénissent toujours Votre Révérence.

RÉFLEXION DE L'ÉDITEUR.

Quoi qu'il en soit de tout cela, il est indubitable que les limaçons à coque, les escargots, commencent à reprendre une tête quelque temps après qu'on la leur a coupée. Cette nouvelle tête renferme tout l'appareil d'organes très-compliqués que renfermait la première. Il n'y a point de petit garçon qui ne puisse faire cette expérience; mais y a-t-il quelque homme fait qui puisse l'expliquer? Hélas! les philosophes et les théologiens raisonnent tous en petits garçons. Qui me dira comment une âme, un principe de sensations et d'idées, réside entre quatre cornes, et comment l'âme restera dans l'animal, quand les quatre cornes et la tête sont coupées? On ne peut guère dire d'un limaçon :

> Igneus est *illi* vigor et cœlestis origo.
>
> VIRG., *Æn.*, VI, 730.

Il serait difficile de prouver que l'âme d'un animal, qui n'est qu'une glaire en vie, soit un feu céleste. Enfin ce prodige d'une tête renaissante, inconnu depuis le commencement des choses jusqu'à nous, est plus inexplicable que la direction de l'aimant. Cet étonnant objet de notre curiosité confondue tient à la nature des choses, aux premiers principes, qui ne sont pas plus à notre portée que la nature des habitants de Sirius et de Canope. Pour peu qu'on creuse, on trouve un abîme infini. Il faut admirer et se taire.

1. Verset 5. (ÉD.) — 2. Verset 4. (ÉD.)

HOMELIE DU PASTEUR BOURN,

PRÊCHÉE À LONDRES LE JOUR DE LA PENTECÔTE 1768.

Voici le premier jour, mes frères, où la doctrine et la morale de Jésus fut manifestée par ses disciples. Vous n'attendez pas de moi que je vous explique comment le Saint-Esprit descendit sur eux en langues de feu[1]. Tant de miracles ont précédé ce prodige, qu'on ne peut en nier un seul sans les nier tous. Que d'autres consument leur temps à rechercher pourquoi Pierre, en parlant tout d'un coup toutes les langues de l'univers à la fois, était cependant dans la nécessité d'avoir Marc pour son interprète[2]; qu'ils se fatiguent à trouver la raison pour laquelle ce miracle de la Pentecôte, celui de la résurrection; tous, enfin, furent ignorés de toutes les nations qui étaient alors à Jérusalem; pourquoi aucun auteur profane, ni grec, ni romain, ni juif, n'a jamais parlé de ces événements si prodigieux et si publics, qui devaient longtemps occuper l'attention de la terre étonnée? En effet, dit-on, c'est un miracle incompréhensible que Jésus, ressuscité, montât lentement au ciel dans une nuée[3], à la vue de tous les Romains qui étaient sur l'horizon de Jérusalem, sans que jamais aucun Romain ait fait la moindre mention de cette ascension, qui aurait dû faire plus de bruit que la mort de César, les batailles de Pharsale et d'Actium, la mort d'Antoine et de Cléopatre. Par quelle providence Dieu ferma-t-il les yeux à tous les hommes, qui ne virent rien de ce qui devait être vu d'un million de spectateurs? Comment Dieu a-t-il permis que les récits des chrétiens fussent obscurs, inconnus pendant plus de deux cents années, tandis que ces prodiges, dont eux seuls parlent, avaient été si publics? Pourquoi le nom même d'Évangile n'a-t-il été connu d'aucun auteur grec ou romain? Toutes ces questions, qui ont enfanté tant de volumes, nous détourneraient de notre but unique, celui de connaître la doctrine et la morale de Jésus, qui doit être la nôtre.

Quelle est la doctrine prêchée le jour de la Pentecôte?

Que Dieu a rendu Jésus célèbre, et lui a donné son approbation[4];

Qu'il a été supplicié[5];

Que Dieu l'a ressuscité et l'a tiré de l'enfer, c'est-à-dire, si l'on veut, de la fosse[6];

Qu'il a été élevé par la puissance de Dieu, et que Dieu a envoyé ensuite son Saint-Esprit[7].

C'est ainsi que Pierre s'explique à cent mille Juifs obstinés, et il en convertit huit mille en deux sermons, tandis que, nous autres, nous n'en pouvons pas convertir huit en mille années.

Il est donc incontestable, mes frères, que, la première fois que les apôtres parlent de Jésus, ils en parlent comme de l'envoyé de Dieu, sup-

1. *Actes*, II, 3. (ÉD.) — 2. *Id.*, XIII, 5. (ÉD.) — 3. *Actes*, I, 9, 10. (ÉD.)
4. *Actes*, chap. II, v. 22. (ÉD.) — 5. Vers. 23. (ÉD.) — 6. Vers. 24. (ÉD).
7. Vers. 33. (ÉD.)

plicié par les hommes, élevé en grâce devant Dieu, glorifié par Dieu même. Saint Paul n'en parle jamais autrement. Voilà, sans contredit, le christianisme primitif, le christianisme véritable. Vous ne verrez, comme je vous l'ai déjà dit dans mes autres discours, ni dans aucun Évangile, ni dans les *Actes des Apôtres*, que Jésus eût deux natures et deux volontés; que Marie fût mère de Dieu; que le Saint-Esprit procède du père et du fils; qu'il établit sept sacrements; qu'il ordonna qu'on adorât des reliques et des images. Tout ce vaste amas de controverses était entièrement ignoré. Il est constant que les premiers chrétiens se bornaient à adorer Dieu par Jésus, à exorciser les possédés par Jésus, à chasser les diables par Jésus, à guérir les malades par Jésus.

Nous ne chassons plus les diables, mes frères; nous ne guérissons pas plus les maladies mortelles que ne font les médecins; nous ne rendons pas plus la vue aux aveugles que le chevalier Taylor; mais nous adorons Dieu, nous le bénissons, nous suivons la loi qu'il nous a donnée lui-même par la bouche de Jésus en Galilée. Cette loi est simple, parce qu'elle est divine : *Tu aimeras Dieu et ton prochain*[1]. Jésus n'a jamais recommandé autre chose. Ce peu de paroles comprend tout; elles sont si divines, que toutes les nations les entendirent dans tous les temps, et qu'elles furent gravées dans tous les cœurs. Les passions les plus funestes ne purent jamais les effacer. Zoroastre chez les Persans, Thaut chez les Égyptiens, Brama chez les Indiens, Orphée chez les Grecs, criaient aux hommes : *Aimez Dieu et le prochain.* Cette loi, observée, eût fait le bonheur de la terre entière.

Jésus ne vous a pas dit : « Le diable chassé du ciel, et plongé dans l'enfer, en sortit malgré Dieu pour se déguiser en serpent, et pour venir persuader une femme de manger du fruit de l'arbre de la science. Les enfants de cette femme ont été, en conséquence, coupables, en naissant, du plus horrible crime, et punis à jamais dans les flammes éternelles, tandis que leurs corps sont pourris sur la terre. Je suis venu pour racheter des flammes ceux qui naîtront après moi; et cependant je ne rachèterai que ceux à qui j'aurai donné une grâce efficace, qui peut n'être point efficace. » Cet épouvantable galimatias, mes frères, ne se trouve heureusement dans aucun Évangile; mais vous y trouvez qu'il faut *aimer Dieu et son prochain.*

Quand toutes les langues de feu[2], qui descendirent sur le galetas où étaient les disciples, auraient parlé, quand elles descendraient pour parler encore, elles ne pourraient annoncer une doctrine plus humaine à la fois et plus céleste.

Jésus adorait Dieu et aimait son prochain en Galilée; adorons Dieu et aimons notre prochain à Londres.

Les Juifs nous disent : « Jésus était Juif; il fut présenté au temple comme Juif, circoncis comme Juif, baptisé comme Juif par le Juif Jean, qui baptisait les Juifs selon l'ancien rite juif; et, par une œuvre de su-

1. Matt., XXII, 37, 39; Marc, XII, 30, 31; Luc, X, 27. (Éd.)
2. *Actes*, II, 3. (Éd.)

rérogation juive, il payait le korban juif, il allait au temple juif, il judaïsa toujours; il accomplit toutes les cérémonies juives. S'il accabla les prêtres juifs d'injures, parce qu'ils étaient des prévaricateurs scélérats pétris d'orgueil et d'avarice, il n'en fut que meilleur Juif; si la vengeance des prêtres le fit mourir, il mourut Juif. O chrétiens, soyez donc Juifs. »

Je réponds aux Juifs : Mes amis (car toutes les nations sont mes amies), Jésus fut plus que Juif, il fut homme; il embrassa tous les hommes dans sa charité. Votre loi mosaïque ne connaissait d'autre prochain, pour un Juif, qu'un autre Juif; il ne vous était pas permis seulement de vous servir des ustensiles d'un étranger; vous étiez immondes, si vous aviez fait cuire une longe de veau dans une marmite romaine; vous ne pouviez vous servir d'une fourchette et d'une cuiller qui eût appartenu à un citoyen romain; et, supposé que vous vous soyez jamais servis d'une fourchette à table (ce dont je ne trouve aucun exemple dans vos histoires), il fallait que cette fourchette fût juive. Il est bien vrai, du moins selon vous, que vous volâtes les assiettes, les fourchettes et les cuillers des Égyptiens, quand vous vous enfuîtes d'Égypte comme des coquins; mais votre loi ne vous avait pas encore été donnée. Dès que vous eûtes une loi, elle vous ordonna d'exterminer toutes les nations, et de ne réserver que les petites filles pour votre usage. Vous faisiez tomber les murs au bruit des trompettes, vous faisiez arrêter le soleil et la lune; mais c'était pour tout égorger. Voilà comme vous aimiez alors votre prochain.

Ce n'était pas ainsi que Jésus recommandait cet amour. Voyez la belle parabole du Samaritain [1]. Un Juif est volé et blessé par d'autres voleurs juifs. Il est laissé dans le chemin, dépouillé, sanglant, et demi-mort. Un prêtre orthodoxe passe, le considère, et poursuit sa route sans lui donner aucun secours. Un autre prêtre orthodoxe passe, et témoigne la même dureté. Vient un pauvre laïque samaritain, un hérétique; il panse les plaies du blessé; il le fait transporter; il le fait soigner à ses dépens. Les deux prêtres sont des barbares. Le laïque hérétique et charitable est l'homme de Dieu. Voilà la doctrine, voilà la morale de Jésus, voilà sa religion.

Nos adversaires nous disent que Luc, qui était un laïque, et qui a écrit le dernier de tous les évangélistes, est le seul qui ait rapporté cette parabole; qu'aucun des autres n'en parle; qu'au contraire, saint Matthieu dit que Jésus [2] recommanda expressément de ne rien enseigner aux Samaritains et aux gentils; qu'ainsi son amour pour le prochain ne s'étendait que sur la tribu de Juda, sur celle de Lévi, et la moitié de Benjamin, et qu'il n'aimait point le reste des hommes. S'il eût aimé son prochain, ajoutent-ils, il n'eût point dit qu'il est venu apporter le glaive et non la paix [3]; qu'il est venu pour diviser le père et le fils, le mari et la femme, et pour mettre la discorde dans les familles. Il n'aurait point prononcé le funeste *contrains-les d'entrer* [4], dont on a tant

1. Luc, x, 30 et suiv. (Éd.) — 2. Matthieu, chap. x, vers. 5. (Éd.)
3. Matthieu, x, 34, 35. (Éd.) — 4. Luc, xiv, 23. (Éd.)

abusé; il n'aurait point privé un marchand forain du prix de deux mille cochons, qui était une somme considérable, et n'aurait point envoyé le diable dans le corps de ces cochons pour les noyer dans le lac de Génézareth[1]; il n'aurait pas séché le figuier[2] d'un pauvre homme pour n'avoir pas porté des figues quand *ce n'était pas le temps des figues;* il n'aurait pas, dans ses paraboles, enseigné qu'un maître agit justement quand il charge de fers son esclave, pour n'avoir point fait profiter son argent à l'usure de cinq cents pour cent.

Nos ennemis continuent leurs objections effrayantes en disant que les apôtres ont été plus impitoyables que leur maître; que leur première opération fut de se faire apporter tout l'argent des frères[3], et que Pierre fit mourir Ananias et sa femme, pour n'avoir pas tout apporté. « Si Pierre, disent-ils, les fit mourir de son autorité privée, parce qu'il n'avait pu avoir tout leur argent, il méritait d'être roué en place publique : si Pierre pria Dieu de les faire mourir, il méritait que Dieu le punît : si Dieu seul ordonna leur mort, heureusement il prononce très-rarement de ces jugements terribles, qui dégoûteraient de faire l'aumône. »

Je passe sous silence toutes les objections des incrédules, tant sur la morale et la doctrine de Jésus, que sur tous les événements de sa vie diversement rapportés. Il faudrait vingt volumes pour réfuter tout ce qu'on nous objecte; et une religion qui aurait besoin d'une si longue apologie ne pourrait être la vraie religion. Elle doit entrer dans le cœur de tous les hommes comme la lumière dans les yeux, sans effort, sans peine, sans pouvoir laisser le moindre doute sur la clarté de cette lumière. Je ne suis pas venu ici pour disputer, je suis venu pour m'édifier avec vous.

Que d'autres saisissent tout ce qu'ils ont pu trouver dans les *Évangiles*, dans les *Actes des Apôtres*, dans les *Épîtres de Paul*, de contraire aux notions communes, aux clartés de la raison, aux règles ordinaires du sens commun; je les laisserai triompher sur des miracles qui ne paraissaient pas nécessaires à leur faible entendement, comme celui de l'eau changée en vin[4] à des noces en faveur de convives déjà ivres, celui de la transfiguration[5], celui du diable qui emporte le Fils de Dieu sur une montagne[6] d'où l'on découvre tous les royaumes de la terre, celui du figuier[7], celui de deux mille cochons[8]. Je les laisserai exercer leur critique sur les paraboles qui les scandalisent, sur la prédiction faite par Jésus même au chapitre XXI[9] de Luc, qu'il viendrait dans les nuées avec une grande puissance et une grande majesté, avant que la génération devant laquelle il parlait fût passée. Il n'y a point de page qui n'ait produit des disputes. Je m'en tiens donc à ce qui n'a jamais été disputé, à ce qui a toujours emporté le consentement de tous les hommes, avant Jésus et après Jésus; à ce qu'il a con-

1. Matthieu, VIII, 32 ; Marc, V, 13. (ÉD.)
2. Matthieu, XI, 19 ; Marc, XI, 13. (ÉD.) — 3. *Actes*, IV, 35, et V. (ÉD.)
4. Jean, II, 9. (ÉD.) — 5. Matthieu XVII, 2; Marc, IX, 1. (ÉD.)
6. Luc, IV, 5. Matthieu, IV, 8. (ÉD.) — 7. Matthieu, XXI, 19 ; Marc, XI 13. (ÉD.
8. Matthieu, VIII, 32 ; Marc, V, 13. (ÉD.) — 9. Verset 27. (ÉD.)

firmé de sa bouche, et qui ne peut être nié par personne : *Il faut aimer Dieu et son prochain*.

Si l'Écriture offre quelquefois à l'âme une nourriture que la plupart des hommes ne peuvent digérer, nourrissons-nous des aliments salubres qu'elle présente à tout le monde : *Aimons Dieu et les hommes*, fuyons toutes les disputes. Les premiers chapitres de la *Genèse* effarouchaient les esprits des Hébreux, il fut défendu de les lire avant vingt-cinq ans; les prophéties d'Ézéchiel scandalisaient, on en défendit de même la lecture; le Cantique des cantiques pouvait porter les jeunes hommes et les jeunes filles à l'impureté, Théodore de Mopsueste, les rabbins, Grotius, Châtillon, et tant d'autres, nous apprennent qu'il n'était permis de lire ce cantique qu'à ceux qui étaient sur le point de se marier.

Enfin, mes frères, combien d'actions rapportées dans les livres hébreux qu'il serait abominable d'imiter! Où serait aujourd'hui la femme qui voudrait agir comme Jahel[1], laquelle trahit Sizara pour lui enfoncer un clou dans la tête; comme Judith[2], qui se prostitua à Holoferne pour l'assassiner; comme Esther[3], qui, après avoir obtenu de son mari que les Juifs massacrassent cinq cents Persans dans Suze, lui en demanda encore trois cents, outre les soixante et quinze mille égorgés dans les provinces? Quelle fille voudrait imiter les filles de Loth[4], qui couchèrent avec leur père? Quel père de famille se conduirait comme le patriarche Juda qui coucha avec sa belle-fille[5], et Ruben qui coucha avec sa belle-mère[6]? Quel vayvode imitera David, qui s'associa quatre cents brigands perdus, dit l'Écriture, de débauches et de dettes[7], avec lesquels il massacrait tous les sujets de son allié Achis[8] jusqu'aux enfants à la mamelle, et qui enfin, ayant dix-huit femmes, ravit Betzabée et fit tuer son mari[9]?

Il y a dans l'Écriture, je l'avoue, mille traits pareils, contre lesquels la nature se soulève. Tout ne nous a pas été donné pour une règle de mœurs. Tenons-nous-en donc à cette loi incontestable, universelle, éternelle, de laquelle seule dépend la pureté des mœurs dans toute nation : *Aimons Dieu et le prochain.*

S'il m'était permis de parler de l'*Alcoran* dans une assemblée de chrétiens, je vous dirais que les sonnites représentent ce livre comme un chérubin qui a deux visages, une face d'ange et une face de bête. Les choses qui scandalisent les faibles, disent-ils, sont le visage de bête, et celles qui édifient sont la face d'ange.

Édifions-nous, et laissons à part tout ce qui nous scandalise : car enfin, mes frères, que Dieu demande-t-il de nous? que nous confrontions Matthieu avec Luc, que nous conciliions deux généalogies qui se contredisent, que nous discutions quelques passages? Non, il demande que nous l'aimions et que nous soyons justes.

Si nos pères l'avaient été, les disputes sur la liturgie anglicane n'au-

1. *Juges*, IV, 17-21. (ÉD.) — 2. *Judith*, XIII. (ÉD.) — 3. *Esther*, IX, 6-15. (ÉD.)
4. *Genèse*, XIX, 3. (ÉD.) — 5. *Id.*, XXXVIII, 16. (ÉD.) — 6. *Id.*, XXXV, 22. (ÉD.)
7. *I Rois*, XXII, 2. (ÉD.) — 8. *I Rois*, XXVII, 8-11. (ÉD.)
9. *II Rois*, 11. (ÉD.)

raient pas porté la tête de Charles Ier sur un échafaud; on n'aurait pas osé tramer la conspiration des poudres; quarante mille familles n'auraient pas été massacrées en Irlande; le sang n'aurait pas ruisselé, les bûchers n'auraient pas été allumés sous le règne de la reine Marie. Que n'est-il pas arrivé aux autres nations pour avoir argumenté en théologie? Dans quels gouffres épouvantables de crimes et de calamités les disputes chrétiennes n'ont-elles pas plongé l'Europe pendant des siècles? la liste en serait beaucoup plus longue que mon sermon. Les moines disent que la vérité y a beaucoup gagné, qu'on ne peut l'acheter trop cher, que c'est ce qui a valu à leur saint-père tant d'annates et tant de pays; que si l'on s'était contenté d'aimer Dieu et son prochain, le pape ne se serait pas emparé du duché d'Urbin, de Ferrare, de Castro, de Bologne, de Rome même, et qu'il ne se dirait pas seigneur suzerain de Naples; qu'une Église qui répand tant de biens sur la tête d'un seul homme est sans doute la véritable Église; que nous avons tort, puisque nous sommes pauvres, et que Dieu nous abandonne visiblement. Mes frères, il est peut-être difficile d'aimer des gens qui tiennent ce langage; cependant *aimons Dieu et notre prochain.* Mais comment aimerons-nous les hauts bénéficiers qui, du sein de l'orgueil, de l'avarice et de la volupté, écrasent ceux qui portent le poids du jour et de la chaleur, et ceux qui, parlant avec absurdité, persécutent avec insolence? Mes frères, c'est les aimer sans doute que de prier Dieu qu'il les convertisse.

LE PYRRHONISME DE L'HISTOIRE,

PAR UN BACHELIER EN THÉOLOGIE.

(1768.)

CHAP. I. — *Plusieurs doutes.*

Je fais gloire d'avoir les mêmes opinions que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations :* je ne veux ni un pyrrhonisme outré, ni une crédulité ridicule; il prétend que les faits principaux peuvent être vrais, et les détails très-faux. Il peut y avoir eu un prince égyptien nommé Sésostris par les Grecs, qui ont changé tous les noms d'Égypte et de l'Asie, comme les Italiens donnent le nom de *Londra* à *London*, que nous appelons Londres, et celui de *Luigi* aux rois de France nommés Louis. Mais, s'il y eut un Sésostris, il n'est pas absolument sûr que son père destinât tous les enfants égyptiens qui naquirent le même mois que son fils à être un jour avec lui les conquérants du monde. On pourrait même douter qu'il ait fait courir chaque matin cinq ou six lieues à ces enfants avant de leur donner à déjeuner.

L'enfance de Cyrus exposée, les oracles rendus à Crésus, l'aventure

des oreilles du mage Smerdis, le cheval de Darius, qui créa son maître roi, et tous ces embellissements de l'histoire, pourraient être contestés par des gens qui en croiraient plus leur raison que leurs livres.

Il a osé dire et même prouver que les monuments les plus célèbres, les fêtes, les commémorations les plus solennelles, ne constatent point du tout la vérité des prétendus événements transmis de siècle en siècle à la crédulité humaine par ces solennités.

Il a fait voir que si des statues, des temples, des cérémonies annuelles, des jeux, des mystères institués, étaient une preuve, il s'ensuivrait que Castor et Pollux combattirent en effet pour les Romains; que Jupiter les arrêta dans leur fuite; il s'ensuivrait que *les Fastes* d'Ovide sont des témoignages irréfragables de tous les miracles de l'ancienne Rome, et que tous les temples de la Grèce étaient des archives de la vérité.

Voyez dans le résumé de son *Essai sur les mœurs et l'esvrit des nations.*

Chap. II. — *De Bossuet.*

Nous sommes dans le siècle où l'on a détruit presque toutes les erreurs de physique. Il n'est plus permis de parler de l'empyrée, ni des cieux cristallins, ni de la sphère de feu dans le cercle de la lune. Pourquoi sera-t-il permis à Rollin, d'ailleurs si estimable, de nous bercer de tous les contes d'Hérodote, et de nous donner pour une histoire véridique un conte donné par Xénophon pour un conte? de nous redire, de nous répéter la fabuleuse enfance de Cyrus, et ses petits tours d'adresse, et la grâce avec laquelle *il servait à boire à son papa Astyage*, qui n'a jamais existé?

On nous apprend à tous, dans nos premières années, une chronologie démontrée fausse : on nous donne des maîtres en tout genre, excepté des maîtres à penser. Les hommes même les plus savants, les plus éloquents, n'ont servi quelquefois qu'à embellir le trône de l'erreur, au lieu de le renverser. Bossuet en est un grand exemple dans sa prétendue *Histoire universelle*, qui n'est que celle de quatre à cinq peuples, et surtout de la petite nation juive, ou ignorée, ou justement méprisée du reste de la terre, à laquelle pourtant il rapporte tous les événements, et pour laquelle il dit que tout a été fait, comme si un écrivain de Cornouailles disait que rien n'est arrivé dans l'empire romain qu'en vue de la province de Galles. C'est un homme qui enchâsse continuellement des pierres fausses dans de l'or. Le hasard me fait tomber dans ce moment sur un passage de son *Histoire universelle* où il parle des hérésies. *Ces hérésies*, dit-il, *tant prédites par Jésus-Christ.* Ne dirait-on pas à ces mots que Jésus-Christ a parlé dans cent endroits des opinions différentes qui devaient s'élever dans la suite des temps sur les dogmes du christianisme? Cependant la vérité est qu'il n'en a parlé en aucun endroit; le mot d'*hérésie* même n'est dans aucun évangile, et certes il ne devait pas s'y rencontrer, puisque le mot de *dogme* ne s'y trouve pas. Jésus, n'ayant annoncé par lui-même aucun dogme, ne pouvait annoncer aucune hérésie. Il n'a jamais dit, ni dans

ses sermons, ni à ses apôtres : « Vous croirez que ma mère est vierge ; vous croirez que je suis consubstantiel à Dieu ; vous croirez que j'ai deux volontés ; vous croirez que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; vous croirez à la transsubstantiation ; vous croirez qu'on peut résister à la grâce efficace, et qu'on n'y résiste pas. »

Il n'y a rien, en un mot, dans l'Évangile, qui ait le moindre rapport aux dogmes chrétiens. Dieu voulut que ses disciples et les disciples de ses disciples les annonçassent, les expliquassent dans la suite des siècles ; mais Jésus n'a jamais dit un mot ni sur ces dogmes alors inconnus, ni sur les contestations qu'ils excitèrent longtemps après lui.

Il a parlé de faux prophètes comme tous ses prédécesseurs : « Gardez-vous, disait-il, des faux prophètes[1] ; » mais est-ce là désigner, spécifier les contestations théologiques, les hérésies sur des points de fait ? Bossuet abuse ici visiblement des mots ; cela n'est pardonnable qu'à Calmet, et à de pareils commentateurs.

D'où vient que Bossuet en a imposé si hardiment ? d'où vient que personne n'a relevé cette infidélité ? C'est qu'il était bien sûr que sa nation ne lirait que superficiellement sa belle déclamation universelle ; et que les ignorants le croiraient sur sa parole, parole éloquente et quelquefois trompeuse.

CHAP. III. — *De l'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE *de Fleury*.

J'ai vu une statue de boue dans laquelle l'artiste avait mêlé quelques feuilles d'or ; j'ai séparé l'or, et j'ai jeté la boue. Cette statue est l'*Histoire ecclésiastique* compilée par Fleury, ornée de quelques discours détachés dans lesquels on voit briller des traits de liberté et de vérité, tandis que le corps de l'histoire est souillé de contes qu'une vieille femme rougirait de répéter aujourd'hui.

C'est un Théodore dont on changea le nom en celui de Grégoire Thaumaturge, qui, dans sa jeunesse, étant pressé publiquement par une fille de joie de lui payer l'argent de leurs rendez-vous vrais ou faux, lui fait entrer le diable dans le corps pour son salaire.

Saint Jean et la sainte Vierge viennent ensuite lui expliquer les mystères du christianisme. Dès qu'il est instruit, il écrit une lettre au diable, la met sur un autel païen ; la lettre est rendue à son adresse, et le diable fait ponctuellement ce que Grégoire lui a commandé. Au sortir de là il fait marcher des pierres comme Amphion. Il est pris pour juge par deux frères qui se disputaient un étang ; et pour les mettre d'accord il fait disparaître l'étang ; il se change en arbre comme Protée ; il rencontre un charbonnier nommé Alexandre, et le fait évêque : voilà probablement l'origine de la foi du charbonnier.

C'est un saint Romain que l'empereur Dioclétien fait jeter au feu. Des Juifs, qui étaient présents, se moquent de saint Romain, et disent que leur Dieu délivra des flammes Sidrac, Misac et Abdénago, mais que le petit saint Romain ne sera pas délivré par le dieu des chrétiens. Aus-

1. Matthieu, VII, 15. (ÉD.)

sitôt il tombe une grande pluie qui éteint le bûcher à la honte des Juifs. Le juge irrité condamne saint Romain à perdre la langue (apparemment pour s'en être servi à demander de la pluie). Un médecin de l'empereur, nommé Ariston, qui se trouvait là, coupe aussitôt la langue de saint Romain jusqu'à la racine. Dès que le jeune homme, qui était né bègue, eut la langue coupée, il se met à parler avec une volubilité inconcevable. « Il faut que vous soyez bien maladroit, dit l'empereur au médecin, et que vous ne sachiez pas couper des langues. » Ariston soutient qu'il a fait l'opération à merveille, et que Romain devrait en être mort au lieu de tant parler. Pour le prouver, il prend un passant, lui coupe la langue, et le passant meurt.

C'est un cabaretier chrétien nommé Théodote, qui prie Dieu de faire mourir sept vierges chrétiennes de soixante et dix ans chacune, condamnées à coucher avec les jeunes gens de la ville d'Ancyre. L'abbé Fleury devait au moins s'apercevoir que les jeunes gens étaient plus condamnés qu'elles. Quoi qu'il en soit, saint Théodote prie Dieu de faire mourir les sept vierges; Dieu lui accorde sa demande. Elles sont noyées dans un lac : saint Théodote vient les repêcher, aidé d'un cavalier céleste qui court devant lui. Après quoi il a le plaisir de les enterrer, ayant, en qualité de cabaretier, enivré les soldats qui les gardaient.

Tout cela se trouve dans le second tome de l'*Histoire* de Fleury, et tous ses volumes sont remplis de pareils contes. Est-ce pour insulter au genre humain, j'oserais presque dire pour insulter à Dieu même, que le confesseur d'un roi a osé écrire ces détestables absurdités? Disait-il en secret à son siècle : « Tous mes contemporains sont imbéciles, ils me liront, et ils me croiront? » ou bien disait-il : « Les gens du monde ne me liront pas, les dévotes imbéciles me liront superficiellement, et c'en est assez pour moi? »

Enfin l'auteur des discours peut-il être l'auteur de ces honteuses niaiseries? voulait-il, attaquant les usurpations papales dans ses discours, persuader qu'il était bon catholique, en rapportant des inepties qui déshonorent la religion? Disons, pour sa justification, qu'il les rapporte comme il les a trouvées, et qu'il ne dit jamais qu'il les croit. Il savait trop que des absurdités monacales ne sont pas des articles de foi; et que la religion consiste dans l'adoration de Dieu, dans une vie pure, dans les bonnes œuvres, et non dans une crédulité imbécile pour des sottises du Pédagogue chrétien. Enfin il faut pardonner au savant Fleury d'avoir payé ce tribut honteux. Il a fait une assez belle amende honorable par ses discours.

L'abbé de Longuerue dit que lorsque Fleury commença à écrire l'histoire ecclésiastique, il la savait fort peu [1]. Sans doute il s'instruisit en travaillant, et cela est très-ordinaire; mais, ce qui n'est pas ordinaire, c'est de faire des discours aussi politiques et aussi sensés après avoir écrit tant de sottises. Aussi qu'est-il arrivé? on a condamné à Rome ses excellents discours [2], et on y a très-bien accueilli ses stupi-

1. *Longueruana*, page 111 de la deuxième partie. (Éd.)
2. La cour de Rome mit à l'*index*, le 21 avril 1693, l'*Institution au droit*

dités : quand je dis qu'elles y sont bien accueillies, ce n'est pas qu'elles y soient lues, car on ne lit point à Rome.

CHAP. — IV. *De l'histoire juive.*

C'est une grande question parmi plusieurs théologiens, si les livres purement historiques des Juifs ont été inspirés ; car, pour les livres de précepte, et pour les prophéties, il n'est point de chrétien qui en doute, et les prophètes eux-mêmes disent tous qu'ils écrivent au nom de Dieu ; ainsi on ne peut s'empêcher de les croire sur leur parole sans une grande impiété : mais il s'agit de savoir si Dieu a été réellement dans tous les temps l'historien du peuple juif.

Leclerc et d'autres théologiens de Hollande prétendent qu'il n'était pas même nécessaire que Dieu daignât dicter toutes les annales hébraïques, et qu'il abandonna cette partie à la science et à la foi humaine. Grotius, Simon, Dupin, ne s'éloignent pas de ce sentiment. Ils pensent que Dieu disposa seulement l'esprit des écrivains à n'annoncer que la vérité.

On ne connaît point les auteurs du livre des *Juges*, ni de ceux des *Rois* et des *Paralipomènes*. Les premiers écrivains hébreux citent d'ailleurs d'autres livres qui ont été perdus, comme celui des *Guerres du Seigneur* [1], *le Droiturier* ou *le Livre des Justes* [2], celui des *Jours de Salomon* [3], et ceux des *Annales des rois d'Israël et de Juda* [4]. Il y a surtout des textes qu'il est difficile de concilier : par exemple, on voit dans le *Pentateuque* [5] que les Juifs sacrifièrent dans le désert au Seigneur et que leur seule idolâtrie fut celle du veau d'or ; cependant il est dit dans Jérémie [6], dans Amos [7], et dans les discours de saint Étienne [8], qu'ils adorèrent pendant quarante ans le dieu Moloch et le dieu Remphan, et qu'ils ne sacrifièrent point au Seigneur.

Il n'est pas aisé de comprendre comment Dieu dicta l'histoire des rois de Juda et d'Israël, puisque les rois d'Israël étaient hérétiques, et que, même quand les Hébreux voulurent avoir des rois, Dieu leur déclara expressément, par la bouche de son prophète Samuel, que c'est [9] rejeter Dieu que d'obéir à des monarques ; or plusieurs savants ont été étonnés que Dieu voulût être l'historien d'un peuple qui avait renoncé à être gouverné par lui.

Quelques critiques trop hardis ont demandé si Dieu peut avoir dicté que le premier roi Saül remporta une victoire à la tête de trois cent trente mille hommes [10], puisqu'il est dit qu'il n'y avait que deux épées [11]

ecclésiastique, par Fleury ; le 1er avril 1728, son *Catéchisme historique* (*donec corrigatur*). Mais le *Neuvième discours*, mis à l'index le 13 février 1725, n'est pas de Fleury. (*Note de M. Beuchot.*)

1. *Nomb.*, chap. XXI, v. 14. — 2 *Josué*, chap. X, v. 13 ; et II des *Rois*, I, 18.
3. III des *Rois*, ch. XI, v. 41. — 4. *Id.*, chap. XIV, v. 19, 29, et ailleurs.
5. *Exode*, chap. XXII. (ÉD.) — 6. III des *Rois*, chap. XXXII, v. 35.
7. Ch. V, v. 26. — 8. *Act. des Apôt.*, chap. VII, v. 43.
9. Ier des *Rois*, chap. X, v. 19. — 10. *Id.*, *ibid.* chap. XI, v. 8.
11. *Id. ibid.*, chap. XIII, v. 20, 22.

dans toute la nation, et qu'ils étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguiser leurs cognées et leurs serpettes;

Si Dieu peut avoir dicté que David, qui était selon son cœur [1], se mit à la tête de quatre cents brigands chargés de dettes [2];

Si David peut avoir commis tous les crimes que la raison, peu éclairée par la foi, ose lui reprocher;

Si Dieu a pu dicter les contradictions qui se trouvent entre l'histoire des *Rois* et les *Paralipomènes*.

On a encore prétendu que l'histoire des *Rois* ne contenant que des événements sans aucune instruction, et même beaucoup de crimes, il ne paraissait pas digne de l'Être éternel d'écrire ces événements et ces crimes. Mais nous sommes bien loin de vouloir descendre dans cet abîme théologique : nous respectons, comme nous le devons, sans examen, tout ce que la synagogue et l'Église chrétienne ont respecté.

Qu'il nous soit seulement permis de demander pourquoi les Juifs, qui avaient une si grande horreur pour les Égyptiens, prirent pourtant toutes les coutumes égyptiennes; la circoncision, les ablutions, les jeûnes, les robes de lin, le bouc émissaire, la vache rousse, le serpent d'airain, et cent autres usages?

Quelle langue parlaient-ils dans le désert? Il est dit au psaume LXXX [3] qu'ils n'entendirent pas l'idiome qu'on parlait au delà de la mer Rouge. Leur langage, au sortir de l'Égypte, était-il égyptien? Mais pourquoi ne retrouve-t-on, dans les caractères dont ils se servent, aucune trace des caractères d'Égypte? Pourquoi aucun mot égyptien dans leur patois mêlé de tyrien, d'azotien et de syriaque corrompu?

Quel était le pharaon sous lequel ils s'enfuirent? Était-ce l'Éthiopien Actisan dont il est dit dans Diodore de Sicile qu'il bannit une troupe de voleurs vers le mont Sina, après leur avoir fait couper le nez?

Quel prince régnait à Tyr lorsque les Juifs entrèrent dans le pays de Canaan? le pays de Tyr et de Sidon était-il alors une république ou une monarchie?

D'où vient que Sanchoniathon, qui était de Phénicie, ne parle point des Hébreux? S'il en avait parlé, Eusèbe, qui rapporte des pages entières de Sanchoniathon, n'aurait-il pas fait valoir un si glorieux témoignage en faveur de la nation hébraïque?

Pourquoi, ni dans les monuments qui nous restent de l'Égypte, ni dans le *Shasta* et dans le *Veidam* des Indiens, ni dans les *Cinq Kings* des Chinois, ni dans les lois de Zoroastre, ni dans aucun ancien auteur grec, ne trouve-t-on aucun des noms des premiers patriarches juifs, qui sont la source du genre humain?

Comment Noé, le restaurateur de la race des hommes, dont les enfants se partagèrent tout l'hémisphère, a-t-il été absolument inconnu dans cet hémisphère?

Comment Énoch, Seth, Caïn, Abel, Ève, Adam, le premier homme, ont-ils été partout ignorés, excepté dans la nation juive?

1. Ier des *Rois*, chap. XIII, v. 14. — 2. *Id.*, *ibid.*, chap. XXII, v. 2.
3. Verset 6.

On pourrait faire ces questions et mille autres encore plus embarrassantes, si les livres des Juifs étaient, comme les autres, un ouvrage des hommes; mais étant d'une nature entièrement différente, ils exigent la vénération, et ne permettent aucune critique. Le champ du pyrrhonisme est ouvert pour tous les autres peuples, mais il est fermé pour les Juifs. Nous sommes à leur égard comme les Égyptiens, qui étaient plongés dans les plus épaisses ténèbres de la nuit[1], tandis que les Juifs jouissaient du plus beau soleil dans la petite contrée de Gessen.

Ainsi n'admettons nul doute sur l'histoire du peuple de Dieu, tout y est mystère et prophétie, parce que ce peuple est le précurseur des chrétiens. Tout y est prodige, parce que c'est Dieu qui est à la tête de cette nation sacrée: en un mot, l'histoire juive est celle de Dieu même, et n'a rien de commun avec la faible raison de tous les peuples de l'univers. Il faut, quand on lit l'Ancien et le Nouveau Testament, commencer par imiter le P. Canaye.

Chap. V. — *Des Égyptiens.*

Comme l'histoire des Égyptiens n'est pas celle de Dieu, il est permis de s'en moquer. On l'a déjà fait avec succès sur ses dix-huit mille villes, et sur Thèbes aux cent portes, par lesquelles sortait un million de soldats, ce qui supposait cinq millions d'habitants dans la ville, tandis que l'Égypte entière ne contient aujourd'hui que trois millions d'âmes.

Presque tout ce qu'on raconte de l'ancienne Égypte a été écrit apparemment avec une plume tirée de l'aile du phénix, qui venait se brûler tous les cinq cents ans dans le temple d'Hiéropolis[2] pour y renaître.

Les Égyptiens adoraient-ils en effet des bœufs, des boucs, des crocodiles, des singes, des chats, et jusqu'à des oignons? Il suffit qu'on l'ait dit une fois pour que mille copistes l'aient redit en vers et en prose. Le premier qui fit tomber tant de nations en erreur sur les Égyptiens est Sanchoniathon, le plus ancien auteur que nous ayons parmi ceux dont les Grecs nous ont conservé des fragments. Il était voisin des Hébreux, et incontestablement plus ancien que Moïse, puisqu'il ne parle pas de ce Moïse, et qu'il aurait fait mention, sans doute, d'un si grand homme et de ses épouvantables prodiges, s'il fût venu après lui, ou s'il avait été son contemporain.

Voici comme il s'exprime: « Ces choses sont écrites dans l'histoire du monde de Thaut et dans ses mémoires: mais ces premiers hommes consacrèrent des plantes et des productions de la terre; ils leur attribuèrent la divinité; ils révérèrent les choses qui les nourrissaient; ils leur offrirent leur boire et leur manger, cette religion étant conforme à la faiblesse de leurs esprits. »

Il est très-remarquable que Sanchoniathon, qui vivait avant Moïse, cite les livres de Thaut, qui avaient huit cents ans d'antiquité; mais il

1. *Exode*, x, 22-23. (Éd.) — 2. Héliopolis. (Éd.)

est plus remarquable encore que Sanchoniathon s'est trompé, en disant que les Égyptiens adoraient des oignons : ils ne les adoraient certainement pas, puisqu'ils les mangeaient.

Cicéron, qui vivait dans le temps où César conquit l'Égypte, dit, dans son livre de la divination, « qu'il n'y a point de superstition que les hommes n'aient embrassée, mais qu'il n'est encore aucune nation qui se soit avisée de manger ses dieux. »

De quoi se seraient nourris les Égyptiens, s'ils avaient adoré tous les bœufs et tous les oignons? L'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* a dénoué le nœud de cette difficulté, en disant qu'il faut faire une grande différence entre un oignon consacré et un oignon dieu. Le bœuf Apis était consacré; mais les autres bœufs étaient mangés par les prêtres et par tout le peuple.

Une ville d'Égypte avait consacré un chat, pour remercier les dieux d'avoir fait naître des chats qui mangent les souris. Diodore de Sicile rapporte que les Égyptiens égorgèrent de son temps un Romain qui avait eu le malheur de tuer un chat par mégarde. Il est très-vraisemblable que c'était le chat consacré. Je ne voudrais pas tuer une cigogne en Hollande. On y est persuadé qu'elles portent bonheur aux maisons sur le toit desquelles elles se perchent. Un Hollandais de mauvaise humeur me ferait payer cher sa cigogne.

Dans un nome d'Égypte voisin du Nil il y avait un crocodile sacré. C'était pour obtenir des dieux que les crocodiles mangeassent moins de petits enfants. Origène, qui vivait dans Alexandrie, et qui devait être bien instruit de la religion du pays, s'exprime ainsi dans sa réponse à Celse, au liv. III : « Nous n'imitons point les Égyptiens dans le culte d'Isis et d'Osiris; nous n'y joignons point Minerve comme ceux du nome de Saïs. » Il dit dans un autre endroit : « Ammon ne souffre pas que les habitants de la ville d'Apis, vers la Libye, mangent des vaches. » Il est clair, par ces passages, qu'on adorait Isis et Osiris.

Il dit encore : « Il n'y aurait rien de mauvais à s'abstenir des animaux utiles aux hommes; mais épargner un crocodile, l'estimer consacré à je ne sais quelle divinité, n'est-ce pas une extrême folie? »

Il est évident, par tous ces passages, que les prêtres, les choens d'Égypte, adoraient des dieux et non pas des bêtes. Ce n'est pas que les manœuvres et les blanchisseuses ne pussent très-bien prendre pour une divinité la bête consacrée. Il se peut même que des dévotes de cour, encouragées dans leur zèle par quelques théologiens d'Égypte, aient cru le bœuf Apis un dieu, lui aient fait des neuvaines, et qu'il y ait eu des hérésies.

Voyez ce qu'en dit l'auteur de *la Philosophie de l'Histoire*[1].

Le monde est vieux, mais l'histoire est d'hier. Celle que nous nommons *ancienne*, et qui est en effet très-récente, ne remonte guère qu'à quatre ou cinq mille ans : nous n'avons, avant ce temps, que quelques probabilités; elles nous ont été transmises dans les annales des brachmanes, dans la chronique chinoise, dans l'histoire d'Hérodote. Les an-

1. *Rites égyptiens, Essai sur les Mœurs*, etc.

ciennes chroniques chinoises ne regardent que cet empire séparé du reste du monde. Hérodote, plus intéressant pour nous, parle de la terre alors connue. En récitant aux Grecs les neuf livres de son histoire, il les enchanta par la nouveauté de cette entreprise, par le charme de sa diction, et surtout par les fables.

CHAP. VI. — *De l'histoire d'Hérodote.*

Presque tout ce qu'il raconte sur la foi des étrangers est fabuleux, mais tout ce qu'il a vu est vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrême opulence et quelle splendeur régnaient dans l'Asie mineure, aujourd'hui, dit-on, pauvre et dépeuplée. Il a vu à Delphes les présents d'or prodigieux que les rois de Lydie avaient envoyés au temple; et il parle à des auditeurs qui connaissaient Delphes comme lui. Or quel espace de temps a dû s'écouler avant que les rois de Lydie eussent pu amasser assez de trésors superflus pour faire des présents si considérables à un temple étranger!

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman qui ressemble aux fables milésiennes.

C'est un Candaule qui montre sa femme toute nue à son ami Gygès; c'est cette femme qui, par modestie, ne laisse à Gygès que le choix de tuer son mari, d'épouser la veuve, ou de périr.

C'est un oracle de Delphes qui devine que, dans le même temps qu'il parle, Crésus, à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain.

C'est dommage que Rollin, d'ailleurs estimable, répète tous les contes de cette espèce. Il admire la science de l'oracle et la véracité d'Apollon, ainsi que la pudeur de la femme du roi Candaule; et, à ce sujet, il propose à la police d'empêcher les jeunes gens de se baigner dans la rivière. Le temps est si cher, et l'histoire si immense, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables et de telles moralités.

L'histoire de Cyrus est toute défigurée pas des traditions fabuleuses. Il y a grande apparence que ce Kiro ou Cosrou, qu'on nomme Cyrus, à la tête des peuples guerriers d'Élam, conquit en effet Babylone amollie par les délices. Mais on ne sait pas seulement quel roi régnait alors à Babylone; les uns disent Balthazar; les autres, Anaboth. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Massagètes. Xénophon, dans son roman moral et politique[1], le fait mourir dans son lit.

On ne sait autre chose, dans ces ténèbres de l'histoire, sinon qu'il y avait depuis très-longtemps de vastes empires et des tyrans, dont la puissance était fondée sur la misère publique; que la tyrannie était parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en servir à d'infâmes plaisirs au sortir de l'enfance, et pour les employer, dans leur vieillesse, à la garde des femmes; que la superstition gouvernait les hommes; qu'un songe était regardé comme un avis du ciel et qu'il décidait de la paix et de la guerre, etc.

1. La *Cyropédie*. (ÉD.)

A mesure qu'Hérodote, dans son histoire, se rapproche de son temps, il est mieux instruit et plus vrai. Il faut avouer que l'histoire ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perses contre les Grecs. On ne trouve, avant ces grands événements, que quelques récits vagues, enveloppés de contes puérils. Hérodote devient le modèle des historiens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller subjuguer la Grèce et ensuite l'Europe. Il exagère sans doute le nombre de ses soldats; mais il les mène avec une exactitude géographique de Suse jusqu'à la ville d'Athènes. Il nous apprend comment étaient armés tant de peuples différents que ce monarque traînait après lui : aucun n'est oublié, du fond de l'Arabie et de l'Égypte jusqu'au delà de la Bactriane; et de l'extrémité septentrionale de la mer Caspienne, pays alors habité par des peuples puissants, et aujourd'hui par des Tartares vagabonds. Toutes les nations, depuis le Bosphore de Thrace jusqu'au Gange, sont sous ses etendards.

On voit avec étonnement que ce prince possédait plus de terrain que n'en eut l'empire romain. Il avait tout ce qui appartient aujourd'hui au Grand-Mogol en deçà du Gange, toute la Perse, et tout le pays des Usbecks, tout l'empire des Turcs, si vous en exceptez la Romanie; mais, en récompense, il possédait l'Arabie. On voit par l'étendue de ses États quel est le tort des déclamateurs en vers et en prose de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grèce, pour avoir subjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il alla en Égypte, à Tyr, et dans l'Inde, mais il le devait; et Tyr, l'Égypte et l'Inde appartenaient à la puissance qui avait ravagé la Grèce.

Chap. VII. — *Usage qu'on peut faire d'Hérodote.*

Hérodote eut le même mérite qu'Homère; il fut le premier historien, comme Homère le premier poëte épique, et tous deux saisirent les beautés propres d'un art qu'on croit inconnu avant eux. C'est un spectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Asie et de l'Afrique, qui fait passer son armée immense sur un pont de bateaux d'Asie en Europe; qui prend la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe supérieure, et qui entre dans Athènes abandonnée et déserte. On ne s'attend point que les Athéniens, sans ville, sans territoire, réfugiés sur leurs vaisseaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuse flotte du grand roi; qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs; qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieusement les débris de son armée; et qu'ensuite ils lui défendront, par un traité, de naviguer sur leurs mers. Cette supériorité d'un petit peuple généreux, libre, sur toute l'Asie esclave, est peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend aussi par cet événement que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples asiatiques. Quand on lit l'histoire moderne, la victoire de Lépante fait souvenir de celle de Salamine; et on compare don Juan d'Autriche et Colonne à Thémistocle et à Eurybiade. Voilà peut-être le seul fruit qu'on peut tirer de la connaissance de ces temps reculés.

Il est toujours bien hardi de vouloir pénétrer dans les desseins de Dieu; mais cette témérité est mêlée d'un grand ridicule quand on veut prouver que le Dieu de tous les peuples de la terre, et de toutes les créatures des autres globes, ne s'occupait des révolutions de l'Asie, et qu'il n'envoyait lui-même tant de conquérants les uns après les autres qu'en considération du petit peuple juif; tantôt pour l'abaisser, tantôt pour le relever, toujours pour l'instruire, et que cette petite horde opiniâtre et rebelle était le centre et l'objet des révolutions de la terre.

Si le conquérant mémorable, qu'on a nommé Cyrus, se rend maître de Babylone, c'est uniquement pour donner à quelques Juifs la permission d'aller chez eux. Si Alexandre est vainqueur de Darius, c'est pour établir des fripiers juifs dans Alexandrie. Quand les Romains joignent la Syrie à leur vaste domination, et englobent le pays de Judée dans leur empire, c'est encore pour instruire les Juifs. Les Arabes et les Turcs ne sont venus que pour corriger ce peuple. Il faut avouer qu'il a eu une excellente éducation; jamais on n'eut tant de précepteurs, et jamais on n'en profita si mal.

On serait aussi bien reçu à dire que Ferdinand et Isabelle ne réunirent les provinces d'Espagne que pour chasser une partie des Juifs, et pour brûler l'autre; que les Hollandais n'ont secoué le joug du tyran Philippe II que pour avoir dix mille Juifs dans Amsterdam; et que Dieu n'a établi le chef visible de l'Église catholique au Vatican que pour y entretenir des synagogues moyennant finance. Nous savons bien que la Providence s'étend sur toute la terre; mais c'est par cette raison-là même qu'elle n'est pas bornée à un seul peuple.

Chap. VIII. — *De Thucydide.*

Revenons aux Grecs. Thucydide, successeur d'Hérodote, se borne à nous détailler l'histoire de la guerre du Péloponèse, pays qui n'est pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle : et comme si la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutait un nouveau feu et de nouveaux ressorts à l'esprit humain, c'est dans ce temps que tous les arts florissaient en Grèce. C'est ainsi qu'ils commencent à se perfectionner ensuite à Rome dans d'autres guerres civiles du temps de César, et qu'ils renaissent encore, dans notre xv[e] et xvi[e] siècle de l'ère vulgaire, parmi les troubles de l'Italie.

Chap. IX. — *Époque d'Alexandre.*

Après cette guerre du Péloponèse, décrite par Thucydide, vient le temps célèbre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Aristote, qui fonde beaucoup plus de villes que les autres conquérants n'en ont détruit, et qui change le commerce de l'univers.

De son temps et de celui de ses successeurs florissait Carthage; et la république romaine commençait à fixer sur elle les regards des na-

tions. Tout le Nord et l'Occident sont ensevelis dans la barbarie. Les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord, sont inconnus.

Si Quinte-Curce n'avait pas défiguré l'histoire d'Alexandre par mille fables, que de nos jours tant de déclamateurs ont répétées, Alexandre serait le seul héros de l'antiquité dont on aurait une histoire véritable. On ne sort point d'étonnement quand on voit des historiens latins, venus quatre cents ans après lui, faire assiéger par Alexandre des villes indiennes auxquelles ils ne donnent que des noms grecs, et dont quelques-unes n'ont jamais existé.

Quinte-Curce, après avoir placé le Tanaïs au delà de la mer Caspienne, ne manque pas de dire que le Gange, en se détournant vers l'orient, porte, aussi bien que l'Indus, ses eaux dans la mer Rouge, qui est à l'occident. Cela ressemble au discours de Trimalcion[1], qui dit qu'il a chez lui une Niobé enfermée dans le cheval de Troie; et qu'Annibal, au sac de Troie, ayant pris toutes les statues d'or et d'argent, en fit l'airain de Corinthe.

On suppose qu'il assiége une ville nommée Ara, près du fleuve Indus, et non loin de sa source. C'est tout juste le grand chemin de la capitale de l'empire, à huit cents milles du pays où l'on prétend que séjournait Porus, comme le disent aussi nos missionnaires.

Après cette petite excursion sur l'Inde, dans laquelle Alexandre porta ses armes par le même chemin que le Sha-Nadir prit de nos jours, c'est-à-dire par la Perse et le Candahar, continuons l'examen de Quinte-Curce.

Il lui plaît d'envoyer une ambassade des Scythes à Alexandre sur les bords du fleuve Jaxartes. Il leur met dans la bouche une harangue telle que les Américains auraient dû la faire aux premiers conquérants espagnols. Il peint ces Scythes comme des hommes paisibles et justes, tout étonnés de voir un voleur grec venu de si loin pour subjuguer des peuples que leurs vertus rendaient indomptables. Il ne songe pas que ces Scythes invincibles avaient été subjugués par les rois de Perse. Ces mêmes Scythes. si paisibles et si justes, se contredisent bien honteusement dans la harangue de Quinte-Curce; ils avouent qu'ils ont porté le fer et la flamme jusque dans la Haute-Asie. Ce sont, en effet, ces mêmes Tartares qui, joints à tant de hordes du Nord, ont dévasté si longtemps l'univers connu, depuis la Chine jusqu'au mont Atlas.

Toutes ces harangues des historiens seraient fort belles dans un poëme épique où l'on aime fort les prosopopées. Elles sont l'apanage de la fiction, et c'est malheureusement ce qui fait que les histoires en sont remplies; l'auteur se met, sans façon, à la place de son héros.

Quinte-Curce fait écrire une lettre par Alexandre à Darius. Le héros de la Grèce dit dans cette lettre que *le monde ne peut souffrir deux soleils ni deux maîtres*. Rollin trouve, avec raison, qu'il y a plus d'enflure que de grandeur dans cette lettre. Il pouvait ajouter qu'il y a encore plus de sottise que d'enflure. Mais Alexandre l'a-t-il écrite?

1. Dans la satire de Pétrone. (Éd.)

c'est là ce qu'il fallait examiner. Il n'appartient qu'à don Japhet d'Arménie, le fou de Charles-Quint, de dire que

Deux soleils, dans un lieu trop étroit,
Rendraient trop excessif le contraire du froid [1].

Mais Alexandre était-il un don Japhet d'Arménie?

Un traducteur pincé [2] de l'énergique Tacite, ne trouvant point dans cet historien la lettre de Tibère au sénat contre Séjan, s'avise de la donner de sa tête, et de se mettre à la fois à la place de l'empereur et de Tacite. Je sais que Tite Live prête souvent des harangues à ses héros: quel a été le but de Tite Live? de montrer de l'esprit et de l'éloquence. Je lui dirais volontiers: « Si tu veux haranguer, va plaider devant le sénat de Rôme; si tu veux écrire l'histoire, ne nous dis que la vérité. »

N'oublions pas la prétendue Thalestris, reine des Amazones, qui vint trouver Alexandre pour le prier de lui faire un enfant. Apparemment le rendez-vous fut donné sur les bords du prétendu Tanaïs.

CHAP. X. — *Des villes sacrées.*

Ce qu'il eût fallu bien remarquer dans l'histoire ancienne, c'est que toutes les capitales, et même plusieurs villes médiocres, furent appelées *sacrées*, *villes de Dieu*. La raison en est qu'elles étaient fondées sous les auspices de quelque dieu protecteur.

Babylone signifiait la *ville de Dieu*, du père Dieu. Combien de villes dans la Syrie, dans la Parthie, dans l'Arabie, dans l'Égypte, n'eurent point d'autre nom que celui de *ville sacrée!* Les Grecs les appelèrent *Diospolis*, *Hierapolis*, en traduisant leur nom exactement. Il y avait même jusqu'à des villages, jusqu'à des collines sacrées, Hieracome, Hierabolis, Hierapetra.

Les forteresses, surtout Hieragherma [3], étaient habitées par quelque dieu.

Ilion, la citadelle de Troie, était toute divine; elle fut bâtie par Neptune. Le palladium lui assurait la victoire sur tous ses ennemis. La Mecque, devenue si fameuse, plus ancienne que Troie, était sacrée. Aden ou Éden, sur le bord méridional de l'Arabie, était aussi sacrée que la Mecque, et plus antique.

Chaque ville avait ses oracles, ses prophéties, qui lui promettaient une durée éternelle, un empire éternel, des prospérités éternelles; et toutes furent trompées.

Outre le nom particulier que chaque métropole s'était donné, et auquel elle joignait toujours les épithètes de divin, de sacré, elles avaient un nom secret, et plus sacré encore, qui n'était connu que d'un petit nombre de prêtres, auxquels il n'était permis de le prononcer que dans d'extrêmes dangers, de peur que ce nom, connu des ennemis, ne fût

1. Scarron, *Don Japhet d'Arménie*, acte I, scène II. (ÉD.)
2. L'abbé de La Bletterie. (ÉD.)
3. Ville de l'ancienne Mysie, et dont la position se retrouve, suivant Danville, dans un lieu nommé aujourd'hui Ghermasti. (*Note de M. Beuchot.*)

invoqué par eux, ou qu'ils ne l'employassent à quelque conjuration, ou qu'ils ne s'en servissent pour engager le dieu tutélaire à se déclarer contre la ville.

Macrobe nous dit que le secret fut si bien gardé chez les Romains, que lui-même n'avait pu le découvrir. L'opinion qui lui paraît la plus vraisemblable est que ce nom était *Ops consivia*[1]: Angelo Poliziano prétend que ce nom était Amaryllis; mais il en faut croire plutôt Macrobe qu'un étranger du XVIe siècle.

Les Romains ne furent pas plus instruits du nom secret de Carthage, que les Carthaginois de celui de Rome. On nous a seulement conservé l'évocation secrète prononcée par Scipion contre Carthage : « S'il est un dieu ou une déesse qui ait pris sous sa protection le peuple et la ville de Carthage, je vous vénère, je vous demande pardon, je vous prie de quitter Carthage, ses places, ses temples; de leur laisser la crainte, la terreur, et le vertige, et de venir à Rome avec moi et les miens. Puissent nos temples, nos sacrifices, notre ville, notre peuple, nos soldats, vous être plus agréables que ceux de Carthage! Si vous en usez ainsi, je vous promets des temples et des jeux. »

Le *dévouement* des villes ennemies était encore d'un usage très-ancien. Il ne fut point inconnu aux Romains. Ils *dévouèrent* en Italie, Véies, Fidène, Gabie, et d'autres villes; hors de l'Italie, Carthage et Corinthe : ils *dévouèrent* même quelquefois des armées. On invoquait dans ces *dévouements* Jupiter, en élevant la main droite au ciel, et la déesse Tellus en posant la main à terre.

C'était l'empereur seul, c'est-à-dire le général d'armée ou le dictateur, qui faisait la cérémonie du *dévouement;* il priait les dieux d'*envoyer la fuite, la crainte, la terreur*, etc.; et il promettait d'immoler trois brebis noires.

Il semble que les Romains aient pris ces coutumes des anciens Étrusques, les Étrusques des Grecs, et les Grecs des Asiatiques. Il n'est pas étonnant qu'on en trouve tant de traces chez le peuple juif.

Outre la ville sacrée de Jérusalem, ils en avaient encore plusieurs autres; par exemple, Lydda, parce qu'il y avait une école de rabbins. Samarie se regardait aussi comme une ville sainte. Les Grecs donnèrent aussi à plusieurs villes le nom de *Sébastos*, *auguste*, *sacrée*.

CHAP. XI. — *Des autres peuples nouveaux.*

La Grèce et Rome sont des républiques nouvelles en comparaison des Chaldéens, des Indiens, des Chinois, des Égyptiens.

L'histoire de l'empire romain est ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres et nos législateurs. Leurs lois sont encore en vigueur dans la plupart de nos provinces : leur langue se parle encore; et, longtemps après leur chute, elle a été la seule langue dans laquelle on rédigea les actes publics en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident commence un

1. Macrobe, liv. III, ch. IX. (ÉD.)

nouvel ordre de choses, et c'est ce qu'on appelle l'*histoire du moyen âge;* histoire barbare des peuples barbares, qui, devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe est ainsi bouleversée, on voit paraître, au VII[e] siècle, les Arabes jusque-là renfermés dans leurs déserts. Ils étendent leur puissance et leur domination dans la Haute-Asie, dans l'Afrique, et envahissent l'Espagne : les Turcs leur succèdent, et établissent le siége de leur empire à Constantinople, au milieu du XV[e] siècle.

C'est sur la fin de ce siècle qu'un nouveau monde est découvert[1]; et bientôt après la politique de l'Europe et les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'imprimerie[2] et la restauration des sciences font qu'enfin on a quelques histoires assez fidèles, au lieu des chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation, dans l'Europe, a bientôt ses historiens. L'ancienne indigence se tourne en superflu; il n'est point de ville qui ne veuille avoir son histoire particulière. On est accablé sous le poids des minuties. Un homme qui veut s'instruire est obligé de s'en tenir au fil des grands événements, d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverse; il saisit dans la multitude des révolutions l'esprit des temps et des mœurs des peuples.

Il faut surtout s'attacher à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, réserver pour elle les détails, et jeter une vue plus générale sur les autres nations : leur histoire n'est intéressante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choses qu'elles ont faites : les premiers âges depuis la chute de l'empire romain ne sont, comme on l'a remarqué ailleurs, que des aventures barbares sous des noms barbares, excepté le temps de Charlemagne. Et que d'obscurités encore dans cette grande époque !

L'Angleterre reste presque isolée jusqu'au règne d'Édouard III. Le Nord est sauvage jusqu'au XVI[e] siècle; l'Allemagne est longtemps une anarchie. Les querelles des empereurs et des papes désolent six cents ans l'Italie; et il est difficile d'apercevoir la vérité à travers les passions des écrivains peu instruits qui ont donné des chroniques informes de ces temps malheureux.

La monarchie d'Espagne n'a qu'un événement sous les rois visigoths, et cet événement est celui de sa destruction. Tout est confusion jusqu'au règne d'Isabelle et de Ferdinand.

La France, jusqu'à Louis XI, est en proie à des malheurs obscurs, sous un gouvernement sans règle. Daniel, et après lui le président Hénault, ont beau prétendre que les premiers temps de la France sont plus intéressants que ceux de Rome, ils ne s'aperçoivent pas que les commencements d'un si vaste empire sont d'autant plus intéressants qu'ils sont plus faibles, et qu'on aime à voir la petite source d'un torrent qui a inondé près de la moitié de la terre.

1. En 1492. (ÉD.)
2. L'invention de l'imprimerie en Europe est d'environ 1440. (ÉD.)

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le secours des archives, et on n'en a presque point. Quelques anciens couvents ont conservé des chartes, des diplômes, qui contiennent des donations dont l'autorité est très-suspecte. L'abbé de Longuerue dit que de quinze cents chartes il y en a mille de fausses, et qu'il ne garantit pas les autres.

Ce n'est pas là un recueil où l'on puisse s'éclairer sur l'histoire politique et sur le droit public de l'Europe.

L'Angleterre est de tous pays celui qui a, sans contredit, les archives les plus anciennes et les plus suivies. Ces actes, recueillis par Rymer, sous les auspices de la reine Anne, commencent avec le XII[e] siècle, et sont continués sans interruption jusqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumière sur l'histoire de France : ils font voir, par exemple, que la Guienne appartenait au prince Noir, fils d'Édouard III, en souveraineté absolue, quand le roi de France Charles V la confisqua par un arrêt, et s'en empara par les armes. On y apprend quelles sommes considérables et quelle espèce de tribut paya Louis XI au roi Édouard IV, qu'il pouvait combattre, et combien d'argent la reine Élisabeth prêta à Henri le Grand pour l'aider à monter sur son trône, etc.

Chap. XII. — *De quelques faits rapportés dans Tacite et dans Suétone.*

Je me suis dit quelquefois en lisant Tacite et Suétone : Toutes ces extravagances atroces imputées à Tibère, à Caligula, à Néron, sont-elles bien vraies? Croirai-je, sur le rapport d'un seul homme qui vivait longtemps après Tibère, que cet empereur, presque octogénaire, qui avait toujours eu des mœurs décentes jusqu'à l'austérité, ne s'occupa, dans l'île de Caprée, que de débauches qui auraient fait rougir un jeune giton? Serai-je bien sûr qu'il changea le trône du monde connu en un lieu de prostitution, tel qu'on n'en a jamais vu chez les jeunes gens les plus dissolus? Est-il bien certain qu'il nageait dans ses viviers, suivi de petits enfants à la mamelle, qui savaient déjà nager aussi, qui le mordaient aux fesses, quoiqu'ils n'eussent pas encore de dents, et qui lui léchaient ses vieilles et dégoûtantes parties honteuses? Croirai-je qu'il se fit entourer de *spinthriæ*, c'est-à-dire, de bandes des plus abandonnés débauchés, hommes et femmes, partagés trois à trois, une fille sous un garçon, et ce garçon sous un autre?

Ces turpitudes abominables ne sont guère dans la nature. Un vieillard, un empereur épié de tout ce qui l'approche, et sur qui la terre entière porte des yeux d'autant plus attentifs qu'il se cache davantage, peut-il être accusé d'une infâmie si inconcevable, sans des preuves convaincantes? Quelles preuves rapporte Suétone? aucune. Un vieillard peut avoir encore dans la tête des idées d'un plaisir que son corps lui refuse. Il peut tâcher d'exciter en lui les restes de sa nature languissante par des ressources honteuses, dont il serait au désespoir qu'il y eût un seul témoin. Il peut acheter les complaisances d'une prostituée

cui ore et manibus allaborandum est[1], engagée elle-même au secret par sa propre infamie. Mais a-t-on jamais vu un vieux archevêque, un vieux roi, assembler une centaine de leurs domestiques, pour partager avec eux ces obscénités dégoûtantes, pour leur servir de jouet, pour être à leurs yeux l'objet le plus ridicule et le plus méprisable? On haïssait Tibère; et certes, si j'avais été citoyen romain, je l'aurais détesté lui et Octave, puisqu'ils avaient détruit ma république: on avait en exécration le dur et fourbe Tibère; et, puisqu'il s'était retiré à Caprée dans sa vieillesse, il fallait bien que ce fût pour se livrer aux plus indignes débauches : mais le fait est-il arrivé? J'ai entendu dire des choses plus horribles d'un très-grand prince[2] et de sa fille, je n'en ai jamais rien cru; et le temps a justifié mon incrédulité.

Les folies de Caligula sont-elles beaucoup plus vraisemblables? Que Caligula ait critiqué Homère et Virgile, je le croirai sans peine. Virgile et Homère ont des défauts. S'il a méprisé ces deux grands hommes, il y a beaucoup de princes qui, en fait de goût, n'ont pas le sens commun. Ce mal est très-médiocre : mais il ne faut pas inférer de là qu'il ait couché avec ses trois sœurs, et qu'il les ait prostituées à d'autres. De telles affaires de famille sont d'ordinaire fort secrètes. Je voudrais du moins que nos compilateurs modernes, en ressassant les horreurs romaines pour l'instruction de la jeunesse, se bornassent à dire modestement, *on rapporte*, *le bruit court*, *on prétendait à Rome*, *on soupçonnait*. Cette manière de s'énoncer me semble infiniment plus honnête et plus raisonnable.

Il est bien moins croyable encore que Caligula ait institué une de ses sœurs, Julia Drusilla, héritière de l'empire. La coutume de Rome ne permettait pas plus que la coutume de Paris de donner le trône à une femme.

Je pense bien que dans le palais de Caligula il y avait beaucoup de galanterie et de rendez-vous, comme dans tous les palais du monde; mais qu'il ait établi dans sa propre maison des b...... où la fleur de la jeunesse allait pour son argent, c'est ce qu'on me persuadera difficilement.

On nous raconte que, ne trouvant point un jour d'argent dans sa poche pour mettre au jeu, il sortit un moment, et alla faire assassiner trois sénateurs fort riches, et revint ensuite en disant : *J'ai à présent de quoi jouer*. Croira tout cela qui voudra; j'ai toujours quelques petits doutes.

Je conçois que tout Romain avait l'âme républicaine dans son cabinet, et qu'il se vengeait quelquefois, la plume à la main, de l'usurpation de l'empereur. Je présume que le malin Tacite et le faiseur d'anecdotes Suétone goûtaient une grande consolation en décriant leurs maîtres dans un temps où personne ne s'amusait à discuter la vérité.

1. Quod ut superbo provoces ab inguine
Ore allaborandum est tibi.
HORACE, Épodes, VII, 19-20. (ÉD.)

2. Le duc d'Orléans, régent. (ÉD.)

Nos copistes de tous les pays répètent encore tous les jours ces contes si peu avérés. Ils ressemblent un peu aux historiens de nos peuples barbares du moyen âge, qui ont copié les rêveries des moines. Ces moines flétrissaient tous les princes qui ne leur avaient rien donné, comme Tacite et Suétone s'étudiaient à rendre odieuse toute la famille de l'oppresseur Octave.

Mais, me dira-t-on, Suétone et Tacite ne rendaient-ils pas service aux Romains, en faisant détester les césars?... Oui, si leurs écrits avaient pu ressusciter la république.

CHAP. XIII. — *De Néron et d'Agrippine.*

Toutes les fois que j'ai lu l'abominable histoire de Néron et de sa mère Agrippine, j'ai été tenté de n'en rien croire. L'intérêt du genre humain est que tant d'horreurs aient été exagérées; elles font trop de honte à la nature.

Tacite commence par citer un Cluvius (*Annales*, liv. XIV, chap. II). Ce Cluvius rapporte que, vers le milieu du jour, *medio diei*, Agrippine se présentait souvent à son fils, déjà échauffé par le vin, pour l'engager à un inceste avec elle; qu'elle lui donnait des baisers lascifs, *lasciva oscula;* qu'elle l'excitait par des caresses auxquelles il ne manquait que la consommation du crime, *prænuntias flagitii blanditias*, et cela en présence des convives, *annotantibus proximis;* qu'aussitôt l'habile Sénèque présentait le secours d'une autre femme contre les empressements d'une femme, *Senecam contra muliebres illecebras subsidium a femina petivisse*, et substituait sur-le-champ la jeune affranchie Acté à l'impératrice-mère Agrippine.

Voilà un sage précepteur que ce Sénèque! quel philosophe! Vous observerez qu'Agrippine avait alors environ cinquante ans. Elle était la seconde des six enfants de Germanicus, que Tacite prétend, sans aucune preuve, avoir été empoisonné. Il mourut l'an 19 de notre ère, et laissa Agrippine âgée de dix ans.

Agrippine eut trois maris. Tacite dit que, bientôt après l'époque de ces caresses incestueuses, Néron prit la résolution de tuer sa mère. Elle périt, en effet, l'an 59 de notre ère vulgaire. Son père, Germanicus, était mort il y avait déjà quarante ans. Agrippine en avait donc, à peu près cinquante lorsqu'elle était supposée solliciter son fils à l'inceste. Moins un fait est vraisemblable, plus il exige de preuves. Mais ce Cluvius cité par Tacite prétend que c'était une grande politique, et qu'Agrippine comptait par là fortifier sa puissance et son crédit. C'était, au contraire, s'exposer au mépris et à l'horreur. Se flattait-elle de donner à Néron plus de plaisirs et de désirs que de jeunes maîtresses? son fils, bientôt dégoûté d'elle, ne l'aurait-il pas accablée d'opprobre? N'aurait-elle pas été l'exécration de toute la cour? Comment, d'ailleurs, ce Cluvius peut-il dire qu'Agrippine voulait se prostituer à son fils en présence de Sénèque et des autres convives? De bonne foi, une mère couche-t-elle avec son fils devant son gouverneur et son précepteur, en présence des convives et des domestiques?

Un autre historien véridique de ces temps-là, nommé ***Fabius Rusticus***, dit que c'était Néron qui avait des désirs pour sa mère, et qu'il était sur le point de coucher avec elle, lorsque Acté vint se mettre à sa place. Cependant ce n'était point Acté qui était alors la maîtresse de Néron, c'était Poppée; et, soit Poppée, soit Acté, soit une autre, rien de tout cela n'est vraisemblable.

Il y a dans la mort d'Agrippine des circonstances qu'il est impossible de croire. D'où a-t-on su que l'affranchi Anicet, préfet de la flotte de Misène, conseilla de faire construire un vaisseau qui, en se démontant en pleine mer, y ferait périr Agrippine? Je veux qu'Anicet se soit chargé de cette étrange invention; mais il me semble qu'on ne pouvait construire un tel vaisseau sans que les ouvriers se doutassent qu'il était destiné à faire périr quelque personnage important. Ce prétendu secret devait être entre les mains de plus de cinquante travailleurs; il devait bientôt être connu de Rome entière; Agrippine devait en être informée; et, quand Néron lui proposa de monter sur ce vaisseau, elle devait bien sentir que c'était pour la noyer.

Tacite se contredit certainement lui-même dans le récit de cette aventure inexplicable. Une partie de ce vaisseau, dit-il, se démontant avec art, devait la précipiter dans les flots, *cujus pars ipso in mari per artem soluta effunderet ignaram*. (*Ann.*, lib. XIV, cap. III.)

Ensuite il dit qu'à un signal donné le toit de la chambre où était Agrippine, étant chargé de plomb, tomba tout à coup et écrasa Crepereius, l'un des domestiques de l'impératrice, *cum dato signo ruere tectum loci*, etc. (*Ann.*, lib. XIV, cap. V.)

Or, si ce fut le toit, le plafond de la chambre d'Agrippine qui tomba sur elle, le vaisseau n'était donc pas construit de manière qu'une partie, se détachant de l'autre, dût jeter dans la mer cette princesse.

Tacite ajoute qu'on ordonna alors aux rameurs de se pencher d'un côté pour submerger le vaisseau, *unum in latus inclinare, atque ita navem submergere*. Mais des rameurs, en se penchant, peuvent-ils faire renverser une galère, un bateau même de pêcheur? et d'ailleurs, ces rameurs se seraient-ils volontiers exposés au naufrage? Ces mêmes matelots assomment à coups de rames une favorite d'Agrippine, qui, étant tombée dans la mer, criait qu'elle était Agrippine. Ils étaient donc dans le secret. Or, confie-t-on un secret à une trentaine de matelots? de plus, parle-t-on quand on est dans l'eau?

Tacite ne manque pas de dire que «la mer était tranquille, que le ciel brillait d'étoiles, comme si les dieux avaient voulu que le crime fût plus manifeste, *noctem sideribus illustrem*, etc.»

En vérité, n'est-il pas plus naturel de penser que cette aventure était un pur accident, et que la malignité humaine en fit un crime à Néron, à qui on croyait ne rien pouvoir reprocher de trop horrible? Quand un prince s'est souillé de quelques crimes, il les a commis tous. Les parents, les amis des proscrits, les seuls mécontents, entassent accusations sur accusations; on ne cherche plus la vraisemblance. Qu'importe qu'un Néron ait commis un crime de plus? celui qui les raconte y ajoute encore; la postérité est persuadée, et le méchant prince a

mérité jusqu'aux imputations improbables dont on charge sa mémoire. Je crois avec horreur que Néron donna son consentement au meurtre de sa mère, mais je ne crois point à l'histoire de la galère. Je crois encore moins aux Chaldéens, qui, selon Tacite, avaient prédit que Néron tuerait Agrippine; parce que ni les Chaldéens, ni les Syriens, ni les Égyptiens n'ont jamais rien prédit, non plus que Nostradamus et ceux qui ont voulu exalter leur âme[1].

Presque tous les historiens d'Italie ont accusé le pape Alexandre VI de forfaits qui égalent au moins ceux de Néron; mais Alexandre VI, comme Néron, était coupable lui-même des erreurs dans lesquelles ces historiens sont tombés.

On nous raconte des atrocités non moins exécrables de plusieurs princes asiatiques. Les voyageurs se donnent une libre carrière sur tout ce qu'ils ont entendu dire en Turquie et en Perse. J'aurais voulu, à leur place, mentir d'une façon toute contraire : je n'aurais jamais vu que des princes justes et cléments, des juges sans passion, des financiers désintéressés; et j'aurais présenté ces modèles aux gouvernements de l'Europe.

La *Cyropédie* de Xénophon est un roman; mais des fables qui enseignent la vertu valent mieux que des histoires mêlées de fables qui ne racontent que des forfaits.

CHAP. XIV. — *De Pétrone*

Tout ce qu'on a débité sur Néron m'a fait examiner de plus près la satire attribuée au consul Caius Petronius, que Néron avait sacrifié à la jalousie de Tigillin. Les nouveaux compilateurs de l'histoire romaine n'ont pas manqué de prendre les fragments d'un jeune écolier, nommé Titus Petronius, pour ceux de ce consul qui, dit-on, envoya à Néron, avant de mourir, cette peinture de sa cour sous des noms empruntés.

Si on retrouvait, en effet, un portrait fidèle des débauches de Néron dans le Pétrone qui nous reste, ce livre serait un des morceaux les plus curieux de l'auteur.

Nodot a rempli les lacunes de ces fragments, et a cru tromper le public. Il veut le tromper encore en assurant que la satire de Titus Petronius, jeune et obscur libertin, d'un esprit très-peu réglé, est de Caius Petronius, consul de Rome. Il veut qu'on voie toute la vie de Néron dans des aventures des plus bas coquins de l'Italie, gens qui sortent de l'école pour courir du cabaret au b....., qui volent des manteaux, et qui sont trop heureux d'aller dîner chez un vieux sous-fermier, marchand de vin, enrichi par des usures, qu'on nomme Trimalcion.

Les commentateurs ne doutent pas que ce vieux financier absurde et impertinent ne soit le jeune empereur Néron, qui, après tout, avait de l'esprit et des talents. Mais, en vérité, comment reconnaître cet

1. Maupertuis. (Éd.)

empereur dans un sot qui fait continuellement les plus insipides jeux de mots avec son cuisinier; qui se lève de table pour aller à la garde-robe; qui revient à table pour dire qu'il est tourmenté de vents; qui conseille à la compagnie de ne point se retenir; qui assure que plusieurs personnes sont mortes pour n'avoir pas su se donner à propos la liberté du derrière; et qui confie à ses convives que sa grosse femme Fortunata fait si bien son devoir là-dessus, qu'elle l'empêche de dormir la nuit?

Cette maussade et dégoûtante Fortunata est, dit-on, la jeune et belle Acté, maîtresse de l'empereur. Il faut être bien impitoyablement commentateur pour trouver de pareilles ressemblances. Les convives sont, dit-on, les favoris de Néron. Voici quelle est la conversation de ces hommes de cour :

L'un d'eux dit à l'autre : « De quoi ris-tu, visage de brebis? fais-tu meilleure chère chez toi? Si j'étais plus près de ce causeur, je lui aurais déjà donné un soufflet. Si je pissais seulement sur lui, il ne saurait où se cacher. Il rit : de quoi rit-il? Je suis un homme libre comme les autres; j'ai vingt bouches à nourrir par jour, sans compter mes chiens; et j'espère mourir de façon à ne rougir de rien, quand je serai mort. Tu n'es qu'un morveux : tu ne sais dire ni *a* ni *b;* tu ressembles à un pot de terre, à un cuir mouillé, qui n'en est pas meilleur pour être plus souple. Es-tu plus riche que moi? Dîne deux fois. »

Tout ce qui se dit dans ce fameux repas de Trimalcion est à peu près dans ce goût. Les plus bas gredins tiennent parmi nous des discours plus honnêtes dans leurs tavernes. C'est là pourtant ce qu'on a pris pour la galanterie de la cour des césars. Il n'y a point d'exemple d'un préjugé si grossier. Il vaudrait autant dire que *le Portier des Chartreux* est un portrait délicat de la cour de Louis XIV.

Il y a des vers très-heureux dans cette satire, et quelques contes très-bien faits, surtout celui de *la Matrone d'Éphèse*. La satire de Pétrone est un mélange de bon et de mauvais, de moralité et d'ordures; elle annonce la décadence du siècle qui suivit celui d'Auguste. On voit un jeune homme échappé des écoles pour fréquenter le barreau, et qui veut donner des règles et des exemples d'éloquence et de poésie.

Il propose pour modèle le commencement d'un poëme ampoulé de sa façon. Voici quelques-uns de ses vers :

Crassum Parthus habet; Libyco jacet æquore Magnus;
Julius ingratam perfudit sanguine Romam;
Et quasi non posset tot tellus ferre sepulcra,
Divisit cineres.

PETR., *Satyric.*, c. CXX.

« Crassus a péri chez les Parthes, Pompée sur les rivages de la Libye; le sang de César a coulé dans Rome; et, comme si la terre n'avait pas pu porter tant de tombeaux, elle a divisé leurs cendres. »

Peut-on voir une pensée plus fausse et plus extravagante? Quoi! la

même terre ne pouvait porter trois sépulcres ou trois urnes? et c'est pour cela que Crassus, Pompée et César sont morts dans des lieux différents? Est-ce ainsi qu'écrivait Virgile?

On admire, on cite ces vers libertins :

Qualis nox fuit illa, di deæque!
Quam mollis torus! Hæsimus calentes,
Et transfudimus hinc et hinc labellis
Errantes animas. Valete, curæ
Mortales! Ego sic perire cœpi.

PETR., *Satyric.* c. LXXIX.

Les quatre premiers vers sont heureux, et surtout par le sujet; car les vers sur l'amour et sur le vin plaisent toujours, quand ils ne sont pas absolument mauvais. En voici une traduction libre : je ne sais si elle est du président Bouhier :

Quelle nuit! ô transports! ô voluptés touchantes!
Nos corps entrelacés, et nos âmes errantes
Se confondaient ensemble et mouraient de plaisir.
C'est ainsi qu'un mortel commença de périr.

Le dernier vers, traduit mot à mot, est plat, incohérent, ridicule; il ternit toutes les grâces des précédents; il présente l'idée funeste d'une mort véritable. Pétrone ne sait presque jamais s'arrêter. C'est le défaut d'un jeune homme dont le goût est encore égaré. C'est dommage que ces vers ne soient pas faits pour une femme; mais, enfin, il est évident qu'ils ne sont pas une satire de Néron; ce sont les vers d'un jeune homme dissolu qui célèbre ses plaisirs infâmes.

De tous les morceaux de poésie répandus en foule dans cet ouvrage, il n'y en a pas un seul qui puisse avoir le plus léger rapport avec la cour de Néron. Ce sont tantôt des conseils pour former les jeunes avocats à l'éloquence de ce que nous appelons *le barreau*, tantôt des déclamations sur l'indigence des gens de lettres, des éloges de l'argent comptant, des regrets de n'en point avoir, des invocations à Priape, des images ou ampoulées ou lascives; et tout le livre est un amas confus d'érudition et de débauches, tel que ceux que les anciens Romains appelaient *Satura*. Enfin c'est le comble de l'absurdité d'avoir pris, de siècle en siècle, cette satire pour l'histoire secrète de Néron : mais, dès qu'un préjugé est établi, que de temps il faut pour le détruire!

CHAP. XV. — *Des contes absurdes intitulés* histoires *depuis Tacite.*

Dès qu'un empereur romain a été assassiné par les gardes prétoriennes, les corbeaux de la littérature fondent sur le cadavre de sa réputation; ils ramassent tous les bruits de la ville, sans faire seulement réflexion que ces bruits sont presque toujours les mêmes. On dit d'abord que Caligula avait écrit sur ses tablettes les noms de ceux qu'il devait faire mourir incessamment, et que ceux qui, ayant vu ces tablettes, s'y trouvèrent eux-mêmes au nombre des proscrits, le prévinrent, et le tuèrent.

Quoique ce soit une étrange folie d'écrire sur ses tablettes : NOTA BENE *que je dois faire assassiner un tel jour tels et tels sénateurs*, cependant il se pourrait, à toute force, que Caligula ait eu cette imprudence : mais on en dit autant de Domitien, on en dit autant de Commode ; la chose devient alors ridicule et indigne de toute croyance.

Tout ce qu'on raconte de ce Commode est bien singulier. Comment imaginer que, lorsqu'un citoyen romain voulait se défaire d'un ennemi, il donnait de l'argent à l'empereur, qui se chargeait de l'assassinat pour le prix convenu? comment croire que Commode, ayant vu passer un homme extrêmement gros, se donna le plaisir de lui faire ouvrir le ventre pour lui rendre la taille plus légère?

Il faut être imbécile pour croire d'Héliogabale tout ce que raconte Lampride. Selon lui, cet empereur se fait circoncire pour avoir plus de plaisir avec les femmes : quelle pitié! ensuite il se fait châtrer pour en avoir davantage avec les hommes. Il tue, il pille, il massacre, il empoisonne. Qui était cet Héliogabale? un enfant de treize à quatorze ans, que sa mère et sa grand'mère avaient fait nommer empereur, et sous le nom duquel ces deux intrigantes se disputaient l'autorité suprême. C'est ainsi, cependant, qu'on a écrit l'*Histoire romaine* depuis Tacite. Il en est une autre encore plus ridicule, c'est l'*Histoire byzantine.* Cet indigne recueil ne contient que des déclamations et des miracles; il est l'opprobre de l'esprit humain, comme l'empire grec était l'opprobre de la terre. Les Turcs, du moins, sont plus sensés : ils ont vaincu, ils ont joui, et ils ont très-peu écrit.

CHAP. XVI. — *Des diffamations.*

Je me plais à citer l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, parce que je vois qu'il aime la vérité, et qu'il l'annonce courageusement. Il a dit qu'avant que les livres fussent communs, la réputation d'un prince dépendait d'un seul historien. Rien n'est plus vrai. Un Suétone ne pouvait rien sur les vivants; mais il jugeait les morts, et personne ne se souciait d'appeler de ses jugements; au contraire, tout lecteur les confirmait, parce que tout lecteur est malin.

Il n'en est pas tout à fait de même aujourd'hui. Que la satire couvre d'opprobre un prince, cent échos répètent la calomnie, je l'avoue; mais il se trouve toujours quelque voix qui s'élève contre les échos et qui, à la fin, les fait taire : c'est ce qui est arrivé à la mémoire du duc d'Orléans, régent de France. Les *Philippiques* de La Grange et vingt libelles secrets lui imputaient les plus grands crimes; sa fille a été traitée comme l'a été Messaline par Suétone. Qu'une femme ait deux ou trois amants, on lui en donne bientôt des centaines. En un mot, des historiens contemporains n'ont pas manqué de répéter ces mensonges; et, sans l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ils seraient encore aujourd'hui accrédités dans l'Europe.

On a écrit que Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, fondatrice du collége de Navarre, admettait dans son lit les écoliers les plus beaux, et les faisait ensuite jeter dans la rivière avec une pierre au

cou. Le public aime passionnément ces contes, et les historiens le servaient selon son goût. Les uns tirent de leur imagination les anecdotes qui pourront plaire, c'est-à-dire les plus scandaleuses; les autres, de meilleure foi, ramassent des contes qui ont passé de bouche en bouche; ils pensent tenir de la première main les secrets de l'État, et ne font nulle difficulté de décrier un prince et un général d'armée pour gagner dix pistoles. C'est ainsi qu'en ont usé Gatien de Courtilz, Le Noble, la Dunoyer, La Beaumelle, et cent malheureux correcteurs d'imprimerie réfugiés en Hollande.

Si les hommes étaient raisonnables, ils ne voudraient d'histoires que celles qui mettraient les droits des peuples sous leurs yeux, les lois suivant lesquelles chaque père de famille peut disposer de son bien, les événements qui intéressent toute une nation, les traités qui les lient aux nations voisines, les progrès des arts utiles, les abus qui exposent continuellement le grand nombre à la tyrannie du petit; mais cette manière d'écrire l'histoire est aussi difficile que dangereuse. Ce serait une étude pour le lecteur, et non un délassement. Le public aime mieux des fables : on lui en donne.

CHAP. XVII. — *Des écrivains de parti.*

Audi alteram partem est la loi de tout lecteur quand il lit l'histoire des princes qui se sont disputé une couronne, ou des communions qui se sont réciproquement anathématisées.

Si la faction de la ligue avait prévalu, Henri IV ne serait connu aujourd'hui que comme un petit prince de Béarn, débauché et excommunié par les papes.

Si Arius l'avait emporté sur Athanase au concile de Nicée, si Constantin avait pris son parti, Athanase ne passerait aujourd'hui que pour un novateur, un hérétique, un homme d'un zèle outré qui attribuait à Jésus ce qui ne lui appartenait pas.

Les Romains ont décrié la foi carthaginoise; les Carthaginois ne se louaient pas de la foi romaine. Il faudrait lire les archives de la famille d'Annibal pour juger. Je voudrais avoir jusqu'aux mémoires de Caïphe et de Pilate. Je voudrais avoir ceux de la cour de Pharaon; nous verrions comment elle se défendait d'avoir ordonné à toutes les accoucheuses égyptiennes de noyer tous les petits mâles hébreux, et à quoi servait cet ordre pour des Juifs, qui n'employaient jamais que des sages-femmes juives.

Je voudrais avoir les pièces originales du premier schisme des papes de Rome entre Novatien et Corneille, de leurs intrigues, de leurs calomnies, de l'argent donné de part et d'autre, et surtout des emportements de leurs dévotes.

C'est un plaisir de lire les livres des whigs et des torys. Ecoutez les whigs, les torys ont trahi l'Angleterre; écoutez les torys, tout whig a sacrifié l'État à ses intérêts : de sorte qu'à en croire les deux partis, il n'y a pas un seul honnête homme dans la nation.

C'était bien pis du temps de la rose rouge et de la rose blanche. M. de

Walpole a dit un grand mot dans la préface de ses *Doutes historiques sur Richard III* : « Quand un roi heureux est jugé, tous les historiens servent de témoins. »

Henri VII, dur et avare, fut vainqueur de Richard III. Aussitôt toutes les plumes qu'on commençait à tailler en Angleterre peignent Richard III comme un monstre pour la figure et pour l'âme. Il avait une épaule un peu plus haute que l'autre, et d'ailleurs il était assez joli, comme ses portraits le témoignent; on en fait un vilain bossu, et on lui donne un visage affreux. Il a fait des actions cruelles; on le charge de tous les crimes, de ceux même qui auraient été visiblement contre ses intérêts.

La même chose est arrivée à Pierre de Castille, surnommé *le Cruel*. Six bâtards de feu son père excitent contre lui une guerre civile, et veulent le détrôner. Notre Charles le Sage se joint à eux, et envoie contre lui son Bertrand du Guesclin. Pierre, à l'aide du fameux prince Noir, bat les bâtards et les Français; Bertrand est fait prisonnier; un des bâtards est puni : Pierre est alors un grand homme.

La fortune change; le grand prince Noir ne donne plus de secours au roi Pierre. Un des bâtards ramène du Guesclin, suivi d'une troupe de brigands, qui même ne portaient pas d'autre nom; Pierre est pris à son tour; le bâtard Henri de Transtamare l'assassine indignement dans sa tente : voilà Pierre condamné par les contemporains. Il n'est plus connu de la postérité que par le surnom de *Cruel*, et les historiens tombent sur lui comme des chiens sur un cerf aux abois.

Donnez-vous la peine de lire les mémoires de Marie de Médicis : le cardinal de Richelieu est le plus ingrat des hommes, le plus fourbe et le plus lâche des tyrans. Lisez, si vous pouvez, les épîtres dédicatoires adressées à ce ministre; c'est le premier des mortels, c'est un héros, c'est même un saint; et le petit flatteur Sarrasin, singe de Voiture, l'appelle le *divin cardinal*, dans son ridicule éloge de la ridicule tragédie de *l'Amour tyrannique*, composée par le grand Scudéri, sur les ordres du cardinal divin.

La mémoire du pape Grégoire VII est en exécration en France et en Allemagne. Il est canonisé à Rome.

De telles réflexions ont porté plusieurs princes à ne se point soucier de leur réputation : mais ceux-là ont eu plus grand tort que tous les autres; car il vaut mieux, pour un homme d'État, avoir une réputation contestée, que de n'en point avoir du tout.

Il n'en est pas des rois et des ministres comme des femmes, dont on dit que celles dont on parle le moins sont les meilleures[1]. Il faut qu'un prince, un premier ministre aime l'État et la gloire. Certaines gens disent que c'est un défaut en morale; mais, s'il n'a pas ce défaut, il ne fera jamais rien de grand.

1. Fin du discours de Périclès, prononcé pour les funérailles des guerriers morts. Thucydide, liv. II. (Éd.)

CHAP. XVIII. — *De quelques contes.*

Est-il quelqu'un qui ne doute un peu du pigeon qui apporta du ciel une bouteille d'huile à Clovis, et de l'ange qui apporta l'oriflamme? Clovis ne mérita guère ces faveurs en faisant assassiner les princes ses voisins. Nous pensons que la majesté bienfaisante de nos rois n'a pas besoin de ces fables pour disposer le peuple à l'obéissance, et qu'on peut révérer et aimer son roi sans miracle.

On ne doit pas être plus crédule pour l'aventure de Florinde, dont le joyau fut fendu en deux par le marteau du roi visigoth d'Espagne don Roderic, que pour le viol de Lucrèce, qui embellit l'histoire romaine.

Rangeons tous les contes de Grégoire de Tours avec ceux d'Hérodote et des Mille et une Nuits. Envoyons les trois cent soixante mille Sarrasins que tua Charles Martel, et qui mirent ensuite le siége devant Narbonne, aux trois cent mille Sybarites tués par cent mille Crotoniates, dans un pays qui peut à peine nourrir trente mille âmes.

CHAP. XIX. — *De la reine Brunehaut.*

Les temps de la reine Brunehaut ne méritent guère qu'on s'en souvienne; mais le supplice prétendu de cette reine est si étrange, qu'il faut l'examiner.

Il n'est pas hors de vraisemblance que, dans un siècle aussi barbare, une armée composée de brigands ait poussé l'atrocité de ses fureurs jusqu'à massacrer une reine âgée de soixante et seize ans, ait insulté à son corps sanglant, et l'ait traîné avec ignominie. Nous touchons au temps où les deux illustres frères de Wit furent mis en pièces par la populace hollandaise, qui leur arracha le cœur, et qui fut assez dénaturée pour en faire un repas abominable. Nous savons que la populace parisienne traita ainsi le maréchal d'Ancre. Nous savons qu'elle voulut violer la cendre du grand Colbert.

Telles ont été, chez les chrétiens septentrionaux, les barbaries de la lie du peuple. C'est ainsi qu'à la journée de la Saint-Barthélemy on traîna le corps mort du célèbre Ramus dans les rues, en le fouettant à la porte de tous les colléges de l'université. Ces horreurs furent inconnues aux Romains et aux Grecs; dans la plus grande fermentation de leurs guerres civiles, ils respectaient du moins les morts.

Il n'est que trop vrai que Clovis et ses enfants ont été des monstres de cruauté; mais que Clotaire II ait condamné solennellement la reine Brunehaut à un supplice aussi inouï, aussi recherché que celui dont on dit qu'elle mourut, c'est ce qu'il est difficile de persuader à un lecteur attentif qui pèse les vraisemblances, et qui, en puisant dans les sources, examine si ces sources sont pures. (Voyez ce qu'on a dit à ce sujet dans *la Philosophie de l'Histoire*, qui sert d'introduction à l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations depuis Charlemagne*, etc.

Chap. XX. — *Des donations de Pipinus ou Pépin le Bref à l'Église de Rome.*

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* doute, avec les plus grands publicistes d'Allemagne, que Pépin d'Austrasie ait donné l'exarchat de Ravenne à l'évêque de Rome Étienne III; il ne croit pas cette donation plus authentique que l'apparition de saint Pierre, de saint Paul et de saint Denis, suivis d'un diacre et d'un sous-diacre, qui descendirent du ciel empyrée pour guérir cet évêque Étienne de la fièvre, dans le monastère de Saint-Denis. Il ne la croit pas plus avérée que la lettre écrite et signée dans le ciel par saint Paul et saint Pierre, au même Pépin d'Austrasie, ou que toutes les légendes de ces temps sauvages.

Quand même cette donation de l'exarchat de Ravenne eût été réellement faite, elle n'aurait pas plus de validité que la concession d'une île par don Quichotte à son écuyer Sancho-Pança.

Pépin, majordome du jeune Childéric, roi des Francs, n'était qu'un domestique rebelle devenu usurpateur. Non-seulement il détrôna son maître par la force et par l'artifice, mais il l'enferma dans un repaire de moines, et l'y laissa périr de misère. Ayant chassé ses deux frères, qui partageaient avec lui une autorité usurpée; ayant forcé l'un de se retirer chez le duc d'Aquitaine, l'autre à se tondre et à s'ensevelir dans l'abbaye du Mont-Cassin; devenu enfin maître absolu, il se fit sacrer roi des Francs, à la manière des rois lombards, par saint Boniface, évêque de Mayence : étrange cérémonie pour un saint que celle de couronner et de consacrer la rébellion, l'ingratitude, l'usurpation, la violation des lois divines et humaines, et de celles de la nature! De quel droit cet Austrasien aurait-il pu donner la province de Ravenne et la Pentapole à un évêque de Rome? elles appartenaient, ainsi que Rome, à l'empereur grec. Les Lombards s'étaient emparés de l'exarchat; jamais aucun évêque, jusqu'à ce temps, n'avait prétendu à aucune souveraineté. Cette prétention aurait révolté tous les esprits, car toute nouveauté les révolte; et une telle ambition dans un pasteur de l'Église est si authentiquement proscrite dans l'Évangile, qu'on ne pouvait introduire qu'avec le temps et par degrés ce mélange de la grandeur temporelle et de la spirituelle, ignoré dans toute la chrétienté pendant huit siècles.

Les Lombards s'étaient rendus maîtres de tout le pays, depuis Ravenne jusqu'aux portes de Rome. Leur roi Astolphe prétendait qu'après s'être emparé de l'exarchat de Ravenne, Rome lui appartenait de droit, parce que Rome, depuis longtemps, était gouvernée par l'exarque impérial; prétention aussi injuste que celle du pape aurait pu l'être.

Rome était régie alors par un duc et par le sénat, au nom de l'empereur Constantin, flétri dans la communion romaine par le surnom de *Copronyme*[1]. L'évêque avait un très-grand crédit dans la ville par

1. Parce que lors de son baptême il salit de ses excréments les fonts baptismaux. (*Note de M. Beuchot.*)

sa place et par ses richesses; crédit que l'habileté peut augmenter jusqu'à le convertir en autorité. Il est député de ses diocésains auprès du nouveau roi Pépin, pour demander sa protection contre les Lombards. Les Francs avaient déjà fait plus d'une irruption en Italie. Ce pays, qui avait été l'objet des courses des Gaulois, avait souvent tenté les Francs, leurs vainqueurs, incorporés à eux. Ce prélat fut très-bien reçu. Pépin croyait avoir besoin de lui pour affermir son autorité combattue par le duc d'Aquitaine, par son propre frère, par les Bavarois, et par les leudes, Francs encore attachés à la maison détrônée. Il se fit donc sacrer une seconde fois par ce pape, ne doutant pas que l'onction reçue du premier évêque d'Occident n'eût une influence sur les peuples bien supérieure à celle d'un nouvel évêque d'un pays barbare. Mais, s'il avait donné alors l'exarchat de Ravenne à Étienne III, il aurait donné un pays qui ne lui appartenait point, qui n'était pas en son pouvoir, et sur lequel il n'avait aucun droit.

Il se rendit médiateur entre l'empereur et le roi lombard; donc il est évident qu'il n'avait alors aucune prétention sur la province de Ravenne. Astolphe refuse la médiation, et vient braver le prince franc dans le Milanais; bientôt obligé de se retirer dans Pavie, il y passe, dit-on, une transaction par laquelle « il mettra en séquestre l'exarchat entre les mains de Pépin pour le rendre à l'empereur. » Donc, encore une fois, Pépin ne pouvait s'approprier ni donner à d'autres cette province. Le Lombard s'engageait encore à rendre au saint père quelques châteaux, quelques domaines autour de Rome, nommés alors les justices de saint Pierre, concédés à ses prédécesseurs par les empereurs leurs maîtres.

A peine Pépin est-il parti, après avoir pillé le Milanais et le Piémont, que le roi lombard vient se venger des Romains, qui avaient appelé les Francs en Italie. Il met le siége devant Rome; Pépin accourt une seconde fois; il se fait donner beaucoup d'argent, comme dans sa première invasion; il impose même au Lombard un tribut annuel de douze mille écus d'or.

Mais quelle donation pouvait-il faire? Si Pépin avait été mis en possession de l'exarchat comme séquestre, comment pouvait-il le donner au pape, en reconnaissant lui-même, par un traité solennel, que c'était le domaine de l'empereur? Quel chaos, et quelles contradictions!

CHAP. XXI. — *Autres difficultés sur la donation de Pépin aux papes.*

On écrivait alors l'histoire avec si peu d'exactitude, on corrompait les manuscrits avec tant de hardiesse, que nous trouvons dans la vie de Charlemagne, faite par Éginhard son secrétaire, ces propres mots: « Pépin fut reconnu roi par l'ordre du pape, *jussu summi pontificis.* » De deux choses l'une, ou l'on a falsifié le manuscrit d'Éginhard, ou cet Éginhard a dit un insigne mensonge. Aucun pape jusqu'alors ne s'était arrogé le droit de donner une ville, un village, un château; aurait-il commencé tout d'un coup par donner le royaume de France? Cette do-

nation serait encore plus extraordinaire que celle d'une province entière qu'on prétend que Pépin donna au pape. Ils auraient l'un après l'autre fait des présents de ce qui ne leur appartenait point du tout. L'auteur italien qui écrivit en 1722, pour faire croire qu'originairement Parme et Plaisance avaient été concédés au saint-siége, comme une dépendance de l'exarchat[1], ne doute pas que les empereurs grecs ne fussent justement dépouillés de leurs droits sur l'Italie, « Parce que, dit-il, ils avaient soulevé les peuples contre Dieu[2]. »

Et comment les empereurs, s'il vous plaît, avaient-ils soulevé les peuples contre Dieu? en voulant qu'on adorât Dieu seul, et non pas des images, selon l'usage des trois premiers siècles de la primitive Église. Il est assez avéré que, dans les trois premiers siècles de cette primitive Église, il était défendu de placer des images, d'élever des autels, de porter des chasubles et des surplis, de brûler de l'encens dans les assemblées chrétiennes; et dans le VII[e], c'était une impiété de n'avoir pas d'images. C'est ainsi que tout est variation dans l'État et dans l'Église.

Mais, quand même les empereurs grecs auraient été des impies, était-il bien juste et bien religieux à un pape de se faire donner le patrimoine de ses maîtres par un homme venu d'Austrasie?

Le cardinal Bellarmin suppose bien pis. « Les premiers chrétiens, dit-il, ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts[3]; » et, ce qui peut paraître encore plus étrange, c'est que Bellarmin ne fait que suivre l'opinion de saint Thomas. Sur ce fondement, l'Italien, qui veut absolument donner aujourd'hui Parme et Plaisance au pape, ajoute ces mots singuliers : « Quoique Pépin n'eût pas le domaine de l'exarchat, il pouvait en priver ceux qui le possédaient, et le transférer à l'apôtre saint Pierre, et par lui au pape. »

Ce que ce brave Italien ajoute encore à toutes ces grandes maximes n'est pas moins curieux : « Cet acte, dit-il, ne fut pas seulement une simple donation, ce fut une restitution : » et il prétend que dans l'acte original, qu'on n'a jamais vu, Pépin s'était servi du mot restitution; c'est ce que Baronius avait déjà affirmé. Et comment restituait-on au pape l'exarchat de Ravenne? « C'est, selon eux, que le pape avait succédé de plein droit aux empereurs, à cause de leur hérésie. »

Si la chose est ainsi, il ne faut plus jamais parler de la donation de Pépin; il faut seulement plaindre ce prince de n'avoir rendu au pape qu'une très-petite partie de ses États. Il devait assurément lui donner toute l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, et même, en cas de besoin, tout l'empire d'Orient.

Poursuivons : la matière paraît intéressante; c'est dommage que nos historiens n'aient rien dit de tout cela.

1. Ce doit être l'ouvrage intitulé : *Istoria del dominio temporale della sede apostolica nel ducato di Parma e Piacenza*; Rome, 1720, in-folio. (*Note de M. Beuchot.*)

2. Page 120 de la seconde partie de la *Dissertation historique sur les duchés de Parme et de Plaisance.* (ÉD.)

3. *De rom. pont.*, lib. XV, cap. VII. (ÉD.)

Le prétendu Anastase, dans la vie d'Adrien, assure avec serment que « Pépin protesta n'être venu en Italie mettre tout à feu et à sang que pour donner l'exarchat au pape, et pour obtenir la rémission de ses péchés. » Il faut que depuis ce temps les choses soient bien changées; je doute qu'aujourd'hui il se trouvât aucun prince qui vînt en Italie avec une armée, uniquement pour le salut de son âme.

Chap. XXII. — *Fable; origine de toutes les fables.*

Je ne puis quitter cet Italien, qui fait le pape seigneur du monde entier, sans dire un mot de l'origine de ce droit. Il répète, d'après cent auteurs, que ce fut le diable qui rendit ce service au saint-siége, et voici comment :

Deux juifs, grands magiciens, rencontrèrent un jour un jeune ânier qui était fort embarrassé à conduire son âne; ils le considérèrent attentivement, observèrent les lignes de sa main, et lui demandèrent son nom : ils devaient bien le savoir, puisqu'ils étaient magiciens. Le jeune homme leur ayant dit qu'il s'appelait Conon, ils virent clairement à ce nom et aux lignes de sa main qu'il serait un jour empereur sous le nom de Léon III; et ils lui demandèrent pour toute récompense de leur prédiction que, dès qu'il serait installé, il ne manquât pas d'abolir le culte des images.

Le lecteur voit d'un coup d'œil le prodigieux intérêt qu'avaient ces deux juifs à voir les chrétiens reprendre l'usage de la primitive Église. Il est bien plus à croire qu'ils auraient mieux aimé avoir le privilége exclusif de vendre des images que de les faire détruire. Léon III, si l'on s'en rapporte à cent historiens éclairés et véridiques, ne se déclara contre le culte des tableaux et des statues que pour faire plaisir aux deux juifs. C'était bien le moins qu'il pût faire. Dès qu'il fut déclaré hérétique, l'Orient et l'Occident furent de plein droit dévolus au siége épiscopal de Rome.

Il était juste, et dans l'ordre de la Providence, qu'un pape Léon III dépossédât la race d'un empereur Léon III; mais, par modération, il ne donna que le titre d'empereur à Charlemagne, en se réservant le droit de créer les césars et une autorité divine sur eux; ce qui est démontré par tous les écrivains de la cour de Rome, ainsi que tout ce qu'ils démontrent.

Chap. XXIII. — *Des donations de Charlemagne*

Le bibliothécaire Anastase dit, plus de cent ans après, que l'*on conserve à Rome la charte de cette donation*. Mais si ce titre avait existé, pourquoi ne se trouve-t-il plus? Il y a encore à Rome des chartes bien antérieures. On aurait gardé avec le plus grand soin un diplôme qui donnait une province. Il y a bien plus, cet Anastase n'a jamais probablement rien écrit de ce qu'on lui attribue; c'est ce qu'avouent Labbe et Cave. Il y a plus encore; on ne sait précisément quel était cet Anastase. Puis fiez-vous aux manuscrits qu'on a trouvés chez les moines.

Charlemagne, dit-on, pour surabondance de droit, fit une nouvelle donation en 774. Lorsque, poursuivant en Italie ses infortunés neveux, qu'il dépouilla de l'héritage de leur père, et ayant épousé une nouvelle femme, il renvoya durement à Didier, roi des Lombards, sa fille, qu'il répudia, il assiégea le roi son beau-père, et le fit prisonnier. On ne peut guère douter que Charlemagne, favorisé par les intrigues du pape Adrien dans cette conquête, ne lui eût concédé le domaine utile de quelques villes dans la Marche d'Ancône; c'est le sentiment de M. de Voltaire. Mais, lorsque dans un acte on trouve des choses évidemment fausses, elles rendent le reste de l'acte un peu suspect.

Le même prétendu Anastase suppose que Charlemagne donna au pape la Corse, la Sardaigne, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette et de Bénévent, la Sicile, et Venise, ce qui est d'une fausseté reconnue. Écoutons, sur ce mensonge, l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc.

« On pourrait mettre cette donation à côté de celle de Constantin. On ne voit point que jamais les papes aient possédé aucun de ces pays jusqu'au temps d'Innocent III. S'ils avaient eu l'exarchat, ils auraient été souverains de Ravenne et de Rome; mais dans le testament de Charlemagne, qu'Éginhard nous a conservé, ce monarque nomme, à la tête des villes métropolitaines qui lui appartiennent, Rome et Ravenne, auxquelles il fait des présents. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne, qu'il ne possédait pas; ni le duché de Bénévent, dont il avait à peine la souveraineté; encore moins Venise, qui ne le reconnaissait pas pour empereur. Le duc de Venise reconnaissait alors, pour la forme, l'empereur d'Orient, et en recevait le titre d'hypatos. Les lettres du pape Adrien parlent des patrimoines de Spolette et de Bénévent; mais ces patrimoines ne se peuvent entendre que des domaines que les papes possédaient dans ces deux duchés. Grégoire VII lui-même avoue dans ses lettres que Charlemagne donnait douze cents livres de pension au saint-siége. Il n'est guère vraisemblable qu'il eût donné un tel secours à celui qui aurait possédé tant de belles provinces. Le saint-siége n'eut Bénévent que longtemps après, par la concession très-équivoque qu'on croit que l'empereur Henri le Noir lui en fit vers l'an 1047. Cette concession se réduisit à la ville, et ne s'étendit point jusqu'au duché; il ne fut point question de confirmer le don de Charlemagne.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'est que, du temps de Charlemagne, les papes obtinrent en propriété une partie de la Marche d'Ancône, outre les villes, les châteaux, et les bourgs, qu'ils avaient dans les autres pays. Voici sur quoi je pourrais me fonder. Lorsque l'empire d'Occident se renouvela dans la famille des Othon, au xᵉ siècle, Othon III assigna particulièrement au saint-siége la Marche d'Ancône, en confirmant toutes les concessions faites à cette Église : il paraît donc que Charlemagne avait donné cette Marche, et que les troubles survenus depuis en Italie avaient empêché les papes d'en jouir. Nous verrons qu'ils perdirent ensuite le domaine utile de ce petit pays sous l'empire de la maison de Souabe. Nous les verrons tantôt grands terriens, tantôt dépouillés presque de tout,

comme plusieurs autres souverains. Qu'il nous suffise de savoir qu'ils possèdent aujourd'hui la souveraineté reconnue d'un pays de cent quatre-vingts grands milles d'Italie en longueur, des portes de Mantoue aux confins de l'Abruzze, le long de la mer Adriatique, et qu'ils en ont plus de cent milles en largeur, depuis Civita-Vecchia jusqu'au rivage d'Ancône, d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours et souvent combattre pour s'assurer cette domination. »

J'ajouterai à ces vraisemblances une raison qui me paraît bien puissante. La prétendue charte de Charlemagne est une donation réelle. Or fait-on une donation d'une chose qui a déjà été donnée? Si j'avais à plaider cette cause devant un tribunal réglé et impartial, je ne voudrais alléguer que la donation prétendue de Charlemagne pour invalider la prétendue donation de Pépin : mais ce qu'il y a de plus fort encore contre toutes ces suppositions, c'est que ni Andelme, ni Aimoin, ni même Éginhard, secrétaire de Charlemagne, n'en parlent pas. Éginhard fait un détail très-circonstancié des legs pieux que laisse Charlemagne, par son testament, à toutes les Églises de son royaume. « On sait, dit-il, qu'il y a vingt et une villes métropolitaines dans les États de l'empereur. » Il met Rome la première, et Ravenne la seconde. N'est-il pas certain, par cet énoncé, que Rome et Ravenne n'appartenaient point aux papes?

CHAP. XXIV. — *Que Charlemagne exerça les droits des empereurs romains.*

Il me semble qu'on ne peut ni rechercher la vérité avec plus de candeur, ni en approcher de plus près, dans l'incertitude où l'histoire de ces temps nous laisse. Cet auteur impartial paraît certain que Charlemagne exerça tous les droits de l'empire en Occident autant qu'il le put. Cette assertion est conforme à tout ce que les historiens rapportent, aux monuments qui nous restent, et encore plus à la politique, puisque c'est le propre de tout homme d'étendre son autorité aussi loin qu'elle peut aller.

C'est par cette raison que Charlemagne s'attribua la puissance législative sur Venise et sur le Bénéventin, que l'empereur grec disputait, et qui, par le fait, n'appartenait ni à l'un ni à l'autre; c'est par la même raison que le duc ou doge de Venise, Jean, ayant tué un évêque, en 802, fut accusé devant Charlemagne. Il aurait pu l'être devant la cour de Constantinople; mais ni les forces de l'Orient ni celles de l'Occident ne pouvaient pénétrer dans ses lagunes; et Venise, au fond, fut libre malgré deux empereurs. Les doges payèrent quelque temps un manteau d'or en tribut aux plus forts; mais le bonnet de la liberté resta toujours dans une ville imprenable.

CHAP. XXV. — *De la forme du gouvernement de Rome sous Charlemagne.*

C'est une grande question chez les politiques de savoir quelle fut précisément la forme du gouvernement de Rome, quand Charlemagne se

fit déclarer empereur par l'acclamation du peuple, et par l'organe du pontife Léon III. Charles gouverna-t-il en qualité de consul et de patrice, titre qu'il avait pris dès l'an 774? quels droits furent laissés à l'évêque? quels droits conservèrent les sénateurs qu'on appelait toujours *patres conscripti?* quels priviléges conservèrent les citoyens? c'est de quoi aucun écrivain ne nous informe; tant l'histoire a toujours été écrite avec négligence!

Quel fut précisément le pouvoir de Charlemagne dans Rome? c'est sur quoi on a tant écrit qu'on l'ignore. Y laissa-t-il un gouverneur? imposait-il des tributs? gouvernait-il Rome comme l'impératrice-reine de Hongrie gouverne Milan et Bruxelles? c'est de quoi il ne reste aucun vestige.

Je regarde Rome, depuis le temps de l'empereur Léon III, l'Isaurien, comme une ville libre, protégée par les Francs, ensuite par les Germains; qui se gouverna tant qu'elle put en république, plutôt sous le patronage que sous la puissance des empereurs; dans laquelle le souverain pontife eut toujours le premier crédit, et qui enfin a été entièrement soumise aux papes.

Les citoyens de cette célèbre ville aspirèrent toujours à la liberté dès qu'ils y virent le moindre jour; ils firent toujours les plus grands efforts pour empêcher les empereurs, soit francs, soit germains, de résider à Rome, et les évêques d'y être maîtres absolus.

C'est là le nœud de toute l'histoire de l'empire d'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint. C'est le fil qui a conduit l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., dans ce grand labyrinthe.

Les citoyens romains furent presque toujours les maîtres du môle d'Adrien, de cette forteresse de Rome, appelée depuis le château Saint-Ange, dans laquelle ils donnèrent si souvent un asile à leur évêque contre la violence des Allemands; de là vient que les empereurs aujourd'hui, malgré leur titre de rois des Romains, n'ont pas une seule maison dans Rome. Il n'est même pas dit que Charlemagne se mit en possession de ce môle d'Adrien. Je demanderai encore pourquoi Charlemagne ne prit jamais le titre d'auguste?

CHAP. XXVI. — *Du pouvoir papal dans Rome, et des patrices.*

On a vu depuis, très-souvent, des consuls et des patrices à Rome qui furent les maîtres de ce château au nom du peuple. Le pape Jean XII le tenait comme patrice contre l'empereur Othon Ier. Le consul Crescentius y soutint un long siége contre Othon III, et chassa de Rome le pape Grégoire V, qu'Othon avait nommé. Après la mort de ce consul, les Romains chassèrent de Rome ce même Othon, qui avait ravi la veuve du consul, et qui s'enfuit avec elle.

Les citoyens accordèrent une retraite au pape Grégoire VII dans ce môle, lorsque l'empereur Henri IV entra dans Rome par force en 1083. Ce pontife si fier n'osait sortir de cet asile. On dit qu'il offrit à l'empereur de le couronner en faisant descendre sur sa tête, du haut du château, une couronne attachée avec une ficelle; mais Henri IV ne

voulut point de cette ridicule cérémonie. Il aima mieux se faire couronner par un nouveau pape qu'il avait nommé lui-même.

Les Romains conservèrent tant de fierté dans leur décadence et dans leur humiliation, que quand Frédéric Barberousse vint à Rome, en 1155, pour s'y faire couronner, les députés du peuple qui le reçurent à la porte lui dirent : « Souvenez-vous que nous vous avons fait citoyen romain d'étranger que vous étiez. »

Ils voulaient bien que les empereurs fussent couronnés dans leur ville ; mais d'un côté ils ne souffraient pas qu'ils y demeurassent, et de l'autre ils ne permirent jamais qu'aucun pape s'intitulât souverain de Rome : et jamais en effet on n'a frappé de monnaie sur laquelle on donnât ce titre à leur évêque.

En 1114 les citoyens élurent un tribun du peuple ; et le pape Lucius II, qui s'y opposa, fut tué dans le tumulte.

Enfin, les papes n'ont été véritablement maîtres à Rome que depuis qu'ils ont eu le château Saint-Ange en leur pouvoir. Aujourd'hui la chancellerie allemande regarde encore l'empereur comme l'unique souverain de Rome ; et le sacré collége ne regarde l'empereur que comme le premier vassal de Rome, protecteur du saint-siége. Telle est la vérité qui est développée dans l'*Essai sur les mœurs*, etc.

Le sentiment de l'auteur que je cite est donc que Charlemagne eut le domaine suprême, et qu'il accorda au saint-siége plusieurs domaines utiles dont les papes n'eurent la souveraineté que très-longtemps après.

CHAP. XXVII. — *Sottise infâme de l'écrivain qui a pris le nom de Chiniac de La Bastide Duclaux, avocat au parlement de Paris.*

Après cet exposé fidèle, je dois témoigner ma surprise de ce que je viens de lire dans un commentaire nouveau du discours du célèbre Fleury sur les libertés de l'Église gallicane[1]. Je vais rapporter les propres paroles du commentateur, qui se déguise sous le nom de *maître Pierre de Chiniac de La Bastide Duclaux, avocat au parlement*. Il n'y a point assurément d'avocat qui écrive de ce style[2].

« Si on ne consultait que les Voltaire et ceux de son bord, on ne trouverait en effet que problèmes et qu'impostures dans nos historiens. » Ensuite cet aimable et poli commentateur, après avoir attaqué les gens de *notre bord* avec des compliments dignes en effet d'un matelot à bord, croit nous apprendre qu'il y a dans Ravenne une pierre cassée sur laquelle sont gravés ces mots : *Pipinus pius primus amplificandæ Ecclesiæ viam aperuit, et exarchatum Ravennæ cum amplissimis....*

1. *Réflexions importantes et apologétiques sur le nouveau Commentaire de M. l'abbé de Fleury, touchant les libertés de l'Église gallicane*, 1766, in-12. (ÉD.)

2. L'avocat Chiniac est un personnage très-réel ; mais, quoique ce zélé défenseur de l'Église janséniste ait essuyé une accusation juridique d'adultère, et que ces procès fassent toujours rire, il n'en est pas plus connu, et n'a jamais pu réussir à occuper le public ni de ses ouvrages ni de ses aventures. (*Ed. de Kehl.*)

« Le pieux Pépin ouvrit le premier le chemin d'agrandir l'Église, et l'exarchat de Ravenne avec de très-grands.... » Le reste manque. Notre commentateur gracieux prend cette inscription pour un témoignage authentique. Nous connaissons depuis longtemps cette pierre; je ne voudrais point d'autre preuve de la fausseté de la donation. Cette pierre n'avait été connue qu'au xe siècle : on ne produisit point d'autre monument pour assurer aux papes l'exarchat; donc il n'y en avait point. Si on faisait paraître aujourd'hui une pierre cassée avec une inscription qui certifiât que le pieux François Ier fit une donation du Louvre aux cordeliers, de bonne foi, le parlement regarderait-il cette pierre comme un titre juridique? et l'Académie des inscriptions l'insérerait-elle dans ses recueils?

Le latin ridicule de ce beau monument n'est pas à la vérité un sceau de réprobation; mais c'en est un que le mensonge avéré concernant Pépin. L'inscription affirme que *Pépin est le premier qui ait ouvert la voie.* Cela est faux : avant lui Constantin avait donné des terres à l'évêque et à l'église de Saint-Jean-de-Latran de Rome jusque dans la Calabre. Les évêques de Rome avaient obtenu de nouvelles terres des empereurs suivants. Ils en avaient en Sicile, en Toscane, en Ombrie; ils avaient les justices de Saint-Pierre, et des domaines dans la Pentapole. Il est très-probable que Pépin augmenta ces domaines. De quoi se plaint donc le commentateur? que prétend-il? pourquoi dit-il que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* « est trop peu versé dans ces connaissances, ou trop fourbe pour mériter quelque attention? » Quelle fourberie, je vous prie, y a-t-il de dire son avis sur Ravenne et sur la Pentapole? Nous avouons que c'est là parler en digne commentateur; mais ce n'est pas, à ce qu'il nous semble, parler en homme versé *dans ces connaissances*, ni versé dans la politesse, ni même versé dans le sens commun.

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., qui affirme peu, se fonde pourtant sur le testament même de Charlemagne, pour affirmer qu'il était souverain de Rome et de Ravenne, et que par conséquent il n'avait point donné Ravenne au pape. Charlemagne fait des legs à ces villes, qu'il appelait *nos principales villes.* Ravenne était la ville de l'empereur, et non pas celle du pape.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que le commentateur est lui-même entièrement de l'avis de mon auteur; il n'écrit que d'après lui; il veut prouver, comme lui, que Charlemagne avait le pouvoir suprême dans Rome; et, oubliant tout d'un coup l'état de la question, il se répand en invectives ridicules contre son propre guide. Il est en colère de ne savoir pas quelle était l'étendue et la borne du nouveau pouvoir de Charlemagne dans Rome. Je ne le sais pas plus que lui, et cependant je m'en console. Il est vraisemblable que ce pouvoir était fort mitigé pour ne pas trop choquer les Romains. On peut être empereur sans être despotique. Le pouvoir des empereurs d'Allemagne est aujourd'hui très-borné par celui des électeurs et des princes de l'empire. Le commentateur peut rester sans scrupule dans son ignorance pardonnable; mais il ne faut pas dire de grosses injures parce qu'on est un ignorant;

car lorsqu'on dit des injures sans esprit, on ne peut ni plaire ni instruire; le public veut qu'elles soient fines, ingénieuses et à propos. Il n'appartient même que très-rarement à l'innocence outragée de repousser la calomnie dans le style des *Philippiques;* et peut-être n'est-il permis d'en user ainsi que quand la calomnie met en danger un honnête homme : car alors c'est se battre contre un serpent, et on n'est pas dans le cas de Tartufe, qui s'accusait d'*avoir tué une puce avec trop de colère.*

CHAP. XXVIII.—*D'une calomnie abominable et d'une impiété horrible du prétendu Chiniac.*

Passe encore qu'on se trompe sur une pancarte de Pépin le Bref, le pape n'en a pas sur Ravenne un droit moins confirmé par le temps et par le consentement de tous les princes; la plupart des origines sont suspectes, et un droit reconnu de tout le monde est incontestable.

Mais de quel front le prétendu Chiniac de La Bastide Duclaux, commentateur des libertés de l'Église gallicane, peut-il citer cet abominable passage, qu'il dit avoir lu dans un dictionnaire? « Jésus-Christ a été le plus habile charlatan et le plus grand imposteur qui ait paru depuis l'existence du monde. » On est naturellement porté à croire qu'un homme qui cite un trait si horrible avec confiance ne l'a pas inventé. Plus l'atrocité est extrême, moins on s'imagine que ce soit une fiction. On croit la citation vraie, précisément parce qu'elle est abominable; cependant il n'y en a pas un mot, pas l'ombre d'une telle idée dans le livre dont parle ce Chiniac. Est-ce là une liberté gallicane? J'ai lu très-attentivement ce livre, qu'il cite; je sais que c'est un recueil d'articles traduits du lord Shaftesbury, du lord Bolingbroke, de Trenchard, de Gordon, du docteur Middleton, du célèbre Abauzit, et d'autres morceaux connus qui sont mot à mot dans le grand *Dictionnaire encyclopédique*, tel que l'article MESSIE, lequel est tout entier d'un pasteur d'une Église réformée[1], et dont nous possédons l'original.

Non-seulement l'infâme citation du prétendu Chiniac n'est dans aucun endroit de ce livre, mais je puis assurer qu'elle ne se trouve dans aucun des livres écrits contre la religion chrétienne, depuis Celse et l'empereur Julien : le devoir de mon état est de les lire pour y mieux répondre, ayant l'honneur d'être bachelier en théologie. J'ai lu tout ce qu'il y a de plus fort et de plus frivole. Woolston lui-même, Jean Jacques Rousseau, qui ont osé nier si audacieusement les miracles de Notre Seigneur Jésus-Christ, n'ont pas écrit une seule ligne qui ait la moindre teinture de cette horrible idée; au contraire, ils rendent à Jésus-Christ le plus profond respect, et Woolston surtout se borne à regarder les miracles de Notre Seigneur comme des types et des paraboles.

J'avance hardiment que, si cet insolent blasphème se trouvait dans quelque mauvais livre, mille voix se seraient élevées contre le monstre

1. Polier de Botens. (ÉD.)

qui l'aurait vomi. Enfin je défie le Chiniac de me le montrer ailleurs que dans son libelle; apparemment il a pris ce détour pour blasphémer, sous le masque, contre Notre Sauveur, comme il blasphème à tort et à travers contre notre saint-père le pape, et souvent contre les évêques : il a cru pouvoir être criminel impunément, en prenant ses flèches infernales dans un carquois sacré, et en couvrant d'opprobre la religion, qu'il feint de défendre. Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple ni d'une calomnie si impudente, ni d'une fraude si basse, ni d'une impiété si effrayante, et je pense que Dieu me pardonnera si je dis quelques injures à ce Chiniac.

Il faut sans doute avoir abjuré toute pudeur, ainsi qu'avoir perdu toute raison, pour traiter Jésus-Christ de *charlatan* et d'*imposteur*: lui qui vécut toujours dans l'humble obscurité; lui qui n'écrivit jamais une seule ligne, tandis que de modernes docteurs si peu doctes nous assomment de gros volumes sur des questions dont il ne parla jamais; lui qui se soumit, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, à la religion dans laquelle il était né; lui qui en recommanda toutes les observances, qui ne prêcha jamais que l'amour de Dieu et du prochain; qui ne parla jamais de Dieu que comme d'un père, selon l'usage des Juifs; qui, loin de se donner jamais le titre de Dieu, dit, en mourant[1] : *Je vais à mon Père, qui est votre Père; à mon Dieu, qui est votre Dieu;* lui, enfin, dont le saint zèle condamne si hautement l'hypocrisie et les fureurs des nouveaux charlatans [2] qui, dans l'espérance d'obtenir un petit bénéfice ou de servir un parti qui les protége, seraient capables d'employer le fer ou le poison, comme ils ont employé les convulsions et les calomnies.

Ayant cherché en vain, pendant plus de trois mois, la citation du prétendu Chiniac, et ayant prié mes amis de chercher de leur côté, nous avons tous été forcés, avec horreur, de lire plus de quatre cents volumes contre le christianisme, tant en latin qu'en anglais, en italien, en français et en allemand. Nous protestons devant Dieu que le blasphème en question n'est dans aucun de ces livres. Nous avons cru, enfin, qu'il pourrait se rencontrer dans le discours qui sert de préface à l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*. On prétend que cet *Avant-propos* est d'un héros philosophe[3] né dans une autre communion que la nôtre; génie sublime, dit-on, qui a sacrifié également à Mars, à Minerve et aux Grâces, mais qui, ayant le malheur de n'être pas né catholique romain, et se trouvant sous le joug de la réprobation éternelle, s'est trop livré aux enseignements trompeurs de la raison qui égare incontestablement quiconque n'écoute qu'elle. Je ne forme point de jugement téméraire; je suis loin de penser qu'un si grand homme ne soit pas chrétien. Voici les paroles de cette préface :

« L'établissement de la religion chrétienne a eu, comme tous les empires, de faibles commencements. Un Juif de la lie du peuple, dont la naissance est douteuse, qui mêle aux absurdités d'anciennes prophé-

1. Jean, chap. XX, v. 17. — 2. Les jansénistes. (ÉD.)
3. Le roi de Prusse. (ÉD.)

ties hébraïques des préceptes d'une bonne morale, auquel on attribue des miracles, et qui finit par être condamné à un supplice ignominieux, est le héros de cette secte. Douze fanatiques se répandent de l'Orient jusqu'en Italie; ils gagnent les esprits par cette morale si sainte et si pure qu'ils prêchaient; et, si l'on excepte quelques miracles propres à ébranler les imaginations ardentes, ils n'enseignaient que le déisme. Cette religion commençait à se répandre dans le temps que l'empire romain gémissait sous la tyrannie de quelques monstres qui le gouvernèrent consécutivement. Durant ces règnes de sang, le citoyen préparé à tous les malheurs qui peuvent accabler l'humanité ne trouvait de consolation et de soutien contre d'aussi grands maux que dans le stoïcisme. La morale des chrétiens ressemblait à cette doctrine, et c'est l'unique cause de la rapidité des progrès que fit cette religion. Dès le règne de Claude, les chrétiens formaient des assemblées nombreuses, où ils prenaient des agapes, qui étaient des soupers en communauté. »

Ces paroles sont audacieuses; elles sont d'*un soldat qui sait mal farder* ce qu'il croit *la vérité*[1]; mais, après tout, elles disent positivement le contraire du blasphème annoncé par Chiniac.

La religion chrétienne a eu de faibles commencements, et tout le monde en convient. *Un Juif de la lie du peuple*, rien n'était plus vrai aux yeux des Juifs : ils ne pouvaient deviner qu'il était né d'une Vierge et du Saint-Esprit, et que Joseph, mari de sa mère, descendait du roi David. De plus, il n'y a point de *lie* aux yeux de Dieu; devant lui tous les hommes sont égaux.

Douze fanatiques se répandent de l'Orient jusqu'en Italie. Le terme de *fanatique*, parmi nous, est très-odieux, et ce serait une terrible impiété d'appeler de ce nom les apôtres; mais si, dans la langue maternelle de l'auteur, ce terme ne veut dire que *persuadé*, *zélé*, nous n'avons aucun reproche à lui faire; il nous paraît même très-vraisemblable qu'il n'a nulle intention d'outrager ces apôtres, puisqu'il compare les premiers chrétiens aux respectables stoïciens. En un mot, nous ne faisons point l'apologie de cet ouvrage, et, dès que notre saint-père le pape, juge impartial de tous les livres, aura condamné celui-ci, nous ne manquerons pas de le condamner de cœur et de bouche.

Chap. XXIX. — *Bévue énorme de Chiniac.*

Le prétendu Chiniac de La Bastide Duclaux a répondu que les paroles par lui citées se trouvent dans *le Militaire philosophe*, non pas précisément et mot à mot, mais dans le même sens. Ce *Militaire philosophe* est, dit-on, du sieur Saint-Hyacinthe, qui fut cornette de dragons en 1685, et employé dans la fameuse dragonnade à la révocation de l'édit de Nantes. Mais examinons les paroles dans ce Militaire[2].

« Voici, après de mûres réflexions, le jugement que je porte de la

1. Vers de Racine, *Britannicus*, acte I, scène II. (Éd.)
2. Chap. IX, page 85 de la dernière édition.

religion chrétienne : Je la trouve absurde, extravagante, injurieuse à Dieu, pernicieuse aux hommes; facilitant et même autorisant les rapines, les séductions, l'ambition, l'intérêt de ses ministres, et la révélation des secrets des familles. Je la vois comme une source intarissable de meurtres, de crimes et d'atrocités commises sous son nom; elle me semble un flambeau de discorde, de haine, de vengeance, et un masque dont se couvre l'hypocrisie pour tromper plus adroitement ceux dont la crédulité lui est utile; enfin j'y vois le bouclier de la tyrannie contre les peuples qu'elle opprime, et la verge des bons princes quand ils ne sont pas superstitieux. Avec cette idée de votre religion, outre le droit de l'abandonner, je suis dans l'obligation la plus étroite d'y renoncer et de l'avoir en horreur, de plaindre ou de mépriser ceux qui la prêchent, et de vouer à l'exécration publique ceux qui la soutiennent par leurs violences et leurs persécutions. »

Ce morceau est une invective sanglante contre les abus de la religion chrétienne, telle qu'elle a été pratiquée depuis tant de siècles, mais non pas contre la personne de Jésus-Christ, qui a recommandé tout le contraire. Jésus n'a point ordonné la *révélation des secrets des familles*. Loin de favoriser l'ambition, il l'a anathématisée; il a dit en termes formels[1] : « Il n'y aura ni premier ni dernier parmi vous; — le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. » C'est un mensonge sacrilége de dire que notre Sauveur a autorisé la *rapine*. Ce n'est pas assurément la prédication de Jésus, « qui est une source intarissable de meurtres, de crimes, et d'atrocités commises sous son nom.» Il est visible qu'on a abusé de ces paroles : « Je ne suis point venu apporter la paix, mais le glaive[2]; » de ces autres passages : « Que celui qui n'écoute pas l'Église soit comme un païen ou comme un douanier[3]. — Contrains-les d'entrer. Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère et sa femme et ses enfants et ses frères et ses sœurs et encore son ami, il ne peut être mon disciple[4]; » et enfin des paraboles dans lesquelles il est dit que[5] le maître « fit jeter dans les ténèbres extérieures, pieds et mains liés, celui qui n'avait pas la robe nuptiale à un repas.» Ces discours, ces énigmes, sont assez expliqués par toutes les maximes évangéliques qui n'enseignent que la paix et la charité. Ce ne fut même jamais aucun de ces passages qui excita le moindre trouble. Les discordes, les guerres civiles n'ont commencé que par des disputes sur le dogme. L'amour-propre fait naître l'esprit de parti, et l'esprit de parti fait couler le sang. Si on s'en était tenu à l'esprit de Jésus, le christianisme aurait été toujours en paix. M. de Saint-Hyacinthe a donc tort de reprocher au christianisme ce qu'on ne doit reprocher qu'à plusieurs chrétiens.

La proposition du *Militaire philosophe* est donc aussi dure que le blasphème du prétendu Chiniac est affreux.

Concluons que le pyrrhonisme historique est très-utile; car si, dans cent ans, le *Commentaire des Libertés gallicanes* et le *Militaire philosophe* tombent dans les mains d'un de ceux qui aiment les recherches,

1. Matthieu, chap. XX, v. 27 et 28.
2. Matthieu, chap. X, v. 34. (Éd.) — 3. *Id.*, chap. XVIII, v. 17. (Éd.)
4. Luc, chap. XIV. v. 23 et 26. (Éd.) — 5. Matthieu, chap. XXII, v. 12 et 13.

les anecdotes, et si ces deux livres ne sont pas réfutés dans leur temps, ne sera-t-on pas en droit de croire que, dans le siècle de ces auteurs, on blasphémait ouvertement Jésus-Christ? Il est donc très-important de les confondre de bonne heure, et d'empêcher Chiniac de calomnier son siècle.

Il n'est pas surprenant que ce même Chiniac, ayant ainsi outragé Jésus-Christ notre Sauveur, outrage aussi son vicaire. « Je ne vois pas, dit-il, comment le pape tient le premier rang entre les princes chrétiens. » Cet homme n'a pas assisté au sacre de l'empereur, il aurait vu l'archevêque de Mayence tenir le premier rang entre les électeurs; il n'a jamais dîné avec un évêque, il aurait vu qu'on lui donne toujours la place d'honneur : il devait savoir que, par toute l'Europe, on traite les gens d'Église comme les femmes, avec beaucoup de déférence; ce n'est pas à dire qu'il faille leur baiser les pieds, excepté peut-être dans un transport de passion. Mais revenons au pyrrhonisme de l'histoire.

Chap. XXX. — *Anecdote historique très-hasardée.*

Duhaillan prétend, dans un de ses opuscules, que Charles VIII n'était pas fils de Louis XI; c'est peut-être la raison secrète pour laquelle Louis XI négligea son éducation, et le tint toujours éloigné de lui. Charles VIII ne ressemblait à Louis XI ni par l'esprit ni par le corps. Enfin la tradition pouvait servir d'excuse à Duhaillan; mais cette tradition était fort incertaine, comme presque toutes le sont. La dissemblance des pères et des enfants est encore moins une preuve d'illégitimité que la ressemblance n'est une preuve du contraire.

Que Louis XI ait haï Charles VIII, cela ne conclut rien. Un si mauvais fils pouvait aisément être un mauvais père. Quand même douze Duhaillan m'auraient assuré que Charles VIII était né d'un autre que de Louis XI, je ne devrais pas les en croire aveuglément. Un lecteur sage doit, ce me semble, prononcer comme les juges : *Pater est quem nuptiæ demonstrant.*

Chap. XXXI. — *Autre anecdote plus hasardée.*

On a dit que la duchesse de Montpensier avait accordé ses faveurs au moine Jacques Clément, pour l'encourager à assassiner son roi. Il eût été plus habile de les promettre que de les donner : mais ce n'est pas ainsi qu'on excite un prêtre fanatique au parricide; on lui montre le ciel, et non une femme. Son prieur Bourgoin était bien plus capable de le déterminer que la plus grande beauté de la terre. Il n'avait point de lettre d'amour dans sa poche quand il tua le roi, mais bien les histoires de Judith et d'Aod, toutes déchirées, toutes grasses à force d'avoir été lues.

Chap. XXXII. — *De Henri IV.*

Je pense entièrement comme l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., sur la mort de Henri IV; je pense que ni Jean Châtel ni Ravaillac n'eurent aucun complice; leur crime était celui du temps; le cri de la

religion fut leur seul complice. Je ne crois point que Ravaillac ait fait le voyage de Naples, ni que le jésuite Alagona ait prédit dans Naples la mort de ce prince, comme le répète encore notre Chiniac. Les jésuites n'ont jamais été prophètes; s'ils l'avaient été, ils auraient prédit leur destruction : mais au contraire, ces pauvres gens ont toujours assuré qu'ils dureraient jusqu'à la fin des siècles. Il ne faut jamais jurer de rien.

Chap. XXXIII. — *De l'abjuration de Henri IV.*

Le jésuite Daniel a beau me dire, dans sa très-sèche et très-fautive *Histoire de France*, que Henri IV, avant d'abjurer, était depuis longtemps catholique, j'en croirai plus Henri IV lui-même que le jésuite Daniel; sa lettre à la belle Gabrielle : *C'est demain que je fais le saut périlleux*, prouve au moins qu'il avait encore dans le cœur autre chose que du catholicisme. Si son grand cœur avait été depuis longtemps si pénétré de la grâce efficace, il aurait peut-être dit à sa maîtresse : *Ces évêques m'édifient;* mais il lui dit : *Ces gens-là m'ennuient.* Ces paroles sont-elles d'un bon catéchumène ?

Ce n'est pas un sujet de pyrrhonisme que les lettres de ce grand homme à Corisande d'Andouin, comtesse de Grammont; elles existent encore en original. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* rapporte plusieurs de ces lettres intéressantes; en voici des morceaux curieux : « Tous ces empoisonneurs sont tous papistes. J'ai découvert un tueur pour moi. — Les prêcheurs romains prêchent tout haut qu'il n'y a plus qu'une mort à voir; ils admonestent tout bon catholique de prendre exemple sur l'empoisonnement du prince de Condé. — Et vous êtes de cette religion! — Si je n'étais huguenot, je me ferais turc. »

Il est difficile, après tous ces témoignages de la main de Henri IV, d'être fermement persuadé qu'il fût catholique dans le cœur.

Chap. XXXIV. — *Bévue sur Henri IV.*

Un autre historien moderne[1] de Henri IV accuse du meurtre de ce héros le duc de Lerme. *C'est*, dit-il, *l'opinion la mieux établie.* Il est évident que c'est l'opinion la plus mal établie. Jamais on n'en a parlé en Espagne; et il n'y eut en France que le continuateur du président de Thou qui donna quelque crédit à ces soupçons vagues et ridicules. Si le duc de Lerme, premier ministre, employa Ravaillac, il le paya bien mal. Ce malheureux était presque sans argent quand il fut saisi. Si le duc de Lerme l'avait séduit ou fait séduire sous la promesse d'une récompense proportionnée à son attentat, assurément Ravaillac l'aurait nommé lui et ses émissaires, quand ce n'eût été que pour se venger. Il nomma bien le jésuite d'Aubigni, auquel il n'avait fait que montrer un couteau. Pourquoi aurait-il épargné le duc de Lerme? C'est une obstination bien étrange que celle de ne pas croire Ravaillac dans

1. De Bury. (Éd.)

son interrogatoire et dans les tortures. Faut-il insulter une grande maison espagnole sans la moindre apparence de preuves?

Et voilà justement comme on écrit l'histoire[1].

La nation espagnole n'a guère recours à ces crimes honteux; et les grands d'Espagne ont eu dans tous les temps une fierté généreuse qui ne leur a pas permis de s'avilir jusque-là.

Si Philippe II mit à prix la tête du prince d'Orange, il eut du moins le prétexte de punir un sujet rebelle, comme le parlement de Paris mit à cinquante mille écus la tête de l'amiral Coligni, et depuis celle du cardinal Mazarin. Ces proscriptions publiques tenaient de l'horreur des guerres civiles; mais comment le duc de Lerme se serait-il adressé secrètement à un misérable tel que Ravaillac?

CHAP. XXXV. — *Bévue sur le maréchal d'Ancre.*

Le même auteur dit que « le maréchal d'Ancre et sa femme furent écrasés pour ainsi dire par la foudre. » L'un ne fut à la vérité écrasé qu'à coups de pistolet, et l'autre fut brûlée en qualité de sorcière. Un assassinat et un arrêt de mort rendu contre une maréchale de France, dame d'atour de la reine, réputée magicienne, ne font honneur ni à la chevalerie ni à la jurisprudence de ce temps-là. Mais je ne sais pourquoi l'historien s'exprime en ces mots : « Si ces deux misérables n'étaient pas complices de la mort du roi, ils méritaient du moins les plus rigoureux châtiments. Il est certain que, du vivant même du roi, Concini et sa femme avaient avec l'Espagne des liaisons contraires aux desseins du roi. »

C'est ce qui n'est point du tout certain, cela n'est pas même vraisemblable Ils étaient Florentins; le grand-duc de Florence avait reconnu le premier Henri IV; il ne craignait rien tant que le pouvoir de l'Espagne en Italie; Concini et sa femme n'avaient point de crédit du temps de Henri IV. S'ils avaient ourdi quelque trame avec le conseil de Madrid, ce ne pouvait être que pour la reine. C'est donc accuser la reine d'avoir trahi son mari; et, encore une fois, il n'est pas permis d'inventer de telles accusations sans preuve. Quoi! un écrivain dans son grenier pourra prononcer une diffamation que les juges les plus éclairés du royaume trembleraient d'écouter sur leur tribunal!

Pourquoi appeler un maréchal de France et sa femme, dame d'atour de la reine, *ces deux misérables?* Le maréchal d'Ancre, qui avait levé une armée à ses frais contre les rebelles, mérite-t-il une épithète qui n'est convenable qu'à Ravaillac, à Cartouche, aux voleurs publics, aux calomniateurs publics?

CHAP. XXXVI. — *Réflexion.*

Il n'est que trop vrai qu'il suffit d'un fanatique pour commettre un parricide sans aucun complot. Damiens n'en avait point. Il a répété

1. Vers de Voltaire, dans *Charlot*, acte I, scène VII. (ÉD.)

quatre fois dans son interrogatoire qu'il n'a commis son crime que par principe de religion. Je puis dire qu'ayant été autrefois à portée de connaître les convulsionnaires, j'en ai vu plus de vingt capables d'une pareille horreur[1], tant leur démence était atroce! La religion mal entendue est une fièvre que la moindre occasion fait tourner en rage.

Le propre du fanatisme est d'échauffer les têtes. Quand le feu qui fait bouillir les cervelles superstitieuses a fait tomber quelques flammèches dans une âme insensée et atroce; quand un ignorant furieux croit imiter saintement Phinée, Aod, Judith, et leurs semblables, cet ignorant a plus de complices qu'il ne pense. Bien des gens l'ont excité au parricide sans le savoir. Quelques personnes profèrent des paroles indiscrètes et violentes; un domestique les répète, il les amplifie, il les *enfuneste* encore, comme disent les Italiens : un Châtel, un Ravaillac, un Damiens, les recueillent : ceux qui les ont prononcées ne se doutent pas du mal qu'ils ont fait; ils sont complices involontaires; mais il n'y a eu ni complot ni instigation. En un mot, on connaît bien mal l'esprit humain, si l'on ignore que le fanatisme rend la populace capable de tout.

CHAP. XXXVII. — *Du dauphin François.*

Le dauphin François, fils de François Ier, joue à la paume; il boit beaucoup d'eau fraîche dans une transpiration abondante; on accuse l'empereur Charles-Quint de l'avoir fait empoisonner! Quoi! le vainqueur aurait craint le fils du vaincu! Quoi! il aurait fait périr à la cour de France le fils de celui dont alors il prenait deux provinces, et il aurait déshonoré toute la gloire de sa vie par un crime infâme, inutile! Il aurait empoisonné le Dauphin en laissant deux frères pour le venger! L'accusation est absurde; aussi je me joins à l'auteur, toujours impartial, de l'*Essai sur les mœurs*, etc., pour détester cette absurdité.

Mais le dauphin François avait auprès de lui un gentilhomme italien, un comte Montécuculli qui lui avait versé l'eau fraîche dont il résulta une pleurésie. Ce comte était né sujet de Charles-Quint; il lui avait parlé autrefois, et sur cela seul on l'arrête, on le met à la torture; des médecins ignorants affirment que les tranchées causées par l'eau froide sont causées par l'arsenic. On fait écarteler Montécuculli, et toute la France traite d'empoisonneur le vainqueur de Soliman, le libérateur de la chrétienté, le triomphateur de Tunis, le plus grand homme de l'Europe! Quels juges condamnèrent Montécuculli? Je n'en sais rien; ni Mézerai ni Daniel ne le disent. Le président Hénault dit : « Le dauphin François est empoisonné par Montécuculli, son échanson, non sans soupçon contre l'empereur. »

Il est clair qu'il faut au moins douter du crime de Montécuculli; ni lui ni Charles-Quint n'avaient aucun intérêt à le commettre. Montécuculli attendait de son maître une grande fortune, et l'empereur n'avait rien à craindre d'un jeune homme tel que François. Ce procès funeste peut donc être mis dans la foule des cruautés juridiques que l'ivresse

1. Un entre autres dont il a été question dans le procès de Damiens.

de l'opinion, celle de la passion et l'ignorance ont trop souvent déployées contre les hommes les plus innocents.

CHAP. XXXVIII. — *De Samblançai.*

Ne peut-on pas mettre dans la même classe le supplice de Samblançai? Le crime qu'on lui impute est beaucoup plus raisonnable que celui de Montécuculli. Il est bien plus ordinaire de voler le roi que d'empoisonner les dauphins. Cependant, aujourd'hui, les historiens sensés doutent que Samblançai fût coupable. Il fut jugé par des commissaires; c'est déjà un grand préjugé en sa faveur. La haine que lui portait le chancelier Duprat est encore un préjugé plus fort. On est réduit, lorsqu'on lit les grands procès criminels, à suspendre au moins son jugement entre les condamnés et les juges; témoin les arrêts rendus contre Jacques Cœur, contre Enguerrand de Marigni, et tant d'autres. Comment donc pourrait-on croire aveuglément mille anecdotes rapportées par des historiens, puisqu'on ne peut même en croire des magistrats qui ont examiné les procès pendant des années entières? On ne peut s'empêcher de faire ici une réflexion sur François I[er]. Quel était donc le caractère de ce grand homme, qui fait pendre le vieillard innocent Samblançai, qu'il appelait son père; qui fait écarteler un gentilhomme italien, parce que ses médecins sont des ignorants; qui dépouille le connétable de Bourbon de ses biens par l'injustice la plus criante; qui, ayant été vaincu par lui et fait prisonnier, met ses deux enfants en captivité pour aller revoir Paris; qui jure et promet même, en parole d'honneur, de rendre la Bourgogne à Charles-Quint, son vainqueur, et est obligé de se déshonorer par politique; qui accorde aux Turcs, dans Marseille, la liberté d'exercer leur religion, et qui fait brûler à petit feu, dans la place de l'Estrapade, de malheureux luthériens, tandis qu'il leur met les armes à la main en Allemagne? Il a fondé le Collége royal. Oui; mais est-on grand pour cela, et un collége répare-t-il tant d'horreurs et tant de bassesses?

CHAP. XXXIX. — *Des Templiers.*

Que dirons-nous du massacre ecclésiastique juridique des templiers? Leur supplice fait frémir d'horreur. L'accusation laisse dans nos esprits plus que de l'incertitude. Je crois bien plus à quatre-vingts gentilshommes, qui protestent de leur innocence devant Dieu en mourant, qu'à cinq ou six prêtres qui les condamnent.

CHAP. XL. — *Du pape Alexandre VI.*

Le cardinal Bembo, Paul Jove Tomasi, et enfin Guichardin, semblent croire que le pape Alexandre VI mourut du poison qu'il avait préparé, de concert avec son bâtard César Borgia, au cardinal Sant-Agnolo, au cardinal de Capoue, à celui de Modène et à plusieurs autres; mais ces historiens ne l'assurent pas positivement. Tous les ennemis du saint-siége ont accrédité cette horrible anecdote. Je suis comme l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., je n'en crois rien, et ma grande

raison, c'est qu'elle n'est point du tout vraisemblable. Le pape et son bâtard étaient, sans contredit, les deux plus grands scélérats parmi les puissances de l'Europe, mais ils n'étaient pas des fous.

Il est évident que l'empoisonnement d'une douzaine de cardinaux, à souper, aurait rendu le père et le fils si exécrables, que rien n'aurait pu les sauver de la fureur du peuple romain et de l'Italie entière. Un tel crime n'aurait jamais pu être caché, quand même il n'aurait pas été puni par l'Italie conjurée. Il était d'ailleurs directement contraire aux vues de César Borgia : le pape son père était sur le bord de son tombeau; Borgia, avec sa brigue, pouvait faire élire une de ses créatures. Est-ce un moyen pour gagner les cardinaux que d'en empoisonner douze?

Enfin les registres de la maison d'Alexandre VI le font mourir d'une fièvre double tierce, poison assez dangereux pour un vieillard qui est dans sa soixante et treizième année.

Chap. XLI. — *De Louis XIV.*

Je suppose que, dans cent ans, presque tous nos livres soient perdus, et que, dans quelque bibliothèque d'Allemagne, on retrouve l'*Histoire de Louis XIV*, par La Hode, sous le nom de La Martinière; *la Dîme royale*, de Boisguilbert, sous le nom du maréchal de Vauban; les *Testaments de Colbert et de Louvois*, fabriqués par Gatien de Courtilz; l'*Histoire de la régence du duc d'Orléans*, par le même La Hode, ci-devant jésuite; les *Mémoires de madame de Maintenon*, par La Beaumelle, et cent autres ridicules romans de cette espèce; je suppose qu'alors la langue française soit une langue savante dans le fond de l'Allemagne; que d'exclamations les commentateurs de ce pays-là ne feraient-ils point sur ces précieux monuments échappés aux injures du temps! comment pourraient-ils ne pas voir en eux les archives de la vérité? Les auteurs de ces livres étaient tous des contemporains qui ne pouvaient être ni trompés ni trompeurs : c'est ainsi qu'on jugerait. Cette seule réflexion ne doit-elle pas nous inspirer un peu de défiance sur plus d'un livre de l'antiquité?

Chap. XLII. — *Bévues et doutes.*

Quelles erreurs grossières, quelles sottises ne débite-t-on pas tous les jours dans les livres qui sont entre les mains des grands et des petits, et même de gens qui savent à peine lire? L'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* ne nous fait-il pas remarquer qu'il se débite tous les ans dans l'Europe quatre cent mille almanachs qui nous indiquent les jours propres à être saignés ou purgés, et qui prédisent la pluie? que presque tous les livres sur l'économie rustique enseignent la manière de multiplier le blé et de faire pondre des coqs? n'a-t-il pas observé que, depuis Moscou jusqu'à Strasbourg et à Bâle, on met, dans les mains de tous les enfants, la géographie d'Hubner? et voici ce qu'on leur apprend dans cette géographie :

Que *l'Europe contient trente millions d'habitants*, tandis qu'il est

évident qu'il y en a plus de cent millions; qu'*il n'y a pas une lieue de terrain inhabitée,* tandis qu'il y a plus de deux cents lieues de déserts dans le Nord, et plus de cent lieues de montagnes arides ou couvertes de neiges éternelles, sur lesquelles ni un homme ni un oiseau ne s'arrête.

Il enseigne que «Jupiter se changea en taureau pour mettre au monde Europe,» et que, d'ailleurs, «tous les Européens descendent de Japhet.»

Quels détails sur les villes! L'auteur va jusqu'à dire, à la face des Romains et de tous les voyageurs, que l'église de Saint-Pierre *a huit cent quarante pieds de longueur.* Il augmente les domaines du pape comme il allonge son église; il lui donne libéralement le duché de Bénévent, quoiqu'il n'ait jamais possédé que la ville. Il y a peu de pages où il ne se trouve de semblables bévues.

Consultez les tables de Lenglet, vous y trouverez encore que Hatton, archevêque de Mayence, fut assiégé, dans une tour, par des rats, pris par des rats, et mangé par des rats[1]; qu'on vit des armées célestes combattre en l'air, et que deux armées de serpents se livrèrent sur la terre une sanglante bataille.

Encore une fois, si, dans notre siècle, qui est celui de la raison, on publie de telles pauvretés, que n'a-t-on pas fait dans les siècles des fables? Si on imprime publiquement, dans les plus grandes capitales, tant de mensonges historiques, que d'absurdités n'écrivait-on pas obscurément dans de petites provinces barbares? absurdités multipliées, avec le temps, par des copistes, et autorisées ensuite par des commentaires.

Enfin, si les événements les plus intéressants, les plus terribles, qui se passent sous nos yeux, sont enveloppés d'obscurités impénétrables, que sera-ce des événements qui ont vingt siècles d'antiquité? Le grand Gustave est tué dans la bataille de Lutzen; on ne sait s'il a été assassiné par l'un de ses propres officiers. On tire des coups de fusil dans les carrosses du grand Condé; on ignore si cette manœuvre est de la cour ou de la fronde. Plusieurs principaux citoyens sont assassinés dans l'hôtel de ville en ces temps malheureux; on n'a jamais su quelle fut la faction coupable de ces meurtres. Tous les grands événements de ce globe sont comme ce globe même, dont une moitié est exposée au grand jour, et l'autre plongée dans l'obscurité.

CHAP. XLIII. — *Absurdité et horreur.*

Que l'on se trompe sur le nombre des habitants d'un royaume, leur argent comptant, leur commerce, il n'y a que du papier de perdu; que, dans le loisir des grandes villes, on se soit trompé sur les travaux de la campagne, les laboureurs n'en savent rien et vendent leur blé aux discoureurs. Des hommes de génie peuvent tomber impuné-

1. Voyez les *Tablettes chronologiques* de Lenglet Dufresnoy, à l'annee 969. (*Note de M. Beuchot.*)

ment dans quelques erreurs sur la formation d'un fœtus, et sur celle des montagnes : les femmes font toujours des enfants comme elles peuvent; et les montagnes restent à leur place.

Mais il y a un genre d'hommes funestes au genre humain qui subsiste encore, tout détesté qu'il est, et qui peut-être subsistera encore quelques années. Cette espèce bâtarde est nourrie dans les disputes de l'école, qui rendent l'esprit faux et qui gonflent le cœur d'orgueil. Indignés de l'obscurité où leur métier les condamne, ils se jettent sur les gens du monde qui ont de la réputation, comme autrefois les crocheteurs de Londres se battaient à coups de poing contre ceux qui passaient dans les rues avec un habit galonné. Ce sont ces misérables qui appellent le président de Montesquieu impie, le conseiller d'État La Mothe Le Vayer déiste, le chancelier de L'Hospital athée. Mille fois flétris, ils n'en sont que plus audacieux, parce que, sous le masque de la religion, ils croient pouvoir nuire impunément.

Par quelle fatalité tant de théologiens, mes confrères, ont-ils été, de tous les gens de lettres, les plus hardis calomniateurs, si pourtant on peut donner le titre d'hommes de lettres à ces fanatiques? C'est qu'ils ne craignent rien quand ils mentent. Si on pouvait lire leurs écrits polémiques, ensevelis dans la poussière des bibliothèques, on y verrait continuellement la Sorbonne et les maisons professes des jésuites transférées aux halles.

Les jésuites surtout poussèrent l'impudence aux derniers excès, quand ils furent puissants : lorsqu'ils n'écrivaient pas des lettres de cachet, ils écrivirent des libelles.

On est obligé d'avouer que ce sont des gens de cet affreux caractère qui ont attiré sur leurs confrères les coups dont ils sont écrasés, et qui ont perdu à jamais un ordre dans lequel il y a eu des hommes respectables. Il faut convenir que ce sont des énergumènes, tels que les Patouillet et les Nonotte, qui ont enfin soulevé toute la France contre les jésuites. Plus les gens habiles de leur ordre avaient de crédit à la cour, plus les petits pédants de leurs colléges étaient impudents à la ville.

Un de ces malheureux[1] ne s'est pas contenté d'écrire contre tous les parlements du royaume, du style dont Guignard écrivit contre Henri IV : ce fou vient de faire un ouvrage contre presque tous les gens de lettres illustres; et toujours dans le dessein de venger Dieu, qui pourtant semble un peu abandonner les jésuites : il intitule sa rapsodie *antiphilosophique;* elle l'est bien en effet; mais il pouvait l'intituler aussi *antihumaine, antichrétienne.*

Croirait-on bien que cet énergumène, à l'article *Fanatisme*, fait l'éloge de cette fureur diabolique? Il semble qu'il ait trempé sa plume dans l'encrier de Ravaillac. Du moins Néron ne fit point l'éloge du parricide; Alexandre VI ne vanta point l'empoisonnement et l'assassinat. Les plus grands fanatiques déguisaient leurs fureurs sous le nom d'un saint enthousiasme, d'un divin zèle; enfin nous avons *confitentem fanaticum.*

1. Chaudon. (ÉD.)

Le monstre crie sans cesse : « Dieu! Dieu! Dieu! » Excrément de la nature humaine, dans la bouche de qui le nom de Dieu devient un sacrilége; vous, qui ne l'attestez que pour l'offenser, et qui vous rendez plus coupable encore par vos calomnies que ridicule par vos absurdités; vous, le mépris et l'horreur de tous les hommes raisonnables, vous prononcez le nom de Dieu dans tous vos libelles, comme des soldats qui s'enfuient en criant *Vive le roi!*

Quoi! c'est au nom de Dieu que vous calomniez! Vous dites qu'un homme très-connu, devant qui vous n'oseriez paraître, a conjuré en secret avec les prêtres d'une ville célèbre pour y établir le socinianisme; vous dites que ces prêtres viennent tous les soirs souper chez lui, et qu'ils lui fournissent des arguments contre vos sottises. Vous en avez menti, mon révérend père : *mentiris impudentissime*, comme disait Pascal[1]. Les portes de cette ville sont fermées avant l'heure du souper. Jamais aucun prêtre de cette ville n'a soupé dans son château, qui en est à deux lieues; il ne vit avec aucun, il n'en connaît aucun; c'est ce que vingt mille hommes peuvent attester.

Vous pensez que les parlements vous ont conservé le privilége de mentir, comme on dit que les galériens peuvent voler impunément.

Quelle rage vous pousse à insulter, par les plus plates impostures un avocat du parlement de Paris, célèbre dans les lettres[2], et un des premiers savants de l'Europe, honoré des bienfaits d'une tête couronnée, qui par là s'est honorée à jamais[3]; et un homme aussi illustre par ses bienfaits que par son esprit, dont la respectable épouse est parente du plus noble et du plus digne ministre qu'ait eu la France, et qui a des enfants dignes de son mari et d'elle[4]?

Vous êtes assez lâche pour remuer les cendres de M. de Montesquieu, afin d'avoir occasion de parler de je ne sais quel brouillon de jésuite irlandais, nommé Routh, qu'on fut obligé de chasser de sa chambre, où cet intrus s'établissait en député de la superstition, et pour se faire de fête, tandis que Montesquieu, environné de sages, mourait en sage: jésuite, vous insultez au mort, après qu'un jésuite a osé troubler la dernière heure du mourant; et vous voulez que la postérité vous déteste, comme le siècle présent vous abhorre depuis le Mexique jusqu'en Corse.

Crie encore : « Dieu! Dieu! Dieu! » tu ressembleras à ce prêtre irlandais qu'on allait pendre pour avoir volé un calice : « Voyez, disait-il, comme on traite les bons kétéliques qui sont venus en France pour la rlichion! »

Chaque siècle, chaque nation a eu ses Garasses. C'est une chose incompréhensible que cette multitude de calomnies dévotement vomies dans l'Europe par des bouches infectées qui se disent sacrées! C'est, après l'assassinat et le poison, le crime le plus grand, et c'est celui qui a été le plus commun.

1, XV[e] lettre provinciale. (Éd.) — 2. M. Saurin. (Éd.) — 3. M. Diderot. (Éd.)
4. Helvétius. (Éd.)

INSTRUCTION

DU GARDIEN DES CAPUCINS DE RAGUSE, A FRÈRE PÉDICULOSO[1],

PARTANT POUR LA TERRE SAINTE.

(1768.)

I. La première chose que vous ferez, frère Pédiculoso, sera d'aller voir le paradis terrestre où Dieu créa Adam et Ève, si connu des anciens Grecs et des premiers Romains, des Perses, des Égyptiens, des Syriens, qu'aucun auteur de ces nations n'en a jamais parlé. Il vous sera très-aisé de trouver le paradis terrestre, car il est à la source de l'Euphrate, du Tigre, de l'Araxe et du Nil; et quoique les sources du Nil et de l'Euphrate soient à mille lieues l'une de l'autre, c'est une difficulté qui ne doit nullement vous embarrasser. Vous n'aurez qu'à demander le chemin aux capucins qui sont à Jérusalem, vous ne pourrez vous égarer.

II. N'oubliez pas de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal; car vous nous paraissez un peu ignorant et malin. Quand vous en aurez mangé, vous serez un très-savant et très-honnête homme. L'arbre de la science est un peu vermoulu; ses racines sont faites des œuvres des rabbins, des ouvrages du pape Grégoire le Grand, des œuvres d'Albert le Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, de saint Bernard, de l'abbé Trithême[2], de Luther, de Calvin, du R. P. Garasse, de Bellarmin, de Suarez, de Sanchez, du docteur Tourneli et du docteur Tamponet. L'écorce est rude, les feuilles piquent comme l'ortie; le fruit est amer comme chicotin; il porte au cerveau comme l'opium; on s'endort quand on en a un peu trop pris, et on endort les autres : mais dès qu'on est réveillé, on porte la tête haute; on regarde les gens du haut en bas; on acquiert un sens nouveau qui est fort au-dessus du sens commun; on parle d'une manière inintelligible, qui tantôt vous procure de bonnes aumônes, et tantôt cent coups de bâton. Vous nous répondrez peut-être qu'il est dit expressément dans le *Béresith* ou *Genèse :* « Le même jour que vous en aurez mangé, vous mourrez très-certainement[3]. » Allez, notre cher frère, il n'y a rien à craindre. Adam en mangea et vécut encore neuf cent trente ans.

III. A l'égard du serpent qui était *la bête des champs la plus subtile*[4], il est enchaîné, comme vous savez, dans la haute Égypte; plusieurs missionnaires l'ont vu. Bochart vous dira quelle langue il parlait, et

1. Le mot italien *pediculoso*, du latin *pediculosus* (pouilleux), est donné par Voltaire au futur pèlerin à cause du petit peuple qui habite sa barbe. (*Note de M. Beuchot.*)
2. Son vrai nom est *Tritheim* ou même *Tritenheim*, qui est celui du village où il naquit, près de Trèves, en 1662 · cité; lusieurs fois dans *la Pucelle.* (*Note de Clogenson.*
3. *Genèse*, chap. II, v. 17.
4. *Genèse*, III, 1. (ÉD.)

quel air il siffla pour tenter Ève; mais prenez bien garde d'être sifflé. Vous expliquerez ensuite quel est le bœuf qui garda la porte du jardin : car vous savez que *chérub* en hébreu et en chaldéen signifie un bœuf, et que c'est pour cela qu'Ézéchiel dit[1] que le roi de Tyr est un chérub. Que de chérubs, ô ciel, nous avons dans ce monde! Lisez sur cela saint Ambroise, l'abbé Rupert, et surtout le chérub dom Calmet.

IV. Examinez bien le signe que le Seigneur mit à Caïn. Observez si c'était sur la joue ou sur l'épaule. Il méritait bien d'être fleurdelisé pour avoir tué son frère; mais comme Romulus, Richard III, Louis XI, etc., etc., en ont fait autant, nous voyons bien que vous n'insisterez pas sur un fratricide pardonné, tandis que toute la race est damnée pour une pomme.

V. Vous prétendez pousser jusqu'à la ville d'Énoch, que Caïn bâtit dans la terre de Nod; informez-vous soigneusement du nombre de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de forgerons, de serruriers, de drapiers, de bonnetiers, de cordonniers, de teinturiers, de cardeurs de laine, de laboureurs, de bergers, de manœuvres, d'exploiteurs de mines de fer ou de cuivre, de juges, de greffiers qu'il employa, lorsqu'il n'y avait encore que quatre ou cinq personnes sur la terre.

Énoch est enterré dans cette ville que bâtit Caïn son aïeul, mais il vit encore; sachez où il est, demandez-lui des nouvelles de sa santé, et faites-lui nos compliments.

VI. De là vous passerez entre les jambes des géants qui sont nés des anges et des filles des hommes[2], et vous leur présenterez les vampires du R P. dom Calmet; mais surtout parlez-leur poliment, car ils n'entendent pas raillerie.

VII. Vous comptez aller ensuite sur le mont Ararat voir les restes de l'arche, qui sont de bois de Gopher. Vérifiez les mesures de l'arche données sur les lieux par l'illustre M. Le Pelletier[3]. Mesurez exactement la montagne, mesurez ensuite celle de Pitchincha et de Chimboraço au Pérou, et le mont Saint-Gothard. Supputez avec Whiston et Woodward combien il fallut d'océans pour couvrir tout cela, et pour s'élever quinze coudées au-dessus. Examinez tous les animaux purs et impurs qui entrèrent dans l'arche; et en revenant, ne vous arrêtez pas sur des charognes, comme le corbeau.

Vous aurez aussi la bonté de nous rapporter l'original du texte hébreu qui place le déluge en l'an de la création 1656, l'original samaritain qui le met en 2309, le texte des Septante qui le met en 2262. Accordez les trois textes ensemble, et faites un compte juste d'après l'abbé Pluche.

VIII. Saluez de notre part notre père Noé qui planta la vigne. Les Grecs et les Asiatiques eurent le malheur de ne connaître jamais sa personne; mais les Juifs ont été assez heureux pour descendre de lui. Demandez à voir dans ses archives le pacte que Dieu fit avec lui et avec les bêtes. Nous sommes fâchés qu'il se soit enivré; ne l'imitez pas.

1. *Genèse*, XXVII, 14. (ÉD.) — 2. *Id.*, chap. VI v. 4.
3. Jean Le Pelletier, né à Rouen en 1633, mort en 1711, est auteur d'une *Dissertation sur l'arche de Noé*. (ÉD.)

Prenez surtout un mémoire exact du temps où Gomer, petit-fils de Japhet, vint régner dans l'Europe, qu'il trouva très-peuplée. C'est un point d'histoire avéré.

IX. Demandez ce qu'est devenu Caïnam, fils d'Arphaxad, si célèbre dans les Septante, et dont la *Vulgate* ne parle pas. Priez-le de vous conduire à la tour de Babel. Voyez si les restes de cette tour s'accordent avec les mesures que le R. P. Kircher[1] en a données. Consultez Paul Orose, Grégoire de Tours et Paul Lucas.

De la tour de Babel vous irez à Ur en Chaldée, et vous demanderez aux descendants d'Abraham le potier pourquoi il quitta ce beau pays pour aller acheter un tombeau à Hébron et du blé à Memphis; pourquoi il donna deux fois sa femme pour sa sœur; ce qu'il gagna au juste à ce manége. Sachez surtout de quel fard elle se servait pour paraître belle à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Sachez si elle employait l'eau rose ou l'eau de lavande pour ne pas sentir le gousset quand elle arriva à pied, ou sur son âne, à la cour du roi d'Egypte et à celle du roi de Gérare, car toutes ces choses sont nécessaires à salut.

Vous savez que le Seigneur fit un pacte[2] avec Abraham, par lequel il lui donna tout le pays depuis le fleuve d'Égypte jusqu'à l'Euphrate. Sachez bien précisément pourquoi ce pacte n'a pas été exécuté.

X. Chemin faisant vous irez à Sodome. Demandez des nouvelles des deux anges qui vinrent voir Loth, et auxquels il prépara un bon souper. Sachez quel âge ils avaient quand les Sodomites voulurent leur faire des sottises, et si les deux filles de Loth étaient pucelles lorsque le bonhomme Loth pria les Sodomites de coucher avec ses deux filles, au lieu de coucher avec ces deux anges. Toute cette histoire est encore très-nécessaire à salut. De Sodome vous irez à Gabaa, et vous vous informerez du nom du lévite auquel les bons Benjamites firent la même civilité que les Sodomites avaient faite aux anges.

XI. Quand vous serez en Égypte, informez-vous d'où venait la cavalerie que le pharaon envoya dans la mer Rouge à la poursuite des Hébreux; car tous les animaux ayant péri dans la sixième et septième plaie, les impies prétendent que le pharaon n'avait plus de cavalerie. Relisez les *Mille et une nuits*, et tout l'Exode, dont Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, Tite Live, font une mention si particulière, ainsi que tous les auteurs égyptiens.

XII. Nous ne vous parlons pas des exploits de Josué, successeur de Mosé, et de la lune qui s'arrêta sur Aïalon en plein midi, quand le soleil s'arrêta sur Gabaon : ce sont de ces choses qui arrivent tous les jours, et qui ne méritent qu'une légère attention.

Mais ce qui est très-utile pour la morale, et qui doit infiniment contribuer à rendre nos mœurs plus honnêtes et plus douces, c'est l'histoire des rois juifs. Il faut absolument supputer combien ils commirent d'assassinats. Il y a des Pères de l'Église qui en comptent cinq cent quatre-vingts; d'autres neuf cent soixante et dix ; il est important de

1. Dans son livre intitulé *Turris Babel*. (Éd.)
2. *Genèse*, chap. xv, v. 18. (Éd.)

ne s'y pas tromper. Souvenez-vous surtout que nous n'entendons ici que les assassinats de parents, car, pour les autres, ils sont innombrables. Rien ne sera plus édifiant qu'une notice exacte des assassins et des assassinés au nom du Seigneur. Cela peut servir de texte à tous les sermons de cour sur l'amour du prochain.

XIII. Quand de l'histoire des rois vous passerez aux prophètes, vous goûterez et nous ferez goûter des joies ineffables. N'oubliez pas le soufflet donné par le prophète Sédékias [1] au prophète Michée. Ce n'est pas seulement un soufflet probable comme celui du jésuite dont parle Pascal [2], c'est un soufflet avéré par le Saint-Esprit, dont on peut tirer de fortes conséquences pour les joues des fidèles.

Lorsque vous serez à Ézéchiel, c'est là que votre âme se dilatera plus que jamais. Vous verrez d'abord, chapitre Ier, quatre animaux à mufle de lion, de bœuf, d'aigle et d'homme; une roue à quatre faces semblable à l'eau de la mer, chaque face ayant plus d'yeux qu'Argus, et les quatre parties de la roue marchant à la fois. Vous savez qu'ensuite le prophète mangea par ordre de Dieu un livre tout entier de parchemin. Demandez soigneusement à tous les prophètes que vous rencontrerez, ce qui était écrit dans ce livre. Ce n'est pas tout, le Seigneur donne des cordes au prophète pour le lier [3]. Tout lié qu'il est, il trace le plan de Jérusalem sur une brique; puis il se couche sur le côté gauche pendant trois cent quatre-vingt-dix jours et ensuite pendant quarante jours sur le côté droit.

XIV. Si vous déjeunez avec Ézéchiel, prenez garde, notre cher frère, n'altérez point son texte, comme vous avez déjà fait; c'est un des péchés contre le Saint-Esprit. Vous avez osé dire que Dieu ordonna au prophète de faire cuire son pain avec de la bouse de vache; ce n'est point cela, il s'agit de mieux. Lisez la *Vulgate*, *Ézéchiel*, chap. IV, v. 12 : *Comedes illud, et stercore quod egreditur de homine operies illud in oculis eorum.* « Tu le mangeras, tu le couvriras de la merde qui sort du corps de l'homme. » Le prophète en mangea, et il s'écria : *Pouah! pouah! pouah! Domine Deus meus, ecce anima mea non est polluta.* « Pouah! pouah! pouah! Seigneur mon Dieu, je n'ai jamais fait de pareil déjeuner. » Et le Seigneur, par accommodement, lui dit: « Je te donne de la fiente de bœuf au lieu de merde d'homme. »

Conservez toujours la pureté du texte, notre cher frère, et ne l'altérez pas pour un étron.

Si le déjeuner d'Ézéchiel est un peu puant, le dîner des Israélites dont il parle est un peu anthropophage [4]. « Les pères mangeront leurs enfants, et les enfants mangeront leurs pères. » Passe encore que les pères mangent les enfants qui sont dodus et tendres; mais que les enfants mangent leurs pères qui sont coriaces, cela est-il de la nouvelle cuisine?

XV. Il y a une grande dispute entre les doctes sur le XXXIXe chapi-

1. *III. Rois*, XXII, 24. (ÉD.)
2. Dernier alinéa de la quatorzième de ses *Lettres provinciales*. (*Sentiments des jésuites sur l'homme*.) (ÉD.)
3. Ézéchiel, chap. III. — 4. *Id.*, chap. V, v. 10.

tre de ce même Ézéchiel. Il s'agit de savoir si c'est aux Juifs ou aux bêtes que le Seigneur promet de donner le sang des princes à boire, et la chair des guerriers à manger. Nous croyons que c'est aux uns et aux autres. Le verset 17 est incontestablement pour les bêtes; mais les versets 18, 19 et suivants sont pour les Juifs : « Vous mangerez le cheval et le cavalier. » Non-seulement le cheval, comme les Scythes qui étaient dans l'armée du roi de Perse, mais encore le cavalier, comme de dignes Juifs; donc ce qui précède les regarde aussi. Voyez à quoi sert l'intelligence des Écritures!

XVI. Les passages les plus essentiels d'Ézéchiel, les plus conformes à la morale, à l'honnêteté publique, les plus capables d'inspirer la pudeur aux jeunes filles, sont ceux où le Seigneur parle d'Oolla et de sa sœur Ooliba. On ne peut trop répéter ces textes admirables.

Le Seigneur dit à Oolla : « Vous êtes devenue grande, vos tetons se sont enflés, votre poil a pointé[1]. (*Grandis effecta es, ubera tua intumuerunt, pilus tuus germinavit.*) Le temps des amants est venu; je me suis étendu sur vous; j'ai couvert votre ignominie; je vous ai donné des robes de toutes couleurs, des souliers d'hyacinthe, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles.... Mais, ayant confiance en votre beauté, vous avez forniqué pour votre compte; vous vous êtes prostituée à tous les passants; vous avez bâti un bordel.... (*Ædificasti tibi lupanar :*) vous avez forniqué dans les carrefours.... On donne de l'argent à toutes les putains, et c'est vous qui en avez donné à vos amants[2] : (*Omnibus meretricibus dantur mercedes, tu autem dedisti mercedes cunctis amatoribus tuis*, etc....) Ainsi, vous avez fait le contraire des fornicantes, etc. »

Sa sœur Ooliba a fait encore pis[3] : « elle s'est abandonnée avec fureur à ceux dont les membres sont comme des membres d'ânes, et dont la semence est comme la semence des chevaux : (*Et insanivit libidine super concubitum eorum quorum carnes sunt ut carnes asinorum, et sicut fluxus equorum fluxus eorum*). » Le terme de semence est beaucoup plus expressif dans l'hébreu. Nous ne savons si vous devez le rendre par le mot énergique qui est en usage à la cour, chez les dames, en de certaines occasions. C'est ce que nous laissons absolument à votre discrétion.

Après un examen honnête de ces belles choses, nous vous conseillons de passer légèrement sur Jérémie, qui court tout nu dans Jérusalem, chargé d'un bât[4] mais nous vous prions de ne point passer sous silence le prophète Osée, à qui « le Seigneur ordonne[5] de prendre une femme de fornication, et de se faire des enfants de fornication, parce que la terre fornicante forniquera du Seigneur; et Osée prit donc Gomer, fille de Debelaïm. » Quelque temps après, « le Seigneur[6] lui ordonne de coucher avec une femme adultère; et il achète une femme déjà adultère, pour quinze pièces d'argent et une mesure et demie d'orge. »

1. Ézéchiel, chap. XVI. — 2. *Id.*, v. 33. (Éd.)
3. Ézéchiel, chap. XXIII. — 4. Jérémie, XXVII, 2. (Éd.) — 5. Osée, chap. I.
6. Osée, chap. III.

Rien ne contribue plus, notre cher frère, *à former l'esprit et le cœur* de la jeunesse que de savants commentaires sur ces textes. Ne manquez pas d'évaluer les quinze pièces d'argent données à cette femme : nous croyons que cela monte au moins à sept livres dix sous; les capucins, comme vous savez, ont des filles à meilleur marché.

XVII. Nous vous parlerons peu du *Nouveau Testament*. Vous concilierez les deux généalogies; c'est la chose du monde la plus aisée; car l'une ne ressemble point du tout à l'autre : il est évident que c'est là le mystère. Le bon Calmet dit naïvement, à propos des deux généalogies de Melchisédech : « Comme le mensonge se trahit toujours par lui-même, les uns racontent sa généalogie d'une manière, les autres d'une autre. » Il avoue donc, dira-t-on, que cette différence énorme de deux généalogies est la preuve évidente d'un puant mensonge. Oui, pour Melchisédech, mais non pas pour Jésus-Christ; car Melchisédech n'était qu'un homme. Mais Jésus-Christ était homme et Dieu; donc il lui fallait deux généalogies.

XVIII. Vous direz comment Marie et Joseph emmenèrent leur enfant en Égypte selon Matthieu, et comment, selon Luc, la famille resta à Bethléem. Vous expliquerez toutes les autres contradictions qui sont nécessaires à salut. Il y a de très-belles choses à dire sur l'eau changée en vin aux noces de Cana, pour des gens qui étaient déjà ivres; car Jean, le seul qui en parle, dit expressément[1] qu'ils étaient ivres, *et cum inebriati fuerint*, dit la *Vulgate*.

Lisez surtout les *Questions* de Zapata, docteur de Salamanque, sur le massacre des innocents par Hérode; sur l'étoile des trois rois; sur le figuier séché pour n'avoir pas porté de figues, *quand ce n'était pas le temps des figues*[2], comme dit le texte. Ceux qui font d'excellents jambons à Bayonne et en Vestphalie s'étonnent qu'on ait envoyé le diable[3] dans le corps de deux mille cochons, et qu'on les ait noyés dans un lac. Ils disent que, si on leur avait donnné ces cochons au lieu de les noyer, ils y auraient gagné plus de vingt mille livres de Hollande, s'ils avaient été gras. Êtes-vous du sentiment du R. P. Lemoine, qui dit que Jésus-Christ devait avoir une dent contre le diable, et qu'il fit fort bien de le noyer, puisque le diable l'avait emporté sur le haut d'une montagne?

XIX. Quand vous aurez mis toutes ces choses dans le jour qu'elles méritent, nous vous recommandons, avec la plus vive instance, de justifier Luc, lequel avait écrit le dernier après tous les autres évangélistes[4], étant mieux informé que tous ses confrères, et ayant tout examiné diligemment depuis le commencement, comme il le dit[5], doit être un auteur très-respectable. Ce respectable Luc assure que, lorsque

1. Cet *expressément* est une plaisanterie; car Jean (chap. II, verset 10) fait dire au maître d'hôtel, en général, et sans allusion aux convives des noces de Cana : *Omnis homo primum bonum vinum ponit ; et cum inebriati fuerint tunc id quod deterius est.* (*Note de Clogenson.*)

2. Matthieu, XI, 19 ; Marc, XI, 13. (Éd.) — 3. Matthieu, VIII, 32; Marc, V, 13. (Éd.)

4. Excepté saint Jean, qui écrivit son évangile vers l'an 96, plusieurs années après la mort de saint Luc. (Éd.) — 5. Luc, I, 3. (Éd.)

Marie fut prête d'accoucher, César Auguste, qui apparemment s'en doutait, ordonna, pour remplir les prophéties, qu'on fît un dénombrement de toute la terre, et Quirinus, gouverneur de Syrie, publia cet édit en Judée. Les impies, qui ont le malheur d'être savants, vous diront qu'il n'y a pas un mot de vrai; que jamais Auguste ne donna un édit si extravagant; que Quirinus ne fut gouverneur de Syrie que dix ans après les couches de Marie, et que ce Luc était probablement un gredin qui, ayant entendu dire qu'il s'était fait un cens des citoyens romains sous Auguste, et que Quirinus avait été gouverneur de Syrie après Varus, confond toutes les époques et tous les événements; qu'il parle comme un provincial ignorant de ce qui s'est passé à la cour, et qu'il a encore le petit amour-propre de dire qu'il est plus instruit que les autres.

C'est ainsi que s'expriment les impies; mais ne croyez que les pies : parlez toujours en pie. Lisez surtout, sur cet article, les Questions de frère Zapata : elles vous éclairciront cette difficulté comme toutes les autres.

Il n'y a peut-être pas un verset qui ne puisse embarrasser un capucin, mais, avec la grâce de Dieu, on explique tout.

XX. Ne manquez pas de nous avertir, si vous rencontrez dans votre chemin quelques-uns de ces scélérats qui ne font qu'un cas médiocre de la transsubstantiation, de l'ascension, de l'assomption, de l'annonciation, de l'inquisition, et qui se contentent de croire un Dieu, de le servir en esprit et en vérité, et d'être justes. Vous reconnaîtrez aisément ces monstres : ils se bornent à être bons sujets, bons fils, bons maris, bons pères; ils font l'aumône aux véritables pauvres, et jamais aux capucins. Le R. P. Hayer, récollet, doit se joindre à nous pour les exterminer. Il n'y a de vraie religion que celle qui procure des millions au pape et d'amples aumônes aux capucins. Je me recommande à vos prières et à celles du petit peuple qui habite dans votre sainte barbe.

L'A, B, C,

OU DIALOGUES ENTRE A, B, C

TRADUIT DE L'ANGLAIS DE M. HUET.

(1768.)

PREMIER ENTRETIEN.

SUR HOBBES, GROTIUS ET MONTESQUIEU.

A. — Eh bien! vous avez lu Grotius, Hobbes et Montesquieu. Que pensez-vous de ces trois hommes célèbres?

B. — Grotius m'a souvent ennuyé; mais il est très-savant : il semble

aimer la raison et la vertu; mais la raison et la vertu touchent peu quand elles ennuient; il me paraît, de plus, qu'il est quelquefois un fort mauvais raisonneur. Montesquieu a beaucoup d'imagination sur un sujet qui semblait n'exiger que du jugement : il se trompe trop souvent sur les faits; mais je crois qu'il se trompe aussi quelquefois quand il raisonne. Hobbes est bien dur, ainsi que son style; mais j'ai peur que sa dureté ne tienne souvent à la vérité. En un mot, Grotius est un franc pédant, Hobbes un triste philosophe, et Montesquieu un bel esprit humain.

C. — Je suis assez de cet avis. La vie est trop courte, et on a trop de choses à faire pour apprendre de Grotius que, selon Tertullien, «la cruauté, la fraude et l'injustice sont les compagnes de la guerre;» que «Carnéade défendait le faux comme le vrai;» qu'Horace a dit, dans une satire : «La nature ne peut discerner le juste de l'injuste[1]; » que, selon Plutarque, «les enfants ont de la compassion; » que Chrysippe a dit: «L'origine du droit est dans Jupiter;» que, si l'on en croit Florentin, « la nature a mis entre les hommes une espèce de parenté; » que Carnéade a dit que « l'utilité est la mère de la justice. »

J'avoue que Grotius me fait grand plaisir quand il dit, dès son premier chapitre du premier livre, «que la loi des Juifs n'obligeait point les étrangers.» Je pense avec lui qu'Alexandre et Aristote ne sont point damnés pour avoir conservé leur prépuce, et pour n'avoir pas employé le jour du sabbat à ne rien faire. De braves théologiens se

1. « Nec natura potest justo secernere iniquum. »

Ce cruel vers se trouve dans la troisième satire. Horace veut prouver, contre les stoïciens, que tous les délits ne sont pas égaux. Il faut, dit-il, que la peine soit proportionnée à la faute.

« ....Adsit
« Regula, peccatis quæ pœnas irroget æquas. »

I, sat. 3, v. 117-118.

C'est la raison, la loi naturelle qui enseigne cette justice; la nature connaît donc le juste et l'injuste. Il est bien évident que la nature enseigne à toutes les mères qu'il vaut mieux corriger son enfant que de le tuer; qu'il vaut mieux lui donner du pain que de lui crever un œil; qu'il est plus juste de secourir son père que de le laisser dévorer par une bête féroce, et plus juste de remplir sa promesse que de la violer.

Il y a dans Horace, avant ce vers de mauvais exemple,

« Nec natura potest justo secernere iniquum, »

« la nature ne peut discerner le juste de l'injuste; » il y a, dis-je, un autre vers qui semble dire tout le contraire :

« Jura inventa metu injusti fateare necesse est. »

Vers 111.

« Il faut avouer que les lois n'ont été inventées que par la crainte de l'injustice. »

La nature avait donc discerné le juste et l'injuste avant qu'il y eût des lois. Pourquoi serait-il d'un autre avis que Cicéron et que tous les moralistes qui admettent la loi naturelle? Horace était un débauché qui recommande les filles de joie et les petits garçons, j'en conviens; qui se moque des pauvres vieilles,

sont élevés contre lui avec leur absurdité ordinaire; mais moi qui, Dieu merci, ne suis point théologien, je trouve Grotius un très-bon homme.

J'avoue qu'il ne sait ce qu'il dit, quand il prétend que les Juifs avaient enseigné la circoncision aux autres peuples. Il est assez reconnu aujourd'hui que la petite horde judaïque avait pris toutes ses ridicules coutumes des peuples puissants dont elle était environnée. Mais que fait la circoncision au « droit de la guerre et de la paix[1] »

A. — Vous avez raison; les compilations de Grotius ne méritaient pas le tribut d'estime que l'ignorance leur a payé. Citer les pensées des vieux auteurs qui ont dit le pour et le contre, ce n'est pas penser. C'est ainsi qu'il se trompe très-grossièrement dans son livre de *la Vérité du christianisme*, en copiant les auteurs chrétiens qui ont dit que les Juifs leurs prédécesseurs avaient enseigné le monde : tandis que la petite nation juive n'avait elle-même jamais eu cette prétention insolente; tandis que, renfermée dans les rochers de la Palestine et dans son ignorance, elle n'avait pas seulement reconnu l'immortalité de l'âme, que tous ses voisins admettaient.

C'est ainsi qu'il prouve le christianisme, par Hystaspe et par les sibylles, et l'aventure de la baleine qui avala Jonas, par un passage de Lycophron. Le pédantisme et la justesse de l'esprit sont incompatibles.

Montesquieu n'est pas pédant : que pensez-vous de son *Esprit des lois ?*

d'accord; qui flatte plus lâchement Octave qu'il n'attaque cruellement des citoyens obscurs, il est vrai ; qui change souvent d'opinion, j'en suis fâché ; mais je soupçonne qu'il a dit ici tout le contraire de ce qu'on lui fait dire. Pour moi, je lis,

« Et natura potest justo secernere iniquum ; »

les autres mettront un *nec* à la place d'un *et* s'ils veulent. Je trouve le sens du mot *et* plus honnête comme plus grammatical : *et natura potest*, etc.

Si la nature ne discernait pas le juste et l'injuste, il n'y aurait point de différence morale dans nos actions; les stoïciens sembleraient avoir raison de soutenir que tous les délits contre la société sont égaux. Ce qui est fort étrange, c'est que saint Jacques semble tomber dans l'excès des stoïciens, en disant dans son épître (chap. II, v. 10) : « Qui garde toute la loi, et la viole en un point, est coupable de l'avoir violée en tout. » Saint Augustin, dans une lettre à saint Jérôme, relance un peu l'apôtre saint Jacques, et ensuite l'excuse, en disant que le coupable d'une transgression est coupable de toutes, parce qu'il a manqué à la charité qui comprend tout. O Augustin! comment un homme qui s'est enivré, qui a forniqué, a-t-il trahi la charité? Tu abuses perpétuellement des mots : ô sophiste africain ! Horace avait l'esprit plus juste et plus fin que toi.

Les éditeurs de Kehl ont fait suivre cette note de Voltaire de la réflexion suivante : Cet endroit d'Horace peut d'abord paraître obscur; cependant, en y faisant attention, on trouvera que le poëte dit seulement : Consultez les annales du monde, vous verrez que la crainte de l'injustice a fait naître l'idée de nos droits. L'instinct ne nous apprend à discerner le juste de l'injuste que comme ce qui flatte nos sens de ce qui les blesse ; la raison nous apprend donc que tous les crimes ne sont pas égaux, puisqu'ils ne font pas un tort égal à la société, et que c'est de l'idée de ce tort qu'est née l'idée de justice, *Natura* ne signifie qu'instinct, premier mouvement.

1. L'ouvrage de Grotius est en latin et intitulé : *De jure belli et pacis.* (Éd.)

B. — Il m'a fait un grand plaisir, parce qu'il y a beaucoup de plaisanteries, beaucoup de choses vraies, hardies et fortes, et des chapitres entiers dignes des *Lettres persanes :* le chapitre XXVII du livre XIX est un portrait de votre Angleterre, dessiné dans le goût de Paul Véronèse; j'y vois des couleurs brillantes, de la facilité de pinceau et quelques défauts de costume. Celui de l'inquisition et celui des esclaves nègres[2] sont fort au-dessus de Callot. Partout il combat le despotisme, rend les gens de finance odieux, les courtisans méprisables, les moines ridicules; ainsi tout ce qui n'est ni moine, ni financier, ni employé dans le ministère, ni aspirant à l'être, a été charmé, et surtout en France.

Je suis fâché que ce livre soit un labyrinthe sans fil, et qu'il n'y ait aucune méthode; je suis encore plus étonné qu'un homme qui écrit sur les lois dise, dans sa préface, « qu'on ne trouvera point de saillies dans son ouvrage[3], » et il est encore plus étrange que son livre soit un recueil de saillies. C'est Michel Montaigne législateur : aussi était-il du pays de Michel Montaigne.

Je ne puis m'empêcher de rire en parcourant plus de cent chapitres qui ne contiennent pas douze lignes, et plusieurs qui n'en contiennent que deux[4]. Il semble que l'auteur ait toujours voulu jouer avec son lecteur dans la matière la plus grave.

On ne croit pas lire un ouvrage sérieux lorsque, après avoir cité les lois grecques et romaines, il parle de celles de Bantam, de Cochin, de Tunquin, d'Achem, de Bornéo, de Jacatra, de Formose, comme s'il avait des mémoires fidèles du gouvernement de tous ces pays. Il mêle trop souvent le faux avec le vrai, en physique, en morale, en histoire : il vous dit[5], d'après Puffendorf, que, du temps du roi Charles IX, il y avait vingt millions d'hommes en France; Puffendorf va même jusqu'à vingt-neuf millions : il parlait fort au hasard. On n'avait jamais fait en France de dénombrement; on était trop ignorant alors pour soupçonner seulement qu'on pût deviner le nombre des habitants par celui des naissances et des morts. La France n'avait point, en ce temps, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, l'Artois, le Cambrésis, la moitié de la Flandre; et, aujourd'hui qu'elle possède toutes ces provinces, il est prouvé qu'elle ne contient qu'environ vingt millions d'âmes tout au plus, par le dénombrement des feux assez exactement donné en 1751.

Le même auteur assure[6], sur la foi de Chardin, qu'il n'y a que le petit fleuve Cyrus qui soit navigable en Perse. Chardin n'a point fait cette bévue; il dit, au chapitre I, volume II, « qu'il n'y a point de fleuve qui porte bateau dans le cœur du royaume; » mais, sans compter l'Euphrate, le Tigre et l'Indus, toutes les provinces frontières sont arrosées de fleuves qui contribuent à la facilité du commerce et à la fertilité de

1. Liv. XXV, chap. XIII. (Éd.) — 2. Liv. XV, chap. v. (Éd.)
3. Dans la préface de l'*Esprit des lois* il y a : « On ne trouvera point ici ces traits saillants qui semblent caractériser les ouvrages d'aujourd'hui. » (Éd.)
4. Voyez liv. VIII, chap. IX, et XV; et liv. XXV, chap. I. (Éd.)
5. Liv. XXXII, chap. XXIV. (Éd.) — 2. Liv. XXIV, chap. XXVI. (Éd.)

la terre; le Zinderud traverse Ispahan, l'Agi se joint au Kur, etc. Et puis, quel rapport l'*Esprit des lois* peut-il avoir avec les fleuves de la Perse ?

Les raisons qu'il rapporte de l'établissement des grands empires en Asie et de la multitude des petites puissances en Europe semblent aussi fausses que ce qu'il dit des rivières de la Perse[1]. « En Europe, dit-il, les grands empires n'ont jamais pu subsister : » la puissance romaine y a pourtant subsisté plus de cinq cents ans; « et la cause, continue-t-il, de la durée de ces grands empires, c'est qu'il y a de grandes plaines. » Il n'a pas songé que la Perse est entrecoupée de montagnes; il ne s'est pas souvenu du Caucase, du Taurus, de l'Ararat, de l'Immaüs, du Saron, dont les branches couvrent l'Asie. Il ne faut ni donner des raisons des choses qui n'existent point, ni en donner de fausses des choses qui existent.

Sa prétendue influence des climats[2] sur la religion est prise de Chardin, et n'en est pas plus vraie. La religion mahométane, née dans le terrain aride et brûlant de la Mecque, fleurit aujourd'hui dans les belles contrées de l'Asie Mineure, de la Syrie, de l'Égypte, de la Thrace, de la Mysie, de l'Afrique septentrionale, de la Servie, de la Bosnie, de la Dalmatie, de l'Épire, de la Grèce; elle a régné en Espagne, et il s'en est fallu bien peu qu'elle ne soit allée jusqu'à Rome. La religion chrétienne est née dans le terrain pierreux de Jérusalem, et dans un pays de lépreux, où le cochon est un aliment presque mortel, et défendu par la loi. Jésus ne mangea jamais de cochon, et on en mange chez les chrétiens : leur religion domine aujourd'hui dans des pays fangeux, où l'on ne se nourrit que de cochons, comme dans la Vestphalie. On ne finirait pas, si on voulait examiner les erreurs de ce genre qui fourmillent dans ce livre.

Ce qui est encore révoltant pour un lecteur un peu instruit, c'est que presque partout les citations sont fausses; il prend presque toujours son imagination pour sa mémoire.

Il prétend que, dans le *Testament* attribué au cardinal de Richelieu, il est dit[3] « que, si dans le peuple il se trouve quelque malheureux honnête, il ne faut point s'en servir; tant il est vrai que la vertu n'est pas le ressort du gouvernement monarchique. »

Le misérable *Testament* faussement attribué au cardinal de Richelieu dit précisément tout le contraire. Voici ses paroles, au chap. IV : « On peut dire hardiment, que de deux personnes dont le mérite est égal, celle qui est la plus aisée en ses affaires est préférable à l'autre, étant certain qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'âme d'une trempe bien forte, si elle ne se laisse quelquefois amollir par la considération de ses intérêts. Aussi l'expérience nous apprend que les riches sont moins sujets à concussion que les autres, et que la pauvreté contraint un officier à être fort soigneux du revenu du sac. »

Montesquieu, il faut l'avouer, ne cite pas mieux les auteurs grecs que

1. Liv. XVII, chap. VI. (Éd.) — 2. Liv. XXIV, chap. XXIV, XXV, XXVI. (Éd)
3. Liv. III, chap. V. (Éd.)

les français. Il leur fait souvent dire tout le contraire de ce qu'ils ont dit.

Il avance, en parlant de la condition des femmes dans les divers gouvernements, ou plutôt en promettant d'en parler, que chez les Grecs[1] « l'amour n'avait qu'une forme que l'on n'ose dire. » Il n'hésite pas à prendre Plutarque même pour son garant : il fait dire à Plutarque « que les femmes n'ont aucune part au véritable amour. » Il ne fait pas réflexion que Plutarque fait parler plusieurs interlocuteurs : il y a un Protogène qui déclame contre les femmes , mais Daphneus prend leur parti; Plutarque décide pour Daphneus; il fait un très-bel éloge de l'amour céleste et de l'amour conjugal; il finit par rapporter plusieurs exemples de la fidélité et du courage des femmes. C'est même dans ce dialogue qu'on trouve l'histoire de Camma et celle d'Éponine, femme de Sabinus, dont les vertus ont servi de sujet à des pièces de théâtre[2].

Enfin il est clair que Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, a calomnié l'esprit de la Grèce, en prenant une objection que Plutarque réfute pour une loi que Plutarque recommande.

[3] « Des cadis ont soutenu que le Grand-Seigneur n'était point obligé de tenir sa parole ou son serment, lorsqu'il bornait par là son autorité. »

Ricaut, cité en cet endroit, dit seulement, page 18 de l'édition d'Amsterdam, de 1671 ; « Il y a même de ces gens-là qui soutiennent que le Grand-Seigneur peut se dispenser des promesses qu'il a faites avec serment, quand, pour les accomplir, il faut donner des bornes à son autorité. »

Ce discours est bien vague. Le sultan des Turcs ne peut promettre qu'à ses sujets ou aux puissances voisines. Si ce sont des promesses à ses sujets, il n'y a point de serment; si ce sont des traités de paix, il faut qu'il les tienne comme les autres princes, ou qu'il fasse la guerre. L'*Alcoran* ne dit en aucun endroit qu'on peut violer son serment, et il dit en cent endroits qu'il faut le garder. Il se peut que, pour entreprendre une guerre injuste, comme elles le sont presque toutes, le Grand-Turc assemble un conseil de conscience , comme ont fait plusieurs princes chrétiens, afin de faire le mal en conscience; il se peut que quelques docteurs musulmans aient imité les docteurs catholiques, qui ont dit qu'il ne faut garder la foi ni aux infidèles ni aux hérétiques; mais il reste à savoir si cette jurisprudence est celle des Turcs.

L'auteur de l'*Esprit des lois* donne cette prétendue décision des cadis comme une preuve du despotisme du sultan; il semble que ce serait au contraire une preuve qu'il est soumis aux lois, puisqu'il serait obligé de consulter des docteurs pour se mettre au-dessus des lois. Nous sommes voisins des Turcs, et nous ne les connaissons pas. Le comte de Marsigli, qui a vécu si longtemps au milieu d'eux, dit qu'aucun auteur n'a donné une véritable connaissance ni de leur empire, ni de

1. Liv. VII, chap. IX. (Éd.)
2. Passerat, en 1695, Richet, en 1734; Chabanon, en 1762. (Éd.)
3. Liv. III, chap. IX. (Éd.)

leurs lois. Nous n'avons eu même aucune traduction tolérable de l'*Alcoran*, avant celle que nous a donnée l'Anglais Sale en 1734. Presque tout ce qu'on a dit de leur religion et de leur jurisprudence est faux, et les conclusions que l'on en tire tous les jours contre eux sont trop peu fondées. On ne doit, dans l'examen des lois, citer que des lois reconnues.

« [1] Tout bas commerce était infâme chez les Grecs. » Je ne sais pas ce que Montesquieu entend par ce bas commerce; mais je sais que, dans Athènes, tous les citoyens commerçaient, que Platon vendit de l'huile, et que le père du démagogue Démosthène était marchand de fer. La plupart des ouvriers étaient des étrangers ou des esclaves : il nous est important de remarquer que le négoce n'était point incompatible avec les dignités dans les républiques de la Grèce, excepté chez les Spartiates, qui n'avaient aucun commerce.

« J'ai ouï plusieurs fois déplorer, dit-il [2], l'aveuglement du conseil de François Ier, qui rebuta Christophe Colomb qui lui proposait les Indes. » Vous remarquerez que François Ier n'était pas né lorsque Colomb découvrit les îles de l'Amérique.

Puisqu'il s'agit ici de commerce, observons que l'auteur condamne une ordonnance du conseil d'Espagne qui défend d'employer l'or et l'argent en dorure [3]. « Un décret pareil, dit-il, serait semblable à celui que feraient les États de Hollande, s'ils défendaient la consommation de la cannelle. » Il ne songe pas que les Espagnols, n'ayant point de manufactures, auraient acheté les galons et les étoffes de l'étranger, et que les Hollandais ne pouvaient acheter de la cannelle. Ce qui était très-raisonnable en Espagne eût été très-ridicule en Hollande.

[4] Si un roi donnait sa voix dans les jugements criminels, « il perdrait le plus bel attribut de sa souveraineté, qui est celui de faire grâce. Il serait insensé qu'il fît et défît ses jugements. Il ne voudrait pas être en contradiction avec lui-même. Outre que cela confondrait toutes les idées, on ne saurait si un homme serait absous ou s'il recevrait sa grâce. »

Tout cela est évidemment erroné. Qui empêcherait le souverain de faire grâce après avoir été lui-même au nombre des juges? comment est-on en contradiction avec soi-même, en jugeant selon la loi, et en pardonnant selon sa clémence? En quoi les idées seraient-elles confondues? comment pourrait-on ignorer que le roi lui a publiquement fait grâce après la condamnation?

Dans le procès fait au duc d'Alençon, pair de France, en 1458, le parlement, consulté par le roi pour savoir s'il avait le droit d'assister au jugement du procès d'un pair de France, répondit qu'il avait trouvé par ses registres que non-seulement les rois de France avaient ce droit, mais qu'il était nécessaire qu'ils y assistassent en qualité de premiers pairs.

Cet usage s'est conservé en Angleterre. Les rois d'Angleterre délè-

1. Liv. IV, chap. VIII. (Éd.) — 2. Liv. XXI, chap. XXII. (Éd.) — 3. *Id*, *ibid*. (Éd.) — 4. Liv. VI, chap. V. (Éd.)

guent à leur place, dans ces occasions, un grand *steward* qui les représente. L'empereur peut assister au jugement d'un prince de l'empire. Il est beaucoup mieux sans doute qu'un souverain n'assiste point aux jugements criminels : les hommes sont trop faibles et trop lâches; l'haleine seule du prince ferait trop pencher la balance.

« [1] Les Anglais, pour favoriser la liberté, ont ôté toutes les puissances intermédiaires qui formaient leur monarchie. »

Le contraire est d'une vérité reconnue. Ils ont fait de la chambre des communes une puissance intermédiaire qui balance celle des pairs. Ils n'ont fait que saper la puissance ecclésiastique, qui doit être une société priante, édifiante, exhortante et non pas puissante.

« [2] Il ne suffit pas qu'il y ait, dans une monarchie, des rangs intermédiaires, il faut encore un dépôt de lois.... L'ignorance naturelle à la noblesse, son inattention, son mépris pour le gouvernement civil, exigent qu'il y ait un corps qui fasse sans cesse sortir les lois de la poussière où elles seraient ensevelies. »

Cependant le dépôt des lois de l'empire est à la diète de Ratisbonne entre les mains des princes; ce dépôt est en Angleterre dans la chambre haute; en Suède, dans le sénat composé de nobles; et en dernier lieu l'impératrice Catherine II, dans son nouveau code, le meilleur de tous les codes, remet ce dépôt au sénat composé des grands de l'empire.

Ne faut-il pas distinguer entre les lois politiques et les lois de la justice distributive? Les lois politiques ne doivent-elles pas avoir pour gardiens les principaux membres de l'État? Les lois du *tien* et du *mien*, l'ordonnance criminelle[3], n'ont besoin que d'être bien faites et d'être imprimées; le dépôt en doit être chez les libraires. Les juges doivent s'y conformer; et quand elles sont mauvaises, comme il arrive fort souvent, alors ils doivent faire des remontrances à la puissance suprême pour les faire changer.

Le même auteur prétend qu'au [4] Tunquin tous les magistrats et les principaux officiers militaires sont eunuques, et que chez les lamas [5] la loi permet aux femmes d'avoir plusieurs maris. Quand ces fables seraient vraies, qu'en résulterait-il? nos magistrats voudraient-ils être eunuques, et n'être qu'en quatrièmes ou en cinquièmes auprès de mesdames les conseillères?

Pourquoi perdre son temps à se tromper sur les prétendues flottes de Salomon envoyées d'Asiongaber en Afrique[6], et sur les chimériques voyages depuis la mer Rouge jusqu'à celle de Bayonne, et sur les richesses encore plus chimériques de Sofala? Quel rapport entre toutes ces digressions erronées et l'*Esprit des lois*?

Je m'attendais à voir comment les *Décrétales* changèrent toute la jurisprudence de l'ancien code romain; par quelles lois Charlemagne gouverna son empire, et par quelle anarchie le gouvernement féodal le bouleversa; par quel art et par quelle audace Grégoire VII et ses

1. Liv. II, chap. IV. (Éd.) — 2. *Id.*, *ibid.* (Éd.)
3. De 1670. (Éd.) — 4. Liv. XV, chap. XIX. — 5. Liv. XVI, chap. V.
6. Liv. XXI, chap. VI. (Éd.)

successeurs écrasèrent les lois des royaumes et des grands fiefs sous l'anneau du pêcheur; par quelles secousses on est parvenu à détruire la législation papale; j'espérais voir l'origine des bailliages qui rendirent la justice presque partout depuis les Othon, et celle des tribunaux appelés *parlements* ou *audiences*, ou *banc du roi*, ou *échiquier;* je désirais de connaître l'histoire des lois sous lesquelles nos pères et leurs enfants ont vécu, les motifs qui les ont établies, négligées, détruites, renouvelées : je n'ai malheureusement rencontré souvent que de l'esprit, des railleries, des imaginations et des erreurs.

Par quelle raison les Gaulois, asservis et dépouillés par les Romains, continuèrent-ils à vivre sous les lois romaines quand ils furent de nouveau subjugués et dépouillés par une horde de Francs? Quels furent bien précisément les lois et les usages de ces nouveaux brigands?

Quels droits s'arrogèrent les évêques gaulois quand les Francs furent les maîtres? N'eurent-ils pas quelquefois part à l'administration publique avant que le rebelle Pépin leur donnât place dans le parlement de la nation?

Y eut-il des fiefs héréditaires avant Charlemagne? Une foule de questions pareilles se présentent à l'esprit. Montesquieu n'en résout aucune.

Quel fut ce tribunal abominable institué par Charlemagne en Vestphalie, tribunal de sang appelé le *conseil veimique*, tribunal plus horrible encore que l'inquisition, tribunal composé de juges inconnus, qui jugeait à mort sur le simple rapport de ses espions, et qui avait pour bourreau le plus jeune des conseillers de ce petit sénat d'assassins? Quoi! Montesquieu me parle des lois de Bantam, et il ne connaît pas les lois de Charlemagne, et il le prend pour un bon législateur!

Je cherchais un guide dans un chemin difficile; j'ai trouvé un compagnon de voyage qui n'était guère mieux instruit que moi; j'ai trouvé l'esprit de l'auteur, qui en a beaucoup, et rarement l'esprit des lois; il sautille plus qu'il ne marche; il brille plus qu'il n'éclaire; il satirise quelquefois plus qu'il ne juge; et il fait souhaiter qu'un si beau génie eût toujours plus cherché à instruire qu'à surprendre.

Ce livre très-défectueux est plein de choses admirables dont on a fait de détestables copies. Enfin des fanatiques l'ont insulté par les endroits mêmes qui méritent les remercîments du genre humain.

Malgré ses défauts, cet ouvrage doit être toujours cher aux hommes, parce que l'auteur a dit sincèrement ce qu'il pense, au lieu que la plupart des écrivains de son pays, à commencer par le grand Bossuet, ont dit très-souvent ce qu'ils ne pensaient pas. Il a partout fait souvenir les hommes qu'ils sont libres; il présente à la nature humaine ses titres qu'elle a perdus dans la plus grande partie de la terre; il combat la superstition, il inspire la morale.

Je vous avouerai encore combien je suis affligé qu'un livre qui pouvait être si utile soit fondé sur une distinction chimérique. La vertu, dit-il, est le principe des républiques[1], l'honneur l'est des monarchies[2].

1. Liv. III, chap. III. (Éd.) — 2. Liv. III, chap. VI. (Éd.)

On n'a jamais assurément formé des républiques par vertu. L'intérêt public s'est opposé à la domination d'un seul; l'esprit de propriété, l'ambition de chaque particulier, ont été un frein à l'ambition et à l'esprit de rapine. L'orgueil de chaque citoyen a veillé sur l'orgueil de son voisin. Personne n'a voulu être l'esclave de la fantaisie d'un autre. Voilà ce qui établit une république, et ce qui la conserve. Il est ridicule d'imaginer qu'il faille plus de vertu à un Grison qu'à un Espagnol[1].

Que l'honneur soit le principe des seules monarchies, ce n'est pas une idée moins chimérique; et il le fait bien voir lui-même sans y penser. « La nature de l'honneur, dit-il au chap. VII du liv. III, est de

1. Cette idée de Montesquieu a été regardée par les uns comme un principe lumineux, et par d'autres comme une subtilité démentie par les faits : qu'il nous soit permis d'entrer à cet égard dans quelques discussions.

1° Montesquieu, en disant que la vertu était le principe des républiques, et l'honneur celui des monarchies, n'a point voulu parler, sans doute, des motifs qui dirigent les hommes dans leurs actions particulières. Partout l'intérêt et un certain principe de bienveillance pour les autres qui ne quitte jamais les hommes, sont le motif le plus fréquent, la crainte de l'opinion le second; l'amour de la vertu est le dernier et le plus rare. Dans certains pays, la terreur ou les espérances religieuses tiennent lieu presque généralement de l'amour de la vertu.

Il est donc vraisemblable que, par principes des différents gouvernements, Montesquieu a entendu seulement les motifs qui y font agir les hommes dans leurs actions publiques, dans celles qui ont rapport aux devoirs des citoyens.

Or, sous ce point de vue, les républiques, étant l'espèce de gouvernement où les hommes peuvent tirer le plus d'avantage de l'opinion publique, paraissent devoir être les constitutions dont l'honneur soit plus particulièrement le principe.

2° L'expression de Montesquieu peut avoir encore un autre sens; elle peut signifier que, dans une monarchie, on évite les mauvaises actions comme déshonorantes, et dans une république comme vicieuses. Si par vicieuses on entend contraires à la justice naturelle, cette opinion n'est pas fondée; la morale des républicains est très-relâchée; en général, ils se permettent sans scrupule tout ce qui est utile à l'intérêt de la patrie, ou à ce que leur parti regarde comme l'intérêt de la patrie; tout ce qui peut leur mériter l'estime de leurs concitoyens ou de leur parti. Ils sont donc moins guidés par la véritable vertu que par l'honneur et la justice d'opinion.

3° Il y a enfin un troisième sens : Montesquieu a-t-il voulu dire que dans les monarchies on fait par amour de la gloire ce que, dans les républiques, on fait par esprit patriotique? Dans ce sens, nous ne pouvons être de son avis; l'amour de la gloire, la crainte de l'opinion est un ressort de tous les gouvernements. Il aurait fallu dire, dans ce sens, que l'honneur et la vertu sont le principe des républiques, et l'honneur seul celui des monarchies; mais il y aurait eu encore une autre observation à faire. C'est qu'il existe dans toute constitution où le bien est possible, un esprit public, un amour de la patrie différent du patriotisme républicain; cet esprit public tient à l'intérêt que tout homme qui n'est point dépravé prend nécessairement au bonheur des hommes qui l'entourent, au penchant naturel que les hommes ont pour ce qui est juste et raisonnable. Une mauvaise constitution, un établissement mal dirigé, choquent l'esprit comme une table dont les pieds n'auraient pas la même forme choquerait les yeux. Il fallait donc se borner à dire que l'amour du bien public n'est pas le même dans les monarchies que dans les républiques; qu'il est, dans ces dernières, plus actif, plus habituel, plus répandu; mais que, dans les monarchies, il est souvent plus éclairé, plus pur, moins contraire à la morale universelle.

Une opinion susceptible de tant de sens différents, et qui, dans aucun, n'est rigoureusement exacte, ne peut guère être utile pour apprendre à juger des effets bons ou mauvais d'une loi. (*Éd. de Kehl.*)

demander des préférences et des distinctions. Il est donc, par la chose même, placé dans le gouvernement monarchique. »

Certainement, par la chose même, on demandait, dans la république romaine, la préture, le consulat, l'ovation, le triomphe; ce sont là des préférences, des distinctions qui valent bien les titres qu'on achète souvent dans les monarchies, et dont le tarif est fixé. Il y a un autre fondement de son livre qui ne me paraît pas porter moins à faux, c'est la division des gouvernements en républicain, en monarchique, et en despotique[1].

Il a plu à nos auteurs (je ne sais trop pourquoi) d'appeler *despotes* les souverains de l'Asie et de l'Afrique : on entendait autrefois par un despote un petit prince d'Europe, vassal du Turc, et vassal amovible, une espèce d'esclave couronné gouvernant d'autres esclaves. Ce mot *despote*, dans son origine, avait signifié, chez les Grecs, *maître de maison*, *père de famille*. Nous donnons aujourd'hui libéralement ce titre à l'empereur de Maroc, au Grand-Turc, au pape, à l'empereur de la Chine. Montesquieu, au commencement du second livre (chap. I), définit ainsi le gouvernement despotique : « Un seul homme, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices. »

Or il est très-faux qu'un tel gouvernement existe, et il me paraît très-faux qu'il puisse exister. L'*Alcoran* et les commentaires approuvés sont les lois des musulmans : tous les monarques de cette religion jurent sur l'*Alcoran* d'observer ces lois. Les anciens corps de milice et les gens de loi ont des priviléges immenses; et quand les sultans ont voulu violer ces priviléges, ils ont tous été étranglés, ou du moins solennellement déposés.

Je n'ai jamais été à la Chine, mais j'ai vu plus de vingt personnes qui ont fait ce voyage, et je crois avoir lu tous les auteurs qui ont parlé de ce pays; je sais beaucoup plus certainement que Rollin ne savait l'histoire ancienne; je sais, dis-je, par le rapport unanime de nos missionnaires de sectes différentes, que la Chine est gouvernée par les lois, et non par une seule volonté arbitraire; je sais qu'il y a dans Pékin six tribunaux suprêmes auxquels ressortissent quarante-quatre autres tribunaux; je sais que les remontrances faites à l'empereur par ces six tribunaux suprêmes ont force de loi; je sais qu'on n'exécute pas à mort un portefaix, un charbonnier aux extrémités de l'empire, sans avoir envoyé son procès au tribunal suprême de Pékin, qui en rend compte à l'empereur. Est-ce là un gouvernement arbitraire et tyrannique? L'empereur y est plus révéré que le pape ne l'est à Rome : mais, pour être respecté, faut-il régner sans le frein des lois? Une preuve que ce sont les lois qui règnent à la Chine, c'est que le pays est plus peuplé que l'Europe entière; nous avons porté à la Chine notre sainte religion, et nous n'y avons pas réussi. Nous aurions pu prendre ses lois en échange, mais nous ne savons peut-être pas faire un tel commerce[2].

1. Liv. II, chap. I. (Éd.)

2. Montesquieu n'a établi nulle part de distinction entre ce qu'il appelle monarchie et ce qu'il appelle despotisme : si dans la monarchie les corps intermédiaires ont le droit négatif, elle devient une aristocratie; s'ils ne l'ont pas,

Il est bien sûr que l'évêque de Rome est plus despotique que l'empereur de la Chine, car il est infaillible, et l'empereur chinois ne l'est pas : cependant cet évêque est encore assujetti à des lois.

Le despotisme n'est que l'abus de la monarchie, une corruption d'un beau gouvernement. J'aimerais autant mettre les voleurs de grand chemin au rang des corps de l'État, que de placer les tyrans au rang des rois.

A. — Vous ne me parlez pas de la vénalité des emplois de judicature, de ce beau trafic des lois que les Français seuls connaissent dans le monde entier. Il faut que ces gens-là soient les plus grands commerçants de l'univers, puisqu'ils vendent et achètent jusqu'au droit de juger les hommes. Comment diable! si j'avais l'honneur d'être né Picard ou Champenois, et d'être le fils d'un traitant ou d'un fournisseur de vivres, je pourrais, moyennant douze ou quinze mille écus, devenir, moi septième, le maître absolu de la vie et de la fortune de mes concitoyens! On m'appellerait *monsieur* dans le protocole de mes collègues, et j'appellerais les plaideurs par leur nom tout court, fussent-ils des Châtillon et des Montmorenci, et je serais tuteur des rois pour mon argent! c'est un excellent marché. J'aurais de plus le plaisir de faire brûler tous les livres qui me déplairaient par celui que Jean-Jacques Rousseau veut faire beau-père du dauphin[1]. C'est un grand droit.

B.— Il est vrai que Montesquieu a la faiblesse de dire que la vénalité des charges *est bonne dans les États monarchiques*[2]. Que voulez-vous ? il était président à mortier en province. Je n'ai jamais vu de mortier, mais je m'imagine que c'est un superbe ornement. Il est bien difficile à l'esprit le plus philosophique de ne pas payer son tribut à l'amour-propre. Si un épicier parlait de législation, il voudrait que tout le monde achetât de la cannelle et de la muscade.

A. — Tout cela n'empêche pas qu'il n'y ait des morceaux excellents dans l'*Esprit des lois*. J'aime les gens qui pensent et qui me font penser. En quel rang mettez-vous ce livre?

B. — Dans le rang des ouvrages de génie qui font désirer la perfection. Il me paraît un édifice mal fondé, et construit irrégulièrement, dans lequel il y a beaucoup de beaux appartements vernis et dorés.

il n'y a d'autre différence entre les monarchies de l'Europe et les empires de l'Orient, que celle des mœurs et des formes légales. Dans tous ces États il y a des règles générales, des formalités reconnues dont jamais le souverain ne s'écarte. Le conseil du prince y est également supérieur à tous les tribunaux, dont il réforme à son gré les décisions. Le prince y décide également d'une manière arbitraire ce qu'on appelle affaire d'État. Mais, comme il y a plus de lumières en Europe, les tribunaux y sont mieux réglés, et les lois laissent moins de questions à décider à la volonté particulière des juges. Comme les mœurs y sont plus douces, les conseils des rois européens cherchent à montrer de la modération, et ceux des rois asiatiques à inspirer la terreur. Enfin une prison dont le terme n'est pas fixé est la plus forte peine que les monarques européens imposent de leur volonté seule, tandis que les despotes commandent souvent des exécutions sanglantes. Qu'on examine avec attention tous les gouvernements absolus, on n'y verra d'autres différences que celles qui naissent des lumières, des mœurs, des opinions des différents peuples. (*Éd. de Kehl.*)

1. Voyez *Émile*, liv. V. — 2. Liv. V, chap. XIX. (ÉD.)

A. — Je passerais volontiers quelques heures dans ces appartements, mais je ne puis demeurer un moment dans ceux de Grotius; ils sont trop mal tournés, et les meubles trop à l'antique : mais vous, comment trouvez-vous la maison que Hobbes a bâtie en Angleterre?

B.—Elle a tout à fait l'air d'une prison, car il n'y loge guère que des criminels et des esclaves. Il dit que l'homme est né ennemi de l'homme, que le fondement de la société est l'assemblage de tous contre tous; il prétend que l'autorité seule fait les lois, que la *vérité*[1] ne s'en mêle pas; il ne distingue point la royauté de la tyrannie. Chez lui la force fait tout : il y a bien quelque chose de vrai dans quelques-unes de ces idées; mais ses erreurs m'ont si fort révolté que je ne voudrais ni être citoyen de sa ville quand je lis son *De cive*, ni être mangé par sa grosse bête de Léviathan.

C. — Vous me paraissez, messieurs, fort peu contents des livres que vous avez lus; cependant vous en avez fait votre profit.

A.—Oui, nous prenons ce qui nous paraît bon depuis Aristote jusqu'à Locke, et nous nous moquons du reste.

C.—Je voudrais bien savoir quel est le résultat de toutes vos lectures et de vos réflexions.

A. — Très-peu de chose.

B.—N'importe; essayons de nous rendre compte de ce peu que nous savons, sans verbiage, sans pédantisme, sans un sot asservissement aux tyrans des esprits et au vulgaire tyrannisé, enfin avec toute la bonne foi de la raison.

SECOND ENTRETIEN.

SUR L'AME.

B. — Commençons. Il est bon, avant de s'assurer de ce qui est juste, honnête, convenable entre les âmes humaines, de savoir d'où elles viennent, et où elles vont : on veut connaître à fond les gens à qui on a affaire.

C. — C'est bien dit, quoique cela n'importe guère. Quels que soient l'origine et le destin de l'âme, l'essentiel est qu'elle soit juste; mais j'aime toujours à traiter cette matière qui plaisait tant à Cicéron. Qu'en pensez-vous, monsieur A? L'âme est-elle immortelle?

A. — Mais, monsieur C, la question est un peu brusque. Il me semble que, pour savoir par soi-même si l'âme est immortelle, il faut d'abord être bien certain qu'elle existe; et c'est de quoi je n'ai aucune connaissance, sinon par la foi, qui tranche toutes les difficultés. Lucrèce disait, il y a dix-huit cents ans :

« Ignoratur enim quæ sit natura animaï. »
Lucr., I, 113.

« on ignore la nature de l'âme; » il pouvait dire: « On ignore son exi-

1. Le mot de *vérité* est là employé assez mal à propos par Hobbes; il fallait dire *justice*. (Éd.)

stence : j'ai lu deux ou trois cents dissertations sur ce grand objet ; elles ne m'ont jamais rien appris. Me voilà avec vous comme saint Augustin avec saint Jérôme. Augustin lui dit tout net qu'il ne sait rien de ce qui concerne l'âme. Cicéron, meilleur philosophe qu'Augustin, avait dit souvent la même chose avant lui, et beaucoup plus élégamment. Nos jeunes bacheliers en savent davantage, sans doute ; mais moi, je n'en sais rien, et à l'âge de quatre-vingts ans[1] je me trouve aussi avancé que le premier jour.

C. — C'est que vous radotez. N'êtes-vous pas certain que les bêtes ont la vie, que les plantes ont la végétation, que l'air a sa fluidité, que les vents ont leurs cours ? Doutez-vous que vous ayez une vieille âme qui dirige votre vieux corps ?

A. — C'est précisément parce que je ne sais rien de tout ce que vous m'alléguez, que j'ignore absolument si j'ai une âme, quand je ne consulte que ma faible raison. Je vois bien que l'air est agité, mais je ne vois point d'être réel dans l'air qu'on appelle *cours du vent*. Une rose végète, mais il n'y a point un petit individu secret dans la rose qui soit la végétation : cela serait aussi absurde en philosophie que de dire que l'odeur est dans la rose. On a prononcé pourtant cette absurdité pendant des siècles. La physique ignorante de toute l'antiquité disait : « L'odeur part des fleurs pour aller à mon nez, les couleurs partent des objets pour venir à mes yeux : » on faisait une espèce d'existence à part de l'odeur, de la saveur, de la vue, de l'ouïe ; on allait jusqu'à croire que la vie était quelque chose qui faisait l'animal vivant. Le malheur de toute l'antiquité fut de transformer ainsi des paroles en êtres réels : on prétendait qu'une idée était un être ; il fallait consulter les idées, les archétypes qui subsistaient je ne sais où. Platon donna cours à ce jargon qu'on appela *philosophie*. Aristote réduisit cette chimère en méthode ; de là ces entités, ces quiddités, ces eccéités, et toutes les barbaries de l'école.

Quelques sages s'aperçurent que tous ces êtres imaginaires ne sont que des mots inventés pour soulager notre entendement ; que la vie de l'animal n'est autre chose que l'animal vivant ; que ses idées sont l'animal pensant, que la végétation d'une plante n'est rien que la plante végétante ; que le mouvement d'une boule n'est que la boule changeant de place ; qu'en un mot tout être métaphysique n'est qu'une de nos conceptions. Il a fallu deux mille ans pour que ces sages eussent raison.

C. — Mais s'il ont raison, si tous ces êtres métaphysiques ne sont que des paroles, votre âme, qui passe pour un être métaphysique, n'est donc rien ? nous n'avons donc réellement point d'âme ?

A. — Je ne dis pas cela : je dis que je n'en sais rien du tout par moi-même. Je crois seulement que Dieu nous accorde cinq sens et la pensée, et il se pourrait bien faire que nous fussions dans Dieu, comme disent Aratus et saint Paul[2], et que nous vissions les choses en Dieu, comme dit Malebranche.

1. Voltaire, né en 1694, avait, en 1768, soixante et quatorze ans. (Éd.)
2. *Actes des Apôtres*, XVII 28. (Éd.)

C.—A ce compte j'aurais donc des pensées sans avoir une âme : cela serait fort plaisant.

A. — Pas si plaisant. Ne convenez-vous pas que les animaux ont du sentiment?

B. —Assurément, et c'est renoncer au sens commun que de n'en pas convenir.

A.—Croyez-vous qu'il y ait un petit être inconnu logé chez eux, que vous nommez *sensibilité*, *mémoire*, *appétit*, ou que vous appelez du nom vague et inexplicable *âme?*

B.—Non, sans doute ; aucun de nous n'en croit rien. Les bêtes sentent parce que c'est leur nature, parce que cette nature leur a donné tous les organes du sentiment, parce que l'auteur, le principe de toute la nature l'a déterminé ainsi pour jamais.

A.—Eh bien ! cet éternel principe a tellement arrangé les choses, que quand j'aurai une tête bien constituée, quand mon cervelet ne sera ni trop humide ni trop sec, j'aurai des pensées, et je l'en remercie de tout mon cœur.

C. — Mais comment avez-vous des pensées dans la tête?

A. — Je n'en sais rien, encore une fois. Un philosophe[1] a été persécuté pour avoir dit, il y a quarante ans[2], dans un temps où l'on n'osait encore penser dans sa patrie : « La difficulté n'est pas de savoir seulement si la matière peut penser, mais de savoir comment un être, quel qu'il soit, peut avoir la pensée. » Je suis de l'avis de ce philosophe, et je vous dirai, en bravant les sots persécuteurs, que j'ignore absolument tous les premiers principes des choses.

B.—Vous êtes un grand ignorant, et nous aussi.

A.—D'accord.

B.—Pourquoi donc raisonnons-nous? Comment saurons-nous ce qui est juste ou injuste, si nous ne savons pas seulement ce que c'est qu'une âme?

A.—Il y a bien de la différence : nous ne connaissons rien du principe de la pensée, mais nous connaissons très-bien notre intérêt. Il nous est sensible que notre intérêt est que nous soyons justes envers les autres, et que les autres le soient envers nous, afin que tous puissent être sur ce tas de boue le moins malheureux que faire se pourra pendant le peu de temps qui nous est donné par l'Être des êtres pour végéter, sentir, et penser.

TROISIÈME ENTRETIEN.

SI L'HOMME EST NÉ MÉCHANT ET ENFANT DU DIABLE.

B. —Vous êtes Anglais, monsieur A ; vous nous direz bien franchement votre opinion sur le juste et l'injuste, sur le gouvernement, sur la religion, la guerre, la paix, les lois, etc., etc., etc., etc.

A.—De tout mon cœur ; ce que je trouve de plus juste, c'est *liberté* et

1. Voltaire lui-même. (Éd.)
1. Dans la treizième des *Lettres philosophiques.* (Éd.)

propriété. Je suis fort aise de contribuer à donner à mon roi un million sterling par an pour sa maison, pourvu que je jouisse de mon bien dans la mienne. Je veux que chacun ait sa *prérogative :* je ne connais de lois que celles qui me protégent, et je trouve notre gouvernement le meilleur de la terre, parce que chacun y sait ce qu'il a, ce qu'il doit, et ce qu'il peut. Tout est soumis à la loi, à commencer par la royauté et par la religion.

C. — Vous n'admettez donc pas le droit divin dans la société?

A. — Tout est de droit divin si vous voulez, parce que Dieu a fait les hommes, et qu'il n'arrive rien sans sa volonté divine, et sans l'enchaînement des lois éternelles, éternellement exécutées; l'archevêque de Cantorbéry, par exemple, n'est pas plus archevêque de droit divin que je ne suis né membre du parlement. Quand il plaira à Dieu de descendre sur la terre pour donner un bénéfice de douze mille guinées de revenu à un prêtre, je dirai alors que son bénéfice est de droit divin; mais jusque-là je croirai son droit très-humain.

B. — Ainsi tout est convention chez les hommes; c'est Hobbes tout pur.

A. — Hobbes n'a été en cela que l'écho de tous les gens sensés. Tout est convention ou force.

C. — Il n'y a donc point de loi naturelle?

A. — Il y en a une sans doute, c'est l'intérêt et la raison.

B. — L'homme est donc né en effet dans un état de guerre, puisque notre intérêt combat presque toujours l'intérêt de nos voisins, et que nous faisons servir notre raison à soutenir cet intérêt qui nous anime?

A. — Si l'état naturel de l'homme était la guerre, tous les hommes s'égorgeraient : il y a longtemps que nous ne serions plus (Dieu merci). Il nous serait arrivé ce qui arriva aux hommes nés des dents du serpent Cadmus; ils se battirent, et il n'en resta pas un. L'homme étant né pour tuer son voisin et pour en être tué, accomplirait nécessairement sa destinée, comme les vautours accomplissent la leur en mangeant mes pigeons, et les fouines en suçant le sang de mes poules. On a vu des peuples qui n'ont jamais fait la guerre : on le dit des brachmanes, on le dit de plusieurs peuplades des îles de l'Amérique, que les chrétiens exterminèrent ne pouvant les convertir. Les primitifs, que nous nommons *quakers*, commencent à composer, dans la Pensylvanie, une nation considérable, et ils ont toute guerre en horreur. Les Lapons, les Samoïèdes n'ont jamais tué personne en front de bandière. La guerre n'est donc pas l'essence du genre humain.

B. — Il faut pourtant que l'envie de nuire, le plaisir d'exterminer son prochain pour un léger intérêt, la plus horrible méchanceté et la plus noire perfidie, soient le caractère distinctif de notre espèce, au moins depuis le péché originel; car les doux théologiens assurent que, dès ce moment-là, le diable s'empara de toute notre race. Or le diable est notre maître, comme vous savez, et un très-méchant maître; donc tous les hommes lui ressemblent.

A. — Que le diable soit dans le corps des théologiens, je vous le passe, mais assurément il n'est pas dans le mien. Si l'espèce humaine était

sous le gouvernement immédiat du diable, comme on le dit, il est clair que tous les maris assommeraient leurs femmes, que les fils tueraient leurs pères, que les mères mangeraient leurs enfants, et que la première chose que ferait un enfant, dès qu'il aurait des dents, serait de mordre sa mère, en cas que sa mère ne l'eût pas encore mis à la broche. Or, comme rien de tout cela n'arrive, il est démontré qu'on se moque de nous quand on nous dit que nous sommes sous la puissance du diable; c'est le plus sot blasphème qu'on ait jamais prononcé.

C. — En y faisant attention, j'avoue que le genre humain n'est pas tout à fait si méchant que certaines gens le crient dans l'espérance de le gouverner. Ils ressemblent à ces chirurgiens qui supposent que toutes les dames de la cour sont attaquées de cette maladie honteuse qui produit beaucoup d'argent à ceux qui la traitent. Il y a des maladies, sans doute; mais tout l'univers n'est pas entre les mains de la faculté. Il y a de grands crimes; mais ils sont rares. Aucun pape, depuis plus de deux cents ans, n'a ressemblé au pape Alexandre VI; aucun roi de l'Europe n'a bien imité le Christiern II de Danemark et le Louis XI de France. On n'a vu qu'un seul archevêque de Paris aller au parlement avec un poignard dans sa poche[1]. La Saint-Barthélemy est bien horrible, quoi qu'en dise l'abbé de Caveyrac; mais enfin, quand on voit tout Paris occupé de la musique de Rameau, ou de *Zaïre*, ou de l'Opéra-Comique, ou des tableaux exposés au Salon, ou de Ramponeau, ou du singe de Nicolet, on oublie que la moitié de la nation égorgea l'autre pour des arguments théologiques, il y aura bientôt deux cents ans tout juste[2]. Les supplices abominables des Jeanne Grey, des Marie Stuart, des Charles Ier, ne se renouvellent pas chez vous tous les jours.

Ces horreurs épidémiques sont comme ces grandes pestes qui ravagent quelquefois la terre; après quoi on laboure, on sème, on recueille, on boit, on danse, on fait l'amour sur les cendres des morts qu'on foule aux pieds; et comme l'a dit un homme qui a passé sa vie à sentir, à raisonner, et à plaisanter[3], « si tout n'est pas bien, tout est passable. »

Il y a telle province, comme la Touraine, par exemple, où l'on n'a pas commis un grand crime depuis cent cinquante années. Venise a vu plus de quatre siècles s'écouler sans la moindre sédition dans son enceinte, sans une seule assemblée tumultueuse : il y a mille villages en Europe où il ne s'est pas commis un meurtre depuis que la mode de s'égorger pour la religion est un peu passée : les agriculteurs n'ont pas le temps de se dérober à leur travaux; leurs femmes et leurs filles les aident, elles cousent, elles filent, elles pétrissent, elles enfournent (non pas comme l'archevêque La Casa[4]); toutes ces bonnes gens sont trop occupées pour songer à mal. Après un travail agréable pour eux,

1. Le cardinal de Retz, coadjuteur de Paris. (Éd.)
2. La Saint-Barthélemy est de 1572; Voltaire écrivait en 1768. (Éd.)
3. Voltaire lui-même. (Éd.)
4. Voyez les *Capitoli* de monseigneur La Casa, archevêque de Bénévent, vous verrez comme il enfournait.

parce qu'il leur est nécessaire, ils font un léger repas que l'appétit assaisonne, et cèdent au besoin de dormir pour recommencer le lendemain. Je ne crains pour eux que les jours de fêtes si ridiculement consacrés à psalmodier, d'une voix rauque et discordante, du latin qu'ils n'entendent point, et à perdre leur raison dans un cabaret, ce qu'ils n'entendent que trop. Encore une fois, si tout n'est pas bien, tout est passable.

B. — Par quelle rage a-t-on donc pu imaginer qu'il existe un lutin doué d'une gueule béante, de quatre griffes de lion et d'une queue de serpent; qu'il est accompagné d'un milliard de farfadets bâtis comme lui, tous descendus du ciel, tous enfermés dans une fournaise souterraine; que Jésus-Christ descendit dans cette fournaise pour enchaîner tous ces animaux; que, depuis ce temps-là, ils sortent tous les jours de leur cachot, qu'ils nous tentent, qu'ils entrent dans notre corps et dans notre âme; qu'ils sont nos souverains absolus, et qu'ils nous inspirent toute leur perversité diabolique? de quelle source a pu venir une opinion aussi extravagante, un conte aussi absurde?

A. — De l'ignorance des médecins.

B. — Je ne m'y attendais pas.

A.— Vous deviez pourtant vous y attendre. Vous savez assez qu'avant Hippocrate, et même depuis lui, les médecins n'entendaient rien aux maladies. D'où venait l'épilepsie, le haut-mal, par exemple? Des dieux malfaisants, des mauvais génies; aussi l'appelait-on le *mal sacré*. Les écrouelles étaient dans le même cas. Ces maux étaient l'effet d'un miracle; il fallait un miracle pour en guérir; on faisait des pèlerinages; on se faisait toucher par les prêtres : cette superstition a fait le tour du monde; elle est encore en vogue parmi la canaille. Dans un voyage à Paris je vis des épileptiques, dans la Sainte-Chapelle et à Saint-Maur, pousser des hurlements et faire des contorsions la nuit du jeudi-saint au vendredi; et notre ex-roi Jacques II[1], comme personne sacrée, s'imaginait guérir les écrouelles envoyées par le malin. Toute maladie inconnue était donc autrefois une possession du mauvais génie. Le mélancolique Oreste passa pour être possédé de Mégère, et on l'envoya voler une statue pour obtenir sa guérison. Les Grecs, qui étaient un peuple très-nouveau, tenaient cette superstition des Égyptiens : les prêtres et les prêtresses d'Isis allaient par le monde disant la bonne aventure, et délivraient pour de l'argent les sots qui étaient sous l'empire de Typhon. Ils faisaient leurs exorcismes avec des tambours de basque et des castagnettes. Le misérable peuple juif, nouvellement établi dans ses rochers entre la Phénicie, l'Égypte, et la Syrie, prit toutes les superstitions de ses voisins, et, dans l'excès de sa brutale ignorance, il y ajouta des superstitions nouvelles. Lorsque cette petite horde fut esclave à Babylone, elle y apprit les noms du diable, de Satan, Asmodée, Mammon, Belzébuth, tous serviteurs du mauvais principe Arimane; et ce fut alors que les Juifs attribuèrent aux diables les maladies et les morts subites. Leurs livres saints, qu'ils compo-

1. En 1689. (Éd.)

sèrent depuis, quand ils eurent l'alphabet chaldéen, parlent quelquefois des diables.

Vous voyez que, quand l'ange Raphaël descend exprès de l'empyrée pour faire payer une somme d'argent par le juif Gabel au juif Tobie, il mène le petit Tobie chez Raguel, dont la fille avait déjà épousé sept maris à qui le diable Asmodée avait tordu le cou. La doctrine du diable prit une grande faveur chez les Juifs; ils admirent une quantité prodigieuse de diables dans un enfer dont les lois du *Pentateuque* n'avaient jamais dit un seul mot: presque tous leurs malades furent possédés du diable. Ils eurent, au lieu de médecins, des exorcistes en titre d'office qui chassaient les esprits malins avec la racine nommée barath, des prières, et des contorsions.

Les méchants passèrent pour possédés encore plus que les malades. Les débauchés, les pervers, sont toujours appelés enfants de Bélial dans les écrits juifs.

Les chrétiens, qui ne furent pendant cent ans que des demi-juifs, adoptèrent les possessions du démon, et se vantèrent de chasser le diable. Ce fou de Tertullien pousse la manie jusqu'à dire que tout chrétien contraint, avec le signe de la croix, Junon, Minerve, Cérès, Diane, à confesser qu'elles sont des diablesses. La légende rapporte qu'un âne chassait les diables de Senlis en traçant une croix sur le sable avec son sabot par le commandement de saint Rieule.

Peu à peu l'opinion s'établit que tous les hommes naissent endiablés et damnés; étrange idée, sans doute, idée exécrable, outrage affreux à la Divinité, d'imaginer qu'elle forme continuellement des êtres sensibles et raisonnables uniquement pour être tourmentés à jamais par d'autres êtres éternellement plongés eux-mêmes dans les supplices. Si le bourreau qui, en un jour, arracha le cœur, dans Carlisle, à dix-huit partisans du prince Charles-Édouard, avait été chargé d'établir un dogme, voilà celui qu'il aurait choisi; encore aurait-il fallu qu'il eût été ivre de brandevin; car eût-il eu à la fois l'âme d'un bourreau et d'un théologien, il n'aurait jamais pu inventer de sang-froid un système où tant de milliers d'enfants à la mamelle sont livrés à des bourreaux éternels:

B.—J'ai peur que le diable ne vous reproche d'être un mauvais fils qui renie son père. Vos discours bretons paraîtront aux bons catholiques romains une preuve que le diable vous possède, et que vous ne voulez pas en convenir; mais je serais curieux de savoir comment cette idée, qu'un être infiniment bon fait tous les jours des millions d'hommes pour les damner, a pu entrer dans les cervelles.

A.—Par une équivoque, comme la puissance papistique est fondée sur un jeu de mots: « Tu es Pierre, et sur cette pierre j'établirai mon Église. » (Matth., ch. XVI, v. 18.)

Voici l'équivoque qui damne tous les petits enfants. Dieu défend à Ève et à son mari de manger le fruit de l'arbre de la science qu'il avait planté dans son jardin; il leur dit (*Genèse*, chap. II, v. 17) : « Le jour que vous en mangerez, vous mourrez de mort. » Ils en mangèrent, et n'en moururent point. Au contraire, Adam vécut encore neuf cent

trente ans. Il faut donc entendre une autre mort; c'est la mort de l'âme, la damnation. Mais il n'est point dit qu'Adam soit damné; ce sont donc ses enfants qui le seront; et comment cela? c'est que Dieu condamne le serpent, qui avait séduit Ève, à marcher sur le ventre (car auparavant vous voyez bien qu'il marchait sur ses pieds); et la race d'Adam est condamnée à être mordue au talon par le serpent. Or le serpent, c'est visiblement le diable; et le talon qu'il mord, c'est notre âme. « L'homme écrasera la tête des serpents tant qu'il pourra » (*Genèse*, ch. III, v. 15); il est clair qu'il faut entendre par là le Messie, qui a triomphé du diable.

Mais comment a-t-il écrasé la tête du vieux serpent, en lui livrant tous les enfants qui ne sont pas baptisés? C'est là le mystère. Et comment les enfants sont-ils damnés parce que leur premier père et leur première mère avaient mangé du fruit de leur jardin? C'est encore là le mystère.

C.—Je vous arrête là. N'est-ce pas pour Caïn que nous sommes damnés, et non pas pour Adam? car nous avons la mine de descendre de Caïn, si je ne me trompe, attendu qu'Abel mourut sans être marié; et il me paraît qu'il est plus raisonnable d'être damné pour un fratricide que pour une pomme.

A.—Ce ne peut être pour Caïn; car il est dit[1] que Dieu le protégea, et lui mit un signe, de peur qu'on ne le battît ou qu'on ne le tuât; il est dit même[2] qu'il fonda une ville dans le temps qu'il était encore presque seul sur la terre avec son père et sa mère, sa sœur, dont il fit sa femme, et avec un fils nommé Enoch. J'ai vu même un des plus ennuyeux livres, intitulé *la Science du gouvernement*, par un sénéchal de Forcalquier, nommé Réal, qui fait dériver les lois de la ville bâtie par notre père Caïn.

Mais, quoi qu'il en soit, il est indubitable que les Juifs n'avaient jamais entendu parler du péché originel, ni de la damnation éternelle des petits enfants morts sans être circoncis. Les Saducéens, qui ne croyaient pas l'immortalité de l'âme, et les Pharisiens, qui croyaient la métempsycose, ne pouvaient pas admettre la damnation éternelle, quelque pente qu'aient les fanatiques à croire les contradictoires.

Jésus fut circoncis à huit jours, et baptisé étant adulte, selon la coutume de plusieurs Juifs, qui regardaient le baptême comme une purification des souillures de l'âme; c'était un ancien usage des peuples de l'Indus et du Gange, à qui les brachmanes avaient fait accroire que l'eau lave les péchés comme les vêtements. Jésus, en un mot, circoncis et baptisé, ne parle dans aucun *Évangile* du péché originel. Aucun apôtre ne dit que les petits enfants non baptisés seront brûlés à tout jamais pour la pomme d'Adam. Aucun des premiers pères de l'Église n'avança cette cruelle chimère; et vous savez d'ailleurs qu'Adam, Ève, Abel, et Caïn, n'ont jamais été connus que du petit peuple juif.

1. *Genèse*, IV, 15. (Éd.) — 2. *Id.*, IV, 17. (Éd.)

B.—Qui a donc dit cela nettement le premier?

A.—C'est l'Africain Augustin, homme d'ailleurs respectable, mais qui tord quelques passages de saint Paul pour en inférer, dans ses lettres à Évode et à Jérôme, que Dieu précipite du sein de leurs mères, dans les enfers, les enfants qui périssent dans leurs premiers jours. Lisez surtout le second livre de la revue de ses ouvrages, chap. XLV. « La foi catholique enseigne que tous les hommes naissent si coupables, que les enfants même sont certainement damnés quand ils meurent sans avoir été régénérés en Jésus. »

Il est vrai que la nature, soulevée dans le cœur de ce rhéteur, le force à frémir de cette sentence barbare : cependant il la prononce; il ne se rétracte point, lui qui changea si souvent d'opinion. L'Église fait valoir ce système terrible pour rendre son baptême plus nécessaire. Les communions réformées détestent aujourd'hui ce système. La plupart des théologiens n'osent plus l'admettre; cependant ils continuent à reconnaître que nos enfants appartiennent à l'enfer. Cela est si vrai, que le prêtre, en baptisant ces petites créatures, leur demande si elles renoncent au diable; et le parrain, qui répond pour elles, est assez bon pour dire oui.

C.—Je suis content de tout ce que vous avez dit; je pense que la nature de l'homme n'est pas tout à fait diabolique. Mais pourquoi dit-on que l'homme est toujours porté au mal?

A.—Il est porté à son bien-être, lequel n'est un mal que quand il opprime ses frères. Dieu lui a donné l'amour-propre, qui lui est utile, la bienveillance, qui est utile à son prochain, la colère, qui est dangereuse, la compassion, qui la désarme, la sympathie avec plusieurs de ses compagnons, l'antipathie envers d'autres. Beaucoup de besoins et beaucoup d'industrie, l'instinct, la raison, et les passions, voilà l'homme. Quand vous serez des dieux, essayez de faire un homme sur un meilleur modèle.

QUATRIÈME ENTRETIEN.

DE LA LOI NATURELLE ET DE LA CURIOSITÉ.

B. — Nous sommes bien convaincus que l'homme n'est point un être absolument détestable; mais venons au fait : qu'appelez-vous juste et injuste?

A. — Ce qui paraît tel à l'univers entier.

C.—L'univers est composé de bien des têtes. On dit qu'à Lacédémone on applaudissait aux larcins, pour lesquels on condamnait aux mines dans Athènes.

A. — Abus de mots. Il ne pouvait se commettre de larcin à Sparte, lorsque tout y était en commun. Ce que vous appelez *vol* était la punition de l'avarice.

B. —Il était défendu d'épouser sa sœur à Rome. Il était permis chez les Égyptiens, les Athéniens, et même chez les Juifs, d'épouser sa sœur de père : car, malgré le *Lévitique*, la jeune Thamar dit à son

frère Ammon : « Mon frère, ne me faites point de sottises; mais demandez-moi en mariage à mon père, il ne vous refusera pas[1]. »

A.—Lois de convention que tout cela, usages arbitraires, modes qui passent. L'essentiel demeure toujours. Montrez-moi un pays où il soit honnête de me ravir le fruit de mon travail, de violer sa promesse, de mentir pour nuire, de calomnier, d'assassiner, d'empoisonner, d'être ingrat envers son bienfaiteur, de battre son père et sa mère quand ils vous présentent à manger.:

B.—Voici ce que j'ai lu dans une déclamation qui a été connue en son temps; j'ai transcrit ce morceau qui me paraît singulier.

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux, ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus « si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à per- « sonne[2]. »

C. — Il faut que ce soit quelque voleur de grand chemin bel esprit, qui ait écrit cette impertinence.

A.—Je soupçonne seulement que c'est un gueux fort paresseux; car, au lieu d'aller gâter le terrain d'un voisin sage et industrieux, il n'avait qu'à l'imiter[3]; et chaque père de famille ayant suivi cet exemple, voilà bientôt un très-joli village de formé. L'auteur de ce passage me paraît un animal bien insociable.

B.—Vous croyez donc qu'en outrageant et en volant l'homme qui a entouré d'une haie vive son jardin et son poulailler, il a manqué aux premiers devoirs de la loi naturelle?

A. — Oui, oui, encore une fois[3]; il y a une loi naturelle, et elle ne consiste ni à faire le mal d'autrui, ni à s'en réjouir.

C.—Il y a des gens pourtant qui disent que rien n'est plus naturel que de faire du mal. Beaucoup d'enfants s'amusent à plumer leurs moineaux; et il n'y a guère d'hommes faits qui ne courent avec un secret plaisir sur le rivage de la mer pour jouir du spectacle d'un vaisseau battu par les vents, qui s'entr'ouvre et qui s'engloutit par degrés dans les flots,

1. *II Rois*, chap. XIII, vers. 12, 13. (ÉD.)

2. *Discours sur l'inégalité*, par Rousseau (seconde partie); c'est un des exemples des contradictions de l'esprit humain, qu'on ait regardé l'auteur de ce passage scandaleux, et de tant d'autres, comme un prédicateur de la vertu, et M. de Voltaire comme un corrupteur de la morale. Il n'y a que les grands hommes auxquels on ne pardonne rien. (*Éd. de Kehl.*)

3. Rousseau n'avait répondu à la dernière lettre que lui adressa Voltaire le 21 septembre 1756, que par sa lettre du 17 juin 1760, et son billet insolemment laconique du 31 mai 1765. La lettre de 1760 contenait ces expressions : « Je ne vous aime point.... vous avez perdu Genève pour le prix de l'asile que vous y avez reçu.... » Le philosophe de Ferney ne pouvait oublier en outre les déclamations de Jean-Jacques contre le théâtre et les auteurs dramatiques; on venait enfin (5 février 1768) de mettre le feu à la salle de spectacle, à Genève; voilà ce qui motivait les reproches un peu durs dont Rousseau est l'objet dans ce passage. (*Note de Clogenson.*)

tandis que les passagers lèvent les mains au ciel, et tombent dans l'abîme de l'eau avec leurs femmes qui tiennent leurs enfants dans leurs bras. Lucrèce en donne la raison (lib. II, v. 4) :

« ....Quibus ipse malis careas quia cernere suave est. »
On voit avec plaisir les maux qu'on ne sent pas.

A.—Lucrèce ne sait ce qu'il dit; et il y est fort sujet, malgré ses belles descriptions. On court à un tel spectacle par curiosité. La curiosité est un sentiment naturel à l'homme; mais il n'y a pas un des spectateurs qui ne fît les derniers efforts, s'il le pouvait, pour sauver ceux qui se noient.

Quand les petits garçons et les petites filles déplument leurs moineaux, c'est purement par esprit de curiosité, comme lorsqu'elles mettent en pièces les jupes de leurs poupées. C'est cette passion seule qui conduit tant de monde aux exécutions publiques. « Étrange empressement de voir des misérables! » a dit l'auteur d'une tragédie[1].

Je me souviens qu'étant à Paris lorsqu'on fit souffrir à Damiens une mort des plus recherchées et des plus affreuses qu'on puisse imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames; aucune d'elles assurément ne faisait la réflexion consolante qu'on ne la tenaillerait point aux mamelles, qu'on ne verserait point du plomb fondu et de la poix-résine bouillante dans ses plaies, et que quatre chevaux ne tireraient point ses membres disloqués et sanglants. Un des bourreaux jugea plus sainement que Lucrèce; car lorsqu'un des académiciens de Paris[2] voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la chose de plus près, et qu'il fut repoussé par les archers : « Laissez entrer monsieur, dit-il, c'est un amateur; » c'est-à-dire, c'est un curieux : ce n'est pas par méchanceté qu'il vient ici, ce n'est pas par un retour sur soi-même, pour goûter le plaisir de n'être pas écartelé; c'est uniquement par curiosité, comme on va voir une expérience de physique.

B. — Soit; je conçois que l'homme n'aime et ne fait le mal que pour son avantage; mais tant de gens sont portés à se procurer leur avantage par le malheur d'autrui; la vengeance est une passion si violente, il y en a des exemples si funestes; l'ambition plus fatale encore a inondé la terre de tant de sang, que, lorsque je m'en retrace l'horrible tableau, je suis tenté de me rétracter, et d'avouer que l'homme est très-diabolique. J'ai beau avoir dans mon cœur la notion du juste et de l'injuste; un Attila, que saint Léon courtise; un Phocas, que saint Grégoire flatte avec la plus lâche bassesse; un Alexandre VI, souillé de tant d'incestes, de tant d'homicides, de tant d'empoisonnements, avec lequel le faible Louis XII, qu'on appelle *bon*, fait la plus indigne et la plus étroite alliance; un Cromwell, dont le cardinal Mazarin recherche la protection, et pour qui il chasse de France les héritiers de Charles Ier, cousins germains de Louis XIV, etc., etc., etc.; cent exemples pareils dérangent mes idées, et je ne sais plus où j'en suis.

1. Voltaire lui-même dans *Tancrède*, acte III, scène III. (Éd.)
2. La Condamine. (Éd.)

A. — Eh bien! les orages empêchent-ils que nous ne jouissions aujourd'hui d'un beau soleil? le tremblement qui a détruit la moitié de la ville de Lisbonne[1] empêche-t-il que vous n'ayez fait très-commodément le voyage de Madrid à Rome sur la terre affermie? Si Attila fut un brigand, et le cardinal Mazarin un fripon, n'y a-t-il pas des princes et des ministres honnêtes gens ? et l'idée de la justice ne subsiste-t-elle pas toujours? C'est sur elle que sont fondées toutes les lois; les Grecs les appelaient *Filles du ciel;* cela ne veut dire que filles de la nature.

C. — N'importe, je suis prêt de me rétracter aussi; car je vois qu'on n'a fait des lois que parce que les hommes sont méchants. Si les chevaux étaient toujours dociles, on ne leur aurait jamais mis de frein. Mais sans perdre notre temps à fouiller dans la nature de l'homme, et à comparer les prétendus sauvages aux prétendus civilisés, voyons quel est le mors qui convient le mieux à notre bouche.

A. — Je vous avertis que je ne saurais souffrir qu'on me bride sans me consulter, que je veux me brider moi-même, et donner ma voix pour savoir au moins qui me montera sur le dos.

C. — Nous sommes à peu près de la même écurie.

CINQUIÈME ENTRETIEN.

DES MANIÈRES DE PERDRE ET DE GARDER SA LIBERTÉ, ET DE LA THÉOCRATIE.

B. — Monsieur A, vous me paraissez un Anglais très-profond; comment imaginez-vous que se soient établis tous ces gouvernements dont on a peine à retenir les noms, monarchique, despotique, tyrannique, oligarchique, aristocratique, démocratique, anarchique, théocratique, diabolique, et les autres qui sont mêlés de tous les précédents?

C. — Oui; chacun fait son roman, parce que nous n'avons point d'histoire véritable. Dites-nous, monsieur A, quel est votre roman?

A. — Puisque vous le voulez, je m'en vais donc perdre mon temps à vous parler, et vous le vôtre à m'écouter.

J'imagine d'abord que deux petites peuplades voisines, composées chacune d'environ une centaine de familles, sont séparées par un ruisseau, et cultivent un assez bon terrain : car si elles se sont fixées en cet endroit, c'est que la terre y est fertile.

Comme chaque individu a reçu également de la nature deux bras, deux jambes et une tête, il me paraît impossible que les habitants de ce petit canton n'aient pas d'abord été tous égaux. Et, comme ces deux peuplades sont séparées par un ruisseau, il me paraît encore impossible qu'elles n'aient pas été ennemies; car il y aura eu nécessairement quelque différence dans leur manière de prononcer les mêmes mots. Les habitants du midi du ruisseau se seront sûrement moqués

1. Le 1er novembre 1755. (Éd.)

de ceux qui sont au nord, et cela ne se pardonne point. Il y aura eu une grande émulation entre les deux villages; quelque fille, quelque femme aura été enlevée. Les jeunes gens se seront battus à coups de poings, de gaules et de pierres, à plusieurs reprises. Les choses étant égales jusque-là de part et d'autre, celui qui passe pour le plus fort et le plus habile du village du nord dit à ses compagnons : « Si vous voulez me suivre et faire ce que je vous dirai, je vous rendrai les maîtres du village du midi. » Il parle avec tant d'assurance, qu'il obtient leurs suffrages. Il leur fait prendre de meilleures armes que n'en a la peuplade opposée. « Vous ne vous êtes battus jusqu'à présent qu'en plein jour, leur dit-il; il faut attaquer vos ennemis pendant qu'ils dorment. » Cette idée paraît d'un grand génie à la fourmilière du septentrion; elle attaque la fourmilière méridionale dans la nuit, tue quelques habitants dormeurs, en estropie plusieurs (comme firent noblement Ulysse et Rhésus), enlève les filles et le reste du bétail; après quoi, la bourgade victorieuse se querelle nécessairement pour le partage des dépouilles. Il est naturel qu'ils s'en rapportent au chef qu'ils ont choisi pour cette expédition héroïque. Le voilà donc établi capitaine et juge. L'invention de surprendre, de voler et de tuer ses voisins, a imprimé la terreur dans le midi, et le respect dans le nord.

Ce nouveau chef passe dans le pays pour un grand homme; on s'accoutume à lui obéir, et lui encore plus à commander. Je crois que ce pourrait bien être là l'origine de la monarchie.

C. — Il est vrai que le grand art de surprendre, tuer et voler, est un héroïsme de la plus haute antiquité. Je ne trouve point de stratagème de guerre, dans Frontin, comparable à celui des enfants de Jacob, qui venaient en effet du nord, et qui surprirent, tuèrent et volèrent les Sichemites qui demeuraient au midi. C'est un rare exemple de saine politique et de sublime valeur. Car le fils du roi de Sichem étant éperdument amoureux de Dina, fille du patriarche Jacob, laquelle, ayant six ans tout au plus, était déjà nubile, et les deux amants ayant couché ensemble, les enfants de Jacob proposèrent au roi de Sichem, au prince son fils, et à tous les Sichemites, de se faire circoncire pour ne faire ensemble qu'un seul peuple; et sitôt que les Sichemites, s'étant coupé le prépuce, se furent mis au lit, deux patriarches, Siméon et Lévi, surprirent ensemble tous les Sichemites[1], et les tuèrent, et les dix autres patriarches les volèrent. Cela ne cadre pas pourtant avec votre système; car c'étaient les surpris, les tués et les volés qui avaient un roi, et les assassins et les voleurs n'en avaient pas encore.

A. — Apparemment que les Sichemites avaient fait autrefois quelque belle action pareille, et qu'à la longue leur chef était devenu monarque. Je conçois qu'il y eut des voleurs qui eurent des chefs, et d'autres voleurs qui n'en eurent point. Les Arabes du désert, par exemple, furent presque toujours des voleurs républicains; mais les Persans, les Mèdes, furent des voleurs monarchiques. Sans discuter avec vous les prépuces de Sichem et les voleries des Arabes, j'ai dans

1. *Genèse*, chap. XXXIV, vers. 25 et suiv. (Éd.)

la tête que la guerre offensive a fait les premiers rois, et que la guerre défensive a fait les premières républiques.

Un chef de brigands tel que Déjocès[1] (s'il a existé), ou Cosrou nommé Cyrus, ou Romulus assassin de son frère, ou Clovis autre assassin, Genseric, Attila, se font rois : les peuples qui demeurent dans des cavernes, dans des îles, dans des marais, dans des gorges de montagnes, dans des rochers, conservent leur liberté, comme les Suisses, les Grisons, les Vénitiens, les Génois. On vit autrefois les Tyriens, les Carthaginois et les Rhodiens conserver la leur, tant qu'on ne put aborder chez eux par mer. Les Grecs furent longtemps libres dans un pays hérissé de montagnes; les Romains dans leur sept collines reprirent leur liberté dès qu'ils le purent, l'ôtèrent ensuite à plusieurs peuples en les surprenant, en les tuant, et en les volant, comme nous l'avons déjà dit. Et enfin la terre appartint partout au plus fort et au plus habile.

A mesure que les esprits se sont raffinés, on a traité les gouvernements comme les étoffes dans lesquelles on a varié les fonds, les dessins et les couleurs. Ainsi la monarchie d'Espagne est aussi différente de celle d'Angleterre que le climat. Celle de Pologne ne ressemble en rien à celle d'Angleterre. La république de Venise est le contraire de celle de Hollande.

C. — Tout cela est palpable; mais, parmi tant de formes de gouvernements, est-il bien vrai qu'il y ait jamais eu une théocratie?

A. — Cela est si vrai que la théocratie est encore partout, et que du Japon à Rome on vous montre des lois émanées de Dieu même.

B. — Mais ces lois sont toutes différentes, toutes se combattent. La raison humaine peut très-bien ne pas comprendre que Dieu soit descendu sur la terre pour ordonner le pour et le contre, pour commander aux Égyptiens et aux Juifs de ne jamais manger de cochon après s'être coupé le prépuce, et pour nous laisser à nous des prépuces et du porc frais. Il n'a pu défendre l'anguille et le lièvre en Palestine, en permettant le lièvre en Angleterre, et en ordonnant l'anguille aux papistes les jours maigres. J'avoue que je tremble d'examiner; je crains de trouver des contradictions.

A. — Bon! les médecins n'ordonnent-ils pas des remèdes contraires dans les mêmes maladies? L'un vous ordonne le bain froid, l'autre le bain chaud; celui-ci vous saigne, celui-là vous purge, cet autre vous tue; un nouveau venu empoisonne votre fils, et devient l'oracle de votre petit-fils.

C. — Cela est curieux. J'aurais bien voulu voir, en exceptant Moïse et les autres véritablement inspirés, le premier impudent qui osa faire parler Dieu.

A. — Je pense qu'il était un composé de fanatisme et de fourberie. La fraude seule ne suffirait pas; elle fascine, et le fanatisme subjugue. Il est vraisemblable, comme dit un de mes amis[2], que ce métier commença par les rêves. Un homme d'une imagination allumée voit en

1. Hérodote, liv. I. (Éd.) — 2. Voltaire lui-même. (Éd.)

songe son père et sa mère mourir; ils sont tous deux vieux et malades, ils meurent; le rêve est accompli; le voilà persuadé qu'un dieu lui a parlé en songe. Pour peu qu'il soit audacieux et fripon (deux choses très-communes), il se met à prédire au nom de ce dieu. Il voit que, dans une guerre, ses compatriotes sont six contre un : il leur prédit la victoire, à condition qu'il aura la dîme du butin.

Le métier est bon; mon charlatan forme des élèves qui ont tous le même intérêt que lui. Leur autorité augmente par leur nombre. Dieu leur révèle que les meilleurs morceaux des moutons et des bœufs, les volailles les plus grasses, la mère-goutte du vin, leur appartiennent.

« The priests eat roast-beef, and the people stare. »

Le roi du pays fait d'abord un marché avec eux pour être mieux obéi par le peuple; mais bientôt le monarque est la dupe du marché : les charlatans se servent du pouvoir que le monarque leur a laissé prendre sur la canaille pour l'asservir lui-même. Le monarque regimbe, le prêtre le dépossède au nom de Dieu. Samuel détrône Saül, Grégoire VII détrône l'empereur Henri IV, et le prive de la sépulture.

Ce système diabolico-théocratique dure jusqu'à ce qu'il se trouve des princes assez bien élevés, et qui aient assez d'esprit et de courage pour rogner les ongles aux Samuel et aux Grégoire. Telle est, ce me semble, l'histoire du genre humain.

B.—Il n'est pas besoin d'avoir lu pour juger que les choses ont dû se passer ainsi. Il n'y a qu'à voir la populace imbécile d'une ville de province dans laquelle il y a deux couvents de moines, quelques magistrats éclairés, et un commandant qui a du bon sens. Le peuple est toujours prêt à s'attrouper autour des cordeliers et des capucins. Le commandant veut les contenir. Le magistrat, fâché contre le commandant, rend un arrêt qui ménage un peu l'insolence des moines et la crédulité du peuple. L'évêque est encore plus fâché que le magistrat se soit mêlé d'une affaire divine; et les moines restent puissants jusqu'à ce qu'une révolution les abolisse.

« Humani generis mores tibi nosse volenti
Sufficit una domus. »

JUVENAL, *Sat.* XIII, V. 159.

SIXIÈME ENTRETIEN.

DES TROIS GOUVERNEMENTS, ET DE MILLE ERREURS ANCIENNES.

B. — Allons au fait. Je vous avouerai que je m'accommoderais assez d'un gouvernement démocratique. Je trouve que ce philosophe[1] avait tort, qui disait à un partisan d'un gouvernement populaire : « Commence par l'essayer dans ta maison, tu t'en repentiras bien vite. » Avec sa permission, une maison et une ville sont deux choses fort différentes. Ma maison est à moi; mes enfants sont à moi; mais de quel

1. Lycurgue. (ÉD.)

droit mes concitoyens m'appartiendraient-ils? Tous ceux qui ont des possessions dans le même territoire ont droit également au maintien de l'ordre dans ce territoire. J'aime à voir des hommes libres faire eux-mêmes les lois sous lesquelles ils vivent, comme ils ont fait leurs habitations. C'est un plaisir pour moi que mon maçon, mon charpentier, mon forgeron, qui m'ont aidé à bâtir mon logement, mon voisin l'agriculteur, et mon ami le manufacturier, s'élèvent tous au-dessus de leur métier, et connaissent mieux l'intérêt public que le plus insolent chiaoux de Turquie. Aucun laboureur, aucun artisan dans une démocratie, n'a la vexation et le mépris à redouter; aucun n'est dans le cas de ce chapelier qui présentait sa requête à un duc et pair pour être payé de ses fournitures : « Est-ce que vous n'avez rien reçu, mon ami, sur votre partie? — Je vous demande pardon, monseigneur; j'ai reçu un soufflet de monseigneur votre intendant. »

Il est bien doux de n'être point exposé à être traîné dans un cachot pour n'avoir pu payer à un homme qu'on ne connaît pas un impôt dont on ignore la valeur et la cause, et jusqu'à l'existence.

Être libre, n'avoir que des égaux, est la vraie vie, la vie naturelle de l'homme; toute autre est un indigne artifice, une mauvaise comédie, où l'un joue le personnage de maître, l'autre d'esclave, celui-là de parasite, et cet autre d'entremetteur. Vous m'avouerez que les hommes ne peuvent être descendus de l'état naturel que par lâcheté et par bêtise.

Cela est clair : personne ne peut avoir perdu sa liberté que pour n'avoir pas su la défendre. Il y a eu deux manières de la perdre; c'est quand les sots ont été trompés par des fripons, ou quand les faibles ont été subjugués par les forts. On parle de je ne sais quels vaincus à qui je ne sais quels vainqueurs firent crever un œil; il y a des peuples à qui on a crevé les deux yeux comme aux vieilles rosses à qui l'on fait tourner la meule. Je veux garder mes yeux; je m'imagine qu'on en crève un dans l'État aristocratique et deux dans l'État monarchique.

A. — Vous parlez comme un citoyen de la Nord-Hollande, et je vous le pardonne.

C. — Pour moi je n'aime que l'aristocratie; le peuple n'est pas digne de gouverner. Je ne saurais souffrir que mon perruquier soit législateur; j'aimerais mieux ne porter jamais de perruque. Il n'y a que ceux qui ont reçu une très-bonne éducation qui soient faits pour conduire ceux qui n'en ont reçu aucune. Le gouvernement de Venise est le meilleur; cette aristocratie est le plus ancien état de l'Europe. Je mets après lui le gouvernement de l'Allemagne. Faites-moi noble vénitien ou comte de l'Empire, je vous déclare que je ne peux vivre joyeusement que dans l'une ou dans l'autre de ces deux conditions.

A. — Vous êtes un seigneur riche, monsieur C, et j'approuve fort votre façon de penser. Je vois que vous seriez pour le gouvernement des Turcs si vous étiez empereur de Constantinople. Pour moi, quoique je ne sois que membre du parlement de la Grande-Bretagne, je regarde ma constitution comme la meilleure de toutes; et je citerai pour mon

garant un témoignage qui n'est pas récusable : c'est celui d'un Français qui, dans un poëme[1] consacré aux vérités et non aux vaines fictions, parle ainsi de notre gouvernement :

Aux murs de Westminster on voit paraître ensemble
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple, et les grands, et le roi,
Divisés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres sacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible.

C. — Dangereux à lui-même! Vous avez donc de très-grands abus chez vous?

A. — Sans doute, comme il en fut chez les Romains, chez les Athéniens, et comme il y en aura toujours chez les hommes. Le comble de la perfection humaine est d'être puissant et heureux avec des abus énormes; et c'est à quoi nous sommes parvenus. Il est dangereux de trop manger; mais je veux que ma table soit bien garnie.

B. — Voulez-vous que nous ayons le plaisir d'examiner à fond tous les gouvernements de la terre, depuis l'empereur chinois Hiao, et depuis la horde hébraïque, jusqu'aux dernières dissensions de Raguse et de Genève?

A. — Dieu m'en préserve! je n'ai que faire de fouiller dans les archives des étrangers pour régler mes comptes. Assez de gens, qui n'ont pu gouverner une servante et un valet, se sont mêlés de régir l'univers avec leur plume. Ne voudriez-vous pas que nous perdissions notre temps à lire ensemble le livre de Bossuet, évêque de Meaux, intitulé *la Politique de l'Écriture sainte?* Plaisante politique que celle d'un malheureux peuple qui fut sanguinaire sans être guerrier, usurier sans être commerçant, brigand sans pouvoir conserver ses rapines, presque toujours esclave et presque toujours révolté, vendu au marché par Titus et par Adrien, comme on vend l'animal que ces Juifs appelaient immonde, et qui était plus utile qu'eux. J'abandonne au déclamateur Bossuet la politique des roitelets de Juda et de Samarie, qui ne connurent que l'assassinat, à commencer par leur David, lequel, ayant fait le métier de brigand pour être roi, assassina Urie dès qu'il fut le maître; et ce sage Salomon qui commença par assassiner Adonias son propre frère au pied de l'autel. Je suis las de cet absurde pédantisme qui consacre l'histoire d'un tel peuple à l'instruction de la jeunesse.

Je ne suis pas moins las de tous les livres dans lesquels on répète les fables d'Hérodote et de ses semblables sur les anciennes monarchies de l'Asie et sur les républiques qui ont disparu.

Qu'ils nous redisent qu'une Didon, sœur prétendue de Pygmalion (qui ne sont point des noms phéniciens), s'enfuit de Phénicie pour acheter en Afrique autant de terrain qu'en pourrait contenir un cuir de bœuf, et que, le coupant en lanières, elle entoura de ces lanières un territoire immense où elle fonda Carthage; que ces historiens ro-

1. *Henriade*, chant I, vers 313-18. (Éd.)

manciers parlent après tant d'autres, et que tant d'autres nous parlent après eux des oracles d'Apollon accomplis et de l'anneau de Gygès, et des oreilles de Smerdis, et du cheval de Darius qui fit son maître roi de Perse; qu'on s'étende sur les lois de Charondas, qu'on nous répète que la petite ville de Sybaris mit trois cent mille hommes en campagne contre la petite ville de Crotone qui ne put armer que cent mille hommes : il faut mettre toutes ces histoires avec la louve de Romulus et de Rémus, le cheval de Troie et la baleine[1] de Jonas.

Laissons donc là toute la prétendue histoire ancienne, et, à l'égard de la moderne, que chacun cherche à s'instruire par les fautes de son pays et par celles de ses voisins. la leçon sera longue; mais aussi voyons toutes les belles institutions par lesquelles les nations modernes se signalent : cette leçon sera longue encore.

B.—Et que nous apprendra-t-elle?

A.—Que plus les lois de convention se rapprochent de la loi naturelle, et plus la vie est supportable.

C. — Voyons donc.

SEPTIÈME ENTRETIEN.

QUE L'EUROPE MODERNE VAUT MIEUX QUE L'EUROPE ANCIENNE.

C. — Seriez-vous assez hardi pour me soutenir que vous autres Anglais vous valez mieux que les Athéniens et les Romains; que vos combats de coqs ou de gladiateurs, dans une enceinte de planches pourries, l'emportent sur le Colisée? les savetiers et les bouffons qui jouent leurs rôles dans vos tragédies sont-ils supérieurs aux héros de Sophocle? vos orateurs font-ils oublier Cicéron et Démosthène? et enfin Londres est-elle mieux policée que l'ancienne Rome?

A. — Non; mais Londres vaut dix mille fois mieux qu'elle ne valait alors, et il en est de même du reste de l'Europe.

B. — Ah! exceptez-en, je vous prie, la Grèce, qui obéit au Grand-Turc, et la malheureuse partie de l'Italie qui obéit au pape.

A. —Je les excepte aussi, mais songez que Paris, qui n'est que d'un dixième moins grand que Londres, n'était alors qu'une petite cité barbare. Amsterdam n'était qu'un marais, Madrid un désert, et de la rive droite du Rhin jusqu'au golfe de Bothnie tout était sauvage; les habitants de ces climats vivaient, comme les Tartares ont toujours vécu, dans l'ignorance, dans la disette, dans la barbarie.

Comptez-vous pour peu de chose qu'il y ait aujourd'hui des philosophes sur le trône, à Berlin[2], en Suède[3], en Pologne[4], en Russie[5], et que les découvertes de notre grand Newton soient devenues le catéchisme de la noblesse de Moscou et de Pétersbourg?

1. Voltaire cite souvent cette baleine; mais l'Écriture ne dit pas le nom du grand poisson qui avala le petit prophète. Jonas, chap. II, v. 1; et Matthieu, chap. XII, v. 40. (*Note de Clogenson.*)

2. Frédéric II. (Éd.) — 3. Adolphe Frédéric, beau-frère du roi de Prusse et père de Gustave III. (Éd.) — 4. Stanislas-Auguste Poniatowski. (Éd.)

5. Catherine II. (Éd.)

C. — Vous m'avouerez qu'il n'en est pas de même sur les bords du Danube[1] et du Mançanarès; la lumière est venue du Nord[2], car vous êtes des gens du Nord par rapport à moi qui suis né sous le quarante-cinquième degré : mais toutes ces nouveautés font-elles qu'on soit plus heureux dans ces pays qu'on ne l'était quand César descendit dans votre île, où il vous trouva à moitié nus?

A. — Je le crois fermement; de bonnes maisons, de bons vêtements, de la bonne chère, avec de bonnes lois et de la liberté, valent mieux que la disette, l'anarchie et l'esclavage. Ceux qui sont mécontents de Londres n'ont qu'à s'en aller aux Orcades; ils y vivront comme nous vivions à Londres du temps de César : ils mangeront du pain d'avoine, et s'égorgeront à coups de couteau pour un poisson séché au soleil, et pour une cabane de paille. La vie sauvage a ses charmes, ceux qui la prêchent n'ont qu'à donner l'exemple.

B. — Mais au moins ils vivraient sous la loi naturelle. La pure nature n'a jamais connu ni débats de parlements, ni prérogatives de la couronne, ni compagnie des Indes, ni impôt de trois schellings par livre sur son champ et sur son pré, et d'un schelling par fenêtre. Vous pourriez bien avoir corrompu la nature; elle n'est point altérée dans les îles Orcades et chez les Topinambous.

A. — Et si je vous disais que ce sont les sauvages qui corrompent la nature, et que c'est nous qui la suivons?

C. — Vous m'étonnez; quoi! c'est suivre la nature que de sacrer un archevêque de Cantorbéry? d'appeler un Allemand transplanté chez vous, *Votre Majesté?* de ne pouvoir épouser qu'une seule femme, et de payer plus du quart de votre revenu tous les ans? sans compter bien d'autres transgressions contre la nature dont je ne parle pas.

A. — Je vais pourtant vous le prouver, ou je me trompe fort. N'est-il pas vrai que l'instinct et le jugement, ces deux fils aînés de la nature, nous enseignent à chercher en tout notre bien-être, et à procurer celui des autres, quand leur bien-être fait le nôtre évidemment? N'est-il pas vrai que si deux vieux cardinaux se rencontraient à jeun et mourants de faim sous un prunier, ils s'aideraient tous deux machinalement à monter sur l'arbre pour cueillir des prunes, et que deux petits coquins de la forêt Noire ou des Chicachas en feraient autant?

B. — Eh bien! qu'en voulez-vous conclure?

A. — Ce que ces deux cardinaux et les deux margajats en concluront, que dans tous les cas pareills il faut s'entr'aider. Ceux qui fourniront le plus de secours à la société seront donc ceux qui suivront la nature de plus près. Ceux qui inventeront les arts (ce qui est un grand don de Dieu), ceux qui proposeront des lois (ce qui est infiniment plus aisé), seront donc ceux qui auront le mieux obéi à la loi naturelle; donc, plus les arts seront cultivés et les propriétés assurées, plus la

1. Les rives du Danube ont bien changé depuis l'impression de cet ouvrage. (*Éd. de Kehl.*)

2. C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.
Épître à Catherine II, 1771. (Éd.)

loi naturelle aura été en effet observée. Donc, lorsque nous convenons de payer trois schellings en commun par livre sterling, pour jouir plus sûrement de dix-sept autres schellings; quand nous convenons de choisir un Allemand pour être, sous le nom de roi, le conservateur de notre liberté, l'arbitre entre les lords et les communes, le chef de la république; quand nous n'épousons qu'une seule femme par économie, et pour avoir la paix dans la maison; quand nous tolérons (parce que nous sommes riches) qu'un archevêque de Cantorbéry ait douze mille pièces de revenu pour soulager les pauvres, pour prêcher la vertu, s'il sait prêcher, pour entretenir la paix dans le clergé, etc., etc., nous faisons plus que de perfectionner la loi naturelle, nous allons au delà du but : mais le sauvage isolé et brut (s'il y a de tels animaux sur la terre, ce dont je doute fort), que fait-il du matin au soir, que de pervertir la loi naturelle, en étant inutile à lui-même et à tous les hommes?

Une abeille qui ne ferait ni miel ni cire, une hirondelle qui ne ferait pas son nid, une poule qui ne pondrait jamais, corrompraient leur loi naturelle, qui est leur instinct : les hommes insociables corrompent l'instinct de la nature humaine.

C. — Ainsi l'homme déguisé sous la laine des moutons, ou sous l'excrément des vers à soie, inventant la poudre à canon pour se détruire, et allant chercher la vérole à deux mille lieues de chez lui, c'est là l'homme naturel, et le Brasilien tout nu est l'homme artificiel?

A. — Non; mais le Brasilien est un animal qui n'a pas encore atteint le complément de son espèce. C'est un oiseau qui n'a ses plumes que fort tard, une chenille enfermée dans sa fève, qui ne sera en papillon que dans quelques siècles. Il aura peut-être un jour des Newton et des Locke, et alors il aura rempli toute l'étendue de la carrière humaine, supposé que les organes du Brasilien soient assez forts et assez souples pour arriver à ce terme; car tout dépend des organes. Mais que m'importent après tout le caractère d'un Brasilien et les sentiments d'un Topinambou? Je ne suis ni l'un ni l'autre, je veux être heureux chez moi à ma façon. Il faut examiner l'état où l'on est, et non l'état où l'on ne peut être.

HUITIÈME ENTRETIEN.

DES SERFS DE CORPS.

B. — Il me paraît que l'Europe est aujourd'hui comme une grande foire. On y trouve tout ce qu'on croit nécessaire à la vie; il y a des corps de garde pour veiller à la sûreté des magasins; des fripons qui gagnent aux trois dés l'argent que perdent les dupes: des fainéants qui demandent l'aumône, et des marionnettes dans le préau[1].

A. — Tout cela est de convention, comme vous voyez; et ces conventions de la foire sont fondées sur les besoins de l'homme, sur sa nature, sur le développement de son intelligence, sur la cause première qui pousse le ressort des causes secondes. Je suis persuadé qu'il

1. Nom du lieu où se tenait la foire Saint-Germain. (Éd.)

en est ainsi dans une république de fourmis : nous les voyons toujours agir sans bien démêler ce qu'elles font; elles ont l'air de courir au hasard, elles jugent peut-être ainsi de nous; elles tiennent leur foire comme nous la nôtre. Pour moi, je ne suis pas absolument mécontent de ma boutique.

C. — Parmi les conventions qui me déplaisent de cette grande foire du monde; il y en a deux surtout qui me mettent en colère; c'est qu'on y vende des esclaves, et qu'il y ait des charlatans dont on paye l'orviétan beaucoup trop cher. Montesquieu m'a fort réjoui dans son chapitre des nègres[1]. Il est bien comique; il triomphe en s'égayant sur notre injustice.

A. — Nous n'avons pas, à la vérité, le droit naturel d'aller garrotter un citoyen d'Angola pour le mener travailler à coups de nerf de bœuf à nos sucreries de la Barbade, comme nous avons le droit naturel de mener à la chasse le chien que nous avons nourri : mais nous avons le droit de convention. Pourquoi ce nègre se vend-il? ou pourquoi se laisse-t-il vendre? je l'ai acheté, il m'appartient; quel tort lui fais-je? Il travaille comme un cheval, je le nourris mal, je l'habille de même, il est battu quand il désobéit; y a-t-il là de quoi tant s'étonner? traitons-nous mieux nos soldats? n'ont-ils pas perdu absolument leur liberté comme ce nègre? la seule différence entre le nègre et le guerrier, c'est que le guerrier coûte bien moins. Un beau nègre revient à présent à cinq cents écus au moins, et un beau soldat en coûte à peine cinquante. Ni l'un ni l'autre ne peut quitter le lieu où il est confiné; l'un et l'autre sont battus pour la moindre faute. Le salaire est à peu près le même; et le nègre a sur le soldat l'avantage de ne point risquer sa vie, et de la passer avec sa négresse et ses négrillons.

B. — Quoi! vous croyez donc qu'un homme peut vendre sa liberté, qui n'a point de prix?

A. — Tout a son tarif : tant pis pour lui, s'il me vend à bon marché quelque chose de si précieux. Dites qu'il est un imbécile; mais ne dites pas que je suis un coquin[2].

1. Liv. XV, chap. v. (Éd.)

2. Nous ne pouvons être ici d'accord avec M. de Voltaire. 1° Les principes du droit naturel prononcent la nullité de toute convention dont il résulte une lésion qui prouve qu'elle est l'ouvrage de la démence de l'un des contractants, ou de la violence et de la fraude de l'autre. 2° Un engagement est nul, par la même raison, toutes les fois que les conditions de cet engagement n'ont point une étendue déterminée. 3° Quand il serait vrai qu'on pût se vendre soi-même, on ne pourrait point vendre sa postérité. Un homme ne pourrait avoir le droit d'en vendre un autre, à moins qu'il ne se fût vendu volontairement, et que cette permission fût une des clauses de la vente; l'esclavage ne serait donc alors légitime que dans des cas très-rares. D'ailleurs un homme qui abuse de l'imbécillité d'un autre est précisément ce que M. A ne veut pas être. Il n'y a nulle parité entre l'état d'un esclave et celui d'un soldat. Les conditions de l'engagement d'un soldat sont déterminées ; son châtiment, s'il y manque, est réglé par une loi, et est infligé par le jugement d'un officier, qui est dans ce cas une espèce de magistrat, un homme chargé d'exercer une partie de la puissance publique. Cet officier n'est pas juge et partie comme le maître à l'égard de son esclave. Les soldats peuvent être réellement en certains pays dans une situation pareille à la servitude des nègres ; et alors cet esclavage est une violation du droit naturel : mais l'état de soldat n'est pas en lui-même un état d'esclavage. (*Éd. de Kehl.*)

C. — Il me semble que Grotius[1], liv. II, chap. v, approuve fort l'esclavage; il trouve même la condition d'un esclave beaucoup plus avantageuse que celle d'un homme de journée, qui n'est pas toujours sûr d'avoir du pain.

B. — Mais Montesquieu regarde la servitude comme une espèce de péché contre nature[2]. Voilà un Hollandais citoyen libre qui veut des esclaves, et un Français qui n'en veut point; il ne croit pas même au droit de la guerre.

A. — Et quel autre droit peut-il donc y avoir dans la guerre que celui du plus fort? Je suppose que je me trouve en Amérique engagé dans une action contre des Espagnols. Un Espagnol m'a blessé, je suis prêt à le tuer; il me dit : « Brave Anglais, ne me tue pas, et je te servirai. » J'accepte la proposition, je lui fais ce plaisir, je le nourris d'ail et d'oignons; il me lit les soirs *Don Quichotte* à mon coucher : quel mal y a-t-il à cela, s'il vous plaît? Si je me rends à un Espagnol aux mêmes conditions, quel reproche ai-je à lui faire? Il n'y a dans un marché que ce qu'on y met, comme dit l'empereur Justinien[3].

Montesquieu n'avoue-t-il pas lui-même qu'il y a des peuples d'Europe chez lesquels il est fort commun de se vendre, comme par exemple les Russes?

B. — Il est vrai qu'il le dit[4], et qu'il cite le capitaine Jean Perry dans l'*État présent de la Russie*[5]; mais il cite à son ordinaire. Jean Perry dit précisément le contraire[6]. Voici ses propres mots : « Le czar a ordonné que personne ne se dirait à l'avenir son esclave, son golup, mais seulement raab, qui signifie sujet. Il est vrai que ce peuple n'en tire aucun avantage réel, car il est encore aujourd'hui esclave. »

En effet, tous les cultivateurs, tous les habitants des terres appartenantes aux boyards ou aux prêtres sont esclaves. Si l'impératrice de Russie commence à créer des hommes libres, elle rendra par là son nom immortel.

Au reste, à la honte de l'humanité, les agriculteurs, les artisans, les bourgeois qui ne sont pas citoyens des grandes villes, sont encore esclaves, serfs de glèbe, en Pologne, en Bohême, en Hongrie, en plusieurs provinces de l'Allemagne, dans la moitié de la Franche-Comté, dans le quart de la Bourgogne; et ce qu'il y a de contradictoire, c'est qu'ils sont esclaves des prêtres. Il y a tel évêque qui n'a guère

1. *De jure belli et pacis.* (Éd.) — 2. *Esprit des lois*, liv. XV, chap. VII. (Éd.)

3. Cela suppose qu'on a droit de tuer un homme qui se rend; sans quoi, celui qui fait esclave un ennemi, au lieu de le tuer, est un peu plus coupable qu'un voleur de grand chemin qui ne tue point ceux qui donnent leur bourse de bonne grâce. Il vaut mieux faire un homme esclave que de le tuer, comme il vaut mieux voler qu'assassiner; mais de ce qu'on a fait un moindre crime, il ne s'ensuit point qu'on ait sur le fruit de ce crime un véritable droit. Au reste, ces décisions de M. A ne sont pas la véritable opinion de M. de Voltaire. C'est un Anglais qu'il fait parler. Il a voulu peindre un caractère un peu dur, qui se soucie fort peu des hommes assez lâches et assez imbéciles pour rester dans l'esclavage, et qui trouve fort bon qu'on le fasse esclave, s'il est assez faible pour préférer la vie à la liberté. (*Éd. de Kehl.*)

4. Liv. XV, chap. VI.

5. *État présent de la grande Russie*, traduit de l'anglais de Perry. Paris, 1717, in-12. (Éd.) — 6. Page 228.

que des serfs de glèbe de mainmorte dans son territoire : telle est l'humanité, telle est la charité chrétienne. Quant aux esclaves faits pendant la guerre, on ne voit chez les religieux chevaliers de Malte que des esclaves de Turquie ou des côtes d'Afrique enchaînés aux rames de leurs galères chrétiennes.

A. — Par ma foi, si des évêques et des religieux ont des esclaves, je veux en avoir aussi.

B. — Il serait mieux que personne n'en eût.

C. — La chose arrivera infailliblement quand la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre sera signée par le Grand-Turc et par toutes les puissances, et qu'on aura bâti la ville d'arbitrage auprès du trou qu'on voulait percer jusqu'au centre de la terre, pour savoir bien précisément comment il faut se conduire sur sa surface.

NEUVIÈME ENTRETIEN.

DES ESPRITS SERFS.

B. — Si vous admettez l'esclavage du corps, vous ne permettez pas du moins l'esclavage des esprits?

A. — Entendons-nous, s'il vous plaît. Je n'admets point l'esclavage du corps parmi les principes de la société. Je dis seulement qu'il vaut mieux pour un vaincu être esclave que d'être tué, en cas qu'il aime plus la vie que la liberté.

Je dis que le nègre qui se vend est un fou, et que le père nègre qui vend son négrillon est un barbare, mais que je suis un homme fort sensé d'acheter ce nègre et de le faire travailler à ma sucrerie. Mon intérêt est qu'il se porte bien, afin qu'il travaille. Je serai humain envers lui, et je n'exige pas de lui plus de reconnaissance que de mon cheval à qui je suis obligé de donner de l'avoine, si je veux qu'il me serve[1]. Je suis avec mon cheval à peu près comme Dieu avec l'homme. Si Dieu a fait l'homme pour vivre quelques minutes dans l'écurie de la terre, il fallait bien qu'il lui procurât de la nourriture; car il serait absurde qu'il lui eût fait présent de la faim et d'un estomac, et qu'il eût oublié de le nourrir.

1. C'est ici une autre question. Puis-je, l'esclavage étant établi dans une société, acheter un esclave, qui sans cela deviendrait l'esclave d'un autre, que je traiterai avec humanité, à qui je rendrai la liberté lorsqu'il m'aura valu ce qu'il m'aura coûté, si alors il est encore en état de vivre de son travail, et à qui je ferai une pension s'il a vieilli à mon service? Je vois un esclave sur un marché, je lui dis : « Mon ami, mes compatriotes sont des coquins qui violent le droit naturel sans pudeur et sans remords. On va te vendre 1500 livres; je les ai; mais je ne puis faire ce sacrifice pour empêcher ces gens-là de commettre un crime de plus. Si tu veux, je t'achèterai, tu travailleras pour moi, et je te nourrirai; si tu travailles mal, tu es un vaurien, je te chasserai, et tu retomberas entre les mains dont tu sors; si je suis un brutal ou un tyran, si je te donne des coups de nerf de bœuf, si je te prends ta femme ou ta fille, tu ne me dois plus rien, tu deviens libre ; fie-toi à ma parole, je ne fais point le mal de sang-froid. Veux-tu me suivre? Mais cachons ce traité : on ne souffre ici, entre ton espèce et la mienne, que les conventions qui sont des crimes ; celles qui seraient justes sont défendues. » Ce discours serait celui d'un homme raisonnable, mais celui qu'il aurait acheté ne serait pas son esclave. (*Éd. de Kehl.*)

C. — Et si votre esclave vous est inutile?

A. — Je lui donnerai sa liberté, sans contredit, dût-il s'aller faire moine.

B. — Mais l'esclavage de l'esprit, comment le trouvez-vous?

A. — Qu'appelez-vous esclavage de l'esprit?

B. — J'entènds cet usage où l'on est de plier l'esprit de nos enfants, comme les femmes caraïbes pétrissent la tête des leurs, d'apprendre d'abord à leur bouche à balbutier des sottises dont nous nous moquons nous-mêmes; de leur faire croire ces sottises dès qu'ils peuvent commencer à croire; de prendre ainsi tous les soins possibles pour rendre une nation idiote, pusillanime et barbare; d'instituer enfin des lois qui empêchent les hommes d'écrire, de parler, et même de penser, comme Arnolphe veut, dans la comédie, qu'il n'y ait dans sa maison d'écritoire que pour lui[1], et faire d'Agnès une imbécile, afin de jouir d'elle.

A. — S'il y avait de pareilles lois en Angleterre, ou je ferais une belle conspiration pour les abolir, ou je fuirais pour jamais de mon île après y avoir mis le feu.

C. — Cependant il est bon que tout le monde ne dise pas ce qu'il pense. On ne doit insulter ni par écrit, ni dans ses discours, les puissances et les lois à l'abri desquelles on jouit de sa fortune, de sa liberté, et de toutes les douceurs de la vie.

A. — Non, sans doute; et il faut punir le séditieux téméraire : mais, parce que les hommes peuvent abuser de l'écriture, faut-il leur en interdire l'usage? J'aimerais autant qu'on vous rendît muet pour vous empêcher de faire de mauvais arguments. On vole dans les rues, faut-il pour cela défendre d'y marcher? on dit des sottises et des injures, faut-il défendre de parler? Chacun peut écrire chez nous ce qu'il pense à ses risques et à ses périls; c'est la seule manière de parler à sa nation. Si elle trouve que vous avez parlé ridiculement, elle vous siffle; si séditieusement, elle vous punit; si sagement et si noblement, elle vous aime et vous récompense. La liberté de parler aux hommes avec la plume est établie en Angleterre comme en Pologne; elle l'est dans les Provinces-Unies; elle l'est enfin dans la Suède, qui nous imite; elle doit l'être dans la Suisse, sans quoi la Suisse n'est pas digne d'être libre. Point de liberté chez les hommes, sans celle d'expliquer sa pensée.

C. — Et si vous étiez né dans Rome moderne?

A. — J'aurais dressé un autel à Cicéron et à Tacite, gens de Rome l'ancienne; je serais monté sur cet autel, et, le chapeau de Brutus sur la tête, et son poignard à la main, j'aurais rappelé le peuple aux droits naturels qu'il a perdus; j'aurais rétabli le tribunat, comme fit Nicolas Rienzi.

C. — Et vous auriez fini comme lui.

A. — Peut-être; mais je ne puis vous exprimer l'horreur que m'inspira l'esclavage des Romains dans mon dernier voyage; je frémissais en voyant des récollets au Capitole. Quatre de mes compatriotes ont

1. *École des femmes*, acte III, scène II, septième maxime. (Éd.)

frété un vaisseau pour aller dessiner les inutiles ruines de Palmyre et de Balbec; j'ai été tenté cent fois d'en armer une douzaine à mes frais pour aller changer en ruines les repaires des inquisiteurs dans les pays où l'homme est asservi par ces monstres. Mon héros est l'amiral Blake. Envoyé par Cromwell pour signer un traité avec Jean de Bragance, roi de Portugal, ce prince s'excusa de conclure, parce que le grand inquisiteur ne voulait pas souffrir qu'on traitât avec des hérétiques. « Laissez-moi faire, lui dit Blake, il viendra signer le traité sur mon bord. » Le palais de ce moine était sur le Tage, vis-à-vis notre flotte. L'amiral lui lâche une bordée à boulets rouges; l'inquisiteur vient lui demander pardon, et signe le traité à genoux. L'amiral ne fit en cela que la moitié de ce qu'il devait faire; il aurait dû défendre à tous les inquisiteurs de tyranniser les âmes et de brûler les corps, comme les Persans, et ensuite les Grecs et les Romains, défendirent aux Africains de sacrifier des victimes humaines.

B. — Vous parlez toujours en véritable Anglais.

A. — En homme, et comme tous les hommes parleraient s'ils osaient. Voulez-vous que je vous dise quel est le plus grand défaut du genre humain?

C. — Vous me ferez plaisir; j'aime à connaître mon espèce.

A. — Ce défaut est d'être sot et poltron.

C. — Cependant toutes les nations montrent du courage à la guerre.

A. — Oui, comme les chevaux, qui tremblent au premier son du tambour, et qui avancent fièrement quand ils sont disciplinés par cent coups de tambour et cent coups de fouet.

DIXIÈME ENTRETIEN.

SUR LA RELIGION.

C. — Puisque vous croyez que le partage du brave homme est d'expliquer librement ses pensées, vous voulez donc qu'on puisse tout imprimer sur le gouvernement et sur la religion?

A. — Qui garde le silence sur ces deux objets, qui n'ose regarder fixement ces deux pôles de la vie humaine, n'est qu'un lâche. Si nous n'avions pas su écrire, nous aurions été opprimés par Jacques II et par son chancelier Jeffreys; et milord de Kenterbury nous ferait donner le fouet à la porte de sa cathédrale. Notre plume fut la première arme contre la tyrannie, et notre épée la seconde.

C. — Quoi! écrire contre la religion de son pays!

B. — Eh! vous n'y pensez pas, monsieur C; si les premiers chrétiens n'avaient pas eu la liberté d'écrire contre la religion de l'empire romain, ils n'auraient jamais établi la leur; ils firent l'évangile de Marie, celui de Jacques, celui de l'enfance, celui des Hébreux, de Barnabé, de Luc, de Jean, de Matthieu, de Marc; ils en écrivirent cinquante-quatre. Ils firent les lettres de Jésus à un roitelet d'Édesse, celles de Pilate à Tibère, de Paul à Sénèque, et les prophéties des sibylles en acrostiches, et le symbole des douze apôtres, et le testament

des douze patriarches, et le livre d'Énoch, et cinq ou six apocalypses, et de fausses constitutions apostoliques, etc., etc. Que n'écrivirent-ils point? Pourquoi voulez-vous nous ôter la liberté qu'ils ont eue?

C. — Dieu me préserve de proscrire cette liberté précieuse! mais j'y veux du ménagement, comme dans la conversation des honnêtes gens; chacun y dit son avis, mais personne n'insulte la compagnie.

A. — Je ne demande pas aussi qu'on insulte la société, mais qu'on l'éclaire. Si la religion du pays est divine (car c'est de quoi chaque nation se pique), cent mille volumes lancés contre elle ne lui feront pas plus de mal que cent mille pelotes de neige n'ébranleront des murailles d'airain. Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle[1], comme vous savez: comment des caractères noirs tracés sur du papier blanc pourraient-ils la détruire?

Mais si des fanatiques, ou des fripons, ou des gens qui possèdent ces deux qualités à la fois, viennent à corrompre une religion pure et simple; si par hasard des mages et des bonzes ajoutent des cérémonies ridicules à des lois sacrées, des mystères impertinents à la morale divine des Zoroastre et des Confutzée, le genre humain ne doit-il pas des grâces à ceux qui nettoieraient le temple de Dieu des ordures que ces malheureux y auront amassées?

B. — Vous me paraissez bien savant: quels sont donc ces préceptes de Zoroastre et de Confutzée?

A. — Confutzée ne dit point: « Ne fais pas aux hommes ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. »

Il dit: « Fais ce que tu veux qu'on te fasse, oublie les injures, et ne te souviens que des bienfaits. » Il fait un devoir de l'amitié et de l'humanité.

Je ne citerai qu'une seule loi de Zoroastre, qui comprend ce que la morale a de plus épuré, et qui est justement le contraire du fameux probabilisme des jésuites: « Quand tu seras en doute si une action est bonne ou mauvaise, abstiens-toi de la faire. »

Nul moraliste, nul philosophe, nul législateur n'a jamais rien dit ni pu dire qui l'emporte sur cette maxime. Si, après cela, des docteurs persans ou chinois ont ajouté à l'adoration d'un Dieu et à la doctrine de la vertu des chimères fantastiques, des apparitions, des visions, des prédictions, des prodiges, des possessions, des scapulaires; s'ils ont voulu qu'on ne mangeât que de certains aliments en l'honneur de Zoroastre et de Confutzée; s'ils ont prétendu être instruits de tous les secrets de la famille de ces deux grands hommes; s'ils ont disputé trois cents ans pour savoir comment Confutzée avait été fait ou engendré; s'ils ont institué des pratiques superstitieuses qui faisaient passer dans leurs poches l'argent des âmes dévotes; s'ils ont établi leur grandeur temporelle sur la sottise de ces âmes peu spirituelles; si enfin ils ont armé des fanatiques pour soutenir leurs inventions par le fer et par les flammes, il est indubitable qu'il a fallu réprimer ces imposteurs. Quiconque a écrit en faveur de la religion naturelle et divine, contre les

1. Matthieu, XVI, 18. (Éd.)

détestables abus de la religion sophistique, a été le bienfaiteur de sa patrie.

C. — Souvent ces bienfaiteurs ont été mal récompensés. Ils ont été cuits ou empoisonnés, ou ils sont morts en l'air, et toute réforme a produit des guerres.

A. — C'était la faute de la législation. Il n'y a plus de guerres religieuses depuis que les gouvernements ont été assez sages pour réprimer la théologie.

B. — Je voudrais, pour l'honneur de la raison, qu'on l'abolît au lieu de la réprimer : il est trop honteux d'avoir fait une science de cette folie. Je connais bien à quoi sert un curé qui tient registre des naissances et des morts, qui ramasse des aumônes pour les pauvres, qui console les malades, qui met la paix dans les familles; mais à quoi sont bons les théologiens? Qu'en reviendra-t-il à la société, quand on aura bien su qu'un ange est infini, *secundum quid*, que Scipion et Caton sont damnés pour n'avoir pas été chrétiens, et qu'il y a une différence essentielle entre catégorématique et syncatégorématique?

N'admirez-vous pas un Thomas d'Aquin qui décide que « les parties irascibles et concupiscibles ne sont pas parties de l'appétit intellectuel? » Il examine au long si les cérémonies de la loi sont avant la loi. Mille pages sont employées à ces belles questions, et cinq cent mille hommes les étudient.

Les théologiens ont longtemps recherché si Dieu peut être citrouille ou scarabée; si, quand on a reçu l'eucharistie, on la rend à la garde-robe.

Ces extravagances ont occupé des têtes qui avaient de la barbe, dans des pays qui ont produit de grands hommes. C'est sur quoi un écrivain[1], ami de la raison, a dit plusieurs fois que notre grand mal est de ne pas savoir encore à quel point nous sommes au-dessous des Hottentots sur certaines matières.

Nous avons été plus loin que les Grecs et les Romains dans plusieurs arts; et nous sommes des brutes en cette partie, semblables à ces animaux du Nil dont une partie était vivifiée, tandis que l'autre n'était encore que de la fange.

Qui le croirait? un fou, après avoir répété toutes les bêtises scolastiques pendant deux ans, reçoit ses grelots et sa marotte en cérémonie; il se pavane, il décide; et c'est cette école de Bedlam qui mène aux honneurs et aux richesses. Thomas et Bonaventure ont des autels, et ceux qui ont inventé la charrue, la navette, le rabot, et la scie, sont inconnus.

A. — Il faut absolument qu'on détruise la théologie, comme on a détruit l'astrologie judiciaire, la magie, la baguette divinatoire, la cabale, et la chambre étoilée[2].

C. — Détruisons ces chenilles tant que nous pourrons dans nos jardins, et n'y laissons que les rossignols; conservons l'utile et l'agréable,

1. Voltaire lui-même. (Éd.)

2. Espèce d'inquisition d'État établie en Angleterre sous Henri VIII, et détruite, en 1641, sous Charles I[er]. (*Éd. de Kehl.*)

c'est là tout l'homme; mais pour tout ce qui est dégoûtant et venimeux, je consens qu'on l'extermine.

A. — Une bonne religion honnête, mort de ma vie! bien établie par acte de parlement, bien dépendante du souverain, voilà ce qu'il nous faut, et tolérons toutes les autres[1]. Nous ne sommes heureux que depuis que nous sommes libres et tolérants.

C. — Je lisais l'autre jour un poëme français sur la *Grâce*[2], poëme didactique et un peu soporatif, attendu qu'il est monotone. L'auteur, en parlant de l'Angleterre, à qui la grâce de Dieu est refusée (quoique votre monarque se dise roi par la grâce de Dieu comme un autre), l'auteur, dis-je, s'exprime ainsi en vers assez plats :

Cette île, de chrétiens féconde pépinière,
L'Angleterre, où jadis brilla tant de lumière,
Recevant aujourd'hui toutes religions,
N'est plus qu'un triste amas de folles visions....
Oui, nous sommes, Seigneur, tes peuples les plus chers,
Tu fais luire sur nous tes rayons les plus clairs.
Vérité toujours pure, ô doctrine éternelle!
La France est aujourd'hui ton royaume fidèle.
Chant IV, v. 129-146.

A. — Voilà un plaisant original avec sa pépinière et ses rayons clairs! Un Français croit toujours qu'il doit donner le ton aux autres nations; il semble qu'il s'agisse d'un menuet ou d'une mode nouvelle. Il nous plaint d'être libres! En quoi, s'il vous plaît, la France est-elle le royaume *fidèle de la doctrine éternelle?* Est-ce dans le temps qu'une bulle ridicule[3], fabriquée à Paris dans un collége de jésuites, et scellée à Rome par un collége de cardinaux, a divisé toute la France, et fait plus de prisonniers et d'exilés qu'elle n'avait de soldats? O le royaume fidèle!

Que l'Église anglicane réponde, si elle veut, à ces rimeurs de l'Église gallicane; pour moi, je suis sûr que personne ne regrettera parmi nous *ce temps jadis où brilla tant de lumière.* Était-ce quand les papes envoyaient chez nous des légats donner nos bénéfices à des Italiens, et imposer des décimes sur nos biens pour payer leurs filles de joie? Était-ce quand nos trois royaumes fourmillaient de moines et de miracles? Ce plat poëte est un bien mauvais citoyen. Il devait souhaiter plutôt à sa patrie assez de *rayons clairs* pour qu'elle aperçût ce qu'elle gagnerait à nous imiter; ces rayons font voir qu'il ne faut pas que les gallicans envoient vingt mille livres sterling à Rome toutes les années, et

1. Les États-Unis de l'Amérique ont été plus loin, il n'y a chez eux aucune religion nationale; mais quelques-uns de ces États ont fait une faute en excluant les prêtres des fonctions publiques; c'est de leur dire de se réunir et de former *imperium in imperio.* Dans un pays bien gouverné, un prêtre ne doit avoir ni plus de priviléges ni moins de droits qu'un géomètre ou un métaphysicien. Les droits de citoyen n'ont rien de commun avec l'emploi qu'un homme fait de l'esprit que la nature lui a donné. (*Éd. de Kehl.*)

2. Par Louis Racine. (Éd.)

3. La bulle *Unigenitus.* (Éd.)

que les anglicans, qui payaient autrefois le denier de saint Pierre, étaient plongés alors dans la plus stupide barbarie.

B. — C'est très-bien dit; la religion ne consiste point du tout à faire passer son argent à Rome. C'est une vérité reconnue non-seulement de ceux qui ont brisé ce joug, mais encore de ceux qui le portent.

A. — Il faut absolument épurer la religion; l'Europe entière le crie. On commença ce grand ouvrage il y a près de deux cent cinquante années; mais les hommes ne s'éclairent que par degrés. Qui aurait cru alors qu'on analyserait les rayons du soleil, qu'on électriserait le tonnerre, et qu'on découvrirait la gravitation universelle, loi qui préside à l'univers? Il est temps que des hommes si éclairés ne soient pas esclaves des aveugles. Je ris quand je vois une Académie des sciences obligée de se conformer à la décision d'une congrégation du saint-office.

La théologie n'a jamais servi qu'à renverser les cervelles, et quelquefois les États. Elle seule fait les athées; car le grand nombre de petits théologiens, qui est assez sensé pour voir le ridicule de cette étude chimérique, n'en sait pas assez pour lui substituer une saine philosophie. La théologie, disent-ils, est, selon la signification du mot, *la science de Dieu :* or les polissons qui ont profané cette science ont donné de Dieu des idées absurdes; et de là ils concluent que la Divinité est une chimère, parce que la théologie est chimérique. C'est précisément dire qu'il ne faut prendre ni quinquina pour la fièvre, ni faire diète dans la pléthore, ni être saigné dans l'apoplexie, parce qu'il y a de mauvais médecins; c'est nier la connaissance du cours des astres, parce qu'il y a eu des astrologues; c'est nier les effets évidents de la chimie, parce que des chimistes charlatans ont prétendu faire de l'or. Les gens du monde, encore plus ignorants que ces petits théologiens, disent : « Voilà des bacheliers et des licenciés qui ne croient pas en Dieu; pourquoi y croirions-nous? »

Mes amis, une fausse science fait les athées : une vraie science prosterne l'homme devant la Divinité; elle rend juste et sage celui que la théologie a rendu inique et insensé.

Voilà à peu près ce que j'ai lu dans ce petit livre[1] nouveau, et j'en ai fait ma profession de foi.

B. — En vérité, c'est celle de tous les honnêtes gens.

ONZIÈME ENTRETIEN.

DU DROIT DE LA GUERRE.

B. — Nous avons traité des matières qui nous regardent tous de fort près; et les hommes sont bien insensés d'aimer mieux aller à la chasse ou jouer au piquet que de s'instruire sur des objets si importants. Notre premier dessein était d'approfondir le droit de la guerre et de la paix; nous n'en avons pas encore parlé.

1. *Lettres à S. A. monseigneur le prince de****. (Éd.)

A. — Qu'entendez-vous par le droit de la guerre?

B. — Vous m'embarrassez; mais enfin de Groot ou Grotius en a fait un ample traité, dans lequel il cite plus de deux cents auteurs grecs ou latins, et même des auteurs juifs.

A. — Croyez-vous que le prince Eugène et le duc de Marlborough l'eussent étudié, quand ils vinrent chasser les Français de cent lieues de pays? Le droit de la paix, je le connais assez, c'est de tenir sa parole, et de laisser tous les hommes jouir des droits de la nature; mais, pour le droit de la guerre, je ne sais ce que c'est. Le code du meurtre me semble une étrange imagination. J'espère que bientôt on nous donnera la jurisprudence des voleurs de grand chemin.

C. — Comment accorderons-nous donc cette horreur si ancienne, si universelle de la guerre, avec les idées du juste et de l'injuste, avec cette bienveillance pour nos semblables que nous prétendons être née avec nous, avec le τὸ καλὸν, le beau et l'honnête?

B. — N'allons pas si vite. Ce crime, qui consiste à commettre un si grand nombre de crimes en front de bandière, n'est pas si universel que vous le dites. Nous avons déjà remarqué que les brames et les primitifs nommés *quakers* n'ont jamais été coupables de cette abomination. Les nations qui sont au delà du Gange versent très-rarement le sang; et je n'ai point lu que la république de San-Marino ait jamais fait la guerre, quoiqu'elle ait à peu près autant de terrain qu'en avait Romulus. Les peuples de l'Indus et de l'Hydaspe furent bien surpris de voir les premiers voleurs armés qui vinrent s'emparer de leur beau pays. Plusieurs peuples de l'Amérique n'avaient jamais entendu parler de ce péché horrible, quand les Espagnols vinrent les attaquer l'*Évangile* à la main.

Il n'est point dit que les Cananéens eussent jamais fait la guerre à personne, lorsqu'une horde de Juifs parut tout d'un coup, mit les bourgades en cendres, égorgea les femmes sur les corps de leurs maris, et les enfants sur le ventre de leurs mères. Comment expliquerons-nous cette fureur dans nos principes?

A. — Comme les méchants rendent raison de la peste, des deux véroles, et de la rage. Ce sont des maladies attachées à la constitution de nos organes. On n'est pas toujours attaqué de la rage et de la peste; il suffit souvent qu'un ministre d'État enragé ait mordu un autre ministre, pour que la rage se communique dans trois mois à quatre ou cinq cent mille hommes.

C. — Mais, quand on a ces maladies, il y a quelques remèdes. En connaissez-vous pour la guerre?

A. — Je n'en connais que deux, dont la tragédie s'est emparée; la crainte et la pitié. La crainte nous oblige souvent à faire la paix; et la pitié, que la nature a mise dans nos cœurs comme un contre-poison contre l'héroïsme carnassier, fait qu'on ne traite pas toujours les vaincus à toute rigueur. Notre intérêt même est d'user envers eux de miséricorde, afin qu'ils servent sans trop de répugnance leurs nouveaux maîtres : je sais bien qu'il y a eu des brutaux qui ont fait sentir rudement le poids de leurs chaînes aux nations subjuguées. A cela je n'ai

autre chose à répondre que ce vers d'une tragédie intitulée *Spartacus*[1], composée par un Français qui pense profondément :

La loi de l'univers, c'est : *Malheur au vaincu.*

J'ai dompté un cheval : si je suis sage, je le nourris bien, je le caresse, et je le monte ; si je suis un fou furieux, je l'égorge.

C. — Cela n'est pas consolant ; car enfin nous avons presque tous été subjugués. Vous autres Anglais, vous l'avez été par les Romains, par les Saxons et les Danois, et ensuite par un bâtard de Normandie. Le berceau de notre religion est entre les mains des Turcs. Une poignée de Francs a soumis la Gaule. Les Tyriens, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Arabes, ont tour à tour subjugué l'Espagne. Enfin, de la Chine à Cadix, presque tout l'univers a toujours appartenu au plus fort. Je ne connais aucun conquérant qui soit venu l'épée dans une main et un code dans l'autre ; ils n'ont fait les lois qu'après la victoire, c'est-à-dire après la rapine ; et ces lois, ils les ont faites précisément pour soutenir leur tyrannie. Que diriez-vous si quelque bâtard de Normandie venait s'emparer de votre Angleterre pour venir vous donner ses lois ?

A. — Je ne dirais rien ; je tâcherais de le tuer à sa descente dans ma patrie ; s'il me tuait, je n'aurais rien à répliquer : s'il me subjuguait, je n'aurais que deux partis à prendre, celui de me tuer moi-même, ou celui de le bien servir.

B. — Voilà de tristes alternatives. Quoi ! point de loi de la guerre ? point de droit des gens ?

A. — J'en suis fâché ; mais il n'y en a point d'autre que de se tenir continuellement sur ses gardes. Tous les rois, tous les ministres pensent comme nous ; et c'est pourquoi douze cent mille mercenaires en Europe font aujourd'hui la parade tous les jours en temps de paix.

Qu'un prince licencie ses troupes, qu'il laisse tomber ses fortifications en ruines, et qu'il passe son temps à lire Grotius, vous verrez si, dans un an ou deux, il n'aura pas perdu son royaume.

C. — Ce sera une grande injustice.

A. — D'accord.

B. — Et point de remède à cela ?

A. — Aucun, sinon de se mettre en état d'être aussi injuste que ses voisins. Alors l'ambition est contenue par l'ambition ; alors les chiens d'égale force montrent les dents, et ne se déchirent que lorsqu'ils ont à disputer une proie.

C. — Mais les Romains, les Romains, ces grands législateurs ?

A. — Ils faisaient des lois, vous dis-je, comme les Algériens assujettissent leurs esclaves à la règle ; mais, quand ils combattaient pour réduire les nations en esclavage, leur loi était leur épée. Voyez le grand César, le mari de tant de femmes, et la femme de tant d'hommes ; il fait mettre en croix deux mille citoyens du pays de Vannes,

1. Par Saurin le vers cité par Voltaire est à la scène IV de l'acte III. *(Note de M. Beuchot.)*

afin que le reste apprenne à être plus souple; ensuite, quand toute la nation est bien apprivoisée, viennent les lois et les beaux règlements; on bâtit des cirques, des amphithéâtres, on élève des aqueducs, on construit des bains publics, et les peuples subjugués dansent avec leurs chaînes.

B. — On dit pourtant que, dans la guerre, il y a des lois qu'on observe : par exemple, on fait une trêve de quelques jours pour enterrer ses morts; on stipule qu'on ne se battra pas dans un certain endroit; on accorde une capitulation à une ville assiégée, on lui permet de racheter ses cloches; on n'éventre point les femmes grosses quand on prend possession d'une place qui s'est rendue; vous faites des politesses à un officier blessé qui est tombé entre vos mains; et s'il meurt, vous le faites enterrer.

A. — Ne voyez-vous pas que ce sont là les lois de la paix, les lois de la nature, les lois primitives, qu'on exécute réciproquement? La guerre ne les a pas dictées; elles se font entendre malgré la guerre; et sans cela les trois quarts du globe ne seraient qu'un désert couvert d'ossements.

Si deux plaideurs acharnés, et près d'être ruinés par leurs procureurs, font entre eux un accord qui leur laisse à chacun un peu de pain, appellerez-vous cet accord une *loi du barreau?* Si une horde de théologiens, allant faire brûler en cérémonie quelques raisonneurs qu'ils appellent *hérétiques*, apprend que le lendemain le parti hérétique les fera brûler à son tour; s'ils font grâce pour qu'on la leur fasse, direz-vous que c'est là une loi théologique? vous avouerez qu'ils ont écouté la nature et l'intérêt, malgré la théologie. Il en est de même dans la guerre : le mal qu'elle ne fait pas, c'est le besoin et l'intérêt qui l'arrêtent. La guerre, vous dis-je, est une maladie affreuse qui saisit les nations l'une après l'autre, et que la nature guérit à la longue.

C. — Quoi! vous n'admettez point de guerre juste?

A. — Je n'en ai jamais connu de cette espèce; cela me paraît contradictoire et impossible.

B. — Quoi! lorsque le pape Alexandre VI, et son infâme fils Borgia, pillaient la Romagne, égorgeaient, empoisonnaient tous les seigneurs de ce pays, en leur accordant des indulgences, il n'était pas permis de s'armer contre ces monstres?

A. — Ne voyez-vous pas que c'étaient ces monstres qui faisaient la guerre? ceux qui se défendaient la soutenaient. Il n'y a certainement dans ce monde que des guerres offensives; la défensive n'est autre chose que la résistance à des voleurs armés.

C. — Vous vous moquez de nous. Deux princes se disputent un héritage, leur droit est litigieux, leurs raisons sont également plausibles; il faut bien que la guerre en décide : alors cette guerre est juste des deux côtés.

A. — C'est vous qui vous moquez. Il est impossible physiquement que l'un des deux n'ait pas tort, et il est absurde et barbare que des nations périssent parce que l'un de ces deux princes a mal raisonné. Qu'ils se battent en champ clos s'ils veulent : mais qu'un peuple entier

soit immolé à leurs intérêts, voilà où est l'horreur. Par exemple, l'archiduc Charles dispute le trône d'Espagne au duc d'Anjou, et, avant que le procès soit jugé, il en coûte la vie à plus de quatre cent mille hommes; je vous demande si la chose est juste.

B. — J'avoue que non. Il fallait trouver quelque autre biais pour accommoder le différend.

C. — Il était tout trouvé; il fallait s'en rapporter à la nation sur laquelle on voulait régner. La nation espagnole disait : « Nous voulons le duc d'Anjou; le roi son grand-père l'a nommé héritier par son testament; nous y avons souscrit; nous l'avons reconnu pour notre roi; nous l'avons supplié de quitter la France pour venir gouverner. Quiconque veut s'opposer à la loi des vivants et des morts est visiblement injuste. »

B. — Fort bien. Mais si la nation se partage?

A. — Alors, comme je vous le disais, la nation et ceux qui entrent dans la querelle sont malades de la rage. Ses horribles symptômes durent douze ans, jusqu'à ce que les enragés, épuisés, n'en pouvant plus, soient forcés de s'accorder. Le hasard, le mélange de bons et de mauvais succès, les intrigues, la lassitude, ont éteint cet incendie, que d'autres hasards, d'autres intrigues, la cupidité, la jalousie, l'espérance, avaient allumé. La guerre est comme le mont Vésuve; ses éruptions engloutissent des villes, et ses embrasements s'arrêtent. Il y a des temps où les bêtes féroces, descendues des montagnes, dévorent une partie de vos travaux, ensuite elles se retirent dans leurs cavernes.

C. — Quelle funeste condition que celle des hommes!

A. — Celle des perdrix est pire; les renards, les oiseaux de proie les dévorent, les chasseurs les tuent, les cuisiniers les rôtissent; et cependant il y en a toujours. La nature conserve les espèces, et se soucie très-peu des individus.

B. — Vous êtes dur, et la morale ne s'accommode pas de ces maximes.

A. — Ce n'est pas moi qui suis dur, c'est la destinée. Vos moralistes font très-bien de crier toujours : « Misérables mortels, soyez justes et bienfaisants; cultivez la terre, et ne l'ensanglantez pas! Princes, n'allez pas dévaster l'héritage d'autrui, de peur qu'on ne vous tue dans le vôtre! Restez chez vous, pauvres gentillâtres; rétablissez votre masure; tirez de vos fonds le double de ce que vous en tiriez; entourez vos champs de haies vives; plantez des mûriers; que vos sœurs vous fassent des bas de soie; améliorez vos vignes; et, si des peuples voisins veulent venir boire votre vin malgré vous, défendez-vous avec courage; mais n'allez pas vendre votre sang à des princes qui ne vous connaissent pas, qui ne jetteront jamais sur vous un coup d'œil, et qui vous traitent comme des chiens de chasse qu'on mène contre le sanglier, et qu'on laisse ensuite mourir dans un chenil. »

Ces discours feront peut-être impression sur trois ou quatre têtes bien organisées, tandis que cent mille autres ne les entendront seulement pas, et brigueront l'honneur d'être lieutenants de houssards.

Pour les autres moralistes à gages, que l'on nomme *prédicateurs*, ils n'ont jamais seulement osé prêcher contre la guerre. Ils déclament contre les appétits sensuels, après avoir pris leur chocolat. Ils anathématisent l'amour, et, au sortir de la chaire où ils ont crié, gesticulé et sué, ils se font essuyer par leurs dévotes. Ils s'époumonnent à prouver des mystères dont ils n'ont pas la plus légère idée. Mais ils se gardent bien de décrier la guerre, qui réunit tout ce que la perfidie a de plus lâche dans les manifestes, tout ce que l'infâme friponnerie a de plus bas dans les fournitures des armées, tout ce que le brigandage a d'affreux dans le pillage, le viol, le larcin, l'homicide, la dévastation, la destruction; au contraire, ces bons prêtres bénissent en cérémonie les étendards du meurtre, et leurs confrères chantent, pour de l'argent, des chansons juives, quand la terre a été inondée de sang.

B. — Je ne me souviens point, en effet, d'avoir lu dans le prolixe et argumentant Bourdaloue, le premier qui ait mis les apparences de la raison dans ses sermons; je ne me souviens point, dis-je, d'avoir lu une seule page contre la guerre.

L'élégant et doux Massillon, en bénissant les drapeaux du régiment de Catinat, fait, à la vérité, quelques vœux pour la paix; mais il permet l'ambition. « Ce désir, dit-il, de voir vos services récompensés, s'il est modéré.... s'il ne vous porte pas à vous frayer des routes d'iniquité pour parvenir à vos fins.... n'a rien dont la moralité chrétienne puisse être blessée. » Enfin, il prie Dieu d'envoyer l'ange exterminateur au-devant du régiment de Catinat. « O mon Dieu! faites-le précéder toujours de la victoire ou de la mort; répandez sur ses ennemis des esprits de terreur et de vertige! » J'ignore si la victoire peut précéder un régiment, et si Dieu répand des esprits de vertige; mais je sais que les prédicateurs autrichiens en disaient autant aux cuirassiers de l'empereur, et que l'ange exterminateur ne savait auquel entendre.

A. — Les prédicateurs juifs allèrent encore plus loin. On voit avec édification les prières humaines dont leurs psaumes sont remplis. Il n'est question que de mettre l'épée divine sur sa cuisse, d'éventrer les femmes, d'écraser les enfants à la mamelle contre la muraille. L'ange exterminateur ne fut pas heureux dans ses campagnes; il devint l'ange exterminé; et les Juifs, pour prix de leurs psaumes, furent toujours vaincus et esclaves.

De quelque côté que vous vous tourniez, vous verrez que les prêtres ont toujours prêché le carnage, depuis un Aaron, qu'on prétend avoir été pontife d'une horde d'Arabes, jusqu'au prédicant Jurieu, prophète d'Amsterdam. Les négociants de cette ville, aussi sensés que ce pauvre garçon était fou, le laissaient dire, et vendaient leur girofle et leur cannelle.

C. — Eh bien! n'allons point à la guerre, ne nous faisons point tuer au hasard pour de l'argent; contentons-nous de nous bien défendre contre les voleurs appelés *conquérants*.

DOUZIÈME ENTRETIEN.

DU CODE DE LA PERFIDIE.

B. — Et du droit de la perfidie, qu'en dirons-nous?

A. — Comment, par saint George! je n'avais jamais entendu parler de ce droit-là. Dans quel catéchisme avez-vous lu ce devoir du chrétien?

B. — Je le trouve partout. La première chose que fait Moïse avec son saint peuple, n'est-ce pas d'emprunter, par une perfidie, les meubles des Égyptiens[1], pour s'en aller, dit-il, sacrifier dans le désert? Cette perfidie n'est, à la vérité, accompagnée que d'un larcin; celles qui sont jointes au meurtre sont bien plus admirables. Les perfidies d'Aod[2], de Judith[3], sont très-renommées; celles du patriarche Jacob envers son beau-père et son frère ne sont que des tours de maître Gonin, puisqu'il n'assassina ni son frère, ni son beau-père. Mais vive la perfidie de David[4], qui, s'étant associé quatre cents coquins perdus de dettes et de débauche, et ayant fait alliance avec un certain roitelet nommé Achis[5], allait égorger les hommes, les femmes, les petits enfants des villages, qui étaient sous la sauvegarde de ce roitelet, et lui faisait croire qu'il n'avait égorgé que les hommes, les femmes et les petits garçons appartenant au roitelet Saül! vive surtout sa perfidie envers le bon homme Uriah[6]! vive celle du sage Salomon, inspiré de Dieu, qui fit massacrer son frère Adonias, après avoir juré de lui sauver la vie[7]!

Nous avons encore des perfidies très-renommées de Clovis, premier roi chrétien des Francs, qui pourraient beaucoup servir à perfectionner la morale. J'estime surtout sa conduite envers les assassins d'un Regnomer, roi du Mans (supposé qu'il y ait jamais eu un royaume du Mans) : il fit marché, avec de braves assassins, pour tuer ce roi par derrière, et les paya en fausse monnaie; mais, comme ils murmuraient de n'avoir pas leur compte, il les fit assassiner pour rattraper sa monnaie de billon.

Presque toutes nos histoires sont remplies de pareilles perfidies commises par des princes qui, tous, ont bâti des églises et fondé des monastères.

Or, l'exemple de ces braves gens doit certainement servir de leçon au genre humain; car où en chercherait-il, si ce n'est dans les oints du Seigneur?

A. — Il m'importe fort peu que Clovis et ses pareils aient été oints; mais je vous avoue que je souhaiterais, pour l'édification du genre humain, qu'on jetât dans le feu toute l'histoire civile et ecclésiastique : je n'y vois guère que les annales des crimes; et, soit que ces monstres aient été oints ou ne l'aient pas été, il ne résulte de leur histoire que l'exemple de la scélératesse.

1. *Exode*, XI, 2. — 2. *Juges*, III, 20 et suiv. — 3. *Judith*, VIII. — 4. *I Rois*, XXII, 2. — 5. *I. Rois*, XXVII, 9-10. — 6. *II. Rois*, XI, 15. — 7. *III. Rois*, II, 24-25. (ÉD.)

Je me souviens d'avoir lu autrefois l'*Histoire du grand schisme d'Occident*[1] : je voyais une douzaine de papes tous également perfides, tous méritant également d'être pendus à Tyburn ; et, puisque la papauté a subsisté au milieu d'un débordement si long et si vaste de tous les crimes, puisque les archives de ces horreurs n'ont corrigé personne, je conclus que l'histoire n'est bonne à rien.

C. — Oui, je conçois que le roman vaudrait mieux : on y est maître, du moins, de feindre des exemples de vertu. Mais Homère n'a jamais imaginé une seule action vertueuse et honnête dans tout son roman monotone de l'*Iliade*. J'aimerais beaucoup mieux le roman de *Télémaque*, s'il n'était pas tout en digressions et en déclamations. Mais, puisque vous m'y faites songer, voici un morceau du *Télémaque*, concernant la perfidie, sur lequel je voudrais avoir votre avis.

Dans une des digressions de ce roman, au livre XX, Adraste, roi des Dauniens, ravit la femme d'un nommé Dioscore. Ce Dioscore se réfugie chez les princes grecs, et, n'écoutant que sa vengeance, il leur offre de tuer le ravisseur leur ennemi. Télémaque, inspiré par Minerve, leur persuade de ne point écouter Dioscore, et de le renvoyer pieds et poings liés au roi Adraste. Comment trouvez-vous cette décision du vertueux Télémaque ?

A. — Abominable. Ce n'était pas, apparemment, Minerve, c'était Tisiphone qui l'inspirait. Comment ! renvoyer ce pauvre homme, afin qu'on le fasse mourir dans les tourments, et qu'Adraste ressemble en tout à David, qui jouissait de la femme en faisant mourir le mari ! L'onctueux auteur du *Télémaque* n'y pensait pas. Ce n'est point là l'action d'un cœur généreux, c'est celle d'un méchant et d'un traître. Je n'aurais point accepté la proposition de Dioscore, mais je n'aurais point livré cet infortuné à son ennemi. Dioscore était fort vindicatif, à ce que je vois, mais Télémaque était un perfide.

B. — Et la perfidie dans les traités, l'admettez-vous ?

C. — Elle est fort commune, je l'avoue. Je serais bien embarrassé, s'il fallait décider quels furent les plus grands fripons dans leurs négociations, des Romains ou des Carthaginois, de Louis XI le très-chrétien ou de Ferdinand le Catholique, etc., etc., etc., etc., etc. Mais je demande s'il n'est pas permis de friponner pour le bien de l'État.

A. — Il me semble qu'il y a des friponneries si adroites, que tout le monde les pardonne ; il y en a de si grossières, qu'elles sont universellement condamnées. Pour nous autres Anglais, nous n'avons jamais attrapé personne. Il n'y a que le faible qui trompe. Si vous voulez avoir de beaux exemples de perfidie, adressez-vous aux Italiens du XVe et du XVIe siècle.

Le vrai politique est celui qui joue bien, et qui gagne à la longue ; le mauvais politique est celui qui ne sait que filer la carte, et qui tôt ou tard est reconnu.

C. — Fort bien ; et s'il n'est pas découvert, ou s'il ne l'est qu'après

1. Par le P. Maimbourg, 1678. (Éd.)

avoir gagné tout notre argent, et lorsqu'il s'est rendu assez puissant pour qu'on ne puisse le forcer à le rendre ?

B. — Je crois que ce bonheur est rare, et que l'histoire nous fournit plus d'illustres filous punis que d'illustres filous heureux.

Je n'ai plus qu'une question à vous faire : Trouvez-vous bon qu'une nation fasse empoisonner un ennemi public selon cette maxime : *Salus reipublicæ suprema lex esto ?*

A. — Parbleu ! allez demander cela à des casuistes. Si quelqu'un faisait cette proposition dans la chambre des communes, j'opinerais (Dieu me pardonne !) pour l'empoisonner lui-même, malgré ma répugnance pour les drogues. Je voudrais bien savoir pourquoi ce qui est un forfait abominable dans un particulier serait innocent dans trois cents sénateurs, et même dans trois cent mille : est-ce que le nombre des coupables transforme le crime en vertu ?

C. — Je suis content de votre réponse. Vous êtes un brave homme.

TREIZIÈME ENTRETIEN.

DES LOIS FONDAMENTALES.

B. — J'entends toujours parler de lois fondamentales; mais y en a-t-il ?

A. — Oui, il y a celle d'être juste; et jamais fondement ne fut plus souvent ébranlé.

C. — Je lisais, il n'y a pas longtemps, un de ces mauvais livres très-rares, que les curieux recherchent, comme les naturalistes amassent des fragments de substances animales ou végétales pétrifiées, s'imaginant par là qu'ils découvriront le secret de la nature. Ce livre est d'un avocat de Paris, nommé Louis Dorléans, qui plaidait beaucoup contre Henri IV par-devant la Ligue, et qui heureusement perdit sa cause. Voici comme ce jurisconsulte s'exprime sur les lois fondamentales du royaume de France : « La loi fondamentale des Hébreux était que les lépreux ne pouvaient régner : Henri IV est hérétique, donc il est lépreux; donc il ne peut être roi de France par la loi fondamentale de l'Église. La loi veut qu'un roi de France soit chrétien comme mâle : qui ne tient la foi catholique, apostolique et romaine, n'est point chrétien et ne croit point en Dieu; il ne peut pas plus être roi de France que le plus grand faquin du monde, etc. »

Il est très-vrai à Rome que tout homme qui ne croit point au pape ne croit point en Dieu; mais cela n'est pas absolument si vrai dans le reste de la terre; il y faut mettre quelque petite restriction : et il me semble qu'à tout prendre, maître Louis Dorléans, avocat au parlement de Paris, ne raisonnait pas tout à fait aussi bien que Cicéron et Démosthène.

B. — Mon plaisir serait de voir ce que deviendrait la loi fondamentale du saint-empire romain, s'il prenait un jour fantaisie aux électeurs de choisir un césar protestant, dans la superbe ville de Francfort-sur-le-Mein.

A. — Il arriverait ce qui est arrivé à la loi fondamentale qui fixe le

nombre des électeurs à sept, parce qu'il y a sept cieux, et que le chandelier d'un temple juif avait sept branches.

N'est-ce pas une loi fondamentale en France que le domaine du roi est inaliénable? et cependant n'est-il presque pas tout aliéné? Vous m'avouerez que tous ces fondements-là sont bâtis sur du sable mouvant. Les lois qu'on appelle *lois fondamentales* ne sont, comme toutes les autres, que des lois de convention, d'anciens usages, d'anciens préjugés qui changent selon les temps. Demandez aux Romains d'aujourd'hui s'ils ont gardé les lois fondamentales de l'ancienne république romaine. Il était bon que les domaines des rois d'Angleterre, de France et d'Espagne, demeurassent propres à la couronne quand les rois vivaient comme vous et moi du produit de leurs terres; mais aujourd'hui qu'ils ne vivent que de taxes et d'impôts, qu'importe qu'ils aient des domaines ou qu'ils n'en aient pas? Quand François I[er] manqua de parole à Charles-Quint, son vainqueur, quand il viola fort à propos le serment de lui rendre la Bourgogne, il se fit représenter par ses gens de loi que les Bourguignons étaient inaliénables; mais si Charles-Quint était venu lui faire des représentations contraires à la tête d'une grande armée, les Bourguignons auraient été très-aliénés.

La Franche-Comté, dont la loi fondamentale était d'être libre sous la maison d'Autriche, tient aujourd'hui, d'une manière intime et essentielle, à la couronne de France. Les Suisses ont tenu essentiellement à l'empire, et tiennent aujourd'hui essentiellement à la liberté.

C'est cette liberté qui est la loi fondamentale de toutes les nations : c'est la seule loi contre laquelle rien ne peut prescrire, parce que c'est celle de la nature. Les Romains peuvent dire au pape : « Notre loi fondamentale fut d'abord d'avoir un roi qui régnait sur une lieue de pays; ensuite elle fut d'élire deux consuls, puis deux tribuns; puis notre loi fondamentale fut d'être mangés par un empereur, puis d'être mangés par des gens venus du Nord, puis d'être dans l'anarchie, puis de mourir de faim sous le gouvernement d'un prêtre. Nous revenons enfin à la véritable loi fondamentale qui est d'être libre : allez-vous-en donner ailleurs des indulgences *in articulo mortis;* et sortez du Capitole, qui n'était pas bâti pour vous. »

B. — Amen!

C. — Il faut bien espérer que la chose arrivera quelque jour. Ce sera un beau spectacle pour nos petits-enfants.

A. — Plût à Dieu que les grands-pères en eussent la joie! C'est de toutes les révolutions la plus aisée à faire; et cependant personne n'y pense.

B. — C'est que, comme vous l'avez dit, le caractère principal des hommes est d'être sots et poltrons. Les rats romains n'en savent pas encore assez pour attacher le grelot au cou du chat.

C. — N'admettons-nous point encore quelque loi fondamentale?

A. — La liberté les comprend toutes. Que l'agriculteur ne soit point vexé par un tyran subalterne; qu'on ne puisse emprisonner un citoyen sans lui faire incontinent son procès devant ses juges naturels, qui décident entre lui et son persécuteur; qu'on ne prenne à personne son

pré et sa vigne sous prétexte du bien public, sans le dédommager amplement; que les prêtres enseignent la morale et ne la corrompent point; qu'ils édifient les peuples au lieu de vouloir dominer sur eux en s'engraissant de leur substance; que la loi règne, et non le caprice.

C. — Le genre humain est prêt à signer tout cela.

QUATORZIÈME ENTRETIEN.

QUE TOUT ÉTAT DOIT ÊTRE INDÉPENDANT.

B. — Après avoir parlé du droit de tuer et d'empoisonner en temps de guerre, voyons un peu ce que nous ferons en temps de paix.

Premièrement, comment les États, soit républicains, soit monarchiques, se gouverneront-ils?

A. — Par eux-mêmes apparemment, sans dépendre en rien d'aucune puissance étrangère, à moins que ces États ne soient composés d'imbéciles et de lâches.

C. — Il était donc bien honteux que l'Angleterre fût vassale d'un légat *a latere*, d'un légat du côté. Vous vous souvenez d'un certain drôle nommé Pandolphe, qui fit mettre votre roi Jean à genoux devant lui, et qui en reçut foi et hommage-lige, au nom de l'évêque de Rome, Innocent III, vice-dieu, serviteur des serviteurs de Dieu, le 15 mai, veille de l'Ascension, 1213?

A. — Oui, oui, nous nous en souvenons, pour traiter ce serviteur insolent comme il le mérite.

B. — Eh, mon Dieu! monsieur C, ne faisons pas tant les fiers. Il n'y a point de royaume en Europe que l'évêque de Rome n'ait donné en vertu de son humble et sainte puissance. Le vice-dieu Stephanus[1] ôta le royaume de France à Chilpericus pour le donner à son principal domestique Pipinus, comme le dit votre Éginhart lui-même, si les écrits de cet Éginhart n'ont pas été falsifiés par les moines, comme tant d'autres écrits, et comme je le soupçonne.

Le vice-dieu Silvestre donna la Hongrie au duc Étienne, en l'an 1001, pour faire plaisir à sa femme Gizelle, qui avait beaucoup de visions.

Le vice-dieu Innocent IV, en 1247, donna le royaume de Norvége à un bâtard nommé Haquin, que ledit pape de plein droit fit légitime, moyennant quinze mille marcs d'argent. Et, ces quinze mille marcs d'argent, n'existant pas alors en Norvége, il fallut emprunter pour payer.

Pendant deux siècles entiers, les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal, ne furent-ils pas tenus de payer annuellement un tribut de deux livres d'or au vice-dieu? On sait combien d'empereurs ont été déposés, ou forcés de demander pardon, ou assassinés, ou empoisonnés en vertu d'une bulle. Non-seulement, vous dis-je, le serviteur des serviteurs de Dieu a donné tous les royaumes de la communion romaine, sans exception, mais il en a retenu le domaine suprême et le domaine

1. Étienne II ou Étienne III. (Éd.)

utile; il n'en est aucun sur lequel il n'ait levé des décimes, des tributs de toute espèce.

Il est encore aujourd'hui suzerain du royaume de Naples; on lui en fait un hommage-lige depuis sept cents ans. Le roi de Naples, ce descendant de tant de souverains[1], lui paye encore un tribut. Le roi de Naples est aujourd'hui en Europe le seul roi vassal; et de qui? juste ciel[2]!

A. — Je lui conseille de ne l'être pas longtemps.

C. — Je demeure toujours confondu quand je vois les traces de l'antique superstition qui subsistent encore. Par quelle étrange fatalité presque tous les princes coururent-ils ainsi pendant tant de siècles au-devant du joug qu'on leur présentait?

B. — La raison en est fort naturelle. Les rois et les barons ne savaient ni lire ni écrire, et la cour romaine le savait: cela seul lui donna cette prodigieuse supériorité dont elle retient encore de beaux restes.

C. — Et comment des princes et des barons qui étaient libres ont-ils pu se soumettre si lâchement à quelques jongleurs?

A. — Je vois clairement ce que c'est. Les brutaux savaient se battre, et les jongleurs savaient gouverner; mais lorsque enfin les barons ont appris à lire et à écrire, lorsque la lèpre de l'ignorance a diminué chez les magistrats et chez les principaux citoyens, on a regardé en face l'idole devant lequelle on avait léché la poussière; au lieu d'hommage, la moitié de l'Europe a rendu outrage pour outrage au serviteur des serviteurs; l'autre moitié, qui lui baise encore les pieds, lui lie les mains; du moins c'est ainsi que je l'ai lu dans une histoire qui, quoique contemporaine, est vraie et philosophique[3]. Je suis sûr que si demain le roi de Naples et de Sicile veut renoncer à cette unique prérogative qu'il possède d'être homme-lige du pape, d'être le serviteur des serviteurs de Dieu, et de lui donner tous les ans un petit cheval avec deux mille écus d'or pendus au cou, toute l'Europe lui applaudira[4].

B. — Il en est en droit, car ce n'est pas le pape qui lui a donné le royaume de Naples. Si des meurtriers normands, pour colorer leurs usurpations, et pour être indépendants des empereurs auxquels ils avaient fait hommage, se firent oblats de la sainte Église, le roi des Deux-Siciles, qui descend de Hugues-Capet en ligne droite, et non de ces Normands, n'est nullement tenu d'être oblat. Il n'a qu'à vouloir.

Le roi de France n'a qu'à dire un mot, et le pape n'aura pas plus de crédit en France qu'en Russie. On ne payera plus d'annates à Rome, on n'y achètera plus la permission d'épouser sa cousine ou sa nièce;

1. Ferdinand IV, descendant de saint Louis par Philippe V et par Louis XIV. (Éd.)

2. De Clément XIII, mort peu de temps après que Voltaire écrivait ainsi. (Éd.)

3. *Siècle de Louis XIV*, chap. II. (Éd.)

4. Je ne sais si le marquis de Tanucci, premier ministre de Ferdinand IV, lut ce quatorzième entretien : ce qui est certain, c'est qu'il abolit, et pour toujours, en 1769, l'usage dans lequel étaient les rois de Naples de présenter annuellement une haquenée blanche au pape. (*Note de Clogenson.*)

je vous réponds que les tribunaux de France, appelés *parlements*, enregistreront cet édit sans remontrances.

On ne connaît pas ses forces. Qui aurait proposé, il y a cinquante ans, de chasser les jésuites de tant d'États catholiques, aurait passé pour le plus visionnaire des hommes. Ce colosse avait un pied à Rome, et l'autre au Paraguai; il couvrait de ses bras mille provinces, et portait sa tête dans le ciel. J'ai passé, et il n'était plus[1].

Il n'y a qu'à souffler sur tous les autres moines, ils disparaîtront de la surface de la terre.

A. — Ce n'est pas notre intérêt que la France ait moins de moines et plus d'hommes; mais j'ai tant d'aversion pour le froc, que j'aimerais encore mieux voir en France des revues que des processions. En un mot, en qualité de citoyen, je n'aime point à voir des citoyens qui cessent de l'être, des sujets qui se font sujets d'un étranger, des patriotes qui n'ont plus de patrie; je veux que chaque État soit parfaitement indépendant.

Vous avez dit que les hommes ont été longtemps aveugles, ensuite borgnes, et qu'ils commencent à jouir de deux yeux. A qui en a-t-on l'obligation? à cinq ou six oculistes qui ont paru en divers temps.

B. — Oui; mais le mal est qu'il y a des aveugles qui veulent battre les chirurgiens empressés à les guérir.

A. — Eh bien! ne rendons la lumière qu'à ceux qui nous prieront d'enlever leurs cataractes.

QUINZIÈME ENTRETIEN.

DE LA MEILLEURE LÉGISLATION.

C. — De tous les États, quel est celui qui vous paraît avoir les meilleures lois, la jurisprudence la plus conforme au bien général et au bien des particuliers?

A. — C'est mon pays, sans contredit. La preuve en est que, dans tous nos démêlés, nous vantons toujours *notre heureuse constitution*, et que, dans presque tous les autres royaumes, on en souhaite une autre. Notre jurisprudence criminelle est équitable et n'est point barbare : nous avons aboli la torture, contre laquelle la voix de la nature s'élève en vain dans tant d'autres pays; ce moyen affreux de faire périr un innocent faible, et de sauver un coupable robuste, a fini avec notre infâme chancelier Jeffreys, qui employait avec joie cet usage infernal sous le roi Jacques II.

Chaque accusé est jugé par ses pairs; il n'est réputé coupable que quand ils sont d'accord sur le fait; c'est la loi seule qui le condamne sur le crime avéré, et non sur la sentence arbitraire des juges. La peine capitale est la simple mort, et non une mort accompagnée de tourments recherchés. Étendre un homme sur une croix de Saint-André, lui casser les bras et les cuisses, et le mettre en cet état sur une roue de carrosse, nous paraît une barbarie qui offense trop la nature hu-

1. Psaume XXXVI, 36. (Éd.)

maine. Si, pour les crimes de haute trahison, on arrache encore le cœur du coupable après sa mort, c'est un ancien usage de cannibale, un appareil de terreur qui effraye le spectateur sans être douloureux pour l'exécuté. Nous n'ajoutons point de tourments à la mort; on ne refuse point comme ailleurs un conseil à l'accusé; on ne met point un témoin qui a porté trop légèrement son témoignage dans la nécessité de mentir, en le punissant s'il se rétracte; on ne fait point déposer les témoins en secret, ce serait en faire des délateurs; la procédure est publique : les procès secrets n'ont été inventés que par la tyrannie.

Nous n'avons point l'imbécile barbarie de punir des indécences[1] du même supplice dont on punit les parricides. Cette cruauté, aussi sotte qu'abominable, est indigne de nous.

Dans le civil, c'est encore la seule loi qui juge; il n'est pas permis de l'interpréter; ce serait abandonner la fortune des citoyens au caprice, à la faveur, et à la haine.

Si la loi n'a pas pourvu au cas qui se présente, alors on se pourvoit à *la cour d'équité*, par-devant le chancelier et ses assesseurs; et s'il s'agit d'une chose importante, on fait pour l'avenir une nouvelle loi en parlement, c'est-à-dire dans les états de la nation assemblée.

Les plaideurs ne sollicitent jamais leurs juges; ce serait leur dire, je veux vous séduire. Un juge qui recevrait une visite d'un plaideur serait déshonoré; ils ne recherchent point cet honneur ridicule qui flatte la vanité d'un bourgeois. Aussi n'ont-ils point acheté le droit de juger; on ne vend point chez nous une place de magistrat comme une métairie : si des membres du parlement vendent quelquefois leur voix à la cour, ils ressemblent à quelques belles qui vendent leurs faveurs, et qui ne le disent pas. La loi ordonne chez nous qu'on ne vendra rien que des terres et les fruits de la terre; tandis qu'en France la loi elle-même fixe le prix d'une charge de conseiller au banc du roi qu'on nomme *parlement*, et de président qu'on nomme *à mortier;* presque toutes les places et les dignités se vendent en France, comme on vend des herbes au marché. Le chancelier de France est tiré souvent du corps des conseillers d'État; mais, pour être conseiller d'État, il faut avoir acheté une charge de maître des requêtes. Un régiment n'est point le prix des services, c'est le prix de la somme que les parents d'un jeune homme ont déposée pour qu'il aille trois mois de l'année tenir table ouverte dans une ville de province.

Vous voyez clairement combien nous sommes heureux d'avoir des lois qui nous mettent à l'abri de ces abus. Chez nous rien d'arbitraire, sinon les grâces que le roi veut faire. Les bienfaits émanent de lui; la loi fait tout le reste.

Si l'autorité attente illégalement à la liberté du moindre citoyen, la loi le venge; le ministre est incontinent condamné à l'amende envers le citoyen, et il la paye.

Ajoutez à tous ces avantages le droit que tout homme a parmi nous de parler par sa plume à la nation entière. L'art admirable de l'impri-

1. Allusion au supplice de La Barre. (Éd.)

merie est dans notre île aussi libre que la parole. Comment ne pas aimer une telle législation?

Nous avons, il est vrai, toujours deux partis; mais ils tiennent la nation en garde plutôt qu'ils ne la divisent. Ces deux partis veillent l'un sur l'autre, et se disputent l'honneur d'être les gardiens de la liberté publique. Nous avons des querelles; mais nous bénissons toujours cette heureuse constitution qui les fait naître.

C. — Votre gouvernement est un bel ouvrage, mais il est fragile.

A. — Nous lui donnons quelquefois de rudes coups, mais nous ne le cassons point.

B. — Conservez ce précieux monument que l'intelligence et le courage ont élevé : il vous a trop coûté pour que vous le laissiez détruire. L'homme est né libre : le meilleur gouvernement est celui qui conserve le plus qu'il est possible à chaque mortel ce don de la nature.

Mais, croyez-moi, arrangez-vous avec vos colonies, et que la mère et les filles ne se battent pas.

SEIZIÈME ENTRETIEN.

DES ABUS.

C. — On dit que le monde n'est gouverné que par des abus; cela est-il vrai?

B. — Je crois bien qu'il y a pour le moins moitié abus et moitié usages tolérables chez les nations policées, moitié malheur et moitié fortune, de même que sur la mer on trouve un partage assez égal de tempêtes et de beau temps pendant l'année. C'est ce qui a fait imaginer les deux tonneaux de Jupiter et la secte des manichéens.

A. — Pardieu, si Jupiter a eu deux tonneaux, celui du mal était la tonne d'Heidelberg; et celui du bien fut à peine un quartaut. Il y a tant d'abus dans ce monde, que, dans un voyage que je fis à Paris en 1751, on appelait comme d'abus six fois par semaine, pendant toute l'année, au banc du roi qu'ils nomment *parlement*.

B. — Oui; mais à qui appellerons-nous des abus qui règnent dans la constitution de ce monde?

N'est-ce pas un abus énorme que tous les animaux se tuent avec acharnement les uns les autres pour se nourrir, que les hommes se tuent beaucoup plus furieusement encore sans avoir seulement l'idée de se manger?

C. — Ah! pardonnez-moi; nous nous faisions autrefois la guerre pour nous manger; mais à la longue toutes les bonnes institutions dégénèrent.

B. — J'ai lu dans un livre[1], que nous n'avons, l'un portant l'autre, qu'environ vingt-deux ans à vivre; que de ces vingt-deux ans, si vous retranchez le temps perdu du sommeil et le temps que nous perdons dans la veille, il reste à peine quinze ans clair et net; que sur ces quinze ans il ne faut pas compter l'enfance, qui n'est qu'un passage du

1. *L'Homme aux quarante écus.* (Éd.)

néant à l'existence; et que, si vous retranchez encore les tourments du corps, et les chagrins de ce qu'on appelle âme, il ne reste pas trois ans francs et quittes pour les plus heureux, et pas six mois pour les autres. N'est-ce pas là un abus intolérable?

A. — Eh! que diable en conclurez-vous? ordonnerez-vous que la nature soit autrement faite qu'elle ne l'est?

B. — Je le désirerais du moins.

A. — C'est un secret sûr pour abréger encore votre vie.

C. — Laissons là les pas de clerc qu'a faits la nature; les enfants formés dans la matrice pour y périr souvent et pour donner la mort à leur mère; la source de la vie empoisonnée par un venin qui s'est glissé de trou en cheville de l'Amérique en Europe; la petite vérole qui décime le genre humain; la peste toujours subsistante en Afrique; les poisons dont la terre est couverte et qui viennent d'eux-mêmes si aisément, tandis qu'on ne peut avoir du froment qu'avec des peines incroyables; ne parlons que des abus que nous avons introduits nous-mêmes.

B. — La liste serait longue dans la société perfectionnée; car, sans compter l'art d'assassiner régulièrement le genre humain par la guerre dont nous avons déjà parlé, nous avons l'art d'arracher les vêtements et le pain à ceux qui sèment le blé et qui préparent la laine; l'art d'accumuler tous les trésors d'une nation entière dans les coffres de cinq ou six cents personnes; l'art de faire tuer publiquement en cérémonie, avec une demi-feuille de papier, ceux qui vous ont déplu, comme une maréchale d'Ancre, un maréchal de Marillac, un duc de Sommerset, une Marie Stuart; l'usage de préparer un homme à la mort par des tortures pour connaître ses associés, quand il ne peut avoir eu d'associés; les bûchers allumés, les poignards aiguisés, les échafauds dressés pour des arguments en *baralipton;* la moitié d'une nation occupée sans cesse à vexer l'autre loyalement. Je parlerais plus longtemps qu'Esdras si je voulais faire écrire nos abus sous ma dictée.

A. — Tout cela est vrai; mais convenez que la plupart de ces abus horribles sont abolis en Angleterre, et commencent à être fort mitigés chez les autres nations.

B. — Je l'avoue; mais pourquoi les hommes sont-ils un peu meilleurs et un peu moins malheureux qu'ils ne l'étaient du temps d'Alexandre VI, de la Saint-Barthélemy, et de Cromwell?

C. — C'est qu'on commence à penser, à s'éclairer, et à bien écrire.

A. — J'en conviens; la superstition excita les orages, et la philosophie les apaise.

DIX-SEPTIÈME ENTRETIEN.

SUR DES CHOSES CURIEUSES.

B. — A propos, monsieur A, et croyez-vous le monde bien ancien?

A. — Monsieur B, ma fantaisie est qu'il est éternel.

B. — Cela peut se soutenir par voie d'hypothèse. Tous les anciens philosophes ont cru la matière éternelle : or, de la matière brute à la matière organisée il n'y a qu'un pas.

C. — Les hypothèses sont fort amusantes; elles sont sans conséquence. Ce sont des songes que la Bible fait évanouir, car il en faut toujours revenir à la Bible.

A. — Sans doute, et nous pensons tous trois dans le fond, en l'an de grâce 1760, que, depuis la création du monde qui fut fait de rien, jusqu'au déluge universel fait avec de l'eau créée exprès, il se passa 1656 ans selon la *Vulgate*, 2309 ans selon le texte samaritain, et 2262 ans selon la traduction miraculeuse que nous appelons *des Septante*. Mais j'ai toujours été étonné qu'Adam et Ève notre père et notre mère, Abel, Caïn, Seth, n'aient été connus de personne au monde que de la petite horde juive, qui tint le cas secret jusqu'à ce que les Juifs d'Alexandrie s'avisassent, sous le premier et le second Ptolémées, de traduire fort mal en grec leurs rapsodies absolument inconnues jusque-là au reste de la terre.

Il est plaisant que nos titres de famille ne soient demeurés en dépôt que dans une seule branche de notre maison, et encore chez la plus méprisée; tandis que les Chinois, les Indiens, les Persans, les Égyptiens, les Grecs et les Romains, n'avaient jamais entendu parler ni d'Adam ni d'Ève.

B. — Il y a bien pis : c'est que Sanchoniathon, qui vivait incontestablement avant le temps où l'on place Moïse, et qui a fait une Genèse à sa façon, comme tant d'autres auteurs, ne parle ni de cet Adam ni de cette Ève. Il nous donne des parents tout différents.

C. — Sur quoi jugez-vous, monsieur B, que Sanchoniathon vivait avant l'époque de Moïse?

B. — C'est que, s'il avait été du temps de Moïse, ou après lui, il en aurait fait mention. Il écrivait dans Tyr, qui florissait très-longtemps avant que la horde juive eût acquis un coin de terre vers la Phénicie. La langue phénicienne était la mère-langue du pays; les Phéniciens cultivaient les lettres depuis longtemps; les livres juifs l'avouent en plusieurs endroits. Il est dit expressément que Caleb s'empara de la ville des lettres[1], nommée Cariath-Sépher, c'est-à-dire, *ville des livres*, appelée depuis Dabir. Certainement Sanchoniathon aurait parlé de Moïse s'il avait été son contemporain ou son puîné. Il n'est pas naturel qu'il eût omis dans son histoire les mirifiques aventures de Mosé ou Moïse, comme les dix plaies d'Égypte et les eaux de la mer suspendues à droite et à gauche pour laisser passer trois millions de voleurs fugitifs à pied sec, lesquelles eaux retombèrent ensuite sur quelques autres millions d'hommes qui poursuivaient les voleurs. Ce ne sont pas là de ces petits faits obscurs et journaliers qu'un grave historien passe sous silence. Sanchoniathon ne dit mot de ces prodiges de *Gargantua :* donc il n'en savait rien; donc il était antérieur à Moïse ainsi que Job qui n'en parle pas. Eusèbe, son abréviateur, qui entasse tant de fables, n'eût pas manqué de se prévaloir d'un si éclatant témoignage.

A. — Cette raison est sans réplique. Aucune nation n'a parlé anciennement des Juifs, ni parlé comme les Juifs; aucune n'eut une cosmo-

1. *Juges*, chap. I, vers. 11.

gonie qui eût le moindre rapport à celle des Juifs. Ces malheureux Juifs sont si nouveaux, qu'ils n'avaient pas même, en leur langue, de nom pour signifier Dieu. Ils furent obligés d'emprunter le nom d'Adonaï des Sidoniens, le nom de Jehova ou Iao des Syriens. Leur opiniâtreté, leurs superstitions nouvelles, leur usure consacrée, sont les seules choses qui leur appartiennent en propre. Et il y a toute apparence que ces polissons, chez qui les noms de *géométrie* et d'*astronomie* furent toujours absolument inconnus, n'apprirent enfin à lire et à écrire que quand ils furent esclaves à Babylone. On a déjà prouvé que c'est là qu'ils connurent les noms des anges, et même le nom d'Israël, comme ce transfuge juif Flavius Josèphe l'avoue lui-même.

C. — Quoi! tous les anciens peuples ont eu une Genèse antérieure à celle des Juifs et toute différente?

A. — Cela est incontestable. Voyez le *Shasta* et le *Veidam* des Indiens, les *cinq Kings* des Chinois, le *Zend* des premiers Persans, le *Thaut* ou *Mercure trismégiste* des Égyptiens; Adam leur est aussi inconnu que le sont les ancêtres de tant de marquis et de barons dont l'Europe fourmille.

C. — Point d'Adam! cela est bien triste. Tous nos almanachs comptent depuis Adam.

A. — Ils compteront comme il leur plaira; les *Étrennes mignonnes* ne sont pas mes archives.

B. — Si bien donc que monsieur A est préadamite?

A. — Je suis présaturnien, préosirite, prébramite, prépandorite.

C. — Et sur quoi fondez-vous votre belle hypothèse d'un monde éternel?

A. — Pour vous le dire, il faut que vous écoutiez patiemment quelques petits préliminaires.

Je ne sais si nous avons raisonné jusqu'ici bien ou mal; mais je sais que nous avons raisonné, et que nous sommes tous les trois des êtres intelligents : or des êtres intelligents ne peuvent avoir été formés par un être brut, aveugle, insensible : il y a certainement quelque différence entre les idées de Newton et des crottes de mulet. L'intelligence de Newton venait donc d'une autre intelligence.

Quand nous voyons une belle machine, nous disons qu'il y a un bon machiniste, et que ce machiniste a un excellent entendement. Le monde est assurément une machine admirable; donc il y a dans le monde une admirable intelligence, quelque part qu'elle soit. Cet argument est vieux, et n'en est pas plus mauvais.

Tous les corps vivants sont composés de leviers, de poulies, qui agissent suivant les lois de la mécanique, de liqueurs que les lois de l'hydrostatique font perpétuellement circuler; et quand on songe que tous ces êtres ont du sentiment qui n'a aucun rapport à leur organisation, on est accablé de surprise.

Le mouvement des astres, celui de notre petite terre autour du soleil, tout s'opère en vertu des lois de la mathématique la plus profonde. Comment Platon qui ne connaissait pas une de ces lois, le chimérique Platon qui disait que la terre était fondée sur un triangle

équilatère, et l'eau sur un triangle rectangle, le ridicule Platon qui dit qu'il ne peut y avoir que cinq mondes, parce qu'il n'y a que cinq corps réguliers; comment, dis-je, l'ignorant Platon, qui ne savait pas seulement la trigonométrie sphérique, a-t-il eu cependant un génie assez beau, un instinct assez heureux pour appeler Dieu l'*éternel géomètre*, pour sentir qu'il existe une intelligence formatrice?

B. — Je me suis amusé autrefois à lire Platon. Il est clair que nous lui devons toute la métaphysique du christianisme; tous les Pères grecs furent, sans contredit, platoniciens : mais quel rapport tout cela peut-il avoir à l'éternité du monde dont vous nous parlez?

A — Allons pied à pied, s'il vous plaît. Il y a une intelligence qui anime le monde : Spinosa lui-même l'avoue. Il est impossible de se débattre contre cette vérité, qui nous environne et qui nous presse de tous côtés.

C. — J'ai cependant connu des mutins qui disent qu'il n'y a point d'intelligence formatrice, et que le mouvement seul a formé par lui-même tout ce que nous voyons et tout ce que nous sommes. Ils vous disent hardiment : « La combinaison de cet univers était possible puisqu'elle existe; donc il était possible que le mouvement seul l'arrangeât. Prenez quatre astres seulement, Mars, Vénus, Mercure et la Terre; ne songeons d'abord qu'à la place où ils sont, en faisant abstraction de tout le reste, et voyons combien nous avons de probabilités pour que le seul mouvement les mette à ces places respectives. Nous n'avons que vingt-quatre hasards dans cette combinaison; c'est-à-dire il n'y a que vingt-quatre contre un à parier que ces astres se trouveront où ils sont les uns par rapport aux autres. Ajoutons à ces quatre globes celui de Jupiter; il n'y aura que cent vingt contre un à parier que Jupiter, Mars, Vénus, Mercure et notre globe, seront placés où nous les voyons.

« Ajoutez-y enfin Saturne; il n'y aura que sept cent vingt hasards contre un pour mettre ces six grosses planètes dans l'arrangement qu'elles gardent entre elles selon leurs distances données. Il est donc démontré qu'en sept cent vingt jets le seul mouvement a pu mettre ces six planètes principales dans leur ordre.

« Prenez ensuite tous les astres secondaires, toutes leurs combinaisons, tous leurs mouvements, tous les êtres qui végètent, qui vivent, qui sentent, qui pensent, qui agissent dans tous les globes, vous n'aurez qu'à augmenter le nombre des hasards; multipliez ce nombre dans toute l'éternité, jusqu'au nombre que notre faiblesse appelle *infini*, il y aura toujours une unité en faveur de la formation du monde, tel qu'il est par le seul mouvement : donc il est possible que, dans toute l'éternité, le seul mouvement de la matière ait produit l'univers entier tel qu'il existe. » Voilà le raisonnement de ces messieurs.

« A. — Pardon, mon cher ami C; cette supposition me paraît prodigieusement ridicule pour deux raisons : la première, c'est que, dans cet univers, il y a des êtres intelligents, et que vous ne sauriez prouver qu'il soit possible que le seul mouvement produise l'entendement; la seconde, c'est que, de votre propre aveu, il y a l'infini contre un à

parier qu'une cause intelligente formatrice anime l'univers. Quand on est tout seul vis-à-vis l'infini, on est bien pauvre[1].

Encore une fois Spinosa lui-même admet cette intelligence. Pourquoi voulez-vous aller plus loin que lui, et plonger, par un sot orgueil, votre faible raison dans un abîme où Spinosa n'a pas osé descendre? Sentez-vous bien l'extrême folie de dire que c'est une cause aveugle qui fait que le carré d'une révolution d'une planète est toujours au carré des révolutions des autres planètes comme la racine du cube de sa distance est à la racine cube des distances des autres au centre commun? Mes amis, ou les astres sont de grands géomètres, ou l'éternel géomètre a arrangé les astres.

C. — Point d'injures, s'il vous plaît. Spinosa n'en disait point : il est plus aisé de dire des injures que des raisons. Je vous accorde une intelligence formatrice répandue dans ce monde; je veux bien dire avec Virgile (*Æn.*, VI, 727) :

« Mens agitat molem et magno se corpore miscet. »

Je ne suis pas de ces gens qui disent que les astres, les hommes, les animaux, les végétaux, la pensée, sont l'effet d'un coup de dés.

A. — Pardon de m'être mis en colère, j'avais le *spleen;* mais en me fâchant, je n'en avais pas moins raison.

B. — Allons au fait sans nous fâcher. Comment, en admettant un Dieu, pouvez-vous soutenir par hypothèse que le monde est éternel?

A. — Comme je soutiens par voie de thèse que les rayons du soleil sont aussi anciens que cet astre.

C. — Voilà une plaisante imagination! Quoi! du fumier, des bacheliers en théologie, des puces, des singes, et nous, nous serions des émanations de la Divinité?

A. — Il y a certainement du divin dans une puce : elle saute cinquante fois sa hauteur; elle ne s'est pas donné cet avantage.

B. — Quoi! les puces existent de toute éternité?

A. — Il le faut bien, puisqu'elles existent aujourd'hui, et qu'elles étaient hier, et qu'il n'y a nulle raison pour qu'elles n'aient pas toujours existé. Car si elles sont inutiles, elles ne doivent jamais être; et dès qu'une espèce a l'existence, il est impossible de prouver qu'elle ne l'ait pas toujours eue. Voudriez-vous que l'éternel géomètre eût été engourdi une éternité entière? Ce ne serait pas la peine d'être géomètre et architecte pour passer une éternité sans combiner et sans bâtir. Son essence est de produire; puisqu'il a produit, il existe nécessairement : donc tout ce qui est en lui est essentiellement nécessaire. On ne peut dépouiller un être de son essence, car alors il cesserait d'être. Dieu est agissant; donc il a toujours agi; donc le monde est une émanation éternelle de lui-même; donc quiconque admet un Dieu doit

1. Nous sommes encore trop peu au fait des choses de ce monde pour appliquer le calcul des probabilités à cette question, et l'application de ce calcul aurait des difficultés que ceux qui ont voulu la tenter n'ont pas soupçonnées. (*Éd. de Kehl.*)

admettre le monde éternel. Les rayons de lumière sont partis nécessairement de l'astre lumineux de toute éternité, et toutes les combinaisons sont parties de l'Être combinateur de toute éternité. L'homme, le serpent, l'araignée, l'huître, le colimaçon, ont toujours existé, parce qu'ils étaient possibles.

B. — Quoi! vous croyez que le Demiourgos, la puissance formatrice, le grand Être, a fait tout ce qui était à faire?

A. — Je l'imagine ainsi. Sans cela, il n'eût point été l'Être nécessairement formateur; vous en feriez un ouvrier impuissant ou paresseux qui n'aurait travaillé qu'à une très-petite partie de son ouvrage.

C. — Quoi! d'autres mondes seraient impossibles?

A. — Cela pourrait bien être : autrement il y aurait une cause éternelle, nécessaire, agissante par son essence, qui, pouvant les faire, ne les aurait point faits : or une telle cause qui n'a point d'effet me semble aussi absurde qu'un effet sans cause.

C. — Mais bien des gens pourtant disent que cette cause éternelle a choisi ce monde entre tous les mondes possibles.

A. — Ils ne paraissent point possibles s'ils n'existent pas. Ces messieurs-là auraient aussi bien fait de dire que Dieu a choisi entre les mondes impossibles. Certainement l'éternel artisan aurait arrangé ces possibles dans l'espace. Il y a de la place de reste. Pourquoi, par exemple, l'intelligence universelle, éternelle, nécessaire, qui préside à ce monde, aurait-elle rejeté dans son idée une terre sans végétaux empoisonnés, sans vérole, sans scorbut, sans peste et sans inquisition? Il est très-possible qu'une telle terre existe : elle devait paraître au grand Demiourgos meilleure que la nôtre : cependant nous avons la pire. Dire que cette bonne terre est possible, et qu'il ne nous l'a pas donnée, c'est dire assurément qu'il n'a eu ni raison, ni bonté, ni puissance; or c'est ce qu'on ne peut dire : donc s'il n'a pas donné cette bonne terre, c'est apparemment qu'il était impossible de la former.

B. — Et qui vous a dit que cette terre n'existe pas? Elle est probablement dans un des globes qui roulent autour de Sirius, ou du petit Chien, ou de l'œil du Taureau.

A. — En ce cas, nous sommes d'accord; l'intelligence suprême a fait tout ce qu'il lui était possible de faire; et je persiste dans mon idée que tout ce qui n'est pas ne peut être.

C. — Ainsi l'espace serait rempli de globes qui s'élèvent tous en perfection les uns au-dessus des autres : et nous avons nécessairement un des plus méchants lots. Cette imagination est belle; mais elle n'est pas consolante.

B. — Enfin vous pensez donc que de la puissance éternelle formatrice, de l'intelligence universelle, en un mot, du grand Être, est sorti nécessairement de toute éternité tout ce qui existe?

A. — Il me paraît qu'il en est ainsi.

B. — Mais en ce cas le grand Être n'a donc pas été libre?

A. — Être libre, je vous l'ai dit cent fois dans d'autres entretiens, c'est pouvoir. Il a pu, et il a fait. Je ne conçois pas d'autre liberté. Vous savez que la liberté d'indifférence est un mot vide de sens.

B. — En conscience êtes-vous bien sûr de votre système?

A. — Moi! je ne suis sûr de rien. Je crois qu'il y a un être intelligent, une puissance formatrice, un Dieu. Je tâtonne dans l'obscurité sur tout le reste. J'affirme une idée aujourd'hui, j'en doute demain; après demain je la nie; et je puis me tromper tous les jours. Tous les philosophes de bonne foi que j'ai vus m'ont avoué, quand ils étaient un peu en pointe de vin, que le grand Être ne leur a pas donné une portion d'évidence plus forte que la mienne.

Pensez-vous qu'Épicure vît toujours bien clairement sa déclinaison des atomes, que Descartes fût persuadé de sa matière striée? Croyez-moi, Leibnitz riait de ses monades et de son harmonie préétablie. Telliamed[1] riait de ses montagnes formées par la mer. L'auteur des molécules organiques est assez savant et assez galant homme pour en rire. Deux augures, comme vous savez, rient comme des fous quand ils se rencontrent. Il n'y a que le jésuite irlandais Needham qui ne rie point de ses anguilles.

B. — Il est vrai qu'en fait de systèmes il faut toujours se réserver le droit de rire le lendemain de ses idées de la veille.

C. — Je suis très-aise d'avoir trouvé un vieux philosophe anglais qui rit après s'être fâché, et qui croit sérieusement en Dieu : cela est très-édifiant.

A. — Oui, tête-bleu, je crois en Dieu, et j'y crois beaucoup plus que les universités d'Oxford et de Cambridge, et que tous les prêtres de mon pays; car ces gens-là sont assez serrés pour vouloir qu'on ne l'adore que depuis environ six mille ans; et moi je veux qu'on l'ait adoré pendant l'éternité. Je ne connais point de maître sans domestiques, de roi sans sujets, de père sans enfants, ni de cause sans effet.

C. — D'accord, nous en sommes convenus; mais là, mettez la main sur la conscience; croyez-vous un Dieu rémunérateur et punisseur, qui distribue des prix et des peines à des créatures qui sont émanées de lui, et qui nécessairement sont dans ses mains comme l'argile sous les mains du potier?

Ne trouvez-vous pas Jupiter fort ridicule d'avoir jeté d'un coup de pied Vulcain du ciel en terre, parce que Vulcain était boiteux des deux jambes? Je ne sais rien de si injuste : or l'éternelle et suprême intelligence doit être juste; l'éternel amour doit chérir ses enfants, leur épargner les coups de pied, et ne les pas chasser de la maison pour les avoir fait naître lui-même nécessairement avec de vilaines jambes.

A. — Je sais tout ce qu'on a dit sur cette matière abstruse, et je ne m'en soucie guère. Je veux que mon procureur, mon tailleur, mes valets, ma femme même croient en Dieu; et je m'imagine que j'en serai moins volé et moins cocu.

C. — Vous vous moquez du monde. J'ai connu vingt dévotes qui ont donné à leurs maris des héritiers étrangers.

1. Anagramme de M. de Maillet (Éd.)

A. — Et moi j'en ai connu une que la crainte de Dieu a retenue, et cela me suffit. Quoi donc! à votre avis, vos vingt dévergondées auraient-elles été plus fidèles en étant athées? En un mot, toutes les nations policées ont admis des dieux récompenseurs et punisseurs, et je suis citoyen du monde.

B. — C'est fort bien fait; mais ne vaudrait-il pas mieux que l'intelligence formatrice n'eût rien à punir? Et d'ailleurs quand, comment punira-t-elle?

A. — Je n'en sais rien par moi-même; mais, encore une fois, il ne faut point ébranler une opinion si utile au genre humain. Je vous abandonne tout le reste. Je vous abandonnerai même mon monde éternel si vous le voulez absolument, quoique je tienne bien fort à ce système. Que nous importe, après tout, que ce monde soit éternel ou qu'il soit d'avant-hier? Vivons-y doucement, adorons Dieu, soyons justes et bienfaisants; voilà l'essentiel, voilà la conclusion de toute dispute. Que les barbares intolérants soient l'exécration du genre humain, et que chacun pense comme il voudra.

C. — Amen. Allons boire, nous réjouir, et bénir le grand Être.

LETTRE ANONYME

ÉCRITE DU BAS DAUPHINÉ, LE 1er FÉVRIER 1769.

L'adresse est : À M. DE VOLTAIRE GENTILHOMME ORDINAIRE DU ROI, AU CHATEAU DE FERNEY, PAYS DE GEX.

Le timbre est : DAUPHINÉ, VALENCE. *Elle a été reçue le* 6 *février*, 1769.

« Je ne suis point écrivain, monsieur, vous le verrez bien par ma lettre; mais je dois à la vérité les observations que j'ai l'honneur de vous présenter. J'ai vu dernièrement un livre intitulé : *Erreurs de V....*, chez un de mes amis. Il est question, me dit-il, dans ce livre, d'une anecdote qui regarde un pays que vous connaissez; je la cherchai et je lu[1], page 393, tome I, que l'auteur de ce livre prétend avoir cherché à vérifier les propos tenus par les citoyens de Livron aux troupes qui les assiégeaient, le roi étant au camp sous cette place, cités par vous, monsieur, dans un *Essai sur l'histoire universelle*, et qu'il n'a trouvé nulle part cette anecdote. Il rapporte une réponse faite par Montbrun au roi lui-même, lorsqu'il fut sommé de rendre la place; et il se félicite, page 439 du tome II, d'en avoir nommé le commandant.

« Connaissant la frivolité des assertions de cet auteur, je ne fus pas curieux de lire son ouvrage; je vis par hasard, en le rendant, qu'à la page 424 du tome II, où il est question du droit de confesser des séculiers, l'auteur demande si on pourrait lui citer quelque abbesse

1. On copie fidèlement le manuscrit avec les fautes d'orthographe.

qui ait confessé ses religieuses, et il avoue qu'il ne connaît que la folle institutrice de la congrégation de l'enfance.

« On peut juger, par l'exposé de cet auteur, qu'il manque de bonne foi, ou qu'il ne connaît pas l'histoire de sa nation et celle de l'Église; qu'il a lu de mauvais livres, et qu'il ne lit pas les bons.

« S'il avait cherché à vérifier l'anecdote citée au sujet du siége de Livron, il eût consulté les auteurs contemporains : 1° M. de Thou, liv. LVIII et suivants; 2° *l'Inventaire général de l'histoire de France* de De Serres; 3° l'auteur du *Recueil des choses mémorables arrivées en France depuis* 1547; et ensuite il eût dû voir Mézerai.

« S'il avait lu ces auteurs, il eût appris que le massacre de la Saint-Barthélemy et les tentatives faites par la reine mère pour surprendre et enlever la Rochelle aux protestants, augmentèrent leur méfiance, et les obligèrent à prendre les armes; que Montbrun, leur chef en Dauphiné, s'empara de Livron, et qu'il y mit une garnison de quatre cents hommes, sous le commandement de Roësses.

« Que François de Bourbon, dauphin de l'Auvergne, vint assiéger Livron, et ouvrit la tranchée le 23 juin 1574; que la brèche étant praticable, il fit donner un assaut; qu'il fut repoussé, et obligé de se retirer.

« Si l'auteur du livre des *Erreurs* connaissait l'histoire de sa nation, il saurait que le roi Henri III, revenant de Pologne, arriva à Lyon le 5 septembre 1574, qu'il y tint un conseil d'État; que, dans ce conseil, il y eut deux avis, l'un d'accepter les propositions des protestants, l'autre de leur faire la guerre; que le dernier ayant prévalu, le roi s'aperçut au second siége de Livron qu'il avait pris le mauvais parti, ainsi que vous l'avez avancé.

« Il saurait que les coureurs de l'armée de Montbrun pillèrent les équipages du roi sur la route de Chambéri à Lyon; que le second siége de Livron fut résolu; que le maréchal de Bellegarde en fut chargé, avec une armée considérable et vingt-deux pièces de gros canon; que les citoyens, aidés d'une garnison de quatre cents hommes, n'en avaient qu'une de très-petit calibre; que, malgré deux sorties vigoureuses faites par Roësses, les assiégeants dressèrent trois batteries qui commencèrent à tirer le 21 décembre, et que les assiégés élevèrent au bout d'une pique un fer à cheval, un chat et des gants, voulant dire, par un rébus digne de ce temps : « Maréchal, un tel chat « ne se prend pas sans gants. »

« Cet auteur saurait que le 26 décembre une partie du rempart ayant été abattue, les assiégeants montèrent à l'assaut, que l'attaque fut longue, et la défense opiniâtre, les citoyens de tout âge et de tout sexe s'étant joints à la garnison; que les troupes du roi, composées des vieilles bandes des Suisses et des Piémontais, furent repoussées avec perte si considérable, qu'elles restèrent dans l'inaction pendant quelques jours; que les assiégés en profitèrent pour réparer leurs brèches.

« Que Roësses, commandant de la place, ayant été tué à cet assaut, ainsi que deux autres gentilshommes, Fianeci et Bouvier, Delhaye,

jeune homme de vingt-deux ans, fut choisi, quoique blessé, pour le remplacer; j'ai sous les yeux un ordre signé de sa main; que les batteries ayant recommencé à tirer le 1er janvier, et le rempart ayant été miné, les troupes du roi donnèrent un second assaut en trois différents endroits le 8 du même mois; qu'elles furent repoussées partout et très-maltraitées; qu'après cet échec, l'armée resta deux jours dans l'inaction, et qu'une femme fila hardiment sur la brèche.

« Que le roi s'étant rendu au camp sous Livron, le 13 janvier, les assiégés crièrent du haut des murailles : « Assassins, que venez-vous « chercher ici? Est-ce pour nous surprendre en nos lits, et nous égor- « ger comme vous l'avez fait à l'amiral? Non, ce n'est pas à des hommes « sans défense, c'est à des gens armés que vous avez à faire; à des gens « à qui vos perfidies passées ont appris à se tenir sur leurs gardes; « montrez-vous, jeunes mignons; venez éprouver, à vos dépens, s'il « est aussi aisé que vous le pensez de faire tête seulement à nos fem- « mes; » que n'ayant aucun espoir de réduire la place, le roi ordonna de lever le siége; que les assiégés, après une des plus belles défenses dont l'histoire fasse mention, suivirent l'armée dans sa retraite, et taillèrent en pièces presque tous les Suisses.

« Si l'auteur du livre des *Erreurs* connaissait l'histoire, il saurait enfin que Montbrun ne commanda jamais dans Livron; qu'il ne fut jamais sommé de rendre cette place; qu'il ne parla jamais au roi lui-même; qu'il commandait l'armée qui tenait la campagne; qu'ayant été sommé de mettre bas les armes, il répondit qu'il était prêt à rendre obéissance au roi; mais que d'autant qu'on en voulait à sa vie et à la liberté de sa conscience, il était résolu de se défendre jusqu'à ce qu'il verrait sûreté; que Rochegude et Pierregourde répondirent de même; que les amis que Montbrun avait dans l'armée du roi lui ayant représenté, lorsqu'il fut blessé et prisonnier, qu'il avait eu tort de souffrir que ses coureurs eussent attaqué les équipages du roi, il répondit : que le jeu et les armes rendent les hommes égaux; réponse qui a un sens dans cette occasion, et qui ne signifierait rien dans celle où l'auteur l'a placée. On rapporte historiquement cette réponse, sans approuver ce qu'elle contient d'irrégulier entre un sujet et son maître.

« L'auteur demande si on pourrait lui citer quelque abbesse qui ait confessé ses religieuses?

« On lui répondra avec M. l'abbé Fleury, liv. LXXVI, tome XVI, page 246 de l'*Histoire ecclésiastique*, « qu'il y avait en Espagne des « abbesses qui donnaient la bénédiction à leurs religieuses, entendaient « leurs confessions, et prêchaient publiquement, lisant l'Évangile; que « ce fait paraît par une lettre du pape du 10 décembre 1210. »

« S'il est singulier que l'auteur du livre des *Erreurs* ne connaisse pas l'histoire de l'Église, il l'est bien plus qu'il rappelle celle de la congrégation de l'enfance. On va lui démontrer qu'on ne l'ignore pas.

« Mme de Mondonville[1], femme d'un mérite distingué, institua la congrégation de l'enfance de Jésus à Toulouse. Sa haute réputation lui

1. Jeanne de Juliard, veuve de M. Turle, seigneur de Mondonville. (Ed.)

attira bientôt des prosélytes qu'elle logea dans une très-belle maison; un des règlements de cette congrégation fut que les religieux de certaine société ne seraient jamais admis à la direction des sœurs; cette exclusion excita la haine de la société, et la belle maison des religieuses de l'enfance fut l'objet de sa convoitise. La destruction de cette congrégation naissante fut résolue; il ne s'agit plus que d'en trouver les moyens : ses ennemis étaient alors dans le plus grand crédit, ils usèrent de leurs armes ordinaires. Mme de Mondonville fut accusée de jansénisme, d'avoir inspiré cette doctrine à ses religieuses, de les éloigner de la fréquentation des sacrements, de les confesser elle-même; d'avoir dans son église, et même sur les autels, sous des draperies saintes, les vrais portraits de Jansénius et de l'abbé de Saint-Cyran; de cacher dans son couvent une imprimerie d'où sortaient tous les livres qui s'imprimaient en faveur du jansénisme, et ceux qui paraissaient contre le droit de régale dont il était alors question.

« Le crédit de la société donna du poids à ces faussetés et à mille autres. La congrégation de l'enfance, manquant de protection, fut détruite, et la maison qu'elle occupait devint la proie de ses ennemis. Pour l'édification publique, il parut une histoire dans laquelle on s'efforça de répandre le plus grand ridicule sur la religion et les mœurs de Mme de Mondonville et de ses religieuses. Cette histoire étant tombée entre les mains d'un neveu de cette dame après sa mort, ce neveu, après avoir pris des renseignements à cet égard, se pourvut au parlement de Toulouse, demanda la permission de justifier sa tante, la suppression de cette histoire fabuleuse, et d'être admis à informer sur les faits supposés qu'elle contenait. Il conste, par la procédure faite de l'autorité de la cour, que tous les faits rapportés contre Mme de Mondonville étaient faux; le parlement supprima en conséquence par arrêt l'*Histoire* calomnieuse *de la congrégation de l'enfance*[1], la mémoire de Mme de Mondonville fut rétablie; mais la maison resta à ceux qui la tenaient par autorité, et qui ne tiennent plus rien aujourd'hui, amen. Ils écrivent cependant, et veulent prouver des prétendues erreurs par des impostures.

« Je verrai quelque part si les éclaircissements que je vous donne sont de votre goût; dans ce cas, je pourrais les continuer sur d'autres articles où votre homme s'est égaré. Quoique anonyme, vous pouvez compter sur ce que j'avance comme sur les sentiments distingués avec lesquels je vous honore et vous respecte.

« Du bas Dauphiné, 1er février 1769. »

L'original de cette lettre a été déposé chez un notaire, avec l'adresse marquée pour taxe de poste, 22 sous.

1. Par Reboulet. Condamnée par le parlement de Toulouse en 1735. (Éd.)

RÉPONSE DE M. DE VOLTAIRE.

Je reçois souvent, monsieur, des lettres anonymes de la canaille de la littérature, et de la canaille du fanatisme. Mais votre lettre du 1er février est plus estimable que les autres ne sont ridicules.

Quand on écrit avec autant de vérité et de probité, on ne doit point se cacher; vous auriez dû vous faire connaître, je vous aurais gardé le secret, et je vous aurais témoigné ma reconnaissance. Vous avez confondu quelques erreurs absurdes de l'ex-jésuite Nonotte, escortées de celles de l'ex-jésuite Patouillet, tous deux d'une égale érudition, et d'une égale politesse.

Je dois d'abord dire quelle fut l'occasion de ce déchaînement de quelques ex-jésuites qui m'ont fait l'honneur d'écrire contre moi autant de choses gracieuses que contre les parlements du royaume.

Les jésuites du temps du P. La Chaise, confesseur de Louis XIV, avaient obtenu, dans le voisinage de mes terres, la confiscation d'un domaine de cent écus de rente d'un pauvre gentilhomme dans un village nommé Ornex. Cette donation leur fut faite pour entretenir un missionnaire qui devait convertir les protestants. Vous croyez bien que ce missionnaire ne convertit personne.

Mais ce qu'on croira encore plus aisément, c'est que ce domaine de cent écus devint bientôt, par de saintes usurpations, une terre de quatre à cinq mille livres de rente. Il est vrai qu'il y eut des veuves et des orphelins réduits à la mendicité; mais les jésuites les confessèrent, les communièrent, et les dédommagèrent en leur donnant la vie éternelle.

Vers l'an 1754, les jésuites d'Ornex voulurent arrondir leur domaine en achetant à très-vil prix un bien de mineur, alors engagé pour la somme de quinze mille livres, lequel était à leur bienséance. Ce fonds appartenait à sept jeunes gentilshommes, officiers des armées du roi, tous frères et tous pauvres. La société de Jésus avait encore du crédit, et on ne se doutait pas qu'elle dût être sitôt punie. Elle obtint des lettres patentes du conseil du roi pour acquérir ce bien de mineurs.

J'ai eu entre les mains, j'ai vu de mes yeux un mémoire des jésuites d'Ornex, dans lequel ils disaient que s'ils achetaient la dépouille de sept orphelins, *c'était parce qu'ils étaient sûrs que ces orphelins étaient trop pauvres pour rentrer jamais dans leur patrimoine.* Le mémoire existe encore. Ce mystère allait être consommé. J'en fus informé, j'en fus indigné. Je pris le parti de ceux à qui on voulait ravir le bien de leurs ancêtres. Je déposai l'argent au greffe de la ville de Gex. Et enfin, après des contestations infinies entre la famille de ces gentilshommes et ceux en faveur desquels leur bien était précédemment engagé, le parlement de Dijon a rendu une justice éclatante à ces officiers. Ils sont aujourd'hui en possession de leurs biens; ils bénissent le parlement, et ils ne sont pas ingrats envers moi, comme l'ont été quelques gens de lettres[1].

1. Ces gentilshommes sont MM. de Crassy, dont deux sont actuellement che-

Pendant ce long procès, qui me coûta beaucoup de peine et d'argent, vous savez, monsieur, que les jésuites furent successivement condamnés par tous les parlements du royaume, et que leur ordre fut aboli en France, en Espagne, en Portugal, dans les royaumes de Naples et de Sicile, dans les États de Parme, et à Malte.

Je n'eus certainement aucune part à leur expulsion, et je ne pus en avoir. Ce n'était pas sans doute un vieillard ignoré et caché dans la solitude qui leur porta les premiers coups. Cependant l'affaire des sept orphelins ayant été connue des supérieurs de l'ordre, quelques-uns de ce corps me firent l'honneur de me regarder comme un des premiers instruments qui préparèrent la ruine des jésuites.

Il y a toujours dans une société de religieux des fanatiques empressés d'écrire. Un ex-jésuite nommé Patouillet, et un autre nommé Nonotte, se signalèrent contre moi, dans cette extravagante idée que j'avais contribué à la ruine de la compagnie de Jésus, et que par conséquent j'étais un franc hérétique. Ils m'honorèrent assez pour mêler mon nom dans les libelles qu'ils publièrent contre les parlements, qu'on daigna même faire brûler par les garçons du bourreau, tandis qu'on brûlait réellement en Portugal le R. P. Malagrida.

Frère Patouillet fit, sous le nom de M. de Montillet, archevêque d'Auch, un mandement extêmement sage. Ce mandement est l'éloge des frères jésuites. Les assertions d'un célèbre conseiller de la grand'-chambre de Paris[1], adoptées par le parlement, et qui ont servi à la condamnation de l'ordre, y sont traitées (page 50) *d'ouvrage de ténèbres*. Les parlements (page 48) y sont appelés *les vrais ennemis des deux puissances, mille fois abattus, et néanmoins toujours relevés, toujours animés de la rage la plus noire*, etc.

On me fait l'honneur, dans ce bel écrit, de dire que je suis un auteur mercenaire, dans le temps même que je prêtais de l'argent assez honnêtement au propre neveu de l'archevêque d'Auch. On m'appelle vagabond, tandis que je ne suis pas sorti de mon château depuis plus de dix années.

Enfin le mandement de Patouillet, signé malheureusement Montillet, exerça encore la main du bourreau. Ces feux de joie, qu'on faisait par toute la France, ne m'empêchèrent pas de recueillir chez moi un jésuite[2], qui me parut un honnête homme. Il y est encore; je ne lui ai jamais fait sentir la bêtise insolente de quelques-uns de ses confrères, et il sait combien j'estime ceux de son ordre qui se sont distingués par leurs vertus et par leurs talents : j'ai toujours rendu justice au mérite partout où je l'ai trouvé.

Quant au jésuite Nonotte, on ne le connaissait point. Un avocat de Besançon, dont j'ai la lettre, m'a mandé qu'il était fils d'un croche-

valiers de Saint-Louis, en considération de leurs belles actions, et dont un autre est gouverneur de la ville de Gex.

1. L'abbé de Chauvelin. (Éd.)

2. Le P. Adam, qui n'était pas le premier homme du monde, à ce que disait Voltaire (mot de Mme Dumoulin sur un autre Adam), et que l'on a dit être l'espion de sa société auprès de son hôte. (*Note de M. Beuchot.*)

teur de Besançon, qui lui avait laissé son style pour seul héritage. C'est un fait que je ne garantis pas; je me connais plus en style qu'en généalogies. Ce fait est très-peu intéressant dans l'histoire générale des mœurs et de l'esprit des nations, dont il s'est avisé de parler avec une si prodigieuse ignorance.

On m'a dit qu'il avait voulu intenter un procès aux ex-jésuites de Besançon, ses confrères, prétendant qu'ils ne lui avaient pas donné sa part complète de l'argent qu'ils partagèrent entre eux quand ils furent chassés de leur collége. C'est ce qui m'est encore fort indifférent.

C'est peut-être pour se dédommager qu'il a fait imprimer le livre de ses erreurs; mais je ne crois pas que cet ouvrage ait fait sa fortune[1]. Lisez-le si vous pouvez, vous ne trouverez pas une page qui ne vous fasse douter s'il y a plus d'ignorance que de sottises : et cependant il y a de la malice. Vous savez, monsieur, que c'est un vice qu'on reproche à ses confrères; je n'entends pas ceux de la société de Jésus, mais ceux de la société de Montmartre qui ont une croix sur le dos.

Son erreur opiniâtre sur la ville de Livron, dont vous parlez, et sur la confession des laïques, n'est rien en comparaison des autres. Le pauvre homme ne sait pas seulement que saint Basile, dans ses *Règles abrégées*, interrog. 110, tome II, p. 453, *permet à l'abbesse d'entendre avec les prêtres les confessions de ses religieuses;* il ne sait pas que le P. Martennes, bénédictin très-savant, a prouvé, dans ses *Rites de l'Église*, tome II, pag. 39, *Que les abbesses confessaient autrefois leurs nonnes*, *et qu'elles étaient si curieuses*, *qu'on leur ôta ce droit.*

Il ne sait pas que son confrère Daniel, dans sa mauvaise histoire de France, est obligé d'avouer que les rois de la première race avaient à la fois plusieurs femmes.

Il ne sait pas que le martyre de la légion thébéenne, sur laquelle il est revenu deux ou trois fois, est une fable absurde, dont Grégoire de Tours est le premier inventeur.

Il ne sait pas que des moines attribuèrent ensuite ce conte à un évêque de Lyon, nommé Eucherius, mort en 454.

Il ne sait pas que, dans cette légende, qu'on suppose écrite avant 454, il y est parlé d'un Sigismond, roi de Bourgogne, tué en 523.

Il ne sait pas que cet événement du prétendu saint Maurice, et de la prétendue légion thébéenne, est supposé être arrivé sous Dioclétien, l'an 287, temps auquel Dioclétien, loin de persécuter les chrétiens, était leur protecteur déclaré; temps auquel les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, et que même sa femme Prisca était chrétienne.

Croiriez-vous bien, monsieur, que ce pauvre Nonotte me traite d'impie, parce que je n'ai pas eu autant de foi aux jésuites bollandistes

1. Quand il eut fait imprimer ce beau livre, dans Avignon, chez le libraire Fez, il me fit proposer, par ce Fez, de me vendre toute l'édition pour mille écus. Je conserve sa lettre en original; mais comme je ne vends point mes ouvrages, quoi qu'en disent des gredins comme Patouillet et Nonotte, comme je ne souffre pas même que mes laquais en retirent le moindre émolument, je n'achète pas non plus les productions des Nonottes.

qu'aux saints évangiles? J'avoue que, dans l'*Histoire générale des mœurs et de l'esprit des nations*, j'ai douté de plusieurs anecdotes du martyre du jeune saint Romain, quoiqu'il soit rapporté tout au long dans les véritables *Actes sincères* du R. P. dom Thierry Ruinart, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, homme d'un très-grand sens et d'une érudition fort utile. Il dit qu'il a tiré cette histoire d'Eusèbe de Césarée, au livre second de la résurrection. Je ne l'ai trouvée ni dans sa *Préparation*, ni dans sa *Démonstration évangélique*, mais dans le livre VIII de son Histoire de l'Église. Voici, monsieur, ce que Ruinart rapporte avec la véracité d'un de Thou, et l'esprit d'un Tacite.

Le jeune Romain fit le voyage d'Antioche en 303, exprès pour avoir le plaisir d'être martyrisé. Il s'en va trouver le juge Asclépiade, et lui dit : « Voici un nouveau soldat qui se présente pour vous combattre; voyez si vous pouvez le vaincre. » Asclépiade accepte le défi; il livre le petit Romain à une demi-douzaine de bourreaux, se met à leur tête; ils tombent tous sur lui à coups de sabres et d'épées, rien ne peut seulement effleurer la peau de saint Romain. « Cessez, lui dit le saint, de vouloir tenir contre le Tout-Puissant. Prétendez-vous résister à Jésus-Christ, qui est le seul empereur? » Le juge Asclépiade, indigné qu'on appelle empereur un autre que Dioclétien, déclare sur-le-champ le petit Romain criminel de lèse-majesté, et le condamne à être brûlé vif. On dresse un beau bûcher de sarments, de roseaux et de bûches; on y place Romain. Toute la ville d'Antioche accourt gaiement à ce spectacle, selon la coutume. Il se rencontra dans la foule plusieurs Juifs, qui se mirent à rire de toute leur force en voyant le feu allumé. « Comment! disent-ils, leur Jésus ne les délivre pas des flammes! et notre Adonaï délivra Sidrac, Misac et Abdenago, de la fournaise de Babylone! » A peine eurent-ils prononcé ces paroles, *que Dieu commanda aux nuages de se joindre; une pluie mêlée de grêle tombe avec tant de violence, que le bûcher en est éteint. On vient avertir l'empereur* (qui pourtant était alors à Rome, et non dans Antioche[1]) *que le ciel se déclare pour Romain. L'empereur envoie dire à Asclépiade d'abandonner cette petite affaire; qu'il ne veut rien avoir à démêler avec le Dieu du ciel, et qu'il défend au juge de se commettre davantage avec lui.* Le juge Asclépiade obtient par composition qu'on coupera la langue au jeune Romain. Il se trouva là un médecin qui portait toujours avec lui les instruments pour couper les langues. Il trancha celle de saint Romain jusqu'à la racine, et l'emporta dans sa maison enveloppée bien proprement dans de la soie.

L'anatomie nous apprend, continue dom Thierry Ruinart, *et l'expérience le confirme, qu'un homme à qui on a coupé la langue ne saurait vivre.* Et de là il conclut qu'il y a déjà trois miracles éclatants en faveur de saint Romain; celui des bourreaux qui ne purent le tuer, celui du bûcher éteint, et celui de la vie conservée à Romain, malgré le retranchement de sa langue.

1. On place l'aventure de saint Romain au mois de novembre, et Dioclétien partit pour Rome en octobre.

Mais ce n'est pas tout : voici un quatrième miracle digne des trois autres. *Saint Romain*, dit le bénédictin, *était bègue comme Moïse* avant qu'on lui eût coupé la langue. Dès qu'il n'eut plus de langue, il se mit à parler avec une volubilité inconcevable. De là dom Ruinart conclut que le Saint-Esprit était descendu sur lui *en forme de langue comme sur les apôtres, et lui avait accordé comme aux apôtres le don de parler fort vite.*

On court raconter ce nouveau miracle au juge Asclépiade, qui était avec l'empereur. Le médecin fut alors accusé d'être un ignorant ou un fripon qui coupait très-mal les langues. Le médecin montre aussitôt la langue de saint Romain, qu'il avait heureusement gardée dans un coupon de soie. Il protesta qu'il avait agi *secundum artem;* qu'il était impossible de vivre un quart d'heure sans langue, et que si Romain était encore en vie, c'était un miracle évident. « Pour vous le prouver, dit-il à l'empereur, faites-moi délivrer le premier passant, je vais lui couper la langue, et vous verrez s'il n'en mourra pas sur l'heure. » L'empereur voulut se donner le plaisir de cette expérience. On prit un pauvre homme; le médecin lui coupa la langue et le patient mourut à l'instant. Voilà monsieur, très-fidèlement ce qui est rapporté presque mot à mot dans les *Actes sincères.*

C'est ainsi que l'ex-jésuite Nonotte veut qu'on écrive l'histoire. Il ose crier à l'impiété contre les lecteurs pieux et sages qui, en vénérant les saints martyrs, n'adoptent pas des contes frivoles. Ce fourbe imbécile ignore quel tort font à la religion ces mensonges qu'on mêle avec la vérité. Il ignore dans quel siècle nous vivons; il ignore dans quel profond mépris sont les calomniateurs absurdes.

Croiriez-vous bien, monsieur, que, dans sa rage de calomnier et de nuire, il va jusqu'à prétendre qu'en traduisant quelques vers de Sophocle dans la tragédie d'*OEdipe*, que je composai il y a plus de cinquante ans, j'avais en vue les jésuites[1]? Voyez la page 251 du second volume de ses *Erreurs*. Tel est le fanatisme : c'est un monstre sans cœur, sans yeux et sans oreilles. Il ose se dire le fils de la religion, il se cache sous sa robe; et, dès qu'on veut le réprimer, il crie : *Au secours, on égorge ma mère!*

Vous serez bien plus surpris quand vous saurez que ce polisson a osé envoyer son recueil de calomnies au pape Clément XIII, qu'il a écrit plus de trente lettres à Rome, dans lesquelles il dit qu'il n'y a plus de religion en France, parce qu'on se moque publiquement à Besançon de l'ex-jésuite Nonotte, qui prêchait autrefois, et que les petits enfants courent après lui dans la rue.

Ce qui vous étonnera davantage, ce qui paraît hors de toute vraisemblance, mais qui n'en est pas moins vrai, c'est qu'après quatre mois de sollicitations, il a obtenu enfin une espèce de bref du pape, signé par l'archevêque de Calcédoine.

1. Il s'agit des vers d'*OEdipe*, acte IV, scène I :

Nos prêtres ne sont pas, etc. (Éd.)

Ce n'est pas à moi, c'est au parlement de Besançon[1] à voir s'il est permis à un ex-jésuite d'avoir à Rome une correspondance si directe et si suivie; s'il est permis à un homme qui est par son état sous le glaive de la justice, de s'intriguer dans les pays étrangers; et si, de toutes les prérogatives qu'on lui a ôtées, il lui est resté celle de calomnier les officiers du roi de France auprès du pontife de Rome. La cour de Rome, plus sage que lui, ne lui a fait qu'une réponse vague. Mais dans d'autres temps sa dénonciation calomnieuse aurait eu des suites funestes.

Je prie seulement monseigneur l'archevêque de Calcédoine, s'il veut envoyer un second bref à Nonotte, de s'informer auparavant quel est cet homme, qui n'est regardé dans Besançon que comme le dernier des bouffons.

Je remercie monseigneur l'archevêque de Calcédoine de n'avoir pas ajouté une foi aveugle aux erreurs et aux impostures d'un tel homme. Il sait sans doute que je suis meilleur citoyen que Nonotte. Il sait que le grand pape Benoît XIV m'a honoré de plusieurs de ses lettres; que feu monseigneur le cardinal Passionei, secrétaire des brefs, m'en a écrit plus de cinquante de sa main; que ni lui ni le pape ne m'auraient fait cet honneur s'ils n'avaient été convaincus de mon profond respect pour la religion et pour le chef de l'Église.

Nonotte a beau faire, il ne m'empêchera pas d'être un bon chrétien, et si bon chrétien, que je lui pardonne de tout mon cœur, et que je suis prêt même, s'il veut venir dans mon château, de le faire saigner au front, de le faire baigner pendant trois mois, et de lui fournir d'excellents bouillons rafraîchissants, pour rétablir sa cervelle dérangée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Au château de Ferney, le 9 février 1769.

P. S. J'ajoute à ma lettre que c'est M. Damilaville qui a daigné s'abaisser jusqu'à confondre les impostures de ce Nonotte. Nonotte demande quel est ce M. Damilaville. Il n'a qu'à écrire aux laquais des principaux littérateurs de Paris, car les maîtres ne lui répondraient pas. Il apprendra que M. Damilaville est l'auteur de plusieurs articles excellents du Dictionnaire encyclopédique, et de quelques autres ouvrages dans lesquels il a foudroyé les ennemis du genre humain, qui osent se servir de la religion pour faire le mal.

Pour moi, monsieur, je ne répondrai point à ce misérable. Mais s'il est assez lâche et assez fou pour m'imputer des livres scandaleux, qu'il se vante de réfuter dans ses lettres écrites à Rome et au pape même, je vous déclare que je demanderai justice au parlement de Franche-Comté, et que, malgré mon âge de soixante et quinze ans, et les maladies mortelles qui m'accablent, je me traînerai à Besançon pour le faire punir comme un infâme calomniateur.

1. Nonotte était de Besançon. (Éd.)

LETTRE A M. DE VOLTAIRE,

AU SUJET DE L'EX-JÉSUITE NONOTTE, DU 7 FÉVRIER 1769.

Monsieur, Tandis que vous prenez les soins généreux de défricher des terres incultes, de bâtir des églises, d'établir des écoles de charité; tandis que vous vengez l'innocence opprimée, et que vous établissez la petite-fille du grand Corneille, vous n'avez pas sans doute eu le loisir de jeter des yeux attentifs sur le libelle du nommé Nonotte. Je viens d'y découvrir des ignorances aussi étranges que sa fureur et sa mauvaise foi sont punissables.

Voici comme il parle, page 4 de son avant-propos. *Il vous donne pour le plus ancien livre du monde le Hanscrit, livre que jamais personne n'a vu ni connu, qui n'a jamais existé que dans son imagination, etc.* Vous voyez, monsieur, que cet imbécile prend la langue des brachmanes pour un livre des brachmanes. Vous savez, et je l'ai appris de vous, que ce Hanscrit est encore aujourd'hui la langue sacrée des brames; qu'on étudie encore dans le Malabar et sur le Gange ce Hanscrit, comme nous apprenons le latin qu'on ne parle plus. Vous savez que les caractères du Hanscrit n'ont aucun rapport avec les caractères correspondants des autres langues; ce qui prouve assez que les anciens Indiens n'ont rien pris d'aucun peuple.

C'est dans cette langue sacrée que sont écrits le Védam, l'Ézourvédam, le Cormovédam, et les livres du Shasta, qui sont fort antérieurs au Védam. L'ignorant calomniateur dit en vain que ces livres ne sont connus de personne : vous avez envoyé à la Bibliothèque du roi un manuscrit contenant la traduction de l'Ézourvédam; et le savant M. Holwell, qui a demeuré si longtemps à Bénarès, a traduit des morceaux considérables du Shasta.

C'est avec la même impudence que cet effronté menteur cite, à la page 5, une prétendue lettre de M. l'abbé Velly, et votre réponse. Jamais vous n'avez reçu de lettre de M. l'abbé Velly, jamais vous ne lui avez écrit. La plupart des autres mensonges qu'il avance sont punissables. Il n'y a pas une page de son libelle qui ne soit une imposture. Il attaque impudemment plus de vingt hommes de lettres estimés. Il ose censurer le gouvernement, qui, depuis 1725, s'est fait un devoir de laisser la valeur numéraire des monnaies invariable. Il mérite sans doute d'être puni pour avoir écrit sans permission un pareil libelle; mais tous vos amis vous conseillent d'abandonner ce malheureux à sa honte. Tous les citoyens distingués qu'il a outragés avec la même fureur l'ont méprisé. Son livre est totalement ignoré à Paris; le nom de ce cuistre ne peut être connu que par vous; il n'est pas digne que vous le tiriez de sa fange.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse vénération, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Bigex.

N. B. Remarquez, monsieur, qu'il a donné son édition en deux vo-

lumes, sous le titre de *troisième* édition, autre friponnerie. Mais ce n'est qu'une impertinence d'amour-propre.

Je soussigné certifie, et ferai serment quand on voudra, que jamais M. de Voltaire n'a reçu de lettre de M. l'abbé de Velly; qu'il ne lui a jamais écrit, qu'il n'a eu avec lui la moindre correspondance par un tiers.

Fait au château de Ferney, ce 8 février 1769.

WAGNIÈRE, Secrétaire de M. de Voltaire.

M. l'abbé Velly, qui travaillait à l'Histoire de France, doit avoir laissé ses papiers en ordre; si on y trouve la moindre trace de la plus légère correspondance entre lui et moi, je consens à passer pour un aussi effronté menteur que l'ex-jésuite Nonotte.

Au château de Ferney en Bourgogne, 9 février 1769.

VOLTAIRE.

Ayant feuilleté par hasard un assez sot livre intitulé *les Erreurs, etc.*, composé par un homme qui prend le titre d'abbé Nonotte, et étant tombé sur l'avant-propos du tome second, page 14, j'ai vu qu'il m'impute, comme à l'éditeur *de l'Histoire générale de l'esprit et des mœurs des nations*, d'avoir fait imprimer les paroles suivantes : « Le clergé n'est qu'un amas d'hommes vicieux, inutiles, à charge à l'État, pour la réformation duquel on devrait suivre l'exemple qu'ont donné l'Angleterre et le Nord au XVIe siècle. » Je déclare à ceux qui, n'ayant pas lu mon édition, pourraient être trompés par cette assertion, qu'il n'y a rien de semblable dans toute l'*Histoire générale*, et que cet avant-propos est impertinent. J'ignore s'il existe réellement un abbé Nonotte; mais je crois qu'il ne faut rien négliger pour rendre gloire à la vérité. A Genève, ce 12 février 1769.

Signé CRAMER l'aîné.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Il est si faux que M. de Voltaire ait rien dit sur le clergé de France qui ressemble à ce que lui reproche le calomniateur Nonotte, qu'il a dit précisément tout le contraire, et de la manière la plus énergique. Voici les propres mots que je trouve dans son *Traité de la tolérance*, traité le plus complet et le plus persuatif qu'on ait jamais fait sur cette importante matière. Je supplie les magistrats et les prélats de jeter les yeux sur ce passage de la page 55, nouvelle édition, chez Gabriel Cramer.

« On a soupçonné quelques évêques français de penser qu'il n'est ni de leur honneur ni de leur intérêt d'avoir dans leur diocèse des calvinistes, et que c'est là le plus grand obstacle à la tolérance; je ne puis le croire. Le corps des évêques, en France, est composé de gens de qualité, qui pensent et qui agissent avec une noblesse digne de leur

naissance; ils sont charitables et généreux, c'est une justice qu'on doit leur rendre; ils doivent penser que certainement leurs diocésains fugitifs ne se convertiront pas dans les pays étrangers, et que, retournés auprès de leurs pasteurs, ils pourraient être éclairés par leurs instructions, et touchés par leurs exemples; il y aurait de l'honneur à les convertir, le temporel n'y perdrait pas; et, plus il y aurait de citoyens, plus les terres des prélats rapporteraient. »

On s'étonnera sans doute qu'un ex-jésuite, dans la profonde humiliation que toute la magistrature du royaume lui impose, et au milieu des applaudissements que l'exécration publique donne aux nouveaux arrêts et aux édits qui exterminent la société, ait osé s'ériger en délateur avec une impudence si frappante, et en critique avec une ignorance si crasse; mais tel est l'esprit de collége, tel a été l'esprit des Garasse, tel a été souvent le fruit de l'éducation reçue dans une communauté où les uns avaient des souverains dans leurs confessionnaux, et les autres des écoliers dans leurs classes; ils s'étaient accoutumés à parler en maîtres; et le pauvre Nonotte, dans son galetas, s'est imaginé qu'il régentait encore, quand il a osé s'attaquer à un officier de la chambre du roi de France, à un homme dont les parents servent le roi dans les armées, dans les parlements, et dans les autres cours souveraines.

Il est à souhaiter que l'excès de l'opprobre dont Nonotte s'est couvert serve d'exemple à ceux qui, pour attraper un écu d'un libraire, franchissent toutes les bornes de la raison et de l'honnêteté.

Fait au château de Tournay, le 1er mars 1769.

BIGEX.

CANONISATION DE SAINT CUCUFIN.

LA CANONISATION DE SAINT CUCUFIN, FRÈRE D'ASCOLI, PAR LE PAPE CLÉMENT XIII, ET SON APPARITION AU SIEUR AVELINE, BOURGEOIS DE TROYES, MISE EN LUMIÈRE PAR LE SIEUR AVELINE LUI-MÊME. A TROYES, CHEZ MONSIEUR OU MADAME OUDOT, 1767.

IDÉES PRÉPARATOIRES.

« Romulus, et Liber pater, et cum Castore Pollux,
« Post ingentia facta, Deorum in templa recepti,
« Dum terras hominumque colunt genus, aspera bella
« Componunt, agros assignant, oppida condunt,
« Ploravere suis non respondere favorem
« Speratum meritis. Diram qui contudit hydram,
« Notaque fatali portenta labore subegit,
« Comperit invidiam supremo fine domari, etc. »

HOR., lib. II, ep. I, vers 5-12.

Lorsque l'on vit Bacchus et l'invincible Alcide,
Et Pollux et Castor, et le grand Romulus,
Secourir les humains par des soins assidus,
Venger sur les tyrans l'innocence timide,
Réprimer les brigands, pardonner aux vaincus,
Polir les nations dans l'enceinte des villes,
Protéger les beaux-arts, donner des lois utiles,
Quel fut le prix des biens par leurs mains répandus?
L'homme ingrat et méchant noircissait leurs vertus.
Ils furent mordus tous par la dent de l'Envie;
On fit de ces héros cent contes odieux;
On les persécuta tout le temps de leur vie :
Furent-ils enterrés, le monde en fit des dieux.

Il était bien vilain, sans doute, de donner des ridicules à Triptolème pour prix de son blé, de dire des sottises de Bacchus lorsqu'on buvait son vin, de reprocher à Hercule ses amourettes, quand il nous délivrait de l'hydre, et qu'il nettoyait nos écuries. Mais aussi il est bien beau de diviniser les Hercule, malgré les Eurysthée.

L'antiquité n'a rien de si honnête que d'avoir placé dans ce qu'on appelait le ciel, les grands hommes qui avaient fait du bien aux autres hommes. Les sages ne s'opposaient point à ces apothéoses; ils savaient bien que le sot peuple prend l'air et les nuages pour le ciel; que chaque sphère qui roule dans l'espace est entourée de son atmosphère; que notre terre est un ciel pour Vénus et pour Mars, comme Mars et Vénus sont des cieux pour nous; que Jupiter n'assemble point son conseil sur le mont Olympe en Thessalie; qu'un dieu ne vient point dans une nue comme à notre Opéra. Ils savaient bien que ni le corps d'Hercule, ni son petit simulacre léger, qu'on appelait âme, vent, souffle, mânes, n'avaient point épousé Hébé, et ne buvaient point du nectar avec elle. Mais ces sages trouvaient fort bon qu'on élevât des autels au protecteur des opprimés; c'était dire aux princes : « Faites comme lui, vous serez comme lui. »

On a calomnié bien ridiculement, bien indignement l'antiquité. Nos plats livres nous disent continuellement que les anciens rendaient à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au Créateur. Vous en avez menti, livres de préjugés, archives d'erreurs; depuis Orphée et Homère jusqu'à Virgile, depuis Thalès jusqu'à Pline, il n'y a pas un seul poëte, un seul philosophe qui ait admis plusieurs dieux suprêmes. Le Jéhovah des Phéniciens, adopté en Égypte, et ensuite en Palestine, le Zeus des Grecs, le Jupiter des Latins, a toujours été constamment, invariablement le dieu unique, le dieu maître, le dieu formateur, le souverain des dieux secondaires et des hommes : « Divum sator atque hominum rex. »

Il faut convenir que les anciens avaient plus de vénération pour leurs dieux secondaires que nous pour les nôtres. On ne voit point qu'aucune impératrice se soit appelée Junon, Minerve, Latone, Vénus, Iris; au lieu que nous prenons hardiment le nom de Jean et de Matthieu. Chau-

meix porte insolemment le nom d'Abraham. J'ai connu un impuissant qui s'appelait Salomon, mari de trois cents femmes et de sept cents concubines. Le plus vil coquin a son nom de saint; je voudrais bien savoir quel est le nom de baptême de Fréron[1].

Les Latins, depuis Numa jusqu'à Théodose, ont toujours désigné Dieu par le titre de *très-grand et très-bon;* titre qu'ils n'ont jamais donné à aucun autre être. Jamais, chez eux, la divinité suprême n'a eu d'associés; ce blasphème fut inconnu à toute l'antiquité.

Mais on adorait Mars, Minerve, Junon, Apollon, etc. Oui, comme des génies inférieurs, et, si j'ose le dire sans blasphème, comme les catholiques révèrent les saints. Les divinités secondaires étaient aux yeux des païens précisément ce que sont nos canonisés. Les Grecs et les Romains pratiquaient dans leurs erreurs ce que nous pratiquons sous l'empire de la vérité.

Saint Georges, armé de pied en cap, est le dieu des batailles comme l'étaient Mars et Arès chez les Grecs, à cela près que ce Mars, si terriblement peint par Homère, inspirait encore plus de respect que saint Georges trop grossièrement chanté par nos légendaires. Junon était un autre personnage que sainte Claire; Mercure, le dieu des arts, vaut bien saint Crépin, le dieu des cordonniers. Diane eut plus de réputation que saint Hubert, quoiqu'il guérisse de la rage.

Il y eut des anges de la guerre et de la paix chez les Indiens, chez les Persans, chez les Babyloniens. La nation juive, ignorante et grossière, qui n'eut aucune doctrine ferme et constante que depuis sa captivité à Babylone, n'apprit que des Chaldéens les noms de ses anges[2]. C'est une vérité reconnue de tous ceux qui ont au moins une légère teinture de l'antiquité. Ce fut alors que les Juifs connurent Michaël, Gabriel, Raphaël, Uriel, etc.; le nom même d'Israël, qui signifie *voyant Dieu*, est chaldéen : les historiens juifs, Josèphe et Philon, l'avouent. Ce n'est donc que dans des temps très-postérieurs à la loi, qu'on trouve dans Daniel[3], que l'ange Gabriel, secouru par l'ange Michaël, combattit contre l'ange des Perses, et qu'on lit dans l'Épître de saint Jude[4] que Michaël eut une grande contestation avec le diable pour le corps de Moïse.

Il est constant, en un mot, que tous les peuples policés, en adorant un seul Dieu, vénérèrent des dieux secondaires, des demi-dieux. Exceptons-en les seuls Chinois, qui, doués d'une sagesse supérieure, ne firent jamais partager à personne le moindre écoulement de la Divinité.

Les chrétiens n'imitèrent que très-tard la Grèce et Rome, en plaçant des demi-dieux, des saints dans le ciel. Dans le commencement ils avaient en horreur les temples, les autels, les cierges, l'encens, les surplis, les chasubles, l'eau bénite des gentils : mais quand ils furent les maîtres, ils adoptèrent toutes ces anciennes inventions utiles,

1. *Elie-Catherine.* (Éd.)
2. Talmud de Jérusalem, *in rhostra shana.*
3. Chap. IX, v. 22, et chap. X, v. 13. — 4. Verset 9.

toutes ces cérémonies; et la vérité consacra des rites inventés par l'esprit de mensonge.

Polyeucte reproche à Pauline d'adorer des dieux

> Insensibles et sourds, impuissants, mutilés[1],
> De bois, de marbre et d'or, comme vous les voulez.

Mais qu'aurait dit Pauline si elle avait vu, quelque temps après, saint Roch, saint Pancrace, saint Fiacre, en bois, en marbre, en métal?

L'apparence est la même dans l'un et dans l'autre cas. Jamais saint Fiacre et saint Pancrace n'ont été regardés chez les chrétiens comme les créateurs du monde. Jamais aussi on ne s'est avisé, chez les gentils, d'offrir de l'encens à Mercure, à Latone, comme au maître souverain des cieux, de la terre, et du tonnerre. Mercure et Latone obéissaient à Jupiter; on priait Mercure et Latone d'intercéder auprès de Jupiter: cela est si vrai, que Lucien, qui se moque également d'eux tous, fait présenter par Mercure les placets des hommes à Jupiter son maître.

La juive Esther, dans une belle pièce de vers en dialogues, intitulée, je ne sais pourquoi, *tragédie*, dit à un roi de Perse, nommé Assuérus, qui n'a jamais existé :

> Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux[2],
> N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux.
> L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage;
> Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
> Juge tous les mortels avec d'égales lois,
> Et du haut de son trône interroge les rois.

Ces vers sont admirables; presque personne ne devrait être assez hardi pour en faire après avoir lu ceux de Racine; et les hommes grossiers que leur épaisse barbarie rend insensibles à ces beautés, ne méritent pas le nom d'hommes. Mais le prétendu Assuérus pouvait répondre à la prétendue Esther :

« Vous êtes une impertinente de croire m'apprendre mon catéchisme; je savais, avant que vous fussiez née, que Dieu est le maître absolu de notre petite terre, des planètes, et des étoiles. Nous adorions Jéhovah, l'Éternel, plusieurs siècles avant que vos misérables Juifs vinssent de l'Arabie déserte commettre mille infâmes brigandages dans un coin de la Phénicie. Vous n'avez appris à lire et à écrire que de nous, et des Phéniciens nos disciples. Nous n'avons jamais adoré qu'un seul Dieu; nous n'avons jamais eu dans nos temples des simulacres de bœufs, de chérubins, de serpents, comme vous en aviez dans votre petit temple barbare de vingt coudées de long, de large, et de haut, où vous conserviez dans un coffre un serpent d'airain, quand un de mes prédécesseurs détruisit votre ville d'Hershalaïm, et vous fit tous conduire, les mains derrière le dos, sur les rivages de l'Euphrate. Il est aussi ridicule à vous, ma bonne, de penser m'enseigner Dieu, qu'il

1. *Polyeucte*, acte IV, scène III. (Éd.)
2. *Esther*, acte III, scène IV. (Éd.)

serait ridicule à moi de vous avoir épousée, d'avoir vécu six mois avec vous sans savoir qui vous êtes; d'avoir condamné tous les Juifs à la mort, parce qu'un Juif n'a pas fait la révérence à un de mes vizirs, et d'avoir averti tous les Juifs, par un édit, qu'on les égorgerait dans dix mois, pour leur donner le temps d'échapper. Vous récitez de très-beaux vers, mais vous n'avez pas le sens d'un oison. Je sais mieux vos propres livres que vous, et que votre fat de Mardochée. Je sais que quand vous habitâtes autrefois en très-petit nombre dans un désert de mon vaste empire, vous adorâtes[1] l'étoile Remphan, et celle de Moloch, etc.; je sais que vous n'avez jamais eu jusqu'à présent de croyance fixe, et que vous avez immolé vos propres enfants par le plus abominable fanatisme. Si je daignais m'abaisser jusqu'à citer vos auteurs, je vous dirais que votre Isaïe[2] vous reproche de sacrifier vos fils et vos filles à vos dieux dans des torrents, sous des rochers. Il vous sied bien, bégueule juive, d'oser enseigner votre maître! »

SAINTS À FAIRE.

Il est démontré que tous les peuples policés ont adoré un Dieu formateur du monde, et que plusieurs peuples ont composé une cour à ce Dieu qui n'en a pas besoin. Dans cette cour ils ont placé les grands hommes pour avoir des protecteurs auprès du maître.

Divus Trajanus, *divus Antoninus*, ne signifiaient à la lettre que saint Antonin, saint Trajan. Ces saints étaient proposés pour modèles aux empereurs, modèles bien peu imités. Si nous avions saint Bertrand du Guesclin, saint Bayard, saint Montmorency, et surtout saint Henri IV, je ne vois pas qu'une telle apothéose fût si déplacée.

Pourquoi n'aurions-nous pas saint L'Hospital? Ce chancelier fut si modéré dans un temps de fureurs! il fit des lois si sages, malgré les horribles démences de la cour!

J'adresserais encore volontiers un *oremus* à saint de Thou, qui fut le magistrat le plus intègre, ainsi que le meilleur historien.

Le maréchal de Turenne est sûrement en paradis, puisqu'il s'était fait catholique. Le maréchal de Catinat y est aussi sans doute. L'un est mort pour la patrie; l'autre, après avoir gagné des batailles, a souffert la disgrâce et la pauvreté sans se plaindre. Si on leur dresse des autels, je promets de les invoquer.

« Oh! me disent les banquiers en cour de Rome, on n'a pas des saints comme on veut; cela coûte fort cher. En voilà huit que vous proposez; c'est une affaire de huit cent mille écus pour la chambre apostolique, à trois cent mille francs la pièce; encore c'est marché donné. Il n'y a guère eu que les Samuel Bernard et les Pâris-Montmartel[3] qui aient

1. Amos, chap. V, v. 26; cité *Actes des Apôtres*, chap. VII, v. 43.
2. Chap. LVII, v. 5.
3. Le marquis de Brunoi, fils de Montmartel, et héritier de son immense fortune, avait une passion si effrénée pour les cérémonies religieuses, que ses parents le firent interdire comme trop *pie*, et notamment pour avoir dépensé un demi-million à une procession. Il existe deux volumes intitulés *Les folies du marquis de Brunoi*. (*Note de Clogenson.*)

été en état de faire des saints; mais ils n'ont pas employé leur argent à ces œuvres pies. »

Je réponds à ces messieurs que je ne prétends point avoir des apothéoses pour de l'argent; que c'est une véritable simonie; que je veux révérer Henri IV, Turenne, Catinat, de Thou, le chancelier de L'Hospital, d'un culte de dulie, sans qu'il m'en coûte rien; et que je n'achèterai jamais le paradis ni pour moi ni pour personne.

Quels ont été les premiers saints dans le christianisme? des hommes charitables, des martyrs. Qui les fit révérer? le consentement du peuple sans aucuns frais. Or je soutiens que Henri IV est un vrai martyr; il partait pour aller faire le bonheur de l'Europe, lorsqu'il fut martyrisé par le fanatisme. Et quant au consentement du peuple, il est déjà tout obtenu; en voici la marque évidente. Le jour que l'évêque du Puy-en-Velay[1] prononça dans Saint-Denis une oraison funèbre, ceux qui ne purent l'entendre, soit parce qu'ils étaient trop loin, soit parce qu'ils étaient durs d'oreille, se levèrent de leurs places, allèrent voir le tombeau de Henri IV. Ils se mirent à genoux, ils l'arrosèrent de leurs larmes, ils lui adressèrent des vœux attendrissants. Que manque-t-il à une telle consécration? c'est celle des cœurs; c'est la voix de l'amour qui a parlé.

On veut aujourd'hui cent ans révolus pour faire un saint, afin de donner le temps de mourir à tous les témoins de ses sottises. Il y a plus de cent cinquante ans que Henri IV fut martyrisé. Mais que tous les objets et tous les témoins de ses faiblesses reparaissent, qu'ils déposent contre lui, je l'adorerai encore. Je dirai à Corisande d'Andouin, à Charlotte des Essarts[2], à la belle Gabrielle, et à tant d'autres : « Oui, mesdames, il vous a caressées, mais il a sauvé la France au combat d'Arques, et à la bataille d'Ivri : il a été juste, clément et bienfaisant; il a eu la bonté de Titus et la valeur de César. Voilà mon saint. »

On me dira qu'il faut aussi des saintes; c'est à quoi je suis très déterminé. Qui m'empêchera de mettre dans la gloire Marguerite d'Anjou[3], laquelle donna douze batailles en personne contre les Anglais pour délivrer de prison son imbécile mari? J'invoquerai notre pucelle d'Orléans, dont on a déjà fait l'office en vers de dix syllabes. Nous avons vingt braves dames qui méritent qu'on leur adresse des prières. Qui fêterons-nous en effet, si ce n'est les dames? elles doivent assurément être festoyées.

CANONISATION DE FRÈRE CUCUFIN.

Le 12 octobre 1766, le pape Clément XIII canonisa solennellement frère Cucufin d'Ascoli, en son vivant frère lai chez les capucins, né

1. Lefranc de Pompignan. (Éd.)

2. Charlotte des Essarts, selon l'ordre chronologique, paraît avoir été la vingt-quatrième des maîtresses en titre du roi très-chrétien; et ce n'est pas la dernière. Elle eut de Henri IV deux bâtardes qui moururent abbesses, l'une de Fontevrault, et l'autre de Chelles.

Quant à Gabrielle d'Estrées, quinzième maîtresse du roi, on lui a élevé une statue en 1820. (*Note de Clogenson.*)

3. Femme de Henri IV, roi d'Angleterre. (Éd.)

dans la marche d'Ancône l'an de grâce 1540, mort le 12 octobre 1604. Le procès-verbal de la congrégation des rites porte qu'il traversa plusieurs fois le ruisseau nommé Potenza, sans se mouiller; qu'étant invité à dîner chez le cardinal Bernéri, évêque d'Ascoli, il renversa par humilité un œuf frais sur sa barbe, et prit de la bouillie avec sa fourchette[1]; que pour récompense la sainte Vierge lui apparut; qu'il eut le don des miracles, au point qu'il rétablit une fois du vin gâté. Les révérends pères capucins ont obtenu qu'on changeât son nom de Cucufin en celui de Séraphin. Ils en ont célébré la fête solennelle dans tous les lieux où ils sont établis; et où ne le sont-ils pas?

Pourrait-on croire qu'il en a coûté en superfluité à l'Europe catholique plus d'un million pour solenniser la fête d'un pauvre! Les peuples se sont empressés de fournir aux capucins des subsistances qui auraient suffi à une grande armée, et qui l'auraient amollie. Cent sortes de vin, viandes de boucherie, volailles, gibier, fruits, huiles, épiceries, cire, étoffes, ornements en soie, en argent, en or, tout a été prodigué.

Il faut remarquer que, sous le nom d'aumône, les moines mendiants imposent au peuple la taxe la plus accablante.

Quand un pauvre cultivateur a payé au receveur de la province, en argent comptant, le tiers de sa récolte non encore vendue, les droits à son seigneur, la dîme de ses gerbes à son curé, que lui reste-t-il? presque rien; et c'est ce rien que les moines mendiants demandent comme un tribut qu'on n'ose jamais refuser. Ceux qui travaillent sont donc condamnés à fournir de tout ceux qui ne travaillent pas. Les abeilles ont des bourdons; mais elles les tuent. Les moines autrefois cultivaient la terre; aujourd'hui ils la surchargent.

Nous sommes bien loin de vouloir qu'on tue les bourdons appelés *moines ;* nous respectons la piété et les autres vertus de Cucufin; mais nous voudrions des vertus utiles.

Il nous en coûte plus de vingt millions par an pour nos seuls moines en France. Or quel bien ne feraient pas ces vingt millions répartis entre des familles de pauvres officiers, de pauvres cultivateurs!

Tous ces moines sont très-désintéressés; j'en tombe d'accord : mais n'y a-t-il rien de mieux à faire?

Quand tous les chrétiens répandus sur la surface de la terre couvriraient leurs barbes de jaunes d'œufs, quand ils prendraient tous de la bouillie avec des fourchettes, il n'en reviendrait aucun avantage à la société : mais que, dans la victoire d'Ivri, Henri IV s'écrie de rang en rang : *Épargnez le sang français !* qu'il nourrisse le peuple même qu'il assiége; qu'il pardonne à ceux qui ont crié dans les chaires : *Assassinez le Béarnais au nom de Dieu!* qu'il paye exactement tous ceux qui lui ont vendu chèrement une soumission due à tant de titres; qu'il fasse fleurir l'agriculture dans des campagnes auparavant désertes : ce sont là des vertus qui sont au-dessus de celles de Cucufin, et même de saint François, si j'ose le dire.

1. Page 28 de la traduction.

Nous avouons que saint François avait une femme de neige, et que ce n'était pas à de telles figures que s'adressait le grand Henri IV; mais enfin la neige de saint François n'a rien produit; et il est venu de la belle Gabrielle un duc de Vendôme, qui seul a remis Philippe V sur le trône d'Espagne. Les saints ont eu des faiblesses; ce n'est pas leurs faiblesses qu'on révère. Et après tout, Deodatus, bâtard de saint Augustin, a été moins utile au monde que la race des Vendômes.

MANIÈRE DE SERVIR LES SAINTS.

Que j'aime les saints! que je voudrais les voir honorés, servis, imités avec plus de zèle qu'on n'en montre dans nos temps déplorables! nous en avons, Dieu merci, pour tous les jours de l'année; mais les plus grands, sans contredit, sont ceux pour lesquels on ferme les boutiques dans les villes comme dans une sédition, et où on laisse la terre en friche pour courir au cabaret.

Serait-il si mal que les magistrats, chargés de la police d'un grand royaume, ordonnassent qu'après avoir fêté un saint par de belles antiennes latines, on l'imitât en travaillant, en cultivant la terre?

Que faisait saint Cucufin le jour que nous célébrons sa fête? il bêchait le jardin des révérends pères capucins, il semait, il plantait, il cueillait des salades; il n'allait point avec des filles boire du vin détestable dans un bouchon, altérer sa santé, et perdre, pour plaire à Dieu, le peu de raison que Dieu lui avait donné. Il semble, à voir la manière dont nous honorons les saints, qu'ils aient tous été des ivrognes.

Au reste, quand je propose d'imiter les saints en travaillant après avoir prié Dieu, ce n'est qu'avec une extrême défiance de mes idées. Je sais que les commis des aides s'y opposent, et qu'ils ont tous en vue l'honneur de Dieu, et le bien de l'État. Ils prétendent que si l'on débitait un peu moins de vin, ils recevraient un peu moins de droits, et que tout serait perdu. L'inconvénient serait grand, je l'avoue; mais ne pourrait-on pas les apaiser, en leur faisant comprendre que, si l'on travaille tous les jours de fête après le service divin, sans en excepter une seule, les vignes seront mieux cultivées, les terres mieux labourées, qu'on vendra plus de vin et plus de grain, que les commis y gagneront, et que cette véritable dévotion enrichira l'État?

APPARITION DE SAINT CUCUFIN AU SIEUR AVELINE.

Le jour qu'on faisait à Troyes, dans notre cathédrale, le service de saint Cucufin, je m'avisai de semer pour la troisième fois mon champ dont les semailles avaient été pourries par les pluies; car je savais bien qu'il ne faut pas que le blé pourrisse[1] en terre pour lever, *quoi qu'on die*[2]. Le pain valait quatre sous et demi la livre; les pauvres, dans notre élection, ne sèment et ne mangent que du blé noir, et sont accablés de tailles. Notre terrain est si mauvais, malgré tout ce qu'a pu faire saint

1. Jean, XII, 24. *I Cor*, XV, 36. (ÉD.)
2. *Femmes savantes*, acte III, scène II. (ÉD.)

Loup notre patron, que la huitième partie tout au plus est semée en froment; la saison avançait, je n'avais pas un moment à perdre . je semais donc mon champ situé derrière Saint-Nicier, avec mon semoir à cinq sous, après avoir entendu la messe, et chanté les antiennes du saint jour. Voilà-t-il pas aussitôt le révérend gardien des capucins, assisté de quatre profès, qui se présente à moi à une heure et un quart de relevée, au sortir de table. Il était enflammé comme un chérubin. et criait comme un diable : « Théiste, athéiste, janséniste, oses-tu outrager Dieu et saint Cucufin au point de semer ton champ au lieu de dîner? Je vais te déférer comme un impie à M. le subdélégué, à M. le directeur des aides, à Mgr l'intendant, et à Mgr l'évêque. » Disant ces mots, il se met en devoir de briser mon semoir.

Alors saint Cucufin lui-même descendit du ciel dans une nuée éclatante, qui s'étendait de l'empyrée jusqu'au faubourg de Troyes; un jaune d'œuf et de la bouillie ornaient encore sa barbe. « Frère *Ange*, dit-il au gardien, calme ton saint zèle; ne casse point le semoir de ce bonhomme; les pauvres manquent de pain dans ton pays; il travaille pour les pauvres après avoir assisté à la sainte messe. C'est une bonne œuvre, j'en ai conféré avec saint Loup, patron de la ville; va dire de ma part à Mgr l'évêque qu'on ne peut mieux honorer les saints qu'en cultivant la terre. »

Le gardien obéit, et monseigneur s'adressa lui-même aux magistrats de la grande police pour faire enjoindre à nos concitoyens de labourer, ou semer, ou planter, ou provigner, ou palisser, ou tondre, ou vendanger, ou cuver, ou blanchir, au lieu d'aller boire au cabaret les jours de fête après la sainte messe.

Gloire à Dieu et à saint Cucufin.

LETTRES A M. L'ABBÉ FOUCHER,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BELLES-LETTRES.

PREMIÈRE LETTRE.

A Ferney, 30 avril.

Monsieur, je suis un homme de lettres et je n'ai jamais rien publié ainsi je suis aussi obscur que beaucoup de mes confrères qui ont écrit. Je suis à la campagne depuis quelques années, auprès d'un bon vieillard qui, en son temps, ne laissa pas d'écrire beaucoup, et qui cependant est fort connu. J'ai eu l'honneur de vivre familièrement avec le neveu de feu l'abbé Bazin, qui répondit si poliment et si plaisamment à M. Larcher, ce superbe ennemi de l'abbé Bazin. Permettez que j'aie aussi l'honneur de vous répondre. Je n'entends rien à la raillerie; mais j'espère que vous serez content de ma politesse.

On m'a mandé, monsieur, que vous aviez bien maltraité le bon vieillard auprès de qui je cultive les lettres; on dit que c'est dans le vingt-septième volume des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, p. 331. Je n'ai point ce livre; c'est à vous à voir, monsieur, si les paroles qu'on m'a rapportées sont les vôtres ; les voici : « M. de Voltaire, par une méprise assez singulière, transforme en homme le titre du livre intitulé *le Sadder*, « Zoroastre, dit-il dans les écrits conservés par *Sad-* « *der*, feint que Dieu lui fit voir l'enfer et les peines réservées aux mé- « chants, etc. Je parierais bien que M. de Voltaire n'a pas lu le *Sad-* « *der*, etc. »

Permettez, monsieur, que je défende, devant vous et devant l'Académie des belles-lettres, la cause d'un homme hors de combat, qui ne peut se défendre lui-même. J'ai consulté le livre que vous citez, et que vous censurez. Le titre n'est pas *Histoire universelle*, comme vous le dites, mais *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations*. L'endroit que vous citez, et sur lequel vous offrez de parier, est à la page 63 de la nouvelle édition de 1761, tome I. Voici les propres paroles : « C'est dans ces dogmes qu'on trouve, ainsi que dans l'Inde, l'immortalité de l'âme, et une autre vie heureuse ou malheureuse. C'est là qu'on voit expressément un enfer. Zoroastre, dans les écrits que le *Sadder* a rédigés, dit que Dieu lui fit voir cet enfer, et les peines réservées aux méchants, etc. »

Vous voyez bien, monsieur, que l'auteur n'a point dit *Zoroastre, dans les écrits conservés par Sadder*. Vous concevez bien que *le Sadder* ne peut pas être un homme, mais un écrit. C'est ainsi qu'on dit, les choses annoncées par l'*Ancien Testament*, et prouvées par le *Nouveau;* la destruction de Troie négligée par Homère, et connue par l'*Énéide;* l'*Iliade* d'Homère abrégée par la traduction de La Mothe; les *Fables* d'Ésope embellies par les *Fables* de La Fontaine.

Vous voulez parier, monsieur, que ce pauvre bonhomme, que vous traitez un peu durement, n'a jamais lu *le Sadder*. Je lui ai montré aujourd'hui la petite correction que vous lui faites, et votre offre de lui gagner son argent. « Hélas! m'a-t-il dit, qu'il se garde bien de parier, il perdrait à coup sûr. Je me souviens d'avoir lu autrefois dans le *Sadder*, porte 32 : *Si quelque homme docte veut lire le livre de Vesta, il faut qu'il en apprenne les propres paroles, afin qu'il puisse citer juste*. C'est un excellent conseil que le *Sadder* donne aux critiques.

« Le même *Sadder*, porte 46, dit (autant qu'il m'en souvient) : *Il ne faut pas reprendre injustement et tromper les lecteurs; c'est le péché d'Hamimâl : quand vous avez été coupable de ce péché, il faut faire excuse à votre adversaire; car, si votre adversaire n'est pas content de vous, sachez que vous ne pourrez jamais passer, après votre mort, sur le pont aigu. Allez donc trouver votre adversaire que vous avez contristé mal à propos; dites-lui : « J'ai tort, je m'en repens; » sans quoi il n'y a point de salut pour vous.*

« Il faut encore, m'a dit ce bon vieillard, que M. l'abbé Foucher ait la bonté de lire les portes 57 et 58; il y verra que Dieu ordonne *qu'on dise toujours la vérité*. Je ne doute pas que M. l'abbé Foucher n'aime beau-

coup la vérité. Il a bien dû concevoir qu'il est impossible que le *Sadder* signifie un homme, et non pas un livre. Les Italiens sont le seul peuple de la terre chez qui on accorde l'article *le* aux auteurs : Le Dante, le Pulci, le Boyardo, l'Arioste, le Tasse; mais on n'a jamais dit chez les Latins, le Virgile, ni chez les Grecs, l'Homère; ni chez les Asiatiques l'Ésope; ni chez les Indiens, le Brama; ni chez les Persans, le Zoroastre; ni chez les Chinois, le Confutzé. Il était donc impôssible que le *Sadder* signifiât un homme et non pas un livre. Il est donc nécessaire et décent que cette petite bévue de M. l'abbé Foucher soit corrigée et qu'il ne tombe plus dans le péché d'Hamimâl.

« Quant au pari qu'il veut faire, il est vrai que *Roquebrune*, dans le *Roman comique*, offre toujours de parier cent pistoles; il est vrai que *Montagne* dit : *Il faut parier, afin que votre valet puisse vous dire au bout de l'année : « Monsieur, vous avez perdu cent écus en vingt fois « pour avoir été ignorant et opiniâtre.* » Je ne crois point M. l'abbé Foucher ignorant; au contraire, on m'a dit qu'il était très-savant. Je ne crois point non plus qu'il soit opiniâtre, et je ne veux lui gagner ni cent pistoles ni cent écus. »

Voilà, monsieur, mot pour mot, tout ce que m'a dit l'homme plus que septuagénaire, et fort près d'être octogénaire, que vous avez voulu contrister au mépris des lois du *Sadder*. Il n'est nullement fâché de votre méprise; il vous estime beaucoup : j'en use de même, et c'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc. BIGEX.

DEUXIÈME LETTRE.

A Genève, ce 25 juin.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'honorez, en date du 17 de juin. Je vous prie de permettre que ma réponse figure avec votre lettre dans le *Mercure de France*, qui devient de jour en jour plus agréable, attendu qu'il est rédigé par deux hommes[1] qui ont beaucoup d'esprit, ce qui n'est pas rare, et beaucoup de goût, ce qui est assez rare.

Je n'ai point encore montré votre lettre au bon vieillard contre lequel vous voulez toujours avoir raison. Son nom, dites-vous, s'est trouvé au bout de votre plume, quand vous écriviez sur Zoroastre : mais, monsieur, il n'a rien de commun avez Zoroastre que d'adorer Dieu du fond de son cœur, et d'aimer passionnément le soleil et le feu; son âge de soixante et seize ans, et ses maladies, lui ayant fait perdre toute chaleur naturelle, jusqu'à celle du style.

Je suis très-aise, pour votre bourse, que vous ayez perdu l'envie de parier; je vous aurais fait voir que, dans son dernier voyage en Perse avec feu l'abbé Bazin, il composa une tragédie persane, intitulée *Olympie*. Il dit, dans les remarques sur cette pièce : « Quant à la confession.... elle est expressément ordonnée par les lois de Zoroastre qu'on trouve dans le *Sadder*. »

1. La Harpe et Lacombe. (ÉD.)

Je vous aurais prié de lire, dans d'autres remarques de sa façon sur l'*Histoire générale*, page 26 : « Les mages n'avaient jamais adoré ce que nous appelons le mauvais principe.... ce qui se voit expressément dans le *Sadder*, ancien commentaire du livre du *Zend.* »

Je vous montrerais, à la page 36 du même ouvrage, ces propres mots : « Puisqu'on a parlé de l'*Alcoran*, on aurait dû parler du *Zenda-Vesta* dont nous avons l'extrait dans le *Sadder.* »

Vous voyez bien, monsieur, qu'il ne prenait point le livre du *Sadder* pour un capitaine persan, et que vous ne pouvez, en conscience, dire de lui :

Notre magot prit pour ce coup[1]
Le nom d'un port pour un nom d'homme.
De telles gens il est beaucoup
Qui prendraient Vaugirard pour Rome,
Et qui, caquetant au plus dru,
Parlent de tout, et n'ont rien vu.

Je ne demande pas qu'en vous rétractant vous apportiez un sac plein d'or pour payer votre pari, avec une épée pour en être percé à discrétion par l'offensé. Je connais ce bon homme; il ne veut assurément ni vous ruiner, ni vous tuer; et, d'ailleurs, on sait que, dans les dernières cérémonies persanes, il a pardonné publiquement à ceux qui l'avaient calomnié auprès du sofi.

Je suis très-étonné, monsieur, que vous prétendiez l'avoir fâché; car c'est le vieillard le moins fâché et le moins fâcheux que j'aie jamais connu. Je vous félicite très-sincèrement de n'être point du nombre des critiques qui, après avoir voulu décrier un homme, s'emportent avec toutes les fureurs de la pédanterie et de la calomnie contre ceux qui prennent modestement la défense de l'homme vexé. Je renvoie ces gens-là à la noble et judicieuse lettre de M. le comte de la Touraille[2], qui a si généreusement combattu depuis peu en faveur du neveu de l'abbé Bazin. Vous semblez être d'un caractère tout différent; vous entendez raillerie, vous paraissez aimer la vérité.

Adieu, monsieur; vivons en honnêtes parsis, ne tuons jamais le coq, récitons souvent la prière de l'*Ashim Vuhu;* elle est d'une grande efficacité, et elle apaise toutes les querelles des savants, comme le dit la porte 39.

Lorsque nous mangeons, donnons toujours trois morceaux à notre chien, parce qu'il faut toujours nourrir les pauvres, et que rien n'est plus pauvre qu'un chien, selon la porte 35.

Ne dites plus, je vous en prie, que le *Sadder* est un plat livre. Hélas! monsieur, il n'est pas plus plat qu'un autre. Je vous salue en Zoroastre, et j'ai l'honneur d'être, en bon Français, monsieur, etc. BIGEX.

1. La Fontaine, livre IV, fable VII. (ÉD.)
2. Voyez sa *Lettre à M. de Voltaire sur les operas philosophi-comiques*, 1769. (ÉD.)

TROISIÈME LETTRE.

Au château de Tournay, ce 31 auguste 1769.

Monsieur, la persevérance à défendre ceux à qui on est attaché est une vertu; l'acharnement à soutenir une critique injurieuse et injuste n'est pas si honnête.

Quand on veut faire une critique, il faut consulter toutes les éditions, voir si elles sont conformes, examiner si une faute d'imprimeur, que la malignité jette souvent sur un écrivain, n'est pas corrigée dans les dernières éditions. Un censeur est une espèce de délateur; plus son rôle est odieux, plus il a besoin d'exactitude; il faut qu'il ait raison en tout.

Celui qui fait imprimer, dans le recueil d'une académie, des outrages contre un homme d'une autre académie, manque à toutes les bienséances. Il ne faut pas dire : *Je parierais bien que M. de*** n'a pas lu le livre dont il parle*[1], parce que cette expression, *je parierais bien*, est d'un style très-bas; parce que, dire à un homme, *vous ne connaissez pas les choses dont vous parlez*, est une injure grossière; parce qu'il est évident que vous auriez perdu votre gageure, parce que, non-seulement l'homme que vous outragez connaît les choses dont il parle, mais les fait quelquefois connaître au public d'une manière à faire repentir ceux qui l'insultent au hasard; parce que ce n'est pas une excuse valable de dire comme vous faites : *Son nom est venu au bout de ma plume*. Vous sentez, monsieur, que le vôtre peut venir au bout de la sienne, et être connu du public.

Permettez-moi, monsieur, de faire ici une réflexion générale; une des choses qui révoltent le plus les honnêtes gens, c'est cette obstination à vouloir publier son tort. Se tromper est très-ordinaire, insulter en se trompant est odieux. Chercher mille prétextes pour faire croire qu'on a eu raison d'insulter un homme à qui on doit des égards, est le comble du mauvais procédé. Au reste, la personne avec laquelle vous avez si mal agi, n'a jamais lu votre ouvrage; elle en a été avertie par quelques amis. J'ai vengé la vérité; j'ai fait mon devoir, et vous n'avez pas fait le vôtre

Je suis, monsieur, etc. BIGEX.

P. S. Vous pensez, à ce que je vois par votre dernière lettre, que l'on m'a dicté mes réponses; vous vous trompez en cela comme dans tout le reste. Je ne suis d'aucune académie; mais je sais m'exprimer, et je connais les devoirs de la société.

1. Expressions de l'abbé Foucher. (ÉD.)

DISCOURS DE L'EMPEREUR JULIEN,

CONTRE LES CHRÉTIENS,

TRADUIT PAR M. LE MARQUIS D'ARGENS; AVEC DE NOUVELLES NOTES DE DIVERS AUTEURS [1].

PORTRAIT DE L'EMPEREUR JULIEN

TIRÉ DE L'AUTEUR DU MILITAIRE PHILOSOPHE [2].

(1769.)

On rend quelquefois justice bien tard. Deux ou trois auteurs, ou mercenaires, ou fanatiques, parlent du barbare et de l'efféminé Constantin comme d'un Dieu, et traitent de scélérat le juste, le sage, le grand Julien. Tous les autres, copistes des premiers, répètent la flatterie et la calomnie. Elles deviennent presque un article de foi. Enfin le temps de la saine critique arrive; et, au bout de quatorze cents ans, des hommes éclairés revoient le procès que l'ignorance avait jugé. On voit dans Constantin un heureux ambitieux qui se moque de Dieu et des hommes. Il a l'insolence de feindre que Dieu lui a envoyé une enseigne qui lui assure la victoire. Il se baigne dans le sang de tous ses parents, et il s'endort dans la mollesse; mais il était chrétien, on le canonisa.

Julien est sobre, chaste, désintéressé, valeureux, clément; mais il n'était pas chrétien, on l'a regardé longtemps comme un monstre.

Aujourd'hui, après avoir comparé les faits, les monuments, les écrits de Julien, ceux de ses ennemis, on est forcé de reconnaître que s'il n'aimait pas le christianisme, il fut excusable de haïr une secte souillée du sang de toute sa famille; qu'ayant été persécuté, emprisonné, exilé, menacé de mort par les galiléens sous le règne du barbare Constance, il ne les persécuta jamais; qu'au contraire il pardonna à dix soldats chrétiens qui avaient conspiré contre sa vie. On lit ses lettres, et on admire. « Les galiléens, dit-il, ont souffert sous mon prédécesseur l'exil et les prisons; on a massacré réciproquement ceux qui s'appellent tour à tour hérétiques; j'ai rappelé leurs exilés, élargi leurs

1. Voltaire avait corrigé et remanié la traduction de d'Argens. Il la publia, comme nous le faisons ici avec le *portrait de Julien* qui avait déjà paru dans son *Dictionnaire philosophique*. Il avait mis en tête de ce portrait l'*Avis au lecteur* suivant :

« Nous commencerons cette nouvelle édition par le PORTRAIT DE JULIEN, peint d'une main qui n'a jamais déguisé la vérité. Nous parlerons ensuite de son ouvrage, auquel Cyrille, évêque d'Alexandrie, crut avoir répondu. Ensuite nous donnerons le texte de l'empereur Julien, avec des remarques nouvelles qui confondront les fourbes, qui feront frémir les fanatiques, et que nous soumettons aux sages. »

2. L'auteur du *Militaire philosophe* est tout à fait étranger au *Portrait de l'empereur Julien*. (ÉD.)

prisonniers; j'ai rendu leurs biens aux proscrits, je les ai forcés de vivre en paix. Mais telle est la fureur inquiète des galiléens, qu'ils se plaignent de ne pouvoir plus se dévorer les uns les autres. » Quelle lettre! quelle sentence portée par la philosophie contre le fanatisme persécuteur!

Enfin, quiconque a discuté les faits avec impartialité, convient que Julien avait toutes les qualités de Trajan, hors le goût si longtemps pardonné aux Grecs et aux Romains; toutes les vertus de Caton, mais non pas son opiniâtreté et sa mauvaise humeur; tout ce qu'on admira dans Jules César, et aucun de ses vices; il eut la continence de Scipion. Enfin il fut en tout égal à Marc-Aurèle, le premier des hommes.

On n'ose plus répéter aujourd'hui, après le calomniateur Théodoret, qu'il immola une femme dans le temple de Carres pour se rendre les dieux propices. On ne redit plus qu'en mourant il jeta de sa main quelques gouttes de son sang au ciel, en disant à Jésus-Christ : « Tu as vaincu, galiléen, » comme s'il eût combattu contre Jésus-Christ en faisant la guerre aux Perses; comme si ce philosophe, qui mourut avec tant de résignation, avait reconnu Jésus; comme s'il eût cru que Jésus était en l'air, et que l'air était le ciel! Ces inepties de gens qu'on appelle Pères de l'Église ne se répètent plus aujourd'hui.

On est enfin réduit à lui donner des ridicules, comme faisaient les citoyens frivoles d'Antioche. On lui reproche sa barbe mal peignée, et la manière dont il marchait. Mais, monsieur l'abbé de La Bletterie, vous ne l'avez pas vu marcher, et vous avez lu ses lettres et ses lois, monuments de ses vertus. Qu'importe qu'il eût la barbe sale et la démarche précipitée, pourvu que son cœur fût magnanime, et que tous ses pas tendissent à la vertu?

Il reste aujourd'hui un fait important à examiner. On reproche à Julien d'avoir voulu faire mentir la prophétie de Jésus-Christ en rebâtissant le temple de Jérusalem. On dit qu'il sortit de terre des feux qui empêchèrent l'ouvrage. On dit que c'est un miracle, et que ce miracle ne convertit ni Julien, ni Alypius, intendant de cette entreprise, ni personne de sa cour : et là-dessus l'abbé de La Bletterie s'exprime ainsi : « Lui et les philosophes de sa cour mirent sans doute en œuvre ce qu'ils savaient de physique pour dérober à la Divinité un prodige si éclatant. La nature fut toujours la ressource des incrédules; mais elle sert la religion si à propos, qu'ils devraient au moins la soupçonner de collusion. »

Premièrement, il n'est pas vrai qu'il soit dit dans l'*Évangile* que jamais le temple juif ne serait rebâti. L'*Évangile* de Matthieu, écrit visiblement après la ruine de Jérusalem par Titus, prophétise, il est vrai[1], qu'il ne resterait pas pierre sur pierre de ce temple de l'Iduméen Hérode; mais aucun évangéliste ne dit qu'il ne sera jamais rebâti. Il est très-faux qu'il n'en resta pas pierre sur pierre quand Titus le fit abattre. Il conserva tous les fondements, une muraille tout entière, et la tour Antonia.

1. XXIV, 2. (Éd.)

Secondement, qu'importe à la Divinité qu'il y ait un temple juif, ou un magasin, ou une mosquée au même endroit où les Juifs tuaient des bœufs et des vaches?

Troisièmement, on ne sait pas si c'est de l'enceinte des murs de la ville, ou de l'enceinte du temple que partirent ces prétendus feux, qui, selon quelques-uns, brûlaient les ouvriers. Mais on ne voit pas pourquoi Jésus aurait brûlé les ouvriers de l'empereur Julien, et qu'il ne brûla point ceux du calife Omar, qui, longtemps après, bâtit une mosquée sur les ruines du temple; ni ceux du grand Saladin, qui rétablit cette même mosquée. Jésus avait-il tant de prédilection pour les mosquées des musulmans?

Quatrièmement, Jésus, ayant prédit qu'il ne resterait pas pierre sur pierre dans Jérusalem, n'avait pas défendu de la rebâtir.

Cinquièmement, Jésus a prédit plusieurs choses dont Dieu n'a pas permis l'accomplissement. Il prédit la fin du monde et son avénement dans les nuées avec une grande majesté à la fin de la génération qui vivait alors. Cependant le monde dure encore, et durera vraisemblablement assez longtemps[1].

Sixièmement, si Julien avait écrit ce miracle, je dirais qu'on l'a trompé par un faux rapport ridicule; je croirais que les chrétiens ses ennemis mirent tout en œuvre pour s'opposer à son entreprise, qu'ils tuèrent les ouvriers, et firent accroire que les ouvriers étaient morts par miracle. Mais Julien n'en dit mot. La guerre contre les Perses l'occupait alors. Il différa pour un autre temps l'édification du temple, et il mourut avant de pouvoir commencer cet édifice.

Septièmement, ce prodige est rapporté par Ammien Marcellin, qui était païen. Il est très-possible que ce soit une interpolation des chrétiens : on leur en a reproché tant d'autres qui ont été avérées!

Mais il n'est pas moins vraisemblable que, dans un temps où on ne parlait que de prodiges et de contes de sorciers, Ammien Marcellin ait rapporté cette fable sur la foi de quelque esprit crédule. Depuis Tite Live jusqu'à de Thou inclusivement, toutes les histoires sont infectées de prodiges.

Huitièmement, les auteurs contemporains rapportent que, dans le même temps, il y eut en Syrie un grand tremblement de terre, qu'elle s'enflamma en plusieurs endroits, et engloutit plusieurs villes. Alors plus de miracle.

Neuvièmement, si Jésus faisait des miracles, serait-ce pour empêcher qu'on rebâtît un temple où lui-même sacrifia, et où il fut circoncis? ne ferait-il pas des miracles pour rendre chrétiens tant de nations qui se moquent du christianisme, ou plutôt pour rendre plus doux et plus humains ses chrétiens, qui, depuis Arius et Athanase jusqu'aux Roland et aux Cavalier des Cévennes, ont versé des torrents de sang, et se sont conduits en cannibales?

De là je conclus que la *nature* n'est point en *collusion* avec le *christianisme*, comme le dit La Bletterie, mais que La Bletterie est en col-

1. Luc, chap. XXI.

lusion avec des contes de vieilles, comme dit Julien, *Quibus cum stolidis aniculis negotium erat.*

La Bletterie, après avoir rendu justice à quelques vertus de Julien, finit pourtant l'histoire de ce grand homme[1] en disant que sa mort fut un effet « de la vengeance divine. » Si cela est, tous les héros morts jeunes depuis Alexandre jusqu'à Gustave-Adolphe, ont été punis de Dieu. Julien mourut de la plus belle des morts, en poursuivant ses ennemis après plusieurs victoires. Jovien, qui lui succéda, régna bien moins longtemps que lui, et régna avec honte. Je ne vois point la vengeance divine, et je ne vois plus dans La Bletterie qu'un déclamateur de mauvaise foi. Mais où sont les hommes qui osent dire la vérité?

Le stoïcien Libanius fut un de ces hommes rares; il célébra le brave et clément Julien devant Théodose le meurtrier des Thessaloniciens; mais le sieur Le Beau et le sieur La Bletterie tremblent de le louer devant des habitués de paroisse.

On a reproché à Julien d'avoir quitté le christianisme dès qu'il le put faire sans risquer sa vie. C'est reprocher à un homme pris par des voleurs, et enrôlé dans leur bande, le couteau sur la gorge, de s'échapper des mains de ces brigands. L'empereur Constance, non moins barbare que son père Constantin, s'était baigné dans le sang de toute la famille de Julien. Il venait de tuer le propre frère de ce grand homme. L'impératrice Eusébie eut beaucoup de peine à obtenir que Constance permît au jeune Julien de vivre. Il fallut que ce prince infortuné se fît tondre en moine, et reçût ce qu'on appelle les quatre mineurs, pour n'être pas assassiné. Il imita Junius Brutus, qui contrefit l'insensé pour tromper les fureurs de Tarquin. Il fut bête jusqu'au temps où, se trouvant dans les Gaules à la tête d'une armée, il devint homme et grand homme. Voilà celui qui est appelé apostat par les apostats de la raison, si on peut appeler ainsi ceux qui ne l'ont jamais connue.

Montesquieu dit : « Malheur à un prince ennemi d'une faction qui lui survit[2]! » Supposons que Julien eût achevé de vaincre les Persans, et que, dans une vieillesse longue et paisible, il eût vu son antique religion rétablie, et le christianisme anéanti avec les sectes des pharisiens, des saducéens, des récabites, des esséniens, des thérapeutes, avec le culte de la déesse de Syrie, et tant d'autres dont il ne reste nulle trace; alors que de louanges tous les historiens auraient prodiguées à Julien! au lieu du surnom d'apostat il aurait eu celui de restaurateur, et le titre de divin n'aurait pas paru exagéré.

Voyez comme tous nos indignes compilateurs de l'histoire romaine sont à genoux devant Constantin et Théodose; avec quelle lâcheté ils pallient leurs forfaits! Néron n'a jamais rien fait sans doute de comparable au massacre de Thessalonique. Le Cantabre Théodose feint de pardonner aux Thessaloniciens; et au bout de six mois il les fait inviter à des jeux dans le cirque de la ville. Ce cirque contenait quinze mille

1. La première édition de l'*Histoire de l'empereur Julien*, par l'abbé de La Bletterie, est de 1735. (ÉD.)

2. Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. I, alinéa 18. (ÉD.)

personnes au moins; et il est bien sûr qu'il fut rempli; on connaît assez la passion du peuple pour les spectacles; les pères et les mères y amènent leurs enfants qui peuvent marcher à peine. Dès que la foule est arrivée, l'empereur chrétien envoie des soldats chrétiens qui égorgent vieillards, jeunes gens, femmes, filles, enfants, sans en épargner un seul. Et ce monstre est exalté par tous nos compilateurs plagiaires, parce que, disent-ils, il a fait pénitence. Quelle pénitence, grand Dieu! Il ne donna pas une obole aux parents des morts. Mais il n'entendit point la messe. Il faut avouer qu'on souffre horriblement quand on ne va point à la messe, que Dieu vous en sait un gré infini, que cela rachète tous les crimes.

L'infâme continuateur de Laurent Échard[1] appelle le massacre ordonné par Théodose une vivacité.

Les mêmes misérables qui barbouillent l'histoire romaine d'un style ampoulé et plein de solécismes, vous disent que Théodose, avant que de livrer bataille à son compétiteur Eugène, vit saint Jean et saint Philippe, vêtus de blanc, qui lui promettaient la victoire. Que de tels écrivains chantent des hymnes à Jean et à Philippe, mais qu'ils n'écrivent point l'histoire.

Lecteur, rentrez ici en vous-même. Vous admirez, vous aimez Henri IV. Mais s'il avait succombé au combat d'Arques, où ses ennemis étaient dix contre un, et où il ne fut vainqueur que parce qu'il fut un héros dans toute l'étendue du terme, vous ne le connaîtriez pas; il ne serait que le Béarnais, un carabin, un relaps, un apostat. Le duc de Mayenne serait un homme envoyé de Dieu; le pape l'aurait canonisé (tout attaqué qu'il était de la vérole); saint Philippe et saint Jean lui seraient apparus plus d'une fois. Et toi, jésuite Daniel, comme tu aurais flatté Mayenne dans ta sèche et pauvre histoire! comme il aurait *poursuivi sa pointe!* comme il aurait toujours battu le Béarnais *à plate couture!* comme l'Église aurait *triomphé*[2]!

« Careat successibus opto
« Quisquis ab eventu facta notanda putat. »
OVID., Heroïd., II, v. 85.

EXAMEN

DU DISCOURS DE L'EMPEREUR JULIEN,

CONTRE LA SECTE DES GALILÉENS.

On ne sait dans quel temps l'empereur Julien composa cet ouvrage, qui eut une très-grande vogue dans tout l'empire par la nature du sujet et par le rang de l'auteur. Un tel écrit aurait pu renverser la religion chrétienne, établie par Constantin, si Julien eût vécu longtemps pour

1. Le continuateur de Laurent Échard est l'abbé Guyon; mais l'abbé Desfontaines fut le réviseur de tout l'ouvrage, et c'est de lui que Voltaire parle ici. (*Note de M. Beuchot.*)
2. Expressions du P. Daniel.

le bonheur du monde : mais après lui le fanatisme triompha ; et les livres étant fort rares, ceux des philosophes ne restèrent que dans très-peu de mains, et surtout en des mains ennemies. Dans la suite, les chrétiens se firent un devoir de supprimer, de brûler les livres écrits contre eux. C'est pourquoi nous n'avons plus les livres de Plotin, de Jamblique, de Celse, de Libanius; et ce précieux ouvrage de Julien serait ignoré, si l'évêque Cyrille, qui lui répondit quarante ans après, n'en avait pas conservé beaucoup de fragments dans sa réfutation.

Ce Cyrille était un homme ambitieux, factieux, turbulent, fourbe, et cruel, ennemi du gouverneur d'Alexandrie, voulant tout brouiller pour tout soumettre, s'opposant continuellement aux magistrats, excitant les partisans de l'ancienne religion contre les Juifs, et les chrétiens contre eux tous. Ce fut lui qui fit massacrer, par ses prêtres et par ses diocésains, cette jeune Hypatie si connue de tous ceux qui aiment les lettres. C'était un prodige de science et de beauté. Elle enseignait publiquement la philosophie de Platon dans Alexandrie; fille et disciple du célèbre Théon, elle eut pour son disciple Synésius, depuis évêque de Ptolémaïde, qui, quoique chrétien, ne fit nulle difficulté d'étudier sous une païenne, et d'être ensuite évêque dans une religion à laquelle il déclara publiquement ne point croire. Cyrille, jaloux du prodigieux concours des Alexandrins à la chaire d'Hypatie, souleva contre elle des meurtriers qui l'assassinèrent dans sa maison, et traînèrent son corps sanglant dans la ville. Tel fut l'homme qui écrivit contre un empereur philosophe : tel fut Cyrille, dont on a fait un saint.

Observons ici, et n'oublions jamais que ces mêmes chrétiens avaient égorgé toute la famille de Dioclétien, de Galérius, et de Maximin, dès que Constantin se fut déclaré pour leur religion. Redisons cent fois que le sang a coulé par leurs mains depuis quatorze cents ans, et que l'orthodoxie n'a presque jamais été prouvée que par des bourreaux. Ceux qui ont eu le pouvoir de brûler leurs adversaires, ont eu par conséquent le pouvoir de se faire reconnaître dans leur parti pour les seuls et vrais chrétiens.

Une chose assez singulière, c'est que Julien était platonicien, et les chrétiens aussi. Quand je parle des chrétiens, j'entends ceux qui avaient quelque science, car pour la populace elle n'est rien; ce n'est qu'un ramas d'ânes aveugles à qui ses maîtres font tourner la meule.

Le clergé grec, qui fut le vrai fondateur du christianisme, appliqua l'idée du logos et des demi-dieux créés par le grand Demiourgos, à Jésus et aux anges. Ils étaient platoniciens en fanatiques et en ignorants. Julien s'en tint à la seule doctrine de Platon. Ce n'est au fond qu'une dispute de métaphysique. Il est étrange qu'un empereur toujours guerrier trouvât du temps pour se jeter dans ces disputes de sophistes. Mais ce prodige ne nous étonne plus depuis que nous avons vu un plus grand guerrier que lui, écrire avec encore plus de force contre les préjugés [1].

1. Voyez le Discours qui est à la tête de l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique* de Fleury. — Ce discours est de l'abbé de Prades. (Éd.)

Nous avons eu des princes qui ont écrit contre les superstitions et les usurpations de la cour de Rome, comme Jacques Ier d'Angleterre, et quelques princes d'Allemagne. Mais aucune tête couronnée, excepté le héros dont je parle, n'a osé attaquer le poison dans sa source, non pas même le grand empereur Frédéric II, qui résista avec tant de courage aux persécutions, aux fourberies des papes, et au fanatisme de son siècle.

DISCOURS DE L'EMPEREUR JULIEN,

TRADUIT PAR M. LE MARQUIS D'ARGENS.

Il m'a paru convenable d'exposer à tous les yeux les raisons qui m'ont persuadé que la secte des Galiléens est une fourberie malicieusement inventée pour séduire les esprits faibles, amoureux des fables, en donnant une fausse couleur de vérité à des fictions prodigieuses.

Je parlerai d'abord des différents dogmes des chrétiens, afin que si quelques-uns de ceux qui liront cet ouvrage veulent y répondre, ils suivent la méthode établie dans les tribunaux, qu'ils n'agitent pas une autre question, et qu'ils n'aient pas recours à une récrimination inutile, s'ils n'ont auparavant détruit les accusations dont on les charge, et justifié les dogmes qu'ils soutiennent. En suivant cette maxime, leur défense, si elle est bonne, en sera plus claire, et plus capable de confondre nos reproches.

Il faut d'abord établir d'où nous vient l'idée d'un Dieu, et quelle doit être cette idée. Ensuite nous comparerons la notion qu'en ont les Grecs avec celle des Hébreux; et après les avoir examinées toutes les deux, nous interrogerons les Galiléens, qui ne pensent ni comme les Grecs, ni comme les Hébreux. Nous leur demanderons sur quoi ils se fondent pour préférer leurs sentiments aux nôtres, d'autant qu'ils en ont changé souvent, et qu'après s'être éloignés des premiers, ils ont embrassé un genre de vie différent de celui de tous les autres hommes. Ils prétendent qu'il n'y a rien de bon et d'honnête chez les Grecs et chez les Hébreux; cependant ils se sont approprié, non les vertus, mais les vices de ces deux nations. Ils ont puisé chez les Juifs la haine implacable contre toutes les différentes religions des nations; et le genre de vie infâme et méprisable qu'ils pratiquent dans la paresse et dans la légèreté, ils l'ont pris des Grecs : c'est là ce qu'ils regardent comme le véritable culte de la Divinité.

Il faut convenir que, parmi le bas peuple, les Grecs ont cru et inventé des fables ridicules, même monstrueuses. Ces hommes simples et vulgaires ont dit que Saturne; ayant dévoré ses enfants, les avait vomis ensuite; que Jupiter avait fait un mariage incestueux, et donné pour époux à sa propre fille un enfant qu'il avait eu d'un commerce criminel. A ces contes absurdes on ajoute ceux du démembrement de Bacchus et du replacement de ses membres. Ces fables sont répandues parmi le bas peuple; mais voyons comment pensent les gens éclairés.

Considérons ce que Platon écrit de Dieu et de son essence, et fai-

sons attention à la manière dont il s'exprime lorsqu'il parle de la création du monde, et de l'Être suprême qui l'a formé. Opposons ensuite ce philosophe grec à Moïse[1], et voyons qui des deux a parlé de Dieu avec plus de grandeur et de dignité. Nous découvrirons alors aisément quel est celui qui mérite le plus d'être admiré, et de parler de l'Être suprême, ou Platon qui admit les temples et les simulacres des dieux, ou Moïse qui, selon l'Écriture, conversait face à face et familièrement avec Dieu.

« Au commencement, dit cet Hébreu[2], Dieu fit le ciel et la terre ; la

1. Il paraît que Julien n'était pas aussi profondément savant dans la critique de l'histoire qu'il était ingénieux et éloquent. Cet esprit de critique fut absolument inconnu à toute l'antiquité ; on recevait toutes les histoires, et on ne discutait rien. Il est très-douteux qu'il y ait jamais eu un Moïse dont la vie entière, depuis son berceau flottant sur les eaux jusqu'à sa mort arrivée à six-vingts ans sur une montagne inconnue, est un tissu d'aventures plus fabuleuses que les *Métamorphoses* d'Ovide.

2. 1° Il n'est pas croyable que la horde des Juifs ait eu l'usage de l'écriture dans un désert au temps où l'on place Moïse.

2° Toute son histoire est tirée, presque mot pour mot, de la fable de l'ancien Bacchus, qu'on appelait *Misem* ou *Mosem*, sauvé des eaux. Cette fable, qu'on chantait en Grèce dès le temps d'Orphée, fut recueillie depuis par Nonnus.

3° Flavius Josèphe, qui a ramassé tout ce qu'il a pu trouver chez les auteurs égyptiens pour établir l'antiquité de la race juive, n'a pas pu trouver le moindre passage qui eût le plus léger rapport aux prodiges prétendus de Moïse, prodiges qui auraient dû être l'éternel entretien des Égyptiens et des nations voisines.

4° Ni Hérodote, qui a consacré un livre entier à l'histoire d'Égypte, ni Diodore de Sicile, ne parlent d'aucun de ces miracles ridicules attribués à Moïse,

5° Sanchoniathon, dont Eusèbe a recueilli les principaux passages, Sanchoniathon, auteur phénicien, ne parle pas plus d'un Moïse que les autres ; et certainement, pour peu qu'il en eût dit un mot, le prolixe romancier Eusèbe se serait appuyé de ce témoignage, lui qui cite jusqu'aux romans de Papias, d'Hermas, de Clément, d'Abdias, de Marcel et d'Égésippe.

6° S'il y a eu un Moïse auteur du *Pentateuque*, ou ce Moïse a menti, ou Jérémie, Amos, Étienne le disciple de Jésus et les *Actes des Apôtres* ont menti. Cela est démontré. Moïse ordonne des sacrifices, Aaron sacrifie au Seigneur, et Jérémie dit expressément, chap. VII, v. 22 : « Je n'ai point ordonné à vos pères, au jour que je les ai tirés d'Égypte, de m'offrir des holocaustes et des victimes. ». Moïse ne parle d'aucune autre idolâtrie que de celle du veau d'or que son frère jeta en fonte en une seule nuit, quoiqu'il faille plus de six mois pour une telle opération ; Amos, sans parler du veau d'or, dit, chap. V, v. 25 et 26 : « Maison d'Israël, m'avez-vous offert des hosties et des sacrifices dans le désert pendant quarante ans ? Vous y avez porté le tabernacle de votre Moloch, l'image de vos idoles et l'étoile de votre Dieu. » Saint Étienne, chap. VII, v. 42 et 43 des *Actes des Apôtres*, dit la même chose, et nomme *Remphan* le Dieu dont on a porté l'étoile.

Depuis que les chrétiens admirent un *Agion Pneuma*, un Saint-Esprit, ils assurèrent que le même Saint-Esprit avait inspiré tous les livres saints ; le Saint-Esprit mentit donc quand il inspira *Moïse*, ou quand il inspira *saint Étienne*, *Amos* et *Jérémie*.

7° Tout homme de bon sens un peu attentif n'a qu'à considérer les fautes énormes de géographie et de chronologie, les noms des villes qui n'existaient pas alors, les préceptes donnés aux rois quand il n'y avait point de rois, et surtout ces paroles de la *Genèse*, chap. XXXVI, v. 31 : « Voici les rois qui régnèrent dans le pays d'Édom, avant que les enfants d'Israël eussent un roi. » Il n'y a, dis-je, qu'à ouvrir les yeux pour voir que ces livres n'ont pu être composés que longtemps après que les Juifs eurent une capitale et des espèces de monarques.

En effet, on voit au liv. IV des *Rois*, chap. XXII, v. 8, et au liv. II des *Pa-*

terre était vide et sans forme, et les ténèbres étaient sur la surface de l'abîme; et l'esprit de Dieu était porté sur la surface des eaux. Et Dieu dit : « Que la lumière soit, » et la lumière fut; et Dieu vit que la lumière

ralipomènes, chap. IV, v. 14, que le premier exemplaire fut trouvé chez le roi Josias, environ sept cents ans après Moïse; si l'on peut supputer un peu juste dans la confusion de cette malheureuse chronologie.

Une remarque très-importante, c'est qu'aucun prophète, aucun historien, aucun moraliste n'a jamais cité le moindre passage des livres attribués à Moïse. Comment se peut-il faire que des interprètes de la loi n'aient jamais cité la loi, n'aient jamais dit : « Comme il est écrit dans le Deutéronome, comme il est rapporté dans les Nombres, etc. ? »

Enfin il est de la plus grande vraisemblance que ces malheureux Juifs supposèrent un Moïse, comme les Anglais ont supposé un Merlin, et les Français un Francus. C'est ainsi que les Indiens imaginèrent un Brama, les Égyptiens un Oshiret, les Arabes un Bak ou Bacchus.

Mais, dira-t-on, les musulmans n'ont point supposé un Mahomet, les Romains eurent en effet un Numa. Oui : mais les Vies de Mahomet et de Numa ne révoltent point le bon sens comme la vie de Moïse. Tout est très-vraisemblable dans Numa et dans Mahomet. Ils se sont vantés l'un et l'autre d'avoir des inspirations divines; c'est un artifice auquel ont eu recours tous ceux qui en ont voulu imposer au peuple, et le grand Scipion lui-même se disait inspiré. Toutes les actions de Mahomet et de Numa sont très-ordinaires. L'un est un homme persécuté qui résista avec courage, et qui devint un conquérant par son génie et par son épée ; l'autre est un législateur paisible ; mais tous les événements de la vie de Moïse sont plus extraordinaires que ceux de Gargantua. Si Moïse avait existé, l'auteur de sa Vie nous aurait dit du moins dans quelle époque de l'histoire égyptienne il aurait vécu. Le romancier qui écrivit cette fable n'a pas même l'attention de nommer le roi sous lequel il fit naître Moïse, ni le roi sous lequel Moïse s'enfuit, quatre-vingts ans après, avec six cent trente mille combattants. Il n'est fait mention d'aucun ministre, d'aucun capitaine égyptien. Quand on veut tromper, il faut savoir mieux tromper.

Supposez qu'il y ait eu un Moïse, il est démontré qu'il ne peut avoir écrit les livres qu'on lui attribue ; mais Julien veut bien supposer un Moïse. Car que lui importe que ce personnage ou un autre ait composé l'absurde fatras du *Pentateuque?* Ce qui indigne un esprit sensé, ce n'est pas le nom de l'auteur, c'est l'insolence des fourbes qui veulent nous faire adorer les romans juifs, en disant anathème aux Juifs; qui exigent nos respects et notre argent en se moquant de nous ; qui prétendent nous fouler à leurs pieds au nom de Dieu, et faire trembler les rois et les peuples. C'est pour diviniser les plus infâmes fourberies qu'on fait languir dans la misère le cultivateur nourri d'un pain noir trempé de ses larmes, afin que M. l'abbé du Mont-Cassin et messieurs les abbés de cent autres abbayes nagent dans l'or et dans la mollesse ; afin que les évêques allemands disent la messe une fois par an entourés de leurs grands officiers et de leurs gardes ; afin qu'un prétendu successeur d'un Juif, nommé Simon, surnommé Pierre, soit à Rome sur le trône des Césars, au nom de ce même Pierre, qui n'a jamais été à Rome.

O nations qui commencez à vous éclairer, jusqu'à quand souffrirez-vous cette exécrable tyrannie? jusqu'à quand vous laisserez-vous écraser par un monstre engraissé de votre substance, nourri de votre sang, et qui insulte à vos larmes? Vous gémissez sous l'idole qui vous accable; tout le monde le dit, tout le monde se plaint. Et on ne fait que de faibles efforts pour vous soulager ! On se contente d'inonder l'Italie de jésuites. On empêche des fainéants de moines, qui ont des millions de rentes, d'ajouter quelques ducats à ces millions. On donne des arrêts en papier contre le papier de la bulle *In cœna Domini*. Est-ce à ces fadaises que se sont bornés les peuples sensés du Danemark, de la Norvége, de la Suède, de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande, du nord de l'Allemagne?

Du moins, du temps de Julien il n'y avait point d'évêque qui osât se dire le maître des rois, point d'abbé crossé, mitré, appelé monseigneur. La tyrannie sacerdotale n'était pas montée au comble d'impudence.

N. B. Cette note, de feu M. Damilaville, convient à toutes les pages de ce livre. (La note est de Voltaire. ÉD.)

était bonne; et Dieu sépara la lumière des ténèbres; et Dieu appela la lumière jour, et il appela les ténèbres la nuit. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; ce fut le premier jour. Et Dieu dit : « Qu'il y ait un firmament « au milieu des eaux, » et Dieu nomma le firmament le ciel : et Dieu dit : « Que l'eau qui est sous le ciel se rassemble afin que le sec paraisse; » et cela fut fait. Et Dieu dit : « Que la terre porte l'herbe et les arbres. » Et Dieu dit : « Qu'il se fasse deux grands luminaires dans l'étendue des cieux pour éclairer le ciel et la terre. » Et Dieu les plaça dans le firmament du ciel, pour luire sur la terre et pour faire la nuit et le jour. »

Remarquons d'abord[1] que, dans toute cette narration, Moïse ne dit pas que l'abîme ait été produit par Dieu; il garde le même silence sur l'eau et sur les ténèbres; mais pourquoi, ayant écrit que la lumière avait été produite par Dieu, ne s'est-il pas expliqué de même sur les ténèbres, sur l'eau, et sur l'abîme? Au contraire, il paraît les regarder comme des êtres préexistants, et ne fait aucune mention de leur création. De même il ne dit pas un mot des anges; dans toute la relation de la création il n'en est fait aucune mention. On ne peut rien apprendre qui nous instruise, quand, comment, de quelle manière, et pourquoi ils ont été créés. Moïse parle cependant amplement de la formation de tous les êtres corporels qui sont contenus dans le ciel et sur la terre; en sorte qu'il semble que cet Hébreu ait cru que Dieu n'avait créé aucun être incorporel, mais qu'il avait seulement arrangé la matière qui lui était assujettie. Cela paraît évident par ce qu'il dit de la terre : « Et la terre était vide et sans forme. » On comprend aisément que Moïse a voulu dire que la matière était une substance humide, informe et éternelle, qui avait été arrangée par Dieu[2].

Comparons la différence des raisons pour lesquelles le Dieu de Platon et le Dieu de Moïse crée le monde. Dieu dit, selon Moïse : « Faisons « l'homme à notre image et à notre ressemblance, pour qu'il domine « sur les poissons de la mer et sur les oiseaux des cieux, et sur les bêtes, « et sur toute la terre, et sur les reptiles qui rampent sur la terre. » Et Dieu fit l'homme à son image, et il les créa mâle et femelle, et il leur dit : « Croissez, multipliez, remplissez la terre; commandez aux poissons « de la mer, aux volatiles des cieux, à toutes les bêtes, à tous les bes- « tiaux, et à toute la terre. »

Entendons actuellement parler le Créateur de l'univers par la bouche de Platon[3]. Voyons les discours que lui prête ce philosophe. « Dieux !

1. Il s'en faut beaucoup que Julien se serve ici de ses avantages. La physique était, de son temps, moins avancée encore que la critique en histoire. Plus la nature a été connue, plus la *Genèse hébraïque* est devenue ridicule. Qu'est-ce que séparer les ténèbres de la lumière? Qu'est-ce qu'un firmament au milieu des eaux, et toutes les autres absurdités grossières dont ce livre fourmille?

2. Il est évident en effet que la *Genèse* suppose que Dieu arrangea la matière, et ne la créa pas : car le mot hébreu répond au mot grec ἐποίησε que les sculpteurs mettaient au bas de leurs ouvrages; *fecit*, *sculpsit*. Et, par une absurdité digne des Juifs, il y a dans le texte les *dieux fit* le ciel et la terre. *Fit* en cette place est pour *firent ;* c'est un trope très-commun chez les Grecs.

3. Avouons avec Cicéron que ce morceau de Platon est sublime, et qu'il de-

moi qui suis votre Créateur et celui de tous les êtres, je vous annonce que les choses que j'ai créées ne périront pas, parce que les ayant produites je veux qu'elles soient éternelles. Il est vrai que toutes les choses construites peuvent être détruites; cependant il n'est pas dans l'ordre de la justice de détruire ce qui a été produit par la raison. Ainsi, quoique vous ayez été créés immortels, vous ne l'êtes pas invinciblement et nécessairement par votre nature, mais vous l'êtes par ma volonté. Vous ne périrez donc jamais, et la mort ne pourra rien sur vous, car ma volonté est infiniment plus puissante pour votre éternité que la nature et les qualités que vous reçûtes lors de votre formation. Apprenez donc ce que je vais vous découvrir. Il nous reste trois différents genres d'êtres mortels. Si nous les oublions ou que nous en omettions quelqu'un, la perfection de l'univers n'aura pas lieu, et tous les différents genres d'êtres qui sont dans l'arrangement du monde ne seront pas animés. Si je les crée avec l'avantage d'être doués de la vie, alors ils seront nécessairement égaux aux dieux. Afin donc que les êtres d'une condition mortelle soient engendrés, et cet univers rendu parfait, recevez, pour votre partage, le droit d'engendrer des créatures, imitez dès votre naissance la force de mon pouvoir. L'essence immortelle que vous avez reçue ne sera jamais altérée lorsqu'à cette essence vous ajouterez une partie mortelle; produisez des créatures, engendrez, nourrissez-vous d'aliments, et réparez les pertes de cette partie animale et mortelle[1]. »

Considérons si ce que dit ici Platon doit être traité de songe et de vision. Ce philosophe nomme des dieux que nous pouvons voir, le soleil, la lune, les astres, et les cieux : mais toutes ces choses ne sont que les simulacres d'êtres immortels, que nous ne saurions apercevoir[2]. Lorsque nous considérons le soleil, nous regardons l'image d'une chose intelligible, et que nous ne pouvons découvrir; il en est de même quand nous jetons les yeux sur la lune ou sur quelque autre astre. Tous ces corps matériels ne sont que les simulacres des êtres, que nous ne pouvons concevoir que par l'esprit. Platon a donc parfaitement connu tous ces dieux invisibles, qui existent par le Dieu et dans le Dieu suprême, et qui ont été faits et engendrés par lui; le Créateur du ciel, de la terre, et de la mer, étant aussi celui des astres, qui nous représentent les dieux invisibles, dont ils sont les simulacres.

Remarquons avec quelle sagesse s'explique Platon dans la création des êtres mortels. « Il manque, dit-il, trois genres d'êtres mortels,

mande grâce pour le galimatias dont il a inondé ses ouvrages. Quoi de plus beau que le grand Être créant des êtres immortels comme lui, qui sont ses ministres et qui arrangent tout ce qui est périssable? Quoi de plus beau qu'un Dieu qui ne peut communiquer que l'immortalité? Ce qui est mortel ne paraît pas digne de lui.

1. Parce que, selon Platon, le Dieu suprême ne peut rien créer ni former qui ne soit nécessairement immortel. Julien expliquera bientôt l'opinion de ce philosophe.

2. L'empereur est ici dans l'illusion de toute l'antiquité. Il croit que le soleil et les planètes sont des dieux secondaires. C'est une erreur, mais assurément plus pardonnable que celle des Juifs. Les Pères de l'Église ont même attaché des anges à ces grands corps. Ce que nous appelons des anges est précisément ce que l'antiquité appela des dieux.

celui des hommes, des bêtes, et des plantes (car ces trois espèces sont séparées par leurs différentes essences). Si quelqu'un de ces genres d'êtres est créé par moi, il faut qu'il soit absolument et nécessairement immortel. » Or si le monde que nous apercevons, et les dieux, ne jouissent de l'immortalité que parce qu'ils ont été créés par le Dieu suprême, de qui tout ce qui est immortel doit avoir reçu l'être et la naissance, il s'ensuit que l'âme raisonnable est [1] immortelle par cette même raison. Mais le Dieu suprême a cédé aux dieux subalternes le pouvoir de créer ce qu'il y a de mortel dans le genre des hommes : ces dieux, ayant reçu de leur père et de leur créateur cette puissance, ont produit sur la terre les différents genres d'animaux, puisqu'il eût fallu, si le Dieu suprême eût été également le créateur de tous les êtres, qu'il n'y eût eu aucune différence entre le ciel et l'homme, entre Jupiter et les serpents, les bêtes féroces, les poissons. Mais puisqu'il y a un intervalle immense entre les êtres immortels et les mortels, les premiers ne pouvant être ni améliorés, ni détériorés, les seconds étant soumis au contraire aux changements en bien et en mal, il fallait nécessairement que la cause qui a produit les uns fût différente de celle qui a créé les autres.

Il n'est pas nécessaire que j'aie recours aux Grecs et aux Hébreux pour prouver qu'il y a une différence immense entre les dieux créés par l'Être suprême et les êtres mortels produits par ces dieux créés. Quel est, par exemple, l'homme qui ne sente en lui-même la divinité du ciel, et qui n'élève ses mains vers lui, lorsqu'il prie et qu'il adore l'Être suprême ou les autres dieux ? Ce n'est pas sans cause que ce sentiment de religion en faveur du soleil et des autres astres est établi dans l'esprit des hommes. Ils se sont aperçus qu'il n'arrivait jamais aucun chan-

1. Cette immortalité de l'âme, ce beau dogme qui est le plus sûr rempart de la vertu, et qui établit un commerce entre l'homme et la Divinité, n'était point connu des Juifs avant Platon. Ils ne l'admirent que lorsqu'ils commencèrent, dans Alexandrie, à cultiver un peu les lettres sous les Ptolémées ; encore la secte entière des saducéens réprouva toujours cette respectable idée, et les pharisiens la défigurèrent par la métempsycose. Il n'en est fait aucune mention dans les livres attribués à Moïse. Tout est temporel chez ce peuple usurier et sanguinaire. L'auteur du *Pentateuque* (qui le croirait !) fait descendre Dieu sur la terre pour enseigner aux Juifs la manière d'aller à la garde-robe, et pour ne leur rien révéler sur l'immortalité de l'âme. C'est à ce sujet qu'un philosophe moderne a très-bien remarqué que le législateur des Juifs songea plutôt à leur derrière qu'à leur âme. Voici l'ordre que les Juifs supposent que Dieu lui-même leur donna pour leurs excréments, *Deutéronome*, chap. XXIII, v. 12, 13 et 14 : « Vous porterez un hoyau à votre ceinture, vous ferez un trou rond dans la terre, et quand vous aurez fait, vous le recouvrirez. » C'est dommage que Rabelais n'ait pas approfondi cette matière dans le chapitre des *Torcheculs ;* les Juifs, dans le désert, n'avaient ni eau, ni éponge, ni coton, ni eau de lavande. A l'égard d'une âme, il est fort douteux qu'ils en eussent une, puisque ni le *Pentateuque*, ni Rabelais, n'en parlent. Mais après avoir ri, il faut s'indigner qu'on ose encore vanter la sagesse de la loi mosaïque, loi puérile tout ensemble et sanguinaire, loi de voleurs et d'assassins, dans laquelle on n'admet ni récompense ni châtiment après la mort, tandis que ce dogme était si antique chez les Babyloniens, les Perses, les Égyptiens. Des esprits faux, comme Abbadie, ont tâché de pallier cette grossièreté juive. Mais ils ont en vain cherché quelque passage du *Pentateuque* qui pût supposer l'immortalité de l'âme, ils ne l'ont pas trouvé. — Le philosophe moderne dont Voltaire parle en cette note est Swift ou Collins. (*Remarque de M. Beuchot.*)

gement dans les choses célestes; qu'elles n'étaient sujettes ni à l'augmentation ni à la diminution; qu'elles allaient toujours d'un mouvement égal, et qu'elles conservaient les mêmes règles (les lois du cours de la lune, du lever, du coucher du soleil, ayant toujours lieu dans les temps marqués). De cet ordre admirable les hommes ont conclu avec raison que le soleil est un dieu ou la demeure d'un Dieu. Car une chose qui est par sa nature à l'abri du changement ne peut être sujette à la mort: et ce qui n'est point sujet à la mort doit être exempt de toute imperfection. Nous voyons qu'un être qui est immortel et immuable ne peut être porté et mû dans l'univers que par une âme divine et parfaite qui est dans lui, ou par un mouvement qu'il reçoit de l'Être suprême, ainsi qu'est celui que je crois qu'a l'âme des hommes.

Examinons à présent l'opinion des Juifs sur ce qui arriva à Adam et à Ève dans ce jardin, fait pour leur demeure, et qui avait été planté par Dieu même[1]. « Il n'est pas bon, dit Dieu, que l'homme soit seul. Faisons-lui une compagne qui puisse l'aider et qui lui ressemble[2]. » Cependant cette compagne non-seulement ne lui est d'aucun secours; mais elle ne sert qu'à le tromper, à l'induire dans le piége qu'elle lui tend, et à le faire chasser du paradis. Qui peut, dans cette narration, ne pas voir clairement les fables les plus incroyables? Dieu devait sans doute connaître que ce qu'il regardait comme un secours pour Adam ferait sa perte, et que la compagne qu'il lui donnait était un mal plutôt qu'un bien pour lui.

Que dirons-nous du serpent qui parlait avec Ève? de quel langage se servit-il? fut-ce de celui de l'homme? y a-t-il rien de plus ridicule dans les fables populaires des Grecs?

N'est-ce pas la plus grande des absurdités de dire que Dieu, ayant créé Adam et Ève, leur interdit[3] la connaissance du bien et du mal[4]?

1. *Genèse*, chap. II, v. 18.
2. L'empereur oublie que le Dieu des Juifs avait déjà créé la femme; *Masculum et feminam creavit eos.* (*Genèse*, chap. I, v. 27.) Il ne relève pas cette contradiction. Il dédaigne de s'appesantir sur le ridicule du jardin d'Éden et des quatre grands fleuves qui sortent de ce jardin, et des promenades de Dieu à midi dans ce jardin, et de ses plaisanteries avec Adam, et du serpent condamné à marcher sur le ventre, comme s'il avait auparavant marché sur ses jambes, et comme si sa figure comportait des, cuisses, des jambes et des pieds. Chaque mot est une sottise; on ne pouvait les spécifier toutes.
3. *Genèse*, chap. II, v. 17. (Éd.)
4. L'empereur a très-grande raison. Rien n'est plus absurde que la défense de manger du fruit de l'arbre prétendu de la science du bien et du mal. Il fallait, au contraire, ordonner d'en manger beaucoup, afin que l'homme et la femme apprissent à éviter le mal et à faire le bien. Qui ne voit que la fable de la pomme est une grossière et plate imitation de la *Boîte de Pandore?* C'est un rustre qui copie un bel esprit. Remarquez attentivement combien ces premiers chapitres de la *Genèse* sont absurdes, révoltants, blasphématoires. Il fut défendu de les lire chez les Juifs avant l'âge de vingt-cinq ans. Il eût bien mieux valu les supprimer. Cette défense est ridicule. Si vous supposez qu'on aura assez de bon sens à vingt-cinq ans pour les mépriser, pourquoi les transcrire? Si vous voulez qu'on les révère, faites-les lire à sept ans Il en est de ces contes juifs comme des moines. Si vous voulez qu'il y ait des moines, permettez qu'on fasse des vœux avant l'âge de raison. Si vous voulez extirper la moinerie, ordonnez qu'on ne fasse des vœux que quand on sera majeur.
Voyez, lecteur sage, pesez ces raisons. Jugez d'un livre qu'on prétend dicté

Quelle est la créature qui puisse être plus stupide que celle qui ignore le bien et le mal, et qui ne saurait les distinguer? Il est évident qu'elle ne peut, dans aucune occasion, éviter le crime ni suivre la vertu, puisqu'elle ignore ce qui est crime et ce qui est vertu. Dieu avait défendu à l'homme de goûter du fruit qui pouvait seul le rendre sage et prudent. Quel est l'homme assez stupide pour ne pas sentir que, sans la connaissance du bien et du mal, il est impossible à l'homme d'avoir aucune prudence?

Le serpent n'était donc point ennemi du genre humain, en lui apprenant à connaître ce qui pouvait le rendre sage; mais Dieu lui portait envie; car lorsqu'il vit que l'homme était devenu capable de distinguer la vertu du vice, il le chassa du paradis terrestre, dans la crainte qu'il ne goûtât du bois de l'arbre de vie, en lui disant[1] : « Voici Adam, qui est devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal; mais pour qu'il n'étende pas maintenant sa main, qu'il ne prenne pas du bois de la vie, qu'il n'en mange pas, et qu'il ne vienne pas à vivre toujours, l'Éternel Dieu le met hors du jardin d'Éden. » Qu'est-ce qu'une semblable narration? on ne peut l'excuser qu'en disant qu'elle est une fable allégorique, qui cache un sens secret. Quant à moi, je ne trouve dans tout ce discours que beaucoup de blasphèmes[2] contre la vraie essence et la vraie nature de Dieu, qui ignore que la femme qu'il donne pour compagne et pour secours à Adam sera la cause de son crime; qui interdit à l'homme la connaissance du bien et du mal, la seule chose qui pût régler ses mœurs; et qui craint que ce même homme, après avoir pris de l'arbre de vie, ne devienne immortel. Une pareille crainte et une envie semblable conviennent-elles à la nature de Dieu?

Le peu de choses raisonnables que les Hébreux ont dites de l'essence de Dieu, nos pères, dès les premiers siècles, nous en ont instruits : et cette doctrine qu'ils s'attribuent est la nôtre. Moïse ne nous a rien appris de plus; lui qui, parlant plusieurs fois des anges qui exécutent les ordres de Dieu, n'a rien osé nous dire, dans aucun endroit, de la nature de ces anges : s'ils sont créés, ou s'ils sont incréés, s'ils ont été

par Dieu même, livre qui contient la religion de Jérusalem et de Rome, et qu'on défendait de lire dans Jérusalem comme on défend encore aujourd'hui de le lire dans Rome.

1. *Genèse*, chap. III, v. 22.

2. Le mot de blasphème n'est point trop fort. Attribuer à Dieu des choses aussi injustes que ridicules, et dont on ne voudrait pas charger le dernier des hommes, c'est un véritable blasphème; et si l'on y prend bien garde, l'histoire des Juifs est d'un bout à l'autre un blasphème continuel contre l'Être suprême. On y voit partout la protection du ciel accordée au meutre, au larcin, à l'inceste. C'est pour protéger des voleurs que la mer s'ouvre ; c'est pour encourager le meurtre que le soleil et la lune s'arrêtent en plein midi ; c'est enfin de la prostituée Rahab, de l'impudente Ruth, de l'incestueuse Thamar, de l'adultère Bethsabée qu'on fait descendre Jésus-Christ, afin qu'il change l'eau en vin à des noces pour des convives déjà ivres.

On ose avancer que Dieu, dans tout le *Pentateuque*, ne commande pas une seule action juste et raisonnable. Oui, je défie qu'on m'en montre une seule. Misérables fanatiques, songez qu'une seule absurdité, une seule contradiction, une seule injustice suffirait pour décréditer, pour déshonorer ce livre. Et il en fourmille ! et on ose le supposer écrit par Dieu même ! O comble de la démence et de l'horreur !

faits par un Dieu ou par une autre cause, s'ils obéissent à d'autres êtres. Comment Moïse a-t-il pu garder, sur tout cela, un silence obstiné, après avoir parlé si amplement de la création du ciel et de la terre, des choses qui les ornent et qui y sont contenues? Remarquons ici que Moïse dit que Dieu ordonna que plusieurs choses fussent faites, comme le jour, la lumière, le firmament; qu'il en fit plusieurs lui-même, comme le ciel, la terre, le soleil, la lune, et qu'il sépara celles qui existaient déjà, comme l'eau et l'aride. D'ailleurs Moïse n'a osé rien écrire ni sur la nature ni sur la création de l'esprit[1]. Il s'est contenté de dire vaguement *qu'il était porté sur les eaux*. Mais cet esprit porté sur les eaux était-il créé, était-il incréé?

Comme il est évident que Moïse n'a point assez examiné et expliqué les choses qui concernent le Créateur et la création de ce monde, je comparerai les différents sentiments des Hébreux et de nos pères sur ce sujet. Moïse dit que le Créateur du monde choisit pour son peuple[2] la nation des Hébreux, qu'il eut pour elle toute la prédilection possible, qu'il en prit un soin particulier, et qu'il négligea pour elle tous les autres peuples de la terre. Moïse, en effet, ne dit pas un seul mot pour expliquer comment les autres nations ont été protégées et conservées par le Créateur, et par quels dieux elles ont été gouvernées : il semble ne leur avoir accordé d'autres bienfaits de l'Être suprême que de pouvoir jouir de la lumière du soleil et de celle de la lune. C'est ce que nous observerons bientôt. Venons actuellement aux Israélites et aux Juifs, les seuls hommes, à ce qu'il dit, aimés de Dieu. Les prophètes ont

1. L'empereur semble confondre ici l'idée de vent, de souffle, avec l'idée de l'âme. *L'esprit de Dieu était porté sur les eaux*, signifie le vent de Dieu, le souffle de Dieu était porté sur les eaux. Ce vent est un des attributs de l'ancien chaos. Les Hébreux disaient vent de Dieu, montagne de Dieu, pour exprimer grand vent, grande montagne ; fils de Dieu, pour exprimer un homme puissant ou juste. Ce grand vent porté sur les eaux augmentait encore l'horreur du chaos. Cette idée du chaos était prise de l'ancienne cosmogonie des Phéniciens qui précédèrent les Juifs de tant de siècles, et qui furent même très-antérieurs aux Grecs, puisqu'ils leur enseignèrent l'alphabet. Les mots grecs *chaos* et *érèbe* sont originairement phéniciens. Sanchoniathon appelle le chaos *chaut-éreb*, confusion et nuit.

2. Ce que dit ici l'empereur Julien est digne de son esprit juste et de son cœur magnanime. Rien n'est plus bas et plus ridicule que d'imaginer l'Être suprême, le Dieu de la nature entière, uniquement occupé d'une horde de brigands et d'usuriers, et oubliant pour elle tout le reste de la terre. Il faut convenir que du moins il n'oubliait pas les Persans et les Romains, quand sa providence punissait par eux, et exterminait ou chargeait de fers ce peuple abominable.

Mais il faut aussi considérer que ce peuple n'eut jamais un système de théologie suivi et constant; et quelle religion a jamais eu un système fixe? Dans cent passages des livres juifs, vous trouvez un Dieu universel qui commande à toute la terre ; dans cent autres passages, vous ne trouvez qu'un dieu local, un dieu juif qui combat contre un dieu philistin, contre un dieu moabite, comme les dieux de Troie, dans Homère, combattent contre les dieux de la Grèce.

Jephté dit aux Ammonites, chap. XI, v. 24, des *Juges* : « Ne possédez-vous pas de droit ce que votre Dieu Chamos vous a donné? Souffrez donc que nous possédions la terre que notre Dieu Adonaï nous a promise. » Jérémie, chap. XLIV, v. 1, demande : « Quelle raison a eue le Dieu Melchom pour s'emparer du pays de Gad? » Il est donc évident que les Juifs reconnaissaient Melchom

tenu à ce sujet le même langage que Moïse. Jésus de Nazareth les a imités; et Paul, cet homme qui a été le plus grand des imposteurs[1], et le plus insigne des fourbes, a suivi cet exemple. Voici donc comment parle Moïse[2] : « Tu diras à Pharaon, Israël mon fils premier-né.... J'ai dit : Renvoie mon peuple, afin qu'il me serve; mais tu n'as pas voulu le renvoyer.... Et ils lui dirent : Le Dieu des Hébreux nous a appelés, nous partirons pour le désert, et nous ferons un chemin de trois jours, pour que nous sacrifiions à notre Dieu.... Le Seigneur le Dieu des Hébreux m'a envoyé auprès de toi, disant : Renvoie mon peuple pour qu'il me serve dans le désert. » Moïse et Jésus n'ont pas été les seuls qui disent que Dieu, dès le commencement, avait pris un soin tout particulier des Juifs, et que leur sort avait été toujours fort heureux. Il paraît que c'est là le sentiment de Paul, quoique cet homme ait toujours été vacillant dans ses opinions, et qu'il en ait changé si souvent sur le dogme de la nature de Dieu : tantôt soutenant que les Juifs avaient eu seuls l'héritage de Dieu, et tantôt assurant que les Grecs y avaient eu part; comme lorsqu'il dit[3] : « Est-ce qu'il était seulement le Dieu des Hébreux, ou l'était-il aussi des nations? certainement il l'était des nations. » Il est donc naturel de demander à Paul pourquoi, si Dieu a été non-seulement le Dieu des Juifs, mais aussi celui des autres peuples, il a comblé les Juifs de biens et de grâces, il leur a donné Moïse, la loi, les prophètes, et fait en leur faveur plusieurs miracles, et même des prodiges qui paraissent fabuleux. Entendez les Juifs, ils disent : « L'homme a mangé le pain des anges[4]. » Enfin Dieu a envoyé

et Chamos pour dieux. Aussi représentent-ils toujours leur dieu phénicien Adoni ou Adonaï comme jaloux des autres dieux. Tantôt ils le disent plus puissant que les dieux voisins, tantôt ils le disent plus faible. Sont-ils battus dans une vallée, ils disent que leur dieu est le dieu des montagnes, et qu'il n'est pas le dieu des vallées ; et chap. I des *Juges*, v. 19, qu'il n'a pu vaincre en rase campagne, parce que les ennemis avaient des chariots de guerre. Quelle pitié ! des chars de guerre dans le pays montagneux de la Palestine, où il n'y avait que des ânes ; où la magnificence des fils d'Abimélec était d'avoir chacun un âne; où le brigand David, à qui l'on a fait l'honneur de l'appeler roi, n'avait pas un âne en propre quand il fut oint; où le prétendu roi Saül (*I Rois*, IX, 3) courait après les deux ânesses de son père quand il fut oint, avant David ! Il eût été à souhaiter que l'empereur Julien eût eu la patience d'entrer dans ces détails. Un homme à sa place n'en a pas le loisir, le catalogue des absurdités était trop immense.

1. Pour peu qu'on lise avec attention les *Épîtres* de Paul et les *Actes des Apôtres* et ceux de Thècle, on ne trouvera pas les expressions de l'empereur trop fortes.

2. *Exode*, chap. IV, v. 22, 23; chap. V, v. 3 ; chap. VII, v. 16.

3. *Épître aux Romains*, chap. III, v. 29.

4. Ce passage, dont l'empereur se moque avec tant de raison, est tiré du psaume LXXVII, v. 25. Ces psaumes sont un recueil d'hymnes qui ne sont qu'un éternel galimatias. On n'y voit que des montagnes qui reculent ou qui bondissent (Ps. CXIII, 4), la mer qui s'enfuit (*id.*, 3) avec la lune, le Seigneur qui aiguise ses flèches (Ps. XLIV, 3), qui met son épée sur sa cuisse. Et le but, le fond de presque tous ces hymnes, est d'exterminer ses voisins, d'éventrer les femmes, et d'écraser contre les murs les enfants à la mamelle (Ps. CXXXVI, 9).

Voici le passage dont il s'agit : « Et il envoya aux nuées d'en haut, et il ouvrit les portes du ciel, et la manne plut pour manger, et il leur donna le pain du ciel, et l'homme mangea le pain des anges. » Cela prouve manifestement que ces idiots reconnaissaient les anges corporels, mangeant, buvant, et engen-

aux Juifs Jésus, qui ne fut, pour les autres nations, ni un prophète, ni un docteur, ni même un prédicateur de cette grâce divine et future, à laquelle à la fin ils devaient avoir part. Mais avant ce temps il se passa plusieurs milliers d'années, où les nations furent plongées dans la plus grande ignorance, rendant, selon les Juifs, un culte criminel au simulacre des dieux. Toutes les nations qui sont situées sur la terre, depuis l'orient à l'occident, et depuis le midi jusqu'au septentrion, excepté un petit peuple habitant depuis deux mille ans une partie de la Palestine, furent donc abandonnées de Dieu. Mais comment est-il possible, si ce Dieu est le nôtre comme le vôtre, s'il a créé également toutes les nations, qu'il les ait si fort méprisées, et qu'il ait négligé tous les peuples de la terre? Quand même nous conviendrions avec vous que le Dieu de toutes les nations a eu une préférence marquée pour la vôtre, et un mépris pour toutes les autres, ne s'ensuivra-t-il pas de là que Dieu est envieux, qu'il est partial? Or comment Dieu peut-il être sujet à l'envie, à la partialité, et punir, comme vous le dites, les péchés des pères sur les enfants innocents? Est-il rien de si contraire à la nature divine, nécessairement bonne par son essence?

Mais considérez de nouveau ces choses chez nous. Nous disons que le Dieu suprême, le Dieu créateur, est le roi et le père commun de tous les hommes[1]; qu'il a distribué toutes les nations à des dieux, à qui il en a commis le soin particulier, et qui les gouvernent de la manière qui leur est la meilleure et la plus convenable : car dans le Dieu suprême, dans le Père, toutes les choses sont parfaites et unes; mais les dieux créés agissent, dans les particulières qui leur sont commises, d'une manière différente. Ainsi Mars gouverne les guerres dans les nations, Minerve leur distribue et leur inspire la prudence, Mercure les instruit plutôt de ce qui orne leur esprit que de ce qui peut les rendre audacieuses. Les peuples suivent les impressions et les notions qui leur sont données par les dieux qui les gouvernent. Si l'expérience ne prouve pas ce que nous disons, nous consentons que nos opinions soient regardées comme des fables, et les vôtres comme des vérités. Mais si une expérience toujours uniforme et toujours certaine a vérifié nos sentiments et montré la fausseté des vôtres, auxquels elle n'a jamais répondu, pourquoi conservez-vous une croyance aussi fausse que l'est la vôtre? Apprenez-nous, s'il est possible, comment les Gaulois et les Germains sont audacieux, les Grecs et les Romains policés et humains, cependant courageux et belliqueux. Les Égyptiens sont ingénieux et spirituels; les Syriens, peu propres aux armes, sont prudents, rusés, et dociles. S'il n'y a pas une cause et une raison de la diversité des mœurs et des inclinations de ces nations, et qu'elle soit produite par le hasard[2], il faut nécessairement en conclure qu'aucune providence ne

drant comme les hommes. Les livres juifs disent très-souvent que les anges mangèrent, que les anges couchèrent avec les filles des hommes, qu'ils firent naître des géants, etc.

1. Virgile, *Æn.*, X, 743. (Éd.)

2. J'oserais n'être pas entièrement ici de l'avis de l'empereur Julien. Il me semble que ce n'est pas dans les caractères différents des peuples qu'on doit chercher les grandes preuves de la providence générale de l'Être suprême. On

gouverne le monde. Mais si cette diversité si marquée est toujours la même et est produite par une cause, qu'on m'apprenne d'où elle vient si c'est directement par le Dieu suprême.

Il est constant qu'il y a des lois établies chez tous les hommes, qui s'accordent parfaitement aux notions et aux usages de ces mêmes hommes. Ces lois sont humaines et douces chez les peuples qui sont portés à la douceur : elles sont dures et même cruelles chez ceux dont les mœurs sont féroces. Les différents législateurs, dans les instructions qu'ils ont données aux nations, se sont conformés à leurs idées; ils ont fort peu ajouté et changé à leurs principales coutumes. C'est pourquoi les Scythes regardèrent Anacharsis comme un insensé, parce qu'il avait voulu introduire des lois contraires à leurs mœurs.

La façon de penser des différentes nations ne peut jamais être changée entièrement. L'on trouvera fort peu de peuples situés à l'occident, qui cultivent la philosophie et la géométrie, et qui même soient propres à ce genre d'étude, quoique l'empire romain ait étendu si loin ses conquêtes. Si quelques-uns des hommes les plus spirituels de ces nations sont parvenus sans étude à acquérir le talent de s'énoncer avec clarté et avec quelque grâce, c'est à la simple force de leur génie qu'ils en sont redevables. D'où vient donc la différence éternelle des mœurs, des usages, des idées des nations?

Venons actuellement à la variété des langues, et voyons combien est fabuleuse la cause que Moïse lui donne. Il dit que les fils des hommes, ayant multiplié, voulurent faire une ville, et bâtir au milieu une grande tour[1] : Dieu dit alors qu'il descendrait, et qu'il confondrait leur

pourrait dire qu'un Romain et un Scythe diffèrent non-seulement par le climat, mais surtout par leur gouvernement et leur éducation. Ces deux causes qui rendirent autrefois ces deux nations respectables ayant absolument changé, les peuples ont changé aussi. La providence générale éclate, ce me semble, dans les lois immuables qu'elle a prescrites à la nature, dans la profonde géométrie avec laquelle l'univers est arrangé, dans le mécanisme inimitable des corps organisés, dans le prodige sans cesse renaissant des générations, dans le nombre prodigieux des moyens certains qui opèrent des fins certaines. Voilà ce que les Juifs et les chrétiens ignoraient, et ce que les philosophes ne savaient que très-confusément.

1. L'empereur Julien nous paraît aujourd'hui bien bon d'avoir daigné réfuter la fable absurde de la tour de Babel. Mais comme celle des géants qui firent la guerre aux dieux, et qui entassèrent Ossa sur Pélion, n'est pas moins extravagante, il fait très-bien de les comparer l'une avec l'autre. La seule différence est que les Grecs et les Romains ne croyaient rien de leur mythologie, et que les chrétiens étaient persuadés de la leur. La mythologie n'était point la religion de la Grèce et de Rome; mais, par un renversement d'esprit presque inconcevable, tous les livres juifs étaient devenus la religion des juifs et des chrétiens. Tout ce qu'un misérable scribe avait transcrit dans Jérusalem, et qui était compris dans le canon hébraïque, était réputé dicté par Dieu même. Ceux qu'on a depuis si ridiculement nommés *païens* ne tombèrent point dans cet excès qui déshonore la raison. Ils n'attribuèrent point aux dieux les fables absurdes d'Hésiode et d'Orphée. Les *Métamorphoses* d'Ovide n'ont jamais passé pour un livre sacré ; et, parmi nous, l'histoire de Loth couchant avec ses deux filles, sa femme Édith changée en statue de sel, et la tour de Babel, sont des ouvrages du Saint-Esprit.

La première éducation de nos enfants est de leur apprendre ces sottises, qu'ils méprisent bientôt. Misérables que vous êtes! apprenez-leur à connaître un seul Dieu, à l'aimer, à être justes. Voulez-vous qu'ils soient honnêtes gens, empêchez-les de lire la *Bible*.

langage. Pour qu'on ne me soupçonne pas d'altérer les paroles de Moïse, je les rapporterai ici[1]. « Ils dirent (les hommes) : « Venez, bâtis-« sons une ville et une tour dont le sommet aille jusqu'au ciel, et acqué-« rons-nous de la réputation avant que nous soyons dispersés sur la « surface de la terre. » Et le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que les fils des hommes avaient bâties : et le Seigneur dit : « Voici, ce « n'est qu'un même peuple, ils ont un même langage, et ils commencent « à travailler, et maintenant rien ne les empêchera d'exécuter ce qu'ils « ont projeté. Or çà, descendons et confondons leur langage, afin qu'ils « n'entendent pas le langage l'un de l'autre. » Ainsi le Seigneur les dispersa de là par toute la terre, et ils cessèrent de bâtir leur ville. » Voilà les contes fabuleux auxquels vous voulez que nous ajoutions foi : et vous refusez de croire ce que dit Homère des Aloïdes, qui mirent trois montagnes l'une sur l'autre pour se faire un chemin jusqu'au ciel. Je sais que l'une et l'autre de ces histoires sont également fabuleuses; mais puisque vous admettez la vérité de la première, pourquoi refusez-vous de croire à la seconde? Ces contes sont également ridicules : je pense qu'on ne doit pas ajouter plus de foi aux uns qu'aux autres ; je crois même que ces fables ne doivent pas être proposées comme des vérités à des hommes ignorants. Comment peut-on espérer de leur persuader que tous les hommes habitant dans une contrée, et se servant de la même langue, n'aient pas senti l'impossibilité de trouver, dans ce qu'ils ôteraient de la terre, assez de matériaux pour élever un bâtiment qui allât jusqu'au ciel? Il faudrait employer tout ce que les différents côtés de la terre contiennent de solide, pour pouvoir parvenir jusqu'à l'orbe de la lune. D'ailleurs quelle étendue les fondements et les premiers étages d'un semblable édifice ne demanderaient-ils pas? Mais supposons que tous les hommes de l'univers se réunissant ensemble, et parlant la même langue, eussent voulu épuiser la terre de tous les côtés, et en employer toute la matière pour élever un bâtiment; quand est-ce que ces hommes auraient pu parvenir au ciel, quand même l'ouvrage qu'ils entreprenaient eût été de la construction la plus simple? Comment donc pouvez-vous débiter et croire une fable aussi puérile? et comment pouvez-vous vous attribuer la connaissance de Dieu, vous qui dites qu'il fit naître la confusion des langues, parce qu'il craignit les hommes? Peut-on avoir une idée plus absurde de la Divinité?

Mais arrêtons-nous encore quelque temps sur ce que Moïse dit de la confusion des langues. Il l'attribue à ce que Dieu craignit que les hommes, parlant un même langage, ne vinssent l'attaquer jusque dans le ciel. Il en descendit donc apparemment pour venir sur la terre; car où pouvait-il descendre ailleurs? c'était mal prendre ses précautions : puisqu'il craignait que les hommes ne l'attaquassent dans le ciel, à plus forte raison devait-il les appréhender sur la terre. A l'occasion de cette confusion des langues, Moïse ni aucun autre prophète n'a parlé de la cause de la différence des mœurs et des lois des hommes, quoiqu'il y ait encore plus d'oppositions et de contrariétés dans les

1. *Genèse*, chap. XI, v. 4-8.

mœurs et dans les lois des nations, que dans leur langage. Quel est le Grec[1] qui ne regarde comme un crime de connaître charnellement sa mère, sa fille, et même sa sœur? Les Perses pensent différemment; ces incestes ne sont point criminels chez eux. Il n'est pas nécessaire, pour faire sentir la diversité des mœurs, que je montre combien les Germains aiment la liberté, avec quelle impatience ils sont soumis à une domination étrangère; les Syriens, les Perses, les Parthes, sont au contraire doux, paisibles, ainsi que toutes les autres nations qui sont à l'orient et au midi. Si cette contrariété de mœurs, de lois, chez les différents peuples, n'est que la suite du hasard, pourquoi ces mêmes peuples, qui ne peuvent rien attendre de mieux de l'Être suprême, honorent-ils et adorent-ils un être dont la providence ne s'étend point sur eux? Car celui qui ne prend aucun soin du genre de vie, des mœurs, des coutumes, des règlements, des lois, et de tout ce qui concerne l'état civil des hommes, ne saurait exiger un culte de ces mêmes hommes, qu'il abandonne au hasard, et aux âmes desquels il ne prend aucune part. Voyez combien votre opinion est ridicule dans les biens qui concernent les hommes: observons ici que ceux qui regardent l'esprit sont bien au-dessus de ceux du corps. Si donc l'Être suprême a méprisé le bonheur de nos âmes, n'a pris aucune part à ce qui pouvait rendre notre état heureux, ne nous a jamais envoyé, pour nous instruire, des docteurs, des législateurs, mais s'est contenté d'avoir soin des Hébreux, de les faire instruire par Moïse et par les prophètes, de quelle espèce de grâce pouvons-nous le remercier? Loin qu'un sentiment aussi injurieux à la divinité suprême soit véritable, voyez combien nous lui devons de bienfaits qui vous sont inconnus. Elle nous a donné des dieux et des protecteurs qui ne sont point inférieurs à celui que les Juifs ont adoré dès le commencement, et que

1. Il faut ou qu'on ait altéré le texte de Julien, ou qu'il se soit trompé : car il était permis aux Grecs d'épouser leurs sœurs consanguines, et non pas leurs sœurs utérines. Il n'était point du tout permis chez les Perses d'épouser sa mère, comme Julien le dit. C'était un bruit populaire, accrédité chez les Romains pour rendre plus odieux les Persans, leurs ennemis. Jamais les Romains ne connurent les mœurs persanes, parce qu'ils n'apprirent jamais la langue. Ils avaient des notions aussi fausses sur les Perses, que les Italiens en eurent sur les Turcs au XVIe siècle.

Mais le raisonnement de l'empereur est très-concluant. Si Dieu a été assez indigne de la divinité pour n'aimer que la horde juive, pour ne vouloir être servi, être connu que par elle, les autres nations ne lui doivent rien. Elles sont en droit de lui dire : « Régnez sur Issachar et sur Zabulon; nous ne vous connaissons pas. » C'est un blasphème horrible, de quelque côté qu'on se tourne.

Il est certain que la Providence a pris le même soin de tous les hommes, qu'elle a mis entre eux les différences qui viennent du climat, qu'elle a tout fait ou que tout s'est fait sans lui. Dieu est le Dieu de l'univers, ou il n'y a point de Dieu. Celui qui nie la Divinité est un insensé. Mais celui qui dit : « Dieu n'aime que moi et il méprise tout le reste, » est un barbare détestable et l'ennemi du genre humain. Tels étaient les Juifs ; et il y a bien paru. Les chrétiens qui leur ont succédé, ont senti, malgré leurs absurdités, toute l'horreur de ce système. Pour diminuer cette horreur, ils ont dit : « Tout le monde sera chrétien. » Pour y parvenir ils ont prêché, persécuté, et tué. Mais ils ont été exterminés, chassés de l'Asie, de l'Afrique, et de la plus belle partie de l'Europe. Les Arabes et les Turcs ont vengé, sans le savoir, l'empereur Julien.

Moïse dit n'avoir eu d'autre soin que celui des Hébreux. La marque évidente que le Créateur de l'univers a connu que nous avions de lui une notion plus exacte et plus conforme à sa nature que n'en avaient les Juifs, c'est qu'il nous a comblés de biens, nous a donné en abondance ceux de l'esprit et ceux du corps, comme nous le verrons dans peu. Il nous a envoyé plusieurs législateurs dont les moindres n'étaient pas inférieurs à Moïse, et les autres lui étaient bien supérieurs.

S'il n'est pas vrai que l'Être suprême a donné le gouvernement particulier de chaque nation à un dieu, à un génie qui régit et protége un certain nombre d'êtres animés, qui sont commis à sa garde, aux mœurs et aux lois desquels il prend part, qu'on nous apprenne d'où viennent, dans les lois et les mœurs des hommes, la différence qui s'y trouve. Répondre que cela se fait par la volonté de Dieu, c'est ne nous apprendre rien. Il ne suffit pas d'écrire dans un livre : « Dieu a dit, et les choses ont été faites; » car il faut voir si ces choses qu'on dit avoir été faites par la volonté de Dieu, ne sont pas contraires à l'essence des choses : auquel cas elles ne peuvent avoir été faites par la volonté de Dieu, qui ne peut changer l'essence des choses. Je m'expliquerai plus clairement. Par exemple, Dieu commanda que le feu s'élevât, et que la terre fût au-dessous. Il fallait donc que le feu fût plus léger et la terre plus pesante. Il en est ainsi de toutes les choses. Dieu ne saurait faire que l'eau fût du feu, et le feu de l'eau en même temps, parce que l'essence de ces éléments ne peut permettre ce changement, même par le pouvoir divin. Il en est de même des essences divines que des mortelles, elles ne peuvent être changées. D'ailleurs il est contraire à l'idée que nous avons de Dieu, de dire qu'il exécute des choses qu'il sait être contraires à l'ordre, et qu'il veut détruire ce qui est bien selon sa nature. Les hommes peuvent penser d'une manière aussi peu juste, parce qu'étant nés mortels ils sont faibles, sujets aux passions, et portés au changement. Mais Dieu étant éternel, immuable, ce qu'il a ordonné doit l'être aussi. Toutes les choses qui existent sont produites par leur nature, et conformes à cette même nature. Comment est-ce que la nature pourrait donc agir contre le pouvoir divin, et s'éloigner de l'ordre dans lequel elle doit être nécessairement? Si Dieu donc avait voulu que non-seulement les langues des nations, mais leurs mœurs et leurs lois fussent confondues et changées tout à coup, cela étant contraire à l'essence des choses, il n'aurait pu le faire par sa seule volonté; il aurait fallu qu'il eût agi selon l'essence des choses : or il ne pouvait changer les différentes natures des êtres qui s'opposaient invinciblement à ce changement subit. Ces différentes natures s'aperçoivent non-seulement dans les esprits, mais encore dans les corps des hommes nés dans différentes nations. Combien les Germains et les Scythes ne sont-ils pas entièrement différents des Africains et des Éthiopiens? Peut-on attribuer une aussi grande différence au simple ordre qui confondit les langues? et n'est-il pas plus raisonnable d'en chercher l'origine dans l'air, dans la nature du climat, dans l'aspect du ciel, et chez les dieux qui gouvernent ces hommes dans des climats opposés l'un à l'autre?

Il est évident que Moïse a connu cette vérité, mais il a cherché à la déguiser et à l'obscurcir. C'est ce qu'on voit clairement, si l'on fait attention qu'il a attribué la division des langues non à un seul Dieu, mais à plusieurs. Il ne dit pas que Dieu descendit seul ou accompagné d'un autre; il écrit *qu'ils descendirent plusieurs*[1]. Il est donc certain qu'il a cru que ceux qui descendirent avec Dieu étaient d'autres dieux. N'est-il pas naturel de penser que s'ils se trouvèrent à la confusion des langues, et s'ils en furent la cause, ils furent aussi celle de la diversité des mœurs et des lois des nations lors de leur dispersion?

Pour réduire en peu de mots ce dont je viens de parler amplement, je dis que si le dieu de Moïse est le Dieu suprême, le Créateur du monde, nous l'avons mieux connu que le législateur hébreu, nous qui le regardons comme le père et le roi de l'univers, dont il a été le créateur. Nous ne croyons pas que parmi les dieux qu'il a donnés aux peuples, et auxquels il en a confié le soin, il ait favorisé l'un beaucoup plus que l'autre. Mais quand même Dieu en aurait favorisé un, et lui aurait attribué le gouvernement de l'univers, il faudrait croire que c'est à un de ceux qu'il nous a donnés, à qui il a accordé cet avantage. N'est-il pas plus naturel d'adorer à la place du Dieu suprême celui qu'il aurait chargé de la domination de tout l'univers, que celui auquel il n'aurait confié le soin que d'une très-petite partie de ce même univers?

Les Juifs vantent beaucoup les lois de leur *Décalogue*[2]. « Tu ne voleras point. Tu ne tueras pas. Tu ne rendras pas de faux témoignage. » Ne voilà-t-il pas des lois bien admirables, et auxquelles il a fallu beaucoup penser pour les établir! Plaçons ici les autres préceptes du *Décalogue*, que Moïse assure avoir été dictés par Dieu même. « Je suis le Seigneur

1. La Vulgate, *Genèse*, XI, 5, n'a pas le pluriel. (*Note de M. Beuchot.*)

2. *Deutéronome*, chap. V. Julien a très-grande raison sur le *Décalogue*. Il n'y a point de peuple policé qui n'ait eu des lois semblables et beaucoup plus détaillées. Les lois données par le premier Zoroastre, confirmées par le second, et rédigées dans le *Sadder*, sont d'une morale cent fois plus utile et plus sublime. En voici les principaux articles :

Évitez les moindres péchés.
Connaissez-vous vous-même.
Ne désespérez point de la miséricorde divine.
Cherchez toutes les occasions de faire le bien.
Abhorrez la pédérastie.
Récitez des prières avant de manger votre pain, et partagez-le avec les pauvres.
Ne négligez pas l'expiation du baptême.
Priez Dieu en vous couchant.
Gardez vos promesses.
Quand vous doutez si une chose est juste, abstenez-vous-en.
Donnez du pain à vos chiens puisqu'ils vous servent.
N'offensez jamais votre père qui vous a élevé, ni votre mère qui vous a porté neuf mois dans son sein.

(Ce précepte est bien éloigné de la prétendue permission de commettre un inceste avec sa mère.)

Nous ne pousserons pas plus loin cette comparaison des lois persanes avec les hébraïques. Nous dirons seulement que les lois de Zaleucus sont bien supérieures, et la morale de Marc-Aurèle et d'Épictète supérieure encore à celle de Zaleucus.

ton Dieu, qui t'ai retiré de la terre d'Égypte. Tu n'auras point d'autre Dieu que moi. Tu ne te feras pas des simulacres. » En voici la raison. « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui punis les péchés des pères sur les enfants; car je suis un Dieu jaloux. Tu ne prendras pas mon nom en vain. Souviens-toi du jour du Sabbat. Honore ton père et ta mère. Ne commets pas d'adultère. Ne tue point. Ne rends pas de faux témoignage, et ne désire pas le bien de ton prochain. » Quelle est la nation qui connaisse les dieux, et qui ne suive pas tous ces préceptes, si l'on en excepte ces deux : « Souviens-toi du Sabbat, et n'adore pas les autres dieux? » Il y a des peines ordonnées par tous les peuples contre ceux qui violent ces lois. Chez certaines nations ces peines sont plus sévères que chez les Juifs; chez d'autres elles sont les mêmes que parmi les Hébreux : quelques peuples en ont établi de plus humaines.

Mais considérons ce passage, « Tu n'adoreras point les dieux des autres nations. » Ce discours est indigne de l'Être suprême, qui devient, selon Moïse, un dieu jaloux[1]. Aussi cet Hébreu dit-il dans un autre endroit : *Notre Dieu est un feu dévorant*[2]. Je vous demande si un homme jaloux et envieux ne vous paraît pas digne de blâme; comment pouvez-vous donc croire que Dieu soit susceptible de haine et de jalousie, lui qui est la souveraine perfection? est-il convenable de parler aussi mal de la nature, de l'essence de Dieu, de mentir aussi manifestement? Montrons plus clairement l'absurdité de vos opinions. Si Dieu est jaloux, il s'ensuit nécessairement que les autres dieux sont adorés malgré lui : cependant ils le sont par toutes les autres nations. Or, pour contenter sa jalousie, pourquoi n'a-t-il pas empêché que les hommes ne rendissent un culte à d'autre dieu qu'à lui? En agissant ainsi, ou il a manqué de pouvoir, ou au commencement il n'a pas voulu défendre le culte des autres dieux, il l'a toléré, et même permis. La première de ces propositions est impie, car qui peut borner la puissance de Dieu? La seconde soumet Dieu à toutes les faiblesses humaines: il permet une chose, et la défend ensuite par jalousie; il souffre pendant longtemps que toutes les nations tombent dans l'erreur. N'est-ce pas agir comme les hommes les moins louables, que de permettre le mal pouvant l'empêcher? Cessez de soutenir des erreurs qui vous rendent odieux à tous les gens qui pensent.

Allons plus avant. Si Dieu veut être seul adoré, pourquoi, Galiléens, adorez-vous ce prétendu fils que vous lui donnez, qu'il ne connut jamais[3], et dont il n'a aucune idée? Je ne sais par quelle raison vous

1. Julien prouve très-bien que la qualité de dieu jaloux déshonore la Divinité. De plus, ce terme de jaloux marque évidemment que les Juifs reconnaissaient d'autres dieux sur lesquels il voulait l'emporter.

Si leur dieu était jaloux, il était donc faible, impuissant. On n'est point jaloux quand on a l'empire suprême. Il n'y a rien à répliquer à ce que dit l'empereur Julien. C'est en vain qu'on répond : « Dieu est jaloux de nos hommages, jaloux de notre amour. » C'est faire de Dieu une coquette qui veut que son amant n'ait point d'autre maitresse. Mais cette jalousie suppose qu'en effet cette femme a des rivales. Si elle n'en a point, elle est folle de les craindre.

2. *Deutér.*, IV, 24. (ÉD.)

3. Jusqu'au temps du fougueux Athanase, on ne reconnut jamais Jésus pour

vous efforcez de lui donner un substitut, et de mettre un autre à sa place.

Il n'est aucun mortel aussi sujet à la violence des passions que le Dieu des Hébreux. Il se livre sans cesse à l'indignation, à la colère, à la fureur; il passe dans un moment d'un parti à l'autre. Ceux qui parmi vous, Galiléens, ont lu le livre auquel les Hébreux donnent le nom de *Nombres*, connaissent la vérité de ce que je dis. Après que l'homme qui avait amené une Madianite, qu'il aimait, eut été tué lui et cette femme par un coup de javeline, Dieu dit à Moïse[1]: « Phinées, fils d'Éléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle au milieu d'eux, et je n'ai point consumé et réduit en cendres les enfants d'Israël par mon ardeur. » Peut-on voir une cause plus légère que celle pour laquelle l'écrivain hébreu représente l'Être suprême livré à la plus terrible colère? et que peut-on dire de plus absurde et de plus contraire à la nature de Dieu? Si dix hommes, quinze si l'on veut, mettons-en cent, allons plus avant, mille, ont désobéi aux ordres de Dieu, faut-il, pour punir dix hommes, et même mille, en faire périr vingt-quatre mille[2], comme il arriva dans cette occasion? Combien n'est-il pas plus conforme à la nature de Dieu de sauver un coupable avec mille innocents que de perdre un coupable en perdant mille innocents? Le Créateur du ciel et de la terre se livre à de si grands excès de colère, qu'il a voulu plusieurs fois détruire entièrement la nation des Juifs, cette nation

Dieu. On ne lui fait point prononcer ce blasphème dans les Évangiles. *Fils de Dieu* signifiait un homme attaché à la loi de Dieu, comme *fils de Bélial* signifiait un homme débauché, un pervers. Loin d'oser l'égaler à Dieu, on lui fait dire : « Mon père est plus grand que moi (Jean, XIV, 28); il n'y a que mon père qui sache ces choses (Luc, XII, 30); je vais à Dieu, je vais à mon père (Jean, XIV, 12, 28). »

Paul lui-même ne dit jamais que Jésus soit Dieu, il dit tout le contraire. (Épître aux Romains, V, 15) « Le don de Dieu s'est répandu sur nous par un seul homme, qui est Jésus-Christ. — (*Id.*, XVI, 27) A Dieu, qui est le seul sage, honneur et gloire par Jésus. — Nous (*Id.*, VIII, 17), les héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ. — Tout lui est assujetti, en exceptant sans doute Dieu. »

On ne peut dire ni plus positivement ni plus souvent que Jésus n'était qu'un homme. On s'enhardit peu à peu. D'abord on le fait oint, messie, puis fils de Dieu, puis enfin Dieu. On était encouragé à ce comble de hardiesse par les Grecs et les Romains, qui divinisèrent tant de héros. C'est ainsi que tout s'établit. Le premier pas effraye; le dernier ne coûte plus rien.

1. *Nombres*, chap. XXV, v. 10-12. Rien n'est plus horrible que les assassinats sacrés dont les livres juifs fourmillent. On en compte plus de trois cent mille, et cela pour les causes les plus légères. Heureusement tant d'assassinats sont incroyables. Il faut que ceux qui se plurent à les écrire eussent des âmes aussi insensées qu'atroces. Tous ces contes sont infiniment au-dessous de l'histoire de Gargantua, qui avalait sept pèlerins en mangeant des laitues. Du moins Rabelais donnait son extravagant roman pour ce qu'il était, et on ose faire Dieu auteur du roman où il est dit qu'on tue en un jour vingt-quatre mille Juifs pour une Madianite.

2. Voyez : un homme des enfants d'Israël vint, et amena à ses frères une Madianite : ce que Phinées, fils d'Éléazar, ayant vu, il se leva du milieu de l'assemblée, et prit une javeline en main ; et il entra vers l'homme israélite dans la tente, et les transperça tous deux par le ventre, l'homme israélite et la femme ; et la plaie fut arrêtée, et il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de cette plaie. *Nombres*, chap. XXV, v. 6 et suiv.

qui lui était si chère. Si la violence d'un génie, si celle d'un simple héros peut être funeste à tant de villes, qu'arriverait-il donc aux démons, aux anges, à tous les hommes sous un Dieu aussi violent et aussi jaloux que celui de Moïse?

Comparons maintenant non Moïse, mais le dieu de Moïse, à Lycurgue qui fut un législateur sage, à Solon qui fut doux et clément, aux Romains qui usèrent de tant de bonté et de tant d'équité envers les criminels.

Apprenez, Galiléens, combien nos lois et nos mœurs sont préférables aux vôtres. Nos législateurs et nos philosophes nous ordonnent d'imiter les dieux autant que nous pouvons; ils nous prescrivent, pour parvenir à cette imitation, de contempler et d'étudier la nature des choses. C'est dans la contemplation, dans le recueillement, et les réflexions de l'âme sur elle-même, que l'on peut acquérir les vertus qui nous approchent des dieux, et nous rendent, pour ainsi dire, semblables à eux. Mais qu'apprend chez les Hébreux l'imitation de leur dieu? elle enseigne aux hommes à se livrer à la fureur, à la colère, et à la jalousie la plus cruelle. « Phinées[1], dit le Dieu des Hébreux, a apaisé ma fureur, parce qu'il a été animé de mon zèle contre les enfants d'Israël. » Ainsi le dieu des Hébreux cesse d'être en colère s'il trouve quelqu'un qui partage son indignation et son chagrin. Moïse parle de cette manière en plusieurs endroits de ses écrits.

Nous pouvons prouver évidemment que l'Être suprême ne s'en est pas tenu à prendre soin des Hébreux, mais que sa bonté et sa providence se sont étendues sur toutes les autres nations; elles ont même reçu plus de grâces que les Juifs. Les Égyptiens ont eu beaucoup de sages qui ont fleuri chez eux, et dont les noms sont connus. Plusieurs de ces sages ont succédé à Hermès; je parle de cet Hermès, qui fut le troisième de ce nom qui vint en Égypte. Il y a eu chez les Chaldéens et chez les Assyriens un grand nombre de philosophes depuis Annus[2] et Bélus; et chez les Grecs une quantité considérable depuis Chiron, parmi lesquels il y a eu des hommes éclairés, qui ont perfectionné les arts, et interprété les choses divines. Les Hébreux se vantent ridiculement d'avoir tous ces grands hommes dans un seul. Mais David et Samson méritent plutôt le mépris que l'estime des gens éclairés. Ils ont d'ailleurs été si médiocres dans l'art de la guerre, et si peu comparables aux Grecs, qu'ils n'ont pu étendre leur domination au delà des bornes d'un très-petit pays.

Dieu a donné à d'autres nations qu'à celle des Hébreux la connaissance des sciences et de la philosophie. L'astronomie, ayant pris naissance chez les Babyloniens, a été perfectionnée par les Grecs; la géométrie, inventée par les Égyptiens pour faciliter la juste division

1. *Nombres*, chap. xxv, 11. (Éd.)

2. Il est à souhaiter que Julien nous eût dit quels étaient cet Hermès, cet Annus, et ce Bélus. Hermès n'est point un nom égyptien; Annus et Bélus ne sont point des noms chaldéens. Hermès était l'ancien Thaut, que Sanchoniathon dit avoir vécu huit cents ans avant lui, et dont il cite les ouvrages. Or Sanchoniathon était contemporain de Moïse tout au moins, s'il n'était pas plus ancien. Nous n'avons aucun fragment de l'antiquité qui parle des livres de Bel, qu'on a nommé Bélus. Pour Annus, il est absolument inconnu.

des terres, a été poussée au point où elle est aujourd'hui par ces mêmes Grecs. Ils ont encore réduit en art et fait une science utile des nombres, dont la connaissance avait commencé chez les Phéniciens. Les Grecs se servirent ensuite de la géométrie, de l'astronomie, de la connaissance des nombres, pour former un troisième art. Après avoir joint l'astronomie à la géométrie, et la propriété des nombres à ces deux sciences, ils y unirent la modulation, formèrent leur musique, la rendirent mélodieuse, harmonieuse, capable de flatter l'oreille par les accords et par la juste proportion des sons.

Continuerai-je de parler des différentes sciences qui ont fleuri dans toutes les nations, ou bien ferai-je mention des hommes qui s'y sont distingués par leurs lumières et par leur probité? Platon, Socrate, Aristide, Cimon, Thalès, Lycurgue, Agésilas, Archidamus; enfin, pour le dire en un mot, les Grecs ont eu un peuple de philosophes, de grands capitaines, de législateurs, d'habiles artistes; et même les généraux d'armée qui parmi eux ont été regardés comme les plus cruels et les plus scélérats, ont agi, envers ceux qui les avaient offensés, avec beaucoup plus de douceur et de clémence que Moïse à l'égard de ceux de qui il n'avait reçu aucune offense.

De quel règne glorieux et utile aux hommes vous parlerai-je? sera-ce de celui de Persée, d'Éaque, ou de Minos, roi de Crète? Ce dernier purgea la mer des pirates, après avoir mis les barbares en fuite, depuis la Syrie jusqu'en Sicile. Il établit sa domination non-seulement sur toutes les villes, mais encore sur toutes les côtes maritimes. Le même Minos, ayant associé son frère à son royaume, lui donna à gouverner une partie de ses sujets. Minos établit des lois admirables, qui lui avaient été communiquées par Jupiter; et c'était selon ces lois que Rhadamante exerçait la justice.

Mais qu'a fait votre Jésus, qui, après avoir séduit quelques Juifs des plus méprisables, est connu seulement depuis trois cents ans? pendant le cours de sa vie il n'a rien exécuté dont la mémoire soit digne de passer à la postérité, si ce n'est que l'on ne mette au nombre des grandes actions qui ont fait le bonheur de l'univers, la guérison de quelques boiteux et de quelques démoniaques[1] des petits villages de Bethsaïda et de Béthanie.

Après que Rome eut été fondée, elle soutint plusieurs guerres, se défendit contre les ennemis qui l'environnaient, et en vainquit une

1. C'est ici ce qu'on appelle un argument *ad hominem*. « Je vous passe la guérison de quelques boiteux, de quelques démoniaques. » Il semble qu'en effet Julien avait le faible de croire à toutes les guérisons miraculeuses d'Esculape, et qu'avec tous les Grecs et tous les Romains, il reconnaissait des démoniaques. Toutes les maladies inconnues étaient attribuées aux mauvais génies chez les Romains et chez les Grecs. Les Juifs n'avaient pas manqué d'ajouter cette superstition à toutes celles dont ils étaient accablés. L'exorcisme était établi depuis longtemps chez eux comme chez les Grecs. Julien dit donc aux chrétiens : Vous exorcisez, et nous aussi ; « vous guérissez des boiteux, et nous aussi. » Il pouvait même ajouter : « Vous avez ressuscité des morts, et nous aussi. » Car chez les Grecs, Pélops, Hippolyte, Eurydice furent ressuscités. Apollon fut chassé du ciel pour avoir ressuscité trop de morts. Il semble que les nations aient disputé à qui dirait le plus de sottises.

grande partie; mais le péril étant augmenté, et par conséquent le secours lui étant devenu plus nécessaire, Jupiter lui donna Numa, qui fut un homme d'une vertu admirable, qui, se retirant souvent dans des lieux écartés, conversait avec les dieux familièrement, et recevait d'eux des avis très-salutaires sur les lois qu'il établit et sur le culte des choses religieuses.

Il paraît que Jupiter donna lui-même une partie de ces institutions divines à la ville de Rome, par des inspirations à Numa, par la Sibylle, et par ceux que nous appelons devins. Un bouclier[1] tomba du ciel; on trouva une tête en creusant sur le mont Capitolin, d'où le temple du grand Jupiter prit son nom. Mettrons-nous ces bienfaits et ces présents des dieux au nombre des premiers ou des seconds qu'ils font aux nations? Mais vous, Galiléens, les plus malheureux des mortels par votre prévention, lorsque vous refusez d'adorer le bouclier tombé du ciel, honoré depuis tant de siècles par vos ancêtres comme un gage certain de la gloire de Rome, et comme une marque de la protection directe de Jupiter et de Mars, vous adorez le bois d'une croix, vous en faites le signe sur votre front, et vous le placez dans le plus fréquenté de vos appartements. Doit-on haïr, ou plaindre et mépriser ceux qui passent chez vous pour être les plus prudents, et qui tombent cependant dans des erreurs si funestes? ces insensés, après avoir abandonné le culte des dieux éternels, suivi par leurs pères, prennent pour leur dieu un homme mort chez les Juifs.

L'inspiration divine que les dieux envoient aux hommes n'est le partage que de quelques-uns, dont le nombre est petit; il est difficile d'avoir part à cet avantage, et le temps n'en peut être fixé. Ainsi les oracles et les prophéties non-seulement n'ont plus lieu chez les Grecs, mais même chez les Égyptiens. L'on voit des oracles fameux cesser dans la révolution des temps : c'est pourquoi Jupiter, le protecteur et le bienfaiteur des hommes, leur a donné l'observation des choses qui servent à la divination, afin qu'ils ne soient pas entièrement privés de la société des cieux, et qu'ils reçoivent, par la connaissance de cette science, les choses qui leur sont nécessaires.

Peu s'en est fallu que je n'aie oublié le plus grand des bienfaits de Jupiter et du Soleil : ce n'est pas sans raison que j'ai différé d'en parler jusqu'à présent. Ce bienfait ne regarde pas les seuls Grecs, mais toutes les nations qui y ont eu part. Jupiter ayant engendré Esculape[2]

1. Julien pouvait se passer de citer ce bouclier tombé du ciel. S'il est abominable d'adorer une croix, il est ridicule de révérer un bouclier.

Tous les peuples ont adopté de pareilles rêveries. On gardait dans Jérusalem un boisseau de la manne céleste. Les rois francs ont eu leur ampoule apportée par un pigeon, et leur oriflamme leur fut donnée par un ange. La maison de Lorette est venue par les airs. Ces bêtises sont inventées dans des temps grossiers. On en rit ensuite, et on les laisse subsister pour la populace qui les aime. Mais il vient un temps où le plus bas peuple n'en veut plus. Les savetiers de Stockholm, d'Amsterdam, de Londres, de Berlin, les réprouvent. Il est temps que le reste de l'Europe devienne raisonnable.

2. Il faut plaindre Julien, s'il a cru de bonne foi à Esculape. Mais il dit : « Ce sont des vérités couvertes par la fable. » Il semble que le fond de sa pensée soit ulement que la médecine est un don de Dieu, que la Providence a mis sur

(ce sont des vérités couvertes par la fable et que l'esprit peut seu. connaître), ce dieu de la médecine fut vivifié dans le monde par la fécondité du soleil. Un dieu si salutaire aux hommes étant donc descendu du ciel, sous la forme humaine, parut d'abord à Épidaure; ensuite il étendit une main secourable par toute la terre. D'abord Pergame se ressentit de ses bienfaits, ensuite l'Ionie et Tarente : quelque temps après Rome, l'île de Cos, et les régions de la mer Égée. Enfin toutes les nations eurent part aux faveurs de ce dieu, qui guérit également les maladies de l'esprit et celles du corps, détruit les vices du premier et les infirmités du second.

Les Hébreux peuvent-ils se vanter d'avoir reçu un pareil bienfait de l'Être suprême? Cependant, Galiléens, vous nous avez quittés, et vous avez, pour ainsi dire, passé comme des transfuges auprès des Hébreux. Du moins vous eussiez dû, après vous être joints à eux, écouter leurs discours, vous ne seriez pas actuellement aussi malheureux que vous l'êtes; et quoique votre sort soit beaucoup plus mauvais que lorsque vous étiez parmi nous, on pourrait le regarder comme supportable, si, après avoir abandonné les dieux, vous en eussiez du moins reconnu un, et n'eussiez pas adoré un simple homme comme vous faites aujourd'hui. Il est vrai que vous auriez toujours été malheureux d'avoir embrassé une loi remplie de grossièreté et de barbarie; mais, quant au culte que vous auriez, il serait bien plus pur et plus raisonnable que celui que vous professez : il vous est arrivé la même chose qu'aux sangsues, vous avez tiré le sang le plus corrompu, et vous avez laissé le plus pur.

Vous n'avez point recherché ce qu'il y avait de bon chez les Hébreux, vous n'avez été occupés qu'à imiter leur mauvais caractère et leur fureur : comme eux vous détruisez les temples et les autels. Vous égorgez non-seulement ceux qui sont chrétiens, auxquels vous donnez le nom d'hérétiques[1], parce qu'ils ont des dogmes différents des vôtres

la terre .es remèdes à côté des maux, et que cette meme Providence accorde à quelques hommes le talent très-rare d'être de bons médecins. Il faut du génie dans cet art comme dans tous les autres. Hippocrate était certainement un homme de génie ; et quand l'empereur reproche aux Hébreux de n'avoir jamais eu de pareils hommes, le reproche est très-juste. Ils n'eurent d'artistes en aucun genre. Ils avouent eux-mêmes que quand ils voulurent enfin avoir un temple comme les autres nations, au lieu de promener un coffre de bourgade en bourgade, leur magnifique roi Salomon (*III Rois*, v, 6) fut obligé de demander des ouvriers au roi de Tyr : ce qui cadre fort mal avec la prétendue sculpture et la prétendue dorure de leur coffre dans le désert. Il faut avoir des forgerons et des menuisiers avant d'avoir des médecins. Le peuple juif fut toujours le plus ignorant des peuples de Syrie : ausssi fut-il le plus superstitieux et le plus barbare.

1. C'est ici où Julien triomphe. La conduite réciproque des athanasiens et des ariens est monstrueuse ; et malheureusement les chrétiens ont toujours été agités de cette même fureur, dont les massacres de Paris et d'Irlande ont été la suite exécrable.

Telle a été la funeste contradiction qui fait la base du christianisme, que cette secte a toujours cru aux livres juifs, en abhorrant, en massacrant les Juifs. Phinées (*Nombres*, xxv, 9) fait tuer vingt-quatre mille de ses compatriotes; donc nous devons tuer tous ceux qui ne pensent pas comme nous. Moïse (*Exode*, xxxii, 28) en fait égorger un jour vingt-trois mille. Samson met le feu aux

sur le Juif mis à mort par les Hébreux; mais les opinions que vous soutenez sont des chimères que vous avez inventées; car ni Jésus ni Paul ne vous ont rien appris sur ce sujet. La raison en est toute simple: c'est qu'ils ne se sont jamais figuré que vous parvinssiez à ce degré de puissance que vous avez atteint. C'était assez pour eux de pouvoir tromper quelques servantes et quelques pauvres domestiques; de gagner quelques femmes et quelques hommes du peuple comme Cornelius et Sergius[1]. Je consens de passer pour un imposteur, si, parmi tous les hommes qui, sous le règne de Tibère et de Claude, ont embrassé le christianisme, on peut en citer un qui ait été distingué ou par sa naissance ou par son mérite.

Je sens un mouvement qui paraît m'être inspiré, et qui m'oblige tout à coup, Galiléens, à vous demander pourquoi vous avez déserté les temples de nos dieux pour vous sauver chez les Hébreux. Est-ce parce que les dieux ont donné à Rome l'empire de l'univers, et que les Juifs, si l'on excepte un très-court intervalle, ont toujours été les esclaves de toutes les nations? Considérons d'abord Abraham[2]; il fut

moissons de ses maîtres (*Juges*, XV, 4, 5) avec trois cents renards liés par la queue. Jahel assassine Sizara (*Juges*, IV, 21); Aod assassine son roi Églon (*Id.*, III, 21) Judith; (*Judith*, XIII, 10) assassine dans son lit son amant Holopherne; le sage Salomon assassine son frère Adonias (*III Rois*, II, 25): donc nous devons tuer, brûler, assassiner tous les hérétiques, et les Juifs même qui nous ont enseigné ces homicides.

Or il y a toujours eu chez les chrétiens plusieurs sectes différentes depuis Jésus; toutes se sont appelées hérétiques réciproquement: ainsi chacune a exercé le brigandage et le meurtre de droit divin.

« Tantum relligio potuit suadere malorum! »
LUCR., l. I, 102.

O nature! ô sainte philosophie! éclairez donc enfin ces malheureux, adoucissez leurs abominables mœurs; changez ces monstres en hommes.

1. On a reproché beaucoup à l'empereur Julien d'avoir dit que ce Sergius était un homme du peuple. On lui oppose les *Actes des Apôtres*, qui disent (XIII, 7) que Sergius était proconsul de l'île de Chypre. Mais ce n'est pas Julien qui se trompe; c'est le chrétien, demi-juif, auteur des *Actes des Apôtres*, quel qu'il soit. Il n'y eut jamais de proconsul en Chypre. Cette île était de la dépendance du proconsul de la Cilicie. Ce sont là des choses dont un empereur est mieux instruit qu'un faiseur d'actes d'apôtres. Le nom de Sergius est romain. Il n'est pas probable qu'un Romain se soit fait chrétien tout d'un coup sur la parole d'un énergumène tel que Paul, qui lui parlait pour la première fois, et qui ne savait pas la langue latine. Enfin, entre un empereur et un homme moitié chrétien, moitié juif, il n'y a pas à balancer. Certainement un empereur aussi instruit que Julien devait mieux connaître les usages des Romains qu'un demi-juif de la lie du peuple, qui écrit les faits et gestes de Paul, de Simon, d'André, et de Philippe.

2. L'empereur bat toujours les Galiléens par leurs propres armes. Il suppose avec eux qu'ils descendaient d'Abraham, quoique cette généalogie n'ait aucune vraisemblance. Comment un Chaldéen aurait-il quitté un si beau pays pour aller s'établir dans les rochers de la Palestine par ordre de Dieu? Toute l'histoire d'Abraham est aussi fabuleuse que celle de Moïse. Le fils d'un potier de Mésopotamie qui se transplante vers Hébron, et qui de là va à la cour de Pharaon chercher du blé à cinq cents milles, est bien extraordinaire. Mais qu'il vende en quelque sorte sa vieille femme au roi d'Égypte, ce n'est qu'une extravagance dégoûtante. Il ne manquait à ces plates aventures que de vendre encore sa belle femme âgée de soixante et quinze ans à un prétendu roi du désert de Gérare; et c'est à quoi la *Bible* ne manque pas (*Genèse*, XX, 2). Toute l'histoire d'Abraham est absurde. Julien n'en relève pas le ridicule, parce que son principal objet est le ridicule des Galiléens.

étranger et voyageur dans un pays où il n'était pas citoyen. Jacob ne servit-il pas en Syrie, ensuite dans la Palestine, et enfin, dans sa vieillesse, en Égypte? Mais, dira-t-on, est-ce que Moïse ne fit pas sortir d'Égypte les descendants de Jacob, et ne les arracha-t-il pas de la maison de servitude? A quoi servit aux Juifs, quand ils furent dans la Palestine, leur délivrance d'Égypte? est-ce que leur fortune en devint meilleure? elle changea aussi souvent que la couleur du caméléon. Tantôt soumis à leurs juges, tantôt à des étrangers, ensuite à des rois, que leur Dieu ne leur accorda pas de bonne grâce[1] : forcé par leur importunité, il consentit à leur donner des souverains, les avertissant qu'ils seraient plus mal sous leurs rois qu'ils ne l'avaient été auparavant. Cependant, malgré cet avis, ils cultivèrent et habitèrent plus de quatre cents ans leur pays. Ensuite ils furent esclaves des Assyriens, des Mèdes, des Perses; et ils sont les nôtres aujourd'hui.

Ce Jésus que vous prêchez, ô Galiléens! fut un sujet de César. Si vous refusez d'en convenir, je vous le prouverai bientôt, et même dès à présent. Ne dites-vous pas qu'il fut compris, avec son père et sa mère, dans le dénombrement sous Cyrénius[2]? Dites-moi, quel bien a-t-il fait, après sa naissance, à ses concitoyens, et quelle utilité ils en ont retirée? ils n'ont pas voulu croire en lui, et ont refusé de lui obéir. Mais comment est-il arrivé que ce peuple, dont le cœur et l'esprit avaient la dureté de la pierre, ait obéi à Moïse, et qu'il ait méprisé Jésus, qui, selon vos discours, commandait aux esprits, marchait sur la mer, chassait les démons, et qui même, s'il faut vous en croire, avait fait le ciel et la terre? Il est vrai qu'aucun de ses disciples n'a jamais osé

1. *I Rois*, VIII, 6 et suiv. (ÉD.)

2. Remarquez attentivement que l'empereur ne dit pas que Jésus soit né sous Cyrénius ; ce serait une ignorance impardonnable. Il dit que les chrétiens le font naître sous ce proconsul. En effet, c'est ce qu'on lit dans l'Évangile attribué à Luc, chap. II, v. 2. Or rien n'est plus faux. Il est constant par tous les monuments de l'histoire que c'était Varus qui gouvernait alors la Syrie, et que Cyrénius n'eut cette place que dix ans après l'année où l'on place la naissance de Jésus. Cet anachronisme démontre le mensonge. Il est visible que Julien releva cette impertinence, et que Cyrille, n'ayant rien à répondre, la retrancha des fragments qu'il osait vouloir réfuter.

« Ne dites-vous pas qu'il fut compris avec ses père et mère dans le dénombrement sous Cyrénius? » Il est naturel qu'après ces mots Julien en montre toute la turpitude, et qu'il fasse voir qu'il n'y eut alors ni de Cyrénius, ni de dénombrement. Mais point du tout; vous trouvez tout de suite ces mots : « Dites-moi quel bien il a fait après sa naissance? » Cela n'est point lié, cela n'a point de sens. Quel rapport le bien que Jésus n'a pas fait après sa naissance peut-il avoir avec Cyrénius et un faux dénombrement? Il est clair qu'il y a ici une grande lacune. Julien a dû dire : « Vous êtes des imposteurs ignorants ; vous ne savez ni en quelle année votre Jésus est né, ni sous quel proconsul. Vous imaginez, dans le galetas où vous avez écrit ce tissu d'absurdités, qu'il y eut un dénombrement universel, ce qui est très-faux; mais en quelque temps et en quelque endroit que Jésus soit né, quel bien a-t-il fait? »

Tel est le sens clair et naturel du texte.

Quel bien a-t-il fait? Ce n'est pas assurément aux Juifs, qui sont devenus le plus malheureux peuple du globe ; ce n'est pas à l'empire romain, dont les tristes débris languissent sur les bords du Danube; ce n'est pas aux chrétiens, qui se sont continuellement déchirés. Si, pendant sa vie, on suppose, pour lui faire honneur, qu'il a chassé du temple des marchands (Jean, II, 15) qui devaient y être ; qu'il a ruiné un marchand de cochons en les noyant (Matth., VIII, 32;

dire rien qui concerne ce dernier article, si ce n'est Jean[1], qui s'est même expliqué là-dessus d'une manière très-obscure et très-énigmatique : mais enfin convenons qu'il a dit clairement que Jésus avait fait le ciel et la terre. Avec tant de puissance, comment n'a-t-il pu faire ce que Moïse avait exécuté, et par quelle raison n'a-t-il pas opéré le salut de sa patrie, et changé les mauvaises dispositions de ses concitoyens?

Nous reviendrons dans la suite à cette question, lorsque nous examinerons les prodiges et les mensonges dont les Evangiles sont remplis. Maintenant je vous demande quel est le plus avantageux, de jouir perpétuellement de la liberté, de commander à la plus grande partie de l'univers, ou d'être esclave et soumis à une puissance étrangère? Personne n'est assez insensé pour choisir ce dernier parti; car, quel est l'homme assez stupide pour aimer mieux être vaincu que de vaincre à la guerre? Ce que je dis étant évident, montrez-moi chez les Juifs quelque héros qui soit comparable à Alexandre et à César. Je sais que j'outrage ces grands hommes de les comparer à des Juifs; mais je les ai nommés parce qu'ils sont très-illustres. D'ailleurs je n'ignore pas qu'il y a des généraux qui, leur étant bien inférieurs, sont encore supérieurs aux Juifs les plus célèbres, et un seul de ces hommes est préférable à tous ceux que la nation des Hébreux a produits.

Passons de la guerre à la politique : nous verrons que les lois civiles, la forme des jugements, l'administration des villes, les sciences et les arts n'eurent rien que de misérable et de barbare chez les Hébreux[2],

Marc, v, 13); qu'il a séché un figuier pour n'avoir pas porté des figues (Matth., XI, 19 ; Marc, XI, 13), « quand ce n'était pas le temps des figues ; » que le diable l'a emporté sur le haut d'une montagne (Matth., IV, 8 ; Luc, IV, 5), etc., etc. ; voilà certes de grands biens faits à la terre ! voilà des actions dignes d'un Dieu !

1. L'empereur n'examine pas si cet Évangile est en effet de Jean. Il n'entre dans aucune discussion critique sur ces Évangiles qui furent si ignorés des Romains pendant près de trois cents ans, qu'aucun auteur romain ne cite jamais le mot d'*évangile*. Il y en avait cinquante-quatre faits en divers temps par les différentes sectes des chrétiens. Il est évident que celui qui fut attribué à Jean fut composé par un platonicien qui n'était que médiocrement au fait de la secte juive : car il fait dire à Jésus beaucoup de choses que Jésus n'a jamais pu dire. Entre autres celle-ci, chap. XIII, v. 34 : « Je vous donne un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres. » Ce commandement était fort ancien. La loi mosaïque avait dit, *Lévitique*, chap. XIX, v. 18 : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

Observons que le mot *verbe*, la doctrine du verbe, furent entièrement inconnus aux Juifs et aux premiers chrétiens. Quelques Juifs attendaient toujours un libérateur, un messie, mais jamais un verbe. La doctrine du premier chapitre attribué à Jean est probablement d'un chrétien platonicien d'Alexandrie. Si tous ces différents Évangiles se contredisent, ce n'est pas merveilles. Ils étaient tous faits secrètement dans de petites sociétés éloignées les unes des autres, on ne les communiquait pas même aux catéchumènes. C'était un secret religieux ; pendant près de deux siècles, aucun Romain n'en eut connaissance. Et après cela, des Abbadie, des Houteville, auront l'impudence de nous dire que les Évangiles ont été authentiques ! Fourbes insensés, montrez-moi un seul historien romain qui ait connu le mot d'*évangile* !

2. Les Juifs furent toujours plongés dans la plus crasse ignorance jusqu'au IXe siècle de notre ère vulgaire, où ils apprirent quelque chose dans les écoles des Arabes.

Les mots même de géométrie, d'astronomie, ne se trouvent dans aucun de leurs livres antérieurs à cette époque. Ils avaient de la musique, mais à la ma-

quoique Eusèbe veuille qu'ils aient connu la versification, et qu'ils n'aient pas ignoré la logique. Quelle école de médecine les Hébreux ont-ils eue semblable à celle d'Hippocrate, et à plusieurs autres qui furent établies après la sienne?

Mettons en parallèle le très-sage Solomon avec Phocylide, avec Théognis, ou avec Isocrate; combien l'Hébreu ne sera-t-il pas inférieur au Grec! Si l'on compare les *Avis* d'Isocrate avec les *Proverbes* de Salomon, l'on verra aisément que le fils de Théodore l'emporte beaucoup sur le roi très-sage. Mais, dira-t-on, Salomon avait été instruit divinement dans le culte et la connaissance de son Dieu; qu'importe? le même Salomon n'adora-t-il pas nos dieux, trompé[1], à ce que disent les Hébreux, par une femme? Ainsi donc le très-sage Salomon ne put vaincre la volupté; mais les discours d'une femme vainquirent le très-sage Salomon. O grandeur de vertu! ô richesses de sagesse! Galiléens,

nière des sauvages, sans clef, sans mode. L'art de noter les tons leur était inconnu. Ils apprenaient par routine des chants qu'ils ont conservés jusqu'à nos jours. Quiconque les a entendus dans leurs synagogues, a cru entendre chanter les diables. Leurs hurlements, qu'ils appellent musique, sont si insupportables aux oreilles les moins délicates, qu'on appelle communément sabbat un bruit discordant et désagréable. Quand des clameurs confuses se font entendre, on dit: « Quel sabbat! » A l'égard d'écoles de médecine, ils n'en eurent jamais. Il aurait fallu connaître l'anatomie, et ce nom fut autant ignoré d'eux que les termes de géométrie, d'astronomie, de physique, et même de chirurgie. Il y eut chez eux des charlatans, mais jamais des médecins qui eussent étudié le corps humain et la matière médicale. Leur chirurgie consistait à panser les blessures avec du vin et de l'huile. L'usage de quelques simples préparés par des femmes leur tenait lieu de tous médicaments; et en cela seul ils étaient peut-être plus heureux que nous. Dans leurs maladies graves, ils avaient recours à leurs prêtres, à leurs devins, à leurs voyants, qu'ils appelèrent depuis prophètes, comme les Caraïbes à leurs jongleurs. Quand les Juifs connurent les diables, ils leur attribuèrent toutes les maladies; donc elles ne pouvaient être guéries que par les prêtres. Celui qui réchappait croyait que le prêtre l'avait guéri; celui qui mourait était enterré.

1. L'empereur Julien n'examine pas si l'histoire de Salomon est vraie, et s'il a écrit les livres qu'on lui attribue; il s'en tient à ce que les Juifs en disent. L'immensité de ses richesses, et le nombre de ses femmes, et ses livres, étonnent les pauvres gens de ce siècle. Mille femmes dans sa maison, à deux servantes seulement pour chaque dame, c'était trois mille femmes sous le même toit. S'il faisait, comme Doujat et Tiraqueau, un enfant à chaque femme et un livre par an, voilà de quoi peupler et de quoi instruire toute la terre.

Il n'était pas moins grand mangeur que grand auteur. Le troisième livre des *Rois*, chap. IV, v. 22 et 23, nous apprend qu'on consommait par jour, pour sa seule table, « quatre-vingt-dix tonneaux de farine, trente bœufs, cent moutons, autant de gibier, autant de cerfs, de chevreuils, de bœufs sauvages, et de volaille. » Il n'est point parlé du' vin; mais puisque Salomon mangeait quatre-vingt-dix tonneaux de farine par jour, il est à croire qu'il avalait quatre-vingt-dix queues de vin. Ses écuries étaient encore plus admirables que ses cuisines; car le Saint-Esprit assure positivement, v. 26, « qu'il avait quarante mille écuries pour ses chevaux de carrosse, et douze mille chevaux de selle. » Il est vrai que le même Saint-Esprit, dans les *Paralipomènes*, liv. II, chap. I, v. 14, avoue ingénument que Salomon n'eut « que quatorze cents carrosses et douze mille chevaux de selle; » mais aussi il faut considérer que ce même Saint-Esprit, se repentant de lui avoir donné si peu de chevaux au chap. I, lui en accorde « quarante mille pour ses écuries, au chap. IX, v. 25, outre douze mille cavaliers. » Il faut avouer que de tous les rois qui ont fait des livres, il n'y en a aucun qui ait eu autant de carrosses que Salomon, pas même le roi de Prusse; mais je crois que ce roi, tout huguenot qu'il est, a une meilleure

si Salomon s'est laissé vaincre par une femme, ne l'appelez plus sage : si au contraire vous croyez qu'il a été véritablement sage, ne pensez pas qu'il se soit laissé honteusement séduire. C'est par prudence, par sagesse, par l'ordre même de son Dieu, que vous croyez s'être révélé à lui, qu'il a honoré les autres dieux. L'envie est une passion indigne des hommes vertueux, à plus forte raison des anges et des dieux. Quant à vous, Galiléens, vous êtes fortement attachés à un culte particulier : c'est là une vaine ambition, et une gloire ridicule dont les dieux ne sont pas susceptibles.

Pourquoi étudiez-vous dans les écoles des Grecs, si vous trouvez toutes les sciences abondamment dans vos Écritures? Il est plus nécessaire que vous éloigniez ceux qui sont de votre religion des écoles de nos philosophes, que des sacrifices et des viandes offertes aux dieux : car votre Paul dit[1] : *Celui qui mange ne blesse point.* Mais, dites-vous, la conscience de votre frère, qui vous voit participer aux sacri-

cavalerie que Salomon. J'accorde en récompense qu'il a fait moins de proverbes. Mais il a fait des lois. Il a écrit l'histoire de son pays, qui vaut mieux que l'histoire juive.

A l'égard des livres de Salomon, qui connut tout depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, on pourrait les mettre avec ses sept cents épouses et ses trois cents concubines. Il est fort vraisemblable que quelque bel esprit juif donna ses rêveries sous le nom de Salomon, longtemps après le règne de ce prince. Il n'y a pas, dans les *Proverbes*, une sentence qui fasse apercevoir que c'est un roi qui parle.

« La divination (*Proverbes*, XVI, 10) est sur les lèvres du roi, et sa bouche ne trompera point dans ses jugements. » (Quel est le souverain assez fat pour parler ainsi de lui-même?)

« La colère du roi est un avant-coureur de la mort, l'homme sage tâchera de l'apaiser. » (XVI, 14.)

« La vie est dans la gaieté du visage du roi (XVI, 15), et sa clémence est comme une pluie du soir. » (Ne sont-ce pas là des discours d'esclaves? est-ce ainsi qu'un prince s'explique ?)

« Celui qui cache son blé est maudit des peuples (XI, 26), et ceux qui vendent leurs blés sont bénis. » (Ce proverbe est apparemment d'un boulanger.)

« L'espérance de celui qui attend est une perle très-agréable (XVII, 8); de quelque côté qu'il se tourne, il agit prudemment. » (On ne voit pas trop en quoi consiste la beauté de ce proverbe, il ressemble à « Fiche ton nez dans mon épaule, et tu y trouveras du beurre salé. »)

La description, au chap. VII, d'une gourgandine qui attend un jeune homme au coin d'une rue, n'est pas assurément d'une grande finesse. Julien ne se trompe pas en disant que les Grecs écrivaient mieux.

Les chrétiens ont poussé la sottise, non-seulement jusqu'à croire ou à tâcher de croire ces livres d'un petit peuple détesté et persécuté par eux, mais jusqu'à admirer le style plat et grossier dans lequel ils sont écrits. C'est du sublime, à ce que disent les pédants de collége. Virgile n'a rien fait de si beau que ce verset d'un psaume : « Ouvre ta bouche bien grande (LXXX, 10), et tu la trouveras remplie de viande. » Tibulle n'a rien écrit de si délicat que le *Cantique des cantiques*; car il n'y est parlé que de tétons, de baisers sur la bouche, du doigt mis dans l'ouverture, et du ventre qui éprouve de petits tressaillements. Il faut absolument que ce soit le roi Salomon qui ait composé cette églogue ordurière. Il n'y a qu'un roi qui ait pu parler d'amour avec tant de finesse et de grâce. Et encore faut-il que ce soit un roi inspiré par Dieu même : car les ordures dont le *Cantique des cantiques* est plein, sont visiblement le mariage de Jésus et de son Église. Julien ne nie pas qu'elle ait épousé Jésus, et qu'elle ait eu pour dot le sang des peuples : mais il nie que le paillard Salomon soit un grand écrivain.

1. *Épître aux Romains*, chap. XIV, v. 3.

fices, est offensée : ô les plus sages des hommes! pourquoi la conscience de votre frère n'est-elle pas offensée d'une chose bien plus dangereuse pour votre religion? car, par la fréquentation des écoles de nos maîtres et de nos philosophes, quiconque est né d'une condition honorable parmi vous abandonne bientôt vos impiétés. Il vous est donc plus utile d'éloigner les hommes des sciences des Grecs que des victimes. Vous n'ignorez pas d'ailleurs combien nos instructions sont préférables aux vôtres pour acquérir la vertu et la prudence. Personne ne devient sage et meilleur dans vos écoles, et n'en rapporte aucune utilité : dans les nôtres, les tempéraments les plus vicieux et les caractères les plus mauvais sont rendus bons, malgré les oppositions que peuvent apporter à cet heureux changement la pesanteur de l'âme et le peu d'étendue de l'esprit. S'il se rencontre dans nos écoles une personne d'un génie heureux, il paraît bientôt comme un présent que les dieux font aux hommes pour leur instruction, soit par l'étendue de ses lumières, soit par les préceptes qu'il donne, soit en mettant en fuite les ennemis de sa patrie, soit en parcourant la terre pour être utile au genre humain, et devenant par là égal aux plus grands héros.... Nous avons des marques évidentes de cette vérité. Il n'en est pas de même parmi vos enfants, et surtout parmi ceux que vous choisissez pour s'appliquer à l'étude de vos Écritures. Lorsqu'ils ont atteint un certain âge, ils sont un peu au-dessus des esclaves. Vous pensez, quand je vous parle ainsi, que je m'éloigne de la raison; cependant vous en êtes vous-mêmes si privés, et votre folie est si grande, que vous prenez pour des instructions divines celles qui ne rendent personne meilleur, qui ne servent ni à la prudence, ni à la vertu, ni au courage; et lorsque vous voyez des gens qui possèdent ces vertus, vous les attribuez aux instructions de Satan, et à celles de ceux que vous dites l'adorer.

Esculape guérit nos corps, les muses instruisent notre âme; Apollon et Mercure nous procurent le même avantage; Mars et Bellone sont nos compagnons et nos aides dans la guerre; Vulcain nous instruit de tout ce qui a rapport aux arts; Jupiter, et Pallas, cette vierge née sans mère, règlent toutes ces choses. Voyez donc par combien d'avantages nous sommes supérieurs, par les conseils, par la sagesse, par les arts, soit que vous considériez ceux qui ont rapport à nos besoins, soit que vous fassiez attention à ceux qui sont simplement une imitation de la belle nature, comme la sculpture, la peinture : ajoutons à ces arts l'économie, et la médecine qui, venant d'Esculape, s'est répandue par toute la terre, et y a apporté de grandes commodités, dont ce dieu nous fait jouir. C'est lui qui m'a guéri de plusieurs maladies, et qui m'a appris les remèdes qui étaient propres à leur guérison : Jupiter en est le témoin[1]. Si nous sommes donc plus avantagés que vous des dons

1. Il est triste que Julien atteste le maître des dieux qu'il a appris la médecine d'Esculape. Il regarde comme des inspirations d'Esculape quelques remèdes qu'il a découverts par la sagacité de son génie. Il est bien vrai qu'à parler rigoureusement on peut regarder tout comme un don de Dieu. Toute découverte que fait un homme de génie n'est que le résultat des idées que Dieu nous donne : car nous ne nous donnons rien nous-mêmes, nous recevons tout. Ho-

de l'âme et du corps, pourquoi, en abandonnant toutes ces qualités si utiles, avez-vous embrassé des dogmes qui vous en éloignent?

Vos opinions sont contraires à celles des Hébreux[1] et à la loi qu'ils disent leur avoir été donnée par Dieu. Après avoir abandonné la croyance de vos pères, vous avez voulu suivre les écrits des prophètes, et vous êtes plus éloignés aujourd'hui de leurs sentiments que des nôtres. Si quelqu'un examine avec attention votre religion, il trouvera que vos impiétés viennent en partie de la férocité et de l'insolence des Juifs, et en partie de l'indifférence et de la confusion des Gentils. Vous avez pris des Hébreux et des autres peuples ce qu'ils avaient de plus mauvais, au lieu de vous approprier ce qu'ils avaient de bon. De ce mélange de vices vous en avez formé votre croyance. Les Hébreux ont plusieurs lois, plusieurs usages, et plusieurs préceptes utiles pour la conduite de la vie. Leur législateur s'était contenté d'ordonner de ne rendre aucun hommage aux dieux étrangers, et d'adorer le seul Dieu, « dont la portion est son peuple, et Jacob le lot de son héritage. » A ce premier précepte Moïse en ajoute un second[1] : « Vous ne maudirez

mère reçut de Dieu le don de l'invention et de l'harmonie en poésie ; Archimède reçut le don de l'invention en mathématiques; Hippocrate celui du pronostic en médecine; mais le texte de Julien semble supposer une inspiration particulière. Ce passage pris à la lettre serait moins d'un philosophe que d'un enthousiaste. Nous pensons qu'il ne faut l'entendre que dans un sens philosophique, et que Julien ne veut dire autre chose, sinon que tous les dons du génie sont des dons de la Divinité.

1. Julien met ici le doigt dans la plaie. Il est démontré que, de son temps, les dogmes des chrétiens étaient absolument contraires non-seulement à ceux des Juifs, mais à ceux de Jésus. Rien ne s'écarte plus de la loi du Christ que le christianisme. Jésus fut circoncis, Jésus recommanda l'observation de la loi mosaïque, Jésus ne mangea point de cochon, il ne dit pas un mot de la trinité, pas un mot du péché originel. On ne voit pas que Jésus ait jamais dit la messe. Le mot de sacrement ne se trouve pas plus dans l'*Évangile* que dans le *Pentateuque*. Les chrétiens ont changé de siècle en siècle toute sa religion, et ce qui est très-étrange, mais très-vrai, c'est que le mahométisme approche beaucoup plus de la religion de Jésus que le christianisme : car les musulmans sont circoncis comme lui, s'abstiennent du cochon comme lui, croient en un seul Dieu comme lui; ils n'ont point imaginé de sacrements, ils n'ont point de simulacres. Si Jésus revenait au monde, et qu'il entrât dans la cathédrale de Rome chargée de peintures et de sculptures, retentissante des voix de deux cents châtrés, s'il y voyait un homme coiffé de trois couronnes, adoré sur un autel, et s'imaginant commander aux rois, de bonne foi reconnaîtrait-il sa religion ?

2. Il est dit expressément dans l'*Exode*, chap. XXII, v. 28 : « Vous ne maudirez point les dieux; » mais on ne sait pas trop ce que ce passage signifie. Les anciens Juifs, comme Flavius Josèphe et Philon, l'entendent à la lettre. Vous ne maudirez point les dieux étrangers, de peur qu'ils ne maudissent le vôtre. C'est le sentiment d'Origène. On a prétendu depuis que par les dieux il faut entendre les juges du peuple Israël ; mais il semble bien ridicule de donner le nom de dieux à des juges. Lorsqu'on donne des lois, on ne se sert point de métaphores si recherchées. On emploie le mot propre, on ne trompe point par des équivoques ceux à qui l'on parle. Toutefois il faut avouer que la langue hébraïque était si pauvre, si confuse, si mal ordonnée, qu'il n'y a presque pas un passage important dans les livres juifs qui ne soit susceptible de trois ou quatre sens différents; c'est la langue de la confusion, c'est la véritable tour de Babel, et c'est dans ce cloaque d'équivoques que des fourbes ambitieux ont puisé des dogmes qui ont répandu sur une grande partie de la terre cet esprit de dispute, de fourberie, de méchanceté, qui arma tant de peuples les uns contre les autres, et qui fit répandre des torrents de sang.

point les dieux : » mais les Hébreux, dans la suite, voulant, par un crime et une audace détestables, détruire les religions de toutes les autres nations, tirèrent du dogme d'honorer un seul Dieu la pernicieuse conséquence qu'il fallait maudire les autres. Vous avez adopté ce principe cruel, et vous vous en êtes servis pour vous élever contre tous les dieux, et pour abandonner le culte de vos pères, dont vous n'avez retenu que la liberté de manger de toutes sortes de viandes. S'il faut que je vous dise ce que je pense, vous vous êtes efforcés de vous couvrir de confusion : vous avez choisi, parmi les dogmes que vous avez pris, ce qui convient également aux gens méprisables de toutes les nations : vous avez pensé devoir conserver, dans votre genre de vie, ce qui est conforme à celui des cabaretiers, des publicains, des baladins, et de cette espèce d'hommes qui leur ressemblent.

Ce n'est pas aux seuls chrétiens qui vivent aujourd'hui à qui l'on peut faire ces reproches : ils conviennent également aux premiers, à ceux mêmes qui avaient été instruits par Paul. Cela paraît évident par ce qu'il leur écrivait ; car je ne crois pas que Paul eût été assez impudent pour reprocher, dans ses lettres, des crimes à ses disciples, dont ils n'avaient pas été coupables. S'il leur eût écrit des louanges, et qu'elles eussent été fausses, il aurait pu en avoir honte, et cependant tâcher, en dissimulant, d'éviter le soupçon de flatterie et de bassesse ; mais voici ce qu'il leur mandait sur leurs vices[1] : « Ne tombez pas dans

1. C'est dans la première épître aux Corinthiens, chap. VI, v. 9-11. Plusieurs anciens exemplaires grecs portent : Vous avez été tout cela, καὶ ταῦτα τινὲς ἦτε ; » mais tous les anciens exemplaires latins portent *Et hæc quidem fuistis*, et non pas *quidam fuistis*. Il importe peu de savoir si les garçons de boutique de Corinthe à qui Paul écrit cette lettre avaient tous été ivrognes, voleurs, paillards et sodomites, ou si la plus grande partie avait eu toutes ces belles qualités. La question est de savoir si de l'eau fraîche peut laver tant de crimes ; c'est là de quoi il est question.

« Ah nimium faciles, qui tristia crimina cædis
« Fluminea tolli posse putatis aqua ! »
OVID., Fast., II, 45-46.

Les expiations furent le principal objet de toutes les religions. Les charlatans de tous les pays firent aisément accroire à la populace qu'on lave l'âme comme on lave le corps. On croit que les brachmanes furent les premiers qui imaginèrent ces ablutions. Les prêtres égyptiens baptisaient tous leurs initiés ; les Juifs prirent bientôt cette coutume ainsi que tant d'autres cérémonies égyptiennes. Non-seulement on arrosait les prêtres quand on les consacrait, mais on arrosait les lépreux quand on les supposait guéris. Le baptême des prosélytes se faisait par l'immersion totale du corps. Une femme étrangère enceinte qui embrassait la religion juive était mise toute nue dans l'eau ; il fallait même qu'elle y plongeât la tête, et alors l'enfant dont elle accouchait était réputé juif.

D'ordinaire, il n'appartenait qu'aux prêtres de baptiser ; mais ceux qui se disaient prophètes, sans être prêtres, se mêlaient de baptiser aussi. Jean le baptiseur, se donnant pour prophète, se mit à baptiser dans le Jourdain tous ceux qui voulaient expier leurs crimes, et il eut même des disciples qui firent une secte nouvelle, laquelle subsiste encore vers l'Arabie. Jésus fut baptisé par lui, et ne baptisa jamais personne. Les chrétiens attachèrent depuis à leur baptême une vertu singulière. Le vol, le meurtre, le parricide, tout était expié au nom de leur Trinité ; c'est ce que Julien semble avoir ici principalement en vue ; il se souvenait que Constantin son grand-père, et Constance son oncle, avaient attendu l'heure de leur mort pour être baptisés, dans la ridicule espérance qu'un bain d'eau froide leur donnerait une vie éternellement heureuse, après s'être souillés à loisir d'incestes, de rapines, de meurtres et de parricides.

l'erreur : les idolâtres, les adultères, les paillards, ceux qui couchent avec les garçons, les voleurs, les avares, les ivrognes, les querelleurs, ne posséderont pas le royaume des cieux. Vous n'ignorez pas, mes frères, que vous aviez autrefois tous ces vices, mais vous avez été plongés dans l'eau, et vous avez été sanctifiés au nom de Jésus-Christ. » Il est évident que Paul dit à ses disciples qu'ils avaient eu les vices dont il parle, mais qu'ils avaient été absous et purifiés par une eau qui a la vertu de nettoyer, de purger, et qui pénètre jusqu'à l'âme. Cependant l'eau du baptême n'ôte point la lèpre, les dartres, ne détruit pas les mauvaises tumeurs, ne guérit ni la goutte ni la dyssenterie, ne produit enfin aucun effet sur les grandes et les petites maladies du corps; mais elle détruit l'adultère, les rapines, et nettoie l'âme de tous ses vices.

Les chrétiens soutiennent qu'ils ont raison de s'être séparés des Juifs. Ils prétendent être aujourd'hui les vrais Israélites, et les seuls qui croient à Moïse, et aux prophètes qui lui ont succédé dans la Judée. Voyons donc en quoi ils sont d'accord avec ces prophètes : commençons d'abord par Moïse, qu'ils prétendent avoir prédit la naissance de Jésus. Cet Hébreu dit, non pas une seule fois, mais deux, mais trois, mais plusieurs, qu'on ne doit adorer qu'un dieu, qu'il appelle le Dieu suprême ; il ne fait jamais mention d'un second dieu suprême. Il parle des anges, des puissances célestes, des dieux des nations : il regarde toujours le Dieu suprême comme le Dieu unique ; il ne pensa jamais qu'il y en eût un second qui lui fût semblable, ou qui lui fût inégal, comme le croient les chrétiens. Si vous trouvez quelque chose de pareil dans Moïse, que ne le dites-vous ? vous n'avez rien à répondre sur cet article ; c'est même sans fondement que vous attribuez au fils de Marie ces paroles[1] : « Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un prophète tel que moi, dans vos frères, et vous l'écouterez. » Cependant, pour abréger la dispute, je veux bien convenir que ce passage regarde Jésus. Voyez que Moïse dit qu'il sera semblable à lui, et non pas à Dieu ; qu'il sera pris parmi les hommes, et non pas chez Dieu. Voici encore un autre passage, dont vous vous efforcez de vous servir : « Le prince ne manquera point dans Juda, et le chef d'entre ses jambes. » Cela ne

1. Le raisonnement de l'empereur est très-convaincant. Ce passage du *Deutéronome*, chap. XVIII, v. 15, ne peut guère regarder que Josué, qui succéda à Moïse. On ne peut s'étonner assez de l'audace des premiers chrétiens qui corrompaient tous les passages des anciens livres juifs pour y trouver des prédictions de leur Jésus. Si Issachar est comparé à un âne, cela veut dire que Jésus entrera dans Jérusalem sur un âne. Si le prophète Isaïe (XIII, 3) dit qu'une femme ou fille accouchera d'un garçon qui s'appellera *partagez vite les dépouilles*, cela signifie que Marie, femme du charpentier Joseph, qui avait déjà deux enfants, accouchera de Jésus et demeurera vierge. Il ne faut pourtant pas s'étonner que de pareilles allusions, de pareilles prédictions, trompassent les ignorants et les faibles. Des enthousiastes leur disaient : « Tenez, lisez, voyez, Jésus a été prédit partout, Jésus est Dieu, il viendra bientôt dans une nuée pour vous juger. Le monde va finir, il l'a prédit lui-même ; donnez-nous votre argent, et vous aurez le royaume des cieux. » Les femmelettes de tous les pays se laissent prendre à ces piéges. La canaille s'attroupe autour du charlatan, et enfin les grands sont obligés de suivre cette canaille devenue trop formidable.

peut être attribué à Jésus, mais au royaume de David qui finit sous le roi Zédéchias. D'ailleurs l'Écriture, dans ce passage que vous citez, est certainement interpolée, et l'on y lit le texte de deux manières différentes[1] : « Le prince ne manquera pas dans Juda, et le chef d'entre ses jambes; jusques à ce que les choses qui lui ont été réservées arrivent; » mais vous avez mis à la place de ces dernières paroles, « jusques à ce que ce qui a été réservé arrive. » Cependant, de quelque manière que vous lisiez ce passage, il est manifeste qu'il n'y a rien là qui regarde Jésus, et qui puisse lui convenir : il n'était pas de Juda, puisque vous ne voulez pas qu'il soit né de Joseph; vous soutenez qu'il a été engendré par le Saint-Esprit. Quant à Joseph, vous tâchez de le faire descendre de Juda, mais vous n'avez pas eu assez d'adresse pour y parvenir, et l'on reproche avec raison à Matthieu et à Luc d'être opposés l'un à l'autre dans la généalogie de Joseph.

1. L'empereur a évidemment raison, et de telles absurdités devaient le mettre en colère. C'était une ancienne erreur asiatique d'imaginer que les dernières paroles des mourants étaient des espèces de prédictions. Dans cette idée, l'auteur de la fable de la *Genèse* imagine que Jacob fait un testament prophétique, et c'est sur ce modèle qu'un chrétien du premier siècle fabriqua aussi le *Testament des douze patriarches* que nous avons encore tout entier, et qui est aussi absurde que le testament du père Jacob. Ce Jacob assemble donc ses enfants autour de lui, *Genèse*, chap. XLIX ; il dit à Ruben qu'il ne sera pas fort riche, parce qu'il a couché avec sa belle-mère. Il maudit Siméon et Lévi, et cependant Lévi eut le meilleur partage, puisqu'il eut la dîme. Il fait la meilleure part à Juda, et il faut bien que ce soit quelqu'un de la tribu de Juda qui ait forgé ce beau testament.

« Juda est un jeune lion, il ira à la proie, ses frères le loueront, la verge d'entre les cuisses ne sera point ôtée de Juda jusqu'à ce que Silo vienne : Juda liera son ânon et son ânesse à la vigne, il lavera sa robe dans le vin. »

« Zabulon sera sur le bord de la mer. » (En cela le bonhomme se trompa ; Zabulon n'eut jamais de port.)

« Issachar sera comme un âne. » (Quand Jacob en aurait dit autant des onze autres tribus, il ne se serait pas trompé.)

« Dan sera une couleuvre dans le chemin, et mordra le pied du cheval. » (Remarquez que plusieurs Pères ont cru que l'antechrist viendrait de la tribu de Dan.)

« Gad sera troussé pour combattre et pour s'enfuir. »

« Nephtali est un cerf donnant des discours de beauté. »

« Le fils de Joseph croit, et les filles ont couru sur la muraille.

« C'est de là que sort le pasteur, caillou d'Israël. »

Si on y avait songé, le pasteur caillou d'Israël aurait bien plus désigné Jésus, qu'on appelle le bon pasteur et la pierre angulaire, que non pas le lion de Juda : car en quoi Jésus a-t-il été un lion ? C'est donc la verge et le chef d'entre les cuisses, qui, selon les Pères grecs, est une prophétie de Jésus. Quelle pitié et quel comble de bêtise ! Les centuries de Nostradamus ne sont-elles pas cent fois plus raisonnables ?

Voyez avec quelle force ces extravagances sont réfutées par le curé Meslier. Ce curé était véritablement le bon pasteur. Il donna tous les ans à ses pauvres paroissiens ce qu'il avait épargné sur son modique revenu. Il demanda pardon à Dieu, en mourant, d'avoir enseigné le christianisme. Son testament, qui a été imprimé plusieurs fois, vaut mieux sans doute que le testament de Jacob. Il rend raison avec une simplicité naïve de son horreur pour la religion sophistique. Il montre le ridicule de toutes ces prétendues prophéties, de tous ces miracles, de tous ces engins dont des scélérats se sont servis pour enlacer des imbéciles, et pour les rendre quelquefois aussi méchants, aussi barbares qu'eux-mêmes.

Nous examinerons la vérité de cette généalog e dans un utre livre[1], et nous reviendrons actuellement au fait principal. Supposons donc que Jésus soit un prince sorti de Juda, il ne sera pas « un dieu venu de Dieu, » comme vous le dites; ni toutes les choses n'ont pas été faites par lui, « et rien n'aura été fait sans lui[2]. » Vous répliquerez qu'il est dit, dans le livre des *Nombres*[3] : « Il se lèvera une étoile de Jacob et un homme d'Israël. » Il est évident que cela concerne David et ses successeurs, car David était fils de Jessé. Si cependant vous croyez pouvoir tirer quelque avantage de ces deux mots, je consens que vous le fassiez : mais pour un passage obscur, que vous m'opposerez, j'en ai un grand nombre de clairs que je citerai, qui montrent que Moïse n'a jamais parlé que d'un seul et unique dieu, du Dieu d'Israël[4]. Il dit dans le *Deutéronome :* « Afin que tu saches que le Seigneur ton Dieu est seul et unique, et qu'il n'y en a point d'autre que lui ; » et peu après : « Sache donc, et rappelle dans ton esprit, que le Seigneur ton Dieu est au ciel et sur la terre, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.... Entends, Israël, le Seigneur notre Dieu; il est le seul Dieu.... » Enfin Moïse, faisant parler le Dieu des Juifs, lui fait dire : « Voyez qui je suis; il n'y a point d'autre Dieu que moi. » Voilà des preuves de l'évidence la plus claire que Moïse ne reconnut et n'admit jamais d'autre dieu que le Dieu d'Israël, le Dieu unique. Les Galiléens répondront peut-être qu'ils n'en admettent ni deux, ni trois; mais je les forcerai de convenir du contraire, par l'autorité de Jean, dont je rapporterai le témoignage[5] : « Au commencement était le verbe, et le verbe était chez Dieu, et Dieu était le verbe. » Remarquez qu'il est dit que celui qui a été engendré de Marie était en Dieu : or, soit que ce soit un autre dieu (car il n'est pas nécessaire que j'examine à présent l'opinion de Photin : je vous laisse, ô Galiléens, à terminer les disputes qui sont entre vous à ce sujet), il s'ensuivra toujours que puisque ce verbe a été avec Dieu, et qu'il y a été dès le commencement, c'est un second dieu qui lui est égal. Je n'ai pas besoin de citer d'autre témoignage de votre croyance, que celui de Jean : comment donc vos sentiments peuvent-ils s'accorder avec ceux de Moïse ? Vous répliquerez qu'ils sont conformes aux

1. Nous n'avons plus le livre de Julien, dans lequel il daigna examiner cette épouvantable et ridicule contradiction entre la généalogie donnée par Matthieu et celle donnée par Luc. Il releva sans doute avec son éloquence ordinaire la misérable absurdité de ces deux généalogistes, qui sont entièrement opposés sur le nombre et les noms des prétendus ancêtres de Jésus, et qui, pour comble d'impertinence, font la généalogie de Joseph, qui, selon eux, n'est pas père de ce Jésus, au lieu de faire la généalogie de Marie, qui, selon eux, ne fut engrossée que par le Saint-Esprit. Avec quelle force ce judicieux empereur dut-il faire voir l'abrutissement des misérables qui cherchent à pallier des mensonges si grossiers et si détestables ! Mais que ne dut-il point dire de ces monstres qui persécutent, qui livrent aux bourreaux, au fer, aux flammes, des hommes dont l'unique crime est de ne pas croire ces mensonges ! « Luc et Matthieu, deux demi-juifs demi-chrétiens, se contredisent : crois qu'ils ont parlé tous deux de même, ou je t'égorge. Tu ne peux le croire : dis que tu le crois, ou je te fais brûler. » Dieu de bonté ! jusqu'à quand cette inconcevable fureur régnera-t-elle dans une partie de la terre?

2. Jean, I, 3. (Éd.). — 3. *Nomb.*, chap. XXIV, v. 17.

4. *Deutér.*, chap. V et VI. — 5. *Évangile de Jean*, chap. I.

écrits d'Ésaïe, qui dit : « Voici une vierge dont la matrice est remplie, et elle aura un fils. » Je veux supposer que cela a été dit par l'inspiration divine, quoiqu'il ne soit rien de moins véritable ; cela ne conviendra pas cependant à Marie : on ne peut regarder comme vierge, et appeler de ce nom celle qui était mariée, et qui, avant d'enfanter, avait couché avec son mari. Passons plus avant, et convenons que les paroles d'Ésaïe regardent Marie. Il s'est bien gardé de dire que cette vierge accoucherait d'un Dieu : mais vous, Galiléens, vous ne cessez de donner à Marie le nom de mère de Dieu. Est-ce qu'Ésaïe a écrit que celui qui naîtrait de cette vierge serait « le fils unique engendré de Dieu, et le premier-né de toutes les créatures ? » Pouvez-vous, ô Galiléens ! montrer, dans aucun prophète, quelque chose qui convienne à ces paroles de Jean[1] : « Toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait ? » Entendez au contraire comme s'expliquent vos prophètes. « Seigneur notre Dieu, dit Ésaïe[2], sois notre protecteur ; excepté toi nous n'en connaissons point d'autre. » Le même Ésaïe, introduisant le roi Ézéchias priant Dieu, lui fait dire[3] : « Seigneur, Dieu d'Israël, toi qui es assis sur les chérubins, tu es le seul Dieu. » Voyez qu'Ésaïe ne laisse pas la liberté d'admettre aucun autre dieu.

Si le verbe est un dieu, venant de Dieu, ainsi que vous le pensez, s'il est produit par la substance de son père, pourquoi appelez-vous donc Marie la mère de Dieu ? et comment a-t-elle enfanté un dieu, puisque Marie était un homme ainsi que nous ? De même comment est-il possible, lorsque Dieu dit lui-même dans l'Écriture : « Je suis le seul Dieu et le seul conservateur, » qu'il y ait un autre conservateur ? Cependant vous osez donner le nom de Sauveur à l'homme qui est né de Marie. Combien ne trouvez-vous pas de contradictions entre vos sentiments et celui des anciens écrivains hébreux !

Apprenez, Galiléens, par les paroles mêmes de Moïse, qu'il donne aux anges le nom de Dieu. « Les enfants de Dieu, dit-il[4], voyant que les filles des hommes étaient belles, ils en choisirent parmi elles, dont ils firent leurs femmes ; et les enfants de Dieu ayant connu les filles des hommes, ils engendrèrent les géants qui ont été des hommes renommés dans tous les siècles. » Il est donc manifeste que Moïse parle des anges, cela n'est ni emprunté ni supposé. Il paraît encore par ce qu'il dit, qu'ils engendrèrent des géants, et non pas des hommes. Si Moïse eût cru que les géants avaient eu pour pères des hommes, il ne leur en eût point cherché chez les anges, qui sont d'une nature bien plus élevée et bien plus excellente. Mais il a voulu nous apprendre que les géants avaient été produits par le mélange d'une nature mortelle et d'une nature immortelle. Considérons à présent que Moïse, qui fait mention des mariages des enfants des dieux, auxquels il donne le nom d'anges, ne dit pas un seul mot du fils de Dieu. Est-il possible de se persuader que s'il avait connu le verbe, le fils unique engendré de Dieu (donnez-lui le nom que vous voudrez), il n'en eût fait aucune

1. Jean, I. — 2. Isaïe, XXVI et XXVII.
3. XXXVII, 16. (Éd.) — 4. *Genèse*, VI, 2 et suiv. (Éd.)

mention, et qu'il eût dédaigné de le faire connaître clairement aux hommes, lui qui pensait qu'il devait s'expliquer avec soin et avec ostentation sur l'adoption d'Israël, et qui dit[1] : « Israël mon fils premier-né? » Pourquoi n'a-t-il donc pas dit la même chose de Jésus? Moïse enseignait qu'il n'y avait qu'un Dieu qui avait plusieurs enfants ou plusieurs anges, à qui il avait distribué les nations; mais il n'avait jamais eu aucune idée de « ce fils premier-né, de ce verbe Dieu, » et de toutes les fables que vous débitez à ce sujet, et que vous avez inventées. Écoutez ce même Moïse, et les autres prophètes qui le suivirent[2] : « Vous craindrez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui. » Comment est-il possible que Jésus ait dit à ses disciples[3] : « Allez enseigner les nations, et les baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit? » Il ordonnait donc que les nations devaient l'adorer avec le Dieu unique? et vous soutenez cette erreur, puisque vous dites que « le fils est Dieu ainsi que le père. »

Pour trouver encore plus de contrariété entre vos sentiments et ceux des Hébreux, auprès desquels, après avoir quitté la croyance de vos pères, vous vous êtes réfugiés, écoutez ce que dit Moïse des expiations[4]. « Il prendra deux boucs en offrande pour les péchés, et un bélier pour l'holocauste : et Aaron offrira son veau en offrande pour les péchés, et il priera pour lui et pour sa maison, et il prendra les deux boucs et les présentera devant le Seigneur à l'entrée du tabernacle d'assignation. Et puis Aaron jettera le sort sur les deux boucs, un sort pour le Seigneur, et un sort pour le bouc, qui doit être chargé des iniquités, afin qu'il soit renvoyé dans le désert. Il égorgera aussi l'autre bouc, celui du peuple, qui est l'offrande pour le péché, et il portera son sang au dedans du voile, et il en arrosera la base de l'autel, et il fera expiation pour le sanctuaire des souillures des enfants d'Israël et de leurs fautes selon tous leurs péchés. » Il est évident, par ce que nous venons de rapporter, que Moïse a établi l'usage des sacrifices, et qu'il n'a pas pensé ainsi que vous, Galiléens, qui les regardez comme immondes. Écoutez le même Moïse[5] : « Quiconque mangera de la chair du sacrifice de prospérité, laquelle appartient au Seigneur, et qui aura sur lui quelque souillure, sera retranché d'entre son peuple. »

L'on voit combien Moïse fut attentif et religieux dans tout ce qui regardait les sacrifices.

Il est temps actuellement de venir à la raison qui nous a fait parcourir toutes les opinions que nous venons d'examiner. Nous avons eu le dessein de prouver qu'après nous avoir abandonnés, pour passer chez les Juifs, vous n'avez point embrassé leur religion, et n'avez pas adopté leurs sentiments les plus essentiels. Peut-être quelque Galiléen mal instruit répondra : « Les Juifs ne sacrifient point. » Je lui répliquerai qu'il parle sans connaissance : premièrement, parce que les Galiléens n'observent aucun des usages et des préceptes des Juifs; secondement,

1. *Exode*, chap. IV. — 2. *Deutér.*, chap. VI. — 3. Matth., XXVIII.
4. *Lévit.*, XVI. — 5. *Ibid.*, v. 15-16.

parce que les Juifs sacrifient aujourd'hui en secret, et qu'ils se nourrissent encore de victimes, qu'ils prient avant d'offrir les sacrifices, et qu'ils donnent l'épaule droite des victimes à leurs prêtres. Mais comme ils n'ont point de temples, d'autels, et de ce qu'ils appellent communément *sanctuaire*, ils ne peuvent point offrir à leur Dieu les prémices des victimes. Vous autres, Galiléens, qui avez inventé un nouveau genre de sacrifices, et qui n'avez pas besoin de Jérusalem, pourquoi ne sacrifiez-vous donc pas comme les Juifs, chez lesquels vous avez passé en qualité de transfuges? Il serait inutile et superflu si je m'étendais plus longtemps sur ce sujet, puisque j'en ai déjà parlé amplement, lorsque j'ai voulu prouver que les Juifs ne diffèrent des autres nations que dans le seul point de la croyance d'un Dieu unique. Ce dogme, étranger à tous les peuples, n'est propre qu'à eux. D'ailleurs toutes les autres choses sont communes entre eux et nous, les temples, les autels, les lustrations, plusieurs cérémonies religieuses; dans toutes ces choses nous pensons comme les Hébreux, ou nous différons de fort peu de chose en quelques-unes.

Pourquoi, Galiléens, n'observez-vous pas la loi de Moïse dans l'usage des viandes? Vous prétendez qu'il vous est permis de manger de toutes, ainsi que de différentes sortes de légumes. Vous vous en rapportez à Pierre, qui vous a dit[1] : « Ne dis point que ce que Dieu a purifié soit immonde. » Mais par quelle raison le Dieu d'Israël a-t-il tout à coup déclaré pur ce qu'il avait jugé immonde pendant si longtemps? Moïse, parlant des quadrupèdes, dit[2] : « Tout animal qui a l'ongle séparé, et qui rumine, est pur; tout autre animal est immonde. » Si, depuis la vision de Pierre, le porc est un animal qui rumine, nous le croyons pur : et c'est un grand miracle si ce changement s'est fait dans cet animal après la vision de Pierre; mais si, au contraire, Pierre a feint qu'il avait eu, chez le tanneur où il logeait, cette *révélation* (pour me servir de vos expressions), pourquoi le croirons-nous sur sa parole, dans un dogme important à éclaircir? En effet, quel précepte difficile ne vous eût-il pas ordonné, si, outre la chair de cochon, il vous eût défendu de manger des oiseaux, des poissons, et des animaux aquatiques, assurant que tous ces animaux, outre le cochon, avaient été déclarés immondes et défendus par Dieu?

Mais pourqui m'arrêter à réfuter ce que disent les Galiléens, lorsqu'il est aisé de voir que leurs raisons n'ont aucune force? Ils prétendent que Dieu, après avoir établi une première loi, en a donné une seconde : que la première n'avait été faite que pour un certain temps, et que la seconde lui avait succédé, parce que celle de Moïse n'en avait été que le type. Je démontrerai par l'autorité de Moïse qu'il n'est rien de si faux que ce que disent les Galiléens. Cet Hébreu dit expressément, non pas dans dix endroits, mais dans mille, que la loi qu'il donnait serait éternelle. Voyons ce qu'on trouve dans l'*Exode*[3] : « Ce jour vous sera mémorable, et vous le célébrerez pour le Seigneur dans toutes les générations. Vous le célébrerez comme une fête solennelle par ordon-

1. *Act.*, x, 15. — 2. *Lévit.*, xi; et *Deutér.*, xiv. — 3. *Exode*, xii, 14 et 15.

nance perpétuelle. Vous mangerez pendant sept jours du pain sans levain, et dès le premier jour vous ôterez le levain de vos maisons. » Je passe un nombre de passages, que je ne rapporte pas pour ne point trop les multiplier, et qui prouvent tous également que Moïse donna sa loi comme devant être éternelle. Montrez-moi, ô Galiléens! dans quel endroit de vos écritures il est dit ce que Paul a osé avancer, « que le Christ était la fin de la loi[1]. » Où trouve-t-on que Dieu ait promis aux Israélites de leur donner dans la suite une autre loi que celle qu'il avait d'abord établie chez eux? Il n'est parlé dans aucun lieu de cette nouvelle loi, il n'est pas même dit qu'il arriverait aucun changement à la première. Entendons parler Moïse lui-même[2] : « Vous n'ajouterez rien aux commandements que je vous donnerai, et vous n'en ôterez rien. Observez les commandements du Seigneur votre Dieu, et tout ce que je vous ordonnerai aujourd'hui. Maudits soient tous ceux qui n'observent pas tous les commandements de la loi! » Mais vous, Galiléens, vous comptez pour peu de chose d'ôter et d'ajouter ce que vous voulez aux préceptes qui sont écrits dans la loi[3]. Vous regardez comme grand et glorieux de manquer à cette même loi; agissant ainsi, ce n'est pas la vérité que vous avez pour but, mais vous vous conformez à ce que vous voyez être approuvé du vulgaire.

Vous êtes si peu sensés, que vous n'observez pas même les préceptes

1. *Épître aux Romains*, x, 4. (Éd.)
2. *Deutér.*. iv, 2 ; et xxvii, 26.
3. C'est ici peut-être l'argument le plus fort de l'empereur Julien. Il est dit dans cent endroits qu'il faut suivre en tout la loi mosaïque. Les Juifs, en aucun temps, n'en ont jamais retranché un mot et n'y ont jamais ajouté une syllabe. Jésus l'a accomplie dans tous ses points; il est né Juif, a vécu Juif, est mort Juif; il a été condamné à la potence pour avoir outragé les pharisiens et les scribes, pour les avoir appelés race de vipères, sépulcres blanchis, pour leur avoir reproché de prévariquer contre la loi. Ceux qu'on appelle les apôtres ont observé cette loi; ils ont mangé l'agneau pascal avec Jésus, ils ont prié dans le temple de Jérusalem. En un mot, les chrétiens qui brûlent les Juifs n'ont aucun prétexte pour n'être pas Juifs.

Voici comme s'exprime le théologien Théro (voyez les *Lettres sur les miracles*) dans sa lettre à un autre théologien, imprimée en 1765 à Amsterdam : « Un bourgmestre me demandait hier pourquoi Jésus avait fait des miracles « en Galilée. Je lui répondis que c'était pour convertir la Hollande. Pourquoi « donc, me dit-il, les Hollandais ne furent-ils chrétiens qu'au bout de huit cents « années? pourquoi donc n'a-t-il pas enseigné lui-même cette religion? Elle « consiste à croire le péché originel; et Jésus n'a pas fait la moindre mention « du péché originel : à croire que Dieu a été homme; et Jésus n'a jamais dit « qu'il était Dieu et homme tout ensemble : à croire que Jésus avait deux na- « tures ; et il n'a jamais dit qu'il eût deux natures : à croire qu'il est né d'une « vierge; et il n'a jamais dit lui-même qu'il fût né d'une vierge; au contraire, « il appelle sa mère *femme*; il lui dit durement (Jean, ii, 4), *Femme, qu'y a-t-il* « *entre vous et moi?* à croire que Dieu est né de David ; et il se trouve qu'il « n'est point né de David : à croire sa généalogie; et on lui en fait deux qui « se contredisent absolument.

« Cette religion consiste encore dans certains rites dont il n'a jamais dit un « seul mot. Il est clair par vos Évangiles que Jésus naquit Juif, vécut Juif, « mourut Juif; et je suis fort étonné que vous ne soyez pas Juif. Il accom- « plit tous les préceptes de la loi juive ; pourquoi les réprouvez-vous?

« On lui fait dire même dans un Évangile (Matth., v, 17) : *Je ne suis pas* « *venu détruire la loi, mais l'accomplir.* Or est-ce accomplir la loi mosaïque « que d'en avoir tous les rites en horreur? Vous n'êtes point circoncis, vous « mangez du porc, du lièvre, et du boudin. En quel endroit de l'Evangile Jésus

que vous ont donnés les apôtres. Leurs premiers successeurs les ont altérés par une impiété et une méchanceté qui ne peuvent être assez blâmées. Ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus fût un Dieu; mais lorsque Jean eut appris que, dans plusieurs villes de la Grèce et de l'Italie, beaucoup de personnes parmi le peuple étaient tombées dans cette erreur, sachant d'ailleurs que les tombeaux de Pierre et de Paul commençaient d'être honorés, qu'on y priait en secret, il s'enhardit jusqu'à dire que Jésus était Dieu. « Le verbe, dit-il, s'est fait chair et a habité parmi nous. » Mais il n'a pas osé expliquer de quelle manière; car en aucun endroit il ne nomme ni Jésus ni Christ, lorsqu'il nomme *Dieu* et le *Verbe*. Il cherche à nous tromper d'une manière couverte, imperceptiblement et peu à peu. Il dit que Jean-Baptiste avait rendu témoignage de Jésus, et qu'il avait déclaré que c'était lui qui était le verbe de Dieu.

Je ne veux point nier que Jean-Baptiste n'ait parlé de Jésus dans ces termes, quoique plusieurs irréligieux parmi vous prétendent que Jésus n'est point le verbe dont parle Jean. Pour moi, je ne suis pas de leur sentiment, puisque Jean dit, dans un autre endroit, que le verbe qu'il appelle Dieu, Jean-Baptiste a reconnu que c'était ce même Jésus. Remarquons actuellement avec combien de finesse, de ménagement, et de précaution, se conduit Jean. Il introduit avec adresse l'impiété

« vous a-t-il permis d'en manger? Vous faites et vous croyez tout ce qui n'est « pas dans l'Évangile. Comment donc pouvez-vous dire qu'il est votre règle? Les « apôtres de Jésus observaient la loi juive comme lui. *Pierre et Jean montè-« rent au temple à l'heure neuvième de l'oraison* (*Actes des Apôtres*, chap. III, « v. 1). Paul alla longtemps après judaïser dans le temple pendant huit jours, « selon le conseil de Jacques. Il dit à Festus, (*Actes*, XXIII, 6); *Je suis phari-« sien*. Aucun apôtre n'a dit : *Renoncez à la loi de Moïse*. Pourquoi donc les « chrétiens y ont-ils entièrement renoncé dans la suite des temps?

« Comment Dieu serait-il venu mourir sur la terre par le plus grand et le plus « infâme des supplices, pour ne pas annoncer lui-même sa volonté, pour lais-« ser ce soin à des conciles qui ne s'assembleraient qu'après plusieurs siècles, « qui se contrediraient, qui s'anathématiseraient les uns les autres, et qui fe-« raient verser le sang par des soldats et par des bourreaux?

« Quoi! Dieu vient sur la terre, il y naît d'une vierge, il y habite trente-trois « ans : il y périt du supplice des esclaves, pour nous enseigner une nouvelle re-« ligion; et il ne nous l'enseigne pas! il ne nous apprend aucun de ces dog-« mes! il ne nous commande aucun rite! tout se fait, tout s'établit, se détruit, « se renouvelle avec le temps à Nicée, à Calcédoine, à Éphèse, à Antioche, à « Constantinople, au milieu des intrigues les plus tumultueuses et des haines « les plus implacables! Ce n'est enfin que les armes à la main qu'on soutient « le pour et le contre de tous ces dogmes nouveaux.

« Dieu, quand il était sur la terre, a fait la pâque en mangeant un agneau « cuit dans des laitues; et la moitié de l'Europe, depuis plus de huit siècles, « croit faire la pâque en mangeant Jésus-Christ lui-même, en chair et en os. « Et la dispute sur cette façon de faire la pâque a fait couler plus de sang que « les querelles des maisons d'Autriche et de France, des guelfes et des gibelins, « de la rose blanche et de la rose rouge, n'en ont jamais répandu. Si les cam-« pagnes ont été couvertes de cadavres pendant ces guerres, les villes ont été « hérissées d'échafauds pendant la paix. Il semble que les pharisiens, en assas-« sinant le Dieu des chrétiens sur la croix, aient appris à ses suivants à s'as-« sassiner les uns les autres, sous le glaive, sur la potence, sur la roue, dans « les flammes. Persécutés et persécuteurs, martyrs et bourreaux tour à tour, « également imbéciles, également furieux, ils tuent et ils meurent pour des « arguments dont les prélats et les moines se moquent en recueillant les dé-« pouilles des morts et l'argent comptant des vivants. »

fabuleuse qu'il veut établir; il sait si bien se servir de tous les moyens que la fraude peut lui fournir, que parlant derechef d'une façon ambiguë. il dit : « Personne n'a jamais vu Dieu. Le fils unique, qui est au sein du père, est celui qui nous l'a révélé. » Il faut que ce fils, qui est dans le sein de son père, soit, ou le Dieu verbe, ou un autre fils. Or si c'est le verbe, vous avez nécessairement vu Dieu, puisque « le verbe a habité parmi vous, et que vous avez vu sa gloire. » Pourquoi Jean dit-il donc que « jamais personne n'a vu Dieu? » Si vous n'avez pas vu Dieu le père, vous avez certainement vu Dieu le verbe. Mais si Dieu, ce fils unique, est un autre que le *verbe Dieu*, comme je l'ai entendu dire souvent à plusieurs de votre religion, Jean ne semble-t-il pas, dans ses discours obscurs, oser dire encore quelque chose de semblable, et rendre douteux ce qu'il dit ailleurs?

On doit regarder Jean comme le premier auteur du mal, et la source des premières erreurs que vous avez établies, en ajoutant au culte du Juif mort que vous adorez celui de plusieurs autres. Qui peut assez s'élever contre un pareil excès! Vous remplissez tous les lieux de tombeaux, quoiqu'il ne soit dit dans aucun endroit de vos Écritures que vous deviez fréquenter et honorer les sépulcres. Vous êtes parvenus à un tel point d'aveuglement, que vous croyez sur ce sujet ne devoir faire aucun cas de ce que vous a ordonné Jésus de Nazareth. Écoutez ce qu'il dit des tombeaux : « Malheur à vous, scribes, pharisiens, hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres reblanchis : au dehors le sépulcre paraît beau, mais en dedans il est plein d'ossements de morts et de toutes sortes d'ordures[1]. » Si Jésus dit que les sépulcres ne sont que le réceptacle des immondices et des ordures, comment pouvez-vous invoquer Dieu sur eux? Voyez ce que Jésus répondit à un de ses discples, qui lui disait : « Seigneur, permettez, avant que je parte, que j'ensevelisse mon père. — Suivez-moi, répliqua Jésus, et laissez aux morts à enterrer leurs morts[2]. »

Cela étant ainsi, pourquoi courez-vous avec tant d'ardeur aux sépulcres? voulez-vous en savoir la cause? Je ne la dirai point, vous l'apprendrez du prophète Isaïe[3] : « Ils dorment dans les sépulcres, et dans les cavernes, à cause des songes. » On voit clairement, par ces paroles, que c'était un ancien usage chez les Juifs de se servir des sépulcres, comme d'une espèce de charme et de magie pour se procurer des songes. Il est apparent que vos apôtres, après la mort de leur maître, suivaient cette coutume, et qu'ils l'ont transmise à vos ancêtres, qui ont employé cette espèce de magie beaucoup plus habilement que ceux qui vinrent après eux, qui exposèrent en public les lieux (et pour ainsi dire les laboratoires) où ils fabriquaient leurs charmes.

Vous pratiquez donc ce que Dieu a défendu, soit par Moïse, soit par les prophètes. Au contraire, vous craignez de faire ce qu'il a ordonné par ces mêmes prophètes : vous n'osez sacrifier et offrir des victimes sur les autels. Il est vrai que le feu ne descend plus du ciel, comme vous

1. Matth., XXIII, 27. (Éd.)
2. Matth., VIII, 21, 22. — 3. Isaïe, LXV, 4.

dites qu'il descendit du temps de Moïse, pour consumer la victime; mais cela, de votre aveu, n'est arrivé qu'une fois sous Moïse[1], et une autre fois longtemps après, sous Élie[2], natif de Thèbes; d'ailleurs je montrerai que Moïse a cru qu'on devait apporter le feu d'un autre lieu, et que le patriarche Abraham avait eu longtemps avant lui le même sentiment. A l'histoire du sacrifice d'Isaac, « qui portait lui-même le bois et le feu, » je joindrai celle d'Abel, dont les sacrifices ne furent jamais embrasés par le feu du ciel, mais par le feu qu'Abel avait pris. Peut-être serait-ce ici le lieu d'examiner par quelle raison le Dieu des Hébreux approuva le sacrifice d'Abel, et réprouva celui de Caïn, et d'expliquer en même temps ce que veulent dire ces paroles[3] : « Si tu offres bien et que tu divises mal, n'as-tu pas péché? » Quant à moi, je pense que l'offrande d'Abel fut mieux reçue que celle de Caïn, parce que le sacrifice des victimes est plus digne de la grandeur de Dieu que l'offre des fruits de la terre.

Ne considérons pas seulement ce premier passage; voyons-en d'autres qui ont rapport aux prémices offertes à Dieu par les enfants d'Adam. « Dieu regarda Abel et son oblation, mais il n'eut point d'égard à Caïn, et il ne considéra pas son oblation. Caïn devint fort triste, et son visage fut abattu. Et le Seigneur dit à Caïn : « Pourquoi es-tu devenu

1. Remarquez, mon cher lecteur, qu'on vous dit tous les jours qu'il se faisait des miracles autrefois, mais qu'il ne s'en fait plus actuellement, parce qu'ils ne sont plus nécessaires, et que le messie étant venu, le christianisme (que jamais Jésus n'a prêché) est répandu aujourd'hui sur toute la terre. Oui, misérables, vos papes ont fait ce qu'il ont pu pour étendre leur puissance aux bornes du monde, mais leurs émissaires imposteurs ont été chassés du Japon, de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine ; enfin la religion des papes est en horreur dans toute l'Asie, dans toute l'Afrique, dans le vaste empire russe. Ce qu'ils appellent le catholicisme ne règne pas dans la dix-neuvième partie de la terre.

Ne dites donc pas que vous n'avez plus besoin de miracles; vous en avez tant de besoin que vous en supposez encore tous les jours, et vous ne canonisez pas un seul de vos prétendus saints, que vous ne lui attribuiez des miracles. Toutes les nations en supposèrent autrefois par centaines, et le peuple hébreu étant le plus sot de tous, il eut bien plus de miracles que tous les autres.

Celui d'Élie, dont parle ici l'empereur Julien, est sans doute un des plus impertinents ; faire descendre le feu du ciel, et monter ensuite au ciel dans un char à quatre chevaux enflammés, c'est une imagination plus extravagante encore que celle de la femme de Loth changée en statue de sel.

Mais qui était cet Élie? quand a-t-on écrit son histoire? de quel pays était-il? les livres hébreux n'en disent rien. Ne voit-on pas clairement que la fable d'Élie se promenant dans les airs sur un char de feu à quatre chevaux, est une grossière imitation de la fable allégorique des Grecs sur le char du soleil nommé en grec Ἥλιος? Les Juifs, comme on l'a déjà dit, pouvaient-ils faire autre chose que de déguiser stupidement les fables grecques et asiatiques à mesure qu'ils en entendaient parler? Par quel exécrable prestige y a-t-il encore des idiots qui se laissent tromper par ces fadaises rabbiniques? Mettez tous les contes hébraïques sous des noms indiens, il n'y a personne parmi vous qui ne les regarde avec le mépris le plus dédaigneux; mais cela s'appelle *la Bible, la sainte Écriture*, des fripons l'enseignent, des sots la croient, et cette crédulité enrichit des tyrans perfides. C'est pour s'engraisser de notre substance et de notre sang qu'on nous fait révérer ces contes de vieille.

Je parle comme Julien parlait, parce que je pense comme lui. Je crois avec lui que jamais la Divinité n'a été si déshonorée que par ces fables absurdes.

2. *III Rois*, XVIII, 38. (ÉD.) — 3. *Genèse*, IV, 7. (ÉD.)

triste, et pourquoi ton visage est-il abattu? Ne pèches-tu pas, si tu offres bien et que tu ne divises pas bien? » Voulez-vous savoir quelles étaient les oblations d'Abel et de Caïn? « Or il arriva, après quelques jours, que Caïn présenta au Seigneur les prémices des fruits de la terre; et Abel offrit les premiers-nés de son troupeau et leur graisse. » Ce n'est pas le sacrifice, disent les Galiléens, mais c'est la division que Dieu condamna, lorsqu'il adressa ces paroles à Caïn : « N'as-tu pas péché, si tu as bien offert et si tu as mal divisé? » Ce fut là ce que me répondit à ce sujet un de leurs évêques, qui passe pour être un des plus sages. Alors l'ayant prié de me dire quel était le défaut qu'il y avait eu *dans la division*[1] de Caïn, il ne put jamais le trouver, ni donner la moindre réponse un peu satisfaisante et vraisemblable. Comme je m'aperçus qu'il ne savait plus que dire : « Il est vrai, lui répondis-je, que Dieu a condamné avec raison ce que vous dites qu'il a condamné : la volonté était égale dans Abel et dans Caïn,

1. Cela prouve incontestablement que l'Église grecque, qui est la mère de toutes les autres, n'entendait pas autrement ce passage. La traduction latine que nous avons de la *Bible* est très-infidèle. Les savants y ont remarqué plus de douze mille fautes. Mais que veut dire *tu as mal divisé?* cela signifie, ce me semble, tu n'as pas fait les portions égales, tu as mal coupé l'agneau ou le chevreau que tu as offert. L'évêque qui ne sut que répondre à Julien, et qui se tenait confondu, avait bien raison de l'être : car il est évident que le prêtre, quel qu'il soit, qui écrivit le *Pentateuque* sous le nom de Moïse, veut insinuer, par la fable de Caïn et d'Abel, qu'il faut, quand on offre une victime, donner la meilleure part aux prêtres. Il n'osait pas donner cette explication à Julien, qui lui aurait répondu : « Vous avouez donc que vous êtes des fripons, vous avouez donc que le faussaire auteur du *Pentateuque*, tout rempli de l'idée des sacrifices qu'on faisait de son temps, impute maladroitement à Caïn ce qu'on reprocha dans la suite des temps aux indévots qui ne faisaient pas les parts des prêtres assez bonnes : car enfin s'il n'y avait eu qu'Adam, Ève, Caïn, et Abel sur la terre, pourquoi Caïn aurait-il mal divisé? est-ce pour son père et pour sa mère? Cela n'intéresse guère les prêtres. » Les commentateurs n'expliquent point ce passage. Calmet, qui dit tant de choses inutiles, n'en dit mot.

Il y a des choses plus importantes à considérer dans ce chapitre de la *Genèse*. Dieu reçoit avec plaisir la graisse des agneaux que lui offre Abel, et rejette les fruits de Caïn. Pourquoi Dieu aime-t-il plus la graisse et le sang qu'une gerbe de blé? Quelle abominable gourmandise on lui impute! Quoi! selon la *Genèse*, voilà donc l'origine des sacrifices sanglants! Et après avoir immolé des agneaux et des chevreaux, on immolera bientôt nos fils et nos filles.

Il est triste qu'un sage comme Julien tombe ici dans le ridicule de croire qu'un agneau est une offrande plus digne de Dieu que du froment ou de l'orge. Apparemment qu'en attaquant les prêtres galiléens, il voulait ménager les prêtres païens.

Julien ne parle pas de la contradiction qui suit un moment après. Caïn, dans sa conversation avec Dieu, lui dit : « Je serai vagabond sur la terre, et quiconque me verra, me tuera. » Or il n'y avait alors sur la terre qu'Adam, Ève, et Caïn, suivant le texte. Mais l'auteur inconsidéré de cette rapsodie ne sent pas la contradiction dans laquelle il tombe. Il fait parler Caïn comme dans le temps où la terre était couverte d'hommes. Elle l'était sans doute, mais non pas suivant la *Genèse*. Dieu met un signe à Caïn pour empêcher que les hommes, qui n'existaient pas, ne le tuent! quelle bêtise, mais quelle horreur! Dieu protége un fratricide, et damne le genre humain pour une pomme. Et pour quelle pomme encore! pour une pomme qui donnait la science. Bien des gens disent que c'est prodiguer sa raison que de combattre ainsi des choses qui n'en ont point; mais la plupart des hommes ou ne lisent point la *Bible*, ou la lisent avec stupidité. Il faut donc réveiller cette stupidité et leur dire : « Lisez avec attention. Lisez *la Bible* et *les Mille et une nuits*, et comparez. »

l'un et l'autre pensaient qu'il fallait offrir à Dieu des oblations; mais quant à la division, Abel atteignit au but, et l'autre se trompa. « Comment cela arriva-t-il? » me demanderez-vous. « Je vous répondrai que, parmi les choses terrestres, les unes sont animées, et les autres sont privées de l'âme : les choses animées sont plus dignes d'être offertes que les inanimées au Dieu vivant et auteur de la vie, parce qu'elles participent à la vie, et qu'elles ont plus de rapport avec l'esprit. Ainsi Dieu favorisa celui qui avait offert un sacrifice parfait, et qui n'avait point péché dans la division. »

Il faut que je vous demande, Galiléens, pourquoi ne circoncisez-vous pas? Vous répondez : « Paul a dit[1] que la circoncision du cœur était nécessaire, mais non pas celle du corps : selon lui celle d'Abraham ne fut donc pas véritablement charnelle, et nous nous en rapportons sur cet article à la décision de Paul et de Pierre. Apprenez, Galiléens, qu'il est marqué dans vos Écritures que Dieu a donné à Abraham la circoncision de la chair, comme un témoignage et une marque authentique. « C'est ici[2] mon alliance entre moi et vous, entre ta postérité dans la suite des générations. Et vous circoncirez la chair de votre prépuce, et cela sera pour signe de l'alliance entre moi et vous, et entre moi et la postérité. »

Jésus n'a-t-il pas ordonné lui-même d'observer exactement la loi? « Je ne suis point venu, dit-il[3], pour détruire la loi et les prophètes, mais pour les accomplir. » Et dans un autre endroit ne dit-il pas encore[4] : « Celui qui manquera au plus petit des préceptes de la loi, et qui enseignera aux hommes à ne pas l'observer, sera le dernier dans le royaume du ciel? » Puisque Jésus a ordonné expressément d'observer soigneusement la loi, et qu'il a établi des peines pour punir celui qui péchait contre le moindre commandement de cette loi, vous, Galiléens, qui manquez à tous, quelle excuse pouvez-vous justifier? Ou Jésus ne dit pas la vérité, ou bien vous êtes déserteurs de la loi.

Revenons à la circoncision. La *Genèse* dit[5] : *La circoncision sera faite*

1. *Épître aux Romains*, II, 29. (Éd). — 2. *Genèse*, XVII, 10, 11. (Éd.)
3. Matth., V, 17. (Éd.) — 4. Matth., V, 19. (Éd.)
5. Saint Cyrille, qui réfute quelquefois avec beaucoup d'érudition les erreurs de Julien, me paraît avoir donné des raisons très-faibles de la suppression de la circoncision par les premiers chrétiens. « Voyons, dit saint Cyrille, à quoi est bonne la circoncision charnelle, lorsque nous en rejetterons le sens mystique. S'il est nécessaire que les hommes circoncisent le membre qui sert à la procréation des enfants, et si Dieu désapprouve et condamne le prépuce, pourquoi, dès le commencement, ne l'a-t-il pas supprimé, et pourquoi n'a-t-il pas formé ce membre comme il croyait qu'il devait l'être? A cette première raison de l'inutilité de la circoncision, joignons-en une autre. Dans tous les corps humains qui ne sont point gâtés et altérés par quelques maladies, on ne voit rien qui soit ou superflu ou qui y manque : tout y est arrangé par la nature d'une manière utile, nécessaire, et parfaite : et je pense que les corps seraient défectueux, s'ils étaient dépourvus de quelques-unes des choses qui sont pour ainsi dire innées avec eux. Est-ce que l'auteur de l'univers n'a pas connu ce qui était utile et décent, est-ce qu'il ne l'a point employé dans le corps humain, puisque partout ailleurs il a formé les autres créatures dans leur état de perfection? Quelle est donc l'utilité de la circoncision? Peut-être quelqu'un apportera, pour en autoriser l'usage, le ridicule prétexte dont les Juifs et plusieurs idolâtres se servent pour le soutenir : c'est afin, disent-ils, que le corps soit exempt de crasse et

sur la chair. Vous l'avez entièrement supprimée, et vous répondez : *Nous sommes circoncis par le cœur.* Ainsi donc chez vous, Galiléens, personne n'est méchant ou criminel, *vous êtes tous circoncis par le cœur*[1]. Fort bien. Mais les azymes, mais la pâque? Vous répliquez : « Nous ne pouvons point observer la fête des azymes ni celle de la pâque : Christ s'est immolé pour nous une fois pour toutes, et il nous a défendu de manger des azymes. » Je suis *ainsi que vous* un de ceux qui condamnent les fêtes des Juifs, et qui n'y prennent aucune part : cependant j'adore le Dieu qu'adorèrent Abraham, Isaac et Jacob, qui, étant Chaldéens et de race sacerdotale, ayant voyagé chez les Égyptiens, en prirent l'usage de leur circoncision. Ils honorèrent un Dieu qui leur fut favorable, de même qu'il l'est à moi et à tous ceux qui l'invoquent ainsi qu'Abraham. Il n'y a qu'à vous seuls à qui il n'accorde pas ses bienfaits, puisque vous n'imitez point Abraham, soit en lui élevant des autels, soit en lui offrant des sacrifices.

Non-seulement Abraham sacrifiait souvent ainsi que nous, mais il se servait de la divination comme l'on fait chez les Grecs. Il se confiait beaucoup aux augures, et sa maison trouvait sa conservation dans cette science. Si quelqu'un parmi vous, ô Galiléens! refuse de croire ce que je dis, je vous le prouverai par l'autorité de Moïse. Écoutez-le parler : « Après ces choses, la parole du Seigneur fut adressée à Abraham dans une vision, en disant : « Ne crains point, Abraham, je te pro- « tége, et ta récompense sera grande. » Abraham dit : « Seigneur, que

de souille ; il est donc nécessaire de dépouiller le membre viril des téguments qui le couvrent. Je ne suis pas de cet avis. Je pense que c'est outrager la nature, qui n'a rien de superflu et d'inutile. Au contraire, ce qui paraît en elle vicieux et déshonnête est nécessaire et convenable, surtout si l'on fuit les impuretés charnelles ; qu'on en souffre les incommodités, comme on supporte celles de la chair, celles des choses qui sont la suite de cette chair, et qu'on laisse couverte par le prépuce la fontaine d'où découlent les enfants; car il convient plutôt de s'opposer fermement à l'écoulement de cette fontaine impure, et d'en arrêter le cours, que d'offenser ses conduits par des sections et des coupures. La nature du corps, lors même qu'elle sort des lois ordinaires, ne souille pas l'esprit. »

Saint Cyrille demande à quoi est bonne la circoncision, si on en ôte le sens mystique. Julien aurait pu lui répondre : « A rien, si vous voulez, » mais il ne s'agit pas de cela : il s'agit de savoir si le Dieu d'Abraham a ordonné à ce patriarche la circoncision, comme une marque éternelle et certaine de son alliance entre lui et la postérité de ce même Abraham. Il est évident par l'Écriture que cela a été l'intention de Dieu, et qu'il s'est expliqué là-dessus d'une manière la plus claire et la plus forte. Moïse renouvela dans la suite la loi de la circoncision dans celle qu'il établit par l'ordre de Dieu. Jésus-Christ, qui nous a appris qu'il était venu pour accomplir, et non pas pour détruire la loi, n'a jamais rien dit qui tendît à la suppression de la circoncision. Les évangélistes n'ont fait aucune mention de ce qu'il eût voulu interrompre l'usage de cette cérémonie. Par quelle raison donc les chrétiens, quelque temps après la mort de leur divin législateur, se crurent-ils dispensés de la pratiquer? Saint Paul lui-même, qu'on cite pour autoriser la cessation de la circoncision, la fit à son disciple Timothée (*Actes*, XVI, 3) : il la crut donc nécessaire. Pourquoi changea-t-il de sentiment dans la suite? fut-ce par une révélation ? il ne dit point qu'il en ait eu aucune à ce sujet : fut-ce parce qu'il devint plus instruit? il avait donc été dans l'ignorance lorsqu'il était apôtre pendant un assez long temps. (*Note de M. d'Argens.*)

1. Ajoutons à cette excellente note de M. le marquis d'Argens, que les natu-

« me donnerez-vous? je m'en vais sans laisser d'enfants, et le fils de « ma servante sera mon héritier. » Et d'abord la voix du Seigneur s'adresse à lui et lui dit : « Celui-ci ne sera pas ton héritier; mais celui qui « sortira de toi, celui-là sera ton héritier. » Alors il le conduisit dehors, et lui dit : « Regarde au ciel et compte les étoiles, si tu peux les comp- « ter; ta postérité sera de même. » Abraham crut à Dieu, et cela lui fut réputé à justice. Dites-moi actuellement, pourquoi celui qui répondit à Abraham, soit que ce fût un ange, soit que ce fût un dieu, le conduisit-il hors de son logis? car quoiqu'il fût auparavant dans sa maison, il n'ignorait pas la multitude innombrable des étoiles qui luisent pendant la nuit. Je suis assuré que celui qui faisait sortir Abraham voulait lui montrer le mouvement des astres, pour qu'il pût confirmer sa promesse par les décrets du ciel qui régit tout, et dans lequel sont écrits les événements.

Afin qu'on ne regarde pas comme forcée l'explication du passage que je viens de citer, je la confirmerai par ce qui suit ce même passage[1]. « Le Seigneur dit à Abraham : « Je suis ton Dieu, qui t'ai fait sortir du « pays des Chaldéens pour te donner cette terre en héritage. » Abraham répondit : « Seigneur, comment connaîtrai-je que j'hériterai de cette « terre? » Le Seigneur lui répondit : « Prends une génisse de trois ans, « une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, une tourterelle, et un « pigeon. » Abraham prit donc toutes ces choses, et les partagea au milieu, et mit chaque moitié vis-à-vis l'une de l'autre; mais il ne partagea

ralistes n'ont pas donné des raisons plausibles de la circoncision. Ils ont prétendu qu'elle prévenait les ordures qui pourraient se glisser entre le gland et le prépuce. Apparemment qu'ils n'avaient jamais vu circoncire. On ne coupe qu'un très-petit morceau du prépuce qui ne l'empêche point du tout de recouvrir le gland assez souvent dans l'état du repos. Pour prévenir les saletés, il faut se laver les parties de la génération comme on se lave les mains et les pieds. Cela est beaucoup plus aisé que de se couper le bout de la verge, et beaucoup moins dangereux, puisque des enfants sont quelquefois morts de cette opération.

Les Hébreux, dit-on, habitaient un climat trop chaud ; leur loi voulut éviter les suites d'une chaleur excessive qui pouvait causer des ulcères à la verge. Cela n'est pas vrai. Le pays montueux de la Palestine n'est pas plus chaud que celui de Provence. La chaleur est beaucoup plus grande en Perse, vers Ormus, dans les Indes, à Canton, en Calabre, en Afrique. Jamais les nations de ce pays n'imaginèrent de se couper le prépuce par principe de santé. La véritable raison est que les prêtres de tous les pays ont imaginé de consacrer à leurs divinités quelques parties du corps, les uns en se faisant des incisions comme les prêtres de Bellone ou de Mars ; les autres en se faisant eunuques comme les prêtres de Cybèle. Les talapoins se sont mis des clous dans le cul ; les fakirs, un anneau à la verge. D'autres ont fouetté leurs dévotes comme le jésuite Girard fouettait la Cadière. Les Hottentots se coupent un testicule en l'honneur de leur divinité, et mettent à la place une boulette d'herbes aromatiques. Les superstitieux Égyptiens se contentèrent d'offrir à Osiris un bout de prépuce. Les Hébreux, qui prirent d'eux presque toutes leurs cérémonies, se coupèrent le prépuce, et se le coupent encore.

Les Arabes et les Éthiopiens eurent cette coutume de temps immémorial en l'honneur de la divinité secondaire qui présidait à l'étoile du petit Chien. Les Turcs, vainqueurs des Arabes, ont pris d'eux cette coutume, tandis que, chez les chrétiens, on jette de l'eau sur un petit enfant, et qu'on lui souffle dans la bouche. Tout cela est également sensé, et doit plaire beaucoup à l'Être suprême.

1. *Genèse*, chap. XV, v. 7, 8, 9, 10, et 11.

pas les oiseaux. Et une volée d'oiseaux descendit sur ces bêtes mortes, et Abraham se plaça avec elles. » Remarquez que celui qui conversait avec Abraham, soit que ce fût un ange, soit que ce fût un dieu, ne confirma pas sa prédiction légèrement, mais par la divination et les victimes : l'ange, ou le dieu qui parlait à Abraham, lui promettait de certifier sa promesse par le vol des oiseaux. Car il ne suffit pas d'une promesse vague pour autoriser la vérité d'une chose, mais il est nécessaire qu'une marque certaine assure la certitude de la prédiction qui doit s'accomplir dans l'avenir.

SUPPLÉMENT AU DISCOURS DE JULIEN,

PAR L'AUTEUR DU MILITAIRE PHILOSOPHE[1].

Un empereur qui se prépare à combattre les Perses avec l'épée n'a guère le temps d'employer sa plume à confondre tous les dogmes inventés par des chrétiens cent ans et deux cents ans avant lui; dogmes dont le Juif Jésus n'avait jamais parlé, dogmes entassés les uns sur les autres avec une impudence qui fait frémir, et une absurdité qui fait rire. Si Dieu avait donné une plus longue vie à ce grand homme, il eût sans doute fait rechercher tous ces monuments de fraude que les premiers chrétiens forgèrent dans leur obscurité, et qu'ils cachèrent pendant deux siècles aux magistrats romains avec un secret religieux; il eût étalé à tous les yeux ces instruments du mensonge, comme on représente aux faux-monnayeurs les poinçons et les marteaux dont ils se sont servis pour frapper leurs espèces trompeuses.

Il eût tiré de la poussière le *Testament des douze patriarches* composé au premier siècle, ce livre ridicule dans lequel on ose faire prédire Jésus-Christ par Jacob.

Il eût exposé les romans d'Hégésippe, de Marcel, et d'Abdias, où l'on voit Simon Barjone, surnommé Pierre, allant à Rome avec Simon l'autre magicien, disputer devant Néron à qui ferait le plus de prodiges; l'un ressuscitant un parent de Néron à moitié, l'autre le ressuscitant tout à fait; l'un volant dans les airs, l'autre cassant les jambes de son rival, après s'être fait tous deux des compliments par leurs chiens qui parlaient très-bon latin.

Il eût montré les fausses lettres de Pilate, les fausses lettres de Jésus-Christ à un prétendu Abgare, roi d'Édesse, dans le temps qu'il n'y avait point de roi à Édesse; les fausses lettres de Paul à Sénèque, et de Sénèque à Paul; les fausses Constitutions apostoliques, dans lesquelles il est dit que lorsqu'on donne un bon souper, il faut porter deux portions au diacre et quatre à l'évêque, parce que l'évêque est au-dessus de l'empereur; enfin de mauvais vers grecs attribués aux sibylles, dans lesquels on prédit Jésus-Christ en acrostiches.

1. Ce morceau est de Voltaire. (Éd.)

Cet amas de turpitudes, dont je n'ai pas spécifié ici la dixième partie, eût sans doute porté l'indignation et le mépris dans tous ceux qui réfléchissaient. On eût reconnu l'esprit de la faction galiléenne, qui a commencé par la fraude, et qui a fini par la tyrannie.

Que n'eût-il point dit, s'il avait daigné examiner à fond les prodiges rapportés dans cinquante-quatre évangiles! un dieu fait homme pour aller à la noce chez des paysans et pour changer l'eau en vin en faveur des garçons de la noce déjà ivres[1]; un dieu fait homme pour aller sécher un figuier[2] en avouant que ce n'est pas le temps des figues; un dieu fait homme pour envoyer le diable dans un troupeau de deux mille cochons[3], et cela dans un pays qui n'eut jamais de cochons en aucun temps; un dieu que le diable emporte sur le haut d'un temple et sur le haut d'une montagne[4] dont on découvre tous les royaumes de la terre; un dieu qui se transfigure pendant la nuit[5], et cette transfiguration consiste à avoir un habit blanc, et à causer avec Moïse et Élie qui viennent lui rendre visite; un dieu législateur qui n'écrit pas un seul mot; un dieu qui est pendu en public, et qui ressuscite en secret; un dieu qui prédit qu'il reviendra dans la génération présente avec une grande majesté dans les nuées[6] et qui ne paraît point dans les nuées comme il l'avait promis; une foule de trépassés qui ressuscitent[7] et qui se promènent dans Jérusalem à la mort de ce dieu, sans qu'aucun sénateur romain ait jamais été instruit d'aucune de ces aventures, dans le temps que le sénat de Rome était le maître de la Judée, et se faisait rendre un compte exact de tout par le gouverneur et par tous les préposés. Quoi! des prodiges qui auraient occupé l'attention de la terre entière, auraient été ignorés de la terre entière! Quoi! le nom même d'*évangile* aurait été inconnu des Romains pendant plus de deux siècles!

Certes, si Julien avait eu assez de loisir pour rassembler toutes ces absurdités, et pour en faire un tableau frappant, il aurait anéanti cette secte enthousiaste.

Il aurait montré par quels degrés on parvint à ce point d'aveuglement et d'insolence; comment on entassa secrètement livres sur livres, contes sur contes, mensonges audacieux sur mensonges absurdes. Il eût fait voir comment le christianisme se guinda peu à peu sur les épaules du platonisme; comment il parvint à séduire les esprits sous l'ombre d'une initiation plus parfaite que les autres initiations; comment le serment de ne jamais révéler le secret au gouvernement servit à former un parti considérable dans l'État, et subvertit enfin le gouvernement auquel il s'était longtemps caché.

L'histoire fidèle de l'enthousiasme des premiers chrétiens, de leurs fraudes qu'ils appelaient pieuses, de leurs cabales, de leur ambition, se trouve parfaitement développée dans l'*Examen important de* feu *milord Bolingbroke*.

On exhorte tous ceux qui veulent s'instruire à lire cet excellent ouvrage. On les exhorte à adorer Dieu en esprit et en vérité, à fouler

1. Jean, II, 9. (Éd.) — 2. Matthieu, XI, 19; Marc, XI, 13. (Éd.) — 3. Matth., VIII, 32; Marc, XI, 13. (Éd.) — 4. Matth., IV, 8; Luc, IV, 5. (Éd.) — 5. Matth., XVII, 2. 3. (Éd.) — 6. Luc, XXI, 27. (Éd.) — 7. Matthieu, XXVII, 52, 53. (Éd.)

aux pieds toutes les affreuses superstitions sous lesquelles on nous accable.

Quiconque réfléchira verra évidemment que le but de tant de fourberies a été uniquement de s'enrichir à nos dépens, et d'établir le trône de l'ambition sur le marchepied de notre sottise. On a employé pendant seize siècles la fourberie, le mensonge, les prestiges, les prisons, les tortures, le fer, et la flamme, pour que tel moine eût quarante mille ducats de rente; pour que tel évêque dit une fois l'an une messe en latin qu'il n'entend point, après quoi il va faire la revue de son régiment ou s'enivrer avec sa maîtresse tudesque; pour que l'évêque de Rome usurpât le trône des césars; pour que les rois ne régnassent que sous le bon plaisir d'un scélérat adultère et empoisonneur tel qu'Alexandre VI, ou d'un débauché tel que Léon X, ou d'un meurtrier tel que Jules II, ou d'un vieillard imbécile tel qu'on en a vu depuis.

Il est temps de briser ce joug infâme que la stupidité a mis sur notre tête, que la raison secoue de toutes ses forces; il est temps d'imposer silence aux sots fanatiques gagés pour annoncer ces impostures sacriléges, et de les réduire à prêcher la morale qui vient de Dieu, la justice qui est dans Dieu, la bonté qui est l'essence de Dieu, et non des dogmes impertinents qui sont l'ouvrage des hommes. Il est temps de consoler la terre que des cannibales déguisés en prêtres et en juges ont couverte de sang. Il est temps d'écouter la nature qui crie depuis tant de siècles : « Ne persécutez pas mes enfants pour des inepties. » Il est temps enfin de servir Dieu sans l'outrager.

CINQUIÈME HOMÉLIE,

PRONONCÉE A LONDRES DANS UNE ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE

LE JOUR DE PAQUES[1].

(1769).

Nous voici assemblés, mes frères, pour la plus auguste et la plus sainte cérémonie de l'année, pour la communion.

Qu'est-ce que la communion? c'est mettre en commun ses devoirs; c'est se communiquer l'esprit fraternel qui doit animer les hommes. Nous faisons ici la commémoration d'une cène que fit avec ses disciples le Christ que nous reconnaissons pour notre législateur. Il ordonna *qu'on fît ces choses en mémoire de lui*[2]; nous obéissons. Il est vrai que nous ne mangeons pas un agneau cuit avec des laitues, ainsi qu'il le mangea, selon les rites de la loi juive, qu'il observa depuis sa naissance jusqu'au dernier moment de sa vie; il est vrai que notre léger repas

1. Les quatre premières homélies sont de 1767. (Éd.)
2. Luc, XXII, 19. (Éd.)

n'est plus une cène comme il l'était autrefois; il est vrai que nous n'envoyons point chez un inconnu pour lui dire, comme dans saint Matthieu[1] : « Le maître vous envoie dire, Je viens faire la Pâque chez vous avec mes disciples : » nous nous assemblons le matin avec recueillement, nous mangeons le même pain consacré, nous buvons le même vin.

Mais à quoi nous servirait cette communauté de nourriture, si nous n'avions une communauté de charité, de bienfaisance, de tolérance, de toutes les vertus sociales?

Je ne vous parlerai point ici de la manducation spirituelle, différente de la réelle; je n'entrerai dans aucune des distinctions de l'école, elles sont trop au-dessus de notre heureuse simplicité. Que le pape Innocent III, dans son quatrième livre des *Mystères*, épuise son grand génie pour deviner ce que deviendrait le corps mystique ou réel de Jésus, s'il prenait un flux de ventre à un communiant, et de quelle matière seraient ses excréments : ces matières sont trop relevées pour moi.

Que Durand, dans son *Rational*[2], décide que ces matières ne seraient engendrées que par les accidents; que Tolet[3], dans son *Instruction sacerdotale*, affirme qu'un prêtre pourrait consacrer et transsubstantier tout le pain d'un boulanger et tout le vin d'un cabaretier; que le concile de Trente ajoute que ce changement ne se fait point, à moins que le prêtre n'en ait l'intention expresse; que plusieurs docteurs disent que dans l'eucharistie il y a quantité sans *quantum*, et accident sans substance; qu'ils déclarent qu'on peut être camus sans avoir de nez, et boiteux sans avoir de jambes, *simitas sine naso*, *claudicatio sine crure :* je ne vois pas que la connaissance de ces questions sublimes serve beaucoup à rendre les hommes meilleurs, et qu'on acquière une vertu de plus, pour avoir approfondi comment on peut être camus sans nez.

Ce qu'il y a de déplorable, messieurs, ce qu'il y a d'horrible, c'est que le sang a coulé pendant deux siècles pour ces questions théologiques, et que notre reine Marie, fille de Henri VIII, a fait brûler plus de huit cents citoyens qui ne voulaient pas convenir que la rondeur existât sans un corps rond, et qu'il y eût de la blancheur sans un corps blanc. Nous ne pouvons que tremper de nos larmes le peu de pain que nous allons manger ensemble, en nous rappelant la mémoire des calamités et des horreurs qui ont inondé presque toute l'Europe pour des choses dont les Cafres, les Hottentots, rougiraient, et concevraient pour nous autant d'indignation que de mépris.

On appelle la sainte cérémonie que nous allons faire un *sacrement;* à la bonne heure : je ne viens pas ici pour disputer sur des mots. Nous ne savons, ni vous ni moi, ce que c'est qu'un sacrement; c'est un mot latin qui signifiait *serment* chez les Romains : je ne vois pas que nous fassions ici aucun serment. On nous dit aujourd'hui que sacrement veut dire *mystère;* j'y consens encore, sans savoir le moins du

1. Matth., XXVI, 18. (Éd.)
2. Liv. IV, chap. XLI.
3. Tolet, *de Instructione sacerdotali*, liv. II, chap. XXV.

monde ce que c'est qu'un mystère : ce mot signifiait chez les Grecs une chose cachée. Mais pourquoi faut-il qu'il y ait des choses cachées dans la religion? tout ne doit-il pas être public? tout ne doit-il pas être commun à tous les hommes que le même Dieu a fait naître, et que le même soleil éclaire?

Si on venait nous dire que l'adoration de Dieu, l'amour du prochain, la justice, la modestie, la compassion, l'aumône, sont des mystères, nul de nous ne pourrait le croire. Les hommes ne cachent jamais leurs projets, leurs sentiments, leur conduite, que dans l'idée de mal faire, et dans la crainte d'être reconnus. Pourquoi donc mettrions-nous dans la religion ce que nous abhorrons dans la vie civile? Que dirions-nous d'une loi cachée, d'une loi qui ne pourrait à peine être entendue que d'un très-petit nombre de jurisconsultes? comment pourrions-nous suivre cette loi, surtout si ses interprètes ne s'étaient jamais accordés? Toute loi qui n'est pas claire, précise, intelligible à tous les esprits, n'est qu'un piége tendu par la fourberie à la simplicité. Une ordonnance mystérieuse d'un souverain serait même quelque chose de si absurde et de si intolérable, que je ne crois pas qu'il y en ait un seul exemple sur la terre. Accuserons-nous Dieu d'avoir fait ce que les tyrans les plus insensés n'ont jamais eu la démence de faire? Dieu n'aurait-il parlé qu'en énigmes au genre humain, que dis-je? à la plus petite partie du genre humain, pour se cacher entièrement à tout le reste, et pour ne se montrer qu'à demi à ce petit nombre de favoris qui se sont disputé par tant de crimes les bonnes grâces de leur maître? *Mersitne hoc pulvere verum ut caneret paucis*[1]?

Dieu a dit à tous les hommes : « Aimez-moi, et soyez justes. » Voilà une loi claire, et sur laquelle il est impossible de disputer. Lorsque nous trouvons dans nos codes des passages équivoques, ce qui est un grand fléau du genre humain, nous tâchons de les ramener au sens le plus raisonnable; nous nous en tenons à la partie de la loi qui est la plus clairement énoncée. Or, qu'y a-t-il, je vous prie, de plus raisonnable et de plus lumineux que ces mots : *Faites ceci en mémoire de moi?* C'est donc en vertu de ces paroles que nous sommes assemblés. Nous nous acquittons d'une cérémonie que nous croyons nécessaire, parce qu'elle est ordonnée, parce qu'elle nous inspire la concorde, parce qu'elle nous rend plus chers les uns aux autres.

Mais en nous unissant plus étroitement, nous ne regardons pas comme nos ennemis ces chrétiens appelés quakers, ou anabaptistes, ou mennonites, qui ne communient point; les presbytériens qui communient en mangeant spirituellement Jésus-Christ; les luthériens et les anglicans, qui mangent à la fois le corps et le pain, et boivent à la fois le sang et le vin; et les papistes même qui prétendent manger le corps et boire le sang, en ne touchant ni au pain ni au vin. Nous ne comprenons rien aux idées ou plutôt aux paroles des uns et des autres; mais nous les regardons comme des frères dont nous n'enten-

1. Il y a dans Lucain, IX, 577 :

« Ut caneret paucis, mersitque hoc pulvere verum. » (Éd.)

dons pas le langage. Nous prions pour eux sans les comprendre; nous nous unissons à eux malgré eux-mêmes, dans cet esprit de charité qui fait du monde entier une grande famille dispersée : *Caritas humani generis*, dit Cicéron, s'il m'est permis de citer ici un profane qui était un homme de bien.

Malheur à toute secte qui dit : « Je suis seule sur la terre; la lumière ne luit que pour moi; une profonde nuit couvre les yeux de tous les autres hommes; ce n'est que pour moi que les vastes cieux ont été créés; c'est là ma demeure; tout le reste est condamné à un séjour d'horreur et de désolation éternelle! »

Ce cruel langage est bien moins celui d'un cœur reconnaissant qui remercie Dieu de l'avoir distingué de la foule des êtres, que l'expression d'un orgueil insensé qui se complaît dans ses illusions téméraires. La dureté accompagne nécessairement un tel orgueil. Comment un homme malheureusement pénétré d'une si abominable croyance aurait-il des entrailles de pitié pour ceux qu'il pense être en horreur à Dieu, de toute éternité, et pour toute l'éternité? Il ne les peut envisager que du même œil dont il croit voir les démons qu'on lui a peints comme ses ennemis sous des formes différentes. Si quelquefois il leur témoigne un peu d'humanité, c'est que la nature, plus forte en lui que ses préjugés, amollit malgré lui son cœur que sa secte endurcissait; et la vertu naturelle, que Dieu lui a donnée, l'emporte sur la religion qu'il a reçue des hommes.

Sachez, messieurs, que le chef de la secte papiste n'est pas le seul qui se dise infaillible; sachez que tous ceux qui sont de sa secte intolérante pensent être infaillibles comme lui; et cela ne peut être autrement; ils ont adopté tous ses dogmes. Ce chef, selon eux, ne peut être dans l'erreur : donc ils ne peuvent errer en croyant tout ce que leur maître enseigne, en faisant tout ce qu'il ordonne. Cet excès de démence s'est perpétué surtout dans les cloîtres. C'est là que dominent la persuasion ennemie de l'examen, et le fanatisme enfant furieux de cette persuasion; c'est là que rampe l'aveugle obéissance, brûlant du désir de commander aux autres; c'est là que se forgent les fers qui ont enchaîné de proche en proche tant de nations. Le petit nombre qui a découvert la fraude, et qui en gémit en secret, n'en est que plus ardent à la répandre; il jouit du plaisir infâme de faire croire ce qu'il ne croit pas, et son hypocrisie est quelquefois plus persécutive que le fanatisme lui-même.

Voilà le joug sous lequel une partie de l'Europe baisse encore la tête, le joug que nous détestons, mais que nous-mêmes nous avons longtemps porté, lorsqu'un légat venait dans notre île[1] ouvrir et fermer le ciel à prix d'or; vendre des indulgences, et recueillir des décimes; effrayer les peuples, ou les exciter à des guerres qu'il appelait saintes. Ces temps ne reviendront plus, je le crois, mes frères; mais c'est afin qu'ils ne reviennent plus qu'il faut en rappeler souvent la mémoire.

1. Voyez l'*A, B, C,* quatorzième entretien, ci-dessus, p. 135. (Éd.)

Profitons de cette cérémonie sacrée qui nous inspire la charité, pour ne souffrir jamais que la religion nous inspire la tyrannie et la discorde. Ici nous sommes tous égaux; ici nous participons tous au même pain et au même vin; ici nous rendons à l'Être des êtres les mêmes actions de grâces. Ne souffrons donc jamais que des étrangers aient l'insolence de nous prescrire en maîtres, ni la manière dont nous devons adorer le Maître universel, ni celle dont nous devons nous conduire, ni celle dont nous devons penser. Un étranger n'a pas plus de droit sur nos consciences que sur nos bourses. Il est cependant un de nos trois royaumes[1] dans lequel cet étranger domine encore secrètement. Il y envoie des ministres inconnus qui sont les espions des consciences. Ce sont là en effet des mystères, c'est là une religion cachée. Elle insinue tout bas la discorde, tandis que nous annonçons hautement la paix; sa communion n'est que la réjection des autres hommes; tout est à ses yeux ou hérétique ou infidèle. Depuis qu'elle a usurpé le trône des Césars, elle n'a point changé de maximes; et quoique les yeux de presque toutes les nations se soient enfin ouverts sur ses prétentions absurdes, et sur ses déprédations, elle conserve, dans sa décadence, le même orgueil qui la possédait quand elle voyait tant de rois à ses genoux. C'est en vain que notre premier Législateur a dit : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier*[2]; l'évêque de Rome se dit toujours le premier des hommes, parce qu'il siége dans une ville qui fut autrefois la première de l'Occident.

Que penseriez-vous, mes chers frères, d'un géomètre de Londres qui se croirait le souverain de tous les géomètres de nos provinces, sous prétexte qu'il exercerait l'arpentage dans la capitale? Ne le ferait-on pas enfermer comme un fou, s'il s'avisait d'ordonner qu'on ne crût à aucune propriété des triangles, sans un édit émané de son portefeuille? C'est là cependant ce qu'a fait l'Église romaine : à cela près que les opinions qu'elle enseigne ne sont pas tout à fait des vérités géométriques.

Cependant nous prions ici pour elle, pourvu qu'elle ne soit point persécutante; et nous regardons les papistes comme nos frères, quoiqu'ils ne veuillent point être nos frères. Jugez qui de nous approche le plus de la grande loi de la nature. Ils nous disent : « Vous êtes dans l'erreur, et nous vous réprouvons. » Nous leur répondons : « Vous nous paraissez être dans l'esclavage, dans l'ignorance, dans la démence : nous vous plaignons, et nous vous chérissons. »

Que le fruit de notre communion soit donc toujours, mes frères, de voir les faiblesses et les misères humaines sans aversion et sans colère, et d'aimer, s'il se peut, ceux que nous jugeons déraisonnables, autant que ceux qui nous semblent être dans le chemin de la vérité, quand ils pensent comme nous.

Après nous être affermis dans ce premier devoir de tous les hommes,

1. L'Irlande. (Éd.)

2. Cela n'est pas textuellement dans l'Evangile; mais on y dit que les premiers seront les derniers; voyez Matthieu, XIX, 30; XX, 16; Marc, X, 31; Luc, XIII, 30. (*Note de M. Beuchot.*)

de quelque religion qu'ils puissent être, d'adorer Dieu et d'aimer son prochain, que nous servirait d'examiner quel jour Jésus fit le souper de la pâque, et s'il était couché sur un lit, en mangeant comme les seigneurs romains, ou s'il mangea debout, un bâton à la main, comme l'ordonnait la loi des Juifs[1]? La morale qui doit diriger toutes nos actions en sera-t-elle plus pure, lorsque nous aurons discuté si Jésus fut crucifié la veille ou l'avant-veille de la pâque juive? Si cela n'est pas clair dans les *Évangiles*, il est très-clair que nous devons être gens de bien tous les jours de l'année qui précèdent et qui suivent cette cérémonie.

Plusieurs savants s'inquiètent que l'*Évangile de saint Jean* ne dise pas un seul mot de l'institution de l'eucharistie, de la bénédiction du pain, et de ces paroles mystérieuses qui ont causé tant de malheurs : *Ceci est mon corps; ceci est le calice de mon sang.* Ils s'étonnent que le disciple bien-aimé garde le silence sur le principal point de la mission de son maître.

On dispute sur l'heure de sa mort, sur les femmes qui assistèrent à son supplice; saint Matthieu disant quelles étaient loin, et saint Jean affirmant au contraire qu'elles étaient auprès de la croix, et que Jésus leur parla.

On dispute sur sa résurrection, sur ses apparitions, sur son ascension dans les airs. Ces paroles même qu'on trouve dans saint Jean[2]: *Je vais à mon père qui est votre père, à mon Dieu qui est votre Dieu*, ont fourni à l'Église de ceux qu'on appelle sociniens un prétexte qu'ils ont cru plausible, de soutenir que Jésus n'était pas Dieu, mais seulement envoyé de Dieu.

On ne s'accorde pas sur le lieu duquel il monta au ciel. Saint Luc dit que ce fut en Béthanie; saint Marc ne dit pas en quel endroit; saint Matthieu, saint Jean, n'en parlent pas. Saint Luc même, dans son *Évangile*[3], nous fait entendre que Jésus monta au ciel le lendemain de sa résurrection; et dans les *Actes des apôtres*[4], il est dit que ce fut après quarante jours. Toutes ces contradictions exercent l'esprit des savants, mais elles ne les rendent ni plus modestes, ni plus doux, ni plus compatissants.

La naissance, la vie et la mort de Jésus, sont l'éternel sujet de disputes interminables. Saint Luc nous dit qu'Auguste ordonna un dénombrement de toute la terre, et que Joseph et Marie vinrent se faire dénombrer à Bethléem, quoique Joseph ne fût pas natif de Bethléem, mais de la Galilée. Cependant ni aucun auteur romain, ni Flavius Josèphe lui-même, ne parlent de ce dénombrement. Luc dit que Joseph et Marie furent dénombrés sous Cyrinus ou Quirinus, gouverneur de Syrie; mais il est avéré par Tacite que ce Cyrinus ou Quirinus ne gouverna la Syrie que dix ans après, et que c'était alors Quintilius Varus qui était gouverneur. Luc donne pour grand-père à Jésus, Héli, père de Joseph; Matthieu donne à Joseph, Jacob pour père : et tous

1. *Exode*, XII, 11. (ÉD.) — 2. XX, 17. (ÉD.)
3. XXIV, 51. (ÉD.) — 4. I, 3. (ÉD.)

deux, en donnant chacun à Joseph une généalogie absolument différente, disent que Jésus n'était pas son fils. Luc assure que Joseph et Marie emmenèrent Jésus en Galilée; Matthieu dit qu'ils l'emmenèrent en Égypte.

Quand un ange, mes frères, descendrait de la voie lactée pour venir concilier ces contrariétés, quand il nous apprendrait le véritable nom du père de Joseph, que nous en reviendrait-il? quel fruit en retirerions-nous? en serions-nous plus gens de bien? n'est-il pas évident que nous devons être bons pères, bons maris, bons fils, bons citoyens, soit que le père de Joseph s'appelât Héli ou Jacob, soit qu'on ait emmené l'enfant Jésus en Galilée ou en Égypte? Que Luc s'accorde ou ne s'accorde pas avec Matthieu, les gros bénéficiers d'Allemagne n'en seront pas moins riches, et nous ne leur envierons pas leurs richesses.

Il n'y a pas une page dans l'Écriture qui n'ait été un sujet de contestation, et par conséquent de haine. Que faut-il donc faire, mes très-chers frères, dans les ténèbres où nous marchons? Je vous l'ai déjà dit, et vous le pensez comme moi : nous devons rechercher la justice plus que la lumière, et tolérer tout le monde, afin que nous soyons tolérés.

LE CRI DES NATIONS.

(1769.)

Espagne, qui fus le berceau des jésuites; parlements de France, qui, depuis l'institution de cette milice, armâtes toujours les lois contre elle; Portugal, qui n'avais que trop éprouvé le danger de leurs maximes; Naples, Sicile, Parme, Malte, qui les avez connus, vous en avez enfin purgé vos États; non qu'il y eût parmi eux des hommes vertueux et utiles, mais parce qu'en général l'esprit de cet ordre était contraire aux intérêts des nations, et parce qu'en effet ils étaient les satellites d'un prince étranger.

C'est dans cette vue que la sagesse éclairée de presque toutes les puissances catholiques impose aujourd'hui le frein des lois à la licence des moines, qui se croyaient indépendants des lois mêmes. Cette heureuse révolution, qui paraissait impossible dans le siècle passé, quoiqu'elle fût très-aisée, a été reçue avec l'acclamation des peuples. Les hommes, étant plus éclairés, en sont devenus plus sages et moins malheureux. Ce changement aurait produit des excommunications, des interdits, des guerres civiles, dans des temps de barbarie; mais dans le siècle de la raison l'on n'a entendu que des cris de joie.

Ces mêmes peuples, qui bénissent leurs souverains et leurs magistrats pour avoir commencé ce grand ouvrage, espèrent qu'il ne demeurera pas imparfait. On a chassé les jésuites, parce qu'ils étaient les principaux organes des prétentions de la cour de Rome : comment donc pourrait-on laisser subsister ces prétentions? Quoi! l'on punit

ceux qui les soutiennent, et on se laisserait opprimer par ceux qui les exercent!

Des annates. — D'où vient que la France, l'Espagne, l'Italie payent encore des annates à l'évêque de Rome? Les rois confèrent le bénéfice de l'épiscopat, l'Église confère le Saint-Esprit : ces deux dons n'ont certainement rien de commun. Les rois ont fondé le bénéfice qui consiste dans le revenu, ou bien ils sont aux droits des seigneurs qui l'ont fondé : la nomination est donc le privilége de la couronne. C'est donc *par la grâce unique du roi*, et non par celle d'un évêque étranger, qu'un évêque est évêque. Ce n'est point le pape qui lui donne le Saint-Esprit; il le reçoit de l'imposition de quelques autres évêques ses concitoyens. S'il paye au pape quelque argent pour la collation de son bénéfice, c'est dans le fond un délit contre l'État; s'il paye cet argent pour recevoir le Saint-Esprit, c'est une simonie : il n'y a pas de milieu. On a voulu pallier ce marché qui offense la religion et la patrie, on n'a jamais pu le justifier.

Il est autorisé, dit-on, par le concordat entre le roi François Ier et le pape Léon X. Mais quoi! parce qu'ils avaient alors besoin l'un de l'autre, parce que des intérêts passagers les réunirent, faut-il que l'État en souffre éternellement? faut-il payer à jamais ce qu'on ne doit pas? sera-t-on esclave au dix-huitième siècle parce qu'on fut imprudent au seizième?

Des dispenses. — On paye chèrement à Rome la dispense pour épouser sa cousine et sa nièce. Si ces mariages offensaient Dieu, quel pouvoir sur la terre aurait droit de les permettre? Si Dieu ne les réprouve pas, à quoi sert une dispense? S'il faut cette dispense, pourquoi un Champenois et un Picard doivent-ils la demander et la payer à un prêtre italien? Ces Champenois et ces Picards n'ont-ils pas des tribunaux qui peuvent juger du contrat civil, et des curés qui administrent, en vertu du contrat civil, ce qui est du ressort du sacrement?

N'est-ce pas une servitude honteuse, contraire au droit des gens, à la dignité des couronnes, à la religion, à la nature, de payer un étranger pour se marier dans sa patrie?

On a poussé cette tyrannie absurde jusqu'à prétendre que le pape seul a le droit d'accorder pour de l'argent à un filleul la permission d'épouser sa marraine. Qu'est-ce qu'une marraine? c'est une femme inutile ajoutée à un parrain nécessaire, laquelle a de surcroît répondu pour vous que vous seriez chrétien. Or, parce qu'elle a dit que vous observeriez les rites du christianisme, ce sera un crime de contracter avec elle un sacrement du christianisme! et le pape seul pourra changer ce crime en une action méritoire et sacrée, moyennant une taxe!

Ce prétendu crime n'était pas moins grand entre le parrain et la marraine[1] et les père et mère de l'enfant. Ils ont répondu qu'un enfant né en Bavière serait chrétien; donc les parrains et marraines ne pourront jamais épouser le père ou la mère, si un prêtre de Rome ne leur fait

1. Mon curé, en baptisant un enfant, le 11 juin 1769, dit à Mlle Nolet, la marraine : « Souvenez-vous que vous ne pouvez épouser ni l'enfant, ni son père, ni sa mère. »

payer chèrement une dispense! Et un homme qui aurait été parrain de son enfant ne peut plus coucher avec sa femme sans la permission du pape, ou d'un prêtre délégué par lui! Et c'est ainsi qu'on a traité les hommes! Ils le méritaient, puisqu'ils l'ont souffert.

De la bulle In cœna Domini. — La bulle *In cœna Domini* n'est pas à beaucoup près le monument le plus étrange de l'absurde despotisme si longtemps affecté autrefois par la cour de Rome. Les bulles des Grégoire VII, des Innocent IV, des Grégoire IX, des Boniface VIII, ont été, sans doute, plus funestes; mais la bulle *In cœna Domini* est d'autant plus remarquable, qu'elle a été forgée dans des temps où les hommes commençaient à sortir de l'épaisse barbarie qui avait si longtemps abruti toute l'Europe. L'Angleterre et la moitié du continent, soulevées, au seizième siècle, contre les usurpations romaines, semblaient avertir cette cour d'être modérée. Cependant, au mépris de toute bienséance et des droits divins et humains, l'évêque de Rome, Pie V, n'hésita pas à promulguer cette bulle, qu'on fulmine à Rome tous les jeudis de la semaine sainte[1], avec les cérémonies les plus pompeuses et les plus lugubres. On excommunie en ce jour tous les magistrats, tous les évêques, tous les hommes enfin qui appellent à un futur concile; tous les capitaines de vaisseau qui courent la mer sur les côtes de l'État ecclésiastique; tous ceux qui arrêtent les pourvoyeurs des viandes destinées pour le pape; les rois, leurs chanceliers, leurs parlements ou cours supérieures qui concourent à souffrir que le clergé paye des tributs à l'État sous quelque dénomination que ce puisse être; tous les magistrats, et particulièrement les parlements, qui s'opposent à la réception de la discipline du concile de Trente. Le pape seul peut absoudre ceux qui se rendent coupables de ces crimes énormes. Il faut qu'ils aillent demander pardon à Rome aux grands pénitenciers, qui doivent les frapper de leurs baguettes. Ainsi tous les parlements de France doivent faire le pèlerinage de Rome pour aller recevoir des coups de verges dans l'église de Saint-Pierre. Pourquoi non? le grand Henri IV en reçut bien par procureur sur le dos des cardinaux d'Ossat et Duperron[2].

Des juges délégués par Rome. — Un curé de nos provinces est jugé en matière purement ecclésiastique par l'officialité de son évêque. Il en appelle au métropolitain, du métropolitain au primat : n'est-ce pas assez? faut-il une quatrième juridiction pour achever sa ruine? faut-il que Rome délègue de nouveaux juges? Cela s'appelle en appeler aux apôtres; mais nous ne voyons pas que les apôtres aient jamais rendu des arrêts à Jérusalem par appel de la juridiction des Gaules.

Quelle peut être la cause de toutes ces prétentions. — Les usurpations de la cour romaine sont grandes et ruineuses; ses prétentions sont innombrables. Sur quoi sont-elles fondées? pourquoi l'évêque de Rome

1. Voltaire écrivait en 1769 ; l'année suivante, la bulle ne fut pas publiée à Rome. (*Note de M. Beuchot.*)

2. Le pape Ganganelli n'a pas révoqué cette bulle, mais il a cessé de la publier. L'empereur Joseph II a ordonné de l'arracher de tous les rituels dans ses États. (*Éd. de Kehl.*)

serait-il le despote de l'Église, le souverain des lois et des rois? Est-ce parce qu'il se nomme pape? mais ce titre est encore celui de tout prêtre de l'Église grecque, mère de l'Église romaine, et qui n'a jamais souscrit aux usurpations de sa fille. Est-ce parce que Jésus-Christ a dit expressément : « Il n'y aura parmi vous ni premiers ni derniers? » Est-ce parce qu'il a dit « que celui qui voudrait s'élever au-dessus de ses frères serait obligé de les servir[1]? »

Est-ce parce que les papes se sont dits successeurs de saint Pierre? mais il est démontré que saint Pierre n'a jamais eu aucune juridiction sur les apôtres, ses confrères; et il n'est pas moins démontré que saint Pierre n'a jamais été à Rome. S'il avait fait ce voyage, les *Actes des apôtres* en auraient parlé; la première église qu'on eût bâtie à Rome aurait été bâtie en l'honneur de Pierre, et non pas en l'honneur de Jean; l'église de Saint-Jean-de-Latran ne serait pas encore regardée aujourd'hui par les Romains comme la première église de l'Occident.

Ces auteurs qui ne sont pas des de Thou, un Abdias, un Marcel, un Hégésippe, écrivent que Simon Barjone, surnommé Pierre, vint à Rome sous l'empereur Néron; qu'il y rencontra Simon le magicien; qu'ils s'envoyèrent l'un et l'autre faire des compliments par leurs chiens; qu'ils disputèrent à qui ressusciterait un parent de Néron qui venait de mourir; que Simon le magicien n'opéra la résurrection qu'à moitié, et que l'autre Simon l'opéra entièrement; qu'ils se défièrent ensuite à qui volerait le plus haut dans l'air, en présence de l'empereur; que Simon Pierre, en faisant le signe de la croix, fit tomber son rival de la moyenne région, ce qui fut cause qu'il se cassa les deux jambes; et que saint Pierre, ayant vécu vingt-cinq ans à Rome, sous Néron, qui ne régna que treize années, fut crucifié la tête en bas.

Est-il possible que ce soit sur de pareils contes que l'imbécillité humaine ait établi, dans des temps barbares, la plus énorme puissance qui ait jamais opprimé la terre, et en même temps la plus sacrée?

Ceux qui ont voulu donner une ombre de vraisemblance à ces incompréhensibles usurpations ont dit que Rome ayant été la capitale du monde politique, elle devait être la capitale du monde chrétien. Mais, par cette raison, si l'empereur Charlemagne avait établi le siége de son empire à Vaugirard; si sa race avait conservé sa puissance au lieu de la démembrer; s'il y avait eu enfin un évêque à Vaugirard, ce prélat aurait donc été le maître des empereurs, des rois, et de l'Église universelle?

Quand même saint Pierre aurait fait le voyage de Rome, en quoi l'évêque de cette ville aurait-il eu la prééminence sur les autres? Rome n'avait point été le berceau du christianisme, c'était Jérusalem. La primauté appartenait naturellement à l'évêque de cette ville, comme les trésors appartiennent de droit à ceux sur le terrain desquels on les a trouvés.

Fraudes dont on s'est appuyé pour autoriser une domination in-

1. Matth., XX, 27. (Éd.)

juste. — On frémit quand on envisage ce long amas d'impostures, dont le tissu a formé enfin la tiare qui a opprimé tant de couronnes. Je ne parle pas des fauses constitutions apostoliques, des fausses citations, des mauvais vers attribués aux prétendues sibylles, des fausses lettres de saint Paul à Sénèque, des fausses récognitions du pape Clément, et de ce nombre innombrable de fraudes qu'on appelait autrefois fraudes pieuses : je parle de la prétendue donation de Constantin, qui est du IXe siècle, et qu'on était obligé de croire, sous peine d'excommunication; je parle des absurdes décrétales qui ont été si longtemps le fondement du droit canon, et qui ont corrompu la jurisprudence de l'Europe; je parle de la prétendue concession faite par Charlemagne à l'évêque de Rome de la Sardaigne et de la Sicile, que ce monarque n'a jamais possédées. Chaque année ajouta un chaînon à la chaîne de fer dont l'ambition, revêtue des habits de la religion, liait les peuples ignorants. On ne peut faire un pas dans l'histoire sans y trouver des traces de ce mépris avec lequel Rome traita le genre humain, ne daignant pas même employer la vraisemblance pour le tromper.

De l'indépendance des souverains. — Souveraineté et dépendance sont contradictoires. Toute monarchie, toute république n'a que Dieu pour maître : c'est le droit naturel, c'est le droit de propriété. Deux choses seules peuvent vous en priver, la force d'un brigand usurpateur, ou votre imbécillité. Les Goths s'emparent de l'Espagne par la force; les Tartares s'emparent de l'Inde; Jean-sans-Terre donne l'Angleterre au pape. On se réintègre dans le droit naturel, contre l'usurpation, quand on a du courage; on reprend son royaume des mains du pape, quand on a le sens commun.

Des royaumes donnés par les papes. — Quiconque a lu sait que les papes ont donné ou cru donner tous les royaumes de l'Europe, sans en excepter aucun, depuis les montagnes glacées de la Norvége jusqu'au détroit de Gibraltar. Ceux qui n'ont pas lu ne le croiront pas, parce que d'un côté ce comble d'audace, et de l'autre cet excès d'avilissement, semblent incompréhensibles.

Hildebrand ou Childebrand, moine de Cluni, pape sous le nom de Grégoire VII, est le premier qui, au bout de mille ans, pervertit à ce point le christianisme. Il ose citer l'empereur Henri IV à comparaître devant lui en 1076; il prononce contre cet empereur un arrêt de déposition, la même année : « Je lui défends, dit-il, de gouverner le royaume teutonique, et je délie tous ses sujets du serment de fidélité. »

L'année suivante, ayant soulevé contre lui l'Allemagne, il le force à venir lui demander pardon, pieds nus, et revêtu d'un cilice.

En 1088, le même Childebrand donne, de son autorité privée, l'empire à Rodolphe, duc de Souabe.

Urbain II, moine de Cluni, comme Grégoire VII, marche sur les mêmes traces.

Pascal II va plus loin; il arme le fils de Henri IV contre son père, et en fait un parricide.

Enfin ce grand empereur meurt en 1106, dépouillé de l'empire, et

réduit à l'indigence. On l'enterre à Liége; mais comme il était excommunié, son propre fils, Henri V, le fait exhumer; et un manœuvre l'enterre à Spire, dans une cave.

Après cet horrible exemple, il est inutile de rapporter tous les attentats sans nombre que les papes exercèrent contre tant d'empereurs, et les calamités de la maison de Souabe.

Les papes ne permettaient pas qu'on lût l'Écriture sainte; il suffisait qu'on sût qu'ils étaient les vicaires de Dieu, et qu'en cette qualité ils devaient disposer de tous les royaumes de la terre. C'était précisément ce que le diable proposa à Jésus-Christ sur la montagne[1] où il est dit qu'il le transporta.

Nouvelles preuves du droit de disposer de tous les royaumes, prétendu par les papes. — Il y a cent bulles d'évêques de Rome qui assurent expressément que les royaumes ne sont que des concessions de la chaire pontificale. Arrêtons-nous à celle d'Adrien IV au roi d'Angleterre, Henri II. « On ne doute pas, et vous êtes persuadé que tout royaume chrétien est du patrimoine de saint Pierre, et que l'Irlande et toutes les îles qui ont reçu la foi appartiennent à l'Église romaine. Nous apprenons que vous voulez subjuguer cette île, pour faire payer un denier à saint Pierre par chaque maison, ce que nous vous accordons avec plaisir, etc. »

Il n'est presque point d'État en Europe où des bulles à peu près semblables n'aient fait répandre des torrents de sang. Ne parlons ici que des papes qui osèrent excommunier les rois de France, Robert, Philippe Ier, Philippe Auguste, Louis VIII, père de saint Louis, excommunié par un simple légat, acceptant pour pénitence de payer au pape le dixième de son revenu de deux années, et de se présenter nu-pieds et en chemise à la porte de Notre-Dame de Paris, avec une poignée de verges, pour être fouetté par les chanoines; pénitence, dit-on, que ses domestiques accomplirent pour leur maître; Philippe le Bel, livré au diable par Boniface VIII; son royaume en interdit[2] et transféré à Albert d'Autriche; enfin le bon roi Louis XII excommunié par Jules II, et la France mise encore en interdit par ce vieux et fougueux soldat, évêque de Rome.

Les plaies que les papes fauteurs de la Ligue ont faites à la France ont saigné trente années, depuis que le cordelier Sixte-Quint eut l'au-

1. Matth., IV, 8; Luc, IV, 5. (Éd.)

2. Le commun des lecteurs ignore la manière dont on interdisait un royaume. On croit que celui qui se disait le père commun des chrétiens se bornait à priver une nation de toutes les fonctions du christianisme, afin qu'elle méritât sa grace en se révoltant contre le souverain. Mais on observait dans cette sentence des cérémonies qui doivent passer à la postérité. D'abord on défendait à tout laïque d'entendre la messe, et on n'en célébrait plus au maître autel. On déclarait l'air impur. On ôtait tous les corps saints de leurs châsses, et on les étendait par terre dans l'église, couverts d'un voile. On dépendait les cloches, et on les enterrait dans des caveaux. Quiconque mourait dans le temps de l'interdit était jeté à la voirie. Il était défendu de manger de la chair, de se raser, de se saluer. Enfin le royaume appartenait de droit au premier occupant; mais le pape prenait toujours soin d'annoncer ce droit par une bulle particulière, dans laquelle il désignait le prince qu'il gratifiait de la couronne vacante.

dace d'appeler Henri IV « génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon, » et de le déclarer incapable de posséder un seul de ses héritages. Il faut le dire à nos contemporains, et les conjurer de redire à nos descendants, que ce sont ces seules maximes qui portèrent le couteau dans le cœur du plus grand de nos héros et du meilleur de nos rois. Il faut, en versant des larmes sur la destinée de ce grand homme, répéter qu'on eut une peine extrême à obtenir de Clément VIII qu'il lui donnât une absolution dont il n'avait que faire, et à empêcher que ce pape n'insérât dans cette absolution « qu'il réintégrait de sa pleine autorité Henri IV dans le royaume de France. »

Quelques personnes, plus confiantes qu'éclairées, veulent nous consoler, en nous disant que ces abominations ne reviendront plus. Hélas! qui vous l'a dit? le fanatisme est-il entièrement extirpé? ne savez-vous pas de quoi il est capable? La plupart des honnêtes gens sont instruits, je l'avoue; les maximes des parlements sont dans nos bouches et dans nos cœurs : mais la populace n'est-elle pas ce qu'elle était du temps de Henri III et de Henri IV? n'est-elle pas toujours gouvernée par des moines? n'est-elle pas trois cents fois au moins plus nombreuse que ceux qui ont reçu une éducation honnête? n'est-ce pas enfin une traînée de poudre à laquelle on peut mettre un jour le feu?

Jusqu'à quand se contentera-t-on de palliatifs dans la plus horrible et la plus invétérée des maladies? Jusqu'à quand se croira-t-on en pleine santé, parce que nos maux ont quelque relâche? C'est aux magistrats, c'est aux hommes qui partagent le fardeau du gouvernement, à voir quelle digue ils peuvent mettre à des débordements qui nous ont inondés depuis tant de siècles. Chaque père de famille est conjuré de peser ces grandes vérités, de les graver dans la tête de ses enfants, et de préparer une postérité qui ne connaisse que les lois et la patrie.

On se sert encore parmi nous du mot dangereux *des deux puissances*[1]; mais Jésus-Christ ne l'a jamais employé; il ne se trouve dans aucun Père de l'Église; il a toujours été inconnu à l'Église grecque; et, en dernier lieu, un évêque grec a été déposé par un synode d'évêques pour avoir usé de cette expression révoltante.

Il n'y a qu'une puissance, celle du souverain : l'Église conseille, exhorte, dirige; le gouvernement commande. Non, il n'est certes qu'une puissance. La cour de Rome a cru que c'était la sienne; mais quel gouvernement ne secoue pas aujourd'hui le joug de cette absurde tyrannie? Pourquoi donc le nom subsiste-t-il encore, quand la chose même est détruite? Pourquoi laisser sous la cendre un feu qui peut se rallumer? N'y a-t-il pas assez de malheurs sur la terre, sans mettre encore aux prises la discipline du sacerdoce avec l'autorité souveraine?

Nous n'entrerons pas ici dans cette grande question si les dignités temporelles conviennent à des ecclésiastiques de l'Église de Jésus, qui

1. Voyez les Remontrances du clergé au roi, en 1755, ses Actes de 1765; etc. On souffre ses entreprises parce qu'il les forme dans des assemblées où il donne quelques millions, et que l'on n'a pas encore osé le soumettre, comme les pairs du royaume, à la capitation et au vingtième, quoiqu'un grand vicaire soit souvent beaucoup mieux payé qu'un maréchal de France. (*Éd. de Kehl.*)

leur a si expressément et si souvent ordonné d'y renoncer. Nous n'examinons point si, dans ces temps d'anarchie, les évêques de Rome et d'Allemagne, les simples abbés, ont dû s'emparer des droits régaliens : c'est un objet de politique qui ne nous regarde pas; nous respectons quiconque est revêtu du pouvoir suprême. Dieu nous préserve de vouloir troubler la paix des États, et de remuer des bornes posées depuis si longtemps! Nous ne voulons que soutenir les droits incontestables des rois, de toute la magistrature, de tous nos concitoyens; et nous nous flattons que ces droits, sur lesquels repose la félicité publique, seront désormais inébranlables.

COLLECTION D'ANCIENS ÉVANGILES,

OU

MONUMENTS DU PREMIER SIÈCLE DU CHRISTIANISME.

EXTRAITS DE FABRICIUS, GRABIUS, ET AUTRES SAVANTS.

PAR L'ABBE B****.

(1769.)

Non enim doctas fabulas secuti notam fecimus vobis Domini nostri Jesu-Christi virtutem et præsentiam, sed speculatores facti illius magnitudinis.

« Ce n'est point en suivant des contes fabuleux que nous vous « avons fait connaitre la vertu et la présence de Notre-Seigneur « Jésus-Christ, mais c'est après avoir été nous-mêmes les contem- « plateurs de sa grandeur. »

IIe ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE, chap. I, v. 16.

AVANT-PROPOS.

En publiant cette traduction de quelques anciens ouvrages apocryphes, on n'a pas cru devoir justifier par l'exemple de Cicéron, de Virgile, et d'Homère, les idiotismes[1] et les répétitions[2] qui choqueraient dans un écrit profane. Jésus ayant expressément déclaré qu'il avait été[3] envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres, ses disciples, à son exemple, n'affectèrent jamais le langage étudié d'une sagesse humaine[4].

Saint Luc avoue à Théophile qu'on avait composé plusieurs *Évangiles* avant qu'il lui dédiât le sien et ses *Actes des apôtres*. Cependant les *Constitutions apostoliques* ne recommandent la lecture que[5] des *Évangiles* de Matthieu, de Jean, de Luc, et de Marc. Et la principale raison qu'en donne saint Irénée[6], c'est que le prophète David, pour demander l'avénement du Verbe, s'écrie[7] : « Vous qui êtes assis sur le chérubin, apparaissez. » Or, selon *Ézéchiel*[8] et l'*Apocalypse*[9], le chérubin ayant la figure de quatre animaux, le lion désigne la génération royale de Jésus écrite par Jean; le veau, sa génération sacerdotale décrite par Luc; l'homme, sa génération humaine racontée par Matthieu; et l'aigle volant, l'esprit prophétique dont Marc est saisi en commençant son

1. Asconius, in 2. Verr. On laisse les citations en latin comme inutiles au commun des lecteurs.
2. Macrob. Saturn., lib V, chap. XV. — 3. Luc, chap. IV, v. 18 ; et Isaias, ch. LXI, v. 1. — 4. *I. Corinth.*, chap. II, v. 13.
5. L. II, chap. LVII. — 6. L. III, chap. XI. — 7. Ps. LXXIX, v. 2.
8. Ch. I, v. 10. — 9. Ch. IV, v. 7.

Evangile. C'est pour cela qu'il n'y a eu que quatre Testaments donnés au genre humain : le premier avant le déluge, sous Adam; le second après le déluge, sous Noé; le troisième, la loi sous Moïse; et le quatrième, comme le sommaire de tous les autres, renouvelle l'homme et l'élève vers le royaume céleste par l'Évangile. Aussi conclut-il qu'il y aurait autant de vanité que d'ignorance et d'audace à recevoir plus ou moins de quatre *Évangiles*.

Saint Ambroise[1], saint Athanase[2] et saint Augustin[3] font, à la vérité, chacun une association différente des quatre animaux et des quatre évangélistes; mais Jérôme, qui attribue[4] l'aigle à Jean, le bœuf à Luc, le lion à Marc, et l'homme à Matthieu, a été suivi par Fulgence[5], Eucher de Lyon[6], Sédulius, Théodulphe d'Orléans, Pierre de Riga, et par un très-grand nombre d'autres modernes tant latins que grecs, comme il paraît par Germain, patriarche de Constantinople[7]; en un mot par toute la foule des peintres[8].

Ces quatres Évangiles furent appelés *authentiques* par opposition aux autres nommés *apocryphes*. On trouve ces deux mots grecs dans l'appendice du concile de Nicée[9], où il est dit qu'après avoir placé pêle-mêle les livres apocryphes et les livres authentiques sur l'autel, les Pères prièrent ardemment le Seigneur que les premiers tombassent sous l'autel, tandis que ceux qui avaient été inspirés par le Saint-Esprit resteraient dessus; ce qui arriva sur-le-champ.

Nicéphore[10], Baronius[11] et Aurelius Peruginus[12] nous apprennent d'ailleurs que deux évêques nommés Chrysante et Musonius étant morts pendant la tenue du concile de Nicée, premier œcuménique, il était nécessaire d'avoir leur signature pour la validité dudit concile. On porta sur le tombeau des défunts le livre où étaient renfermés les actes divisés par sessions : on passa la nuit en oraison; on mit des gardes autour du tombeau, comme on avait fait autour de celui de Notre Seigneur; et le lendemain on trouva (ô chose incroyable!) que les trépassés avaient signé.

Comme le pape Léon I[er] fit ensuite[13] livrer aux flammes les écritures apocryphes qui passaient sous le nom des apôtres, il n'y en a qu'un petit nombre qui soient parvenues jusqu'à nous, et l'on ne connaît plus des autres que les noms et quelques fragments épars dans les écrivains ecclésiastiques. Saint Jérôme, par exemple[14], fait mention de l'*Évangile selon les Égyptiens*, de celui de Thomas, de Mathias, de Barthélemi, des douze apôtres, de Basilides, d'Apelles, et ajoute qu'il serait trop long de faire l'énumération des autres.

Un décret[15] connu sous le nom du pape Gélase, quoique quelques manuscrits l'attribuent au pape Damase, et d'autres au pape Hormis-

1. Præf. in Luc. — 2. In Synopsi Scripturæ, t. II, p. 155. — 3. L. I, de Consensu Evangelist., chap. VI et alibi. — 4. L. I, Adversus Jovinianum, et alibi.
5. Homil. in natalem Christi. — 6. L. I, instruction. — 7. Theoria ecclesiastica, p. 160. — 8. Joh. Molanus, Histor. sacrar. imagin., 3, 15 et 28.
9. Concil. Labb., t. I, p. 84.
10. L. VIII, chap. XXIII. — 11. T. IV, n. 82 ad annum 325. — 12. In annalibus abbreviatis ad annum 325. — 13. Epist. 93, ad Turibium, chap. XV. — 14. Procem. in Matth. — 15. In Jure canon , dist. 15, can. 3.

das[1], note comme apocryphes l'*Itinéraire de Pierre apôtre* en dix livres sous le nom de *saint Clément*, les *Actes* d'*André apôtre*, de *Philippe apôtre*, de *Pierre apôtre*, de *Thomas apôtre;* l'*Évangile* de *Thaddée*, de *Mathias*, de *Thomas apôtre*, de *Barnabé*, de *Jacques le Mineur*, de *Pierre apôtre*, de *Barthélemi apôtre*, d'*André apôtre*, de *Lucien*, d'*Hesyque;* le *Livre de l'Enfance du Sauveur*, de la *Naissance du Sauveur et de sainte Marie et de sa sage-femme*, du *Pasteur*, de *Lenticius*, les *Actes de Thècle et de Paul apôtre;* la *révélation de Thomas apôtre*, de *Paul apôtre*, d'*Étienne apôtre;* le *Livre du Trépas de sainte Marie;* ceux qu'on appelle *les Sorts des apôtres*, et *la Louange des apôtres;* celui des *Canons des apôtres; l'Épître de Jésus au roi Abgare.*

Les *Actes de Pierre*, son *Evangile*, et ceux de *Thaddée*, de *Jacques le Mineur*, et d'*André* ne se trouvent pas dans quelques manuscrits de ce décret. Le savant Fabricius a publié une notice de cinquante *Évangiles* apocryphes, que l'on trouvera dans ce recueil avant la traduction des quatre conservés en entier.

A tant d'écrits dictés[2] par un zèle qui n'était point selon la science, les ennemis du christianisme ne manquèrent pas d'en opposer d'autres qu'ils décoraient des mêmes titres. Pour ne parler d'abord que des *Évangiles*, saint Irénée[3] dit que les disciples de Valentin étaient parvenus à un tel point d'audace, qu'ils donnaient le titre d'*Évangile de vérité* à un écrit qui ne s'accordait en rien avec les *Évangiles* des apôtres; de sorte, ajoute-t-il, que, chez eux, l'Évangile même n'est pas sans blasphème.

Tertullien nous apprend[4] que cette infamie avait commencé par les Juifs; et que par eux, et à cause d'eux, le nom du Seigneur est blasphémé parmi les nations. En effet, au rapport de saint Justin[5], d'Eusèbe[6], et de Nicéphore[7], les Juifs de la Palestine avaient envoyé dans toutes les parties du monde, tant par mer que par terre, des écrits remplis de blasphèmes contre Jésus, pour les faire publier et même enseigner à la jeunesse dans les écoles des villes et des champs.

Quoique les empereurs Constantin[8] et Théodose[9] aient donné chacun un édit portant ordre, sous peine de mort, de brûler tous les écrits contre la religion des chrétiens, on trouve encore des traces des blasphèmes des Juifs dans les *Actes de Pilate*, mieux connus sous le nom d'*Évangile de Nicodème.* On y lit[10] que les Juifs, en présence de Pilate, reprochèrent à Jésus qu'il était magicien et né de la fornication.

On ne doutera pas que ce ne soit là le blasphème de l'*Évangile de vérité*, si l'on fait attention qu'Origène[11] témoigne que Celse intitulait

1. Cave, Hist. litterar., t. I.—2. Rom., chap. x, v. 2. — 3. L. III, Adversus hæreses., ch. xi.
4. Contra Marcion., 3, 23. — 5. Dialog. cum Tryphone, p. 234, n. 16 et 17.
6. L. IX, Hist., chap. v. — 7. L. VII. Hist., chap. xxvi.
8. Socrates, L. I, chap. ix. Gelas., Hist. concil. Nicæni, 2, 36 et Hist. tripartit., 2, 15.
9. Act. Synodi Ephesin., a. c. 435. T. I, Harduin, p. 1720 et cod. Justinian. de Summa Trin.
10. Art. 2. — 11. L. I, contra Celsum, chap. ix.

Discours de vérité un ouvrage dans lequel il faisait reprocher par un Juif à Jésus d'avoir supposé qu'il devait sa naissance à une vierge, d'être originaire d'un petit hameau de la Judée, et d'avoir eu pour mère une pauvre villageoise qui ne vivait que de son travail, laquelle ayant été convaincue d'adultère avec un soldat nommé Panther, fut chassée par son fiancé qui était charpentier de profession. Qu'après cet affront, errant misérablement de lieu en lieu, elle accoucha secrètement de Jésus; que lui, se trouvant dans la nécessité, fut contraint de s'aller louer en Égypte, où ayant appris quelques uns de ces secrets[1] que les Égyptiens font tant valoir, il retourna dans son pays, et que, tout fier des miracles qu'il savait faire, il se proclama lui-même Dieu.

Cet écrit pernicieux, quoique réfuté par Origène, fit cependant une telle impression, que deux Pères écrivirent sérieusement qu'en effet Jésus avait été appelé fils de Panther, et cela, dit saint Épiphane[2], parce que Josèphe était frère de Cléophas, fils de Jacques surnommé Panther, engendrés tous les deux d'un nommé Panther. Et selon saint Damascène[3], parce que Marie était fille de Joachim, fils de Bar-Panther, fils de Panther.

Comme ces surnoms ne se trouvent point dans les deux généalogies différentes de Jésus, écrites l'une par saint Matthieu[4], l'autre par saint Luc[5], l'Église s'en est tenue au conseil de saint Paul[6], de ne point s'attacher à des fables et à des généalogies sans fin, qui produisent plutôt des doutes que l'édification de Dieu, qui est dans la foi.

Lactance[7] remarque aussi qu'Hiéroclès avait pris le titre d'*amateur de la vérité*, dans deux livres adressés aux chrétiens. Il ajoutait aux blasphèmes de Celse, que le Christ, ayant été chassé par les Juifs, rassembla une troupe de neuf cents hommes, avec lesquels il fit le métier de brigand. Ces nouvelles calomnies furent aussi aisément réfutées par Eusèbe de Césarée que celles de Celse l'avaient été par Origène.

J'ai honte de parler ici d'autres ouvrages encore subsistants. L'*Arétin*, par exemple[8], compare Marie à Léda, qui devint enceinte de Jupiter, transformé en cygne, comme si c'était en cette occasion que l'Esprit-Saint eût pris la forme d'un pigeon. Le jésuite Sanchez[9], agitant de bonne foi la question, si la vierge Marie fournit de la semence dans l'incarnation du Christ[10], s'autorise pour l'affirmative du sentiment de Suarez[11] et de Pero Mato[12]. Ces théologiens ignoraient-ils que tout ce qui concerne ce mystère ineffable est si au-dessus des lumières de notre faible raison, qu'il fallut que Dieu révélât son fils à Pierre[13] et à Paul[14] avant de confier au premier l'*Évangile de la circoncision*, et au second l'*Évangile du prépuce*[15]?

Il en a été des *Actes des apôtres* tout comme des *Évangiles*. L'impos-

1. Voyez l'*Évangile de l'enfance*, art. XXXVII, note *a*. — 2. Hæres., 78.
3. L. IV, de fide orthod., chap. XV. — 4. Chap. I, v. 1. — 5. Chap. III, v. 23.
6. I Timoth., chap. I, v. 4.
7. Institut. divin., l. V, chap. II. — 8. Quatro libri della humanita di Christo. Venet. 1538. — 9. Tract de matri. L. II, disp. 21, n. 11.
10. *p*, *q*. 32 *a*. — 11. disp. 10, sect. 1. — 12. In Append. ad tract. de Semin.
13. Matthieu, chap. XVI, v. 17. — 14. Galat., chap. I, v. 16. — 15. *Id.*, chap. II, v. 7.

ture des méchants et la pieuse curiosité des simples les ont également multipliés. Outre les actes apocryphes mentionnés dans le décret de Gélase, saint Épiphane[1] dit que les ébionites en avaient supposé, dans lesquels ils prétendaient que Paul était né d'un père et d'une mère gentils, et qu'étant venu demeurer à Jérusalem, il devint prosélyte, et fut circoncis dans l'espérance d'épouser la fille du pontife; mais que n'ayant pas eu cette vierge, ou bien *ne l'ayant pas eue vierge*, il en fut si irrité, qu'il écrivit contre la circoncision, contre le sabbat, et contre toute la loi. Cette assertion paraissait fondée sur ce que Paul lui-même se dit[2] natif de Tarse en Cilicie, dans les *Actes authentiques* écrits par Luc; mais Fabricius[3] en cite un manuscrit grec, dans lequel Paul ne dit pas qu'il est né à Tarse, mais qu'il a été fait citoyen de cette ville; et saint Jérôme lui-même, si savant dans les langues, vient à l'appui de ce sentiment. Dans deux de ses ouvrages[4], il fait naître Paul à Giscala, ville de la Galilée.

Sur ce que le même Paul écrit à Timothée[5] qu'Hermogène[6] et Démas l'ont abandonné, et qu'il lui parle en même temps[7] des grandes persécutions et des souffrances qu'il avait essuyées à Icone et à Antioche; un de ses disciples, pour suppléer aux *Actes des apôtres*, qui n'en disent qu'un mot[8], composa les *Actes de Thècle et de Paul*. Cet ouvrage a été si célèbre autrefois, que l'on ne sera pas fâché d'en trouver ici le précis avec les noms des Pères qui l'ont cité.

Lorsque Paul, dit l'auteur, après sa fuite d'Antioche, s'en allait à Icone, deux hommes pleins d'hypocrisie, Démas et Hermogène, se joignirent à lui. Cependant un certain Onésiphore, avec sa femme Lectre et ses enfants Simmie et Zénon, vint l'attendre sur le chemin royal qui conduit à Lystres, pour le recevoir chez lui. Comme il n'avait jamais vu Paul, il le reconnut à sa taille courte, sa[9] tête chauve, ses cuisses courbes, ses grosses jambes, ses sourcils joints, et son nez aquilin. C'était là le signalement que Tite en avait donné.

Comme Paul prêchait à Icone, la vierge Thècle, qui était fiancée à un prince de la ville, nommé Thamyris[10], passait les jours et les nuits à l'écouter de la fenêtre de sa maison, voisine de celle d'Onésiphore, où se tenait l'assemblée. Elle n'avait point encore vu la figure de Paul; mais elle désirait de paraître devant lui, et d'être du nombre des femmes et des vierges qu'elle y voyait entrer. Théoclia, sa mère, fit avertir son gendre qu'il y avait trois jours que Thècle, séduite par les discours trompeurs de cet étranger, oubliait de boire et de manger.

Les tendres représentations de Thamyris pour la détourner des dis-

1. Hæres. 30, n. 16.—2. Act., chap. XXII, v. 13.—3. Codex apocryp., p. 571.
4. De viris illustr., chap. V, et Comment. in epist. ad Philem. — 5. II Timoth., chap. I, v. 15.—6. *Ibid.*, chap. IV, v. 9. —7. *Ibid.*, chap. III, v. 11.—8. Act., chap. XIV, v. 1.
9. Grabius (T. I, Spicileg., p. 95) observe que Paul, dans le *Philopatris* de Lucien, est désigné par ces mots : « Ce chauve au nez aquilin, qui a été ravi par les airs jusqu'au troisième ciel. — Le *Philopatris* n'est pas de Lucien. » (Éd.)
10. Saint Grégoire de Nysse cite ce trait dans sa quatorzième homélie sur le *Cantique*, t. I, p. 676. D.

cours de Paul, furent aussi vaines que les larmes de la mère et des servantes[1]. Thamyris alors, voyant sortir d'auprès de Paul deux hommes qui se querellaient vivement, les alla joindre dans la rue et les invita à souper, ce qu'ils acceptèrent. Ces deux hypocrites, Démas et Hermogène, gagnés par la bonne chère et les grands présents que leur fit Thamyris, lui déclarèrent que Paul empêchait les jeunes gens de se marier, en leur persuadant que la résurrection ne sera que pour ceux qui persévéreront dans la chasteté. « Vous n'avez, ajoutèrent-ils, qu'à le faire conduire au gouverneur comme enseignant la nouvelle doctrine des chrétiens; et, suivant le décret de César, on le fera mourir, et vous aurez votre fiancée, à laquelle nous enseignerons[2] que la résurrection que Paul annonce comme à venir est déjà faite dans les enfants que nous avons, et que nous sommes ressuscités lorsque nous avons connu Dieu. »

Thamyris, transporté d'amour et de colère, courut le lendemain matin, avec des gens armés de bâtons, se saisir de Paul; et l'ayant traîné devant le gouverneur Castellius, il l'accusa de détourner les vierges du mariage, et toute la troupe criait : « Ce magicien a corrompu toutes nos femmes. »

Paul fut mis en prison, et Thècle, pendant la nuit, détacha ses boucles d'oreilles[3], dont elle fit présent au portier de la maison pour se faire ouvrir la porte; et, courant à la prison, elle donna son miroir d'argent au geôlier pour avoir la liberté d'entrer vers Paul, dont elle baisa les chaînes en se tenant debout à ses pieds.

Le gouverneur en étant informé, la fit comparaître avec Paul devant son tribunal, et lui demanda pourquoi elle n'épousait pas Thamyris. Comme Thècle, au lieu de répondre, avait les yeux fixés sur Paul, sa mère criait au gouverneur : « Brûlez, brûlez cette malheureuse au milieu du théâtre, afin d'effrayer toutes celles qui ont écouté les enseignements de ce magicien. » Alors le gouverneur, très-affligé, ordonna que Paul fut fouetté et chassé de la ville, et condamna Thècle à être brûlée. Comme elle parcourait des yeux la foule des spectateurs, elle vit le Seigneur assis[4] sous la forme de Paul, et elle dit en elle-même : « Paul est venu me regarder comme si je ne pouvais pas souffrir avec courage; » et comme elle tenait les yeux arrêtés sur lui, il s'élevait au ciel en sa présence. Le gouverneur, la voyant nue, ne pouvait retenir ses larmes; il admirait sa rare beauté.

Thècle, ayant fait le signe de la croix, monta sur le bûcher. Le peuple y mit le feu qui ne la toucha point, quoiqu'il fût embrasé de tous

1. Saint Jean Chrysostome (*Homil. de Thecla*, t. I, p. 885) et saint Épiphane (Hæres. 78, n. 16) commentent cet endroit.

2. Saint Hilaire (Comment. in II. Timoth., chap. XI) semble citer ce passage, quand il dit, en parlant de l'hérésie d'Hyménée et de Philète : « Ils prétendent que, *comme nous l'enseigne une autre écriture*, la résurrection se fait dans les fils. »

3. Saint Jean Chrysostome, Homélie XXV sur les Actes, propose cet exemple de Thècle.

4. Cette apparition est rapportée par Basile de Séleucie (L. I, de Thecla, p. 251) et par d'autres.

côtés, parce que Dieu, prenant pitié de Thècle, fit entendre sous terre un grand bruit; un nuage chargé de pluie et de grêle la couvrit, et le sein de la terre s'ouvrant et s'écroulant engloutit plusieurs spectateurs; le feu s'éteignit, et Thècle échappa sans avoir aucun mal.

Cependant Paul, avec Onésiphore, qui avait quitté les richesses mondaines pour le suivre avec sa femme et ses enfants, jeûnait caché dans un monument sur le chemin qui conduit d'Icone à Daphné. Un des enfants, étant allé vendre la tunique de Paul pour acheter du pain, aperçut Thècle auprès de la maison de son père, et il la conduisit vers Paul. Et sur ce qu'elle dit : « Je vous suivrai où que vous alliez, » Paul lui répliqua : « Nous sommes dans un temps où règne le libertinage, et vous êtes belle; prenez garde qu'il ne vous arrive une seconde tentation pire que la première. »

De là Paul renvoya Onésiphore chez lui avec toute sa famille; et prenant Thècle, il s'en alla à Antioche. Ils n'y furent pas plus tôt arrivés, qu'un Syrien, nommé Alexandre, qui en avait été gouverneur, voyant Thècle, en fut amoureux, et offrit de grands et riches présents à Paul, qui lui dit : « Je ne connais pas cette femme dont vous me parlez, et elle n'est point à moi. » Le gouverneur l'ayant embrassée et baisée dans la rue, elle courut vers Paul, en criant d'une voix triste : « N'insultez point une étrangère, et ne violez point la servante de Dieu. Je suis des premières familles d'Icone, et j'ai été contrainte de quitter la ville parce que je refusais d'épouser Thamyris. » Et se saisissant d'Alexandre, elle lui déchira sa tunique, fit tomber la couronne de sa tête, et le renversa par terre devant tout le monde. Alexandre, transporté d'amour et de honte, la conduisit au gouverneur, qui, gagné par un présent d'Alexandre, la condamna aux bêtes.

Thècle, se voyant condamnée, demanda au gouvernenr d'être conservée chaste jusqu'au jour qu'elle devait combattre. Elle fut confiée à une veuve fort riche, nommée Trisina ou Tryphena, dont la fille venait de mourir, et qui la regarda comme sa fille.

Thècle fut d'abord exposée à une lionne très-cruelle, qui lui léchait les pieds. Et comme Trisina, qui n'avait pas rougi de la suivre, l'eut ramenée dans sa maison, voici que sa fille, qui était morte, lui apparut en songe, et lui dit : « Ma mère, prenez à ma place Thècle, la servante du Christ, et demandez-lui qu'elle prie pour moi, afin que je sois transportée dans un lieu de repos. » Thècle, pour calmer les pleurs de la mère, se mit à prier le Seigneur, disant : « Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, Jésus-Christ fils du Très-Haut, faite que sa fille Falconille vive éternellement. » Ce qu'entendant Trisina, elle pleura davantage, disant : « O jugements injustes ! ô crime indigne, de livrer aux bêtes une telle personne ! »

Thècle fut exposée une seconde fois aux bêtes, après qu'on l'eut dépouillée de ses habits, et on lâcha contre elle des lions et des ours; et la cruelle lionne, courant à elle, se coucha à ses pieds. Une ourse l'ayant attaquée, fut arrêtée et mise en pièces par la lionne. Ensuite un lion accoutumé à dévorer des hommes, et qui appartenait à Alexandre, se jeta contre elle. Mais la lionne, en le combattant, tomba morte avec

lui. On lâcha ensuite plusieurs bêtes, pendant que Thècle priait debout, les mains étendues vers le ciel. Ses prières étant finies, elle vit la fosse pleine d'eau; et s'y plongeant précipitamment, elle dit : « Mon Seigneur Jésus-Christ, c'est en votre nom que je suis baptisée en mon dernier jour. » Le gouverneur même ne pouvait retenir ses larmes, voyant que les veaux marins allaient avaler une telle beauté. Mais toutes les bêtes, frappées d'un éclat de foudre, surnagèrent sans force; et une nuée de feu entoura Thècle; de sorte que les bêtes ne la touchèrent point, et que sa nudité fut cachée.

Or, comme on avait lâché sur Thècle d'autres bêtes redoutables, toutes les femmes poussèrent un cri de tristesse; et ayant jeté sur elle, l'une du nard, l'autre de la casse, celle-ci des aromates, cette autre de l'onguent, toutes les bêtes furent comme accablées de sommeil, et ne touchèrent point Thècle; de sorte qu'Alexandre dit au gouverneur: « J'ai des taureaux fort terribles, nous l'y attacherons. » Le gouverneur tout triste lui ayant répondu : « Faites ce que vous voudrez, » ils l'attachèrent par les pieds entre deux taureaux, auxquels ils mirent dans l'aine des fers ardents; mais comme les taureaux s'agitaient et mugissaient horriblement, la flamme brûla autour des membres des taureaux les cordes dont Thècle était liée, et elle resta détachée dans le lieu du combat[1].

Enfin le gouverneur lui fit rendre ses habits; et Thècle ayant appris que Paul était à Myre en Lycie, elle s'habilla en homme pour l'aller rejoindre. Paul la renvoya ensuite à Icone, où elle apprit la mort de Thamyris; et n'ayant pu convertir sa mère, signant tout son corps, elle prit le chemin de Daphné; et étant entrée dans le monument où elle avait trouvé Paul avec Onésiphore, elle se prosterna et y pleura devant Dieu. Ensuite étant allée à Séleucie, elle en éclaira plusieurs de la parole du Christ, et elle y reposa en bonne paix.

Voilà le précis exact des *Actes de Thècle et de Paul apôtre.* Tertullien, le plus ancien des Pères latins, assure[2] que ce fut un prêtre d'Asie qui composa cet écrit par amour pour Paul. Saint Cyprien d'Antioche [3] fait mention de l'histoire de Thècle; Basile de Séleucie la mit en vers, au rapport de Photius; et saint Augustin[4], en remarquant que les manichéens s'autorisaient de l'exemple de Thècle, ne traite point son histoire de fable, quoiqu'il qualifie de ce nom d'autres écrits apocryphes.

Enfin trois autres disciples écrivirent chacun une *Relation de la mort de Pierre et de Paul.* On traduira, à la fin de ce recueil, celle de Marcel, et les notes indiqueront en quoi elles diffèrent de celles d'Abdias et d'Hégésippe.

Nous allons commencer par la notice de cinquante *Évangiles* dont nous avons parlé.

1. Maxime de Turin, Homélie sur la naissance de sainte Agnès, vers la fin, et saint Grégoire de Nazianze, t. II, p. 300, B, de son exhortation aux vierges, disent que Thècle échappa aux flammes et aux bêtes.
2. L. de Baptismo, chap. XVII. — 3. Grabius, de Spicileg., p. 88.
4. L. XXX, contra Faustum, chap. IV.

NOTICE ET FRAGMENTS

DE CINQUANTE EVANGILES.

A l'article de l'*Évangile selon les Égyptiens*, nombre I de la liste alphabétique de Fabricius, et nombre XI de la nôtre[1], ce judicieux écrivain observe que saint Clément Romain ne nomme ni la personne qui interrogeait le Seigneur, ni l'*Évangile* d'où il a tiré ces paroles que nous rapportons de lui[2]. « Le Seigneur étant interrogé par une certaine personne, quand son règne devait arriver, lui dit : « Lorsque deux seront un, et ce qui est dehors sera comme ce qui est dedans, et que le « mâle avec la femelle ne seront ni mâle ni femelle. » Au lieu que saint Clément d'Alexandrie[3] nomme l'*Évangile selon les Égyptiens*, dans lequel cette question est faite par Salomé; et la réponse du Seigneur commence ainsi : « Lorsque vous foulerez aux pieds l'habillement de la pudeur, et lorsque deux seront un, etc. » Ainsi la citation dans saint Clément Romain n'est pas exacte.

Il en est de même d'une autre qui se lit dans l'Épître de saint Ignace aux Smyrnéens[4]. « Et lorsque le Seigneur vint à ceux qui étaient autour de Pierre, il leur dit : « Tenez-moi et me touchez, et voyez que « je ne suis pas un démon incorporel. » Et aussitôt ils le touchèrent, et ils crurent, étant convaincus par sa chair et par l'esprit. »

Eusèbe[5] avoue qu'il ne sait point où le martyr d'Antioche a puisé ce passage; mais saint Jérôme[6] le reconnaît pour être d'un *Évangile* qu'il avait traduit depuis peu, et le rappporte avec quelques différences. « Et lorsqu'il vint à Pierre et à ceux qui étaient avec Pierre, il leur dit : « Voilà, touchez-moi, et voyez que je ne suis pas un démon « incorporel; » et aussitôt ils le touchèrent, et ils crurent. » Il cite ailleurs[7] ces dernières paroles comme étant de l'*Évangile des Hébreux* dont se servent les nazaréens. Cette citation de saint Ignace n'est pas plus exacte que celle de saint Clément Romain.

Non-seulement on peut conclure de là que les *Évangiles* apocryphes ont été cités par les Pères apostoliques, mais en même temps résoudre une grande difficulté touchant les quatre *Évangiles* authentiques. C'est que, comme il est incontestable que les noms de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, et de saint Jean, ne se trouvent dans aucun des Pères apostoliques avant saint Justin, on en infère que leurs *Évangiles* n'existaient pas, et que les seuls apocryphes avaient cours dans ces premiers temps.

Mais si l'on pose en fait que les Pères apostoliques ont cité peu exactement les *Évangiles* authentiques, et les apocryphes, sans en nom-

1. Fabricius a écrit *Ægyptios*; Voltaire, *Égyptiens* : de là vient la différence des numéros. (*Note de M. Beuchot.*)
2. *Nombres*, XI, note 2. — 3. *Ibid.*, notes 3 et 4. — 4. Chap. III.
5. Hist. eccles., l. III, p. 37. — 6. In catalog. Script. eccles. — 7. Proœm. in l. 18. Isaiæ.

mer aucun, rien n'empêche de dire que saint Matthieu et saint Luc sont cités dans ce passage de saint Clément Romain[1]. « Car le Seigneur dit : « Vous serez comme des agneaux au milieu des loups ; » mais Pierre répondant, dit : « Si donc les loups mettent les agneaux en pièces ? » Jésus dit à Pierre : « Que les agneaux ne craignent pas les loups « après votre mort; et vous, ne craignez pas ceux qui vous tuent, et « ensuite ne peuvent rien vous faire; mais craignez celui qui, après « que vous serez morts, a la puissance de l'âme et du corps, et les « peut envoyer dans la géhenne. »

En effet, on lit dans saint Matthieu[2] : « Voilà, je vous envoie comme des brebis au milieu des loups[3]. Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme; mais plutôt craignez celui qui peut perdre et l'âme et le corps dans la géhenne. » On trouve aussi dans saint Luc[4] : « Allez, voilà, je vous envoie comme des agneaux entre des loups[5]. Or, je vous dis, *à vous qui êtes* mes amis : « N'ayez point « peur de ceux qui tuent le corps, et après cela n'ont plus rien à faire « davantage; mais je vous montrerai qui il faut que vous craigniez. « Craignez celui qui, après qu'il aura tué, a la puissance d'envoyer « dans la géhenne; oui, je vous dis, craignez celui-là. »

Malgré la ressemblance de ces textes, on insiste sur ce que l'*Évangile de saint Matthieu* parle de Zacharie, fils de Barachie, qui ne fut tué, suivant Josèphe[6], que pendant la guerre des Juifs contre les Romains. Donc, ajoute-t-on, l'*Évangile de saint Matthieu* fut écrit après cette guerre qui y paraît prédite[7].

Cette allégation spécieuse semble porter à faux dès que l'*Evangile des nazaréens*[8] nous apprend que le Zacharie dont parle saint Matthieu était fils de Joïada.

Sans nous étendre davantage sur l'utilité des *Évangiles* apocryphes, voyons en peu de mots ce que l'on connaît de ces anciens écrits[9].

I. ÉVANGILE D'ANDRÉ APOTRE.

Cet *Évangile* n'est connu que par le décret du pape Gélase, dont on a parlé dans l'avant-propos.

II. ÉVANGILE D'APELLES.

Outre saint Jérôme cité dans l'avant-propos, Bède[10] fait mention de cet *Évangile* dont saint Épiphane[11] a conservé ce passage : « Le Christ a dit dans l'Évangile : « Soyez d'honnêtes banquiers; servez-vous de « toutes choses, en choisissant de chaque écriture ce qui vous sera « utile. »

1. Epist. 2. chap. v.
2. Matth., chap. x, v. 16. — 3. *Ibid.*, v. 28. — 4. Luc, chap. x, v. 3.
5. *Ibid.*, chap. xii, v. 4 et 5. — 6. Bell. Jud., l. IV, chap. xix.
7. Matth., chap. xxiv, v. 6.
8. Voyez n° xxxvi.
9. Tout ce qui précède est de Voltaire. Le sommaire qui suit des cinquante évangiles, est non une traduction, mais une analyse de Fabricius. (*Note de M. Beuchot.*)
10. Comment. in Luc. — 11. Hæres., 44, n° 2.

III. ÉVANGILE DES DOUZE APÔTRES.

Saint Jérôme, Origène[1], saint Ambroise[2] et Théophylacte[3], en ont parlé.

IV. ÉVANGILE DE BARNABÉ.

Il est compris dans le décret de Gélase.

V. ÉVANGILE DE BARTHÉLEMI APÔTRE.

Son nom se trouve dans le décret de Gélase, dans saint Jérôme, et dans Bède.

VI. ÉVANGILE DE BASILIDES.

On ne connaît de cet *Évangile* que le nom cité par saint Jérôme, Origène et saint Ambroise.

VII. ÉVANGILE DE CÉRINTHE.

Saint Épiphane[4] pense que cet *Évangile* est un de ceux dont parle saint Luc en commençant le sien. Il avait insinué auparavant[5] que Cérinthe se servait de l'*Évangile de saint Matthieu.*

VIII. HISTOIRE DE LA FAMILLE DU CHRIST, TROUVÉE SOUS L'EMPEREUR JUSTINIEN.

Cette histoire, qui se trouve dans Suidas, le fit mettre par le pape Paul IV au nombre des livres défendus, au rapport de Possevin, qui parle aussi, dans son *Apparat*, de la réfutation qu'Hentenius en publia à Paris, l'an 1547, à la fin du commentaire d'Euthymius Zigabenus sur les quatre évangélistes qu'il avait traduits en latin.

IX. HISTOIRE DES DESPOSYNES SUR LA GÉNÉALOGIE DU CHRIST.

Jules Africain, dans sa lettre à Aristide[6], rapporte qu'Hérode, honteux de son origine ignoble[7], fit brûler tous les monuments des anciennes familles d'Israël; mais qu'un petit nombre, jaloux de l'antiquité de leur noblesse, suppléèrent à cette perte en se faisant une nouvelle généalogie, soit de mémoire, soit en s'aidant des titres particuliers qui leur restaient. De ce nombre étaient ceux qu'on appela *desposynoi* en grec, parce qu'ils étaient proches parents du Sauveur.

X. ÉVANGILE DES ÉBIONITES.

Saint Épiphane[8] dit qu'ils avaient altéré et tronqué l'*Évangile de saint Matthieu*, qu'ils commençaient ainsi : « Sous le règne d'Hérode, roi de Judée, Jean, fils de Zacharie et d'Élisabeth, que l'on disait être de la race du prêtre Aaron, vint baptiser dans le fleuve du Jourdain, du

1. Homil. I, in Luc. ex vet. vers.
2. Proœm. Comment. in Luc. — 3. Ad id. Lucæ Proœmium.
4. Hæres., 51, n° 7. — 5. Hæres. 30, n° 14.
6. Euseb., Hist. eccl. l. I. chap. VII. et Nicephor, l. I, chap. II.
7. Josèphe, Histoire des Juifs, l. XIV, chap. II, avoue cependant qu'il etait petit-fils d'Antipas, Iduméen, gouverneur de toute la Judée.
8. Hæres. 30. n° 13.

baptême de la pénitence, et tout le monde allait à lui. Le peuple ayant été baptisé, Jésus y vint aussi, et fut baptisé par Jean. Et lorsqu'il fut sorti de l'eau, les cieux s'ouvrirent, et il vit le Saint-Esprit de Dieu qui descendait sous la forme d'une colombe, et qui entrait en lui. Et une voix éclata du ciel, disant : « Vous êtes mon fils bien-aimé, je me suis « complu en vous. » Et ensuite : « Je vous ai engendré aujourd'hui » : et aussitôt dans ce même lieu brilla une grande lumière[1]. Ce que Jean ayant vu, lui dit : « Qui êtes-vous, Seigneur ? » La voix reprit du ciel : « Celui-ci « est mon fils bien-aimé, en qui je me suis complu. » A ces mots, Jean se jetant à ses pieds : « Seigneur, dit-il, baptisez-moi, je vous prie ; » mais lui l'en empêchait, disant : « Laissez, il est à propos que nous accomplissions ainsi toutes choses. » Ailleurs[2] les ébionites font dire à Jésus : « Je suis venu pour abroger les sacrifices ; et, si vous ne cessez de sacrifier, la colère de Dieu contre vous ne cessera pas. » Ensuite[3] : « Ai-je désiré de manger la chair, cette pâque avec vous ? » Paroles que Luc[4] rapporte sans interrogation et sans parler de la chair. Enfin[5], outre l'*Évangile* sous le nom de Matthieu, les mêmes ébionites paraissent en avoir supposé sous celui de Jacques et des autres disciples.

XI. ÉVANGILE SELON LES ÉGYPTIENS.

Saint Jérôme fait mention de cet *Évangile*, et saint Épiphane[6] dit que les sabelliens y puisaient leur erreur ; comme si le Sauveur y déclarait à ses disciples que le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, sont le même.

Saint Clément Romain[7] et saint Clément d'Alexandrie en citent ces paroles : « Le Seigneur étant interrogé par une certaine[8] Salomé, quand son règne devait venir, lui dit[9] : « Lorsque vous foulerez aux « pieds l'habillement de la pudeur, et lorsque deux seront un, et ce qui « est dehors sera comme ce qui est dedans, et que le mâle avec la fe- « melle ne seront ni mâle ni femelle[10]. » Salomé demandant : « Jusqu'à « quand les hommes mourront-ils ? » le Seigneur dit : « Tant que vous « autres femmes enfanterez. » Et lorsqu'elle eut dit : « J'ai donc bien « fait, moi qui n'ai point enfanté ; » le Seigneur répliqua : « Nourrissez- « vous de toute herbe, mais ne vous nourrissez pas de celle qui a de l'amertume[11]. » Enfin, on rapporte que le Sauveur avait dit : « Je suis venu pour détruire les ouvrages de la femme, c'est-à-dire de la femme de la cupidité ; or ses ouvrages sont la génération et la mort. »

XII. ÉVANGILE DES ENCRATITES.

Saint Épiphane[12] pense que l'*Évangile* dont se servaient les encratites était celui que Tatien avait composé en fondant ensemble les quatre *Évangiles* canoniques ; mais il paraît se tromper lorsqu'il dit que quel-

1. Saint Justin, dans son colloque avec Tryphon, p. 315, dit qu'en ce même temps il parut du feu dans le Jourdain.
2. Epiphan., Hæres. 30, n° 16. — 3. *Id.*, n° 21. — 4. Chap. XXII, v. 15.
5. Epiphan., Hæres. 30, n° 23. — 6. Hæres. 62, n° 2. — 7. Epist. II, n° 12.
8. Clem. Alex., l. III, Strom. p. 465. — 9. *Id.*, — 10. *Id.*, l. III Strom., p. 455. — 11. Strom., p. 452. — 12. Hæres. 46, n° 1.

ques-uns l'appelaient *selon les Hébreux :* en effet saint Jérôme, qui traduisit ce dernier en grec et en latin, ne dit nulle part qu'il ait vu celui de Tatien, dont se servaient non-seulement ses disciples, mais encore les autres catholiques qui habitaient en Syrie sur les bords de l'Euphrate, comme l'atteste Théodoret[1].

XIII. ÉVANGILE DE L'ENFANCE DU CHRIST.

Gélase déclare apocryphes les livres de l'enfance du Sauveur. On donnera en français le fragment de celui que Cotelier a traduit du grec en latin, et ensuite un autre complet que Sike de Brème a mis en latin d'après l'arabe. Le savant M. Sinner parle d'un autre manuscrit, n° 377, de la bibliothèque de Berne, dans lequel l'arrivée des mages à Jérusalem est rapportée deux ans après la naissance de Jésus. Il ajoute au voyage de Marie et de Joseph en Égypte, que, « le troisième jour de leur départ, Marie dans le désert se trouva fatiguée de la trop grande chaleur du soleil; et, voyant un palmier, elle dit à Joseph : « Reposons-« nous un peu sous son ombre. » Et Joseph se hâtant, la conduisit vers le palmier, et la fit descendre de sa monture. Et lorsque Marie fut assise, regardant les branches du palmier, et les voyant chargées de fruits, elle dit à Joseph : « J'ai envie, si cela se pouvait, de manger du fruit de « ce palmier. » Alors Joseph lui dit : « Je suis surpris que vous me disiez « cela, puisque vous voyez quelle hauteur ont les rameaux de ce palmier. « Pour moi, je suis très en peine où nous prendrons de l'eau pour rem-« plir nos outres qui sont déjà vides, et pour nous ranimer. » Alors le petit enfant Jésus, d'un air joyeux dans le sein de la vierge Marie sa mère, dit au palmier : « Arbre, recourbez-vous, et rafraîchissez ma mère « de vos fruits. » Aussitôt à cette parole il inclina son sommet jusqu'aux pieds de Marie; et, cueillant tous les fruits qu'il avait, ils se rafraîchirent. Or, après que tous les fruits furent cueillis, il demeurait incliné, attendant, pour se relever, l'ordre de celui qui l'avait fait baisser. Alors Jésus lui dit : « Palmier, dressez-vous, et vous affermissez, et soyez « comme les arbres qui sont dans le paradis de mon seigneur et de « mon père. Ouvrez aussi de vos racines la veine qui est cachée en « terre : il en coulera des eaux pour nous désaltérer. » Aussitôt le palmier se dressa, et des sources d'eaux très-claires et très-douces commencèrent à sortir par ses racines. »

XIV. ÉVANGILE ÉTERNEL.

Comme il est fait mention de l'*Évangile éternel* dans l'*Apocalypse*[2], les frères mendiants, vers le milieu du XIIIe siècle, en composèrent un par lequel l'*Évangile du Christ* devait être abrogé. Cet ouvrage fut condamné par le pape Alexandre IV à être brûlé, mais en secret, pour ne pas scandaliser les frères[3].

XV. ÉVANGILE D'ÈVE.

On lisait dans cet *Évangile*[4] : « J'étais arrêté sur une naute mon-

1. Hæretic. fab., l. I, chap. XX. — 2. Chap. XIV, v. 6. — 3. Matth., Paris, ad ann. 1257, p. 939. — 4. Epiphan., Hæres., 26, n° 3.

tagne, lorsque je vois un homme d'une haute taille et un autre fort court. Ensuite j'entends une voix comme celle du tonnerre. Je m'approche donc de plus près pour écouter; alors il me parla de cette manière : « Je suis le même que vous, et vous êtes le même que moi ; et « en quelque endroit que vous soyez, j'y suis, et je suis dispersé par « toutes choses. Et de quelque endroit que vous voudrez, vous me cueil- « lez. Or en me cueillant, vous vous cueillez vous-même. » Ensuite[1] : « Je vis un arbre portant douze fruits chaque année, et il me dit : « C'est « là le bois de vie. » Saint Épiphane, qui rapporte ces deux passages, dit que les gnostiques interprétaient ce dernier des règles des femmes.

XVI. ÉVANGILE DES GNOSTIQUES.

Les gnostiques[2], outre certaines *Interrogations de Marie*, avaient aussi d'autres *Évangiles* sous le nom des disciples.

XVII. ÉVANGILE SELON LES HÉBREUX.

Bède[3] remarque que l'*Évangile selon les Hébreux* ne doit pas être compris parmi les apocryphes, mais parmi les histoires ecclésiastiques, d'autant que saint Jérôme, interprète de l'Écriture sainte, en a pris nombre de témoignages.

XVIII. ÉVANGILES D'HESYCHIUS, OU HÉSYQUE.

Ils sont compris dans le décret de Gélase; quoique Usserius[4] pense qu'Hesychius, Égyptien, de même que Lucianus, martyr, avaient plutôt entrepris de corriger les livres saints que de les falsifier. Saint Jérôme aussi[5] les cite l'un et l'autre, en rendant compte au pape Damase des tracasseries qu'il avait lui-même à essuyer en pareille conjoncture.

XIX. PROTÉVANGILE DE JACQUES LE MINEUR.

Le décret de Gélase en fait mention. Postel l'a traduit du grec en latin, et on le donne en français.

Un *Évangile* de Jacques le Majeur, trouvé en Espagne, l'an 1595[6], fut condamné par Innocent XI, l'an 1682[7].

Enfin, Cotelier[8] et Labbe[9] parlent d'un *Évangile* manuscrit qui est à la bibliothèque du roi de France, n° 2276, dont voici le titre : « Commence l'histoire de Joachim et d'Anne, et de la nativité de la bienheureuse mère de Dieu, Marie toujours vierge, et de l'Enfance du Sauveur. Moi, Jacques, fils de Joseph, etc. »

XX. ÉVANGILE DE JEAN DU TRÉPAS DE SAINTE MARIE.

Il est nommé dans le décret de Gélase. Quelques manuscrits grecs l'attribuent à Jacques[10].

1. Epiphan., Hæres. 26, n° 5. — 2. Epiphan., Hæres. 26, n° 8.
3. Comment. in Luc. — 4. Syntagm. de 70 interpret., chap. VII.
5. Præfat. in quatuor Evangelia.
6. Bivarius, p. 57, not. ad commentitium Chron., Lucio Dextro suppositum A. C. 37. — 7. T. VII, Act. Sanctor. Maii, p. 285 et 393. — 8. In not. ad Constit. Apost., l. VI, chap. XVII. — 9. Bibl. nov. MSS., p. 306.
10. Lambecius, Comment. de Biblioth. Vindobon., l. IV, p. 131.

XXI. ÉVANGILE DE JUDE ISCARIOTH.

Cet *Évangile* n'est connu que par ce qu'en disent saint Irénée[1], saint Epiphane[2], et Théodoret[3].

XXII. ÉVANGILE DE JUDE THADDÉE.

On ne le connaît que par le décret de Gélase.

XXIII. ÉVANGILE DE LEUCIUS.

Il est nommé Lenticius, Lentius, Léontius, Lucius, Leicius, Seleucus, dans le décret de Gélase, et saint Augustin[4] l'appelle d'abord Léontius, et ensuite deux fois Leucius. Grabe[5] parle d'un manuscrit de cet *Évangile* qu'il a vu dans la bibliothèque d'Oxford, et le passage qu'il en rapporte se trouve aussi article XLIX de l'*Évangile de l'enfance*. Il s'agit d'un maître d'école qui mourut pour avoir frappé Jésus.

XXIV. ÉVANGILE DE LUCIANUS.

Voyez ce qu'on en dit n° XVIII, article d'Hesychius (pag. 251.)

XXV, XXVI, XXVII. ÉVANGILES DES MANICHÉENS.

Le 1er est l'*Évangile de Thomas, apôtre*, mentionné dans le décret de Gélase, dans l'*Histoire des manichéens*, de Pierre de Sicile[6], et dans Léontius[7]. Ce dernier y joint l'*Évangile* de Philippe.

Le 2e est l'*Évangile vivant* dont parlent Photius[8], Cyrille de Jérusalem[9], et saint Epiphane[10]. Il est nommé le premier avant ceux de Thomas et de Philippe, par Timothée, prêtre de Constantinople[11], ou du moins par celui qui a interpolé tout ce passage qui manque dans quelques éditions, et dans quelques manuscrits.

Le 3e enfin, réfuté par Diodore[12], fut écrit, au rapport de Photius[13], par Ada, qui le nomma *Modion*, en faisant allusion au boisseau dont parle saint Marc[14], sous lequel on ne met pas la lumière. Meursius[15] se trompe en disant que ce dernier est le même que l'*Évangile de Thomas*. Tollius[16] et Cotelier[17] nomment expressément l'*écrit* d'Ada avec l'*Évangile vivant* et celui de Thomas, sans parler de celui de Philippe. Le nom d'Ada se trouve aussi dans l'*Évangile de Nicodème*, article XIV.

XXVIII. ÉVANGILE DE MARCION.

C'était l'*Évangile de saint Luc* que Marcion prétendait avoir été écrit par saint Paul, à ce que disent saint Irénée[18], Origène[19], Tertullien[20] et saint Epiphane[21].

1. L. I, contra hæres., c. XXXV. — 2. Hæres., 28, n° 1.
3. L. I, Hæretic. fabul., chap. XV. — 4. L. de fide contra manichæos.
5. Ad Irenæum, l. I, chap. XVII.
6. P. 30. edit Raderi. — 7. De sectis lect. III, p. 432.
8. MS., l. I, contra manichæos. — 9. Catechesi, VI, p. 57.
10. Hæres. 66, n° 2. — 11. Meursius in variis divinis, p. 117.
12. In libris 25 adversus manichæos. — 13. In Bibl. cod., 85. — 14. Chap. IV, v. 21.
15. In Gloss. græco-barbaro, p. 172. — 16. In insignibus itineris italici, p. 142.
17. T. I, patres Apostol., p. 537.
18. L. I, chap. XXIX; l. III, chap. XII. — 19. L. II, contra Celsum, p. 77.
20. L. IV, contra Marcionem, chap. III. — 21. Hæres. 42.

XXIX, XXX, XXXI. TROIS LIVRES DE LA NAISSANCE DE SAINTE MARIE.

Saint Epiphane[1], saint Grégoire de Nysse[2] et saint Augustin[3] parlent des deux premiers. On donnera le troisième en français, d'après la traduction latine que saint Jérôme en a faite sur l'hébreu attribué à saint Matthieu.

XXXII. LIVRE DE SAINTE MARIE ET DE SA SAGE-FEMME.

Ce Livre, compris dans le décret de Gélase, est réfuté par saint Jérôme[4].

XXXIII, XXXIV. INTERROGATIONS DE MARIE GRANDES ET PETITES.

Saint Épiphane[5] est le seul qui fasse mention de ces deux livres, dont se servaient les gnostiques.

XXXV. LIVRE DU TRÉPAS DE MARIE.

C'est le même dont on a parlé sous le nom de saint Jean, nº XX.

XXXVI. ÉVANGILE HÉBREU DE SAINT MATTHIEU DONT SE SERVAIENT LES NAZARÉENS.

Saint Jérôme[6] dit que le Zacharie tué entre le temple et l'autel y est appelé fils de Joïada comme dans les *Paralipomènes*[7], au lieu de fils de Barachie comme dans saint Matthieu. Eusèbe[8], d'après Papias, croit que cet *Évangile* est le même que celui *selon les Hébreux*, nº XVII, parce que l'histoire d'une femme qui fut accusée de plusieurs crimes devant le Seigneur est rapportée dans l'un et dans l'autre.

XXXVII. ÉVANGILE DE MATHIAS.

Son nom se trouve dans le décret de Gélase, dans saint Jérôme, Origène[9], Eusèbe[10], Bède[11], et saint Ambroise[12].

XXXVIII. ÉVANGILE DE NICODÈME.

On lit au commencement de quelques manuscrits et à la fin de quelques autres, que « l'empereur Théodose trouva dans les archives publiques, dans le prétoire de Ponce-Pilate à Jérusalem, cet *Évangile* écrit en hébreu par Nicodème, la dix-neuvième année de l'empereur Tibère César, le 8 des calendes d'avril, qui est le 23 mars, sous le consulat de Rufus et de Léon, la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, Joseph et Caïphas étant princes des prêtres. »

Au reste, quoique cet *Évangile* soit le seul qui parle du péché originel[13], et de la descente de Jésus aux enfers, il ne faut pas croire que

1. Hæres., 26, nº 12.
2. Homil. de nativit. S. Mariæ virg., t. III, p. 346
3. Contra Faustum, l. XXIII, chap. IX.
4. Contra Helvidium. — 5. Hæres. 26, nº 8.
6. L. IV, ad Matth., chap. XXIII. v. 35.
7. L. II, chap. XXIV, v. 20. — 8. Hist. eccles., l. III, chap. XXXIX.
9. In Luc. hom., I.—10. Hist. eccles., l. III, chap. XXV.—11. Comment. in Luc.
12. Proœm. in Luc. — 13. Art. XXII.

saint Augustin y ait puisé ce qu'il en dit dans une de ses lettres[1]. Ce Père nous apprend lui-même[2] qu'il avait su, par révélation, le mystère de la grâce. Un semblable secours suffisait pour expliquer tous les dogmes qui ne sont pas assez clairement énoncés dans l'Écriture authentique.

XXXIX. ÉVANGILE DE PAUL.

Saint Jérôme[3] entend ces mots des épîtres de *Paul*[4] *: Selon mon Évangile*, de l'*Évangile* prêché par cet apôtre, et écrit par son disciple saint Luc. Voy. n. XXVIII, l'article de Marcion.

XL. ÉVANGILE DE LA PERFECTION.

On ne le connaît que par ce qu'en dit saint Épiphane[5]. Clément d'Alexandrie[6] fait aussi mention d'un ouvrage de Tatien, sous le titre de *la perfection selon le Sauveur.* Il est parlé d'un *Évangile* parfait dans celui de l'*enfance du Christ*[7].

XLI. ÉVANGILE DE PHILIPPE.

Saint Épiphane[8], Timothée, prêtre de Constantinople[9], et Léontius[10], parlent d'un *Évangile de Philippe;* mais on ignore si c'est du même livre qu'il est tiré, et si on l'attribuait à l'apôtre de ce nom, ou bien à l'un des sept diacres nommé Philippe[11].

XLII. ÉVANGILE DE PIERRE APOTRE.

Le décret de Gélase, Origène[12], Eusèbe de Césarée[13], et d'autres, font mention d'un *Évangile de Pierre* comme supposé, et très-différent de celui de Marc son disciple, qu'on attribuait aussi à Pierre, suivant saint Jérôme[14] et Tertullien[15].

XLIII. LIVRE DE LA NAISSANCE DU SAUVEUR.

On ne le connaît que par le décret de Gélase.

XLIV. ÉVANGILE DES SIMONIENS.

Il en est parlé dans les *Constitutions des apôtres*[16], et dans la préface arabique du concile de Nicée[17].

XLV. ÉVANGILE SELON LES SYRIENS.

On n'en sait que le nom, qui se trouve dans Eusèbe[18] et saint Jérôme[19]. Fabricius cite aussi[20] une ancienne version syrienne de l'*Évangile de Nicodème.*

1. Epist. 99, ad Evodium, edit. benedict., 164.
2. L. de Præd. Sanctor., chap. IV. — 3. In catalage.
4. Rom., chap. II, v. 16 ; Galat., chap. I, v. 8 ; et II Tim., chap. II, v. 8.
5. Hæres. 26, nº 2. — 6. Strom.. l. III, p. 460. — 7. Art. XXV.
8. Hæres. 26 nº 13. — 9. Voy. nº 25. — 10. *Ibid.*
11. Act., chap. VIII, v. 12 ; et chap. XXI, v. 8.
12. Comment. in Matth., t. II, p. 223 — 13. Hist. eccl., l. III, chap. XXV.
14. Catalog., chap. I. — 15. L. IV, contra Marcion., chap. V.
16. L. VI chap. XVI. — 17. T. II Concilior., edit. Labbe, p. 386.
18. Hist. eccl., l. IV, chap. XXII. — 19. In catalogo. — 20. T. I, p. 254.

XLVI. ÉVANGILE DE TATIEN.

C'est le même que celui des encratites, nº XII.

XLVII. ÉVANGILE DE THADDÉE.

Il en est parlé dans le décret de Gélase et dans Eusèbe[1].

XLVIII. ÉVANGILE DE THOMAS.

C'est le premier des manichéens, nº XXV. Son nom se trouve avec celui de Mathias dans les auteurs cités n. XXXVII.

XLIX. ÉVANGILE DE VALENTIN.

Voyez ce qu'en dit saint Irénée cité dans la préface.

L. ÉVANGILE VIVANT.

C'est le second *Évangile* des manichéens, nº XXVI.

Voici maintenant l'*Évangile de la naissance de Marie*, dont nous avons parlé, nº XXXI de la notice alphabétique.

ÉVANGILE DE LA NAISSANCE DE MARIE.

I.[2] La bienheureuse et glorieuse Marie toujours vierge, de la race royale et de la famille de David, naquit dans la ville de Nazareth, et fut élevée à Jérusalem, dans le temple du Seigneur. Son père se nommait Joachim, et sa mère Anne. La famille de son père était de Galilée, et de la ville de Nazareth. Celle de sa mère était de Bethléem. Leur vie était simple et juste devant le Seigneur, pieuse et irrépréhensible devant les hommes : car ayant partagé tout leur revenu en trois parts, ils dépensaient la première pour le temple et ses ministres, la seconde pour les pèlerins et les pauvres, et réservaient la troisième pour eux et leur famille. Ainsi, chéris de Dieu et des hommes, il y avait près de vingt ans qu'ils vivaient chez eux dans un chaste mariage sans avoir des enfants. Ils firent vœu, si Dieu leur en accordait un, de le consacrer au service du Seigneur; et c'était dans ce dessein qu'à chaque fête de l'année ils avaient coutume d'aller au temple du Seigneur.

II. Or, il arriva que, comme la fête de la dédicace approchait, Joachim monta à Jérusalem avec quelques-uns de sa tribu. Le pontife Issachar se trouvait alors de fonction. Et lorsqu'il aperçut Joachim parmi les autres avec son oblation, il le rebuta et méprisa ses dons, en lui demandant comment, étant stérile, il avait le front de paraître

1. Hist., l. I, chap. XXIII.
2. Les dix articles qu'on lit ici sont la traduction entière de la pièce telle que la rapporte Fabricius dans son *Codex apocryphus Novi Testamenti*. Il en est de même des vingt-cinq articles du *Protévangile de Jacques*, des sept de l'*Évangile de l'enfance du Christ*, des cinquante-cinq de l'*Évangile de l'enfance*, des trente-huit de l'*Évangile de Nicodème*, des *Deux lettres de Pilate*, de la *Relation du gouverneur Pilate*, et de la *Relation de Marcel*. (*Note de M. Beuchot*.)

parmi ceux qui ne l'étaient pas. Que puisque Dieu l'avait jugé indigne d'avoir des enfants, il pouvait penser que ses dons n'étaient nullement dignes de Dieu : l'Écriture déclarant[1] « maudit celui qui n'a point engendré de mâle en Israël. » Il ajouta qu'il n'avait qu'à commencer d'abord par se laver de la tache de cette malédiction en ayant un enfant, et qu'ensuite il pourrait paraître devant le Seigneur avec ses oblations. Joachim, confus de ce reproche outrageant, se retira auprès des bergers qui étaient avec ses troupeaux dans ses pâturages : car il ne voulut pas revenir à la maison, de peur que ceux de sa tribu qui étaient avec lui ne lui fissent le même reproche outrageant qu'ils avaient entendu de la bouche du prêtre.

III. Or, quand il y eut passé quelque temps, un jour qu'il était seul, l'ange du Seigneur s'apparut à lui avec une grande lumière. Cette vision l'ayant troublé, l'ange le rassura, en lui disant : « Ne craignez point, Joachim, et ne vous troublez pas de me voir; car je suis l'ange du Seigneur : il m'a envoyé vers vous pour vous annoncer que vos prières sont exaucées, et que vos aumônes sont montées jusqu'à lui. Car il a vu votre honte, et il a entendu le reproche de stérilité que vous avez essuyé injustement. Or, Dieu punit le péché et non la nature; c'est pourquoi lorsqu'il rend quelqu'un stérile, ce n'est que pour faire ensuite éclater ses merveilles, et montrer que l'enfant qui naît est un don de Dieu, et non pas le fruit d'une passion honteuse. Sara, la première mère de votre nation, ne fut-elle pas stérile jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans[2]? Et cependant, au dernier âge de la vieillesse, elle engendra Isaac, auquel la bénédiction de toutes les nations était promise. De même Rachel[3], si agréable au Seigneur, et si fort aimée du saint homme Jacob, fut longtemps stérile; et cependant elle engendra Joseph, qui devint le maître de l'Égypte et le libérateur de plusieurs nations prêtes à mourir de faim. Lequel de vos chefs a été plus fort que Samson, ou plus saint que Samuel? Et cependant ils eurent tous les deux des mères stériles[4]. Si donc la raison ne vous persuade point par mes paroles, croyez par l'effet, que les conceptions longtemps différées, et les accouchements stériles, n'en sont d'ordinaire que plus merveilleux. Ainsi votre femme Anne vous enfantera une fille que vous nommerez Marie; elle sera consacrée au Seigneur dès son enfance, comme vous en avez fait vœu; et elle sera remplie du Saint-Esprit, même dans le sein de sa mère[5]. Elle ne mangera ni ne boira rien d'impur, n'aura aucune société avec la populace du dehors; mais sa conversation sera dans le temple du Seigneur, de peur qu'on ne puisse soupçonner ou dire quelque chose de désavantageux sur son compte. C'est pourquoi en avançant en âge, comme elle-même naîtra d'une mère stérile, de même cette vierge incomparable engendrera le fils du Très-Haut, qui sera appelé Jésus, sera le sauveur de toutes les nations,

1. Isaïe, chap. IV, v. 1, ne maudit que la femme stérile.
2. La *Genèse*, chap. XVII, v. 17, lui donne alors quatre-vingt-dix ans.
3. *Genèse*, chap. XXX, v. 23.
4 *Jud.*, chap. XIII, v. 3 ; et *I Reg*,., chap. I, v. 20. — 5. Luc. chap. I, v. 15.

selon l'étymologie de ce nom[1]. Et voici le signe[2] que vous aurez des choses que je vous annonce. Lorsque vous arriverez à la porte d'or, qui est à Jérusalem, vous y trouverez votre épouse Anne qui viendra au-devant de vous, laquelle aura autant de joie de vous voir, qu'elle avait eu d'inquiétude du délai de votre retour. » Après ces paroles l'ange s'éloigna de lui.

IV. Ensuite il apparut à Anne son épouse, disant : « Ne craignez point, Anne, et ne pensez pas que ce que vous voyez soit un fantôme[3]. Car je suis ce même ange qui ai porté devant Dieu vos prières et vos aumônes[4]; et maintenant je suis envoyé vers vous pour annoncer qu'il vous naîtra une fille, laquelle étant appelée Marie sera bénie sur toutes les femmes[5]. Elle sera pleine de la grâce du Seigneur. Aussitôt après sa naissance, elle restera trois ans dans la maison paternelle pour être sevrée; après quoi elle ne sortira point du temple, où elle sera comme engagée au service du Seigneur jusqu'à l'âge de raison; enfin y servant Dieu nuit et jour par des jeûnes et des oraisons, elle s'abstiendra de tout ce qui est impur, ne connaîtra jamais d'homme; mais seule sans exemple, sans tache, sans corruption, cette vierge, sans mélange d'homme, engendrera un fils; cette servante *enfantera* le Seigneur, le Sauveur du monde par sa grâce, par son nom, et par son œuvre. C'est pourquoi levez-vous, allez à Jérusalem; et lorsque vous serez arrivée à la porte d'or, ainsi nommée parce qu'elle est dorée, vous aurez pour signe au-devant de vous votre mari dont l'état de la santé vous inquiète. Lors donc que ces choses seront arrivées, sachez que les choses que je vous annonce s'accompliront indubitablement. »

V. Suivant donc le commandement de l'ange, l'un et l'autre, partant du lieu où ils étaient, montèrent à Jérusalem; et lorsqu'ils furent arrivés au lieu désigné par la prédiction de l'ange, ils s'y trouvèrent l'un au-devant de l'autre. Alors joyeux de leur vision mutuelle, et rassurés par la certitude de la lignée promise, ils rendirent grâces comme ils le devaient au Seigneur qui élève les humbles[6]. C'est pourquoi ayant adoré le Seigneur, ils retournèrent à la maison, où ils attendaient avec assurance et avec joie la promesse divine. Anne conçut donc et accoucha d'une fille; et, suivant le commandement de l'ange, ses parents l'appelaient Marie.

VI. Et lorsque le terme de trois ans fut révolu, et que le temps de la sevrer fut accompli, ils amenèrent au temple du Seigneur cette vierge avec des oblations. Or, il y avait autour du temple quinze degrés à monter[7] selon les quinze psaumes des degrés. Car, parce que le temple était bâti sur une montagne, il fallait des degrés pour aller à l'autel de l'holocauste qui était par dehors. Les parents placèrent donc la petite bienheureuse vierge Marie sur le premier. Et comme ils quittaient les habits qu'ils avaient eus en chemin, et qu'ils en mettaient de plus beaux et de plus propres, selon l'usage, la vierge du Seigneur

1. Matth., chap. I, v. 21. — 2. Luc, ch. II, v. 12. — 3. Matth., ch. XIV, v. 26.
4. Tob., ch. XII, v. 15; Apocal., ch. VIII, v. 3. — 5. Luc, ch. I, v. 42.
6. Luc, ch. I, v. 52. — 7. Ézéchiel, ch. XL, v. 6, 34 et suiv.

monta tous[1] les degrés un à un sans qu'on lui donnât la main pour la conduire ou la soutenir, de manière qu'en cela seul on eût pensé qu'elle était déjà d'un âge parfait. Car le Seigneur, dès l'enfance de sa vierge, opérait déjà quelque chose de grand, et faisait voir d'avance, par ce miracle, combien grands seraient les suivants. Ayant donc célébré le sacrifice selon la coutume de la loi[2], et accompli leur vœu, ils l'envoyèrent dans l'enclos du temple pour y être élevée avec les autres vierges; et eux retournèrent à la maison.

VII. Or la vierge du Seigneur, en avançant en âge, profitait en vertus et, suivant le Psalmiste[3], « son père et sa mère l'avaient délaissée; mais le Seigneur prit soin d'elle. » Car tous les jours elle était fréquentée par les anges, tous les jours elle jouissait de la vision divine, qui la préservait de tous les maux et la comblait de tous les biens. C'est pourquoi elle vint à l'âge de quatorze ans, sans que non-seulement les méchants pussent rien inventer de répréhensible en elle, mais tous les bons qui la connaissaient trouvaient sa vie et sa conversation dignes d'admiration. Alors le pontife[4] annonçait publiquement que les vierges que l'on élevait publiquement dans le temple, et qui avaient cet âge accompli, s'en retournassent à la maison pour se marier selon la coutume de la nation et la maturité de l'âge. Les autres ayant obéi à cet ordre avec empressement, la vierge du Seigneur, Marie, fut la seule qui s'excusa de le faire, disant que non-seulement ses parents l'avaient engagée au service du Seigneur, mais encore qu'elle avait voué au Seigneur sa virginité, qu'elle ne voulait jamais violer en habitant avec un homme. Le pontife fort embarrassé, ne pensant pas qu'il fallût enfreindre son vœu, ce qui serait contre l'Écriture, qui dit : *Vouez et rendez*[5], ni s'ingérer d'introduire une coutume inusitée chez la nation, ordonna que tous les principaux de Jérusalem et des lieux voisins se trouvassent à la solennité qui approchait, afin qu'il pût savoir par leur conseil ce qu'il y avait à faire dans une chose si douteuse. Ce qui ayant été fait, l'avis de tous fut qu'il fallait consulter le Seigneur sur cela. Et tout le monde étant en oraison, le pontife, selon l'usage[6], se présenta pour consulter Dieu. Et sur-le-champ tous entendirent une voix qui sortit de l'oracle et du lieu du propitiatoire[7], qu'il fallait, suivant la prophétie d'Isaïe, chercher quelqu'un à qui cette vierge devait être recommandée et donnée en mariage. Car on sait qu'Isaïe dit[8] : « Il sortira une verge de la racine de Jessé; et de cette racine il s'élèvera une fleur sur laquelle se reposera l'esprit du Seigneur, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété; et elle sera remplie de l'esprit de la crainte du Seigneur. » Il prédit donc, selon cette prophétie, que tous ceux de la maison et de la

1. La chose est rapportée un peu différemment, art. IV du *Protévangile de Jacques*.
2. I Sam., ch. I, v. 25. — 3. Ps. XXVI, v. 10.
4. Il est nommé Zacharie dans le *Protévangile de Jacques*. — Voyez p. 270.
5. Ps. LXXV, v. 11.
6. Num., ch. XXVII, v. 21. — 7. Num., ch. VII, v. 89. — 8. Ch. XI, v. 1.

famille de David qui seraient nubiles et non mariés, n'avaient qu'à apporter leurs verges à l'autel, et que l'on devait recommander et donner la vierge en mariage à celui dont la verge, après avoir été apportée, produirait une fleur, et au sommet de laquelle l'esprit du Seigneur se reposerait en forme de colombe.

VIII. Joseph, entre autres, de la maison et de la famille de David, était fort âgé, et tous portant leurs verges selon l'ordre, lui seul cacha la sienne. C'est pourquoi rien n'ayant apparu de conforme à la voix divine, le pontife pensa qu'il fallait derechef consulter Dieu, qui répondit que celui qui devait épouser la vierge était le seul de tous ceux qui avaient été désignés qui n'eût pas apporté sa verge. Ainsi Joseph fut découvert. Car lorsqu'il eut apporté sa verge, et qu'une colombe venant du ciel se fut reposée sur le sommet, il fut évident à tous que la vierge devait lui être donnée en mariage. Ayant donc célébré le droit[1] des noces selon la coutume, lui se retira dans la ville de Bethléem, pour arranger sa maison, et pourvoir aux choses nécessaires pour les noces. Mais la vierge du Seigneur, Marie, avec sept autres vierges de son âge, et sevrées avec elle, qu'elle avait reçues du prêtre, retourna en Galilée dans la maison de son père.

IX. Or, en ces jours-là, c'est-à-dire au premier temps de son arrivée en Galilée, l'ange lui fut envoyé de Dieu pour lui raconter qu'elle concevrait le Seigneur, et lui expliquer principalement la manière et l'ordre de la conception. Enfin étant entré vers elle, il remplit la chambre où elle demeurait d'une grande lumière, et la saluant très-gracieusement, il lui dit : « Je vous salue, Marie, vierge du Seigneur, très-agréable, vierge pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes, bénie par-dessus tous les hommes nés jusqu'à présent. » Mais la vierge, qui connaissait déjà bien les visages des anges, et qui était accoutumée à la lumière céleste, ne fut point effrayée de voir un ange, ni étonnée de la grandeur de la lumière; mais son seul discours la troubla, et elle commença à penser quelle pouvait être cette salutation si extraordinaire, ce qu'elle présageait, ou quelle fin elle devait avoir. L'ange divinement inspiré allant au-devant de cette pensée : « Ne craignez point, dit-il, Marie, comme si je cachais par cette salutation quelque chose de contraire à votre chasteté. Car vous avez trouvé grâce devant le Seigneur, parce que vous avez choisi la chasteté. C'est pourquoi, étant vierge, vous concevrez sans péché et enfanterez un fils. Celui-là sera grand, parce qu'il dominera[2] depuis la mer jusqu'à la mer, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. Et il sera appelé le fils du Très-Haut, parce qu'en naissant humble sur la terre, il règne élevé dans le ciel. Et le Seigneur Dieu lui donnera le siége de David son père, et il régnera à jamais dans la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. Il est lui-même le

1. C'est-à-dire les fiançailles, dans lesquelles on écrivait le nom de l'époux et de l'épouse sur des tablettes dans une assemblée solennelle. (Philo, *de leg. special.*, p. 608, édit. de Genève.)
2. Ps. LXXI, v. 8.

roi des rois[1], et le Seigneur des seigneurs; et son trône[2] *subsistera* dans le siècle du siècle. » La Vierge crut à ces paroles de l'ange; mais voulant savoir la manière, elle répondit : « Comment cela pourra-t-il se faire? car, puisque suivant mon vœu je ne connais jamais d'homme, comment pourrai-je enfanter sans l'accroissement de la semence de l'homme? » A cela l'ange lui dit : « Ne comptez pas, Marie, que vous conceviez d'une manière humaine. Car sans mélange d'homme vous concevrez vierge, vous enfanterez vierge, vous nourrirez vierge. Car le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre contre les ardeurs de l'impureté. C'est pourquoi ce qui naîtra de vous sera seul saint, parce que, seul conçu et né sans péché, il sera appelé le Fils de Dieu. » Alors Marie étendant les mains et levant les yeux au ciel, dit : Voici la servante du Seigneur (car je ne suis pas digne du nom de maîtresse); qu'il me soit fait selon votre parole. » (Il serait trop long et même ennuyeux de rapporter ici tout ce qui a précédé ou suivi la naissance du Seigneur. C'est pourquoi, passant ce qui se trouve plus au long dans l'*Évangile*, finissons par ce qui n'y est pas si détaillé. — Note du faux Jérôme, auquel on attribue la traduction latine.)

X. Joseph donc, venant de la Judée dans la Galilée, avait intention de prendre pour femme la Vierge qu'il avait fiancée, car trois mois s'étaient déjà écoulés, et le quatrième approchait, depuis le temps qu'il l'avait fiancée. Cependant le ventre de la fiancée grossissant peu à peu, elle commença à se montrer enceinte, et cela ne put être caché à Joseph; car entrant vers la Vierge plus librement comme époux, et parlant plus familièrement avec elle, il s'aperçut qu'elle était enceinte. C'est pourquoi il commença à avoir l'esprit agité et incertain, parce qu'il ignorait ce qu'il avait à faire de mieux; car il ne voulut point la dénoncer[3], parce qu'il était juste, ni la diffamer par le soupçon de fornication, parce qu'il était pieux; c'est pourquoi il pensait à rompre son mariage secrètement, et à la renvoyer en cachette. Comme il avait ces pensées, voici que l'ange du Seigneur lui apparut en songe, disant : « Joseph, fils de David, ne craignez point, c'est-à-dire n'ayez point de soupçon de fornication contre la Vierge, ou ne pensez rien de désavantageux *à son sujet*, et ne craignez point de la prendre pour femme; car ce qui est né en elle, et qui tourmente actuellement votre esprit, est l'ouvrage non d'un homme, mais du Saint-Esprit; car de toutes les vierges, elle seule enfantera le Fils de Dieu, et vous le nommerez Jésus, c'est-à-dire Sauveur; car c'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés. » Joseph donc, suivant le précepte de l'ange, prit la Vierge pour femme : cependant il ne la connut pas[4]; mais en ayant soin chastement, il la garda; et déjà le neuvième mois depuis la conception approchait, lorsque Joseph, ayant pris sa femme et les autres choses qui lui étaient nécessaires, s'en alla à la ville de Bethléem d'où il était. Or

1. Deut., ch. x, v. 17; et I Timot., ch. vi, v. 15. — 2. Ps. xliv, v. 7.
3. Matth., ch. i, v. 19. — 4. Matth., ch. i, v. 25.

il arriva, lorsqu'ils y furent, que les jours pour accoucher furent accomplis, et[1] elle enfanta son fils premier-né, comme l'ont enseigné les saints *Évangélistes*, notre Seigneur Jésus-Christ, qui étant Dieu avec le Père, et le Fils, et l'Esprit saint, vit et règne pendant tous les siècles des siècles.

Pour suivre l'ordre historique des matières, nous plaçons au second rang le Protévangile de Jacques, qui est le dix-neuvième de la notice. Fabricius avertit qu'il a retouché la version de Postel, et qu'il a mis entre deux crochets (....) ce qui ne se trouve pas dans le grec.

PROTÉVANGILE

ATTRIBUÉ A JACQUES, SURNOMMÉ LE JUSTE, FRÈRE DU SEIGNEUR.

I. Dans les histoires des douze tribus d'Israël, *on voit* que Joachim était fort riche, et offrait à Dieu des doubles offrandes, disant en soi-même : « Que mes facultés soient celles de tout le peuple pour la rémission de mes péchés auprès de Dieu, afin qu'il ait pitié de moi ! » Or, le grand jour du Seigneur approchait, et les enfants d'Israël offraient leurs dons; et Ruben s'éleva contre lui, disant : « Il ne vous est pas permis d'offrir votre don, parce que vous n'avez point eu d'enfant en Israël.» Joachim en fut très-attristé, et il s'en alla voir la généalogie des douze tribus d'Israël, disant en soi : « Je verrai dans les tribus d'Israël si je suis le seul qui n'ai point eu d'enfant en Israël. » C'est pourquoi, en examinant, il vit que tous les justes en avaient eu; et il se ressouvint du patriarche Abraham, à qui, dans ses derniers jours, Dieu avait donné un fils Isaac. Alors Joachim, étant tout triste, n'alla point voir sa femme; mais il se retira dans le désert, où, ayant dressé des tentes, il jeûna quarante jours et quarante nuits[2], disant en soi-même : « Je ne mangerai ni ne boirai jusqu'à ce que le Seigneur mon Dieu m'ait regardé; mais mon oraison sera ma nourriture[3]. »

II. Or, son épouse Anne pleurait de deux pleurs et était accablée d'un double chagrin, disant : « Je pleure ma viduité et ma stérilité. » Le grand jour du Seigneur étant donc arrivé, Judith, sa servante, lui dit : « Jusqu'à quand enfin affligerez-vous votre âme? Il ne vous est pas permis de pleurer, parce que c'est le grand jour du Seigneur[4]. Prenez donc ce diadème que m'a donné la maîtresse où j'allais travailler à la journée, et parez-en votre tête; car, comme je suis votre servante, vous avez une forme royale. « Et Anne lui dit : « Laissez-moi[5]; car je n'en ferai rien : Dieu m'a trop humiliée. Prenez bien garde qu'il ne vous ait été donné par quelque voleur, et que Dieu ne m'implique dans votre pé-

1. Luc, ch. II, v. 6 et 7.
2. Moses, Exod., c. XXIV, v. 18; c. XXXIV, v. 28; et Deut, c. XIX, v. 9 et 11; Elias, II Reg., c. XIX, v. 8; Jesus, Matth., c. IV, v. 2.
3. Joan., c. IV, v. 34 — 4. Ps. CXVII, v. 24. — 5. Matth., c. IV. v. 10

ché. » Judith, sa servante, lui répondit : « Que vous dirai-je? est-ce que je vous souhaite un plus grand mal, puisque vous n'écoutez pas ma voix? car c'est avec raison que Dieu vous a rendue stérile, pour ne vous point donner de fils en Israël. » Et Anne en fut très-attristée ; et ayant quitté ses habits de deuil, elle orna sa tête et se vêtit de ses habits de noces[1] ; et sur les neuf heures, elle descendit dans son jardin pour se promener ; et voyant un laurier, elle s'assit dessous, et fit ses prières au Seigneur Dieu, disant : « Dieu de mes pères, bénissez-moi, et écoutez mon oraison, comme vous avez béni le sein de Sara[2], et lui avez donné un fils Isaac. »

III. Et regardant vers le ciel, elle vit dans le laurier un nid de moineau, et elle se plaignit en elle-même, et dit : « Hélas! que je suis malheureuse! (à qui puis-je être comparée?) qui est-ce qui m'a engendrée, ou quelle mère m'a enfantée pour que je naquisse ainsi maudite devant les enfants d'Israël? car ils m'accablent de reproches et d'insultes ; ils m'ont chassée du temple du Seigneur mon Dieu. Hélas! que je suis malheureuse! (à qui suis-je devenue semblable? je ne puis point être comparée aux oiseaux du ciel, parce que les oiseaux sont féconds en votre présence, Seigneur ; car ce qui est en moi, je le remets en vous. Hélas! que je suis malheureuse! à qui puis-je être comparée?) Je ne puis être comparée avec les animaux mêmes de la terre, parce qu'ils sont féconds en votre présence, Seigneur. Hélas! que je suis malheureuse! à qui suis-je semblable? Je ne puis être comparée avec les eaux, parce qu'elles sont fécondes en votre présence (car les eaux elles-mêmes, tant claires que flottantes, vous louent avec les poissons de la mer). Mais, hélas! que je suis malheureuse! à qui puis-je être comparée? Je ne puis être comparée avec la terre, parce que la terre porte ses fruits en son temps, et vous bénit, Seigneur. »

IV. Et voici que l'ange du Seigneur vola vers elle en lui disant : « Anne, Dieu a exaucé votre prière ; vous concevrez et vous enfanterez, et votre enfant sera célèbre dans tout le monde. » Mais Anne dit : « Le Seigneur mon Dieu est vivant : soit que j'engendre garçon ou fille, je l'offrirai au Seigneur notre Dieu[3], et il servira dans les choses sacrées tous les jours de sa vie. » Et voici que deux anges vinrent en lui disant : « Joachim, votre mari, vient avec ses troupeaux ; car l'ange du Seigneur est descendu vers lui, disant : « Joachim, Joachim, le Seigneur a exaucé « votre prière, descendez d'ici. Voici que Anne votre femme concevra dans « son sein. » Et Joachim descendit, et il appela ses bergers, disant : « Apportez-moi ici dix agneaux femelles (pures et sans taches), et elles seront pour le Seigneur mon Dieu ; et amenez-moi douze veaux purs, et ils seront pour les prêtres et pour le clergé, soit pour l'assemblée des vieillards ; et apportez-moi cent boucs, et les cent boucs seront pour tout le peuple. » Et voici que Joachim vient avec ses troupeaux, et Anne se tenait debout sur la porte, et elle vit Joachim qui venait avec ses

1. Judith, x, v. 3. — 2. Genes., xxi, v. 2.
3. Samuel, i, *ult.*

troupeaux; et accourant, elle s'attacha à son cou, disant : « A présent je connais que le Seigneur Dieu m'a extrêmement bénie ; car moi qui étais veuve, je ne suis plus veuve, et moi qui étais stérile, j'ai *conçu* dans mon sein; » et Joachim se reposa dans sa maison le premier jour.

V. Le lendemain il offrit ses dons, disant en soi-même : « Si le Seigneur Dieu me bénit, la lame du prêtre[1] me le fera connaître; » (et Joachim offrit ses dons), et fit attention à la lame (soit à l'éphod ou au rational) du prêtre, lorsqu'il fut admis à l'autel du Seigneur, et il ne vit point de péché en soi ; et Joachim dit : « A présent j'ai connu que Dieu a eu pitié de moi, et m'a remis tous mes péchés; » et il descendit justifié[2] de la maison du Seigneur, et il vint dans sa maison. Ainsi, Anne conçut, et ses six mois furent accomplis; mais au neuvième mois, Anne enfanta, et dit à la sage-femme : « Qu'est-ce que j'ai enfanté? » Elle dit : « Une femme; » et Anne dit : « Mon âme est magnifiée à cette heure-ci, » et elle se recoucha. Or, les jours étant accomplis, Anne fut purifiée, et elle allaitait sa fille, et nomma son nom Marie.

VI. Or, la petite fille se fortifiait de jour en jour, et lorsqu'elle eut six mois, sa mère la posa par terre pour essayer si elle se tiendrait debout; et elle fit sept pas en marchant, et elle vint dans le sein de sa mère; et Anne dit : « Le Seigneur mon Dieu est vivant, parce que vous ne marcherez pas sur la terre jusqu'à ce que je vous aie présentée au temple du Seigneur. » Et elle fit la sanctification dans son lit : et tout ce qui est souillé, elle avait soin de le séparer d'elle à cause d'elle, et elle appela des filles d'Hébreux sans tache, et elles la soignaient. Et la première année de la petite fille s'accomplit : et Joachim fit un grand repas[3] : et il y invita les princes des prêtres, et les scribes, et tout le sénat, et tout le peuple d'Israël. Et il offrit (des présents) aux princes des prêtres; et ils le bénirent, disant : « Dieu de nos pères, bénissez cette jeune fille, et donnez-lui un nom célèbre éternellement dans toutes les générations. » Et tout le peuple dit : « Soit fait, soit fait, ainsi soit-il. » Et il la présenta aux prêtres ; et ils la bénirent, disant : « Dieu très-haut, regardez cette petite fille, et bénissez-la d'une bénédiction qui n'ait point de relâche. » Sa mère la prit et lui donna à teter ; et[4] Anne fit un cantique au Seigneur Dieu, disant : « Je chanterai louange au Seigneur mon Dieu, parce qu'il m'a visitée, et m'a délivrée de l'opprobre de mes ennemis, et le Seigneur Dieu m'a donné un fruit de sa grande miséricorde en sa présence. Qui est-ce qui annoncera aux fils de Ruben qu'Anne allaite? (Écoutez, écoutez ; douze tribus d'Israël, parce que Anne allaite.) » Et elle la recoucha dans le lieu de sa sanctification, et elle sortit, et elle les servait. Et ayant achevé le festin, ils se retirèrent tout joyeux (et ils lui donnèrent le nom de Marie) en glorifiant le Dieu d'Israël.

VII. Or, la petite fille avançait en âge, et lorsqu'elle eut deux ans, Joachim dit à Anne son épouse : « Introduisons-la dans le temple de Dieu, afin que nous rendions notre vœu que nous avons promis, de peur que

1. Exod., ch. XXVIII, v. 36. — 2. Luc, ch. XVIII, v. 14.
3. Genes., ch. XXI, v. 8 — 4. I Sam. 2; Luc, I.

Dieu ne nous l'enlève ou ne s'irrite contre nous. » Et Anne dit : « Attendons la troisième année, de peur que la petite fille ne demande son père et sa mère. » Et Joachim dit : « Attendons. » Et la petite fille eut trois ans, et Joachim dit : « Appelez des petites filles des Hébreux sans tache, et qu'elles reçoivent en particulier des lampes ; et qu'elles soient allumées, de peur que la petite fille ne se retourne en arrière, et que son esprit ne soit détourné du temple de Dieu. » Et ils firent ainsi, jusqu'à ce qu'elles entrèrent dans le temple. Et le prince des prêtres la reçut, et la baisa, et dit : « Marie, le seigneur a magnifié votre nom dans toutes les générations, et dans les derniers jours le Seigneur manifestera en vous le prix de sa rédemption[1] aux enfants d'Israël. » Et il la plaça sur le troisième degré de l'autel ; et le Seigneur Dieu répandit sa grâce sur elle ; et elle tressaillit de joie en dansant avec ses pieds ; et toute la maison d'Israël la chérit.

VIII. Et ses parents descendirent, admirant et louant Dieu, parce que la petite fille ne s'est pas retournée vers eux. Or, Marie était comme une colombe élevée dans le temple du Seigneur, et elle recevait sa nourriture de la main d'un ange. Lorsqu'elle eut douze ans, il se tint (dans le temple du Seigneur) un conseil des prêtres, disant : « Voilà que Marie a douze ans dans le temple du Seigneur ; que lui ferons-nous, de peur que la sanctification du Seigneur notre Dieu ne soit peut-être souillée ? » Et les prêtres dirent à Zacharie : « Prince des prêtres, présentez-vous à l'autel du Seigneur, et priez pour elle ; et tout ce que Dieu nous aura manifesté, nous le ferons. » Et le prince des prêtres, ayant pris sa longue tunique à douze clochettes, entra dans le saint des saints, et pria pour elle. Et voici que l'ange du Seigneur se présenta, lui disant : « Zacharie, Zacharie, sortez, et convoquez les veufs du peuple ; et qu'ils apportent chacun une verge[2] ; et elle sera *donnée* en garde pour femme à celui à qui Dieu aura montré un signe. » Or des crieurs le publièrent par toute la région de la Judée, et la trompette du Seigneur sonna[3], et tous accoururent.

IX. Or, Joseph, ayant jeté sa hache, sortit au-devant d'eux ; et s'étant assemblés, ils s'en allèrent au grand prêtre, ayant pris leurs verges. Ainsi recevant d'eux leurs verges, il entra dans le temple, et pria. Et ayant achevé l'oraison, il prit les verges et sortit. Alors il les rendit à chacun d'eux, et il n'y apparut aucun signe. Mais Joseph reçut la dernière verge, et voici qu'une colombe sortit de la verge, et vola sur la tête de Joseph. Et le grand prêtre dit à Joseph : « Vous êtes choisi par le sort divin pour prendre la vierge du Seigneur en garde chez vous. » Joseph s'en défendait, disant : « J'ai des fils, et je suis vieux ; mais elle est très-jeune : de là je crains de devenir ridicule aux enfants d'Israël. » Mais le grand prêtre dit à Joseph : « Craignez le Seigneur votre Dieu, et ressouvenez-vous quelles grandes choses Dieu fit[4] contre Dathan, et Abiron, et Coré, comment la terre s'ouvrit, et les dévora à cause de leur contradiction. Maintenant donc craignez Dieu, Joseph,

1. Matth., chap. XX, v. 28. — 2. Num., XVII. — 3. Levit., XXV, v. 9.
4. Num., XVI.

de peur que ces choses ne soient dans votre maison. » Joseph, effrayé, la reçut, et lui dit : « Marie, voici que je vous prends du temple du Seigneur, et je vous laisserai à la maison, et j'irai pour exercer ma profession de charpentier (et je reviendrai à vous). Et que le Seigneur vous conserve (tous les jours). »

X. Or, il se tint un conseil des prêtres, disant : « Faisons un voile (ou un tapis) pour le temple du Seigneur. » Et le prince des prêtres dit : « Appelez-moi des vierges sans tache, de la tribu de David. » S'en allant donc et cherchant, ils trouvèrent sept vierges. Et le prince des prêtres se ressouvint de Marie, qu'elle était de la tribu de David, et sans tache devant Dieu. Et le prince des prêtres dit : « Tirez-moi au sort laquelle filera du fil d'or (d'amiante) et de fin lin (et de soie), et d'hyacinthe, et d'écarlate, et de la vraie pourpre; » et Zacharie se ressouvint de Marie, qu'elle était de la tribu de David; et la vraie pourpre (et l'écarlate) échut à Marie par le sort; et (les ayant reçues) elle s'en alla dans sa maison. Or, dans ce même temps, Zacharie perdit la parole[1]. Et Samuel prit sa place, jusqu'à ce que Zacharie recommença à parler. Marie ayant reçu la pourpre (et l'écarlate) fila.

XI. Et ayant pris une cruche, elle sortit puiser de l'eau[2]. Et voici une voix qui lui dit : « Je vous salue, pleine de grâce[3], le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes. » Or, Marie regardait à droite et à gauche, pour savoir d'où venait cette voix. Et toute tremblante, elle entra dans sa maison, et quitta sa cruche; et ayant pris la pourpre, elle s'assit sur sa chaise pour travailler. Et voici que l'ange du Seigneur se présenta devant elle, disant : « Ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce auprès du Seigneur. » Et l'entendant, Marie s'entretenait en soi-même de ces pensées : « Si je concevrai par le Dieu vivant, et j'enfanterai comme chaque femme engendre ? » Et l'ange du Seigneur dit : « Il n'en sera pas ainsi, ô Marie ! car le Saint-Esprit viendra sur vous, et la vertu de Dieu vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint qui naîtra de vous[4] sera appelé le fils du Dieu vivant. Et vous lui donnerez le nom de Jésus : car c'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés. Et voici que votre cousine Élisabeth a conçu son fils dans sa vieillesse : et ce mois-ci est le sixième pour celle qui était appelée *stérile*, parce que tout ce que je vous dis ne sera pas impossible auprès de Dieu. » Et Marie dit : « Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon votre parole. »

XII. Et ayant achevé la pourpre et l'écarlate, elle l'apporta au grand prêtre. Il la bénit, et dit : « O Marie ! votre nom est magnifié, et vous serez bénie dans toute la terre. » Marie, ayant conçu une grande joie, s'en alla vers Élisabeth, sa cousine, et frappa à sa porte. Et Élisabeth, l'entendant, accourut à la porte, et lui ouvrit, et dit[5] : « Et d'où me vient ce *bonheur* que la mère de mon Seigneur vienne à moi ? car ce

1. Luc, I, v. 20. — 2. Genes., XXIV, v. 15. — 3. Luc, I, v. 28.
4. Luc, I, v. 35. — 5. Luc, I, v. 43.

qui est en moi a tressailli et vous a béni. » Or[1] Marie elle-même ignorait ces mystères, dont l'archange Gabriel lui avait parlé. Et regardant le ciel, elle dit : « Qui suis-je, pour que toutes les générations me disent ainsi bienheureuse? » Mais de jour en jour son ventre grossissait; et, frappée de crainte, Marie s'en alla dans sa maison, et se cacha des[2] enfants d'Israël. Elle avait seize ans lorsque ces mystères s'accomplissaient.

XIII. Au bout de son sixième mois, voici que Joseph vint de ses ouvrages de charpente; et entrant dans sa maison, il la vit enceinte, et le visage abattu; (il se jeta par terre, et pleura amèrement) disant : « De quel front regarderai-je le Seigneur Dieu? or quelle prière ferai-je pour cette petite fille, laquelle j'ai reçue vierge du temple du Seigneur Dieu, et je ne l'ai pas gardée? qui m'a trompé? qui a fait ce mal dans ma maison? qui a captivé et séduit la vierge? ne m'est-il pas arrivé une histoire pareille à celle d'Adam? car à l'heure de son bonheur, le serpent entra et trouva Ève seule, et il la séduisit : oui, oui, pareille chose m'est arrivée. » Et Joseph se releva de terre; et, ayant pris Marie, il lui dit : « O vous qui étiez si agréable à Dieu, pourquoi avez-vous fait cela, et avez-vous oublié le Seigneur votre Dieu, vous qui avez été élevée dans le saint des saints? pourquoi avez-vous avili votre âme, vous qui receviez votre nourriture de la main des anges[3]? Pourquoi avez-vous fait cela? » Mais elle pleurait très-amèrement, disant : « Je suis pure, et n'ai point connu d'homme. » Mais Joseph lui dit : « Eh! d'où vient donc ce que vous avez dans le sein? » Et Marie répondit : « Le Seigneur mon Dieu est vivant : je ne sais d'où cela me vient. »

XIV. Et Joseph fut tout interdit et persistait dans cette pensée : « Que ferai-je d'elle? » Et Joseph dit en soi-même : « Si je cache son péché, je serai trouvé coupable dans la loi du Seigneur[4]; si je la dénonce à la vue de tous les enfants d'Israël, je crains que cela ne soit pas juste, et que je ne sois trouvé livrant le sang innocent à un jugement de mort. Que ferai-je donc d'elle? assurément je l'abandonnerai en cachette » : et la nuit le surprit. Et voici que l'ange du Seigneur lui apparaît en songe, disant : « Ne craignez point de recevoir cette jeune fille, car ce qui est né en elle est du Saint-Esprit : elle enfantera donc un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus; car ce sera lui qui sauvera son peuple de leurs péchés. » Joseph se leva donc après ce songe, et glorifia le Dieu d'Israël qui lui a fait cette grâce; et il garda la jeune fille.

XV. Or, le scribe Annas vint à Joseph et lui dit : « Pourquoi n'avez-vous pas assisté à l'assemblée? » Et Joseph lui dit : « J'étais fatigué du chemin, et je me suis reposé le premier jour. » Et s'étant retourné, le scribe vit Marie enceinte, et il s'en alla courant au prêtre, et lui dit : « Joseph, à qui vous rendez témoignage, a grandement péché. » Et le prêtre dit : « Qu'est-ce que c'est? » Et il lui dit : « Il a souillé la vierge

1. Luc, II, v. 33 et 50. — 2. Luc, I. v. 24.
3. *Supra*, ch. VIII, v. 13. — 4. Deut., XXII, v. 13.

qu'il avait reçue du temple du Seigneur, et a dérobé ses noces, et ne les a point déclarées aux enfants d'Israël. » Et le prince des prêtres répondant, dit : « Joseph a-t-il fait cela ? » et le scribe Annas dit : « Envoyez des ministres, et ils la trouveront enceinte. » Et les ministres y allèrent et trouvèrent comme il leur dit : et ils l'amenèrent ainsi que Joseph en jugement, et le prêtre dit : « Marie, pourquoi avez-vous fait cela ? et pourquoi avez-vous avili votre âme, et avez-vous oublié le Seigneur votre Dieu, vous qui avez été élevée dans le saint des saints, qui avez reçu votre nourriture de la main de l'ange, qui avez entendu ses mystères (et qui avez tressailli de joie en sa présence) ; pourquoi avez-vous fait cela ? » Mais elle pleurait amèrement, disant : « Le Seigneur mon Dieu est vivant, parce que je suis pure en présence du Seigneur, et je ne connais point d'homme. » Et le prêtre dit à Joseph : « Pourquoi avez-vous fait cela ? » Et Joseph dit : « Le Seigneur Dieu est vivant (et son Christ[1] est vivant), parce que je suis pur d'elle. » Et le prêtre dit : « Ne dites point un faux témoignage[2], mais dites vrai; vous avez dérobé ses noces, et ne les avez point manifestées aux enfants d'Israël; et vous n'avez point incliné votre tête sous la main toute-puissante[3] afin que votre race fût bénie » Et Joseph se tut.

XVI. Et le prêtre lui dit (encore une fois) : « Restituez la vierge que vous avez reçue du temple du Seigneur » : et Joseph fondait en larmes; et le prêtre dit : « Je vous ferai boire de l'eau de conviction[4]; et votre péché sera manifesté devant vos yeux. » Et le prêtre ayant pris de l'eau en fit boire à Joseph, et l'envoya dans les montagnes; et il revint sain : (il en fit aussi boire à Marie, et l'envoya de même dans les montagnes; et elle revint saine.) Et tout le peuple admira qu'il ne se fût point manifesté en eux de péché. Et le prêtre dit : « Dieu n'a point manifesté votre péché, et moi, je ne vous juge pas; » et il les renvoya absous. Joseph ayant donc reçu Marie, s'en alla dans sa maison tout joyeux, et glorifiant le Dieu d'Israël.

XVII. Or, on publia un décret d'Auguste César pour faire inscrire tous ceux qui étaient à Bethléem[5]. Et Joseph dit : « J'aurai soin de faire inscrire mes enfants; mais que ferai-je de cette petite fille ? (Comment l'inscrirai-je ?) l'inscrirai-je comme ma femme ? (Elle n'est point ma femme, car je l'ai reçue du temple du Seigneur pour la conserver.) Comme ma fille ? mais (tous) les enfants d'Israël savent qu'elle n'est pas ma fille. Qu'en ferai-je ? assurément au jour du Seigneur je ferai comme le Seigneur voudra. » Et Joseph sella une ânesse, et la fit monter sur l'ânesse. Or, Joseph[6] et Simon suivaient à trois milles. Et Joseph se retournant la vit triste, et il dit en soi-même : « Peut-être que ce qui est en elle l'attriste. » Et s'étant retourné une seconde fois, Joseph la vit riante, et il lui dit : « O Marie, qu'est-ce qui est cause que je vois votre face tantôt joyeuse, et tantôt triste ? » et Marie dit à Joseph : « C'est que

1. I. Sam., XII, v. 3 et 5. — 2. Exod., XX, v. 16. — 3. I. Pet. ep., c. V. v. 6.
4. Num., V, v. 18.
5. Luc, II. v. 1.
6. Marc., VI, v. 3. Ce Joseph est aussi nommé Joses, et les quatre frères de Jésus sont Jacques, Joseph, Judas, et Simon.

je vois devant mes yeux deux peuples[1], un qui pleure et qui gémit, mais l'autre qui tressaille de joie et qui rit. » Et il vint à mi-chemin; et Marie lui dit : « Descendez-moi de l'ânesse, parce que ce qui est en moi me presse pour sortir. » Et il la descendit de l'ânesse et lui dit : « Où vous conduirai-je, parce que le lieu est désert? » Or, Marie dit encore une fois à Joseph : « Emmenez-moi, car ce qui est en moi me presse extrêmement; » et aussitôt il l'emmena.

XVIII. Et trouvant là une caverne, il l'y fit entrer, et la laissa en garde à son fils; et il sortit pour chercher une sage-femme juive dans la région de Bethléem. Or, comme Joseph était en marche, il vit le pôle ou le ciel arrêté, et l'air tout interdit, et les oiseaux du ciel s'arrêtant au milieu de leur cours. Et, regardant à terre, il vit une marmite de viande dressée, et des ouvriers assis à table, dont les mains étaient dans la marmite; et mâchant ils ne mâchaient pas, et ceux qui portaient les mains à la tête ne prenaient rien, et ceux qui présentaient à leur bouche n'y portaient rien, mais les faces de tous étaient attentives en haut. Et voici que des brebis étaient dispersées, (elles n'avançaient point, mais) elles étaient arrêtées. Et le berger levant la main pour les frapper avec sa verge, sa main restait en haut. Et, regardant dans le torrent du fleuve, il vit les museaux des boucs qui approchaient à la vérité de l'eau, mais qui ne buvaient pas, (enfin toutes choses en ce moment étaient détournées de leur cours).

XIX. Et voici qu'une femme descendant des montagnes lui dit : « Je vous dis, ô homme, où allez-vous? » Et il dit : « Je cherche une sage-femme juive. » Et elle lui dit : « Êtes-vous d'Israël, vous? » Et il dit : « Oui. » Mais elle dit : « Quelle est celle qui accouche dans la caverne? » et il dit : « C'est ma fiancée. » Et elle dit : « N'est-elle pas votre femme? » Et Joseph dit : « Elle n'est point ma femme; mais c'est Marie, élevée dans le saint des saints, dans le temple du Seigneur; et elle m'est échue par le sort, et elle a conçu du Saint-Esprit. » Et la sage-femme lui dit : « Cela est-il vrai? » Il lui dit : « Venez et voyez. » Et la sage-femme alla avec lui. Et elle s'arrêta devant la caverne. Et voici qu'une nuée lumineuse ombrageait la caverne; et la sage-femme dit : « Mon âme a été magnifiée aujourd'hui, parce que mes yeux ont vu des choses étonnantes, et le salut est né à Israël. » Or, tout d'un coup la nuée fut dans la caverne, et une grande lumière, de sorte que leurs yeux ne la supportaient pas; mais peu à peu la lumière se modéra, de sorte que l'enfant fut aperçu, et il prenait les tetons de sa mère Marie, et la sage-femme s'écria, et dit : « Ce jour d'aujourd'hui est grand pour moi, parce que j'ai vu ce grand spectacle. » Et la sage-femme sortit de la caverne, et Salomé se trouva à sa rencontre. Et la sage-femme dit à Salomé : « J'ai un grand spectacle à vous raconter; une vierge a engendré celui que sa nature ne comporte pas (et cette vierge demeure vierge). » Et Salomé dit : « Le Seigneur mon Dieu est vivant; si je n'examine pas sa nature, je ne croirai pas qu'elle ait enfanté »

1. Genes., XXV, v. 23.

XX. Et la sage-femme entrant, dit à Marie : « Couchez-vous, car un grand combat se prépare pour vous. » Et lorsque Salomé l'eut touchée dans le lieu même, elle sortit disant : « Malheur à moi impie et perfide, parce que j'ai tenté le Dieu vivant; et voici que ma main (brûlante de feu) tombe de moi! » Et elle fléchit les genoux vers Dieu, et dit : « Dieu de nos pères, souvenez-vous de moi, parce que je suis de la race d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob; et ne me déshonorez pas devant les enfants d'Israël, mais rendez-moi à mes parents; car vous savez, Seigneur, que c'était en votre nom que j'employais (tous) mes soins (et mes vacations), et je recevais de vous ma récompense. » Et l'ange du Seigneur se présenta à elle, disant : « (Salomé, Salomé,) le Seigneur vous a exaucée; présentez votre main à l'enfant, et portez-le; car il sera pour vous le salut et la joie. » Et Salomé s'approcha et le porta, disant : « Je l'adorerai, parce qu'il est le grand roi né en Israël. » Et (ayant porté l'enfant) tout d'un coup Salomé fut guérie, et la sage-femme sortit de la caverne, justifiée. Et voici qu'une voix lui dit : « N'annoncez pas les grandes choses que vous avez vues, jusqu'à ce que l'enfant entre dans Jérusalem. » Et Salomé se retira justifiée.

XXI. Et voici que Joseph fut prêt à sortir (en Judée). Et il se fit un grand tumulte à Bethléem, parce que des mages vinrent d'Orient, disant : « Où est le roi des Juifs qui est né? car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer. » Et Hérode l'entendant, il fut extrêmement troublé, et il envoya des ministres aux mages. Et il fit venir les grands prêtres et les interrogeait, disant : « Comment est-il écrit touchant le Christ roi? où naît-il? » Ils lui disent : « En Bethléem de Juda. Car c'est ainsi qu'il est écrit[1] : « Et vous, Bethléem, terre de « Juda, vous n'êtes pas la moindre parmi les princes de Juda, car c'est « de vous qu'il me sortira un chef qui gouvernera mon peuple d'Israël. » Et il les renvoya, et interrogea les mages, leur disant : « Quel signe avez-vous vu touchant le roi engendré? dites-le-moi. » Et les mages lui dirent : « Sa grande étoile est née, et a brillé sur les étoiles du ciel, de telle sorte qu'elle les a fait disparaître au point qu'on ne les voyait plus. Et ainsi nous avons connu qu'il est né un grand roi à Israël; et nous sommes venus l'adorer. » Or Hérode dit : « Allez, et cherchez-le soigneusement; et si vous le trouvez, redites-le-moi, afin que, venant moi-même, je l'adore. » Et les mages sortirent, et voici que l'étoile qu'ils avaient vue en Orient les conduisait jusqu'à ce que (elle entra dans la caverne; et) elle s'arrêta sur le haut de la caverne. (Et les mages virent l'enfant avec Marie sa mère; et ils l'adorèrent.) Et tirant des dons de leurs bourses, ils lui donnèrent de l'or, de l'encens, et de la myrrhe. Et ayant reçu réponse d'un ange de ne pas revenir à Hérode, ils retournèrent dans leur pays par un autre chemin.

XXII. Mais Hérode, irrité de ce qu'il avait été trompé par les mages, envoya des homicides tuer tous les enfants[2] qui étaient dans Bethléem

1. Mich., v, v. 2.; Matth., II, v. 6.

2. Les Arabes disent aussi qu'un roi des Perses fit mourir tous les enfants à cause de Daniel. Bochart, part. I, Hieroz, l. et c. III.

depuis deux ans et au-dessous; et Marie apprenant que l'on tuait les enfants, frappée de crainte, prit l'enfant, et l'ayant enveloppé de langes, elle le coucha dans la crèche des bœufs[1], parce qu'il n'y avait point de place pour lui dans l'hôtellerie. Or, Élisabeth apprenant que son fils (Jean) était recherché, elle monta sur les montagnes, et regardait de tous côtés où elle le cacherait, et il n'y avait pas de lieu secret; et Élisabeth, gémissant, dit d'une voix haute : « O montagne de Dieu[2], recevez la mère avec le fils; » car Élisabeth ne pouvait pas monter; et tout d'un coup la montagne se divisa et la reçut. Une lumière les éclaira; car l'ange du Seigneur était avec eux qui les gardait.

XXIII. Or, Hérode cherchait Jean, et il envoya des ministres à Zacharie (son père), qui servait à l'autel, disant : « Où avez-vous caché votre fils? » Mais il répondit, disant : « Je suis prêtre servant Dieu, et j'assiste au temple du Seigneur; je ne sais point où est mon fils; » et les ministres s'en allèrent et rapportèrent toutes ces choses à Hérode; et *étant* en colère, il dit : « Son fils doit régner sur Israël; » et il envoya une seconde fois à Zacharie, disant : « Dites-nous la vérité, où est votre fils? Ne savez-vous pas que votre sang est sous ma main? » Et les ministres allèrent, et en firent le rapport à Zacharie même; mais il dit : « Dieu est témoin que je ne sais où est mon fils. Si vous voulez, répandez mon sang; car Dieu recevra mon esprit, parce que vous répandez le sang innocent. » Zacharie fut tué dans les vestibules du temple de Dieu et de l'autel, auprès de l'enclos, et les enfants d'Israël ne savaient pas quand il avait été tué.

XXIV. Et les prêtres allèrent à l'heure de la salutation, et selon la coutume; la bénédiction de Zacharie ne vint pas au-devant d'eux, et les prêtres attendaient pour le saluer et bénir le Très-Haut. Or, comme il tardait, (ils craignaient d'entrer; mais) un d'eux eut le courage d'entrer dans le saint où était l'autel, et il vit le sang caillé; et voici qu'une voix cria : « Zacharie est tué, et son sang ne sera point effacé jusqu'à ce qu'il vienne un vengeur. » Ce qu'ayant entendu, il craignit, et étant sorti, il rapporta aux prêtres (que Zacharie est tué; et l'entendant, et devenant plus hardis), ils entrèrent et virent le fait, et les lambris du temple poussant des hurlements, et ils étaient entr'ouverts du haut jusqu'en bas[3]. On ne trouva point son corps; mais son sang, dans les vestibules du temple, était devenu comme de la pierre; et, tout tremblants, ils sortirent, et annoncèrent au peuple que Zacharie avait été tué; et toutes les tribus du peuple l'apprirent, et portèrent le deuil, et le pleurèrent trois jours et (trois nuits; mais après trois jours) les prêtres tinrent conseil, lequel ils mettraient à sa place; et le sort vint sur Siméon; car il avait été assuré par un oracle du Saint-Esprit qu'il ne verrait point la mort, qu'il ne vît le Christ en chair.

XXV. Et moi, Jacques, qui ai écrit cette histoire, voyant dans Jé-

1. Luc, II, v. 7. — 2. Apocal., VI, v. 16.
3. Matth., XXVII, v. 51.

rusalem un tumulte qu'avait excité Hérode[1], je me retirai dans le désert, jusqu'à ce que le tumulte fût apaisé dans Jérusalem. Or, je glorifie Dieu, qui m'a donné la tâche d'écrire cette histoire; mais que sa grâce soit avec ceux qui craignent le Seigneur (Jésus-Christ), à qui la gloire et la force (avec le Père éternel, et l'Esprit-Saint, bon et vivifique, maintenant et toujours, et) dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ce fragment de l'*Évangile de l'enfance du Christ*, étant trop étendu pour entrer dans la notice, nous le ferons précéder l'*Évangile* complet dont nous avons fait mention à son article, n° XIII.

ÉVANGILE DE L'ENFANCE DU CHRIST.

I. Moi, Thomas, j'ai cru nécessaire de faire connaître à tous les Israélites, nos frères entre les nations, les œuvres enfantines et magnifiques du Christ qu'a opérées notre Seigneur et Dieu Jésus-Christ, né dans notre région à Bethléem, en étant moi-même étonné, dont voici le commencement.

II. L'enfant Jésus avait l'âge de cinq ans. Or, comme il avait plu et que la pluie avait cessé, Jésus, avec d'autres enfants hébreux, jouait aux bords d'un ruisseau; et les eaux courantes se rassemblaient dans des fossés. Alors les eaux devinrent incontinent pures et efficaces. Cependant il ne les frappa que de la parole, et elles lui obéissaient entièrement; et ayant pris sur leur rive de la terre molle, il en forma des petits moineaux au nombre de douze. Or, il y avait avec lui des enfants qui jouaient; et un certain Juif, ayant vu ce que Jésus avait fait avec de la terre un jour de sabbat, s'en alla sur-le-champ, et l'annonça à son père Joseph, disant : « Voici que votre fils, en jouant près d'un ruisseau, a pris de la terre, en a formé douze moineaux, et il profane le sabbat. » Joseph donc venant sur le lieu et le voyant, il le gronda en ces termes : « Pourquoi faites-vous ces choses un jour de sabbat, puisqu'il n'est pas permis? » Mais Jésus, ayant frappé des mains, cria aux moineaux, et leur dit : « Allez, volez, et souvenez-vous de moi étant vivants. » Alors les petits moineaux s'envolèrent, et sortirent en criant; et les Juifs le voyant, l'admirèrent beaucoup; et s'en allant, ils racontèrent aux principaux d'entre eux le miracle que Jésus avait fait en leur présence.

III. Or, le fils d'Annas le scribe était là avec Joseph; et ayant pris un rameau de saule, il fit écouler les eaux que Jésus avait assemblées. L'enfant Jésus le lui ayant vu faire, il en fut fâché, et lui dit : « Sot *que vous êtes*, quel mal vous ont fait ces fossés, pour que vous répandiez les eaux? Voilà sur l'heure que vous séchiez aussi vous-même comme un arbre, et que vous ne portiez ni feuilles, ni rameaux, ni fruits[2]; »

1. Act. XII, v. 1 et 2. — 2. Marc, IX, v. 14.

et tout à coup il devint tout sec; mais Jésus se retira, et s'en alla dans sa maison. Au reste, les parents de celui qui avait séché, l'ayant pris, l'emportèrent en pleurant sa jeunesse, et le conduisirent à Joseph, qu'ils accusaient : « Pourquoi avez-vous un enfant de cette façon qui opère de telles choses? » Ensuite Jésus étant prié par toute l'*assemblée*, le guérit : il lui laissa cependant un petit membre[1] sans mouvement et sans force, pour qu'ils y fissent attention.

IV. Une autre fois, Jésus passait par le village, et un enfant, en courant, se jeta avec violence sur son épaule; de quoi Jésus étant irrité, lui dit : « Vous ne finirez pas votre chemin; » et aussitôt l'enfant tomba et mourut; mais quelques-uns voyant cela, dirent : « D'où est né cet enfant, que chacune de ses paroles a un si prompt effet? » Et les parents du mort, s'approchant de Joseph, se plaignaient, disant : « Puisque vous avez cet enfant, vous ne pouvez pas habiter avec nous dans notre ville, ou apprenez à votre enfant à bénir au lieu de faire des imprécations, ou sortez avec lui de ces lieux; car il tue nos enfants. »

V. Joseph ayant donc pris l'enfant à part, l'avertissait, disant : « Pourquoi faites-vous de cette façon, et les faites-vous souffrir, nous haïr, et nous persécuter? » Jésus répondit : « Je sais que ces paroles ne sont pas de vous; je me tairai cependant à cause de vous; mais ceux qui vous les ont suggérées en porteront la peine éternellement. » Et sur-le-champ ses accusateurs furent privés des yeux; et ceux qui virent cela en furent tous fort épouvantés, et ils hésitaient, et disaient de lui que tout discours qu'il proférerait, soit bon, soit mauvais, aurait son effet, et ils l'admiraient; mais Joseph ayant vu cette œuvre de Jésus, se levant, lui prit l'oreille et la pinça. L'enfant en fut indigné, et lui dit : « Qu'il vous suffise qu'ils cherchent, et qu'ils ne trouvent pas. Vous n'avez point du tout fait sagement. Ne savez-vous pas que je suis à vous? Ne me chagrinez pas. »

VI. Au reste, un certain maître d'école nommé Zachée, étant dans un certain lieu, apprit ces choses de Jésus de la bouche de son père, et fut fort étonné de ce qu'un enfant tenait de tels propos. Et peu de jours après il alla vers Joseph, et lui dit : « Vous avez un enfant judicieux, qui a de l'entendement; allons donc, confiez-le-moi, pour qu'il apprenne les lettres. » Et lorsque le maître fut assis pour enseigner les lettres à Jésus, il commença par la première, Aleph. Mais Jésus prononça la seconde Beth et Ghimel, et lui nomma les autres lettres jusqu'à la fin. Et ayant ouvert le livre il enseigna les prophètes au maître d'école, qui resta tout honteux, parce qu'il ne savait pas d'où il avait appris les lettres; et se levant il retourna à la maison, saisi d'admiration, et étonné d'une chose incroyable.

VII. Après cela, comme Jésus passait son chemin, il vit une boutique, et certain jeune homme qui trempait dans des chaudières des habits et divers morceaux d'étoffe de couleur brune, préparant le tout

1. Une main. Luc, VI, v. 8.

selon la volonté d'un chacun. Alors l'enfant Jésus étant entré vers le jeune homme qui était ainsi en ouvrage, il prit aussi des morceaux d'étoffe qui se trouvèrent sous sa main.

ÉVANGILE DE L'ENFANCE.

Au nom du Père, et du fils, et du Saint-Esprit d'un seul Dieu.

Par le secours et la faveur du grand Dieu, nous commençons à écrire le livre des miracles de notre maître, et seigneur et sauveur, Jésus-Christ, qui est appelé l'*Évangile de l'enfance,* dans la paix du Seigneur; ainsi soit-il.

I. Nous trouvons dans le livre du pontife Joseph, qui vécut au temps du Christ (quelques-uns le prennent pour Cajapha, il dit) que Jésus parla même lorsqu'il était au berceau, et qu'il dit à sa mère Marie : « Je suis Jésus, fils de Dieu, ce verbe que vous avez enfanté, comme l'ange Gabriel vous l'a annoncé; et mon père m'a envoyé pour le salut du monde. »

II. Or, l'an trois cent neuf de l'ère d'Alexandre, Auguste ordonna que chacun fût inscrit dans sa patrie. C'est pourquoi Joseph se leva; et ayant pris Marie sa fiancée, il alla à Jérusalem, et vint à Bethléem pour être inscrit avec sa famille dans la ville de son père. Et quand ils furent arrivés près d'une caverne, Marie dit à Joseph que son temps d'accoucher était proche, et qu'elle ne pouvait point aller jusqu'à la ville : « Mais, dit-elle, entrons dans cette caverne. » Comme Joseph alla vite pour amener une femme qui l'aidât (dans l'accouchement), il vit une vieille Juive, originaire de Jérusalem, et lui dit : « Holà! ma bonne, venez ici, et entrez dans cette caverne, où vous trouverez une femme prête d'accoucher. »

III. Ainsi, après le coucher du soleil, la vieille, et avec elle Joseph, arrivèrent à la caverne, et y entrèrent tous les deux. Et voici, elle était remplie de lumières, qui effaçaient l'éclat des lampes et des chandelles, et étaient plus grandes que la clarté du soleil; l'enfant, enveloppé de langes, suçait les mamelles de la divine Marie, sa mère, étant couché dans la crèche. Comme ils admiraient tous les deux cette lumière, la vieille demanda à la divine Marie : « Êtes-vous la mère de cet enfant? » et la divine Marie faisant signe que oui : « Vous n'êtes pas, lui dit-elle, semblable aux filles d'Ève. » La divine Marie disait : « Comme entre tous les enfants il n'y en a point de semblable à mon fils, de même sa mère n'a point sa pareille entre les femmes. » La vieille répondant et disant : « Ma maîtresse, je suis venue pour acquérir un prix qui durera toujours, » notre divine Marie lui dit : « Imposez vos mains à l'enfant; » ce que la vieille ayant fait, dès ce temps elle s'en alla purifiée. C'est pourquoi étant sortie, elle disait : « Depuis ce temps je serai la servante de cet enfant tous les jours de ma vie. »

IV. Ensuite, lorsque les bergers furent venus, et qu'ayant allumé du feu, ils se réjouissaient grandement, il leur apparut des armées célestes louant et célébrant le Dieu suprême; et les bergers faisant la même chose, alors cette caverne paraissait très-semblable à un temple auguste, parce que les voix célestes de même que les terrestres célébraient et magnifiaient Dieu à cause de la naissance du Seigneur Christ. Or, la vieille Juive, voyant ces miracles manifestes, rendait grâces à Dieu, disant : « Je vous rends grâces, ô Dieu, Dieu d'Israël, parce que mes yeux ont vu la naissance du Sauveur du monde. »

V. Et lorsque le temps de la circoncision fut arrivé, c'est-à-dire le huitième jour, auquel la loi ordonne de circoncire un enfant[1], ils le circoncirent dans la caverne; et la vieille Juive prit cette pellicule (mais d'autres disent qu'elle prit la rognure du nombril); et elle la renferma dans un vase d'albâtre plein de vieille huile de nard. Or elle avait un fils parfumeur, à qui elle la remit, lui disant : « Prenez garde de vendre ce vase d'albâtre rempli de parfum de nard, quand même on vous en offrirait trois cents deniers. » Et c'est là ce vase d'albâtre que Marie la pécheresse acheta, et qu'elle répandit sur la tête et les pieds de notre Seigneur Jésus-Christ, et les essuya avec les cheveux de sa tête. Ayant laissé passer l'espace de dix jours, ils le portèrent à Jérusalem, et le quarantième après sa naissance ils le présentèrent dans le temple devant la face du Seigneur, offrant pour lui les dons, ce qui est prescrit par la loi de Moïse[2]; savoir, tout mâle premier-né sera appelé *le saint de Dieu.*

VI. Et le vieillard Siméon le vit brillant comme une colonne de lumière lorsque la divine vierge Marie sa mère le portait dans ses bras, toute transportée de joie; et les anges l'entouraient comme un cercle, le célébrant et se tenant comme des gardes auprès d'un roi[3]. C'est pourquoi Siméon s'approchant au plus vite de la divine Marie, et étendant les mains vers elle, il disait au Seigneur Christ[4] : « Maintenant, ô mon Seigneur, votre serviteur s'en va en paix, selon votre parole; car mes yeux ont vu votre miséricorde que vous avez préparée pour le salut de toutes les nations, la lumière de tous les peuples, et la gloire de votre peuple d'Israël. » Anne la prophétesse était aussi là, et s'approchant, elle rendait grâces à Dieu, et vantait le bonheur de la dame Marie.

VII. Et il arriva, lorsque le Seigneur Jésus fut né à Bethléem, ville de Judée, au temps du roi Hérode, voici, des mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, comme l'avait prédit Zorodastcht (Zoroastre); et ils avaient avec eux des présents, de l'or, de l'encens, et de la myrrhe : et ils l'adorèrent, et lui offrirent leurs présents. Alors la dame Marie prit une des bandelettes dont l'enfant était enveloppé, et la leur donna au lieu de bénédiction; et ils la reçurent d'elle comme un très-beau présent. Et à la même heure il leur apparut un ange en forme de l'é-

1. Genes., XVII, v. 12; et Lévit., XII, v. 3.
2. Exod. VIII, v. 2; et Luc, II, v. 23. — 3. Matth., IV, v. 11. — 4. Luc, II, v. 28.

toile qui les avait auparavant conduits dans leur chemin, et dont ils suivirent la lumière en s'en allant, jusqu'à ce qu'ils fussent retournés dans leur patrie.

VIII. Or, il y avait des rois, et leurs princes qui leur demandaient ce qu'ils avaient vu, ou ce qu'ils avaient fait; comment ils étaient allés et revenus; enfin quels compagnons de voyage ils avaient eus. Mais eux leur montrèrent cette bandelette que la divine Marie leur avait donnée : c'est pourquoi ils célébrèrent une fête, et, selon leur coutume, ils allumèrent du feu, et l'adorèrent, et y jetèrent cette bandelette; et le feu la saisit et l'environna. Et le feu étant éteint, ils en retirèrent la bandelette entière, comme si le feu ne l'eût pas touchée. C'est pourquoi ils commencèrent à la baiser, à la mettre sur leurs têtes et sur leurs yeux disant : « C'est certainement ici la vérité indubitable ! Sans doute que c'est une grande chose, que le feu n'a pu la brûler ou la perdre. » Ensuite ils la prirent et la mirent dans leurs trésors avec vénération.

IX. Mais Hérode, voyant que les mages tardaient et ne revenaient pas vers lui, fit venir les prêtres et les sages[1], et leur dit : « Enseignez-moi où le Christ doit naître ; » et lorsqu'ils eurent répondu : « A Bethléem, ville de Judée, » il commença à rouler dans son esprit le massacre du Seigneur Jésus-Christ. Alors l'ange du Seigneur apparut à Joseph en songe, et lui dit : « Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et allez en Égypte, vers le chant du coq. » C'est pourquoi il se leva, et partit.

X. Et comme il pensait en lui-même quel devait être son voyage, il fut surpris par l'aurore; et la fatigue du chemin avait rompu la sangle de la selle. Et ils approchaient déjà d'une grande ville dans laquelle était une idole, à qui les autres idoles et les dieux d'Égypte offraient des dons et des vœux; et auprès de cette idole se tenait un prêtre qui en était le ministre, et qui, chaque fois que Satan parlait par *la bouche* de cette idole, le rapportait aux habitants de l'Égypte et de ces contrées. Ce prêtre avait un fils de trois ans[2] obsédé d'une grande multitude de démons, lequel tenait plusieurs propos; et lorsque les démons se saisissaient de lui, il déchirait ses habits, et courait tout nu en jetant des pierres aux passants. Or, dans le voisinage de cette idole était l'hôpital de cette ville, dans laquelle Joseph et la divine Marie furent à peine entrés, et descendus dans cet hôpital, que ses citoyens furent fort consternés; et tous les princes et les prêtres de l'idole s'assemblèrent auprès de cette idole, lui demandant : « Quelle est cette consternation et cette épouvante qui a saisi notre pays? » L'idole leur répondit : « Il est arrivé ici un Dieu inconnu, qui est véritablement Dieu, et pas un autre que lui n'est digne du culte divin, parce qu'il est véritablement fils de Dieu[3]: à sa *seule* renommée cette région a tremblé, et son arrivée la trouble et l'agite, et nous craignons beaucoup de la grandeur de son empire. »

1. Matth., II, v. 4.
2. Marc, V, v. 9 ; et Luc, VIII, v. 30.
3. Marc, V, v. 7 ; Matth., VIII, v. 29 ; Luc, IV, v. 41.

Et à l'heure même cette idole fut renversée, et tous les habitants d'Égypte, outre les autres, accoururent à sa ruine.

XI. Mais le fils du prêtre, attaqué de sa maladie accoutumée, entra dans l'hôpital, où il offensa Joseph et la divine Marie, que tous les autres avaient abandonnés par la fuite. Et parce que la divine Marie avait lavé les langes du Seigneur Christ, et les avait étendus sur une latte, cet enfant possédé arracha un de ces langes et le mit sur sa tête, et aussitôt les démons commencèrent à sortir de sa bouche, et à fuir sous la figure de corbeaux et de serpents. Depuis ce temps donc, par l'empire du Seigneur Christ, l'enfant fut guéri, et commença à chanter des louanges et à rendre grâces au Seigneur qui l'avait guéri. Et son père le voyant rétabli dans sa première santé : « Mon fils, dit-il, que vous est-il arrivé? et par quel moyen avez-vous été guéri? » Le fils répondit : « Comme les démons m'agitaient, je suis entré dans l'hôpital, et j'y ai trouvé une femme d'un visage charmant, avec son enfant, dont elle avait étendu sur une latte les langes qu'elle venait de laver : pendant que j'en mettais sur ma tête un que j'avais arraché, les démons se sont enfuis, et m'ont quitté. » Le père, transporté de joie, lui dit : « Mon fils, il se peut faire que cet enfant soit le fils du Dieu vivant, qui a créé le ciel et la terre; car aussitôt qu'il est venu vers nous, l'idole a été brisée, et tous les dieux ont été renversés et détruits par une force supérieure. »

XII. Ainsi s'accomplit la prophétie qui dit[1] : « J'ai appelé mon fils d'Égypte; » car Joseph et Marie, ayant appris que l'idole avait été renversée et détruite, furent tellement saisis de crainte et d'épouvante, qu'ils dirent : « Lorsque nous étions dans la terre d'Israël, Hérode a voulu faire mourir Jésus; c'est pour cela qu'il a massacré tous les enfants de Bethléem et de ses environs, et il n'y a point de doute que les Égyptiens ne nous fassent brûler s'ils apprennent que cette idole a été brisée et renversée. »

XIII. Étant donc sortis de là, ils parvinrent auprès d'un repaire de voleurs, qui, ayant dépouillé des voyageurs de leurs bagages et de leurs habits, les conduisaient enchaînés. Or, ces voleurs entendaient un grand bruit, tel qu'est ordinairement celui d'un roi qui sort de sa ville, suivi d'une nombreuse armée et de sa cavalerie au son retentissant des tambours; c'est pourquoi, laissant toute leur proie, ils s'enfuirent. Alors les captifs, se levant, détachaient les chaînes l'un de l'autre; et ayant repris leurs bagages et s'en allant, lorsqu'ils virent approcher Joseph et Marie, ils leur demandèrent : « Où est ce roi dont les voleurs entendant le bruit de l'arrivée, nous ont laissé échapper sans nous faire aucun mal? » Joseph répondit : « Il vient après nous. »

XIV. Ensuite ils vinrent dans une autre ville où était une femme possédée, dont Satan, maudit et rebelle, s'était emparé, comme elle était allée une fois de nuit puiser de l'eau. Elle ne pouvait ni souffrir

1. Num., XXIV, v. 8; Osée, XI, v. 1; Matth., II, v. 15.

des habits[1] ni rester dans les maisons; et chaque fois qu'on l'attachait avec des chaînes ou des courroies, elle les rompait, et fuyait toute nue dans les lieux déserts; et se tenant dans les carrefours et dans les cimetières, elle jetait des pierres aux hommes, de sorte qu'elle causait beaucoup de dommage à ses proches. La divine Marie l'ayant donc vue, en eut pitié; et tout d'un coup Satan la quitta, et s'enfuyant sous la forme d'un jeune homme, il dit : « Malheur à moi à cause de vous, Marie, et de votre fils! » Ainsi, cette femme fut délivrée de son tourment; et revenant à son bon sens, et rougissant de sa nudité, elle retourna vers ses proches, évitant la rencontre des hommes; et ayant repris ses habits, elle expliqua la raison de son état à son père et à ses proches, lesquels, étant des principaux de la ville, reçurent chez eux la divine Marie et Joseph avec vénération.

XV. Le jour suivant, ils partirent de chez eux, munis d'une honnête provision pour le voyage, et sur le soir du même jour, ils arrivèrent dans une autre ville où l'on célébrait des noces; mais l'épousée était devenue muette par les tromperies maudites de Satan et par le moyen de la magie, de sorte qu'elle ne pouvait plus ouvrir la bouche. Cette épousée muette, voyant donc la divine Marie lorsqu'elle entrait dans la ville en portant dans ses bras son fils le Seigneur Christ, elle étendit ses mains vers le Seigneur Christ, et l'ayant tiré à soi, elle le prit dans ses bras, et le serrant étroitement, elle lui donna de fréquents baisers, en l'agitant plusieurs fois et l'approchant de son corps. Aussitôt le nœud de sa langue se délia[2], et ses oreilles s'ouvrirent, et elle commença à chanter des louanges et des actions de grâces à Dieu, de ce qu'il lui avait rendu la santé. C'est pourquoi il se répandit cette nuit une si grande joie parmi les citoyens de cette ville, qu'ils pensaient[3] que Dieu et ses anges étaient descendus vers eux.

XVI. Ils y restèrent trois jours, traités avec grande vénération, et reçus avec un splendide appareil. Munis ensuite de provisions pour le voyage, ils les quittèrent, et vinrent dans une autre ville, dans laquelle ils désiraient passer la nuit, parce qu'elle était florissante par la célébrité des hommes. Or, il y avait dans cette ville une femme noble, laquelle étant un jour descendue vers le fleuve pour laver, voici que le maudit Satan, en forme de serpent, avait sauté sur elle, et s'était entortillé autour de son ventre, et toutes les nuits il s'étendait sur elle. Cette femme, ayant vu la divine dame Marie et le Seigneur Christ enfant dans son sein, priait la divine dame Marie qu'elle lui remît cet enfant pour le tenir et le baiser; elle y ayant consenti, et ayant à peine approché l'enfant, Satan s'éloigna d'elle, et fuyant, il la laissa; et depuis ce jour cette femme ne le vit jamais. Tous les voisins louaient donc le Dieu suprême; et cette femme les récompensait avec une grande honnêteté.

XVII. Le jour suivant, la même femme prit de l'eau parfumée pour

1. Luc, chap. VIII, v. 27; et Marc, V, v. 2. — 2. Marc, VII, v. 35.
3. Act., XIV, v. 10.

laver le Seigneur Jésus; et l'ayant lavé, elle mit à part cette eau chez elle. Il y avait là une jeune fille donc le corps était blanc de lèpre, qui, s'étant arrosée et lavée avec cette eau, fut guérie de sa lèpre depuis ce temps-là. Le peuple disait donc : « Il n'y a point de doute que Joseph et Marie et cet enfant ne soient des dieux; car ils ne paraissaient pas mortels. » Or, comme ils se préparaient à partir, cette jeune fille que la lèpre avait infectée, s'approchant, les priait qu'ils la prissent pour compagne de voyage.

XVIII. Ils y consentaient, et la jeune fille allait avec eux, jusqu'à ce qu'ils vinrent dans une ville dans laquelle était la forteresse d'un grand prince, dont le palais n'était pas loin de l'hôtellerie. Ils y allaient, lorsque la jeune fille les quitta, et étant entrée vers l'épouse du prince, et l'ayant trouvée triste et pleurante, elle lui demandait la cause de ses pleurs. « Ne vous étonnez point, dit-elle, de mes sanglots; car j'éprouve une grande calamité, que je n'oserai raconter à personne. » Or, la jeune fille dit : « Peut-être que, si vous me confiez votre mal secret, le remède s'en trouvera auprès de moi.—Tenant donc mon secret caché, répondit l'épouse du prince, vous ne le raconterez à aucun mortel. J'ai été mariée à ce prince qui, comme un roi, a plusieurs terres sous sa domination : ainsi, j'ai longtemps vécu avec lui, et il n'avait point d'enfant de moi. A la fin, je conçus de lui; mais, hélas! j'accouchai d'un fils lépreux, qu'il ne reconnut point pour sien lorsqu'il le vit, et il me dit : « Ou tuez-le, ou abandonnez-le à quelque nour-« rice pour être élevé dans un lieu que je n'en entende jamais parler. « D'ailleurs, prenez ce qui est à vous, je ne vous verrai jamais plus. » Ainsi, je me suis consumée en déplorant mon affliction et ma condition misérable. Hélas! mon fils! hélas! mon époux! — Ne vous ai-je pas dit, reprit la jeune fille, que j'ai trouvé à votre mal un remède dont je vous réponds? car j'ai été aussi lépreuse; mais Dieu, qui est Jésus, fils de la dame Marie, m'a guérie. » Or, cette femme lui demandant où était ce Dieu dont elle parlait : « Il est ici avec vous, dit la jeune fille, dans la même maison. — Mais comment, dit-elle, cela se peut-il faire? où est-il? — Voici, répliqua la jeune fille, Joseph et Marie. Or, l'enfant qui est avec eux s'appelle Jésus, et c'est lui qui a guéri ma maladie et mon affliction. — Mais comment, dit-elle, avez-vous été guérie de la lèpre? ne me l'indiquerez-vous pas? — Pourquoi non? dit la jeune fille : j'ai pris de l'eau dont son corps avait été lavé, je l'ai versée sur moi, et ma lèpre a disparu. » C'est pourquoi l'épouse du prince, se levant, les logea chez elle, et prépara à Joseph un festin splendide dans une nombreuse assemblée. Or, le jour suivant, elle prit de l'eau parfumée pour en laver le Seigneur Jésus, et ensuite de la même eau elle arrosa son fils qu'elle avait pris avec elle, et sur-le-champ son fils fut guéri de sa lèpre. Chantant donc des actions de grâces et des louanges à Dieu : « Bienheureuse, dit-elle, est[1] la mère qui vous a enfanté, ô Jésus! Est-ce ainsi que de l'eau dont votre corps a été lavé, vous guérissez les hommes, qui participent avec vous à la même nature? » Au reste, elle

1. Luc, XI, v. 27.

fit des présents considérables à la dame Marie, et la laissa aller avec un honneur distingué.

XIX. Étant ensuite arrivés dans une autre ville, ils désiraient y passer la nuit. C'est pourquoi ils entrèrent chez un homme nouvellement marié, mais qui, étant ensorcelé, ne pouvait pas jouir de sa femme; et lorsqu'ils eurent passé cette nuit, son charme fut levé; mais au point du jour, comme ils se préparaient à partir, l'époux les en empêcha, et leur prépara un grand festin.

XX. Étant donc partis le lendemain et approchant d'une nouvelle ville, ils aperçoivent trois femmes qui revenaient d'un certain tombeau en pleurant beaucoup. La divine Marie, les ayant vues, dit à la jeune fille qui l'accompagnait : « Allez, et demandez-leur quelle est leur condition, et quelle calamité leur est arrivée. » La fille le leur ayant demandé, elles ne répondirent rien, et lui demandèrent à leur tour : « D'où êtes-vous, et où allez-vous? car le jour va finir, et la nuit approche. — Nous sommes des voyageurs, dit la jeune fille, et nous cherchons une hôtellerie pour y passer la nuit. » Elles dirent : « Allez avec nous, et passez la nuit chez nous. » Les ayant donc suivies, ils furent conduits dans une maison neuve, ornée, et diversement meublée. Or, c'était le temps de l'hiver, et la jeune fille, étant entrée dans la chambre de ces femmes, les trouva encore qui pleuraient et se lamentaient. Il y avait auprès d'elles un mulet couvert d'une étoffe de soie, ayant un pendant d'ébène à son cou; elles lui donnaient des baisers, et lui présentaient à manger. Or, la jeune fille disant : « O mesdames, que ce mulet est beau! » elles répondirent en pleurant, et dirent : « Ce mulet que vous voyez a été notre frère, né de notre même mère que voilà; et notre père en mourant nous ayant laissé de grandes richesses, comme nous n'avions que ce seul frère, nous lui cherchions un mariage avantageux, désirant lui préparer des noces, suivant l'usage des hommes; mais des femmes, agitées des fureurs de la jalousie, l'ont ensorcelé à notre insu; et une certaine nuit, ayant exactement fermé la porte de notre maison un peu avant l'aurore, nous vîmes que notre frère avait été changé en mulet, comme vous le voyez aujourd'hui. Étant donc tristes, comme vous voyez, parce que nous n'avions point de père pour nous consoler, nous n'avons laissé dans le monde aucun sage, ou mage, ou enchanteur, sans le faire venir; mais cela ne nous a servi de rien du tout. C'est pourquoi, chaque fois que nos cœurs sont accablés de tristesse, nous nous levons, et nous allons avec notre mère que voilà, auprès du tombeau de notre père, et après que nous y avons pleuré, nous revenons. »

XXI. Ce qu'ayant entendu la jeune fille : « Reprenez courage, dit-elle, et cessez vos pleurs; car le remède de votre douleur est proche, ou plutôt il est avec vous, et au milieu de votre maison. Car j'ai aussi été lépreuse moi; mais lorsque je vis cette femme et avec elle ce petit enfant qui se nomme Jésus, j'arrosai mon corps de l'eau dont sa mère l'avait lavé, et je fus guérie. Or, je sais qu'il peut aussi remédier à

votre mal; c'est pourquoi levez-vous, allez voir madame Marie, et l'ayant conduite dans votre cabinet, découvrez-lui votre secret, la priant humblement qu'elle ait pitié de vous. » Après que les femmes eurent entendu le discours de la jeune fille, elles allèrent vite vers la divine dame Marie, et l'ayant introduite chez elles, et s'étant assises devant elle en pleurant, elles lui dirent : « O notre dame! divine Marie! ayez pitié de vos servantes; car il ne nous reste plus ni vieillard ni chef de famille, ni père ni frère, qui entre et sorte en notre présence; mais ce mulet, que vous voyez, a été notre frère, que des femmes, par enchantement, ont rendu tel que vous voyez; c'est pourquoi nous vous prions que vous ayez pitié de nous. » Alors la divine Marie, touchée de leur sort, ayant pris le Seigneur Jésus, le mit sur le dos du mulet, et dit à son fils : « Hé! Jésus-Christ, guérissez ce mulet par votre rare puissance, et rendez-lui la forme humaine et raisonnable, telle qu'il l'a eue auparavant. » A peine cette parole fut-elle sortie de la bouche de la divine dame Marie, que le mulet, changé tout à coup, reprit la forme humaine, et redevint un jeune homme, sans qu'il lui restât la moindre difformité. Alors lui, sa mère, et ses sœurs, adoraient la divine dame Marie, et baisaient l'enfant en l'élevant sur leurs têtes, disant[1] : « Bienheureuse est votre mère, ô Jésus! ô Sauveur du monde! bienheureux sont les yeux[2] qui jouissent du bonheur de vous voir! »

XXII. Au reste, les deux sœurs disaient à leur mère : « Certainement notre frère a repris sa première forme par le secours du Seigneur Jésus, et par la bénédiction de cette jeune fille qui nous a fait connaître Marie et son fils. Actuellement donc, comme notre frère est garçon, il est convenable que nous lui donnions en mariage cette jeune fille, leur servante. » En ayant fait la demande à la divine Marie, qui la leur accorda, elles préparèrent à cette jeune fille des noces splendides; et changeant leur tristesse en joie, et leurs pleurs en ris, elles commencèrent à se réjouir, à se divertir, à danser et chanter, après s'être parées de leurs habits et de leurs colliers les plus brillants, à cause de l'excès de leur plaisir. Ensuite, en glorifiant et louant Dieu, elles disaient : « O Jésus fils de David, qui changez la tristesse en joie, et les pleurs en ris! » Et Joseph et Marie y demeurèrent dix jours. Ensuite ils partirent, accablés d'honneurs par ces personnes qui, leur ayant dit adieu et s'en étant retournées, versaient des larmes, et plus que les autres, la jeune fille.

XXIII. Au sortir de là étant arrivés dans une terre déserte, et ayant appris qu'elle était infestée par les voleurs, Joseph et la divine Marie se préparaient à la traverser de nuit. Et en marchant, voilà qu'ils aperçoivent dans le chemin deux larrons endormis, et avec eux une multitude de larrons qui étaient leurs associés, et ronflaient aussi. Et ces deux larrons qu'ils rencontraient, étaient Titus et Dumachus[2]; et Titus disait à Dumachus : « Je vous prie de laisser en aller librement ces *gens-*

1. Luc, II, v. 27. — 2. *Id.*, X, v. 23.
2. Nicodème les appelle *Dimas* et *Gestas*, art. IX de son *Évangile;* et Bède, *Matha* et *Joca*.

là, de peur que nos associés ne les aperçoivent. » Or, Dumachus le refusant, Titus lui dit une seconde fois : « Prenez ces quarante drachmes, et cette ceinture que je vous donne, » et qu'il lui présentait plus promptement qu'il ne le disait, de peur qu'il n'ouvrît la bouche, ou qu'il ne parlât. Et la divine dame Marie, voyant que ce larron leur faisait du bien, lui dit : « Le Seigneur Dieu vous recevra à sa droite, et vous accordera la rémission des péchés. » Et le Seigneur Jésus répondit, et dit à sa mère : « Après trente ans, ô ma mère ! les Juifs me crucifieront à Jérusalem ; et ces deux larrons, en même temps que moi, seront élevés en croix, Titus à ma droite et Dumachus à ma gauche ; et depuis ce jour-là, Titus me précédera en paradis[1]. » Et lorsqu'elle eut dit : « Mon fils, que Dieu détourne cela de vous[2] ! » ils allèrent de là à la ville des idoles, laquelle fut changée en collines de sable lorsqu'ils en eurent approché.

XXIV. De là ils allèrent à ce Sycomore, qui s'appelle aujourd'hui Matarea, et le Seigneur Jésus produisit à Matarea une fontaine dans laquelle la divine Marie lava sa tunique ; et de la sueur qui y coula du Seigneur Jésus, provint le baume dans cette région.

XXV. Ensuite ils descendirent à Memphis, et ayant vu Pharaon, ils restèrent trois ans en Égypte, et le Seigneur Jésus fit en Égypte plusieurs miracles (qui ne sont écrits ni dans l'*Évangile de l'enfance*, ni dans l'*Évangile parfait*).

XXVI. Mais les trois ans étant passés, il sortit d'Égypte, et revint ; et lorsqu'ils approchèrent de la Judée, Joseph craignit d'y rentrer, car apprenant qu'Hérode était mort, et que son fils Archélaüs avait succédé à sa place, il eut peur ; et l'ange de Dieu alla en Judée, et lui apparut, et dit : « O Joseph ! allez dans la ville de Nazareth, et y demeurez. » (Chose étonnante, sans doute, que le maître des contrées fût ainsi porté et promené par les contrées.)

XXVII. Étant ensuite entrés dans la ville de Bethléem, ils y voyaient des maladies nombreuses et difficiles qui incommodaient les yeux des enfants, de sorte que plusieurs mouraient. Il y avait là une femme ayant un fils malade, qu'elle amena à la divine dame Marie comme il était près de mourir, et qui la regarda lorsqu'elle lavait Jésus-Christ. Cette femme disait donc : « O madame Marie, regardez mon fils qui souffre de cruels tourments. » Et la divine Marie l'entendant : « Prenez, dit-elle, un peu de cette eau dont j'ai lavé mon fils, et l'en arrosez. » Prenant donc un peu de cette eau comme la divine Marie l'avait ordonné, elle en arrosa son fils, qui, lassé d'une violente agitation, s'assoupit ; et lorsqu'il eut un peu dormi, il s'éveilla après sain et sauf. La mère fut si joyeuse de cet événement, qu'elle alla revoir une seconde fois la divine Marie, et la divine Marie lui disait : « Rendez grâces à Dieu, qui a guéri votre fils. »

XXVIII. Il y avait là une autre femme, voisine de celle dont le fils

1. Luc. XXIII, v. 43. — 2. Matth., XVI, v. 22.

venait d'être guéri. Comme le fils de celle-ci avait la même maladie, et que ses yeux étaient presque fermés, elle se lamentait jour et nuit. La mère de l'enfant guéri lui dit : « Pourquoi ne portez-vous pas votre fils vers la divine Marie, comme j'y ai porté mon fils lorsqu'il était à l'agonie de la mort, qui a été guéri avec l'eau dont le corps de son fils Jésus avait été lavé? » Ce que cette femme ayant appris d'elle, y alla aussi elle-même; et ayant pris de la même eau, elle en lava son fils, dont le corps et les yeux recouvrèrent leur première santé. La divine Marie ordonna aussi à celle-ci, lorsqu'elle lui apporta son fils et lui raconta cet événement, de rendre grâces à Dieu pour la santé que son fils avait recouvrée, et de ne raconter à qui que ce soit ce qui était arrivé[1].

XXIX. Il y avait dans la même ville deux femmes, épouses d'un homme dont chacune avait un fils malade; l'une se nommait Marie, et le nom de son fils était Kaljufe[2]. Celle-là se leva, et ayant pris son fils, elle alla vers la divine Marie, mère de Jésus, et lui ayant présenté une très-belle serviette : « O madame Marie! dit-elle, recevez de moi cette serviette, et rendez-moi à la place un de vos langes. » Marie le fit, et la mère de Kaljufe s'en allant, en fit une tunique dont elle habilla son fils. Ainsi sa maladie fut guérie; mais le fils de sa rivale mourut. De là vint une mésintelligence entre elles : comme elles avaient le soin du ménage chacune leur semaine, et que c'était le tour de Marie mère de Kaljufe, elle chauffait le four pour cuire du pain; et ayant laissé son fils Kaljufe auprès du four, elle sortit pour aller chercher de la farine. Sa rivale, le voyant seul (or le four chauffait à grand feu), le prit et le jeta dans le four, et se retira de là. Marie revenant, et voyant son fils Kaljufe rire couché au milieu du four[3], et le four refroidi comme si on n'y avait point mis de feu, elle connut que sa rivale l'avait jeté dans le feu. L'ayant donc retiré, elle le porta à la divine dame Marie, et lui raconta son accident. « Taisez-vous, lui dit-elle, car je crains pour nous, si vous divulguez ces choses. » Ensuite sa rivale alla tirer de l'eau au puits, et voyant Kaljufe qui jouait auprès du puits, et qu'il n'y avait personne, elle le prit, et le jeta dans le puits. Et lorsque des personnes furent venues chercher de l'eau au puits, elles virent cet enfant assis sur la surface de l'eau, et lui ayant tendu des cordes, ils le retirèrent. Et cet enfant leur causa une si grande admiration, qu'ils glorifiaient Dieu. Or, sa mère étant survenue, elle le prit et le porta vers la divine dame Marie, en pleurant et disant : « O madame! voyez ce que ma rivale a fait à mon fils, et comment elle l'a jeté dans un puits; et il n'y a point de doute que quelque jour elle ne lui cause quelque malheur. » La divine Marie lui dit : « Dieu vengera l'injustice qu'elle vous a faite. » Peu de jours après, comme sa rivale allait puiser de l'eau au puits, son enfant s'embarrassa dans la corde, de façon qu'il fut précipité dans le puits; et ceux qui accoururent à son secours lui trouvèrent la tête cassée et les os brisés. Ainsi il périt misérablement;

1. Matth. VIII, v. 4; IX, 30; XII, v. 16. — 2. Caleb. — 3. Daniel, III, v. 23.

et ce proverbe d'un auteur s'accomplit en elle[1] : « Ils ont creusé un puits, et ont jeté la terre fort loin ; mais ils sont tombés dans la fosse qu'ils avaient préparée. »

XXX. Il y avait une autre femme qui avait deux enfants attaqués de la même maladie : l'un étant mort et l'autre près de mourir, elle le prit dans ses bras, et le porta à la divine dame Marie en fondant en larmes : « O madame ! dit-elle, aidez-moi, et me donnez du secours; car j'avais deux fils, je viens d'en ensevelir un, et je vois l'autre à deux doigts de la mort ; voyez comment je demande grâce à Dieu, et je le prie humblement ; » et elle commença à dire : « O Seigneur ! vous êtes clément, miséricordieux et doux ! vous m'avez donné deux fils, et comme vous en avez retiré un à vous, laissez-moi au moins celui-ci. » C'est pourquoi la divine Marie, voyant la violence de ses larmes, eut pitié d'elle, et lui dit : « Hé ! mettez votre fils dans le lit de mon fils, et couvrez-le de ses habits. » Et lorsqu'elle l'eut mis dans le lit où le Christ était couché (or ses yeux allaient se fermer pour toujours), aussitôt que l'odeur des habits du Seigneur Jésus-Christ eut touché cet enfant, ses yeux s'ouvrirent, et appelant sa mère d'une voix forte[2], il demanda du pain, et quand on lui en eut donné, il le suçait. Alors sa mère dit : « O dame Marie ! je connais maintenant que la vertu de Dieu habite en vous, de sorte que votre fils guérit les enfants qui deviennent avec lui participants de la même nature, aussitôt qu'ils touchent ses habits. » Cet enfant qui fut guéri de cette sorte est celui qui, dans l'*Évangile*, est appelé Barthélemi[3].

XXXI. Au reste, il y avait là une femme lépreuse qui, allant voir la divine dame Marie, mère de Jésus, disait : « Madame, aidez-moi ; » et la divine dame Marie répondait : « Quel secours demandez-vous ? est-ce de l'or ou de l'argent, ou que votre corps soit guéri de la lèpre ?— Mais qui est-ce, demandait cette femme, qui pourrait me donner cela ? » La divine Marie lui dit : « Attendez un moment, jusqu'à ce que j'aie lavé mon fils Jésus, et que je l'aie remis au lit. » La femme attendait comme on lui avait dit, et Marie, après qu'elle eut mis Jésus au lit, donnant à la femme l'eau dont elle avait lavé son corps : « Prenez, dit-elle, un peu de cette eau, et la répandez sur votre corps : » ce qu'ayant fait, étant guérie sur-le-champ, elle glorifiait Dieu, et lui rendait grâces.

XXXII. Elle s'en alla donc après qu'elle eut demeuré trois jours chez elle ; et lorsqu'elle fut revenue à la ville, elle y vit un prince qui avait épousé la fille d'un autre prince ; mais, lorsqu'il eut regardé sa femme, il aperçut entre ses yeux des marques de lèpre, de la forme d'une étoile, de sorte que son mariage fut cassé et déclaré nul. Cette femme les ayant vues dans cet état, chagrines et fondant en pleurs, leur demanda la cause de leurs larmes. « Mais ne vous informez pas, lui dirent-elles, de notre état; car nous ne pouvons raconter notre mal-

1. Prov., XXVI, v. 27. — 2. Act., IX, v. 40.
3. Matth., X, v. 3 ; Marc, III, v. 18 ; et Luc, VI, v. 14.

heur à aucun mortel, ou le communiquer à aucun étranger. » Elle insistait cependant, et les priait de le lui confier, qu'elle leur en montrerait peut-être le remède. Comme ils lui montrèrent donc la jeune femme, et les marques de lèpre qui paraissaient entre ses yeux : « Moi que vous voyez ici, dit la femme, j'ai eu la même maladie, et j'allai à Bethléem pour mes affaires. Y étant entrée dans une certaine caverne, je vis une femme nommée Marie, laquelle avait un fils qui s'appelait Jésus : me voyant lépreuse, elle me plaignit et me donna de l'eau dont elle avait lavé le corps de son fils; j'en arrosai mon corps et j'ai été guérie. » Ces femmes disaient donc : « O madame, ne vous lèverez-vous pas, et partant avec nous, ne nous montrerez-vous pas la divine dame Marie? » Elle y consentant, elles se levèrent et allèrent vers la divine dame Marie, portant avec elles de magnifiques présents; et lorsqu'elles furent entrées et lui eurent offert les présents, elles lui montraient cette jeune femme lépreuse qu'elles avaient amenée. La divine Marie disait donc : « Que la miséricorde du Seigneur Jésus-Christ habite sur vous! » et leur donnant un peu de l'eau dont elle avait lavé le corps de Jésus-Christ, elle ordonnait qu'on en lavât la malade; ce qu'elles firent, et tout d'un coup elle fut guérie, et elle et tous les assistants glorifiaient Dieu. Étant donc joyeuses et de retour dans leur ville, elles chantaient des louanges au Seigneur. Or, le prince, apprenant que son épouse était guérie, la reçut chez lui; et célébrant de secondes noces, il rendit grâces à Dieu de ce que son épouse avait recouvré la santé.

XXXIII. Il y avait aussi une jeune fille tourmentée par Satan; car ce maudit lui apparaissait de temps en temps sous la forme d'un grand dragon, et avait envie de l'avaler; il avait aussi sucé tout son sang, de sorte qu'elle ressemblait à un cadavre. Chaque fois donc qu'il s'approchait d'elle, joignant ses mains sur sa tête, elle criait et disait : « Malheur! malheur à moi! parce qu'il n'y a personne qui me délivre de ce très-méchant dragon. » Or, son père et sa mère, et tous ceux qui étaient autour d'elle, ou la voyaient, s'attristaient autour d'elle et pleuraient; et tous ceux qui étaient présents pleuraient et se lamentaient, principalement lorsqu'elle pleurait et disait : « O mes frères et mes amis! n'y a-t-il personne qui me délivre de cet homicide? » Mais la fille du prince, qui avait été guérie de sa lèpre, entendant la voix de cette jeune fille, monta sur le toit de son château, et la vit qui fondait en larmes les mains jointes sur sa tête, et toute l'assemblée qui l'environnait pleurant également. Ainsi, elle demanda au mari de la possédée si la mère de sa femme était vivante. Lui ayant dit que son père et sa mère vivaient : « Envoyez-moi, dit-elle, sa mère; » et lorsqu'elle la vit venir : « Cette possédée, dit-elle, est-elle votre fille? — Oui, dit-elle, triste et pleurante : ô madame, elle est engendrée de moi. » La fille du prince répondit : « Cachez mon secret; car je vous avoue que j'ai été lépreuse; mais la dame Marie, mère de Jésus-Christ, m'a guérie. Que si vous désirez que votre fille recouvre sa première santé, la menant à Bethléem, cherchez Marie, mère de Jésus; et ayez confiance que votre fille sera guérie; car je crois que votre fille étant saine, vous re-

viendrez joyeuse. » Elle n'eut pas achevé le mot qu'elle se leva; et étant partie avec sa fille pour le lieu désigné, elle alla vers la divine dame Marie et lui apprit l'état de sa fille. La divine Marie, ayant entendu sa prière, lui donna un peu de l'eau dont elle avait lavé le corps de son fils Jésus, et ordonna de la répandre sur le corps de la fille; et lui ayant donné une petite bande des langes du Seigneur Jésus : « Prenez, dit-elle, cette bande, et faites-la voir à votre ennemi chaque fois que vous le verrez; » et elle les renvoya en paix.

XXXIV. Lorsqu'elles l'eurent quittée et furent de retour dans leur ville, le temps auquel Satan avait coutume de l'épouvanter approchait, et à la même heure ce maudit lui apparut sous la forme d'un grand dragon, et la fille le voyant fut saisie de frayeur. « O ma fille! dit sa mère, cessez de craindre et laissez-le approcher de vous; alors vous lui opposerez la bande que la dame Marie vous a donnée, et voyons ce qui en arrivera. » Ainsi ce Satan approchant en dragon terrible, le corps de la fille fut saisi d'une crainte effroyable; mais aussitôt qu'elle montra cette bande mise sur sa tête et déployée aux yeux, il sortait de la bande des flammes et des étincelles de feu qui s'élançaient contre le dragon. Ah! combien grand est ce miracle, qui arrivait à mesure que le dragon regardait la bande du Seigneur Jésus! car le feu en sortait et se répandait contre sa tête et ses yeux, de sorte qu'il s'écriait d'une voix forte[1] : « Qu'ai-je *à faire* avec vous, ô Jésus, fils de Marie? Où fuirai-je *loin* de vous? » Et étant tout effrayé et se retirant, il laissa la jeune fille. Ainsi il cessa de faire de la peine à cette jeune fille, qui chantait à Dieu des actions de grâces et des louanges, et avec elle tous ceux qui avaient été présents à ce miracle.

XXXV. Dans ce même endroit était une autre femme dont le fils était tourmenté par Satan. Il se[2] nommait Judas, et chaque fois que Satan s'emparait de lui, il mordait tous ceux qui étaient présents; et s'il ne se trouvait personne devant lui, il se mordait les mains et les autres membres. La mère de ce misérable entendant donc parler de la divine Marie et de son fils Jésus, se leva promptement; et ayant pris son fils Judas dans ses bras, elle le porta vers la dame Marie. Cependant Jacques et Joses[3] venaient d'emmener le Seigneur enfant Jésus pour jouer avec les autres enfants; et étant sortis de la maison, ils s'étaient assis, et avec eux le Seigneur Jésus. Or, Judas le possédé s'approchant, et s'asseyant à la droite de Jésus, comme Satan le tourmentait suivant la coutume, il tâchait de mordre le Seigneur Jésus, et ne pouvant pas l'atteindre, il le frappait au côté droit, de sorte que Jésus pleurait; et à la même heure, Satan fuyant sortit de cet enfant sous la forme d'un chien enragé. Or, cet enfant qui frappa Jésus, et duquel Satan sortit sous la forme d'un chien, fut Judas Iscariote, qui le livra aux Juifs; et les Juifs percèrent d'une lance ce même côté où Judas l'avait frappé.

1 Marc, I, v. 24; Luc, IV, v. 34, etc. — 2. Luc, XXII, v. 3. et Jean, XIII, 26.
3. Deux fils de Joseph, frères de Jésus. Voyez l'art. XVII du *Protévangile de Jacques*, note *a*, p. 267.

XXXVI. Lors donc que le Seigneur Jésus eut sept ans accomplis, un certain jour qu'il était avec d'autres enfants ses camarades du même âge, lesquels en jouant faisaient différentes figures avec de la terre, des ânes, des bœufs, des oiseaux et autres semblables; et chacun vantant son ouvrage, tâchait de l'élever au-dessus de celui des autres. Alors le Seigneur Jésus disait aux enfants : « Pour moi, j'ordonnerai aux figures que j'ai faites qu'elles marchent. » Ces enfants lui demandant s'il était le fils du Créateur, le Seigneur Jésus leur commandait qu'elles marchassent; et à la même heure elles sautaient; et lorsqu'il leur ordonnait de revenir, elles revenaient. Il avait fait aussi des figures d'oiseaux et de moineaux, lesquelles, lorsqu'il leur ordonnait de voler, volaient, et s'arrêtaient lorsqu'il le leur commandait; que s'il leur présentait à manger et à boire, elles mangeaient et buvaient. Lorsque ensuite les enfants se furent en allés, et eurent rapporté ces choses à leurs parents, leurs pères leur disaient : « Gardez-vous, ô mes enfants! d'aller davantage avec lui, parce qu'il est sorcier; fuyez-le et l'évitez, et dès ce moment ne jouez jamais avec lui. »

XXXVII. Un certain jour aussi le Seigneur Jésus, jouant et courant avec des enfants, passait devant la boutique d'un teinturier dont le nom était Salem, et il y avait dans sa boutique plusieurs pièces d'étoffe des citoyens de cette ville, qu'ils voulaient faire teindre de diverses couleurs. Le Seigneur Jésus étant donc entré dans la boutique du teinturier, prit tous ces morceaux d'étoffe et les jeta dans la chaudière de teinture. Salem étant de retour, et voyant ses étoffes perdues, commença à crier très-fort et à gronder le Seigneur Jésus, disant : « Que m'avez-vous fait, ô fils de Marie? vous avez fait tort à moi et à mes citoyens; car chacun demande la couleur qui lui convient, et vous êtes venu tout perdre. » Le Seigneur Jésus répondait : « De quelque pièce d'étoffe que vous vouliez changer la couleur, je vous la changerai; » et aussitôt il commença à tirer de la chaudière les morceaux d'étoffe teints chacun de la couleur que le teinturier désirait, jusqu'à ce qu'il les eût tous sortis[1]. Les Juifs, voyant ce prodige et ce miracle, glorifiaient Dieu.

XXXVIII. Or, Joseph, qui allait par toute la ville, menait avec lui le Seigneur Jésus, lorsqu'à cause de[2] son métier des personnes le demandaient pour leur faire des portes, ou des pots au lait, ou des cribles, ou des coffres; et le Seigneur Jésus l'accompagnait où qu'il allât. Et chaque fois qu'il arrivait à Joseph de faire quelque ouvrage trop long ou trop court, trop large ou trop étroit, le Seigneur Jésus étendait sa main contre, et cela s'arrangeait aussitôt comme Joseph le dé-

1. Pline (liv. XXXV, ch. II, § 42) dit que les teinturiers d'Égypte savaient donner diverses couleurs aux étoffes, en les plongeant dans la même chaudière.

2. Marc, VI, v. 3; et Matth, XIII, v. 55. Justin, p. 316 de son *Dialogue avec Tryphon*, dit que Jésus avait fait des charrues, des jougs, et autres ouvrages. Théodoret (liv. III, Hist., ch. XXIII) rapporte aussi que Libanius ayant demandé à son précepteur chrétien ce que faisait le charpentier, il lui répondit : « Il fait une bière pour Julien. »

sirait; de sorte qu'il n'avait pas besoin d'achever aucun ouvrage de sa main, parce qu'il n'était pas fort entendu dans son métier.

XXXIX. Or, un certain jour Hérode, roi de Jérusalem, le fit venir, et lui dit : « Joseph, je veux que vous me construisiez un trône de la mesure de ce lieu où j'ai coutume de m'asseoir. » Joseph obéit; et, mettant aussitôt la main à l'ouvrage, il demeura deux ans dans le palais, jusqu'à ce qu'il eut achevé la construction de ce trône. Et comme il le posait à sa place, il vit qu'il s'en manquait de chaque côté dix-huit pouces de la mesure fixée : ce qu'ayant vu, le roi se fâchait très-fort contre Joseph, et Joseph, craignant la colère du roi, allait coucher sans souper, n'ayant rien goûté du tout. Alors le Seigneur Jésus lui demandant pourquoi il avait peur : « Parce que, dit Joseph, j'ai perdu un ouvrage auquel j'ai travaillé deux ans entiers. » Et le Seigneur Jésus lui dit : « Quittez la crainte et ne vous abattez pas l'esprit; vous prendrez un des côtés de ce trône, et moi l'autre, afin que nous le réduisions à la juste mesure. » Et lorsque Joseph eut fait comme le Seigneur Jésus avait dit, et que l'un et l'autre tirait fortement de son côté, le trône obéit et fut réduit à la juste mesure de ce lieu. Les assistants qui voyaient ce prodige en étaient étonnés et glorifiaient Dieu. Or, ce trône était fait de ce bois qui avait existé du temps de Soleiman[1], c'est-à-dire d'un bois marqueté de différentes formes et figures.

XL. Un autre certain jour le Seigneur Jésus étant venu dans la rue, et ayant vu des enfants qui s'étaient assemblés pour jouer, il se mêla dans la troupe. Ceux-ci l'ayant vu, comme ils se cachaient, pour qu'il les cherchât, le Seigneur Jésus vint à la porte d'une certaine maison, et demanda à des femmes qui étaient là, où ces enfants étaient allés. Et comme elles répondaient qu'il n'y avait personne là, le Seigneur Jésus reprit : « Qui sont ceux que vous voyez dans le four? » Comme elles répondirent que c'étaient des chevreaux de trois ans, le Seigneur Jésus s'écria et dit : « Sortez ici, chevreaux, vers votre pasteur. » Et aussitôt les enfants sortaient semblables à des chevreaux, et bondissaient autour de lui; ce que ces femmes ayant vu, elles furent fort étonnées, et la crainte et le tremblement les saisit. Tout d'un coup donc elles adoraient le Seigneur Jésus et le priaient, disant : « O notre Seigneur Jésus! fils de Marie, vous êtes véritablement ce bon pasteur d'Israël[2]! ayez pitié de vos servantes qui se tiennent devant vous et qui ne doutent point que vous, ô notre Seigneur! ne soyez venu pour guérir et non pas pour détruire[3]. » Ensuite, comme le Seigneur Jésus eut répondu que les enfants d'Israël étaient entre les peuples comme les Éthiopiens[4], les femmes disaient : « Seigneur, vous connaissez toutes choses, et rien ne vous est caché[5]; maintenant donc nous vous prions et nous demandons à votre douceur que vous rétablissiez ces enfants, vos serviteurs,

1. Salomon. — 2. Jean, x, v. 11.— 3. Jean, III, v. 17. — 4. Jérém., XIII, v. 23.
5. Jean, XI, v. 24, seq. ; XVI, v. 17.

dans leur premier état. Le Seigneur Jésus disait donc : « Venez enfants, afin que nous nous en allions et que nous jouions » : et sur-le-champ, en présence de ces femmes, les chevreaux furent changés et revinrent sous la forme d'enfants.

XLI. Au mois d'Adar[1] Jésus assembla des enfants, et les rangea comme *étant leur roi;* car ils avaient étendu leurs habits[2] par terre pour qu'il s'assît dessus, et avaient mis sur sa tête une couronne de fleurs, et se tenaient à droite et à gauche comme des gardes se tiennent auprès d'un roi. Or, si quelqu'un passait par ce chemin-là, ces enfants l'amenaient par force, disant : « Venez ici, et adorez le roi, afin que vous fassiez un bon voyage. »

XLII. Cependant, tandis que ces choses se passaient, des hommes qui portaient un enfant dans une litière approchaient. Car cet enfant était allé sur la montagne chercher du bois avec ses camarades, et y ayant trouvé un nid de perdrix, et ayant porté la main pour en prendre les œufs, un malin serpent se glissant du milieu du nid, le piqua, de sorte qu'il implorait le secours de ses camarades, lesquels étant accourus promptement, le trouvèrent étendu par terre comme mort; et ses parents étaient venus, et, l'ayant enlevé, ils le reportaient à la ville. Étant donc parvenus à l'endroit où le Seigneur Jésus était assis comme un roi, et les autres enfants l'entouraient comme ses ministres, les enfants couraient au-devant de celui qui avait été mordu du serpent, et disaient à ses proches : « Approchez, et saluez le roi. » Mais comme ils ne voulaient pas approcher, à cause de la tristesse où ils étaient plongés, les enfants les entraînaient malgré eux. Et quand ils furent venus auprès du Seigneur Jésus, il leur demandait pourquoi ils portaient cet enfant. Et comme ils répondaient qu'un serpent l'avait mordu, le Seigneur Jésus disait aux enfants : « Allez avec nous, afin que nous tuions ce serpent. » Or, les parents de l'enfant demandant qu'on les laissât en aller, parce que leur enfant était à l'agonie de la mort, les enfants répondaient, disant : « N'avez-vous pas entendu ce que le roi a dit : *Allons, et tuons le serpent;* et vous ne lui obéissez pas? » Et ils faisaient ainsi rebrousser chemin à la litière. Et lorsqu'ils furent arrivés auprès du nid, le Seigneur Jésus disait aux enfants : « Est-ce là le trou du serpent? » Eux disant qu'oui, le serpent, ayant été appelé par le Seigneur Jésus, paraissait aussitôt, et se soumettait à lui. « Allez, lui dit-il, et sucez tout le venin que vous avez insinué à cet enfant. » C'est pourquoi ce serpent se glissant vers l'enfant, enleva de nouveau tout son venin; et alors le Seigneur Jésus le maudit, pour qu'il mourût déchiré sur-le-champ; et il toucha l'enfant de sa main, pour qu'il recouvrât sa première santé. Et comme il commençait à pleurer : « Retenez vos larmes, lui dit le Seigneur Jésus; car vous serez bientôt mon disciple : et c'est *lui qui* est Simon le Cananéen, dont il est fait mention dans l'*Évangile*[3]. »

1. C'est le douzième chez les Juifs; il répond à la fin de février et au commencement de mars.
2. Matth., XXI, v. 8. — 3. Matth., X, v. 4.

XLIII. Un autre jour Joseph avait envoyé son fils Jacques au bois, et le Seigneur Jésus l'avait accompagné; et lorsqu'ils furent arrivés à l'endroit où il y avait du bois, et que Jacques eut commencé à en ramasser, voilà qu'une maligne vipère le mordit, de sorte qu'il commençait à pleurer et à crier. Jésus le voyant donc en cet état, s'approcha de lui, et souffla sur l'endroit où la vipère l'avait mordu, pour qu'il fût guéri sur-le-champ.

XLIV. Un certain jour aussi que Jésus se trouvait parmi des enfants qui jouaient sur un toit, un des enfants, tombant d'en haut, mourut tout d'un coup. Or, les autres enfants s'enfuyant, le Seigneur Jésus resta seul sur le toit, et lorsque les parents de cet enfant furent venus, ils disaient au Seigneur Jésus : « Vous avez jeté notre fils à bas du toit. » Mais lui le niant, ils criaient en disant : « Notre fils est mort, et voilà celui qui l'a tué. » Le Seigneur Jésus leur dit : « Ne m'accusez pas d'une action dont vous ne pourrez nullement me convaincre; mais écoutez, interrogeons l'enfant lui-même, qu'il mette au jour la vérité. » Alors le Seigneur Jésus descendant, se tint debout sur la tête de l'enfant, et d'une voix forte : « Zeinum[1], dit-il, Zeinum, qui est-ce qui vous a précipité du toit? » Alors le mort répondant : « Seigneur, dit-il, ce n'est pas vous qui m'avez jeté, mais c'est quelqu'un qui m'en a fait tomber. » Et lorsque le Seigneur eut dit aux assistants qu'ils fissent attention à ses paroles, tous ceux qui étaient présents louaient Dieu pour ce miracle.

XLV. Une fois la divine dame Marie avait ordonné au Seigneur Jésus de s'en aller, et de lui apporter de l'eau d'un puits. Lors donc qu'il fut allé puiser de l'eau, la cruche pleine se brisa en la retirant; mais le Seigneur Jésus étendant sa serviette, en ramassa l'eau et la portait à sa mère, laquelle étonnée d'une chose toute merveilleuse, tenait cependant cachées et conservait dans son cœur[2] toutes celles qu'elle avait vues.

XLVI. Un autre jour le Seigneur Jésus se trouvait encore avec des enfants sur le bord de l'eau, et ils avaient détourné l'eau de ce ruisseau par des fossés, se construisant de petites piscines; et le Seigneur Jésus avait fait douze moineaux, et les avait arrangés, trois de chaque côté, autour de sa piscine. Or, c'était un jour de sabbat; et le fils du Juif Hanani, s'approchant et les voyant agir de la sorte : « Est-ce ainsi, dit-il, qu'un jour de sabbat vous faites des figures de terre? » et accourant promptement, il détruisait leurs piscines. Mais lorsque le Seigneur Jésus eut frappé des mains sur les moineaux qu'il avait faits, ils s'envolaient en criant. Ensuite le fils d'Hanani s'approchant aussi de la piscine de Jésus pour la détruire, son eau s'évanouit, et le Seigneur Jésus lui dit : « Comme cette eau s'esté vanouie, de même votre vie s'évanouira; » et sur-le-champ cet enfant se dessécha.

XLVII. Dans un autre temps, comme le Seigneur Jésus retournait le soir à la maison avec Joseph, il fut rencontré par un enfant qui, courant rapidement, le heurta et le fit tomber. Le Seigneur Jésus lui

1. Zénon. — 2. Luc, II, v. 19

dit : « Comme vous m'avez poussé, de même vous tomberez, et ne vous relèverez pas; » et, à la même heure, l'enfant tomba et expira.

XLVIII. Au reste, il y avait à Jérusalem un certain Zachée qui enseignait la jeunesse. Il disait à Joseph : « Pourquoi, ô Joseph, ne m'envoyez-vous pas Jésus, pour qu'il apprenne les lettres? » Joseph le lui promettait, et le rapportait à la divine Marie. Ils le menaient donc au maître qui, aussitôt qui l'eut vu, lui écrivit un alphabet, et lui commanda qu'il dît aleph. Et lorsqu'il eut dit aleph, le maître lui ordonnait deprononcer beth. Le Seigneur Jésus lui repartit : « Dites-moi premièrement la signification de la lettre aleph, et alors je prononcerai beth. » Et comme le maître lui donnait des coups, le Seigneur Jésus expliquait les significations des lettres aleph et beth ; de même quelles figures des lettres étaient droites, obliques, doublées, avaient des pointes, en manquaient, pourquoi une lettre précédait une autre ; et il se mit à détailler et éclaircir plusieurs autres choses que le maître n'avait jamais ni entendues ni lues dans aucun livre. Ensuite le Seigneur Jésus dit au maître : « Faites attention à ce que je vais dire » : et il commença à réciter clairement et distinctement aleph, beth, gimel, daleth, jusqu'à la fin de l'alphabet. Ce que le maître admirant : « Je pense, dit-il, que cet enfant est né avant Noé; » et se tournant vers Joseph : « Vous m'avez, dit-il, donné à instruire un enfant plus savant que tous les maîtres. » Il dit aussi à la divine Marie : « Vous avez là un fils qui n'a besoin d'aucun enseignement. »

XLIX. Ils le menèrent ensuite à un autre maître qui, lorsqu'il le vit : « Dites a leph, » dit-il. Et lorsqu'il eut dit aleph, le maître lui commandait de prononcer beth. Le Seigneur Jésus lui répondit : « Dites-moi premièrement la signification de la lettre aleph, et alors je prononcerai beth. » Comme ce maître le frappait de la main, aussitôt sa main sécha, et il mourut. Alors Joseph disait à la divine Marie : « Dorénavant ne le laissons plus sortir de la maison, parce que qui que ce soit qui le contrarie, il est puni de mort. »

L. Et lorsqu'il eut douze ans, ils le menèrent à Jérusalem à la fête[1]; et la fête passée, ils s'en retournaient : mais le Seigneur Jésus restait en arrière dans le temple, parmi les docteurs et les vieillards, et les savants des enfants d'Israël, à qui il faisait diverses questions sur les sciences, et répondait aux leurs. Car il leur disait : « Le messie de qui est-il fils[2]? » Ils lui répondaient : « Fils de David. — Pourquoi donc, dit-il, l'appelle-t-il en esprit son Seigneur, quand il dit[3] : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, afin que je soumette vos ennemis aux traces de vos pieds?* » Alors un certain prince des maîtres l'interrogeait : « Avez-vous lu des livres? — Et des livres, répondait le Seigneur Jésus, et les choses qui sont renfermées dans les livres; » et il expliquait les livres et la loi, et les préceptes, et les statuts, et les mystères contenus dans les livres des prophètes, choses que l'entendement

1. Luc, II, v. 42. — 2. Matth., XXII, v. 42. — 3. Ps. CIX, v. 1.

d'aucune créature n a comprises. Ce maître disait donc : « Pour moi, jusqu'à présent je n'ai vu ni entendu une telle science : que pensez-vous que sera cet enfant[1]? »

LI. Et comme il se trouvait là un philosophe savant dans l'astronomie, et qui demandait au Seigneur Jésus s'il avait étudié l'astronomie, le Seigneur Jésus lui répondait, et expliquait le nombre des sphères et des corps célestes, et leurs natures et opérations; l'opposition, l'aspect trine, quadrat, et sextil; leur progression et rétrogradation; enfin le comput et le prognostic, et autres choses que jamais la raison d'aucun homme n'a approfondies.

LII. Il y avait aussi parmi eux un philosophe très-savant en médecine et en science naturelle, qui, comme il demandait au Seigneur Jésus s'il avait étudié en médecine, lui, répondant, lui expliqua la physique et la métaphysique, l'hyperphysique et l'hypophysique, les vertus et les humeurs du corps et leurs effets; le nombre des membres et des os, des veines, des artères, et des nerfs, aussi les tempéraments, le chaud et le sec, le froid et l'humide, et ceux qui en dérivaient; quelle était l'opération de l'âme sur le corps, ses sensations et ses vertus; les facultés de parler, de se fâcher et de désirer; enfin la congrégation et la dissipation, et autres choses que jamais l'entendement d'aucune créature n'a pénétrées. Alors ce philosophe se levait et adorait le Seigneur Jésus: « O Seigneur Jésus, dit-il, désormais je serai votre disciple et votre serviteur.»

LIII. Comme ils s'entretenaient de ces choses et d'autres, la divine dame Marie arrivait, après avoir couru trois jours en le cherchant avec Joseph : et le voyant assis entre les docteurs[2], les interrogeant et leur répondant tour à tour, elle lui disait : « Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec vous? voici que moi et votre père vous avons cherché avec une grande fatigue. — Mais pourquoi, leur dit-il, me cherchiez-vous? ne saviez-vous pas qu'il convient que je vaque dans la maison de mon père? » Mais eux ne comprenaient pas les paroles qu'il leur disait. Alors ces docteurs demandaient à Marie s'il était son fils; et elle disant qu'oui : « O Marie, disaient-ils. que vous êtes heureuse d'avoir un tel fils! » Or, il retournait avec eux à Nazareth[3], et il leur obéissait en toutes choses. Et sa mère conservait toutes ses paroles dans son cœur. Et le Seigneur profitait en taille, et en sagesse, et en grâce devant Dieu et les hommes.

LIV. Et depuis ce jour il commença à cacher ses miracles et ses secrets, et à s'appliquer à la loi, jusqu'à ce qu'il eût trente ans accomplis[4]; quand le père le déclara publiquement vers le Jourdain, par cette voix venue du ciel[5] : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui je me plais; » le Saint-Esprit présent sous la forme d'une colombe blanche.

LV. C'est là celui que nous adorons humblement, parce qu'il nous a donné l'essence et la vie, et nous a fait sortir du sein de nos mères[6],

1. Luc, I, v. 66. — 2. Luc, II, v. 46. — 3. *Id.*, II, v. 51, — 4. *Id.*, III, v. 23.
5. Luc, III, v. 22. — 6. Ps. CXXXVIII, v. 13.

qui a pris un corps humain à cause de nous et nous a rachetés, afin que la miséricorde éternelle nous environnât, et qu'il nous donnât sa grâce par sa libéralité, sa bienfaisance, sa générosité et sa bienveillance. A lui soit gloire et louange, et puissance, et empire, depuis ce temps dans les siècles éternels. Ainsi soit-il.

Fin de tout l'*Évangile de l'enfance*, par le secours du Dieu suprême, suivant ce que nous avons trouvé dans l'original.

Enfin le quatrième Évangile apocryphe qui nous reste en entier est celui de Nicodème, dont nous avons donné le préambule selon quelques manuscrits, ou la conclusion suivant d'autres, nº XXXVIII. En voici donc actuellement la suite.

ÉVANGILE DU DISCIPLE NICODÈME[1],

DE LA PASSION ET DE LA RÉSURRECTION DE NOTRE MAITRE ET SAUVEUR JÉSUS-CHRIST.

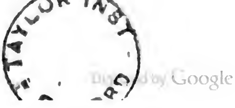
I. Car Annas et Caïphas, et Summas, et Datam, Gamaliel, Judas, Lévi, Nephthalim, Alexandre, et Cyrus, et les autres Juifs, viennent vers Pilate au sujet de Jésus, l'accusant de plusieurs mauvaises accusations, et disant : « Nous savons que Jésus est le fils de Joseph le charpentier, né de Marie, et il dit qu'il est fils de Dieu[2] et roi; et non-seulement il dit cela, mais il veut détruire le sabbat[3] et la loi de nos pères. Les Juifs lui disent : « Nous avons pour loi de ne point guérir un jour de « sabbat; » or, il a guéri des boiteux, des sourds, des paralytiques, des aveugles, et des lépreux, et des démoniaques par de mauvaises pratiques. » Pilate leur dit : « Comment, par de mauvaises pratiques? » Ils lui disent : « Il est magicien; et c'est par le prince des démons qu'il chasse les démons, et qu'ils lui sont tous soumis[4]. » Pilate dit : « Ce n'est point là chasser les démons par l'esprit immonde, mais par la vertu de Dieu[5]. » Et les Juifs disent à Pilate : « Nous prions Votre Grandeur que vous le fassiez paraître devant votre tribunal, et entendez-le. » Or Pilate, appelant un coureur, lui dit : « Par quel moyen amènera-t-on le Christ? » Mais le coureur sortant et le connaissant, il l'adora et étendit par terre un manteau qu'il portait à sa main, disant : « Seigneur, marchez là-dessus, entrez, parce que le gouverneur vous demande. » Mais les Juifs, voyant ce que fit le coureur, s'en plaignirent à Pilate, disant : « Pourquoi ne l'avez-vous pas fait assigner par un huissier plutôt que par un coureur? Car le coureur le voyant l'a adoré, et a étendu par terre le manteau qu'il tenait à la main, et lui a dit : « Seigneur, le « gouverneur vous demande. » Pilate, appelant le coureur, lui dit :

1. Appelé aussi les *Actes, de Pilate*. (ÉD.)
2. Matth., XXVII, v. 11; Marc, XV, v. 2; Luc, XXIII. v. 2
3. Matth., XII,; Luc, XIII, v. 16; et Jean, V, v. 18.
4. Matth., IX, v. 34; et XII, v. 24; et Luc, X, v. 17.
5. Matth., XII, v. 28; Luc, XI, v. 20.

« Pourquoi avez-vous fait cela? » Le coureur lui dit : « Lorsque vous m'envoyâtes de Jérusalem à Alexandrie[1], je vis Jésus monté sur une humble ânesse, et les enfants des Hébreux criaient *Hosanna*, tenant des rameaux dans leurs mains; mais d'autres étendaient leurs habits dans le chemin, disant: « Sauvez-nous, vous qui êtes dans les cieux; béni celui « qui vient au nom du Seigneur! » Les Juifs crièrent donc contre le coureur, disant : « A la vérité les enfants des Hébreux criaient en hébreu; mais vous qui êtes Grec, comment entendez-vous la langue hébraïque? » Le coureur leur dit : « J'ai interrogé quelqu'un des Juifs et lui ai dit : « Qu'est-ce que ces enfants crient en hébreu? » et il me l'a expliqué, disant : « Ils crient *Hosanna*, ce qui veut dire, ô Seigneur, rendez saint, « ou bien, Seigneur, sauvez. » Pilate leur dit : « Mais vous, pourquoi attestez-vous les paroles que les enfants ont dites? en quoi le coureur a-t-il péché? » et eux se turent. Le gouverneur dit au coureur: « Sortez, et de quelque manière que ce soit, faites-le entrer. » Mais le coureur sortant fit comme la première fois et lui dit: « Seigneur, entrez, parce que le gouverneur vous demande. » Jésus entra donc vers les porte-enseignes qui tenaient leurs étendards, et leurs têtes se courbèrent, et ils adorèrent Jésus; ce qui fit crier davantage les Juifs contre les porte-enseignes. Or, Pilate dit aux Juifs : « Vous n'approuvez pas que les têtes des étendards se sont courbées d'elles-mêmes, et ont adoré Jésus; mais comment criez-vous contre les porte-enseignes parce qu'ils se sont baissés et l'ont adoré? » Eux dirent à Pilate : « Nous avons vu que les porte-enseignes se sont inclinés et ont adoré Jésus. » Mais le gouverneur appelant les porte-enseignes, il leur dit : « Pourquoi avez-vous fait ainsi? » Les porte-enseignes disent à Pilate : « Nous sommes des hommes païens et serviteurs des temples; comment l'avons-nous adoré? mais comme nous tenions nos étendards, ils se sont courbés et l'ont adoré. » Pilate dit aux chefs de la synagogue : « Choisissez vous-mêmes des hommes forts, et qu'ils tiennent les étendards, et voyons s'ils se courberont d'eux-mêmes. » Les vieillards des Juifs voyant donc douze hommes très-forts, ils leur firent tenir les étendards et paraître devant le gouverneur. Pilate dit au coureur : « Faites sortir Jésus, et faites-le rentrer comme vous voudrez; » et Jésus et le coureur sortirent du prétoire. Et Pilate appelant les premiers porte-enseignes, leur jurant par le salut de César que s'ils ne portent pas ainsi les étendards lorsque Jésus entrera, je couperai vos têtes. Et le gouverneur ordonna que Jésus entrât une seconde fois, et le coureur fit comme la première fois, et pria instamment Jésus de marcher sur son manteau; et il y marcha et entra. Mais comme Jésus entrait, les étendards se courbèrent et l'adorèrent.

II. Or, Pilate, voyant cela, fut saisi de crainte, et commença à se lever de son siége; mais comme il pensait à se lever, l'épouse de Pilate, qui était éloignée, lui envoya dire : « Ne vous mêlez point de ce juste[2]; car j'ai beaucoup souffert à cause de lui cette nuit en songe. »

1. Act., IV, v. 6. — Cette citation, prise dans Fabricius, n'est pas exacte. Il fallait citer : Matth., XXI, 9; Marc, XI, 9; Jean, XII, 13. (*Note de M. Beuchot.*)
2. Matth., XXVII, v. 19.



Les Juifs, entendant cela, dirent à Pilate : « Ne vous avons-nous pas dit qu'il est magicien ? Voilà qu'il a envoyé ce songe à votre épouse; » mais Pilate, appelant Jésus, lui dit : « Entendez-vous ce qu'ils déposent contre vous ? et vous ne dites rien. » Jésus lui répondit : « S'ils n'avaient pas le pouvoir de parler, ils ne parleraient pas; mais parce que chacun a le pouvoir de parler bien ou mal, ils verront. » Les vieillards des Juifs répondirent à Jésus : « Que verrons-nous ? La première chose que nous avons vue de vous, c'est que vous êtes né de la fornication. Secondement, qu'à votre naissance les enfants de Bethléem ont été massacrés. Troisièmement, que votre père et votre mère Marie s'enfuirent en Égypte, parce qu'ils n'avaient pas confiance au peuple. » Quelques-uns des Juifs assistants, qui pensaient bien, disent : « Nous ne disons pas qu'il est né de la fornication; le discours que vous tenez là n'est pas vrai, parce que le mariage s'est fait, comme le disent ceux mêmes qui sont de votre nation. » Annas et Caïphas disent à Pilate : « Il faut entendre toute la multitude qui dit qu'il est né de la fornication, et qu'il est magicien; mais ceux qui nient qu'il soit né de la fornication sont des prosélytes et ses disciples. » Pilate dit à Annas et Caïphas : « Quels sont les prosélytes ? » Ils disent : « Ils sont fils de païens, et maintenant ils sont devenus Juifs. » Éliézer et Astérius, et Antoine, et Jacques, Caras[1] et Samuel, Isaac et Phinées, Crippus et Agrippa, Annas et Judas, disent : « Nous ne sommes point prosélytes, mais nous sommes fils de Juifs, et nous disons la vérité, et nous avons assisté au mariage de Marie. » Or, Pilate, portant la parole aux douze hommes qui dirent cela, leur dit : « Je vous conjure par le salut de César, s'il n'est pas né de la fornication, ou si ce que vous avez dit est véritable. » Ils disent à Pilate : « Nous avons pour loi de ne point jurer, parce que cela est péché : qu'ils jurent eux par le salut de César, que ce n'est pas comme nous avons dit, et nous sommes coupables de mort. » Annas et Caïphas disent à Pilate : « Ces douze ne nous croiront pas parce que nous savons qu'il est né du crime, et qu'il est magicien; et il dit qu'il est fils de Dieu et roi, ce que nous ne croyons pas, et que nous craignons d'entendre. » Pilate faisant donc sortir tout le peuple, excepté les douze hommes qui ont dit qu'il n'est pas né de la fornication, et ayant aussi fait ressortir Jésus à l'écart, il leur dit : « Pour quelle raison les Juifs veulent-ils faire mourir Jésus ? » Ils lui disent : « Leur zèle vient de ce qu'il guérit le jour du sabbat. » Pilate dit : « C'est pour une bonne œuvre qu'ils veulent le faire mourir ? » Ils lui disent : « Oui, Seigneur. »

III. Pilate alors, rempli de colère, sortit du prétoire, et dit aux Juifs : « Je prends la terre à témoin que je ne trouve aucune faute en cet homme. » Les Juifs disent à Pilate : « S'il n'était pas un malfaiteur, nous ne vous l'eussions pas livré. » Pilate leur dit : « Prenez-le, vous, et le jugez selon votre loi. » Les Juifs disent à Pilate : « Il ne nous est permis de faire mourir personne. » Pilate dit aux Juifs : « Elle vous dit donc[2] : *Ne tuez point :* mais non pas à moi ? » Et il entra une seconde fois dans le

1. Cyrus. — 2. Exod., xx, v. 13

prétoire, et il fit venir Jésus seul, et lui dit : « Êtes-vous le roi des Juifs? » et Jésus répondant, dit à Pilate : « Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi? » Pilate répondant, dit à Jésus : « Est-ce que je suis Juif, moi? la nation et les princes des prêtres vous ont livré à moi. Qu'avez-vous fait? » Jésus répondant, dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde; si mon royaume était de ce monde, mes ministres résisteraient, et je n'aurais pas été livré aux Juifs; mais maintenant mon royaume n'est pas d'ici. » Pilate dit : « Vous êtes donc roi? » Jésus répondit : « Vous dites que je suis roi. » Jésus dit encore à Pilate : « Je suis né en cela, je suis né pour cela, et je suis venu pour cela, afin que je rende témoignage à la vérité; et tout homme qui est de la vérité entend ma voix. » Pilate lui dit : « Qu'est-ce que la vérité? » Jésus dit : « La vérité est du ciel. » Pilate dit : « La vérité n'est donc pas sur la terre? » Jésus dit à Pilate : « Faites attention que la vérité est sur la terre parmi ceux qui, pendant qu'ils ont le pouvoir de juger, se servent de la vérité, et rendent des jugements justes. »

IV. Pilate laissant donc Jésus dans le prétoire, sortit dehors vers les Juifs, et leur dit : « Je ne trouve pas une seule faute en Jésus. » Les Juifs lui disent : « Il a dit[1] : « Je puis détruire le temple de Dieu et le rebâtir « en trois jours. » Pilate leur dit : « Quel est ce temple dont il parle? » Les Juifs lui disent : « Celui que Salomon bâtit en quarante-six ans[2], il a dit *qu'il peut* le détruire et le rebâtir dans trois jours. » Et Pilate leur dit une seconde fois : « Je suis innocent du sang de cet homme, vous verrez. » Les Juifs lui disent : « Que son sang *soit* sur nous et sur nos enfants! » Pilate appelant les vieillards et les scribes, les prêtres et les lévites, il leur dit secrètement : « Ne faites pas ainsi : je n'ai rien trouvé digne de mort dans votre accusation touchant la guérison des malades et la violation du sabbat. » Les prêtres et les lévites disent à Pilate : « Par le salut de César, si quelqu'un a blasphémé[3], il est digne de mort. Or, celui-ci a blasphémé contre le Seigneur. » Le gouverneur fit une seconde fois sortir les Juifs du prétoire, et faisant venir Jésus, il lui dit : « Que vous ferai-je? » Jésus lui répondit : « Ainsi qu'il est dit. » Pilate lui dit : « Comment est-il dit? » Jésus lui dit : « Moïse et les prophètes ont annoncé ma passion et ma résurrection. » Ce que les Juifs ayant appris, ils en furent irrités, et dirent à Pilate : « Que voulez-vous entendre davantage le blasphème de cet *homme?* » Pilate leur dit : « Si ce discours vous paraît un blasphème, prenez-le, vous, et le citez à votre synagogue, et jugez-le selon votre loi. » Les Juifs disent à Pilate : « Notre loi décide que si un homme pèche contre un homme, il soit digne de recevoir quarante moins un *coups*[4]; mais s'il a blasphémé contre le Seigneur, d'être alors lapidé. » Pilate leur dit : « Si ce discours est un blas-

1. Jean, II, v. 20.
2. On trouve le même nombre dans l'*Evangile de saint Jean* (c. II, v. 20) quoique Salomon l'eût bâti en sept ans (liv. III Reg. c. XI, v. 38), et qu'il eût été rebâti par Hérode en neuf ans et demi. (Josèphe, Antiq., liv. XV, ch. XIV.)
3. Lévit., XXIV, v. 16; Deut., XIII, v. 10. — Au lieu du Deutéronome, il faut probablement lire ici : *Nombres*, XVI, 30. (Éd.)
4. II Corinth., XI, v. 24.

phème, jugez-le vous-mêmes selon votre loi. » Les Juifs disent à Pilate : « Notre loi nous ordonne[1] de ne tuer personne. Nous voulons qu'il soit crucifié, parce qu'il est digne de la croix. » Pilate leur dit : « Il n'est pas bon qu'il soit crucifié; mais châtiez-le[2], et le renvoyez. » Or, le gouverneur, regardant le peuple des Juifs qui l'environnait, vit plusieurs Juifs qui pleuraient, et il dit aux princes des prêtres Juifs : « Toute la multitude ne désire pas qu'il meure. » Les vieillards des Juifs disent à Pilate : « Nous ne sommes venus ici, nous et toute la multitude, qu'afin qu'il meure. » Pilate leur dit : « Pourquoi mourra-t-il ? » Ils lui disent : « Parce qu'il se dit être fils de Dieu et roi. »

V. Or, un certain Nicodème, homme juif, se présenta devant le gouverneur, et dit : « Je vous prie, juge miséricordieux, que vous daigniez m'entendre un instant. » Pilate lui dit : « Parlez. » Nicodème dit : « C'est moi qui ai dit aux vieillards des Juifs, et aux scribes, et aux prêtres, et aux lévites, et à toute la multitude des Juifs dans la synagogue : « Que cherchez-vous avec cet homme? Cet homme fait plu-« sieurs prodiges bons et glorieux, tels qu'aucun homme sur la terre « n'en a fait ou n'en fera; renvoyez-le, et ne lui faites *aucun* mal. S'il « est de Dieu[3], ses prodiges subsisteront; mais s'il est des hommes, « ils seront dissipés. De même que *quand* Moïse, envoyé de Dieu en « Égypte, fit des prodiges que Dieu lui dit de faire devant Pharaon, « roi d'Égypte, il y avait Jannès et Mambrès[4], magiciens, et ils firent « par leurs enchantements, les prodiges qu'avait faits Moïse, mais non « pas tous; et les prodiges que firent les magiciens n'étaient pas de « Dieu, comme vous savez, vous scribes et pharisiens : ils périrent « eux qui les firent et tous ceux qui les crurent[5]; » et maintenant renvoyez cet homme, parce que les prodiges dont vous l'accusez sont de Dieu, et il n'est pas digne de mort. » Les Juifs disent à Nicodème : « Vous êtes devenu son disciple, et vous parlez pour lui. » Nicodème leur dit : « Est-ce que le gouverneur est aussi devenu son disciple, et qu'il parle pour lui ? Est-ce qu'il ne tient pas sa dignité de César ? » Or, les Juifs frémissaient lorsqu'ils entendirent ces *paroles* et grinçaient des *dents* contre Nicodème, et lui disaient : « Recevez de lui la vérité, et ayez votre possession avec le Christ. » Nicodème dit : « Ainsi soit-il, que je la reçoive comme vous l'avez dit. »

VI. Un certain autre, sortant d'entre les Juifs, priait le gouverneur qu'il voulût entendre une parole. Le gouverneur dit : « Dites tout ce que vous voulez dire.—J'ai été couché pendant trente ans à Jérusalem auprès de la piscine probatique[6], souffrant une grande infirmité, attendant la santé, qui revenait à l'arrivée de l'ange qui troublait l'eau selon le temps; et celui qui descendait le premier dans l'eau après l'agitation de l'eau, était guéri de toute infirmité; et Jésus m'y trouvant languissant, me dit : « Voulez-vous être guéri ? » Et je répondis : « Seigneur, je

1. Exod., xx, v. 13. — 2. Luc, xxiii, v. 16.
3. Act., v, v. 38. — 4. II Tim. iii, v. 8., on lit *Jambrès*. — 5. *Act*. v, v. 37.
6. Jean, v, v. 5.

« n'ai pas un homme qui me mette dans la piscine, lorsque l'eau aura « été troublée; » et il me dit : « Levez-vous, prenez votre lit, et marchez.» Et étant guéri sur-le-champ, je pris mon lit et je marchai. » Les Juifs disent à Pilate : « Seigneur gouverneur, demandez-lui quel jour c'était quand ce languissant fut guéri. » Le languissant guéri dit : « Le sabbat. » Les Juifs disent à Pilate : « N'est-ce pas ainsi que nous vous avons appris qu'il guérit dans le sabbat, et qu'il chasse les démons par le prince des démons? » Et un certain autre Juif sortant dit[1] : « J'étais aveugle, j'entendais les voix, et ne pouvais voir personne, et comme Jésus eut passé, j'entendis la troupe qui passait, et je demandai ce que c'était, et ils me dirent que Jésus passait; et je criai, disant: « Jésus, fils de « David, ayez pitié de moi; » et s'arrêtant, il me fit conduire vers lui, et me dit : « Que voulez-vous ? » Et je dis : « Seigneur, que je voie ; » et il me dit : « Regardez; » et aussitôt je vis, et je le suivis plein de joie et rendant grâces. » Et un autre Juif sortant, dit : « J'étais lépreux, et il m'a guéri d'une seule parole, disant : « Je veux[2] soyez guéri ; » et tout d'un coup je fus guéri de la lèpre. » Et un autre Juif sortant, dit : « J'étais courbé[3], et il m'a redressé d'une parole. »

VII. Et une certaine femme[4], nommée Véronique, dit : « J'avais une perte de sang depuis douze ans, et j'ai touché la frange de son vêtement, et aussitôt le flux de mon sang s'est arrêté. » Les Juifs disent : « Nous avons une loi[5] qu'une femme n'est pas reçue en témoignage; » et un certain Juif, après autres choses, dit: « J'ai vu Jésus[6] être invité à des noces avec ses disciples, et le vin manquer en Cana de Galilée; et lorsque le vin eut manqué, il ordonna à ceux qui servaient de remplir d'eau six cruches qui étaient là, et ils les remplirent jusqu'au bord, et il les bénit et changea l'eau en vin; et toutes sortes de gens en burent en admirant ce prodige. » Et un autre Juif se présenta dans le milieu, et dit : « J'ai vu Jésus[7] à Capharnaüm enseigner dans la synagogue; et un certain homme était dans la synagogue, ayant le démon, et il s'écria, disant : « Laissez-moi. Qu'y a-t-il entre nous et vous, Jésus « de Nazareth ? vous êtes venu nous perdre. Je sais que vous êtes le « saint de Dieu ; » et Jésus le reprit, et lui dit : « Taisez-vous, esprit im- « monde, et sortez de cet homme; » et aussitôt il en sortit, et ne lui fit aucun mal. » Et un certain pharisien dit ces *paroles :* « J'ai vu qu'une grande troupe[8] est venue vers Jésus, de Galilée et de la Judée, et des bords de la mer, et de plusieurs régions en deçà du Jourdain; et plusieurs infirmes venaient à lui, et il les guérissait tous[9], et j'ai entendu les esprits immondes[10] criant et disant : « Vous êtes le Fils de Dieu ; » et Jésus les menaçait fortement, pour qu'ils ne le fissent pas connaître. »

VIII. Après cela, un certain nommé Centurion[11] dit : « J'ai vu Jésus à

1. Marc, x, v. 46. — 2. Matth., VIII, v. 3.
3. Luc, XIII, v. 12; dit que c'était une femme.
4. Matthieu, IX, v. 20, ne dit pas son nom.
5. Selden, liv. II, *de Synedr.*, XIII, nº 11. — 6. Jean, II. — 7. Marc, I, v. 21.
8. Marc, III, v. 7. — 9. Matthieu, XII, v. 15. — 10. Marc, III, v. 11.
11. Matth., VIII, v. 5, dit que *centurion* était le nom de son office.

Capharnaüm, et je l'ai prié, disant : « Seigneur[1], mon enfant est couché « paralytique à la maison. » Et Jésus me dit : « Allez, et qu'il vous soit fait « comme vous avez cru ; » et l'enfant fut guéri à l'heure même. » Ensuite un certain prince[2] dit : « J'avais un fils à Capharnaüm qui se mourait ; et lorsque j'appris que Jésus arrivait en Galilée, j'allai et le priai qu'il descendît dans ma maison, et qu'il guérît mon fils, car il commençait à mourir. Et il me dit : « Allez, votre fils est vivant ; » et mon fils fut guéri à l'heure même. » Et plusieurs autres d'entre les Juifs, tant hommes que femmes, crièrent, disant : « Celui-là *est* véritablement le fils de Dieu, puisqu'il guérit tous les *maux* d'une seule parole, et que les démons lui sont soumis en toutes choses. » Quelques-uns d'eux disent : « Cette puissance n'est que de Dieu. » Pilate dit aux Juifs : « Pourquoi les démons ne se soumettent-ils pas à vous qui enseignez ? » Quelques-uns d'entre eux disent : « Cette puissance n'est que de Dieu, pour que les démons soient soumis. » Mais d'autres dirent à Pilate[3] : « Parce qu'il a fait sortir du tombeau Lazare mort depuis quatre jours. » Le gouverneur, entendant ces *choses*, dit, tout effrayé, à la multitude des Juifs : « Que vous servira-t-il de répandre le sang innocent ? »

IX. Et Pilate faisant venir Nicodème et les douze hommes qui dirent qu'il n'était pas né de la fornication, il leur dit : « Que ferai-je, parce qu'il se fait une sédition dans le peuple ? » Il lui disent : « Nous ne savons pas ; que ceux qui excitent la sédition voient eux-mêmes. » Pilate, faisant revenir une seconde fois la multitude, leur dit : « Vous savez que c'est votre coutume, le jour des azymes[4], que je vous délivre un prisonnier ; j'ai un insigne prisonnier[5] homicide, qui se nomme Barrabas, et Jésus qui s'appelle Christ, en qui je ne trouve aucune cause de mort. Lequel donc de ces deux voulez-vous que je vous délivre ? » Ils crièrent tous, disant : « Délivrez-nous Barrabas. » Pilate leur dit : « Que ferai-je donc de Jésus, qui s'appelle Christ ? » Ils disent tous : « Qu'il soit crucifié ! » Ils crièrent une seconde fois disant à Pilate[6] : « Vous n'êtes pas ami de César si vous le délivrez, parce qu'il a dit qu'il est fils de Dieu et roi ; est-ce peut-être que vous voulez que ce soit lui et non César ? » Alors Pilate, rempli de fureur, leur dit : « Votre nation a toujours été séditieuse, et vous avez été contraires à ceux qui vous ont fait du bien. » Les Juifs répondirent : « Qui sont ceux qui ont été pour nous ? » Pilate leur dit[7] : « Votre Dieu, qui vous a tirés de la dure servitude des Égyptiens, et vous a fait traverser la mer Rouge à sec, et vous a nourris dans le désert avec la manne et la chair des cailles, et a produit de l'eau de la pierre, et vous a donné une loi du ciel ; et en toutes choses vous avez irrité votre Dieu et vous avez cherché à vous faire un veau jeté en fonte, et vous avez adoré, et vous avez immolé, et vous avez dit : « Israël, ce sont « là tes dieux, qui t'ont fait sortir de la terre d'Égypte. » Et votre Dieu a voulu vous perdre ; et[8] Moïse a prié pour vous afin que vous ne mou-

1. Luc, VII, v. 2, dit mon serviteur.
2. Jean, IV, v. 46. — 3. *Id.*, XI.
4. Jean, XVIII, v. 39. — 5. Matth., XXVII, v. 16. — 6. Jean, XIX, v. 12.
7. Act., VII, v. 36. — 8. Exod., XXII v. 31.

russiez pas, et votre Dieu l'a écouté, et il vous a remis votre péché. Ensuite, étant irrités, vous avez voulu tuer[1] vos prophètes, Moïse et Aaron, quand ils s'enfuirent dans le tabernacle; et vous avez toujours murmuré contre Dieu et ses prophètes. » Et, se levant de son tribunal, il voulut sortir dehors. Mais tous les Juifs crièrent : « Nous savons que César est roi, *et* non Jésus....[2]. Car quand il naquit, alors des mages vinrent et lui offrirent des présents. Ce qu'Hérode ayant appris, il fut fort troublé, et il voulut le faire mourir. Ce que son père ayant connu, il s'enfuit en Égypte avec sa mère Marie. Hérode, lorsqu'il eut appris qu'il était né, voulut le faire mourir, et il envoya massacrer tous les enfants qui étaient nés à Bethléem, et dans tous les environs, depuis l'âge de deux ans et audessous. » Pilate, entendant ces paroles, craignit, et le silence étant fait dans le peuple qui criait, il dit à Jésus[3] : « Vous êtes donc roi? » Tous les Juifs disent à Pilate : « C'est là celui qu'Hérode cherchait à faire mourir. » Or Pilate, prenant de l'eau[4], lava ses mains devant le peuple, disant : « Je suis innocent du sang de ce juste, vous n'avez qu'à voir. » Et les Juifs répondirent disant : « Que son sang *soit* sur nous et nos enfants! » Alors Pilate fit amener Jésus devant lui, et lui dit ces paroles : « Votre nation vous a réprouvé en qualité de roi. C'est pourquoi, moi, Hérode[5], j'ordonne que vous soyez flagellé selon les statuts des premiers princes, et que vous soyez d'abord lié, et pendu en croix dans le lieu où vous avez été arrêté, et deux méchants avec vous dont les noms sont Dimas et Gestas. »

X. Et Jésus sortit du prétoire et deux larrons avec lui. Et lorsqu'ils furent arrivés au lieu qui s'appelle Golgotha[6], ils le dépouillèrent de son vêtement, et le ceignent d'un linge, et mettent une couronne d'épines sur sa tête, et lui donnent un roseau dans sa main. Et ils pendent pareillement les deux larrons avec lui, Dimas à sa droite, et Gestas à gauche. Or, Jésus dit : « Mon père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. » Et ils partagèrent ses vêtements en jetant le sort sur sa robe. Et les peuples se tinrent *là;* et les princes des prêtres, et les vieillards des Juifs le raillaient, disant : « Il a sauvé les autres, qu'il se sauve à présent lui-même s'il peut. S'il est fils de Dieu, qu'il descende maintenant de la croix. » Or, les soldats se moquaient de lui; et, prenant du vinaigre et du fiel, ils lui présentaient à boire et lui disaient : « Si vous êtes le roi des Juifs, délivrez-vous vous-même. » Mais le soldat Longin prenant une lance, ouvrit son côté; et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. Or, Pilate mit sur la croix un écriteau en lettres hébraïques, et latines, et grecques, contenant ces *paroles:* « Celui-ci est le roi des Juifs. » Mais un des deux larrons qui étaient crucifiés avec Jésus, nommé Gestas, dit à Jésus : « Si vous êtes le Christ, délivrez-vous vous-même, et nous *aussi*. » Mais le larron qui était pendu à sa droite, nommé Dimas, répondant, le reprit et dit : « Ne craignez-vous pas Dieu, vous qui êtes *du nombre* des condamnés dans ce juge-

1. Num., XIV. — 2. Il semble qu'il manque ici une phrase. Matth., II.
3. Jean, XVIII, v. 37. — 4. Matth., XXVII, v. 24.
5. Matth. XXVII, v. 26, dit Pilate. — 6. Matth., XXVII, v. 33.

ment? Pour nous, c'est avec raison et justice que nous avons reçu la récompense de nos actions; mais ce Jésus, quel mal a-t-il fait? » Et après cela il dit à Jésus en soupirant : « Seigneur, souvenez-vous de moi lorsque vous serez venu dans votre royaume. » Mais Jésus répondit, et lui dit : « En vérité, je vous dis que vous serez aujourd'hui avec moi en paradis. »

XI. Or, il était près de la sixième heure, et les ténèbres couvrirent toute la terre jusqu'à la neuvième heure. Mais le soleil s'obscurcissant, voilà que le voile du temple se fendit depuis le haut jusqu'en bas, et les pierres se fendirent, et les monuments furent ouverts, et plusieurs corps des saints qui sont morts, ressuscitèrent. Et environ la neuvième heure, Jésus s'écria à haute voix, disant : *Eli! Eli! lamma sabacthani;* ce qu'on a interprété : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? » Et après cela, Jésus dit : « Mon père, je recommande mon esprit en vos mains. » Et disant cela il rendit l'esprit. Mais le centurion voyant que Jésus, en criant ainsi, avait rendu l'esprit, glorifia Dieu, et dit : « Véritablement cet homme était juste. » Et tous *ceux du* peuple qui étaient présents furent grandement troublés à ce spectacle; et considérant ce qui s'était passé, ils frappèrent leurs poitrines, et alors ils revenaient à la ville de Jérusalem. Le centurion, venant vers le gouverneur, lui rapporta tout ce qui s'était passé. Et lorsque le gouverneur eut appris tout ce qui s'était passé, il fut très-chagrin; et, faisant assembler *tous* les Juifs à la fois, il leur dit : « Avez-vous vu les signes qui ont paru au soleil, et tous les autres *prodiges* qui sont arrivés tandis que Jésus mourait? » Ce que les Juifs ayant entendu, ils répondirent au gouverneur : « L'éclipse est arrivée selon la vieille coutume. » Or, tous ceux de sa connaissance se tenaient de loin, de même que les femmes qui avaient suivi Jésus de la Galilée, en regardant ces choses. Et voici un certain homme d'Arimathie, nommé Joseph[1], lequel Joseph était aussi disciple, en cachette cependant, à cause de la crainte des Juifs; il vint au gouverneur, et pria le gouverneur qu'il lui permît qu'il enlevât le corps de Jésus de la croix. Et le gouverneur le permit. Or, Nicodème vint, apportant avec soi un mélange de myrrhe et d'aloès, d'environ cent livres; et ils descendirent, en pleurant, Jésus de la croix, et l'enveloppèrent dans des linges avec des aromates, comme les Juifs ont coutume d'ensevelir, et ils le mirent dans un monument neuf que Joseph avait construit, et qu'il avait fait tailler dans la pierre, dans lequel aucun homme n'avait été mis, et ils roulèrent une grande pierre à la porte de la caverne.

XII. Or, les Juifs injustes apprenant qu'il a demandé le corps de Jésus et qu'il l'a enseveli, cherchaient et Nicodème et ces douze hommes qui ont dit devant le gouverneur qu'il n'est pas né de la fornication, et les autres bons qui avaient déclaré ses bonnes œuvres. Or, tous s'étant cachés à cause de la crainte des Juifs, le seul Nicodème se montra à eux quand ils entrèrent dans la synagogue, et les Juifs

1. Jean, XIX, v. 38.

lui dirent : « Et vous, comment avez-vous osé entrer dans la synagogue, parce que vous étiez sectateur du Christ? Que sa part soit avec vous dans le siècle à venir! » Et Nicodème répondit : « Ainsi soit-il, que cela soit ainsi, que ma part soit avec lui dans son royaume! » Joseph pareillement, lorsqu'il fut monté vers les Juifs, il leur dit : « Pourquoi êtes-vous irrités contre moi, parce que j'ai demandé à Pilate le corps de Jésus? Voilà que je l'ai mis dans mon monument, et je l'ai enveloppé dans un suaire propre, et j'ai placé une grande pierre à la porte de la caverne : pour moi, j'ai bien agi à son égard, au lieu que vous avez mal agi envers le juste pour le crucifier; mais vous l'avez abreuvé de vinaigre, et vous l'avez couronné d'épines, et vous l'avez déchiré de verges, et vous avez fait des imprécations sur son sang. » Les Juifs, entendant cela, eurent l'esprit chagrin et troublé. Ils se saisirent de Joseph, et le firent garder avant le jour du sabbat jusqu'après le jour des sabbats; et ils lui dirent : « Reconnaissez qu'à cette heure il ne convient pas de vous faire aucun mal jusqu'au premier jour du sabbat. Mais nous savons que vous ne serez pas digne de la sépulture, mais nous donnerons vos chairs aux volatiles du ciel et aux bêtes de la terre. » Joseph répondit : « Ce discours est semblable à l'orgueilleux Goliath, qui insulta le Dieu vivant envers saint David[1]. Mais vous, savez-vous, scribes et docteurs, que Dieu dit par le prophète[2] : « A moi la vengeance, et je ren- « drai le mal dont vous me menacez seulement? » Dieu, que vous avez pendu en croix, est *assez* puissant pour m'arracher de votre main. Tout le crime viendra sur vous. Car lorsque le gouverneur a lavé ses mains, il a dit[3] : « Je suis pur du sang de ce juste. » Et vous répondant, vous avez crié : « Que son sang soit sur nous et nos enfants! » Puissiez-vous, comme vous avez dit, périr à jamais! » Mais les Juifs, entendant ces discours, en furent très-irrités. Et, se saisissant de Joseph, ils l'enfermèrent dans une chambre où il n'y avait point de fenêtre. Annas et Caïphas mirent le scellé à la porte sur la clef, y posèrent des gardes, et tinrent conseil avec les prêtres et les lévites pour faire une assemblée générale après le jour du sabbat. Et ils pensèrent de quelle mort ils feraient mourir Joseph. Cela étant fait, les princes Annas et Caïphas ordonnèrent qu'on amenât Joseph. Toute l'assemblée, entendant ces choses, fut saisie d'admiration, parce qu'ils trouvèrent la clef de la chambre scellée[4], et ne trouvèrent pas Joseph. Annas et Caïphas s'en allèrent.

XIII. Comme tous admiraient ces choses, voici qu'un des soldats qui gardaient le sépulcre dit dans la synagogue : « Que comme nous gardions le monument de Jésus, il s'est fait un tremblement de terre[5], et nous avons vu l'ange de Dieu; comment il a roulé la pierre du monument, et il était assis dessus, et son regard était comme la foudre, et son vêtement comme la neige. Et nous sommes devenus comme morts de peur. Et nous avons entendu l'ange disant aux femmes *qui étaient venues* au sépulcre de Jésus : « Ne craignez point; je sais que vous cher-

1. I, Sam., XVII, v. 10. — 2. Deut., XXXII, v. 35. — 3. Matth., XXVII, v. 24.
4. Act., 5, 18 et 23. — 5. Matth., XXVIII, v. 2.

« chez Jésus crucifié; il est ressuscité ici comme il l'a prédit. Venez et « voyez le lieu où il avait été mis, et allez vite dire à ses disciples qu'il « est ressuscité des morts, et il vous précédera en Galilée; c'est là que vous « le verrez, comme il vous l'a dit. » Et les Juifs faisant venir tous les soldats qui avaient gardé le tombeau de Jésus, ils leur dirent : « Quelles sont ces femmes à qui l'ange a parlé? pourquoi ne les avez-vous pas arrêtées? » Les soldats répondant dirent : « Nous ne savons ce qu'ont été ces femmes et nous sommes devenus comme morts par la crainte de l'ange; et comment aurions-nous pu arrêter ces femmes? « Les Juifs leur dirent : « Le Seigneur est vivant parce que nous ne vous croyons pas. » Les soldats répondant dirent aux Juifs : « Vous avez vu et entendu Jésus qui faisait de si grands miracles, et vous ne l'avez pas cru, comment pourriez-vous nous croire? Vous avez certes bien dit : « Le « Seigneur est vivant, » et le Seigneur est véritablement vivant. Nous avons appris que vous avez enfermé Joseph, qui ensevelit le corps de Jésus, dans une chambre dont vous aviez scellé la clef, et l'ouvrant vous ne l'avez pas trouvé. Donnez-nous donc Joseph que vous avez gardé dans une chambre, et nous vous donnerons Jésus, que nous avons gardé dans le sépulcre. » Les Juifs répondant dirent : « Nous vous donnerons Joseph, donnez-nous Jésus. Joseph est dans sa ville d'Arimathie. » Les soldats répondant dirent : « Si Joseph est dans Arimathie, Jésus est en Galilée, comme nous l'avons appris de l'ange qui le disait aux femmes. » Les Juifs, entendant ces choses, craignirent, disant en eux-mêmes : « Certes, tous ceux qui entendront ces discours croiront en Jésus. » Et rassemblant beaucoup d'argent, ils le donnèrent aux soldats, disant : « Dites que, comme vous dormiez, les disciples de Jésus sont venus la nuit, et ont dérobé le corps de Jésus. Et si cela est rapporté à Pilate le gouverneur, nous répondrons pour vous, et nous vous mettrons en sûreté. » Or, les soldats, en recevant ainsi, dirent comme les Juifs le leur avaient ordonné, et leur discours se divulgua partout.

XIV. Or, un certain prêtre nommé Phinées, et Ada maître d'école, et un lévite nommé Agée, ces trois vinrent de Galilée à Jérusalem, et dirent aux princes des prêtres et à tous ceux qui étaient dans les synagogues : « Ce Jésus que vous avez crucifié, nous l'avons vu parlant avec ses onze disciples, étant assis au milieu d'eux sur la montagne [1] des Oliviers, et leur disant : « Allez dans tout le monde, prêchez toutes les « nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [2]. Et « celui qui aura cru et aura été baptisé, sera sauvé. » Et lorsqu'il eut dit ces paroles à ses disciples, nous l'avons vu qui montait au ciel. » Et les princes des prêtres, et les vieillards et les lévites entendant cela, dirent à ces trois hommes : « Rendez [3] gloire au Dieu d'Israël, et confessez-lui si ce que vous avez vu et entendu est vrai. » Mais eux répondant dirent : « Le Seigneur de nos pères est vivant, le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob, comme nous avons entendu Jésus parler

1. Matth., XXVIII, v. 16. — 2. Marc, XVI, v. 16 et 19. — 3. Jos., VII, v. 19.

avec ses disciples, et comme nous l'avons vu monter au ciel; ainsi nous vous disons la vérité. » Et ces trois hommes répondant dirent[1] :... Et ajoutant ces paroles, ces trois hommes dirent : « Nous pécherons, si nous ne disons pas les paroles que nous avons entendues de Jésus, et que nous l'avons vu monter au ciel. » Aussitôt les princes des prêtres se levant, tenant la loi du Seigneur, ils jurèrent contre eux, disant : « N'annoncez plus désormais les paroles que vous avez dites de Jésus; » et ils leur donnèrent beaucoup d'argent. Et ils envoyèrent avec eux d'autres hommes, pour les conduire jusque dans leur contrée, afin qu'ils ne s'arrêtassent point à Jérusalem. Tous les Juifs s'assemblèrent donc, et firent entre eux une grande lamentation, disant : « Quel est ce prodige qui s'est fait à Jérusalem? » Mais Annas et Caïphas les consolant, dirent : « Est-ce que nous devons croire les soldats qui ont gardé le monument de Jésus, qui nous disent qu'un ange a roulé la pierre de la porte du monument? Peut-être que ce sont ses disciples qui le leur ont dit, et qui leur ont donné de l'argent pour le leur faire dire, et pour enlever le corps de Jésus. Or, sachez qu'il ne faut croire en aucune manière à des étrangers, parce qu'ils ont reçu de nous beaucoup d'argent. Et ils ont dit à tout le monde comme nous leur avons dit de dire. Ou ils nous garderont la foi, ou aux disciples de Jésus. »

XV. Nicodème se levant donc, dit : « Vous parlez à propos, enfants d'Israël. Vous avez entendu tout ce qu'ont dit ces trois hommes jurant en la loi du Seigneur, lesquels ont dit : « Nous avons vu Jésus parlant « avec ses disciples sur la montagne des Oliviers, et nous l'avons vu « monter au ciel. » Et l'Écriture nous enseigne que le bienheureux prophète Élias[2] fut enlevé, et qu'Élisée, interrogé par les fils des prophètes : « Où est notre père Élias? » leur dit qu'il a été enlevé. Et les fils des prophètes lui dirent : « Peut-être l'esprit l'a-t-il enlevé dans les mon- « tagnes d'Israël. Mais choisissons des hommes avec nous, et, parcou- « rant les montagnes d'Israël, peut-être le trouverons-nous. » Et ils prièrent Élisée, et il marcha trois jours avec eux, et ils ne le trouvèrent point. Et maintenant, fils d'Israël, écoutez-moi, et envoyons des hommes dans les montagnes d'Israël, de peur que l'esprit n'ait enlevé Jésus, et peut-être nous le trouverons et nous ferons pénitence. » Et le conseil de Nicodème plut à tout le peuple, et ils envoyèrent des hommes, et cherchant ils ne trouvèrent pas Jésus, et étant de retour, ils dirent : « En allant de côté et d'autre nous n'avons pas trouvé Jésus, mais nous avons trouvé Joseph dans sa ville d'Arimathie. » Les princes et tous les peuples entendant ces choses se réjouirent et glorifièrent le Dieu d'Israël, parce qu'on a trouvé Joseph qu'ils ont enfermé dans une chambre, et qu'ils n'ont pas trouvé. Et faisant une grande assemblée, les princes des prêtres dirent : « Par quel moyen pouvons-nous faire venir Joseph à nous, et parler avec lui? » Et prenant un tome de papier, ils écrivirent à Joseph, disant : « La paix soit avec vous et tous

1. Il semble qu'il manque ici quelques paroles.
2. IV, Reg. c. II, v. 11.

ceux qui sont avec vous! Nous savons que nous avons péché contre vous et contre Dieu. Daignez donc venir vers vos pères, parce que nous avons admiré votre délivrance. Nous savons que nous avons eu un mauvais dessein contre vous, et le Seigneur a pris soin de vous, et le Seigneur lui-même vous a délivré de notre dessein. Paix à vous, Joseph honorable, *de la part* de tout le peuple. » Et ils choisirent sept hommes amis de Joseph, et ils leur dirent : « Lorsque vous serez arrivés vers Joseph, saluez-le en paix en lui donnant la lettre. » Et les hommes arrivant vers Joseph, le saluant en paix, lui donnèrent le livret de la lettre. Et lorsque Joseph eut lu, il dit : « Béni *soyez-vous*, Seigneur Dieu, qui m'avez délivré d'Israël, afin qu'il ne répandît pas mon sang! Béni *soyez-vous*, Seigneur Dieu, qui m'avez couvert de vos ailes! » Et Joseph les embrassa et les reçut dans sa maison. Mais un autre jour Joseph, montant son âne, marcha avec eux, et ils allèrent à Jérusalem. Et tous les Juifs l'ayant appris, ils lui coururent audevant criant et disant : « Paix à votre entrée, père Joseph! » Auxquels répondant, il dit : « Paix à tout le peuple! » Et tous l'embrassèrent. Et Nicodème le reçut dans sa maison, faisant un grand festin[1]. Mais un autre jour de préparation, Annas, Caïphas et Nicodème, dirent à Joseph : « Confessez au Dieu d'Israël, et manifestez-nous toutes choses sur lesquelles vous serez interrogé, parce que nous avons été fâchés de ce que vous avez enseveli le corps du Seigneur Jésus : vous enfermant dans une chambre, nous ne vous avons pas trouvé, et nous avons été fort étonnés, et la crainte nous a saisis jusqu'à ce que nous vous avons reçu présent. Devant Dieu donc manifestez-nous ce qui s'est fait. Or, Joseph répondant, dit : « Vous m'enfermâtes bien un jour de préparation vers le soir. Comme je faisais mon oraison le jour du sabbat à minuit, la maison fut suspendue par les quatre angles, et je vis Jésus comme un éclat de lumière, et je tombai par terre de frayeur. Mais Jésus, tenant ma main, m'éleva de terre, et une rosée me couvrit. Et essuyant ma face il m'embrassa, et me dit : « Ne craignez point, Joseph, « regardez-moi, et voyez que c'est moi[2]. » Je regardai donc et je dis : « Mon « maître Élias. » Et il me dit : « Je ne suis pas Élias moi, mais je suis « Jésus de Nazareth, dont vous avez enseveli le corps. » Mais je lui dis : « Montrez-moi le monument où je vous ai mis. » Or, Jésus tenant ma main, me conduisit dans le lieu où je l'ai mis, et me montra le suaire et le lange dans lequel j'avais enveloppé sa tête. Alors je connus que c'est Jésus, et je l'adorai, et je dis[3] : « Béni *soit* celui qui vient au nom du Sei- « gneur! » Mais Jésus, tenant ma main, me conduisit à Arimathie dans ma maison, et me dit : « Paix à vous, et jusqu'au quarantième jour ne sor- « tez pas de votre maison. Pour moi, je vais vers mes disciples. »

XVI. Lorsque les princes des prêtres et les autres prêtres et les lévites eurent entendu toutes ces choses, ils furent étonnés, et tombèrent par terre comme morts sur leurs visages, et s'écriant entre eux, ils dirent : « Quel est ce prodige qui s'est fait à Jérusalem? Nous connaissons le père et la mère de Jésus. » Et un certain lévite dit : « J'ai

1. Luc, v. v. 29. — 2. Luc, XXIV, v. 39. — 3. Matth., XXIII, v. 39.

connu plusieurs *personnes* de sa parenté craignant Dieu, et offrant toujours dans le temple des hosties et des holocaustes avec des oraisons au Dieu d'Israël. Et lorsque le grand prêtre Siméon le reçut, le « tenant dans ses mains, il lui dit[1] : Maintenant, Seigneur, vous ren« voyez votre serviteur en paix selon votre parole, parce que mes yeux « ont vu votre salut que vous avez préparé devant la face de tous les « peuples, la lumière pour la révélation des nations et la gloire de votre « peuple d'Israël. » Pareillement le même Siméon bénit Marie, mère de Jésus, et lui dit : « Je vous annonce touchant cet enfant qu'il a été mis « pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs, et pour signe de « contradiction. Et le glaive traversera votre âme, et les pensées seront « révélées de plusieurs cœurs. » Alors tous les Juifs dirent : « Envoyons à ces trois hommes qui dirent qu'ils l'avaient vu parlant avec ses disciples sur la montagne des Oliviers. » Cela étant fait, ils leur demandèrent qu'est-ce qu'ils avaient vu. Lesquels répondant dirent d'une voix : « Le Seigneur Dieu d'Israël est vivant, parce que nous avons vu clairement Jésus parlant avec ses disciples sur la montagne des Oliviers, et montant au ciel. » Alors Annas et Caïphas les séparèrent l'un de l'autre, et les interrogèrent séparément. Lesquels, confessant unanimement la vérité, dirent qu'ils avaient vu Jésus. Alors Annas et Caïphas dirent : « Notre loi contient[2] : « De la bouche de deux ou de trois témoins « toute parole est assurée. » Mais que disons-nous ? le bienheureux Énoch plut à Dieu[3], et fut transporté par la parole de Dieu, et[4] la sépulture du bienheureux Moïse ne se trouve pas. Mais Jésus a été livré à Pilate, flagellé, couvert de crachats, couronné d'épines, frappé d'une lance, et crucifié, mort sur le bois, et enseveli, comme l'honorable père Joseph a enseveli son corps dans un sépulcre neuf, et a témoigné qu'il l'a vu vivant. Et ces trois hommes ont témoigné qu'ils l'ont vu parlant avec ses disciples sur la montagne des Oliviers, et montant au ciel. »

XVII. Joseph donc se levant, dit à Annas et Caïphas : « C'est véritablement avec raison que vous admirez ce que vous avez entendu, que Jésus, depuis sa mort, a été vu vivant et montant au ciel. C'est véritablement admirable, parce que non-seulement il est ressuscité des morts, mais encore il a ressuscité les morts des monuments, et[5] ils ont été vus de plusieurs *personnes* à Jérusalem. Et maintenant écoutez-moi, parce que nous avons tous connu le bienheureux Siméon, grand prêtre, qui reçut dans ses mains[6] l'enfant Jésus dans le temple. Et ce même Siméon a eu deux fils, frères de père et de mère, et nous avons tous été à leur mort et à leur sépulture. Marchez donc et voyez leurs monuments, car ils sont ouverts, parce qu'ils sont ressuscités, et voilà qu'ils sont dans la ville d'Arimathie, vivant ensemble en oraison. Quelques-uns les entendent criant, ne parlant cependant avec personne, mais se taisant comme des morts. Mais venez, allons vers eux avec tout honneur et modération, conduisons-les vers nous. Et si nous

1. Luc, II, v. 29.
2. Deuter., XVII, v. 6. — 3. Genes., V, v. 24. — 4. Deuter., XXXXIV, v, 6.
5. Matth., XXVII, v. 53. — 6. Luc, II, v. 28.

les conjurons, peut-être nous diront-ils quelques mystères touchant leur résurrection. » Les Juifs entendant ces choses se réjouirent tous grandement; et Annas et Caïphas, Nicodème et Joseph, et Gamaliel, allant, ne les trouvèrent pas dans leur sépulcre, mais marchant dans la ville d'Arimathie, ils les trouvèrent à genoux appliqués en oraison. Et les embrassant avec toute vénération et crainte de Dieu, ils les conduisirent à Jérusalem dans la synagogue. Et ayant fermé les portes, prenant la loi du Seigneur et la mettant dans leurs mains, ils les conjurèrent par le Dieu Adonaï, et le Dieu d'Israël, qui par la loi et les prophètes a parlé à nos pères, disant : « Si vous croyez que c'est Jésus même qui vous a ressuscités des morts, dites-nous ce que vous avez vu, et comment vous êtes ressuscités des morts. » Charinus et Lenthius, entendant cette conjuration, tremblèrent du corps, et troublés du cœur, ils gémirent. Et regardant ensemble vers le ciel, ils firent un signe de croix sur leurs langues avec leurs doigts. Et aussitôt ils parlèrent ainsi, disant : « Donnez-nous à chacun des tomes de papier, et nous vous écrirons tout ce que nous avons vu. » Et ils leur donnèrent, et s'asseyant ils écrivirent chacun disant :

XVIII. « Seigneur Jésus et Dieu père, résurrection et vie des morts, permettez-nous de dire vos mystères que nous avons vus après la mort de votre croix, parce qu'on nous a conjurés par vous. Car vous avez défendu à vos serviteurs de rapporter les secrets de votre divine majesté, que vous avez faits dans les enfers. Or, comme nous étions placés avec nos pères dans le profond de l'enfer, dans l'obscurité des ténèbres, tout à coup une couleur d'or du soleil et une lumière rougeâtre *nous* a éclairés, et aussitôt Adam le père de tout le genre humain avec tous les patriarches et prophètes ont tressailli, disant : « Cette lumière « est l'auteur de la lumière éternelle, qui nous a promis de nous trans« mettre une lumière coéternelle. » Et le prophète Jésaïas s'est écrié, et a dit : « C'est là la lumière du père et du fils de Dieu, comme j'ai prédit « lorsque j'étais vivant sur la terre[1] : la terre de Zabulon et la terre de « Nephtalim au delà du Jourdain; le peuple qui marche dans les ténèbres « a vu une grande lumière : et la lumière est levée à ceux qui habitent « dans la région de l'ombre de la mort. Et maintenant elle est arrivée et « a brillé pour nous qui étions assis dans la mort. » Et comme nous tressaillions tous de joie dans la lumière qui a brillé sur nous il nous est survenu notre père Siméon, et en tressaillant de joie il a dit à tous : « Glori« fiez le Seigneur Jésus-Christ fils de Dieu, que j'ai reçu enfant dans mes « mains dans le temple, et poussé par le Saint-Esprit, je lui ai dit et con« fessé : « Parce que maintenant mes yeux ont vu votre salut, que vous « avez préparé devant la face de tous les peuples; la lumière pour la « révélation des nations et la gloire de votre peuple d'Israël. » Tous les « saints qui étaient au profond de l'enfer, entendant ces choses, se réjouirent davantage. Et ensuite il survint comme un ermite[2], et tous lui demandent : « Qui êtes-vous? » Et leur répondant, il dit : « Je suis la voix

1. Isaïe, IX, v. 1. — 2. Matth., III, 3.

« de celui qui crie dans le désert, Jehan-Baptiste, prophète du Très-Haut, « présent devant la face de son avénement *pour* préparer ses voies, pour « donner la science du salut à son peuple, pour la rémission de leurs pé- « chés. Et moi Jehan, voyant Jésus venir à moi, j'ai été poussé par le Saint- « Esprit, et j'ai dit : *Voilà l'agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés « du monde.* Et je l'ai baptisé dans le fleuve du Jourdain, et j'ai vu le « Saint-Esprit descendant sur lui en espèce de colombe. Et j'ai entendu « une voix du ciel disant : *Celui-ci est mon fils bien-aimé, dans lequel « je me suis bien complu ; écoutez-le.* Et maintenant[1] le précédant de- « vant sa face, je suis descendu vous annoncer que dans très-peu le « fils de Dieu même, se levant d'en haut, nous visitera, venant à nous, « qui sommes assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. »

XIX. « Mais lorsque le père Adam, premier formé, eut entendu ces choses que Jésus a été baptisé dans le Jourdain, il cria à son fils Seth : « Racontez à vos fils les patriarches et les prophètes toutes les choses « que vous avez entendues de Michel archange, quand je vous ai envoyé « aux portes du paradis, afin que vous priassiez Dieu, et qu'il oignît[2] « ma tête lorsque j'étais malade. » Alors Seth, s'approchant des saints patriarches et des prophètes, dit : « Moi, Seth, comme j'étais priant « le Seigneur aux portes du paradis, voilà que l'ange du Seigneur, « Michel, m'apparut, disant : J'ai été envoyé vers vous par le Seigneur ; « je suis établi[3] sur le corps humain. Je vous dis, Seth : Ne priez « point Dieu dans les larmes, et ne le suppliez point à cause de l'huile « de la miséricorde du bois, afin que vous oigniez votre père Adam « pour la douleur de sa tête, parce que vous ne pourrez le recevoir en « aucune façon, si ce n'est dans les derniers jours et les derniers « temps, si ce n'est quand cinq mille et cinq cents ans auront été ac- « complis ; alors le très-tendre Fils de Dieu viendra sur la terre ressus- « citer le corps humain d'Adam[4], et ressusciter en même temps les « corps des morts, et lui-même venant sera baptisé dans l'eau du Jour- « dain[5] ; et lorsqu'il sera sorti de l'eau du Jourdain, alors il oindra de « l'huile de sa miséricorde tous ceux qui croiront en lui, et l'huile de « sa miséricorde sera pour la génération de ceux qui doivent naître de « l'eau et du Saint-Esprit pour la vie éternelle. Alors Jésus-Christ le « très-tendre Fils de Dieu, descendant sur la terre, introduira notre « père Adam vers l'arbre de miséricorde dans le paradis. » Tous les patriarches et les prophètes, entendant toutes ces choses de Seth, tressaillirent davantage de joie.

XX. « Et comme tous les saints tressaillaient de joie, voilà que Satan, prince et chef de la mort, dit au prince des enfers : « Je m'apprête à « prendre Jésus de Nazareth lui-même, qui s'est glorifié d'être Fils de « Dieu, et *qui* est un homme craignant la mort, et disant[6] : *Mon âme « est triste jusqu'à la mort ;* et me causant plusieurs maux et à plusieurs « autres que j'ai rendus aveugles et boiteux, et que de plus j'ai tour-

1. Luc, I, v. 76. — 2. Marc, VI, v. 13 ; et Jac., V, v. 14.
3. Ex Judæ Ep., v. 9. — 4. Matth., XXVII, v, 52. — 5. Matth., III, v. 13.
6. Matth., XXVI, v. 38 ; et Ps. XLII, v. 5.

« mentés par différents démons, il les a guéris d'une parole, et il vous « a enlevé les morts que je vous ai amenés. » Or, le prince des enfers répondant, dit à Satan : « Quel est ce prince si puissant, puisqu'il est « un homme craignant la mort? Car tous les puissants de la terre sont « tenus assujettis par ma puissance, *après* que vous les avez amenés « assujettis par votre force. Si donc il est puissant dans son humanité, « je vous dis véritablement, il est tout-puissant dans sa divinité, et per- « sonne ne peut résister à son pouvoir; et lorsqu'il dit qu'il craint la mort, « il veut vous tromper, et malheur à vous sera dans des siècles éternels. » Or Satan, répondant, dit au prince du Tartare : « Qu'avez-vous hésité, et « qu'avez-vous craint de prendre ce Jésus de Nazareth, votre adversaire « et le mien? Car je l'ai tenté et j'ai excité contre lui par le zèle et la co- « lère mon ancien peuple juif. J'ai aiguisé une lance pour sa passion; j'ai « mêlé du fiel et du vinaigre, et je lui ai fait donner à boire, et j'ai « préparé du bois pour le crucifier, et des clous pour percer ses mains « et ses pieds; et sa mort est très-proche; et je vous l'amènerai assu- « jetti à vous et à moi. » Or, le prince du Tartare répondant, dit : « Vous « m'avez dit que c'est lui qui m'a arraché les morts. Ceux qui sont dé- « tenus ici, pendant qu'ils vivaient sur la terre, n'ont point été enlevés « par leurs pouvoirs, mais par les divines prières, et leur Dieu tout- « puissant me les a arrachés. Quel est donc ce Jésus de Nazareth, qui, « par sa parole, m'a arraché les morts sans prières? C'est peut-être lui « qui m'a arraché, et a rendu à la vie, par son pouvoir, Lazare mort « depuis quatre jours, sentant mauvais et dissous[1], que je détenais « mort. » Satan, répondant au prince des enfers, dit : « C'est ce même « Jésus de Nazareth. » Le prince des enfers entendant ces choses, lui dit : « Je vous conjure par vos vertus et par les miennes, ne me l'amenez « pas; car lorsque j'ai appris la force de sa parole, j'ai tremblé très- « effrayé de crainte; et en même temps tous mes mauvais ministres ont « été troublés avec moi, et nous n'avons pas pu retenir Lazare même; « mais se secouant avec toute la malignité et la vitesse *possibles*, il est « sorti sain d'avec nous, et la terre même qui tenait le corps mort de « Lazare l'a aussitôt rendu vivant. Or, je sais maintenant que le Dieu « tout-puissant a pu faire ces choses, *lui* qui est puissant dans son empire, « et puissant dans son humanité, et qui est le sauveur du genre humain. « Ne me l'amenez donc point; car tous ceux que je retiens ici renfermés « en prison sous l'incrédulité, et enchaînés par les liens de leurs péchés, « il les dégagera, et les conduira à la vie éternelle de sa divinité. »

XXI. « Et comme Satan et le prince de l'enfer disaient ces choses alternativement, tout d'un coup on entendit une voix comme le tonnerre[2] et un bruit comme un orage. « Prince, levez vos portes; et portes « éternelles, élevez-vous, et le roi de gloire entrera[3]. » Or, quand le prince du Tartare eut entendu ces *paroles*, il dit à Satan : « Éloignez- « vous de moi, et sortez dehors de mes demeures; si vous êtes un puis- « sant combattant, combattez contre le roi de gloire; mais qu'avez-vous

1. Jean, XI, v. 39. — 2. Apocal., XIV, v. 2. — 3. Ps. XXIII, v. 7.

« avec lui ? » Et il renvoya Satan hors de ses demeures; et le prince dit à ses impies ministres : « Fermez les solides portes d'airain, et poussez les « verrous de fer, et résistez vaillamment, de peur que nous ne soyons « emmenés captifs en captivité. » Toute la multitude des saints entendant ces *paroles*, ils dirent au prince des enfers, en le réprimandant d'une voix forte : « Ouvrez vos portes, afin que le roi de gloire entre; » et David, ce divin prophète, s'écria, disant : « Est-ce que, lorsque j'étais vi- « vant sur la terre, je ne vous ai pas bien prédit[1] ? Que les miséricordes « du Seigneur le louent et ses merveilles pour les enfants des hommes, « parce qu'il a rompu les portes d'airain et brisé les verrous de fer. Il les « a retirés de la voie de leur iniquité, car ils ont été humiliés à cause « de leurs injustices. » Et, après cela, un autre prophète, savoir saint Ésaïas, dit pareillement à tous les saints : « Est-ce que, lorsque j'étais « vivant sur la terre, je ne vous ai pas bien prédit[2] ? Les morts qui sont « dans les monuments s'éveilleront et ressusciteront, et ceux qui sont « dans la terre tressailleront de joie, parce que la rosée qui est du Sei- « gneur est leur santé. » Et j'ai encore dit[3] : Mort, où est votre victoire ? « Mort, où est votre aiguillon ? » Or, tous les saints, entendant ces paroles d'Isaïe, dirent au prince des enfers : « Ouvrez maintenant vos « portes, et enlevez vos verrous de fer, parce que vous serez vaincu et « sans pouvoir; » et on entendit une grande voix comme le bruit du tonnerre, disant[4] : « Princes, levez-vos portes, et portes infernales, élevez- « vous, et le roi de gloire entrera; » mais le prince des enfers voyant qu'on avait crié deux fois, feignant d'ignorer, dit : « Qui est le roi de « gloire ? » Or, David, répondant au prince des enfers, dit : « Je connais ces « paroles de la voix, parce que ce sont les mêmes que j'ai prophétisées « par son esprit; et maintenant je vous dis ce que j'ai dit ci-devant : Le « Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans le combat, c'est « lui qui est le roi de gloire; et[5] le Seigneur est dans le ciel, et il a re- « gardé sur la terre, afin qu'il entendît les gémissements de ceux qui « sont dans les fers, et qu'il délivrât les fils de ceux qui ont été mis à « mort; et maintenant, très-vilain et très-sale prince de l'enfer, ouvrez « vos portes, et que le roi de gloire entre, parce qu'il est le Seigneur du « ciel et de la terre. » David disant ces *mots* au prince des enfers, le Seigneur de majesté survint en forme d'homme, et il éclaira les ténèbres éternelles, et il rompit les liens indissolubles; et, par une vertu invincible, il visita ceux qui étaient assis dans les profondes ténèbres des crimes, et dans l'ombre de la mort des péchés.

XXII. « La Mort impie entendant cela avec ses cruels ministres, ils furent saisis de crainte dans leurs propres royaumes, ayant connu la clarté de la lumière; tandis qu'ils virent tout d'un coup le Christ établi dans leurs demeures, ils s'écrièrent disant : « Nous sommes déjà vaincus « par vous, vous dirigez au Seigneur notre confusion. Qui êtes-vous qui, « sans atteinte de corruption, avez, pour preuve incorruptible de majesté,

1. Ps. CVI, v. 15 et seq. — 2. Isaïe, XXVI, v. 14. — 3. Osée, XIII, v. 14
4. Ps. XXIII, v. 9. — 5. Ps. CII, v. 19 et 20.

« des splendeurs que vous méprisez? Qui êtes-vous si puissant ou im-
« puissant, grand et petit, humble et élevé soldat, qui pouvez comman-
« der sous la forme de serviteur, comme humble combattant? et roi de
« gloire mort et vivant, que la croix a porté étant tué, qui avez été
« couché mort dans le sépulcre, et qui êtes descendu vivant vers nous?
« Et à votre mort toute créature a tremblé, et tous les astres ont été
« ébranlés; et maintenant vous êtes devenu libre entre les morts, et vous
« troublez nos légions. Qui êtes-vous qui déliez les captifs et remettez
« dans leur première liberté ceux qui sont tenus liés par le péché ori-
« ginel? Qui êtes-vous, qui pénétrez d'une lumière divine, brillante, et
« éclatante, *ceux qui sont* aveuglés par les ténèbres des péchés? » De
même toutes les légions des démons, effrayées d'une pareille crainte,
crièrent avec une soumission craintive, et d'une voix, disant : « Comment
« et d'où vient, Jésus-Christ, que vous êtes un homme si fort et brillant
« de majesté, si beau, sans tache, et pur de crimes? car ce monde ter-
« restre, qui nous a toujours été assujetti jusqu'à présent, qui nous payait
« des tributs pour nos sombres usages, ne nous a jamais fourni un tel
« homme mort, n'a jamais destiné de pareils présents aux princes des
« enfers. Qui êtes-vous donc, vous qui êtes ainsi entré sans crainte dans
« nos confins? et non-seulement vous ne craignez pas de nous causer de
« grands supplices, mais, de plus, vous tâchez de nous délivrer tous de
« nos liens. Peut-être êtes-vous ce Jésus, de qui Satan disait tout à
« l'heure à notre prince, que, par votre mort de la croix, vous deviez
« enlever toute la puissance de la Mort. » Alors le Seigneur de gloire,
foulant aux pieds la Mort, et saisissant le prince des enfers, le priva
de toute sa puissance, et attira notre père terrestre à sa clarté.

XXIII. « Alors les princes du Tartare, prenant Satan, lui dirent en
le reprenant fortement : « O Belzébuth, prince de perdition et chef de
« destruction, dérision des anges de Dieu, ordure des justes, qu'avez-
« vous voulu faire ici? Vous avez voulu crucifier le roi de gloire, dans
« la ruine duquel vous nous avez promis de si grandes dépouilles : igno-
« rant comme insensé, qu'avez-vous fait? Car ne voilà-t-il pas que déjà
« ce Jésus de Nazareth, par l'éclat de sa glorieuse divinité, chasse tou-
« tes les horribles ténèbres de la Mort, a brisé les bas et les hauts des
« prisons, et a mis dehors tous les captifs, et a délivré tous ceux qui
« étaient dans les fers? et tous ceux qui, à cause des cruels tourments,
« avaient coutume de soupirer et de gémir, nous insultent, et nous
« sommes accablés de leurs imprécations. Nos royaumes impies sont
« vaincus; et il ne nous reste plus aucun genre d'homme, mais plutôt
« ils nous menacent fortement, parce que ces morts ne nous ont jamais
« été superbes, et ces captifs n'ont jamais pu être joyeux. O Satan,
« prince de tous les maux, père des impies et des violateurs, qu'avez-
« vous voulu faire ici, parce que, depuis le commencement jusqu'à pré-
« sent, ils ont désespéré du salut et de la vie? maintenant aucun de leurs
« gémissements ne se fait entendre, et on ne trouve aucune trace de
« larmes dans la face d'aucun d'eux. O prince Satan, possession des en-
« fers, vous avez maintenant perdu, par le bois de la croix, vos riches-

« ses que vous aviez acquises par le bois de la prévarication et la perte « du paradis, et toute votre joie a péri : pendant que vous avez pendu « ce Jésus-Christ roi de gloire, vous avez agi contre vous et contre moi : « désormais vous connaîtrez quels grands tourments et *quels* supplices « éternels et infinis vous devez souffrir. O Satan, prince de tous les « méchants, auteur de la mort et source de tout orgueil, vous auriez « dû premièrement chercher une mauvaise cause de ce Jésus de Naza- « reth contre lequel vous n'avez trouvé aucune cause de mort. Pourquoi, « sans raison, avez-vous osé le crucifier injustement, et amener dans « notre région l'innocent et le juste? et vous avez perdu les mauvais, les « impies, et les injustes, de tout le monde. » Et comme le prince des enfers parlait à Satan, alors le roi de gloire dit au prince même des enfers Belzébuth : « Le prince Satan sera sous votre puissance pendant tous « les siècles, substitué à la place d'Adam et de ses enfants mes justes. »

XXIV. « Et Jésus, étendant sa main, dit : « Venez à moi, tous mes « saints, qui avez été créés à mon image, qui avez été damnés par le « bois, le diable, et la Mort. Vivez par le bois de ma croix, maintenant « que le diable prince du monde est damné, et que la Mort est renver- « sée. » Alors aussitôt tous les saints de Dieu furent réunis sous la main de Dieu très-haut. Mais le Seigneur Jésus, tenant la main d'Adam, lui dit : « Paix à vous avec tous vos enfants mes justes. » Or, Adam, se jetant aux genoux du Seigneur Jésus-Christ, le supplia humblement avec larmes, disant d'une voix forte[1] : « Seigneur, je vous exalterai, parce « que vous m'avez reçu, et que vous n'avez pas délecté mes ennemis « sur moi. Seigneur Dieu, j'ai crié à vous, et vous m'avez guéri, Sei- « gneur. Vous avez retiré mon âme de l'enfer, vous m'avez sauvé de ceux « qui descendaient dans le lac. Chantez des psaumes au Seigneur, tous « ses saints, et confessez à la mémoire de sa sainteté. Parce que la co- « lère est dans son indignation, et la vie dans sa volonté. » Et pareillement tous les saints de Dieu, se jetant aux genoux du Seigneur Jésus, dirent d'une voix : « Vous êtes arrivé, rédempteur du monde, et vous « avez accompli par les faits en ce moment, comme vous avez prédit « par la loi et par vos saints prophètes. Vous avez racheté les vivants par « votre croix, et par la mort de la croix vous êtes descendu vers nous, « pour nous arracher des enfers et de la mort par votre majesté. Sei- « gneur, comme vous avez placé votre croix, le titre de votre gloire, « dans le ciel, et vous l'avez érigée le titre de la rédemption sur la terre ; « de même, Seigneur, placez dans l'enfer le signe de la victoire de votre « croix, afin que la Mort ne domine plus. » Et le Seigneur Jésus, étendant sa main, fit un signe de croix sur Adam et sur tous ses saints ; et, prenant la *main* droite d'Adam, il sortit des enfers. Et tous les saints de Dieu le suivirent. Alors le prophète royal saint David cria fortement disant[2] : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a fait « des choses admirables. Sa droite et son saint bras nous a sauvés pour « lui. Le Seigneur a fait connaître son salut, et a révélé sa justice en

1. Ps. XXX, v. 1, 2 et 3. — 2. Ps. CXLVIII, v. 1, 2 et 3.

« face des nations. » Et toute la troupe des saints répondirent disant[1] : « Toute cette gloire est à tous les saints de Dieu. Ainsi soit-il. Louez « Dieu. » Et après cela le prophète Habacuc s'écria disant[2] : « Vous êtes « sorti pour le salut de votre peuple, pour délivrer vos peuples. » Et tous les saints répondirent disant[3] : « Béni soit celui qui vient au nom du Sei- « gneur, le Seigneur Dieu qui nous a éclairés. C'est ici notre Dieu à ja- « mais et pour le siècle du siècle, il nous régira pour les siècles. Ainsi « soit-il. Louez Dieu. » Et de même tous les prophètes, rapportant des *textes* sacrés de ses louanges, suivaient le Seigneur.

XXV. « Or, le Seigneur, tenant la main d'Adam, la donna à Michel archange, et tous les saints suivaient Michel archange, et la grâce glorieuse les introduisit dans le paradis; et deux hommes anciens des jours vinrent au-devant d'eux; mais étant interrogés par les saints : « Qui êtes-vous, qui n'avez pas encore été avec nous dans les enfers, et « qui avez été placés corporellement en paradis? » un d'eux, répondant, dit : « Je suis Énoch qui ai été transporté par une parole. Et celui-ci qui « est avec moi est Élias thesbite, qui a été enlevé par un char de feu[4]. « Ici, et jusqu'à présent, nous n'avons point éprouvé la mort; mais nous « devons revenir pour l'avénement du Christ, armés de signes divins et « de prodiges pour combattre avec lui et en être tués dans Jérusalem, « et, après trois jours et demi[5], vivant derechef, être enlevés dans les « nuées. »

XXVI. Et comme saint Énoch et Élias disaient ces *paroles*, voici qu'il survient un autre homme très-misérable, portant sur ses épaules le signe de la croix. Et lorsque tous les saints le virent, ils lui dirent : « Qui êtes-vous? parce que vous avez l'air d'un larron, et pourquoi por- « tez-vous une croix sur vos épaules? » Et leur répondant, il dit : « Vous « avez dit vrai que j'ai été un larron, faisant tous les maux sur la terre. « Et les Juifs me crucifièrent avec Jésus; et je vis les merveilles des « créatures qui furent faites par la croix du Seigneur Jésus crucifié; et je « crus qu'il est le Créateur de toutes les créatures, et le roi tout-puissant; « et je le priai, disant : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, lorsque vous « serez venu dans votre royaume. » Aussitôt, ayant égard à ma prière, il « me dit[6] : « En vérité, je vous dis, vous serez aujourd'hui avec moi en pa- « radis. » Et il me donna ce signe de croix, disant : « Portez-le, et mar- « chez dans le paradis; et si l'ange[7] gardien du paradis ne vous laisse pas « entrer, montrez-lui le signe de croix, et dites-lui que Jésus-Christ fils « de Dieu, qui est maintenant crucifié, m'a envoyé à vous. » Lorsque j'eus « fait cela, je dis toutes ces choses à l'ange gardien du paradis, qui, « lorsqu'il me les entendit *dire*, ouvrant aussitôt, il me fit entrer, et me « plaça à la droite du paradis, disant : « Voilà, tenez-vous un moment là, « afin qu'Adam, le père de tout le genre humain, entre avec tous ses fils « les saints et les justes du Christ Seigneur crucifié. » Lorsqu'ils eurent

1. Ps. CXLIX, v. 9. — 2. Habacuc, III, v. 13.
3. Matth., XXIII, v. 39. — 4. IV, Reg. II, v. 11.
5. Apocal., XI, v. 11. — 6. Luc, XXIII, v. 43. — 7. Genes, III, v. 24.

entendu toutes les paroles du larron, tous les patriarches d'une voix dirent : « Vous êtes béni, Dieu tout-puissant, père des biens éternels, et « père des miséricordes, qui avez donné une telle grâce à ses péchés, « et l'avez rétabli en grâce du paradis, et l'avez placé par une vie spi-« rituelle très-sainte dans vos pâturages spirituels et abondants. Ainsi « soit-il. »

XXVII. « Ce sont là les divins et sacrés mystères que nous avons vus et entendus, moi Charinus et Lenthius; il ne nous est plus permis de raconter les autres mystères de Dieu, comme Michel archange déclarant hautement nous dit : « Allant avec mes frères à Jérusalem, vous se-« rez en oraison, criant et glorifiant la résurrection du Seigneur Jésus-« Christ, *vous* qu'il a ressuscités avec lui. Et vous ne parlerez avec aucun « homme, et vous resterez comme muets jusqu'à ce que l'heure arrive que « le Seigneur vous permette de rapporter les mystères de sa divinité. » Or Michel archange nous ordonna d'aller au delà du Jourdain, dans un lieu très-bon et abondant, où sont plusieurs qui sont ressuscités en témoignage de la résurrection du Christ : parce que c'est seulement pour trois jours que nous sommes ressuscités des morts, que nous avons été envoyés à Jérusalem pour célébrer la pâque du Seigneur avec nos parents en témoignage du Seigneur Christ, et nous avons été baptisés dans le saint fleuve du Jourdain. Et depuis nous n'avons été vus de personne. Ce sont là les grandes choses que Dieu nous a ordonné de vous rapporter, et donnez-lui louange et confession, et faites pénitence, et il aura pitié de vous. Paix à vous par le Seigneur Dieu Jésus-Christ et Sauveur de tous les nôtres. Ainsi soit-il, ainsi soit-il, ainsi soit-il. » Et après qu'en écrivant ils eurent accompli toutes choses, ils écrivirent chaque tome de papier. Or Charinus donna ce qu'il écrivit dans les mains d'Annas et de Caïphas, et de Gamaliel. Et pareillement Lenthius donna ce qu'il écrivit dans les mains de Nicodème et de Joseph ; et tout d'un coup ils furent transfigurés très-blancs[1], et on ne les vit plus. Or leurs écrits se trouvèrent égaux, n'ayant rien, *pas même* une lettre de moins ou de plus. Toute la synagogue des Juifs, entendant tous ces discours admirables de Charinus et de Lenthius, se dirent l'un à l'autre : « Véritablement c'est Dieu qui a fait toutes ces choses, et béni soit le Seigneur Jésus dans les siècles des siècles, ainsi soit-il. » Et ils sortirent tous avec une grande inquiétude, avec crainte et tremblement, et ils frappèrent leurs poitrines, et chacun se retira chez soi[2]. Toutes ces choses que les Juifs dirent dans leur synagogue, Joseph et Nicodème l'annoncèrent aussitôt au gouverneur; et Pilate écrivit tout ce que les Juifs avaient fait et dit touchant Jésus, et mit toutes ces paroles dans les registres publics de son prétoire.

XXVIII. Après cela Pilate, étant entré dans le temple des Juifs, assembla tous les princes des prêtres, et les scribes, et les docteurs de la loi, et il entra avec eux dans le sanctuaire du temple, et ordonna que toutes les portes fussent fermées, et il leur dit : « Nous avons appris

1. Marc, IX, v. 2. — 2. Act., XXI, v. 6.

que vous avez une certaine grande bibliothèque dans ce temple, c'est pourquoi je vous prie qu'elle soit présentée devant nous ; » et lorsqu'ils eurent apporté cette grande bibliothèque ornée d'or et de pierres précieuses par quatre ministres, Pilate dit à tous : « Je vous conjure par le Dieu votre père qui a fait et ordonné que ce temple fût bâti, de ne me point taire la vérité : vous savez tout ce qui est écrit dans cette bibliothèque, mais dites-moi maintenant si vous avez trouvé dans les Écritures que ce Jésus que vous avez crucifié est le fils de Dieu qui doit venir pour le salut du genre humain, et manifestez-moi en combien d'années des temps il devait venir. » Étant ainsi conjurés, Annas et Caïphas firent sortir du sanctuaire tous les autres qui étaient avec eux, et ils fermèrent eux-mêmes les portes du temple et du sanctuaire, et ils dirent à Pilate : « Nous sommes conjurés par vous, ô juge ! par l'édification de ce temple, de vous manifester la vérité et la raison. Après que nous avons crucifié Jésus, ignorant qu'il était le fils de Dieu, et pensant qu'il faisait les vertus par quelque enchantement, nous avons fait une grande assemblée dans ce temple. Et conférant l'un avec l'autre les signes des vertus que Jésus avait faites, nous avons trouvé plusieurs témoins de notre race qui ont dit qu'ils l'ont vu vivant après la passion de sa mort, et nous avons vu deux témoins dont Jésus a ressuscité les corps d'entre les morts, qui nous ont annoncé plusieurs merveilles que Jésus a faites chez les morts, que nous avons écrites entre nos mains. Et c'est notre coutume que chaque année, ouvrant cette sainte bibliothèque devant notre synagogue, nous cherchons le témoignage de Dieu, et nous avons trouvé dans le premier livre des *Septante*, où Michel archange parla au troisième fils d'Adam le premier homme, de cinq mille cinq cents ans dans lesquels devait venir du ciel le très-aimé fils de Dieu le Christ, et nous avons encore considéré que peut-être il est le Dieu d'Israël qui dit à Moïse[1] : « Faites-vous une arche du *Testament* de la « longueur de deux coudées et demie, de la hauteur d'une coudée et « demie, de la largeur d'une coudée et demie. » Dans ces cinq coudées et demie, nous avons compris et nous avons connu dans la fabrique de l'arche du vieux *Testament*, que dans cinq mille ans et demi Jésus-Christ devait venir dans l'arche de son corps ; et ainsi nos Écritures attestent qu'il est le fils de Dieu, et le Seigneur, et le roi d'Israël, parce qu'après sa passion, nous princes des prêtres, admirant les signes qui se faisaient à cause de lui, nous avons ouvert cette bibliothèque, examinant toutes les générations jusqu'à la génération de Joseph et de Marie, mère de Jésus, pensant qu'il était de la race de David ; nous avons trouvé ce que fit le Seigneur, et quand il fit le ciel et la terre, et Adam le premier homme, jusqu'au déluge, deux mille deux cent et douze ans. Et depuis le déluge jusqu'à Abraham, neuf cent douze ans. Et depuis Abraham jusqu'à Moïse, quatre cent trente ans. Et depuis Moïse jusqu'au roi David, cinq cent dix ans. Et depuis David jusqu'à la transmigration de Babylone, cinq cents ans. Et depuis la transmigration de Babylone jusqu'à l'incarnation du Christ, quatre cents ans. Et

1. Exod., XXV, v. 10.

ils font ensemble cinq mille et demi[1]; et ainsi il apparaît que Jésus que nous avons crucifié est Jésus-Christ fils de Dieu, vrai Dieu, et tout-puissant. » Ainsi soit-il.

Pour rendre ce recueil plus intéressant, nous joindrons ici deux lettres et une relation de Pilate à l'empereur Tibère; et nous finirons par les Actes de Pierre et de Paul que nous avons promis dans l'avant-propos.

DEUX LETTRES
DE PILATE A L'EMPEREUR TIBÈRE.

LETTRE PREMIÈRE.

PONCE PILATE SALUE CLAUDE[2].

Il arriva dernièrement, et je l'ai moi-même prouvé, que les Juifs par envie se punirent, ainsi que leurs descendants, par une cruelle condamnation. Comme il avait été promis à leurs pères que Dieu leur enverrait du ciel son saint qui serait à juste titre appelé leur *roi*, et qu'il leur avait promis de l'envoyer sur terre par une vierge; et comme le Dieu des Hébreux l'avait envoyé en Judée lorsque j'en étais gouverneur, voyant qu'il avait rendu la vue aux aveugles, purifié les lépreux, guéri les paralytiques, chassé les démons des possédés, même ressuscité des morts, commandé aux vents, marché à pied sec sur les eaux de la mer, et fait plusieurs autres miracles, tout le peuple des Juifs disait qu'il était fils de Dieu; mais les princes des Juifs prirent envie contre lui, s'en saisirent, me le livrèrent, et le chargèrent de fausses accusations, m'assurant qu'il était magicien et qu'il agissait contre la loi. Je crus que cela était ainsi, et l'ayant fait flageller, je le leur abandonnai pour en faire ce qu'ils voudraient. Ils le crucifièrent et mirent des gardes à son tombeau. Mais comme mes soldats le gardaient, il ressuscita le troisième jour; mais la méchanceté des Juifs en fut si irritée, qu'ils donnèrent de l'argent aux gardes pour leur faire dire que ses disciples avaient enlevé son corps; mais, quoiqu'ils eussent reçu de l'argent, ils ne purent taire ce qui était arrivé; car ils attestèrent qu'ils l'avaient vu ressusciter et que les Juifs leur avaient donné de l'argent. C'est pourquoi je vous l'ai écrit, de peur que quelqu'un ne le rapporte autrement, et ne croie devoir ajouter foi aux mensonges des Juifs.

1. De 5500, il s'en manque 536; l'addition ne donne que 4964.
2. Tibère avait ce nom, parce qu'il était de la famille patricienne Claudia (Sueton., ch. I et XLII, *in ejus vita*.)

LETTRE II.

PILATE SALUE TIBÈRE CÉSAR.

Je vous ai nettement déclaré dans ma dernière lettre que, par le complot du peuple, Jésus-Christ avait enfin subi un cruel supplice, comme malgré moi, et sans que j'aie osé m'y opposer. Aucun âge n'a certainement vu ni ne verra un homme si pieux et si sincère; mais ce qu'il y a d'étonnant dans cet acharnement du peuple, et cet accord de tous les scribes et les vieillards, c'est que leurs prophètes, ainsi que nos sibylles, ont prédit le crucifiement de cet interprète de la vérité, et les signes surnaturels qui ont paru, tandis qu'il était en croix, et qui ont fait craindre la ruine de l'univers, de l'aveu des philosophes. Ses disciples, loin de démentir leurs maîtres par leurs œuvres et la continence de leur vie, font au contraire beaucoup de bien en son nom. Si je n'avais pas craint la sédition du peuple qui était prête à éclater, peut-être ce gentilhomme vivrait encore *parmi* nous; mais suivant moins ma volonté que me laissant entraîner par la foi de Votre Grandeur, je n'ai pas résisté de toutes mes forces pour *empêcher* que le sang du juste, exempt de toute accusation, ne fût livré et répandu pour assouvir la cruelle méchanceté des hommes (comme les Écritures l'expliquent). Portez-vous bien. Le quatre des nones d'avril[1].

RELATION DU GOUVERNEUR PILATE,

TOUCHANT JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR, ENVOYÉE A L'EMPEREUR TIBÈRE QUI ÉTAIT A ROME[2].

Lorsque notre Seigneur Jésus-Christ eut souffert la mort sous Ponce Pilate, gouverneur de la province de Palestine et de Phénicie, ces *Actes* furent composés à Jérusalem, *sur ce* que les Juifs firent contre le Seigneur; mais Pilate, de sa province, en envoya à Rome une copie à l'empereur en ces termes :

« Au très-puissant, très-auguste et invincible empereur Tibère, Pilate, gouverneur de l'Orient.

« Je suis obligé, très-puissant empereur, quoique saisi de crainte et de terreur, de vous apprendre par ces lettres ce qu'un tumulte a causé dernièrement, d'où je prévois ce qui peut arriver par la suite. A Jérusalem, ville de cette province où je préside, toute la multitude des Juifs m'a livré un homme nommé Jésus, et l'a dit coupable de plusieurs crimes, sans pouvoir le prouver par de solides raisons. Ils s'accordèrent cependant tous à dire que Jésus avait enseigné qu'il ne fallait pas observer le sabbat; car il en a guéri plusieurs ce jour-là, a rendu la vue aux aveugles, la faculté de marcher aux boiteux, a ressuscité

1. C'est-à-dire le premier.
2. N° 2493 des Manuscrits de Colbert.

des morts, purifié des lépreux, fortifié des paralytiques qui étaient si débiles, qu'il ne leur restait plus aucune force du corps ou des nerfs. Non-seulement d'une seule parole il a rendu à tous ces malades l'usage de la voix, de l'ouïe, et la faculté de marcher et de courir; mais il a fait quelque chose de plus grand, et que nos dieux ne peuvent faire : il a ressuscité un mort de quatre jours d'une seule parole, et seulement en l'appelant par son nom; et le voyant dans le tombeau, déjà rongé de vers et puant comme un chien, il lui ordonna de courir; de sorte qu'il ressemblait moins à un mort qu'à un époux sortant du lit nuptial, tout parfumé : et ceux qui avaient l'esprit aliéné, étaient possédés des démons, et se tenaient dans les déserts comme des bêtes féroces, et se nourrissaient avec les serpents, il les a rendus doux et tranquilles, et d'une seule parole les a fait revenir à eux, habiter de nouveau les villes, parmi des hommes nobles, qui, ayant tout leur esprit et toutes leurs forces, mangeassent avec eux et les vissent combattre en ennemis les démons pernicieux dont ils avaient été tourmentés. Il y avait un homme qui avait une main sèche, ou plutôt la moitié du corps comme changée en pierre, et qui, à force de maigreur, avait à peine la forme d'homme : il l'a aussi guéri et lui a rendu la santé d'une seule parole. De même une femme ayant une perte de sang, les veines et les artères épuisées, tenant à peine aux os, elle ressemblait à une morte, avait perdu la voix, et les médecins de cet endroit n'y pouvaient apporter aucun remède. Comme Jésus passait, ayant repris des forces par son ombre, elle toucha en secret la frange de sa robe par derrière, et à la même heure elle fut remplie de sang et délivrée de son mal; ce qu'étant fait, elle courut bien vite dans sa ville de Capharnaüm, et put faire le chemin en six jours. Or, je vous ai rapporté ces miracles de Jésus, plus grands que ceux des dieux que nous adorons, comme ils se sont d'abord présentés à ma mémoire. Hérode, Archélaüs, Philippe, Annas et Caïphas, avec tout le peuple, me le livrèrent, ayant excité contre moi un grand tumulte à son sujet. J'ordonnai donc qu'après avoir été flagellé, il fût mis en croix, quoique je n'eusse trouvé en lui aucune cause de maléfices et de crimes; mais aussitôt qu'il fut crucifié, les ténèbres couvrirent toute la terre, le soleil s'étant obscurci en plein midi, et les astres paraissant; tandis qu'au milieu des étoiles, la lune, loin de briller, était comme teinte de sang et éclipsée. Alors tout l'ornement des choses terrestres était enseveli; de sorte qu'à cause de l'épaisseur des ténèbres, les Juifs ne pouvaient pas même voir ce qu'ils appellent leur sanctuaire; mais on entendait le bruit de la terre qui s'ouvrait et des foudres qui éclataient. Au milieu de cette terreur, des morts ressuscités se firent voir, comme les Juifs eux-mêmes qui en furent témoins l'affirmèrent. *On vit* entre autres Abraham, Isaac, Jacob, les douze patriarches, Moïse et Jean, dont une partie était morte, comme ils disent, il y avait plus de trois mille et cinq cents ans; et plusieurs qu'ils avaient connus pendant leur vie, pleuraient la guerre qui les menaçait à cause de leur impiété, et plaignaient le renversement des Juifs et de leur loi. Le tremblement de terre dura depuis la sixième heure du jour de la préparation jusqu'à la neuvième; mais le

premier jour de la semaine étant arrivé, on entendit un bruit du ciel le matin, et le ciel parut sept fois plus lumineux que les autres jours. Le troisième jour de la nuit, le soleil parut brillant d'une clarté incomparable ; et, comme les éclairs brillent tout à coup dans une tempête, de même des hommes, vêtus d'une robe brillante et d'une grande gloire, apparurent avec une multitude innombrable qui criait et disait, d'une voix comme d'un fort tonnerre : « Le Christ crucifié est ressus-« cité ! » Et ceux qui avaient été en servitude sous terre, dans les enfers, revinrent à la vie, la terre s'étant aussi fort ouverte que si elle n'avait point eu de fondements ; de sorte que les eaux mêmes paraissaient sous l'abîme, tandis que des esprits célestes, ayant pris un corps, venaient au-devant de plusieurs morts qui étaient ressuscités : mais Jésus, qui avait ressuscité tous les morts et qui avait enchaîné les enfers : « Dites « aux disciples, dit-il, qu'il vous précédera en Galilée ; c'est là que vous « le verrez. Au reste, cette lumière ne cessa point d'éclairer pendant toute la nuit ; mais un grand nombre de Juifs furent engloutis dans l'ouverture de la terre ; de sorte que le lendemain il manquait plusieurs des Juifs qui avaient parlé contre le Christ. Les autres virent des fantômes tels qu'aucun de nous n'en a jamais vu ; et il ne subsista pas à Jérusalem une seule synagogue des Juifs, car elles furent toutes renversées. Au reste, les soldats qui gardaient le sépulcre de Jésus, effrayés de la présence de l'ange, s'en allèrent tout hors d'eux-mêmes par l'excès de la crainte et de la terreur. Ce sont là les choses que j'ai vues se passer de mon temps ; et, faisant le rapport à votre puissance de tout ce que les Juifs ont fait, avec Jésus, Seigneur, je l'ai envoyé à Votre Divinité. »

Lorsque ces lettres furent arrivées à Rome, et qu'on en eut fait la lecture, plusieurs qui étaient dans la ville étaient tout étonnés que l'injustice de Pilate, les ténèbres et les tremblements de terre, eussent affligé toute la terre. C'est pourquoi l'empereur, rempli d'indignation, ayant envoyé des soldats, se fit amener Pilate enchaîné.

EXTRAIT DE JEAN D'ANTIOCHE [1].

Pendant la jeunesse de Néron Auguste, l'administration de la république était entre les mains de Sénèque et de Burrhus. Cependant Néron s'appliquait aux études de la philosophie, et, entre autres, s'informait de Jésus, qu'il croyait certainement être encore vivant. Mais lorsqu'il eut appris que les Juifs l'avaient mis en croix, il en fut si irrité, qu'il se fit amener les pontifes Annas et Caïphas, avec Pilate, enchaînés, et les questionna sur tout ce qui s'était passé dans son jugement. Annas et Caïphas dirent que, pour eux, ils l'avaient jugé suivant leurs lois, et qu'ils n'avaient en rien péché contre la majesté du prince, et que tout s'était passé à la volonté du gouverneur Pilate. Ce qu'ayant entendu, Néron mit Pilate en prison, mais renvoya Annas et Caïphas sans leur faire aucun mal. Et peu de temps après, il fit passer Pilate au fil de l'épée, parce qu'il avait osé punir de mort un si grand homme sans

1. *In excerptis Peiresc.*, p. 809.

l'autorité du prince. Après cela, Néron fit élever Pierre en croix et décapiter Paul.

RELATION DE MARCEL.

Des choses merveilleuses, et des Actes des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et des arts magiques de Simon le magicien.

Lorsque Paul fut venu à Rome, tous les Juifs s'assemblèrent auprès de lui, disant : « Défendez notre foi dans laquelle vous êtes né, car il n'est pas juste que vous qui êtes Hébreu, venant des Hébreux, vous vous déclariez le maître des Gentils, et que, devenu le défenseur des incirconcis, vous qui êtes circoncis, vous anéantissiez la foi de la circoncision. Lors donc que vous verrez Pierre, entreprenez de disputer contre lui, parce qu'il a anéanti toute l'observation de notre loi ; il a retranché le sabbat et les néoménies [1], et supprimé toutes les fêtes établies par les lois. » Paul leur répondit : « Vous pourrez éprouver ici que je suis Juif, et vrai Juif, puisque vous pourrez voir que j'observe véritablement le sabbat et la circoncision. Car le jour du sabbat, Dieu se reposa de ses œuvres. Nous avons les pères, et les patriarches, et la loi. Que prêche de tel Pierre dans le royaume des Gentils ? Mais si par hasard il veut introduire quelque nouvelle doctrine, sans trouble, sans envie et sans bruit, annoncez-lui que nous nous voyions, et je le convaincrai en votre présence. Que si par hasard sa doctrine est munie d'un véritable témoignage, et des livres des Hébreux, il est convenable que nous lui obéissions tous. » Comme Paul tenait ces discours et autres semblables, les Juifs allèrent vers Pierre et lui dirent : « Paul vient des Hébreux, il vous prie de venir vers lui, parce que ceux qui l'ont amené disent qu'ils ne peuvent pas lui permettre de voir qui il veut, avant qu'ils le présentent à César. » Pierre, entendant ces choses, en eut une grande joie, et se levant aussitôt il alla vers lui. En se voyant ils pleurèrent de joie, et se tenant très-longtemps embrassés, ils se mouillèrent réciproquement de leurs larmes. Et lorsque Paul lui eut rendu compte de toutes ses affaires, et que Pierre lui eut dit quelles embûches lui dressait Simon le magicien, Pierre se retira sur le soir pour revenir le lendemain matin.

A peine le jour commençait avec l'aurore, que voilà Pierre qui arrive à la porte de Paul, où il trouva une multitude de Juifs. Or, il y avait une grande altercation entre les Juifs, les Chrétiens et les Gentils. Car les Juifs disaient : « Nous sommes la race choisie, royale, des amis de Dieu, Abraham, Isaac et Jacob, et de tous les prophètes avec lesquels Dieu a parlé, auxquels Dieu a montré ses secrets ; mais vous, Gentils, vous n'avez rien de grand dans votre race, si ce n'est dans les idoles, et, souillés par vos figures taillées, vous avez été exécrables. » A ces choses et autres semblables que disaient les Juifs, les Gentils répondaient, disant : « Pour nous, aussitôt que nous avons entendu la vérité, nous avons abandonné nos erreurs, et nous l'avons suivie ; mais vous, qui avez vu les vertus de vos pères, les sectes, et les signes des

1. Nouvelles lunes.

prophètes, et avez reçu la loi, et avez passé la mer à pied sec, et avez vu vos ennemis abaissés, et une colonne vous a apparu dans le ciel pendant le jour, et du feu pendant la nuit, et la manne vous a été donnée du ciel, et les eaux ont coulé pour vous de la pierre ; et après toutes ces choses vous vous êtes fait l'idole d'un veau et vous avez adoré une figure taillée; mais nous, sans voir aucun signe, nous avons cru ce Seigneur que vous avez abandonné sans croire en lui. » Comme ils disputaient sur ces choses et autres semblables, l'apôtre Paul leur dit qu'ils ne devaient point avoir ces disputes entre eux, mais plutôt faire attention que le Seigneur avait accompli ses promesses, qu'il avait juré à Abraham notre père que, dans sa race, toutes les nations deviendraient son héritage; car il n'y a point d'acception de personnes auprès du Seigneur; que quiconque aurait péché sous la loi serait jugé selon la loi, et que ceux qui auraient erré sans la loi périraient sans la loi; car il y a tant de sainteté dans les sens humains, que la nature loue les bonnes choses et punit les mauvaises, tandis qu'elle punit jusqu'aux pensées qui s'accusent entre elles ou récompense celles qui s'excusent.

Comme Paul disait ces choses et autres semblables, il arriva que les Juifs et les Gentils furent apaisés; mais les princes des Juifs insistaient. Or, Pierre dit à ceux qui le reprenaient de ce qu'il interdisait leurs synagogues : « Mes frères, écoutez le Saint-Esprit, qui promit au patriarche David qu'il mettrait sur son siége du fruit de son ventre. C'est donc celui à qui le Père dit *du haut* des cieux : « Vous êtes mon Fils, je vous ai « engendré aujourd'hui. » C'est celui que les princes des prêtres ont crucifié par envie; mais pour qu'il accomplît la rédemption nécessaire au siècle, il a permis qu'on lui fît souffrir toutes ces choses, afin que, de même que de la côte d'Adam fut formée Ève, de même, du côté du Christ mis en croix, fût formée l'Église qui n'eût ni tache ni ride. Dieu a ouvert cette entrée à tous les fils d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, afin qu'ils soient dans la foi de l'Église et non dans l'infidélité de la synagogue. Convertissez-vous donc, et entrez dans la joie d'Abraham votre père, parce que ce qu'il lui a promis, il l'a accompli; aussi le prophète chante-t-il : « Le Seigneur a juré, et il ne s'en repentira pas, « vous êtes prêtre pour toujours, selon l'ordre de Melchisédech. » Car il a été fait prêtre sur la croix, lorsqu'étant hostie, il a offert le sacrifice de son corps et de son sang pour tout le siècle. » Pierre et Paul disant ces choses et autres semblables, la plus grande partie des peuples crut : et il y en eut peu qui, avec une foi feinte, ne pouvaient cependant négliger ouvertement leurs avis ou leurs préceptes. Or, les principaux de la synagogue et les pontifes des Gentils voyant que, par leur prédication, leur fin en particulier approchait, ils firent en sorte que leur discours excitât le murmure du peuple; d'où il arriva qu'ils firent paraître Simon le magicien devant Néron, et qu'ils les accusèrent. Car tandis que des peuples innombrables se convertissaient au Seigneur par la prédication de Pierre, il arriva que Livie, femme de Néron, et que la femme du gouverneur Agrippa, nommée Agrippine, se convertirent aussi et se retirèrent d'auprès de leurs maris. Or, par la prédication de Paul, plusieurs, abandonnant la milice, s'attachaient

au Seigneur, de sorte qu'ils venaient même à lui de la chambre du roi; et étant chrétiens, ils ne voulurent retourner ni à la milice, ni au palais. De là Simon, irrité par le murmure séditieux des peuples, se mit à dire beaucoup de mal de Pierre, disant qu'il était un magicien et un séducteur. Or, ceux qui admiraient ses signes le croyaient; car il faisait qu'un serpent d'airain se mouvait, courait et paraissait tout à coup dans l'air. Au contraire, Pierre guérissait les malades par la parole, rendait la vue aux aveugles en priant, faisait fuir les démons à son ordre, et cependant ressuscitait les morts mêmes. Or, il disait au peuple non-seulement de fuir sa séduction, mais encore de l'abandonner, de peur qu'ils ne parussent s'accorder avec le diable. Ainsi il arriva que tous les hommes religieux, ayant Simon en exécration, l'abandonnèrent comme un magicien scélérat, et vantèrent Pierre dans les louanges du Seigneur. Au contraire, tous les scélérats, les railleurs, les séducteurs et les méchants, s'attachèrent à Simon, en quittant Pierre comme magicien, ce qu'ils étaient eux-mêmes, puisqu'ils disaient que Simon était Dieu. Et ce discours vint jusqu'à Néron César, et il ordonna que Simon le magicien entrât vers lui; lequel, étant entré, commença à se tenir debout devant Néron et à changer tout à coup de figure, de sorte qu'il devenait d'abord enfant et ensuite vieillard, et à une autre heure jeune homme. Il changeait de sexe et d'âge, et prenait successivement plusieurs figures par le ministère du diable. Ce que voyant Néron, il pensait qu'il était le véritable fils de Dieu : mais l'apôtre Pierre enseignait qu'il était voleur, menteur, magicien, vilain scélérat, et dans toutes les choses qui sont de Dieu, adversaire de la vérité; et qu'il ne restait plus rien qu'à faire connaître, par l'ordre de Dieu, son iniquité devant tout le monde. Alors Simon, étant entré vers Néron, dit : « Écoutez-moi, bon empereur; je suis le fils de Dieu qui suis descendu du ciel : jusqu'à présent, je souffrais Pierre qui se dit apôtre; mais à présent le mal est doublé; car l'on dit que Paul, qui enseigne aussi les mêmes choses, et qui pense contre moi, prêche avec lui : ce qu'il y a de certain, c'est que si vous ne pensez pas à les faire mourir, votre royaume ne pourra pas subsister. »

Alors Néron, agité d'inquiétude, ordonna qu'on les lui amenât promptement. Or, le lendemain, comme Simon le magicien et les apôtres du Christ, Pierre et Paul, furent entrés vers Néron, Simon dit : « Ce sont là les disciples de ce Nazaréen, qui n'ont pas tant de bonheur que d'être du peuple des Juifs. » Néron dit : « Qu'est-ce que le Nazaréen ? » Simon dit : « Il y a une ville dans la Judée qui a toujours fait contre vous; elle s'appelle Nazareth, et leur maître en était. » Néron dit : « Dieu avertit tout homme et le chérit. Pourquoi les persécutez-vous ? » Simon dit : « C'est cette race d'hommes qui ont détourné toute la Judée de me croire. » Néron dit à Pierre : « Pourquoi êtes-vous si perfides, comme votre race ? » Alors Pierre dit à Simon : « Vous en avez pu imposer à tous, mais jamais à moi; et ceux que vous aviez trompés, Dieu les a retirés par moi de votre erreur; et puisque vous avez éprouvé que vous ne pouvez me surpasser, j'admire de quel front vous vous vantez, en présence du roi, de surpasser par votre art magique les disciples de Jésus-

Christ. » Néron dit : « Quel est le Christ? » Pierre dit : « Celui-là est le Christ, qui a été crucifié pour la rédemption du monde; et ce Simon le magicien affirme que c'est lui qui l'est; mais il est un homme très-méchant, et ses œuvres sont diaboliques. Or, si vous voulez savoir, ô empereur! ce qui s'est passé en Judée touchant le Christ, envoyez, et prenez les lettres de Ponce Pilate adressées à Claude César; et ainsi vous connaîtrez toutes choses. » Néron ayant entendu cela, les fit prendre et lire en sa présence. Or, le texte de l'Écriture était de cette manière :

PONCE PILATE SALUE CLAUDE, etc.

Et lorsque la lettre eut été lue, Néron dit : « Dites-moi, Pierre, est-ce ainsi que toutes choses ont été faites par lui? » Pierre dit : « Oui, je ne vous trompe pas, bon empereur. Ce Simon, plein de mensonges et environné de tromperies, pense être aussi ce que Dieu est quoiqu'il soit un homme très-méchant. Or, il y a dans le Christ les deux substances de Dieu et de l'homme; de l'homme qu'a pris cette majesté incompréhensible, qui par l'homme a daigné subvenir aux hommes : mais dans ce Simon, il y a les deux substances de l'homme et du diable, qui par l'homme tâche d'embarrasser les hommes[1]. » Simon dit : « Je vous admire, ô empereur, que vous regardiez comme de quelque conséquence cet homme ignorant, pécheur, très-menteur, qui n'est remarquable ni par la parole, ni par sa famille, ni par quelque puissance. Mais, pour ne pas souffrir plus longtemps cet ennemi, je vais commander à mes anges qu'ils viennent, et me vengent de lui. » Pierre dit : « Je ne crains pas vos anges, mais eux pourront me craindre dans la vertu, et dans la confiance de mon Seigneur Jésus-Christ, que vous prétendez faussement être. » Néron dit : « Pierre, vous ne craignez pas Simon, qui affirme sa divinité par des effets ? » Pierre dit : « La divinité est dans celui qui sonde les secrets des cœurs; si donc la divinité est en lui, qu'il me dise maintenant ce que je pense ou ce que je fais. Avant qu'il devine ma pensée, je vais vous la dire à l'oreille, afin qu'il n'ose pas mentir ce que je pense. » Néron dit : « Dites-moi qu'est-ce que vous pensez? » Pierre dit : « Ordonnez que l'on m'apporte un pain d'orge, et qu'on me le donne en cachette. » Et lorsqu'il eut ordonné qu'on l'apportât, et qu'on le donnât à Pierre, ayant pris le pain, Pierre le rompit, le cacha sous sa manche, et dit : « Qu'il dise mantenant ce que j'ai pensé, ce qu'on a dit, ou ce qu'on a fait. » Néron dit : « Voulez-vous donc que je croie, parce que Simon n'ignore pas ces choses, lui qui a ressuscité un mort, et qui, ayant été décollé, s'est représenté après le troisième jour, et a fait tout ce qu'il avait dit qu'il ferait? » Pierre dit : « Mais il

1. Hégésippe, l. III, ch. II, *De Bello judaico, et urbis Hierosolymitanæ excidio*, et Abdias, ch. XVI, *Apostol. Histor.*, avant de rapporter l'aventure des chiens et du pain d'orge, racontent comment Pierre, par la prière, ressuscita, au nom de Jésus-Christ, un jeune homme, noble et parent de César, après que Simon eut en vain tâché de le faire revivre par ses enchantements. Le mort avait paru remuer la tête; mais Pierre le fit parler, marcher, et le rendit vivant à sa mère.

ne l'a pas fait devant moi. » Néron dit : « Il a fait toutes ces choses en ma présence, car il a dit à ses anges de venir à lui, et ils sont venus. » Pierre dit : « Donc il a fait ce qui est très-grand, pourquoi ne fait-il pas ce qui est moindre? Qu'il dise ce que j'ai pensé, et ce que j'ai fait. » Néron dit : « Que dites-vous, Simon? Je ne saurais être d'accord entre vous. » Simon dit : « Que Pierre dise ce que je pense. » Pierre répondit : « Je vous ferai voir que je sais ce que pense Simon, pourvu que je fasse ce qu'il aura pensé. » Simon dit : « Sachez cela, ô empereur! que personne ne connaît les pensées des hommes, sinon Dieu seul. » Pierre dit : « Vous donc qui dites que vous êtes fils de Dieu, dites ce que je pense; exprimez, si vous pouvez, ce que je viens de faire en cachette. » Car Pierre avait béni le pain d'orge qu'il avait reçu, et l'avait rompu, et l'avait mis dans sa manche droite et gauche. Alors Simon, indigné de ce qu'il ne pouvait pas dire le secret de l'apôtre, s'écria, disant : « Que des grands chiens s'avancent et le dévorent en présence de César! » et sur-le-champ parurent des chiens d'une grandeur étonnante, et ils s'élancèrent contre Pierre. Or, Pierre, étendant les mains pour prier, montra aux chiens le pain qu'il avait béni. Et les chiens ne l'eurent pas plus tôt vu, qu'ils disparurent tout à coup. Alors Pierre dit à Néron : « Voilà que je vous ai montré que je sais ce qu'a pensé Simon, non par des paroles, mais par des faits; car ayant promis qu'il ferait venir contre moi des anges, il n'a fait paraître que des chiens, afin qu'il montrât qu'il n'avait pas des anges de Dieu, mais de chien. » Alors Néron dit à Simon : « Qu'est-ce que c'est, Simon? nous sommes vaincus, je pense. » Simon dit : « Il m'a fait ces choses dans la Judée, dans toute la Palestine, et dans la Césarée, et en combattant souvent avec moi; c'est pourquoi il dit que cela lui est contraire; il dit donc cela pour m'échapper. Car, comme j'ai dit, personne ne connaît les pensées des hommes que Dieu seul. » Et Pierre dit à Simon : « Certes vous mentez en vous disant dieu : pourquoi donc ne manifestez-vous pas les pensées de chacun? » Alors Néron, s'étant tourné vers Paul, dit ainsi : « Paul, pourquoi ne dites-vous rien? » Paul dit : « Sachez cela, César, parce que si vous laissez ce magicien faire de si grandes choses, il en arrivera un plus grand mal à votre patrie, et il fera déchoir votre royaume de son état. » Néron dit à Simon : « Que dites-vous, Simon? » Simon répondit : « Si je ne démontre pas ouvertement que je suis dieu, personne ne me rendra la vénération qui m'est due. » Néron dit : « Et pourquoi différez-vous, et ne montrez-vous pas que vous êtes dieu, afin que ceux-ci soient punis? » Simon dit : « Ordonnez que l'on me fasse une tour élevée de bois, et je monterai dessus, et j'appellerai mes anges : et je leur ordonnerai qu'à la vue de tout le monde ils me portent au ciel vers mon père. Comme ceux-ci ne pourront pas le faire, vous éprouverez qu'ils sont des hommes ignorants. » Or Néron dit à Pierre : « Avez-vous entendu, Pierre, ce que Simon a dit? de là il apparaîtra quelle grande vertu il a, ou lui ou votre Dieu. » Pierre répondit à cela : « Très-bon empereur, si vous vouliez, vous pouviez le comprendre, parce qu'il est plein du démon. » L'empereur Néron dit : « Que me faites-vous chercher des détours de paroles? Le jour de demain vous éprou-

vera. » Simon dit : « Vous croyez, bon empereur, que je suis magicien, puisque j'ai été mort, et je suis ressuscité. » Car le perfide Simon avait fait par son prestige, qu'il avait dit à Néron : « Ordonnez que l'on me décolle dans l'obscurité, et que l'on m'y laisse, après m'avoir tué ; et si je ne ressuscite pas le troisième jour, sachez que j'étais un magicien ; mais si je ressuscite, sachez que je suis le fils de Dieu. » Et comme Néron avait ordonné que cela se fît dans l'obscurité, il fit, par son art magique, qu'un bélier fut décollé, lequel bélier parut être Simon pendant le temps qu'on le décollait. Ayant été décollé dans l'obscurité, lorsque celui qui l'avait décollé eut examiné et porté sa tête à la lumière, il trouva que c'était une tête de bélier; mais il n'en voulut rien dire au roi, de peur de se découvrir; car on lui avait ordonné de faire cela en cachette. C'était donc de là que Simon disait qu'il était ressuscité le troisième jour, parce qu'il avait enlevé la tête et les membres du bélier, et le sang y était figé; et le troisième jour il se montra à Néron, et dit : « Faites essuyer mon sang qui a été répandu, parce que voilà que j'avais été décollé, et que je suis ressuscité le troisième jour, comme je l'ai promis. » Lors donc que Néron eut dit : « Le jour de demain vous éprouvera, » s'étant tourné vers Paul, il dit : « Vous Paul, pourquoi ne dites-vous rien, ou qui vous a enseigné, ou quel maître avez-vous eu, ou comment avez-vous enseigné dans les villes, ou quels disciples avez-vous formés par votre doctrine? car je pense que vous n'avez aucune sagesse, et que vous ne pouvez opérer aucune vertu. » A cela Paul répondit : « Pensez-vous que je doive parler contre un homme perfide, et un magicien désespéré, un enchanteur qui a destiné son âme à la mort, et à qui le trépas et la perdition arriveront bientôt, qui feint d'être ce qu'il n'est pas, et par l'art magique fait illusion aux hommes pour leur perdition? Si vous voulez écouter ses paroles, vous perdrez peut-être votre âme et votre empire, car cet homme est très-méchant. Et comme les magiciens d'Égypte, Jannès et Mambrès, qui entraînèrent Pharaon et son armée dans l'erreur jusqu'à ce qu'ils fussent engloutis dans la mer, de même celui-ci persuade les hommes par la science du diable son père, et fait plusieurs maux par la nécromancie, et d'autres maux s'il y en a chez les hommes, et en séduit ainsi plusieurs qui ne se tiennent point sur leurs gardes, pour la perdition de votre empire. Mais moi, voyant répandre la parole du diable par cet homme, j'agis avec le Saint-Esprit, par les gémissements de mon cœur, afin qu'il puisse bientôt paraître ce qu'il est; car autant qu'il pense s'élever vers les cieux, autant il sera englouti dans le plus profond de l'enfer, où il y a des pleurs et le grincement des dents. Or, quant à la doctrine de mon maître sur laquelle vous m'avez interrogé, il n'y a que ceux qui y apportent un cœur pur qui la comprennent; car je n'ai enseigné que ce qui regarde la paix et la charité, et j'ai accompli la parole de paix par le circuit depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, et j'ai surtout enseigné que les hommes se chérissent. J'ai enseigné qu'ils se préviennent réciproquement d'honneur. J'ai enseigné aux grands et aux riches de ne pas s'élever, et de ne pas espérer en l'incertain des richesses, mais de mettre en Dieu leur espérance. J'ai en-

seigné aux médiocres à être contents de la vie et du vêtement. J'ai enseigné aux pauvres à se réjouir dans leur indigence. J'ai enseigné aux pères à enseigner à leurs fils la discipline de la crainte du Seigneur. J'ai enseigné aux fils à obéir à leurs parents, et à leurs avis salutaires. J'ai enseigné à ceux qui ont des possessions, à payer les impôts aux ministres de la république. J'ai enseigné aux femmes à chérir leurs maris, et à les craindre comme leurs seigneurs. J'ai enseigné aux hommes à garder la foi à leurs épouses, comme ils veulent qu'elles leur gardent la pudeur en toutes manières; car ce qu'un mari punit dans une épouse adultère, le Seigneur, père et créateur des choses, le punit dans un mari adultère. J'ai enseigné aux maîtres qu'ils traitent leurs serviteurs plus doucement. J'ai enseigné aux serviteurs qu'ils servent leurs maîtres fidèlement, et comme Dieu. J'ai enseigné aux Églises des croyants à adorer un Dieu tout-puissant et invisible. Or, cette doctrine ne m'a pas été donnée des hommes, ni par quelque homme, mais par Jésus-Christ, et par le Père de gloire, qui m'a parlé du ciel; et tandis que mon Seigneur Jésus-Christ m'envoyait pour la prédication, il me dit : « Allez, et je serai avec vous, et tout ce que vous « direz ou ferez, je le justifierai. » Néron ayant entendu ces choses, fut interdit, et s'étant tourné vers Pierre, il dit : « Et vous, que dites-vous ? » Pierre dit : « Toutes les choses que Paul a dites sont vraies, car il y a quelques années que j'ai reçu des lettres de nos évêques qui sont dans tout l'empire romain, et ils m'ont écrit des lettres de presque toutes les villes touchant ses actions; car comme il était persécuteur de la loi du Christ, une voix l'a appelé du ciel, et lui a enseigné la vérité, parce qu'il n'était pas ennemi de notre foi par envie, mais par ignorance. Car il y a eu avant nous de faux christs comme est Simon; il y a eu de faux apôtres, il y a eu de faux prophètes qui, venant contre les livres sacrés, se sont appliqués à détruire la vérité; et il était nécessaire d'agir contre eux; mais celui-ci qui, dès son enfance, ne s'était appliqué à autre chose qu'à examiner les mystères de la loi divine dans lesquels il avait appris cela, d'où il était le défenseur de la vérité, et le persécuteur de la fausseté, parce que sa persécution ne se faisait pas par émulation, mais pour défendre la loi, la vérité elle-même lui a parlé du ciel, lui disant : « Je suis Jésus de Nazareth, que « vous persécutez; cessez de me persécuter, parce que je suis la vérité « même pour laquelle vous paraissez combattre. » Ayant donc connu que cela était ainsi, il abandonna ce qu'il défendait, et il commença à défendre ce sentier du Christ qu'il poursuivait, qui est la véritable voie pour ceux qui marchent purement, la vérité pour ceux qui ne trompent point, et la vie éternelle pour ceux qui croient. » Simon dit : « Bon empereur, comprenez leur conspiration, ils sont sages contre moi. » Pierre dit : « Il n'y a aucune vérité en vous, ennemi de la vérité; mais c'est du seul mensonge que vous dites et que vous faites toutes ces choses. » Néron dit : « Et vous Paul, que dites-vous? » Paul répondit : « Croyez ce que vous avez entendu dire à Pierre et à moi, car nous avons un seul sentiment, parce que nous avons un seul Seigneur Jésus-Christ. » Simon dit : « Pensez-vous, ô empereur, que j'aie une dispute

avec eux, qui ont fait un complot contre moi?» Et s'étant tourné vers les apôtres, il dit : « Écoutez, Pierre et Paul; si je ne puis rien faire ici avec vous, nous viendrons où il faut que vous me jugiez. » Paul répondit : « Bon empereur, voyez quelles menaces il nous fait. » Et Pierre dit : « Pourquoi ne vous riez-vous pas d'un homme vain et d'une tête aliénée qui, joué par les démons, pense ne pouvoir pas se manifester?» Simon répondit : « Je vous pardonne maintenant, jusqu'à ce que je montre ma vertu.» A cela Pierre répondit : « Si Simon ne voit la vertu de Christ notre Jésus-Christ, il ne croira pas qu'il n'est pas le Christ. » Simon dit : « Très-sacré empereur, gardez-vous de les croire, parce que ce sont eux qui sont circoncis, et qui circoncisent. » A cela Paul répondit : « Pour nous, avant que nous connussions la vérité, nous avons gardé la circoncision de la chair; mais dès que la vérité nous a apparu, c'est de la circoncision du cœur que nous sommes circoncis, et que nous circoncisons. » Et Pierre dit à Simon : « Si la circoncision est mauvaise, pourquoi êtes-vous circoncis ? » L'empereur dit : « Simon est-il donc aussi circoncis? » Pierre répondit : « Il ne pouvait pas autrement tromper les âmes, s'il n'eût pas fait semblant d'être Juif, et n'eût montré qu'il enseignait la loi de Dieu. » L'empereur dit : « Vous, Simon, comme je vois, vous êtes conduit par le zèle, c'est pourquoi vous les poursuivez. Car il y a, comme je vois, un grand zèle entre vous et leur Christ, et je crains que vous ne soyez convaincu par eux, et que vous ne paraissiez détruit par de grands maux. » Simon dit : « Êtes-vous séduit, ô empereur? » Néron dit : « Qu'est-ce que c'est, êtes-vous séduit ? Ce que je vois en vous, je le dis, que vous êtes l'adversaire évident de Pierre et de Paul, et de leur maître. » Simon répondit : « Le Christ n'a pas été le maître de Paul.» Paul répondit : « Celui qui a enseigné Pierre, m'a instruit par révélation; car parce qu'il nous accuse d'être circoncis, qu'il dise maintenant pourquoi il est lui-même circoncis. » A cela Simon répondit : « Pourquoi m'interrogez-vous là-dessus? » Paul dit : « C'est la raison que nous vous interrogions. » L'empereur dit : « Pourquoi craignez-vous de leur répondre?» Simon dit : « Je suis circoncis, moi, parce que la circoncision était commandée de Dieu dans le temps que je la reçus. » Paul dit : « Avez-vous entendu, empereur, ce qu'a dit Simon? Si donc la circoncision est bonne, pourquoi avez-vous trahi les circoncis, et les avez-vous obligés d'être tués précipitamment? » L'empereur dit : « Mais je ne pense pas bien de vous. » Pierre et Paul dirent : « Que vous pensiez bien ou mal de nous, cela ne fait rien à la chose; car il faudra nécessairement que ce que notre maître nous a promis se fasse. » L'empereur dit : « Et si je ne veux pas, moi ? » Pierre dit : « Ce n'est pas ce que vous voudrez, mais ce qu'il nous a promis. » Simon répondit : « Bon empereur, ces hommes ont abusé de votre clémence, et vous ont mis dans leur parti. » Néron dit : « Mais vous ne m'avez pas encore rassuré sur votre compte. » Simon répondit : « Je suis surpris qu'après que je vous ai fait voir de si grandes choses, et de tels signes, vous paraissiez encore douter. » L'empereur répondit : « Je ne doute ni ne crois à aucun de vous, mais répondez-moi plutôt à ce que je vous demande. » Simon dit : « Je ne vous réponds rien à pré-

sent. » L'empereur dit : « Vous dites cela parce que vous mentez. Et si je ne puis rien vous faire, Dieu qui est puissant le fera. » Simon dit : « Je ne vous répondrai plus. » L'empereur dit : « Et moi, je ne vous compterai plus pour quelque chose, car, comme je le sens, vous êtes trompeur en tout. Mais à quoi bon plus de *discours?* Vous m'avez fait voir tous trois votre esprit indécis, et vous m'avez rendu si incertain en toutes choses que je ne trouve pas à qui je puisse croire. » A cela Pierre répondit : « Pour moi, je suis Juif de nation, et je prêche toutes ces choses que j'ai apprises de mon maitre, afin que vous croyiez qu'il y a un Dieu, père invisible et incompréhensible et immense, et un notre Seigneur Jésus-Christ, sauveur et créateur de toutes choses. Nous annonçons au genre humain *celui* qui a fait le ciel et la terre, la mer et toutes les choses qui y sont, qui est le véritable roi, et son règne n'aura point de fin. » Et Paul dit : « Ce qu'il a dit, je le confesse semblablement, d'autant qu'il n'y a point de salut par un autre, sinon par Jésus-Christ. » L'empereur dit : « Qui est le roi Christ? » Paul répondit : « Le Sauveur de toutes les nations. » Simon dit : « Je suis celui que vous dites; et sachez, Pierre et Paul, qu'il ne vous arrivera pas ce que vous désirez, que je vous trouve digne du martyre. » Pierre et Paul dirent : « Que ce que nous désirons nous arrive, et puissiez-vous, Simon, magicien et plein d'amertume, n'être jamais bien, parce que dans tout ce que vous dites vous mentez! » Simon dit : « Écoutez-moi, César Néron, afin que vous sachiez qu'eux sont des faussaires, et que moi j'ai été envoyé du ciel; le jour de demain j'irai aux cieux, et je rendrai heureux ceux qui croient en moi; et je montrerai ma colère contre ceux-là qui ont osé me nier. » Pierre et Paul dirent : « Dieu nous appela autrefois à sa gloire, mais vous êtes appelé maintenant par le diable, vous courez aux tourments. » Simon dit : « César Néron, écoutez-moi. Séparez ces insensés de vous, afin que lorsque je serai venu vers mon père dans les cieux, je puisse vous être favorable. » L'empereur dit : « Et d'où prouvons-nous cela, que vous allez au ciel? Simon dit : Ordonnez que l'on fasse une tour élevée de bois et de grandes poutres, et qu'on la place dans le champ de Mars, afin que j'y monte; et lorsque j'y serai monté, je commanderai à mes anges qu'ils descendent du ciel vers moi, et qu'ils me portent dans le ciel vers mon père, afin que vous sachiez que j'ai été envoyé du ciel. Car ils ne peuvent pas venir à moi sur la terre entre les pécheurs. » L'empereur Néron dit : « Je veux voir si vous accomplirez ce que vous dites. » Simon répondit : « Ordonnez donc que cela se fasse au plus vite, afin que vous voyiez. »

Alors Néron fit faire une tour élevée dans le champ de Mars, et ordonna que tous les peuples et toutes les dignités s'assemblassent à ce spectacle. Or, le lendemain, l'empereur Néron, avec le sénat et les chevaliers romains, et tout le peuple, vinrent dans le champ de Mars au spectacle; et, lorsque tous furent venus, l'empereur ordonna que Pierre et Paul fussent présents dans toute cette assemblée; et comme ils eurent aussitôt été amenés devant lui, il leur dit : La vérité va maintenant paraître. Pierre et Paul dirent : « Ce n'est pas nous qui le démasquons, mais le Seigneur Jésus-Christ fils de Dieu, qu'il a dit

faussement qu'il était lui-même. » Et Paul, s'étant tourné vers Pierre, dit : « C'est à moi à prier Dieu à genoux, c'est à vous à ordonner, si vous voyez Simon entreprendre quelque chose, parce que vous avez été élu le premier par le Seigneur. » Et s'étant mis à genoux, Paul priait devant tout le peuple ; mais Pierre regarda Simon, disant : « Commencez ce que vous avez entrepris ; car le moment approche que vous allez être découvert, et que nous allons être appelés de ce siècle ; car je vois le Christ qui m'appelle et Paul aussi. » Néron dit : « Et où irez-vous contre ma volonté ? » Pierre répondit : « Où le Seigneur nous appellera. » Néron dit : « Quel est votre Seigneur ? » Pierre répondit : « Le Seigneur Jésus-Christ que je vois, qui nous appelle. » Néron dit : « Et irez-vous au ciel ? » Pierre répondit : « Nous irons où il plaira à celui qui nous appelle. » A cela Simon répondit : « Afin que vous sachiez, ô empereur ! qu'ils sont des trompeurs, bientôt, quand je serai monté aux cieux, je vous enverrai mes anges et je vous ferai venir à moi. » L'empereur dit : « Faites donc comme vous avez parlé[1]. » Alors Simon monta dans la tour devant tout le monde, les mains étendues, couronné de lauriers, et commença à voler. Néron l'ayant vu, dit ainsi à Pierre : « Ce Simon est véritable, mais vous et Paul êtes des séducteurs ; » et Pierre lui dit : « Sans tarder vous saurez que nous sommes de véritables disciples du Christ, et que lui n'est pas le Christ, mais un magicien et un enchanteur. » L'empereur dit : « Persévérez-vous encore dans votre mensonge? Voilà que vous le voyez pénétrer jusque dans le ciel. » Alors Pierre dit à Paul : « Paul, levez la tête et voyez ; » et lorsque Paul eut élevé la tête pleine de larmes et qu'il eut vu Simon voler, il dit ainsi : « Pierre, que tardez-vous? Achevez ce que vous avez commencé ; car notre Seigneur Jésus-Christ nous appelle maintenant ; » et Néron, les entendant, dit en souriant : « Ils voient déjà qu'ils sont vaincus ; ils sont actuellement en délire. » Pierre répondit : « Vous allez éprouver que nous ne sommes pas en délire. » Paul dit à Pierre : « Faites au plus vite ce que vous devez faire ; et regardant contre Simon, » Pierre dit : « Je vous conjure, anges de Satan, qui le portez dans les airs pour tromper les cœurs des hommes infidèles, par Dieu, créateur de toutes choses, et par Jésus-Christ, que dès cette heure vous ne le portiez plus, mais que vous l'abandonniez : » et ayant été lâché tout à coup[2], il tomba dans l'endroit qui s'appelle la voie Sacrée ; et s'étant partagé en quatre parts, il assembla quatre cailloux en un, qui servent encore de témoignage à la victoire des apôtres, jusqu'aujourd'hui. Alors Paul leva la tête au bruit qu'il fit en se brisant, et dit : « Nous vous rendons grâces, Seigneur Jésus-Christ, qui nous avez exaucés et démasqué Simon le magicien, et avez prouvé que nous sommes vos disciples dans la vérité. »

1. Hégésippe et Abdias disent qu'il monta sur le mont Capitolin, et que s'élançant d'un rocher, il commença à voler.

2. Abdias dit que les ailes qu'il avait prises s'étant embarrassées, il tomba, se brisa tout le corps, s'estropia les cuisses, et expira dans ce lieu même quelques heures après ; au contraire, Arnobe, l. II *Adversus gentes*, rapporte que son char et ses quatre chevaux de feu s'étant dissipés, il tomba par son propre poids, se brisa les cuisses, et qu'ayant été porté à Brindes, de douleur et de honte il se précipita une seconde fois du haut d'un bâtiment.

Alors Néron, plein d'une grande colère, fit mettre Pierre et Paul dans les chaînes; et, pour le corps de Simon, il le fit soigneusement garder trois jours et trois nuits, pensant qu'il ressusciterait le troisième jour; et Pierre lui dit : « Vous vous trompez, ô empereur! il ne ressuscitera pas, parce qu'il est véritablement mort et condamné à la peine éternelle. » Néron lui répondit : « Qui vous a permis de commettre un tel crime? » Pierre répondit : « Son obstination; et, si vous le comprenez, c'est un grand avantage pour lui qu'il soit péri, pour ne plus multiplier de si grands blasphèmes contre Dieu, qui aggraveraient son supplice. » Néron dit : « Vous m'avez rendu l'esprit suspect; c'est pourquoi, par un mauvais exemple, je vous perdrai. » Pierre répondit : « Ce n'est pas ce que vous voulez, mais ce qui nous a été promis, qui doit nécessairement s'accomplir. » Alors Néron, rempli de colère, dit à son préfet Agrippa : « Il faut perdre misérablement ces hommes irréligieux; c'est pourquoi, les ayant liés de chaînes de fer, faites-les périr dans le bassin où se donne le combat naval; car il faut que tous les hommes de cette sorte périssent misérablement. » Le préfet Agrippa dit[1] : « Très-sacré empereur, vous ne les faites pas punir par un exemple convenable. » Néron dit : « Pourquoi n'est-il pas convenable? » Agrippa dit : « Parce que Paul paraît innocent. Pierre, qui est coupable d'un homicide, doit souffrir une peine amère. » Néron dit : « De quel exemple périront-ils donc? Agrippa dit : « A ce qu'il me semble, il est juste que Paul, irréligieux, ait la tête tranchée, et Pierre, qui de plus a commis un homicide, faites-le élever en croix. » Néron dit : « Vous avez très-bien jugé; » et, sur-le-champ, Pierre et Paul furent amenés en la présence de Néron. Paul fut décollé dans la voie d'Ostie; mais Pierre étant venu vers sa croix, dit : « Parce que mon Seigneur Jésus-Christ est descendu du ciel en terre, il a été élevé sur une croix droite; mais moi que ma croix daigne appeler de la terre au ciel, ma tête doit être près de la terre et mes pieds dirigés vers le ciel; donc, parce que je ne suis pas digne d'être en croix comme mon Seigneur, tournez ma croix et crucifiez-moi la tête en bas; » mais eux tournèrent la croix, et attachèrent ses pieds en haut et ses mains en bas. Or, il s'assembla en ce lieu une multitude innombrable de peuple qui maudissait César Néron, qui étaient si pleins de fureur, qu'ils voulaient brûler Néron lui-même; mais Pierre les empêchait, disant : « Gardez-vous bien, mes petits enfants, gardez-vous bien de faire cela; mais écoutez plutôt ce que je m'en vais vous dire; car il y a peu de jours qu'à la sollicitation des frères, je m'éloignai d'ici, et mon Seigneur Jésus-Christ me rencontra en chemin à la porte de cette ville, et je l'adorai, et lui dis : « Seigneur, « où allez-vous? » Et il me dit : « Suivez-moi, parce que je vais à Rome « être crucifié une seconde fois; » et pendant que je le suivais, je revins à Rome et il me dit : « Ne craignez point, parce que je suis avec vous, « jusqu'à ce que je vous introduise dans la maison de mon père. » C'est

1. Lin, *de Passione Petri*, ajoute une autre cause du supplice de l'apôtre : c'est qu'il avait détourné les épouses d'Agrippa, d'Albin, et de quelques autres grands, de l'amour conjugal envers leurs maris.

pourquoi, mes petits enfants, gardez-vous bien d'empêcher mon voyage; mes pieds marchent déjà dans la voie du ciel. Ne vous chagrinez point; mais réjouissez-vous avec moi, parce que j'obtiens aujourd'hui le fruit de mes travaux. » Et après qu'il eut dit ces *paroles*, il dit : « Je vous rends grâces, bon pasteur, parce que les brebis que vous m'avez données ont compassion de moi. Je vous demande qu'elles participent avec moi à votre grâce. Je vous recommande les brebis que vous m'avez confiées, afin qu'elles ne sentent pas qu'elles sont sans moi, en vous ayant, et je vous prie qu'elles soient toujours protégées par votre secours, Seigneur Jésus-Christ, par qui j'ai pu gouverner ce troupeau; » et disant cela, il rendit l'esprit. Aussitôt y apparurent de saints hommes que jamais personne n'avait vus auparavant, et qu'ils ne purent voir depuis; car ils disaient que c'était à cause d'eux qu'ils étaient arrivés de Jérusalem; et de compagnie avec Marcel, homme illustre, qui avait cru, et qui, laissant Simon, avait suivi Pierre, ils enlevèrent son corps en cachette, et le mirent vers le Térébinthe auprès du canal où se donne le combat naval, dans le lieu qui s'appelle le Vatican. Or, ces hommes qui dirent qu'ils étaient arrivés de Jérusalem, dirent au peuple : « Réjouissez-vous et tressaillez de joie, parce que vous avez mérité d'avoir de grands patrons, et des amis de notre Seigneur Jésus-Christ. Or, sachez que ce Néron très-méchant, après la mort des apôtres, ne pourra garder le royaume. »

Or, il arriva après cela que Néron encourut la haine de son armée, et la haine du peuple romain, de sorte qu'ils résolurent de lui couper enfin le cou publiquement, jusqu'à ce qu'il fût mort et expirât. Ayant eu vent de ce complot, il fut saisi d'un tremblement et d'une crainte insupportable, de sorte qu'il s'enfuit et ne parut plus depuis. Il y en eut aussi qui disaient que comme il errait dans les forêts en fuyant, il était mort de froid et de faim et avait été dévoré par les loups. Or, comme les Grecs enlevaient les corps des saints apôtres Pierre et Paul, pour les porter en Orient, il survint un grand tremblement de terre, et le peuple romain courut, et ils les arrêtèrent vers le lieu que l'on nomme Catacombe, dans la voie Appienne au troisième mille, et les corps y furent gardés un an et sept mois, jusqu'à ce qu'on eût préparé les lieux où leurs corps furent mis; et c'est là qu'ils sont considérés avec l'honneur et la révérence convenables, et par les louanges des hymnes; et le corps du très-heureux Pierre fut mis dans le Vatican du combat naval, et celui de saint Paul dans la voie d'Ostie au second mille, où reçoivent les bienfaits de leurs prières ceux qui les demandent assidûment et fidèlement, pour la louange et la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Moi, Marcel, disciple de mon maître l'apôtre Pierre, j'ai écrit ce que j'ai vu.

Les curieux trouveront encore beaucoup d'autres pièces dans Fabricius, Grabius, Cotelerius, etc. On a cru que celles-ci suffisaient au grand nombre des lecteurs, que les savants ont toujours trop négligés.

LETTRE[1] A L'ÉVÊQUE D'ANNECY[2].

(1768.)

Monseigneur, J'espère que non-seulement vous excuserez, mais que vous approuverez une importunité qui me pèse beaucoup plus qu'à vous. Je ne comprends rien aux articles de vos lettres qui regardent mon oncle. Il fait plus de bien à la province qu'aucun homme en place n'y en a fait depuis plusieurs siècles. Il fait dessécher tous les marais qui infectent le pays; il prête de l'argent sans intérêt aux gentilshommes; il en donne aux pauvres; il établit des écoles où il n'y en a jamais eu; il défriche les terres incultes; il nourrit plus de cent personnes; il rebâtit une église. J'ose dire que la province le respecte et le chérit, et qu'il a droit d'attendre de vous autant de bonté et de considération qu'il a pour vous de déférence et de respect.

Je vous parle au nom de la province, monseigneur, pour les affaires qui vous intéressent. Nous sommes tous indignés de voir des curés qui ne savent que plaider et battre les paysans. Voilà un curé de Meyrin qui vient de perdre le septième procès à Dijon, et qui est condamné à l'amende : voilà le curé de Moens qui a eu huit procès civils, et qui est actuellement à un deuxième procès criminel. Au nom de Dieu! mettez ordre à ces scandales et à ces violences : on vous trompe bien cruellement; croyez qu'il peut résulter des choses très-funestes de la conduite violente du curé de Moens. Si vous versez des *larmes de sang*, vous empêcherez qu'un prêtre ne fasse verser le sang des chrétiens et des sujets du roi mon maître; vous n'êtes point étranger à la France, puisqu'une grande partie de votre diocèse est en France.

Ne vous laissez point prévenir par les artifices de ceux qui croient l'honneur de leur corps intéressé à sauver un coupable, et qui ne savent pas que leur véritable honneur est de l'abandonner.

Je me flatte toujours que vous agirez en père commun, que vous n'écouterez ni la faction ni la calomnie, que vous honorerez la vertu bienfaisante, et que nous nous louerons de votre justice autant que j'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissante servante,

V[e] Denis.

LETTRE A L'ÉVÊQUE D'ANNECY[3].

(1769.)

Monsieur, En revenant d'un assez long voyage, j'ai revu le vieillard qui m'est très-cher par mille raisons, à qui je dois la plus tendre reconnaissance, et dont je vous avais parlé dans ma lettre. J'avais quel-

1. De Voltaire. (Éd.) — 2. Biord. (Éd.)
3. De Voltaire, qui la fit signer et envoyer par M. de Mauléon, son cousin. (Éd.)

ques affaires à régler avec lui pour la succession d'un de nos parents nommé M. Daumart, mousquetaire du roi, qu'il a gardé neuf ans entiers chez lui, estropié, paralytique, livré continuellement à des douleurs affreuses. Vous savez qu'il en a eu soin comme de son fils; et vous savez aussi que, quand vous passâtes à Ferney, vous ne daignâtes pas venir consoler cet infortuné, après le grand repas que le seigneur du lieu vous fit porter chez le curé.

Ce n'est pas votre méthode, monsieur, de consoler les mourants, vous vous bornez à les persécuter, eux et les vivants, autant qu'il est en vous. J'ai trouvé le parent de feu M. Daumart et le mien très-malade, et ayant plus besoin de médecins que de vos lettres, qu'il m'a montrées, et qui n'ont paru que des libelles à tous ceux qui les ont vues.

Il se faisait lire à table (où il ne se met que pour recevoir ses hôtes) les sermons du P. Massillon, selon sa coutume. Le sermon qu'on lisait roulait sur la calomnie. Faites-vous faire la même lecture : il est triste que vous en ayez besoin.

Mais relisez surtout le portrait que fait saint Paul de la charité[1]; vous verrez s'il approuve les impostures, les délations malignes, les injures, et toutes les manœuvres de la méchanceté.

Vous n'avez pas oublié que mon parent, en rendant le pain bénit dans sa paroisse, le jour de Pâques 1768, ayant recommandé à voix basse à son curé de prier pour la reine qui était en danger, vous eûtes le malheur d'écrire à son roi qu'il avait prêché dans l'église.

Vous vous souvenez que vous eûtes l'indiscrétion (pour ne rien dire de plus fort) de publier une lettre que M. le comte de Saint-Florentin vous écrivit en réponse, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, avant que cette imposture ridicule fût juridiquement reconnue : vous eûtes la discrétion de ne pas montrer l'autre lettre que vous reçûtes, à ce qu'on dit, du même ministre, quand tout l'opprobre de cette accusation absurde demeura à l'accusateur.

Il eût été honnête d'avouer au moins que vous vous étiez trompé : vous pouviez vous faire un mérite de cet aveu. Vous le deviez comme chrétien, comme prêtre, comme homme.

Au lieu de prendre ce parti, vous publiâtes et vous fîtes imprimer, monsieur, la première lettre de M. le comte de Saint-Florentin, ministre d'État d'un roi de France, sous ce titre : *Lettre de M. de Saint-Florentin à monseigneur l'évêque d'Annecy.* C'est dommage que vous n'ayez pas mis : *A sa grandeur monseigneur l'évêque prince de Genève ;* si vous êtes *prince de Genève*, il vous faut de l'*altesse.* Avouez que vous seriez une singulière altesse.

Mais il n'est pas ici question de dignités, de titres, et de toutes les puérilités de la vanité, qui vous sont si chères et qui vous conviennent si peu. Il s'agit d'équité, il s'agit d'honneur : tâchez que cela vous convienne.

Si vous connaissez les premiers éléments du savoir-vivre, concevez

1. Ire *Épître aux Corinthiens,* ch. XIII. (ÉD.).

combien il est indécent de faire publier, non-seulement la lettre d'un ministre d'État, sans sa permission, mais les lettres du moindre des citoyens. C'est donc en cela seul que vous êtes homme de lettres! Au lieu d'agir en pasteur qui doit exhorter, et ensuite se taire, vous commencez par calomnier, et ensuite vous faites imprimer votre petit *Commercium epistolicum*, pour vous donner la réputation d'un bel esprit savoyard. Vous y parlez d'orthographe : ne trouvez-vous pas que cela est bien épiscopal? Quand on a voulu perdre un homme innocent, savez-vous ce qui serait épiscopal? ce serait de lui demander pardon. Mais vous êtes bien loin de remplir ce devoir, et de vous repentir de votre manœuvre.

Vous lui imputez, à ce que je vois par vos lettres, des livres misérables, et jusqu'à la *Théologie portative*[1], ouvrage fait apparemment dans quelque cabaret : vous n'êtes pas obligé d'avoir du goût, mais vous êtes obligé d'être juste.

Comment avez-vous pu lui dire qu'on lui attribue la traduction du fameux *Discours de l'empereur Julien*, tandis que vous devez savoir que cette traduction, si bien faite et accompagnée de remarques judicieuses, est du chambellan du Julien de nos jours? je veux dire d'un roi victorieux et philosophe, et je ne veux dire que cela.

Comment ignorez-vous que ce livre est imprimé, débité à Berlin, et dédié au respectable beau-frère de ce grand roi et de ce grand capitaine? Souvenez-vous du fou des fables d'Ésope, qui jetait des pierres à un simple citoyen. « Je ne peux vous donner que quelques oboles, lui dit le citoyen; adressez-vous à un grand seigneur, vous serez mieux payé. »

Adressez-vous donc, monsieur, au souverain que sert M. le marquis d'Argens, auteur de la traduction du *Discours de Julien*, et soyez sûr que vous serez payé comme vous méritez de l'être. Faites mieux, examinez devant Dieu votre conduite.

Vous avez cru pouvoir faire chasser de ses terres celui qui n'y a fait que du bien; arracher aux pauvres celui qui les fait vivre, qui rebâtit leurs maisons, qui relève leur charrue, qui encourage leurs mariages, qui par là est utile à l'État; un vieillard qui a deux fois votre âge; un homme qui devait attendre de vous d'autant plus d'égards, que toute votre famille lui a toujours été chère : votre grand-père a bâti de ses mains un pavillon de sa basse-cour; vos proches parents travaillent actuellement à ses granges; et votre cousin, nommé Mudri, a demandé depuis peu à être son fermier. Plût à Dieu qu'il l'eût été! il eût pu adoucir la mauvaise humeur qui vous dévore contre un seigneur de paroisse vertueux qui ne vous a jamais offensé, et qui ne donne à ses paroissiens que des exemples de charité, de véritable piété, de douceur, et de concorde.

Quoi! vous avez osé demander qu'on le fît sortir de ses terres, parce que des brouillons vous ont dit qu'il vous trouvait ridicule? Quoi! vous avez proposé la plus cruelle injustice au plus juste de tous les rois?

1. Du baron d'Holbach. (Éd.)

Sachez connaître le siècle où nous vivons, la magnanimité du roi qui nous gouverne, l'équité de ses ministres, les lois que tous les parlements soutiennent contre des entreprises aussi illicites qu'odieuses.

D'où vient que le curé du seigneur de paroisse que vous insultez chérit sa vertu, sa piété, sa charité, sa bienfaisance, ses mœurs, l'ordre qui est dans sa maison et dans ses terres? d'où vient que ses vassaux et ses voisins le bénissent? d'où vient que le premier président du parlement de Bourgogne et le procureur-général le protégent? d'où vient qu'il a de même la protection déclarée du gouverneur? d'où vient que le grand pape Benoît XIV et son secrétaire des brefs, le cardinal Passionei, digne ministre d'un tel pape, l'ont honoré d'une bonté constante? et d'où vient enfin que vous êtes son seul ennemi?

Est-ce parce qu'il à remboursé à ses vassaux l'argent que vous avez exigé d'eux quand vous êtes venu faire votre visite? argent que vous ne deviez pas prendre, et que depuis il vous a été défendu de prendre en Savoie.

Celui que vous insultez, prosterné aux pieds des autels, prie Dieu pour vous, au lieu de répondre à vos injures : il n'y répondra jamais; et dans le lit de mort où il souffre (et où vous serez comme lui), il n'est ni en état ni en volonté de repousser vos outrages et vos manœuvres.

C'est ici que je dois surtout vous parler de l'impertinente *profession de foi* supposée, dans laquelle on a la bêtise de lui faire dire que *la seconde personne de la Trinité s'appelle Jésus-Christ*, comme si on ne le savait pas; et qu'il *condamne toutes les hérésies et tous les mauvais sens qu'on leur donne.*

Quel sacristain ivre a jamais pu composer un pareil galimatias? Quel brouillon a pu faire dire à un séculier qu'il condamne les hérésies? Je ne crois pas que vous soyez l'auteur de cette pièce extravagante. Vous devez savoir que notre sage monarque a imposé le silence à tous ces ridicules reproches d'hérésie, par un édit solennel, enregistré dans tous nos parlements. D'ailleurs, un seigneur de paroisse qui habite auprès du canton de Berne et aux portes de Genève doit de très-grands égards à ces deux républiques. Les noms d'*hérétiques*, de *huguenots*, de *papistes*, sont proscrits par nos traités. Mon parent se contente de prier Dieu pour la prospérité des Treize-Cantons et de leurs alliés, ses voisins.

S'il n'est pas de la communion de Berne, il est de sa religion, en ce que le conseil de Berne est noble et juste, bienfaisant et généreux; en ce qu'il a donné des secours à la famille des Sirven, opprimée par un juge de village, ignorant et fanatique; entendez-vous, ignorant et fanatique? En un mot, il respecte le conseil de Berne, et laisse à vos grands théologaux le soin de le damner. Il est fermement convaincu qu'il n'appartient qu'à messieurs d'Annecy d'envoyer en enfer messieurs de Berne, de Bâle, de Zurich, et de Genève : ajoutez-y le roi de Prusse, le roi d'Angleterre, celui de Danemark, les sept Provinces-Unies, la moitié de l'Allemagne, toute la Russie, la Grèce, l'Arménie, l'Abyssinie, etc., etc.

Il n'appartient, dis-je, qu'à vos semblables, et surtout à l'abbé Riballier, de juger tous ces peuples, attendu qu'il a déjà *quatre nations*[1] sous ses ordres : mais pour mon parent et mon ami, il croit qu'il doit aimer tous les hommes, et attendre en silence le jugement de Dieu. Il est absolument incapable d'avoir fait une profession de foi si impertinente et si odieuse. Les faussaires qui l'ont rédigée et qui l'ont fait signer, longtemps après, par des gens qui n'y étaient pas, seraient repris de justice si on les traduisait devant nos tribunaux. Les fraudes qu'on appelait jadis *pieuses* ne sont plus aujourd'hui que des fraudes.

Celui qu'on fait parler s'en tient à la déclaration de foi qu'il fit étant en danger de mort, quand il fut administré malgré vous selon les lois du royaume; déclaration véritable, signée de lui par-devant notaire; déclaration juridique, par laquelle il vous pardonne, et qui démontre qu'il est meilleur chrétien que vous. Voilà sa profession de foi.

Vous avez été vicaire de paroisse à Paris; votre esprit turbulent s'y est signalé par des billets de confession et des refus de sacrements; soyez à l'avenir plus circonspect et plus sage. Vous êtes entre deux souverains également amis de la bienséance et de la paix; une petite partie de votre diocèse est située en France : respectez ses lois, respectez surtout celles de l'humanité. Imitez les sages archevêques d'Albi[2], de Besançon[3], de Lyon[4], de Toulouse[5], de Narbonne[6], et tant d'autres pasteurs également pieux et prudents, qui savent entretenir la paix.

Si vous faites la moindre de ces démarches que vous faisiez à Paris, et qui furent réprimées, sachez qu'on prendra la défense d'un moribond dont vous voulez avancer le dernier moment. Je me charge d'implorer la justice du parlement de Bourgogne contre vous.

J'ai renoncé depuis très-longtemps au métier de la guerre; mais je n'ai pas renoncé (il s'en faut beaucoup) aux devoirs qu'imposent la parenté, l'amitié, la reconnaissance à un gentilhomme qui a un cœur, et qui connaît l'honneur, très-inconnu aux brouillons.

Quand vous serez rentré dans les voies de la charité, de l'honnêteté, et de la bienséance, dont vous vous êtes tant écarté, je serai alors, avec toutes les formules que votre amour-propre désire, et qui ont fait, à votre honte, le sujet de vos querelles, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, ***.

1. Riballier était un professeur au collége des Quatre-Nations. (Éd.)
2. Le cardinal de Bernis. (Éd.) — 3. Le cardinal de Choiseul-Beaupré. (Éd.)
4. Malvin de Montazet. (Éd.) — 5. De Loménie de Brienne. (Éd.)
6. Arthur-Richard Dillon. (Éd.)

PROCÈS DE CLAUSTRE

(1769.)

SUPPLÉMENT AUX CAUSES CÉLÈBRES.

Ingratitude, hypocrisie, rapacité, et impostures jugées. — Toutes les causes intitulées *célèbres* ne le sont pas; il y en a même de fort obscures, et qui ont été écrites d'une manière très-conforme au sujet; mais il n'est guère de procès dont la connaissance ne puisse être utile au public. Car dans le labyrinthe de nos lois, dans l'incertitude de notre jurisprudence, au milieu de tant de coutumes et de maximes qui se combattent, un arrêt solennel sert au moins de présomption en cas pareil, s'il est des cas absolument pareils.

La cause que nous traitons ici est des plus communes et des plus obscures par elle-même. Il s'agit d'un prêtre ingrat; rien n'est plus commun. Il s'agit d'un précepteur nommé Claustre; quoi de plus obscur? Mais si ce précepteur Claustre a mis le trouble dans une nombreuse famille; si son ingratitude, fortifiée par son intérêt, a voulu s'approprier le bien d'autrui; s'il s'est servi, selon l'usage, du manteau de la religion pour soulever un fils contre son père; s'il a charitablement séduit son pupille pour lui donner sa nièce en mariage; si, devenu l'oncle de son élève, il a été assez mondain dans sa dévotion pour tenter de s'emparer, sous le nom de cet élève, du bien d'une famille entière; s'il a employé les fraudes pieuses et les dévotes calomnies pour faire réussir ses manœuvres, alors la pièce devient intéressante, malgré la bassesse du sujet; elle sert d'instruction aux pères de famille, et Claustre devient un objet digne du public, comme Tartufe qui commence par demander l'aumône à Orgon, et qui finit par le vouloir chasser de son logis.

Claustre, qui dans les factums écrits par lui-même a négligé de nous faire connaître son nom de baptême[1], s'est donné celui de Mentor, parce qu'il obtint d'être reçu chez le sieur Jean-François de Laborde, pour précepteur de ses deux enfants. L'emploi d'instituteur, de précepteur, de gouverneur, est sans doute aussi honorable que pénible. Un bon précepteur est un second père : le Mentor dont Homère parle était Minerve elle-même; mais quand on se dit un Mentor, il ne faut pas être un Sisyphe.

Après ce petit exorde, il faut une narration exacte; la voici :

Jean-François de Laborde, écuyer, né à Bayonne d'une famille ancienne et alliée à de grandes maisons, avait eu de son mariage avec la fille du sieur Le Vasseur, ingénieur de la marine, quinze enfants, dont dix sont morts en bas âge. Il reste aujourd'hui deux garçons et

1. Il s'appelait André de Claustre, et était prêtre du diocèse de Lyon. (Éd.)

trois filles. Ainsi le sieur Claustre est réduit à ne vexer que cinq personnes en ligne directe, au lieu de quinze.

Ces cinq personnes sont Jean-Benjamin de Laborde, premier valet de chambre du roi; Jean-Louis de Laborde, qui a fait les fonctions de maréchal général des logis de l'armée, et qui est mestre-de-camp de dragons; Monique de Laborde, épouse du sieur Fontaine de Cramayel, fermier général; Élisabeth-Joséphine de Laborde, épouse du sieur Binet Demarchais, premier valet de chambre du roi, gouverneur du Louvre, major d'infanterie; Henriette de Laborde, épouse du sieur Brissard, ancien fermier général.

Le père de cette nombreuse famille n'était pas riche; mais étant né avec des talents, et ayant étudié la science économique, qui depuis a fait tant de progrès parmi nous, il fut employé par le gouvernement dans plusieurs traités de commerce, et le roi le gratifia, en 1739, d'une place de fermier général, qu'il abandonna au bout de vingt ans, pour s'occuper uniquement du bonheur de tous ses parents.

Il avait deux frères et une sœur : les frères étaient Pierre-Joseph de Laborde Desmartres, qui vit encore; l'autre, Léon de Laborde, mousquetaire, qui mourut jeune.

La sœur était Jeanne-Joséphine, mariée au sieur de Verdier, seigneur de La Flachère, dans le Lyonnais.

Jean-François de Laborde servait de père à ses deux frères et à sa sœur; il était leur conseil, ainsi que celui de tous ses amis. Ses lumières et sa probité lui avaient acquis cette considération personnelle et cette autorité que donne la vertu; tous ceux qui l'ont connu rendent ce témoignage à sa mémoire.

Non-seulement il veilla avec la plus scrupuleuse attention sur l'éducation de tous ses enfants, mais il étendit les mêmes soins sur ceux de son frère, Pierre-Joseph Desmartres, marié en 1725 à une Hollandaise catholique, nommée Ditgens, parente du célèbre Van-Svieten, qui a été depuis premier médecin de l'impératrice-reine de Hongrie. C'était une riche héritière qui aurait environ trois millions de bien, si ses parents, très-patriotiques, avaient laissé une si grande succession sortir du pays.

Jean-François de Laborde eut la consolation de voir tous ses soins paternels réussir. Tous ses enfants se signalèrent dans le monde par des talents distingués, et eurent le bonheur de plaire.

Il n'y eut que Pierre-Joseph Desmartres, son neveu, qui ne put répondre à ses empressements. Cet enfant était né avec une faiblesse d'organes qui le mit longtemps hors d'état de recevoir l'éducation ordinaire, laquelle exige une santé ferme dont dépend la faculté de s'expliquer et de concevoir. On fut obligé de le confier quelques années à sa nourrice, femme de bon sens et expérimentée, qui connaissait son tempérament. Lorsqu'il fut un peu fortifié, son père le mit entre les mains d'un maître de pension très-intelligent, et accoutumé à diriger des enfants tardifs.

La nature n'ayant pas secondé les attentions de cet instituteur, son père Desmartres le retira chez lui à sa terre de Palerne en Auvergne.

Ensuite sa tante, la dame de La Flachère, qui n'avait point d'enfants, s'en chargea comme de son fils, et le garda trois ans, tantôt à sa terre de La Flachère, tantôt à Lyon. On lui donna un précepteur qui avait 600 livres d'appointements, et auquel on assura 300 livres de pension viagère. C'est ce même enfant, ce Pierre-Joseph de Laborde Desmartres dont l'abbé Claustre s'est emparé, et qui fait le sujet du procès.

Pendant que ses parents tâchaient de lui donner tout ce qui lui manquait, et de forcer la nature, elle accordait tout à ses cousins et à ses cousines, élevés chez son oncle Jean-François de Laborde, et ils faisaient des progrès rapides dans plus d'un art, malgré Claustre, reçu précepteur dans la maison, qui ne savait que du latin.

Claustre éleva les deux fils de Jean-François de Laborde, qui bientôt n'eurent plus besoin de lui. Il resta dans la maison comme ami, logé, nourri, meublé, chauffé, éclairé, blanchi, servi, avec 800 livres de pension et quelques présents.

Il nous apprend dans son Mémoire, page 4, qu'il espérait une reconnaissance plus *analogue* à son état et à son goût. Qu'entend-il par ce mot grec *analogue*, mis depuis peu à la mode, et qui veut dire *convenable?* Le sieur de Laborde ne pouvait donner ni évêché ni abbaye.

Claustre, se bornant aux biens purement terrestres, s'adresse à un de ses élèves, le sieur Jean-Benjamin de Laborde, fils aîné de celui qui le nourrit et le pensionne; il saisit le jour même de sa majorité pour lui faire un beau sermon sur la bienfaisance, et il lui fait signer à la fin du sermon une donation de 1200 livres de rente par-devant notaire. De qui exige-t-il cette donation? d'un fils de famille qui n'avait alors aucune fortune, et qui était sous la puissance de père et de mère.

La nouvelle pension de 1200 livres fut payée quelque temps en secret au commensal, qui jouissait d'ailleurs de celle de 800 livres; mais le père, dont la fortune avait essuyé des échecs considérables, ayant appris le succès du sermon de Claustre à la majorité de son fils, mécontent avec raison de cette manœuvre clandestine, fit réduire la somme à 800 livres, et s'en chargea lui-même. Le prêtre, craignant de perdre le logement, la table, et les bonnes grâces d'une famille nombreuse, fut obligé de consentir à la suppression de ce premier acte de la majorité de son élève.

Jusqu'ici on ne voit aucun délit; ce n'est qu'un homme occupé de son petit intérêt personnel, qui dit, qui écrit sans cesse qu'il veut faire son salut dans la retraite, et qui cherche à rendre cette retraite commode. La justice n'a rien à punir dans cette conduite. Pour satisfaire à la fois sa dévotion et son goût pour les pensions de 1200 livres, en attendant mieux, il ne s'adresse plus au fils du sieur de Laborde, mais à son gendre, le sieur de Fontaine, seigneur de la belle terre de Cramayel; il s'en fait nommer chapelain, et au lieu de se retirer du monde, comme il l'avait tant dit et tant écrit, il prend l'emploi de régisseur de la terre, à 1200 livres de gages. Ce n'est pas encore là une prévarication; un saint peut gouverner une terre, quoiqu'il ne soit pas conséquent de crier qu'on veut se mettre dans un cloître, quand on se fait premier domestique de campagne.

Il s'accoutuma si bien à mêler le spirituel au temporel, qu'il fit dès lors le projet de retirer des dangers du monde le jeune Laborde Desmartres, qui passait pour devoir un jour posséder des millions, et qui, par la simplicité de son caractère, était en péril de son salut. Il était alors à Paris dans la propre maison de son oncle avec ses cousins. Sa mère était morte, son père s'était remarié. Le jeune homme était majeur. Voilà une belle occasion de secourir le jeune Pierre-Joseph Desmartres contre une belle-mère et contre les illusions de la fortune et des plaisirs.

Quoique les abbayes fussent très-*analogues* à l'état et au goût de Claustre, il crut encore plus *analogue* de devenir le maître de tout le bien de ce facile Desmartres. C'était lui qui avait fourni un précepteur; il lui fournit bientôt un procureur. Voici comme il s'y prit.

D'abord, après deux petits stellionats faits au sieur Jean-François de Laborde, son bienfaiteur[1], il feint, en 1762, de se retirer à la Doctrine chrétienne; mais auparavant il avait jeté dans le cœur de Desmartres les soupçons d'avoir été lésé par son père et par son oncle. Ces soupçons étaient fortifiés par le procureur qui s'était joint à lui.

Quand il vit enfin toutes ses batteries préparées, il écrivit, le 8 septembre 1762, à la dame de Laborde, femme du sieur Jean-François, fermier général : « La religion m'a principalement déterminé à cette retraite. Notre état n'est pas de vivre dans le monde : et quand l'utilité du prochain ne nous retient plus, je crois que nous ne devons pas y rester. Un prêtre n'est pas fait pour avoir toujours ses aises (il entend les prêtres sans bénéfice) : une vie sobre, dure, doit être son partage s'il veut entrer dans l'esprit de son état. Je vais vivre dans une société de bons prêtres; tous mes vœux vont se tourner du côté de l'éternité. »

En se tournant vers l'*éternité*, il ne laissait pas de se tourner depuis longtemps vers Clermont en Auvergne, où demeurait mademoiselle sa nièce, fille d'un pauvre imprimeur nommé Boutaudon. Il fait venir à Paris Mlle Boutaudon, âgée alors de trente-quatre ans. Il la recommande d'abord aux charités et à la protection de tous les parents et de tous les amis du sieur de Laborde. Comme la nièce ne pouvait pas demeurer à la Doctrine chrétienne, il en sort pour aller loger avec elle dans l'île Saint-Louis; et il persuade au bon et facile Desmartres de venir s'établir dans ce quartier. « Vous demeurez, lui dit-il, auprès de votre oncle le fermier général; rien n'est plus dangereux pour l'innocence! les séductions du grand monde sont diaboliques. Retirez-vous dans l'île Saint-Louis, j'aurai soin de votre salut et de vos affaires. »

Desmartres se livre avec componction à ces remontrances. Le pieux Claustre lui trouve bien vite un appartement. Un heureux hasard fait rencontrer ensemble, quelque temps après, Mlle Boutaudon et le sieur Desmartres chez des gens de bien; le sieur Desmartres rend

1. Ils sont prouvés dans le mémoire de MM. les avocats L'Herminier, Cellier, et Tronchet.

de fréquentes visites à la provinciale, qui prend insensiblement un intérêt véritable à Desmartres. « Ma nièce n'est pas belle, lui disait quelquefois le convertisseur Claustre, mais elle est capable de rendre un mari heureux. Elle a peu d'esprit, mais le peu qu'elle a est bon, elle conduirait ses affaires avec beaucoup de prudence; et, entre nous, je vous souhaiterais une femme semblable à elle, une épouse selon le cœur de Dieu. »

Desmartres fit de profondes réflexions sur ces ouvertures; le bon cœur de la nièce les seconda. Desmartres avoua enfin à son directeur qu'il ne pouvait vivre sans Mlle Boutaudon, et qu'il voulait l'épouser.

Claustre, tout étonné, lui dit qu'il ne parlait pas sérieusement. Mais, après quelques mûres réflexions, il lui conseilla, pour son bien, de prendre ce parti. Mademoiselle sa nièce, il est vrai, n'avait rien; mais son bon sens devait faire rentrer à son mari deux millions dont il avait été dépouillé dans sa minorité; ainsi elle apportait réellement deux millions en mariage. De plus, lui Claustre, devenant son oncle, était obligé, en conscience, d'intenter un procès à toute sa famille, et de faire tous ses efforts pour la ruiner et pour la déshonorer, ce qui serait un grand avantage pour les nouveaux mariés, et le tout pour la plus grande gloire de Dieu.

D'ailleurs Mlle Boutaudon était d'une des meilleures maisons auvergnaques. « Du côté paternel, dit-il, dans son Mémoire, page 16, elle est sœur, fille, petite-fille d'un imprimeur du roi; et du côté maternel, son trisaïeul, Noël Claustre, avait été soldat aux gardes de Catherine de Médicis. » De plus, un frère de la future était actuellement soldat; de sorte que tous les honneurs municipaux et militaires décoraient la famille. Le mal était que ce soldat risquait d'être pendu pour n'avoir pas obéi à deux sommations de revenir au régiment. Que fait Claustre? il va se jeter aux pieds de la dame Demarchais, fille de son bienfaiteur Jean-François de Laborde. Il obtient de sa générosité plus d'argent qu'il n'en faut pour acheter le congé de son neveu Boutaudon le guerrier; il garde le reste pour lui.

Enfin, le 8 avril 1766, les deux amants se marient dans la paroisse de Saint-Louis. Le sieur Desmartres avait alors trente-quatre ans; il pouvait contracter sans avertir ses parents. « Ce fut, dit Claustre, page 14, par un ordre singulier de la Providence, qui avait des desseins de justice et de miséricorde sur toutes les parties. » Il s'écrie, quelques lignes après : « Je ne conçois pas encore comment tout cela s'est opéré, mais j'ai dit souvent en moi-même, DIGITUS DEI EST HIC. » En effet, il n'eut pas de peine à persuader au sieur Desmartres fils que la Providence jetait des yeux très-attentifs sur son bien; et il eut une mission expresse de se rendre maître absolu de tout.

Dans les premiers transports de sa joie, il ne peut résister à la tentation de faire sentir son triomphe au sieur Jean-François de Laborde. Il lui écrit immédiatement après la célébration du mariage :

« MONSIEUR, Je suis chargé de vous annoncer un nouvel événement

dans votre famille M. votre neveu Desmartres s'est marié ce matin, et a épousé ma nièce, fille du sieur Boutaudon, imprimeur du roi à Clermont. Elle est à peu près de son âge; elle a de l'éducation, du bon sens, de l'intelligence dans les affaires : il y a lieu d'espérer qu'elle régira avec prudence les affaires de son mari, et qu'elle les défendra avec modération.

« Le sieur Delaune, procureur, est révoqué; je me mets à la tête des affaires en attendant que ma nièce en ait pu prendre connaissance; mais nous ne ferons rien sans un bon conseil.

« Serai-je assez heureux pour rétablir la bonne intelligence entre le père et le fils, entre l'oncle et le neveu? C'est ce que je désire le plus vivement, pour vous donner des marques de mon attachement.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. »

C'était un peu insulter le sieur Jean-François de Laborde et toute la famille. Mais les saints ont leurs faiblesses.

Voilà donc cet homme qui, ayant choisi une retraite chrétienne pour s'occuper uniquement de l'affaire de son salut, se met à la tête de celles du sieur Desmartres, et prend la place du procureur Delaune, pour intenter un procès criminel à presque toute la famille chez laquelle il a vécu vingt-deux ans entiers, comme le maître de la maison. Je dis un procès criminel, car c'en est un très-réellement d'accuser le père et l'oncle du sieur Desmartres de l'avoir dépouillé de son bien pendant sa minorité, de l'avoir volé, de l'avoir maltraité, d'avoir soustrait des pièces. C'est là ce que le saint chicaneur impute à la famille; c'est là sa doctrine chrétienne.

L'ardeur de son zèle l'enflamme au point qu'il veut embraser de la même charité jusqu'à la dame de La Flachère, sœur des sieurs de Laborde, et jusqu'à la dame de Cramayel, fille du fermier général. Il n'est rien qu'il ne tente, il n'est point de ressort qu'il ne fasse jouer pendant le cours du procès, pour attirer les deux dames dans son parti. C'est surtout à la dame de La Flachère qu'il s'adresse; c'était une femme chrétienne, vertueuse encore plus que dévote, aimant véritablement la paix et la justice.

La lettre qu'il lui écrivit, le 14 avril 1768, dans la plus grande chaleur du procès, est curieuse et mérite l'attention des juges.

LETTRE DE L'APOTRE CLAUSTRE A MADAME DE LA FLACHÈRE.

« Un ministre[1] du Seigneur que sa providence a constitué le défenseur d'un opprimé, ne doit négliger aucun des moyens humains qu'elle lui suggère pour arriver au but : il doit ne se lasser ni se rebuter de rien, quels que soient les obstacles qu'on lui oppose, les contradictions qu'on lui fasse essuyer, les dangers même auxquels il puisse être exposé : il doit, revêtu des armes de la vérité, combattre, sous l'auto-

1. Quel ministre ! un précepteur, régisseur de la terre de Cramayel, à douze cents livres de gages, qui séduit un fils de famille pour lui faire épouser sa nièce Boutaudon, à l'insu de ses parents !

rité des lois, à temps et à contre-temps, à droite et à gauche[1], avec la bonne et la mauvaise réputation.

« Vous avez de la religion, vous craignez Dieu; vous voulez lui plaire et vous sauver; vous vaquez assidûment à la prière, aux œuvres de charité; vous fréquentez les sacrements; vous venez de satisfaire au devoir pascal[2], et vous l'avez sans doute fait précéder d'un examen sérieux de votre conscience. Eh quoi! la conscience ne vous a rien reproché par rapport à M. Desmartres, votre neveu? Vous croyez pouvoir rester neutre dans ses différends avec messieurs vos frères?

« La nature a donné à un enfant, pour premiers défenseurs, ses père et mère; à leur défaut, ses oncles et ses tantes. Ici le père et l'oncle sont les oppresseurs du fils : c'est donc à la tante qu'est dévolu le soin de le défendre. Oui, madame, c'est pour vous un devoir devant Dieu et devant les hommes[3]. En vain direz-vous que votre neveu vous a dispensée de ce soin en se mariant sans votre aveu; l'omission d'un devoir de bienséance, surtout l'omission étant forcée, ne saurait vous dispenser d'une obligation que la nature vous impose indépendamment de la religion.

« Par votre silence vous avez enhardi les oppresseurs; vous avez approuvé les injustices que vous ne condamniez pas; vous y avez consenti. Vous êtes donc injuste vous-même. Or, ignorez-vous, madame, que les injustes n'entreront point dans le royaume des cieux[4]? *Premier scrupule*[5].

« Vous vous croyez en sûreté de conscience en ne prenant aucune part au procès. Quelle est donc votre morale ou votre religion? *Second scrupule*[6].

« Il y aura avant la Pentecôte deux nouveaux Mémoires imprimés, lesquels seront suivis de fort près par quatre autres Mémoires, tous destinés à traiter en particulier chacune de nos prétentions : ils seront courts afin qu'ils soient lus; mais ils n'en seront pas moins forts de choses. Nous avons fait des oppositions sur les biens de M. de Laborde, et les oppositions seront converties en saisies réelles au premier jugement que nous aurons. Les avocats, les procureurs, les huissiers, les notaires nous consomment en frais. C'est une perte réelle, une perte énorme, une perte certaine pour votre famille; perte qui ne se réparera jamais, quels que soient les vainqueurs. Vous auriez pu la prévenir, et vous la voyez faire tranquillement! vous laissez couler l'eau

1. Quel ministre du Seigneur, qui soutient qu'il faut plaider à contre-temps avec sa mauvaise réputation !

2. Quel ministre du Seigneur, qui veut persuader à Mme de la Flachère qu'elle doit entretenir le feu de la discorde dans la famille, parce qu'elle a fait ses pâques!

3. Quel ministre du Seigneur, qui dit que Dieu et les hommes exigent d'une tante qu'elle soutienne son neveu, qu'il a marié clandestinement malgré toute toute la famille!

4. Saint Paul, *aux Corinthiens*, VI, 9. (Éd.)

5. Quel ministre du Seigneur, qui assure que Mme de La Flachère sera damnee pour n'avoir pas plaidé contre son frère!

6. Quel ministre du Seigneur! si on n'intente point un procès infâme à sa famille, on n'a point de religion.

sans faire aucun effort pour l'arrêter. L'incendie fait tous les jours de nouveaux progrès, et vous ne vous en mettez point en peine. Pouvez-vous croire que Dieu ne vous en demandera aucun compte? Quel aveuglement! quel oubli de la justice du Dieu que nous servons! Voilà, madame, *trois sujets de scrupule*, qu'une charité sacerdotale propose à vos méditations[1]. »

Ce n'est pas tout; il envoie cette lettre à la dame de Cramayel, au curé de Saint-Paul, et à trois ou quatre prêtres directeurs de dévotes qui ne manqueront pas de la répandre, qui formeront une pieuse cabale contre la famille Laborde, qui solliciteront les juges, qui animeront le public, en faveur de l'innocence opprimée par un fermier général. La cause va devenir celle de Dieu et celle du peuple; car on suppose toujours que ni l'un ni l'autre n'aiment les fermiers généraux. Cette manœuvre n'était pas maladroite; mais Dieu ne l'a pas bénie comme l'espérait Claustre. Ce n'est pas assez, quand il s'agit d'un compte de tutelle, de parler de piété et de dévotion; il faut des faits vrais et des calculs justes. C'est précisément ce qui a manqué au zèle de l'abbé Claustre. Il se flattait que le sieur Jean-François de Laborde, principalement attaqué dans ce procès, étant âgé de quatre-vingts ans, succomberait à la faiblesse de son âge, et à la fatigue de rassembler un tas immense de papiers oubliés depuis longtemps, et peut-être égarés. Il était sûr de compromettre le frère avec sa sœur de La Flachère, le père avec sa fille de Cramayel. Il avait l'espérance de conduire au tombeau la vieillesse du sieur Jean-François de Laborde, et celle de sa sœur la dame de La Flachère; et c'est dans cette unique vue qu'il ne s'est pas trompé. L'un et l'autre sont morts, en effet, de chagrin; mais du moins ils ne sont morts qu'après avoir pleinement confondu leur adversaire, et après avoir obtenu des arrêts contre le calomniateur. Claustre n'était pas aussi exact qu'il était zélé. Ses mensonges étaient pieux, mais ils n'étaient pas fins.

Premier mensonge de Claustre. — Il redemandait pour le mari de sa nièce Boutaudon environ deux millions dont la mère de Desmartres avait hérité en Hollande. Mais, par les comptes juridiquement arrêtés, il se trouva que le bien de sa mère ne se montait à sa mort qu'à deux cent soixante-seize mille vingt livres, qui devaient être partagées entre Desmartres fils et sa sœur; et à la mort de la sœur ces deux cent soixante-seize mille vingt livres appartinrent au fils; mais sur ce bien il fallait payer au sieur Desmartres père douze mille livres de pension à lui léguées par sa femme, et trois mille livres de pension à lui léguées par sa fille avec d'autres dons. Ainsi voilà l'abbé Claustre

1. Quel ministre du Seigneur! comme il fête la Pentecôte! comme il est *fort de choses* ce petit Fontenelle! comme il mêle sagement l'inondation et l'incendie! comme il est éloquent, comme sa charité sacerdotale propose *trois scrupules* à une femme pieuse! On verra ci-dessous ses mensonges : ils surpassent de beaucoup le nombre des trois scrupules de ce saint personnage. — Fontenelle, dans sa réponse à l'évêque de Luçon, successeur de La Motte à l'Académie française, le 6 mars 1732, avait appelé ce dernier un poëte *fort de choses*. (*Remarque de M. Beuchot.*)

bien loin de son compte. *Et nihil invenerunt viri divitiarum in manibus suis*[1].

Second mensonge de Claustre. — Il dit assez malignement que la bisaïeule de Desmartres fils, qui était hollandaise, mourut en 1728; et il le dit pour insinuer que des actes de 1729 n'étaient pas légitimes. Il ajoute que cette dame laissa une grosse succession. Il a été prouvé qu'elle était morte en 1730, que la succession était fort petite, et qu'il raisonnait fort mal.

Troisième mensonge de Claustre. — Il fait dire à Desmartres fils qu'on ne lui a pas rendu ses papiers à sa majorité; et il a été prouvé par acte juridique, du 13 mai 1761, que tous ses papiers lui avaient été rendus.

Quatrième mensonge de Claustre. — Il dit qu'on ne laisse jouir Desmartres fils que de dix mille livres de rente; que ce n'est pas assez pour lui Claustre et pour sa nièce Boutaudon; qu'il comptait sur un fonds de deux millions.

A l'égard de ces deux millions, il faut bien que Claustre et sa nièce Boutaudon s'en passent; mais il a été prouvé que le sieur Desmartres fils jouissait de quatorze mille livres de rente, provenantes de l'administration sage de son père, et qu'à la mort de ce père il jouira de quinze mille livres de pension qu'il est obligé de lui faire; ce qui composera environ trente mille livres de rente au sieur Desmartres fils. C'est un bien fort honnête; il y a beaucoup de gens d'esprit dans Paris qui n'en ont pas tant, et qui n'ont pas des Claustre pour directeurs de conscience et de finances.

Cinquième mensonge de Claustre. — Il fait dire à Desmartres fils qu'étant malade, en 1760, son père le força de faire un testament par lequel il instituait ce père son héritier universel; et il se trouve que ce testament fut fait le 11 avril 1757, dans la ville d'Aigueperse, son père étant alors à cent lieues de là; ce père Desmartres n'est point institué héritier universel, c'est l'oncle même Jean-François. Quand on a reproché à Claustre qu'il avait dit la chose qui n'est pas, il a répondu qu'on peut en user ainsi pour le bien des mineurs, que des patriarches ont fait des mensonges officieux; mais qu'en effet il a dit la vérité, puisqu'il y a un testament. Voilà le point principal; la date et le contenu ne sont que des accessoires.

Sixième mensonge de Claustre. — Nous passons quelques menues fraudes qui seraient excessivement ennuyeuses, et que les curieux peuvent voir dans les Mémoires imprimés; mais en voici une importante. Il accuse le sieur de Laborde, fermier général, d'avoir volé cinquante-huit mille livres, avec les arrérages, à sa belle-sœur, la dame Desmartres, mère du complaignant.

Voici le fait. La dame Desmartres, ayant conservé quelques incli-

1. *Ps.* LXXV, verset 6. (ÉD.)

nations de la Hollande, son pays, se plaisait quelquefois à mettre de l'argent dans le commerce de Cadix. Elle fit une avance de cinquante-huit mille livres sur des effets estimés soixante-sept mille, que le sieur Jean-François de Laborde envoyait à Buenos-Ayres, en 1731. Jean-François de Laborde perdit presque tout. Il ne reçut qu'en 1751 les faibles débris de cette espèce de banqueroute, et cependant il eut la générosité, dès 1744, de rembourser les 58 000 livres avec les intérêts. Alonzo Rubio de Rivas, et Bartolomé Pinto de Ribera, chargés de la commission de vendre au Pérou les effets du sieur de Laborde, s'en étaient fort mal acquittés, malgré leurs grands noms. Je n'en suis point étonné; ces messieurs m'ont causé, à moi qui vous parle, une perte de plus de cent mille livres; mais n'ayant point affaire à un dévot, je n'ai pas essuyé de procès pour surcroît de ma perte. Claustre, au contraire, a redemandé les 58 000 livres avec les intérêts, quoiqu'ils eussent été payés, et qu'on eût la quittance. Cela est effronté; mais il ne faut s'étonner de rien.

Septième mensonge de Claustre. — Il prétend que son Desmartres fils était abandonné de son père et de son oncle, et qu'on lui retenait son bien dans le temps même qu'il était majeur; mais une preuve qu'on ne lui retenait pas son bien, et qu'il en pouvait disposer, c'est qu'alors il se rendait caution de plusieurs emprunts que faisait son cousin Jean-Baptiste de Laborde, fils du fermier général Jean-François.

Huitième mensonge de Claustre. — Le prêtre ayant fait trois libelles contre le sieur Jean-François de Laborde, son bienfaiteur, en fait un quatrième contre son élève Jean-Benjamin de Laborde le fils, qui fut son bienfaiteur aussi dès qu'il eut atteint le moment de sa majorité. Dans ce libelle injurieux il étale des craintes chimériques sur les engagements pris par Pierre de Laborde Desmartres en faveur de son cousin germain Jean-Baptiste; engagements mutuels, remplis, acquittés, annulés; affaires nettes, affaires consommées. Il voudrait les faire revivre pour en faire naître quelque nouveau procès. Dans cette honnête intention, ne sachant comment s'y prendre, il avance que dans le temps du premier engagement des deux cousins, ils étaient tous deux majeurs. Il ment encore sans utilité et par pure habitude. Le premier engagement est du 18 février 1759. Or Benjamin ne fut majeur que le 5 septembre de cette année. Le lecteur se soucie fort peu, et moi aussi, du temps où les parties furent majeures; mais le public n'aime pas qu'un prêtre mente. Je hais ces mensonges sacrés plus que personne, parce que je sais ce qu'il m'en a coûté.

Neuvième mensonge de Claustre. — Ce bon prêtre, sachant bien que Pierre de Laborde Desmartres n'était pas si riche que Jean-François de Laborde, ancien fermier général, a voulu s'adresser à lui plutôt qu'à Pierre : il s'est imaginé qu'il pourrait le faire passer pour tuteur des enfants de sa sœur, et pour administrateur de leur bien, afin de pouvoir tomber sur lui. Il dirigeait ainsi ses attaques contre ceux qui étaient en état de payer la plus grosse rançon. Il s'est encore trompé

dans cette supposition. Les accusateurs sont obligés d'avoir doublement raison, et Claustre a toujours tort.

Voici ce qu'il demandait avec discrétion :

58 000 livres qui avaient été payées.
10 388 livres aussi déjà payées.
77 155 livres aussi déjà payées en plusieurs articles.

Voici déjà une somme d'environ deux cent trente-neuf mille francs que ce Claustre, qui voulait passer sa vie à la Doctrine chrétienne, demandait pour lui et pour la demoiselle Boutaudon, sous le nom de sieur Desmartres fils qui n'en savait rien. Il y a encore d'autres articles; le tout monte à environ cent mille écus. Il a déjà été condamné d'une voix unanime aux requêtes du Palais sur presque tous les articles.

Conclusion. — Il y a deux sortes de justices, celle du barreau, et celle du public. Au barreau l'on est *débouté*, c'est-à-dire déchu de ses prétentions injustes, *debotat et debotavit;* le public juge l'hypocrisie, l'ingratitude, l'esprit de rapacité, et le mensonge. A quoi condamne-t-il un tel coupable? il le déboute de ses prétentions à la piété et à l'honneur; il lui conseille de retourner à la Doctrine chrétienne, de ne plus apporter le glaive[1], mais la paix dans les familles, de ne plus diviser le fils et le père, la fille et la mère, la bru et la belle-mère. Cela est très-bon ailleurs, mais non dans un précepteur qui reçoit des gages; chaque chose, chaque homme doit être à sa place.

Tel est le précis très-informe de la cause célèbre ou non célèbre de l'abbé Claustre. Je n'ai pas l'honneur d'être de l'ordre des avocats, mais je suis de l'ordre de ceux qui aiment la vérité et l'équité.

1. Matth. x, 34, 35. (Éd.)

TOUT EN DIEU,

COMMENTAIRE SUR MALEBRANCHE,

PAR L'ABBÉ DE TILLADET[1].

(1769.)

« In Deo vivimus, et movemur, et sumus. »
Tout se meut, tout respire, et tout existe en Dieu.

Aratus, cité et approuvé par saint Paul[2], fit cette confession de foi chez les Grecs.

Le vertueux Caton dit la même chose dans Lucain :

« Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris. »
Phars., liv. IX, v. 580.

Malebranche est le commentateur d'Aratus, de saint Paul, et de Caton. Il a réussi en montrant les erreurs des sens et de l'imagination; mais quand il a voulu développer cette grande vérité, que *Tout est en Dieu*, tous les lecteurs ont dit que le commentaire est plus obscur que le texte.

Avouons avec Malebranche que nous ne pouvons nous donner nos idées.

Avouons que les objets ne peuvent par eux-mêmes nous en donner; car comment se peut-il qu'un morceau de matière ait en soi la vertu de produire dans moi une pensée?

Donc l'Être éternel, producteur de tout, produit les idées, de quelque manière que ce puisse être.

Mais qu'est-ce qu'une idée? qu'est-ce qu'une sensation, une volonté, etc.? C'est moi apercevant, moi sentant, moi voulant.

On sait enfin qu'il n'y a pas plus d'être réel appelé *idée*, que d'être réel nommé *mouvement;* mais il y a des corps mus.

De même, il n'y a point d'être réel particulier nommé *mémoire*, *imagination*, *jugement;* mais nous nous souvenons, nous imaginons, nous jugeons.

Tout cela est d'une vérité incontestable.

Loi de la nature. — Maintenant, comment l'Être éternel et formateur produit-il tous ces modes dans des corps organisés?

A-t-il mis deux êtres dans un grain de froment dont l'un fera germer l'autre? A-t-il mis deux êtres dans un cerf dont l'un fera courir l'autre? Non sans doute; mais le grain est doué de la faculté de végéter, et le cerf, de celle de courir.

Qu'est-ce que la végétation? c'est du mouvement dans la matière.

1. Voltaire. (Éd.)
2. *Acta apostol.*, chap. XVII, verset 28. (Éd.)

Quelle est cette faculté de courir? c'est l'arrangement des muscles qui, attachés à des os, conduisent en avant d'autres os attachés à d'autres muscles.

C'est évidemment une mathématique générale qui dirige toute la nature, et qui opère toutes les productions. Le vol des oiseaux, le nagement des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles du mouvement connues.

La formation, la nutrition, l'accroissement, le dépérissement des animaux, sont de même des effets démontrés de lois mathématiques plus compliquées.

Les sensations, les idées de ces animaux, peuvent-elles être autre chose que des effets plus admirables de lois mathématiques plus subtiles?

Mécanique des sens. — Vous expliquez par ces lois comment un animal se meut pour aller chercher sa nourriture; vous devez donc conjecturer qu'il y a une autre loi par laquelle il a l'idée de sa nourriture, sans quoi il n'irait pas la chercher.

Dieu a fait dépendre de la mécanique toutes les actions de l'animal: donc Dieu a fait dépendre de la mécanique les sensations qui causent ces actions.

Il y a dans l'organe de l'ouïe un artifice bien sensible; c'est une hélice à tours anfractueux, qui détermine les ondulations de l'air vers une coquille formée en entonnoir; l'air pressé dans cet entonnoir entre dans l'os pierreux, dans le labyrinthe, dans le vestibule, dans la petite conque nommée *colimaçon;* il va frapper le tambour légèrement appuyé sur le marteau, l'enclume, et l'étrier, qui jouent légèrement en tirant ou en relâchant les fibres du tambour.

Cet artifice de tant d'organes, et de bien d'autres encore, porte les sons dans le cervelet; il y fait entrer les accords de la musique sans les confondre; il y introduit les mots qui sont les courriers des pensées, dont il reste quelquefois un souvenir qui dure autant que la vie.

Une industrie non moins merveilleuse lance dans vos yeux, sans les blesser, les traits de lumière réfléchis des objets: traits si déliés et si fins, qu'il semble qu'il n'y ait rien entre eux et le néant; traits si rapides, qu'un clin d'œil n'approche pas de leur vitesse. Ils peignent dans la rétine les tableaux dont ils apportent les contours. Ils y tracent l'image nette du quart du ciel.

Voilà des instruments qui produisent évidemment des effets déterminés et très-différents en agissant sur le principe des nerfs, de sorte qu'il est impossible d'entendre par l'organe de la vue, et de voir par celui de l'ouïe.

L'auteur de la nature aura-t-il disposé avec un art si divin ces instruments merveilleux, aura-t-il mis des rapports si étonnants entre les yeux et la lumière, entre l'air et les oreilles, pour qu'il ait encore besoin d'accomplir son ouvrage par un autre secours? La nature agit toujours par les voies les plus courtes: la longueur du procédé est une impuissance; la multiplicité des secours est une faiblesse.

Voilà tout préparé pour la vue et pour l'ouïe; tout l'est pour les autres sens avec un art aussi industrieux. Dieu sera-t-il un si mauvais artisan, que l'animal formé par lui pour voir et pour entendre ne puisse cependant ni entendre ni voir si on ne met dans lui un troisième personnage interne qui fasse seul ces fonctions? Dieu ne peut-il nous donner tout d'un coup les sensations, après nous avoir donné les instruments admirables de la sensation?

Il l'a fait, on en convient, dans tous les animaux; personne n'est assez fou pour imaginer qu'il y ait dans un lapin, dans un lévrier, un être caché qui voie, qui entende, qui flaire, qui agisse pour eux.

La foule innombrable des animaux jouit de ses sens par des lois universelles; ces lois sont communes à eux et à nous. Je rencontre un ours dans une forêt; il a entendu ma voix comme j'ai entendu son hurlement; il m'a vu avec ses yeux comme je l'ai vu avec les miens; il a l'instinct de me manger comme j'ai l'instinct de me défendre, ou de fuir. Ira-t-on me dire: « Attendez, il n'a besoin que de ses organes pour tout cela: mais pour vous, c'est autre chose: ce ne sont point vos oreilles qui l'ont entendu, ce n'est pas le jeu de vos organes qui vous dispose à l'éviter ou à le combattre; il faut consulter une petite personne qui est dans votre cervelet, sans laquelle vous ne pouvez ni voir ni entendre cet ours, ni l'éviter, ni vous défendre? »

Mécanique de nos idées. — Certes, si les organes donnés par la Providence universelle aux animaux leur suffisent, il n'y a nulle raison pour oser croire que les nôtres ne nous suffisent pas; et qu'outre l'Artisan éternel et nous, il faut encore un tiers pour opérer.

S'il y a évidemment des cas où ce tiers vous est inutile, n'est-il pas absurde au fond de l'admettre dans d'autres cas? On avoue que nous faisons une infinité de mouvements sans le secours de ce tiers. Nos yeux, qui se ferment rapidement au subit éclat d'une lumière imprévue, nos bras et nos jambes, qui s'arrangent en équilibre par la crainte d'une chute, mille autres opérations démontrent au moins qu'un tiers ne préside pas toujours à l'action de nos organes.

Examinons tous les automates dont la structure interne est à peu près semblable à la nôtre; il n'y a guère chez eux et chez nous que les nerfs de la troisième paire, et quelques-uns des autres paires qui s'insèrent dans des muscles obéissants aux désirs de l'animal; tous les autres muscles qui servent aux sens, et qui travaillent au laboratoire chimique des viscères, agissent indépendamment de sa volonté. C'est une chose admirable, sans doute, qu'il soit donné à tous les animaux d'imprimer le mouvement à tous les muscles qui servent à les faire marcher, à resserrer, à étendre, à remuer les pattes ou les bras, les griffes ou les doigts, à manger, etc., et qu'aucun animal ne soit le maître de la moindre action du cœur, du foie, des intestins, de la route du sang qui circule tout entier environ vingt-cinq fois par heure dans l'homme.

Mais s'est-on bien entendu quand on a dit qu'il y a dans l'homme un petit être qui commande à des pieds et à des mains, et qui ne peut

commander au cœur, à l'estomac, au foie, et au pancréas? et ce petit être n'existe ni dans l'éléphant, ni dans le singe, qui font usage de leurs membres extérieurs tout comme nous, et qui sont esclaves de leurs viscères tout comme nous?

On a été encore plus loin; on a dit: « Il n'y a nul rapport entre les corps et une idée, nul entre les corps et une sensation; ce sont choses essentiellement différentes; donc, ce serait en vain que Dieu aurait ordonné à la lumière de pénétrer dans nos yeux, et aux particules élastiques de l'air d'entrer dans nos oreilles pour nous faire voir et entendre, si Dieu n'avait mis dans notre cerveau un être capable de recevoir ces perceptions. Cet être, a-t-on dit, doit être simple; il est pur, intangible; il est en un lieu sans occuper d'espace; il ne peut être touché, et il reçoit des impressions; il n'a rien absolument de la matière, et il est continuellement affecté par la matière. »

Ensuite on a dit: « Ce petit personnage qui ne peut avoir aucune place, étant placé dans notre cerveau, ne peut, à la vérité, avoir par lui-même aucune sensation, aucune idée par les objets mêmes. Dieu a donc rompu cette barrière qui le sépare de la matière, et a voulu qu'il eût des sensations et des idées à l'occasion de la matière. Dieu a voulu qu'il vît quand notre rétine serait peinte, et qu'il entendît quand notre tympan serait frappé. Il est vrai que tous les animaux reçoivent leurs sensations sans les secours de ce petit être; mais il faut en donner un à l'homme: cela est plus noble; l'homme combine plus d'idées que les autres animaux, il faut donc qu'il ait ses idées et ses sensations autrement qu'eux. »

Si cela est, messieurs, à quoi bon l'Auteur de la nature a-t-il pris tant de peine? si ce petit être que vous logez dans le cervelet ne peut, par sa nature, ni voir ni entendre, s'il n'y a nulle proportion entre les objets et lui, il ne fallait ni œil ni oreille. Le tambour, le marteau, l'enclume, la cornée, l'uvée, l'humeur vitrée, la rétine, étaient absolument inutiles.

Dès que ce petit personnage n'a aucune connexion, aucune analogie, aucune proportion, avec aucun arrangement de matière, cet arrangement était entièrement superflu. Dieu n'avait qu'à dire: « Tu auras le sentiment de la vision, de l'ouïe, du goût, de l'odorat, du tact, sans qu'il y ait aucun instrument, aucun organe. »

L'opinion qu'il y a dans le cerveau humain un être, un personnage étranger qui n'est point dans les autres cerveaux, est donc au moins sujette à beaucoup de difficultés; elle contredit toute analogie, elle multiplie les êtres sans nécessité, elle rend tout l'artifice du corps humain un ouvrage vain et trompeur.

Dieu fait tout. — Il est sûr que nous ne pouvons nous donner aucune sensation; nous ne pouvons même en imaginer au delà de celles que nous avons éprouvées. Que toutes les académies de l'Europe proposent un prix pour celui qui imaginera un nouveau sens, jamais on ne gagnera ce prix. Nous ne pouvons donc rien purement par nous-mêmes, soit qu'il y ait un être invisible et intangible dans notre cer-

velet, soit qu'il n'y en ait pas. Et il faut convenir que, dans tous les systèmes, l'Auteur de la nature nous a donné tout ce que nous avons, organes, sensations, idées, qui en sont la suite.

Puisque nous sommes ainsi sous sa main, Malebranche, malgré toutes ses erreurs, a donc raison de dire philosophiquement que nous sommes dans Dieu, et que nous voyons tout dans Dieu, comme saint Paul le dit dans le langage de la théologie, et Aratus et Caton dans celui de la morale.

Que pouvons-nous donc entendre par ces mots *voir tout en Dieu?*

Ou ce sont des paroles vides de sens, ou elles signifient que Dieu nous donne toutes nos idées.

Que veut dire recevoir une idée? Ce n'est pas nous qui la créons quand nous la recevons; donc c'est Dieu qui la crée; de même que ce n'est pas nous qui créons le mouvement, c'est Dieu qui le fait. Tout est donc une action de Dieu sur les créatures.

Comment tout est-il action de Dieu? — Il n'y a dans la nature qu'un principe universel, éternel et agissant; il ne peut en exister deux; car ils seraient semblables ou différents. S'ils sont différents, ils se détruisent l'un l'autre; s'ils sont semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'un. L'unité de dessein dans le grand tout, infiniment varié, annonce un seul principe; ce principe doit agir sur tout être, ou il n'est plus principe universel.

S'il agit sur tout être, il agit sur tous les modes de tout être; il n'y a donc pas un seul mouvement, un seul mode, une seule idée, qui ne soit l'effet immédiat d'une cause universelle toujours présente.

Cette cause universelle a produit le soleil et les astres immédiatement. Il serait bien étrange qu'elle ne produisît pas en nous immédiatement la perception du soleil et des astres.

Si tout est toujours effet de cette cause, comme on n'en peut douter, quand ces effets ont-ils commencé? quand la cause a commencé d'agir. Cette cause universelle est nécessairement agissante, puisqu'elle agit, puisque l'action est son attribut, puisque tous ses attributs sont nécessaires; car s'ils n'étaient pas nécessaires, elle ne les aurait pas.

Elle a donc agi toujours. Il est aussi impossible de concevoir que l'Être éternel, essentiellement agissant par sa nature, eût été oisif une éternité entière, qu'il est impossible de concevoir l'être lumineux sans lumière.

Une cause sans effet est une chimère, une absurdité, aussi bien qu'un effet sans cause. Il y a donc eu éternellement, et il y aura toujours des effets de cette cause universelle.

Ces effets ne peuvent venir de rien; ils sont donc des émanations éternelles de cette cause éternelle.

La matière de l'univers appartient donc à Dieu tout autant que les idées, et les idées tout autant que la matière.

Dire que quelque chose est hors de lui, ce serait dire qu'il y a quelque chose hors de l'infini.

Dieu étant le principe universel de toutes les choses, toutes existent donc en lui et par lui.

Dieu inséparable de toute la nature. — Il ne faut pas inférer de là qu'il touche sans cesse à ses ouvrages par des volontés et des actions particulières. Nous faisons toujours Dieu à notre image. Tantôt nous le représentons comme un despote dans son palais, ordonnant à des domestiques, tantôt comme un ouvrier occupé des roues de sa machine. Mais un homme qui fait usage de sa raison peut-il concevoir Dieu autrement que comme un principe toujours agissant? S'il a été principe une fois, il l'est donc à tout moment; car il ne peut changer de nature. La comparaison du soleil et de sa lumière avec Dieu et ses productions est sans doute imparfaite; mais enfin elle nous donne une idée, quoique très-faible et fautive, d'une cause toujours subsistante et de ses effets toujours subsistants.

Enfin, je ne prononce le nom de Dieu que comme un perroquet ou un imbécile, si je n'ai pas l'idée d'une cause nécessaire, immense, agissante, présente à tous ses effets, en tout lieu, en tout temps.

On ne peut m'opposer les objections faites à Spinosa. On lui dit qu'il faisait un Dieu intelligent et brute, esprit et citrouille, loup et agneau, volant et volé, massacrant et massacré; que son Dieu n'était qu'une contradiction perpétuelle; mais ici on ne fait point Dieu l'universalité des choses : nous disons que l'universalité des choses émane de lui; et pour nous servir encore de l'indigne comparaison du soleil et de ses rayons, nous disons qu'un trait de lumière lancé du globe du soleil, et absorbé dans le plus infect des cloaques, ne peut laisser aucune souillure dans cet astre. Ce cloaque n'empêche pas que le soleil ne vivifie toute la nature dans notre globe.

On peut nous objecter encore que ce rayon est tiré de la substance même du soleil, qu'il en est une émanation, et que si les productions de Dieu sont des émanations de lui-même, elles sont parties de lui-même. Ainsi nous retomberions dans la crainte de donner une fausse idée de Dieu, de le composer de parties, et même de parties désunies, de parties qui se combattent. Nous répondrons ce que nous avons déjà dit, que notre comparaison est très-imparfaite, et qu'elle ne sert qu'à former une faible image d'une chose qui ne peut être représentée par des images. Nous pourrions dire encore qu'un trait de lumière, pénétrant dans la fange, ne se mêle point avec elle, et qu'elle y conserve son essence invisible; mais il vaut mieux avouer que la lumière la plus pure ne peut représenter Dieu. La lumière émane du soleil et tout émane de Dieu. Nous ne savons pas comment; mais nous ne pouvons, encore une fois, concevoir Dieu que comme l'Être nécessaire de qui tout émane. Le vulgaire le regarde comme un despote qui a des huissiers dans son antichambre.

Nous croyons que toutes les images sous lesquelles on a représenté ce principe universel, nécessairement existant par lui-même, nécessairement agissant dans l'étendue immense, sont encore plus erronées que la comparaison tirée du soleil et de ses rayons. On l'a peint assis

sur les vents, porté dans les nuages, entouré des éclairs et des tonnerres, parlant aux éléments, soulevant les mers; tout cela n'est que l'expression de notre petitesse. Il est au fond très-ridicule de placer dans un brouillard, à une demi-lieue de notre petit globe, le principe éternel de tous les millions de globes qui roulent dans l'immensité. Nos éclairs et nos tonnerres, qui sont vus et entendus quatre ou cinq lieues à la ronde tout au plus, sont de petits effets physiques perdus dans le grand tout, et c'est ce grand tout qu'il faut considérer quand c'est Dieu dont on parle.

Ce ne peut être que la même vertu qui pénètre de notre système planétaire aux autres systèmes planétaires qui sont plus éloignés mille et mille fois de nous, que notre globe ne l'est de Saturne. Les mêmes lois éternelles régissent tous les astres; car si les forces centripètes et centrifuges dominent dans notre monde, elles dominent dans le monde voisin, et ainsi dans tous les univers. La lumière de notre soleil et de Sirius doit être la même; elle doit avoir la même ténuité, la même rapidité, la même force; s'échapper également en ligne droite de tous les côtés, agir également en raison directe du carré de la distance.

Puisque la lumière des étoiles, qui sont autant de soleils, vient à nous dans un temps donné, la lumière de notre soleil parvient à elles réciproquement dans un temps donné. Puisque ces traits, ces rayons de notre soleil, se réfractent, il est incontestable que les rayons des autres soleils, dardés de même dans leurs planètes, s'y réfractent précisément de la même façon s'ils y rencontrent les mêmes milieux[1].

Puisque cette réfraction est nécessaire à la vue, il faut bien qu'il y ait dans ces planètes des êtres qui aient la faculté de voir. Il n'est pas vraisemblable que ce bel usage de la lumière soit perdu pour les autres globes. Puisque l'instrument y est, l'usage de l'instrument doit y être aussi. Partons toujours de ces deux principes que rien n'est inutile, et que les grandes lois de la nature sont partout les mêmes; donc ces soleils innombrables, allumés dans l'espace, éclairent des planètes innombrables; donc leurs rayons y opèrent comme sur notre petit globe; donc des animaux en jouissent.

La lumière est de tous les êtres ou de tous les modes du grand Être celui qui nous donne l'idée la plus étendue de la Divinité, tout loin qu'elle est de la représenter.

En effet, après avoir vu les ressorts de la vie des animaux de notre globe, nous ne savons pas si les habitants des autres globes ont de tels organes. Après avoir connu la pesanteur, l'élasticité, les usages de notre atmosphère, nous ignorons si les globes qui tournent autour de Sirius ou d'Aldébaram sont entourés d'un air semblable au nôtre. Notre mer salée ne nous démontre pas qu'il y ait des mers dans ces autres

1. Cette conjecture de M. de Voltaire, que la lumière des étoiles est de la même nature que celle du soleil, a été rigoureusement vérifiée par les expériences de M. l'abbé Rochon, qui est parvenu à la décomposer. (*Ed. de Kehl.*)

planètes; mais la lumière se présente partout. Nos nuits sont éclairées d'une foule de soleils. C'est la lumière qui, d'un coin de cette petite sphère sur laquelle l'homme rampe, entretient une correspondance continuelle entre tous ces univers et nous. Saturne nous voit et nous voyons Saturne. Sirius, aperçu par nos yeux, peut aussi nous découvrir; il découvre certainement notre soleil, quoiqu'il y ait entre l'un et l'autre une distance qu'un boulet de canon, qui parcourt six cents toises par seconde, ne pourrait franchir en cent quatre milliards d'années.

La lumière est réellement un messager rapide qui court dans le grand tout de mondes en mondes. Elle a quelques propriétés de la matière, et des propriétés supérieures; et si quelque chose peut fournir une faible idée commencée, une notion imparfaite de Dieu, c'est la lumière; elle est partout comme lui; elle agit partout comme lui.

Résultat. — Il résulte, ce me semble, de toutes ces idées, qu'il y a un Être suprême, éternel, intelligent, d'où découlent en tout temps tous les êtres, et toutes les manières d'être dans l'étendue.

Si tout est émanation de cet Être suprême, la vérité, la vertu, en sont donc aussi des émanations.

Qu'est-ce que la verité émanée de l'Être suprême? La vérité est un mot général, abstrait, qui signifie les choses vraies. Qu'est-ce qu'une chose vraie? Une chose existante, ou qui a existé, et rapportée comme telle. Or, quand je cite cette chose, je dis vrai : mon intelligence agit conformément à l'intelligence suprême.

Qu'est-ce que la vertu? un acte de ma volonté qui fait du bien à quelqu'un de mes semblables. Cette volonté est émanée de Dieu, elle est conforme alors à son principe.

Mais le mal physique et le mal moral viennent donc aussi de ce grand Être, de cette cause universelle de tout effet?

Pour le mal physique, il n'y a pas un seul système, pas une seule religion qui n'en fasse Dieu auteur. Que le mal vienne immédiatement ou médiatement de la première cause, cela est parfaitement égal. Il n'y a que l'absurdité du manichéisme qui sauve Dieu de l'imputation du mal; mais une absurdité ne prouve rien. La cause universelle produit les poisons comme les aliments, la douleur comme le plaisir. On ne peut en douter.

Il était donc nécessaire qu'il y eût du mal? Oui, puisqu'il y en a. Tout ce qui existe est nécessaire; car quelle raison y aurait-il de son existence?

Mais le mal moral, les crimes! Néron, Alexandre VI! Eh bien! la terre est couverte de crimes comme elle l'est d'aconit, de ciguë, d'arsenic; cela empêche-t-il qu'il y ait une cause universelle? Cette existence d'un principe dont tout émane est démontrée; je suis fâché des conséquences. Tout le monde dit : «Comment sous un Dieu bon y a-t-il tant de souffrances?» Et là-dessus chacun bâtit un roman métaphysique; mais aucun de ces romans ne peut nous éclairer sur l'origine des

maux, et aucun ne peut ébranler cette grande vérité, que tout émane d'un principe universel.

Mais si notre raison est une portion de la raison universelle, si notre intelligence est une émanation de l'Être suprême, pourquoi cette raison ne nous éclaire-t-elle pas sur ce qui nous intéresse de si près? Pourquoi ceux qui ont découvert toutes les lois du mouvement, et la marche des lunes de Saturne, restent-ils dans une si profonde ignorance de la cause de nos maux? C'est précisément parce que notre raison n'est qu'une très-petite portion de l'intelligence du grand Être.

On peut dire hardiment et sans blasphème qu'il y a de petites vérités que nous savons aussi bien que lui; par exemple, que trois est la moitié de six, et même que la diagonale d'un carré partage ce carré en deux triangles égaux, etc. L'Être souverainement intelligent ne peut savoir ces petites vérités, ni plus lumineusement, ni plus clairement que nous; mais il y a une suite infinie de vérités, et l'Être infini peut seul comprendre cette suite.

Nous ne pouvons être admis à tous ses secrets, de même que nous ne pouvons soulever qu'une quantité déterminée de matière.

Demander pourquoi il y a du mal sur la terre, c'est demander pourquoi nous ne vivons pas autant que les chênes.

Notre portion d'intelligence invente des lois de société bonnes ou mauvaises; elle se fait des préjugés ou utiles ou funestes; nous n'allons guère au delà. Le grand Être est fort, mais les émanations sont nécessairement faibles. Servons-nous encore de la comparaison du soleil. Ses rayons réunis fondent les métaux; mais quand vous réunissez ceux qu'il a dardés sur le disque de la lune, ils n'excitent pas la plus légère chaleur.

Nous sommes aussi nécessairement bornés que le grand Être est nécessairement immense.

Voilà tout ce que me montre ce faible rayon de lumière émané dans moi du soleil des esprits; mais sachant combien ce rayon est peu de chose, je soumets incontinent cette faible lueur aux clartés supérieures de ceux qui doivent éclairer mes pas dans les ténèbres de ce monde.

DE LA PAIX PERPÉTUELLE,

PAR LE DOCTEUR GOODHEART.

TRADUCTION DE M. CHAMBON.

(1769.)

I. La seule paix perpétuelle qui puisse être établie chez les hommes est la tolérance : la paix imaginée par un Français, nommé l'abbé de Saint-Pierre, est une chimère qui ne subsistera pas plus entre les princes qu'entre les éléphants et les rhinocéros, entre les loups et les

chiens. Les animaux carnassiers se déchireront toujours à la première occasion[1].

II. Si on n'a pu bannir du monde le monstre de la guerre, on est parvenu à le rendre moins barbare : nous ne voyons plus aujourd'hui les Turcs faire égorger un Bragadini, gouverneur de Famagouste, pour avoir bien défendu sa place contre eux. Si on fait un prince prisonnier, on ne le charge point de fers, on ne le plonge point dans un cachot, comme Philippe, surnommé *Auguste*, en usa avec Ferrand, comte de Flandre, et comme un Léopold d'Autriche traita plus lâchement encore notre Richard Cœur-de-Lion. Les supplices de Conradin, légitime roi de Naples, et de son cousin, ordonnés par un tyran vassal, autorisés par un prêtre souverain, ne se renouvellent plus : il n'y a plus de Louis XI surnommé *très-chrétien ou Phalaris*, qui fasse bâtir des oubliettes, qui érige un taurobole dans les halles, et qui arrose de jeunes princes souverains[2] du sang de leur père : nous ne voyons plus les horreurs de la *rose rouge* et de la *rose blanche*, ni les têtes couronnées tomber dans notre île sous la hache des bourreaux; l'humanité semble succéder enfin à la férocité des princes chrétiens; ils n'ont plus la coutume de faire assassiner des ambassadeurs qu'ils soupçonnent ourdir quelques trames contre leurs intérêts, ainsi que Charles-Quint fit tuer les deux ministres de François Ier, Rincon et Frégose; personne ne fait plus la guerre comme ce fameux bâtard du pape Alexandre VI, qui se servit du poison, du stylet, et de la main des bourreaux plus que de son épée : les lettres ont enfin adouci les mœurs. Il y a bien moins de cannibales dans la chrétienté qu'autrefois; c'est

1. Le projet d'une paix perpétuelle est absurde, non en lui-même, mais de la manière qu'il a été proposé. Il n'y aura plus de guerre d'ambition ou d'humeur, lorsque tous les hommes sauront qu'il n'y a rien à gagner dans les guerres les plus heureuses, que pour un petit nombre de généraux ou de ministres; parce qu'alors tout homme qui entreprendrait la guerre par ambition ou par humeur serait regardé comme l'ennemi de toutes les nations, et qu'au lieu de fomenter des troubles chez ses voisins, chaque peuple emploierait ses forces pour les apaiser : lorsque tous les peuples seront convaincus que l'intérêt de chacun est que le commerce soit absolument libre, il n'y aura plus de guerre de commerce; lorsque tous les hommes conviendront que si l'héritage d'un prince est contesté, c'est aux habitants de ses États à juger le procès entre les compétiteurs, il n'y aura plus de guerre pour des successions ou d'antiques prétentions. Alors les guerres devenant extrêmement rares, les auteurs des guerres étant souvent punis, on pourrait dire : « Les hommes jouissent d'une paix perpétuelle, » comme on dit qu'ils jouissent de la sûreté dans les États policés, quoiqu'il s'y commette quelquefois des assassinats.

L'établissement d'une diète européenne pourrait être très-utile pour juger différentes contestations sur la restitution des criminels, sur les lois du commerce, sur les principes d'après lesquels doivent être décidés certains procès où l'on invoque les lois de différentes nations. Les souverains conviendraient d'un code d'après lequel ces contestations seraient décidées, et s'engageraient à se soumettre à ses décisions, ou à en appeler à leur épée ; condition nécessaire pour qu'un tel tribunal puisse s'établir, puisse être durable et utile. On peut persuader à un prince qui dispose de deux cent mille hommes qu'il n'est pas de son intérêt de défendre ses droits ou ses prétentions par la force; mais il est absurde de lui proposer d'y renoncer. (*Éd. de Kehl.*)

2. C'étaient les enfants du comte d'Armagnac.

toujours une consolation dans l'horrible fléau de la guerre, qui ne laisse jamais l'Europe respirer vingt ans en repos.

III. Si la guerre même est devenue moins barbare, le gouvernement de chaque État semble devenir aussi moins inhumain et plus sage. Les bons écrits faits depuis quelques années ont percé dans toute l'Europe, malgré les satellites du fanatisme qui gardaient tous les passages. La raison et la pitié ont pénétré jusqu'aux portes de l'inquisition. Les actes d'anthropophages, qu'on appelait actes de foi, ne célèbrent plus si souvent le Dieu de miséricorde à la lumière des bûchers et parmi les flots de sang répandus par les bourreaux. On commence à se repentir en Espagne d'avoir chassé les Maures qui cultivaient la terre; et s'il était question de révoquer aujourd'hui l'édit de Nantes, personne n'oserait proposer une injustice si funeste.

IV. Si le monde n'était composé que d'une horde sauvage, vivant de rapines, un fripon ambitieux serait excusable peut-être de tromper cette horde pour la civiliser, et d'emprunter le secours des prêtres. Mais qu'arriverait-il? bientôt les prêtres subjugueraient cet ambitieux lui-même; et il y aurait entre sa postérité et eux une haine éternelle, tantôt cachée, tantôt ouverte : cette manière de civiliser une nation serait en peu de temps pire que la vie sauvage. Quel homme en effet n'aimerait pas mieux aller à la chasse avec les Hottentots et les Cafres, que de vivre sous des papes tels que Sergius III, Jean X, Jean XI, Jean XII, Sixte IV, Alexandre VI, et tant d'autres monstres de cette espèce? Quelle nation sauvage s'est jamais souillée du sang de cent mille manichéens, comme l'impératrice Théodora? Quels Iroquois, quels Algonquins ont à se reprocher des massacres religieux tels que la Saint-Barthélemy, la guerre sainte d'Irlande, les meurtres saints de la croisade de Montfort, et cent abominations pareilles, qui ont fait de l'Europe chrétienne un vaste échafaud couvert de prêtres, de bourreaux et de patients? L'intolérance chrétienne a seule causé ces horribles désastres ; il faut donc que la tolérance les répare.

V. Pourquoi le monstre de l'intolérantisme habita-t-il dans la fange des cavernes habitées par les premiers chrétiens? Pourquoi, de ces cloaques où il se nourrissait, passa-t-il dans les écoles d'Alexandrie, où ces demi-chrétiens demi-juifs enseignèrent? pourquoi s'établit-il bientôt dans les chaires épiscopales, et siégea-t-il enfin sur le trône à côté des rois, qui furent obligés de lui faire place, et qui souvent furent précipités par lui du haut de leur trône? Avant que ce monstre naquît, jamais il n'y avait eu de guerres religieuses sur la terre; jamais aucune querelle sur le culte. Rien n'est plus vrai; et les plus déterminés imposteurs qui écrivent encore aujourd'hui contre la tolérance n'oseraient contrarier cette vérité.

VI. Les Égyptiens semblent être les premiers qui ont donné l'idée de l'intolérance; tout étranger était impur chez eux, à moins qu'il ne se fît associer à leurs mystères : on était souillé en mangeant dans un plat dont il s'était servi, souillé en le touchant, souillé même quelque-

fois en lui parlant. Ce misérable peuple, fameux seulement pour avoir employé ses bras à bâtir les pyramides, les palais et les temples de ses tyrans, toujours subjugué par tous ceux qui vinrent l'attaquer, a payé bien cher son intolérantisme, et est devenu le plus méprisé de tous les peuples après les Juifs.

VII. Les Hébreux, voisins des Égyptiens, et qui prirent une grande partie de leurs rites, imitèrent leur intolérance, et la surpassèrent; cependant il n'est point dit dans leurs histoires que jamais le petit pays de Samarie ait fait la guerre au petit pays de Jérusalem uniquement par principe de religion. Les Hébreux juifs ne dirent point aux Samaritains : «Venez sacrifier sur la montagne Moriah, ou je vous tue»; les Juifs samaritains ne dirent point : «Venez sacrifier à Garizim, ou je vous extermine.» Ces deux peuples se détestaient comme voisins, comme hérétiques, comme gouvernés par de petits roitelets dont les intérêts étaient opposés; mais, malgré cette haine atroce, on ne voit pas que jamais un habitant de Jérusalem ait voulu contraindre un citoyen de Samarie à changer de secte : je consens qu'un imbécile me haïsse, mais je ne veux pas qu'il me subjugue et me tue. Le ministre Louvois disait aux plus savants hommes qui fussent en France : «Croyez à la transsubstantiation, dont je me moque entre les bras de Mme Dufresnoi, ou je vous ferai rouer.» Les Juifs, tout barbares qu'ils étaient, n'ont point approché de cette abomination despotique.

VIII. Les Tyriens donnèrent aux Juifs un grand exemple, dont cette horde, nouvellement établie auprès d'eux, ne profita pas; ils portèrent la tolérance, avec le commerce et les arts, chez toutes les nations. Les Hollandais de nos jours pourraient leur être comparés, s'ils n'avaient pas à se reprocher leur concile de Dordrecht contre les bonnes œuvres, et le sang du respectable Barneveldt condamné à l'âge de soixante et onze ans pour avoir *contristé au possible l'Église de Dieu*. O hommes! ô monstres! des marchands calvinistes, établis dans des marais, insultent au reste de l'univers! Il est vrai qu'ils expièrent ce crime en reniant la religion chrétienne au Japon.

IX. Les anciens Romains et les anciens Grecs, aussi élevés au-dessus des autres hommes que leurs successeurs sont rabaissés au-dessous, se signalèrent par la tolérance comme par les armes, par les beaux-arts, et par les lois.

Les Athéniens érigèrent un temple à Socrate, et condamnèrent à mort les juges iniques qui avaient empoisonné ce vieillard respectable, ce Barneveldt d'Athènes. Il n'y a pas un seul exemple d'un Romain persécuté pour ses opinions, jusqu'au temps où le christianisme vint combattre les dieux de l'empire. Les stoïciens et les épicuriens vivaient paisiblement ensemble. Pesez cette grande vérité, chétifs magistrats de nos pays barbares, dont les Romains furent les conquérants et les législateurs; rougissez, Séquanais, Septimaniens, Cantabres, et Allobroges.

X. Il est constant que les Romains tolérèrent jusqu'aux infâmes superstitions des Égyptiens et des Juifs; et dans le temps même que Titus prenait Jérusalem, dans le temps même qu'Adrien la détruisait, les Juifs avaient dans Rome une synagogue : il leur était permis de vendre des haillons, et de célébrer leur pâque, leur pentecôte, leurs tabernacles : on les méprisait, mais on les souffrait. Pourquoi les Romains oublièrent-ils leur indulgence ordinaire jusqu'à faire mourir quelquefois des chrétiens pour lesquels ils avaient autant de mépris que pour les Juifs? Il est vrai qu'il y en eut très-peu d'envoyés au supplice. Origène lui-même l'avoue dans son troisième livre contre Celse, en ces propres mots : « Il y a eu très-peu de martyrs, et encore de loin en loin; cependant, dit-il, les chrétiens ne négligent rien pour faire embrasser leur religion par tout le monde; ils courent dans les villes, dans les bourgs, dans les villages. » Mais enfin il est vrai qu'il y eut quelques chrétiens d'exécutés à mort : voyons donc s'ils furent punis comme chrétiens ou comme factieux.

Faire périr un homme dans les tortures, uniquement parce qu'il ne pense pas comme nous, est une abomination dont les anthropophages même ne sont pas capables. Comment donc les Romains, ces grands législateurs, auraient-ils fait une loi de ce crime? On répondra que les chrétiens ont commis tant de fois cette horreur, que les anciens Romains peuvent aussi s'en être souillés. Mais la différence est sensible. Les chrétiens, qui ont massacré une multitude innombrable de leurs frères, étaient possédés d'une violente rage de religion; ils disaient : « Dieu est mort pour nous, et les hérétiques le crucifient une seconde fois : vengeons par leur sang le sang de Jésus-Christ. » Les Romains n'ont jamais eu une telle extravagance. Il est évident que s'il y eut quelques persécutions, ce fut pour réprimer un parti, et non pour abolir une religion.

XI. Rapportons-nous-en à Tertullien lui-même. Jamais homme n'écrivit avec plus de violence; les *Philippiques* de Cicéron contre Antoine sont des compliments en comparaison des injures que cet Africain prodigue à la religion de l'empire, et des reproches qu'il fait aux mœurs de ses maîtres. On accusait les chrétiens de boire du sang, parce qu'en effet ils figuraient le sang de Jésus-Christ par le vin qu'ils buvaient dans leur cène; il récrimine en accusant les dames romaines d'avaler une liqueur plus précieuse que le sang de leurs amants, une chose que je ne puis nommer, et qui doit former un jour des hommes: *Quia futurum sanguinem lambunt*. Chap. IX.

Tertullien ne se borne pas, dans son *Apologétique*, à dire qu'il faut tolérer la religion chrétienne, il fait entendre en cent endroits qu'elle doit régner seule, qu'elle est incompatible avec les autres.

Celui qui veut être admis dans ma maison y sera reçu s'il est sage et utile; mais celui qui n'y entre que pour m'en chasser est un ennemi dont je dois me défaire. Il est évident que les chrétiens voulaient chasser les enfants de la maison; il était donc très-juste de les réprimer : on ne punissait pas le christianisme, mais la faction intolérante ; et

encore la punissait-on si rarement qu'Origène et Tertullien, les deux plus violents déclamateurs, sont morts dans leur lit. Nous ne voyons aucun de ceux qu'on appelait papes de Rome supplicié sous les premiers césars. Ils étaient intolérants et tolérés dans la capitale du monde. La misérable équivoque du mot *martyr* ne doit point faire croire que le pape Télesphore ait été supplicié. *Martyr* signifiait témoin, confesseur.

XII. Pour bien connaître l'intolérance des premiers chrétiens, ne nous en rapportons qu'à eux-mêmes. Ouvrons ce fameux *Apologétique* de Tertullien, nous y verrons la source de la haine des deux partis. Tous deux croyaient fermement à la magie; c'était l'erreur générale de l'antiquité, depuis l'Euphrate et le Nil jusqu'au Tibre. On imputait à des êtres inconnus les maladies inconnues qui affligeaient les hommes: plus la nature était ignorée, plus le surnaturel était en vogue. Chaque peuple admettait des démons, des génies malfaisants; et partout il y avait des charlatans qui se vantaient de chasser les démons avec des paroles. Les Égyptiens, les Chaldéens, les Syriens, les Juifs, les prêtres grecs et romains, avaient tous leur formule particulière. On opérait des prodiges en Égypte et en Phénicie en prononçant le mot *Iao*, *Jéhova*, de la manière dont on le prononce dans le ciel. On faisait plusieurs conjurations par le moyen du mot *Abraxas*. On chassait par la parole tous les mauvais démons qui tourmentaient les hommes. Tertullien ne conteste pas le pouvoir des démons. « Apollon, dit-il dans son chapitre XXII, devina que Crésus faisait cuire dans son palais, en Lydie, une tortue avec un agneau dans une marmite d'airain. Pourquoi en fut-il si bien informé? c'est qu'il alla en Lydie en un clin d'œil, et qu'il en revint de même. »

Tertullien n'en savait pas assez pour nier ce ridicule oracle; il était si ignorant qu'il en rendait raison et qu'il l'expliquait. « Les démons, continue-t-il, séjournent dans l'air entre les nuées et les astres. Ils annoncent la pluie quand ils voient qu'elle est prête à tomber, et ils ordonnent des remèdes pour des maladies qu'eux-mêmes ont envoyées aux hommes. »

Ni lui ni aucun Père de l'Église ne contestent le pouvoir de la magie; mais tous prétendent chasser les démons par un pouvoir supérieur. Tertullien s'exprime ainsi : « Qu'on amène un possédé du diable devant votre tribunal : si quelque chrétien lui commande de parler, ce démon avouera qu'il n'est qu'un diable, quoique ailleurs il soit un dieu. Que votre vierge céleste qui promet les pluies, qu'Esculape qui guérit les hommes, comparaissent devant un chrétien; si dans le moment il ne les force pas d'avouer qu'ils sont des diables, répandez le sang de ce chrétien téméraire. »

Quel homme sage ne sera pas convaincu, en lisant ces paroles, que Tertullien était un insensé qui voulait l'emporter sur d'autres insensés, et qui prétendait avoir le privilége exclusif du fanatisme?

XIII. Les magistrats romains étaient, sans doute, bien excusables, aux yeux des hommes, de regarder le christianisme comme une faction

dangereuse à l'empire. Ils voyaient des hommes obscurs s'assembler secrètement, et on les entendait ensuite déclamer hautement contre tous les usages reçus à Rome. Ils avaient forgé une quantité incroyable de fausses légendes. Que pouvait penser un magistrat quand il voyait tant d'écrits supposés, tant d'impostures appelées par les chrétiens eux-mêmes *fraudes*, et colorées du nom de *fraudes pieuses? Lettres de Pilate à Tibère* sur la personne de Jésus; *Actes de Pilate; Lettres de Tibère au sénat et du sénat à Tibère*, à propos de Jésus; *Lettres de Paul à Sénèque et de Sénèque à Paul; Combat de Pierre et de Simon devant Néron;* prétendus vers des sibylles; plus de cinquante Évangiles tous différents les uns des autres, et chacun d'eux forgé pour le canton où il était reçu; une demi-douzaine d'Apocalypses qui ne contenaient que des prédictions contre Rome, etc., etc.

Quel sénateur, quel jurisconsulte n'eût pas reconnu à ces traits une faction pernicieuse? La religion chrétienne est sans doute céleste; mais aucun sénateur romain n'aurait pu le deviner.

XIV. Un Marcel, en Afrique, jette son ceinturon par terre, brise son bâton de commandement, à la tête de sa troupe, et déclare qu'il ne veut plus servir que le Dieu des chrétiens; on fait un saint de ce séditieux!

Un diacre nommé Laurent, au lieu de contribuer comme un citoyen aux nécessités de l'empire, au lieu de payer au préfet de Rome l'argent qu'il a promis, lui amène des borgnes et des boiteux; et on fait un saint de ce téméraire!

Polyeucte, emporté par le fanatisme le plus punissable, brise les vases sacrés, les statues d'un temple où l'on rendait grâces au ciel pour la victoire de l'empereur; et on fait un saint de ce perturbateur du repos public, criminel de lèse-majesté!

Un Théodore, imitateur d'Érostrate, brûle le temple de Cybèle dans Amasie en 305; et on fait un saint de cet incendiaire! Les empereurs et le sénat, qui n'étaient pas illuminés par la foi, ne pouvaient donc s'empêcher de regarder le christianisme comme une secte intolérante et comme une faction téméraire qui, tôt ou tard, aurait des suites funestes au genre humain.

XV. Un jour un Juif de bon sens et un chrétien comparurent devant un sénateur éclairé, en présence du sage Marc-Aurèle, qui voulait s'instruire de leurs dogmes. Le sénateur les interrogea l'un après l'autre.

Le sénateur au chrétien. — Pourquoi troublez-vous la paix de l'empire? pourquoi ne vous contentez-vous pas, comme les Syriens, les Égyptiens et les Juifs, de pratiquer tranquillement vos rites? pourquoi voulez-vous que votre secte anéantisse toutes les autres?

Le chrétien. — C'est qu'elle est la seule véritable. Nous adorons un Dieu juif, né dans un village de Judée, sous l'empereur Auguste, l'an de Rome 752 ou 756; son père et sa mère furent inscrits, selon le divin saint Luc, dans ce village, lorsque l'empereur fit faire le dénombrement de tout l'univers, Cyrenius étant alors gouverneur de Syrie.

Le sénateur. — Votre Luc vous a trompés. Cyrenius ne fut gouverneur de Syrie que dix ans après l'époque dont vous parlez : c'était Quintilius Varus qui était alors proconsul de Syrie; nos annales en font foi [1]. Jamais Auguste n'eut le dessein extravagant de faire un dénombrement de l'univers : jamais même il n'y eut sous son règne un recensement entier des citoyens romains. Quand même on en aurait fait un, il n'aurait pas eu lieu en Judée, qui était gouvernée par Hérode, tributaire de l'empire, et non par des officiers de César. Le père et la mère de votre Dieu étaient, dites-vous, des habitants d'un village juif; ils n'étaient donc pas citoyens romains : ils ne pouvaient être compris dans le cens.

Le chrétien. — Notre Dieu n'avait point de père juif. Sa mère était vierge. Ce fut Dieu même qui l'engrossa par l'opération d'un esprit, qui était Dieu aussi, sans que la mère cessât d'être pucelle. Et cela est si vrai, que trois rois ou trois philosophes vinrent de l'Orient pour l'adorer dans l'étable où il naquit, conduits par une étoile nouvelle qui voyagea avec eux.

Le sénateur. — Vous voyez bien, mon pauvre homme, qu'on s'est moqué de vous. S'il avait paru alors une étoile nouvelle, nous l'aurions vue; toute la terre en aurait parlé : tous les astronomes auraient calculé ce phénomène.

Le chrétien. — Cela est pourtant dans nos livres sacrés.

Le sénateur. — Montrez-moi vos livres.

Le chrétien. — Nous ne les montrons point aux profanes, aux impies; vous êtes un profane et un impie, puisque vous n'êtes point de notre secte. Nous avons très-peu de livres. Ils restent entre les mains de nos maîtres. Il faut être initié pour les lire. Je les ai lus, et si Sa Majesté Impériale le permet, je vais vous en rendre compte en sa présence : elle verra que notre secte est la raison même.

Le sénateur. — Parlez, l'empereur vous l'ordonne, et je veux bien oublier qu'en digne chrétien que vous êtes vous m'avez appelé impie.

Le chrétien. — Oh! seigneur, impie n'est pas une injure; cela peut signifier un homme de bien qui a le malheur de n'être pas de notre avis. Mais pour obéir à l'empereur, je vais dire tout ce que je sais.

Premièrement, notre Dieu naquit d'une femme pucelle qui descendait de quatre prostituées : Bethsabée, qui se prostitua à David; Thamar, qui se prostitua à Juda le patriarche; Ruth, qui se prostitua au vieux Booz, et la fille de joie Rahab, qui se prostituait à tout le monde : le tout pour faire voir que les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes.

Secondement, vous devez savoir que notre Dieu mourut par le der-

1. *Histoire romaine.*

nier supplice, puisque c'est vous qui l'avez fait mettre en croix comme un esclave et un voleur; car les Juifs n'avaient pas alors le droit du glaive; c'était Pontius Pilatus qui gouvernait Jérusalem au nom de l'empereur Tibère : vous n'ignorez pas que ce Dieu ayant été pendu publiquement ressuscita secrètement; mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que sa naissance, sa vie, sa mort, avaient été prédites par tous les prophètes juifs : par exemple, nous voyons clair comme le jour lorsqu'un Isaïe[1] dit, sept[2] ou quatorze cents ans avant la naissance de notre Dieu : « Une fille ou femme va faire un enfant qui mangera du beurre et du miel, et il s'appellera Emmanuel; » cela veut dire que Jésus sera Dieu.

Il est dit, dans une de nos histoires[3], que Juda serait comme un jeune lion qui s'étendrait sur sa proie, et que la Vierge ne sortirait point des cuisses de Juda jusqu'à ce que Shilo parût. Tout l'univers avouera que chacune de ces paroles prouve que *Jésus* est Dieu. Ces autres paroles remarquables[4], *il lie son ânon à la vigne*, démontrent par surabondance de droit que *Jésus* est Dieu.

Il est vrai qu'il ne fut pas Dieu tout d'un coup, mais seulement fils de Dieu. Sa dignité a été bientôt augmentée, quand nous avons fait connaissance avec quelques platoniciens dans Alexandrie. Il nous ont appris ce que c'était que le verbe dont nous n'avions jamais entendu parler, et que Dieu faisait tout par son *verbe*, par son *logos;* alors *Jésus* est devenu le *logos* de Dieu; et comme l'homme et la parole sont la même chose, il est clair que *Jésus* étant *verbe* est Dieu manifestement.

Si vous nous demandez pourquoi Dieu est venu se faire supplicier en Judée, il est avéré que c'est pour ôter le péché de la terre : car depuis son exécution, personne n'a commis la plus petite faute parmi ses élus. Or ses élus, du nombre desquels je suis, composent tout le monde; le reste est un ramas de réprouvés qui doit être compté pour rien. Le monde n'a été créé que pour les élus; notre religion remonte à l'origine du monde, car elle est fondée sur la juive qu'elle détruit, laquelle juive est fondée sur celle d'un Chaldéen nommé Abraham : la religion d'Abraham a renchéri sur celle de Noé, que vous ne connaissez pas, et celle de Noé est une réforme de celle d'Adam et d'Ève, que les Romains connaissent encore moins. Ainsi, Dieu a changé cinq fois sa religion universelle, sans que personne en sût rien, excepté autrefois les Juifs, et excepté nous aujourd'hui qui sommes substitués aux Juifs. Cette filiation aussi ancienne que la terre, le péché du premier homme racheté par le sang du Dieu hébreu[5], l'incarnation de ce Dieu prédite par tous les prophètes, sa mort figurée par tous les événements de l'histoire juive, ses miracles faits à la vue du monde entier, dans un coin de la Galilée, sa vie écrite hors de Jérusalem, cinquante ans après qu'il eut été supplicié à Jérusalem, le *logos* de Platon que nous avons iden-

1. VII, 14, 15. (ÉD.)
2. Telle est la différence entre les chronologies de la Bible.
3. *Genèse*, XLIX, 9, 10. (ÉD.) — 4. *Id.*, *ibid.*, 11. (ÉD.)
5. Le péché originel n'était point connu alors.

tifié avec Jésus, enfin les enfers dont nous menaçons quiconque ne croira pas en lui et en nous, tout ce grand tableau de vérités lumineuses démontre que l'empire romain nous sera soumis, et que le trône des Césars deviendra le trône de la religion chrétienne.

Le sénateur. — Cela pourrait arriver. La populace aime à être séduite; il y a toujours au moins cent gredins imbéciles et fanatiques contre un citoyen sage. Vous me parlez des miracles de votre Dieu : il est bien certain que si on se laisse infatuer de prophéties et de miracles joints au *logos* de Platon; si on fascine ainsi les yeux, les oreilles, et l'esprit des simples; si, à l'aide d'une métaphysique insensée, réputée divine, on échauffe l'imagination des hommes, toujours amoureux du merveilleux, certes on pourra parvenir un jour à bouleverser l'empire. Mais, dites-nous, quels sont les miracles de votre Juif-Dieu?

Le chrétien. — Le premier est que le diable l'emporta[1] sur une montagne; le second, qu'étant à une noce de paysans où tout le monde était ivre[2], et tout le vin ayant été bu, il changea en vin l'eau qu'il fit mettre dans des cruches; mais le plus beau de tous ses miracles est qu'il envoya deux diables[3] dans le corps de deux mille cochons qui allèrent se noyer dans un lac, quoiqu'il n'y eût point de cochons dans le pays.

XVI. Marc-Aurèle, ennuyé de ces choses divines, qui ne paraissaient que des bêtises à son esprit aveuglé, imposa silence au chrétien, qui aurait encore parlé longtemps. Il ordonna au Juif de s'expliquer, de lui dire en effet si la secte chrétienne était une branche de la judaïque, et ce qu'il pensait de l'une et de l'autre. Le Juif s'inclina profondément, puis leva les yeux au ciel, puis s'énonça en ces termes :

« Sacrée Majesté, je vous dirai d'abord que les Juifs sont bien éloignés de vouloir dominer comme les chrétiens. Nous n'avons pas l'audace de prétendre soumettre la terre à nos opinions; trop contents d'être tolérés, nous respectons tous vos usages, sans les adopter : on ne nous voit point porter la sédition dans vos villes et dans vos camps; nous n'avons coupé le prépuce à aucun Romain, tandis que les chrétiens les baptisent. Nous croyons à Moïse, mais nous n'exhortons aucun Romain à y croire : nous sommes (du moins à présent) aussi paisibles, aussi soumis que les chrétiens sont turbulents et factieux.

« Vous voyez les beaux miracles que nos ennemis cruels imputent à leur prétendu Dieu. S'il s'agissait ici de miracles, nous vous ferions voir d'abord un serpent[4] qui parle à notre bonne mère commune; une ânesse qui parle à un prophète idolâtre[5], et ce prophète, venu pour nous maudire, nous bénissant malgré lui; nous vous ferions voir un Moïse surpassant en prodiges tous les sorciers du roi d'Égypte, remplissant tout un pays de grenouilles et de poux, conduisant deux ou trois millions de Juifs à pied sec à travers la mer Rouge[6] à l'exemple

1. Matth., IV, 8; Luc, IV, 5. (Éd.) — 2. Jean. II, 9. (Éd.)
3. Matth., VIII, 32; Marc, V, 13. (Éd.)
4. *Genèse*, III, 1. (Éd.) — 5. *Nombres*, XXII, 28; et XXIII, 11. (Éd.)
6. *Exode*, XIV, 16. (Éd.)

de l'ancien Bacchus; je vous montrerais un Josué, qui fait tomber une pluie de pierres sur les habitants d'un village ennemi, à onze heures du matin, et arrêtant le soleil et la lune à midi, pour avoir le temps de tuer mieux ses ennemis qui étaient déjà morts. Vous m'avouerez, Sacrée Majesté, que les deux mille cochons dans lesquels Jésus envoie le diable sont bien peu de chose devant le soleil et la lune de Josué. et devant la mer Rouge de Moïse; mais je ne veux point insister sur nos anciens prodiges; je veux imiter la sagesse de notre historien Flavien Josèphe, qui, en rapportant ces miracles tels qu'ils sont écrits par nos prêtres, laisse au lecteur la liberté de s'en moquer.

« Je viens à la différence qui est entre nous et les sectaires chrétiens.

« Votre Sacrée Majesté saura que de tout temps il s'est élevé en Égypte et en Syrie des enthousiastes qui, sans être légalement autorisés, se sont avisés de parler au nom de la divinité : nous en avons eu beaucoup parmi nous, surtout dans nos calamités; mais assurément aucun d'eux n'a prédit et n'a pu prédire un homme tel que Jésus. Si par impossible ils avaient prophétisé touchant cet homme, ils auraient au moins annoncé son nom, et ce nom ne se trouve dans aucun de leurs écrits; ils auraient dit que Jésus devait naître d'une femme nommée Mirja, que les chrétiens prononcent ridiculement Maria; ils auraient dit que les Romains le feraient pendre à la sollicitation du sanhédrin. Les chrétiens répondent à cette objection puissante qu'alors les prophéties auraient été trop claires, et qu'il fallait que Dieu fût caché. Quelle réponse de charlatans et de fanatiques! Quoi, si Dieu parle par la voix d'un prophète qu'il inspire, il ne parlera pas clairement! Quoi, le Dieu de vérité ne s'expliquera que par les équivoques qui appartiennent au mensonge! Cet énergumène imbécile, qui a parlé avant moi, a montré toute la turpitude de son système, en rapportant les prétendues prophéties que la secte chrétienne tâche de corrompre en faveur de Jésus par des interprétations absurdes. Les chrétiens cherchent partout des prophéties; ils poussent la démence jusqu'à trouver Jésus dans une églogue[1] de Virgile : ils ont voulu le trouver dans les vers des sibylles; et, n'en pouvant venir à bout, ils ont eu la hardiesse absurde d'en forger une en vers grecs acrostiches, qui pèchent même par la quantité: je la mets sous les yeux de Votre Sacrée Majesté.»

Le Juif, à ces mots, fouillant dans sa poche sale et grasse, en tira la prédiction que saint Justin et d'autres avaient attribuée aux sibylles:

Avec cinq pains et deux poissons
Il nourrira cinq mille hommes au désert,
Et en ramassant les morceaux qui resteront
Il en remplira douze paniers.

XVII. Marc-Aurèle leva les épaules de pitié, et le Juif continua ainsi : « Je ne dissimulerai point que, dans nos temps de calamité, nous avons

1. La quatrième. (Éd.)

attendu un libérateur. C'est la consolation de toutes les nations malheureuses, et surtout des peuples esclaves : nous avons toujours appelé *messie* quiconque nous a fait du bien, comme les mendiants appellent *domine*, monseigneur, ceux qui leur font quelque aumône ; car nous ne devons pas ici faire les fiers : *Nec tanta superbia victis*[1]. Nous pouvons nous comparer à des gueux sans rougir.

« Nous voyons dans l'histoire de nos roitelets que le Dieu du ciel et de la terre envoya un prophète[2] pour élire Jéhu, hérétique, roitelet de Sichem ; et même Hazael, roi de Syrie, tous deux messies du Très-Haut : notre grand prophète Isaïe, dans son seizième capitulaire, appelle Cyrus messie; notre grand prophète Ézéchiel, dans son vingt-huitième capitulaire, appelle messie et chérubin un roi de Tyr. Hérode, connu de Votre Majesté, a été appelé messie.

« Messie signifie oint. Les rois juifs étaient oints ; Jésus n'a jamais été oint, et nous ne voyons pas pourquoi ses disciples lui donnent le nom d'oint, de messie. Il n'y a qu'un seul de leurs historiens qui lui donne ce titre de messie, d'oint ; c'est Jean[3], ou celui qui a écrit un des cinquante Évangiles sous le nom de Jean : or cet Évangile n'a été écrit que plus de quatre-vingts ans après la mort de Jésus : jugez quelle foi on peut avoir à un pareil ouvrage.

« Jésus était un homme de la populace, qui voulut faire le prophète comme tant d'autres : mais jamais il ne prétendit établir une loi nouvelle. Ceux qui se sont avisés d'écrire sa vie, sous le nom de Matthieu, Marc, Luc et Jean, disent en cent endroits qu'il suivit la loi de Moïse. Il fut circoncis suivant cette loi ; il allait au temple suivant cette loi. « Je suis venu, dit-il, pour accomplir la loi qui a été donnée par Moïse ; « vous avez la loi et les prophètes. La loi de Moïse ne doit point être « détruite[4]. »

« Jésus n'était donc réellement qu'un de nos Juifs prêchant la loi juive. Il est dit, dans cette loi juive, qu'elle doit être éternelle. « N'y « ajoutez pas un seul mot, et n'en ôtez pas un seul[5]. »

« Il y a plus ; nous voyons dans cette loi ces propres paroles : « S'il « s'élève au milieu de vous un prophète, ou quelqu'un qui dise avoir « eu des visions en songe, et qu'il prédise des signes et des prodiges, « et si ces signes et ces prodiges arrivent, et s'il vous dit : *Suivons de « nouveaux dieux*, que ce prophète soit puni de mort.... parce qu'il a « voulu vous détourner de la voie que le Seigneur Dieu vous a prescrite.... Si votre frère ou le fils de votre mère, ou votre fils, ou votre « fille, ou votre femme, ou votre ami, que vous aimez comme votre âme, « vous dit : *Allons, servons d'autres dieux*, etc., tuez-le aussitôt, et que « tout le peuple le frappe après vous[6]. »

« Selon tous ces préceptes, dont je ne garantis pas la douceur, Jésus

1. Virgile, *Æn.*, I, 533. (Éd.) — 2. *III Rois*, XIX, 15, 16. (Éd.)
3. I, 41 ; et IV, 25. (Éd.)
4. Jean, chap. XXIII. — L'Évangile de saint Jean n'a que XXI chapitres ; dans les chapitres VII, 19, et X, 35, on trouve le sens de ce que dit Voltaire. (*Remarque de M. Beuchot.*)
5. *Deutéron.*, chap. IV, 2. — 6. *Id.*, chap. XIII.

devait périr par le dernier supplice, s'il avait voulu changer quelque chose à la loi de Moïse. Mais si nous en voulons croire le propre témoignage de ceux qui ont écrit en sa faveur, nous verrons qu'il n'a été accusé devant les Romains que parce qu'il avait toujours insulté la magistrature et troublé l'ordre public. Ils disent [1] qu'il appelait continuellement les magistrats hypocrites, menteurs, calomniateurs, injustes, race de vipères, sépulcres blanchis.

« Or je demande quel est le Romain qu'on ne punirait pas, s'il allait tous les jours au pied du Capitole appeler les sénateurs sépulcres blanchis, race de vipères. On l'accusa d'avoir blasphémé [2], d'avoir battu des marchands dans le parvis du temple, d'avoir dit qu'il détruirait le temple, et qu'il le rebâtirait dans trois jours; sottises qui ne méritaient que le fouet.

« On dit qu'il fut encore accusé de s'être appelé fils de Dieu; mais les chrétiens ignorants, qui ont écrit son histoire, ne savent pas que, parmi nous, fils de Dieu signifie un homme de bien, comme fils de Bélial veut dire un méchant. Une équivoque a tout fait, et c'est à une pure logomachie que Jésus doit sa divinité. C'est ainsi que parmi ces chrétiens celui qui ose se dire évêque de Rome prétend être au-dessus des autres évêques, parce que Jésus lui dit un jour, à ce qu'on prétend : « Tu es Pierre [3], et sur cette pierre je bâtirai mon assemblée. »

« Certainement Jésus, malgré l'équivoque, ne songea jamais à se faire regarder comme fils de Dieu au pied de la lettre, ainsi qu'Alexandre, Bacchus, Persée, Romulus. L'Evangile attribué à Jean dit même positivement qu'il fut reconnu par Philippe et par Nathanael pour fils de Joseph, charpentier du village de Nazareth [4].

« D'autres chrétiens lui ont composé des généalogies ridicules et toutes contradictoires, sous le nom de Matthieu et de Luc : ils disent que Mirja ou Maria l'enfanta par l'opération d'un esprit, et en même temps ils donnent la généalogie de Joseph, son père putatif; et ces deux généalogies sont absolument différentes dans les noms et dans le nombre de ses prétendus ancêtres : il est bien sûr, Sacrée Majesté, qu'une imposture si énorme et si ridicule aurait été pour jamais ensevelie dans la fange où le christianisme est né, si les chrétiens n'avaient pas rencontré dans Alexandrie des platoniciens dont ils ont emprunté quelques idées, et s'ils n'avaient appuyé leurs mystères par cette philosophie dominante; c'est là ce qui les a fait réussir auprès de ceux qui se payent de grands mots et de chimères philosophiques.

« C'est avec je ne sais quelle trinité de Platon, avec je ne sais quels mystères emphatiques touchant le verbe, qu'on en imposa à la multitude ignorante, avide de nouveautés. La morale de ces nouveaux venus n'est certainement pas meilleure que la vôtre et la nôtre; elle est même pernicieuse. On fait dire à ce Jésus : « [5] qu'il est venu apporter la guerre, et non la paix; [6] qu'il ne faut pas prier ses amis à dîner quand ils sont riches; qu'il faut jeter dans un cachot celui qui n'aura pas une

1. Matth., XXIII. (ÉD.) — 2. Jean, II, 15, 20. (ÉD.) — 3. Matt., XVI, 18. (ÉD.)
4. Jean, chap. I, verset 45.
5. Matth., ch. X, v. 34. — 6. Luc, ch. XIV, v. 12.

belle robe au festin; qu'il faut contraindre les passants de venir à son festin, » et cent autres bêtises atroces de la même espèce.

« Comme les livres chrétiens se contredisent à chaque page, ils lui font dire aussi qu'il faut aimer son prochain, quoique ailleurs il prononce qu'il faut haïr son père et sa mère pour être digne de lui[1]; mais par une erreur inconcevable, on trouve dans l'Évangile attribué à Jean ces propres paroles : « Je fais un commandement nouveau[2], « c'est de vous aimer les uns les autres. » Comment peut-il donner l'épithète de nouveau à ce commandement, puisque ce précepte est de toutes les religions, et qu'il est expressément énoncé dans la nôtre en termes infiniment plus forts : « Tu aimeras ton prochain comme « toi-même[3] ? »

« Vous voyez, magnanime empereur, comme, dans les choses les plus raisonnables, les chrétiens introduisent l'imposture et le déraisonnement. Ils couvrent toutes leurs innovations des voiles du mystère et des apparences de la sanctification. On les voit courir de ville en ville, de bourgade en bourgade, ameuter les femmes et les filles; ils leur prêchent la fin du monde. Selon eux, le monde va finir; leur Jésus a prédit que dans la génération où il vivait[4] la terre serait détruite, et qu'il viendrait dans les nuées avec une grande puissance et une grande majesté. L'apostat Saul l'a prédit de même; il a écrit aux fanatiques de Thessalonique[5] qu'ils iraient avec lui dans les airs au-devant de Jésus.

« Cependant le monde dure encore; mais les chrétiens en attendent toujours la fin prochaine; ils voient déjà de nouveaux cieux et une nouvelle terre se former : deux insensés, nommés Justin et Tertullien, ont déjà vu de leurs yeux, pendant quarante nuits[6], la nouvelle Jérusalem, dont les murailles, disent-ils, avaient cinq cents lieues de tour, et dans laquelle les chrétiens doivent habiter pendant mille ans, et boire d'excellent vin d'une vigne dont chaque cep produira dix mille grappes, et chaque grappe dix mille raisins.

« Que Votre Majesté ne s'étonne point s'ils détestent Rome et votre empire, puisqu'ils ne comptent que sur leur nouvelle Jérusalem. Ils se font un devoir de ne jamais faire de réjouissance publique pour vos victoires; ils ne couronnent point de fleurs leurs portiques, ils disent que c'est une idolâtrie. Nous, au contraire, nous n'y manquons jamais. Vous avez daigné même recevoir nos présents; nous sommes des vaincus fidèles, et ils sont des sujets factieux. Daignez juger entre eux et nous. »

L'empereur alors se tourna vers le sénateur, et lui dit : Je juge qu'ils sont également insensés; mais l'empire n'a rien à craindre des Juifs, et il a tout à redouter des chrétiens. » Marc-Aurèle ne se trompa point dans sa conjecture

XVIII. On sait assez comment les chrétiens, s'étant prodigieusement

1. Luc, Chap. XIV, v. 26.—2. Jean, chap. XIII, verset 34.—3. *Lévit.*, chap. XIX
4. Luc, chap. XXI, verset 27. — 5. *Thessal.*, IV, 17. (Éd.) — 6. Voyez Irénée

enrichis par le commerce pendant près de trois cents années, prêtèrent de l'argent à Constance Chlore, et à Constance, fils de ce Constance et d'Hélène, sa concubine. Ce ne fut pas certainement par piété qu'un monstre tel que Constantin, souillé du sang de son beau-père, de son beau-frère, de son neveu, de son fils, et de sa femme, embrassa le christianisme. L'empire dès lors pencha visiblement vers sa ruine.

Constantin commença d'abord par établir la liberté de toutes les religions, et aussitôt les chrétiens en abusèrent étrangement. Quiconque a un peu lu sait qu'ils assassinèrent le jeune Candidien, fils de l'empereur Galérius, et l'espérance des Romains; qu'ils massacrèrent un fils de l'empereur Maximin presque au berceau, et sa fille âgée de sept ans; qu'ils noyèrent leur mère dans l'Oronte; qu'ils poursuivirent d'Antioche à Thessalonique l'impératrice Valéria, veuve de Galérius; qu'ils hachèrent son corps en pièces, et jetèrent ses membres sanglants dans la mer.

C'est ainsi que ces doux chrétiens se préparèrent au grand concile de Nicée; c'est par ces saints exploits qu'ils engagèrent le Saint-Esprit à décider, au milieu des factions, que Jésus était *omousios* à Dieu, et non pas *omoiousios*, chose très-importante à l'empire romain. C'est dans la dernière partie des actes de ce concile de discorde qu'on lit le miracle opéré par le Saint-Esprit pour distinguer les livres *canoniques* des livres nommés *apocryphes*. On les met tous sur une table, et les apocryphes tombent tous à terre.

Plût à Dieu qu'il ne fût resté sur la table que ceux qui recommandent la paix, la charité universelle, la tolérance et l'aversion pour toutes ces disputes absurdes et cruelles qui ont désolé l'Orient et l'Occident! Mais de tels livres, il n'y en avait point.

XIX. L'esprit de contention, d'irrésolution, de division, de querelle, avait présidé au berceau de l'Église. Paul, ce persécuteur des premiers chrétiens, que son dépit contre Gamaliel son maître avait rendu chrétien lui-même; ce fougueux Paul, assassin d'Étienne, avait fait éclater l'insolence de son caractère contre Simon Barjone. Immédiatement après cette querelle, les disciples de Jésus, qui ne s'appelaient pas encore chrétiens, se divisèrent en deux partis, l'un nommé les pauvres, l'autre les nazaréens. Les pauvres, c'est-à-dire les ébionites, étaient demi-juifs, ainsi que leurs adversaires; ils voulaient retenir la loi mosaïque; les nazaréens, nommés ainsi de Jésus, originaire de Nazareth, ne voulurent point de l'*Ancien Testament;* ils ne le regardèrent que comme une figure du nouveau, une prophétie continuelle touchant Jésus, un mystère qui annonçait un nouveau mystère: cette doctrine, étant beaucoup plus merveilleuse que l'autre, l'emporta à la fin; et les ébionites se confondirent avec les nazaréens.

Parmi ces chrétiens, chaque ville syrienne, égyptienne, grecque, romaine, eut sa secte qui différait des autres. Cette division dura jusqu'à Constantin : et au temps du grand concile de Nicée, tous ces petits partis furent étouffés par les deux grandes sectes des omoiousiens et des omousiens, les premiers tenant pour Arius et Eusèbe, les seconds

pour Alexandre et Athanase; et c'était le procès de l'ombre de l'âne: personne n'y comprenait rien. Constantin lui-même avait senti le ridicule de la dispute, et avait écrit aux deux partis « qu'il était honteux de se quereller pour un sujet si frivole. » Plus la dispute était absurde, plus elle devint sanglante; une diphthongue de plus ou de moins ravagea l'empire romain trois cents années.

XX. Dès le IVe siècle, l'Église d'Orient commence à se séparer de celle d'Occident : tous les évêques orientaux assemblés à Philippopoli, en 342, excommunient l'évêque de Rome, Jules. Et la haine qui a été depuis irréconciliable entre les prêtres chrétiens qui parlent grec et les prêtres chrétiens qui parlent latin, commence à éclater. On oppose partout concile à concile, et le Saint-Esprit, qui les inspire, ne peut empêcher que quelquefois les Pères ne se battent à coups de bâton. Le sang coule de tous côtés sous les enfants de Constantin, qui étaient des monstres de cruauté comme leur père. L'empereur Julien le Philosophe, ne peut arrêter les fureurs des chrétiens. On devrait avoir continuellement sous les yeux la cinquante-deuxième lettre de ce grand empereur.

« Sous mon prédécesseur, plusieurs chrétiens ont été chassés, emprisonnés, persécutés; on a égorgé une grande multitude de ceux qu'on nomme hérétiques, à Samosate en Paphlagonie, en Bithynie, en Galatie, en plusieurs autres provinces; on a pillé, on a ruiné des villes. Sous mon règne, au contraire, les bannis ont été rappelés, les biens confisqués ont été rendus. Cependant ils sont venus à ce point de fureur, qu'ils se plaignent de ce qu'il ne leur est plus permis d'être cruels, et de se tyranniser les uns les autres. »

XXI. On sait assez que l'impitoyable Théodose, soldat espagnol parvenu à l'empire, cruel comme Sylla et dissimulé comme Tibère, feignit d'abord de pardonner au peuple de Thessalonique, ville où il avait reçu le baptême. Ce peuple était coupable d'une sédition arrivée en 390 dans les jeux du cirque. Mais au bout de six mois, après avoir promis de tout oublier, il invita le peuple à de nouveaux jeux; et dès que le cirque fut rempli, il le fit entourer de soldats, avec ordre de massacrer tous les spectateurs, sans pardonner à un seul. On ne croit pas qu'il y ait jamais eu sur la terre une action si abominable. Cette horreur de sang-froid, qui n'est que trop vraie, ne paraît pas être dans la nature humaine : mais ce qui est plus contraire encore à la nature, c'est que des soldats aient obéi, et que, pour une solde modique, ces monstres aient égorgé quinze mille personnes sans défense, vieillards, femmes et enfants.

Quelques auteurs, pour excuser Théodose, disent qu'il n'y eut que sept mille hommes de massacrés; mais il est aussi permis d'en compter vingt mille que de réduire le nombre à sept. Certes il eût mieux valu que ces soldats eussent tué l'empereur Théodose, comme ils en avaient tué tant d'autres, que d'égorger quinze mille de leurs compatriotes. Le peuple romain n'avait point élu cet Espagnol pour qu'il le massacrât à son plaisir. Tout l'empire fut indigné contre lui et contre son ministre, Rufin, principal instrument de cette boucherie. Il craignit que quelque

nouveau concurrent ne saisît cette occasion pour lui arracher l'empire; il courut soudain en Italie, où l'horreur de son crime soulevait tous les esprits contre lui; et pour les apaiser, il s'abstint pendant quelque temps d'entrer dans l'église de Milan. Ne voilà-t-il pas une plaisante réparation! expie-t-on le sang de ses sujets en n'allant point à la messe? Toutes les histoires ecclésiastiques, toutes les déclamations sur l'autorité de l'Église, célèbrent la pénitence de Théodose; et tous les précepteurs des princes catholiques proposent encore aujourd'hui pour modèles à leurs élèves les empereurs Théodose et Constantin, c'est-à-dire les deux plus sanguinaires tyrans qui aient souillé le trône des Titus, des Trajan, des Marc-Aurèle, des Alexandre Sévère, et du philosophe Julien, qui ne sut jamais que combattre et pardonner.

XXII. C'est sous l'empire de ce Théodose qu'un autre tyran, nommé Maxime, pour engager dans son parti les évêques espagnols, leur accorde, en 383, le sang de Priscillien et de ses adhérents, que ces évêques poursuivaient comme hérétiques. Quelle était l'hérésie de ces pauvres gens? on n'en sait que ce que leurs ennemis leur reprochaient. Ils n'étaient pas de l'avis des autres évêques; et sur cela seul, deux prélats députés par les autres vont à Trèves, où était l'empereur Maxime; ils font donner la question, en leur présence, à Priscillien et à sept prêtres, et les font périr par la main des bourreaux.

Depuis ce temps la loi s'établit dans l'Église chrétienne, que le crime horrible de n'être pas de l'avis des évêques les plus puissants serait puni par la mort; et comme l'hérésie fut jugée le plus grand des crimes, l'Église, qui abhorre le sang, livra bientôt tous les coupables aux flammes. La raison en est évidente : il est certain qu'un homme qui n'est pas de l'avis de l'évêque de Rome est brûlé éternellement dans l'autre monde : Dieu est juste, l'Église de Dieu doit être juste comme lui; elle doit donc brûler dans ce monde les corps que Dieu brûle ensuite dans l'autre; c'est une démonstration de théologie.

XXIII. C'est encore sous le règne de Théodose, en 415, que cinq cents moines, brûlants d'un divin zèle, sont appelés par saint Cyrille, pour venir égorger dans Alexandrie tous ceux qui ne croient pas en notre Seigneur Jésus. Ils soulèvent le peuple; ils blessent à coups de pierres le gouverneur, qui était assez insolent pour vouloir contenir leur saint emportement. Il y avait alors dans Alexandrie une fille nommée Hypatie, qu'on regardait comme un prodige de la nature. Le philosophe Théon, son père, lui avait enseigné les sciences; elle les professait à l'âge de vingt-huit ans; et les historiens, même chrétiens, disent que des talents si rares étaient relevés par une extrême beauté jointe à la plus grande modestie : mais elle était de l'ancienne religion égyptienne. Oreste, gouverneur d'Alexandrie, la protégeait; c'en est assez. Saint Cyrille envoie un de ses sous-diacres, nommé Pierre, à la tête des moines et des autres factieux, à la maison d'Hypatie; ils brisent les portes; ils la cherchent dans tous les recoins où elle peut être cachée; ne la trouvant point, ils mettent le feu à la maison : elle s'échappe, on la saisit, on la traîne dans l'église nommée la Césarée,

on la dépouille nue : les charmes de son corps attendrissent quelques-uns de ces tigres; mais les autres, considérant qu'elle ne croit pas en Jésus-Christ, l'assomment à coups de pierres, la déchirent, et traînent son corps par la ville.

Quel contraste s'offre ici aux lecteurs attentifs! Cette Hypatie avait enseigné la géométrie et la philosophie platonicienne à un homme riche, nommé Synesius, qui n'était pas encore baptisé; les évêques égyptiens voulurent absolument avoir Synesius le riche pour collègue, et lui firent conférer l'évêché de Ptolémaïde. Il leur déclara que s'il était évêque, il ne se séparerait point de sa femme, quoique cette séparation fût ordonnée depuis quelque temps aux prélats; qu'il ne voulait pas renoncer au plaisir de la chasse, qui était défendue aussi; qu'il n'enseignerait jamais des mystères qui choquent le bon sens; qu'il ne pouvait croire que l'âme fût produite après le corps; que la résurrection et plusieurs autres doctrines des chrétiens lui paraissaient des chimères; qu'il ne s'élèverait pas publiquement contre elles, mais que jamais il ne les professerait; que si on voulait le faire évêque à ce prix, il ne savait pas même encore s'il daignerait y consentir.

Les évêques persistèrent : on le baptisa, on le fit diacre, prêtre, évêque; il concilia sa vertu avec son ministère; c'est un des faits les plus avérés de l'histoire ecclésiastique. Voilà donc un platonicien, un théiste, un ennemi des dogmes chrétiens, évêque avec l'approbation de tous ses collègues, et ce fut le meilleur des évêques; tandis qu'Hypatie est pieusement assassinée dans l'église, par les ordres ou du moins par la connivence d'un évêque d'Alexandrie décoré du nom de saint. Lecteur, réfléchissez et jugez : et vous, évêques, tâchez d'imiter Synesius.

XXIV. Pour peu qu'on lise l'histoire, on voit qu'il n'y a pas un seul jour où les dogmes chrétiens n'aient fait verser le sang, soit en Afrique, soit dans l'Asie Mineure, soit dans la Syrie, soit en Grèce, soit dans les autres provinces de l'empire. Et les chrétiens n'ont cessé de s'égorger en Afrique et en Asie que quand les musulmans, leurs vainqueurs, les ont désarmés et ont arrêté leurs fureurs.

Mais à Constantinople, et dans le reste des États chrétiens, l'ancienne rage prit de nouvelles forces. Personne n'ignore ce que la querelle sur le culte des images a coûté à l'empire romain. Quel esprit n'est pas indigné, quel cœur n'est pas soulevé, quand on voit deux siècles de massacres pour établir un culte de dulie à l'image de sainte Potamienne et de sainte Ursule? Qui ne sait que les chrétiens, dans les trois premiers siècles, s'étaient fait un devoir de n'avoir jamais d'images? Si quelque chrétien avait alors osé placer un tableau, une statue dans une église, il aurait été chassé de l'assemblée comme un idolâtre. Ceux qui voulurent rappeler ces premiers temps ont été regardés longtemps comme d'infâmes hérétiques : on les appelait *iconoclastes;* et cette sanglante querelle a fait perdre l'Occident aux empereurs de Constantinople.

XXV. Ne répétons point ici par quel degrés sanglants les évêques

de Rome se sont élevés, comment ils sont parvenus jusqu'à l'insolence de fouler les rois à leurs pieds, et jusqu'au ridicule d'être infaillibles. Ne redisons point comment ils ont donné tous les trônes de l'Occident, et ravi l'argent de tous les peuples ; ne parlons point de vingt-sept schismes sanglants de papes contre papes qui se disputaient nos dépouilles. Ces temps d'horreurs et d'opprobres ne sont que trop connus. On a dit assez que l'histoire de l'Église est l'histoire des folies et des crimes.

XXVI.

« Omnia jam vulgata. »
VIRG., *Georg.*, lib. III, v. 4.

Il faudrait que chacun eût au chevet de son lit un cadre, où fussent écrits en grosses lettres : « Croisades sanglantes contre les habitants de la Prusse et contre le Languedoc ; massacres de Mérindol ; massacres en Allemagne et en France au sujet de la réforme ; massacres de la Saint-Barthélemy ; massacres d'Irlande ; massacres des vallées de Savoie ; massacres juridiques ; massacres de l'inquisition ; emprisonnements, exils sans nombre pour des disputes sur l'ombre de l'âne. »

On jetterait tous les matins un œil d'horreur sur ce catalogue de crimes religieux, et on dirait pour prière : « Mon Dieu, délivrez-nous du fanatisme. »

XXVII. Pour obtenir cette grâce de la miséricorde divine, il est nécessaire de détruire, chez tous les hommes qui ont de la probité et quelques lumières, les dogmes absurdes et funestes qui ont produit tant de cruautés. Oui, parmi ces dogmes il en est peut-être qui offensent la Divinité autant qu'ils pervertissent l'humanité.

Pour en juger sainement, que quiconque n'a pas abjuré le sens commun se mette seulement à la place des théologiens qui combattirent ces dogmes avant qu'ils fussent reçus ; car il n'y a pas une seule opinion théologique qui n'ait eu longtemps et qui n'ait encore des adversaires : pesons les raisons de ces adversaires ; voyons comment ce qu'on croyait autrefois un blasphème est devenu un article de foi. Quoi ! le Saint-Esprit ne procédait pas hier, et aujourd'hui il procède ! Quoi ! avant-hier Jésus n'avait qu'une nature et une volonté, et aujourd'hui il en a deux ! Quoi ! la cène était une commémoration, et aujourd'hui !... n'achevons pas de peur d'effrayer par nos paroles plusieurs provinces de l'Europe. Eh ! mes amis, qu'importe que tous ces mystères soient vrais ou faux ? quel rapport peuvent-ils avoir avec le genre humain, avec la vertu ? est-on plus honnête homme à Rome qu'à Copenhague ? fait-on plus de bien aux hommes en croyant manger Dieu en chair et en os qu'en croyant le manger par la foi ?

XXVIII. Nous supplions le lecteur attentif, sage et homme de bien, de considérer la différence infinie qui est entre les dogmes et la vertu. Il est démontré que, si un dogme n'est pas nécessaire en tout lieu et en tout temps, il n'est nécessaire ni en aucun temps ni en aucun lieu. Or certainement les dogmes qui enseignent que l'Esprit procède du

Père et du Fils n'ont été admis dans l'Église latine qu'au huitième siècle, et jamais dans l'Église grecque. Jésus n'a été déclaré consubstantiel à Dieu qu'en 325 : la descente de Jésus aux enfers n'est que du siècle cinquième ; il n'a été décidé qu'au sixième que Jésus avait deux natures, deux volontés, et une personne : la transsubstantiation n'a été admise qu'au douzième.

Chaque Église a encore aujourd'hui des opinions différentes sur tous ces principaux dogmes métaphysiques : ils ne sont donc pas absolument nécessaires à l'homme. Quel est le monstre qui osera dire de sang-froid qu'on sera brûlé éternellement pour avoir pensé à Moscou d'une manière opposée à celle dont on pense à Rome ? quel imbécile osera affirmer que ceux qui n'ont pas connu nos dogmes il y a seize cents ans seront à jamais punis d'être nés avant nous ? Il n'en est pas de même de l'adoration d'un Dieu, de l'accomplissement de nos devoirs. Voilà ce qui est nécessaire en tout lieu et en tout temps. Il y a donc l'infini entre le dogme et la vertu.

Un Dieu adoré de cœur et de bouche, et tous les devoirs remplis, font de l'univers un temple, et des frères de tous les hommes. Les dogmes font du monde un antre de chicane, et un théâtre de carnage. Les dogmes n'ont été inventés que par des fanatiques et des fourbes : la morale vient de Dieu.

XXIX. Les biens immenses que l'Église a ravis à la société humaine sont le fruit de la chicane du dogme ; chaque article de foi a valu des trésors, et c'est pour les conserver qu'on a fait couler le sang. Le purgatoire des morts a fait seul cent mille morts : qu'on me montre dans l'histoire du monde entier une seule querelle sur cette profession de foi : « J'adore Dieu, et je dois être bienfaisant ! »

XXX. Tout le monde sent la force de ces vérités. Il faut donc les annoncer hautement ; il faut ramener les hommes, autant qu'on le peut, à la religion primitive, à la religion que les chrétiens eux-mêmes confessent avoir été celle du genre humain du temps de leur Chaldéen ou de leur Indien Abraham ; du temps de leur prétendu Noé, dont aucune nation, hors les Juifs, n'entendit jamais parler ; du temps de leur prétendu Énoch, encore plus inconnu. Si, dans ces époques, la religion etait la vraie, elle l'est donc aujourd'hui. Dieu ne peut changer ; l'idée contraire est un blasphème.

XXXI. Il est évident que la religion chrétienne est un filet dans lequel les fripons ont enveloppé les sots pendant plus de dix-sept siècles, et un poignard dont les fanatiques ont égorgé leurs frères pendant plus de quatorze.

XXXII. Le seul moyen de rendre la paix aux hommes est donc de détruire tous les dogmes qui les divisent, et de rétablir la vérité qui les réunit ; c'est donc là en effet la paix perpétuelle. Cette paix n'est point une chimère ; elle subsiste chez tous les honnêtes gens, depuis la Chine jusqu'à Québec : vingt princes de l'Europe l'ont embrassée assez publiquement ; il n'y a plus que les imbéciles qui s'imaginent

croire les dogmes : ces imbéciles sont en grand nombre, il est vrai ; mais le petit nombre qui pense, conduit le grand nombre avec le temps. L'idole tombe, et la tolérance universelle s'élève chaque jour sur ses débris : les persécuteurs sont en horreur au genre humain.

Que tout homme juste travaille donc, chacun selon son pouvoir, à écraser le fanatisme, et à ramener la paix que ce monstre avait bannie des royaumes, des familles, et du cœur des malheureux mortels. Que tout père de famille exhorte ses enfants à n'obéir qu'aux lois, et à n'adorer que Dieu.

DIEU ET LES HOMMES,

PAR LE DOCTEUR OBERN,

ŒUVRE THÉOLOGIQUE, MAIS RAISONNABLE, TRADUITE PAR JACQUES AIMON.

(1769.)

CHAP. I. — *Nos crimes et nos sottises.*

En général, les hommes sont sots, ingrats, jaloux, avides du bien d'autrui, abusant de leur supériorité quand ils sont forts, et fripons quand ils sont faibles.

Les femmes, pour l'ordinaire, nées avec des organes plus déliés, et moins robustes que les hommes, sont plus artificieuses et moins barbares. Cela est si vrai que, dans mille criminels qu'on exécute à mort, à peine trouve-t-on trois ou quatre femmes. Il est vrai aussi qu'on rencontre quelques robustes héroïnes aussi cruelles que les hommes ; mais ces cas sont assez rares.

Le pouvoir n'est communément entre les mains des hommes, dans les États et dans les familles, que parce qu'ils ont le poing plus fort, l'esprit plus ferme, et le cœur plus dur. De tout cela, les moralistes de tous les temps ont conclu que l'espèce humaine ne vaut pas grand'chose, et en cela ils ne se sont guère écartés de la vérité.

Ce n'est pas que tous les hommes soient invinciblement portés par leur nature à faire le mal, et qu'ils le fassent toujours. Si cette fatale opinion était vraie, il n'y aurait plus d'habitants sur la terre depuis longtemps. C'est une contradiction dans les termes de dire : « Le genre humain est nécessité à se détruire, et il se perpétue. »

Je crois bien que de cent jeunes femmes qui ont de vieux maris, il y en a quatre-vingt-dix-neuf, au moins, qui souhaitent sincèrement leur mort ; mais vous en trouverez à peine une qui veuille se charger d'empoisonner celui dont elle voudrait porter le deuil. Les parricides, les fratricides, ne sont nulle part communs. Quelle est donc l'étendue et la borne de nos crimes ? C'est le degré de violence dans nos passions, le degré de notre pouvoir, et le degré de notre raison.

Nous avons la fièvre intermittente, la fièvre continue avec des re-

doublements, le transport au cerveau, mais très-rarement la rage. Il y a des gens qui sont en santé. Notre fièvre intermittente, c'est la guerre entre les peuples voisins. Le transport au cerveau, c'est le meurtre que la colère et la vengeance nous excitent à commettre contre nos concitoyens. Quand nous assassinons nos proches parents, ou que nous les rendons plus malheureux que si nous leur donnions la mort; quand des fanatiques hypocrites allument les bûchers, c'est la rage. Je n'entre point ici dans le détail des autres maladies, c'est-à-dire des menus crimes innombrables qui affligent la société.

Pourquoi est-on en guerre depuis si longtemps; et pourquoi commet-on ce crime sans aucun remords? On fait la guerre uniquement pour moissonner les blés que d'autres ont semés, pour avoir leurs moutons, leurs chevaux, leurs bœufs, leurs vaches, et leurs petits meubles: c'est à quoi tout se réduit; car c'est là le seul principe de toutes les richesses. Il est ridicule de croire que Romulus ait célébré des jeux dans un misérable hameau entre trois montagnes pelées, et qu'il ait invité à ces jeux trois cents filles du voisinage pour les ravir. Mais il est assez certain que lui et ses compagnons prirent les bestiaux et les charrues des Sabins.

Charlemagne fit la guerre trente ans aux pauvres Saxons pour un tribut de cinq cents vaches. Je ne nie pas que pendant le cours de ces brigandages Romulus et ses sénateurs, Charlemagne et ses douze pairs, n'aient violé beaucoup de filles, et peut-être de gré à gré : mais il est clair que le grand but de la guerre était d'avoir des vaches, du foin, et le reste, en un mot, de voler.

Aujourd'hui même encore, un héros à une demi-guinée par jour, qui entre avec des héros subalternes à quatre ou cinq sous, au nom de son auguste maître, dans le pays d'un autre auguste souverain, commence par ordonner à tous les cultivateurs de fournir bœufs, vaches, moutons, foin, pain, vin, bois, linge, couvertures, etc. Je lisais ces jours passés dans la petite *Histoire chronologique de la France*, notre voisine, faite par un homme de robe[1], ces paroles remarquables : « Grand fourrage le 11 octobre 1709, où le comte de Broglie battit le prince de Lobkovitz » ; c'est-à-dire qu'on tua, le 11 octobre, deux ou trois cents Allemands qui défendaient leurs foins : après quoi, les Français, déjà battus à Malplaquet, perdirent la ville de Mons. Voilà sans doute un exploit digne d'une éternelle mémoire que ce fourrage! Mais cette misère fait voir qu'au fond, dans toutes les guerres, depuis celle de Troie jusqu'aux nôtres, il ne s'agit que de voler.

Cela est si malheureusement vrai, que les noms de voleur et de soldat étaient autrefois synonymes chez toutes les nations. Consultez le *Miles* de Plaute : *Latrocinatus annos decem, mercedem accipio*[2]. J'ai

1. Le président Hénault. (Éd.)

2. J'ai vainement cherché ces mots dans le *Miles* de Plaute ; mais dans les fragments du *Cornicularia* de cet auteur, on lit :

« Latrocinatus annos decem mercedem. »

Voyez le Plaute de Gruter, avec les commentaires de Fr. Taubmann ; Wittemberg, 1621, in 4°, p. 1469. (*Note de M. Beuchot.*)

été voleur dix ans, je reçois ma paye. « Le roi Séleucus m'a donné commission de lui lever des voleurs. (Voyez l'*Ancien Testament.*) Jephté[1], fils de Galaad et d'une prostituée, engage des brigands à son service. Abimélech[2] lève une troupe de brigands. David[3] assemble quatre cents voleurs perdus de crimes, etc. »

Quand le chef des malandrins a bien tué et bien volé, il réduit à l'esclavage les malheureux dépouillés qui sont encore en vie. Ils deviennent ou serfs ou sujets, ce qui, dans les neuf dixièmes de la terre, revient à peu près au même. Genseric usurpe le titre de roi. Il devient bientôt un homme sacré, et il prend nos biens, nos femmes, nos vies, de droit divin, si on le laisse faire.

Joignez à tous ces brigandages publics les innombrables brigandages secrets qui ont désolé les familles; les calomnies, les ingratitudes, l'insolence du fort, la friponnerie du faible; et on conclura que le genre humain n'a presque jamais vécu que dans le malheur, et dans la crainte pire que le malheur même.

J'ai dit que toutes les horreurs qui marchent à la suite de la guerre, sont commises sans le moindre remords. Rien n'est plus vrai. Nul ne rougit de ce qu'il fait de compagnie. Chacun est encouragé par l'exemple; c'est à qui massacrera, à qui pillera le plus; on y met sa gloire. Un soldat, à la prise de Berg-op-Zoom, s'écrie : « Je suis las de tuer, je vais violer! » et tout le monde bat des mains.

Les remords, au contraire, sont pour celui qui, n'étant pas rassuré par des compagnons, se borne à tuer, à voler en secret. Il en a de l'horreur jusqu'à ce que l'habitude l'endurcisse à l'égal de ceux qui se livrent au crime régulièrement et en front de bandière.

CHAP. II. — *Remède approuvé par la faculté contre les maladies ci-dessus.*

Les nations qu'on nomme *civilisées*, parce qu'elles furent méchantes et malheureuses dans des villes, au lieu de l'être en plein air ou dans des cavernes, ne trouvèrent point de plus puissant antidote contre les poisons dont les cœurs étaient pour la plupart dévorés, que le recours à un Dieu rémunérateur et vengeur.

Les magistrats d'une ville avaient beau faire des lois contre le vol, contre l'adultère, on les volait eux-mêmes dans leurs logis, tandis qu'ils promulguaient leurs lois dans la place publique; et leurs femmes prenaient ce temps-là même pour se moquer d'eux avec leurs amants.

Quel autre frein pouvait-on donc mettre à la cupidité, aux transgressions secrètes et impunies, que l'idée d'un maître éternel qui nous voit, et qui jugera jusqu'à nos plus secrètes pensées? Nous ne savons pas qui le premier enseigna aux hommes cette doctrine. Si je le connaissais, et si j'étais sûr qu'il n'alla point au delà, qu'il ne corrompit point la médecine qu'il présentait aux hommes, je lui dresserais un autel.

1. *Juges*, XI, 1-3. (ÉD.) — 2. *Id.*, IX, 4. (ÉD.) — 3. *I Rois*, XXII, 2. (ÉD.)

Hobbes dit qu'il le ferait pendre. Sa raison, dit-il, est que cet apôtre de Dieu s'élève contre la puissance publique, qu'il appelle le *Léviathan*, en venant proposer aux hommes un maître supérieur au Léviathan, à la souveraineté législative.

La sentence de Hobbes me paraît bien dure. Je conviens, avec lui, que cet apôtre serait très-punissable, s'il venait dire à notre parlement, ou au roi d'Espagne, ou au sénat de Venise : « Je viens vous annoncer un Dieu dont je suis le ministre; il m'a chargé de vous faire mettre en prison à ma volonté, de vous ôter vos biens, de vous tuer si vous faites la moindre chose qui me déplaise. Je vous assassinerai, comme le saint homme Aod[1] assassina Églon, roi de Moabie et de Juiverie, comme le pontife Joïada[2] assassina Athalie à la porte aux Chevaux, et comme le sage Salomon[3] assassina son frère Adoniath, etc., etc., etc. »

J'avoue que si un prédicateur venait nous parler sur ce ton, soit dans la chambre haute, soit dans la basse, soit dans le Drawing-room[4], je donnerais ma voix pour serrer le cou à ce drôle.

Mais si les athées dominaient chez nous, comme on dit que cela est arrivé dans notre ville de Londres du temps de Charles II, et à Rome du temps de Sixte IV, d'Alexandre VI, de Léon X, etc., etc., je saurais très-bon gré à un honnête homme de venir simplement nous dire, comme Platon, Marc-Aurèle, Épictète : MORTELS, IL Y A UN DIEU JUSTE, SOYEZ JUSTES. Je ne vois point du tout de raison de pendre un pareil concitoyen.

Quoique je me pique d'être tolérant, j'inclinerais plutôt à punir celui qui nous dirait aujourd'hui : « Messieurs et dames, il n'y a point de Dieu; calomniez, parjurez-vous, friponnez, volez, assassinez, empoisonnez, tout cela est égal, pourvu que vous soyez les plus forts ou les plus habiles. » Il est clair que cet homme serait très-pernicieux à la société, quoi qu'en ait pu dire le R. P. Malagrida, ci-devant jésuite, qui a, dit-on, persuadé à toute une famille que ce n'était pas même un péché véniel d'assassiner par derrière un roi de Portugal en certain cas.

CHAP. III. — *Un Dieu chez toutes les nations civilisées.*

Quand une nation est assemblée en société, elle a besoin de l'adoration d'un Dieu, à proportion que les citoyens ont besoin de s'aider les uns les autres. C'est par cette raison qu'il n'y a jamais eu de nation rassemblée sous des lois, qui n'ait reconnu une divinité de temps immémorial.

L'Être suprême s'était-il révélé à ceux qui les premiers dirent qu'il faut aimer et craindre un Dieu, punisseur du crime, et rémunérateur de la vertu? Non, sans doute; Dieu ne parla pas à Thaut le législateur des Égyptiens, au Brama des Indiens, à l'Orphée de Thrace, au Zoroastre des Perses, etc., etc.; mais il se trouva dans toutes les na-

1. *Juges*, III, 21. (ÉD.) — 2. *IV Rois*, XI, 16. (ÉD.) — 3. *III Rois*, II, 25. (ÉD.)
4. Antichambre ; ce que nous appellerions en France : la salle des Pas-Perdus. (ÉD.)

tions des hommes qui eurent assez de bon sens pour enseigner cette doctrine utile; de même qu'il y eut des hommes qui, par la force de leur raison, enseignèrent l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie.

L'un, en mesurant ses champs, trouva que le triangle est la moitié du carré, et que les triangles ayant même base et même hauteur sont égaux. L'autre[1], en semant, en recueillant et en gardant ses moutons, s'aperçut que le soleil et la lune revenaient à peu près au point dont ces astres étaient partis, et qu'ils ne s'écartaient pas d'une certaine borne au nord et au midi. Un troisième considéra que les hommes, les animaux, les astres, ne s'étaient pas faits eux-mêmes, et vit qu'il existe un Être suprême. Un quatrième, effrayé des torts que les hommes se faisaient les uns aux autres, conclut que, s'il y avait un Être qui avait fait les astres, la terre et les hommes, cet Être devait faire du bien aux honnêtes gens, et punir les méchants. Cette idée est si naturelle et si honnête, qu'elle fut aisément reçue.

La même force de notre entendement qui nous fit découvrir l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, qui nous fit inventer des lois, nous fit donc aussi connaître Dieu. Il suffit de deux ou trois bons arguments, tels qu'on en voit dans Platon parmi beaucoup de mauvais, pour adorer la divinité. On n'a pas besoin d'une révélation pour savoir que le soleil, de mois en mois, correspond à des étoiles différentes; on n'a pas besoin de révélation pour comprendre que l'homme ne s'est pas fait lui-même, et que nous dépendons d'un Être supérieur, quel qu'il soit.

Mais si des charlatans me disent qu'il y a une vertu dans les nombres; si, en mesurant mes champs, ils me trompent; si, en observant une étoile, ils prétendent que cette étoile fait ma destinée; si, en m'annonçant un Dieu juste, ils m'ordonnent de leur donner mon bien de la part de Dieu: alors je les déclare tous des fripons, et je tâche de me conduire par moi-même avec le peu de raison que Dieu m'a donné.

Chap. IV. — *Des anciens cultes, et en premier lieu de celui de la Chine.*

Plus une nation est antique, plus elle a une religion ancienne.

A présent que dans une grande partie de l'Europe on n'a plus de jésuites à flatter ou à détester; à présent qu'il n'y a plus de mérite à combattre leurs opinions les plus ridicules, et que la haine qu'ils avaient assez méritée est éteinte avec eux, il faut bien convenir qu'ils avaient raison quand ils assuraient que le gouvernement chinois n'a jamais été athée. On avança en Europe ce paradoxe impertinent, parce que les jésuites avaient acquis un très-grand crédit à la Chine avant d'en être chassés. On voulait à Paris qu'ils favorisassent l'athéisme à Pékin, parce qu'ils étaient persécuteurs à Paris.

C'est par ce même esprit de parti, c'est par l'extravagance attachée à toutes les disputes pédantesques, que la Sorbonne s'avisait de con-

1. Valentin Jameray Duval. (Éd.)

damner à la fois, et Bayle qui soutenait qu'une société d'athées pouvait subsister, et les jésuites qu'on accusait d'approuver le gouvernement athée des Chinois; de sorte que ces pédants ridicules de Sorbonne prononçaient à la fois le pour et le contre, le oui et le non, ce qui leur est arrivé presque toujours à eux et à leurs semblables. Ils disaient à Bayle: « Il n'est pas possible qu'il y ait dans le monde un peuple d'athées. » Ils disaient aux jésuites : « La cour de Pékin est athée, et vous aussi. » Et le jésuite Hardouin leur répondait: « Oui, il y a des sociétés d'athées, car vous l'êtes, vous Arnauld, Pascal, Quesnel et Petitpied. » Cette folie sacerdotale a été assez relevée dans plusieurs bons livres; mais il faut ici découvrir le prétexte qui semblait à nos docteurs occidentaux colorer le reproche d'athéisme qu'ils faisaient à la plus respectable nation de l'Orient. L'ancienne religion chinoise consiste principalement dans la morale, comme celle de Platon, de Marc-Aurèle, d'Épictète et de tous nos philosophes. L'empereur chinois ne paya jamais des argumentants pour savoir si un enfant est damné quand il meurt avant qu'on lui ait soufflé dans la bouche; si une troisième personne est faite, ou engendrée, ou procédante; si elle procède d'une première personne, ou de la seconde, ou de toutes les deux à la fois; si une de ces personnes possède deux natures ou une seule; si elle a une ou deux volontés; si la mère d'une de ces personnes est maculée ou immaculée. Ils ne connaissent ni consubstantialité ni transsubstantiation. Les quarante parlements chinois qui gouvernent tout l'empire ne savent rien de toutes ces choses; donc ils sont athées! C'est ainsi qu'on a toujours argumenté parmi les chrétiens. Quand se mettra-t-on à raisonner?

C'est abuser bien étrangement de la stupidité du vulgaire, c'est être bien stupide soi-même, ou bien fourbe et bien méchant, que de vouloir faire accroire que la principale partie de la religion n'est pas la morale. Adorez Dieu et soyez juste, voilà l'unique religion des lettrés chinois. Leurs livres canoniques, auxquels on attribue près de quatre mille ans d'antiquité, ordonnent que l'empereur trace de ses mains quelques sillons avec la charrue, et qu'il offre à l'Être suprême les épis venus de son travail. O Thomas d'Aquin, Scot, Bonaventure, François, Dominique, Luther, Calvin, chanoines de Westminster! enseignez-vous quelque chose de mieux?

Il y a quatre mille ans que cette religion si simple et si noble dure dans toute son intégrité; et il est probable qu'elle est beaucoup plus ancienne : car puisque le grand empereur Fo-Hi, que les plus modérés compilateurs placent au temps où nous plaçons le déluge, observait cette auguste cérémonie de semer du blé, il est bien vraisemblable qu'elle était établie longtemps avant lui. Sans cela n'aurait-on pas dit qu'il en était l'instituteur? Fo-Hi était à la tête d'un peuple innombrable; donc cette nation rassemblée était très-antérieure à Fo-Hi; donc elle avait depuis très-longtemps une religion : car quel grand peuple fut jamais sans religion? il n'en est aucun exemple sur la terre.

Mais ce qui est unique et admirable, c'est que, dans la Chine, l'empereur a toujours été pontife et prédicateur. Les édits ont toujours été

des exhortations à la vertu. L'empereur a toujours sacrifié au Tien, au Chang-Ti. Point de prêtre assez insolent pour lui dire : « Il n'appartient qu'à moi de sacrifier, de prier Dieu en public. Vous touchez à l'encensoir, vous osez prier Dieu vous-même, vous êtes un impie. »

Le bas peuple fut sot et superstitieux à la Chine comme ailleurs. Il adora dans les derniers temps des dieux ridicules. Il s'éleva plusieurs sectes depuis environ trois mille ans; le gouvernement sage et tolérant les a laissées subsister : uniquement occupé de la morale et de la police, il ne trouva pas mauvais que la canaille crût des inepties, pourvu qu'elle ne troublât point l'État et qu'elle obéît aux lois. La maxime de ce gouvernement fut toujours : « Crois ce que tu voudras, mais fais ce que je t'ordonne. »

Lors même que, dans les premiers jours de notre ère vulgaire, je ne sais quel misérable nommé Fo prétendit être né d'un éléphant blanc par le côté gauche, et que ses disciples firent un dieu de ce pauvre charlatan, les quarante grands parlements du royaume souffrirent que la populace s'amusât de cette farce. Aucune des bêtises populaires ne troubla l'État; elles ne lui firent pas plus de mal que les *Métamorphoses* d'Ovide et l'*Ane* d'Apulée n'en firent à Rome. Et nous, malheureux! et nous! que d'inepties, que de sottises, que de trouble et de carnage! L'histoire chinoise n'est souillée d'aucun trouble religieux. Nul prophète qui ameutât le peuple, nul mystère qui portât le ravage dans les âmes. Confutzée fut le premier des médecins, parce qu'il ne fut jamais charlatan. Et nous, misérables! et nous!

CHAP. V. — *De l'Inde, des Brachmanes, de leur théologie imitée très-tard par les Juifs et ensuite par les chrétiens.*

La religion des brachmanes est encore plus ancienne que celle des Chinois. Du moins les brachmanes le protestent; ils conservent un livre qu'ils prétendent écrit plus de trois mille ans avant notre ère vulgaire dans la langue du *Hanscrit*, que quelques-uns entendent encore. Personne ne doute, au moins chez les brachmanes modernes, que ce livre, si sacré pour eux, ne soit très-antérieur au *Veidam*, si célèbre dans toute l'antiquité. Le livre dont je parle s'appelle le *Shasta*. Il fut la règle des Indiens pendant quinze cents ans, jusqu'au temps où les brachmanes, étant devenus plus puissants, donnèrent pour règle le *Veidam*, nouveau livre fondé sur l'ancien *Shasta;* de sorte que ces peuples ont eu une première et une seconde loi [1].

La première loi des Indiens semble être l'origine de la théologie de plusieurs autres nations.

C'est dans le *Shasta* qu'on trouve un Être suprême qui a débrouillé le chaos, et qui a formé des créatures célestes. Ces demi-dieux se sont révoltés contre le grand Dieu, qui les a bannis de son séjour pendant

1. Voyez le livre de M. Holwell, qui a demeuré trente ans avec les brames. — (C'est un voyage au Bengale et dans l'Indostan. Éd.)

un grand nombre de siècles. Et il est à remarquer que la moitié des demi-dieux resta fidèle à son souverain.

C'est visiblement ce qui a donné lieu depuis, chez les Grecs, à la fable des géants qui combattirent contre Zeus, le maître des dieux. Hercule et d'autres dieux prirent le parti de Zeus. Les géants vaincus furent enchaînés.

Observons ici que les Juifs, qui ne formèrent un corps de peuple que plusieurs siècles après les Indiens, n'eurent aucune notion de cette théologie mystique; on n'en trouve nulle trace dans la *Genèse*. Ce ne fut que dans le premier siècle de notre ère qu'un faussaire très-maladroit, soit juif, soit demi-juif et demi-chrétien, ayant appris quelque chose de la religion des brachmanes, fabriqua un écrit qu'il osa attribuer à Énoch; c'est dans le livre d'Énoch qu'il est parlé de la rébellion de quelques puissances célestes que ce faussaire appelle anges. Semiazar était, dit-il, à leur tête. Araciel et Chobabiel étaient ses lieutenants généraux. Les anges fidèles furent Michel, Raphaël, Gabriel, Uriel. C'est enfin sur ce fatras du livre prétendu d'Énoch que Milton a bâti son singulier poëme du *Paradis perdu*. Voilà comme toutes les fables ont fait le tour du monde.

Quel lecteur sensé pourra maintenant observer sans étonnement que la religion chrétienne est uniquement fondée sur cette chute des anges, dont il n'est pas dit un seul mot dans l'*Ancien Testament?* On attribue à Simon Barjone, surnommé Pierre, une lettre dans laquelle on lui fait dire que « Dieu n'a pas épargné les anges qui ont péché; mais qu'il les a jetés dans le Tartare avec les câbles de l'enfer[1]. » On ne sait si par *anges pécheurs* l'auteur entend des grands de la terre, et si par le mot de *pécheurs* il peut entendre des esprits célestes révoltés contre Dieu. On est encore très-étonné que Simon Barjone, né en Galilée, connaisse le Tartare, et qu'on traduise ainsi au hasard des choses si graves.

En un mot, ce n'est que dans quatre lignes attribuées à Simon Barjone qu'on trouve quelque faible idée de la chute des anges, de ce premier fondement de toute religion chrétienne.

On a conclu depuis, que le capitaine de ces anges rebelles, devenus diables, était un nommé Lucifer. Et pourquoi? parce que l'étoile de Vénus, l'étoile du matin, s'appelait quelquefois en latin Lucifer. On a trouvé dans Isaïe une parabole contre le roi de Babylone. Isaïe lui-même appelle cette apostrophe *parabole*. Il donne à ce roi et à ses exacteurs le titre de *verge de fer*, de *bâton des impies*. Il dit que les cèdres et les sapins se réjouissent de la mort de ce roi; il dit que les géants lui ont fait compliment quand il est venu en enfer. « Comment es-tu tombé du ciel, dit-il, toi qui semblais l'étoile de Vénus, et qui te levais le matin? comment es-tu tombé par terre, toi qui frappais les nations? etc. »

Il a plu aux traducteurs de rendre ainsi ce passage: « Comment es-tu

1. *Épître II*, chap. II, verset 4.
2. Chap. XIV, verset 12. (ÉD.)

tombé du ciel, Lucifer ?» Les commentateurs n'ont pas manqué d'en conclure que ce discours est adressé au diable; que le diable est Lucifer; que c'est lui qui s'était révolté contre Dieu; que c'est lui qui est en enfer pour jamais; que, pour avoir des compagnons, il persuada à Ève de manger du fruit de la science du bien et du mal; qu'il a damné ainsi le genre humain, et que toute l'économie de notre religion roule sur Lucifer. O grand pouvoir de l'équivoque!

L'allégorie des anges révoltés contre Dieu est originairement une parabole indienne, qui a eu cours longtemps après dans presque tout l'Occident, sous cent déguisements différents.

Chap. VI. — *De la métempsycose, des veuves qui se brûlent, de François-Xavier et de Warburton.*

Les Indiens sont le premier peuple qui ait montré un esprit inventif. Qu'on en juge par le jeu des échecs et du trictrac, par les chiffres que nous leur devons, enfin par les voyages que de temps immémorial on fit chez eux pour s'instruire comme pour commercer.

Ils eurent le malheur de mêler à leurs inventions des superstitions, dont les unes sont ridicules, les autres abominables. L'idée d'une âme distincte du corps, l'éternité de cette âme, la métempsycose, sont de leur invention. Ce sont là sans doute de belles idées; il y a plus d'esprit que dans l'*Utopie*[1] et dans l'*Argénis*[2], et même que dans *les Mille et une Nuits.* La doctrine de la métempsycose surtout n'est ni absurde ni inutile.

Dès qu'ils admirent des âmes, ils virent combien il serait impertinent d'occuper continuellement l'Être suprême à créer des âmes nouvelles à mesure que les animaux s'accoupleraient. Ce serait mettre Dieu éternellement aux aguets pour former vite un esprit, à l'instant que la semence d'un corps mâle est dardée dans la matrice d'un corps femelle. Il aurait bien des affaires, s'il fallait créer des âmes à la fois pour tous les rendez-vous de notre monde, sans compter les autres: et que deviendront ces âmes quand le fœtus périt? C'est pourtant là l'opinion, ou plutôt le vain discours de nos théologiens. Ils disent que Dieu crée une âme pour chaque fœtus, mais que ce n'est qu'au bout de six semaines. Ridicule pour ridicule, celui des brachmanes fut plus ingénieux. Les âmes sont éternelles, elles passent sans cesse d'un corps à un autre. Si votre âme a été méchante dans le corps d'un tyran, elle sera condamnée à entrer dans celui d'un loup qui sera sans cesse poursuivi par des chiens, et dont la peau servira de vêtement à un berger.

Il y a, dans cet antique système, de l'esprit et de l'équité. Mais pourquoi tant de vaines cérémonies auxquelles les brames s'assujettissent encore pendant toute leur vie? pourquoi tenir en mourant une vache par la queue? et surtout pourquoi, depuis plus de trois mille ans, les veuves indiennes se font-elles un point d'honneur et de religion de se brûler sur le corps de leurs maris?

1. Ouvrage de Thomas Morus. (Éd.) — 2. Ouvrage de Jean Barclay. (Éd.)

J'ai lu d'un bout à l'autre les rites des brames anciens et nouveaux dans le livre du *Dormo-Veidam*. Ce ne sont que des cérémonies fatigantes, des idées mystiques de contemplation et d'union avec Dieu; mais je n'y ai rien vu qui ait le moindre rapport à la queue de vache qui sanctifie les Indiens à la mort. Je n'y ai pas lu un seul mot concernant le précepte ou le conseil donné aux veuves de se brûler sur le bûcher de leurs époux. Apparemment ces deux coutumes anciennes, l'une extravagante, l'autre horrible, ont été d'abord pratiquées par quelque cerveau creux, et d'autres cerveaux encore plus creux enchérirent sur lui. Une femme s'arrache les cheveux, se meurtrit le visage à la mort de son mari. Une seconde se fait quelques blessures, une troisième se brûle, et avant de se brûler, elle donne de l'argent aux prêtres. Ceux-ci ne manquent pas d'exhorter les femmes à suivre un si bel exemple. Bientôt il y a de la honte à ne se pas brûler. Toutes les coutumes révoltantes n'ont guère eu d'autre origine. Les législateurs sont d'ordinaire des gens d'assez bon sens, qui ne commandent rien qui soit trop absurde et trop contraire à la nature. Ils augmentent seulement la vogue d'un usage singulier quand il est déjà reçu. Mahomet n'invente point la circoncision, mais il la trouve établie. Il avait été circoncis lui-même. Numa n'ordonne rien d'impertinent ni de révoltant. On ne lit point que Minos ait donné aux Crétois des préceptes ridicules; mais il y a des peuples plus enthousiastes que les autres, chez qui on outre et on défigure tous les préceptes des premiers législateurs; et nous en avons de terribles exemples chez nous. Les usages extravagants et barbares s'établissent tous seuls, il n'y a qu'à laisser faire le peuple.

Ce qui est très-remarquable, c'est que ces mêmes brachmanes, qui sont d'une antiquité si reculée, sont les seuls prêtres dans le monde qui aient conservé à la fois leurs anciens dogmes et leur crédit. Ils forment encore la première tribu, la première caste, depuis le rivage du Gange jusqu'aux côtes de Coromandel et de Malabar. Ils ont gouverné autrefois. Leurs cérémonies actuelles en font foi encore. Le *Dormo-Veidam* ordonne qu'à la naissance du fils d'un brame, on lui dise gravement : « Vis pour commander aux hommes. »

Ils ont conservé leurs anciens emblèmes; notre célèbre Holwell, qui a vécu trente ans parmi eux, nous a donné les estampes de leurs hiéroglyphes. La vertu y est représentée montée sur un dragon. Elle a dix bras pour résister aux dix principaux vices. C'est surtout cette figure que les missionnaires papistes n'ont pas manqué de prendre pour le diable, tant ces messieurs étaient équitables et savants.

L'évêque Warburton nous assure que le jésuite Xavier, dans une de ses lettres, prétend qu'un brame de ses amis lui dit en confidence : « Il est vrai qu'il y a un Dieu, et nos pagodes ne sont que des représentations des mauvais génies; mais gardez-vous de le dire au peuple. La politique veut qu'on l'entretienne dans l'ignorance de toute divinité. » Xavier aurait eu bien peu de bon sens et beaucoup d'effronterie en écrivant une si énorme sottise. Je n'examine point comment il avait pu, en peu de temps, se rendre capable de converser familièrement

dans la langue du Malabar, et avoir pour intime ami un brame qui devait se défier de lui; mais il n'est pas possible que ce brame se soit décrié lui-même si indignement. Il est encore moins possible qu'il ait dit que, par politique, il faut rendre le peuple athée. C'est précisément tout le contraire : François-Xavier, l'apôtre des Indes, aurait très-mal entendu, ou aurait menti. Mais c'est Warburton qui a très-mal lu, et qui a mal rapporté ce qu'il a lu, ce qui lui arrive très-souvent.

Voici mot pour mot ce que dit Xavier dans le recueil de ses *Lettres choisies*, imprimé en français à Varsovie, chez Veidmann, en 1739, pages 36 et 37 :

« Un brachmane savant.... me dit, comme un grand secret, premièrement, que les docteurs de cette université faisaient jurer leurs écoliers de ne jamais révéler leurs mystères, qu'il me les découvrirait pourtant en faveur de l'amitié qu'il avait pour moi. Un de ces mystères fut qu'il n'y a qu'un Dieu, créateur du ciel et de la terre, lequel il faut adorer : car les idoles ne sont que les représentations des démons; que les brachmanes ont de certains mémoires comme des monuments de leur écriture sainte, où ils tiennent que les lois divines sont contenues, et que les maîtres se servent, en enseignant, d'une langue inconnue au vulgaire, comme est parmi nous la langue latine. Il m'expliqua fort clairement ces divins préceptes l'un après l'autre, qu'il serait long et hors de propos de vous écrire. Les sages célèbrent le jour du dimanche comme une fête, et font ce jour-là, de temps en temps, cette prière en leur langue : *Mon Dieu, je vous adore, et j'implore votre secours pour jamais*, qu'ils répètent souvent à voix basse, parce qu'ils sont obligés par serment de garder le secret.... Il me pria enfin de lui apprendre les principaux mystères de la religion chrétienne, me promettant de n'en parler jamais.... Je lui expliquai seulement avec soin cette parole de Jésus-Christ, qui contient un abrégé de notre foi : *Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé*[1]. »

Cette lettre est bien plus curieuse que ne le croit Warburton, qui l'a falsifiée. Premièrement, on y voit que les brachmanes adorent un Dieu suprême, et ne sont point idolâtres. Secondement, la formule de prière des brachmanes est admirable. Troisièmement, la formule que lui oppose Xavier ne fait rien à la question, et est très-mal appliquée. Le brachmane dit qu'il faut adorer; l'autre répond qu'il faut croire, et il ajoute qu'il faut être baptisé. La religion du brachmane est celle du cœur, celle de l'apôtre convertisseur est la religion des cérémonies; et de plus il fallait que ce convertisseur fût bien ignorant, pour ne pas savoir que le baptême était un des anciens usages des Indes, et qu'il a précédé le nôtre de plusieurs siècles. On pourrait dire que c'était au brachmane à convertir Xavier, et que ce Xavier ne devait pas réussir à convertir le brachmane.

Plus nous avancerons dans la connaissance des nations qui peuplent la terre, plus nous verrons qu'elles ont presque toutes un Dieu suprême. Nous fîmes la paix il y a deux ans[2] dans la Caroline avec les

1. Marc, XVI, 16. (Éd.)
2. C'était en 1760; ainsi l'auteur écrivait en 1762. — C'est une supposition : l'ouvrage est de 1769. (Éd.)

Chiroquois; leur chef, que nous appelons le petit Carpenter, dit au colonel Grant ces propres mots : « Les Anglais sont plus blancs que nous; mais un seul Dieu est notre commun père; le Tout-Puissant a créé tous les peuples, il les aime également. »

Que le discours du petit Carpenter est au-dessus des dogmatiques barbares et impies qui ont dit: « Il n'y a qu'un peuple choisi qui puisse plaire à Dieu! »

Chap. VII. — *Des Chaldéens.*

On n'est pas assez étonné des dix-neuf cent trois ans d'observations astronomiques que les Chaldéens remirent entre les mains d'Alexandre.

Cette suite, qui remonte à deux mille deux cent cinquante ans, ou environ, avant notre ère, suppose nécessairement une prodigieuse antiquité précédente. On a remarqué ailleurs que, pour qu'une nation cultive l'astronomie, il faut qu'elle ait été des siècles sans la cultiver. Les Romains n'ont eu une faible connaissance de la sphère que du temps de Cicéron. Cependant ils pouvaient avoir recours aux Grecs depuis longtemps. Les Chaldéens ne durent leur connaissance qu'à eux-mêmes. Ces connaissances vinrent donc fort tard. Il fallut perfectionner tous les arts mécaniques avant d'avoir un collége d'astronomes. Or, en accordant que ce collége ne fut fondé que deux mille ans avant Alexandre, ce qui est un espace bien court, sera-ce trop que de donner deux mille ans pour l'établissement des autres arts avant la fondation de ce collége?

Certainement il faut plus de deux mille ans à des hommes, comme on l'a souvent observé, pour inventer un langage, un alphabet, pour se former dans l'art d'écrire, pour dompter les métaux. Ainsi, quand on dira que les Chaldéens avaient au moins quatre mille ans d'antiquité au temps d'Alexandre, on sera très-circonspect et très-modéré. Ils avaient alors une ère de quatre cent soixante et dix mille ans. Nous leur en retranchons tout d'un coup quatre cent soixante et six mille : cela est assez rigoureux. Mais, nous dira-t-on, malgré cet énorme retranchement, il se trouve que les Chaldéens formaient déjà un peuple puissant mille ans avant notre déluge. Ce n'est pas ma faute, je ne puis qu'y faire. Commencez par vous accorder sur votre déluge, que votre *Bible* hébraïque, celle des Samaritains, celle des prétendus *Septante*, placent dans des époques qui diffèrent d'environ sept cents années. Accordez plus de soixante systèmes sur votre chronologie, et vous vous moquerez ensuite des Chaldéens.

Quelle était la religion des Chaldéens avant que les Perses conquissent Babylone, et que la doctrine de Zoroastre se mêlât avec celle des mages de Chaldée? C'était le sabisme, l'adoration d'un Dieu, et la vénération pour les étoiles, regardées dans une partie de l'Orient comme des dieux subalternes.

Il n'y a point de religion dans laquelle on ne voie un Dieu suprême à la tête de tout. Il n'y en a point aussi qui ne soit instituée pour rendre les hommes moins méchants.

Je ne vois pas pourquoi le chaldaïsme, le sabisme, pourraient être regardés comme une idolâtrie. Premièrement, une étoile n'est point

une idole, une image; c'est un soleil comme le nôtre. Secondement, pourquoi ne pas vénérer Dieu dans ces admirables ouvrages, par qui nous réglons nos saisons et nos travaux? Troisièmement, toute la terre croyait que nos destinées dépendaient de l'arrangement des constellations. Cette erreur supposée, et les mages étant malheureusement astrologues de profession, il leur était bien pardonnable d'offrir quelques prières à ces grands corps lumineux, dans lesquels la puissance du grand Être se manifeste avec tant de majesté. Les astres valent bien saint Roch, saint Pancrace, saint Fiacre, sainte Ursule, sainte Potamienne, dont les catholiques romains adorent à genoux les prétendus ossements. Les planètes valent bien des morceaux de bois pourri qu'on appelle la *vraie croix*. Encore une fois, que les papistes ne se moquent de personne, et gardons-nous-en bien aussi ; car si nous valons mieux qu'eux, ce n'est pas de beaucoup.

Les mages chaldéens enseignaient la vertu comme les autres prêtres, et ne la pratiquaient pas davantage.

Chap. VIII. — *Des anciens Persans et de Zoroastre.*

Tandis que les Chaldéens connaissaient si bien la vertu des étoiles, et qu'ils enseignaient, comme a fait depuis l'*Almanach de Liége*, quel jour il fallait se rogner les ongles, les anciens Persans n'étaient pas si habiles, mais ils adoraient un Dieu comme les Chaldéens, et révéraient dans le feu l'emblème de la Divinité.

Soit que ce culte leur ait été enseigné par un Zerdust, que les Grecs, qui changèrent tous les noms asiatiques, appelèrent longtemps après Zoroastre; soit qu'il y ait eu plusieurs Zoroastres, soit qu'il n'y en ait eu aucun, toujours est-il certain que les Perses furent les premiers qui entretinrent le feu sacré, et qu'ils admirent un lieu de délices en faveur des justes, et un enfer pour les méchants, un bon principe qui était Dieu, et un mauvais principe dont nous est venu le diable. Ce mauvais principe, cet Arimane, ce Satan, n'était ni Dieu, ni coéternel avec Dieu; mais enfin il existait. Et il était bien naturel d'admettre un mauvais principe, puisqu'il y a tant de mauvais effets.

Les Persans n'avaient d'abord ni autel ni temple ; ils n'en eurent que quand ils s'incorporèrent aux Babyloniens vaincus par eux, ainsi que les Francs n'en eurent que quand ils eurent subjugué les Gaulois. Ces anciens Perses entretenaient seulement le feu sacré dans des antres écartés; ils l'appelaient *Vesta*.

Ce culte passa longtemps après chez d'autres nations; il s'introduisit à la fin jusque chez les Romains, qui prirent Vesta pour une déesse. Toutes les anciennes cérémonies sont presque fondées sur des méprises.

Lorsque les Perses conquirent le royaume de Babylone, la religion des vainqueurs se mêla avec celle des vaincus, et prévalut même beaucoup. Mais les Chaldéens restèrent toujours en possession de dire la bonne aventure.

Il est constant que les uns et les autres crurent l'immortalité de l'âme sans savoir mieux que nous ce que c'est que l'âme. Quand on n'en

aurait pas des preuves dans le livre du *Sadder*, qui contient la doctrine des anciens Perses, il suffirait, pour en être convaincu, de jeter les yeux sur les ruines de Persépolis, dont nous avons plusieurs dessins très-exacts. On y voit des tombeaux dont sortent des têtes accompagnées chacune de deux ailes étendues ; elles prennent toutes leur vol vers le ciel.

De toutes les religions que nous avons jusqu'à présent parcourues, il n'y a que celle de la Chine qui n'admette pas l'immortalité de l'âme; et remarquez que ces anciennes religions subsistent encore. Celle du gouvernement de la Chine s'est conservée dans toute son intégrité; celle des brachmanes règne encore dans la presqu'île de l'Inde; celle de Zoroastre ne s'est point démentie, quoique ceux qui la professent soient dispersés.

CHAP. IX. — *Des Phéniciens, et de Sanchoniathon, antérieur au temps où l'on place Moïse.*

Les peuples de la Phénicie ne doivent pas être si anciens que ceux dont nous avons parlé. Ils habitaient une côte de la Méditerranée, et cette côte était fort stérile. Il est vrai que cette stérilité même servit à la grandeur de ces peuples. Ils furent obligés de faire un commerce maritime qui les enrichit. Ces nouveaux courtiers de l'Asie pénétrèrent en Afrique, en Espagne, et jusque dans notre Angleterre. Sidon, Tyr, Biblos, Bérith, devinrent des villes opulentes. Mais il fallait bien que la Syrie, la Chaldée, la Perse, fussent des États déjà très-considérables avant que les Phéniciens eussent essayé de la navigation; car pourquoi auraient-ils entrepris des voyages si hasardeux, s'ils n'avaient pas eu des voisins riches auxquels ils vendaient les productions des terres éloignées? Cependant les Tyriens avaient un temple dans lequel Hérodote entra, et qu'il dit avoir deux mille trois cents ans d'antiquité; ainsi il avait été bâti environ deux mille huit cents ans avant notre ère vulgaire ; ainsi, par ce calcul, le temple de Tyr subsista près de dix-huit cents ans avant celui de Salomon (en adoptant le calcul de la *Vulgate*).

Les Phéniciens, étant de si grands commerçants, cultivèrent nécessairement l'art de l'écriture; ils tinrent des registres, ils eurent des archives, leur pays fut même appelé le *pays des lettres*. Il est prouvé qu'ils communiquèrent aux Grecs leur alphabet; et lorsque les Juifs vinrent s'établir très-longtemps après sur leurs confins, ces étrangers prirent leur alphabet et leur écriture. Vous trouvez même dans l'*Histoire de Josué* qu'il y avait sur la frontière de la Phénicie, dans la contrée nommée par les seuls Juifs Canaan, une ville qu'on appelait *la ville des lettres, la ville des livres, Cariath-Sepher*, qui fut prise et presque détruite par le brigand Othoniel, à qui le brigand Caleb, compagnon du brigand Josué, donna sa fille Oxa pour récompense[1].

1. *Juges*, chap. I, verset 11.

Un des plus curieux monuments de l'antiquité est sans doute l'histoire de Sanchoniathon le Phénicien, dont il nous reste des fragments précieux conservés dans *Eusèbe*. Il est incontestable que cet auteur écrivit longtemps avant l'irruption des Hébreux dans le pays de Canaan. Une preuve sans réplique, c'est qu'il ne parle pas des Hébreux. S'ils étaient déjà venus chez les Cananéens, s'ils avaient mis à feu et à sang le pays de Sanchoniathon même, s'ils avaient exercé dans son voisinage des cruautés dont il n'y a guère d'exemples dans l'ancienne histoire, il est impossible que Sanchoniathon eût passé sous silence des événements auxquels il devait prendre le plus grand intérêt. S'il y avait eu un Moïse avant lui, il est bien certain qu'il n'aurait pas oublié ce Moïse et ces prodiges épouvantables opérés en Égypte. Il était donc évidemment antérieur au temps où l'on place Moïse. Il écrivit donc sa *Cosmogonie* longtemps avant que les Juifs eussent leur *Genèse*.

Au reste, il ne faut pas s'étonner qu'on ne trouve dans cette *Cosmogonie* de l'auteur phénicien aucun des noms cités dans la *Genèse* juive. Nul écrivain, nul peuple n'a connu les noms d'Adam, de Caïn, d'Abel, d'Énoch, de Mathusalem, de Noé. Si un seul de ces noms avait été cité par Sanchoniathon ou par quelque écrivain de Syrie ou de Chaldée, ou d'Égypte, l'historien Josèphe n'aurait pas manqué de s'en prévaloir. Il dit lui-même, dans sa *Réponse à Apion*, qu'il a consulté tous les auteurs distingués qui ont parlé de sa nation; et, quelque effort qu'il fasse, il n'en peut trouver un seul qui parle des miracles de Moïse, pas un seul qui rappelle un mot de la *Genèse* ou de l'*Exode*.

Ajoutons à ces preuves convaincantes que s'il y avait eu un seul mot dans Sanchoniathon ou dans quelque autre auteur étranger en faveur de l'histoire juive, Eusèbe, qui fait armes de tout dans sa *Préparation évangélique*, eût cité ce témoignage avec emphase. Mais ce n'est pas ici le lieu de pousser plus loin cette recherche; il suffit de montrer que Sanchoniathon écrivit dans sa langue longtemps avant que les Juifs pussent seulement la prononcer.

Ce qui rend encore les fragments de Sanchoniathon très-recommandables, c'est qu'il consulta les prêtres les plus savants de son pays, et entre autres Gérombal, prêtre d'Iaho, dans la ville de Bérith. Ce nom d'Iaho, qui signifie Dieu, est le nom sacré, qui fut, longtemps après, adopté par les Juifs.

L'ouvrage de Sanchoniathon est encore plus digne de l'attention du monde entier, en ce que sa *Cosmogonie* est tirée (selon son propre témoignage) des livres du roi d'Égypte Thaut, qui vivait, dit-il, huit cents ans avant lui, et que les Grecs ont depuis appelé *Mercure*. Nous n'avons guère de témoignages d'une antiquité plus reculée. Voilà sans contredit le plus beau monument qui nous reste dans notre Occident.

Quelques âmes timorées, effrayées de cette antiquité et de ce monument si antérieur à la *Genèse*, n'ont eu d'autre ressource que celle de dire que ces fragments étaient un livre supposé; mais cette malheureuse évasion est assez détruite par la peine qu'Eusèbe a prise de les transcrire. Il en combat les principes; mais il se donne bien de garde

d'en combattre l'authenticité; elle était trop reconnue de son temps. Le livre était traduit en grec par un citoyen du pays même de Sanchoniathon. Pour peu qu'il y eût eu le moindre jour à soupçonner l'antiquité de ce livre contraire en tout à la *Bible*, Eusèbe l'eût fait sans doute avec la plus grande force. Il ne l'a pas fait. Quelle plus éclatante preuve que l'aveu d'un adversaire! Avouons donc sans difficulté que Sanchoniathon est beaucoup plus ancien qu'aucun livre juif.

La religion de ces Phéniciens était, comme toutes les autres, une morale saine, parce qu'il ne peut y avoir deux morales; une métaphysique absurde, parce que toute métaphysique l'a été jusqu'à Locke; des rites ridicules, parce que le peuple a toujours aimé les momeries. Quand je dis que toutes les religions ont des simagrées indignes des honnêtes gens, j'excepte toujours celle du gouvernement chinois, que nulle superstition grossière n'a jamais souillée.

Les Phéniciens admettaient d'abord un chaos comme les Indiens. L'esprit devint amoureux des principes confondus dans le chaos: il s'unit à eux, et l'amour débrouilla tout. La terre, les astres, les animaux, en naquirent.

Ces mêmes Phéniciens sacrifiaient aux vents; et cette superstition était très-convenable à un peuple navigateur. Chaque ville de Phénicie eut ensuite ses dieux et ses rites particuliers.

C'est surtout de Phénicie que vint le culte de la déesse que nous appelons Vénus. La fable de Vénus et d'Adonis est toute phénicienne. Adoni ou Adonaï était un de leurs dieux; et quand les Juifs vinrent, longtemps après, dans le voisinage, ils appelèrent leur dieu des noms phéniciens Jéhova, Iaho, Adonaï, Sadaï, etc.

Tout ce pays, depuis Tyr jusqu'au fond de l'Arabie, est le berceau des fables, comme nous le verrons dans la suite; et cela devait être ainsi, puisque c'était le pays des lettres.

CHAP. X. — *Des Égyptiens.*

Le poëte philosophe français[1] qui le premier a dit que les Égyptiens sont une nation toute nouvelle, se fonde sur une raison qui est sans réplique: c'est que l'Égypte étant inondée cinq mois de l'année, ces inondations accumulées devaient rendre le terrain fangeux entièrement impraticable; qu'il a fallu des siècles pour dompter le Nil, pour lui creuser des canaux, pour bâtir des villes élevées vingt pieds au-dessus du sol; que l'Asie, au contraire, a des plaines immenses, des rivières plus favorables, et que, par conséquent, tous les peuples asiatiques ont dû former des sociétés policées très-longtemps avant qu'on pût bâtir auprès du Nil une seule maison tolérable.

Mais les pyramides sont d'une antiquité si reculée qu'elle est inconnue! mais Thaut donna des lois à l'Égypte huit cents ans avant Sanchoniathon qui vivait longtemps avant l'irruption des Juifs dans la Palestine! mais les Grecs et les Romains ont révéré les antiquités

1. Voltaire lui-même. (Éd.)

d'Égypte! Oui, tout cela prouve que le gouvernement égyptien est beaucoup plus ancien que les nôtres. Mais ce gouvernement était moderne en comparaison des peuples asiatiques.

Je compte pour rien quelques malheureux qui vivaient entre les rochers qui bordent le Nil, de même que je ne fais aucune mention des barbares, nos prédécesseurs, qui habitèrent si longtemps nos forêts sauvages avant d'être policés. Une nation n'existe que quand elle a des lois et des arts. L'état de sauvage est un état de brute. L'Égypte civilisée est donc très-moderne. Elle l'est au point qu'elle prit des Phéniciens le nom d'*Iaho*, nom cabalistique que les prêtres donnaient à Dieu.

Mais sans entrer dans ces discussions ténébreuses, bornons-nous à notre sujet, qui est de chercher si toutes les grandes nations reconnaissent un Dieu suprême. Il est incontestable que cette doctrine était le fondement de toute la théologie égyptienne. Cela se prouve par ce nom même ineffable d'*Iaho*, qui signifiait l'Éternel; par ce globe qui était posé sur la porte des temples, et qui représentait l'unité du grand Être sous le nom de *Knef*. On le prouve surtout par ce qui nous est resté des mystères d'Isis, et par cette ancienne formule conservée dans Apulée: « Les puissances célestes te servent, les enfers te sont soumis, l'univers tourne sous ta main, tes pieds foulent le Tartare, les astres répondent à ta voix, les saisons reviennent à tes ordres, les éléments t'obéissent. » (Apul., *Metam.*, XI.)

Jamais l'unité d'un Dieu suprême n'a été plus fortement énoncée; et pourquoi dit-on dans cette formule que les puissances célestes obéissent, que les astres répondent à la voix du grand Être? C'est que les astres, les génies supposés répandus dans l'espace, étaient regardés comme des dieux secondaires, des êtres supérieurs à l'homme et inférieurs à Dieu: doctrine familière à tout l'Orient, doctrine adoptée enfin en Grèce et en Italie.

Pour l'immortalité de l'âme, personne n'a jamais douté que ce ne fût un des deux grands principes de la religion d'Égypte. Les pyramides l'attestent assez. Les grands du pays ne se faisaient élever ces tombeaux si durables, et on n'embaumait leurs corps avec tant de soin, qu'afin que l'esprit igné ou aérien qu'on a toujours supposé animer le corps, vînt retrouver ce corps au bout de mille ans, quelques-uns disent même au bout de trois mille. Rien n'est si avéré que l'immortalité de l'âme établie en Égypte.

Je ne parlerai point ici des folles et ridicules superstitions dont ce beau pays fut inondé beaucoup plus que des eaux de son fleuve. Il devint le plus méprisable des grands peuples, comme les Juifs sont devenus la plus haïssable et la plus honteuse des petites nations. Mon seul but est de faire voir que tous les grands peuples civilisés, et même les petits, ont reconnu un Dieu suprême de temps immémorial; que tous les grands peuples ont admis expressément la permanence de ce qu'on appelle *âme*, après la mort, excepté les Chinois. Encore ne peut-on pas dire que les Chinois l'aient niée formellement. Ils n'ont ni assuré ni combattu ce dogme; leurs livres n'en parlent point. En cela ont-ils été sages ou simplement ignorants?

CHAP. XI. — *Des Arabes et de Bacchus.*

Hérodote nous apprend que les Arabes adoraient Vénus-Uranie et Bacchus. Mais de quelle partie de l'Arabie parle-t-il? C'est probablement de toutes les trois. Alexandre, dit-on, voulait établir le siége de son empire dans l'Arabie Heureuse. Il fit dire aux peuples de l'Yémen et de Saanna qu'il avait fait autant que Bacchus, et qu'il voulait être adoré comme lui. Or il est très-vraisemblable que Bacchus étant adoré dans la grande Arabie, il l'était aussi dans la Pétrée et dans la Déserte. Les provinces pauvres se conforment toujours aux usages des riches. Mais comment des Arabes adoraient-ils Vénus? C'est qu'ils adoraient les étoiles en reconnaissant pourtant un Dieu suprême. Et il est si vrai qu'ils adoraient l'Être suprême, que de temps immémorial ils partageaient leurs champs en deux parts : la première pour Dieu et la seconde pour l'étoile qu'ils affectionnaient le plus[1]. *Allah* fut toujours chez eux le nom de Dieu. Les peuples voisins prononçaient *El.* Ainsi Babel sur l'Euphrate était la ville de Dieu; Israël chez les Perses signifiait voyant Dieu; et les Hébreux prirent ce nom d'Israël dans la suite, comme l'avoue le Juif Philon. Tous les noms des anges persans finissaient en *el;* messager de Dieu, soldat de Dieu, ami de Dieu. Les Juifs mêmes, au nom phénicien de Dieu *Iaho*, ajoutèrent aussi le nom persan *El;* dont ils firent *Éloï* ou *Éloa.*

Mais comment les Arabes adorèrent-ils Vénus-Uranie? Vénus est un mot latin, Uranie est grec; les Arabes ne savaient assurément ni le grec ni le latin, et ils étaient incomparablement plus anciens que les peuples de Grèce et d'Italie. Aussi le nom arabe dont ils se servaient pour signifier l'étoile de Vénus était *Alilat*, et Mercure était *Atarid*, etc.

Le seul homme à qui ils eussent accordé les honneurs divins, était celui que les Grecs nommèrent depuis Bacchus; son nom arabe était *Bac*, ou *Urotal*, ou *Misem*. Ce sera le seul homme divinisé dont je parlerai, attendu la conformité prodigieuse qui est entre lui et le *Moïse* des Hébreux.

Ce Bacchus arabe était né comme Moïse en Égypte, et il avait été élevé en Arabie, vers le mont Sina, que les Arabes appelaient Nisa. Il avait passé la mer Rouge à pied sec avec son armée pour aller conquérir les Indes, et il y avait beaucoup de femmes dans cette armée. Il fit jaillir une fontaine de vin d'un rocher, en le frappant de son thyrse. Il arrêta le cours du soleil et de la lune. Il sortait de sa tête des rayons de lumière. Enfin on le nomma *Misem*, qui est un des noms de Moïse, et qui signifie *sauvé des eaux*, parce qu'on prétendait qu'il était tombé dans la mer pendant son enfance. Toutes ces fables arabiques passèrent chez les premiers Grecs, et Orphée chanta ces aventures. Rien n'est si ancien que cette fable. Peut-être est-elle allégorique. Jamais peuple n'inventa plus de paraboles que les Arabes. Ils les écrivaient d'ordinaire en vers. Ils s'assemblaient tous les ans dans une grande

1. Voyez la préface de l'*Alcoran*, dans Sale.

place à Ocad[1], où se tenait une foire qui durait un mois. On y donnait un prix au poëte qui avait récité le conte le plus extraordinaire. Celui de Bacchus avait sans doute un fondement réel.

Chap. XII. — *Des Grecs, de Socrate et de la double doctrine.*

On a tant parlé des Grecs, que j'en dirai peu de chose. Je remarquerai seulement qu'ils adoraient un Dieu suprême, et qu'ils reconnaissaient l'immortalité de l'âme, à l'exemple des Asiatiques et des Égyptiens, non-seulement avant qu'ils eussent des historiens, mais avant qu'Homère eût écrit. Homère n'inventa rien sur les dieux, il les prit comme ils étaient. Orphée, longtemps avant lui, avait fait recevoir sa théogonie dans la Grèce. Dans cette théogonie, tout commence par un chaos, comme chez les Phéniciens et chez les Perses. Un artisan suprême débrouille ce chaos, et en forme le soleil, la lune, les étoiles, et la terre. Cet être suprême, appelé *Zeus*, *Jupiter*, est le maître de tous les autres dieux, le dieu des dieux. Vous voyez à chaque pas cette théologie dans Homère. Jupiter seul assemble le conseil, lui seul lance le tonnerre; il commande à tous les dieux, il les récompense, il les punit; il chasse Apollon du ciel, il donne le fouet à Junon, il l'attache entre le ciel et la terre avec une chaîne d'or; mais le bonhomme Homère ne dit pas à quel point fixe cette chaîne fut accrochée. Le même Jupiter précipite Vulcain du haut du ciel sur la terre, il menace le dieu Mars. Enfin il est partout le maître.

Rien n'est plus clair dans Homère que l'ancienne opinion de l'immortalité de l'âme, quoique rien ne soit plus obscur que son existence. Qu'est-ce que l'âme chez tous les anciens poëtes, et chez tous les philosophes? un je ne sais quoi qui anime le corps, une figure légère, un petit composé d'air qui ressemble au corps humain, et qui s'enfuit quand elle a perdu son étui. Ulysse en trouve par milliers dans les enfers. Le batelier Caron est continuellement occupé à les transporter dans sa barque. Cette théologie est aussi ridicule que tout le reste, j'en conviens; mais elle démontre que l'immortalité de l'âme était un point capital chez les anciens.

Cela n'empêche pas des sectes entières de philosophes de se moquer également de Jupiter et de l'immortalité de l'âme; et ce qu'il faut soigneusement observer, c'est que la secte d'Épicure, qu'on peut regarder comme une société d'athées, fut toujours très-honorée. Je dis que c'était une société d'athées; car quand ils s'établirent dans la Palestine, en fait de religion et de morale, admettre des dieux inutiles qui ne punissent ni ne récompensent, et n'en admettre point du tout, c'est précisément la même chose.

Pourquoi donc les épicuriens ne furent-ils jamais persécutés, et que Socrate fut condamné à boire la ciguë? Il faut absolument qu'il y ait eu une autre raison que celle du fanatisme pour condamner Socrate.

1. Consultez la préface de la traduction de l'*Alcoran*, de George Sale, citée dans la note de la page précédente.

Les épicuriens étaient les hommes du monde les plus sociables, et Socrate paraît avoir été le plus insociable. Il avoue lui-même dans sa défense qu'il allait de porte en porte, dans Athènes, prouver aux gens qu'ils étaient des sots. Il se fit tant d'ennemis, qu'enfin ils vinrent à bout de le condamner à mort; après quoi on lui demanda bien pardon. C'est précisément (au pardon près) l'aventure de Vanini. Il disputait aigrement dans Toulouse contre des conseillers de justice. Ils lui persuadèrent qu'il était athée et sorcier, et ils le firent brûler en conséquence. Ces horreurs sont plus communes chez les chrétiens que dans l'ancienne Grèce.

L'évêque Warburton, dans son très-étrange livre de la *Divine légation de Moïse*[1], prétend que les philosophes qui enseignaient l'immortalité de l'âme n'en croyaient rien du tout. Il se tourne de tous les sens pour prouver que tous ceux qu'on nomme *les anciens sages* avaient une double doctrine, la publique et la secrète; qu'ils prêchaient en public l'immortalité de l'âme pour contenir le sot peuple, et qu'ils s'en moquaient tous en particulier avec les gens d'esprit. C'est là, je l'avoue, une singulière assertion pour un évêque. Mais quelle nécessité y avait-il pour ces philosophes de dire tout haut ce qu'ils ne croyaient pas en secret, puisqu'il était permis aux épicuriens de dire hautement que tout périt avec le corps, et que les pyrrhoniens pouvaient douter de tout impunément? Qui pouvait forcer les philosophes à mentir le matin pour dire le soir la vérité? Des coquins pouvaient, en Grèce comme ailleurs, abuser des paroles d'un sage, et lui intenter un procès. On a mis en justice des membres du parlement pour leurs paroles; mais cela ne prouve pas que la chambre des communes ait deux doctrines différentes.

Cette double doctrine dont veut parler notre Warburton, était principalement dans les mystères d'Isis, de Cérès, d'Orphée, et non chez les philosophes. On enseignait l'unité de Dieu dans ces mystères, tandis qu'en public on sacrifiait à des dieux ridicules. Voilà ce qui est d'une vérité incontestable. Toutes les formules des mystères attestent l'adoration d'un Dieu unique. C'est précisément comme s'il y avait chez les papistes des congrégations de sages qui, après avoir assisté à la messe de sainte Ursule et des onze mille vierges, de saint Roch et de son chien, de saint Antoine et de son cochon, allassent ensuite désavouer ces étonnantes bêtises dans une assemblée particulière ; mais, au contraire, les confréries de papistes enchérissent encore sur les superstitions auxquelles on les force. Les pénitents blancs, gris, et noirs, habillés en masque, se fouettent en l'honneur de ces beaux saints, au lieu d'adorer Dieu en hommes raisonnables.

Warburton, pour prouver que les Grecs avaient deux doctrines, l'une pour l'aréopage, et l'autre pour leurs amis, cite César, Caton, et Cicéron, qui dirent en plein sénat, dans l'examen du procès de Catilina, que la mort n'est point un mal, que c'est la fin de toutes les sensations, qu'il n'y a rien après nous. Mais César, Caton et Cicéron,

1. Tome II, liv. III.

n'étaient pas Grecs. Expliquaient-ils ainsi leur doctrine secrète à trois ou quatre cents de leurs confidents en plein sénat?

Cet évêque pourrait encore ajouter que dans la tragédie de la *Troade*, de Sénèque, le chœur disait secrètement au peuple romain assemblé (*Troade*, chœur à la fin du second acte) :

« Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil....
« Quæris quo jaceas post obitum loco?
« Quo non nata jacent. »

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.
Après la vie où pourrai-je être?
Où j'étais avant que de naître.

Quand on a fait sentir toutes ces disparates, toutes ces inconséquences de Warburton, il s'est fâché, il n'a répondu ni avec des raisons ni avec de la politesse; il a ressemblé à ces femmes qu'on prend sur le fait, et qui n'en deviennent que plus hardies et plus méchantes :

« . . . . Nihil est audacius illis
« Deprensis. »

JUVÉN., Sat. VI, v. 284.

L'ardeur de son courage l'a emporté encore plus loin, comme nous le verrons en traitant de la religion juive.

CHAP. XIII. — *Des Romains.*

Soyons aussi courts sur les Romains que sur les Grecs. C'est la même religion, les mêmes dieux principaux, le même Jupiter maître des dieux et des hommes, les mêmes Champs Élysées, le même Tartare, les mêmes apothéoses; et, quoique la secte d'Épicure eût un très-grand crédit; quoiqu'on se moquât publiquement des augures, des aruspices, des Champs Élysées, et des enfers, la religion romaine subsista jusqu'à la ruine de l'empire.

Il est constant, par toutes les formules, que les Romains reconnaissaient un seul Dieu suprême. Ils ne donnaient qu'au seul Jupiter le titre de très-grand et très-bon, *optimus maximus*. La foudre n'était qu'entre ses mains. Tous les autres dieux peuvent se comparer aux saints et à la Vierge que l'Italie adore aujourd'hui. En un mot, plus nous avançons dans la connaissance des peuples policés, plus nous découvrons partout un Dieu, comme on l'a déjà dit.

Notre Warburton, dont le sens est toujours l'ennemi du sens commun des autres hommes, ose nous assurer, dans la préface de la seconde partie de sa *Légation*, que les Romains faisaient peu de cas de Jupiter; il veut s'appuyer de l'autorité de Cicéron : il prétend que cet orateur, dans son oraison pour Flaccus, dit « qu'il n'est pas de la majesté de l'empire de reconnaître un seul Dieu. » Il cite les paroles latines, *majestatem imperii non decuisse ut unus tantum Deus colatur*. Qui le croirait? Il n'y a pas un mot dans l'oraison pour Flaccus, ni

dans aucune autre, qui ait le moindre rapport à cette citation prétendue de Cicéron; elle appartient tout entière à notre évêque, qui, par cette fraude, non fraude pieuse, mais fraude impudente, a voulu tromper le monde. Il s'est imaginé que personne ne se donnerait la peine de feuilleter Cicéron, et de découvrir son imposture; il s'est trompé en cela comme dans tout le reste, et désormais on n'aura pas plus de foi à ses *Commentaires sur Cicéron* qu'à ceux qu'il nous a donnés sur Shakspeare.

Ce qui est peut-être de plus estimable chez ce peuple roi, c'est que pendant neuf cents années il ne persécuta personne pour ses opinions. Il n'a point à se reprocher de ciguë. La tolérance la plus universelle fut son partage. Ces sages conquérants assiégeaient-ils une ville, ils priaient les dieux de la ville de vouloir bien passer dans leur camp. Dès qu'elle était prise, ils allaient sacrifier dans le temple des vaincus. C'est ainsi qu'ils méritèrent de commander à tant de nations.

On ne les vit point égorger les Toscans pour réformer l'art des aruspices qu'ils tenaient d'eux. Personne ne mourut à Rome pour avoir mal parlé des poulets sacrés. Les Égyptiens, couverts de mépris, eurent à Rome un temple d'Isis; les Juifs, plus méprisés encore, y eurent des synagogues après leurs sanglantes rébellions. Le peuple conquérant était le peuple tolérant.

Il faut avouer qu'il ne traita mal les chrétiens qu'après que ces nouveaux venus eurent déclaré hautement, et à plusieurs reprises, qu'ils ne pouvaient souffrir d'autre culte que le leur. C'est ce que nous ferons voir évidemment quand nous en serons à l'établissement du christianisme.

Commençons par examiner la religion juive, dont le christianisme et le mahométisme sont sortis.

CHAP. XIV. — *Des Juifs et de leur origine.*

Toutes les nations (excepté toujours les Chinois) se vantent d'une foule d'oracles et de prodiges; mais tout est prodige et oracle dans l'histoire juive, sans exception. On a tant écrit sur cette matière qu'il ne reste plus rien à découvrir. Nous ne voulons ni répéter tous ces miracles continuels, ni les combattre; nous respectons la mère de de notre religion. Nous ne parlerons du merveilleux judaïque qu'autant qu'il pourra servir à établir les faits. Nous examinerons cette histoire comme nous ferions celle de Tite Live ou d'Hérodote. Cherchons par les seules lumières de la raison ce qu'étaient les Juifs, d'où ils venaient quand leur religion fut fixée, quand ils écrivirent; instruisons-nous, et tâchons de ne pas scandaliser les faibles : ce qui est bien difficile quand on veut dire la vérité.

Nous ne trouvons guère plus de lumière chez les étrangers sur le petit peuple hébreu, que nous n'en trouvons sur les Francs, sur les Irlandais et sur les Basques. Tous les livres égyptiens ont péri, leur langue a eu le même sort. Nous n'avons plus les auteurs persans, chaldéens et syriens, qui auraient pu nous instruire; nous voyageons ici

dans un désert où des animaux sauvages ont vécu. Tâchons de découvrir quelques traces de leurs pas.

Les Juifs étaient-ils originairement une horde vagabonde d'Arabes du désert qui s'étend entre l'Égypte et la Syrie? cette horde, s'étant multipliée, s'empara-t-elle de quelques villages vers la Phénicie? Rien n'est plus vraisemblable. Leur tour d'esprit, leur goût pour les paraboles et pour le merveilleux incroyable, leur extrême passion pour le brigandage, tout concourt à les faire regarder comme une nation très-nouvellement établie, qui sortait d'une petite horde arabe.

Il y a plus : ils prétendent, dans leur histoire, que des tribus arabes et eux descendent du même père; que des enfants de quelques pasteurs errants, qu'ils appellent Abraham, Loth, Ésaü, habitèrent des contrées d'Arabie. Voilà bien des conjectures ; mais il ne reste aucun monument qui puisse les appuyer.

Si l'on examine ce grand procès avec le seul bon sens, on ne peut regarder les livres juifs comme des preuves. Ils ne sont point juges en leur propre cause. Je ne crois point Tite Live, quand il nous dit que Romulus était fils du dieu Mars; je ne crois point nos premiers auteurs anglais, quand ils disent que Vortiger était sorcier; je ne crois point les vieilles histoires des Francs, qui rapportent leur origine à Francus, fils d'Hector. Je ne dois pas croire les Juifs sur leur seule parole, quand ils nous disent des choses extraordinaires. Je parle ici selon la foi humaine, et je me garde bien de toucher à la foi divine. Je cherche donc ailleurs quelque faible lumière, à la lueur de laquelle je puisse découvrir les commencements de la nation juive.

Plus d'un ancien auteur dit que c'était une troupe de lépreux qui fut chassée de l'Égypte par le roi Amasis. Ce n'est là qu'une présomption. Elle acquiert un degré de probabilité par l'aveu que les Juifs font eux-mêmes, qu'ils s'enfuirent d'Égypte, et qu'ils étaient fort sujets à la lèpre; mais ces deux degrés de probabilité, le consentement de plusieurs anciens, et l'aveu des Juifs, sont encore loin de former une certitude.

Diodore de Sicile raconte, d'après les auteurs égyptiens qu'il a consultés, que le même Amasis ayant eu la guerre avec Actisanès , roi d'Éthiopie, cet Actisanès, vainqueur, fit couper le nez et les oreilles à une horde de voleurs, qui avait infesté l'Égypte pendant la guerre. Il confina cette troupe de brigands dans le désert de Sina, où ils firent des filets avec lesquels ils prirent des cailles dont ils se nourrirent. Ils habitèrent le pays qu'on appela depuis d'un nom qui signifie, en langue égyptienne, *nez coupé*, et que les Grecs exprimèrent par celui de *Rhinocolure*. Ce passage, auquel on a fait trop peu d'attention, joint à l'ancienne tradition que les Hébreux étaient une troupe de lépreux chassés d'Égypte, semble jeter quelque jour sur leur origine. Ils avouent qu'ils ont été à la fois lépreux et voleurs; ils disent qu'après avoir volé les Égyptiens ils s'enfuirent dans ce même désert où fut depuis *Rhinocolure*. Ils spécifient que la sœur de leur Moïse eut la lèpre; ils s'accordent avec les Égyptiens sur l'article des cailles.

Il est donc vraisemblable, humainement parlant, et abstraction faite de tout merveilleux, que les Juifs étaient des Arabes vagabonds sujets à la lèpre, qui venaient piller quelquefois les confins d'Égypte, et qui se retirèrent dans le désert d'Horeb et de Sinaï, quand on leur eut coupé le nez et les oreilles. Cette haine qu'ils manifestèrent depuis contre l'Égypte, donne quelque force à cette conjecture. Ce qui peut encore augmenter la probabilité, c'est que l'Égyptien Apion, d'Alexandrie, qui écrivit du temps de Caligula une histoire de son pays, et un autre auteur, nommé Chencres, de la ville de Mendès, assurent tous deux que ce fut sous le roi ou pharaon Amasis que les Juifs furent chassés. Nous avons perdu leurs écrits, mais le Juif Josèphe, qui écrivit contre Apion après la mort de cet Égyptien, ne le combat point sur l'époque d'Amasis. Il le réfute sur d'autres points : et tous ces autres points prouvent que les Égyptiens avaient écrit autant de faussetés sur les Juifs qu'on reprochait aux Juifs d'en avoir écrit eux-mêmes.

Flavius Josèphe fut le seul Juif qui passa chez les Romains pour avoir quelque bon sens. Cependant cet homme de bon sens rapporte sérieusement la fable des Septante et d'Aristée, dont Van Dale et tant d'autres ont fait voir le ridicule et l'absurdité. Il ajoute à cette ineptie que le roi d'Égypte, Ptolémée Philadelphe, ayant demandé aux traducteurs comment il se pouvait faire que des livres aussi sages que ceux des Juifs n'eussent été jamais connus d'aucune nation, on répondit à Ptolémée que ces livres étaient trop divins pour que des profanes osassent jamais les citer, et que Dieu ne pouvait le permettre.

Remarquez qu'on faisait cette belle réponse dans les temps mêmes qu'on mettait ces livres entre les mains des profanes. Josèphe ajoute que tous les étrangers qui avaient été assez hardis pour dire un mot des lois juives, avaient été sur-le-champ punis de Dieu ; que l'historien Théopompe, ayant eu dessein seulement d'en insérer quelque chose dans son ouvrage, il devint fou sur-le-champ ; mais qu'au bout de trente jours, Dieu lui ayant fait connaître dans un songe qu'il ne fallait pas parler des Juifs, il demanda bien pardon à Dieu, et rentra dans son bon sens.

Josèphe dit encore que le poëte Théodecte ayant osé parler des Juifs dans une de ses tragédies, était devenu aveugle incontinent, et que Dieu ne lui rendit la vue que quand il eut bien demandé pardon et fait pénitence.

Si un homme qui passe pour le seul historien juif qui ait écrit raisonnablement a dit de si plates extravagances, que faut-il penser des autres ? Je parle toujours humainement, je me mets toujours à la place d'un homme qui, n'ayant jamais entendu parler ni des Juifs, ni des chrétiens, lirait ces livres pour la première fois, et, n'étant point illuminé par la grâce, aurait le malheur de n'en croire que sa faible raison, en attendant qu'il fût éclairé d'en haut.

Chap. XV. — *Quand les Juifs commencèrent-ils à demeurer dans les villes? quand écrivirent-ils? quand eurent-ils une religion fixe et déterminée?*

On ne peut ici que consulter les Juifs eux-mêmes, confronter ce qu'ils rapportent, et voir ce qui est le plus probable.

Selon eux, ils demeurèrent sous des tentes, dans un désert, au nombre de six cent trente mille combattants, ce qui faisait trois millions de personnes en comptant les vieillards, les femmes et les enfants. Cela fortifie la conjecture qu'ils étaient des Arabes, puisqu'ils n'habitaient que des tentes, et qu'ils changeaient souvent de lieu. Mais comment trois millions d'hommes auraient-ils eu des tentes, s'ils s'étaient enfuis d'Égypte au travers de la mer? Chaque famille avait-elle porté sa tente sur son dos? Ils n'avaient pas demeuré sous des tentes en Égypte. Une preuve qu'ils étaient du nombre de ces Arabes errants qui ont de l'aversion pour les demeures des villes, c'est que, lorsqu'ils eurent pris Jéricho, ils le rasèrent, et ne se fixèrent nulle part : car, ne jugeant ici qu'en profanes, et par les seules lumières de notre raison, ce n'est pas à nous de parler des trompettes qui firent tomber les murs de Jéricho. C'est un de ces miracles que Dieu faisait tous les jours, et que nous n'osons discuter.

Quoi qu'il en soit, ils disent n'avoir eu une ville capitale, n'avoir été fixés à Jérusalem, que du temps de David; et, selon eux, entre leur fuite d'Égypte et leur établissement à Jérusalem, il y a environ quatre cent cinquante années. Je n'examine pas ici leur chronologie, sur laquelle ils se contredisent continuellement; car, à bien compter, il y aurait plus de six cents ans entre Moïse et David. Je vois seulement qu'ils ont vécu dans la Palestine en Arabes vagabonds pendant plusieurs siècles, attaquant tous leurs voisins l'un après l'autre, pillant tout, ravageant tout, n'épargnant ni sexe ni âge, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, et très-souvent esclaves.

Cette vie vagabonde, cette suite continuelle de meurtres, cette alternative sanglante de victoires et de défaites, ces temps si longs de servitude, leur permirent-ils d'apprendre à écrire, et d'avoir une religion fixe? N'est-il pas de la plus grande vraisemblance qu'ils ne commencèrent à former des lois et des histoires par écrit que sous leurs rois, et qu'auparavant ils n'avaient qu'une tradition vague et incertaine?

Jetons les yeux sur toutes les nations de notre Occident, depuis Archangel jusqu'à Gibraltar; y en a-t-il une seule qui ait eu des lois et une histoire par écrit avant d'être rassemblée dans les villes? Que dis-je? y a-t-il un seul peuple sur la terre qui ait eu des archives avant d'être bien établi? Comment les Juifs auraient-ils eu seuls cette prérogative?

Chap. XVI. — *Quelle fut d'abord la religion des Juifs?*

Nous trouvons dans le livre intitulé *Josué* ces propres paroles, que ce chef sanguinaire dit à la horde juive, après s'être emparé des trente

et un chefs de ces villages, appelés *rois* dans la *Bible*[1] : « Choisissez aujourd'hui ce qu'il vous plaira et voyez qui vous devez plutôt adorer, ou les dieux que vos pères ont servis dans la Mésopotamie, ou les dieux des Amorrhéens au pays desquels vous habitez; mais pour ce qui est de moi et de ma maison, nous servirons Adonaï; » et le peuple répondit : « A Dieu ne plaise que nous abandonnions Adonaï, et que nous servions d'autres dieux! »

Il est évident, par ce passage, que les Juifs y sont supposés avoir adoré Isis et Osiris en Égypte, et les étoiles en Mésopotamie. Josué leur demande s'ils veulent adorer encore ces étoiles, ou Isis et Osiris, ou Adonaï, le dieu des Phéniciens, au milieu desquels ils se trouvent. Le peuple répond *qu'il veut adorer Adonaï*, le dieu des Phéniciens. C'était peut-être une politique bien entendue que d'adopter le dieu des vaincus pour les mieux gouverner. Les barbares qui détruisirent l'empire romain, les Francs qui saccagèrent les Gaules, les Turcs qui subjuguèrent les Arabes mahométans, tous eurent la prudence d'embrasser la religion des vaincus, pour les mieux accoutumer à la servitude. Mais est-il probable qu'une si petite horde de barbares juifs ait eu cette politique ?

Voici une seconde preuve beaucoup plus forte que ces Juifs n'avaient point encore de religion déterminée. C'est que Jephté, fils de Galaad et d'une fille de joie, élu capitaine de la horde errante, dit aux Moabites : [2] « Ce que votre Dieu Chamos possède ne vous est-il pas dû de droit? Et ce que le nôtre s'est acquis par ses victoires ne doit-il pas être à nous? » Certes il est évident qu'alors les Juifs regardaient Chamos comme un véritable dieu; il est évident qu'ils croyaient que chaque petit peuple avait son dieu particulier, et que c'était à qui l'emporterait, du dieu juif ou du dieu moabite.

Apportons une troisième preuve non moins sensible. Il est dit au premier chapitre des *Juges*[3] : « Adonaï se rendit maître des montagnes; mais il ne put vaincre les habitants des vallées, parce qu'ils avaient des chariots armés de faux. » Nous ne voulons pas examiner si les habitants de ces cantons hérissés de montagnes pouvaient avoir des chars de guerre, eux qui n'eurent jamais que des ânes. Il suffit d'observer que le dieu des Juifs n'était alors qu'un dieu local qui avait du crédit dans les montagnes et point du tout dans les vallées, à l'exemple de tous les autres petits dieux du pays, qui possédaient chacun un district de quelques milles, comme Chamos, Moloch, Remphan, Belphégor, Astaroth, Baal-Bérith, Baal-Zébuth et autres marmousets.

Une quatrième preuve, plus forte que toutes les autres, se tire des prophètes. Aucun d'eux ne cite les lois du *Lévitique*, ni du *Deutéronome;* mais plusieurs assurent que les Juifs n'adorèrent point Adonaï dans le désert, ou qu'ils adorèrent aussi d'autres dieux locaux. Jérémie dit que[4] « le seigneur Melchom s'était emparé du pays de Gad. » Voilà donc Melchom reconnu Dieu, et si bien reconnu pour dieu par

1. Chap. XXIV, v. 15 et 16. — 2. *Juges*, XI, 24. — 3. *Id.*, I, 19.
4. *Jérémie*, XLIX, 1.

les Juifs, que c'est ce même Melchom à qui Salomon sacrifia depuis sans qu'aucun prophète l'en reprît.

Jérémie dit encore quelque chose de bien plus fort; il fait ainsi parler Dieu[1] : « Je n'ai point ordonné à vos pères, quand je les ai tirés d'Égypte, de m'offrir des holocaustes et des victimes. » Y a-t-il rien de plus précis? peut-on prononcer plus expressément que les Juifs ne sacrifièrent jamais au dieu Adonaï dans le désert?

Amos va beaucoup plus loin. Voici comme il fait parler Dieu[2] : « Maison d'Israël, m'avez-vous offert des hosties et des sacrifices dans le désert pendant quarante ans? vous y avez porté le tabernacle de votre Moloch, l'image de vos idoles et l'étoile de votre Dieu. »

On sait que tous les petits peuples de ces contrées avaient des dieux ambulants qu'ils mettaient dans des petits coffres, que nous appelons *arche*, faute de temple. Les villages les plus voisins de l'Arabie adoraient des étoiles et mettaient une petite figure d'étoile dans leur coffre.

Cette opinion que les Juifs n'avaient point adoré Adonaï dans le désert fut toujours si répandue, malgré l'*Exode* et le *Lévitique*, que saint Étienne, dans son discours au sanhédrin, n'hésite pas à dire[3] : « Vous avez porté le tabernacle de Moloch et l'astre de votre dieu Remphan, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer (pendant quarante ans.) »

On peut répondre que cette adoration de Melchom, de Moloch, de Remphan, etc., était une prévarication. Mais une infidélité de quarante années, et tant d'autres dieux adorés depuis, prouvent assez que la religion juive fut très-longtemps à se former.

Après la mort de Gédéon il est dit que[4] *les Juifs adorèrent Baal-Bérith*. Baal est la même chose qu'Adonaï, il signifie le Seigneur. Les Juifs commençaient probablement alors à apprendre un peu la langue phénicienne, et rendaient toujours leurs hommages à des dieux phéniciens. Voilà pourquoi le culte de Baal se perpétua si longtemps dans Israël.

Une cinquième preuve que la religion juive n'était point du tout formée, est l'aventure de Michas rapportée dans le livre des *Juges*[5]. Une Juive de la montagne d'Éphraïm, femme d'un nommé Michas, ayant perdu onze cents sicles d'argent, ce qui est une somme exorbitante pour ce temps-là, un de ses fils, qui les lui avait apparemment volés, les lui rendit. Cette bonne Juive, pour remercier Dieu d'avoir trouvé son argent, en mit à part deux cents sicles pour faire jeter en fonte des idoles qu'elle enferma dans une petite chapelle portative. Un Juif de Bethléem, qui était lévite, se chargea d'être le prêtre de ce petit temple, idolâtre moyennant cinq écus par an et deux habits. Cette bonne femme s'écria alors[6] : « Dieu me fera du bien, parce que j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi. »

Quelques jours après, six cents hommes de la tribu de Dan, allant

1. Jérémie, VII, 22. — 2. Amos, V, 25 et 26.
3. *Actes des Apôtres*, VII, 43. — 4. *Juges*, VIII, 33, et IX, 4.
5. *Juges*, XVII. — 6. Verset 13. (Éd.)

au pillage selon la coutume des Juifs, et voulant saccager le village de Laïs, passèrent auprès de la maison de Michas. Ils rencontrèrent le lévite et lui demandèrent si leur brigandage serait heureux. Le lévite les assura du succès; ils le prièrent de quitter sa maîtresse et d'être leur prêtre. L'aumônier de Michas se laissa gagner; la tribu de Dan emmena donc le prêtre et les dieux et alla tuer tout ce qu'elle rencontra dans le village de Laïs, qui fut depuis appelé Dan. La pauvre femme courut après eux avec des clameurs et des larmes. Ils lui dirent[1] : « Pourquoi criez-vous ainsi ? » Elle leur répondit : « Vous emportez mes dieux, et mon prêtre, et tout ce que j'ai, et vous me demandez pourquoi je crie! » La Vulgate met cette réponse sur le compte du mari même de Michas; mais, soit qu'elle eût encore son mari, soit qu'elle fût veuve, soit que le mari ou la femme ait crié, il demeure également prouvé que la Michas, et son mari, et ses enfants, et le prêtre des Michas, et toute la tribu de Dan étaient idolâtres.

Ce qui est encore plus singulier et plus digne de l'attention de quiconque veut s'instruire, c'est que ces mêmes Juifs[2] qui avaient ainsi saccagé la ville et le pays de Dan, qui avaient volé les petits dieux de leurs frères, placèrent ces dieux dans la ville de Dan, et choisirent, pour servir ces dieux, un petit-fils de Moïse avec sa famille. Du moins cela est écrit ainsi dans la *Vulgate*.

Il est difficile de concevoir que le petit-fils et toute la famille d'un homme qui avait vu Dieu face à face, qui avait reçu de lui deux tables de pierre, qui avait été revêtu de toute la puissance de Dieu même pendant quarante années, eussent été réduits à être chapelains de l'idolâtrie pour un peu d'argent. Si la première loi des Juifs eût été alors de n'avoir aucun ouvrage de sculpture, comment les enfants de Moïse se seraient-ils faits tout d'un coup prêtres d'idoles? On ne peut donc douter, d'après les livres mêmes des Juifs, que leur religion était très-incertaine, très-vague, très-peu établie, telle enfin qu'elle devait être chez un petit peuple de brigands vagabonds, vivant uniquement de rapines.

CHAP. XVII. — *Changements continuels dans la religion juive jusqu'au temps de la captivité.*

Lorsqu'il ne resta que deux tribus et quelques lévites à la maison de David, Jéroboam, à la tête des dix autres tribus, adora d'autres dieux que Roboam, fils de Salomon. C'est du moins encore une preuve sans réplique que la religion juive était bien loin d'être formée. Roboam, de son côté, adora des divinités dont on n'avait point encore entendu parler. Ainsi la religion juive, telle qu'elle paraît ordonnée dans le *Pentateuque*, fut entièrement négligée. Il est dit dans l'histoire[3] des *Rois* qu'Achaz, roi de Jérusalem, prit les rites de la ville de Damas, et fit faire un autel tout semblable à celui du temple de Damas. Voilà certainement une religion bien chancelante et bien peu d'accord avec elle-même.

1. *Juges*, XVIII, 23-24. (ÉD.)—2. *Id.*, XVIII, 30. — 3. Liv. IV, chap. XVI, verset 11.

Pendant le règne d'Achaz sur Jérusalem, lorsque Osée régnait sur les dix tribus d'Israël, Salmanasar prit cet Osée dans Samarie et le chargea de chaînes; il chassa toutes les dix tribus du pays, et fit venir en leur place des Babyloniens, des Cuthéens, des Émathéens, etc. On n'entendit plus parler de ces dix tribus; personne ne sait aujourd'hui ce qu'elles sont devenues : elles disparurent de la terre avant qu'elles eussent une religion à elles.

Mais les petits rois de Jérusalem n'eurent pas longtemps à se réjouir de la destruction de leurs frères. Nabuchodonosor emmena captifs à Babylone, et le roi de Juda Joachim, et un autre roi nommé Sédécias, que ce conquérant avait établi à la place de Joachim. Il fit crever les yeux à Sédécias, fit mourir ses enfants, brûla Jérusalem, abattit les murailles; toute la nation fut emmenée esclave dans les États du roi de Babylone.

Il est vrai que toutes ces aventures sont racontées, dans le livre des *Rois*[1] et dans celui des *Paralipomènes*[2], de la manière la plus confuse et la plus contradictoire. Si on voulait concilier toutes les contradictions des livres juifs, il faudrait un volume beaucoup plus gros que la *Bible*. Remarquons seulement que ces contradictions sont une nouvelle preuve que rien ne fut clairement établi chez cette nation.

Il est démontré, autant qu'on peut démontrer en histoire, que la religion des Juifs ne fut, du temps de leur vie errante et du temps de leurs rois, qu'un ramas confus et contradictoire des rites de leurs voisins. Ils empruntent les noms de Dieu chez les Phéniciens; ils prennent les anges chez les Persans; ils ont l'arche errante des Arabes; ils adoptent le baptême des Indiens, la circoncision des prêtres d'Égypte, leurs vêtements, leur vache rousse, leurs chérubins qui ont une tête de veau et une tête d'épervier, leur bouc Hazazel et cent autres cérémonies. Leur loi (en quelque temps qu'elle ait été écrite) leur défend expressément[3] tout ouvrage de sculpture, et leur temple en est rempli. Leur roi Salomon, après avoir consulté le Seigneur, place douze figures de veau au milieu du temple, et des chérubins à quatre têtes dans le sanctuaire, avec un serpent d'airain. Tout est contradictoire; tout est inconséquent chez eux, ainsi que dans presque toutes les nations. C'est la nature de l'homme; mais le peuple de Dieu l'emporte en cela sur tous les hommes.

Les Juifs changèrent toujours de rites jusqu'au temps d'Esdras et de Néhémie; mais ils ne changèrent jamais de mœurs, de leur propre aveu. Voyons en peu de mots quelles sont ces mœurs, après quoi nous examinerons quelle fut leur religion au retour de Babylone.

CHAP. XVIII. — *Mœurs des Juifs.*

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer ici à ce que dit milord Bolingbroke des mœurs antiques de ce peuple dans les chapitres VII, VIII et IX de son *Examen important*, écrit en 1736.

1. Livre IV. (ÉD.) — 2. Livre II. (ÉD.) — 3. *Exode*, XX, 4, 25. (ÉD.)

Peut-être son récit est-il un peu violent, mais on doit convenir qu'il est véritable[1].

CHAP. XIX. — *De la religion juive au retour de la captivité de Babylone.*

Plusieurs savants, après avoir conféré tous les textes de la *Bible*, ont cru que les Juifs n'eurent une théologie bien constatée que du temps de Néhémie, après la captivité de Babylone. Il ne restait que deux tribus et demie de toute la race juive; leurs livres étaient perdus; le *Pentateuque* même avait été très-longtemps inconnu. Il n'avait été trouvé que sous le roi Josias, trente-six ans avant la ruine de Jérusalem et la captivité.

Le quatrième livre des *Rois*[2] dit qu'un grand prêtre, nommé Helcias, trouva ce livre en comptant de l'argent : il le donna à son secrétaire Saphan, qui le porta de sa part au roi; le grand prêtre Helcias pouvait bien prendre la peine de le porter lui-même. Il s'agissait de la loi de la nation, d'une loi écrite par Dieu même. On n'envoie pas un tel livre à un souverain par un commis avec un compte de recette et de dépense. Les savants ont fort soupçonné ce prêtre Helcias, ou Helciah, ou Helkia, d'avoir lui-même compilé le livre. Il peut y avoir fait quelques additions, quelques corrections, quoique un livre divin ne doive jamais être corrigé ni amplifié; mais le grand Newton pense que le livre avait été écrit par Samuel, et il en donne des preuves assez spécieuses. Nous verrons, dans la suite de cet ouvrage, sur quoi les savants se sont fondés en assurant que le *Pentateuque* ne pouvait avoir été écrit par Moïse.

Quoi qu'il en soit, presque tous les hommes versés dans la connaissance de l'antiquité conviennent que ce livre n'a été public chez les Juifs que depuis Esdras, et que la religion juive n'a reçu une forme constante que depuis ce temps-là. Ils disent que le mot seul d'Israël suffit pour convaincre que les Juifs n'écrivirent plusieurs de leurs livres que pendant leur captivité en Chaldée, ou immédiatement après, puisque ce mot est chaldéen; cette raison ne nous paraît pas péremptoire. Les Juifs pouvaient très-bien avoir emprunté ce mot longtemps auparavant d'une nation voisine.

Mais ce qui est plus positif, et ce qui semble avoir plus de poids, c'est la quantité prodigieuse de termes persans qu'on trouve dans les écrits juifs. Presque tous les noms qui finissent en *el* ou en *al* sont ou persans, ou chaldéens. Babel, porte de Dieu; Bathuel, venant de Dieu; Phégor-Béel ou Béel-Phégor, Dieu du précipice; Zébuth-Béel ou Béel-Zébuth, Dieu des insectes; Béthel, maison de Dieu; Daniel, jugement de Dieu; Gabriel, homme de Dieu; Jabel, affligé de Dieu; Jaïel, la vie de Dieu; Israël, voyant Dieu; Oziel, force de Dieu; Raphaël, secours de Dieu; Uriel, le feu de Dieu.

Les noms et le ministère des anges sont visiblement pris de la reli-

1. Dans la première édition, l'auteur avait reproduit à cette place les chapitres VII, VIII et IX de l'*Examen important de milord Bolingbroke*. (ÉD.)
2. *Rois*, liv. IV, chap. XXII, v. 8; et *II Paralip.*, chap. XXXIV, v. 14.

gion des mages. Le mot de Satan est pris du persan. La création du monde en six jours a un tel rapport à la création que les anciens mages disent avoir été faite en six gahambârs, qu'il semble en effet que les Hébreux aient puisé une grande partie de leurs dogmes chez ces mêmes mages, comme ils en prirent l'écriture lorsqu'ils furent esclaves en Perse.

Ce qui achève de persuader quelques savants qu'Esdras refit entièrement tous les livres juifs, c'est qu'ils paraissent tous du même style.

Que résulte-t-il de toutes ces observations? obscurité et incertitude. Il est étrange qu'un livre écrit par Dieu même pour l'instruction du monde entier, ait été si longtemps ignoré; qu'il n'y en ait qu'un exemplaire trente-six ans avant la captivité des deux tribus subsistantes; qu'Esdras ait été obligé de le rétablir; qu'étant fait pour toutes les nations, il ait été absolument ignoré de toutes les nations, et que la loi qu'il contient étant éternelle, Dieu lui-même l'ait abolie.

Chap. XX. — *Que l'immortalité de l'âme n'est ni énoncée, ni même supposée dans aucun endroit de la loi juive.*

Quel que soit l'auteur du *Pentateuque*, ou plutôt quels que soient les écrivains qui l'ont compilé, en quelque temps qu'on l'ait écrit, en quelque lieu qu'on l'ait publié, il est toujours de la plus grande certitude que le système d'une vie future, d'une âme immortelle, ne se trouve dans aucun endroit de ce livre. Il est sûr que presque toutes les nations dont les Juifs étaient entourés, Grecs, Chaldéens, Persans, Égyptiens, Syriens, etc., admettaient l'immortalité de l'âme, et que les Juifs n'avaient pas seulement examiné cette question.

On sait assez que, ni dans le *Lévitique*, ni dans le *Deutéronome*, le législateur qu'on fait parler ne les menace d'aucune peine après la mort, et ne leur promet aucune récompense. Il y a eu de grandes sectes de philosophes dans toute la terre qui ont nié l'immortalité de l'âme, depuis Pékin jusqu'à Rome; mais ces sectes n'ont jamais fait une législation. Aucun législateur n'a fait entendre qu'il n'y a de peine et de récompense que dans cette vie. Le législateur des Juifs, au contraire, a toujours dit, répété, inculqué, que Dieu ne punirait les hommes que de leur vivant. Cet auteur, quel qu'il soit, fait dire à Dieu même : *Honorez père et mère afin que vous viviez longtemps*[1]*;* tandis que la loi des anciens Persans, conservée dans le Sadder, dit : « Chérissez, servez, soulagez vos parents, afin que Dieu vous fasse miséricorde dans l'autre vie, et que vos parents prient pour vous dans l'autre monde. » (Porte 13.)

« Si vous obéissez, dit le législateur juif[2], vous aurez de la pluie au printemps et en automne, du froment, de l'huile, du vin, du foin pour vos bêtes, etc.

« Si vous ne gardez pas toutes les ordonnances[3], vous aurez la

1. *Exode*, XX, 12. (Éd.) — 2. *Deut.*, XI, 14, 15. (Éd.) — 3. *Id.*, XXVIII, 35. (Éd.)

rogne, la gale, la fistule, des ulcères aux genoux et dans le gras des jambes. »

Il menace surtout les Juifs d'être obligés d'emprunter des étrangers à usure. et qu'ils seront assez malheureux pour ne point prêter à usure. Il leur recommande plusieurs fois d'exterminer, de massacrer toutes les nations que Dieu leur aura livrées, de n'épargner ni la vieillesse, ni l'enfance, ni le sexe; mais pour l'immortalité de l'âme, il n'en parle jamais, il ne la suppose même jamais.

Les philosophes de tous les pays, qui ont nié cette immortalité, en ont donné des raisons telles qu'on peut les voir dans le troisième livre de Lucrèce; mais les Juifs ne donnèrent jamais aucune raison. S'ils nièrent l'immortalité de l'âme, ce fut uniquement par grossièreté et par ignorance; c'est parce que leur législateur très-grossier n'en savait pas plus qu'eux. Quand nos docteurs se sont mis, dans les derniers temps, à lire les livres juifs avec quelque attention, ils ont été effrayés de voir que, dans les livres attribués à Moïse, il n'est jamais question d'une vie future. Ils se sont tournés de tous les sens pour tâcher de trouver dans le *Pentateuque* ce qui n'y est pas. Ils se sont adressés à Job, comme si Job avait écrit une partie du *Pentateuque;* mais Job n'était pas Juif. L'auteur de la parabole de Job était incontestablement un Arabe qui demeurait vers la Chaldée. Le Satan qu'il fait paraître avec Dieu sur la scène, suffit pour prouver que l'auteur n'était point Juif. Le mot de Satan ne se trouve dans aucun des livres du *Pentateuque*, ni même dans les *Juges;* ce n'est que dans le second livre des *Rois* que les Juifs nomment Satan pour la première fois[1].

D'ailleurs ce n'est qu'en interprétant ridiculement le livre de Job qu'on cherche à trouver quelque idée de l'immortalité de l'âme dans cet auteur chaldéen, qui écrivait très-longtemps avant que les Juifs eussent écrit leur *Genèse*. Job, accablé de ses maladies, de pauvreté, et encore plus des impertinents discours de ses amis et de sa femme, dit[2] « que Dieu sera son rédempteur, que ce rédempteur est vivant; qu'il se relèvera un jour de la poussière sur laquelle il est couché; qu'il espère sa guérison, que sa peau lui reviendra, qu'il reverra Dieu dans sa chair. » Il est clair que c'est un malade qui dit qu'il guérira. Il faut être aussi absurde que le sont nos commentateurs pour voir dans ce discours l'immortalité de l'âme et l'avénement de Jésus-Christ. Cette impertinence serait inconcevable, si cent autres extravagances de ces messieurs ne l'emportaient encore sur celle-ci.

On a poussé le ridicule jusqu'à chercher dans les passages d'Isaïe et d'Ézéchiel cette immortalité de l'âme dont ils n'ont pas parlé plus que Job. On a tordu un discours de Jacob dans la *Genèse*. Lorsque les détestables patriarches ses enfants ont vendu leur frère Joseph et viennent lui dire qu'il a été dévoré par des bêtes féroces, Jacob s'écrie[3] : « Je n'ai plus qu'à mourir; on me mettra dans la fosse avec mon fils. » Cette fosse, disent les Calmet, est l'enfer; donc Jacob croyait à l'enfer, et

1. Chap. XIX, v. 22.
2. *Job*, chap. XIX, v. 25 et 26. — 3. *Genèse*, XXXVII, 35. (ÉD.)

par conséquent à l'immortalité de l'âme. Ainsi donc, pauvres Calmet! Jacob voulait aller en enfer, voulait être damné, parce qu'une bête avait mangé son fils. Eh, pardieu! c'était bien plutôt aux patriarches, frères de Joseph, à être damnés, s'ils avaient cru un enfer; les monstres méritaient bien cette punition.

Un auteur connu[1] s'est étonné qu'on voie dans le *Deutéronome* une loi émanée de Dieu même touchant la manière dont un Juif doit pousser sa selle[2], et qu'on ne voie pas dans tout le *Pentateuque* un seul mot concernant l'entendement humain et une autre vie. Sur quoi cet auteur s'écrie : « Dieu avait-il plus à cœur leur derrière que leur âme? » Nous ne voudrions pas avoir fait cette plaisanterie. Mais certes elle a un grand sens : elle est une bien forte preuve que les Juifs ne pensèrent jamais qu'à leur corps.

Notre Warburton s'est épuisé à ramasser, dans son fatras de la *Divine légation*, toutes les preuves que l'auteur du *Pentateuque* n'a jamais parlé d'une vie à venir, et il n'a pas eu grande peine; mais il en tire une plaisante conclusion, et digne d'un esprit aussi faux que le sien. Il imprime, en gros caractères, « que la doctrine d'une vie à venir est nécessaire à toute société; que toutes les nations éclairées se sont accordées à croire et à enseigner cette doctrine; que cette sage doctrine ne fait point partie de la loi mosaïque; donc la mosaïque est divine. »

Cette extrême inconséquence a fait rire toute l'Angleterre; nous nous sommes moqués de lui à l'envi dans plusieurs écrits; et il a si bien senti lui-même son ridicule, qu'il ne s'est défendu que par les injures les plus grossières.

Il est vrai qu'il a rassemblé dans son livre plusieurs choses curieuses de l'antiquité. C'est un cloaque où il a jeté des pierres précieuses, prises dans les ruines de la Grèce. Nous aimons toujours à voir ces ruines; mais personne n'approuve l'usage qu'en a fait Warburton pour bâtir son système antiraisonnable.

Chap. XXI. — *Que la loi juive est la seule dans l'univers qui ait ordonné d'immoler des hommes.*

Les Juifs ne se sont pas seulement distingués des autres peuples par l'ignorance totale d'une vie à venir; mais ce qui les caractérise davantage, c'est qu'ils sont encore les seuls dont la loi ait ordonné expressément de sacrifier des victimes humaines.

C'est le plus horrible effet des superstitions qui ont inondé la terre, que d'immoler des hommes à la Divinité. Mais cette abomination est bien plus naturelle qu'on ne croit. Les anciens actes de foi des Espagnols et des Portugais, qui, grâces au ciel et à de dignes ministres, ne se renouvellent plus[3]; nos massacres d'Irlande, la Saint-Barthé-

1. Swift ou Collins. (Éd.) — 2. Chap. XXIII, v. 13.
3. Depuis l'impression de cet ouvrage, l'inquisition a repris en Espagne de nouvelles forces. Non-seulement un des plus savants jurisconsultes de l'Espagne, un médecin très-éclairé, M. Castelanos, et le célèbre Olavides, l'honneur et le bienfaiteur de son pays, ont été plongés dans les cachots du saint-office, et ont

lemy de France, les croisades des papes contre les empereurs, et ensuite contre les peuples de la langue d'*oc;* toutes ces épouvantables effusions de sang humain ont-elles été autre chose que des victimes humaines offertes à Dieu par des insensés et des barbares?

On a cru dans tous les temps apaiser les dieux par des offrandes, parce qu'on calme souvent la colère des hommes en leur faisant des présents, et que nous avons toujours fait Dieu à notre image.

Présenter à Dieu le sang de nos ennemis, rien n'est plus simple; nous les haïssons, nous nous imaginons que notre Dieu protecteur les hait aussi. Le pape Innocent III crut donc faire une action très-pieuse en offrant le sang des Albigeois à Jésus-Christ.

Il est aussi simple d'offrir à nos dieux ce que nous avons de plus précieux; et il est encore plus naturel que les prêtres exigent de tels sacrifices, attendu qu'ils partagent toujours avec le ciel, et que leur part est la meilleure. L'or et l'argent, les joyaux sont très-précieux; on en a toujours donné aux prêtres. Quoi de plus précieux que nos enfants, surtout quand ils sont beaux? On a donc partout, dans quelques occasions, dans quelques calamités publiques, offert ses enfants aux prêtres pour les immoler; et il fallait payer à ces prêtres les frais de la cérémonie. On a poussé la fureur religieuse jusqu'à s'immoler soi-même. Mais toutes les fois que nous parlons de nos superstitions sanguinaires et abominables, ne perdons point de vue qu'il faut toujours excepter les Chinois, chez lesquels on ne voit aucune trace de ces sacrifices.

Heureusement il n'est pas prouvé que dans l'antiquité on ait immolé des hommes régulièrement à certain jour nommé, comme les papistes font en immolant leur Dieu tous les dimanches; nous n'avons chez aucun peuple aucune loi qui dise : « Tel jour de la lune on immolera une fille, tel autre jour un garçon; » ou bien : « Quand vous aurez fait mille prisonniers dans une bataille, vous en sacrifierez cent à votre Dieu protecteur. »

Achille sacrifia dans l'*Iliade* douze jeunes Troyens aux mânes de Patrocle; mais il n'est point dit que cette horreur fût prescrite par la loi.

Les Carthaginois, les Égyptiens, les Grecs, les Romains mêmes, ont immolé des hommes; mais ces cérémonies ne sont établies par aucune

subi une humiliation publique, si pourtant il est au pouvoir du rebut de l'espèce humaine d'humilier ceux qui en sont la gloire et la consolation; mais les inquisiteurs ont eu la barbarie, pour faire montre de leur puissance, de faire brûler vive une malheureuse femme accusée de quietisme. Dans le même temps à peu près, l'inquisition de Lisbonne ne condamnait qu'à la prison des hommes convaincus d'athéisme. C'est que l'inquisition fait grâce de la vie à ceux qu'elle ne suppose pas relaps; mais elle a dans son abominable procédure des moyens de trouver relaps tous ceux dont la mort est utile aux passions et à l'intérêt du grand inquisiteur.

Dans un auto-da-fé solennel où le roi Charles II eut la faiblesse d'assister en 1680, et où l'on brûla vingt et une personnes, douze desquelles avaient des baillons, le moine qui prononça le sermon eut l'insolence de parler des sacrifices humains offerts aux dieux du Mexique : mais il assura que si ces sacrifices déplaisaient à Dieu dans Mexico, ceux du même genre qu'on offrait en Espagne lui étaient fort agréables. (*Éd. de Kehl.*)

loi du pays. Vous ne voyez ni dans les Douze Tables romaines, ni dans les lois de Lycurgue, ni dans celles de Solon, « qu'on tue saintement des filles et des garçons avec un couteau sacré. » Ces exécrables dévotions ne paraissent établies que par l'usage ; et ces crimes consacrés ne se commettent que très-rarement.

Le *Pentateuque* est le seul monument ancien dans lequel on voie une loi expresse d'immoler des hommes, des commandements exprès de tuer au nom du Seigneur. Voici ces lois :

1° Ce qui aura été offert à Adonaï ne se rachètera point, il sera mis à mort[1]. C'est selon cette horrible loi qu'il est dit que Jephté égorgea sa propre fille, *et il lui fit comme il avait voué*[2]. Comment après un passage si clair, si positif, trouve-t-on encore des barbouilleurs de papier qui osent dire qu'il ne s'agit ici que de virginité?

2° Adonaï dit à Moïse[3] : « Vengez les enfants d'Israël des Madianites.... Tuez tous les mâles, et jusqu'aux enfants. Égorgez les femmes qui ont connu le coït.... réservez les pucelles.... » Le butin de l'armée fut de six cent soixante et quinze mille brebis, soixante-douze mille bœufs, soixante et un mille ânes, trente-deux mille pucelles, qui étaient dans le camp madianite, desquelles pucelles trente-deux seulement furent pour la part d'Adonaï (c'est-à-dire furent sacrifiées), etc.[4]. J'ai lu dans un ouvrage intitulé *Des proportions*, que le nombre des ânes n'était pas en raison de celui des pucelles.

3° Il paraît que les coutumes des Juifs étaient à peu près celles des peuples barbares que nous avons trouvés dans le nord de l'Amérique, Algonquins, Iroquois, Hurons, qui portaient en triomphe le crâne et la chevelure de leurs ennemis tués. Le *Deutéronome* dit expressément[5] : « J'enivrerai mes flèches de leur sang ; mon épée dévorera leur chair et le sang des meurtris ; on me présentera leurs têtes nues.

4° Presque tous les cantiques juifs, que nous récitons dévotement (et quelle dévotion !), ne sont remplis que d'imprécations contre tous les peuples voisins. Il n'est question que de tuer, d'exterminer, d'éventrer les mères et d'écraser les cervelles des enfants contre les pierres.

5° Adonaï met le roi Arad, prince cananéen, sous l'anathème ; les Hébreux le tuent et détruisent son village[6].

6° Adonaï dit encore expressément : « Exterminez tous les habitants de Canaan. Si vous ne voulez pas tuer tous les habitants, je vous ferai à vous ce que j'avais résolu de leur faire. » C'est-à-dire je vous tuerai vous-mêmes[7]. Cette loi est curieuse. L'auteur du *Christianisme dévoilé* dit que l'âme de Néron, celle d'Alexandre VI et de son fils Borgia, pétries ensemble, n'auraient jamais pu imaginer rien de plus abominable.

7° « Vous les égorgerez tous, vous n'aurez aucune compassion d'eux[8] »

C'est là une petite partie des lois données par la bouche de Dieu même. Gordon, l'illustre auteur de l'*Imposture sacerdotale*, dit que si les Juifs avaient connu des diables, qu'ils ne connurent qu'après leur

1. *Lévit.*, XXVII, 29.—2. *Juges*, XI, 39. (ÉD.)—3. *Nomb.*, XXXI, 2, 17, 18. (ÉD.)
4. *Id.*, ch. XXXI, 40. — 5. Chap. XXXII, v. 42. — 6. *Id.*, ch. XXI, v. 3.
7. *Id.*, ch. XXXIII, v. 55 et 56. — 8. *Deutér.*, ch. VII, v. 2.

captivité à Babylone, ils n'auraient pas pu imputer à ces êtres, qu'on suppose ennemis du genre humain, des ordonnances plus diaboliques.

Les ordres donnés à Josué et à ses successeurs ne sont pas moins barbares. Le même auteur demande à quoi aboutissent toutes ces lois qui feraient frémir des voleurs de grand chemin. A rendre les Juifs presque tous esclaves.

Observons ici une chose très-importante. Le dieu juif ordonne à son petit peuple de tout tuer, vieillards, filles, enfants à la mamelle, bœufs, vaches, moutons. En conséquence, il promet à ce petit peuple l'empire du monde. Et ce petit peuple est esclave ou dispersé. Abubéker, le second calife, écrit de la part de Dieu à Yésid : « Ne tuez ni vieillards, ni femmes, ni enfants, ni animaux ; ne coupez aucun arbre. » Et Abubéker est le dominateur de l'Asie.

Chap. XXII. — *Raisons de ceux qui prétendent que Moïse ne peut avoir écrit le Pentateuque.*

Voici les preuves qu'on apporte, que si Moïse a existé, il n'a pu écrire les livres qu'on lui impute.

1° Il est dit[1] qu'il écrivit le *Décalogue* sur deux tables de pierre. Il aurait donc aussi écrit cinq gros volumes sur des pierres, ce qui était assez difficile dans un désert.

2° Il est dit[2] que Josué fit graver sur un autel de pierres brutes, enduites de mortier, tout le *Deutéronome*. Cette manière d'écrire n'est pas faite pour aller à la postérité.

3° Moïse ne pouvait pas dire qu'il était en deçà du Jourdain, quand il était en delà.

4° Il ne pouvait parler des villes[3] qui n'existaient pas de son temps.

5° Il ne pouvait donner des préceptes pour la conduite des rois[4], quand il n'y avait point de rois.

6° Il ne pouvait citer le livre du *Droiturier*[5], qui fut écrit du temps des rois.

7° Il ne pouvait dire, en parlant du roi Og[6], qu'on voyait encore son lit de fer, puisqu'il suppose que ce roi Og fut tué de son temps.

8° Il ne pouvait ordonner à son peuple de payer un demi-sicle par tête, *selon la mesure du temple*[7], puisque les Juifs n'eurent de temple que plusieurs siècles après lui. Mais le grand Newton, le savant Leclerc, et plusieurs autres auteurs célèbres, ont traité si supérieurement cette matière, que nous rougirions d'en parler encore.

Nous n'entrons point ici dans le détail des prodiges épouvantables dont on rend Moïse témoin oculaire. Milord Bolingbroke[8] relève avec

1. *Exode*, XXXII, 15. (Éd.) — 2. *Josué*, VIII, 32. (Éd.)
3. *Nomb.*, XXXV, 7. (Éd.)
4. *Deut.*, XVII, 14-16. (Éd.)
5. *Josué*, X, 13; et *II Rois*, I, 18. (Éd.)
6. *Deut.*, III, 11. (Éd.)
7. *Exode*, ch. XXX, v. 13. Voyez, mon cher lecteur, si le sceau de l'imposture a jamais été mieux marqué.
8. C'est sous ce nom que Voltaire a publié son *Examen important*. (Éd.)

une extrême sévérité ceux qui attribuent à Moïse le *Pentateuque*, et surtout ceux qui font chanter un long poëme à ce Moïse âgé de quatre-vingts ans, en sortant du fond de la mer Rouge, devant trois millions de personnes, lorsqu'il fallait pourvoir à leur subsistance.

Il dit qu'il faut être aussi imbécile et aussi impudent qu'un Abbadie, pour oser apporter en preuve des écrits de Moïse, qu'il les lut à tout le peuple juif. C'est précisément ce qui est en question. Celui qui les écrivit, six ou sept cents ans après lui, put sans doute dire que Moïse avait lu son ouvrage aux trois millions de Juifs assemblés dans le désert. Cette circonstance n'est pas plus difficile à imaginer que les autres. Milord ajoute que les puérilités d'Abbadie et de ses consorts ne soutiendront pas cet édifice monstrueux qui croule de toutes parts et qui retombe sur leur tête.

Une foule d'écrivains, indignés de toutes ces impostures, les combattent encore tous les jours : ils démontrent qu'il n'y a pas une seule page dans la *Bible* qui ne soit une faute ou contre la géographie, ou contre la chronologie, ou contre toutes les lois de la nature, contre celles de l'histoire, contre le sens commun, contre l'honneur, la pudeur et la probité. Plusieurs philosophes, emportés par leur zèle, ont couvert d'opprobre ceux qui soutiennent encore ces vieilles erreurs. Nous n'approuvons pas un zèle amer, nous condamnons les invectives dans un sujet qui ne mérite que la pitié et les larmes. Mais nous sommes forcés de convenir que leurs raisons méritent l'examen le plus réfléchi. Nous ne voulons examiner que la vérité, et nous comptons pour rien les injures atroces que les deux partis vomissent l'un contre l'autre depuis longtemps.

CHAP. XXIII. — *Si Moïse a existé.*

Nous avons parmi nous une secte assez connue qu'on appelle les *Free-thinkers*, les francs-pensants, beaucoup plus étendue que celle des francs-maçons. Nous comptons pour les principaux chefs de cette secte, milord Herbert, les chevaliers Raleigh et Sidney, milord Shaftesbury, le sage Locke modéré jusqu'à la timidité, le grand Newton qui nia si hardiment la divinité de Jésus-Christ, les Collins, les Toland, les Tindal, les Trenchard, les Gordon, les Woolston, les Wollaston, et surtout le célèbre milord Bolingbroke. Plusieurs d'entre eux ont poussé l'esprit d'examen et de critique jusqu'à douter de l'existence de Moïse. Il faut déduire avec impartialité les raisons de ces doutes.

Si Moïse avait été un personnage tel que Salomon, à qui l'on a seulement attribué des livres qu'il n'a point écrits, des trésors qu'il n'a pu posséder, et un sérail beaucoup trop ample pour un petit roi de Judée, on ne serait pas en droit de nier qu'un tel homme a existé : car on peut fort bien n'être pas l'auteur du *Cantique des cantiques*, ne pas posséder un milliard de livres sterling dans ses coffres, n'avoir pas sept cents épouses et trois cents maîtresses, et cependant être un roi très-connu des nations.

Flavius Josèphe nous apprend que des auteurs tyriens, contemporains de Salomon, font mention de ce roi dans les archives de Tyr. Il n'y a rien là qui répugne à la raison. Ni la naissance de Salomon, fils d'un double adultère, ni sa vie, ni sa mort, n'ont rien de ce merveilleux qui étonne la nature et qui inspire l'incrédulité.

Mais si tout est d'un merveilleux de roman dans la vie d'un homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, alors il faut le témoignage des contemporains les plus irréprochables; ce n'est pas assez que, mille ans après lui, un prêtre ait trouvé dans un coffre, en comptant de l'argent, un livre concernant cet homme, et qu'il l'ait envoyé par un commis à un petit roi.

Si aujourd'hui un évêque russe envoyait du fond de la Tartarie à l'impératrice un livre composé par le Scythe Abaris, qu'il aurait trouvé dans une sacristie ou dans un vieux coffre, il n'y a pas d'apparence que cette princesse eût grande foi à un pareil ouvrage. L'auteur de ce livre aurait beau assurer qu'Abaris avait couru le monde à cheval sur une flèche, que cette flèche est précisément celle dont Apollon se servit pour tuer les Cyclopes; qu'Apollon cacha cette flèche auprès de Moscou; que les vents en firent présent au Tartare Abaris, grand poëte et grand sorcier, lequel fit un talisman des os de Pélops : il est certain que la cour de Pétersbourg n'en croirait rien du tout aujourd'hui; mais les peuples de Casan et d'Astracan auraient pu le croire il y a deux ou trois siècles.

La même chose arriverait au roi de Danemark et à toute sa cour, si on lui apportait un livre écrit par le dieu Odin. On s'informerait soigneusement si quelques auteurs allemands ou suédois ont connu cet Odin et sa famille, et s'ils ont parlé de lui en termes honnêtes.

Bien plus, si ces contemporains ne parlaient que des miracles d'Odin, si Odin n'avait jamais rien fait que de surnaturel, il courrait grand risque d'être décrédité à la cour de Danemark. On n'y ferait pas plus cas de lui que nous n'en faisons de l'enchanteur Merlin.

Moïse semble être précisément dans ce cas aux yeux de ceux qui ne se rendent qu'à l'évidence. Aucun auteur égyptien ou phénicien ne parla de Moïse dans les anciens temps. Le Chaldéen Bérose n'en dit mot : car s'il en avait fait mention, les Pères de l'Église (comme nous l'avons déjà remarqué sur Sanchoniathon) auraient tous triomphé de ce témoignage. Flavius Josèphe, qui veut faire valoir ce Moïse, quoiqu'il doute de tous ses miracles, ce Josèphe a cherché partout quelques témoignages concernant les actions de Moïse; il n'en a pu trouver aucun. Il n'ose pas dire que Bérose, né sous Alexandre, ait rapporté un seul des faits qu'on attribue à Moïse.

Il trouve enfin un Chérémon d'Alexandrie, qui vivait du temps d'Auguste, environ quinze ou seize cents ans après l'époque où l'on place Moïse; et cet auteur ne dit autre chose de Moïse, sinon qu'il fut chassé d'Égypte.

Il va consulter le livre d'un autre Égyptien plus ancien, nommé Manéthon. Celui-là vivait sous Ptolémée Philadelphe, trois cents ans avant notre ère; et déjà les Égyptiens abandonnaient leur langue bar-

bare pour la belle langue grecque. C'était en grec que Manéthon écrivait; il était plus près de Moïse que Chérémon de plus de trois cents années; Josèphe ne trouve pas mieux son compte avec lui. Manéthon dit qu'il y eut autrefois un prêtre d'Héliopolis nommé Osarsiph, qui prit le nom de Moïse, et qui s'enfuit avec des lépreux.

Il se pouvait très-bien faire que les Juifs ayant parlé si longtemps de leur Moïse à tous leurs voisins, le bruit en fût venu à la fin à quelques écrivains d'Égypte, et de là aux Grecs et aux Romains. Strabon, Diodore, et Tacite, n'en disent que très-peu de mots; encore sont-ils vagues, très-confus, très-contraires à tout ce que les Juifs ont écrit. Ce ne sont pas là des témoignages. Si quelque auteur français s'avisait de faire mention aujourd'hui de notre Merlin, cela ne prouverait pas que Merlin passa sa vie à faire des prodiges.

Chaque nation a voulu avoir des fondateurs, des législateurs illustres; nos voisins les Français ont imaginé un Francus qu'ils ont dit fils d'Hector. Les Suédois sont bien sûrs que Magog, fils de Japhet, leur donna des lois immédiatement après le déluge. Un autre fils de Japhet, nommé Tubal, fut le législateur de l'Espagne. Josèphe l'appelle Thobel, ce qui doit augmenter encore notre respect pour la véracité de cet historien juif.

Toutes les nations de l'antiquité se forgèrent des origines encore plus extravagantes. Cette passion de surpasser ses voisins en chimères alla si loin, que les peuples de la Mésopotamie se vantaient d'avoir eu pour législateur le poisson Oannès, qui sortait de l'Euphrate deux fois par jour pour venir les prêcher.

Moïse pourrait bien être un législateur aussi fantastique que ce poisson. Un homme qui change sa baguette en serpent, et le serpent en baguette, qui change l'eau en sang, et le sang en eau, qui passe la mer à pied sec avec trois millions d'hommes, un homme enfin dans les prétendus écrits duquel une ânesse parle, vaut bien un poisson qui prêche.

Ce sont là les raisons sur lesquelles se fondent ceux qui doutent que Moïse ait existé. Mais on leur fait une réponse qui semble être aussi forte peut-être que leurs objections : c'est que les ennemis des Juifs n'en ont jamais douté.

CHAP. XXIV. — *D'une Vie de Moïse très-curieuse, écrite par les Juifs après la captivité.*

Les Juifs avaient une telle passion pour le merveilleux, que lorsque leurs vainqueurs leur permirent de retourner à Jérusalem, ils s'avisèrent de composer une histoire de Moïse encore plus fabuleuse que celle qui a obtenu le titre de canonique. Nous en avons un fragment assez considérable traduit par le savant Gilbert Gaulmin, dédié au cardinal de Bérulle. Voici les principales aventures rapportées dans ce fragment aussi singulier que peu connu.

Cent trente ans après l'établissement des Juifs en Égypte, et soixante ans après la mort du patriarche Joseph, le pharaon eut un songe en

dormant. Un vieillard tenait une balance, dans l'un des bassins étaient tous les habitants de l'Égypte, dans l'autre était un petit enfant, et cet enfant pesait plus que tous les Égyptiens ensemble. Le pharaon appelle aussitôt ses shotim, ses sages. L'un des sages lui dit : « O roi ! cet enfant est un Juif qui fera un jour bien du mal à votre royaume. Faites tuer tous les enfants des Juifs, vous sauverez par là votre empire, si pourtant on peut s'opposer aux ordres du destin. »

Ce conseil plut au pharaon ; il fit venir les sages-femmes, et leur ordonna d'étrangler tous les mâles dont les Juives accoucheraient.... Il y avait en Égypte un homme nommé Amram, fils de Caath, mari de Jochabed, sœur de son frère. Jochabed lui donna une fille nommée Marie, qui signifie persécutée, parce que les Égyptiens descendants de Cham persécutaient les Israélites. Jochabed accoucha ensuite d'Aaron, qui signifie condamné à mort, parce que le pharaon avait condamné à mort tous les enfants juifs. Aaron et Marie furent préservés par les anges du Seigneur qui les nourrirent aux champs, et qui les rendirent à leurs parents quand ils furent dans l'adolescence.

Enfin Jochabed eut un troisième enfant : ce fut Moïse (qui par conséquent avait quinze ans de moins que son frère). Il fut exposé sur le Nil. La fille du pharaon le rencontra en se baignant, le fit nourrir, et l'adopta pour son fils, quoiqu'elle ne fût point mariée.

Trois ans après, son père le pharaon prit une nouvelle femme ; il fit un grand festin ; sa femme était à sa droite, sa fille était à sa gauche avec le petit Moïse. L'enfant, en se jouant, lui prit sa couronne et la mit sur sa tête. Balaam le magicien, eunuque du roi, se ressouvint alors du songe de Sa Majesté. « Voilà, dit-il, cet enfant qui doit un jour vous faire tant de mal ; l'esprit de Dieu est en lui. Ce qu'il vient de faire est une preuve qu'il a déjà un dessein formel de vous détrôner. Il faut le faire périr sur-le-champ. » Cette idée plut beaucoup au pharaon.

On allait tuer le petit Moïse, lorsque Dieu envoya sur-le-champ son ange Gabriel déguisé en officier du pharaon, et qui lui dit : « Seigneur, il ne faut pas faire mourir un enfant innocent qui n'a pas encore l'âge de discrétion ; il n'a mis votre couronne sur sa tête que parce qu'il manque de jugement. Il n'y a qu'à lui présenter un rubis et un charbon ardent : s'il choisit le charbon, il est clair que c'est un imbécile qui ne sera pas dangereux ; mais s'il prend le rubis, c'est signe qu'il y entend finesse, et alors il faut le tuer. »

Aussitôt on apporte un rubis et un charbon ; Moïse ne manque pas de prendre le rubis ; mais l'ange Gabriel, par un *léger tour de main*, glisse le charbon à la place de la pierre précieuse. Moïse mit le charbon dans sa bouche, et se brûla la langue si horriblement qu'il en resta bègue toute sa vie ; et c'est la raison pour laquelle le législateur des Juifs ne put jamais articuler.

Moïse avait quinze ans et était favori du pharaon. Un Hébreu vint se plaindre à lui de ce qu'un Egyptien l'avait battu après avoir couché avec sa femme. Moïse tua l'Égyptien. Le pharaon ordonna qu'on coupât la tête à Moïse. Le bourreau le frappa ; mais Dieu changea sur-le-

champ le cou de Moïse en colonne de marbre, et envoya l'ange Michel qui, en trois jours de temps, conduisit Moïse hors des frontières.

Le jeune Hébreu se réfugia auprès de Nécano, roi d'Éthiopie, qui était en guerre avec les Arabes. Nécano le fit son général d'armée, et après la mort de Nécano, Moïse fut élu roi, et épousa la veuve. Mais Moïse, honteux d'épouser la femme de son seigneur, n'osa jouir d'elle, et mit une épée dans le lit entre lui et la reine. Il demeura quarante ans avec elle sans la toucher. La reine irritée convoqua enfin les états du royaume d'Éthiopie, se plaignit de ce que Moïse ne lui faisait rien, et conclut à le chasser et à mettre sur le trône le fils du feu roi.

Moïse s'enfuit dans le pays de Madian chez le prêtre Jéthro. Ce prêtre crut que sa fortune était faite s'il remettait Moïse entre les mains du pharaon d'Égypte, et il commença par le faire mettre dans un cul de basse-fosse, où il fut réduit au pain et à l'eau. Moïse engraissa à vue d'œil dans son cachot. Jéthro en fut tout étonné. Il ne savait pas que sa fille Séphora était devenue amoureuse du prisonnier, et lui apportait elle-même des perdrix et des cailles avec d'excellent vin. Il conclut que Dieu protégeait Moïse, et ne le livra point au pharaon.

Cependant le bonhomme Jéthro voulut marier sa fille; il avait dans son jardin un arbre de saphir, sur lequel était gravé le nom de *Jaho* ou *Jéhova*. Il fit publier dans tout le pays qu'il donnerait sa fille à celui qui pourrait arracher l'arbre de saphir. Les amants de Séphora se présentèrent; aucun d'eux ne put seulement faire pencher l'arbre. Moïse, qui n'avait que soixante et dix-sept ans, l'arracha tout d'un coup sans effort. Il épousa Séphora, dont il eut bientôt un beau garçon, nommé Gersom.

Un jour, en se promenant, il rencontra Dieu dans un buisson, qui lui ordonna d'aller faire des miracles à la cour du pharaon: il partit avec sa femme et son fils. Ils rencontrèrent, chemin faisant, un ange qu'on ne nomme pas, qui ordonna à Séphora de circoncire le petit Gersom avec un couteau de pierre. Dieu envoya Aaron sur la route; mais Aaron trouva fort mauvais que son frère eût épousé une Madianite; il la traita de p....., et le petit Gersom de bâtard; il les renvoya dans leur pays par le plus court.

Aaron et Moïse s'en allèrent donc tout seuls dans le palais du pharaon. La porte du palais était gardée par deux lions d'une grandeur énorme. Balaam, l'un des magiciens du roi, voyant venir les deux frères, lâcha sur eux les deux lions; mais Moïse les toucha de sa verge, et les deux lions, humblement prosternés, léchèrent les pieds d'Aaron et de Moïse. Le roi, tout étonné, fit venir les deux pèlerins devant tous ses magiciens. Ce fut à qui ferait le plus de miracles.

L'auteur raconte ici les dix plaies d'Égypte, à peu près comme elles sont rapportées dans l'*Exode*. Il ajoute seulement que Moïse couvrit toute l'Égypte de poux jusqu'à la hauteur d'une coudée, et qu'il envoya chez tous les Égyptiens des lions, des loups, des ours, des tigres, qui entraient dans toutes les maisons, quoique les portes fussent fermées aux verrous, et qui mangeaient tous les petits enfants.

Ce ne fut point, selon cet auteur, les Juifs qui s'enfuirent par la

mer Rouge; ce fut le pharaon qui s'enfuit par ce chemin avec son armée : les Juifs coururent après lui; les eaux se séparèrent à droite et à gauche pour les voir combattre; tous les Égyptiens, excepté le roi, furent tués sur le sable. Alors ce roi, voyant qu'il avait affaire à forte partie, demanda pardon à Dieu. Michael et Gabriel furent envoyés vers lui; ils le transportèrent dans la ville de Ninive, où il régna quatre cents ans.

Que l'on compare ce récit avec celui de l'*Exode*, et que l'on donne la préférence à celui qu'on voudra choisir; pour moi, je ne suis pas assez savant pour en juger. Je conviendrai seulement que l'un et l'autre sont dans le genre merveilleux.

CHAP. XXV. — *De la mort de Moïse.*

Outre cette vie de Moïse, nous avons deux relations de sa mort, non moins admirables. Il y a dans la première une longue conversation de Moïse avec Dieu, dans laquelle Dieu lui annonce qu'il n'a plus que trois heures à vivre. Le mauvais ange Samael assistait à la conversation. Dès que la première heure fut passée, il se mit à rire de ce qu'il allait bientôt s'emparer de l'âme de Moïse, et Michael se mit à pleurer. « Ne te réjouis pas tant, méchante bête, dit le bon ange au mauvais; Moïse va mourir, mais nous avons Josué à sa place. »

Quand les trois heures furent passées, Dieu commanda à Gabriel de prendre l'âme du mourant. Gabriel s'en excusa, Michael aussi. Dieu, refusé par ses deux anges, s'adresse à Zinghiel. Celui-ci ne voulut pas plus obéir que les autres : « C'est moi, dit-il, qui ai été autrefois son précepteur; je ne tuerai pas mon disciple. » Alors Dieu se fâchant dit au mauvais ange Samael : « Eh bien! méchant, prends donc son âme. » Samael, plein de joie, tire son épée et court sur Moïse. Le mourant se lève en colère, les yeux étincelants : « Comment, coquin, lui dit Moïse, oserais-tu bien me tuer, moi qui, étant enfant, ai mis la couronne d'un pharaon sur ma tête; qui ai fait des miracles à l'âge de quatre-vingts ans; qui ai conduit hors d'Égypte soixante millions d'hommes; qui ai coupé la mer Rouge en deux; qui ai vaincu deux rois si grands, que du temps du déluge l'eau ne leur venait qu'à mi-jambe? Va-t'en, maraud, sors de devant moi tout à l'heure. »

Cette altercation dura encore quelques moments. Gabriel, pendant ce temps-là, prépara un brancard pour transporter l'âme de Moïse; Michael, un manteau de pourpre; Zinghiel, une soutane. Dieu lui mit les deux mains sur la poitrine, et emporta son âme.

C'est à cette histoire que l'apôtre saint Jude fait allusion dans son *Épître*[1], lorsqu'il dit que l'archange Michael disputa le corps de Moïse au diable. Comme ce fait ne se trouve que dans le livre que je viens de citer, il est évident que saint Jude l'avait lu, et qu'il le regardait comme un livre canonique.

La seconde histoire de la mort de Moïse est encore une conversation

1. Verset 9. (Ed.)

avec Dieu. Elle n'est pas moins plaisante et moins curieuse que l'autre. Voici quelques traits de ce dialogue :

Moïse. — Je vous prie, Seigneur, de me laisser entrer dans la terre promise au moins pour deux ou trois ans.

Dieu. — Non, mon décret porte que tu n'y entreras pas.

Moïse. — Que du moins on m'y porte après ma mort.

Dieu. — Non, ni mort, ni vif.

Moïse. — Hélas! bon Dieu, vous êtes si clément envers vos créatures, vous leur pardonnez deux ou trois fois; je n'ai fait qu'un péché, et vous ne me pardonnez pas!

Dieu. — Tu ne sais ce que tu dis : tu as commis six péchés.... Je me souviens d'avoir juré ta mort ou la perte d'Israël; il faut qu'un de ces deux serments s'accomplisse. Si tu veux vivre, Israël périra.

Moïse. — Seigneur, il y a là trop d'adresse; vous tenez la corde par les deux bouts. Que Moïse périsse plutôt qu'une seule âme d'Israël.

Après plusieurs discours de la sorte, l'écho de la montagne dit à Moïse : « Tu n'as plus que cinq heures à vivre. » Au bout des cinq heures, Dieu envoya chercher Gabriel, Zinghiel et Samael. Dieu promit à Moïse de l'enterrer, et emporta son âme.

Tous ces contes ne sont pas plus extraordinaires que l'histoire de Moïse ne l'est dans le *Pentateuque*. C'est au lecteur d'en juger.

Chap. XXVI. — *Si l'histoire de Bacchus est tirée de celle de Moïse.*

Nous avons déjà remarqué une prodigieuse ressemblance entre ce que l'antiquité nous dit de Moïse et ce qu'elle dit de Bacchus. Ils ont habité la même contrée; ils ont fait les mêmes miracles; ils ont écrit leurs lois sur la pierre. Qui des deux est l'original? Qui des deux est la copie? Ce qui est très-certain, c'est que Bacchus était connu de presque toute la terre avant qu'aucune nation, excepté la juive, eût jamais entendu parler de Moïse. Aucun auteur grec n'a parlé des écrits qu'on attribue à ce Juif avant le rhéteur Longin, qui vivait dans le IIIe siècle de notre ère. Les Grecs ne savaient pas seulement si les Juifs avaient des livres. L'historien Josèphe avoue, dans le quatrième chapitre de sa *Réponse à Apion*, que les Juifs n'avaient aucun commerce avec les autres peuples. « Le pays que nous habitons, dit-il, est éloigné de la mer; nous ne nous appliquons point au commerce, nous ne communiquons point avec les autres nations. » Et ensuite : « Y a-t-il donc sujet de s'étonner que notre nation habitant si loin de la mer, et affectant de ne rien écrire, elle ait été si peu connue? »

Rien n'est plus positif que ce passage. Les mystères de Bacchus étaient déjà célébrés en Grèce, et l'Asie les connaissait avant qu'aucun peuple eût entendu parler du Moïse hébreu. Il est si naturel qu'une petite nation barbare inconnue imite les fables d'une grande nation civilisée et illustre; il y en a tant d'exemples, que cette seule réflexion suffirait pour faire perdre le procès aux Juifs. En fait de fables comme en fait de toute invention, il paraît que les plus anciennes ont servi de modèle aux autres. La *Légende dorée* est remplie de toutes les fables

de l'ancienne Grèce, sous des noms de chrétiens. On y trouve l'histoire d'Hippolyte, et celle d'Œdipe tout entière. Il y a un saint à qui un cerf prédit qu'il tuera son père, et qu'il couchera avec sa mère. La prédiction du cerf est accomplie; le saint fait pénitence, et est dans le *Martyrologe*. Les hommes aiment tant les fables, que quand ils ne peuvent en inventer, ils en copient.

Nous ne faisons ces réflexions que pour nous tenir en garde contre l'esprit romanesque de l'antiquité, esprit qui s'est perpétué trop longtemps.

CHAP. XXVII. — *De la cosmogonie attribuée à Moïse, et de son déluge.*

Toute la religion juive étant fondée sur la création de l'homme, sur la formation de la femme tirée d'une côte d'Adam, sur les ordres exprès de Dieu donnés à cet Adam et à sa femme, sur la transgression de ces deux premières créatures trompées par un serpent qui parlait et qui marchait sur ses pieds, etc., Moïse ayant appris toutes ces choses de la bouche de Dieu même, Moïse les ayant écrites au nom de Dieu, pour être un monument éternel au genre humain, comment se pouvait-il faire qu'il fût défendu chez les Juifs de lire la *Genèse* avant l'âge de vingt-cinq ans? Était-ce parce que le sanhédrin craignait qu'on ne s'en moquât à vingt ou à dix-huit? Si la lecture de la *Genèse* scandalisait, plus on avance en âge, plus elle doit scandaliser. Si on respecte le législateur, pourquoi défendre de lire sa loi?

Si Dieu est le père de tous les hommes, pourquoi leur création et leurs premières actions, écrites par Dieu même, ont-elles été ignorées par tous les hommes? Pourquoi Moïse en fut-il seul instruit au bout de deux mille cinq cents ans dans un désert?

D'où vient, par exemple, que du temps d'Auguste il ne se trouve pas un seul historien, un seul poëte, un seul savant, qui connaisse les noms d'Adam, d'Ève, d'Abel, de Caïn, de Mathusalem, de Noé, etc.?

Chaque nation avait sa *Cosmogonie*. Il n'y en a pas une seule qui ressemble à celle des Juifs. Certainement ni les Indiens, ni les Scythes, ni les Perses, ni les Égyptiens, ni les Grecs, ni les Romains, ne comptaient leurs années, ni depuis Adam, ni depuis Noé, ni depuis Abraham. Il faut avouer que les Varron et les Pline riraient étrangement s'ils pouvaient voir aujourd'hui nos almanachs et tous nos beaux livres de chronologie[1]. *Abel mort l'an* 130. *Mort d'Adam l'an* 930. *Déluge universel en* 1656.... *Noé sort de l'arche en* 1657, etc. Cet étonnant usage, dans lequel nous donnons tous tête baissée, n'est pas seulement remarqué. Ces calculs se trouvent à la tête de tous les almanachs de l'Europe, et personne ne fait réflexion que tout cela est encore ignoré de tout le reste de la terre.

Supposons que Sanchoniathon ait écrit du temps même où l'on place Moïse, quoique certainement il ait écrit longtemps auparavant; comment se peut-il faire que Sanchoniathon n'ait parlé ni d'Adam, ni de

1. Les *Tablettes chronologiques* de Lenglet Dufresnoy donnent les dates citées par Voltaire, sauf toutefois la première. Lenglet place la mort d'Abel à l'an 129. (*Note de M. Beuchot.*)

Noé, ni du déluge universel? Pourquoi ce prodigieux événement, qui réduisait la terre entière à une seule famille, a-t-il été absolument ignoré dans toute l'antiquité? Il y a eu des inondations, sans doute; des contrées ont été submergées par la mer. Les déluges de Deucalion et d'Ogygès sont assez connus. Platon dit que l'île Atlantide fut autrefois submergée. Que ce soit une fable ou une vérité, il n'importe; personne n'a jamais douté que plusieurs parties de notre globe n'aient souffert de grandes révolutions; mais le déluge universel, tel qu'on le raconte, est physiquement impossible. Ni Thucydide, ni Hérodote, ni aucun ancien historien, n'a déshonoré sa plume par une telle fable.

S'il y avait eu chez les hommes quelque ressouvenir d'un si étrange événement, Hésiode et Homère l'auraient-ils passé sous silence? ne retrouverait-on pas dans ces poëtes quelques allusions, quelques comparaisons tirées de ce bouleversement de la nature? n'aurait-on pas conservé quelques vers d'Orphée, dans lesquels on aurait pu en retrouver des vestiges?

Les Juifs ne peuvent avoir imaginé le déluge universel qu'après avoir entendu parler de quelques déluges particuliers. Comme ils n'avaient aucune connaissance du globe, ils prirent la partie pour le tout, et l'inondation d'un petit pays pour l'inondation de la terre entière. Ils exagérèrent, et quel peuple n'a pas été exagérateur?

Quelques romanciers, quelques poëtes, dans la suite des temps, exagérèrent chez les Grecs, et de l'inondation d'une partie de la Grèce firent une inondation universelle. Ovide la célébra dans son livre charmant des *Métamorphoses*[1]. Il avait raison, une telle aventure n'est faite que pour la poésie : c'était pour nous un miracle; c'est une fable pour les Grecs et pour les Romains.

Il y eut encore d'autres déluges qu'en Grèce; et voici probablement quelle est la source du récit du déluge que les Juifs firent dans leur *Genèse*, quand ils écrivirent dans la suite des temps sous le nom de Moïse.

Eusèbe et Georges le Syncelle, c'est-à-dire le greffier, nous ont conservé des fragments d'un certain Abydène.

Cet Abydène avait transcrit des fragments de Bérose, ancien auteur chaldéen. Ce Bérose avait écrit des romans; et dans ces romans il avait parlé d'une inondation arrivée sous un roi de Chaldée, nommé Xissuter, dont on a fait depuis Xissutrus, qu'on suppose avoir vécu du temps où l'on fait vivre Noé.

Il disait donc, ce Bérose, qu'un dieu chaldéen, dont on a fait depuis Saturne, apparut à Xissuter, et lui dit : « Le 15 du mois d'œsi, le genre humain sera détruit par le déluge. Enfermez bien tous vos écrits dans Sipara, la ville du soleil, afin que la mémoire des choses ne se perde pas. Bâtissez un vaisseau, entrez-y avec vos parents et vos amis, faites-y entrer des oiseaux et des quadrupèdes, mettez-y des provisions; et quand on vous demandera où vous voulez aller avec votre vaisseau, répondez : « Vers les dieux, pour les prier de favoriser le genre « humain. »

1. Livre I, fable 7. (Éd.)

Xissuter ne manqua pas de bâtir son vaisseau, qui était large de deux stades et long de cinq, c'est-à-dire que sa largeur était de deux cent cinquante pas géométriques, et sa longueur de six cent vingt-cinq. Ce vaisseau, qui devait aller sur la mer Noire, était mauvais voilier. Le déluge vint. Lorsque le déluge eut cessé, Xissuter lâcha quelques-uns de ses oiseaux, qui, ne trouvant point à manger, revinrent au vaisseau. Quelques jours après, il lâcha encore ses oiseaux, qui revinrent avec de la boue aux pattes. Enfin ils ne revinrent plus. Xissuter en fit autant; il sortit de son vaisseau, qui était perché sur une montagne d'Arménie; et on ne le revit plus, les dieux l'enlevèrent.

C'est là l'unique fondement de la fable qui a tant couru, que l'arche de Noé s'était arrêtée sur une montagne d'Arménie, et qu'on en voit encore des restes.

Quelques lecteurs penseront peut-être que l'histoire de Noé est la copie de la fable de Xissuter. Ils diront que, si les petits peuples copient toujours les grands, si les Chaldéens et tous les peuples voisins sont incontestablement plus anciens que les Juifs, si ces Juifs sont en effet si nouveaux, il est probable encore qu'ils ont imité leurs voisins en tout, excepté dans les sciences et dans les beaux-arts, où ce peuple grossier ne put jamais atteindre. Pour nous, encore une fois, nous nous bornons à respecter la *Bible*.

Les incrédules allèguent qu'il est très-vraisemblable que le Pont-Euxin franchit autrefois ses bornes, et inonda une partie de l'ancienne Arménie. La mer Égée peut en avoir fait autant en Grèce; la mer Atlantique peut avoir englouti une grande île. Les Juifs, qui en auront entendu parler confusément, se seront approprié cet événement, ils auront inventé Noé. Il est incontestable, ajoutent-ils, qu'il n'y eut jamais de Noé; car si un tel personnage avait existé, il aurait été regardé par toutes les nations comme le restaurateur et le père du genre humain. Il eût été impossible que la mémoire s'en fût perdue. Noé aurait été le premier mot que toute la race humaine eût prononcé. Cette fable juive a été, comme on l'a déjà dit, entièrement ignorée du monde entier, jusqu'au temps où les chrétiens commencèrent à faire connaître les livres juifs traduits en grec. Enfin, puisque les Juifs n'ont été que des plagiaires sur tout le reste, ils peuvent bien l'avoir été sur le déluge. Je ne fais que rapporter le raisonnement des francs-pensants, auquel les non-pensants répondent par l'authenticité du *Pentateuque*.

CHAP. XXVIII. — *Des plagiats reprochés aux Juifs.*

1° Sanchoniathon, qui écrivait en Phénicie longtemps avant que les Juifs fussent rassemblés dans des déserts, donne aux hommes dix générations jusqu'au temps du prétendu déluge universel.	1° Les livres attribués à Moïse supposent aussi dix générations.
2° La curiosité d'une femme nommée Pandore est fatale au genre humain.	2° La curiosité d'une femme nommée Ève fait chasser le genre humain d'un prétendu paradis.

3° Bacchus donne une loi écrite sur deux tables de marbre, élève les flots de la mer Rouge à droite et à gauche pour faire passer son armée, suspend le cours du soleil et de la lune.	3° Moïse donne aussi des lois écrites sur deux tables de pierre, traverse la mer Rouge à pied sec; et son successeur Josué arrête le soleil et la lune.
4° Minerve fait jaillir une fontaine d'huile, Bacchus une fontaine de vin.	4° Moïse ne donna aux Juifs qu'une fontaine d'eau dans le désert.
5° Philémon et Baucis donnent à des dieux, en Phrygie, l'hospitalité qu'un village leur refuse auprès de Tyane; les dieux changent leur cabane en un temple, et le village en un lac.	5° Les Juifs imitent cette fable de la manière la plus infâme, en disant que les habitants du village de Sodome voulurent violer deux anges : et Sodome est changée en un lac.
6° Les Grecs supposent qu'Agamemnon voulut immoler sa fille Iphigénie, et que les dieux envoyèrent une biche pour être sacrifiée à la place de la fille.	6° Les Juifs supposent qu'Abraham voulut immoler son fils, et qu'Adonaï envoya un bélier pour être immolé à la place d'Isaac.
7° Niobé est changée en statue de marbre.	7° Édith, femme de Loth, est changée en statue de sel.
8° Travaux d'Hercule.	8° Travaux de Samson.
9° Hercule trahi par des femmes.	9° Samson trahi par des femmes.
10° L'âne de Silène parle.	10° L'ânesse de Balaam parle.
11° Hercule enlevé au ciel dans un quadrige.	11° Élie monte au ciel dans un quadrige.
12° Les dieux ressuscitent Pélops.	12° Élisée ressuscite une petite fille.

Si on voulait se donner la peine de comparer tous les événements de la fable et de l'ancienne histoire grecque, on serait étonné de ne pas trouver une seule page des livres juifs qui ne fût un plagiat.

Enfin les vers d'Homère étaient déjà chantés dans plus de deux cents villes avant que ces deux cents villes sussent que les Juifs étaient au monde. Lecteur, examinez et jugez. Décidez entre ceux que nous appelons francs-pensants et ceux que nous appelons non-pensants.

Chap. XXIX. — *De la secte des Juifs, et de leur conduite après la captivité jusqu'au règne de l'Iduméen Hérode.*

C'est le propre des Juifs d'être partout courtiers, revendeurs, usuriers; d'amasser de l'argent par la frugalité et l'économie. L'argent fut l'objet de leur conduite dans tous les temps, au point que, dans le roman de leur *Tobie*, livre canonique ou non, un ange descend du ciel pendant leur captivité, non pas pour consoler ces malheureux dispersés, non pas pour les ramener à Jérusalem, ce qu'un ange pouvait sans doute, mais pour conduire dans une ville des Mèdes le jeune Tobie, qui va redemander de l'argent qu'on devait à son père.

Excudent alii spirantia mollius æra, etc.
Tu *premere usura* populos, *Judæe*, memento.

Virg., *Æn.*, VI, 847 et 851.

Ils trafiquèrent donc pendant les soixante et douze ans de leur transmigration. Ils gagnèrent beaucoup; et comme ils ont toujours financé et qu'ils financent encore pour obtenir dans plusieurs États, et même à Rome, la permission d'avoir des synagogues, il est de la plus grande probabilité qu'ils donnèrent beaucoup d'argent aux commissaires de la trésorerie de Cyrus et au chancelier de l'échiquier, pour qu'on leur permît de rebâtir leur ville avec un petit temple, moitié en pierre et moitié en bois. Mais, quand ils retourhèrent à leur Jérusalem ou à leur Hershalaïm, ils n'en furent guère plus heureux.

Sujets, ou plutôt esclaves des rois persans, ensuite d'Alexandre, tantôt des rois de Syrie, tantôt de ceux d'Égypte, ils ne composèrent plus un État; ils ne furent pas, à beaucoup près, ce qu'était la province de Galles en comparaison de l'Angleterre du temps de notre Henri VIII. L'intérieur de leur petite république ne fut plus administré que par des prêtres; alors tout fut fixe et déterminé dans leur secte; alors ils furent plus dévots que jamais. Ils furent d'autant plus Juifs, que les Samaritains dédaignèrent de l'être et de passer pour leurs compatriotes. Ces Samaritains ne voulaient avoir rien de commun avec le peuple juif, pas même leur Dieu. L'historien Josèphe[1] rapporte qu'ils écrivirent au roi de Syrie, Antiochus Épiphane, que *leur temple ne portait le nom d'aucun dieu*, qu'ils ne participaient point aux superstitions judaïques, et qu'ils le suppliaient de permettre qu'ils dédiassent leur temple à Jupiter.

Lorsque Antiochus Épiphane fit sacrifier des cochons dans le temple de Jérusalem, quelques Juifs sensés ne murmurèrent pas, mais la plupart crurent que c'était une impiété abominable. Ils pensaient que Dieu n'aime point la chair de cochon, qu'il lui faut absolument des veaux ou des chevreaux, et que c'est un péché horrible d'immoler un porc. Les Machabées profitèrent de ces beaux préjugés du peuple pour se révolter. Cette révolte, que les Juifs ont tant célébrée, et que tous nos prédicateurs proposent si souvent comme un modèle, n'empêcha pas Antiochus Eupator, fils d'Épiphane, de raser les murs du temple, et de faire couper le cou au grand prêtre Onias qui fomentait la rébellion.

Les Juifs pour qui Dieu avait fait tant de miracles, les Juifs qui, selon les oracles de leurs prophètes, devaient commander au monde entier, furent donc encore plus malheureux, plus humiliés sous les Séleucides que sous les Perses et les Babyloniens.

Après une infinité de révolutions et de misères, il s'éleva parmi eux des citoyens qui dépouillèrent les prêtres de leur autorité usurpée, et qui prirent le nom de *rois*. Ces prétendus rois ne valurent pas mieux que les pontifes; ils s'égorgèrent les uns les autres comme ils faisaient avant la captivité de Babylone.

Pompée, en passant, fit mettre au cachot un de ces rois, nommé Aristobule, et fit pendre ensuite son fils le roitelet Alexandre.

Quelque temps après, le triumvir Marc-Antoine donna le royaume de

1. *Antiquités judaïques*, liv. XII, ch. v.

Judée à l'Arabe-Iduméen Hérode. C'est le seul roi juif qui ait été véritablement puissant. C'est lui qui fit bâtir un temple assez magnifique sur une grande plate-forme qu'il joignit à la montagne Moria en comblant un précipice. Le temple de Salomon, bâti sur le penchant de la montagne, ne pouvait être qu'un édifice irrégulier et barbare, dans lequel il fallait continuellement monter et descendre.

Hérode, après avoir réprimé plusieurs révoltes, fut maître absolu sous la protection des Romains.

Chap. XXX. — *Des mœurs des Juifs sous Hérode.*

Le peuple juif était si étrange, il vivait dans une telle anarchie, il était si adonné au brigandage avant le règne d'Hérode, qu'ils traitèrent ce prince de tyran lorsqu'il ordonna, par une loi très-modérée, qu'on vendrait désormais hors du royaume ceux qui voleraient dans les maisons après en avoir percé les murs; ils se plaignirent qu'on leur ôtait la plus chère de leurs libertés. Ils regardèrent surtout cette loi comme une impiété manifeste. «Comment, disaient-ils, oséra-t-on vendre un voleur juif à un étranger qui n'est pas de la sainte religion[1]? » Ce fait, rapporté dans Josèphe, caractérise parfaitement le peuple de Dieu.

Hérode régna trente-cinq ans avec quelque gloire. Il fut, sans contredit, le plus puissant de tous les rois juifs, sans en excepter David et Salomon, malgré leur prétendu trésor d'environ un milliard de nos livres sterling.

Comme la Judée ne fut point, sous son règne, infestée d'irruptions d'étrangers, les Juifs eurent tout le temps de tourner leur esprit vers la controverse. C'est ce qui occupe aujourd'hui tous les peuples superstitieux et ignorants; quand ils n'ont pas de jeux publics ni de spectacles, ils s'adonnent alors aux disputes théologiques : c'est ce qui nous arriva sous le déplorable règne de notre Charles Ier; et c'est ce qui fait bien voir qu'il faut toujours repaître de spectacles l'oisiveté du peuple.

Les pharisiens et les saducéens troublèrent l'État autant qu'ils le purent, comme parmi nous les épiscopaux et les presbytériens. Jean-Baptiste se donna pour prophète; il administrait l'ancien baptême juif, et se faisait suivre par la populace[2]. L'historien Josèphe dit expressément que c'était un homme de bien qui exhortait le peuple à la vertu[3]; mais qu'Hérode, craignant une sédition parce que le peuple s'attroupait autour de Jean, le fit enfermer dans la forteresse de Machera, comme on dit qu'on fait enfermer en France les jansénistes.

Observons surtout ici que Josèphe[4] ne dit point qu'on ait fait ensuite mourir Jean sous le gouvernement d'Hérode le tétrarque. Personne ne

1. *Antiquités judaïques*, liv. XVI, ch. I. — 2. *Id.*, liv. XVIII, ch. V.
3. Supposé que ce passage ne soit pas interpolé.
4. Josèphe, au contraire, le dit formellement; mais ses expressions relatives à ce meurtre ont été omises dans la traduction française faite par Arnauld d'Andilly ; ce qui prouve, comme l'a remarqué M. A.-A. Renouard, que Voltaire n'a pas consulté le texte de Josèphe, mais seulement la traduction française. (*Note de M. Beuchot.*)

devait être mieux instruit de ce fait que Josèphe, auteur contemporain, auteur accrédité, de la race des Asmonéens, et revêtu d'emplois publics.

On disputa du temps d'Hérode sur le messie, sur le Christ. C'était un libérateur que les Juifs attendaient dans toutes leurs afflictions, surtout sous les rois de Syrie. Ils avaient donné ce nom à Judas Machabée, ils l'avaient donné même à Cyrus, et à quelques autres princes étrangers. Plusieurs prirent Hérode pour un messie; il y eut une secte formelle d'hérodiens. D'autres, qui regardaient son gouvernement comme tyrannique, l'appelaient *anti-messie*, *anti-Christ*.

Quelque temps après sa mort il y eut un énergumène, nommé Theudas, qui se fit passer pour messie[1]. Josèphe dit qu'il se fit suivre par une grande multitude de canaille, qu'il lui promit de faire remonter le Jourdain vers sa source, comme Josué, et que tous ceux qui voudraient le suivre le passeraient à pied sec avec lui. Il en fut quitte pour avoir le cou coupé.

Toute la nation juive était enthousiaste. Les dévots couraient de tous côtés pour faire des prosélytes, pour les baptiser, pour les circoncire. Il y avait deux sortes de baptême, celui de prosélyte et celui de justice. Ceux qui se convertissaient au judaïsme et vivaient parmi les Juifs sans prétendre être du corps de la nation, n'étaient forcés à recevoir ni le baptême ni la circoncision. Ils se contentaient presque toujours de se faire baptiser. Cela est moins douloureux que de se faire couper le prépuce : mais ceux qui avaient plus de vocation, et qu'on appelait *prosélytes de justice*, recevaient l'un et l'autre signe; ils étaient baptisés et circoncis[2]. Josèphe raconte qu'il y eut un petit roi de la province d'Adiabène, nommé Isatès, qui fut assez imbécile pour embrasser la religion des Juifs. Il ne dit point où était cette province d'Adiabène, mais il y en avait une vers l'Euphrate. On baptisa et on circoncit Isatès; sa mère Hélène se contenta d'être baptisée du baptême de justice, et on ne lui coupa rien.

Au milieu de toutes les factions juives, de toutes les superstitions extravagantes, et de leur esprit de rapine, on y voyait, comme ailleurs, des hommes vertueux, de même qu'à Rome et dans la Grèce. Il y eut même des sociétés qui ressemblaient en quelque sorte aux pythagoriciens et aux stoïciens. Ils en avaient la tempérance, l'esprit de retraite, la rigidité de mœurs, l'éloignement de tous les plaisirs, le goût de la vie contemplative. Tels étaient les esséniens, tels étaient les thérapeutes.

Il ne faut pas s'étonner que, sous un si méchant prince qu'Hérode, et sous les rois précédents encore plus méchants que lui, on vit des hommes si vertueux. Il y eut des Épictète à Rome du temps de Néron. On a cru même que Jésus-Christ était essénien, mais cela n'est pas vrai. Les esséniens avaient pour principe de ne se point donner en spectacle, de ne point se faire suivre par la populace, de ne point parler en public. Ils étaient vertueux pour eux-mêmes, et non pour

1. *Antiquités judaïques*, liv. XX, ch. v. — 2. *Id.*, liv. XX, ch. II.

les autres. Ils ne faisaient aucun étalage. Tous ceux qui ont écrit la vie de Jésus-Christ lui donnent un caractère tout contraire et très-supérieur.

CHAP. XXXI. — *De Jésus.*

Il n'y a qu'un fanatique ou qu'un sot fripon qui puisse dire qu'on ne doit jamais examiner l'histoire de Jésus par les lumières de la raison. Avec quoi jugera-t-on d'un livre quel qu'il soit? est-ce par la folie? Je me mets ici à la place d'un citoyen de l'ancienne Rome qui lirait les histoires de Jésus pour la première fois.

Nous avons des livres hébreux et grecs pour et contre Jésus, qui sont d'une égale antiquité. Le *Toldos Jeschut* écrit contre lui est en langue hébraïque. Dans ce livre, on le traite de bâtard, d'imposteur, d'insolent, de séditieux, de sorcier; et dans les *Évangiles* grecs on le fait presque participant de la Divinité même. Tous ces écrits sont remplis de prodiges, et paraissent d'abord à nos faibles yeux contenir des contradictions presque à chaque page.

Un auteur illustre, qui naquit très-peu de temps après la mort de Jésus, et qui, si l'on en croit saint Irénée [1], devait être son contemporain, en un mot, Flavius Josèphe, proche parent de la femme d'Hérode, Josèphe, fils d'un sacrificateur qui devait avoir connu Jésus, ne tombe ni dans le défaut de ceux qui lui disent des injures, ni dans le défaut de ceux qui lui donnent des éloges si prodigieux; il n'en dit rien du tout. Il est avéré aujourd'hui que les cinq ou six lignes qu'on attribue à Josèphe sur Jésus ont été interpolées par une fraude très-maladroite. Car si Josèphe avait en effet cru que Jésus était le messie, il en aurait écrit cent fois davantage; et, en le reconnaissant pour messie, il eût été un de ses sectateurs.

Juste de Tibériade, autre Juif qui écrivait l'histoire de son pays un peu avant Josèphe, garde un profond silence sur Jésus. C'est Photius qui nous en assure.

Philon, autre célèbre auteur juif contemporain, n'a cité jamais le nom de Jésus. Aucun historien romain ne parle des prodiges qu'on lui attribue, et qui devaient rendre la terre attentive.

Ajoutons encore une importante vérité à ces vérités historiques: c'est que ni Josèphe ni Philon ne font en aucun endroit la moindre mention de l'attente d'un messie.

Conclura-t-on de là qu'il n'y a point eu de Jésus, comme quelques-uns ont osé conclure, par le *Pentateuque* même, qu'il n'y a point eu de Moïse? Non, puisque après la mort de Jésus on a écrit pour et contre lui, il est clair qu'il a existé. Il n'est pas moins évident qu'il était alors si caché aux hommes, qu'aucun citoyen un peu distingué selon le monde n'avait fait mention de sa personne.

J'ai vu quelques disciples de Bolingbroke, plus ingénieux qu'instruits, qui niaient l'existence d'un Jésus, parce que l'histoire des trois

1. Saint Irénée assure que Jésus mourut à cinquante ans passés. En ce cas, Flavius Josèphe pourrait bien l'avoir connu.

mages et de l'étoile, et du massacre des innocents, est, disaient-ils, le comble de l'extravagance : la contradiction des deux généalogies que Matthieu et Luc lui donnent était surtout une raison qu'alléguaient ces jeunes gens pour se persuader qu'il n'y a point eu de Jésus; mais ils tiraient une très-fausse conclusion. Notre compatriote Houel s'est fait faire en France une généalogie fort ridicule; quelques Irlandais ont écrit que lui et Jeansin avaient un démon familier qui leur donnait toujours des as quand ils jouaient aux cartes. On a fait cent contes extravagants sur eux. Cela n'empêche pas qu'ils n'aient réellement existé; ceux qui ont perdu leur argent avec eux en ont été bien convaincus.

Que de fadaises n'a-t-on pas dites du duc de Buckingham! Il n'en a pas moins vécu sous Jacques et sous Charles[1].

Apollonius de Tyane n'a certainement ressuscité personne; Pythagore n'avait pas une cuisse d'or; mais Apollonius et Pythagore ont été des êtres réels. Notre divin Jésus n'a peut-être pas été emporté réellement par le diable sur une montagne[2]. Il n'a pas réellement séché un figuier au mois de mars, pour n'avoir pas porté des figues, *quand ce n'était pas le temps des figues*[3]. Il n'est peut-être pas descendu aux enfers, etc., etc., etc. Mais il y a eu un Jésus respectable, à ne consulter que la raison.

Qui était cet homme? Le fils reconnu d'un charpentier de village : les deux partis en conviennent; ils disputent sur la mère. Les ennemis de Jésus disent qu'elle fut engrossée par un nommé Panther. Ses partisans disent qu'elle fut enceinte de l'esprit de Dieu. Il n'y a pas de milieu entre ces deux opinions des Juifs et des chrétiens. Les Juifs auraient pu cependant embrasser un troisième sentiment qui est plus naturel : c'était que son mari, qui lui fit d'autres enfants, lui fit encore celui-là; mais l'esprit de parti n'a jamais de sentiment modéré. Il résulte de cette diversité d'opinions, que Jésus était un inconnu né dans la lie du peuple; et il résulte que s'étant donné pour prophète comme tant d'autres, et n'ayant jamais rien écrit, les païens auraient pu raisonnablement douter qu'il sût écrire, ce qui serait conforme à son état et à son éducation.

Mais, humainement parlant, un charpentier de Nazareth, qu'on suppose ignorant, aurait-il pu fonder une secte? Oui, comme notre Fox, cordonnier de village, très-ignorant, fonda la secte des quakers dans le comté de Leicester. Il courait les champs vêtu d'un habit de cuir : c'était un fou d'une imagination forte, qui parlait avec enthousiasme à des imaginations faibles. Ayant lu la *Bible*, en faisant des applications à sa mode, il se fit suivre par des imbéciles; il était ignorant, mais des savants lui succédèrent. La secte de Fox se forma et subsiste avec honneur, après avoir été sifflée et persécutée. Les premiers anabaptistes furent des malheureux paysans sans lettres.

Enfin l'exemple de Mahomet ne souffre point de réplique. Il se donna

1. Georges Villiers, duc de Buckingham, né en 1592, mort en 1628, avait eu la faveur de Jacques Ier et de son successeur Charles Ier. (Éd.)
2. Matth., IV. 5. (Éd.) — 3. *Id.*, XI, 19; Marc, XI, 13. (Éd.)

le titre de prophète ignorant. Bien des gens même doutent qu'il sût écrire. Le fait est qu'il écrivait mal, et qu'il se battait bien. Il avait été facteur, ou, si l'on veut, valet d'une marchande de chameaux; ce n'est pas là un commencement fort illustre; il devint pourtant un très-grand homme. Revenons à Jésus, qui n'a rien de commun avec lui, et pour qui nous sommes tenus d'avoir un profond respect, indépendamment même de notre religion, de laquelle nous ne parlons pas ici.

CHAP. XXXII. *Recherches sur Jésus.*

Bolingbroke, Toland, Woolston, Gordon, etc., et d'autres francs-pensants, ont conclu de ce qui fut écrit en faveur de Jésus, et contre sa personne, que c'était un enthousiaste qui voulait se faire un nom dans la populace de la Galilée.

Le *Toldos Jeschut* dit qu'il était suivi de deux mille hommes armés, quand Judas vint le saisir de la part du sanhédrin, et qu'il y eut beaucoup de sang répandu. Mais si le fait était vrai, il est évident que Jésus aurait été aussi criminel que Barcochébas, qui se dit le messie après lui. Il résulterait que sa conduite répondait à quelques points de sa doctrine : « Je suis venu apporter non la paix [1], mais le glaive. » Ce qui pourrait encore faire conjecturer que Judas était un officier du sanhédrin envoyé pour dissiper les factieux du parti de Jésus, c'est que l'*Évangile de Nicodème*[3], reçu pendant quatre siècles, et cité par Justin, par Tertullien, par Eusèbe, reconnu pour authentique par l'empereur Théodose, cet Évangile commence par introduire Judas parmi les principaux magistrats de Jérusalem, qui vinrent accuser Jésus devant le préteur romain. Ces magistrats sont Annas, Caïphas, Summas, Datam, Gamaliel, Judas, Lévi, Alexandre, Nephthalim, Karoh (Cyrus).

On voit, par cette conformité entre les amis et les ennemis de Jésus, qu'il fut en effet poursuivi et pris par un nommé Judas. Mais ni le *Toldos*, ni le livre de Nicodème, ne disent que Judas ait été un disciple de Jésus, et qu'il ait trahi son maître.

Le *Toldos* et les *Évangiles* sont encore d'accord sur l'article des miracles. Le *Toldos* dit que Jésus en faisait en qualité de sorcier. Les *Évangiles* disent qu'il en faisait en qualité d'homme envoyé de Dieu. En effet, dans cet âge, et avant et après, l'univers croyait aux prodiges. Point d'écrivain qui n'ait raconté des prodiges; et le plus grand sans doute qu'ait fait Jésus dans une province soumise aux Romains, c'est que les Romains n'en entendirent point parler. A ne juger que par la raison, il faut écarter tout miracle, toute divination. Il n'est question ici que d'examiner historiquement si Jésus fut en effet à la tête d'une faction, ou s'il eut seulement des disciples. Comme nous n'avons pas les pièces du procès fait par-devant Pilate, il n'est pas aisé de prononcer.

Si on veut peser les probabilités, il paraît vraisemblable, par les

1. Matth., x, 34. (ÉD.)

Évangiles, qu'il usa de quelque violence, et qu'il fut suivi par quelques disciples emportés.

Jésus, si nous en croyons les *Évangiles*, est à peine arrivé dans Jérusalem[1], qu'il chasse et qu'il maltraite des marchands qui étaient autorisés par la loi à vendre des pigeons dans le parvis du temple, pour ceux qui voulaient y sacrifier. Cet acte, qui paraît si ridicule à milord Bolingbroke, à Woolston, et à tous les francs-pensants, serait aussi répréhensible que si un fanatique s'ingérait parmi nous de fouetter les libraires qui vendent auprès de Saint-Paul le livre des *Communes prières*. Mais aussi il est bien difficile que des marchands établis par les magistrats se soient laissé battre et chasser par un étranger sans aveu, arrivé de son village dans la capitale, à moins qu'il n'ait eu beaucoup de monde à sa suite.

On nous dit encore qu'il noya deux mille cochons[2]. S'il avait ruiné ainsi plusieurs familles qui eussent demandé justice, il faut convenir que, selon les lois ordinaires, il méritait châtiment. Mais comme l'Évangile nous dit que Jésus avait envoyé le diable dans le corps de ces cochons, dans un pays où il n'y eut jamais de cochons, un homme qui n'est encore ni chrétien ni juif, peut raisonnablement en douter. Il dira aux théologiens : « Pardonnez si, en voulant justifier Jésus, je suis forcé de réfuter vos livres. Les *Évangiles* l'accusent d'avoir battu des marchands innocents, d'avoir noyé deux mille porcs, d'avoir séché un figuier qui ne lui appartenait pas, et de n'en avoir privé le possesseur que parce que cet arbre ne portait pas de figues, *quand ce n'était pas le temps des figues*[3]. Ils l'accusent d'avoir changé l'eau en vin pour des convives qui *étaient déjà ivres*[4]; de s'être transfiguré pendant la nuit[5] pour parler à Élie et à Moïse; d'avoir été trois fois emporté par le diable[6]. Je veux faire de Jésus un juste et un sage; il ne serait ni l'un ni l'autre, si tout ce que vous dites était vrai ; et ces aventures ne peuvent être vraies, parce qu'elles ne conviennent ni à Dieu ni aux hommes. Permettez-moi, pour estimer Jésus, de rayer de vos *Évangiles* ces passages qui le déshonorent. Je défends Jésus contre vous.

« S'il est vrai, comme vous le dites, et comme il est très-vraisemblable, qu'il appelait les pharisiens, les docteurs de la loi, *race de vipères*, *sépulcres blanchis*[7], *fripons*, *intéressés*, noms que les prêtres de tous les temps ont quelquefois mérités, c'était une témérité très-dangereuse, et qui a coûté plus d'une fois la vie à des imprudents véridiques. Mais on peut être très-honnête homme, et dire qu'il y a des prêtres fripons. »

Concluons donc, en ne consultant que la simple raison, concluons que nous n'avons aucun monument digne de foi, qui nous montre que Jésus méritait le supplice dont il mourut; rien qui prouve que c'était un méchant homme.

1. Jean, II, 15. (Éd.)
2. Matth., VIII, 32 ; Marc, V, 13. (Éd.) — 3. Matth., XI, 19; Marc, XI, 13. (Éd.)
4. Jean, II, 9. (Éd.) — 5. Matth., XVII, 23. (Éd.) — 6. *Id.*, IV; Luc, IV. (Éd.)
7. Matth., XXIII, 27, 33. (Éd.)

Le temps de son supplice est inconnu. Les rabbins diffèrent en cela des chrétiens de cinquante années. Irénée[1] diffère de vingt ans de notre opinion commune. Il y a une différence de dix années entre Luc et Matthieu, qui tous deux lui font d'ailleurs une généalogie[3] absolument différente, et absolument étrangère à la personne de Jésus. Aucun auteur romain ni grec ne parle de Jésus ; tous les évangélistes juifs se contredisent sur Jésus; enfin, comme on sait, ni Josèphe ni Philon ne daignent nommer Jésus.

Nous ne trouvons aucun document chez les Romains, qui, dit-on, le firent crucifier : il faut donc, en attendant la foi, se borner à tirer cette conclusion : Il y eut un Juif obscur de la lie du peuple, nommé Jésus, crucifié comme blasphémateur, du temps de l'empereur Tibère, sans qu'on puisse savoir en quelle année.

CHAP. XXXIII. — *De la morale de Jesus.*

Il est très-probable que Jésus prêchait dans les villages une bonne morale, puisqu'il eut des disciples. Un homme qui fait le prophète peut dire et faire des extravagances qui méritent qu'on l'enferme : nos millénaires, nos piétistes, nos méthodistes, nos mennonites, nos quakers, en ont dit et fait d'énormes. Les prophètes de France sont venus chez nous, et ont prétendu ressusciter des morts.

Les prophètes juifs ont été, aux yeux de la raison, les plus insensés de tous les hommes. Jérémie[2] se met un bât sur le dos et des cordes au cou. Ézéchiel[3] mange de la matière fécale sur son pain. Osée prétend que Dieu, par un privilége spécial, lui ordonne de prendre une fille publique, et ensuite une femme adultère, et d'en avoir des enfants. Ce dernier trait n'est pas édifiant, il est même très-punissable. Mais enfin il n'y a jamais eu sur la terre d'homme soi-disant envoyé de Dieu, qui ait assemblé d'autres hommes pour leur dire : « Vivez sans raison et sans loi ; abandonnez-vous à l'ivrognerie ; soyez adultères, sodomites; volez dans la poche; volez, assassinez sur les grands chemins, et ne manquez pas d'assassiner ceux que vous aurez dépouillés, afin qu'ils ne vous accusent pas; tuez jusqu'aux enfants à la mamelle; c'est ainsi qu'en usait David[4] avec les sujets du roitelet Achis; associez-vous à d'autres voleurs, et tuez-les ensuite par derrière, au lieu de partager avec eux le butin; tuez vos pères et vos mères pour en hériter plus tôt, etc., etc. »

Beaucoup d'hommes, beaucoup de Juifs surtout, ont commis ces abominations; mais aucun homme ne les a prêchées dans des pays un peu policés. Il est vrai que les Juifs, pour excuser leurs premiers brigandages, ont imputé à leur Moïse des ordonnances atroces. Mais au moins ils adoptèrent les dix commandements communs à tous les peuples; ils défendirent le meurtre, le vol et l'adultère : ils recommandèrent l'obéissance aux enfants envers les pères et les mères, comme

1. Voyez page 425. (Éd.)
2. XXVII, 2. (Éd.) — 3. Ézéchiel, chap. IV; Osée, ch. I.
4. *I Rois*, XXVII, 9.

tous les anciens législateurs. Pour réussir, il faut toujours exhorter à la vertu. Jésus ne put prêcher qu'une morale honnête : il n'y en a pas deux. Celle d'Épictète, de Sénèque, de Cicéron, de Lucrèce, de Platon, d'Épicure, d'Orphée, de Thaut, de Zoroastre, de Brama, de Confucius, est absolument la même.

Une foule de francs-pensants nous répond que Jésus a trop dérogé à cette morale universelle. Si on en croit les *Évangiles*, disent-ils, il a déclaré qu'il faut haïr son père et sa mère[1]; qu'il est venu au monde pour apporter le glaive et non la paix[2], pour mettre la division dans les familles. Son *contrains-les d'entrer*[3] est la destruction de toute société, et le symbole de la tyrannie. Il ne parle que de jeter dans les cachots[4] les serviteurs qui n'ont pas fait valoir l'argent de leur maître à usure ; il veut qu'on regarde comme un commis de la douane[5] quiconque n'est pas de son Église. Ces philosophes rigides trouvent, dans les livres nommés *Évangiles*, autant de maximes odieuses que de comparaisons basses et ridicules.

Qu'il nous soit permis de répliquer à leurs assertions. Sommes-nous bien sûrs que Jésus ait dit ce qu'on lui fait dire? Est-il bien vraisemblable (à ne juger que par le sens commun) que Jésus ait dit qu'il détruirait le temple, et qu'il le rebâtirait en trois jours[6]; qu'il ait conversé avec Élie et Moïse[7] sur une montagne ; qu'il ait été trois fois emporté par le Knat-bull, par le diable[8], la première fois dans le désert, la seconde sur le comble du temple, la troisième sur une colline, d'où l'on découvrait tous les royaumes de la terre, et qu'il ait argumenté avec le diable?

Savons-nous d'ailleurs quel sens il attachait à des paroles qui (supposé qu'il les ait prononcées) peuvent s'expliquer en cent façons différentes, puisque c'étaient des paraboles, des énigmes? Il est impossible qu'il ait ordonné de regarder comme un commis de la douane[9] quiconque n'écouterait pas son église, puisque alors il n'y avait point d'église.

Mais prenons les sentences qu'on lui attribue, et qui sont le moins susceptibles d'un sens équivoque; nous y verrons l'amour de Dieu et du prochain, la morale universelle.

Quant à ses actions, nous ne pouvons en juger que par ce qu'on nous en rapporte. En voit-on une (excepté l'aventure des marchands dans le temple) qui annonce un brouillon, un factieux, un perturbateur du repos public, tel qu'il est peint dans le *Toldos Jeschut*?

Il va aux noces, il fréquente des exacteurs, des femmes de mauvaise vie; ce n'est pas là conspirer contre les puissances. Il n'excite point ses disciples à le défendre[10] quand la justice vient se saisir de sa personne. Woolston dira, tant qu'on voudra, que Simon Barjone coupant l'oreille au sergent Malchus, et Jésus rendant au sergent son oreille, est un des plus impertinents contes que le fanatisme idiot ait

1. Matth., x, 37. (Éd.) — 2. *Id.*, 34. (Éd.) — 3. Luc, xiv, 23. (Éd.)
4. Matth., xxv, 30. (Éd.) — 5. *Id.*, xviii, 17. (Éd.) — 6. Jean, ii, 19. (Éd.)
7. Matth., xvii, 3, (Éd.) — 8. *Id.*, iv, 8; Luc, iv. 8.
9. Matth., xviii, 17. (Éd.) — 10. Luc, xxii, 50, 51. (Éd.)

pu imaginer. Il prouve du moins que l'auteur, quel qu'il soit, regardait Jésus comme un homme pacifique. En un mot, plus on considère sa conduite (telle qu'on la rapporte) par la simple raison, plus cette raison nous persuade qu'il était enthousiaste de bonne foi, et un bon homme qui avait la faiblesse de vouloir faire parler de lui, et qui n'aimait pas les prêtres de son temps.

Nous n'en pouvons juger que par ce qui a été écrit de sa personne. Enfin, ses panégyristes le représentent comme un juste. Ses adversaires ne lui imputent d'autre crime que d'avoir ameuté deux mille hommes; et cette accusation ne se trouve que dans un livre rempli d'extravagances. Toutes les vraisemblances sont donc qu'il n'était point du tout malfaisant, et qu'il ne méritait pas son supplice.

Les francs-pensants insistent; ils disent que, puisqu'il a été puni par le supplice des voleurs, il fallait bien qu'il fût coupable au moins de quelque attentat contre la tranquillité publique.

Mais que l'on considère quelle foule de gens de bien les prêtres outragés ont fait mourir. Non-seulement ceux qui ont été en butte à la rage des prêtres ont été persécutés par eux en tout pays, excepté dans l'ancienne Rome; mais les lâches magistrats ont prêté leurs voix et leurs mains à la vengeance sacerdotale, depuis Priscillien jusqu'au martyre des six cents personnes immolées sous notre infâme Marie[1]; et on a continué ces massacres juridiques chez nos voisins. Que de supplices et d'assassinats! les échafauds, les gibets, n'ont-ils pas été dressés dans toute l'Europe pour quiconque était accusé par des prêtres? Quoi! nous plaindrions Jean Hus, Jérôme de Prague, l'archevêque Cranmer, Dubourg, Servet, etc., et nous ne plaindrions pas Jésus!

Pourquoi le plaindre? dit-on : il a établi une secte sanguinaire qui a fait couler plus de sang que les guerres les plus cruelles de peuple à peuple n'en ont jamais répandu.

Non : j'ose avancer, mais avec les hommes les plus instruits et les plus sages, que Jésus n'a jamais songé à fonder cette secte. Le christianisme, tel qu'il a été dès le temps de Constantin, est plus éloigné de Jésus que de Zoroastre ou de Brama. Jésus est devenu le prétexte de nos doctrines fantasques, de nos persécutions, de nos crimes religieux; mais il n'en a pas été l'auteur. Plusieurs ont regardé Jésus comme un médecin juif, que des charlatans étrangers ont fait le chef de leur pharmacie. Ces charlatans ont voulu faire croire qu'ils avaient pris chez lui leurs poisons. Je me flatte de démontrer que Jésus n'était pas chrétien, qu'au contraire il aurait condamné avec horreur notre christianisme, tel que Rome l'a fait : christianisme absurde et barbare, qui avilit l'âme, et qui fait mourir le corps de faim, en attendant qu'un jour l'un et l'autre soient brûlés de compagnie pendant l'éternité; christianisme qui, pour enrichir des moines et des gens qui ne valent pas mieux, a

1. Les historiens en comptent onze mille. Mais M. de Voltaire ne parle ici que des victimes immolées à la superstition; il ne compte point les crimes, les assassinats juridiques que la politique et la vengeance firent commettre à la digne épouse de Philippe II. (*Ed. de Kehl.*)

réduit les peuples à la mendicité, et par conséquent à la nécessité du crime; christianisme qui expose les rois au premier dévot assassin qui veut les immoler à la sainte Église; christianisme qui a dépouillé l'Europe, pour entasser dans la maison de la madone de Lorette, venue de Jérusalem à la Marche d'Ancône par les airs, plus de trésors qu'il n'en faudrait pour nourrir les pauvres de vingt royaumes; christianisme enfin qui pouvait consoler la terre, et qui l'a couverte de sang, de carnage, et de malheurs innombrables de toute espèce.

Chap. XXXIV. — *De la religion de Jésus.*

En s'en rapportant aux seuls *Évangiles*, n'est-il pas de la plus grande évidence que Jésus naquit d'un Juif et d'une Juive; qu'il fut circoncis comme Juif; qu'il fut baptisé comme Juif, dans le Jourdain, du baptême de justice, par le Juif Jean, à la manière juive; qu'il allait au temple juif; qu'il suivait tous les rites juifs; qu'il observait le sabbat et toutes les fêtes juives, et qu'enfin il mourut Juif?

Je dis plus: tous ses disciples furent constamment juifs. Aucun de ceux qui ont écrit les *Évangiles* n'ose faire dire à Jésus-Christ qu'il veut abolir la loi de Moïse. Au contraire, ils lui font dire[1] : « Je ne suis pas venu dissoudre la loi, mais l'accomplir. » Il dit dans un autre endroit[2]: « N'ont-ils pas la loi et les prophètes? Non-seulement je défie qu'on trouve un seul passage où il soit dit que Jésus renonça à la religion dans laquelle il naquit; mais je défie qu'on puisse en tordre, en corrompre un seul, d'où l'on puisse raisonnablement inférer qu'il voulût établir un culte nouveau sur les ruines du judaïsme.

Lisez les *Actes des apôtres :* Bolingbroke, Collins, Toland et mille autres, disent que c'est un livre farci de mensonges, de miracles ridicules, de contes ineptes, d'anachronismes, de contradictions, comme tous les autres livres juifs des temps antérieurs. Je l'accorde pour un moment. Mais c'est par cette raison-là même que je le propose. Si dans ce livre où l'on ose rapporter, selon vous, tant de faussetés, l'auteur des *Actes* n'a jamais osé dire que Jésus ait institué une religion nouvelle; si l'auteur de ce livre n'a jamais été assez hardi pour dire que Jésus fût Dieu, ne faudra-t-il pas convenir que notre christianisme d'aujourd'hui est absolument contraire à la religion de Jésus, et qu'il est même blasphématoire?

Transportons-nous au jour de la Pentecôte où l'on fait descendre l'esprit (quel que soit cet esprit) sur la tête des apôtres, en langue de feu, dans un grenier. Faites réflexion seulement au discours que l'auteur des *Actes* fait tenir à Pierre (chap. II, v. 14), discours qu'on regarde comme la profession de foi des chrétiens. Vous me dites que c'est un galimatias : mais à travers ce galimatias même, voyez les traits de la vérité.

D'abord Pierre cite le prophète Joël qui a dit : « Je répandrai mon esprit sur toute chair. » (Chap. II, v. 28.)

1. Matth., V, 17. (Éd.) — 2. *Id.*, VII, 12. (Éd.)

Pierre conclut de là qu'en qualité de bons Juifs, lui et ses compagnons ont reçu l'esprit. Remarquez soigneusement ses paroles :

« Vous savez que Jésus de Nazareth était un homme que Dieu a rendu célèbre, par les vertus et les prodiges que Dieu a faits par lui. » (V. 22.)

Remarquez surtout la valeur de ces mots : « un homme que Dieu a rendu célèbre ; » voilà un aveu bien authentique que Jésus ne poussa jamais le blasphème jusqu'à se dire participant réellement de la Divinité, et que ses disciples étaient bien loin d'imaginer ce blasphème.

« Dieu l'a ressuscité en arrêtant les douleurs de l'enfer, etc. » (*Ibid.*, v. 24.) C'est donc Dieu qui a ressuscité un homme.

« C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, et après qu'il a été élevé par la puissance de Dieu, etc. » (*Ibid.*, v. 32 et 33.)

Observez que, dans tous ces passages, Jésus est un bon Juif, un homme juste que Dieu a protégé, qu'il a laissé mourir, à la vérité, publiquement du dernier supplice, mais qu'il a ressuscité secrètement.

« En ce même temps, Pierre et Jean montaient au temple pour la prière de la neuvième heure. » (Chap. III, v. 1).

Voilà qui démontre sans réplique que les apôtres persistaient dans la religion juive, comme Jésus y avait persisté.

Moïse a dit à nos pères (*ibid.*, v. 22 et 23) : « Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; écoutez-le dans tout ce qu'il vous dira.... Quiconque n'écoutera pas ce prophète sera exterminé du milieu du peuple. »

J'avoue que Pierre, à qui on fait tenir ce discours, rapporte très-mal les paroles du *Deutéronome* attribuées à Moïse. Il n'y a point dans le texte du *Deutéronome :* « Quiconque n'écoutera pas ce prophète sera exterminé du milieu du peuple[1]. »

J'avoue encore qu'il y a plus de trente textes de l'*Ancien Testament* qu'on a falsifiés dans le *Nouveau*, pour les faire cadrer avec ce qu'on y dit de Jésus ; mais cette falsification même est une preuve que les disciples de Jésus ne le regardaient que comme un prophète juif. Il est vrai qu'ils appelaient quelquefois Jésus fils de Dieu, et l'on n'ignore pas que *fils de Dieu* signifiait *homme juste ;* et *fils de Bélial*, *homme injuste.* Les savants disent qu'on s'est servi de cette équivoque pour attribuer dans la suite la divinité à Jésus-Christ.

On prend, à la vérité, le nom de fils de Dieu au propre dans l'*Évangile* attribué à Jean. Aussi est-il dit que cette expression fut regardée en ce sens comme un blasphème par le grand prêtre.

Lorsque Étienne parle au peuple avant que d'être lapidé, il lui dit (chap. VII, v. 52) : « Quel est le prophète que vos pères n'ont pas persécuté ? Vous avez tué tous ceux qui vous prédisaient la venue du juste dont vous avez été proditoirement lès homicides. » Étienne ne donne à Jésus que le nom de *juste ;* il se garde bien de l'appeler Dieu. Étienne, en mourant, ne renonce point à la religion judaïque ; aucun apôtre n'y

1. XVIII, 19. (Éd.)

renonce; ils baptisaient seulement au nom de Jésus, comme on baptisait au nom de Jean, du baptême de justice.

Paul lui-même, qui commença par être valet de Gamaliel, et qui finit par être son ennemi; Paul que les Juifs prétendent ne s'être brouillé avec Gamaliel que parce que ce prêtre lui avait refusé sa fille en mariage; Paul qui, après avoir été satellite de Gamaliel et avoir persécuté les disciples de Jésus, se mit lui-même, de sa propre autorité, au rang des apôtres; Paul, qui était si enthousiaste et si emporté, regarde toujours Jésus-Christ comme un homme; il est bien loin de l'appeler Dieu. Il ne dit en aucun endroit que Jésus n'ait pas été soumis à la loi juive: Paul lui-même fut toujours juif. *Je n'ai péché* [1], dit-il au proconsul Festus, *ni contre la loi juive, ni contre le temple.* Paul va sacrifier lui-même dans le temple, pendant sept jours: Paul circoncit Timothée, fils d'un païen et d'une fille de joie.

Le vrai Juif [2], dit-il dans son Épître aux Romains, *est celui qui est juif intérieurement.* En un mot, Paul ne fut jamais qu'un Juif qui se mit au rang des partisans de Jésus contre les autres Juifs. Dans tous les passages où il parle de Jésus-Christ, il le préconise toujours comme un bon Juif à qui Dieu s'est communiqué, que Dieu a exalté, que Dieu a mis dans sa gloire. Il est vrai que Paul place Jésus tantôt immédiatement au-dessus des anges, tantôt au-dessous. Que pouvons-nous en conclure? que l'inintelligible Paul est un Juif qui se contredit.

Il est très-certain que les premiers disciples de Jésus n'étaient autre chose qu'une secte particulière de Juifs, comme les wicléfistes n'ont été parmi nous qu'une secte particulière. Il fallait certainement que Jésus se fût fait aimer de ses disciples, puisque, plusieurs années après la mort de Jésus, ceux qui embrassèrent son parti écrivirent cinquante-quatre *Évangiles* dont quelques-uns ont été conservés en entier, dont les autres sont connus par de longs fragments, et quelques-uns cités seulement par les Pères de l'Église. Mais ni dans ces citations, ni dans ces fragments, ni dans aucun des *Évangiles* entièrement conservés, la personne de Jésus n'est jamais annoncée qu'en qualité d'un juste sur lequel Dieu a répandu les plus grandes grâces.

Il n'y a que l'*Évangile* attribué à Jean, évangile qui est probablement le dernier de tous, évangile évidemment falsifié depuis, dans lequel on trouve des passages concernant la divinité de Jésus. On indique dans le premier chapitre qu'il est le verbe, et il est clair que ce premier chapitre fut composé dans des temps postérieurs par un chrétien platonicien, le mot de *verbe*, *logos*, ayant été absolument inconnu à tous les Juifs.

Cependant cet *Évangile* de Jean fait dire positivement à Jésus: « Je monte à mon père qui est votre père, à mon Dieu qui est votre Dieu. » (Chap. xx, v. 17). Ce passage contredit tous les passages qui pourraient faire regarder Jésus comme un dieu-homme. Chaque *Évangile* est contraire à lui-même et contraire aux autres, et tous ont été, dit-on, falsifiés ou corrompus par les copistes.

1. *Actes*, ch. xxv, v. 8. — 2. *Id.*, ch. II, v. 23 et 29.

On falsifia bien davantage une Épître attribuée à ce même Jean. On lui fait dire « qu'il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, et l'Esprit saint; et ces trois sont un : et il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre, l'esprit, l'eau, et le sang; et ces trois sont un. » (1re Épître, chap. v, versets 7 et 8.)

Il a été prouvé que ce passage avait été ajouté à l'*Épître de Jean* vers le vie siècle. Nous dirons un mot dans un autre chapitre des énormes falsifications que les chrétiens ne rougirent pas de faire, et qu'ils appelèrent des *fraudes pieuses.* Nous ne voulons ici que faire toucher au doigt la vérité de tout ce qui concerne la personne de Jésus, et faire voir clairement que lui et ses premiers disciples ont toujours été constamment de la religion des Juifs. Disons en passant qu'il est démontré par là que c'est une chose aussi absurde qu'abominable à des chrétiens de brûler les Juifs qui sont leurs pères, car les Juifs envoyés aux bûchers ont dû dire à leurs juges infernaux: « Monstres, nous sommes de la religion de votre Dieu, nous faisons tout ce que votre Dieu a fait, et vous nous brûlez! »

Chap. XXXV. — *Des mœurs de Jésus, de l'établissement de la secte de Jésus et du christianisme.*

Les plus grands ennemis de Jésus doivent convenir qu'il avait la qualité très-rare de s'attacher des disciples. On n'acquiert point cette domination sur les esprits sans des talents, sans des mœurs exemptes de vices honteux. Il faut se rendre respectable à ceux qu'on veut conduire; il est impossible de se faire croire quand on est méprisé. Quelque chose qu'on ait écrit de lui, il fallait qu'il eût de l'activité, de la force, de la douceur, de la tempérance, l'art de plaire, et surtout de bonnes mœurs. J'oserais l'appeler un Socrate rustique : tous deux prêchant la morale, tous deux sans aucune mission apparente, tous deux ayant des disciples et des ennemis, tous deux disant des injures aux prêtres, tous deux suppliciés et divinisés. Socrate mourut en sage ; Jésus est peint par ses disciples comme craignant la mort. Je ne sais quel écrivain [1] à idées creuses et à paradoxes contradictoires s'est avisé de dire, en insultant le christianisme, que *Jésus était mort en dieu.* A-t-il vu mourir des dieux? les dieux meurent-ils? Je ne crois pas que l'auteur de tant de fatras ait jamais rien écrit de plus absurde ; et notre ingénieux M. Walpole a bien raison d'avoir écrit qu'il le méprise.

Il ne paraît pas que Jésus ait été marié, quoique tous ses disciples le fussent, et que chez les Juifs ce fut une espèce d'opprobre de ne pas l'être. La plupart de ceux qui s'étaient donnés pour prophètes vécurent sans femmes, soit qu'ils voulussent s'écarter en tout de l'usage ordinaire, soit parce que embrassant une profession qui les exposait toujours à la haine, à la persécution, à la mort même, et qu'étant tous pauvres, ils trouvaient rarement une femme qui osât partager leur misère et leurs dangers.

1. J. J. Rousseau, dans la *Profession de foi du vicaire savoyard.* (Éd.)

Ni Jean le baptiseur ni Jésus n'eurent de femme, du moins à ce qu'on croit; ils s'adonnèrent tout entiers à la profession qu'ils embrassèrent; et ayant été suppliciés comme la plupart des autres prophètes, ils laissèrent après eux des disciples. Ainsi Sadoc avait formé les saducéens. Hillel était le père des pharisiens. On prétend qu'un nommé Judas fut le principal fondateur des esséniens du temps même des Machabées; les réchabites, encore plus austères que les esséniens, étaient les plus anciens de tous.

Les disciples de Jean s'établirent vers l'Euphrate et en Arabie; ils y sont encore. Ce sont eux qu'on appelle par corruption *les chrétiens de saint Jean*. Les *Actes des Apôtres*[1] racontent que Paul en rencontra plusieurs à Éphèse. Il leur demanda qui leur avait conféré le Saint-Esprit. « Nous n'avons jamais entendu parler de votre Saint-Esprit, lui répondirent-ils. — Mais quel baptême avez-vous donc reçu? — Celui de Jean. » Paul les assura que celui de Jésus valait mieux. Il faut qu'ils n'en aient pas été persuadés, car ils ne regardent aujourd'hui Jésus que comme un simple disciple de Jean.

Leur antiquité et la différence entre eux et les chrétiens sont assez constatées par la formule de leur baptême; elle est entièrement juive, la voici : « Au nom du Dieu antique, puissant, qui est avant la lumière, et qui sait ce que nous faisons. »

Les disciples de Jésus restèrent quelque temps en Judée; mais étant poursuivis, ils se retirèrent dans les villes de l'Asie Mineure et de la Syrie où il y avait des Juifs. Alexandrie, Rome même, étaient remplies de courtiers juifs. Les disciples de Paul, de Pierre, de Barnabé, allèrent dans Alexandrie et dans Rome.

Jusque-là nulle trace d'une religion nouvelle. Les sectateurs de Jésus s ebornaient à dire aux Juifs : « Vous avez fait crucifier notre maître qui était un homme de bien. Dieu l'a ressuscité; demandez pardon à Dieu. Nous sommes Juifs comme vous, circoncis comme vous, fidèles comme vous à la loi mosaïque, ne mangeant point de cochon, point de boudin, point de lièvre parce qu'il rumine et qu'il n'a pas le pied fendu (quoiqu'il ait le pied fendu et qu'il ne rumine pas) ; mais nous vous aurons en horreur jusqu'à ce que vous confessiez que Jésus valait mieux que vous, et que vous viviez avec nous en frères. »

La haine divisait ainsi les Juifs ennemis de Jésus, et ses sectateurs. Ceux-ci prirent enfin le nom de *chrétiens* pour se distinguer. *Chrétien* signifiait suivant d'un Christ, d'un oint, d'un messie. Bientôt le schisme éclata entre eux sans que l'empire romain en eût la moindre connaissance. C'étaient des hommes de la plus vile populace qui se battaient entre eux pour des querelles ignorées du reste de la terre.

Séparés entièrement des Juifs, comment les chrétiens pouvaient-ils se dire alors de la religion de Jésus? Plus de circoncision, excepté à Jérusalem; plus de cérémonies judaïques; ils n'observèrent plus aucun des rites que Jésus avait observés; ce fut un culte absolument nouveau.

1. Ch. XIX.

Les chrétiens de diverses villes écrivirent leurs *Évangiles* qu'ils cachaient soigneusement aux autres Juifs, aux Romains, aux Grecs; ces livres étaient leurs mystères secrets. Mais quels mystères! disent les francs-pensants : un ramas de prodiges et de contradictions ; les absurdités de Matthieu ne sont point celles de Jean, et celles de Jean sont différentes de celles de Luc. Chaque petite société chrétienne avait son grimoire, qu'elle ne montrait qu'à ses initiés. C'était parmi les chrétiens un crime horrible de laisser voir leurs livres à d'autres. Cela est si vrai qu'aucun auteur romain ni grec, parmi les païens, pendant quatre siècles entiers, n'a jamais parlé d'Évangiles. La secte chrétienne défendait très-rigoureusement à ses initiés de montrer leurs livres, encore plus de les livrer à ceux qu'ils appelaient *profanes*. Ils faisaient subir de longues pénitences à quiconque de leurs frères en faisait part à ces infidèles.

Le schisme des donatistes, comme on sait, arriva en 305 à l'occasion des évêques, prêtres et diacres, qui avaient livré les *Évangiles* aux officiers de l'empire; on les appela *traditeurs*, et de là vint le mot *traître*. Leurs confrères voulurent les punir. On assembla le concile de Cirthe, dans lequel il y eut les plus violentes querelles, au point qu'un évêque nommé Purpuris, accusé d'avoir assassiné deux enfants de sa sœur, menaça d'en faire autant aux évêques ses ennemis[1].

On voit par là qu'il fut impossible aux empereurs romains d'abolir la religion chrétienne, puisqu'ils ne la connurent qu'au bout de trois siècles.

CHAP. XXXVI. — *Fraudes innombrables des chrétiens.*

Pendant ces trois siècles, rien ne fut plus aisé aux chrétiens que de multiplier secrètement leurs *Évangiles* jusqu'au nombre de cinquante-quatre. Il est même étonnant qu'il n'y en ait pas eu un plus grand nombre. Mais, en récompense, avouons qu'ils s'occupèrent continuellement à composer des fables, à supposer de fausses prophéties, de fausses ordonnances, de fausses aventures, à falsifier d'anciens livres, à forger des martyrs et des miracles. C'est ce qu'ils appelaient des *fraudes pieuses*. La multitude en est prodigieuse. Ce sont les *Lettres de Pilate à Tibère* et *de Tibère à Pilate;* des *Lettres de Paul à Sénèque* et *de Sénèque à Paul;* une Histoire de la femme de Pilate; des *Lettres de Jésus à un prétendu roi d'Édesse :* je ne sais quel édit de Tibère pour mettre Jésus au rang des dieux; cinq ou six Apocalypses ressemblant à des rêves d'un malade qui a le transport au cerveau; un Testament des douze patriarches qui prédisent Jésus-Christ et les douze apôtres; le Testament de Moïse; le Testament d'Énoch et de Joseph; l'Ascension de Moïse au ciel; celle d'Abraham, d'Elda, de Moda, d'Élie, de Sophonie, etc.; le Voyage de Pierre, l'Apocalypse de Pierre, les Actes de Pierre, les Récognitions de Clément, et mille autres.

On supposa surtout des Constitutions, des Décrets apostoliques dans

1. *Histoire ecclésiastique*, liv. IX.

lesquels on ne manque pas de dire que les évêques sont au-dessus des empereurs.

On poussa l'impudence jusqu'à supposer des vers grecs attribués aux sibylles, qui sont rares par l'excès du ridicule.

Enfin, les quatre premiers siècles du christianisme n'offrent qu'une suite continuelle de faussaires qui n'ont guère écrit que des œuvres de mensonge. Nous l'avouons avec douleur : c'est de ces mensonges que les prêtres chrétiens nourrirent leurs petits troupeaux. Ils le savent bien, les Abbadie et les autres écrivains à gages, qui, pour obtenir quelque petit bénéfice de l'archevêque de Dublin, engraissé de notre substance, essayent encore de justifier, s'il est possible, les sectes chrétiennes. Ils n'ont rien à répondre à ces accusations terribles, aussi n'y ont-ils jamais répondu; et, quand ils sont forcés d'en dire quelques mots, ils passent rapidement sur toutes ces falsifications, sur ces crimes de faux des premiers siècles, sur les brigandages des conciles, sur ce long amas de fourberies. Ils font comme les déserteurs prussiens qui courent de toutes leurs forces quand ils passent par les verges, afin d'être un peu moins fouettés.

Ils se jettent ensuite au plus vite sur les prophéties, comme dans un désert couvert d'épines et de bruyères, dans lequel ils croient qu'on ne pourra pas les suivre; ils pensent s'y sauver à la faveur des équivoques. Si un patriarche nommé Jacob a dit que Juda[1] lierait son ânon à la vigne, ils vous disent que Jésus est entré dans Jérusalem sur un âne, et ils prétendent que l'ânon de Juda est une prédiction de l'âne de Jésus.

Si Ésaïe[2] dit qu'il fera un enfant à la prophétesse sa femme, et que cet enfant s'appellera Maher Salalhas-bas, cela veut dire que Marie de Bethléem étant vierge accouchera de l'enfant Jésus.

Si le même Ésaïe[3] se plaint qu'on ne l'écoute pas, s'il se compare à une racine dans une terre sèche, s'il dit qu'il n'a nulle réputation, qu'il est regardé comme un lépreux, qu'il a été frappé pour les iniquités du peuple, qu'il est mené à la boucherie comme une brebis, etc., tout cela est appliqué à Jésus.

J'ai lu dans le Testament du célèbre curé Meslier, qu'en expliquant ainsi les ouvrages de ceux qu'on appelle *nabi*, prophètes, chez les Juifs, il y avait trouvé toute l'histoire de don Quichotte clairement prédite. Remarquons que ce curé, le plus charitable des hommes, et le plus juste, a demandé pardon à Dieu, en mourant, d'avoir accepté un emploi dans lequel on est obligé de tromper les hommes. Il a consigné dans un gros testament les motifs de son repentir : c'est un fait connu et avéré; mais l'opinion d'un curé picard[4] n'est pas une preuve pour un Anglais, il m'en faut d'autres encore.

Les premières sont les erreurs et les fausses citations qui se trouvent dans les *Évangiles*. Saint Luc dit[5] que Cyrinus était gouverneur de Syrie quand Jésus naquit. Cette fausseté est reconnue de tout le monde;

1. *Genèse*, ch. XLIX, v. 11. — 2. Isaïe, ch. VIII, v. 3. — 3. *Id.*, ch. LIII, v. 1-7.
4. Meslier était curé champenois. (ÉD.) — 5. Luc, ch. I, v. 1 et 2.

on sait que le gouverneur était Quintilius Varus. Voilà, dit-on, un des plus grossiers mensonges et des plus avérés dont on ait jamais souillé l'histoire. Il suffirait seul pour décréditer tous les *Évangiles*, et pour démontrer qu'ils ne furent écrits que longtemps après par des faussaires ignorants. C'est précisément comme si un de nos *pamphleteers* écrivait que la bataille de Blenheim[1], qui a signalé le règne de la reine Anne, s'est donnée sous le règne de George Ier. J'avoue que je suis accablé de ce mensonge, et que le plus effronté ou le plus imbécile commentateur, fût-ce un Calmet, ne peut le pallier.

Matthieu dit[2] que la fuite de Jésus en Égypte a été prédite par Osée[3]; et, selon Luc, il n'alla jamais en Égypte.

Matthieu[4] dit que Jésus habita Nazareth, pour accomplir la prophétie qui assure *qu'il sera appelé Nazaréen;* et cette prophétie ne se trouve nulle part.

Milord Bolingbroke ne cesse de dire, dans son *Examen important*, que tout est rempli de pareilles prédictions, « ou entièrement imaginaires, ou interprétées comme celles de Merlin et de Nostradamus, avec une mauvaise foi qui indigne, et un ridicule qui fait pitié. » Je ne fais que rapporter ces paroles, je ne les adopte pas; c'est au lecteur à les peser.

Les récits des miracles ne sont pas moins extravagants, si l'on en croit tous les francs-pensants. Jérôme écrit sérieusement qu'un corbeau apporta tous les jours la moitié d'un pain à l'ermite Paul dans le désert de la Thébaïde pendant quarante années; que le corbeau apporta un pain entier le jour que l'ermite Antoine vint rendre visite à l'ermite Paul; et que, Paul étant mort le jour suivant, il vint deux lions qui creusèrent sa fosse avec leurs ongles. Saint Pacome allait faire ses visites monté sur un crocodile.

On croira aisément que les chrétiens grossirent à la fois le nombre de leurs martyrs et celui de leurs miracles. Quels écrivains de parti n'ont pas exagéré tout ce qui pouvait leur attirer la bienveillance publique? On exagère pour le seul plaisir d'être lu ou écouté, à plus forte raison quand l'enthousiasme et l'intérêt d'une faction semblent autoriser le mensonge. Mais les archives secrètes des chrétiens furent perdues depuis l'an 300. Le pape Grégoire Ier l'avoue dans sa septième lettre à Euloge. On ne retrouvait plus de son temps qu'une très-petite partie des *Actes des Martyrs*, conservés par Eusèbe. Tout ce qu'on a écrit depuis sur les anciens martyrs et les anciens miracles ne peut donc être qu'un recueil de fables.

Le plus terrible de ces miracles est celui qui est rapporté dans les *Actes des Apôtres*. Ils disent qu'Ananias et Saphira, sa femme, deux prosélytes de saint Pierre, moururent l'un après l'autre de mort subite, pour n'avoir pas donné tout leur argent aux apôtres. Ils étaient coupables d'avoir caché quelques shellings pour vivre, et de ne l'avoir pas avoué à saint Pierre. Quel miracle, grand Dieu! et quels apôtres!

1. Ou d'Hochstedt. (Éd.)
2. Matth., ch. II, v. 14 et 15. — 3. Osée, ch. XII, v. 1. — 4. Ch. II, 23. (Éd.)

La plupart des autres miracles sont plus plaisants. Saint Grégoire Thaumaturge, c'est-à-dire l'*opérateur admirable*, apprend d'abord son catéchisme de la bouche d'un beau vieillard qui descend du ciel. A peine sait-il son catéchisme, qu'il écrit une lettre au diable. Il la pose sur un autel; la lettre est fidèlement portée à son adresse et le diable ne manque pas de faire tout ce que l'opérateur admirable lui ordonne. Les païens irrités veulent le saisir, lui et son disciple. Ils se changent tous deux sur-le-champ en arbres, et échappent à la poursuite de leurs ennemis.

L'histoire des martyrs est encore plus merveilleuse. Le préfet de Rome fait cuire le diacre Laurent sur un gril de six pieds de long. Sainte Potamienne, pour n'avoir pas voulu coucher avec le gouverneur d'Alexandrie, est bouillie dans de la poix-résine, et en sort avec la peau la plus fraîche et la plus blanche, qui dut inspirer de nouveaux désirs au gouverneur. Sept demoiselles chrétiennes de la ville d'Ancyre [1], dont la plus jeune avait soixante et dix ans, sont condamnées à être violées par tous les jeunes gens d'Ancyre, ou plutôt ces jeunes gens sont condamnés à les violer: et c'est là l'événement le plus naturel de leur histoire.

Qu'on nous montre un seul miracle évidemment prouvé, c'est celui-là seul que nous croirons. Nous avons entendu parler de cinq à six cents miracles faits de nos jours, en France, en faveur des convulsionnaires; la liste en a été donnée au roi de France par un magistrat qui lui-même était témoin des miracles. Qu'en est-il arrivé? Le magistrat a été enfermé comme un fou qu'il était; on s'est moqué de ses miracles à Paris et dans le reste de l'Europe.

Pour constater les miracles, il faut faire tout le contraire de ce qu'on fait à Rome quand on canonise un saint. On commence par attendre que le saint soit mort, et on attend cent années au moins; après quoi, lorsque la famille du saint, ou même la province qui s'intéresse à son apothéose, a cent mille écus tout prêts pour les frais de la chambre apostolique, on fait comparaître des témoins qui ont entendu dire, il y a cinquante ans, à de vieilles femmes qui le savaient de bonne part, que cinquante ans auparavant le saint en question avait guéri leur tante ou leur cousine d'un mal de tête effroyable, en disant la messe pour leur guérison.

Ce n'est pas ainsi que l'on met l'œuvre de Dieu au-dessus de tout soupçon. Le mieux, sans doute, est de s'y prendre comme nous fîmes en 1707, lorsque Fatio de Duiller et le bonhomme Daudé vinrent chez nous, des montagnes du Dauphiné et des Cévennes, avec deux ou trois cents prophètes, au nom du Seigneur. Nous leur demandâmes par quel prodige ils voulaient prouver leur mission. Le Saint-Esprit déclara par leur bouche qu'ils étaient prêts de ressusciter un mort. Nous leur permîmes de choisir le mort le plus puant qu'ils pussent trouver. Cette pièce se joua dans la place publique, en présence des commissaires de la reine Anne, du régiment des gardes, et d'un peuple immense. Le résultat, comme on sait, fut de mettre les prétendus

1. Carré de Montgiron.

ressusciteurs au pilori. Peut-être, dans cent ans d'ici, quelque nouveau prophète trouvera dans ses archives que l'enthousiaste Fatio et l'imbécile Daudé rendirent en effet un mort à la vie, et qu'ils ne furent piloriés que par la perversité des mécréants, qui ne se rendent jamais à l'évidence.

Les premiers chrétiens devaient en user ainsi, et c'est ce que notre docteur Middelton a très-bien aperçu. Ils devaient se présenter en plein sénat, et dire : « Pères conscrits, ayez la bonté de nous donner un mort à ressusciter; nous sommes sûrs de notre fait, quand ce ne serait qu'une couturière, comme la couturière Dorcas, qui rétablissait les robes des fidèles, et que saint Pierre ressuscita[1]; nous voici prêts, ordonnez. » Le sénat n'aurait pas manqué de mettre les chrétiens à l'épreuve; le mort, rendu à la vie par leurs prières, ou par un jet d'eau bénite, aurait baptisé tout le sénat de Rome, l'empereur, et l'impératrice; et on aurait baptisé tout le peuple romain sans la moindre difficulté. Rien n'était plus aisé, plus simple. Cela ne s'est pas fait; qu'on en dise, s'il se peut, la raison.

Mais qu'on nous dise d'abord pourquoi la religion chrétienne parvint enfin à subjuguer l'empire romain avec des fables qui semblent aux Bolingbroke, aux Collins, aux Toland, aux Woolston, aux Gordon, ne mériter que l'horreur et le mépris. On n'en sera pas surpris si on lit les chapitres suivants. Mais il les faut lire dans l'esprit d'un philosophe homme de bien, qui n'est pas encore illuminé.

CHAP. XXXVII. — *Des causes des progrès du christianisme. De la fin du monde, et de la résurrection annoncée de son temps.*

Nous n'avons parlé que suivant les faibles principes de la raison. Nous continuerons avec cette honnête liberté. La crainte et l'espérance d'un côté, et le merveilleux théologique de l'autre, ont eu toujours un empire absolu sur les esprits faibles; et de ces esprits faibles il y en a parmi les grands, comme parmi les servantes d'hôtellerie.

Il s'éleva dans l'empire romain, après la mort de César, une opinion assez commune que le monde allait finir. Les horribles guerres des triumvirs, leurs proscriptions, le saccagement des trois parties de la terre alors connues, ne contribuèrent pas peu à fortifier cette idée chez les fanatiques.

Les disciples de Jésus en profitèrent si bien que, dans un de leurs *Évangiles*, cette fin du monde est clairement prédite, et l'époque en est fixée à la fin de la génération contemporaine de Jésus-Christ. Luc est le premier qui parle de cette prophétie[2], bientôt adoptée par tous les chrétiens. « Il y aura des signes dans la lune et dans les étoiles, des bruits de la mer et des flots; les hommes séchant de crainte attendront ce qui doit arriver à l'univers entier. Les vertus des cieux seront

1. *Actes des Apôtres*, XI, 40. (ÉD.)
2. Chap. XXI, v. 25-32.

ébranlées, et alors ils verront le fils de l'homme venant dans une nuée avec grande puissance et grande majesté. En vérité, je vous dis que la génération présente ne passera point que tout cela ne s'accomplisse. »

La tête illuminée de Paul effraya plus d'une fois ses disciples de Thessalonique en enchérissant sur cette prophétie. « Nous qui vivons, leur dit-il, et qui parlons, nous serons emportés au-devant du Seigneur au milieu des airs [1]. »

Simon Barjone, surnommé Pierre, et que Jésus, par une singulière équivoque, nomma, dit-on, pour être la pierre triangulaire de son Église, dit dans sa première Épître[2] « que la fin du monde approche ; » et dans la seconde [3] « qu'on attend de nouveaux cieux et une nouvelle terre. »

La première Épître attribuée à Jean assure [4] que « le monde est à sa dernière heure. » Thadée, Jude ou Juda, voit « le Seigneur qui va venir avec des milliers de saints pour juger les hommes [5]. »

Comme cette catastrophe n'arriva point dans la génération où elle était annoncée, on remit la partie à une seconde génération, et puis à une troisième. Une nouvelle Jérusalem parut en effet dans l'air pendant plusieurs nuits. Quelques Pères de l'Église la virent distinctement; mais elle disparaissait au point du jour, comme les diables s'enfuient au chant du coq.

On remit donc les nouveaux cieux et une nouvelle terre pour une quatrième génération; et de siècle en siècle les chrétiens attendirent la fin de ce monde qui était si prochaine.

A cette crainte se joignait l'espérance du royaume des cieux que les *Évangiles* comparent à de la moutarde, à des noces, à de l'argent mis à usure. Quel était ce royaume? Où était-il? Était-ce dans les nuées où l'on avait vu la Jérusalem de l'*Apocalypse?* Était-ce dans une des sept planètes, ou dans une étoile de la première grandeur, ou dans la voie lactée, à travers laquelle notre vicaire Derham [6] a vu le firmament?

Paul avait assuré les Juifs de Thessalonique qu'il irait avec eux par les airs à ce firmament en corps et en âme. Mais il régnait une autre opinion du temps de Paul et de Jésus, non moins séduisante : c'est qu'on ressusciterait pour entrer dans le royaume des cieux.

Paul avait beau dire aux Thessaloniciens qu'ils iraient droit au firmament sans mourir, ils sentaient bien qu'ils passeraient le pas tout comme les autres hommes, et que Paul mourrait lui-même; mais ils se flattaient de la résurrection.

Cette espérance n'était pas une idée neuve : la métempsycose était une espèce de résurrection. Les Égyptiens ne faisaient embaumer leur

1. *I Thessal.*, IV, 16. (Éd.)
2. Ch IV, 7. (Éd.) — 3. III, 13. (Éd.) — 4. II, 18. (Éd.)
5. Épître de saint Jude, 14 et 15. (Éd.)
6. Guillaume Derham, ecclésiastique anglais, né en 1657, mort en 1735. Il existe deux traductions françaises de sa *Theologie astronomique*. La seconde édition est d'Élie Bertrand, 1760, in-8. (*Note de M. Beuchot.*)

corps que pour qu'ils reçussent un jour leur âme. La résurrection est nettement annoncée dans l'*Énéide*, livre VI, v. 713.

. . . . Animæ, quibus altera fato
Corpora debentur, Lethæi ad fluminis undam
Securos latices et longa oblivia potant.

On disputait déjà dans Jérusalem sur cette résurrection, du temps de Jésus. La chose n'est guère possible aux yeux d'un sage qui raisonne; mais elle est consolante pour un ignorant qui espère et qui ne raisonne pas. Il s'imagine d'abord que sa faculté de penser et de sentir ira droit en paradis, où elle pensera et sentira sans organes. Ensuite il se figure que ses organes, devenus une poussière dispersée dans les quatre parties du monde, viendront reprendre leur première forme dans des millions de siècles, traverseront tous les globes célestes; qu'il sera le même homme qu'il était autrefois; qu'ayant pensé et senti sans corps pendant tant de siècles dans le paradis, il pensera et sentira enfin avec son corps, dont à la vérité il n'a nul besoin, mais qu'il aime toujours.

Platon n'était pas ennemi de la résurrection; il fait ressusciter Hérès pour quinze jours dans sa *République*. Je ne sais pas bien positivement pour combien de temps Lazare ressuscita : mes compatriotes qui voyagent dans les parties méridionales de France pourront aisément s'en instruire, car Lazare alla à Marseille avec Marie-Magdeleine, et les moines de ce pays-là ont sans doute son extrait mortuaire.

Je ne sais quel rêveur nommé Bonnet, dans un recueil de facéties appelées par lui *Palingénésie*, paraît persuadé que nos corps ressusciteront sans estomac, et sans les parties de devant et de derrière, mais avec des *fibres intellectuelles*, et d'excellentes têtes[1]. Celle de Bonnet me paraît un peu fêlée; il faut la mettre avec celle de notre Ditton[2]; je lui conseille, quand il ressuscitera, de demander un peu plus de bon sens, et des fibres un peu plus intellectuelles que celles qu'il eut en partage de son vivant. Mais que Charles Bonnet ressuscite ou non, milord Bolingbroke, qui n'est pas encore ressuscité, nous prouvait pendant sa vie combien toutes ces chimères tournaient la tête des idiots subjugués par des enthousiastes.

Il est utile que les hommes croient un Dieu rémunérateur et vengeur. Cette idée encourage la probité et ne choque point le sens com-

1. M. Bonnet, célèbre naturaliste, connu par un excellent ouvrage sur les feuilles des plantes, par la découverte d'un puceron hermaphrodite, et par des observations sur la reproduction des parties des animaux, avait eu le malheur de faire quelques ouvrages ridicules de métaphysique et de théologie, dans les instants où la faiblesse de sa vue ne lui permettait pas de faire des observations. Il parlait quelquefois avec mépris de M. de Voltaire dans ces ouvrages, et dans ses lettres à l'anatomiste Haller, qui avait aussi le malheur d'être théologien. M. de Voltaire prend ici la liberté de se moquer d'une des plus plaisantes rêveries métaphysico-théologiques qui soient échappées au savant naturaliste. (*Ed. de Kehl.*)

2. Humphrey Ditton, géomètre anglais, né à Salisbury en 1675, mort en 1715, est auteur de *la Religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ*, dont il existe une traduction française par André de La Chapelle, 1729, in-4. (*Note de M. Beuchot.*)

mun : mais la résurrection révolte tous les gens qui pensent, et encore plus ceux qui calculent. C'est une très-mauvaise politique de vouloir gouverner les hommes par des fictions : car tôt ou tard les yeux s'ouvrent, et on déteste d'autant plus les erreurs dans lesquelles on a été nourri, qu'on y a été asservi davantage.

Dans les commencements, la populace se livra en aveugle aux demi-juifs, demi-chrétiens, demi-platoniciens, qui avaient la fureur de faire des prosélytes, fureur si chère à l'amour-propre ; des ignorants, disciples d'ignorants, en attiraient d'autres au parti ; et les femmes, toujours bien dévotes et bien crédules, se faisaient chrétiennes par la même faiblesse que d'autres se faisaient sorcières.

Cela ne suffisait pas sans doute pour que des sénateurs romains, des successeurs de Scipion, de Caton, de Métellus, de Cicéron, de Varron, s'embéguinassent d'un tel *Conte du Tonneau*. Et en effet, il n'y eut presque aucun sénateur jusqu'à Théodose qui embrassât une secte si chimérique. Constantin même, lorsque l'argent des chrétiens l'eut fait empereur, et lorsqu'il donna ouvertement dans ce parti qui était devenu le plus riche, fut obligé de quitter pour jamais Rome, dont le sénat le haïssait, et il alla établir le christianisme dans sa nouvelle ville de Constantinople.

Il avait donc fallu, pour que le christianisme triomphât à ce point, employer des ressorts plus puissants que cette crainte de la fin du monde, cette espérance d'une nouvelle terre et d'un nouveau ciel, et ce plaisir d'habiter dans une nouvelle Jérusalem céleste.

Le platonisme fut cette force étrangère qui, appliquée à la secte naissante, lui donna de la consistance et de l'activité. Rome n'entra pour rien dans ce mélange de platonisme et de christianisme. Les évêques secrets de Rome dans les premiers siècles n'étaient que des demi-juifs très-ignorants, qui ne savaient qu'accumuler de l'argent; mais de la théologie philosophique, c'est ce qu'ils ne connurent pas. On ne compte aucun évêque de Rome parmi les Pères de l'Église pendant six siècles entiers. C'est dans Alexandrie, devenue le centre des sciences, que les chrétiens devinrent des théologiens raisonneurs ; et c'est ce qui releva la bassesse qu'on reprochait à leur origine : ils devinrent platoniciens dans l'école d'Alexandrie.

Certainement aucun homme de distinction, aucun homme d'esprit ne serait entré dans leur faction, s'ils s'étaient contentés de dire : « Jésus est né d'une vierge ; les ancêtres de son père putatif remontent à David par deux généalogies entièrement différentes. Lorsqu'il naquit dans une étable, trois mages ou trois rois vinrent du fond de l'Orient l'adorer dans son auge. Le roi Hérode, qui se mourait alors, ne douta pas que Jésus ne fût un roi qui le détrônerait un jour, et il fit égorger tous les enfants des villages voisins, comptant que Jésus serait enveloppé dans le massacre. Ses parents, selon les évangélistes qui ne peuvent mentir, l'emmenèrent en Égypte[1] ; et selon d'autres, qui ne peuvent mentir non plus, il resta en Judée. Son premier mira-

1. Matth., ch. II. (Éd.)

cle fut d'être emporté par le diable[1] sur une montagne d'où l'on découvrait tous les royaumes de la terre. Son second miracle fut de changer l'eau en vin[2] dans une noce de paysans lorsqu'ils étaient déjà ivres. Il sécha par sa toute-puissance un figuier[3] qui ne lui appartenait pas, parce qu'il n'y trouva point de fruit dans le temps qu'il ne devait pas en porter : car ce n'était pas le temps des figues. Il envoya le diable[4] dans le corps de deux mille cochons, et les fit périr au milieu d'un lac, dans un pays où il n'y a point de cochons, etc., etc. Et quand il eut fait tous ces beaux miracles, il fut pendu. »

Si les premiers chrétiens n'avaient dit que cela, ils n'auraient jamais attiré personne dans leur parti ; mais ils s'enveloppèrent dans la doctrine de Platon, et alors quelques demi-raisonneurs les prirent pour des philosophes.

CHAP. XXVIII. — *Chrétiens platoniciens. Trinité.*

Tous les métaphysiciens, tous les théologiens de l'antiquité, furent nécessairement des charlatans qui ne pouvaient s'entendre. Le mot seul l'indique : ***Métaphysique***, au-dessus de la nature ; ***théologie***, connaissance de Dieu. Comment connaître ce qui n'est pas naturel ? Comment l'homme peut-il savoir ce que Dieu a pensé, et ce qu'il est ? Il fallait bien que les métaphysiciens ne dissent que des paroles, puisque les physiciens ne disaient que cela, et qu'ils osaient raisonner sans faire d'expériences. La métaphysique n'a été jusqu'à Locke qu'un vaste champ de chimères ; Locke n'a été vraiment utile que parce qu'il a resserré ce champ où l'on s'égarait. Il n'a eu raison, et il ne s'est fait entendre, que parce qu'il est le seul qui se soit entendu lui-même.

L'obscur Platon, disert plus qu'éloquent, poëte plus que philosophe, sublime parce qu'on ne l'entendait guère, s'était fait admirer chez les Grecs, chez les Romains, chez les Asiatiques et les Africains, par des sophismes éblouissants. Dès que les Ptolémée établirent des écoles dans Alexandrie, elles furent platoniciennes.

Platon, dans un style ampoulé, avait parlé d'un Dieu qui forma le monde par son verbe. Tantôt ce verbe est un fils de Dieu, tantôt c'est la sagesse de Dieu, tantôt c'est le monde qui est le fils de Dieu. Il n'y a point, à la vérité, de Saint-Esprit dans ***Platon***, mais il y a une espèce de trinité. Cette trinité est, si vous voulez, la puissance, la sagesse et la bonté : si vous voulez aussi, c'est Dieu, le Verbe et le monde. Si vous voulez, vous la trouverez encore dans ces belles paroles d'une de ses lettres à son capricieux et méchant ami Denys le Tyran : « Les plus belles choses ont en Dieu leur cause première, les secondes en perfection ont en lui une seconde cause, et il est la troisième cause des ouvrages du troisième degré. »

N'êtes-vous pas content de cette trinité ? en voici une autre dans son ***Timée*** : « C'est la substance indivisible, la divisible, et la troisième qui tient de l'une et de l'autre. »

1. Matth., IV, 8 ; Luc, IV, 5. (ÉD.) — 2. Jean, II, 9.
3. Matth., XI, 19 ; Marc, XI, 13. (ÉD.) — 4. Matth., VIII, 32 ; Marc, V, 13. (ÉD.)

Tout cela est bien merveilleux; mais si vous aimez des trinités, vous en trouverez partout. Vous verrez en Égypte Isis, Osiris, et Horus; en Grèce, Jupiter, Neptune, et Pluton, qui partagent le monde entre eux; cependant Jupiter seul est le maître des dieux. Birma, Brama, et Vistnou, sont la trinité des Indiens. Le nombre trois a toujours été un terrible nombre.

Outre ces trinités, Platon avait son monde intelligent. Celui-ci était composé d'idées archétypes qui demeuraient toujours au fond du cerveau, et qu'on ne voyait jamais.

Sa grande preuve de l'immortalité de l'âme, dans son dialogue de Phédon et d'Ékécratès, était que *le vivant vient du mort, et le mort du vivant;* et de là il conclut que *les âmes après la mort vont dans le royaume des enfers.* Tout ce beau galimatias valut à Platon le surnom de *divin*, comme les Italiens le donnent aujourd'hui à leur charmant fou l'Arioste, qui est pourtant plus intelligible que Platon[1].

Mais qu'il y ait dans Platon du divin ou un peu de ce profond enthousiasme qui approche de la folie, on l'étudiait dans Alexandrie depuis plus de trois cents années. Toute cette métaphysique est même beaucoup plus ancienne que Platon; il la puisa dans Timée de Locres. On voit chez les Grecs une belle filiation d'idées romanesques. Le *Logos* est dans ce Timée, et ce Timée l'avait pris chez l'ancien Orphée. Vous trouvez, dans Clément d'Alexandrie et dans Justin, ce fragment d'une hymne d'Orphée : « Je jure par la parole qui procéda du père, et qui devint son conseiller quand il créa le monde. »

Cette doctrine fut enfin tellement accréditée par les platoniciens, qu'elle pénétra jusque chez les Juifs d'Alexandrie.

Philon, né dans cette ville, l'un des plus savants Juifs et Juif de très-bonne foi, fut un platonicien zélé. Il alla même plus loin que Platon, puisqu'il dit que « Dieu se maria au verbe, et que le monde naquit de ce mariage. » Il appelle le verbe, Dieu.

Les premiers sectateurs de Jésus qui vinrent dans Alexandrie y trouvèrent donc des Juifs platoniciens. Il faut remarquer qu'il y avait alors beaucoup plus de Juifs en Égypte qu'on ne peut en supposer du temps des pharaons. Ils avaient même un très-beau temple dans Bubaste, quoique leurs lois défendissent de sacrifier ailleurs qu'à Jérusalem. Ces Juifs parlaient tous grec, et c'est pourquoi les *Évangiles* furent écrits en grec. Les Juifs grecs étaient détestés de ceux de Jérusalem, qui les maudissaient pour avoir traduit leur *Bible*, et qui expiaient tous les ans ce sacrilége par une fête lugubre.

Il ne fut donc pas difficile aux sectateurs de Jésus d'attirer à eux quelques-uns de leurs frères d'Alexandrie et des autres villes, qui haïssaient les Juifs de Judée : ils se joignirent surtout à ceux qui avaient embrassé la doctrine de Platon. C'est là le grand nœud et le premier développement du christianisme; c'est là que commence réellement

1. Il est à peine utile d'avertir que Voltaire n'avait jamais lu que quelques fragments de Platon, que la plupart de ses citations sont très-inexactes, et que tous ses jugements sont faux (Éd.)

cette religion. Il y eut dans Alexandrie une école publique de christianisme platonicien, une chaire où Marc enseigna (ce n'est pas celui dont le nom est à la tête d'un Évangile). A ce Marc succéda un Athénagore; à celui-ci, Pantène; à Pantène, Clément surnommé Alexandrin; et à ce Clément, Origène, etc.

C'est là que le verbe fut connu des chrétiens, c'est là que Jésus fut appelé le *verbe*. Toute la vie de Jésus devint une allégorie, et la *Bible* juive ne fut plus qu'une autre allusion qui prédisait Jésus.

Les chrétiens, avec le temps, eurent une trinité; tout devint mystère chez eux; moins ils furent compris, plus ils obtinrent de considération.

Il n'avait point encore été question chez les chrétiens de trois substances distinctes, composant un seul Dieu, et nommées *le Père*, *le Fils et le Saint-Esprit*.

On fabriqua l'*Évangile* de Jean, et on y cousit un premier chapitre où Jésus fut appelé *verbe et lumière de lumière;* mais pas un mot de la trinité telle qu'on l'admit depuis, pas un mot du Saint-Esprit regardé comme Dieu.

Cet *Évangile* dit de ceux qui écoutent Jésus : « Ils n'avaient pas encore reçu l'esprit[1]; » il dit : « L'esprit souffle où il veut[2], » ce qui ne signifie que le vent; il dit que Jésus *fut troublé d'esprit*[3] lorsqu'il annonça qu'un de ses disciples le trahirait; « il rendit l'esprit[4], » ce qui veut dire, il mourut; « ayant proféré ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : *Recevez l'esprit*[5]. » Or il n'y a pas d'apparence qu'on envoie Dieu dans le corps des gens en soufflant sur eux. Cette méthode était pourtant très-ancienne; l'âme était un souffle; tous les prétendus sorciers soufflaient et soufflent encore sur ceux qu'ils imaginent ensorceler. On faisait entrer un malin esprit dans la bouche de ceux à qui on voulait nuire. Un malin esprit était un souffle ; un esprit bienfaisant était un souffle. Ceux qui inventèrent ces pauvretés n'avaient pas certainement beaucoup d'esprit, en quelque sens qu'on prenne ce mot si vague et si indéterminé.

Aurait-on jamais pu prévoir qu'on ferait un jour ce mot de *souffle*, vent, esprit, un être suprême, un Dieu, la troisième personne de Dieu, procédant du Père, procédant du Fils, n'ayant point la paternité, n'étant ni fait ni engendré? Quel épouvantable *non-sens!*

Une grande objection contre cette secte naissante était : « Si votre Jésus est le verbe de Dieu, comment Dieu a-t-il souffert qu'on pendît son » verbe? Ils répondirent à cette question assommante par des mystères encore plus incompréhensibles. Jésus était verbe, mais il était un second Adam; or le premier Adam avait péché, donc le second devait être puni. L'offense était très-grande envers Dieu, car Adam avait voulu être savant, et pour le devenir il avait mangé une pomme. Dieu, étant infini, était irrité infiniment; donc il fallait une satisfaction infinie. Le verbe, en qualité de Dieu, était infini aussi; donc il n'y avait que lui qui pût satisfaire. Il ne fut pas pendu seulement comme verbe, mais comme homme. Il avait donc deux natures ; et de l'assemblage

1. Jean, VII, 39. (Éd.) — 2. III, 8. — 3. XIII, 21. (Éd.) — 4. XIX, 30. (Éd.)
5. XX, 22. (Éd.)

merveilleux de ces deux natures il résulta des mystères plus merveilleux encore.

Cette théologie sublime étonnait les esprits, et ne faisait tort à personne. Que des demi-Juifs adorassent le verbe ou ne l'adorassent pas, le monde allait son train ordinaire; rien n'était dérangé. Le sénat romain respectait les platoniciens, il admirait les stoïciens, il aimait les épicuriens, il tolérait les restes de la religion isiaque. Il vendait aux Juifs la liberté d'établir des synagogues au milieu de Rome. Pourquoi aurait-il persécuté des chrétiens? Fait-on mourir les gens pour avoir dit que Jésus est un verbe?

Le gouvernement romain était le plus doux de la terre. Nous avons déjà remarqué[1] que personne n'avait été jamais persécuté pour avoir pensé.

CHAP. XXXIX. — *Des dogmes chrétiens absolument différents de ceux de Jésus.*

A proprement parler, ni les Juifs ni Jésus n'avaient aucun dogme. « Faites ce qui est ordonné dans la loi. Si vous avez la lèpre[2], montrez-vous aux prêtres, ce sont d'excellents médecins. Si vous allez à la selle, ne manquez pas de porter avec vous un bâton ferré, et couvrez vos excréments[3]. Ne remuez pas, le jour du sabbat[4]. Si vous soupçonnez votre femme[5], faites-lui boire des eaux de jalousie. Présentez des offrandes le plus que vous pourrez. Mangez[6] au mois de Nisan un agneau rôti avec des laitues, ayant souliers aux pieds, bâton en main, ceinture aux reins, et mangez vite, etc., etc. »

Ce ne sont point là des dogmes, des discussions théologiques; ce sont des observances auxquelles nous avons vu que Jésus fut toujours assujetti. Nous ne faisons rien de ce qu'il a fait, et il n'annonça rien de ce que nous croyons. Jamais il ne dit dans nos Évangiles : « Je suis venu et je mourrai pour extirper le péché originel. Ma mère est vierge. Je suis consubstantiel à Dieu, et nous sommes trois personnes en Dieu. J'ai pour ma part deux natures et deux volontés, et je ne suis qu'une personne. Je n'ai pas la paternité, et cependant je suis la même chose que Dieu le père. Je suis lui, et je ne suis pas lui. La troisième personne procédera un jour du père selon les Grecs, et du père et du fils selon les Latins. Tout l'univers est né damné, et ma mère aussi; cependant ma mère est mère de Dieu. Je vous ordonne de mettre, par des paroles, dans un petit morceau de pain mon corps tout entier, mes cheveux, mes ongles, ma barbe, mon urine, mon sang, et de mettre en même temps mon sang à part dans un gobelet de vin; de façon qu'on boive le vin, qu'on mange le pain, et que cependant ils soient anéantis. Souvenez-vous qu'il y a sept vertus, quatre cardinales et trois théologales; qu'il n'y a que sept péchés capitaux, comme il n'y a que sept douleurs, sept béatitudes, sept cieux, sept anges devant Dieu,

1. Chap. XIII, page 140. (ÉD.) — 2. *Lévitique*, XIII, 2. (ÉD.)
3. *Deutér.* XXIII, 13. – 4. *Exode*, XXXI, 14. (ÉD.)—5. *Nombres*, V. 14 et suiv. (ÉD.)
6. *Exode*, XII, 9, 10, 11. (ÉD.)

sept sacrements qui sont signes visibles de choses invisibles, et sept sortes de grâce qui répondent aux sept branches du chandelier. »

Que dis-je? nous apprend-il jamais ce que c'est que notre âme; si elle est substance ou faculté resserrée dans un point, ou répandue dans le corps, préexistante à notre corps, ou en quel temps elle y entre? Il nous en a donné si peu de notion, que plusieurs Pères ont écrit que l'âme est corporelle.

Jésus parla si peu des dogmes, que chaque société chrétienne qui s'éleva après lui eut une croyance particulière. Les premiers qui raisonnèrent s'appelèrent *gnostiques*, c'est-à-dire savants, qui se divisèrent en barbelonites, floriens, phébéonites, zachéens, codices, borborites, ophrites, et encore en plusieurs autres petites sectes : ainsi l'Église chrétienne n'exista pas un seul moment réunie; elle ne l'est pas aujourd'hui, elle ne le sera jamais. Cette réunion est impossible, à moins que les chrétiens ne soient assez sages pour sacrifier les dogmes de leur invention à la morale. Mais qu'ils deviennent sages, n'est-ce pas encore une autre impossibilité? Ce qu'on peut seulement assurer, c'est qu'il en est beaucoup qui le deviendront, et qui même le deviennent déjà tous les jours, malgré les barbares hypocrites qui veulent constamment mettre la théologie à la place de la vertu.

Chap. XL. — *Des querelles chrétiennes.*

La discorde fut le berceau de la religion chrétienne, et en sera probablement le tombeau. Dès que les chrétiens existent, ils insultent les Juifs leurs pères, ils insultent les Romains sous l'empire desquels ils vivent; ils s'insultent eux-mêmes réciproquement. A peine ont-ils prêché le Christ, qu'ils s'accusent les uns les autres d'être antichrists.

Plus de six cents querelles, grandes ou petites, ont porté et entretenu le trouble dans l'Église chrétienne, tandis que toutes les autres religions de la terre étaient en paix; et ce qui est très-vrai, c'est qu'il n'est aucune de ces querelles théologiques qui n'ait été fondée sur l'absurdité et sur la fraude. Voyez la guerre de langue, de plume, d'épées, et de poignards, entre les ariens et les athanasiens. Il s'agissait de savoir si Jésus était semblable au Créateur, ou s'il était identifié avec le Créateur. L'une et l'autre de ces propositions étaient également absurdes et impies. Certainement vous ne les trouverez énoncées dans aucun des Evangiles. Les partisans d'Arius et ceux d'Athanase se battaient *pour l'ombre de l'âne*. L'empereur Constantin, en qui les crimes n'avaient pas éteint le bon sens, commença par leur écrire qu'ils étaient tous des fous, et qu'ils se déshonoraient par des disputes si frivoles et si impertinentes : c'est la substance de la lettre qu'il envoie aux chefs des deux factions; mais bientôt après la ridicule envie d'assembler un concile, d'y présider avec une couronne en tête, et la vaine espérance de mettre des théologiens d'accord, le rendirent aussi fou qu'eux. Il convoqua le concile de Nicée pour savoir précisément si un Juif était Dieu. Voilà l'excès de l'absurdité; voici maintenant l'excès de la fraude.

Je ne parle pas des intrigues que les deux factions employèrent ; des mensonges, des calomnies sans nombre; je m'arrête aux deux beaux miracles que les athanasiens firent à ce concile de Nicée.

L'un de ces deux miracles, qui est rapporté dans l'appendix[1] de ce concile, est que les Pères étant fort embarrassés à décider quels évangiles, quels pieux écrits il fallait adopter, et quels il fallait rejeter, s'avisèrent de mettre pêle-mêle sur l'autel tous les livres qu'ils purent trouver, et d'invoquer le Saint-Esprit, qui ne manqua pas de faire tomber par terre tous les mauvais livres; les bons restèrent, et depuis ce moment on ne devait plus douter de rien.

Le second miracle, rapporté par Nicéphore[2], Baronius[3], Aurélius Peruginus[4], c'est que deux évêques, nommés Chrysante et Musonius, étant morts pendant la tenue du concile, et n'ayant pu signer la condamnation d'Arius, ils ressuscitèrent, signèrent, et remoururent. Ce qui prouve la nécessité de condamner les hérétiques.

Il semblait qu'on dût attendre de ce grand concile une belle décision formelle sur la trinité; il n'en fut pas question. On se contenta d'en dire à la fin un petit mot dans la profession de foi du concile. Les Pères, après avoir déclaré que Jésus est engendré et non fait, et qu'il est consubstantiel au Père, déclarent qu'ils croient aussi au souffle que nous appelons Saint-Esprit, et dont on a fait depuis un troisième Dieu. Il faut avouer, avec un auteur moderne, que le Saint-Esprit fut traité fort cavalièrement à Nicée. Mais qu'est-ce que ce Saint-Esprit? On trouve dans le vingtième chapitre de Jean, que Jésus, ressuscité secrètement, apparut à ses disciples, souffla sur eux, et leur dit : « Recevez mon saint souffle. » Et aujourd'hui ce souffle est Dieu.

Le concile d'Éphèse, qui anathématisa le patriarche de Constantinople Nestorius, n'est pas moins curieux que le premier concile de Nicée. Après avoir déclaré Jésus Dieu, on ne savait en quel rang placer sa mère. Jésus en avait usé durement avec elle à la noce de Cana : il lui avait dit[5] : *Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi?* et lui avait d'abord refusé tout net de changer l'eau en vin pour les garçons de la noce. Cet affront devait être réparé. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, résolut de faire reconnaître Marie pour mère de Dieu. L'entreprise parut d'abord hardie. Nestorius, patriarche de Constantinople, déclara hautement en chaire que c'était trop faire ressembler Marie à Cybèle; qu'il était bien juste de lui donner quelques honneurs, mais que de lui donner tout d'un coup le rang de mère de Dieu, cela était un peu trop roide.

Cyrille était un grand faiseur de galimatias, Nestorius aussi. Cyrille était un persécuteur, Nestorius ne l'était pas moins. Cyrille s'était fait beaucoup d'ennemis par sa turbulence, Nestorius en avait encore davantage; et les Pères du concile d'Éphèse, en 431, se donnèrent le plaisir de les déposer tous deux. Mais si ces deux évêques perdirent leur procès, la sainte Vierge gagna le sien : elle fut enfin déclarée mère de Dieu, et tout le peuple battit des mains.

1. *Concil. Labb*, tome I, p. 84. — 2. Liv. VIII, ch. XXIII.
3. Tome IV, n° 82. — 4. *Ann.* 325. — 5. Jean, II, 4. (ÉD.)

On proposa depuis de l'admettre dans la trinité : cela paraissait fort juste; car, étant mère de Dieu, on ne pouvait lui refuser la qualité de déesse. Mais comme la trinité serait devenue par là une quaternité, il est à croire que les arithméticiens s'y opposèrent. On aurait pu répondre que puisque trois faisaient un, il feraient aussi bien quatre, ou que les quatre feraient un, si on l'aimait mieux. Ces fières disputes durent encore, et il y a aujourd'hui beaucoup de nestoriens qui sont courtiers de change chez les Turcs et chez les Persans, comme les Juifs le sont parmi nous. Belle catastrophe d'une religion!

Jésus n'avait pas plus parlé de ses deux natures et de ses deux volontés que de la divinité de sa mère. Il n'avait jamais laissé soupçonner de son vivant qu'il n'y avait en lui qu'une personne avec deux volontés et deux natures. On tint encore des conciles pour éclairer ces systèmes, et ce ne fut pas sans de très-grandes agitations dans l'empire.

Jamais Jésus n'eut aucune image dans sa maison, à moins que ce ne fût le portrait de sa mère qu'on dit peinte par saint Luc. On a beau répéter qu'il n'avait point de maison, qu'il ne savait où reposer sa tête; que quand il aurait été aussi bien logé que notre archevêque de Kenterbury, il n'en aurait pas plus connu le culte des images. On a beau prouver que pendant trois cents ans les chrétiens n'eurent ni statues ni portraits dans leurs assemblées; cependant un second concile de Nicée a déclaré qu'il fallait adorer des images.

On sait assez quelles ont été nos disputes sur la transsubstantiation, et sur tant d'autres points. « Enfin, disent les francs-pensants, prenez l'*Évangile* d'une main et vos dogmes de l'autre; voyez s'il y a un seul de ces dogmes dans l'*Évangile;* et puis jugez si les chrétiens qui adorent Jésus sont de la religion de Jésus. Jugez si la secte chrétienne n'est pas une bâtarde juive née en Syrie, élevée en Egypte, chassée avec le temps du lieu de sa naissance et de son berceau ; dominante aujourd'hui dans Rome moderne, et dans quelques autres pays d'Occident, par l'argent, la fraude, et les bourreaux. » Ne nous dissimulons pas que ce sont là les discours des hommes de l'Europe les plus instruits, et avouons devant Dieu que nous avons besoin d'une réforme universelle.

CHAP. XLI. — *Des mœurs de Jésus et de l'Église.*

J'entends ici par mœurs les usages, la conduite, la dureté ou la douceur, l'ambition ou la modération, l'avarice ou le désintéressement. Il suffit d'ouvrir les yeux et les oreilles, pour être certain qu'en toutes ces choses il y eut toujours plus de différence entre les Églises chrétiennes et Jésus, qu'entre la tempête et le calme, entre le feu et l'eau, entre le soleil et la nuit.

Parlons un moment du pape de Rome, quoique nous ne le reconnaissions pas en Angleterre depuis près de deux siècles et demi. N'est-il pas évident qu'un fakir des Indes ressemble plus à Jésus qu'un pape? Jésus fut pauvre, alla servir le prochain de bourgade en bourgade, mena une vie errante; il marchait à pied, ne savait jamais où il cou-

cherait, rarement où il mangerait. C'est précisément la vie d'un fakir, d'un talapoin, d'un santon, d'un marabout. Le pape de Rome, au contraire, est logé à Rome dans les palais des empereurs. Il possède environ huit à neuf cent mille livres sterling de revenu quand ses finances sont bien administrées. Il est humblement souverain absolu, il est serviteur des serviteurs; et en cette qualité il a déposé des rois, et donné presque tous les royaumes de la chrétienté; il a même encore un roi[1] pour vassal, à la honte du trône.

Passons du pape aux évêques. Ils ont tous imité le pape autant qu'ils ont pu. Ils se sont arrogé partout les droits régaliens; ils sont souverains en Allemagne, et parmi nous barons du royaume. Aucun évêque ne prend, à la vérité, le titre de serviteur des serviteurs; au contraire presque tous les évêques papistes s'intitulent, *Évêques par la permission du serviteur des serviteurs;* mais tous ont affecté la puissance souveraine. Il ne s'en est pas trouvé parmi eux un seul qui n'ait voulu écraser l'autorité séculière et la magistrature. Ce sont eux-mêmes qui apprirent aux papes à détrôner les rois; les évêques de France avaient déposé Louis, fils de Charlemagne, longtemps avant que Grégoire VII fût assez insolent pour déposer l'empereur Henri IV.

Des évêques espagnols déposèrent leur roi Henri IV l'Impuissant : ils prétendirent qu'un homme dans cet état n'était pas digne de régner. Il faut que le nom de Henri IV soit bien malheureux, puisque le Henri IV de France, qui était très-digne de régner par une raison contraire, fut pourtant déclaré incapable du trône par les trois quarts des évêques du royaume, par la Sorbonne, par les moines, ainsi que par les papes.

Ces exécrables momeries sont aujourd'hui regardées avec autant de mépris que d'horreur par toutes les nations; mais elles ont été révérées pendant plus de dix siècles, et les chrétiens ont été traités partout comme des bêtes de somme par les évêques. Aujourd'hui même encore, dans les malheureux pays papistes, les évêques se mêlent despotiquement de la cuisine des particuliers; ils leur font manger ce qu'ils veulent dans certains temps de l'année : ils font plus, ils suspendent à leur gré la culture de la terre. Ils ordonnent aux nourriciers du genre humain de ne point labourer, de ne point semer, de ne point recueillir certains jours de l'année; et ils poussent dans quelques occasions la tyrannie jusqu'à défendre pendant trois jours de suite d'obéir à la Providence et à la nature. Ils condamnent les peuples à une oisiveté criminelle, et cela de leur autorité privée, sans que les peuples osent se plaindre, sans que les magistrats osent interposer le pouvoir des lois civiles, seul pouvoir raisonnable. Si les évêques ont partout usurpé les droits des princes, il ne faut pas croire que les pasteurs de nos Églises réformées aient eu moins d'ambition et de fureur. On n'a qu'à lire dans notre historien philosophe Hume les sombres et absurdes atrocités de nos presbytériens d'Écosse. Le sang s'allume à une telle lecture; on est tenté de punir des insolences de leurs prédécesseurs ceux d'aujourd'hui, qui étalent les mêmes principes. Tout

1. Le roi de Naples. (Éd.)

prêtre, n'en doutons pas, serait, s'il le pouvait, tyran du genre humain. Jésus n'a été que victime. Voyez donc comme ils ressemblent à Jésus!

S'ils nous répondent ce que j'ai entendu dire à plusieurs d'entre eux, que Jésus leur a communiqué un droit dont il n'a pas daigné user, je répéterai ici ce que je leur ai dit, qu'en ce cas c'est aux Pilates de nos jours à leur faire subir le supplice que ne méritait pas leur maître.

Nous avons encore brûlé deux ariens sous le règne de Jacques Ier. De quoi étaient-ils coupables? de n'avoir pas attribué à Jésus l'épithète de consubstantiel, qu'assurément il ne s'était pas donnée lui-même.

Le fils de Jacques Ier a porté sa tête sur un échafaud; nos infâmes querelles de religion ont été la principale cause de ce parricide. Il n'était pas plus coupable que nos deux ariens exécutés sous son père.

CHAP. XLII. — *De Jésus, et des meurtres commis en son nom.*

Il faut prendre Jésus-Christ comme on nous le donne. Nous ne pouvons juger de ses mœurs que par la conduite qu'on lui attribue. Nous n'avons ni de Clarendon ni de Hume qui ait écrit sa vie. Ses évangélistes ne lui imputent d'autre action d'homme violent et emporté, que celle d'avoir battu[1] et chassé très-mal à propos les marchands de bêtes de sacrifice qui tenaient leur boutique à l'entrée du temple. A cela près, c'était un homme fort doux, qui ne battit jamais personne; et il ressemblait assez à nos quakers, qui n'aiment pas qu'on répande le sang. Voyez même comme il remit l'oreille à Malchus[2], quand le très-inconstant et très-faible saint Pierre eut coupé l'oreille à cet archer du guet[3], quelques heures avant de renier son maître. Ne me dites point que cette aventure est le comble du ridicule, je le sais tout aussi bien que vous; mais je suis obligé, encore une fois, de ne juger ici que d'après les pièces qu'on produit au procès.

Je suppose donc que Jésus a été toujours honnête, doux, modeste; examinons en peu de mots comment les chrétiens l'ont imité, et quel bien leur religion a fait au genre humain.

Il ne sera pas mal à propos de faire ici un petit relevé de tous les hommes qu'elle a fait massacrer, soit dans les séditions, soit dans les batailles, soit sur les échafauds, soit dans les bûchers, soit par de saints assassinats, ou prémédités, ou soudainement inspirés par l'esprit.

Les chrétiens avaient déjà excité quelques troubles à Rome lorsque, l'an 251 de notre ère vulgaire, le prêtre Novatien disputa ce que nous appelons *la chaire de Rome*, la papauté, au prêtre Corneille : car c'était déjà une place importante qui valait beaucoup d'argent; et précisément dans le même temps la chaire de Carthage fut disputée de même par Cyprien, et un autre prêtre nommé Novat, qui avait tué sa

1. Jean, II, 15. (Éd.) — 2. Luc, XXII, 51. (Éd.)
3. Il y a dans l'anglais *to that constable*. On l'a traduit par *archer du guet*.

femme à coups de pied dans le ventre[1]. Ces deux schismes occasionnèrent beaucoup de meurtres dans Carthage et dans Rome. L'empereur Décius fut obligé de réprimer ces fureurs par quelques supplices : c'est ce qu'on appelle la grande, la terrible persécution de Décius. Nous n'en parlerons pas ici; nous nous bornerons aux meurtres commis par les chrétiens sur d'autres chrétiens. Quand nous ne compterons que deux cents personnes tuées ou grièvement blessées dans ces deux premiers schismes, qui ont été le modèle de tant d'autres, nous croyons que cet article ne sera pas trop fort. Posons donc................. 200

Dès que les chrétiens peuvent se livrer impunément à leurs saintes vengeances sous Constantin, ils assassinent le jeune Candidien[2], fils de l'empereur Galère, l'espérance de l'empire, et que l'on comparait à Marcellus ; un enfant de huit ans, fils de l'empereur Maximin; une fille du même empereur, âgée de sept ans. L'impératrice leur mère fut traînée hors de son palais avec ses femmes dans les rues d'Antioche, et elles furent jetées avec elle dans l'Oronte. L'impératrice Valérie, veuve de Galère, et fille de Dioclétien, fut tuée à Thessalonique, en 315, et eut la mer pour sépulture.

Il est vrai que quelques auteurs n'accusent pas les chrétiens de ce meurtre, et l'imputent à Licinius; mais réduisons encore le nombre de ceux que les chrétiens égorgèrent dans cette occasion à deux cents; ce n'est pas trop : ci.......... 200

Dans le schisme des donatistes en Afrique, on ne peut guère compter moins de quatre cents personnes assommées à coups de massue; car les évêques ne voulaient pas qu'on se battît à coups d'épée : pose........................... 400

On sait de quelles horreurs et de combien de guerres civiles le seul mot de *consubstantiel* fut l'origine et le prétexte. Cet incendie embrasa tout l'empire à plusieurs reprises, et se ralluma dans toutes les provinces dévastées par les Goths, les Bourguignons, les Vandales, pendant près de quatre cents années. Quand nous ne mettrons que trois cent mille chrétiens égorgés par des chrétiens pour cette querelle, sans compter les familles errantes réduites à la mendicité, on ne pourra pas nous reprocher d'avoir enflé nos comptes : ci... 300000

La querelle des iconoclastes et des iconolâtres n'a pas certainement coûté moins de soixante mille vies : ci........... 60000

Nous ne devons pas passer sous silence les cent mille manichéens que l'impératrice Théodora, veuve de Théophile, fit égorger dans l'empire grec, en 845. C'était une pénitence que son confesseur lui avait ordonnée, parce que, jusqu'à cette époque, on n'en avait encore pendu, empalé, noyé, que vingt mille. Ces gens-là méritaient bien qu'on les tuât

360800

1. *Histoire ecclésiastique.* — 2. Année 313.

Ci-contre........ 360800

tous pour leur apprendre qu'il n'y a qu'un bon principe, et point de mauvais. Le tout se monte à cent vingt mille au moins : ci.. 120000

N'en comptons que vingt mille dans les séditions fréquentes excitées par les prêtres qui se disputèrent partout des chaires épiscopales. Il faut avoir une extrême discrétion : pose..... 20000

On a supputé que l'horrible folie des saintes croisades avait coûté la vie à deux millions de chrétiens; mais je veux bien, par la plus étonnante réduction qu'on ait jamais faite, les réduire à un million : ci.................................. 1000000

La croisade des religieux chevaliers porte-glaives, qui dévastèrent si honnêtement et si saintement tous les bords de la mer Baltique, doit aller au moins à cent mille morts : ci.. 100000

Autant pour la croisade contre le Languedoc, où l'on ne vit longtemps que les cendres des bûchers, et des ossements de morts dévorés par les loups dans les campagnes : ci..... 100000

Pour les croisades contre les empereurs depuis Grégoire VII, nous voulons bien n'en compter que cinquante mille : ci.. 50000

Le grand schisme d'Occident au XIVe siècle fit périr assez de monde pour qu'on rende justice à notre modération, si nous ne comptons que cinquante mille victimes de la rage papale, *rabbia papale*, comme disent les Italiens : ci.. 50000

La dévotion avec laquelle on fit brûler à la fin de ce grand schisme, dans la ville de Constance, les deux prêtres Jean Hus et Jérôme de Prague, fit beaucoup d'honneur à l'empereur Sigismond et au concile; mais elle causa, je ne sais comment, la guerre des hussites, dans laquelle nous pouvons compter hardiment cent cinquante mille morts : ci........ 150000

Après ces grandes boucheries, nous avouons que les massacres de Mérindol et de Cabrières sont bien peu de chose. Il ne s'agit que de vingt-deux gros bourgs mis en cendres; de dix-huit mille innocents égorgés, brûlés; d'enfants à la mamelle jetés dans les flammes; de filles violées, et coupées ensuite par quartiers; de vieilles femmes qui n'étaient plus bonnes à rien, et qu'on faisait sauter en l'air en leur enfonçant des cartouches chargées de poudre dans leurs deux orifices. Mais comme cette petite exécution fut faite juridiquement, avec toutes les formalités de la justice, par des gens en robe, il ne faut pas omettre cette partie du droit français : pose donc.. 18000

Nous voici parvenus à la plus sainte, à la plus glorieuse époque du christianisme, que quelques gens sans aveu vou-

1968800

De l'autre part........	1968800
lurent réformer au commencement du XVI[e] siècle. Les saints papes, les saints évêques, les saints abbés, ayant refusé de s'amender, les deux partis marchèrent sur des corps morts pendant deux siècles entiers, et n'eurent que quelques intervalles de paix.	
Si l'ami lecteur voulait bien se donner la peine de mettre ensemble tous les assassinats commis depuis le règne du saint pape Léon X jusqu'à celui du saint pape Clément IX; assassinats soit juridiques, soit non juridiques, têtes de prêtres, de séculiers, de princes, abattues par le bourreau; le bois renchéri dans plusieurs provinces par la multitude de bûchers allumés; le sang répandu d'un bout de l'Europe à l'autre; les bourreaux lassés en Flandre, en Allemagne, en Hollande, en France, en Angleterre même; trente guerres civiles pour la transsubstantiation, la prédestination, le surplis, et l'eau bénite; les massacres de la Saint-Barthélemy, les massacres d'Irlande, les massacres des Vaudois, les massacres des Cévennes, etc., etc., on trouverait sans doute plus de deux millions de morts sanglantes avec plus de trois millions de familles infortunées, plongées dans une misère pire peut-être que la mort. Mais comme il ne s'agit ici que de morts, passons vite, avec horreur, deux millions : ci.............	2000000
Ne soyons point injustes, n'imputons point à l'inquisition plus de crimes qu'elle n'en a commis en surplis et en étole, n'exagérons rien; réduisons à deux cent mille le nombre des âmes qu'elle a envoyées au ciel ou en enfer : ci........	200000
Réduisons même à cinq millions les douze millions d'hommes que l'évêque Las Casas prétend avoir été immolés à la religion chrétienne dans l'Amérique; et faisons surtout la réflexion consolante qu'ils n'étaient pas des hommes puisqu'ils n'étaient pas chrétiens : ci..............................	5000000
Réduisons avec la même économie les quatre cent mille hommes qui périrent dans la guerre du Japon, excitée par les RR. PP. Jésuites; ne portons notre compte qu'à trois cent mille : ci..	300000
TOTAL.................	9468800

Le tout calculé ne montera qu'à la somme de neuf millions quatre cent soixante-huit mille huit cents personnes, ou égorgées, ou noyées, ou brûlées, ou rouées, ou pendues, pour l'amour de Dieu. Quelques fanatiques demi-savants me répondront qu'il y eut une multitude effroyable de chrétiens expirants par les plus horribles supplices, sous les empereurs romains avant Constantin; mais je leur dirai avec Origene[1], « qu'il y a eu très-peu de persécutions, et encore de loin à

1. *Origène contre Celse*, l. III, ch. VIII.

loin. » J'ajouterai : « Quand vous auriez eu autant de martyrs que la *Légende dorée* et dom Ruinart le bénédictin en étalent, que prouveriez-vous par là? que vous avez toujours été intolérants et cruels; que vous avez forcé le gouvernement romain, ce gouvernement le plus humain de la terre, à vous persécuter, lui qui donnait une liberté entière aux Juifs et aux Égyptiens; que votre intolérance n'a servi qu'à verser votre sang, et à faire répandre celui des autres hommes vos frères; et que vous êtes coupables non-seulement des meurtres dont vous avez couvert la terre, mais encore de votre propre sang qu'on a répandu autrefois. Vous vous êtes rendus les plus malheureux de tous les hommes, parce que vous êtes les plus injustes.

Qui que tu sois, lecteur, si tu conserves les archives de ta famille. consulte-les, et tu verras que tu as eu plus d'un ancêtre immolé au prétexte de la religion, ou du moins cruellement persécuté (ou persécuteur, ce qui est encore plus funeste). T'appelles-tu Argyle, ou Perth, ou Montrose, ou Hamilton, ou Douglas? Souviens-toi qu'on arracha le cœur à tes pères sur un échafaud pour la cause d'une liturgie et de deux aunes de toile. Es-tu Irlandais? Lis seulement la déclaration du parlement d'Angleterre, du 25 juillet 1643; elle dit que, dans la conjuration d'Irlande, il périt cent cinquante-quatre mille protestants par les mains des catholiques. Crois, si tu veux, avec l'avocat Brooke, qu'il n'y eut que quarante mille hommes d'égorgés, sans défense, dans le premier mouvement de cette sainte et catholique conspiration. Mais quelle que soit ta supputation, tu descends des assassins ou des assassinés. Choisis, et tremble. Mais toi, prélat de mon pays, réjouis-toi, notre sang t'a valu cinq mille guinées de rente.

Notre calcul est effrayant, je l'avoue; mais il est encore fort au-dessous de la vérité. Nous savons bien que si on présente ce calcul à un prince, à un évêque, à un chanoine, à un receveur des finances, pendant qu'ils souperont avec leurs maîtresses, et qu'ils chanteront des vaudevilles ordinaires, ils ne daigneront pas nous lire. Les dévotes de Vienne, de Madrid, de Versailles, ne prendront même jamais la peine d'examiner si le calcul est juste. Si par hasard elles apprennent ces étonnantes vérités, leurs confesseurs leur diront qu'il faut reconnaître le doigt de Dieu dans toutes ces boucheries; que Dieu ne pouvait moins faire en faveur du petit nombre des élus; que Jésus étant mort du dernier supplice, tous les chrétiens, de quelque secte qu'ils soient, devraient mourir de même; que c'est une impiété horrible de ne pas tuer sur-le-champ tous les petits enfants qui viennent de recevoir le baptême, parce qu'alors ils seraient éternellement heureux par les mérites de Jésus, et qu'en les laissant vivre on risque de les damner. Nous sentons toute la force de ces raisonnements; mais nous allons proposer un autre système avec la défiance que nous devons avoir de nos propres lumières.

Chap. XLIII. — *Propositions honnêtes.*

Notre doyen Swift a fait un bel écrit, par lequel il croit avoir prouvé qu'il n'était pas encore temps d'abolir la religion chrétienne[1]. Nous sommes de son avis; c'est un arbre qui, de l'aveu de toute la terre, n'a porté jusqu'ici que des fruits de morts; cependant nous ne voulons pas qu'on le coupe, mais qu'on le greffe.

Nous proposons de conserver dans la morale de Jésus tout ce qui est conforme à la raison universelle, à celle de tous les grands philosophes de l'antiquité, à celle de tous les temps et de tous les lieux, à celle qui doit être l'éternel lien de toutes les sociétés.

Adorons l'Être suprême par Jésus, puisque la chose est établie ainsi parmi nous. Les cinq lettres qui composent son nom ne sont certainement pas un crime. Qu'importe que nous rendions nos hommages à l'Être suprême, par Confucius, par Marc-Aurèle, par Jésus, ou par un autre, pourvu que nous soyons justes? La religion consiste assurément dans la vertu, et non dans le fatras impertinent de la théologie. La morale vient de Dieu, elle est uniforme partout. La théologie vient des hommes, elle est partout différente et ridicule : on l'a dit souvent, et il faut le redire toujours.

L'impertinence et l'absurdité ne peuvent être une religion. L'adoration d'un Dieu qui punit et qui récompense, réunit tous les hommes; la détestable et méprisable théologie raisonneuse les divise.

Cette théologie raisonneuse est en même temps le plus absurde et le plus abominable fléau qui ait jamais affligé la terre. Les nations anciennes se contentaient d'adorer leurs dieux, et n'argumentaient pas; mais nous autres, nous avons répandu le sang de nos frères pendant des siècles pour des sophismes. Hélas! qu'importe à Dieu et aux hommes que Jésus soit Omousios ou Omoiousios, que sa mère soit Theotocos ou Jesutocos, et que l'Esprit procède ou ne procède pas? Grand Dieu! fallait-il se haïr, se persécuter, s'égorger, pour ces incompréhensibles chimères? Chassez les théologiens, l'univers est tranquille (du moins en fait de religion). Admettez-les, donnez-leur de l'autorité, la terre est inondée de sang. Ne sommes-nous pas déjà assez malheureux, sans vouloir faire servir à nos misères une religion qui devrait les soulager? Les calamités horribles dont la religion chrétienne a inondé si longtemps tous les pays où elle est parvenue, m'affligent et me font verser des larmes; mais les horreurs infernales qu'elle a répandues dans les trois royaumes dont je suis membre déchirent mes entrailles. Je méprise un cœur de glace qui n'est pas saisi des mêmes transports que moi, quand il considère les troubles religieux qui ont agité l'Angleterre, l'Écosse, et l'Irlande. Dans les temps qui virent naître ce trop facile et trop incertain roi Charles Ier, et cet étrange

1. *Dissertation où l'on prouve que l'abolissement du christianisme en Angleterre pourrait, dans les conjonctures présentes, engager nos royaumes dans quelques inconvénients, et peut-être ne pas produire tous les avantages qu'on semble en attendre.* Une traduction française de cette Dissertation est à la suite de la traduction du *Conte du Tonneau.* (*Note de M. Beuchot.*)

Cromwell, moitié fou, moitié héros, moitié fanatique, moitié fripon, moitié politique, et moitié barbare, le christianisme alluma les flambeaux qui mirent nos villes en cendres, et fourbit les épées qui couvrirent si longtemps nos campagnes des cadavres de nos ancêtres.

Malheureux et détestables compatriotes, quelle fut la principale cause de vos fureurs? Vous vous égorgeâtes pour savoir s'il fallait un surplis ou une soutane, pour un *covenant*, pour des cérémonies ou ridicules, ou du moins inutiles:

Les Écossais vendirent pour deux cent mille livres sterling aux Anglais leur roi réfugié chez eux : roi condamné à Rome, parce qu'il n'était pas soumis à la superstition papistique; roi condamné à Édimbourg, parce qu'il n'était pas soumis au ridicule *covenant* écossais; roi mort à Londres sur l'échafaud, parce qu'il n'était pas presbytérien.

Nos compatriotes irlandais ont porté plus loin leur fureur, quand, un peu avant cette exécution abominable, nos papistes ont assassiné un nombre prodigieux de protestants, quand plusieurs se sont nourris de la chair de ces victimes, et se sont éclairés de la chandelle faite avec leur graisse.

Ce qui doit être remarqué avec des yeux attentifs, mais avec des yeux longtemps mouillés de larmes, c'est que dans tous les temps où les chrétiens se sont souillés par des assassinats religieux, en Angleterre, en Irlande, en Écosse, dans les temps de Charles Ier, de Charles II, et de Jacques II; en France, depuis Charles IX jusqu'à Louis XIII; en Allemagne, en Espagne, en Flandre, en Hollande, sous Charles-Quint et Philippe II; dans ces temps, dis-je, si horribles et si voisins de nous, dans les massacres réciproques commis dans les cinq vallées de Savoie et dans les Cévennes de France : tous ces crimes furent justifiés par les exemples de Phinées, d'Aod, de Jahel, de Judith, et par tous les assassinats dont l'*Écriture sainte* regorge.

Religion chrétienne, voilà tes effets! tu es née dans un coin de la Syrie d'où tu es chassée; tu as passé les mers pour venir porter ton inconcevable rage aux extrémités du continent; et cependant je propose qu'on te conserve, pourvu qu'on te coupe les ongles dont tu as déchiré ma patrie, et les dents dont tu as dévoré nos pères.

Encore une fois, adorons Dieu par Jésus s'il le faut, si l'ignorance a tellement prévalu, que ce mot juif doive être encore prononcé; mais qu'il ne soit plus le mot du guet pour la rapine et pour le carnage.

Dieu des innombrables mondes! Dieu de justice et de paix, expions par la tolérance les crimes que la fureur exécrable de l'intolérance nous a fait commettre.

Viens chez moi, raisonnable socinien, cher quaker, viens, bon anabaptiste, dur luthérien, sombre presbytérien, épiscopal[1] très-indifférent, mennonite, millénaire, méthodiste, piétiste, toi-même insensé esclave papiste, viens, pourvu que tu n'aies point de poignard dans ta

1. *N. B.* On appelle épiscopal un homme de la secte des évêques, un homme de la haute Église; au lieu qu'en France ce mot n'est qu'un adjectif, la grandeur épiscopale, la fierté épiscopale.

poche; prosternons-nous ensemble devant l'Être suprême, remercions-le de nous avoir donné des poulardes, des chevreuils et de bon pain pour notre nourriture, une raison pour le connaître, et un cœur pour l'aimer; soupons ensemble gaiement après lui avoir rendu grâces.

Que les princes papistes fassent comme ils voudront avec l'idole de leur pape, dont ils commencent tous à se moquer. Qu'ils essayent tous leurs efforts pour empêcher que la religion ne soit dangereuse dans leurs États. Qu'ils changent, s'ils le peuvent, d'inutiles moines en bons laboureurs. Qu'ils ne soient plus assez sots pour demander à un prêtre la permission de manger un poulet le vendredi. Qu'ils changent en hôpitaux les écoles de théologie. Qu'ils fassent tout le bien dont ils sont capables, c'est leur affaire. La nôtre est d'être inviolablement attachés à notre heureuse constitution, d'aimer Dieu, la vérité, et notre patrie, et d'adresser au Dieu père de tous les hommes nos prières pour tous les hommes.

Chap. XLIV. — *Comment il faut prier Dieu.*

Nous entendons les clameurs de nos ecclésiastiques; ils nous crient : « S'il faut adorer Dieu en esprit et en vérité, si les hommes sont sages, il n'y aura plus de culte public, on n'ira plus à nos sermons, nous perdrons nos bénéfices. » Rassurez-vous, mes amis, sur la plus grande de vos craintes. Nous ne rejetons point les prêtres, quoique dans la Caroline et dans la Pensylvanie chacun de nos pères de famille puisse être ministre du Très-Haut dans sa maison. Non-seulement vous garderez vos bénéfices, mais nous prétendons augmenter le revenu de ceux qui travaillent le plus, et qui sont le moins payés.

Loin d'abolir le culte public, nous voulons le rendre plus pur et moins indigne de l'Être suprême. Vous sentez combien il est indécent de ne chanter à Dieu que des chansons juives, et combien il est honteux de n'avoir pas eu assez d'esprit pour faire vous-mêmes des hymnes plus convenables. Louons Dieu, remercions Dieu, invoquons Dieu, à la manière d'Orphée, de Pindare, d'Horace, de Dryden, de Pope, et non à la manière hébraïque. De bonne foi, si vous commenciez d'aujourd'hui à instituer des prières publiques, qui de vous oserait proposer de chanter le barbare galimatias attribué au Juif David?

Ne rougissez-vous pas de dire à Dieu [1] : « Tu gouverneras toutes les nations que tu nous soumettras, avec une verge de fer; tu les briseras comme le potier fait un vase.

« [2] Tu as brisé les dents des pécheurs.

« [3] La terre a tremblé, les fondements des montagnes se sont ébranlés, parce que le Seigneur s'est fâché contre les montagnes; il a lancé la grêle et des charbons.

« [4] Il a logé dans le soleil, et il en est sorti comme un mari qui sort de son lit.

« [5] Dieu brisera leurs dents dans leur bouche : il mettra en poudre

1. *Ps.* II. — 2. *Ps.* III. — 3. *Ps.* XVII. — 4. *Ps.* XVIII. — 5. *Ps.* LVII.

leurs dents mâchelières; ils deviendront à rien comme de l'eau : car il a tendu son arc pour les abattre; et ils seront engloutis tout vivants dans sa colère, avant d'entendre que tes épine soient aussi hautes qu'un prunier.

« [1] Les nations viendront, vers le soir, affamées comme des chiens; et toi, Seigneur, tu te moqueras d'elles, et tu les réduiras à rien.

« [2] La montagne du Seigneur est une montagne coagulée, pourquoi regardez-vous les monts coagulés? Le Seigneur a dit : « Je jetterai Basan, je le jetterai dans la mer, afin que ton pied soit teint de sang, « et que la langue de tes chiens lèche leur sang. »

« [3] Ouvre la bouche bien grande, et je la remplirai.

« [4] Rends les nations comme une roue qui tourne toujours, comme la paille devant la face du vent, comme un feu qui brûle une forêt, comme une flamme qui brûle des montagnes; tu les poursuis dans la tempête et ta colère les troublera.

« [5] Le Seigneur racontera dans les Écritures des peuples et des princes, de ceux qui ont été en Sion.

« [6] Et ma corne sera comme la corne de la licorne (qui n'existe point), et ma vieillesse dans la miséricorde de la mamelle.

« [7] Ta jeunesse se renouvellera comme la jeunesse de l'aigle (qui ne se renouvelle point).

« [8] Il jugera dans les nations; il les remplira de ruines; il cassera la tête dans la terre de plusieurs.

« [9] Jérusalem qui est bâtie comme une ville, dont la participation d'elle est en lui-même.

« [10] Bienheureux celui qui prendra tes petits enfants, et qui les écrasera contre la pierre. »

Vous m'avouerez que l'ode d'Horace[11], *Cœlo tonantem credidimus Jovem*, et celle des jeux séculaires, valent un peu mieux que cet effroyable *non-sense* d'antiques *ballades* [12], pillé chez un peuple que vous méprisez. Considérez, je vous prie, à qui l'on attribue la plupart de ces chansons. C'est à un scélérat qui commence par être violon du roitelet Saül, qui devient son gendre, et qui se révolte contre lui; qui se met à la tête de quatre cents voleurs, qui pille, qui égorge femmes, filles, enfants à la mamelle; qui passe sa vie dans les assassinats, dans l'adultère, dans la débauche; et qui assassine encore par son testament. Tel est David, tel est l'homme selon le cœur de Dieu. Notre digne concitoyen Hut ne fait nulle difficulté de l'appeler *monstre*. Grand Dieu! ne peut-on pas vous louer sans répéter les prétendues odes d'un Juif si criminel?

Au reste, mes chers compatriotes, chantez peu ; car vous chantez fort mal. Prêchez, mais rarement, afin de prêcher mieux. Des sermons trop fréquents avilissent la prédication et le prédicateur.

Comme parmi vous il y a nécessairement beaucoup de gens qui n'ont

1. *Ps.* LVIII. — 2. *Ps.* LXVII. — 3. *Ps.* LXXX.
4. *Ps.* LXXXII. — 5. *Ps.* LXXXVI. — 6. *Ps.* XCI. — 7. *Ps.* CII — 8. *Ps.* CIX.
9. *Ps.* CXXI. — 10. *Ps.* CXXXVI. — 11. Livre III, ode A. (ÉD.)
12. Le mot *ballad*, en anglais, signifie chanson.

ni le don de la parole, ni le don de la pensée, il faut qu'ils se défassent du sot amour-propre de débiter de mauvais discours, et qu'ils cessent d'ennuyer les chrétiens. Il faut qu'ils lisent au peuple les beaux discours de Tillotson, de Smalridge, et de quelques autres; le nombre en est très-petit. Addison et Steele vous l'ont déjà conseillé.

C'est une très-bonne institution de se rassembler une fois par mois, ou même, si l'on veut, une fois par semaine, pour entendre une exhortation à la vertu. Mais qu'un discours moral ne soit jamais une métaphysique absurde, encore moins une satire, et encore moins une harangue séditieuse.

Dieu nous préserve de bannir le culte public! On a osé nous en accuser : c'est une imposture atroce. Nous voulons un culte pur. Nous commençâmes depuis deux siècles et demi à nettoyer les temples qui étaient devenus les écuries d'Augias; nous en avons ôté les toiles d'araignées, les chiffons pourris, les os de morts, que Rome nous avait envoyés pour infecter les nations. Achevons un si noble ouvrage.

Oui, nous voulons une religion, mais simple, sage, auguste, moins indigne de Dieu, et plus faite pour nous; en un mot, nous voulons servir Dieu *et les hommes*.

Axiomes.

Nulle société ne peut subsister sans justice ; annonçons donc un Dieu juste.

Si la loi de l'État punit les crimes connus, annonçons donc un Dieu qui punira les crimes inconnus.

Qu'un philosophe soit spinosiste s'il veut, mais que l'homme d'État soit théiste.

Vous ne savez pas ce que c'est que Dieu, comment il punira, comment il récompensera; mais vous savez qu'il doit être la souveraine raison, la souveraine équité; c'en est assez. Nul mortel n'est en droit de vous contredire, puisque vous dites une chose probable et nécessaire au genre humain.

Si vous défiguriez cette probabilité consolante et terrible par des fables absurdes, vous seriez coupables envers la nature humaine.

Ne dites point qu'il faut tromper les hommes au nom de Dieu : ce serait le discours d'un diable, s'il y avait des diables.

Quiconque ose dire : « Dieu m'a parlé », est criminel envers Dieu et les hommes; car Dieu, le père commun de tous, se serait-il communiqué à un seul?

Si Dieu avait voulu donner quelque ordre, il l'aurait fait entendre à toute la terre, comme il a donné la lumière à tous les yeux; aussi sa loi est dans le cœur de tous les êtres raisonnables, et non ailleurs.

C'est le comble de l'horreur et du ridicule d'annoncer Dieu comme un petit despote insensé et barbare qui dicte secrètement une loi incompréhensible à quelques-uns de ses favoris, et qui égorge les restes de la nation pour avoir ignoré cette loi.

Dieu se promener! Dieu parler! Dieu écrire sur une petite monta-

gne! Dieu combattre! Dieu devenir homme! Dieu-homme mourir du dernier supplice! idées dignes de *Punch*.

Un homme prédire l'avenir! idée digne de Nostradamus.

Inventer toutes ces choses, extrême friponnerie. Le croire, extrême bêtise. Mettre un Dieu puissant et juste à la place de ces étonnantes farces, extrême sagesse.

Mais si mon peuple raisonne, il s'élèvera contre moi. Tu te trompes: moins il sera fanatique, plus il sera fidèle.

Des princes barbares dirent à des prêtres barbares : « Trompez mon peuple pour que je sois mieux servi, et je vous payerai bien. » Les prêtres ensorcelèrent le peuple et détrônèrent les princes.

Calchas force Agamemnon à immoler sa fille pour avoir du vent; Grégoire VII fait révolter Henri V contre l'empereur Henri IV, son père, qui meurt dans la misère, et à qui on refuse la sépulture : Grégoire est bien plus terrible que Calchas.

Voulez-vous que votre nation soit puissante et paisible? Que la loi de l'État commande à la religion.

Quelle est la moins mauvaise de toutes les religions? celle où l'on voit le moins de dogmes, et le plus de vertu. Quelle est la meilleure? c'est la plus simple.

Papistes, luthériens, calvinistes, ce sont autant de factions sanguinaires. Les papistes sont des esclaves qui ont combattu sous les enseignes du pape, leur tyran. Les luthériens ont combattu pour leurs princes; les calvinistes, pour la liberté populaire.

Les jansénistes et les molinistes ont joué une farce en France. Les luthériens, les calvinistes, avaient donné des tragédies sanglantes à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Hollande.

Le dogme a fait mourir dans les tourments dix millions de chrétiens. La morale n'eût pas produit une égratignure.

Le dogme porte encore la division, la haine, l'atrocité, dans les provinces, dans les villes, dans les familles. O vertu, consolez-nous!

Addition du traducteur.

Après le chapitre des chrétiens platoniciens, j'en ajouterais un pour confirmer l'opinion de l'auteur, s'il m'était permis de mêler mes idées aux siennes. Je pourrais dire que toutes les opinions des premiers chrétiens ont été prises de Platon, jusqu'au dogme même de l'immortalité de l'âme, que les anciens Juifs ne connurent jamais. Je ferais voir que *le royaume des cieux*, dont il est parlé si souvent dans l'*Évangile*, se trouve dans le *Phédon* de Platon. Voici les propres mots de ce philosophe grec qui, sans le savoir, a fondé le christianisme : « Un autre monde pur est au-dessus de ce ciel pur où sont les astres; la terre que nous habitons n'est que le sédiment grossier de ce monde éthéré, » etc.

Platon ajoute ensuite que « nous verrions ce royaume des cieux, ce séjour des bienheureux, si nous pouvions nous élancer au delà de notre air grossier, comme les poissons peuvent voir notre terre en s'élançant à fleur d'eau. »

Ensuite voici comme il s'exprime : « Dans cette terre si parfaite tout est parfait; elle produit des pierres précieuses dont les nôtres n'approchent pas.... elle est couverte d'or et d'argent; ce spectacle est le plaisir des bienheureux. Leurs saisons sont toujours tempérées ; leurs organes, leur intelligence, leur santé, les mettent infiniment au-dessus de nous, etc. »

Qui ne reconnaît dans cette description la Jérusalem céleste? La seule différence, c'est qu'il y a du moins quelque philosophie dans la ville céleste de Platon, et qu'il n'y en point dans celle de l'*Apocalypse*[1] attribuée à saint Jean. « Elle est semblable, dit-il, à une pierre de jaspe comme du cristal.... Celui qui parlait avait une canne d'or pour mesurer la ville.... La ville est bâtie en carré, aussi longue que large, et il la trouva de douze mille stades; et sa longueur et sa largeur et sa hauteur sont égales.... Le premier lit du fondement de la ville était de jaspe; le second, de saphir; le troisième, de calcédoine, c'est-à-dire d'agate; le quatrième, d'émeraude. »

Le purgatoire, surtout, a été pris visiblement dans le *Phédon;* les paroles de Platon sont remarquables : « Ceux qui ne sont ni entièrement criminels, ni absolument innocents, sont portés vers l'Achéron; c'est là qu'ils souffrent des peines proportionnées à leurs fautes, jusqu'à ce qu'ayant été purgés de leurs péchés, ils reçoivent parmi les bienheureux la récompense de leurs bonnes actions. »

La doctrine de la résurrection est encore toute platonicienne, puisque, dans le dixième livre de la *République*, le philosophe grec introduit Hérès ressuscité, et racontant ce qui s'est passé dans l'autre monde.

Il importe peu que Platon ait puisé ses opinions, ou, si l'on veut, ses fables chez d'anciens philosophes égyptiens, ou chez Timée de Locres, ou dans son propre fonds. Ce qui est très-important à considérer, c'est qu'elles étaient consolantes pour la nature humaine, et c'est ce qui a fait dire à Cicéron qu'il aimerait mieux se tromper avec Platon que d'avoir raison avec Épicure. Il est certain que le mal moral et le mal physique se sont mis en possession de notre courte vie, et qu'il serait doux d'espérer une vie éternelle dont nul mal n'oserait approcher. Mais pourquoi commencer par le mal pour arriver au bien? pourquoi cette vie éternelle et heureuse ne nous a-t-elle pas été donnée d'abord? Ne serait-il pas ridicule et barbare de bâtir pour ses enfants un palais magnifique et rempli de toutes les délices imaginables, mais dont le vestibule serait un cachot habité par des crapauds et par des serpents, et d'emprisonner ses enfants dans ce cachot horrible pendant soixante-dix ou quatre-vingts ans, pour leur faire mieux goûter ensuite toutes les voluptés dont le palais abonde, voluptés qu'ils ne sentiront que quand les serpents du vestibule auront dévoré leurs peaux et leurs os?

Quoi qu'il en soit, il est indubitable que toute cette doctrine était

1. Chap. XXI. (ÉD.)

répandue dans la Grèce entière avant que le peuple juif en eût la moindre connaissance. La loi juive, que les Juifs prétendaient leur avoir été donnée par Dieu même, ne parla jamais ni de l'immortalité de l'âme, ni des peines et des récompenses après la mort, ni de la résurrection du corps. C'est le comble du ridicule de dire que ces idées étaient sous-entendues dans le *Pentateuque*. Si elles sont divines, elles ne devaient pas être sous-entendues, elles devaient être clairement expliquées. Elles n'ont commencé à luire pour quelques Hébreux que longtemps après Platon; donc Platon est le véritable fondateur du christianisme.

Si l'on considère ensuite que la doctrine du verbe et de la trinité n'est expressément dans aucun auteur, excepté Platon, il faut absolument le regarder comme l'unique fondateur de la métaphysique chrétienne. Jésus, qui n'a jamais rien écrit, qui est venu si longtemps après Platon, et qui ne parut que chez un peuple grossier et barbare, ne peut être le fondateur d'une doctrine plus ancienne que lui, et qu'assurément il ne connaissait pas.

Le platonisme, encore une fois, est le père du christianisme, et la religion juive est la mère. Or, quoi de plus dénaturé que de battre son père et sa mère? Qu'un homme s'en tienne aujourd'hui au platonisme; un cuistre de théologie présentera requête pour le faire cuire en place publique, s'il le peut, comme un cuistre de Noyon[1] fit autrefois cuire Michel Servet. Qu'un espagnol *nuevo christiano* imite Jésus-Christ, qu'il se fasse circoncire comme lui, qu'il observe le sabbat comme lui, qu'il mange comme lui l'agneau pascal avec des laitues dans le mois de mars; les familiers de l'inquisition voudront le faire brûler en place publique.

C'est une chose également remarquable et horrible que la secte chrétienne ait presque toujours versé le sang; et que la secte épicurienne, qui niait la Providence et l'immortalité de l'âme, ait toujours été pacifique. Il n'y a pas un soufflet donné dans l'histoire des épicuriens; et il n'y a peut-être pas une seule année, depuis Athanase et Arius jusqu'à Quesnel et Le Tellier, qui n'ait été marquée par des exils, des emprisonnements, des brigandages, des assassinats, des conspirations, ou des combats meurtriers.

Platon n'imaginait pas, sans doute, qu'un jour ses sublimes et inintelligibles rêveries deviendraient le prétexte de tant d'abominations. Si on a perverti si horriblement la philosophie, le temps est venu de lui rendre enfin sa première pureté.

Toutes les anciennes sectes, excepté la chrétienne, se supportaient les unes les autres; supportons donc jusqu'à celle des chrétiens: mais aussi qu'ils nous supportent. Qu'on ne soit point un monstre intolérant, parce que le premier chapitre de l'*Évangile* attribué à Jean a été évidemment composé par un chrétien; ce n'est pas là une raison pour me persécuter. Qu'un prêtre qui n'est nourri, vêtu, logé, que des décimes que je lui paye, qui ne subsiste que par la sueur de mon front

1. Calvin. (Éd.)

ou par celle de mes fermiers, ne prétende plus être mon maître, et un maître méchant; je le paye pour enseigner la morale, pour donner l'exemple de la douceur, et non pour être un tyran.

Tout prêtre est dans ce cas: le pape lui-même n'a des officiers, des valets, et des gardes, qu'aux dépens de ceux qui cultivent la terre, et qui sont nés ses égaux. Il n'y a personne qui ne sente que le pouvoir du pape est uniquement fondé sur des préjugés. Qu'il n'en abuse plus, et qu'il tremble que ces préjugés ne se dissipent.

REFLEXIONS

SUR

LES MÉMOIRES DE DANGEAU,

ET

EXTRAIT D'UN JOURNAL DE LA COUR DE LOUIS XIV.

(1769.)

RÉFLEXIONS.

On nous a priés de donner nos soins à l'édition ; le nom seul de Louis XIV nous a déterminés. Nous avons cru que tout serait précieux du grand siècle des beaux-arts. Nous savons qu'un Italien qui trouverait dans les décombres de Rome les pots de chambre d'Auguste et de Mécène serait entouré de curieux et d'acheteurs.

Nous ne savons pas de quelle dignité était revêtu à la cour le seigneur qui écrivit ces mémoires [1]. On peut juger plus sûrement de l'étendue de son esprit que de celle des honneurs qu'il posséda de son vivant. Il y a quelque apparence qu'il avait un emploi de confiance dans Saint-Cyr, puisqu'il s'exprime ainsi, page 332 : « La supérieure lui ayant dit que nous demandions, etc. »

A ne considérer que son style, son orthographe, qu'on a corrigée, et surtout l'importance qu'il met à tout ce qu'on faisait dans Versailles, il ne ressemble pas mal au frotteur de la maison qui se glisse derrière les laquais pour entendre ce qu'on dit à table.

Ce petit livre fait voir au moins quel était l'esprit du temps, et quel éclat Louis XIV avait su jeter sur tout ce qui avait quelque rapport à sa personne. On eut pour lui de l'idolâtrie depuis 1660 jusqu'en 1704. Il fut pendant près d'un demi-siècle l'objet des regards de l'Europe, et le seul roi qu'on distinguât des rois. Cette splendeur a ébloui notre écrivain d'anecdotes, comme tant d'autres ; de sorte qu'aujourd'hui nous avons une bibliothèque de près de mille volumes sur Louis XIV.

Cette bibliothèque est principalement composée de deux sortes d'ouvrages : panégyriques, et injures. Parmi les esprits préoccupés, les uns n'ont vu que son faste, ses amours, son mariage secret, sa révocation de l'édit de Nantes. Les autres n'ont vu que cinquante ans de gloire, de magnificence, de plaisirs, d'actions généreuses ; et surtout cette suite de grands hommes en tout genre qui honora son siècle

1. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né en 1638, mort en septembre 1720, fut le premier des six menins du dauphin fils de Louis XIV, chevalier d'honneur des dauphines, grand maître des ordres de Notre-Dame du Carmel et de Saint-Lazare. (*Note de M. Beuchot.*)

depuis sa naissance jusqu'à ses dernières années. Il faut voir à la fois ces contrastes, et les bien voir : ce qui n'est pas toujours aisé.

Le monde est inondé d'anecdotes, parce qu'il est curieux. Les écrivains mercenaires le servent selon son goût; ils en inventent, ils en falsifient. Un libraire de Hollande, qui commande ces ouvrages à un correcteur d'imprimerie, fait en effet la vie des rois.

On ne peut pas reprocher à notre auteur d'avoir inventé ce qu'il dit; rien ne serait plus injuste que de lui attribuer de l'imagination. On ne peut non plus l'accuser d'être indiscret : il garde un profond silence sur toutes les affaires d'État. Vous apprenez de lui que Louis XIV parla avant sa mort au ministre des affaires étrangères et à celui des finances; mais l'auteur fait un mystère impénétrable des choses très-vagues que le roi pour lors leur communiqua. De pareils monuments n'offensent personne, ils ne ressemblent point aux *Commentaires de César*, dont quelques Romains pouvaient être mécontents, ni à ceux de Xénophon, qui auraient pu faire de la peine à quelques Perses; mais ils sont aussi exacts pour le moins.

A la vérité il manque à nos mémoires l'heure précise à laquelle le roi se couchait, et l'heure où il allait à la chasse; mais ce défaut est compensé par tant de grandes choses dites avec esprit, qu'on doit pardonner cette légère négligence.

Nous comptons donner incessamment au public une addition aux *Mémoires de l'abbé de Montgon*, par son valet de chambre, laquelle sera des plus curieuses; elle sera ornée de culs-de-lampe. *Les Mémoires de miss Farington* sont sous presse pour l'amusement des dames.

EXTRAIT

D'UN JOURNAL DE LA COUR DE LOUIS XIV*.

(3 avril 1684). Le roi, à son lever, parla sur les courtisans qui ne faisaient point leurs pâques, et dit qu'il estimait fort ceux qui les faisaient bien[1]; qu'il les exhortait tous à y songer bien sérieusement, et qu'il leur en saurait bon gré.

(7 avril). Le roi envoya le duc de Charost chez Mme de Rohan, qui se mourait, pour tâcher de lui faire écouter les gens qui lui parleraient de changer de religion[2].

(4 mai). On apprit de Paris que Mademoiselle avait défendu à M. de Lauzun de se présenter devant elle, qu'il n'avait répondu à ses ordres que par une révérence, et s'en était allé au Luxembourg[3].

1. Heureux ceux qui les font bien! mais ce bon gré fait quelquefois des hypocrites.
2. Ils n'y réussirent pas.
3. Ce sont là de grandes anecdotes.

* Il est important de se souvenir, en lisant cet ouvrage, que le texte est de Dangeau, et les notes seulement de Voltaire. (Éd.)

(29 mai). Le roi apprit la mort de Mme la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de Madame la Dauphine, et Sa Majesté voulut dès le soir même donner la charge à Mme de Maintenon, qui la refusa fort généreusement et fort noblement [1].

(30 mai). Madame la dauphine alla dans la chambre de Mme de Maintenon la prier d'accepter la charge de dame d'honneur; elle reçut avec respect des propositions si obligeantes, mais elle demeura ferme dans sa résolution. Elle avait prié le roi de ne point dire l'honneur qu'il lui avait fait de lui offrir cette charge [2]; mais Sa Majesté ne put s'empêcher de le dire après dîner.

(24 juillet). Le bonhomme Ruvigni était venu trouver le roi, et lui dit qu'il avait acheté la terre de Rayneval de M. de Chaulnes, mais qu'il lui manquait dix mille écus pour le payer, qu'il avait recours à lui comme à son meilleur ami pour lui prêter cette somme. Le roi lui répondit : « Vous ne vous trompez pas, et je vous la donne de bon cœur [3]. »

(26 août). Madame la dauphine refusa à un bal milord Arran, qui l'avait été prendre, et dit qu'elle voulait danser le branle de Metz, si bien que le bal finit. Le roi approuva ce qu'elle avait fait, parce que milord n'était que fils de duc, et non pas duc [4].

(14 octobre). On apprit à Chambord la mort du bonhomme Corneille, fameux par ses comédies [5].

(2 décembre). Le roi mit un habit sur lequel il y avait pour douze millions [6] de diamants.

(25 décembre). Le roi et monseigneur passèrent presque toute la journée à la chapelle. Le P. Bourdaloue prêcha, et dans son compliment d'adieu au roi, il attaqua un vice qu'il conseilla à Sa Majesté d'exterminer dans son cœur [7]. Ce sermon-là fut remarquable.

(26 décembre). Le major [8] déclara que le roi lui avait ordonné de l'avertir de tous les gens qui causeraient à la messe.

(10 janvier 1685). On eut nouvelle que les Algériens avaient rendu à M. d'Anfreville beaucoup d'esclaves chrétiens de toutes les nations

1. Ces deux adverbes joints font admirablement.
2. On croit ce fait très-faux.
3. M. de Ruvigni était protestant, et point du tout l'ami intime de Louis XIV : ce fut au duc de La Rochefoucauld, dont les affaires étaient embarrassées, que le roi dit : « Que ne vous adressez-vous à vos amis ? »
4. Quelle grandeur d'âme!
5. Les savants courtisans appelaient *Cinna* et *Pompée* comédies, parce qu'on disait aller à la comédie et non pas à la tragédie.
6. C'est beaucoup. Douze de ce temps-là font vingt-quatre du nôtre.
7. C'est un sermon sur l'impureté, plus mauvais en son genre que la satire des femmes dans le sien.
8. C'est apparemment le major des bedeaux*.

* C'était le major des gardes. (Éd.)

en considération du roi; parmi ces esclaves il y avait quelques Anglais, qui soutenaient à d'Anfreville qu'on ne leur rendait la liberté que par la crainte que les Algériens avaient du roi leur maître, et qu'ils ne voulaient point en avoir l'obligation à la France. D'Anfreville les fit mettre à terre, et les Algériens les ont sur l'heure mis aux galères[1].

(8 février). Mort de l'abbé Bourdelot, qui avait avalé de l'opium pour du sucre[2].

(19 février). Mort du roi d'Angleterre[3]. Le duc d'York est proclamé roi.

(20 février). Il n'y eut point de conseil. Le roi trouva le temps si beau qu'il en voulut profiter pour la chasse. Il renvoya messieurs les ministres; et se tournant du côté de Mme de La Rochefoucauld, il fit cette parodie :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle[4].

Milord Arran prit congé du roi pour retourner en Angleterre : il s'évanouit dans la chambre de Madame la Dauphine apprenant la mort du roi son maître. Il y perd beaucoup, parce que toutes les charges se perdent par la mort du roi[5].

(27 mars). Mme la princesse de Conti vint dans le cabinet du roi lui apporter deux lettres, une de M. le prince de Conti, et l'autre de M. de La Roche-sur-Yon. Le roi lui dit : « Madame, je ne saurais rien refuser de votre main; mais vous allez voir l'usage que j'en vais faire : » en même temps il prit les lettres et les mit dans le feu, quoique Monsieur fît tout ce qu'il put pour l'obliger à les lire[6].

Les princes avaient demandé d'aller en Pologne chercher la guerre, auxquels[7] se joignirent plusieurs jeunes seigneurs de la cour avec M. de Turenne; et le roi n'en fut pas content.

(16 avril). On sut que le roi d'Angleterre avait fait dire à Mlle Churchill, qu'il honorait de son amitié étant duc d'York, que si elle voulait se retirer en France, il lui donnerait de quoi y vivre magnifiquement; qu'elle avait répondu qu'elle ne voulait point porter sa honte[8] chez les étrangers. Et quand le roi la fit presser une seconde fois de prendre ce parti-là, afin qu'on ne pût pas dire, si elle demeu-

1. Ce fait est très-vrai.
2. On n'avale point du sucre, on ne peut prendre de l'opium pour du sucre : le fait est qu'il s'empoisonna.
3. Charles II.
4. Vous retrouverez cette petite anecdote dans le *Siècle de Louis XIV*.
5. Voilà une pauvre cause d'évanouissement.
6. Et si ces lettres avaient contenu des choses importantes, comme cela pouvait être?
7. Chercher la guerre n'était pas une action si condamnable.
8. Était-ce la honte d'avoir été aimée de lui ?

rait en Angleterre, qu'elle eût quelque crédit sur son esprit, elle répliqua que Sa Majesté avait tout pouvoir, qu'elle pouvait la faire tirer à quatre chevaux[1], mais qu'elle ne pouvait sortir.

(28 avril). Monseigneur alla à Trianon sur les six heures[2], où Madame la Dauphine le vint joindre pour faire collation. Il avait eu dessein de faire cette petite fête à la Ménagerie, et changea d'idée, parce qu'il sut que M. le Duc y devait venir ce jour-là. Il eut l'honnêteté de ne point vouloir déranger cette partie-là.

(13 mai.) On sut que le doge ne voulait point donner la main à un maréchal de France; ainsi on ne lui en envoya point. Le doge prétend qu'on ne doit point lui demander de donner la main à un maréchal de France, puisqu'il ne la donnerait pas aux souverains d'Italie, comme M. de Parme, M. de Modène, M. de Mantoue; et dit même qu'il ne la donnerait pas à monsieur le grand-duc[3].

(15 mai). Le roi entra à onze heures dans la galerie : il avait fait mettre le trône au bout du côté de l'appartement de Madame la Dauphine. Il ordonna que les privilégiés entreraient par son petit appartement, et le reste des courtisans par le grand degré. Le grand appartement et la galerie étaient pleins à midi. Le doge entra avec les quatre sénateurs, et beaucoup d'autres gens qui lui faisaient cortége; il était habillé de velours rouge avec un bonnet de même. Les quatre sénateurs étaient vêtus de velours noir avec le bonnet de même. Il parla au roi, couvert; mais il ôtait son bonnet souvent, et ne parut point embarrassé, non plus qu'à toutes les audiences qu'il eut ce jour-là. Après que le roi eut répondu, chaque sénateur parla à Sa Majesté; et, durant qu'ils parlaient, le doge fut toujours découvert comme eux, et ils ne se couvrirent point quand le doge parla. Le roi avait permis aux princes de se couvrir pendant l'audience; mais ils se découvrirent dès que le doge eut fini de parler, parce qu'il ne se couvrit plus. Le doge lui fit un discours dans les termes les plus respectueux et les plus soumis ; il dit que les Génois avaient une douleur très-vive des sujets de mécontentement qu'ils avaient donnés à Sa Majesté, qu'ils ne pourraient jamais s'en consoler qu'il ne leur eût donné ses bonnes grâces; et que, pour marquer l'extrême désir qu'ils avaient de les mériter, ils envoyaient leur doge avec quatre sénateurs dans l'espérance qu'une si singulière démonstration de respect persuaderait à Sa Majesté jusqu'à quel point ils estimaient sa royale bienveillance. Il fut reçu et traité comme ambassadeur extraordinaire. Il alla l'après-dînée chez Monseigneur, chez Madame la Dauphine, chez les princes et les princesses, qui le reçurent sur leur lit, afin de n'être pas obligées à le conduire. Il se plut fort chez Mme la princesse de Conti, et comme il la regardait longtemps avec application, un des sénateurs lui dit : « Au moins, monsieur, souvenez-vous que vous êtes doge[4]. »

1. Tirer à quatre chevaux une dame! ah! le roi Jacques ne le pouvait pas; et on ne tire pas à quatre chevaux en Angleterre.

2. Voilà de ces choses qui doivent passer à la dernière postérité. J'ignore quel est le Tacite qui fit ce recueil.

3. Il disait une étrange chose.

4. Quoi! un doge ne doit point regarder une dame! voilà un sot sénateur.

(18 mai). On avait cru que le doge viendrait au lever du roi; mais un des sénateurs s'étant trouvé mal, retarda le départ du doge de Paris, si bien que le lever était fini quand il arriva à Versailles. Il vit les appartements, et dit en sortant du cabinet de Monseigneur : « Il y a un an que nous étions en enfer, et aujourd'hui nous sortons du paradis[1] : » il y avait un an du bombardement de Gênes. En s'en retournant à Paris, il dit que le chagrin d'être obligé de quitter la France sitôt était presque aussi grand que le chagrin qu'il avait eu d'être obligé d'y venir.

VERS QUI FURENT FAITS SUR L'ARRIVÉE DU DOGE EN FRANCE,

PAR MADEMOISELLE DE SCUDÉRI.

Plus vite qu'une hirondelle
Je viens avec les beaux jours,
Comme fauvette fidèle,
Avant le mois des amours.

J'ai trouvé sur mon passage
Un spectacle fort nouveau :
Pour m'expliquer davantage,
C'est le doge et son troupeau[2].

« Quoi! lui dis-je, entrer en France,
Et vous montrer en ces lieux!
— Oui, dit-il, par la clémence
Du plus grand des demi-dieux.

« Son cœur toujours magnanime,
Ne pouvant se démentir,
Veut oublier notre crime,
Voyant notre repentir.

— Ah! m'écriai-je ravie,
Ce héros, par[3] son grand cœur,
Pardonne à qui s'humilie,
Et de lui-même est vainqueur.

« Dieu! quel bonheur est le vôtre
D'aller recevoir sa loi!
Je n'en voudrais jamais d'autre;
Mais ce bien n'est pas pour moi.

« C'est assez que ma maîtresse
Souffre que ma faible voix
Chante et rechante sans cesse
Qu'il est le phénix des rois.

1. Ah! Tacite! il n'a pas dit cela.
2. Le troupeau du doge!
3. J'aime tout à fait ce héros qui pardonne par son grand cœur. Les beaux vers!

« Allez, doge, allez sans peine,
Lui rendre grâce à genoux;
La république romaine[1]
En eût fait autant que vous. »

Le roi s'alla promener[2] l'après-dînée dans ses jardins, puis revint à Trianon, où Monseigneur et Madame la Dauphine, qui avaient fait collation en bas à la grille, le vinrent joindre. Le roi dit même à Madame la Dauphine qu'il lui faisait exprès cette petite méchanceté-là (c'est qu'elle n'aimait pas à marcher). Madame la Dauphine lui répondit : « Faites-moi souvent de pareilles méchancetés, monsieur, et vous verrez que je marche bien et volontiers. »

(15 juin.) Le roi cassa la compagnie des cadets de Charlemont, parce qu'ils s'étaient assemblés séditieusement, et qu'ils avaient fait sauver un de leurs camarades qu'on allait faire mourir pour s'être battu[3]; et même dix-sept d'entre eux, non contents de l'avoir tiré de l'échafaud, l'escortèrent jusqu'à Namur, et étaient ensuite revenus à Charlemont. On a fait tirer ces dix-sept au billet, et il y en aura deux passés par les armes; les cadets seront incorporés dans d'autres compagnies.

(10 août.) On apprit qu'on avait mis à Rome à l'inquisition un prêtre nommé Molinos, accusé de se vouloir faire chef d'une nouvelle secte qu'on appelle les Quiétistes. Cette opinion approche de celle des illuminés d'Angleterre[4].

(15 août.) Un courrier d'Espagne apporta la nouvelle que la dame Quantin avait eu la question[5], et que ceux qui l'avaient faussement accusée avaient été plutôt récompensés que punis.

(18 août.) On sut que la Quantin, nourrice de la reine d'Espagne, était arrivée à Bayonne; elle n'a pas les bras cassés, comme on l'avait cru; mais elle est encore fort navrée de la question qu'elle a eue[6].

(Septembre.) Le roi a dit à Monsieur le Prince qu'il voulait ôter à M. le prince de Conti les grandes entrées qu'il lui avait données, et qu'il le lui ferait dire par Mme la princesse de Conti. Monsieur le Prince répondit au roi qu'il fallait laisser à Mme la princesse de Conti l'emploi de porter les bonnes nouvelles quand il y en aurait, et que c'était à lui à apprendre les mauvaises[7].

(23 novembre.) On apprit que le roi d'Espagne avait donné à la reine sa femme la clef à trois. Elle ouvre tous les appartements du palais, et même les tribunes d'où l'on entend les délibérations qui se prennent dans les salles des conseils. C'est la plus grande marque de confiance

1. C'est précisément ce qu'elle fit quand elle réduisit la Gaule en province romaine.
2. Quels grands événements! Ce digne courtisan devait bien ajouter le discours de ce provincial : « Je l'ai vu, il se promenait lui-même. »
3. Il fallait ajouter, *en duel.*
4. Elle en est fort loin.
5. Tacite est mal informé.
6. Il n'y a rien de si faux.
7. Bel emploi.

que les rois d'Espagne puissent donner, et il est fort rare qu'ils la donnent aux reines[1].

(5 décembre.) M. le duc de Beauvilliers fut nommé chef du conseil de finance. Il représenta au roi qu'il n'avait nulle connaissance de ces affaires-là[2], et que peut-être Sa Majesté se repentirait de son choix, et qu'il le priait d'y vouloir faire réflexion. Le roi lui répliqua qu'il y avait bien pensé, et qu'il y songeât lui-même pour lui donner une réponse positive.

On apprit la conversion de M. le marquis de Villette, ancien capitaine de la marine, et parent de Mme de Maintenon[3].

Vers le même temps Mme de Miossens fit son abjuration[4].

(5 janvier 1686.) Le roi et Monseigneur allèrent dîner à Marli. Mme la princesse de Conti, mesdames de Maintenon, de Montespan, et de Thianges, étaient avec eux. Monsieur et Madame y arrivèrent à cinq heures avec grand nombre de dames et de courtisans. On trouva la maison fort éclairée, et dans le salon il y avait quatre boutiques de chaque saison de l'année. Monseigneur et Mme de Montespan tenaient celle de l'automne; M. le duc du Maine et Mme de Maintenon, celle de l'hiver; M. le duc de Bourbon et Mme de Thianges, celle de l'été; Mme la duchesse de Bourbon et Mme la duchesse de Chevreuse, celle du printemps. Il y avait des étoffes magnifiques, de l'argenterie, et de tout ce qui convient à chaque saison, et les hommes et les femmes de la cour y jouaient et emportaient tout ce qu'ils gagnaient. On croit qu'il y avait bien pour quinze mille pistoles d'effets; et, après qu'on eut fini le jeu, le roi donna ce qui restait dans les boutiques[5].

(11 janvier.) On sut qu'il y avait un arrêté rendu[6] contre ceux de la R. P. R. par lequel il est ordonné que tous les enfants qui sont au-dessous de seize ans seront élevés dans notre religion, et que pour cela on les ôtera de chez leurs pères et mères pour les mettre chez leurs plus proches parents catholiques.

(10 mai.) Le roi a voulu donner cent cinquante mille livres de rente pour fonder l'établissement qu'il fait à Saint-Cyr des filles qui sont encore à Noisi; et pour cela Sa Majesté a affecté[7] l'abbaye de Saint-Denis.

1. Cela ne s'accorde pas avec le prétendu poison et avec la prétendue menace du ministre Croissi, d'envoyer cent mille hommes contre l'Espagne si la reine mourait. Ce sont là des discours d'antichambre.

2. Le duc de Beauvilliers ne pouvait faire cette réponse, puisque cette place n'était qu'un vain titre.

3. Conversion véritable, puisqu'il était parent de Mme de Maintenon.

4. Autre conversion véritable.

5. L'idée de ces boutiques vient de la Chine. Mais....

6. Mais on n'arrache point, à la Chine, les enfants des bras des pères et des mères pour les faire élever par des jésuites.

7. Puisse-t-on affecter tous les revenus des couvents inutiles à des établissements utiles!

(11 juillet.) Le marquis de Gesvres demanda au roi la permission de le suivre à Maintenon, où il veut être seul; le roi lui refusa, et le roi le soir lui dit : « Marquis de Gesvres, je vous ai vu ce matin si fâché de ce que je vous refusais de me suivre[1], que je vous le permets. »

(19 août.) On apprit la mort du doyen des auditeurs de Rote. Ce tribunal est composé de douze juges, qu'on nomme auditeurs; il y entre un Français, deux Espagnols, un Allemand, et huit Italiens. La Rote est un tribunal qui juge les causes importantes de l'État ecclésiastique[2]. Ces douze auditeurs se partagent en trois bureaux, et l'affaire n'est point jugée définitivement qu'il n'y ait eu trois sentences en forme.

(26 septembre.) On mande de Rome que la haquenée a été présentée au pape pour le royaume de Naples. Voici ce que c'est que cette haquenée. Les papes, ayant dans le XIIe siècle favorisé les seigneurs normands qui entreprirent de chasser les Sarrasins de la Pouille et de la Calabre, leur donnèrent le titre de royaume[3]. Depuis ce temps-là ce royaume a toujours été regardé comme un fief dépendant du saint-siége, et ceux qui l'ont possédé ont toujours eu recours au pape. Il a été réglé dans les siècles passés qu'il payerait pour tribut tous les ans, le jour de saint Pierre, une haquenée blanche.

(18 novembre.) Sur les sept heures du matin le roi se fit faire la grande opération[4] : Monseigneur étant à la chasse, en revint dans l'instant à toute bride, et en pleurant.

(11 décembre.) Le roi apprit la mort de Monsieur le Prince; ce qui augmenta son mal : on ne saurait assez louer tout ce qu'a dit et fait Monsieur le Prince jusqu'au dernier moment; et sa mort est (s'il se peut) plus belle que sa vie[5].

1. Rien n'élève plus l'âme que de telles anecdotes.

2. Dites, des affaires ecclésiastiques.

3. Tacite n'est pas au fait; jamais les papes n'érigèrent la Pouille et la Calabre en royaume. Les fils de Tancrède de Hauteville, conquérant de l'Apulie, que nous nommons la Pouille, en reçurent l'investiture, en 1047, de l'empereur Henri III. Devenus trop redoutables, cet empereur les fit excommunier par le pape Léon IX, son parent, nommé par lui. Il envoya une armée contre eux, et le pape fut assez mal conseillé pour aller donner la bénédiction à cette armée; elle fut défaite par Robert Guiscard et son frère Humfroi, et le pape fut pris en 1050. Robert s'empara de la Calabre, et se fit sacrer duc sans consulter l'empereur son ennemi.

Pour opposer un bouclier sacré aux prétentions impériales, il se mit sous la protection de saint Pierre, en qualité d'oblat, en 1059. Il ne pouvait être vassal du pape, puisque le pape n'était pas souverain de Rome. Les papes se prétendirent bientôt seigneurs suzerains de Naples; mais, en revenant au premier contrat, tout changera quand on voudra, ou quand on pourra.

4. C'est l'opération de la fistule, qui était alors très-dangereuse, et qu'il soutint avec un grand courage.

5. Ah! monsieur, Rocroi, Lens, Fribourg, etc., etc., valent bien Bourdaloue.

(16 février 1687.) Le roi régla qu'il n'y aurait plus de comédie à Versailles les dimanches durant le carême, ni d'opéra ces jours-là à Paris[1].

(Mars.) M. de Roquelaure avait demandé les lods et ventes de quelques terres de M. de Lauzun; et le roi les refusa, disant qu'il ne fallait pas profiter de la disgrâce des malheureux[2].

A la mort de Lulli on lui trouva trente-sept mille louis d'or et vingt mille écus en espèces, et beaucoup d'autres biens[3].

(30 octobre.) En parlant des commerces de galanteries, le roi disait souvent à Monseigneur : « Mon fils, n'en ayez jamais : car outre qu'on fait mal et qu'on scandalise, c'est qu'on n'y trouve pas le plaisir qu'on croit, et que c'est la source de mille chagrins[4]. »

Madame la Dauphine, se confessant, vit son confesseur qui chancelait : elle le retint tant qu'elle put; mais sa faiblesse augmenta à tel point, qu'il tomba à ses pieds sans connaissance : un autre confesseur entra pour lui donner l'absolution; et il mourut. Madame la Dauphine, qui ne devait point aller ce jour-là à la comédie, à cause qu'elle faisait ses dévotions, y fut pourtant par complaisance pour Monseigneur, qui voulait lui ôter l'idée de la mort qu'elle avait vue de si près[5].

Le roi dit à M. de Metz, qui le divertit fort[6] : « Les autres me prient de les amener à Marli; mais moi, je vous prie d'y venir. »

(14 décembre.) On apprit de Constantinople que le Grand-Seigneur avait été dépossédé[7], et renfermé dans une prison où il tenait son frère depuis quarante ans : ce frère, qui fut mis à sa place, lui fit dire qu'il le tiendrait aussi quarante ans en prison comme il l'y avait tenu. On dit que deux heures après cette action tout était tranquille dans Constantinople comme s'il ne fût rien arrivé.

(24 décembre.) Le roi entendit trois messes : il avait fait ses dévotions et touché les malades des écrouelles[8]; il faisait ainsi aux grandes fêtes.

1. Ce règlement n'eut pas lieu; la nécessité d'occuper la jeunesse prévalut.

2. Dites-nous-en souvent de pareilles : mais pourquoi rendre le duc de Lauzun malheureux?

3. On n'en trouva pas tant chez Quinault, qui valait bien Lulli.

4. Rarement pour les princes.

5. Cela fait diversion.

6. Plaisante louange pour un évêque!

7. C'est Mahomet IV; celui-là même qui aurait été maître de Vienne et de l'Autriche si son grand vizir avait été un peu plus vigilant. Les janissaires et les gens de loi le détrônèrent comme bien d'autres, et mirent à sa place son frère Soliman III. Voilà ces sultans prétendus despotiques. L'empire turc est gouverné à peu près comme la république d'Alger.

8. C'est un beau privilége : une dame qu'il avait souvent touchée en était morte.

(1688.) Le roi dit à Monseigneur[1] : « En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite ; allez le montrer à toute l'Europe, afin que quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort. »

(5 octobre.) Le roi a dit à Madame la Dauphine qu'il avait reçu des nouvelles d'Angleterre, par lesquelles il apprenait qu'enfin le prince d'Orange s'était déclaré protecteur de la religion anglicane, et qu'il s'allait embarquer arborant le pavillon anglais; que plusieurs milords l'étaient déjà venus trouver. Voici l'adieu qu'on dit qu'il a fait à messieurs les états : « Messieurs, je vous dis adieu pour jamais; je vais périr ou régner[2]. Si je péris, je mourrai votre serviteur; si je règne, je vivrai votre ami. »

(1er novembre.) Le roi étant au sermon, M. de Louvois vint lui dire la nouvelle de la prise de Philisbourg. Le roi pria le P. Gaillard, qui prêchait, de cesser un moment. Il écouta M. de Louvois; après quoi il dit : « Mon père, vous continuerez quand il vous plaira : c'est la prise de Philisbourg; il faut en remercier Dieu. » Le P. Gaillard reprit son sermon; et en faisant son compliment au roi, il y a fait entrer la prise de Philisbourg et les louanges de Monseigneur; ce qui plut fort à tout le monde[3].

(24 novembre.) Le roi a dit que le pape lui avait accordé la permission d'entendre la messe jusqu'à deux heures, et le permet aussi à Monseigneur et à Madame la Dauphine. C'est une ancienne tradition que les rois en France ont ce droit-là; cependant Sa Majesté a dit qu'elle en avait voulu avoir la confirmation du pape, ne sachant pas sur quoi cette tradition était fondée[4].

(29 novembre.) Monseigneur alla au lever du roi, et de là chez Mme de Maintenon[5].

(4 décembre.) Mme de Brinon sortit de Saint-Cyr[6].

(23 décembre.) Le roi a écrit à Mlle de Montpensier qu'il faisait revenir M. de Lauzun à la cour, qu'elle n'en devait point être fâchée[7], et qu'il n'avait pu s'empêcher d'accorder la permission de le voir à un homme qui venait de faire une action si heureuse et si importante.

1. Cela est très-vrai, et rapporté ainsi mot à mot dans le *Siècle de Louis XIV*.

2. Cela ne se dit que dans les tragédies : il n'était point du tout question alors de faire régner Guillaume ; il eût dit une grande imprudence, et il n'en disait pas.

3. Gaillard n'en était pas moins un assez plat orateur.

4. Apparemment sur l'Évangile : d'ailleurs les papes ont le droit incontestable de régler nos cadrans.

5. A quelle heure alla-t-il à la garde-robe?

6. C'était un bel esprit, ou une belle esprit (comme vous voudrez), qui composait des comédies détestables, qu'elle faisait jouer par les demoiselles de Saint-Cyr; mais elle ne fut chassée que pour ses intrigues.

7. On voit bien qu'elle était sa femme.

(25 décembre.) La reine d'Angleterre vint de Calais à Boulogne, où elle attendit des nouvelles du roi son mari; résolue, dit-elle, s'il est arrêté, de repasser en Angleterre pour aller souffrir le martyre avec lui[1].

(31 décembre.) Le roi commença la cérémonie des chevaliers de l'ordre, parce qu'il en avait trop à faire, et que cela aurait duré six ou sept heures de suite. M. le comte d'Aubigné[2] fut fait chevalier à cette promotion qui était de soixante et quatorze.

(6 janvier 1689.) Le roi, après son dîner, partit de Versailles avec Monseigneur et Monsieur, et vint jusqu'auprès du château, où il attendit la reine d'Angleterre. Dès qu'on vit paraître les carrosses, le roi, Monseigneur, et Monsieur, mirent pied à terre : le roi fit arrêter le carrosse qui marchait devant celui de la reine où était le prince de Galles, et l'embrassa. Pendant ce temps-là la reine d'Angleterre descendit de carrosse, et fit au roi un compliment plein de reconnaissance : le roi répondit qu'il lui rendait un triste service dans cette occasion, mais qu'il espérait être en état de lui en rendre de plus agréables dans la suite[3]. Le roi avait avec lui ses gardes, ses mousquetaires, et ses chevau-légers, et tous les courtisans l'avaient accompagné. Le roi remonta en carrosse avec la reine, Monseigneur, et Monsieur; ils descendirent au château de Saint-Germain, où l'on trouva toutes les commodités imaginables. Tourolle, tapissier du roi, donna à la reine la clef d'un petit coffre où il y avait six mille pistoles.

(12 janvier.) Le roi dit qu'il voulait qu'on rendît plus de respect au roi d'Angleterre malheureux que s'il était dans la prospérité[4].

M. de Croissi a reçu des nouvelles d'Angleterre. Les lords assemblés à Londres proposent de faire faire le procès au roi leur maître sur quatre chefs[5] : sur la mort du roi son frère, où ils prétendent qu'il a contribué; sur la mort du comte d'Essex, qui s'égorgea dans sa prison; sur la supposition du prince de Galles, et sur un traité d'alliance secrète avec la France. Il paraît, par cette mauvaise volonté, que le roi d'Angleterre a bien fait de venir en France.

(17 janvier.) Le roi d'Angleterre a été à Paris voir les grandes Carmélites, et a demandé la mère Agnès, parce que c'est la première personne qui lui a parlé pour le faire changer de religion[6].

(15 février.) Le roi, Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle, et les princesses, allèrent encore à Saint-Cyr à la tragédie d'*Esther*, qu'on admire toujours[7] de plus en plus.

1. Le martyre! vous n'y pensez pas.
2. C'était le frère de Mme de Maintenon : aussi l'auteur ne parle que de lui.
3. Cela est vrai mot à mot.
4. Cela est vrai, et voilà de la véritable grandeur.
5. Cela n'est pas vrai, jamais on ne fit ces propositions. Seulement le parti criait que le prince de Galles était supposé.
6. La mère Agnès lui rendit, comme on sait, un grand service pour l'autre monde, et fort mauvais pour celui-ci.
7. Voyez comme Mme de Maintenon, figurée par Esther, dirigeait

Le roi donna au roi d'Angleterre, qui va en Irlande[1], vingt capitaines, vingt lieutenants, et vingt cadets, pour servir dans ses troupes, et lui a fait donner des selles, des harnais, des pistolets, et toutes sortes de commodités : il lui donna aussi les armes qu'il avait à toutes les campagnes qu'il a faites; enfin, en grandes, en petites choses, il n'a rien oublié de ce qui pouvait lui être utile.

(Mars.) La reine d'Angleterre a dit que le prince d'Orange avait ordonné qu'en parlant d'elle et du roi son mari, on dît le feu roi, et la feue reine[2].

(23 août.) On apprit que le pape était mort le 12, fort repentant de n'avoir pas secouru le roi d'Angleterre[3] : il laissa beaucoup d'argent dans le trésor. Le roi ne voulut pas que le cardinal Le Camus allât à Rome, et dit qu'il était trop mécontent du pontificat qui venait de finir, qu'il ne voulait point employer les cardinaux que le dernier pape avait faits.

(2 août 1690.) On fit des feux de joie à Paris, sur la nouvelle de la mort du prince d'Orange, que le roi n'a point approuvés ; mais les magistrats ne purent retenir le peuple[4].

(5 avril 1691.) Le roi, en faisant le tour des lignes, passa à l'hôpital pour voir si l'on avait bien soin des blessés et des malades, et si les bouillons étaient bons, s'il en mourait beaucoup, et si les chirurgiens faisaient bien leur devoir[5].

(Novembre.) Le roi, en faisant la revue de ses gardes, se fit montrer ceux qui s'étaient distingués au combat de Leuse, pour les récompenser. Il leur parla et les loua[6].

Le vendredi, conseil de conscience[7]; et tous les autres jours conseil d'État : outre cela le roi travaille encore tous les soirs chez Mme de Maintenon avec quelqu'un de ses ministres.

(16 juillet 1692.) Après le combat de la Hogue, où nous perdîmes tant de beaux vaisseaux, le roi dit tout haut à M. de Tourville, dès qu'il le vit paraître : « Je suis très-content de vous et de toute la marine :

l'opinion des courtisans! D'ailleurs l'intrigue de la pièce était si vraisemblable!

1. Cela est vrai; on ne put jamais secourir mieux un prince, et plus inutilement.

2. Elle ne dit point cette sottise; *The late king*, le ci-devant roi, ne signifie pas le feu roi.

3. Non-seulement il ne le secourut pas, mais il prit le parti du prince d'Orange. Il aida à détrôner Jacques, et ne s'en repentit point.

4. On tira le canon de la Bastille; ce ne fut pas le peuple qui le tira.

5. Attention digne d'un roi, et d'autant plus indispensable, qu'elle ne coûte rien.

6. Voilà comment il en faut user, si on veut gagner des batailles et se faire aimer.

7. Le jésuite La Chaise était l'âme de ce conseil. Il s'agissait de donner des bénéfices, et de persécuter les protestants.

nous avons été battus; mais vous avez acquis de la gloire et pour vous et pour toute la nation : il nous en a coûté quelques vaisseaux, cela sera réparé l'année qui vient; et sûrement[1] nous battrons les ennemis. »

(19 juillet.) On manda de Hollande que Van Beuning avait dit, en parlant du combat naval et de la prise de Namur, qu'on avait coupé les cheveux au roi de France, qu'ils lui reviendraient l'année qui vient; mais que le roi de France avait coupé un bras aux alliés, et qu'il ne reviendrait point[2].

(3 octobre.) Le roi fit distribuer gratuitement des grains et des farines aux peuples du Dauphiné qui avaient le plus souffert pendant que les ennemis étaient dans leur pays; et il y eut des commissaires qui examinèrent les pertes qu'ils ont faites, pour y remédier[3].

(Juillet 1693.) Madame[4] eut la petite vérole, et a toujours voulu boire à la glace : ses fenêtres sont ouvertes, elle change de linge quatre fois le jour ; ne veut point être saignée; elle prend beaucoup de poudre de la comtesse de Kent, et se porte aussi bien qu'on le peut en cet état.

(1er août.) On apporta au roi la nouvelle d'un grand combat que nous avons donné et gagné en Flandre. M. de Luxembourg le manda au roi en ces termes, dans un méchant morceau de papier : « D'Artagnan, qui a vu aussi bien que personne l'action qui s'est passée, en rendra un bon compte à Votre Majesté : vos ennemis y ont fait des merveilles; mais vos troupes y ont encore mieux fait qu'eux. Je ne saurais assez les louer en général et en particulier. Pour moi, sire, je n'ai d'autre mérite que celui d'avoir exécuté les ordres de Votre Majesté, de prendre Huy, et de donner bataille[5]. »

(Août 1694). Le roi donna une pension de deux mille livres à Mlle de la Charce, qui défendit, l'année passée, une entrée du Dauphiné aux barbets; elle se mit à la tête de quelques paysans qu'elle ramassa, et obligea les ennemis à se retirer. Elle est de la maison de Gouvernet[6].

1. Pas si sûrement; il ne faut jamais jurer de rien.

2. Van Beuning n'était donc pas prophète, ou parlait comme les autres prophètes. Louis XIV a fini par perdre Namur et sa marine.

3. Attention qui mérite d'être consacrée dans l'histoire, et qui démontre que Louis XIV n'était pas un tyran, comme tant de livres le disent. Ceux qui veulent flétrir sa mémoire ont plus de tort que ceux qui admiraient tout en lui.

4. C'est la mère du duc d'Orléans, régent. M. Terrai était son médecin. Quand elle était malade, elle allait à pied à Bagnolet, et revenait de même.

5. Il veut parler de la bataille de Nervinde, l'une de celles qui ont fait le plus d'honneur au maréchal de Luxembourg. Et c'était ce grand homme que Louvois faisait mettre dans un cachot à la Bastille, comme sorcier. C'est là surtout ce qu'il faut condamner dans l'administration de Louis XIV, et ce qui rendra la mémoire du secrétaire d'État Louvois peu aimable.

6. Cela est très-vrai, et n'est pas oublié ailleurs, à l'article *Femme*.

(15 août.) Le roi alla à la procession : cette procession fut établie par Louis XIII quand il mit le royaume sous la protection de la sainte Vierge; avant cela il était sous la protection de saint Michel, et plus anciennement sous la protection de saint Martin[1].

(15 septembre.) Il arriva un courrier de Monseigneur qui doit être de retour samedi ou dimanche. On avait pris un aide de camp de Monsieur l'électeur de Bavière ; il avait sur lui deux cents pistoles, et beaucoup de bijoux. Monseigneur le fit souper avec lui, et à son coucher il lui fit donner le bonsoir[2], et puis il lui dit qu'il était libre et qu'il pouvait aller le lendemain trouver Monsieur l'électeur. Monsieur l'électeur a été fort touché du procédé de Monseigneur, et lui a envoyé cinq des plus beaux chevaux qu'on puisse voir.

(31 décembre.) M. de Luxembourg se trouva si mal que les médecins en désespérèrent : le roi en fut sensiblement touché, et dit à M. Fagon, son premier médecin : « Faites, monsieur, pour M. de Luxembourg tout ce que vous feriez pour moi-même si j'étais en cet état[3]. »

(18 avril 1695). Il vint des nouvelles d'Andrinople qui apprirent que le Grand-Seigneur voulait aller en personne à l'armée de Hongrie : on lui représenta que les affaires de l'empire ottoman n'étaient pas en état de faire la dépense qu'il convient de faire quand le sultan marche; il a répondu au vizir : « Quoi! dans l'empire n'y a-t-il pas de quoi acheter deux chevaux? J'en prendrai un, et vous donnerai l'autre, et avec cela nous marcherons. » Après cette réponse, le vizir s'est tu, et on ne songea plus qu'à le faire entrer en campagne de bonne heure comme il le souhaitait[4].

On avait mis dans les provisions du gouvernement de Bretagne pour M. le comte de Toulouse, que ce prince avait été blessé à Namur à côté du roi; cependant le roi, par modestie, l'a fait ôter, et a dit que ce n'était qu'une bagatelle pour son fils qui ne méritait pas qu'on en parlât[5].

(19 avril.) Mme d'Uzès, quelque temps avant que de mourir, fit demander au roi, par l'abbé de Fénelon, de lui vouloir donner ce qu'elle pouvait avoir reçu de trop dans le temps qu'elle s'était mêlée de la garde-robe de Monseigneur. Le roi le lui donna, et loua même la délicatesse de sa conscience et son scrupule.

Mais on voit que le seigneur qui fit ces mémoires n'était pas de l'Académie. *Mademoiselle de Gouvernet défendant une entrée aux barbets* n'est pas une phrase fort correcte, non plus que le reste de son ouvrage.

1. Et avant saint Martin sous la protection de saint Denis, et avant saint Denis, sous la protection des Romains, qui étaient sous la protection de Mars.

2. Apparemment qu'il lui fit rendre aussi ses pistoles et ses bijoux.

3. Les médecins proportionnent donc les remèdes et les soins à l'importance des personnes!

4. C'était Moustapha II, qui succédait à son oncle Achmet. Il se peut qu'il ait parlé ainsi à son vizir; mais il est encore plus vrai qu'il fut déposé deux ans après.

5. S'il avait été réellement blessé, il eût fallu le dire.

Le roi apprit ensuite que le monde avait fort empoisonné cette action de Mme d'Uzès, et il eut la bonté de la justifier, et assura que cela n'allait tout au plus qu'à une pièce d'étoffe[1].

(17 avril 1696.) Monseigneur courut le loup; et une heure après il eut une petite faiblesse qui ne venait que de ce qu'il n'avait pas déjeuné[2].

(31 décembre.) Le roi avait conté qu'il donnait à M. de Montchevreuil (outre seize mille livres de pension qu'il lui donnait depuis longtemps) une pension de deux mille écus depuis qu'il l'a mis à la tête de la maison de M. le duc du Maine; et ayant su qu'il ne l'avait point touchée, et que même il ne l'avait jamais demandée ni prétendue, Sa Majesté a voulu que non-seulement il eût cette pension de deux mille écus, mais qu'on lui payât dix mille écus pour les cinq années qu'il a été sans la toucher, et dit à M. de Pontchartrain : « Les autres gens se plaignent toujours de n'avoir pas assez, et le bonhomme de Montchevreuil trouve toujours que je lui donne trop[3].

(1697.) Gallerande conta une action du prince Radzivill qui mérite d'être sue. Après avoir donné sa voix pour M. le prince de Conti, à la tête de son palatinat, voyant que le palatinat de Mazovie avait donné sa voix à l'électeur de Saxe, il crut pouvoir le ramener parce qu'il a beaucoup de vassaux dans la Mazovie. Dans cette confiance, il y marcha pour leur parler; mais les plus séditieux lui crièrent que s'il avançait, ils le tueraient : cela ne l'intimida point; il s'approcha, il leur parla, et, voyant qu'ils étaient un peu ébranlés, il prit l'enseigne qui était à la tête du palatinat, et leur cria : « Mes frères! il faut présentement ou me tuer ou me suivre. » Tout le palatinat le suivit, et se rangea du parti de M. le prince de Conti. Il n'a jamais voulu prendre d'argent, et souhaite seulement d'être à la tête du palatinat dans l'ambassade que la république enverra à M. le prince de Conti.

(16 septembre.) Un palatin de la grande Pologne écrivit au roi, et lui manda qu'il avait eu l'honneur d'être nourri dans ses mousquetaires, qu'il s'est trouvé bien heureux dans cette occasion de pouvoir marquer son respect pour sa personne sacrée, et son attachement pour la France, et qu'il assure Sa Majesté qu'il inspirera ses sentiments à tous les gens qui sont de sa dépendance. Ce palatin est un de ceux qui se sont le plus distingués en faveur de M. le prince de Conti. Le roi nous dit qu'il lui ferait l'honneur de lui écrire une lettre de remercîments et très-obligeante[4].

(25 décembre.) Le duc de La Force est considérablement malade en Normandie, et on ne croit pas qu'il en revienne. Le roi a eu soin de

1. Cet article semble fait par un valet de garde-robe.

2. Important pour la postérité.

3. *N. B.* Ces pensions, ces gratifications, se donnent toujours aux dépens du peuple.

4. Il fallait aussi envoyer des lettres de change ; on manqua d'argent, et par conséquent le prince de Conti manqua la couronne. Au reste, je voudrais savoir si Louis XIV dit : « Je lui ferai l'honneur de lui écrire. »

faire tenir des gens[1] auprès de lui pour l'affermir dans la religion catholique, où, comme on l'a dit ailleurs, le roi l'avait fait instruire dès sa jeunesse.

(16 mars 1698.) Le roi entendit le matin la passion du P. Gaillard, et puis il revint chez lui où il fut enfermé avec le P. de La Chaise, Monseigneur et messeigneurs ses enfants. Après ténèbres, Monseigneur alla se promener à Chaville, et Madame la duchesse de Bourgogne sortit de la chapelle, comme les deux jours d'auparavant, avant laudes, et alla à Saint-Cyr, d'où elle revint sur les sept heures avec Mme de Maintenon[2].

(24 avril.) Le roi alla à la chasse au vol dans la plaine de Vesiné : le roi d'Angleterre et le prince de Galles y étaient; mais la reine d'Angleterre n'y était point, elle est assez incommodée depuis quelques jours; Madame et Madame la Duchesse y étaient à cheval. On prit un milan noir, et le roi fit expédier une ordonnance de deux cents écus pour le chef du vol. Il en donne autant tous les ans au premier milan noir qu'on prend devant lui. Autrefois il donnait le cheval sur lequel il était monté, et sa robe de chambre[3]. L'année passée il fit donner la même somme pour un milan qu'on avait pris devant M. le duc de Bourgogne; mais il fit mettre sur l'ordonnance que c'était sans conséquence, parce qu'il faut que le roi soit présent.

(30 mai.) Madame la duchesse de Bourgogne alla au salut à Saint-Cyr[4].

(12 juin.) On a joué tout ce voyage un jeu prodigieux, et le roi ayant su que le garçon qui a soin des cartes avait payé un mécompte qui s'était trouvé dans les jetons, Sa Majesté l'a envoyé querir, l'a loué, et lui a fait rendre son argent[5].

(1er août.) Le roi ayant envoyé M. le maréchal de Boufflers pour visiter les endroits où doit être le camp auprès de Compiègne, le maréchal revint le 1er août; il a rendu compte au roi de l'état des moissons de ces cantons-là, qui ne peuvent pas être faites si tôt ; et sur cela le roi eut la bonté de différer ce camp jusqu'au commencement du mois qui vient[6].

M. le duc de Bourgogne alla voir arriver le reste des troupes qui for-

1. Ces gens-là étaient apparemment des missionnaires ; et le duc de La Force avait besoin d'être affermi. La grâce dépendait de ces gens-là.
2. A la postérité, à la postérité.
3. A la postérité, encore.
4. A la postérité, vous dis-je.
5. Cela arriverait chez un maître des comptes, ou chez un conseiller de la cour. Mais le grand mal est ce jeu prodigieux, qui énerve l'esprit, qui ruine les fortunes, qui précipite dans tant de bassesses, et qui serait encore très-pernicieux, quand il n'en résulterait que la perte irréparable du temps.
6. Il fallait nécessairement que le roi différât, ou qu'il payât le dégât des campagnes.

ment le camp : Madame la duchesse de Bourgogne alla voir distribuer aux troupes le bois, la paille et le foin[1].

Le roi, M. le duc de Bourgogne, Madame la duchesse de Bourgogne, allèrent au camp tous séparément. Monseigneur y dîna chez M. le maréchal de Boufflers : Madame la duchesse de Bourgogne y arriva la dernière; et, dès qu'elle y fut arrivée, le roi fit faire les mouvements qu'il avait ordonnés. La réserve que commande M. de Prancontal vint par derrière les bois attaquer les gardes du corps; les gardes se retirèrent : le piquet monta à cheval pour les soutenir, et rechassa la réserve, qui était composée de deux mille chevaux ou dragons. On tira beaucoup, et il y eut un capitaine du régiment de La Vallière dangereusement blessé, malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour empêcher qu'il y eût des balles. Toutes les troupes sont si belles, qu'on ne sait à qui donner la préférence[2].

(14 septembre.) Le roi ne voulait point que les troupes demeurassent dans la tranchée, de peur qu'elles ne perdissent la messe[3].

Le roi fit remonter la tranchée. Il alla l'après-dînée dans la plaine qui est en deçà de la forêt, où il avait fait venir la gendarmerie, dont il fit la revue en détail; ensuite il revint ici, et monta sur le bastion à la gauche du château : Monseigneur, Madame la duchesse de Bourgogne, les princes, les dames, et tous les courtisans, étaient avec lui. Il vit de là attaquer et prendre la demi-lune; et quand le logement des assiégeants fut bien établi, il fit battre la chamade, et on donna des otages de part et d'autre. Enfin on fit tout ce qu'il faut pour bien instruire M. le duc de Bourgogne, qui était dehors avec les assiégeants[4].

(20 septembre.) Le roi, pour témoigner aux troupes combien il était content d'elles, fait donner à chaque capitaine de cavalerie ou de dragons deux cents écus, et cent écus à chaque capitaine d'infanterie : cela aidera à payer une partie de la dépense qu'ils ont faite pour l'habillement de leurs troupes. Quoique les majors n'aient point de troupes à habiller, le roi leur fait donner autant qu'aux capitaines. Il y a eu un si bon ordre dans le camp, qu'il n'y a pas eu le moindre châtiment à faire aux soldats. On a brûlé dans le camp quatre-vingts milliers de poudre[5].

(1699.) Le roi a toujours l'honnêteté de faire couvrir les courtisans qui ont l'honneur de le suivre à la promenade, même quand Madame la duchesse de Bourgogne est avec lui, et alors il dit : « Messieurs, mettez vos chapeaux, Madame la duchesse de Bourgogne le trouve bon. » Un jour, à la promenade, il ne le fit pas, à cause du grand nombre d'étrangers qui étaient au jardin[6].

1. Toujours de grands exemples pour la postérité.
2. Toujours de grands exemples pour la postérité.
3. *Item.*
4. Toujours de grands exemples pour la postérité.
5. Cela fait gagner les entrepreneurs.
6. En Espagne, qui n'est pas grand va nu-tête. A Constantinople, tout le monde a son turban devant le sultan. Monsieur, frère du roi, ne voulait pas qu'on mît son chapeau devant lui; il était grand obser-

(1700.) Monseigneur le duc de Bourgogne demanda ces jours passés de l'argent au roi, qui lui en donna plus qu'il ne demandait; et en lui donnant, il lui dit qu'il lui savait le meilleur gré du monde de s'être adressé à lui directement, sans lui faire parler par personne; qu'il en usât toujours de même avec confiance; qu'il jouât sans inquiétude, et que l'argent ne lui manquerait pas[1].

Le duché de Milan est plus considérable, par toutes sortes d'endroits, que la Lorraine : le duché de Milan vaut douze millions, et la Lorraine n'en vaut que deux tout au plus[2].

(19 mai.) Madame la Duchesse devait dix ou douze mille pistoles du jeu; et, ne pouvant les payer, elle écrivit à Mme de Maintenon son embarras. Mme de Maintenon montra sa lettre au roi, qui fit payer toutes ses dettes. Le roi n'a pas voulu que Madame la Duchesse l'en remerciât; mais il l'a fait exhorter à ne plus faire de dettes[3].

(31 juillet.) Le matin, à la messe, Madame la duchesse de Bourgogne devait tenir un enfant avec Monseigneur; mais le curé de Marli ne trouva pas qu'elle fût en habit décent, parce qu'elle était en habit de chasse : le baptême fut remis, et on approuva le curé[4].

(13 septembre.) M. Le Nôtre, illustre dans sa profession pour les jardins, vint voir le roi avant de mourir[5] : il avait quatre-vingt-huit ans. Le roi le fit mettre dans une chaise roulante comme la sienne, pour le faire promener dans ses jardins; et Le Nôtre disait : « Ah! mon pauvre père, si tu vivais, et que tu pusses voir un pauvre jardinier comme ton fils se promener en chaise à côté du plus grand roi du monde, rien ne manquerait à ma joie. » Il était intendant des bâtiments.

(16 novembre.) Le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet; puis il appela monseigneur le duc d'Anjou, et dit à l'ambassadeur : « Vous le pouvez saluer comme votre roi. » L'ambassadeur se jeta à deux genoux, et lui baisa la main à la manière d'Espagne. Sa Majesté commanda à l'huissier d'ouvrir les deux battants, et de faire entrer tout le monde, et dit : « Messieurs, voilà le roi d'Es-

vateur de l'étiquette; et le roi disait quelquefois : « Couvrez-vous, mon frère n'y est pas. »

1. Remarquez que cet argent est celui du peuple. Le roi n'en a pas d'autre. Pour que des princes jouent aux cartes, il faut qu'il en coûte au cultivateur sa substance. Depuis ce temps, le duc de Bourgogne, élève du duc de Beauvilliers et de l'auteur du *Télémaque*, ne joua plus.

2. Il se trompe sur la Lorraine.

3. Il fit bien : autre argent pris sur le peuple.

4. Observez qu'alors l'habit décent de la cour était d'avoir la gorge et les épaules entièrement découvertes, la chute des reins bien marquée, les bras nus jusqu'aux coudes, un pied de rouge sur les joues. L'habit de chasse cachait tout cela, et les dames étaient sans rouge : le curé avait raison.

5. Il est clair, mon cher Tacite, qu'il ne pouvait voir le roi après sa mort.

pagne; la naissance l'appelait à cette couronne, toute la nation l'a souhaité et me l'a demandé instamment; c'était l'ordre du ciel. » Puis en se tournant au roi d'Espagne, il lui dit : « Soyez bon Espagnol; c'est présentement votre premier devoir : mais souvenez-vous que vous êtes né Français, pour entretenir l'union entre les deux nations; c'est le moyen de les rendre heureuses, et de conserver la paix de l'Europe. » Puis s'adressant à l'ambassadeur, il dit, montrant le roi d'Espagne : « S'il suit mes conseils, *vous serez grand seigneur*[1], et bientôt; il ne saurait mieux faire présentement que de suivre vos avis. » M. le duc de Bourgogne et M. le duc de Berri embrassèrent le roi d'Espagne, et ils fondaient tous trois en larmes. L'ambassadeur d'Espagne fit un assez long compliment au roi son maître; et, quand il eut fini, le roi lui dit : « Il n'entend pas encore l'espagnol, c'est à moi à répondre pour lui. »

Le roi mena le roi d'Espagne à la messe, le mit à sa droite. Il s'aperçut qu'il n'avait point de carreau; il voulut lui donner le sien; le roi d'Espagne le refusa, le roi le fit ôter, et ne s'en servit pas. Le roi permit aux jeunes courtisans de le suivre quand il partirait pour l'Espagne; ce qui fit dire à l'ambassadeur, pour les y encourager, que ce voyage devenait aisé, et que présentement les Pyrénées étaient fondues[2].

Le roi donna une abbaye au fils d'un seigneur de la cour, avant la nomination des autres, lui disant : « Je suis bien aise de vous traiter différemment des autres, et de faire voir à votre fils combien je suis content de le voir prendre le parti de devenir homme de bien[3]. »

(2 mars.) Le roi eut l'honnêteté de mander à M. de Vaudemont que Monsieur[4] de Savoie proposait un traité avantageux à la France et à l'Espagne, mais dont une des conditions était que Son Altesse royale serait généralissime de toutes les troupes de France en Italie, et qu'il n'avait pas voulu signer ce traité sans savoir s'il n'aurait pas quelque peine d'être sous Mons de Savoie. M. de Vaudemont a répondu qu'il était si charmé de cette action du roi sur ce qui le regardait, qu'il se sentait plus que jamais prêt à se mettre dans le feu pour son service; qu'il lui suffisait de savoir qu'en servant sous Monsieur de Savoie, il faisait une chose agréable au roi, pour n'en avoir aucune peine.

(29 mars.) Le roi d'Espagne, revenant de la Casa del Campo, en passant dans Madrid, trouva un prêtre qui venait de porter le saint sacrement à un malade. Il descendit aussitôt de cheval, et marcha à pied

1. Je doute fort que le roi se soit servi de ces termes : « Vous serez grand seigneur, » en parlant à un ambassadeur d'Espagne qui avait la grandesse.

2. Louis XIV avait dit : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Cela est plus beau.

3. Sans doute le bénéfice était considérable, afin que le pourvu fût plus homme de bien. Je crois que c'était l'abbé de Montgon.

4. Monsieur de Savoie, c'est Victor-Amédée, roi de Sicile, et depuis roi de Sardaigne. Les courtisans disaient toujours, monsieur de Savoie, monsieur de Parme, monsieur de Lorraine. L'un d'eux, à table avec l'électeur de Mayence, voyant qu'on était un peu pressé, lui dit : « Mons de Mayence, un petit coup de fesse. » On disait Mons de Brandebourg, en supprimant le *sieur*.

à la portière du carrosse, où le saint sacrement était porté par le prêtre, et l'accompagna jusqu'à l'église[1].

Monseigneur et Madame la duchesse de Bourgogne pensèrent perdre la messe un dimanche, parce que le chapelain qui la devait dire se trouva mal[2].

(3 septembre.) On a découvert que le roi Guillaume avait fait consulter M. Fagon sur sa maladie sous le nom d'un curé; et M. Fagon, qui n'avait aucun soupçon, a répondu naturellement qu'il n'avait qu'à songer à mourir[3].

(5 septembre.) Le roi d'Angleterre[4] se trouva très-mal; et après, ayant été un peu mieux, il parla avec beaucoup de piété et de fermeté à son fils, lui disant : « Quelque éclatante que soit une couronne, il vient un temps où elle est fort indifférente; il n'y a que Dieu à aimer, et l'éternité à désirer. » Il lui recommanda le respect pour la reine sa mère, et la reconnaissance pour le roi de France, dont il avait reçu tant de grâces.

(13 septembre.) Le roi alla à Saint-Germain voir le roi d'Angleterre, qui ouvrit les yeux un moment quand on lui annonça le roi, qui lui dit qu'il venait pour l'assurer qu'il pouvait mourir[5] en repos sur le prince de Galles, et qu'il le reconnaîtrait roi d'Angleterre, d'Irlande, et d'Écosse. Le roi déclara la même chose à la reine d'Angleterre, et proposa de faire venir le prince de Galles pour le mettre dans cette confidence. On le fit venir, et le roi lui parla avec des bontés dont il parut bien pénétré.

LETTRE DU ROI AU ROI D'ESPAGNE.

(2 janvier 1702.) «[6] J'ai toujours approuvé le dessein que vous avez de passer en Italie. Je souhaite de le voir exécuter. Mais plus je m'intéresse à votre gloire, plus je dois songer aux difficultés qu'il ne vous conviendrait point de prévoir comme à moi. Je les ai toutes examinées :

1. Les princes catholiques n'y manquent jamais; cela charme la populace. L'archiduc Charles fit bien mieux. Un soldat anglais ne s'étant point mis à genoux, il cria : « *Matar, matar*. — *No matar*, pardieu, dit le comte Peterborough, commandant des Anglais; ils le rendraient au plus vite. »

2. A la postérité la plus reculée.

3. Fagon répondit qu'il n'avait qu'à recevoir l'extrême-onction. Et c'est en cela que consiste la méprise plaisante : notre Tacite n'entend pas la plaisanterie.

4. Il veut parler ici du roi Jacques.

5. Le roi ne dit point qu'il pouvait *mourir* ainsi à son aise, et ne promit point au prétendant de le reconnaître. Au contraire, il fut décidé dans le conseil qu'on ne le reconnaîtrait pas : ce fut Mme de Maintenon qui fit tout changer. Voyez les *Mémoires de Torci, de Bolingbroke*, et le *Siècle de Louis XIV*.

6. Cette lettre est très-fidèlement rapportée ; elle doit être au dépôt.

vous les avez vues dans le mémoire que Marsin vous a lu; j'apprends avec plaisir que cela ne vous détourne pas d'un projet aussi digne de votre sang que celui d'aller vous-même défendre vos États en Italie. Il y a des occasions où l'on doit décider soi-même. Puisque les inconvénients que l'on vous a représentés ne vous ébranlent pas, je loue votre fermeté, et je confirme votre décision. Vos sujets vous aimeront davantage, et vous seront encore plus fidèles, lorsqu'ils verront que vous répondez à leurs attentes, et que, bien loin d'imiter la mollesse de vos prédécesseurs, vous exposez votre personne pour défendre les États les plus considérables de votre monarchie. Ma tendresse augmente pour vous à proportion que je vois qu'elle vous est due. Je n'oublierai rien pour votre avantage. Vous savez les efforts que j'ai faits pour chasser vos ennemis d'Italie. Si les troupes que j'y destine encore y étaient arrivées, je vous conseillerais d'aller à Milan, et de vous mettre à la tête de mon armée; mais, comme il faut auparavant qu'elle soit supérieure à celle de l'empereur, je crois que Votre Majesté doit passer dans le royaume de Naples, où sa présence est plus nécessaire qu'à Milan. Vous y attendrez le commencement de la campagne; vous y calmerez l'agitation des peuples de ce royaume : ils souhaitent ardemment de voir leur souverain : ils ne sont excités à la révolte que par l'espérance d'avoir un roi particulier. Traitez bien la noblesse. Faites espérer du soulagement au peuple, lorsque les affaires le permettront. Écoutez les plaintes. Rendez justice, et vous communiquez avec bonté, sans perdre votre dignité. Distinguez ceux dont le zèle a paru dans ces derniers mouvements. Vous connaîtrez bientôt l'utilité de votre voyage, et le bon effet que votre présence aura produit. Je fais armer quatre vaisseaux qui iront à Barcelone, et vous porteront à Naples avec la reine. Je vois que votre amitié pour elle ne vous permet pas de vous en séparer. Marsin vous informera des troupes que j'envoie à Naples, et des autres détails dont je l'ai instruit au sujet de votre passage. Dieu, qui vous protége visiblement, bénira la justice de votre cause; et j'espère qu'après vous avoir appelé au trône, il vous donnera son assistance pour défendre les États dont il a remis le gouvernement entre vos mains. Je le prierai de rendre heureux les desseins que vous formez pour sa gloire[1]. Il ne me reste qu'à vous assurer de ma tendresse, de mon amitié, et du plaisir que j'ai de voir que tous les jours vous vous en rendez digne. »

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE A M. DE VENDOME.

(2 juin.) « Mon cousin, j'ai appris par votre lettre, et par ce que m'a dit le comte de Colnenero, les mouvements que vous vous donnez pour entrer en campagne; je ne m'en donne pas moins de mon côté pour vous aller joindre au plus tôt; et si des affaires très-essentielles que j'ai ici ne me retenaient, jointes à l'arrivée du légat que j'attends, je serais déjà parti, car j'appréhende que vous ne battiez les ennemis avant que je sois arrivé. Je vous permets pourtant de secourir Mantoue; mais demeurez-en là, et attendez-moi pour le reste. Rien ne peut mieux vous marquer la bonne opinion que j'ai de vous, que de craindre que vous n'en fassiez trop pendant mon absence. Je compte de me rendre

1. On ne voit pas comment il était plus glorieux à Dieu de voir le duc d'Anjou en Espagne que l'archiduc; mais il est sûr que cela était plus glorieux pour Louis XIV.

à Ferrol à la fin du mois. Assurez tous les officiers français de ma part de la joie que j'aurai de me trouver à leur tête, et soyez bien persuadé, mon cousin, de la véritable estime que j'ai pour vous[1]. »

RÉPONSE DU ROI DE SUÈDE A L'ENVOYÉ DE L'ÉLECTEUR DE BRANDÉBOURG.

« [2] Je sais que votre maître n'attendait que le succès de la ligue entre le roi de Danemark, le Moscovite et la Pologne, pour se déclarer contre moi. J'ai châtié le roi de Danemark jusque dans Copenhague, et lui ai pardonné en bon voisin; j'ai dompté le Moscovite, et l'obligerai bien à rester en paix : j'ai chassé le roi de Pologne de sa capitale. J'irai à votre maître le dernier, pour lui montrer le cas qu'il fallait faire de mon amitié, et qu'il devait la mériter avant de l'obtenir. Retirez-vous. »

(Août 1704.) Le roi soutint la perte de la bataille d'Ochstedt avec toute la constance et la fermeté imaginables; on ne saurait marquer plus de résignation à la volonté de Dieu, et plus de force d'esprit; mais il ne put comprendre que vingt-six bataillons français se fussent rendus prisonniers de guerre [3].

(31 août.) Le roi avait mis à son côté une épée de diamants magnifique. Il dit à M. le duc de Mantoue : « Je vous ai fait généralissime de mes armées en Italie, il est juste que je vous mette les armes à la main; » en même temps le roi tira son épée de son côté et la lui donna: « Je suis persuadé, ajouta le roi, que vous la tirerez de bon cœur pour mon service [4]. »

(6 octobre.) On proposa au roi d'Angleterre de demeurer un jour de plus à Fontainebleau pour la chasse et la comédie; mais quelque envie qu'en eût ce jeune roi, il crut qu'il serait plus sage de ne pas quitter la reine sa mère, qui s'en allait ce jour-là de Fontainebleau, et il s'en alla avec elle [5].

(23 juin 1706.) M. le duc d'Orléans partant pour aller commander en Lombardie, Madame la duchesse d'Orléans le pressa de prendre toutes les pierreries, en ayant pour des sommes immenses. M. le duc d'Orléans lui répondit que, s'il ne trouvait pas chez ses amis tout l'argent dont il avait besoin, il ne ferait nulle difficulté de les accepter, sachant qu'elle les lui offrait de bon cœur [6].

(3 août.) On apprit par un courrier d'Espagne que les Espagnols témoignaient plus de fidélité que jamais. La reine étant sur son balcon à Burgos, le peuple cria : « Vive Philippe V; » et la reine leur cria : « Vive

1. Le duc de Vendôme, à qui Philippe V dut sa couronne, méritait quelque chose de mieux.
2. Cette lettre était de Grimarest; la fausseté fut bientôt reconnue.
3. Cela était aisé à comprendre, puisqu'ils étaient dans un village, sans recevoir d'ordre, entourés de trente mille hommes, et le canon pointé contre eux.
4. Elle ne fut point tirée.
5. C'est le prétendant; à la postérité, à la postérité.
6. Toujours à la postérité.

la fidélité des Castillans [1] ! » Le peuple se mit à genoux, et recommença à crier : « Vivent le roi et la reine ! »

(10 janvier 1707.) Le duc d'Albe vint dire au roi la grossesse de la reine d'Espagne, qui avait été annoncée au peuple avec les cérémonies ordinaires. Voici l'usage : on sonne la grosse cloche du palais, le peuple y accourt en foule ; le roi, la reine paraissent sur un balcon, et déclarent que la reine est grosse. Outre cette cérémonie-là, il s'en fait une autre encore qui n'était pas encore faite : cette seconde cérémonie est que la reine va en chaise à Notre-Dame d'Atocha [2], suivie de tous les grands à pied, qui environnent sa chaise, pour remercier Dieu.

(1708.) Il y eut en Angleterre des harangues du parlement contre ceux qui gouvernent. Milord Aversham est toujours un de ceux qui parlent le plus fortement contre le ministère. Il était de la chambre basse du temps du roi Guillaume, qui le fit lord, croyant par là le contenir ; mais, à la première assemblée du parlement, il parla dans la chambre avec la même force qu'il parlait dans la basse. Le roi Guillaume lui dit : « Milord, j'espérais au moins qu'après la grâce que je vous ai faite, vous vous contraindriez la première fois. — Sire, lui répondit-il, quand vous m'auriez fait roi, je n'en soutiendrais pas moins les intérêts de l'État et du peuple [3]. »

(Décembre 1711.) Le roi étant à la promenade fort gai, dit à ses courtisans : « Je me crois le plus ancien officier de guerre du royaume, car j'ai été au siége de Bellegarde, en 1649 [4]. »

En Angleterre, le nommé [5] Shepping, membre de la chambre basse, fit une harangue dans laquelle il dit, en parlant du feu roi Jacques, que c'aurait été le meilleur roi qui eût jamais monté sur le trône ; qu'à la vérité il était trop honnête homme et trop sincère pour un roi d'Angleterre ; que sa bonté avait été scandaleusement trahie par des fripons [6] auxquels il se fiait, lesquels, à la honte éternelle de l'Angleterre, avaient été récompensés de leurs trahisons et de leurs infamies.

1. Et le roi, que cria-t-il?

2. Cette Notre-Dame est de bois ; elle pleure tous les ans le jour de sa fête, et le peuple pleure aussi. Un jour, le prédicateur, apercevant un menuisier qui avait l'œil sec, lui demanda comment il pouvait ne pas fondre en larmes, quand la sainte Vierge en versait. « Ah ! mon révérend père, répondit-il, c'est moi qui la rattachai hier dans sa niche. Je lui enfonçai trois grands clous dans le derrière ; c'est alors qu'elle aurait pleuré si elle avait pu. »

3. Et comment Guillaume aurait-il pu le faire roi ?

4. Le duc d'Antin ajouta : « Et le meilleur. » Le roi ne se fâcha pas.

5. Le nommé Shepping valait bien le courtisan auteur de ces mémoires. La cour de Louis XIV était très-polie, comme son maître ; mais dans les occasions, la sotte vanité et l'ignorance lui faisaient oublier sa politesse.

6. Le discours de Shepping est dans le recueil du parlement. Il est beaucoup plus mesuré, quoique vigoureux. S'il avait prononcé le discours qu'on lui impute ici, la chambre l'aurait envoyé à la Tour.

pendant que le prince a été puni, lui qui par les lois de la nation est impunissable.

(Avril 1712.) Le roi voulut aller à la chasse au vol; mais il fit réflexion que les terres étaient fort humides; cela lui fit remettre la partie[1].

M. le duc de Berri, ayant eu le malheur de blesser Monsieur le Duc à la chasse[2], alla se jeter aux genoux de Madame la Duchesse sa mère, et assura Madame la Dauphine qu'il ne manierait jamais fusil, quoique ce soit son plus grand plaisir[3].

(2 décembre 1713.) M. le maréchal de Villars dit au prince Eugène, lorsqu'il le joignit à Rastadt pour traiter de la paix : « Vous avez rendu de grands services à votre maître par les actions éclatantes[4] que vous avez faites en Hongrie, en Flandre et en Italie. — Monsieur, lui répondit le prince Eugène, les heureux succès que j'ai eus sont déjà d'ancienne date; on ne doit plus songer qu'aux dernières campagnes, dont vous avez eu toute la gloire. »

(1714.) Le roi ayant fait entrer dans son cabinet les commissaires du clergé, qui s'assemblaient à Paris chez M. le cardinal de Rohan, il leur dit qu'il les remerciait et qu'il était très-content d'eux; qu'il soutiendrait leurs avis de toutes ses forces, qu'ils priassent Dieu de les lui continuer et de les augmenter, et qu'il les emploierait toutes à soutenir une si bonne œuvre[5].

Le roi, ayant trouvé sur sa table une lettre d'un homme qu'il venait d'exiler, la rejeta d'abord; mais aussitôt il la reprit, et la lut tout entière, disant : « Il faut du moins donner aux malheureux la consolation de lire leurs excuses[6].

Le roi étant venu à Saint-Cyr, lorsqu'il était prêt de partir pour une campagne, fit l'honneur de dire à la communauté qu'il espérait beaucoup des prières qu'on ferait pour lui dans la maison. La supérieure lui ayant dit que nous demandions sans cesse à Dieu de le ramener bientôt victorieux, Sa Majesté répondit : « Non la victoire, mais la paix; il faut tâcher de contraindre nos ennemis à nous la demander.... »

Le roi, ayant fait M. de La Rochefoucauld premier gentilhomme de sa garde-robe, lui écrivit ce billet de sa main : « Je me réjouis comme votre ami de la charge que je vous ai donnée ce matin comme votre roi, de premier gentilhomme de ma garde-robe[7]. »

Un page qui portait un flambeau ayant eu un bras gelé, le roi or-

1. A la postérité, vous dis-je.
2. Il lui creva un œil.
3. Il y retourna huit jours après.
4. Le maréchal dit mieux : « Vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles. »
5. C'était la bulle *Unigenitus*.
6. Pourquoi donc brûler les lettres des princes de Conti, au lieu de les lire?
7. Cette lettre à antithèse est du président Rose, secrétaire du cabinet.

donna qu'on leur donnerait à tous de grands manchons, pour éviter de pareils accidents [1].

Le roi dit un jour à Mme de Maintenon qu'on traitait les rois de majesté, et que pour elle on devait la traiter de solidité [2].

Le roi, parlant un jour de quelque dessin de broderie qu'il faisait faire sur des habits, dit : « Je ne devrais pas être occupé de ces bagatelles; mais je suis obligé par mon rang d'être bien vêtu [3]. »

Le roi à vingt ans n'avait point encore bu de vin [4].

Quelques gens d'affaires prétendaient que les maisons bâties sur les anciennes fortifications de Paris appartenaient au roi. Cette prétention avait troublé une infinité de familles, non-seulement à Paris, mais encore dans les provinces. Les commissaires du conseil examinèrent les raisons de part et d'autre pendant quatre mois, et y trouvèrent beaucoup de difficulté. Enfin l'affaire fut rapportée et balancée pendant dix heures entières : les voix se trouvèrent partagées; et lorsqu'il n'y eut plus que le roi à parler, il décida contre ses propres intérêts, en faveur des peuples [5].

Le roi, trouvant Mme de Maintenon fort affligée de la prise de Namur, lui dit : « Vous êtes accoutumée à me voir toujours victorieux; mais il faut bien vous attendre que le succès des armes n'est pas toujours favorable [6].

Des seigneurs s'entretenant au lever du roi d'une entreprise qu'on croyait devoir réussir infailliblement à cause du courage et du grand nombre de troupes, le roi dit : « Ce n'est point en cela que nous devons mettre notre confiance, mais dans le secours de Dieu [7].

L'archevêque de Paris avait rendu une ordonnance qui défendait à ceux qui étaient obligés de faire gras en carême d'user de ragoûts [8].

Madame la duchesse de Bourgogne ayant fait une sauce avec du vinaigre et du sucre sur du bœuf bouilli, le roi dit : « Madame la duchesse de Bourgogne n'est pas scrupuleuse, elle fait fort bien des sauces [9]. »

M. Colbert a protesté que pendant vingt-cinq ans qu'il avait eu l'honneur d'être au service du roi et de l'approcher de fort près, il ne

1. Mais on n'a point de manchon à la main qui porte un flambeau.
2. C'est une ancienne plaisanterie faite à Messine, au duc de Vivonne, qui était excessivement gros.
3. A la postérité.
4. Il veut dire apparemment de vin pur.
5. Cela est très-vrai, et fort à l'honneur de Louis XIV, dans un temps très-fiscal.
6. Cela est neuf.
7. Les impériaux attendaient le même secours.
8. Quoi! l'archevêque de Paris ne mangeait-il pas des carpes à l'étuvée, du saumon à la béchamel? On ne parlait que des ragoûts que faisait l'archevêque Harlai de Chamvalon avec Mme de Lesdiguières.
9. Plus que jamais à la postérité.

lui avait jamais entendu dire qu'une seule parole de vivacité, et jamais aucune qui ressentît la médisance[1].

MORT DU ROI.

(1715.) Lorsqu'on proposa au roi de recevoir les derniers sacrements, il répondit : « Ah! très-volontiers, j'en serai bien aise; » et après sa confession il dit : « Je suis en paix, je me suis bien confessé. »

Quelque temps après il dit à une personne de confiance : « Je me trouve le plus heureux homme du monde, j'espère que Dieu m'accordera mon salut : qu'il est aisé de mourir! » Il dit ces dernières paroles en fondant en larmes[2].

Il dit aux médecins qui paraissaient affligés : « M'aviez-vous cru immortel? Pour moi, je ne me le suis pas cru[3]. »

Le roi ayant perdu connaissance, quand elle lui fut revenue, il dit à son confesseur : « Mon père, donnez-moi encore une absolution générale de tous mes péchés[4]. »

Son confesseur lui ayant fait faire attention à ces dernières paroles du *Pater*[5], *Nunc et in hora mortis nostræ*, le roi les répéta souvent, et dit à Mme de Maintenon, qui était auprès de lui : « C'est donc maintenant, présentement, à l'heure de ma mort. » Ce furent là aussi ses dernières paroles; il les prononça à l'agonie avec celles-ci : « Faites-moi miséricorde, mon Dieu; venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir. »

Le roi étant revenu d'une grande faiblesse, et voyant auprès de lui Mme de Maintenon, il lui dit : « Il faut, madame, que vous ayez bien du courage et bien de l'amitié pour moi, pour demeurer si longtemps[6]. »

Le roi fit venir Monsieur le Dauphin, à qui il dit : « Mon enfant, vous allez être un grand roi; ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre; songez toujours à rapporter à Dieu toutes vos actions; faites-le honorer par vos sujets : je suis fâché de les laisser dans l'état où ils

1. C'est cela qui mérite de passer à la postérité, et de servir d'exemple à tous les princes. Ils tuent quelquefois par leurs paroles.

2. Les domestiques pleuraient; mais aucun ne dit que Louis XIV eût pleuré. De plus, les approches de la mort dessèchent trop pour qu'on pleure.

3. On nous assura que ce fut à ses premiers valets chambre, baignés de larmes, qu'il avait adressé ces paroles si justes et si fermes : M'avez-vous cru immortel? « Pour moi, je ne me le suis pas cru, » aurait trop gâté ce noble discours.

4. C'était le jésuite Le Tellier : il avait à se reprocher plus de péchés que le roi.

5. On ne sait ce que l'auteur de ces mémoires veut dire; ce n'est point dans la prière du *Pater* que sont ces paroles. On soupçonne que le courtisan, auteur de ces Mémoires, ne savait pas plus le latin que Louis XIV.

6. Cela est très-vrai, et se retrouve ailleurs.

sont. Suivez toujours les bons conseils; aimez vos peuples : je vous donne le P. Le Tellier pour confesseur[1]. N'oubliez jamais la reconnaissance que vous devez à Mme la duchesse de Ventadour : pour moi, madame, ajouta le roi, je ne puis trop vous marquer la mienne.» Il embrassa le dauphin par deux fois, il lui donna sa bénédiction ; et, comme il s'en allait, il leva les mains au ciel, et fit une prière en le regardant.

Le roi ayant entendu la messe le lendemain qu'il eut reçu ses sacrements, il fit approcher les cardinaux de Rohan et de Bissi, et il leur dit en présence d'un grand nombre de courtisans, qu'il était satisfait du zèle et de l'application qu'ils avaient fait paraître pour la défense de la bonne cause[2]; qu'il les exhortait à avoir la même conduite après sa mort, et qu'il avait donné de bons ordres pour les soutenir. Il ajouta que Dieu connaissait ses bonnes intentions et les désirs ardents qu'il avait d'établir la paix dans l'Église de France; qu'il s'était flatté de la procurer cette paix si désirée ; mais que Dieu ne voulait pas qu'il eût cette satisfaction; que peut-être cette grande affaire finirait plus promptement et plus heureusement dans d'autres mains que dans les siennes ; que, quelque droite qu'ait été sa conduite, on aurait cru qu'il n'eût agi que par prévention, et qu'il aurait porté son autorité trop loin ; et, enfin, après avoir encore fortement exhorté ces deux cardinaux à soutenir la vérité avec la même ferveur qu'ils avaient fait paraître jusqu'à présent, il leur déclara qu'il voulait mourir comme il avait vécu, dans la religion catholique, apostolique, et romaine; et qu'il aimerait mieux perdre mille vies que d'avoir d'autres sentiments. Ce discours dura longtemps; et le roi le fit dans des termes si nobles et si touchants, et avec tant de force (quoiqu'il fût déjà très-mal), qu'il était aisé de connaître qu'il était pénétré de ce qu'il disait.

1. Ce discours de Louis XIV à son successeur n'est pas exactement rapporté, il s'en faut de beaucoup. Il est très-faux qu'il dit au dauphin : « Je vous donne le P. Le Tellier pour confesseur. » On ne donne point d'ailleurs un confesseur à un enfant qui n'a pas six ans. Il faut avouer que ces mémoires sont d'un homme d'un esprit très-faible, qui paraît affilié des jésuites.

2. Il oublie que le roi dit à ces deux cardinaux : « Si on m'a trompé, on est bien coupable. » Il a été avéré en effet qu'on l'avait trompé, et que c'était son confesseur Le Tellier qui avait lui-même fabriqué la minute de cette malheureuse bulle qui troubla la France. Jamais homme ne calomnia plus effrontément, ne joignit tant de fourberie à tant d'audace, et ne couvrit plus ses crimes du manteau de la religion. Il fut sur le point de faire condamner le vertueux cardinal de Noailles; et il abusa de la confiance de Louis XIV jusqu'à faire signer l'exil ou la prison de plus de deux mille citoyens. Ce scélérat fut exilé lui-même après la mort du roi : punition trop douce de ses noirceurs et de ses barbaries. Le grand malheur de Louis XIV fut d'avoir été trop ignorant. Pour peu qu'il eût lu seulement l'*Histoire* du président de Thou, il se serait défié de son confesseur, au lieu de le croire. Il aurait vu que jamais, à la cour, un religieux ne fit que du mal. L'ignorance et la faiblesse ternirent, dans ses dernières années, cinquante ans de gloire et de prospérités.

Il recommanda à Monsieur le Duc et à M. le prince de Conti, de contribuer à l'union qu'il désirait qui fût entre les princes, et de ne point suivre l'exemple de leurs ancêtres sur la guerre[1].

Il parla à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse[2].

Il recommanda les finances à M. Desmarêts, et les affaires étrangères à M. de Torci[3].

1. Vous voulez dire apparemment qu'il leur recommanda de ne jamais faire la guerre civile : mais ils ne pouvaient certainement mieux faire que d'imiter les belles actions de leurs aïeux.
2. Il fallait au moins nous instruire de ce qu'il leur dit.
3. Voilà une gazette de cour pleine d'anecdotes admirables.

PRÉFACE ET EXTRAITS
DES SOUVENIRS DE Mme DE CAYLUS.

(1769.)

PRÉFACE.

Cet ouvrage de Mme de Caylus[1] est un de ceux qui font le mieux connaître l'intérieur de la cour de Louis XIV. Plus le style en est simple et négligé, plus sa naïveté intéresse. On y retrouve le ton de sa conversation; elle n'a point *taché*, comme disait M. le duc d'Antin. Elle était du nombre des femmes qui ont de l'esprit et du sentiment sans en affecter jamais. C'est grand dommage qu'elle ait eu si peu de souvenir, et qu'elle quitte le lecteur lorsqu'il s'attend qu'on lui parlera des dernières années de Louis XIV, et de la régence. Peut-être même l'esprit philosophique qui règne aujourd'hui ne sera pas trop content des petites aventures de cour qui sont l'objet de ces mémoires. On veut savoir quels ont été les sujets de guerre; quelles ressources on avait pour les finances; comment la marine dépérit après avoir été portée au plus haut point où on l'eût jamais vue chez aucune nation; à quelles extrémités Louis XIV fut réduit; comment il soutint ses malheurs, et comment ils furent réparés; dans quelle confusion son confesseur Le Tellier jeta la France, et quelle part Mme de Maintenon put avoir à ces troubles intestins aussi tristes et aussi honteux que ceux de la fronde avaient été violents et ridicules. Mais tous ces objets ayant été presque épuisés dans l'histoire du *Siècle de Louis XIV*, on peut voir avec plaisir de petits détails qui font connaître plusieurs personnages dont on se souvient encore.

1. Marthe-Marguerite de Villette-Murcay, née en 1673, mariée en 1686 au marquis de Caylus, morte le 15 avril 1729. (Éd.)

Ces particularités même servent dans plus d'une occasion à jeter de la lumière sur les grands événements.

D'ordinaire les petits détails des cours, si chers aux contemporains, périssent avec la génération qui s'en est occupée; mais il y a des époques et des cours dont tout est longtemps précieux. Le siècle d'Auguste fut de ce genre. Louis XIV eut des jours aussi brillants, quoique sur un théâtre beaucoup moins vaste et moins élevé. Louis XIV ne commandait qu'à une province de l'empire d'Auguste; mais la France acquit sous ce règne tant de réputation par les armes, par les lois, par de grands établissements en tout genre, par les beaux-arts, par les plaisirs même, que cet éclat se répand jusque sur les plus légères anecdotes d'une cour qui était regardée comme le modèle de toutes les cours, et dont la mémoire est toujours précieuse.

Tout ce que raconte Mme la marquise de Caylus est vrai; on voit une femme qui parle toujours avec candeur. Ses *Souvenirs* serviront surtout à faire oublier cette foule de misérables écrits sur la cour de Louis XIV, dont l'Europe a été inondée par des auteurs faméliques qui n'avaient jamais connu ni cette cour, ni Paris.

Mme de Caylus, nièce[1] de Mme de Maintenon, parle de ce qu'elle a entendu dire et de ce qu'elle a vu, avec une vérité qui doit détruire à jamais toutes ces impostures imprimées, et surtout les prétendus *Mémoires*[2] *de Mme de Maintenon*, compilés par l'ignorance la plus grossière, et par la fatuité la plus révoltante, écrits d'ailleurs de ce mauvais style des mauvais romans qui ne sont faits que pour les antichambres.

Que penser d'un homme qui insulte au hasard les plus grandes familles du royaume, en confondant perpétuellement les noms, les événements, qui vous dit d'un ton assuré que « M. de Maisons, premier président du parlement, avec plusieurs conseillers, n'attendaient qu'un mot du duc du Maine pour se déclarer contre la régence du duc d'Orléans; » tandis que M. de Maisons, qui ne fut jamais premier président, avait arrangé lui-même tout le plan de la régence!

Qui prétend que la princesse des Ursins, à l'âge de soixante et un ans, avait inspiré à Philippe V, roi d'Espagne, une violente passion pour elle;

Qui ose avancer que « les articles secrets du traité de Rastadt excluaient Philippe V du trône, » comme s'il y avait eu des articles secrets à Rastadt;

Qui a l'impudence d'affirmer que Monseigneur, fils de Louis XIV, « épousa Mlle Chouin, » et rappelle sur cette fausseté tous les contes absurdes imprimés chez les libraires de Hollande;

Qui, pour donner du crédit à ces contes, cite l'exemple d'Auguste, lequel, selon lui, était amoureux de Cléopatre. C'est bien savoir l'histoire!

Voilà par quels gredins la plupart de nos histoires secrètes modernes

1. Mme de Caylus, fille de Philippe de Valois, marquis de Villette-Murcay, cousin de Mme de Maintenon, n'était pas nièce, mais petite-cousine de la seconde femme de Louis XIV.

2. Par La Beaumelle. (Éd.)

ont été composées. Quand Mme de Caylus n'aurait servi, par ses *Mémoires*, qu'à faire rentrer dans le néant les livres de ces misérables, elle aurait rendu un très-grand service aux honnêtes gens amateurs de la vérité.

SOUVENIRS.

Mme de Maintenon était petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, élevé auprès de Henri IV, dans la maison de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et connu surtout par ses écrits et son zèle pour la religion protestante, mais plus recommandable encore par sa sincérité dont il parle lui-même dans un manuscrit que j'ai vu de sa main, et dans lequel il dit que sa rude probité le rendait peu propre auprès des grands.

Il eut l'honneur de suivre Henri IV dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir, et se retira, après la conversion de ce prince, dans sa petite maison de Mursay, près de Niort en Poitou[1]. . . . .

Je me souviens d'avoir entendu raconter que Mme d'Aubigné étant venue à Paris demander au cardinal de Richelieu la grâce de son mari, ce ministre avait dit en la quittant : « Elle serait bien heureuse si je lui refusais ce qu'elle me demande. »

M. d'Aubigné[2] mourut à la Martinique, à son second voyage, car je crois avoir entendu dire qu'il en avait fait deux.

Mais mes souvenirs me rappellent à la cour où Mme de Maintenon jouait un grand rôle auprès de la reine : elle avait été faite dame d'atour de Madame la dauphine de Bavière; et le roi avait acheté pour elle la terre de Maintenon, en 1674 ou 1675, dont il voulut qu'elle prît le nom[3].

Elle (Mme de Maintenon) prit pour prétexte la petite d'Heudicourt, et la demanda à madame sa mère, qui la lui donna sans peine par l'amitié qui était entre elles, et le goût qu'elle lui connaissait pour les enfants. Cette petite fille fut depuis Mme de Montgon[4], dame du palais de madame la dauphine de Savoie.

Je rapporte ici la manière dont elle s'en est expliquée elle-même avec son confesseur. « Mme de Montespan et Mme de Richelieu tra-

1. Il en fait la description dans le *Baron de Feneste**, et c'est de lui-même dont il parle sous le nom d'Énée.

2. Il mourut au retour de son second voyage de la Martinique, dans un voyage qu'il fit à Orange.

3. J'ai vu, dans une lettre écrite à M. d'Aubigné, que le roi lui avait ordonné de prendre le nom de Maintenon.

4. Mère de l'abbé de Montgon, auteur des *Mémoires* où le cardinal de Fleury est très-dénigré.

* Roman satirique de Daubigné. (Éd.)

vaillent présentement à un mariage pour moi qui, pourtant, ne s'achèvera pas. C'est un duc, assez malhonnête homme et fort gueux. Ce serait une source d'embarras et de déplaisirs qu'il serait imprudent de s'attirer; j'en ai déjà assez dans ma condition singulière[1] et enviée de tout le monde, sans aller en chercher dans un état qui fait le malheur des trois quarts du genre humain. »

Cependant le roi, si prévenu dans les commencements contre Mme de Maintenon, qu'il ne l'appelait d'un air de dénigrement, en parlant à Mme de Montespan, que *Votre bel esprit*, s'accoutuma à elle et comprit qu'il y avait tant de plaisir à l'entretenir, qu'il exigea de sa maîtresse, par une délicatesse dont on ne l'eût peut-être pas cru capable, de ne lui plus parler les soirs quand il serait sorti de sa chambre. Mme de Maintenon s'en aperçut, et voyant qu'on ne lui répondait qu'un oui et qu'un non assez sec : « J'entends, dit-elle, ceci est un sacrifice; » et comme elle se levait, Mme de Montespan l'arrêta, charmée qu'elle eût pénétré le mystère. La conversation n'en fut que plus vive après, et elles se dirent, sans doute dans un genre différent, l'équivalent de ce que Ninon avait dit du billet de La Châtre[2].

Je rapporterai ici quelques fragments des lettres que Mme de Maintenon écrivait à l'abbé Gobelin; on y verra mieux que je ne pourrais l'exprimer ce qu'elle eut à souffrir, et quels étaient ses véritables sentiments. Il est vrai qu'il serait à désirer que ces lettres fussent datées. Mais les choses marquent assez le temps où elles ont été écrites[3].

Mme de Thianges, folle sur deux chapitres, celui de sa personne et celui de sa naissance, d'ailleurs dénigrante et moqueuse, avait pourtant une sorte d'esprit, beaucoup d'éloquence, et rien de mauvais dans le cœur; elle condamnait même souvent les injustices et la dureté de madame sa sœur, et j'ai ouï dire à Mme de Maintenon qu'elle avait trouvé en elle de la consolation dans leurs démêlés.

Il y aurait des contes à faire à l'infini sur les deux points de sa folie : mais il suffira de dire, pour celle de sa maison, qu'elle n'en admettait que deux en France, la sienne et celle de La Rochefoucauld[4].

J'ai ouï dire au feu roi que Mme de Thianges s'échappait souvent de chez elle pour le venir trouver lorsqu'il déjeunait avec des gens de son âge. Elle se mettait avec eux à table en personne, persuadée qu'on

1. La singularité de sa condition et de son état venait sans doute de ce qu'elle se trouvait à la cour la veuve de Scarron, dont pourtant elle n'avait jamais été la femme.

2. M. de La Châtre avait exigé un billet de Mlle de Lenclos, un billet comme quoi elle lui serait fidèle pendant son absence, et, étant avec un autre, dans le moment le plus vif elle s'écria : « Le beau billet qu'a La Châtre! »

3. Toutes les lettres de Mme de Maintenon à son confesseur font bien voir le caractère de la dévote ambitieuse, et celui du prêtre à qui elle en rend compte.

4. Elle distinguait la maison de La Rochefoucauld des autres, en faveur des fréquentes alliances qu'elle a eues avec la maison de La Rochechouart.

n'y[1] vieillit point. (C'est elle qui, la première, a dit qu'on ne vieillit point à table.)

Au défaut du roi, Mme de Nevers se contenta de Monsieur le Prince qu'on appelait en ce temps-là Monsieur le Duc. L'esprit, la galanterie, la magnificence, quand il était amoureux, réparaient en lui une figure qui tenait plus du gnome que de l'homme. Il a masqué sa galanterie pour Mme de Nevers par une infinité de traits; mais je ne parlerai que de celui-ci. M. de Nevers avait accoutumé de partir pour Rome de la même manière dont on va souper à ce qu'on appelle aujourd'hui une guinguette, et on avait vu Mme de Nevers monter en carrosse, persuadée qu'elle allait seulement se promener, entendre dire à son cocher : « A Rome. » Mais comme avec le temps elle connut mieux monsieur son mari, et qu'elle se tenait plus sur ses gardes, elle découvrit qu'il était sur le point de lui faire faire encore le même voyage, et en avertit Monsieur le Prince, lequel, aussi fertile en inventions que magnifique lorsqu'il s'agissait de satisfaire ses goûts, pensa, par la connaissance qu'il avait du génie et du caractère de M. de Nevers, qu'il fallait employer son talent ou réveiller sa passion pour les vers. Il imagina donc de donner une fête à Monseigneur à Chantilly. Il la proposa, on l'accepta. Il alla trouver M. de Nevers, et supposa avec lui un extrême embarras pour le choix du poëte qui ferait les paroles du divertissement, lui demandant en grâce de lui en trouver un et de le vouloir conduire; sur quoi M. de Nevers s'offrit lui-même, comme Monsieur le Prince l'avait prévu. Enfin la fête se donna; elle coûta plus de cent mille écus, et Mme de Nevers n'alla point à Rome[1].

Un jour que le carrosse de Mme de Montespan passa sur le corps d'un pauvre homme sur le pont de Saint-Germain, Mme de Montausier, Mme de Richelieu, Mme de Maintenon, et quelques autres qui étaient avec elles, en furent effrayées et saisies comme on l'est d'ordinaire en de pareilles occasions; la seule Mme de Montespan ne s'en émut pas, et elle reprocha même à ces dames leur faiblesse. « Si c'était, leur disait-elle, un effet de la bonté de votre cœur et une véritable compassion, vous auriez le même sentiment en apprenant que cette aventure est arrivée loin comme près de vous. »

Elle joignit à cette dureté de cœur[3] une raillerie continuelle, et elle portait des coups dangereux à ceux qui passaient sous ses fenêtres pendant qu'elle était avec le roi.

Si on considère le mérite et la vertu de M. de Montausier[4], l'esprit et le savoir de M. de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas et du roi qui fait élever si dignement son fils, et du dauphin qu'on croira savant et habile parce qu'il le devait être?

1. C'était une maxime du célèbre gourmand Broussin, avant que Mme de Thianges fût au monde.

2. Monsieur le Duc, pour entrer secrètement chez Mme de Nevers dont le mari était si jaloux, avait acheté deux maisons contiguës à l'hôtel de Nevers.

3. Comment accorder cette dureté avec les larmes compatissantes et généreuses dont elle parle page 54?

4. Remarquez ce contraste.

M. de Lauzun, peu content d'épouser Mademoiselle, voulut que le mariage se fît de couronne à couronne; et, par de longs et vains préparatifs, il donna le loisir à Monsieur le Prince d'agir et de faire révoquer la permission que le roi lui avait accordée. Pénétré de douleur, il ne garda plus de mesures, et se fit arrêter et conduire dans une longue et dure prison par la manière[1] dont il parla à son maître.

Sans cette folle vanité le mariage se serait fait; le roi, avec le temps, aurait calmé le prince, et M. de Lauzun se serait vu publiquement le mari de la petite-fille d'Henri IV, refusée à tant de princes et de rois pour ne pas les rendre trop puissants. Il se serait vu cousin germain de son maître. Quelle fortune détruite en un moment par une gloire mal placée!

Peut-être aussi n'avait-il plu à Mademoiselle que par ce même caractère audacieux, et pour avoir été le seul homme qui eût osé lui parler d'amour[2].

Mme la duchesse de Richelieu[3] fut faite dame d'honneur de Madame la Dauphine.

Mme de Coulanges, femme de celui qui a tant fait de chansons, augmentait la bonne compagnie de l'hôtel de Richelieu; elle avait une figure et un esprit agréables, une conversation remplie de traits vifs et brillants, et ce style lui était si naturel que l'abbé Gobelin[4] dit, après une confession générale qu'elle lui avait faite : « Chaque péché de cette dame est une épigramme. »

Le cardinal d'Estrées n'était pas moins amoureux dans ces temps dont je parle, et il a fait pour Mme de Maintenon beaucoup de choses galantes qui, sans toucher son cœur, plaisaient à son esprit[5].

Mme de Schomberg était précieuse, Mlle de Pons, bizarre, naturelle, sans jugement, pleine d'imagination, toujours nouvelle et divertissante, telle enfin que Mme de Maintenon m'a dit plus d'une fois : « Mme d'Heudicourt n'ouvre pas la bouche sans me faire rire; cependant je ne me souviens pas, depuis que nous nous connaissons, de lui avoir entendu dire une chose que j'eusse voulu avoir dite[6].

Madame la Dauphine voyait la nécessité d'être bien avec la favorite pour être bien avec le roi son beau-père : mais la regardant en même temps comme une personne dangereuse dont il fallait se défier, elle se détermina à la retraite où elle était naturellement portée, et ne découvrit

1. Beaucoup trop dure sans doute.

2. Dans les *Mémoires de Mademoiselle*, il est manifeste que ce fut elle qui en parla la première.

3. Anne-Marguerite d'Acigné, fille de Jean-Léonard d'Acigné, comte de Grand-Bois, mort en 1698.

4. Quel Gobelin qu'un homme qui, pour divertir la compagnie, caractérise les confessions de ses dévotes! Quel directeur de Mme de Maintenon! Il avait besoin d'être dirigé par elle; aussi l'était-il.

5. Voilà bien de la galanterie, tant profane que sacerdotale.

6. Mme de Caylus se répète ici; c'est une preuve de la négligence et de la simplicité dont elle écrivait ces mémoires, qui ne sont en effet que des souvenirs sans ordre.

qu'après la mort de Mme de Richelieu, dans un éclaircissement qu'elle eut avec Mme de Maintenon, la fausseté des choses qu'elle lui avait dites. Étonnée de la voir aussi affligée, elle marqua sa surprise, et par l'enchaînement de la conversation, elle mit au jour les mauvais procédés de cette infidèle amie [1].

Je ne prétends pas dissimuler ce qui s'est dit sur M. de Villarceaux [2], parent et de même maison que Mme de Montchevreuil. Si c'est par lui que cette liaison s'est formée, elle ne décide rien contre Mme de Maintenon, puisqu'elle n'a jamais caché qu'il eût été de ses amis. Elle parla pour son fils, et obtint le cordon bleu pour lui; on voit même encore à Saint-Cyr une lettre écrite à Mme de Villarceaux, où elle fait le détail de l'entrée du roi à Paris après son mariage, dans laquelle elle parle de ce même M. de Villarceaux, et voici ce qu'elle en dit : « Je cherchai M. de Villarceaux, mais il avait un cheval si fougueux qu'il était à vingt pas de moi avant que je le reconnusse : il me parut bien et des plus galamment habillés, quoique des moins magnifiques; sa tête brune lui seyait fort bien, et il avait fort bonne grâce à cheval. »

Cependant, quelque persuadée que je sois de la vertu de Mme de Maintenon, je ne ferais pas comme M. de Lassay qui, pour trop affirmer un jour que ce qu'on avait dit sur ce sujet était faux, s'attira une question singulière de la part de madame sa femme, fille naturelle de Monsieur le Prince. Ennuyée de la longueur de la dispute, et admirant comment Monsieur son mari pouvait être autant convaincu qu'il le paraissait, elle lui dit d'un sang-froid admirable : *Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là?* Pour moi, il me suffit d'être persuadée de la fausseté des bruits désavantageux qui ont couru, et d'en avoir assez dit pour montrer que je ne les ignore pas.

Mlle de Löwestein, depuis Mme de Dangeau.... est de la maison Palatine. Un de ses ancêtres, pour n'avoir épousé qu'une simple demoiselle, perdit son rang [3], et sa postérité n'a plus été regardée comme des princes souverains; mais MM. de Löwestein ont toujours porté le nom et les armes de la maison Palatine, et ont été depuis comtes de l'Empire et alliés aux plus grandes maisons de l'Allemagne.

La signature de son contrat (de mariage) causa d'abord quelques désagréments à madame sa femme. Madame la dauphine, surprise qu'elle s'appelât comme elle, voulut faire rayer son véritable nom [4]; Madame entra dans ses sentiments; mais on leur fit voir si clairement qu'elle était en droit de le porter, que ces princesses n'eurent plus rien à

1. La véritable raison fut que Mme de Richelieu, qui avait protégé autrefois Mme Scarron, ne put supporter d'être totalement éclipsée par Mme de Maintenon.

2. Cet endroit était délicat à traiter; il est certain que Mme Scarron avait enlevé à Ninon Villarceaux son amant. J'ignore jusqu'à quel point M. de Villarceaux poussa sa conquête; mais je sais que Ninon ne fit que rire de cette infidélité, qu'elle n'en sut nul mauvais gré à sa rivale, et que Mme de Maintenon aima toujours Ninon.

3. Il ne perdit point son rang de prince, mais ses enfants n'en purent jouir, faute d'un diplôme de l'empereur.

4. Il y a une petite méprise; M. de Dangeau avait fait énoncer, dans le contrat, de Bavière Löwestein; on mit Löwestein de Bavière.

dire, et même Madame a toujours rendu à Mme de Dangeau ce qui était dû à sa naissance et à son mérite, et elle a eu pour elle toute l'amitié dont elle était capable.

Elle (Madame la Dauphine) mourut persuadée que sa dernière couche lui avait donné la mort, et elle dit en donnant sa bénédiction à M. le duc de Berri : *Ah! mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mère*[1]!

Il est, je crois, à propos de parler présentement de Mme la princesse de Conti, fille du roi, de cette princesse belle comme Mme de Fontanges, agréable comme sa mère, avec la taille et l'air du roi son père, et auprès de laquelle les plus belles et les mieux faites n'étaient pas regardées. Il ne faut pas s'étonner que le bruit de sa beauté se soit répandu jusqu'à Maroc où son portrait fut porté[2].

Je ne sais si l'humeur de Mme la princesse de Conti contribuait à révolter les conquêtes que la beauté lui faisait faire, ou par quelle fatalité elle eut aussi peu d'amants fidèles que d'amants reconnaissants; mais il est certain qu'elle n'en conserva pas. Et ce qui se passa entre elle et Mlle Choin est aussi humiliant que singulier.

Mlle Choin était une fille à elle, d'une laideur à se faire remarquer, d'un esprit propre à briller dans une antichambre, et capable seulement de faire le récit des choses qu'elle avait vues. C'est par ces récits qu'elle plut à sa maîtresse, et ce qui lui en attira sa confiance. Cependant cette même Mlle Choin enleva à la plus belle princesse du monde le cœur de M. de Clermont-Chate, en ce temps-là officier des gardes.

Il est vrai qu'ils pensaient à s'épouser; et sans doute qu'ils avaient compté, par la suite des temps, non-seulement d'y faire consentir Mme la princesse de Conti, mais d'obtenir par elle et par Monseigneur des grâces de la cour, dont ils auraient un grand besoin. L'imprudence[3] d'un courrier, pendant une campagne, déconcerta leurs projets, et découvrit à Mme la princesse de Conti, de la plus cruelle manière, qu'elle était trompée par son amant et par sa favorite. Ce courrier de M. de Luxembourg remit à M. de Barbesieux toutes les

1. Beau vers de l'*Andromaque* de Racine. La dauphine de Bavière ne manquait ni de goût ni de sensibilité; mais sa santé toujours mauvaise la rendait incapable de société. On lui contestait ses maux; elle disait : « Il faudra que je meure pour me justifier. » Et ses maux empiraient par le chagrin d'être laide dans une cour où la beauté était nécessaire.

2. Cela est très-vrai; l'ambassadeur de Maroc, en recevant le portrait du roi, demanda celui de la princesse sa fille. Comme elle eut le malheur d'essuyer beaucoup d'infidélités de ses amants, Périgny fit un couplet pour elle.

Pourquoi refusez-vous l'hommage glorieux
D'un roi qui vous attend et qui vous croira belle?
Puisque l'hymen à Maroc vous appelle,
Partez, c'est peut-être en ces lieux
Qu'il vous garde un amant fidèle.

3. On ouvrait toutes les lettres. Cette infidélité ne se commet plus nulle part, comme on sait.

lettres qu'il avait. Ce ministre se chargea de les faire rendre; mais il porta le paquet au roi : on peut aisément juger de l'effet qu'il produisit, et de la douleur de Mme la princesse de Conti. Mlle Choin fut chassée, M. de Clermont exilé[1], et on lui ôta son bâton d'exempt.

MM. les princes de Conti avaient été élevés avec Mgr le dauphin, dans les premières années de leur vie, et par une mère d'une vertu exemplaire. Ils avaient tous deux de l'esprit, et étaient fort instruits. Mais le gendre du roi, gauche dans toutes ses actions, n'était goûté par personne, par l'envie qu'il eut toujours de paraître ce qu'il n'était pas. Le second, avec toutes les connaissances et l'esprit qu'on peut avoir, n'en montrait qu'autant qu'il convenait à ceux à qui il parlait; simple, naturel, profond et solide, frivole même quand il fallait le paraître, il plaisait à tout le monde; et comme il passait pour être un peu vicieux, on disait de lui ce qu'on a dit de César[2].

J'ai ouï-dire à Mme de Maintenon, qu'un jour le roi ayant envoyé chercher la reine, pour ne pas paraître seule en sa présence, elle voulut qu'elle la suivît; mais elle ne fit que la conduire jusqu'à la porte de la chambre, où elle prit la liberté de la pousser pour la faire entrer, et remarqua un si grand tremblement dans toute sa personne, que ses mains mêmes tremblaient de timidité.

C'était un effet de la passion vive qu'elle avait toujours eue pour son mari, et que les maîtresses avaient rendue si longtemps malheureuse. Il fallait aussi que le confesseur de cette princesse n'eût point d'esprit, et ne fût qu'un cagot, ignorant des véritables devoirs de chaque état. J'en juge par une lettre de Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin, où elle dit : « Je suis ravie que le monde loue ce que fait le roi. Si la reine avait un directeur comme vous, il n'y aurait pas de bien qu'on ne dût attendre de l'union de la famille royale; mais on eut toutes les peines du monde, sur la *media noche*, à persuader son confesseur, qui la conduit par un chemin plus propre, selon moi, à une carmélite qu'à une reine[3]. »

Le roi avait en lui toutes les qualités les plus propres à plaire, sans être capable d'aimer beaucoup. Presque toutes les femmes lui avaient plu[4], excepté la sienne, dont il exerça la vertu par ses galanteries.

M. de Montespan ne songea d'abord qu'à profiter de l'occasion pour son intérêt et sa fortune; et ce qu'il fit ensuite ne fut que par dépit de ce qu'on ne lui accorda pas ce qu'il voulait. Le roi se piqua à son tour, et, pour empêcher Mme de Montespan d'être exposée à ses caprices,

1. Excellente raison, prise dans les droits du pouvoir suprême, pour exiler un officier, et pour apprendre aux jeunes gens à ne plus quitter les belles pour les laides.

2. Qu'il était le mari de bien des femmes, et la femme de bien des hommes. De Bausse lui disait : « Que vous êtes aimable, monseigneur! vous souffrez gaiement qu'on vous contrarie, qu'on vous raille, qu'on vous pille, qu'on vous, etc. » C'est le même qui fut élu roi de Pologne.

3. Quel salmigondis de confesseurs et de maîtresses! quelles pauvretés!

4. Et réciproquement.

il la fit surintendante de la maison de la reine, laissant faire en province à ce misérable garçon[1] toutes ses extravagances.

J'ai trouvé dans les lettres de Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin[2], qu'il y avait eu une séparation en forme au Châtelet de Paris, entre M. et Mme de Montespan.

La mort de la reine ne donna à la cour qu'un spectacle touchant. Le roi fut plus attendri qu'affligé; mais comme l'attendrissement produit d'abord les mêmes effets, et que tout paraît considérable dans les grands, la cour fut en peine[3] de sa douleur.

Pendant le voyage de Fontainebleau, la faveur de Mme de Maintenon parvint au plus haut. Elle changea le plan de sa vie; et je crois qu'elle eut pour principale règle de faire le contraire de ce qu'elle avait vu chez Mme de Montespan[4].

Ce mariage (de la troisième fille de Colbert avec le duc de Mortemart) coûta au roi quatorze cent mille livres[5]; huit cent mille livres pour payer les dettes de la maison de Mortemart, et six cent mille pour la dot de Mlle Colbert.

Si mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers recherchèrent l'amitié de Mme de Maintenon, elle ne fut pas fâchée de son côté de faire voir au roi, par leur empressement, la différence que des personnes de mérite mettaient entre Mme de Montespan et elle[6].

Mme de Maintenon n'a jamais su les histoires qu'on en a faites, et elle n'a vu dans Mme la princesse d'Harcourt que ses malheurs domestiques et sa piété apparente[7].

Mme la comtesse de Grammont[8] avait pour elle le goût et l'habitude du roi; car Mme de Maintenon la trouvait plus agréable qu'aimable. Il faut avouer aussi qu'elle était souvent anglaise, insupportable, quelquefois flatteuse, dénigrante, humaine, et rampante[9].

Mme de Maintenon joignit à l'envie de plaire au roi, en attirant

1. Ce mot de garçon, qui n'a point de féminin, ne convient pas à un homme marié. Au reste, il se fit faire un carrosse de deuil, dont les pommeaux étaient des cornes.

2. Il est triste que Mme de Maintenon ait tant écrit à cet abbé Gobelin, qui était un tracassier rampant, avare comme Harpagon, et processif comme Chicaneau.

3. Ah! très-peu en peine.

4. Et de succéder à Marie-Thérèse.

5. Cela est immense : cette somme ferait aujourd'hui à peu près deux millions huit cent mille livres; et c'est le peuple qui paye.

6. Cela fait voir que Mme de Maintenon en savait plus que Mme de Montespan.

7. Toujours, sur la fin du règne de Louis XIV, la débauche sous le masque de la dévotion. La galanterie, auparavant, avait été moins fausse et plus aimable.

8. C'était une Hamilton, que ses frères avaient obligé le comte de Grammont à épouser malgré lui.

9. Caractère qui n'est pas extraordinaire en Angleterre.

chez elle Mme la comtesse de Grammont, le motif de la soutenir dans la piété[1], et d'aider, autant qu'il lui était possible, une conversion fondée sur celle de du Charmel. C'était un gentilhomme lorrain, connu à la cour par le gros jeu qu'il jouait. Il était riche et heureux : ainsi il faisait beaucoup de dépense, et était à la mode à la cour[2]; mais il la quitta brusquement, et se retira à l'institution, sur une vision qu'il crut avoir eue; et la même grâce, par un contre-coup heureux, toucha aussi Mme la comtesse de Grammont.

Mme d'Heudicourt était cette même Mlle de Pons, parente du maréchal d'Albret, dont la chronique scandaleuse prétend qu'il avait été amoureux[3], amie de Mme de Maintenon et de Mme de Montespan jusques à sa disgrâce.

Mme d'Heudicourt, vieille fille sans bien, quoique avec une grande naissance, se trouva heureuse d'épouser la marquis d'Heudicourt; et Mme de Maintenon[4], son amie, y contribua de tous ses soins. Amie aussi de Mme de Montespan, elle vécut avec elle à la cour jusques à sa disgrâce, dont je ne puis raconter les circonstances, parce que je ne les sais que confusément. Je sais seulement qu'elle roulait sur des lettres de galanterie écrites à M. de Béthune, ambassadeur en Pologne, homme aimable et de bonne compagnie : car, quoique je ne l'aie jamais vu, je m'imagine le connaître parfaitement à force d'en avoir entendu parler à ses amis, lesquels se sont presque tous trouvés des miens[5].

Je sais que Mme de Maintenon dit au roi que, pour cesser de voir et abandonner son amie, il fallait qu'on lui fît voir ses torts d'une manière convaincante. On lui montra ces lettres[6] dont je parle, et elle cessa alors de la voir.

Mme de Montchevreuil... fut la confidente des choses particulières qui se passèrent après la mort de la reine, et elle seule en eut le secret.

Pendant le voyage de Fontainebleau, qui suivit la mort de la reine, je vis tant d'agitation dans l'esprit de Mme de Maintenon, que j'ai jugé depuis, en la rappelant à ma mémoire, qu'elle était causée par une incertitude violente de son état, de ses pensées, de ses craintes, et de ses espérances; en un mot, son cœur n'était pas libre, et son esprit fort agité; pour cacher ces divers mouvements et pour justifier les larmes que son domestique et moi lui vîmes quelquefois répandre,

1. Quelle piété!

2. C'était un fat, à prétendues bonnes fortunes, et l'esprit le plus mince. La fameuse princesse Palatine, qui passait pour avoir un esprit si solide, avait eu une pareille vision. Elle avait cru entendre parler une poule; l'évêque Bossuet en fait mention dans son oraison funèbre. Son poulailler opéra sa conversion.

3. Le maréchal d'Albret avait eu aussi beaucoup de goût pour Mme Scarron.

4. Alors Mme Scarron.

5. C'était un homme d'un génie supérieur, très-voluptueux, et très-amusant.

6. Toujours des lettres interceptées qui causent des disgrâces.

elle se plaignait de vapeurs, et elle allait, disait-elle, chercher à respirer dans la forêt de Fontainebleau avec la seule Mme de Montchevreuil; elle y allait même quelquefois à des heures indues.

Je me garderai bien de pénétrer un mystère respectable[1] pour moi par tant de raisons; je nommerai seulement ceux qui vraisemblablement ont été dans le secret. Ce sont M. d'Harlai, en ce temps-là archevêque de Paris, M. et Mme de Montchevreuil, Bontemps, et une femme de chambre de Mme de Maintenon.

J'ai vu, depuis la mort de Mme de Maintenon, des lettres d'elle, gardées à Saint-Cyr, qu'elle écrivait à ce même abbé Gobelin que j'ai déjà cité. Dans les premières, on voit une femme dégoûtée de la cour et qui ne cherche qu'une occasion honnête de la quitter; dans les autres, qui sont écrites après la mort de la reine, cette même femme ne délibère plus, le devoir est pour elle marqué et indispensable d'y demeurer. Et, dans ces temps différents, la piété est toujours la même[2].

Mme de Maintenon avait un goût et un talent particulier pour l'éducation de la jeunesse. L'élévation de ses sentiments, et la pauvreté où elle s'était vue réduite, lui inspiraient surtout une grande pitié pour la pauvre noblesse; en sorte qu'entre tous les biens qu'elle a pu faire dans sa faveur, elle a préféré les gentilshommes aux autres; et je l'ai vue toujours choquée de ce qu'excepté de certains grands noms, on confondait trop à la cour la noblesse avec la bourgeoisie.

Elle connut à Montchevreuil une ursuline dont le couvent avait été ruiné, et qui peut-être n'en avait pas été fâchée, car je crois que cette fille n'avait pas une grande vocation. Quoi qu'il en soit, elle fit tant de pitié à Mme de Maintenon qu'elle s'en souvint dans sa fortune, et loua pour elle une maison : on lui donna des pensionnaires, dont le nombre augmenta à proportion de ses revenus. Trois autres religieuses se joignirent à Mme de Brinon (car c'est le nom de cette fille dont je parle), et cette communauté s'établit d'abord à Montmorency, ensuite à Ruel; mais le roi ayant quitté Saint-Germain pour Versailles, et agrandi son parc, plusieurs maisons s'y trouvèrent renfermées, entre lesquelles était Noisi-le-Sec. Mme de Maintenon le demanda au roi pour y mettre Mme de Brinon[3] avec sa communauté. C'est là qu'elle eut la pensée de l'établissement de Saint-Cyr[4].

Mme de Brinon aimait les vers et la comédie, et au défaut des pièces de Corneille et de Racine, qu'elle n'osait faire jouer, elle en composait de détestables, à la vérité; mais c'est cependant à elle, et à son goût pour le théâtre, qu'on doit les deux belles pièces que Racine a faites pour Saint-Cyr. Mme de Brinon avait de l'esprit et une facilité incroyable d'écrire et de parler, car elle faisait aussi des espèces

1. Ce n'est plus un mystère.

2. Et l'abbé Gobelin l'encourage par ses lettres et ne lui parle plus qu'avec un profond respect, et l'abbé de Fénelon, précepteur des enfants de France, ne la nomme plus qu'Esther.

3. On peut dire hardiment que cette Mme de Brinon était une folle, qui brûlait d'envie de jouer un rôle.

4. Cet établissement utile a été surpassé par celui de l'École Militaire, imaginé par M. Pâris-Duverney, et proposé par Mme de Pompadour.

de sermons fort éloquents; et tous les dimanches, après la messe, elle expliquait l'Évangile, comme aurait pu faire M. Le Tourneur.

Mais je reviens à l'origine de la tragédie dans Saint-Cyr. Mme de Maintenon voulut voir une des pièces de Mme de Brinon : elle la trouva telle qu'elle était, c'est-à-dire si mauvaise qu'elle la pria de n'en plus faire jouer de semblables, et de prendre plutôt quelques belles pièces de Corneille ou de Racine, choisissant seulement celles où il y avait le moins d'amour. Ces petites filles représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avaient été formées au théâtre que par une vieille religieuse. Elles jouèrent ensuite *Andromaque;* et soit que les actrices en fussent mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de la cour, dont elles ne laissaient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avait de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée, au gré de Mme de Maintenon[1], et elle lui fit appréhender que cet amusement ne leur insinuât des sentiments opposés à ceux qu'elle voulait leur inspirer. Cependant, comme elle était persuadée que ces sortes d'amusements sont bons à la jeunesse, qu'ils donnent de la grâce, apprennent à mieux prononcer, et cultivent la mémoire (car elle n'oubliait rien de tout ce qui pouvait contribuer à l'éducation de ces demoiselles, dont elle se croyait, avait raison, particulièrement chargée), elle écrivit à M. Racine, après la représentation d'*Andromaque :* « Nos petites filles viennent de jouer *Andromaque*, et l'ont si bien jouée, qu'elles ne la joueront plus, ni aucune de vos pièces. » Elle le pria, dans cette même lettre, de lui faire, dans ses moments de loisir, quelque espèce de poëme moral ou historique, dont l'amour fût entièrement banni, et dans lequel il ne crût pas que sa réputation fût intéressée, puisqu'il demeurerait enseveli dans Saint-Cyr, ajoutant qu'il ne lui importait que cet ouvrage fût contre les règles, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'elle avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant.

Cette lettre jeta Racine dans une grande agitation. Il voulait plaire à Mme de Maintenon : le refus était impossible à un courtisan, et la commission délicate pour un homme qui comme lui avait une grande réputation à soutenir, et qui, s'il avait renoncé à travailler pour les comédiens, ne voulait pas du moins détruire l'opinion que ses ouvrages avaient donnée de lui. Despréaux, qu'il alla consulter, décida pour la négative. Ce n'était pas le compte de Racine. Enfin, après un peu de réflexion, il trouva dans le sujet d'*Esther* ce qu'il fallait pour plaire à la cour. Despréaux lui-même en fut enchanté, et l'exhorta de travailler avec autant de zèle qu'il en avait eu pour l'en détourner. Racine ne fut pas longtemps sans porter à Mme de Maintenon, non-seulement le plan de sa pièce (car il avait accoutumé de les faire en prose, scène par scène, avant d'en faire les vers), mais il porta même le premier acte tout fait. Madame de Maintenon en fut charmée, et sa modestie ne put l'empêcher de trouver dans le caractère d'Esther, et dans quelques circonstances de ce sujet, des choses flatteuses pour

1. Il n'est pas étonnant que de jeunes filles de qualité, élevées si près de la cour, aient mieux joué *Andromaque*, où il y a quatre personnages amoureux, que *Cinna*, dans lequel l'amour n'est pas traité fort naturellement, et n'étale guère que des sentiments exagérés et des expressions un peu ampoulées : d'ailleurs une conspiration de Romains n'est pas trop faite pour des filles françaises.

elle. La Vasthi[1] avait ses applications, Aman avait de grands traits de ressemblance. M. de Louvois avait même dit à Mme de Maintenon, dans le temps d'un démêlé qu'il eut avec le roi, les mêmes paroles d'Aman lorsqu'il parle d'Assuérus : *Il sait qu'il me doit tout.*

Esther fut représentée un an après la résolution que Mme de Maintenon avait prise de ne plus laisser jouer des pièces profanes à Saint-Cyr. Elle eut un si grand succès que le souvenir n'en est pas encore effacé. Jusque-là il n'avait point été question de moi, et on n'imaginait pas que je dusse y représenter un rôle; mais me trouvant présente aux récits que M. Racine venait faire à Mme de Maintenon de chaque scène, à mesure qu'il les composait, j'en retenais des vers; et comme j'en récitai un jour à M. Racine, il en fut si content, qu'il demanda en grâce à Mme de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage, ce qu'elle fit. Mais je n'en voulus point de ceux qu'on avait destinés; ce qui l'obligea de faire pour moi le prologue de la pièce. Cependant, ayant appris, à force de les entendre, tous les autres rôles, je les jouai successivement, à mesure qu'une des actrices se trouvait incommodée; car on représenta *Esther* tout l'hiver; et cette pièce, qui devait être renfermée dans Saint-Cyr, fut vue plusieurs fois du roi et de toute sa cour, toujours avec le même applaudissement[2].

Ce grand succès mit Racine en goût. Il voulut composer une autre pièce; et le sujet d'*Athalie* (c'est-à-dire la mort de cette reine et la reconnaissance de Joas) lui parut le plus beau de tous ceux qu'il pouvait tirer de l'Écriture sainte. Il y travailla sans perdre de temps; et l'hiver d'après, cette nouvelle pièce se trouva en état d'être représentée; mais Mme de Maintenon reçut de tous côtés tant d'avis, et tant de représentations des dévots qui agissaient en cela de bonne foi, de la part des poëtes jaloux de la gloire de Racine, qui, non contents

1. Mme de Maintenon, dans une de ses lettres, dit, en parlant de Mme de Montespan : « Après la fameuse disgrâce de l'altière Vasthi, dont je remplis la place. »

2. On cadençait alors les vers dans la déclamation; c'était une espèce de mélopée. Et en effet les vers exigent qu'on les récite autrement que la prose. Comme, depuis Racine, il n'y eut presque plus d'harmonie dans les vers raboteux et barbares qu'on mit jusqu'à nos jours sur le théâtre, les comédiens s'habituèrent insensiblement à réciter les vers comme de la prose; quelques-uns poussèrent ce mauvais goût jusqu'à parler du ton dont on lit la gazette; et peu, jusqu'au sieur Lekain, ont mêlé le pathétique et le sublime au naturel. Mme de Caylus est la dernière qui ait conservé la déclamation de Racine : elle récitait admirablement la première scène d'*Esther;* elle disait que Mme de Maintenon la lisait aussi d'une manière fort touchante. Au reste, *Esther* n'est pas une tragédie, c'est une histoire de l'*Ancien Testament*, mise en scènes; toute la cour en fit des applications; elles se trouvent détaillées dans une chanson de Baron de Breteuil, qui commence ainsi :

Racine, cet homme excellent,
Dans l'antiquité si savant.

de faire parler les gens de bien, écrivirent plusieurs lettres anonymes[1], qu'ils empêchèrent *Athalie* d'être représentée sur le théâtre.

Le lieu, le sujet des pièces, et la manière dont les spectacles s'étaient introduits dans Saint-Cyr, devaient justifier Mme de Maintenon, et elle aurait pu ne se pas embarrasser des discours qui n'étaient fondés que sur l'envie et la malignité; mais elle pensa différemment, et arrêta ces spectacles dans le temps que tout était prêt pour jouer *Athalie*. Elle fit seulement venir à Versailles, une fois ou deux, les actrices, pour jouer dans sa chambre devant le roi avec leurs habits ordinaires. Cette pièce est si belle, que l'action n'en parut pas refroidie. Il me semble même qu'elle produisit alors plus d'effet[2] qu'elle n'en a produit sur le théâtre de Paris, où je crois que M. Racine aurait été fâché de la voir aussi défigurée qu'elle m'a paru l'être, par une Josabeth fardée[3], par une Athalie outrée, et par un grand prêtre plus ressemblant aux capucinades du petit P. Honoré qu'à la majesté d'un prophète divin. Il faut ajouter encore que les chœurs qui manquaient aux représentations faites à Paris ajoutaient une grande beauté à la pièce, et que les spectateurs mêlés et confondus[4] avec les acteurs refroidissent infiniment l'action; mais malgré ces défauts et ces inconvénients elle a été admirée, et elle le sera toujours.

Je me souviens de l'avoir vue venir chez Mme de Maintenon un jour de l'assemblée de pauvres; car Mme de Maintenon avait introduit chez elle ces assemblées au commencement de chaque mois, où les dames apportaient leurs aumônes[5], et Mme de Montespan comme les autres. Elle arriva un jour avant que cette assemblée commençât; et comme elle remarqua, dans l'antichambre, le curé, les sœurs grises, et tout l'appareil de la dévotion que Mme de Maintenon *professait*, elle lui dit en l'abordant : « Savez-vous, madame,

1. Ces manœuvres de la canaille, des faux dévots, et des mauvais poëtes, ne sont pas rares : nous en avons vu un exemple dans la tragédie de *Mahomet*, et nous en avons encore.

2. Cela n'est pas vrai : elle fut très-dénigrée, les cabales la firent tomber : Racine était trop grand, on l'écrasa.

3. La Josabeth fardée était la Duclos, qui chantait trop son rôle. L'Athalie outrée était la Desmares, qui n'avait pas encore acquis la perfection du tragique : le Joab capucin était Beaubourg, qui jouait en démoniaque, avec une voix aigre.

4. Cette barbarie insupportable, dont Mme la marquise de Caylus se plaint avec tant de raison, ne subsiste plus, grâce à la générosité singulière de M. le comte de Lauraguais, qui a donné une somme considérable pour reformer le théâtre; c'est à lui seul qu'on doit la décence et la beauté du costume qui règne aujourd'hui sur la scène française : rien ne doit affaiblir les témoignages de la reconnaissance qu'on lui doit; il faut espérer qu'il se trouvera des âmes assez nobles pour imiter son exemple; on peut faire un fonds, moyennant lequel les spectateurs seront assis au parterre, comme on fait dans le reste de l'Europe.

5. Il est très-bien de faire l'aumône; mais la main gauche de Mme de Maintenon savait trop ce que faisait la droite.

comme votre antichambre est merveilleusement parée pour votre oraison funèbre? » Mme de Maintenon, sensible à l'esprit, et fort indifférente au sentiment qui faisait parler Mme de Montespan, se divertissait de ses bons mots[1], et était la première à raconter ceux qui tombaient sur elle.

M. de Clermont-Chate, en ce temps-là officier des gardes, ne déplut pas à Mme la princesse de Conti dont il parut amoureux[2]; mais il la trompa pour cette même Mlle Choin dont j'ai parlé; son infidélité et sa fausseté furent découvertes par un paquet de lettres que M. de Clermont avait confié à un courrier de Mme de Luxembourg pendant un campagne; ce courrier portant à M. de Barbesieux les lettres du général, il lui demanda s'il n'avait point d'autres lettres pour la cour, à quoi il répondit qu'il n'avait qu'un paquet pour Mlle Choin qu'il avait promis de lui remettre à elle-même. M. de Barbesieux prit le paquet, l'ouvrit, et le porta au roi[3]. On vit dans ces lettres le sacrifice dont je viens de parler; et le roi, en les rendant à Mme la princesse de Conti, augmenta sa douleur et sa honte. Mlle Choin fut chassée de la cour, et se retira à Paris, où elle entretint toujours les bontés que Monseigneur avait pour elle. Il la voyait secrètement d'abord à Choisy, maison de campagne qu'il avait achetée de Mademoiselle, et ensuite à Meudon. Ces entrevues ont été longtemps secrètes; mais à la fin, en admettant tantôt une personne, tantôt une autre, elles devinrent publiques, quoique Mlle Choin fût presque toujours enfermée dans une chambre quand elle était à Meudon. On se fit une grande affaire à la cour d'être admis dans le particulier de Monseigneur et de Mlle Choin : Mme la dauphine de Bourgogne, belle-fille de Monseigneur, le regarda comme une faveur, et enfin le roi lui-même et Mme de Maintenon la virent quelque temps avant la mort de Monseigneur. Ils allèrent seuls avec la dauphine dans l'entre-sol de Monseigneur où elle était[4].

1. On devait en profiter.

2. Elle l'a déjà dit.

3. Puisque Mme la marquise de Caylus répète, répétons aussi que M. de Barbesieux fit une mauvaise action.

4. On a prétendu que Monseigneur l'avait épousée, mais cela n'est pas vrai. Mlle Choin était une fille de beaucoup d'esprit, quoi qu'en dise Mme de Caylus; elle gouvernait Monseigneur, elle avait su persuader au roi qu'elle le retenait dans le devoir, dont le duc de Vendôme, le marquis de la Fare, M. de Sainte-Maure, l'abbé de Chaubeu, et d'autres, n'auraient pas été fâchés de l'écarter. En même temps elle ménageait beaucoup le parti de M. de Vendôme. Le chevalier de Bouillon lui donnait le nom de Frosine. Elle se mêla de quelques intrigues pendant la Régence. Je ne sais quel polisson, qui s'est mêlé de faire des *Mémoires de Mme de Maintenon*, pour gagner quelque argent, a imaginé, dans son mauvais roman, des contes sur Monseigneur et Mlle Choin, dans lesquels il n'y a point la moindre ombre de vérité; le monde est plein d'impertinents libelles de cette sorte, écrits par des malheureux qui parlent de tout et n'ont rien vu.

La paix dont jouissait la France ennuyait ces princes. Ils demandèrent au roi la permission d'aller en Hongrie; le roi, bien loin d'être choqué de cette proposition, leur en sut gré, et consentit d'abord à leur départ; mais à leur exemple toute la jeunesse vint demander la même grâce, et insensiblement, tout ce qu'il y avait de meilleur en France, et par la naissance, et par le courage, aurait abandonné le royaume pour aller servir un prince, son ennemi naturel, si M. de Louvois n'en avait fait voir les conséquences, et si le roi n'avait pas révoqué la permission qu'il avait donnée légèrement. Cependant MM. les princes de Conti ne cédèrent qu'en apparence à ces derniers ordres; ils partirent secrètement avec le prince de Turenne et M. le prince Eugène de Savoie[1]. Plusieurs autres devaient les suivre à mesure qu'ils trouveraient les moyens de s'échapper; mais leur dessein fut découvert par un page de ces princes qu'ils avaient envoyé à Paris, et qui s'en retournait chargé de lettres de leurs amis. M. de Louvois en fut averti, et on arrêta le page comme il était sur le point de sortir du royaume. On prit ces lettres, et M. de Louvois les apporta au roi, parmi lesquelles il eut la douleur d'en trouver de Mme la princesse de Conti, sa fille, remplies de traits les plus satiriques contre lui et contre Mme de Maintenon[2].

Les princes de Conti revinrent après la défaite des Turcs : l'aîné mourut peu de temps après, comme je l'ai dit, de la petite vérole; et l'autre fut exilé à Chantilly. Pour Mme la princesse de Conti, elle ne perdit à sa petite vérole qu'un mari qu'elle ne regretta pas. D'ailleurs, veuve à dix-huit ans, princesse du sang, et aussi riche que belle, elle eut de quoi se consoler. On a dit qu'elle avait beaucoup plu à monsieur son beau-frère; et comme il était lui-même fort aimable, il est vraisemblable qu'il lui plut aussi[3].

1. Mme de Caylus se trompe. Le prince Eugène de Savoie était déjà passé au service de l'empereur, et avait un régiment.

2. Si c'est par légèreté, pardonnons; si par folie, compatissons; si par injure, oublions. *Cod.*, *livre* 9, *titre* 7.

3. Il lui plut très-fort. Monsieur le Duc lui envoya un jour un sonnet dans lequel il comparait Mme la princesse de Conti, sa belle-sœur, à Vénus. Le prince de Conti répliqua par ces vers aussi malins que charmants :

Adressez mieux votre sonnet;
De la déesse de Cythère
Votre épouse est ici le plus digne portrait,
Et si semblable en tout, que le dieu de la guerre
La voyant dans vos bras, entrerait en courroux.
Mais ce n'est pas la première aventure
Où d'un Condé Mars eût été jaloux.
Adieu, grand prince, heureux époux;
Vos vers semblent faits par Voiture
Pour la Vénus que vous avez chez vous.

Le Voiture de Monsieur le Duc était le duc de Nevers.

La malignité de la réponse consiste dans ces mots : *si semblable en tout;* c'était comparer le mari à Vulcain.

Je m'attachai, malgré les remontrances de Mme de Maintenon à Madame la Duchesse*. Elle eut beau me dire qu'il ne fallait rendre à ces gens-là que des respects, et ne s'y jamais attacher; que les fautes que Madame la Duchesse ferait retomberaient sur moi, et que les choses raisonnables qu'on trouverait dans sa conduite ne seraient attribuées qu'à elle; je ne crus pas Mme de Maintenon, mon goût l'emporta; je me livrai tout entière à Madame la Duchesse, et je m'en trouvai mal[1].

La guerre recommença, en 1688, par le siége de Philisbourg, et le roi d'Angleterre fut chassé de son trône l'hiver d'après. La reine d'Angleterre se sauva la première avec le prince de Galles, son fils. La fortune singulière de Lauzun fit qu'il se trouva précisément en Angleterre dans ce temps-là. On lui sait gré d'avoir contribué à une fuite à laquelle le prince d'Orange n'aurait eu garde de s'opposer. Le roi cependant l'en récompensa comme d'un grand service rendu aux deux couronnes. A la prière du roi et de la reine d'Angleterre, il le fit duc, et lui permit de revenir à la cour, où il n'avait paru qu'une fois après sa prison[2]. Monsieur le Prince, en le voyant, dit que c'était une bombe qui tombait sur tous les courtisans[3].

La reine d'Angleterre s'était fait haïr, disait-on, par sa hauteur autant que par la religion qu'elle professait en Italienne ; c'est-à-dire qu'elle y ajoutait une infinité de petites pratiques jésuitiques, partout, et bien plus en Angleterre qu'ailleurs, mal placées ; cette princesse avait pourtant de l'esprit et de bonnes qualités, qui lui attirèrent une estime et un attachement de la part de Mme de Maintenon, qui n'a fini qu'avec leurs vies[4].

Pendant un autre campagne les dames suivirent le roi en partie, c'est-à-dire, Mme la duchesse d'Orléans, Mme la princesse de Conti et Mme de Maintenon. Madame la Duchesse ne suivit pas, parce qu'elle était grosse : elle demeura à Versailles, et quoique je le fusse aussi, ce qui m'empêcha de suivre Mme de Maintenon, on ne me permit pas de demeurer avec elle. Mme de Maintenon m'envoya, avec Mme de Montchevreuil, à Saint-Germain, où je m'ennuyai comme on peut croire. Il arriva qu'un jour étant allée rendre une visite à Madame la Duchesse, je lui parlai de mon ennui, et lui fis sans doute des portraits vifs de Mme de Montchevreuil et de sa dévotion, qui lui firent assez d'impression pour en écrire à Mme de Bouzoles[5] d'une manière qui me rendit auprès du roi beaucoup de mauvais offices.

* De Bourbon. (Éd.)

1. Sa liaison avec le duc de Villeroi éclata; mais cet amant était un homme plein de vertu, bienfaisant, modeste, et le meilleur choix que Mme de Caylus pût faire.

2. Trop dure, trop longue, trop injuste.

3. La bombe n'éclata sur personne.

4. Ce fut Mme de Maintenon qui engagea Louis XIV, malgré tout le conseil, à reconnaître le prétendant pour roi d'Angleterre.

5. Sœur de M. de Torci, amie intime de Madame la Duchesse, et femme de beaucoup d'esprit.

Le roi fit le mariage de M. le duc d'Orléans avec Mademoiselle de Blois[1].

A peine M. le duc de Chartres fut-il marié et maître de lui, qu'on le vit adopter des goûts qu'il n'avait pas; il courtisa toutes les femmes, et la liberté qu'il se donna dans ses actions et dans ses propos souleva bientôt les dévots, qui fondaient sur lui de grandes espérances[2].

M. le duc du Maine se maria dans le même temps, et épousa, comme je l'ai dit, une fille de Monsieur le Prince : l'aînée avait épousé M. le prince de Conti, cadet de celui qui mourut de la petite vérole, et Mme la duchesse du Maine n'était pas l'aînée de celle qui restait à marier; cependant on la préféra à sa sœur, sur ce qu'elle avait peut-être une ligne de plus : peut-on marquer plus sensiblement, ni même plus bassement, qu'on se sente honoré d'une alliance! Mlle de Condé, aînée de Mme du Maine, ressentait vivement cet affront, et en a conservé le souvenir jusqu'à la fin de ses jours. J'avoue qu'on lui avait fait tort, et que si elle était un tant soit peu plus petite, elle était beaucoup moins mal faite[3], d'un esprit plus doux et plus raisonnable.

A peine Mme du Maine fut-elle mariée qu'elle se moqua de tout ce que Monsieur le Prince lui put dire; dédaigna de suivre les exemples de Madame la Princesse et les conseils de Mme de Maintenon ; ainsi, s'étant rendue bientôt incorrigible, on la laissa en liberté de faire tout ce qu'elle voulut. La contrainte qu'il fallait avoir à la cour l'ennuya : elle alla à Sceaux jouer la comédie[4] et faire tout ce qu'on a entendu dire des nuits blanches[5], et tout le reste.

1. Tout ce qu'on dit sur ce mariage dans les *Mémoires de Mme de Maintenon*, n'est qu'un tissu de sots mensonges.

2. Les dévots n'ont jamais eu rien à espérer de lui que des ridicules.

3. Elle épousa depuis M. le duc de Vendôme, qui ne fut pas d'humeur de lui faire des enfants.

4. Elle l'aimait beaucoup et la jouait fort mal; on la vit sur le même théâtre avec Baron : c'était un singulier contraste; mais sa cour était charmante, on s'y divertissait autant qu'on s'ennuyait alors à Versailles ; elle animait tous les plaisirs par son esprit, par son imagination, par ses fantaisies : on ne pouvait pas ruiner son mari plus gaiement.

5. Ces nuits blanches étaient des fêtes que lui donnaient tous ceux qui avaient l'honneur de vivre avec elle. On faisait une loterie des vingt-quatre lettres de l'alphabet ; celui qui tirait le C donnait une comédie, l'O exigeait un petit opéra, le B un ballet. Cela n'est pas aussi ridicule que le prétend Mme de Caylus, qui était un peu brouillée avec elle.

LES ADORATEURS,

OU LES LOUANGES DE DIEU,

OUVRAGE UNIQUE DE M. IMHOF, TRADUIT DU LATIN.

(1769).

Le premier adorateur. — Mes compagnons, mes frères, hommes qui possédez l'intelligence, cette émanation de Dieu même, adorez avec moi ce Dieu qui vous l'a donnée, ce Li, ce Changti, ce Tien, que les Sères, les antiques habitants du Cathai, adorent depuis cinq mille ans selon leurs annales publiques, annales qu'aucun tribunal de lettrés n'a jamais révoquées en doute, et qui ne sont combattues chez les peuples occidentaux que par des ignorants insensés qui mesurent le reste de la terre et les temps antiques par la petite mesure de leur province sortie à peine de la barbarie.

Adorons cet Être des êtres que les peuples du Gange, policés avant les Sères, reconnaissaient dans des temps encore plus reculés, sous le nom de Birmah, père de Brama et de toutes choses, et qui fut invoqué sans doute dans des révolutions innombrables qui ont changé si souvent la face de notre globe.

Adorons ce grand Être, nommé Oromase chez les anciens Perses. Adorons ce Demiourgos que Platon célébra chez les Grecs, ce Dieu *très-bon et très-grand, optimum, maximum,* qui n'était point appelé d'un autre nom chez les Romains, lorsque dans le sénat ils dictaient des lois aux trois quarts de la terre alors connue.

C'est lui qui, de toute éternité, arrangea la matière dans l'immensité de l'espace. Il dit, et tout exista; mais il le dit avant les temps; il est l'Être nécessaire : donc il fut toujours. Il est l'Être agissant : donc il a toujours agi; sans quoi il n'aurait été dans une éternité passée que l'Être inutile. Il n'a pas fait l'univers depuis peu de jours; car alors il ne serait que l'Être capricieux.

Ce n'est ni depuis six mille ans, ni depuis cent mille que ces créatures lui durent leurs hommages; c'est de toute éternité. Quel resserrement d'esprit, quelle absurde grossièreté de dire : « Le chaos était éternel, et l'ordre n'est que d'hier! » Non, l'ordre fut toujours, parce que l'Être nécessaire, auteur de l'ordre, fut toujours.

C'est ainsi que pensait le grand saint Thomas dans la Somme de la foi catholique (l. II, chap. III). « Dieu a eu la volonté pendant toute l'éternité, ou de produire l'univers ou de ne le pas produire : or il est manifeste qu'il a eu la volonté de le produire ; donc il a produit de toute éternité, l'effet suivant toujours la puissance d'un agent qui agit par volonté. »

A ces paroles sensées, qu'on est bien étonné de trouver dans saint Thomas, j'ajoute qu'un effet d'une cause éternelle et nécessaire doit être éternel et nécessaire comme elle.

Dieu n'a pas abandonné la matière à des atomes qui ont eu sans cesse un mouvement de déclinaison, ainsi que l'a chanté Lucrèce, grand peintre, à la vérité, des choses communes qu'il est aisé de peindre, mais physicien de la plus complète ignorance.

Cet Être suprême n'a pas pris des cubes, des petits *dés* pour en former la terre, les planètes, la lumière, la matière magnétique, comme l'a imaginé le chimérique Descartes dans son roman appelé *Philosophie.*

Mais il a voulu que les parties de la matière s'attirassent réciproquement en raison directe de leurs masses, et en raison inverse du carré de leurs distances; il a ordonné que le centre de notre petit monde fût dans le soleil, et que toutes nos planètes tournassent autour de lui, de façon que les cubes de leurs distances seraient toujours comme les carrés de leurs révolutions. Jupiter et Saturne observent ces lois en parcourant leurs orbites; et les satellites de Saturne et de Jupiter obéissent à ces lois avec la même exactitude. Ces divins théorèmes, réduits en pratique à la naissance éternelle des mondes, n'ont été découverts que de nos jours; mais ils sont aujourd'hui aussi connus que les premières propositions d'Euclide.

On sait que tout est uniforme dans l'étendue des cieux; mille milliards de soleils qui la remplissent ne sont qu'une faible expression de l'immensité de l'existence. Tous jettent de leur sein les mêmes torrents de lumière qui partent de notre soleil; et des mondes innombrables s'éclairent les uns les autres. On en compte jusqu'à deux mille dans une seule partie de la constellation d'Orion. Cette longue et large bande de points blancs qu'on remarque dans l'espace, et que la fabuleuse Grèce nommait *la voie lactée*, en imaginant qu'un enfant nommé Jupiter, Dieu de l'univers, avait laissé répandre un peu de lait en tetant sa nourrice; cette voix lactée, dis-je, est une foule de soleils dont chacun a ses mondes planétaires roulants autour de lui. Et à travers cette longue traînée de soleils et de mondes, on voit encore des espaces dans lesquels on distingue encore des mondes plus éloignés, surmontés d'autres espaces et d'autres mondes.

J'ai lu dans un poëme épique[1] ces vers qui expriment ce que j'ai voulu dire :

> Au delà de leur cours, et loin dans cet espace
> Où la matière nage, et que Dieu seul embrasse,
> Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin;
> Dans cet abîme immense, il leur ouvre un chemin.
> Par delà tous ces cieux, le Dieu des cieux réside.

J'aurais mieux aimé que l'auteur eût dit :

> Dans ces cieux infinis, le Dieu des cieux réside.

Car la force, la vertu puissante qui les dirige et qui les anime, doit être partout, ainsi que la gravitation est dans toutes les parties de la

1. *Henriade*, chant VII, 61-65. (Éd.)

matière, ainsi que la force motrice est dans toute la substance du corps en mouvement.

Quoi! la force active serait en tous lieux, et le grand Être ne serait pas en tous lieux?

Virgile a dit[1] :

« Mens agitat molem et magno se corpore miscet. »

Caton a dit[2] :

« Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris. »

Saint Paul a dit (*Act. apostolorum*, XVII, 28) :

« In ipso enim (Deo) vivimus, et movemur, et sumus. »

Tout se meut, tout respire, et tout existe en Dieu.

Nous avons eu la bassesse d'en faire un roi qui a des courtisans dans son cabinet, et des huissiers dans son antichambre. On chante dans quelques temples gothiques ces vers nouveaux d'un énergumène[3] :

« Illic secum habitans in penetralibus,
« Se rex ipse suo contuitu beat. »

Dans son appartement ce monarque suprême
Se voit avec plaisir, et vit avec lui-même.

C'est, au fond, peindre Dieu comme un fat qui se regarde au miroir, et qui se contemple dans sa figure; c'est bien alors que l'homme a fait Dieu à son image.

Pensons donc comme Platon, Virgile, Caton, saint Paul, saint Thomas sur ce grand sujet, et non comme le victorin auteur de cette hymne. Ne cessons de répéter que l'intelligence infinie de l'être nécessaire, de l'être formateur, produit tout, vivifie tout de toute éternité. Il nous faut à nous, ombres passagères, à nous atomes d'un moment, à nous atomes pensants, il nous faut une portion d'intelligence bien rare, bien exercée, pour comprendre seulement une petite partie de ses mathématiques éternelles.

Par quelles lois la terre a-t-elle un mouvement périodique de vingt-sept mille neuf cent vingt années, outre son cours dans son orbite et sa rotation sur elle-même? Comment l'astre de nos nuits se balance-t-il, et pourquoi la terre et lui changent-ils continuellement pendant dix-neuf années la place où leurs orbites doivent se rencontrer? Le nombre des hommes qui s'élèvent à ces connaissances divines n'est pas une unité sur un million dans le genre humain; tandis que presque tous les hommes, courbés vers la fange de la terre, ou consument leur vie dans de petites intrigues, ou tuent les hommes leurs frères, et en sont tués pour de l'argent.

Sur un million d'hommes qui rampent ou qui se pavanent sur la

1. *Æn.*, VI, 627. (ÉD.) — 2. *Pharsale* de Lucain, IX, 580. (ÉD.)
3. Santeul. (ÉD.)

terre, on peut à toute force en trouver une cinquantaine qui ont des idées un peu approfondies de ces augustes vérités.

C'est à ce petit nombre de sages que je m'adresse, pour admirer avec eux l'immensité de l'ordre des choses, la puissante intelligence qui respire dans elle, et l'éternité dans laquelle elles nagent, éternité dont un moment est accordé aux individus passagers qui végètent, qui sentent, et qui pensent.

Le second adorateur. — Vous avez admiré, vous avez adore; je voudrais avoir été touché. Vous louez, mais vous n'avez point remercié. Que m'importent des millions d'univers, nécessaires, sans doute, puisqu'ils existent, mais qui ne me feront aucun bien, et que je ne verrai jamais? Que m'importe l'immensité, à moi qui suis à peine un point? Que me fait l'éternité, quand mon existence est bornée à ce moment qui s'écoule? Ce qui peut exciter ma reconnaissance, c'est que je suis un être végétant, sentant, et ayant du plaisir quelquefois.

Grâces soient à jamais rendues à cet Être nécessaire, éternel, intelligent, et puissant, qui a doué de toute éternité mes confrères les animaux de l'organisation et de la végétation! Il a voulu que nous eussions tous des poumons, un foie, un pancréas, un estomac, un cœur avec des oreillettes, des veines et des artères, ou l'équivalent de tout cela. C'est un artifice aussi admirable que celui de tant de mondes qui roulent autour de leurs soleils; mais cet artifice prodigieux ne serait rien, si nous n'avions le sentiment qui fait la vie. Il nous a donné à tous les appétits et les organes qui la conservent; et, ce qui mérite encore plus de gratitude, nous lui devons les instruments si chers et si inconcevables par qui la vie est donnée aux êtres qui naissent de nous.

Le grand Être nous fait présent à tous de six organes, auxquels sont attachés des sentiments tous étrangers les uns aux autres : le tact, répandu dans toutes les parties du corps, mais plus sensible dans les mains; l'ouïe, que plusieurs animaux, nos confrères, ont incomparablement plus fine que nous, mais qui nous donne sur eux un avantage dont ils ne sont que très-grossièrement susceptibles, c'est celui de la musique : nous entendons des accords où presque tous les animaux n'entendent que des sons; l'harmonie n'est faite que pour nous, et si les rossignols ont la voix plus légère, nous l'avons beaucoup plus étendue et plus variée.

La vue de l'homme est moins perçante que celle de tous les oiseaux de proie, moins pénétrante que celle de tous les insectes, auxquels il est donné de voir un univers en petit qui nous échappe : mais, placés entre l'aigle et la mouche, nous devons être contents de nos yeux; c'est un tact qui se prolonge jusqu'aux étoiles. Nous voyons par un seul trou le quart du ciel; cette propriété est assez avantageuse.

Le goût est aussi un don fait par la nature à tous les êtres vivants. Il est bien difficile de deviner quelle espèce est la plus gourmande et a le goût le plus délicat; on dit qu'il n'en faut pas disputer : mais il faut convenir que sans le goût aucun animal ne penserait à se nourrir: rien ne serait plus insupportable que de manger et de boire, si Dieu

n'avait attaché à cette action autant de plaisir que de besoin. Le plaisir vient manifestement de Dieu. Cette vérité est si palpable, qu'il est impossible de se donner, d'imaginer même une sensation agréable qui ne soit pas dans les organes que nous possédons, et que nous n'ayons pas éprouvée.

Le sixième sens, le plus exquis de tous, donné à tout le genre animal, est celui qui unit si délicieusement les deux sexes, celui dont le seul désir surpasse toutes les autres voluptés; celui qui, par ses seuls avant-goûts, est un plaisir ineffable. Les autres sens se bornent à la satisfaction de l'individu qui les possède : mais le sens de l'amour enivre à la fois deux êtres pensants, et en fait naître un troisième. Quel adorable mystère! la jouissance devient une création. Aussi le comte de Rochester a dit que le plaisir de l'amour suffirait à faire bénir Dieu dans un pays d'athées; aussi le grand Mahomet a promis l'amour pour récompense à ses braves guerriers. Il n'a pas eu l'absurde impertinence d'imaginer qu'on ressusciterait avec ses organes sans faire usage de ses organes : il a choisi le plus noble, le plus exquis de tous, pour être éternellement le prix du courage et de la vertu.

Je laisse à d'autres le soin de faire admirer les angles égaux au sommet que la lumière forme dans notre cornée, les réfractions qu'elle éprouve dans l'uvée, dans le cristallin, les tableaux qu'elle trace sur la rétine. Qu'ils célèbrent la conque de l'oreille, l'os pierreux, le tambour, le tympan et sa corde, le marteau, l'enclume et l'étrier; et qu'après avoir examiné tous ces instruments de l'ouïe, ils ignorent profondément comme on peut entendre.

Qu'on dissèque mille cerveaux sans pouvoir jamais soupçonner par quels ressorts il s'y formera une pensée.

Je laisse Borelli attribuer au cœur une force de quatre-vingt mille livres, que Keill[1] réduit à cinq onces. Je laisse Hecquet faire de l'estomac un moulin, et Van Helmont un laboratoire de chimie.

Je m'arrête à considérer, avec autant de reconnaissance que d'étonnement, la multiplicité, la finesse, la force, la souplesse, la proportion des ressorts par lesquels nous avons reçu et nous donnons la vie.

Dépouillez ces organes de la chair qui les couvre et des accompagnements qui les environnent, regardez-les avec des yeux d'un anatomiste; ils vous font horreur. Mais les deux sexes, dans la jeunesse, ne les voient qu'avec les yeux de la volupté; ils parlent à votre imagination, ils l'embrasent, ils se gravent dans votre mémoire. Un nerf part du cerveau, il tourne auprès des yeux, de la bouche, et passe auprès du cœur, il descend aux organes de la génération, et de là vient que les regards sont les avant-coureurs de la jouissance.

Si dans cette jouissance vous saviez ce que vous faites, si vous étiez assez malheureux pour vous occuper du prodigieux artifice de la génération, de cette mécanique admirable de leviers, de cette contrac-

1. Jacques Keill, frère puîné de l'astronome. (Éd.)

tion de fibres, de cette filtration de liqueurs, vous ne pourriez consommer les vues de la nature; vous trahiriez le grand Être qui vous a donné les organes de la génération pour la produire et non pour la connaître. Vous lui obéissez en aveugle, et plus vous êtes ignorant, mieux vous le servez. Vous n'en savez pas plus sur le fond de ce mystère que les rossignols et les tourterelles.

Vous saurez seulement que de tout temps la vie a passé d'un corps dans un autre, et qu'ainsi elle est éternelle comme le grand Être dont elle est émanée.

Enfin rendons grâces à l'Être suprême, qui nous a donné le plaisir. Probablement les astres n'en ont point; un ciron à cet égard l'emporte sur cette foule de soleils qui surpassent un million de fois notre soleil en grosseur.

Le premier adorateur. — Mon cher frère, que le ciron et l'éléphant, la matière brute, la matière organisée, la matière en mouvement, la matière sensible, rendent d'éternels témoignages au grand Démiourgos, éternellement agissant par sa nature, et de qui tout a toujours été, comme il n'y eut jamais de soleil sans lumière. Vous l'avez remercié de ce don du sentiment que vous tenez de lui, et que vous ne pouvez vous être donné vous-même : mais vous ne l'avez pas remercié du don de la pensée. L'instinct et le sentiment sont divins sans doute. C'est par instinct que se forment tous nos premiers mouvements, et que nous sentons tous nos besoins. Mais les choses sont tellement combinées, que, si les autres animaux sont doués d'un instinct qui surpasse le nôtre, nous avons une raison qui surpasse infiniment la leur. En mille occasions fiez-vous à votre chien, et même à votre cheval; que l'Indien consulte son éléphant : mais en mathématique consultez Archimède. Dieu a donné à la matière brute la force centripète, la force centrifuge, la résistance et le ressort; c'est là son instinct, il est incompréhensible; celui des animaux l'est aussi; mais la pensée est encore plus admirable. La faculté de prédire une éclipse et d'observer la route des comètes semble, si on l'ose dire, tenir quelque chose de la puissante intelligence du grand Être qui les a formées. C'est bien là que nous paraissons n'être qu'une émanation de lui-même.

Toute matière a ses lois invariables de mouvement; toute espèce chez les animaux a son instinct, presque toujours assez uniforme, et qui ne se perfectionne que jusqu'à des bornes fort étroites : mais la raison de l'homme s'élance jusqu'à la Divinité.

Il est très-certain que les bêtes sont douées de la faculté de la mémoire. Un chien, un éléphant reconnaît son maître au bout de dix ans. Pour avoir cette mémoire qu'on ne peut expliquer, il faut avoir des idées qu'on ne peut pas expliquer davantage.

Qui donne cette mémoire et ces idées aux animaux? celui qui leur donne leur sang, leurs viscères, leurs mouvements, celui de qui tout émane, de qui procède tout être, et par conséquent toute manière d'être.

Plusieurs animaux ont le don de perfectionner leur instinct. Il y a

des singes, des éléphants qui ont plus d'esprit que d'autres, c'est-à-dire plus de mémoire, plus d'aptitude à combiner un nombre d'idées. Nous voyons des chiens de chasse apprendre leur métier en trois mois, et devenir d'excellents chefs de meute, tandis que d'autres restent toujours dans la médiocrité. Plusieurs chevaux ont aimé et défendu leurs maîtres; plusieurs ont été rebelles et ingrats, mais c'est le petit nombre. Un cheval bien traité, bien nourri, caressé par son maître, est beaucoup plus reconnaissant qu'un courtisan. Presque tous les quadrupèdes et les reptiles mêmes perfectionnent, en vieillissant, leur instinct jusqu'aux bornes prescrites : les fouines, les renards, les loups, en sont une preuve évidente; un vieux loup et sa compagne font toujours mieux la guerre que les jeunes. L'ignorance et la démence peuvent seules combattre ces vérités dont nous sommes témoins tous les jours. Que ceux qui n'ont pas eu le temps et la commodité d'observer la conduite des animaux lisent l'excellent article *Instinct* [1] dans l'*Encyclopédie;* ils seront convaincus de l'existence de cette faculté qui est la raison des bêtes, raison aussi inférieure à la nôtre qu'un tourne-broche l'est à l'horloge de Strasbourg; raison bornée, mais réelle; intelligence grossière, mais intelligence dépendante des sens comme la nôtre : faible et incorruptible ruisseau de cette intelligence immense et incompréhensible qui a présidé à tout en tout temps.

Un Espagnol, nommé Pereira [2], qui n'avait que de l'imagination, s'en servit pour hasarder de dire que les bêtes n'étaient que des machines dépourvues de toute sensation : il fit de Dieu un joueur de marionnettes, occupé continuellement à tirer les cordons de ses personnages, à leur faire jeter les cris de la joie et de la douleur, sans qu'ils ressentissent ni douleur ni joie, à les accoupler sans amour, à les faire manger et boire sans soif et sans faim. Descartes, dans ses romans, adopta cette charlatanerie impertinente : elle eut cours chez des ignorants qui se croyaient savants.

Le cardinal de Polignac, homme de beaucoup d'esprit, et qui même montra du génie dans les détails, bon poëte latin, s'il en peut être parmi les modernes, mais très-peu philosophe, et ne connaissant malheureusement que les absurdes systèmes de Descartes, s'avisa d'écrire un poëme contre Lucrèce; mais, bien moins poëte que ce Romain, il fut aussi mauvais physicien que lui : il ne fit qu'opposer erreurs à erreurs, dans son ouvrage sec et décharné, qu'on loua beaucoup, et qu'on ne peut lire.

Il rapporte dans son poëme des exemples incroyables de la sagacité des animaux, qui prouveraient une intelligence égale pour le moins à celle que la nature nous a donnée. Il met en vers, par exemple, au sixième chant, un conte qu'il avait souvent fait à la cour de France, à son retour de Pologne, et dont on s'était fort moqué. Il dit qu'un milan ayant un jour attaqué un aigle, il lui arracha une plume; que

1. Par Diderot. (Éd.)
2. Gomez Pereira, médecin espagnol au XVI[e] siècle. Voyez le *Dictionnaire* de Bayle. (Éd.)

l'aigle, quelque temps après, le dépluma tout entier, et dédaigna de lui ôter la vie. Le milan, poursuit-il, médita sa vengeance pendant tout le temps que ses plumes revinrent. Enfin il trouva sur un vieux pont une ouverture par laquelle il pouvait passer son corps à toute force; mais qui devait être impraticable pour l'aigle plus gros que lui. Quand il se fut essayé à plusieurs reprises, il va défier son ennemi dans les airs; il le trouve à point nommé : le combat s'engage; le milan, par une retraite habile, plonge dans le trou et passe à travers; l'aigle le poursuit avec rapidité; la tête et le cou passent aisément, le reste du corps ne peut suivre. Il se débat pour se dégager : tandis qu'il s'épuise en efforts, le milan revole sur lui, à son aise, le déplume comme il avait été déplumé, et lui donne généreusement la vie comme l'aigle la lui avait donnée; mais il le laisse en proie aux moqueries de tous les palatins de Pologne, témoins de ce beau combat.

Il n'y a dans les *Stratagèmes* de Frontin aucune ruse de guerre qui approche de celle-ci, et Scipion l'Africain ne fut jamais si magnanime. On s'attend que le cardinal de Polignac va conclure que ce milan avait une très-belle âme : point du tout; il conclut que c'est un automate sans esprit et sans aucune sensation.

C'est ainsi que le fils du grand Racine, qui hérita de son père le talent de la versification, se fait, dans une épître, les objections les plus fortes qui prouvent du raisonnement dans les bêtes; et il n'y répond qu'en assurant sans raisonner qu'elles sont de pures machines.

Oui, sans doute, elles sont machines, mais machines à sentiment, machines à idées, machines plus ou moins pensantes, selon qu'elles sont organisées. Il y a de grandes différences entre leurs talents, comme il en est entre les nôtres. Quel est le chien de chasse, l'orang-outang, l'éléphant bien organisé qui n'est pas supérieur à nos imbéciles que nous renfermons, à nos vieux gourmands frappés d'apoplexie, traînant les restes d'une inutile vie dans l'abrutissement d'une végétation interrompue, sans mémoire, sans idées, languissant entre quelques sensations et le néant? Quel est l'animal qui ne soit pas cent fois au-dessus de nos enfants nouveau-nés, chez qui Dieu cependant, selon nos théologiens, infusa une âme spirituelle et immortelle, au bout de six semaines, dans l'utérus de leur mère? Que dis-je? quelle différence de nous-mêmes à nous-mêmes! quelle distance immense entre le jeune Newton inventant le calcul de l'infini, et Newton expirant sans connaissance, sans aucune trace de ce génie qui avait pesé les mondes! C'est la suite des lois éternelles de la nature, que Newton lui-même ne put comprendre, parce qu'il n'était pas Dieu. Adorons le grand Être dont ces lois émanent; remercions-le d'avoir accordé pour quelques jours à nos organes le don de la pensée qui nous élève jusqu'à lui.

Un profond philosophe [1], et qui aurait saisi la vérité s'il n'avait voulu la mêler avec les mensonges des préjugés, a dit que nous

1. Malebranche, *De la recherche de la vérité.* (Éd.)

voyons tout en Dieu. Mais c'est plutôt Dieu qui voit tout en nous, qui fait tout en nous, puisqu'il est nécessairement le grand, le seul, l'éternel ouvrier de toute la nature.

Comment pensons-nous? comment sentons-nous? qui pourra nous le dire? Dieu n'a pas mis (il faut le répéter sans cesse), Dieu n'a pas caché dans les plantes un être secret qui s'appelle *végétation ;* elles végètent parce qu'il fut ainsi ordonné dans tous les siècles. Il n'est point dans l'animal une créature secrète qui s'appelle *sensation;* le cerf court, l'aigle vole, le poisson nage sans avoir besoin d'une substance inconnue, résidante en eux, qui les fasse voler, courir et nager. Ce que nous avons nommé leur instinct est une faculté ineffable, inhérente dans eux par les lois ineffables du grand Être. Nous avons de même une faculté ineffable dans l'entendement humain : mais il n'y a point d'être réel qui soit l'entendement humain; il n'en est point qui s'appelle la volonté. L'homme raisonne, l'homme désire, l'homme veut; mais ses volontés, ses désirs, ses raisonnements ne sont point des substances à part. Le grand défaut de l'école platonicienne, et ensuite de toutes nos écoles, fut de prendre des mots pour des choses : ne tombons point dans cette erreur.

Nous sommes tantôt pensant, tantôt ne pensant pas, comme tantôt éveillés, tantôt dormants, tantôt excités par des désirs involontaires, tantôt plongés dans une apathie passagère; esclaves, dès notre enfance jusqu'à la mort, de tout ce qui nous environne; ne pouvant rien par nous seuls, recevant toutes nos idées sans pouvoir jamais prévoir celles que nous aurons l'instant suivant; et toujours sous la main du grand Être qui agit dans toute la nature par des voies aussi incompréhensibles que lui-même.

Le second adorateur. — Je l'adore avec vous, je reconnais en lui la cause, la fin, l'enveloppe, et le centre de toutes choses; mais je crains, en parlant, de lui faire quelque offense, si pourtant le fini peut outrager l'infini, si un être misérable qui est à peine un mode de l'être, un embryon né entre de l'urine et des excréments, excrément lui-même formé pour engraisser la fange dont il sort, peut faire une injure à l'Être éternel.

Je vois en tremblant, en l'adorant, en l'aimant comme l'auteur éternel de tout ce qui fut et de tout ce qui sera, que nous le faisons auteur du mal. Je considère avec douleur que toutes les sectes qui ont admis comme nous un seul Dieu, sont tombées dans ce piége où je crains que ma raison ne soit prise. Leurs prétendus sages ont répondu que Dieu ne fait point le mal, mais qu'il le permet. J'aimerais autant qu'on me dît, lorsque les rayons du soleil trop ardents ont aveuglé un enfant, que ce n'est pas le soleil qui lui a fait ce mal, mais qu'il a permis que ses rayons lui crevassent les yeux.

Je vous disais tout à l'heure que j'étais pénétré de reconnaissance et de joie; mais d'autres idées s'étant présentées nécessairement à moi, comme il arrive à tous les hommes, mes remerciements sont suivis de mes murmures involontaires; j'éclate en gémissements et je

me dissous en larmes, comme un enfant qui passe en un moment du rire à la plainte entre les bras de sa nourrice.

Toute l'antiquité admira et pleura comme moi. Elle rechercha la cause des imperfections du monde avec autant d'empressement que de désespoir. Les Grecs imaginèrent des *Titans*, enfants du ciel et de la terre, qui demandèrent à Jupiter leur part du bien de leurs père et mère, et firent la guerre aux dieux. Les autres inventèrent la belle fable de *Pandore*. D'autres (plus philosophes peut-être, en paraissant ne l'être pas) mirent Jupiter entre deux tonneaux, versant le bien goutte à goutte et le mal à plein canal. On imagina des androgynes qui, possédant les deux sexes à la fois, devinrent fort insolents, et furent, pour leur châtiment, séparés en deux. Les Indiens écrivirent dans leur *Shasta*, qui subsiste depuis cinq mille ans dans la langue du *Hanscrit* entre les mains des Brames, que des anges, des génies se révoltèrent dans le ciel contre Dieu. Les Syriens disaient que notre planète n'était pas faite originairement pour être habitée par des gens raisonnables; mais que, parmi les citoyens du ciel, il se trouva deux gourmands, mari et femme, qui s'avisèrent de manger une galette. Pressés ensuite d'un besoin qui est la suite de la gourmandise, ils demandèrent à un des principaux domestiques de l'empyrée où était la garde-robe. Celui-ci leur répondit : « Voyez-vous la terre, ce petit globe qui est à mille millions de lieues? c'est là qu'est le privé de l'univers. » Ils y allèrent, et Dieu les y laissa pour les punir.

Quelques autres Asiatiques rapportent que Dieu, ayant formé l'homme, lui donna la recette de l'immortalité bien écrite sur du beau vélin ; l'homme en chargea son âne avec d'autres petits meubles, et se mit à courir le monde. Chemin faisant, l'âne rencontra le serpent, et lui demanda s'il n'y avait pas dans les environs quelque fontaine où il pût boire; le serpent le conduisit avec courtoisie. Mais tandis que l'âne buvait, et que l'homme était éloigné, le serpent vola la recette ; il y lut le secret de changer de peau, ce qui le rendit immortel, selon l'idée commune de l'Asie. L'homme garda sa peau, et fut sujet à la mort.

Les Égyptiens, et surtout les Persans, reconnurent un Dieu diable, ennemi du Dieu favorable, un Typhon, un Arimane, un Satan, un mauvais principe qui se plaisait à gâter tout ce que le bon principe faisait de bien. Cette idée était prise de ce qui se passait tous les jours chez les pauvres humains. Nous sommes presque toujours en guerre. Le chef d'une nation ruine tant qu'il peut tout ce que le chef de la nation opposée a pu faire d'utile. Laomédon bâtit une belle ville, Agamemnon la détruit ; c'est l'histoire du genre humain. Les hommes ont toujours transporté dans le ciel toutes les sottises de la terre, soit sottises atroces, soit sottises ridicules. La doctrine de Zoroastre et celle de Manès ne sont au fond que l'idée de certains peuples de l'Amérique, qui, pour expliquer la cause de la pluie, prétendaient qu'il y avait là-haut un petit garçon et une petite fille, frère et sœur, que le frère cassait quelquefois la cruche de sa petite sœur, et qu'alors on avait des pluies et des tempêtes.

Voilà toute la théologie du manichéisme; et tous les systèmes sur lesquels on a tant disputé ne valent pas mieux.

Pardonnons aux hommes accablés de misères et de chagrins d'avoir justifié si mal la Providence dans les bons moments où quelque relâche dans leurs peines leur laissait la liberté de penser. Pardonnons-leur d'avoir supposé un grand Être malfaisant, éternel ennemi d'un grand Être favorable. Qui peut n'être pas effrayé quand il considère que la terre entière n'est que l'empire de la destruction? La génération, la vie des animaux, sont l'ouvrage d'une main si puissante et si industrieuse, que la puissance de tous les rois et le génie de cent mille Archimèdes ne pourraient pas, dans toute l'éternité, fabriquer l'aile d'une mouche. Mais à quoi sert tout cet artifice divin qui brille dans la structure de ces milliards d'êtres sensibles? à les faire tous dévorer les uns par les autres. Certes, si un homme avait fait un automate admirable marchant de lui-même et jouant de la flûte, et qu'il le brisât le moment d'après, nous le prendrions pour un grand génie devenu fou furieux.

Le globe est couvert de chefs-d'œuvre, mais de victimes; ce n'est qu'un vaste champ de carnage et d'infection. Toute espèce est impitoyablement poursuivie, déchirée, mangée sur la terre, dans l'air, et dans les eaux. L'homme est plus malheureux que tous les animaux ensemble; il est continuellement en proie à deux fléaux que les animaux ignorent, l'inquiétude et l'ennui, qui ne sont que le dégoût de soi-même. Il aime la vie, et il sait qu'il mourra. S'il est né pour goûter quelques plaisirs passagers dont il loue la Providence, il est né pour des souffrances sans nombre et pour être mangé des vers; il le sait, et les animaux ne le savent pas. Cette idée funeste le tourmente; il consume l'instant de sa détestable existence à faire le malheur de ses semblables, à les égorger lâchement pour un vil salaire, à tromper et à être trompé, à piller et à être pillé, à servir pour commander, à se repentir sans cesse. Exceptez-en quelques sages, la foule des hommes n'est qu'un assemblage horrible de criminels infortunés, et le globe ne contient que des cadavres. Je tremble, encore une fois, d'avoir à me plaindre de l'Être des êtres en portant une vue attentive sur cet épouvantable tableau. Je voudrais n'être pas né.

Le premier adorateur. — Mon frère, puisque vous aimez Dieu, puisque vous êtes vertueux, loin de maudire votre naissance, bénissez-la. Vous avez commencé par remercier, finissez de même. Vivez pour servir l'Être des êtres et les créatures. Tous ceux qui ont inventé des fables pour expliquer l'origine du mal et de la prétendue dégradation de l'homme, ont rendu Dieu ridicule : rendez-le respectable.

Souvenez-vous que les effets d'une cause nécessaire sont nécessaires aussi. C'est l'opinion de tous les sages; elle produit une vertu consolante, la résignation. Grâces à la résignation, la faiblesse de l'innocence opprimée par les tyrans goûte quelque paix dans l'exil et dans les chaînes. C'est par la résignation que l'homme se soutient contre

l'invincible nécessité qui le presse. Tout émane sans doute du grand Être : la justice, la bienfaisance, la tolérance, en émanent donc aussi.

Soyons justes, bienfaisants, tolérants, puisque c'est la destinée des sages et la nôtre; laissons les imbéciles perdre leurs jours sans penser, et les fripons penser à persécuter les âmes honnêtes. Résignons-nous quand nous voyons un petit homme né dans la fange[1], pétri de tout l'orgueil de la sottise, de toute l'avarice attachée à son éducation, de toute l'ignorance de son école, vouloir dominer insolemment, prétendre faire respecter par les autres têtes toutes les chimères de la sienne, calomnier avec bassesse, et chercher à persécuter avec cruauté. Cet amas de turpitudes est dans sa nature, comme la soif du sang est dans la fouine, et la gravitation dans la matière.

D'ailleurs toute consolation nous est-elle interdite? N'est-il pas possible qu'il y ait dans nous quelque principe indestructible qui renaîtra dans l'ordre des choses? Rien n'est sorti du néant, rien n'y rentre : *omnia mutantur, nihil interit*[2]. S'il était nécessaire qu'un peu de pensée fût pour quelques moments, je ne sais comment, dans un corps de cinq pieds et demi, organisé comme nous le sommes, pourquoi ce don de la pensée ne sera-t-il pas accordé à un des atomes qui a été le principal et l'invisible organe de cette machine? Ajoutons à nos vertus celle de l'espérance; souffrons dans cette courte vie les tyranniques bêtises que nous ne pouvons empêcher; tâchons seulement de ne point dire de bêtise sur le grand Être.

Le second adorateur. — Oui, frère, je me résigne; il le faut bien. J'espère, autant que je puis, et je vous réponds que je ne déshonorerai pas ma raison par des chimères que tant de charlatans ont débitées sur le grand Être.

Vous savez qu'avant mon retour de Pondichéri avec le jésuite Lavaur, qui avait onze cent mille francs dans son portefeuille en lettres de change et en diamants, je connus beaucoup de guèbres et de brames. Ces guèbres ou parsis sont d'une antiquité très-reculée, devant laquelle nous ne sommes que d'hier; mais plus un peuple est ancien, plus il a d'anciennes sottises. Je fus confondu quand les mages guèbres me dirent qu'il avait plu à l'Être nécessaire, éternellement agissant, de ne former les mondes que depuis quatre cent cinquante mille années, et qu'il les avait formés en six *gahambârs*, en six temps. Les pauvres mages! ils font de Dieu un homme, un ouvrier qui demande six semaines pour faire son ouvrage, et qui se donne ce qu'on appelle du bon temps la septième semaine.

Si vous saviez quels contes de vieille ces rêveurs ajoutent à leurs six *gahambârs*, vous en auriez pitié. La fable du serpent qui vola la recette de l'immortalité à l'âne n'est pas comparable à celle des parsis. On y voit des serpents et des ânes qui jouent des rôles fort comiques. Le grand Être, l'Être nécessaire, éternel, infini, se promène tous les jours à midi sous des palmiers : il forme une espèce de *Pandore*, qu'il

1. J. J. Rousseau. (Éd.) — 2. Ovide, *Metam.*, XV, 65. (Éd.)

pétrit d'un morceau de chair tiré de la substance d'un homme : cet homme s'appelait ***Misha***, et sa femme ***Mishana***[1].

Près d'une fontaine dont les eaux s'étendent de tous les côtés jusqu'au bout du monde, on voit un arbre qui enseigne le passé, le présent et le futur, et qui donne des leçons de morale et de physique. Les arbres de Dodone ne sont rien auprès. Tout est prodige dans les temps antiques de tous les peuples : rien n'est jamais chez eux accordé à la nature, parce qu'ils ne la connaissent pas. On ne voit aucun historien sage qui raconte les siècles passés; mais on voit partout des sorciers qui racontent l'avenir. Parmi tous ces sorciers il n'y en a pas un qui vive comme les autres hommes. Celui-là se met un bât sur le dos[2], et court tout nu[3] dans les rues de la capitale; celui-ci mange des excréments sur son pain[4]; c'est autre est enlevé par les cheveux au milieu des airs[5]; un quatrième se promène sur la moyenne région dans un char de feu tiré par quatre chevaux de feu[6]. Hercule est englouti dans le ventre d'un poisson[7] : il y reste trois jours, mais il y fait très-bonne chère, car il fait griller le foie du poisson, et le mange; de là il court au détroit de Gibraltar, il le passe dans son gobelet[8].

Bacchus avec sa verge va conquérir les Indes; il change sa verge en serpent, et rechange le serpent en verge; il passe la mer des Indes à pied sec, arrête le soleil et la lune, et fait cent tours de cette force. Voilà l'histoire ancienne.

Toutes ces inepties font rire; mais voici ce qui fait verser des larmes.

Les charlatans qui montèrent sur des tréteaux les jours de foire, pour divertir la canaille par ces contes, ne se contentèrent pas de la rétribution volontaire qui leur en revenait; ils crièrent : « Nous attestons les dieux immortels qui habitent sur le sommet de l'Olympe et de l'Atlas, nous jurons par le grand *Démiourgos*, le grand ***Zeus***, leur père et leur maître, que nous vous avons annoncé la vérité pure; nous sommes les ambassadeurs du ciel, payez-nous notre voyage. Les deux tiers de vos biens sont à nous de droit divin, et l'autre de droit humain. Nous avons la condescendance de vous laisser jouir de ce dernier tiers, mais à condition que les rois tiendront la bride de notre cheval, et l'arçon de notre selle quand nous viendrons vous visiter; qu'ils mettront leurs diadèmes à nos pieds; qu'ils croiront fermement que nous sommes infaillibles; et, pour les récompenser de leur foi, non-seulement nous leur concédons la dignité de notre porte-coton quand nous irons à la selle, mais nous voulons bien, par grâce spéciale, leur faire distribuer nos matières, qu'ils porteront pendues à leur cou respectueusement. Ainsi Dieu leur soit en aide[9].

Si quelqu'un ose jamais disputer, même avec la plus grande rete-

1. Ce sont les premiers hommes, selon Zoroastre ; comme, suivant Sanchoniathon, ce sont Protogenos et Genos, ou du moins des créatures que le traducteur grec nomme ainsi. Chez les Indiens, ce sont Adimo et Procriti ; chez les Grecs, Prométhée, Épiméthée, et Pandore ; chez les Chinois, Puoncu, etc.

2. Jérémie, XVII, 2. — 3. Isaïe, XX, 2. — 4. Ézéchiel, IV, 12.

5. Le prophète Habacuc; voyez Daniel, XIV, 35. — 6. Élie, *IV Rois*, II, 11.

7. Jonas, II, 1. (ÉD.) — 8. Voyez Lycophron.

9. Voyez toutes les relations concernant le grand lama.

nue, sur les dimensions de la tasse d'Hercule, dans laquelle il navigua d'une de ses colonnes à l'autre ; s'il ose demander comment Hercule fut avalé par un poisson, et comment il trouva un gril dans son ventre pour faire cuire le foie de l'animal, il sera pendu sur-le-champ.

Celui qui doutera que Deucalion et Pyrrha, s'étant troussés, aient jeté entre leurs jambes des pierres qui furent changées en hommes, sera lapidé, comme de raison, par nos théologiens; et le maçon béni de notre temple, qui a un cœur de roche....[1], jettera la première pierre.

Si quelqu'un est assez insolent pour réciter une chanson sur Cybèle, la mère de *Zeus*[2], ou Vénus sa fille, on lui arrachera la langue avec des tenailles, on lui coupera la main, on lui fendra la poitrine, dont on tirera le cœur palpitant pour lui en battre les joues; on jettera son cœur, sa main, sa langue et son corps dans les flammes, pour la consolation des fidèles, pour la plus grande gloire de Dieu, qui est très-glorieux, et qui aime passionnément à voir un cœur sanglant dont on donne des soufflets sur les joues du propriétaire.

Quand ceux qui voudront rectifier quelques points de votre doctrine seront én grand nombre, faites vite une Saint-Barthélemy; c'est le moyen le plus sûr pour éclaircir la foule... Que vos grands stolifères n'aient jamais moins de dix talents d'or de rente, et que les très-grands stolifères n'en aient jamais moins de mille... Qu'on dépeuple la terre et les mers pour leurs tables somptueuses, tandis que le pauvre mange du pain noir à leurs portes. C'est ainsi qu'il convient de servir l'Être des êtres.

Le premier adorateur. — Mon cher frère, je ne vous ai point nié qu'il n'y eût de grands maux sur notre globe; il y en a sans doute; nous sommes dans un orage, sauve qui peut : mais encore une fois espérons de beaux jours. Où et quand? Je n'en sais rien : mais si tout est nécessaire, il l'est que le grand Être ait de la bonté. La boîte de Pandore est la plus belle fable de l'antiquité; l'espérance était au fond. Vous voudriez quelque chose de plus positif. Si vous en connaissez, daignez me l'apprendre.

DÉFENSE DE LOUIS XIV.

(1769.)

J'ai lu les *Éphémérides du citoyen*[3], ouvrage digne de son titre. Ce journal, et les bons articles de l'*Encyclopédie* sur l'agriculture, pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction et le bonheur d'une nation entière.

1. Par l'expression de *maçon béni, qui a un cœur de roche,* Voltaire désigne Biord, évêque d'Annecy. (Éd.)
2. Voltaire fait allusion à l'aventure du chevalier de La Barre. (Éd.)
3. La collection des *Éphémérides du citoyen*, 1765 — mars 1772, forme quarante volumes in-12. Le rédacteur principal, en 1769, était Dupont de Nemours. (Éd.)

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puisé souvent dans les *Éphémérides* des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir et y labourer une terre ingrate, qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, et qui, ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer s'il était possible de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail et de la constance; mes soins n'ont point été entièrement inutiles dans ce désert; un hameau délabré qui nourrissait mal environ cinquante infortunés, et où l'on ne connaissait que les écrouelles et la misère, s'est changé en un séjour assez propre, et par conséquent devenu plus sain, qui contient déjà plus de sept cents habitants, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme si indignement *pouilleuse*, a rapporté des récoltes, et on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, et encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit sur l'agriculture, parce que je n'aurais rien pu faire qui eût mieux valu que les *Éphémérides*. Je me suis borné à exécuter ce que les estimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, et ce que M. de Saint-Lambert a chanté avec tant d'énergie et de grâce. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau siècle de Louis XIV, le siècle des talents en tout genre, dénigré dans plusieurs livres nouveaux, et même dans ces *Éphémérides* à qui je dois tant d'instructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

« C'était un empire entièrement énervé par des efforts excessifs, mal entendus, malheureux, et surtout par les suites du régime fiscal le plus dur, le plus impérieux, le plus méthodiquement inconsidéré, le plus réglementaire qui ait jamais existé. Ces deux inventions terribles, dis-je, ne sont pas l'héritage le moins funeste que nous ait laissé ce siècle tant vanté et si désastreux. »

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre: « La gloire de ce grand siècle, si cher à nos beaux esprits, était passée comme les étoupes qu'on brûle devant le pape à son exaltation. »

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai ensuite du règne *funeste et désastreux*.

Oui, sans doute, ce siècle doit être cher à tous les amateurs des beaux arts, à tous ceux que vous appelez beaux esprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un esprit faux et bas, sans culture, sans goût, quand je pourrai oublier la force majestueuse des belles scènes de Corneille, l'inimitable Racine, les belles épîtres de Boileau et son *Art poétique*, le nombre des fables charmantes de La Fontaine, quelques opéras de Quinault, qu'on n'a jamais pu égaler, et surtout ce génie à la fois comique et philosophe, cet homme qui en

son genre est au-dessus de toute l'antiquité, ce Molière dont *le trône est vacant*[1].

En relisant les prosateurs, je mets hardiment la *Défense de l'infortuné Fouquet* par le généreux Pellisson à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraisons funèbres du sublime Bossuet, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain et tendre de *Télémaque?* Qui ne sentira le mérite unique des *Provinciales?* Quel homme du monde n'aimera les sermons de Massillon? et quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? Ils durent, ces chefs-d'œuvre; ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes[2] contre un chapitre de Bélisaire, et des mandements composés par le R. P. Patouillet.

Si l'on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que les ouvrages de Ducange?

S'il est question de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme Descartes en géométrie? et, malgré les chimères absurdes de toute sa physique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. Thomas, couronné par l'Académie française et par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philosophiques ; mais en est-il beaucoup qui l'emportent sur le *Traité des erreurs des sens et de l'imagination* par Malebranche, excellent commencement d'un système qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'histoire : mais on mettra toujours à côté de Salluste la *Conspiration de Venise* par l'abbé de Saint-Réal. L'*Histoire des Oracles* de Fontenelle (persécuté d'une manière si infâme par les jésuites) ne rendit-elle pas de grands services à l'esprit humain? et si vous faites grâce aux tourbillons de Descartes, qui sont malheureusement la base de *la Pluralité des Mondes*, si vous ôtez quelques plaisanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philosophie avec plus de netteté et d'agrément que dans ce même livre de *la Pluralité des Mondes*, production du siècle de Louis XIV, dans un goût absolument nouveau?

Si vous passez aux autres arts, qui dépendent moins de la profondeur de la pensée, à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, à la musique, il faudra toujours mettre au premier rang ce Perrault, auteur de la façade du Louvre et de la *Traduction de Vitruve*, les Poussin, les Lebrun, les Le Sueur, les Girardon; il ne faudra pas tourner en ridicule Lulli, qui, né italien, trouva le secret d'inventer le seul récitatif qui convînt à la langue française, et qui le premier enseigna la musique à un peuple qui ne la savait pas.

1. Expression pittoresque et vraie de M. Champfort, dans le discours justement couronné par l'Académie. Quand on emploie une expression neuve, et de génie, ce que Boileau appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce siècle-ci a de beaux côtés, mais il est un peu le siècle des plagiaires.

2. Les éditions in 4° et in-8° de la *Censure de la faculté de théologie de Paris contre le Bélisaire* de Marmontel, sont en latin et en français, et à deux colonnes. (Éd.)

Comment s'est-il pu faire que tant d'hommes, supérieurs dans tant de genres différents, aient fleuri tous ensemble dans le même âge? Ce prodige était arrivé trois fois dans l'histoire du monde, et peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux-arts pour considérer les grands capitaines et les habiles ministres; nous avouerons que la gloire des Condé, des Turenne, des Luxembourg, des Villars, ne sera jamais éclipsée; et nous redirons que le nom de Colbert doit être immortel.

Henri IV, que nous révérons aujourd'hui, et que nous aimons, si on l'ose dire, comme un dieu tutélaire, était un très-grand homme: mais le temps de Louis XIV fut un très-grand siècle. A peine notre Henri IV eut-il le temps de réparer les brèches de la France, et le sang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles et de fanatisme.

Repassons les temps qui suivirent le crime épouvantable de sa mort (uniquement commis par la superstition), jusqu'au moment où Louis XIV régna par lui-même; tout fut odieux et funeste, et ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant lesquels, si j'en excepte les dix belles années du héros de la France, je ne vois que confusion, discorde, séditions, guerres civiles, fanatisme affreux, tyrannie de toute espèce, pauvreté, et ignorance. Je ne crois pas que, depuis François II jusqu'à l'extinction de la Fronde en France, il y ait eu un seul jour sans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verser des larmes, est celui de cet adorable Henri IV, dont toutes les faiblesses sont si pardonnables, et dont toutes les vertus sont si héroïques.

Ce sont donc ces quatre-vingts années dont je parle qui sont *funestes et désastreuses*, et non pas le siècle de Louis XIV, pendant lequel notre nation, aujourd'hui si célèbre dans l'Europe par l'opéra-comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'histoire de Louis XIV que celle des Français; mon principal but a été de rendre justice aux hommes célèbres de ce temps illustre dont j'ai vu la fin, mais je n'ai pas dû être injuste envers celui qui les a tous encouragés. Puisse la raison, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse, me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent! Je sais que la philosophie, les connaissances utiles, le véritable esprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où j'achève de vivre: mais qu'il me soit permis de défendre la cause d'un siècle à qui nous devons tout, et d'un roi qui n'a pas été assurément indigne de son siècle.

Je porte les yeux sur toutes les nations du monde, et je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillants que la française depuis 1655 jusqu'à 1704. Je prie tous les hommes sages et désintéressés de juger si un petit nombre d'années très-malheureuses dans la guerre de la Succession doivent flétrir la mémoire de Louis XIV. Je leur demande s'il faut juger par les événements. Je leur demande si le feu roi devait priver son petit-fils du trône que le roi d'Espagne lui avait laissé par son testament, et où ce jeune prince était appelé par les vœux de

toute la nation? Philippe V avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles mêmes par qui toutes les familles de l'Europe sont gouvernées, les dernières volontés d'un testateur, les acclamations de l'Espagne entière; disons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années; il la finit heureusement après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujourd'hui[1], le roi de Naples[2], le duc de Parme[3], doivent leurs États.

Je n'ai pas justifié de même (et Dieu m'en garde!) la guerre contre la Hollande, qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute, il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de se repentir.

Le public en général est plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choses sans passion et sans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois : elles en avaient certes besoin. Il choisit pour cette sage entreprise les magistrats les plus éclairés du royaume. Ce n'est pas sa faute s'ils ont conservé des usages barbares, et si les avis aussi humains que judicieux du président de Lamoignon n'ont pas été suivis; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, et l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reste-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de Louis XIV? de trouver des Lamoignons qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques personnes ne cessent, depuis plusieurs années, de critiquer l'administration du célèbre Colbert. Il est condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre; mais les censeurs se souviennent-ils que le duc de Sulli fit la même défense depuis 1598? Il craignait le transport des blés hors du royaume; il avait fait l'expérience de l'impétuosité française, dans qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la prévoyance. Il voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle récolte heureuse.

Depuis ce temps la défense subsista toujours jusqu'à l'année 1764, où le conseil du roi régnant a jugé, pour le bonheur de la nation, devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la sortie des blés avec les tempéraments convenables.

Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que Colbert. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes et nobles sur la marine et sur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce ministre, que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le

1. Charles III. (Éd.)
2. Ferdinand IV, petit-fils de Philippe V, roi d'Espagne. (Éd.)
3. Ferdinand, autre petit-fils de Philippe V. (Éd.)

Siècle de Louis XIV : « Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie ; commença, comme Sulli, par arrêter les abus et les pillages, qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible ; et, par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit, par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitants, que des négociants anglais s'étant adressés à M. Colbert de Croissi, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur général répondit que, depuis quatre ans, on en avait à revendre aux étrangers. »

M. de Forbonnais, qui a fourni de si grandes lumières sur les finances de la France[1], cite le même fait, et il est lui-même trop estimable pour ne pas estimer un Colbert.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à l'article VINGTIÈME, p. 87, tome XVII, il est dit que « ce ministre préféra la gloire d'être, pour tous les peuples, un modèle de futilités, et de les surpasser dans tous les arts d'ostentation, à l'avantage plus solide, et toujours sûr, de pourvoir à leurs besoins naturels. »

Il est dit « qu'il n'avait pas les matières premières, qu'il en provoqua l'importation de toutes ses forces, et prohiba l'exportation de celles du pays. »

J'aimais l'auteur de cet article[2], mais j'aime encore plus la vérité. Je suis obligé de dire qu'il s'est trompé en tout. Le ministre qu'il condamne était si loin de négliger l'agriculture, que, dans son mémoire présenté au roi, le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots : « Les principaux objets sont l'agriculture, la marchandise, la guerre de terre et celle de mer. » Ce mémoire est public aujourd'hui.

Il est encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il se les donna. Il établit dans les ports, pour le service de la marine, les manufactures et les magasins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut aussi la matière première de la soie en pressant les plantations des mûriers. Je sais par expérience de quelle prodigieuse utilité est cette entreprise : l'auteur de l'article VINGTIÈME ne le savait pas ; et je suis en droit de rendre témoignage en ce point à la sagesse du ministre.

C'est la mode aujourd'hui de dégrader les grands hommes ; mais, si les critiques veulent se souvenir qu'ils doivent aux soins infatigables de ce ministre toutes les manufactures qui contribuent à l'aisance de leur vie, depuis les tapisseries des Gobelins jusqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-seulement de l'injustice à se plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

1. *Recherches et considérations sur les finances de France*, 1756, six volumes in-12 ou deux volumes in-4. (ÉD.)
2. Damilaville, mort le 13 décembre 1768, à quarante-sept ans. (ÉD.)

Il me semble que Boileau avait raison, dans ces temps alors heureux, de dire à Louis XIV[1] qu'il peindrait....

Le soldat dans la paix doux et laborieux,
Nos artisans grossiers rendus industrieux,
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à Louis XIV et à son ministre un reproche de l'établissement de la compagnie des Indes; elle n'était pas nécessaire peut-être du temps de Henri IV. On consommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaissait ni café, ni thé, ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux besoins, et ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'État qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeuner de leurs femmes de chambre, de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fève âcre, de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon, et leur sucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français : « Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cent mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez; et vous l'irez chercher dans la Virginie et chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoises aient des engageantes de mousseline brodées par les filles des brachmanes, et des robes filées au bord du Gange. »

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins imaginaire peut-être des épiceries, et cet ancien proverbe, *Cela est cher comme poivre*, proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce superflu de nos voisins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, et les Hollandais, des royaumes. Il s'agissait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on se transporte dans ces temps de gloire et d'espérance; qu'on juge si on aurait été bienvenu à dire aux Français : « Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. » Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le ministère, c'est qu'il fut redouté des puissances maritimes. Tout établissement est bon quand vos ennemis en sont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompense que le roi de France dût attendre de son invasion en Hollande : invasion qu'assurément on n'attribuera pas au sage Colbert, mais au superbe et laborieux ennemi de Colbert, des Hollandais, et de Turenne[2].

1. Épitre I, vers 139-142. (Éd.)
2. Louvois. (Éd.)

Le ministre des finances fut jeté hors de toutes ses mesures par cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cents millions de mauvaises affaires, qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitants dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal service.

Ce n'est pas lui non plus qui persécuta les protestants. Il savait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce, les manufactures, la marine, et même l'agriculture. Il sentit la plaie de l'État. J'ai vu des notes de lui chez M. de Montmartel, dans lesquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes sont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, et malheureusement l'année de sa mort.

Mme de Caylus, nièce de Mme de Maintenon, née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses *Souvenirs*, « que le roi fut trompé dans cette longue et malheureuse affaire par ceux en qui ce monarque avait mis sa confiance. » Il avait le jugement sain et droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, et fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jésuite Le Tellier; on ne l'aurait pas trompé, si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires et de succès en tout genre avec trois cent mille hommes de troupes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'État.

On condamne encore ses bâtiments. Cependant la famille royale et toute la cour et les ministres ne sont logés que par lui, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, soit à Paris même, qui désire depuis Henri IV de voir ses rois; mais ces bâtiments ont-ils été à charge à l'État? ils ont servi à faire circuler l'argent dans tout le royaume, et à perfectionner tous les arts, qui marchent à la suite de l'architecture.

L'établissement de Saint-Cyr, qui subsiste principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en soulageant deux cent cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument et celui des Invalides ont été les plus beaux de l'Europe, sans contredit, jusqu'à celui de l'École militaire [1].

Les faiblesses et les fautes de Louis XIV n'ont pas empêché don Ustariz de le proposer pour modèle au gouvernement de l'Espagne, et de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé, à sa mort, le tribut d'estime qu'ils lui devaient.

Il est très-aisé de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues et l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si facile.

Il n'est pas si facile non plus de gouverner une compagnie à six mille lieues. Il est clair que Louis XIV en bâtissant Pondichéri, et le

1. C'est M. Duverney qui inventa l'École militaire ; c'est Mme de Pompadour qui la proposa. Il faut rendre justice ; la gloire est le seul prix du bien qu'on a fait.

duc d'Orléans en la relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire et le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troisième. La compagnie, à sa résurrection, vers 1720, sous la Régence, a commencé son commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuse compagnie hollandaise n'avait commencé le sien avant sa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une seconde fois ? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais se sont joints une foule de maux aussi dangereux : la discorde intestine, la rapacité, la jalousie entre les déprédateurs heureux et les malheureux; une autre jalousie plus furieuse encore, celle du commandement, qui est si souvent accompagnée de l'insolence, de la perfidie, des plus noires intrigues et des plus fatales impostures.

Les vaisseaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandises que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux signés par le mensonge dans l'Inde, et soutenus par la corruption en France. Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madras, à un homme d'un rare mérite, à ce La Bourdonnaie qui seul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant général Lally, qui, du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre et y rétablir le service, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville, qu'il n'avait d'Anglais à combattre : brave homme sans doute, jacobite jusqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par passion[1]; sa fatale catastrophe est aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, et que Paris oublie le lendemain pour des plaisirs souvent ridicules, et bientôt oubliés aussi.

Quel fut depuis le sort de la compagnie ? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenses avec l'impuissance de payer, la ressource inutile des loteries, le désir et l'incapacité de se soutenir. Elle avait été la seule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années sans jamais partager, entre les actionnaires, le moindre profit, le moindre soulagement produit par son commerce.

Tout ce que je sais, c'est que la compagnie anglaise partage actuellement cinq et demi pour cent pour les six mois courants.

A l'égard de celle de Hollande, c'est une grande puissance souve-

1. Ce qui suit est de 1775. En 1769 et 1772 on lisait :

« Je l'ai connu tel et très-intimement, et dans des temps critiques ; mais dur, je l'avoue, emporté, insociable, jaloux des fortunes immenses acquises dans l'Inde par la rapine, furieux contre tous ceux auxquels il commandait, parce que tous étaient acharnés contre lui. Enfin, pris à discrétion par les Anglais vainqueurs, transporté avec ses détracteurs, revenu en France avec eux comme un ours poursuivi toujours par les mêmes chiens, jugé par les hurlements réunis de ceux qui l'auraient exécuté de leurs mains mêmes; condamné parce qu'on ne peut prononcer que sur des dépositions, il succomba, et donna un fatal et hideux spectacle au peuple de Paris; on le plaignit alors, mais après l'avoir détesté. Il ne se trouva pas dans toute sa fortune de quoi payer l'amende à laquelle il fut condamné; mais bientôt cette horrible aventure fut confondue avec, etc. »

raine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour 100 de leur première mise en 1608, après les dépenses immenses de l'établissement payées sur les profits.

Maintenant, qu'on reproche tant qu'on voudra au duc d'Orléans régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, et à Louis XIV de l'avoir fait naître; je dirai : « Ils ont tous deux fait une belle entreprise. » Le roi de Danemark les a imités, et a réussi. Les Français se sont mal conduits, et ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer aussi que la cour de Danemark n'a point envoyé à Tranquebar de missionnaire intrigant, brouillon et voleur, qui semât la discorde dans les comptoirs, qui en emportât l'argent et qui en revînt avec onze cent mille francs dans sa cassette, après avoir gagné des âmes à Dieu, comme a fait notre R. P. Lavaur de la Compagnie de Jésus.

On sait assez que l'histoire ne doit être ni un panégyrique, ni une satire, ni un ouvrage de parti, ni un sermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai osé jeter un œil philosophique sur la terre entière. J'envisage encore le siècle de Louis XIV comme celui du génie, et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé soixante ans à rendre exactement justice aux grands hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution et la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le maréchal de Villars, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse, mais parce qu'il a sauvé l'État. Un misérable réfugié affamé ose, dans sa démence, imprimer[1] qu'à la bataille de Malplaquet ce général passa pour s'être blessé légèrement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, et de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur[2].

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer[3] au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grâce à mes soins peut-être) que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable imposture.

A-t-il dit[4] que le président de Maisons (dont le fils, mon intime ami,

1. *Mémoires de Maintenon*, tome V, p. 99.
2. Dans les éditions de 1769 et 1772 on lisait encore ici ce passage :
« Pousse-t-il sa fureur inconcevable jusqu'à dire que le père du roi régnant trahit le roi son grand-père et l'État, et fit prendre Lille de peur que Mme de Maintenon ne fût reine ; un historien doit réfuter une pareille horreur que la nation doit punir. »
3. *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 346 et suivantes de l'édition de l'*Histoire de Louis XIV*, falsifiée par lui, et chargée de notes infâmes, chez Esslinger, à Francfort.
4. *Mémoires de Maintenon*, tome V, page 228.

est mort entre mes bras) était premier président quand le duc d'Orléans fut déclaré régent, et qu'il faisait une cabale contre ce prince; j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magistrat ne fut premier président, et apprendre au public que, loin de vouloir priver le prince de son droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs ministres, et contre les hommes du royaume les plus respectables. Pourquoi? parce que ces impostures se vendent longtemps dans les pays étrangers, et beaucoup mieux que de bons livres; parce qu'elles vont à Leipsick, à Berlin, où un héros[1] ne parle que français; à Hambourg, à Dantzick, à Moscou, à Jassi; parce que tous ceux qui lisent en Europe entendent le français, jusqu'à des Turcs; nos grands hommes ayant porté notre langue aussi loin que l'impératrice de Russie porte ses armes et ses lois. Voilà ce qu'on ne sait pas dans les soupers de Paris; on dit : « Il a tort de relever des sottises si méprisables. » Non, il n'a pas tort : prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'est pas borné à votre quartier; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, et qu'on doit venger votre patrie et les grands hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent histoires modernes ont été compilées sur des journaux remplis de nouvelles impertinences, semblables à ces mensonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces histoires passeront pour authentiques. Celui qui consacrerait son travail à prévenir le public contre cette foule d'impostures élèverait un monument utile. Ce serait le serpent d'airain qui guérirait les morsures des vrais serpents. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre estimable des *Éphémérides du citoyen*, j'ai dû à plus forte raison confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens[2].

A l'égard des impostures contre de simples particuliers, d'ordinaire on les néglige, sans quoi la terre, qui a besoin d'être cultivée, deviendrait une grande bibliothèque.

1. Frédéric II, roi de Prusse. (ÉD.)

2. C'est un nommé La Beaumelle, qui écrit de ce style incorrect, audacieux et violent, qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des petites maisons, qui couvrirait de son ordure les statues de Louis XIV et de Louis XV; tel était ce misérable. Son vrai nom est Angleviel, dit La Beaumelle, né dans un village des Cévennes, né huguenot, élevé dans cette religion à Genève, mais bien éloigné de ressembler aux sages protestants qui, respectant les puissances et les lois, sont toujours attachés à leur patrie; il avait été inscrit à Genève parmi les proposants qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, sous le rectorat de M. Ami de La Rive, et s'était essayé à prêcher à l'hôpital pendant une année; il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

REQUÊTE

A TOUS LES MAGISTRATS DU ROYAUME,

COMPOSÉE PAR TROIS AVOCATS DU PARLEMENT.

(1769 ou janvier 1770.)

La portion la plus utile du genre humain, celle qui vous nourrit, crie du sein de la misère à ses protecteurs :

Vous connaissez les vexations qui nous arrachent si souvent le pain que nous préparons pour nos oppresseurs mêmes. La rapacité des préposés à nos malheurs n'est pas ignorée de vous. Vous avez tenté plus d'une fois de soulager le poids qui nous accable, et vous n'entendez de nous que des bénédictions, quoique étouffées par nos sanglots et par nos larmes.

Nous payons les impôts sans murmure, taille, taillon, capitation, double vingtième, ustensiles, droits de toute espèce, impôts sur tout ce qui sert à nos chétifs habillements, et enfin la dîme à nos curés de tout ce que la terre accorde à nos travaux, sans qu'ils entrent en rien dans nos frais [1]. Ainsi, au bout de l'année, tout le fruit de nos peines est anéanti pour nous. Si nous avons un moment de relâche, on nous traîne aux corvées à deux ou trois lieues de nos habitations, nous, nos femmes, nos enfants, nos bêtes de labourage également épuisées et quelquefois mourant pêle-mêle de lassitude sur la route. Encore si on ne nous forçait à cette dure surcharge que dans les temps de désœuvrement! mais c'est souvent dans le moment où la culture de la terre nous appelle. On fait périr nos moissons pour embellir des grands chemins, larges de soixante pieds, tandis que vingt pieds suffiraient [2]. Ces routes fastueuses et inutiles ôtent au royaume une grande partie de son meilleur terrain, que nos mains cultiveraient avec succès.

On nous dépouille de nos champs, de nos vignes, de nos prés : on nous force de les changer en chemins de plaisance; on nous arrache à nos charrues pour travailler à notre ruine; et l'unique prix de ce travail est de voir passer sur nos héritages les carrosses de l'exacteur de la province, de l'évêque, de l'abbé, du financier, du grand seigneur, qui foulent aux pieds de leurs chevaux le sol qui servit autrefois à notre nourriture.

Tous ces détails des calamités accumulées sur nous ne sont pas aujourd'hui l'objet de nos plaintes. Tant qu'il nous restera des forces, nous travaillerons; il faut ou mourir, ou prendre ce parti.

1. Dans tous les États de la Russie, pays de douze cent mille lieues carrées, et dans presque tous les pays protestants, les curés sont payés du trésor public.

2. Les grands chemins des Romains n'en avaient que quinze, et ils subsistent encore.

« La largeur des chemins a été réduite dans de justes bornes par un arrêt du conseil des premiers mois de 1776. » (*Ed. de Kehl.*)

C'est aujourd'hui la permission de travailler pour vivre, et pour vous faire vivre, que nous vous demandons. Il s'agit de la quadragésime et des fêtes.

PREMIÈRE PARTIE. — *Du carême.*

Tous nos jours sont des jours de peine. L'agriculture demande nos sueurs pendant la quadragésime, comme dans les autres saisons. Notre carême est de toute l'année. Est-il quelqu'un qui ignore que nous ne mangeons presque jamais de viande? Hélas! il est prouvé que si chaque personne en mangeait, il n'y en aurait pas quatre livres par mois pour chacune. Peu d'entre nous ont la consolation d'un bouillon gras dans leurs maladies. On nous déclare que, pendant le carême, ce serait un grand crime de manger un morceau de lard rance avec notre pain bis. Nous savons même qu'autrefois, dans quelques provinces, les juges condamnaient au dernier supplice ceux qui, pressés d'une faim dévorante, auraient mangé en carême un morceau de cheval ou d'autre animal jeté à la voirie[1]; tandis que dans Paris, un célèbre financier[2] avait des relais de chevaux qui lui amenaient tous les jours de la marée fraîche de Dieppe. Il faisait régulièrement carême; il le sanctifiait en mangeant avec ses parasites pour deux cents écus de poisson : et nous, si nous mangions pour deux liards d'une chair dégoûtante et abominable, nous périssions par la corde, et on nous menaçait d'une damnation éternelle.

Ces temps horribles sont changés; mais il nous est toujours très-difficile d'opérer notre salut. Nous n'avons que du pain de seigle, ou de châtaignes, ou d'orge, des œufs de nos poules, et du fromage fait avec le lait de nos vaches et de nos chèvres. Le poisson même des rivières et des lacs est trop cher pour les pauvres habitants de la campagne; ils n'ont pas droit de pêche; tout va dans les grandes

1. Copie de l'arrêt sans appel prononcé par le grand juge des moines de Saint-Claude, le 20 juillet 1629 :

« Nous, après avoir vu toutes les pièces du procès, et de l'avis des docteurs en droit, déclarons ledit Guillon, écuyer, dûment atteint et convaincu d'avoir le 31 du mois de mars passé, jour de samedi, en carême, emporté des morceaux d'un cheval jeté à la voirie, dans le pré de cette ville, et d'en avoir mangé le 1er d'avril. Pour réparation de quoi, nous le condamnons à être conduit sur un échafaud qui sera dressé sur la place du Marché, pour y avoir la tête tranchée, etc. »

Suit le procès-verbal de l'exécution.

N. B. Que ces juges qui ne pouvaient prononcer sans appel au civil au-dessus de cinq cents livres, pouvaient verser le sang humain sans appel.

N. B. Que le grand juge de ce pays, nommé Roguet, se vante, dans son livre sur les sorciers, imprimé à Lyon en 1607, d'avoir fait brûler sept cents sorciers. Il assure dans ce livre, page 39, que Mahomet était sorcier, et qu'il avait un taureau et une colombe qui étaient des diables déguisés.

Les historiens n'ont jamais tenu compte de la foule épouvantable de ces horreurs. Ils parlent des intrigues des cours que la plupart n'ont jamais connues : ils oublient tout ce qui intéresse l'humanité ; ils ne savent pas à quel point nous avons été barbares, et que nous ne sommes pas encore sortis entièrement de cette exécrable barbarie qui nous mettait si au-dessous des sauvages.

2. Bouret. (Éd.)

villes, et tout s'y vend à un prix auquel nous ne pouvons jamais atteindre.

Dans plusieurs de nos provinces il n'est pas permis de manger des œufs; dans d'autres le fromage même est défendu. Il dépend, dit-on, de la pure volonté de l'évêque de nous interdire les œufs et le laitage; de sorte que nous sommes condamnés ou à pécher (comme on dit) mortellement, ou à mourir de faim, selon le caprice d'un seul homme, éloigné de nous de dix ou douze lieues, que nous n'avons jamais vu, et que nous ne verrons jamais, pour qui notre indigence travaille, qui consomme un revenu immense dans le faste et dans la tranquillité, qui a le plaisir de faire son salut en carême avec des soles, des turbots et du vin de Bourgogne, et qui jouit encore du plaisir plus flatteur, à ce qu'on dit, d'être puissant dans ce monde.

Dites-nous, sages magistrats, si la nourriture du peuple n'est pas une chose purement de police, et si elle doit dépendre de la volonté arbitraire d'un seul homme, qui n'a ni ne peut avoir aucun droit sur la police du royaume.

Nous croyons qu'un évêque a le droit de nous prescrire, sous peine de péché, l'abstinence pendant le saint temps de carême, et dans les autres temps marqués par l'Église. L'usage de la chair est alors défendu aux riches par les saints canons, comme il nous est interdit tous les jours par notre pauvreté. Mais qu'il y ait de l'arbitraire dans les commandements de l'Église, c'est ce que nous ne concevons pas. Qu'un homme puisse à son gré nous priver des seuls aliments de carême qui nous restent, c'est ce qui nous paraît un attentat à notre vie; et nous mettons cette malheureuse vie sous votre protection.

C'est à vous seuls, chargés de la police générale du royaume, à voir si la loi de la nécessité n'est pas la première des lois, et si les pasteurs de nos âmes ont le pouvoir de faire mourir de faim les corps de leurs ouailles au milieu des œufs de nos poules et des mauvais fromages que nos mains ont pressurés. Sans cette protection que nous vous demandons, le sort de nos plus vils animaux serait infiniment préférable au nôtre. Oui, nous jeûnons, mais c'est à vous seuls de connaître des misérables aliments que nous fournissent nos campagnes. Les substituts de MM. les procureurs généraux, tous les juges inférieurs, savent que nous n'avons que des œufs et du fromage; que les seuls riches ont, au mois de mars, des légumes dans leurs serres et du poisson dans leurs viviers.

Nous demandons à jeûner, mais non à mourir. L'Église nous ordonne l'abstinence, mais non la famine. On nous dit que ces lois viennent d'un canton d'Italie, et que ce canton d'Italie doit gouverner la France; que nos évêques ne sont évêques que par la permission d'un homme d'Italie. C'est ce qui passe nos faibles entendements, et sur quoi nous nous en rapportons à vos lumières : mais ce que nous savons très-certainement, c'est que les parties méridionales d'Italie produisent des légumes nourrissants dans le temps du carême, tandis que dans nos climats tant vantés la nature nous refuse des aliments. Nous entendons chanter le printemps par les gens de la ville; mais,

dans nos provinces septentrionales, nous ne connaissons du printemps que le nom.

C'est donc à vous à décider si la différence du sol n'exige pas une différence dans les lois, et si cet objet n'est pas essentiellement lié à la police générale, dont vous êtes les premiers administrateurs[1].

Seconde partie. — *Des fêtes.*

Venons à nos travaux pour les jours de fêtes.

Nous vous avons demandé la permission de vivre, nous vous demandons la permission de travailler. La sainte Église nous recommande d'assister au service divin le dimanche et les grandes fêtes. Nous prévenons ses soins, nous courons au-devant de ses institutions; c'est pour nous un devoir sacré : mais qu'elle juge elle-même si, après le service de Dieu, il ne vaut pas mieux servir les hommes que d'aller perdre notre temps dans l'oisiveté, ou notre raison et nos forces dans un cabaret.

Ce ne fut point l'Église qui ordonna le repos le dimanche; on nous assure que ce fut Constantin Ier qui, par son édit de 321, ordonna que le jour du soleil, appelé depuis parmi nous dimanche, fût consacré au repos; mais par ce même édit il permit les travaux des laboureurs.

D'où vient que cette institution salutaire est changée? Pourquoi une multitude de fêtes consacre-t-elle à l'oisiveté et à la débauche des jours entiers, où la terre accuse nos mains qu'elles la négligent? Quoi! il sera permis dans les grandes villes, le jour de la Purification, de la Visitation, de saint Mathias, de saint Simon et saint Jude, et de saint Jean le Baptiseur, d'aller en foule à l'Opéra-Comique, et d'y entendre des plaisanteries qui ne s'éloignent de l'obscénité que par le ménagement de l'expression; et il ne nous sera pas permis à nous, les nourriciers du genre humain, d'exercer une profession ordonnée par Dieu même! Le jeu sera permis dans toutes les maisons, et le maniement de la charrue, l'ensemencement de la terre, seront des crimes dans les campagnes!

On nous répond que notre curé peut nous permettre ce saint, ce divin travail, quand il le juge à propos. Ah! sages magistrats, toujours de l'arbitraire! et si ce curé est riche, et dédaigne les représentations du pauvre; s'il est en procès contre ses paroissiens, comme il n'arrive que trop souvent, voilà donc l'espérance de l'année perdue!

Ou la culture des terres est un mal, ou elle est un bien. Si elle est un mal, nul pouvoir n'a le droit de la permettre; si elle est un bien, nul pouvoir n'a le droit de la défendre. Mais, dira-t-on, elle est une

1. Il n'y a pas longtemps qu'à Paris on était forcé, pendant le carême, d'acheter la viande à l'Hôtel-Dieu, qui, en vertu de ce monopole, la vendait à un prix excessif. Le carême était un temps de misère, et presque de famine, pour les artisans et la petite bourgeoisie. Cet abus ridicule a été détruit en 1775 par M. Turgot. Croirait-on que, dans la canaille ecclésiastique, il se soit trouvé des hommes assez imbéciles et assez barbares pour s'élever contre un changement si utile à la partie la plus pauvre du peuple? (*Ed. de Kehl.*)

bonne œuvre le jour d'un saint qu'on ne fête pas; elle est criminelle le jour d'un saint qu'on fête. Nous ne comprenons pas cette distinction. Nous vous supplions simplement d'examiner si l'agriculture doit dépendre du sacerdoce ou de la grande police; si c'est aux juges qui sont sur les lieux à examiner quand la culture est en péril, quand les blés exigent la promptitude de nos soins, ou bien si cette décision appartient à l'évêque renfermé dans son palais.

Ministres du Seigneur, exhortez à la piété; magistrats, encouragez le travail, qui est le gardien de la vertu. Vingt fêtes de trop dans le royaume condamnent à l'oisiveté et exposent à la débauche, vingt fois par an, dix millions d'ouvriers de toute espèce, qui feraient chacun pour dix sous d'ouvrage : c'est la valeur de cent millions de nos livres perdus à jamais pour l'État par chaque année. Cette triste vérité est démontrée, et la prodigieuse supériorité des nations protestantes sur nous en a été la confirmation. Elle a été sentie à Rome, dont la campagne ne peut nourrir ses habitants. On y a retranché des fêtes; mais le soulagement a été médiocre, parce que la culture y manque de bras; parce qu'il y a dans cet État beaucoup plus de prêtres que d'agriculteurs; parce que chacun y court à la fortune en disant qu'il veut enseigner la terre, et que presque personne ne la cultive. Les pays de l'Autriche ont recueilli un avantage bien plus sensible de la suppression des fêtes. Puissent-elles être toutes absorbées dans le dimanche! Que le repos soit permis en ce saint jour, mais qu'il ne soit pas commandé. Quelle loi que l'obligation de ne rien faire! Quoi! punir un homme pour avoir servi les hommes après avoir prié Dieu!

Si, dans notre ignorance, nous avons dit quelque chose qui soit contre les lois, pardonnez à cette ignorance qui est la suite inévitable de notre misère; mais daignez considérer si, la puissance législatrice ayant seule institué le dimanche, ce n'est pas elle seule qui doit connaître de la police de ce jour, comme de tous les autres.

Enfin, que l'Église conseille, mais que le souverain commande, et que les interprètes des lois sollicitent auprès du trône des lois utiles au genre humain. Certes il en a besoin en plus d'un genre.

Nous ne prétendons rien diminuer des véritables droits de l'Église, à Dieu ne plaise! mais nous réclamons les droits de la puissance civile, pour le soulagement d'une nation dans laquelle il y a réellement plus de dix millions d'êtres infortunés qui souffrent et qui se cachent, tandis que quelques milliers d'hommes brillants feignent d'être heureux, se montrent avec faste aux étrangers, et leur disent : « Jugez par nous de la France. »

LETTRE

DE L'AUTEUR DE LA TRAGÉDIE DES GUÈBRES,

AUX RÉDACTEURS DU JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE.

(1770.)

Messieurs, Dans votre *Journal encyclopédique* (dernière quinzaine d'août 1769), il a été dit, en parlant de la tragédie des *Guèbres, ou la Tolérance*, que « quoique dans la préface on assure qu'elle est d'un jeune auteur, il n'est pas possible de s'y méprendre, et que l'on y reconnaît aisément l'illustre écrivain à qui ce siècle doit toute sa gloire. » L'abondance de vos occupations ne vous a sans doute pas donné le loisir, messieurs, d'examiner cette pièce avec toute l'attention et le scrupule que vous avez soin d'apporter aux ouvrages de ce genre. Le titre séduit et en impose; et le mot de *Tolérance* que cette tragédie porte en tête a tellement enchanté, qu'on s'est persuadé qu'elle ne pouvait devoir sa naissance qu'à l'apôtre de cette douce morale. La réputation de cet homme célèbre doit être chère aux amateurs des lettres, à vous surtout, messieurs, qui en êtes les ministres. A ces titres, je me flatte que vous ne trouverez pas mauvais que, par la voie de votre journal, je désabuse le public sur l'attribution de cette pièce, et que je l'assure qu'elle est vraiment d'un jeune auteur qui mérite d'être encouragé. Sa morale, je le crois, est avouée du philosophe de Ferney; mais le père de *Mérope* et de *Zaïre*, tout tolérant qu'il est, voudra-t-il adopter la tragédie des *Guèbres*? *Tolle*, *lege*, dirai-je à tout connaisseur; mettez-vous en garde, si vous le pouvez, contre l'enthousiasme qu'inspire la moins belle pièce dramatique de l'Apollon français; recueillez seulement une étincelle du feu qui l'enflamme. Rapprochez les *Guèbres* de l'*Orphelin de la Chine*, de *Tancrède*, et de *César*. Y voyez-vous l'empreinte, y reconnaissez-vous la touche mâle et vigoureuse du favori de Melpomène? sont-elles filles d'un même père? Non, dites-vous. Vous le direz aussi, messieurs, et pour lors plus de doute sur la vérité que j'annonce.

J'ai l'honneur d'être, etc. L... H....

AU ROI EN SON CONSEIL.

(1770.)

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS DE L'ÉDITION DE KEHL.

Nous avons cru devoir placer quelques réflexions sur l'esclavage de la glèbe à la tête de ces ouvrages que le spectacle de l'avilissement où les moines de Saint-Claude retenaient leurs serfs a inspirés à l'âme sensible et généreuse de M. de Voltaire.

Les droits de mainmorte dont jouissent les seigneurs ne peuvent être regardés que comme des conditions auxquelles les terres des mainmortables leur ont été anciennement cédées, ou comme des impôts mis sur eux par ces seigneurs dans le temps où ils exerçaient une partie de la souveraineté. Dans le premier cas le souverain a le droit d'abolir la mainmorte, c'est-à-dire d'obliger les seigneurs à recevoir de leurs vassaux un dédommagement égal à la valeur des droits dont ils jouissent. En effet, toute convention dont l'exécution est d'une durée perpétuelle doit être soumise, comme nous l'avons dit ailleurs, à la puissance législative, qui peut en changer la forme, en conservant à chacun les droits réels qui résultent de la convention. Si les droits de mainmorte représentent d'anciens impôts, il est clair que le souverain qui a réuni dans sa personne tous les droits dont les seigneurs ont joui, n'a pu leur céder ces impôts d'une manière perpétuelle et irrévocable quant à la forme, et qu'il est resté le maître de la changer, et par conséquent de détruire ces impôts en dédommageant les cessionnaires du revenu qu'ils en tiraient, puisque cette jouissance pécuniaire est la seule chose qu'il ait pu leur céder.

L'abolition des droits de mainmorte est donc légitime, pourvu que l'on en dédommage les propriétaires. Mais ce dédommagement exige deux conditions : la première, que ces droits soient bien fondés; la seconde, que le dédommagement n'excède point leur produit réel.

Il paraît que la simple jouissance ne doit point ici former une prescription, comme lorsqu'il s'agit d'une propriété réelle, ou même de ces droits de dîme féodale, de champart, etc., qui sont évidemment les réserves d'un propriétaire sur le fonds qu'il abandonne. La forme des droits de mainmorte semble annoncer l'abus de la force : ainsi cette présomption de la légitimité du droit qu'on fonde sur la jouissance, loin d'être ici en faveur du possesseur, est contre lui. On doit donc, quelque longue qu'ait été la possession, exiger des titres.

Quant à la méthode d'évaluer ces droits, les uns sont annuels, comme les corvées féodales; et, dans ce cas, l'évaluation est facile à faire : cinq jours de corvée par année équivalent à environ la 72e partie du travail, et par conséquent du produit de la terre; une dîme d'un 72e les remplacerait. Les autres droits sont éventuels, et quelques-uns dépendent, jusqu'à un certain point, de la volonté de ceux qui y sont soumis : ceux-là ne peuvent s'évaluer que par le calcul des probabilités; mais il ne pourrait y avoir de difficultés que dans la théorie, et les géomètres ne sauraient donner à la méthode d'évaluer la marche facile et simple qu'exige la pratique.

Il y a enfin quelques droits qui sont contraires au bon sens, comme celui d'hériter des meubles d'un étranger qui a vécu un an et un jour sur la terre mainmortable, même sans y posséder de terrain soumis à la mainmorte; comme celui qui accorde un droit au seigneur sur les biens que son serf peut avoir acquis dans un autre pays : ceux-là peuvent être abolis sans aucun dédommagement, puisqu'il est clair que le seigneur ne peut avoir de droit dans aucun cas que sur ce qu'un propriétaire de son terrain possède dans l'étendue de sa seigneurie.

Tels seraient encore des impôts qui se percevraient en argent pour la permission de se marier, pour celle de coucher avec sa femme la première nuit de ses noces, le rachat des droits de cuissage, jambage, etc. ; de tels tributs ne peuvent ni représenter un impôt, ni être les conditions légitimes d'une cession de propriété : ils sont évidemment un abus de la force : et le souverain serait même plus que juste envers

ceux qui en jouissent, en se bornant à les abolir sans exiger d'eux ni restitution ni dédommagements.

En parlant ici des dédommagements dus aux seigneurs, on sent que nous entendons les seigneurs laïques seulement. Les hommes sont trop éclairés de nos jours pour ignorer que les biens ecclésiastiques ne sont pas une vraie propriété, mais une partie du domaine public dont la libre disposition ne peut cesser d'appartenir au souverain.

Dans le projet d'édit dressé par le premier président de Lamoignon, on ne trouve aucune distinction entre les seigneurs laïques et les seigneurs ecclésiastiques : dans le siècle superstitieux qui a précédé le nôtre, on regardait les biens ecclésiastiques comme une vraie propriété, plus sacrée même que celle des citoyens. M. de Lamoignon propose de racheter les droits de mainmorte par un droit éventuel uniforme ; cette disposition peut conduire à des injustices, non-seulement à l'égard des seigneurs, mais surtout à l'égard des serfs. Les droits qu'ils devaient aux seigneurs se seraient trouvés souvent au-dessous de celui qui aurait été établi d'après le projet. D'ailleurs il semble que l'on doit laisser aux communautés la liberté d'accepter ou non l'affranchissement, en offrant en même temps à chaque particulier le moyen de s'affranchir lorsqu'il le voudra.

Dans l'édit de 1778, le roi s'est borné à rendre la liberté aux serfs de ses domaines : la loi ne s'est pas même étendue aux biens ecclésiastiques, quelque évident que soit le droit du souverain sur ces biens; et en exhortant les seigneurs à suivre l'exemple généreux donné par le prince, on n'a point autorisé ceux dont les terres sont substituées, à faire, sinon cet abandon, du moins un échange avec leurs vassaux.

L'affaire des moines de Saint-Claude avait deux objets totalement distincts : l'un était d'obtenir de l'autorité du roi l'abolition de la servitude, l'autre de prouver que le prétendu droit des moines, étant fondé sur des titres faux, devait être détruit. Les habitants n'ont réussi ni dans l'une ni dans l'autre de ces demandes. L'éloquence et le zèle de M. de Voltaire ont été inutiles; la servitude subsiste encore au pied du Mont-Jura. Et tandis que le petit-fils de Henri IV a déclaré qu'il ne voulait plus avoir que des hommes libres dans ses domaines, ni ses exhortations, ni son exemple n'ont pu résoudre les gentilshommes qui ont eu l'humilité de succéder aux moines de Saint-Claude, à renoncer à l'orgueil d'avoir des esclaves.

AU ROI EN SON CONSEIL,

POUR LES SUJETS DU ROI QUI RÉCLAMENT LA LIBERTÉ EN FRANCE

CONTRE LES MOINES BÉNÉDICTINS DEVENUS CHANOINES DE SAINT-CLAUDE EN FRANCHE-COMTÉ.

(1770.)

Les chanoines de Saint-Claude, près du Mont-Jura dans la Franche-Comté, sont originairement des moines bénédictins, sécularisés en 1742. Ils n'ont d'autre droit pour réduire en esclavage les sujets du roi, habitant au Mont-Jura vers Saint-Claude, que l'usage établi par les moines, leurs prédécesseurs, de ravir aux hommes la liberté natu-

relle. En vain Dieu la leur a donnée; en vain les ducs de Bourgogne et les rois de France, les chartres, les édits[1], d'accord avec la loi de la nature, ont arraché ces infortunés à la servitude.

Des enfants de Saint-Benoît se sont obstinés à les traiter comme des esclaves qu'ils auraient pris à la guerre, ou qui leur auraient été vendus par des pirates. Nous respectons le chapitre de Saint-Claude, mais nous ne pouvons respecter l'injustice des religieux auxquels ils ont succédé. Nous sommes forcés de plaider contre des gentilshommes de mérite, en réclamant nos droits contre des moines iniques. Le chapitre de Saint-Claude doit nous pardonner de nous défendre.

Si les prêtres contre lesquels nous réclamons la justice de Dieu et celle du roi avaient le moindre titre, nous gémirions en silence dans les fers dont ils nous chargent; nous attendrions qu'un gouvernement si éclairé eût aboli des lois établies par la rapine dans des temps de barbarie; nous nous contenterions de soupirer, avec la France, après les jours si longtemps désirés où le conseil se souviendra que nous sommes nés hommes; que les moines bénédictins, hommes comme nous, n'ont été institués par saint Benoît que pour labourer comme nous la terre, et pour lever au ciel des mains exercées par les travaux champêtres. Le conseil verra bien sans nous que leurs vœux faits aux pieds des autels n'ont jamais été d'être princes; que nous ne devons nos biens, nos sueurs, notre sang qu'au roi, et non à eux. Aussi nous ne plaidons pas ici contre l'esclavage de la mainmorte; nous plaidons contre la fraude qui nous suppose mainmortables. Nous montrons les titres mêmes de nos oppresseurs, pour démontrer qu'ils n'ont eu nul prétexte de nous opprimer, et qu'ils n'ont transmis au chapitre de Saint-Claude qu'une prétention vicieuse dans tous ses points.

Ils avaient longtemps étouffé notre voix; mais le roi, plus clément qu'ils n'ont été cruels, nous permet enfin de parler.

Avant le règne du duc Philippe le Bon, l'abbé de Saint-Oyan, dit Saint-Claude, avait déjà eu l'audace de s'emparer de tous les droits régaliens, sans autre titre que celui de la cupidité effrénée de ces temps-là. Il dominait en souverain sur plus de cent villages; il faisait battre monnaie; il osait donner des lettres de noblesse; il faisait juger les procès de ses vassaux par ses moines.

Qu'il nous soit permis, avant d'entrer en matière, de demander s'il est rien de plus attentatoire à l'autorité divine et humaine, et si ces prétendus droits n'étaient pas des crimes de lèse-majesté.

Philippe le Bon, par des lettres patentes datées de Lille en Flandre, le 15 mars 1436, se contenta de réprimer l'usurpation par laquelle ces moines faisaient battre monnaie, donnaient des sauf-con-

1. Édits de l'abbé Suger, régent du royaume, de l'an 1141; de Louis X, de 1315; de Henri II, de 1553. Ordonnances du Louvre, t. I, p. 183.

Le roi de Sardaigne a affranchi les serfs du duché de Savoie par un édit du 20 janvier 1562. Dans les derniers états-généraux tenus à Paris en 1515, le tiers-état supplia le roi de faire exécuter les anciennes lois contre la servitude de la glèbe. (*État de la monarchie*, par l'abbé Dubos, tome III, page 298.)

On trouve dans les *Arrêtés du premier président de Lamoignon* le projet d'un règlement pour l'abolition de toutes les mainmortes personnelles et réelles.

duits, et jugeaient en dernier ressort. Il se contenta d'abolir ces abus, parce que ceux-là seuls lui furent déférés; la mainmorte n'était pas encore établie.

Pour se dédommager de la perte des droits qu'ils s'étaient arrogés, ils se vengèrent avec le temps sur les habitants ; et, n'ayant plus de droit de faire frapper de l'argent à leur coin, ils se donnèrent le droit de prendre, autant qu'ils le purent, tout l'argent des cultivateurs.

L'inquisition ayant pénétré jusque dans ce pays sauvage, la rapine devint sacrée. Le pâtre, le laboureur, l'artisan, le marchand, craignirent les flammes dans ce monde-ci et dans l'autre, s'ils ne portaient pas aux pieds des moines tout le fruit de leurs travaux.

Mainmorte établie dans les villages plaignants. — Peu à peu les communautés qui réclament aujourd'hui la justice du roi se trouvèrent esclaves en trois manières, et cela sans aucun titre :

Esclavage de la personne,

Esclavage des biens;

Esclavage de la personne et des biens.

L'esclavage de la personne consiste dans l'incapacité de disposer de ses biens en faveur de ses enfants, s'ils n'ont pas toujours vécu avec leur père dans la même maison et à la même table. Alors tout appartient aux moines. Le bien d'un habitant du Mont-Jura, mis entre les mains d'un notaire de Paris devient dans Paris même la proie de ceux qui originairement avaient embrassé la pauvreté évangélique au Mont-Jura. Le fils demande l'aumône à la porte de la maison que son père a bâtie; et les moines, bien loin de lui donner cette aumône, s'arrogent jusqu'au droit de ne point payer les créanciers du père, et de regarder comme nulles les dettes hypothéquées sur la maison dont ils s'emparent. La veuve se jette en vain à leurs pieds pour obtenir une partie de sa dot : cette dot, ces créances, ce bien paternel, tout appartient de droit divin aux moines. Les créanciers, la veuve, les enfants, tout meurt dans la mendicité.

L'esclavage réel est celui qui est affecté à une habitation. Quiconque vient occuper une maison dans l'empire de ces moines, et y demeure un an et un jour, devient leur serf pour jamais. Il est arrivé quelquefois qu'un négociant français, père de famille, attiré par ses affaires dans ce pays barbare, y ayant pris une maison à loyer pendant une année, et étant mort ensuite dans sa patrie, dans une autre province de France, sa veuve, ses enfants ont été tout étonnés de voir des huissiers venir s'emparer de leurs meubles, avec des paréatis, les vendre au nom de saint Claude, et chasser une famille entière de la maison de son père.

L'esclavage mixte est celui qui, étant composé des deux, est ce que que la rapacité a jamais inventé de plus exécrable, et ce que les brigands n'oseraient pas même imaginer.

Usurpateurs de Saint-Claude, montrez-nous donc vos titres; montreznous le privilége que le bienheureux Benoît et le bienheureux saint Claude vous ont donné de vous nourrir des pleurs et du sang de la veuve et de l'orphelin.

Si vous n'avez pas de lettres patentes des saints, faites-nous voir au moins celles des rois. Si vous en avez de fabriquées chez vous, ouvrez vos archives; confrontez vos pièces avec les pièces que nous avons tirées de vos archives mêmes. Nous ne vous combattrons qu'avec vos propres armes; et le roi verra sur quoi vous vous fondez pour régner en tyrans sur ses sujets qu'il ne gouverne qu'en père.

Nous n'adressons ces justes plaintes qu'aux moines : ce n'est pas le chapitre qui a inventé cette oppression, il l'a trouvée établie. Nous le conjurons au nom de Jésus-Christ, notre père commun, de s'en désister. Jésus-Christ n'a pas ordonné aux apôtres de réduire leurs frères à l'esclavage.

Titres qui démontrent l'usurpation tyrannique des moines bénédictins, aujourd'hui chanoines de Saint-Claude. — Nous sommes deux portions de peuple divisées en six communautés[1]. L'une de ces portions s'étend au milieu des montagnes et des précipices, de la source de la rivière d'Orbe jusqu'au bailliage de Pontarlier. Vous vous emparâtes de ce terrain affreux, qui pourtant a été dompté et cultivé par nos travaux assidus. Vous le vendîtes, en 1266, à Jean de Châlons, dit l'*Antique*, l'un des seigneurs francs-comtois dont descendent les princes d'Orange. Or, dans les actes de vente, où vous spécifiez tous les droits que vous vendez, il n'est pas question de mainmorte, d'esclavage, de servitude. Vous ne vendez que le terrain. De quel droit le possédiez-vous? nous l'ignorons. Et de quel droit vous en êtes-vous emparés, après l'avoir vendu par un contrat solennel? c'est ce que nous ignorons encore. Mais ce que nous savons très-bien, c'est que vous nous avez ravi ce que nous avions depuis acheté de vous-mêmes.

Jean de Châlons-Arlai, premier du nom, fils de Jean Châlons l'Antique, fit bâtir un château auprès de la Roche *de Alpe*, dans le terrain vendu par vous, et qui ne vous appartenait point. Tout ce qui n'était pas seigneur châtelain était serf alors ; c'était la jurisprudence des Huns, des Goths, des Vandales, des Hérules, des Gépides, des Francs, des Bourguignons, et de tous les barbares affamés qui étaient venus fondre chez les Gaulois et chez les anciens Celtes. Ces conquérants n'avaient jamais pénétré dans le pays impraticable déjà, dit Saint-Claude, situé entre trois chaînes de montagnes couvertes de glaces éternelles, et où les huttes sont enterrées sous trente pieds de neige pendant sept mois de l'année. Les barbares venus du Borysthène et du Tanaïs négligèrent de régner sur le peu d'hommes sauvages qui habitaient ces déserts, plus affreux cent fois que ceux de la Sibérie. Les fertiles plaines d'alentour avaient fixé leur convoitise. Mais Jean de Châlons-Arlai premier, voyant ce pays peuplé, à force de soin et d'industrie, par les plus malheureux de tous les hommes, voulut réduire en servitude ces malheureux mêmes en vertu du droit féodal : car ce Jean de Châlons s'imaginait, comme vous, être aux droits des Huns et des Bourguignons qui étaient venus conquérir les bords de la Saône

1. Lons-Chaumois et Orcière, la Mouille et Morez, les Rousses, le Bois d'Amont, Morbier, et Belle-Fontaine.

et du Doubs, et qui avaient rendu les peuples esclaves par le fameux droit du plus fort. Les peuples, qui n'avaient rien à perdre que leurs corps, s'enfuirent tous à la première tentative de Jean de Châlons-Arlai, premier du nom.

Jean de Châlons-Arlai second, son fils, voyant la sottise barbare de son père, qui s'était privé de vassaux utiles, les rappela en 1350 par une chartre du 13 janvier. Il se désiste dans cette chartre [1] de tous droits de servitude et de mainmorte. Il se réserve seulement les droits seigneuriaux de la dîme et des lods et ventes.

Voilà donc une moitié des terrains usurpés par vous évidemment affranchie de la servitude imposée par les Huns et les Bourguignons, qui ne vous ont certainement pas transmis, à vous, moines de Saint-Benoît, le droit sanguinaire qu'ils n'ont jamais exercé eux-mêmes dans cette partie du monde inaccessible à tous les conquérants, excepté à des moines. Venons à l'autre partie.

Vous aviez usurpé un autre désert qui s'étend jusqu'aux frontières de Suisse. C'est le pays qui se nomme aujourd'hui Lons-Chaumois, Orcière, la Mouille, Morez, les Rousses. C'est là que Sa Majesté bienfaisante, qui règne aujourd'hui pour le bonheur de la nation, s'est proposé d'ouvrir un chemin à travers les plus effrayantes montagnes, pour communiquer de Lyon, de la Bresse, du Bugey, du Val-Romey, et du pays de Gex à la Franche-Comté, sans passer par la Suisse. Les habitants de ces montagnes, qui sont tous laborieux et commerçants, vont voir un nouveau ciel, dès que ce grand projet, digne du meilleur des rois, sera rempli. Mais ne le verraient-ils qu'en esclaves, et en esclaves de moines ? Plus le roi les mettrait à portée de connaître d'autres humains, plus la comparaison qu'ils feraient des autres sujets du roi à eux leur rendrait leur sort insupportable. Ils diraient : « A quatre pas de nous les heureux sujets du roi sont libres, et nous portons les fers de saint Claude! » Mais à quel titre portons-nous ces fers?

Nous conjurons Sa Majesté, nous conjurons le conseil de faire attention à une chose dont ils seront étonnés. Les moines s'étaient emparés de nous sans aucun titre; et voici le titre par lequel ils nous ont vendu à nous-mêmes tout le terrain qui s'étend depuis Lons-Chaumois, dont nous avons parlé, jusqu'aux frontières de la Suisse.

Ce titre authentique, cet acte de vente, est du 27 février 1390 [2]. Guillaume de La Baume, abbé de Saint-Claude, nous vendit cette terre que nous avons défrichée; et les moines de Saint-Claude ont voulu depuis traiter en esclaves les légitimes possesseurs de cette terre. Ils nous la vendirent dans le temps que nous ignorions la mainmorte, dont il n'est pas dit un seul mot dans l'acte; et ils veulent nous soumettre à ce droit qui détruit tous les droits des hommes.

Nous osons dire qu'ils n'ont pas plus de raison de nous appeler leurs serfs, que nous n'en aurions de prétendre qu'ils sont les nôtres;

1. Cette chartre et celle de 1266 sont rapportées dans l'*Histoire de Pontarlier*, par M. Droz, conseiller au parlement de Besançon, pages 129 et 130. Les chanoines de Saint-Claude ont dans leurs archives les originaux de ces titres.
2. Ce titre est joint à la requête présentée au conseil des dépêches.

peut-être même en ont-ils moins; car, sire, nos mains industrieuses sont utiles à l'Etat : à quoi servent les leurs? Nous mettons au pied de Votre Majesté l'original de ce titre : nous l'avons trouvé chez un paysan descendant de ces innocents sauvages qui avaient contracté avec Guillaume de La Baume, et qui ne savait pas qu'il possédait l'instrument authentique de sa liberté et de celle de ses compatriotes.

Si nos tyrans échappés de Saint-Benoît osaient dire à ce paysan : « Vous en savez autant que nous, vous avez forgé ce titre, » nous leur répondrions : « Nous en avons trouvé le double chez vous-mêmes, dans votre couvent même. Ce fut votre propre secrétaire qui, indigné de votre usurpation, saisi des remords que vous ne sentez pas, et craignant de paraître votre complice devant Dieu, détacha sa conscience de la vôtre; il nous donna cette pièce qui démontre votre usurpation postérieure. Cette usurpation est d'environ deux siècles; mais c'est un délit de deux siècles. La fraude est-elle sacrée pour être antique?

« Vous opposez une prescription : mais nous vous opposons une prescription plus respectable, celle du droit des gens, celle de la nature. Ce n'est pas à nous à vous prouver que nous sommes nés avec les droits de tous les hommes; c'est à vous de prouver que nous les avons perdus : c'est à vous de déployer sous les yeux du roi les titres par lesquels nous appartenons à des moines plus qu'à lui; c'est à vous de faire voir quand vous nous achetâtes en Guinée pour nous faire vos esclaves.

« Oui, la prescription peut avoir lieu en un seul cas : lorsqu'on présume que la mainmorte a été établie par les seigneurs, par l'autorité des lois, par lettres patentes du souverain, en vertu de concessions faites par ces seigneurs mêmes, à condition de rendre les habitants mainmortables. Mais ici c'est tout le contraire. C'est vous qui nous avez vendu notre terrain; c'est vous qui voulez l'asservir après l'avoir vendu. Nulle présomption que contre vous, nulle probabilité que contre vous.

« Enfin, la grande maxime du droit vous condamne : MALÆ FIDEI POSSESSOR NULLO TEMPORE PRÆSCRIBERE POTEST : « Possesseur de « mauvaise foi ne peut prescrire. » C'est même la maxime de votre droit canon. Ainsi votre cause est réprouvée de Dieu et des hommes. » Les moines de Saint-Claude ne pourraient rien répondre à ces raisons tirées de la nature et de la loi : les chanoines, successeurs des moines, n'ont rien à répondre.

« Vous nous opposez encore que vous avez la justice et les dîmes dans cette terre que nous habitons. Vous dites que cette justice et ces dîmes vous furent revendues par un autre La Baume (Pierre), cardinal, archevêque de Besançon, évêque de Genève, et abbé de Saint-Claude, le 24 mars 1518; et c'est ce titre même qui achève de vous confondre. Il vous vendit les dîmes et la justice que nous ne réclamons point; mais il ne vous vendit pas notre liberté que nous réclamons. Il n'y a pas un mot de servitude, de mainmorte, dans cet acte de vente. Quel est donc votre titre? la cupidité, l'avarice, l'usurpation, la fraude des moines, notre ignorance. Vous nous avez traités en bêtes, parce qu'il y avait parmi vous quelques clercs qui savaient lire et écrire, et que

nous nous bornions à cultiver la terre qui vous nourrit. N'opposez plus aux droits du genre humain le droit d'*Attila* et de la loi *Gombette.*

« Que le descendant de saint Louis juge entre nous qui sommes ses sujets, et vous qui nous tyrannisez. »

Après avoir ainsi parlé aux moines, nous supplions encore une fois les chanoines de faire une action digne de leur noblesse, de se joindre à nous, et de demander eux-mêmes au roi la suppression d'une vexation contraire à la nature, aux droits du roi, au commerce, au bien de l'État, et surtout au christianisme.

Signé, LAMY, CHAPUIS, *et* PAGET,

procureurs spéciaux.

TRADUCTION DU POËME DE JEAN PLOKOF[1],

CONSEILLER DE HOLSTEIN,

SUR LES AFFAIRES PRÉSENTES.

(1770.)

I. Aux armes, princes et républiques, chrétiens si longtemps acharnés les uns contre les autres pour des intérêts aussi faibles que mal entendus! aux armes contre les ennemis de l'Europe! Les usurpateurs du trône des Constantins vous appellent eux-mêmes à leur ruine; ils vous crient en tombant sous le fer victorieux des Russes: « Venez, achevez de nous exterminer. »

II. Le Sardanapale de Stamboul, endormi dans la mollesse et dans la barbarie, s'est réveillé un moment à la voix de ses insolents satrapes et de ses prêtres ignorants. Ils lui ont dit : « Viole le droit des nations; loin de respecter les ambassadeurs des monarques, commence par ordonner qu'on les mette aux fers[2]; et ensuite nous instruirons la terre en ton nom que tu vas punir la Russie, parce qu'elle t'a désobéi. — Je le veux, » a répondu le lourd dominateur des Dardanelles et de Marmara. Ses janissaires et ses spahis sont partis, et il s'est rendormi profondément.

III. Pendant que son âme matérielle se livrait à des songes flatteurs entre deux Géorgiennes aux yeux noirs, arrachées par ses eunuques aux bras de leurs mères pour assouvir ses désirs sans amour, le génie de la Russie a déployé ses ailes brillantes; il a fait entendre sa voix, de la Néva au Pont-Euxin, dans la Sarmatie, dans la Dacie, au bord

1. Plokof est un personnage imaginé par Voltaire qui est le véritable auteur de cet écrit. (ÉD.)

2. D'Obreskoff, ministre de Russie à Constantinople, avait été enfermé aux Sept-Tours le 8 octobre 1768. (ÉD.)

du Danube, au promontoire du Ténare, aux plaines, aux montagnes où régnait autrefois Ménélas. Il a parlé, ce puissant génie, et les barbares enfants du Turquestan ont partout mordu la poussière. Stamboul tremble; la cognée est à la racine de ce grand arbre qui couvre l'Europe, l'Asie, et l'Afrique, de ses rameaux funestes. Et vous resteriez tranquilles! vous, princes, tant de fois outragés par cette nation farouche, vous dormiriez comme Mustapha, fils de Mahmoud!

IV. Jamais peut-être on ne retrouvera une occasion si belle de renvoyer dans leurs antiques marais les déprédateurs du monde. La Servie tend les bras au jeune empereur des Romains[1], et lui crie : « Délivrez-moi du joug des Ottomans. » Que ce jeune prince, qui aime la vertu et la gloire véritable, mette cette gloire à venger les outrages faits à ses augustes ancêtres; qu'il ait toujours devant les yeux Vienne assiégée par un vizir[2], et la Hongrie dévastée pendant deux siècles entiers!

V. Que le lion de saint Marc ne se contente pas de se voir avec complaisance à la tête d'un Évangile; qu'il coure à la proie; que ceux qui épousent tranquillement la mer toutes les années fendent ses flots par les proues de cent navires; qu'ils reprennent l'île consacrée à Vénus, et celle où Minos dicta ses lois, oubliées pour les lois de l'*Alcoran*.

VI. La patrie des Thémistocle et des Miltiade secoue ses fers en voyant planer de loin l'aigle de Catherine; mais elle ne peut encore les briser. Quoi donc! n'y aurait-il en Europe qu'un petit peuple ignoré, une poignée de Monténégrins, une fourmilière qui osât suivre les traces que cet aigle triomphante nous montre du haut des airs dans son vol impétueux?

VII. Les braves chevaliers du rocher de Malte brûlent d'impatience de se ressaisir de l'île du Soleil et des Roses[3] que leur enleva Soliman, l'intrépide aïeul de l'imbécile Mustapha. Les nobles et valeureux Espagnols, qui n'ont jamais fait de paix avec ces barbares, qui ne leur envoient point de consuls de marchands, sous le nom d'ambassadeurs, pour recevoir des affronts toujours dissimulés; les Espagnols, qui bravent dans Oran les puissances de l'Afrique, souffriront-ils que les sept faibles tours de Byzance osent insulter aux tours de la Castille?

VIII. Dans les temps d'une ignorance grossière, d'une superstition imbécile, et d'une chevalerie ridicule, les pontifes de l'Europe trouvèrent le secret d'armer les chrétiens contre les musulmans, en leur donnant, pour toute récompense, une croix sur l'épaule et des bénédictions. L'éternel arbitre de l'univers ordonnait, disaient-ils, que les chevaliers et les écuyers, pour plaire à leurs dames, allassent tout tuer dans le territoire pierreux et stérile de Jérusalem et de Bethléem, comme s'il importait à Dieu et à ces dames que cette misérable contrée appartînt à des Francs, à des Grecs, à des Arabes, à des Turcs, ou à des Corasmins.

1. Joseph II, élu roi des Romains en 1764, était né en 1741, et fut empereur d'Allemagne en 1765. (Éd.) — 2. En 1693. (Éd.) — 3. L'île de Rhodes, prise en 1522. (Éd.)

IX. Le but secret et véritable de ces grands armements était de soumettre l'Église grecque à l'Église latine (car il est impie de prier Dieu en grec, il n'entend que le latin); Rome voulait disposer des évêchés de Laodicée, de Nicomédie, et du Grand-Caire; elle voulait faire couler l'or de l'Asie sur les rivages du Tibre. L'avarice et la rapine, déguisées en religion, firent périr des millions d'hommes; elles appauvrirent ceux mêmes qui croyaient s'enrichir par le fanatisme qu'ils inspiraient.

X. Princes, il ne s'agit pas ici de croisades : laissez les ruines de Jérusalem, de Sépharvaïm, de Corozaïm, de Sodome, et de Gomorrhe; chassez Mustapha, et partagez. Ses troupes ont été battues[1]; mais elles s'exercent par leurs défaites. Un vizir montre aux janissaires l'exercice prussien. Les Turcs, revenus de leur étonnement, peuvent se rendre formidables. Ceux qui ont été vaincus dans la Dacie peuvent un jour assiéger Vienne une seconde fois[2]. Le temps de détruire les Turcs est venu. Si vous ne saisissez pas ce temps, si vous laissez discipliner une nation si terrible, autrefois sans discipline, elle vous détruira peut-être. Mais où sont ceux qui savent prévoir ou prévenir?

XI. Les politiques diront : « Nous voulons voir de quel côté penchera la balance; nous voulons l'équilibre : l'argent, ce principe de toutes choses, nous manque. Nous l'avons prodigué dans des guerres inutiles qui ont épuisé plusieurs nations, et qui n'ont produit des avantages réels à aucune. Vous n'avez point d'argent, pauvres princes! les Turcs en avaient moins que vous quand ils prirent Constantinople. Prenez du fer, et marchez. »

XII. Ainsi parlait, dans la Chersonnèse Cimbrique, un citoyen qui aimait les grandes choses. Il détestait les Turcs, ennemis de tous les arts; il déplorait le destin de la Grèce; il gémissait sur la Pologne qui déchirait ses entrailles de ses mains, au lieu de se réunir sous le plus sage et le plus éclairé des rois. Il chantait en vers germaniques; mais les Grecs n'en surent rien, et les confédérés polonais ne l'écoutèrent pas.

1. Au commencement de 1770 les armées ottomanes avaient remporté quelques avantages; mais elles furent ensuite battues. (*Note de M. Beuchot.*)
2. Ce serait une troisième fois. Avant le siége de 1683, Vienne avait essuyé celui de 1529. (*Id.*)

NOUVELLE REQUÊTE AU ROI

EN SON CONSEIL,

PAR LES HABITANTS DE LONGCHAUMOIS[1], MOREZ, MORBIER, BELLE-FONTAINE, LES ROUSSES ET BOIS-D'AMONT, ETC., EN FRANCHE-COMTÉ.

(1770.)

Sire, douze mille de vos sujets mouillent encore le pied de votre trône de leurs larmes. Les habitants de Longchaumois, etc., sont prêts à servir Votre Majesté, en faisant de leurs mains, à travers les montagnes, le chemin que Votre Majesté projette de Versoix et de la route de Lyon en Franche-Comté. Ils ne demandent qu'à vous servir. Le chapitre de Saint-Claude, ci-devant couvent de bénédictins, persiste à vouloir qu'ils soient ses esclaves.

Ce chapitre n'a point de titre pour les réduire en servitude, et les suppliants en ont pour être libres. Le chapitre a pour lui une prescription d'environ cent années; les suppliants ont en leur faveur le droit naturel, et des pièces authentiques déjà produites devant Votre Majesté.

Il s'agit de savoir si ces actes authentiques doivent relever les suppliants de la faiblesse et de l'ignorance qui ne leur ont pas permis de les faire valoir; et si la jouissance d'une usurpation pendant cent années communique un droit au chapitre contre les suppliants. La loi étant incertaine et équivoque sur ce point, les habitants susdits ne peuvent recourir qu'à Votre Majesté, comme au seul législateur de son royaume. C'est à lui seul de fixer par un arrêt solennel l'état de douze mille personnes qui n'en ont point.

Votre Majesté est seulement suppliée de considérer à quel état pitoyable une portion considérable de ses sujets est réduite.

1° Lorsqu'un serf du chapitre passe pour être malade à l'extrémité, l'agent ou le fermier du chapitre commence par mettre à la porte de la cabane la veuve et les enfants, et par s'emparer de tous les meubles. Cette inhumanité seule dépeuple la contrée.

2° L'intérêt du chapitre à la mort de ces malheureux est si visible, que voici ce qui arriva, le mois d'avril dernier, qui mérite d'être mis sous les yeux de Votre Majesté.

Le chapitre, en qualité d'héritier, est tenu de payer le chirurgien et l'apothicaire. Un chirurgien de Morez, nommé Nicod, demanda, au mois d'avril, son payement à l'agent du chapitre. L'agent répondit ces propres mots : *Loin de vous payer, le chapitre devrait vous punir; vous avez guéri, l'année dernière, deux serfs dont la mort aurait valu mille écus à mes maîtres.*

1. Ou Lons-Chaumois. (Éd.)

Nous avons des témoins de cet horrible propos; nous demandons à en faire la preuve.

Nous ne voulons point fatiguer Votre Majesté par le récit avéré de cent désastres qui font frémir la nature : d'enfants à la mamelle abandonnés et trouvés morts sous le scellé de leurs pères; de filles chassées de la maison paternelle où elles avaient été mariées, et mortes dans les environs au milieu des neiges; d'enfants estropiés de coups par les agents du chapitre, de peur qu'ils n'aillent demander justice. Ces récits trop vrais déchireraient votre cœur paternel.

Nous sommes enfermés entre deux chaînes de montagnes sans aucune communication avec le reste de la terre. Le chapitre ne nous permet pas même des armes pour nous défendre contre les loups dont nous sommes entourés. Nous avons vu, l'hiver dernier, nos enfants dévorés sans pouvoir les secourir. Nous restons en proie au chapitre de Saint-Claude et aux bêtes féroces. Nous n'avons que Votre Majesté pour nous protéger.

(*Suscription :*) LE CONSEIL DES DÉPÊCHES.

M. le duc de CHOISEUL, ministre
et secrétaire d'État.

NOTES SUR LE CYMBALUM MUNDI [1].

AVERTISSEMENT. « Il paraît.... que le P. Mersenne n'avait pas vu par lui-même le *Cymbalum mundi*, ou que, s'il l'avait vu, il n'en avait conservé qu'une idée fort imparfaite. Il ne fait mention que de trois dialogues : il y en a quatre. Il appelle l'auteur *Peresius*. Enfin il n'ose pas assurer que cet ouvrage soit destiné à attaquer les fondements de la religion, *ni fallor*. C'est cependant sur des notions si confuses que ce minime a mis, sans hésiter, l'auteur au nombre des athées. »

Le minime, et très-minime, juge ainsi de tout. C'était le colporteur de Descartes; il n'était pas *ens per se*, mais *ens per aliud*.

LETTRE DE THOMAS DU CLÉVIER. « Il y a huit ans environ, cher ami, que je te promis de te rendre en langaige françois le petit traité que je te montrai, intitulé CYMBALUM MUNDI. »

Ce *cymbalum*, intitulé joyeux et facétieux, n'est ni l'un ni l'autre. C'est une froide imitation de Rabelais : c'est l'âne qui veut donner la patte comme le petit chien. Les juges qui entendirent finesse à cette ineptie, n'étaient pas les petits chiens. Cet ouvrage n'a eu de la réputation que parce qu'il a été condamné. Rabelais ne le fut point; c'est une nouvelle preuve qu'il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. Lira qui pourra le *Cymbalum mundi*, autrefois si célèbre chez un peuple grossier, et commenté dans ce siècle-ci par des sots.

DIALOGUE Ier. « Juno m'a donné charge en passant que je lui apporte

1. De Bonaventure des Périers. (ÉD.)

quelque dorure, quelque jaseron, ou quelque ceincture à la nouvelle façon. »

On a cru que c'était la sœur de François I[er], Marguerite de Navarre, favorable aux nouvelles opinions.

« ...huit petits enfants que les vestales ont suffoqués. »

Il y avait alors beaucoup de débordement dans les couvents de religieuses; et on les accusait de défaire leurs enfants.

« Et cinq druides qui se sont laissez mourir de manie et malrage. »

Les druides étaient les docteurs de Sorbonne dont Rabelais et Marot parlent tant : on leur reprochait beaucoup de vices et beaucoup d'ignorance.

« C'est le livre de Jupiter, lequel Mercure veut faire relier.... Tiens, voilà celui que tu dis, lequel ne vault de guères mieulx. »

On a pensé que le livre de Jupiter était les *Décrétales*, et que celui qui ne vaut de guères mieux est un livre de Calvin.

Dialogue II. « Personnages.... Rhétulus. »

On a cru que ce Rhétulus était Luther.

« Quand tu leur dis que tu avais la *pierre philosophale*. »

La *pierre philosophale* est l'argent que Rome extorquait de toutes les provinces catholiques, à ce qu'on prétendait.

« L'autre tient que de dormir avec les femmes n'y est pas bon. »

Le dormir avec les femmes est une allusion au célibat ordonné aux prêtres dans l'Église romaine.

« Je te mènerai au théâtre, où tu verras le mystère. »

Allusion visible au mystère qu'on jouait alors sur le théâtre.

« A ceulx qui n'osaient naguères regarder les vestales je fay maintenant trouver bon de coucher avec elles. »

Cela indique manifestement les premiers moines défroqués protestants, qui épousaient des religieuses. Il paraît par là que Bonaventure Des Périers se moquait principalement de la religion protestante; et c'est peut-être pour avoir excité la colère des deux partis qu'il se tua de désespoir. Mais ce qui est encore plus vrai, c'est que ce livre ennuie aujourd'hui les deux partis.

« Il me faut aller encore faire quelque petit message secret de par Jupiter, mon père, à une dame laquelle demeure auprez du temple d'Apollo. »

C'est probablement Diane de Poitiers.

Dialogue III. « Ung perroquet qui scache chanter toute l'*Iliade* d'Homère; ung corbeau qui puisse causer et haranguer à tout propos; une

pie qui scache touts les préceptes de philosophie; ung singe qui joue au quillard; une guenon pour lui tenir son miroir le matin quand elle s'accoustre, etc. »

On prétendit que ce morceau désignait plusieurs personnes connues; et que ce fut la vraie origine de la persécution.

« Qu'est-ce à dire cecy? par la vertubleu, mon cheval parle. »

Les chevaux d'Achille, le bélier de Phrixus, l'âne de Balaam, ont parlé.

« Il est pour faire un présent au roi Ptolémée. »

Serait-ce la traduction des Septante, présentée à un Ptolémée?

DIALOGUE IV. « On viendrait de touts les quartiers du monde là où je seroye, et bailleroit-on de l'argent pour me voir et ouyr parler. »

Cela signifierait-il les faux miracles?

« Aux antipodes supérieurs? »

Les antipodes inférieurs ne sont-ils pas les protestants; et les supérieurs, les catholiques?

COUTUME DE FRANCHE-COMTÉ,

SUR L'ESCLAVAGE

IMPOSÉ A DES CITOYENS PAR UNE VIEILLE COUTUME[1].

La Franche-Comté est réunie depuis environ un siècle à la France. Cette province avait ses lois, ses coutumes, sa jurisprudence, ainsi que son gouvernement particulier. Ces circonstances civiles, jointes aux circonstances politiques de sa dépendance de la maison d'Autriche, tenaient les sujets francs-comtois éloignés des Français, dont ils étaient peu connus. Aussi les lois, les coutumes, et les auteurs francs-comtois sont très-peu cités par les auteurs français; et même depuis que, par la réunion, cette province partage les charges et les honneurs du nom français; qu'elle participe aux lois et aux maximes du droit public de la nation, on n'a point examiné si les Comtois ont eu le bonheur d'être jugés suivant ces maximes. Occupons-nous un moment d'un article de la coutume de la Franche-Comté, contradictoire avec le nom de cette province, et avec les maximes les plus chères à la nation française sur la liberté.

Être Français, c'est être libre; ce nom seul est le signe de la propriété de sa personne. Cependant la moitié des Francs-Comtois est privée de cette propriété, qu'un étranger acquiert en entrant en France, quoique depuis un siècle cette moitié se glorifie avec l'autre moitié de porter le nom français. Cet abus tient à la coutume de cette province. Il faut prévenir bien sérieusement le lecteur qui daignera s'occuper un

1. Cette pièce est postérieure à octobre 1770, mais antérieure à 1772. (ÉD.)

moment de cette discussion, que nous parlons d'une province de l'empire français, d'une coutume existante dans sa force la plus rigoureuse, coutume appuyée d'une jurisprudence aussi terrible qu'elle, et d'un vaste commentaire plus terrible encore.

Cette coutume donc, cette jurisprudence, établissent l'esclavage sur environ la moitié du peuple comtois. Le commentateur de cet esclavage le fait descendre de l'esclavage chez les Romains; il en recherche et développe curieusement les rapports, les ressemblances, les modifications, les différences.

Distinguons, avec l'auteur et sa coutume, deux espèces de mainmortes ou d'esclavages : l'un, proprement dit, est celui de la personne; l'autre est celui des fonds.

La condition de la personne constituée en *mainmorte* (c'est le terme de la coutume) est telle, que le seigneur est nécessairement son héritier, si elle meurt sans que ses enfants ou proches parents vivent et demeurent avec elle dès la naissance sans interruption, et usent du même *pot et feu*. Un enfant ne peut donc s'occuper d'un établissement ni d'aucune fonction qui exigerait sa séparation d'avec son père; il faut que dans l'indolence il attende la succession paternelle au coin de son *feu*, sinon elle est dévolue au seigneur. Voilà une des causes du peu d'industrie, de l'inertie, de la rusticité d'une partie du peuple comtois. Que ferait-il des arts qui embellissent la vie, et du commerce qui nous enrichit, nous et notre postérité? Un seigneur, un moine inconnu en recueillerait le fruit. Ce Comtois végète donc un instant péniblement sur un sol où des lois barbares l'ont attaché, et y meurt inutile à lui, à sa triste postérité qu'il est si doux de servir, même ingrate, et à sa nation qu'il aime.

L'héritage *mainmortable* est ainsi nommé, parce que celui qui le tient ne peut en disposer. Son titre de propriété se réduit à une espèce de bail perpétuel, sous la condition de ne pouvoir l'hypothéquer ni aliéner, et à charge de retour au seigneur, en cas de mort ou de passage du possesseur à la liberté. L'imperfection de cette tenure n'est pas le seul vice qui affecte l'héritage mainmortable; il a la fatale propriété d'engloutir la liberté de celui qui vient l'habiter : au bout d'un an, l'homme libre meurt esclave. C'est ainsi que ce piége toujours tendu renouvelle l'esclavage et le perpétue.

Le lecteur se récrie sur cette double chaîne : soulageons-le d'une; examinons la personnelle.

M. Dunod, qui a pu traiter froidement et indifféremment, dans un volume in-4°[1], cette partie du code d'Attila, forme habilement un chaînon entre la mainmorte et l'esclavage chez les Romains; il croit sérieusement la justifier en citant les lois de cette fameuse république. Les lois romaines sur les esclaves nous importent aussi peu que celles sur les vestales. Où est le rapport entre un citoyen français et sa possession, et l'état d'un ennemi des Romains fait prisonnier ou esclave?

Mais passez au commentateur deux esclaves; il les fera peupler de

1. *Traité de la Mainmorte et des Retraits*, Dijon, 1733, in-4. (Éd.)

façon à couvrir de petits *esclaves par naissance* toute une province, tout un royaume : ajoutez à ce moyen quelques baraques bâties sur le fonds pestilentiel de la mainmorte ; tous ceux qui les habiteront pendant un an, même par hasard, seront esclaves comtois *par habitation*, fussent-ils Turcs ou Hébreux ; et leur maladie *inhérente aux os* (ce sont les termes de l'auteur) résiste à tous les remèdes de Keiser et d'Agironi. On peut donc être mainmortable par la naissance ou par un an d'habitation sur la mainmorte ; et voilà une qualité plus tenace que la noblesse ; on ne peut plus la perdre, ni ne pas la communiquer. Un bâtard qui a été fait en passant sur la mainmorte, gagne lestement l'infirmité, et la garde pour lui et les siens, bâtards ou non. L'auteur a grand soin de dire que par le mot *descendants*, on doit entendre les *descendants à l'infini ;* c'est, dit-il, le sens du mot *postérité*, qui est celui de la coutume : enfin il fait de la mainmorte un second péché originel.

Non content du secret double et toujours fécond de faire des esclaves, l'auteur demande s'il n'y aurait pas moyen d'en faire aussi par convention. Aidé de quelques lambeaux des *Pandectes* et d'un chapitre de Grotius, il conclut que c'est un troisième moyen très-sûr.

Mais comment un seigneur peut-il prouver la mainmorte et l'esclavage ? Comme il prouve un cens de deux gros, par son terrier.

Un homme franc qui va demeurer dans l'habitation de sa femme mainmortable, est pris au trébuchet, et devient esclave comme elle.

La femme franche qui épouse un mari mainmortable, obligée de suivre ce mari pour obéir aux lois naturelles, divines et humaines, sera esclave comme son mari.

Ces décisions sont appuyées par Ménochius, Baldus[1], la loi Julia, et vingt textes des lois romaines, jointes à Grivellius[2]. Il reste cependant à la femme la ressource d'enterrer son mari, et de fuir diligemment en lieu franc.

Le malheur d'être dans l'humiliation de l'esclavage n'est pas le seul qui poursuit, jusque dans les générations les plus reculées, les malheureux Comtois, régis par un vieux livre hun qu'ils n'entendent pas : ils peuvent laisser la lèpre de l'esclavage à leurs enfants, et souvent ne peuvent les consoler ni se consoler eux-mêmes (si toutefois la consolation est possible) en leur transmettant les fatales propriétés qui leur ont coûté la liberté.

Un prêtre qui va demeurer dans un bénéfice à résidence ; une fille qui est obligée de suivre son nouvel époux ; les frères ou autres parents, même le père et le fils, forcés de se séparer pour l'humeur intolérable d'un d'eux, ou pour cause d'établissement, ou qui, demeurant en même maison, font bourse, commerce ou *pot* à part, par goût, économie, délicatesse, n'importe, s'ils meurent, le seigneur est leur héritier.

Une mère qui, passant à de secondes noces, ne peut emmener son enfant ; s'il meurt, le seigneur est son héritier.

1. Pierre Balde *de Ubaldis*, élève et émule de Barthole. (Éd.)
2. J. Grivellius, auteur des *Decisiones celeberrimæ senatus dolani ;* Genève, 1660, in-folio ; Dijon, 1731, in-folio. (Éd.)

Un enfant, indigné de la servitude, use-t-il du remède que la loi lui accorde pour acquérir la liberté, il perd le droit de succéder à son père; le seigneur prend sa place.

Un garçon se mariant à un parti convenable va chez son beau-père; il perd, lui et ses enfants, le droit d'hériter de son propre père : consolons-nous, il n'y aura rien de perdu, le seigneur recueillera en place de ceux qui n'auront pu recueillir.

Comme les successions sont réciproques, la perte du droit de succession est double, parce que ceux à qui l'on ne peut succéder ne peuvent succéder non plus.

Voilà le sommaire d'une partie des maux de mainmorte ou esclavage personnel. Voici ce qui tient au réel.

Tous les actes civils sont également grevés chez ces malheureux; ils ne peuvent vendre ni échanger sans le consentement du seigneur, à peine de confiscation. Ce consentement se fait payer un tiers de la chose : le droit d'hypothèque se vend au même prix. On ne peut même hypothéquer une dot, un titre clérical, le prix de la vente, les deniers prêtés pour l'acquisition. Surdus et Bouvot sont les cautions de Dunod et de sa coutume. Un homme riche meurt subitement; le seigneur prend le bien et ne paye pas les dettes qu'un débiteur suffisant et de bonne foi, prévenu de mort, n'a pas pu payer. La dot de la femme n'est pas rendue par le seigneur héritier du mari. Un vieillard infirme, sans enfants, ne pouvant faire valoir son bien, ne peut ni vendre ni emprunter pour se secourir.

Ces écueils ne sont pas les seuls qui soient semés sous les pas de ces malheureux : les actes entre eux présentent autant de difficultés que de circonstances. Les tribunaux sont chargés de procès inextricables, occasionnés par des lois et une jurisprudence de barbares, destructives de tous principes. Les seigneurs se disputent entre eux les successions; l'un se dit seigneur de l'origine, l'autre du domicile du mort. Avides et diligents à l'exercice de leurs prétendus droits, ils vont réclamer des successions échues dans les pays et provinces éloignés; le parlement de Paris les a dès longtemps refusés; ils ont été refusés aussi en Lorraine, anciennement et récemment. Le commentateur voit avec bien du regret la rébellion des tribunaux étrangers à la petite coutume qu'il a prise sous sa protection.

Contre tant de maux la coutume laisse une ressource que le commentateur appelle une faveur : c'est l'*affranchissement par désaveu*. L'esclave peut renoncer son seigneur en laissant tous les biens qu'il tient en mainmorte et les deux tiers de ses meubles. Cela se fait par sentence; il peut se faire aussi par convention. Le commentateur trouve beaucoup d'obstacles à ces deux actes. Ensuite il demande si le sacerdoce, les grades, les offices, affranchissent : il dit que non. Si l'épiscopat, les dignités, l'anoblissement, affranchissent : cette fois il dit oui; ce n'est cependant pas sans y trouver quelques difficultés.

Faut-il dire enfin que ce professeur d'esclavage s'étonne de ce que « les auteurs français ne se sont pas appliqués à approfondir, comme ils ont fait heureusement tant d'autres matières, celle de la mainmorte,

le plus étendu des droits seigneuriaux, qui a des principes généraux qui peuvent être appliqués utilement? »

C'est dans cet étrange livre, imprimé en 1733, qu'on lit, page 222, que « le mainmortable ne peut prescrire la liberté; que la prescription de cent ans, ou d'un temps immémorial, ne suffit pas; qu'il faut un titre valable ou une possession accompagnée d'actes éclatants et manifestes. » L'auteur est un peu difficile en liberté, il n'en est pas l'apôtre. Mais en revanche, page 221, il met à l'aise *le seigneur*, et déclare que celui-ci « peut acquérir la prescription contre l'homme franc, par quarante ans; comme je l'ai fait voir, ajoute-t-il, dans mon *Traité des Prescriptions*, part. 3, chap. II, page 390. »

Quand on a lu la coutume et l'ouvrage dont on vient de voir un petit précis, quand on a vu les hommes-*plantes* qui en font la matière, on est affligé qu'à leur égard le droit qu'a la France de rendre libre soit inutile, tandis qu'il ne l'est pas pour les nègres de Guinée. Nos maximes saines sur la liberté brisent leurs fers[1]; elles brisent ceux des esclaves des despotes de l'Orient; et l'on dérobe ou soustrait à leur protection la moitié des citoyens d'une province, qui depuis un siècle se battent ou payent ceux qui se battent pour l'heureux empire qui se vante de ses maximes. On est indigné qu'il y ait des jurisconsultes pour entretenir, par leurs discussions, une coutume aussi cruelle, aussi indécemment folle.

Les anciens souverains de la Franche-Comté, les archiducs Albert et Isabelle, donnèrent dans leurs terres, il y a deux siècles, un exemple d'humanité et de raison en affranchissant tous leurs sujets; plusieurs seigneurs illustres les imitèrent. Mais ni les moines ni plusieurs gens d'Église n'ont été touchés des respectables motifs qui déterminaient les souverains et la noblesse; ils ont conservé leur sceptre de fer; ils ont appesanti et prolongé les chaînes : on les a vus poursuivre à Metz et à Paris un secrétaire du roi, sous prétexte de son origine, ou du domicile qu'il avait eu dans sa jeunesse sur un fonds mainmortable; on les a vus refuser le prix que des habitants leur offraient pour être déclarés libres.

On va demander comment des sujets si nombreux n'ont pas réclamé contre cet abus. La réponse est simple : les tribunaux du pays s'opposaient, par leurs jugements, aux efforts inutiles de ces victimes enveloppées d'arrêts que les jurisconsultes interprétaient et justifiaient dans le barreau. Ces malheureux n'en ont pas vu la possibilité. Ajoutons l'ignorance où leur état les retient, et les chaînes que les casuistes (car la mainmorte a les siens ainsi que ses jurisconsultes) imposent encore aux consciences. Mais si des juges avaient dit : « Nous ne prononcerons plus que nos frères sont des esclaves tels que ceux des Ro-

1. Ceci n'est pas exact. On peut, au moyen de quelques formalités, conserver en France des nègres esclaves : à la vérité, le prétendu droit qui résulte de ces formalités, reconnues par les tribunaux de l'amirauté, est méconnu par les parlements. Mais comment un esclave nègre pourra-t-il deviner qu'il existe en France deux tribunaux rendant la justice au nom du même prince, par l'un desquels il est libre, tandis qu'il reste esclave suivant l'autre? (*Éd. de Kehl.*)

mains, des czars, et de quelques princes teutsch[1]; nous informerons notre roi bien-aimé, dont nous sommes les bien-aimés sujets, qu'il existe dans ses États un vieux livre dont un seul feuillet fait le malheur de trois cent mille de ses sujets les plus utiles, en les reléguant dans la classe du bétail qu'ils nourrissent, des champs qu'ils cultivent, et un peu au-dessous des nègres; nous lui dirons que cet avilissement et les gênes que ce détestable feuillet répand sur eux et autour d'eux, étouffent à la fois leur cœur, leur industrie, et leur postérité : » si, après cet exposé, ils eussent dit : « Nous vous demandons pardon, sire, de ne vous avoir pas dénoncé plus tôt cette exécration; l'habitude de la voir nous a longtemps empêchés de la voir ; » cette démarche eût sans doute étouffé la mainmorte, et en eût été le terme.

Il serait possible de laisser subsister le droit de retour des fonds aux seigneurs à l'extinction des familles, de laisser des lods et ventes, et autres droits semblables. Mais de quel droit un Lorrain, un Champenois, un Alsacien, qui achète un fief en Franche-Comté, vient-il s'emparer de la succession d'un Comtois, au préjudice de son frère, de son fils, de ses créanciers, de sa femme? La coutume et les coutumiers répondent : « Cela est juste; cela est de droit; c'est la loi; c'est la jurisprudence; c'est l'opinion, l'avis, l'autorité des jurisconsultes : » tyrans unanimes en ce point, qui statuent et prononcent que le cultivateur comtois, qui, sur trois cent soixante-cinq nuits, s'est couché environ la moitié (car les autres il les passe aux champs) dans une baraque en mainmorte, est devenu comme le bœuf ou la jument de son seigneur, à qui son travail et sa postérité appartiennent! Cette réponse ayant été faite devant un étranger qui voyageait en Franche-Comté, il fit brider ses chevaux à l'instant où on allait servir le souper, et partit aussitôt avec sa femme.

On a réformé toutes les coutumes; tous les jours le législateur change des lois qui deviennent dangereuses; la jurisprudence s'est souvent réformée sur bien des points : Locke voulut que les lois, toutes justes qu'elles étaient, perdissent leur autorité après un siècle. Pourquoi hésiterait-on de réformer les absurdités des Goths ou des Vandales? Il fallait donc craindre de renverser leurs huttes pour bâtir en leur place des maisons commodes. La législation est l'art du bonheur et de la sûreté des peuples : des lois qui s'y opposent sont en contradiction avec leur objet; elles doivent donc être abandonnées. Les coutumes n'ont force de loi que par l'autorité du souverain; il peut à chaque instant la retirer, et la coutume tombe.

Si les seigneurs de mainmorte disaient :« La liberté serait pernicieuse à des hommes qui ne peuvent prospérer que par leur réunion, et par l'adhésion perpétuelle à leur sol;» on leur répondrait :«Vos souverains, il y a deux siècles, ont pensé différemment; avec la liberté, ils firent présent de l'industrie et de la prospérité aux sujets de leurs domaines. La France entière, dont le nom, l'aspect, l'industrie et le bonheur

1. Allemands. (Éd.)

excitent la jalousie des nations, ne jouit de ces avantages que depuis les jours de sa liberté. La Lorraine, soulagée par le duc Léopold des restes de l'esclavage, est devenue, de cette époque, le champ des arts et de l'activité. »

L'esclavage est bon aux animaux que l'on engraisse ; mais on sait que ce ne sont pas leurs sujets que les seigneurs moines engraissent.

Si d'autres seigneurs disaient : « Ces droits de mainmorte réelle, de personne et de suite, sont notre patrimoine; ils sont notre fief; ce serait détruire ce fief que d'en abroger les droits, et nous priver de la propriété de ce fief. »

On pourrait leur répondre qu'un fief n'est pas une propriété, qu'il faut le posséder comme le souverain le donne. Mais n'entamons point de discussions sur cet objet, et disons à l'homme au fief qu'il l'a eu à charge de service militaire, qu'aujourd'hui il est déchargé de ce service, qu'ainsi il n'a pas besoin d'avoir des hommes pour les mener à la guerre; que le paysan, au contraire, paye l'homme au fief pour aller faire la guerre, qu'il est payé deux fois : la première par le fief, et la seconde par le prêt auquel le paysan contribue; qu'en conséquence il n'a que faire d'esclaves pour le souverain, lorsque l'État le paye et ne lui demande point d'hommes.

Au surplus, les lois et la jurisprudence sur la mainmorte, nées en même temps que les lois sur la magie, les sortiléges, les possessions du diable et le cuissage, doivent finir comme elles.

Les lémures et le sabbat fuyaient à l'apparition du jour; la mainmorte doit disparaître devant la raison, la religion, la justice et la politique.

Enfin l'état des personnes est une matière du droit public français. La France ne connaît point d'esclaves, elle est l'asile et le sanctuaire de la liberté; c'est là qu'elle est indestructible, et que toute liberté perdue retrouve la vie. La France ouvre son sein : quiconque y est reçu est libre. Les maximes de son droit public s'étendent sur ses conquêtes; ainsi le seul fait de la conquête de la Franche-Comté a anéanti l'avilissante coutume qui tiendrait esclaves ceux que Louis XIV a faits Français.

Puisse cette courte exposition être le germe de la liberté d'une classe nombreuse, laborieuse, humiliée, avilie, de citoyens dignes d'un meilleur sort ! Puissent les jurisconsultes français, armés contre l'hydre de l'esclavage dans une province de la France, la frapper avec vigueur, et leurs coups retentir jusqu'au trône, où notre père et monarque achèvera leur ouvrage !

LETTRE D'UN JEUNE ABBÉ.

(1771.)

Mais, vraiment, l'opéra-comique et les enquêtes occupent beaucoup Paris, en attendant que les boulevards reprennent leur ascendant ordinaire.

Il court une *Lettre de la noblesse de France*, dans laquelle on dit que le roi n'est entouré que d'*hommes aveugles et corrompus*. La lettre n'a pas été signée apparemment par les seigneurs qui sont auprès du roi. Il paraît qu'elle est écrite par la noblesse de la basoche. Elle demande la révocation des actes qui *infirment* le grand corps du parlement.

Je ne savais pas que ce corps fût infirmé. Il pouvait avoir quelques infirmités; les humeurs étaient trop en mouvement, il avait besoin de régime; mais les premiers seigneurs du royaume n'en sont pas plus corrompus pour cela. S'il y a quelque corruption, quelque dépravation dans leurs mœurs, ces petites libertés passent avec l'âge. M. l'abbé Grizel, confesseur de M. l'archevêque, mettra ordre à tout dès que son procès sera fini.

L'auteur, qui ne paraît pas trop instruit des lois du royaume, propose à la noblesse de s'assembler. Il ne sait pas qu'elle ne s'assemble que par les ordres du roi. C'est ainsi qu'elle fut convoquée à Fontenoi, à Raucoux, à Laufelt, avec plusieurs princes du sang. Ces parlements furent très-nombreux, le roi présidait. Les avis ne furent point partagés, et les arrêts furent très-éclatants. Voilà comme la noblesse tient ses séances.

Elle n'est pas riche : elle est très-sensible à la grâce qu'elle a reçue de faire rendre justice dans ses terres aux dépens de Sa Majesté : et elle ne fera point la guerre de la Fronde sur ce que le parlement est *infirmé*, et qu'un pair du royaume est dit *entaché*[1] par messieurs.

Je suis fâché que l'auteur n'ait pas convoqué le clergé. Je ne sais si notre archevêque serait venu officier à la cohue des enquêtes avec un poignard dans sa poche, comme M. le Coadjuteur. Pour moi, je me serais contenté de prier Dieu pour que nos rentes fussent bien payées.

A l'égard du tiers-état, je crois qu'il seconderait mes prières, et qu'il ne ferait point de barricades.

Il pleut des remontrances. On lit la première, on parcourt la seconde, on bâille à la troisième, on ignore les dernières ; cela est mis au rebut comme les ouvrages de l'abbé Guyon et des ex-jésuites.

Nous attendons pourtant avec impatience les remontrances de la cour des monnaies, qui, dit-on, feront circuler l'argent, et celles des eaux et forêts; car, en vérité, le bois est trop cher à Paris

1 Le 4 juillet 1770, le parlement de Paris avait rendu un décret qui déclarait le duc d'Aiguillon « prévenu de faits qui *entachaient* son honneur. » (Éd.)

Je compte aussi faire une remontrance au roi pour avoir un meilleur bénéfice que celui que je possède. Mais messieurs de la basoche peuvent être sûrs que je ne serai jamais l'aumônier d'aucun des régiments qu'ils voudraient lever pour renouveler la guerre des pots de chambre.

Si jamais on coupe les oreilles à leur secrétaire, je m'offre seulement à le confesser et à le préparer, etc.

RÉPONSE

AUX REMONTRANCES DE LA COUR DES AIDES[1],

PAR UN MEMBRE DES NOUVEAUX CONSEILS SOUVERAINS.

(1771.)

Les remontrances de la cour des aides sont d'autant plus respectables, que cette cour n'a aucun intérêt à l'affaire qu'elle a traitée; elles sont d'autant plus éloquentes, que le fond de la question n'a pas plus été entamé par elles que par les parlements, c'est-à-dire point du tout, et que l'auteur, débarrassé du soin de discuter les faits, s'est livré aux mouvements de son cœur patriotique et de son génie supérieur.

Il s'agit de soulager six provinces très-considérables ; il s'agit de délivrer près de quatre millions de citoyens de la cruelle nécessité d'aller plaider à cent lieues de leurs habitations, devant un tribunal dont ils ne connaissent pas les usages, et qui ne connaît point leurs coutumes[2]; il s'agit de les sauver de la ruine. La nation soupirait depuis des siècles après cette réforme. Le roi lui accorde enfin un bien si nécessaire[3]. C'est la grâce la plus signalée qu'un monarque ait jamais conférée à son peuple; c'est l'objet principal qu'on devait discuter; et on n'en a parlé dans aucune des remontrances. On dit seulement en passant que ceux qui ont accepté des charges dans les conseils souverains nouvellement établis se *déshonorent*.

Non, je ne suis point déshonoré pour avoir étudié les lois de ma

1. Les *très-humbles et très-respectueuses remontrances de la cour des aides au roi*, du 18 février 1771, avaient été rédigées par Malesherbes, alors président de cette cour. La *Réponse* que Voltaire priait Richelieu de lui envoyer, le 11 mars 1771, fut d'abord imprimée sous les yeux de l'auteur. Le chancelier Maupeou l'avait fait réimprimer à Paris, en y faisant quelques changements; et c'est probablement de la réimpression que Voltaire parle dans sa lettre à Richelieu. Je me suis conformé à l'édition originale ; mais je donne en notes les variantes de l'édition du chancelier. (*Note de M. Beuchot.*)

2. La France a cent quarante-quatre coutumes qui se subdivisent encore. La plupart de ces coutumes ne se trouvent plus chez les libraires ; et il y en a qui n'ont jamais été imprimées.

3. Dans l'édition du chancelier on mit seulement : « ....si nécessaire. C'est l'objet principal qu'on devait discuter. On n'en a parlé, etc. »

patrie, pour avoir mérité peut-être d'être choisi pour juge par mon roi qui sera le juge de nos arrêts.

Je ne suis ni un lâche, ni un prévaricateur, pour être utile à ma province.

J'espère que la loi seule, et non l'esprit du corps, dictera toujours mes avis; qu'il ne sortira jamais de notre tribunal aucun arrêt, qu'il ne soit motivé; que, dans tous les cas où la moindre lueur pourra frapper nos yeux en faveur d'un accusé, l'indulgence l'emportera sur la rigueur; que, lorsque la loi ne sera pas claire, nous consulterons les organes des lois qui résident auprès du trône dont elles sont émanées. J'espère que le roi, seul législateur en France, donnera des règles suivant lesquelles nous ne livrerons point aux horreurs de la torture (supplice pire que la mort) des hommes qui sont nos frères, et qui peuvent être innocents.

Je me flatte qu'il nous apprendra à distinguer entre les délits ceux qui, n'étant que l'effet d'une imagination faible et égarée, peuvent se réprimer par une punition légère, et ceux qui, partant d'un cœur atroce et incorrigible, exigent les châtiments les plus sévères, non pas pour la vengeance, mais pour l'utilité publique.

Nous saurons mettre quelque différence entre ce qui est crime chez toutes les nations, et ce qui étant crime dans un pays, est presque vertu dans un autre[1].

La vaine idée d'obtenir plus de considération ne nous inspirera point, hors de nos tribunaux, une morgue qu'on pourrait prendre pour de l'insolence; nous ne nous ferons point une barbare joie d'être cruels pour nous faire respecter.

Nous n'entendrons point autour de nous, dans les places publiques, ces mots terribles : « Voilà celui qui a le premier donné sa voix pour verser le sang innocent; voilà le barbare qui ameuta ses confrères pour livrer au supplice des parricides mon ami, mon parent, mon fils coupable d'une faute passagère. » Les termes de meurtrier, d'assassin ne retentiront point à nos oreilles.

Enfin, nous prétendrons être toujours justes, en nous souvenant toujours que nous sommes citoyens. Et c'est en jouissant du précieux avantage de rendre gratuitement la justice que nous serons plus justes[2].

Avec de tels sentiments, nous n'essuierons jamais le déshonneur dont on nous menace.

Voilà la question qu'on pouvait traiter, et qui n'a pas été seulement effleurée.

Le roi fait à la nation le plus grand bien qu'aucun monarque lui ait

1. Dans l'édition du chancelier, il y a : « .... un autre. Les juges qui ne proportionnant pas les peines aux délits respecteraient trop peu la vie des hommes, ne seraient à nos yeux que des assassins en robe. Nous pretendrons être toujours justes, etc. »

2. Dans l'édition du chancelier on avait ajouté ici : « Les lois et la police, voilà nos objets, nos fonctions, et nos bornes. Le gouvernement de l'État n'a jamais regardé la magistrature; nous ne sommes ni princes, ni pairs, ni grands officiers de la couronne, ni généraux d'armée, ni ministres. Nous obéirons aux lois, et nous aurons soin que les peuples leur obéissent. »

jamais fait, et on détourne les yeux de cette grâce accordée à tant de peuples, pour ne s'occuper que d'une querelle particulière.

C'est à l'occasion de cette querelle funeste qu'on veut priver Paris du même avantage que le roi accorde à ses provinces. On fait à ceux qui rempliraient à Paris les places de la première magistrature les mêmes reproches qu'à nous; on les charge des mêmes outrages.

Nous n'entrons pas ici dans le labyrinthe obscur où se perd l'origine du parlement de Paris; nous ne rappellerons point les anciens droits de la pairie; nous ne porterons point un œil trop curieux dans le différend qui a causé enfin la rupture entre le conseil suprême du roi et le tribunal séant dans sa capitale. L'auteur des *Remontrances* n'en parle pas. Nous suivrons son exemple. Nous nous bornons à respecter le malheur des magistrats exilés;[1] nous rendons justice à la pureté de leurs intentions; nous honorons leurs personnes. Nous savons par l'expérience de tous les siècles que les orages se dissipent en peu de temps; et puisque les grandes tempêtes qui bouleversèrent la France sous Charles VI et du temps de la Ligue et de la Fronde, sont passées sans retour, les petits nuages qui obscurcissent aujourd'hui les plus beaux jours passeront de même. Nous sommes très-sûrs que bientôt les exilés reviendront dans le sein de leurs familles, et que tout sera oublié. Que n'oublie-t-on pas dans Paris!

Mais quels que soient les magistrats qui composeront le parlement de Paris, croit-on de bonne foi qu'ils ne soient pas citoyens? Ils le seront d'autant plus qu'on les accuse de ne pas l'être, avant même qu'ils soient tous nommés.

Quel est le soldat qui, en entrant dans un nouveau régiment, ne se piquera pas d'être brave? Quel est l'avocat, le gradué qui, étant choisi pour magistrat, ne se fera pas un devoir de soutenir les droits de la nation, les libertés de l'Église gallicane (qui sont les libertés de l'Église universelle), et les lois anciennes qu'on appelle fondamentales? Qui d'entre eux ne s'empressera pas de porter au trône les plaintes du peuple, quand le peuple sera opprimé par les exacteurs? Ces fonctions sont à la fois si essentielles et si nobles, elles sont si naturellement liées à la place qu'on occupe, elles deviennent tout d'un coup si indispensables, que si le Barigel de Rome était nommé conseiller au parlement, il penserait comme de Thou l'historien, et comme l'abbé Pucelle.

Que le parlement de Paris soit composé d'anciens membres ou de nouveaux, il sera toujours le même : il sentira également ses devoirs. Pourquoi donc dire que ceux qui accepteront ces places, *signeront leur déshonneur?*

Q'on m'en donne une, je signerai qu'il n'y a de déshonneur qu'à refuser de servir sa patrie. Je ne demanderai certainement pas l'emploi qu'un autre exercerait, et qu'il ne voudrait pas quitter; c'est là où

1. Dans l'édition du chancelier on supprima ces mots : « Nous rendons justice à la pureté de leurs intentions. »

serait la honte, et personne ne s'y exposera; mais je prendrai celui qui sera vacant, et je m'en rendrai digne.

Mais quelque parti que le roi embrasse, je maintiendrai qu'il ne pouvait rien faire de plus juste et de plus utile, que d'administrer la justice aux nombreux habitants des provinces, dans leurs provinces mêmes, sans la leur faire payer.

Nous nous joignons à la cour des aides, à tous les corps du royaume, pour demander le retour des exilés; mais nous nous joignons à six provinces entières, pour rendre au roi les actions de grâce les plus méritées.

AVIS IMPORTANT D'UN GENTILHOMME

A TOUTE LA NOBLESSE DU ROYAUME.

(1771.)

1° Il est évident que toute l'ancienne et vraie noblesse du royaume est intéressée à ne pas laisser succomber ses principaux membres sur des accusations frivoles, et à demander justice au chef de la noblesse et de la justice, dont la maison est sur le trône depuis plus de huit cents ans.

2° Que, dans l'affaire d'un pair, le parlement de Paris n'a pu, sans l'intervention d'aucun pair, agir contre un pair du royaume, déclaré par le roi en son conseil, sur les pièces mêmes du procès, exempt de tout soupçon, et ayant fidèlement servi.

3° Qu'il est aussi absurde qu'injuste d'appeler lettres d'abolition, des lettres patentes du roi, qui attestent la justification, l'innocence et les services d'un pair du royaume.

4° Qu'il n'est pas moins injuste, pas moins absurde, pour ne rien dire de plus, de persister, malgré le roi, à soutenir qu'un officier du roi est inculpé, quand le roi a jugé solennellement le contraire, que c'est se déclarer juge et partie des formes extrajudiciaires.

Que si une jurisprudence aussi affreuse était introduite, il n'y aurait point d'officier, depuis le maréchal jusqu'au sous-lieutenant d'infanterie, qui fût à l'abri de la persécution.

5° Qu'il est encore plus absurde et plus monstrueux de prétendre que le roi ne peut évoquer une cause à son conseil, tandis que le parlement peut évoquer à lui toutes les causes pendantes aux tribunaux inférieurs.

6° Enfin, c'est la cause de tous les officiers du roi qui reçoivent ses ordres, de toute la noblesse, de toute la France. Il faut donc oublier, s'il est possible, toutes les inimitiés particulières, et n'envisager que l'intérêt général.

7° Cet intérêt général est sans doute que justice soit rendue à tout citoyen.

Or il est impossible qu'une cour de judicature puisse juger en con-

naissance de cause dans un ressort de cent cinquante lieues, composé de tant de jurisprudences différentes.

Il faut que le gentilhomme auvergnat, angoumois, picard, ou poitevin, estropié, ruiné au service de son maître, aille achever sa ruine à Paris, pour solliciter un procès, et demander une audience dans l'antichambre d'un jeune bourgeois qui vient d'acheter sa charge dix mille écus. La France entière crie à son roi contre cet abus qui la désole.

8° Le parlement de Paris a dit au roi, dans un de ses arrêtés, que le roi lui devait sa couronne. Nous avions pensé jusqu'ici que nous l'avions soutenue de nos mains, et arrosée de notre sang, sous les yeux du grand Henri IV, avec qui nous combattions, et à qui le parlement de Paris refusa de l'argent pour reprendre Amiens. « Je vais me faire donner un coup de pistolet dans la tête, leur dit en propres mots ce grand homme, et vous verrez ce que c'est que d'avoir perdu votre roi. »

9° Nous ne croyons pas que le parlement de Paris ait affermi le trône dans la maison de Bourbon, quand il rendait des arrêts si sanglants et si exécrables contre ce héros et contre son parlement de Tours et de Châlons.

10° Soutenait-il la couronne des Bourbons par son arrêt du 5 mars 1590, qui défendait, sous peine de mort, d'avoir la moindre correspondance avec Henri IV?

11° Nous ne croyons pas que le parlement de Paris ait voulu affermir le trône, en mettant au prix de 50 mille écus la tête d'un cardinal premier ministre, et en volant pour 200 mille écus d'effets dans les maisons des serviteurs du roi, pour lever je ne sais quelle armée de laquais contre son légitime souverain. Nous ne croyons pas que Louis XIV eût beaucoup d'obligation de sa couronne aux conseillers Quatre-sols, Bitaut, Quatre-hommes, Pitaut, Gratant, Martineau, Crépin, Perrot et Cales, qui signèrent ces brigandages.

12° Ajoutons à toutes ces vérités connues dans l'Europe, que, hors les Lamoignon, les Maupeou, les Molé, et une vingtaine de maisons nobles, qui ont servi dans l'épée et dans la robe, tout le reste est composé de gens dont les grands-pères ont été nos fermiers, ou commis aux postes, ou qui ont porté la livrée. C'est de quoi nous fournirons des preuves à Sa Majesté, quand elle voudra.

13° Nous savons obéir au roi, c'est encore une différence qui est entre le ci-devant parlement de Paris et nous.

SENTIMENTS

DES SIX CONSEILS ÉTABLIS PAR LE ROI

ET DE TOUS LES BONS CITOYENS.

(1771.)

Oui, tous les bons citoyens doivent persister à regarder l'établissement des six nouveaux conseils[1] comme le plus signalé bienfait dont le roi veut combler la nation. Il est si beau de rendre gratuitement la justice; il est si humain de sauver de la ruine tant de familles; c'est une économie si sage d'épargner les frais de la translation des prisonniers du fond des provinces à Paris, qu'il faudrait avoir un esprit peu juste, et un cœur peu sensible, pour jouir d'une telle grâce sans reconnaissance.

C'est un beau jour qui se lève sur nous, et on ne veut regarder que de petits nuages dont ce beau jour est encore obscurci.

On s'épuise de tous côtés en déclamations pour nous empêcher d'être heureux. Il semble que tout soit perdu, parce que le ressort d'un tribunal de justice ne s'étend plus jusqu'au fond de l'Auvergne et du Poitou. Ne voilà-t-il pas eneffet un grand mal qu'un Périgourdin soit jugé dans Angoulême au lieu de l'être à Paris, et que la justice soit rendue à chaque citoyen dans sa province, selon l'usage de toutes les nations!

La postérité s'étonnera sans doute que nous ayons pu murmurer contre notre félicité. Nous n'avons vu en effet jusqu'ici que des déclamations sans preuves; elles contestent au roi le pouvoir de faire du bien.

Dans une de ces remontrances, voici comme on s'exprime :

« L'édit portant établissement de six conseils supérieurs renferme un vice et un danger intrinsèque que la cour doit faire connaître au seigneur roi[2]. »

Nous ne savons pas ce que c'est qu'un danger intrinsèque. Nous présumons que lorsqu'on parle ainsi, on n'a guère de vérités intrinsèques à dire.

« L'édit du roi est une violation manifeste des règles et des formes. »

Apprenez-nous donc quelles règles et quelles formes sont violées. Fallait-il, par exemple, demander permission au tribunal de Rouen d'établir un tribunal à Blois? Et quand cette forme aurait été violée, devez-vous en bonne foi faire des reproches à votre médecin de ce qu'il vous a guéri contre les règles de la Faculté?

1. L'édit de février 1771 créait, pour connaître au souverain et en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, six conseils supérieurs, qui étaient établis à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon, Poitiers; tous ces pays étaient jusque-là du ressort du parlement de Paris. (*Note de M. Beuchot.*)

2. Arrêt du parlement de Besançon. (Éd.)

« La commission établie pour rendre justice tant au civil qu'au criminel ne peut en aucun temps acquérir le caractère de corps légal. »

Voilà qui est bien étrange! L'édit de Philippe le Bel qui établit le parlement de Paris et celui de Toulouse, était-il autre chose qu'une commission établie? leur pouvoir n'était-il pas très-légal? les rois ne changeaient-ils pas les officiers de leurs parlements deux fois par an? Ne peuvent-ils pas faire aujourd'hui ce qu'ils ont fait si longtemps? La création des parlements de Grenoble, de Dijon, de Bordeaux, de Rouen, n'eut aucun besoin d'enregistrement au parlement de Paris; et le roi Charles IX vint avec les grands officiers et plusieurs pairs déclarer sa majorité au parlement de Rouen, parce qu'il n'y a aucune loi qui attribue cet honneur à un parlement plutôt qu'à un autre; et que même cette cérémonie est très-inutile, attendu qu'on sait assez quel âge a le roi. Charles IX fut le premier qui signifia sa majorité à un parlement, et cette nouveauté fut très-légale.

« Les six conseils sont d'une nature inconnue dans la monarchie. »

Mais les quatre grands bailliages, établis par saint Louis, n'étaient-ils pas d'une nature encore plus inconnue?

Il est souvent d'une nature très-inconnue de faire le bien; mais quand il est fait, il faut être d'une nature bien étrange pour ne le pas approuver, et pour ne pas remercier son bienfaiteur.

« François I[er] ne voulut jamais consentir à la proposition d'établir une cour de parlement à Bourges et à Poitiers. »

Il n'est point du tout prouvé qu'on ait proposé à François I[er] d'établir un parlement à Poitiers; mais de ce que le roi aurait refusé de faire la sixième partie du bien qu'on nous fait aujourd'hui, s'ensuit-il que ce bien soit un mal? François I[er] fit une faute, et Louis XV la répare.

Quand un parlement fait des reproches au souverain, il faut qu'il ait évidemment raison dans tous les points. Il semble que le parlement, auteur de ces remontrances, ait négligé ce principe.

De quoi s'agit-il ici pour les peuples, qui doivent être l'objet de la législation? De pouvoir obtenir justice le moins chèrement, le plus promptement, et le plus commodément qu'il soit possible.

Or, nous demandons s'il n'est pas beaucoup plus commode d'être jugé dans sa province que dans une province étrangère? si on n'est pas plus promptement jugé? s'il n'en coûte pas dix fois moins?

Il est donc prouvé que toutes ces déclamations qu'on prétend faites en faveur du peuple, sont réellement faites contre lui; et que l'on confond perpétuellement l'intérêt particulier et chimérique d'un corps, avec l'intérêt général qui est très-réel.

Parlons de bonne foi, jeunes gens des enquêtes de Paris, à qui le grand Henri IV disait : « Écoutez ces bons vieillards, et soyez modérés comme eux. » Vous ne pouvez avoir, dans cette affaire, d'autre intérêt que celui de la vanité. Quand vous rencontrerez un citoyen de Lyon, ou d'Arras, ou de Blois, ou de Clermont, vous pourrez lui dire : « Monsieur, il est bien triste que vous ne soyez plus mon justiciable; je ne connais point votre coutume, mais j'étais essentiellement votre juge. La loi

fondamentale de l'État est que vous quittiez votre pays natal pour venir me faire votre cour dans mon antichambre : tout est renversé, puisque vous ne plaiderez plus chez nous. »

Le provincial vous répondra : « Monsieur, je vous plains du fond de mon cœur. C'est un grand malheur, sans doute, qu'un procès champenois ne soit jugé qu'en Champagne ; votre gloire en est blessée ; mais le repos de quatre millions de citoyens est préférable à votre gloire. Vous perdez très-peu de chose, et ce que la France gagne est beaucoup. »

Mais, monsieur, si le ressort du parlement de Paris est moins étendu, il faut donc diminuer le nombre de ses membres ?

Oui, monsieur, en proportion du nombre des juges qu'on institue ailleurs. Votre ressort sera toujours assez considérable ; et les pairs, qui peuvent siéger partout où le roi les appelle, honoreront toujours votre respectable compagnie, parce qu'ils demeurent à Paris, et qu'ils ne séjournent pas à Pau en Béarn.

Qu'importe à la France que le ressort d'un parlement ait plus ou moins d'étendue ? Le roi, qui institua ce corps, ne pouvait-il pas en instituer trente au lieu d'un ? ne démembre-t-on pas tous les jours des évêchés ? ne diminue-t-on pas, selon les besoins, le nombre des régiments ? ne vient-on pas de réduire celui des couvents ? celui des chambres du parlement de Paris n'a-t-il pas éprouvé dans tous les temps des changements considérables ? Était-ce une loi fondamentale de l'État, qu'un tribunal de justice eût perpétuellement quatre chambres des enquêtes ? Il n'y en eut qu'une d'abord, et elle ne jugeait ni ne représentait. N'est-ce pas au roi qu'il appartient d'étendre ou de restreindre toutes ces bornes, selon les besoins de la nation ?

Il n'y avait autrefois qu'un maréchal de France, on peut en avoir vingt, on peut n'en avoir que deux. Le nombre des pairs n'est point fixé ; pourquoi celui des officiers d'un parlement le serait-il ?

Monsieur, vous en parlez bien à votre aise. Il pourra se faire que si les membres du parlement de Paris sont réduits à un moindre nombre, je sois du nombre des réformés ; je ne pourrai plus juger.

Eh bien, monsieur ! venez juger à Châlons en Champagne, ou à Blois, qui est un plus beau climat que Paris.

Oh ! je ne pourrai pas, à Châlons ou à Blois, m'élever contre les abus du gouvernement.

J'entends ; vous craindriez de n'avoir pas assez de crédit : vous voudriez être membre du parlement d'Angleterre, à cause de l'équivoque du nom ; vous voudriez être membre de la diète de Ratisbonne, et moi aussi. Je voudrais de tout mon cœur être pair de France ou cardinal. Aristote définissait le liquide, *ce qui ne se contient pas dans ses bornes ;* contenons-nous, c'est le plus sûr moyen de mener honnêtement une vie heureuse ; ce qui, tout bien considéré, doit être le but des rois, de la noblesse, du clergé, et du tiers-état.

FIN DU VINGT ET UNIÈME VOLUME.

TABLE.

MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE DU VINGT ET UNIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21



